REVUE GÉNÉRALE

DE

L'ARCHITECTURE

ET DES

TRAVAUX PUBLICS

REVUE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

JOURNAL

DES ARCHITECTES DES INGÉNIEURS
DES ARCHÉOLOGUES DES INDUSTRIELS ET DES PROPRIÉTAIRES

SOUS LA DIRECTION DE M CÉSAR DALY ARCHITECTE

SCIENCE ET ART

GÉOLOGIE STÉRÉOTOMIE MACHINES
TERRASSEMENT
MAÇONNERIE CHARPENTE COUVERTURE
PONTS ROUTES CANAUX ÉDIFICES PUBLICS
CONSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

PEINTURE SCULPTURE
DÉCORATION AMEUBLEMENT
BATIMENTS RURAUX JARDINS &
SALUBRITE
LÉGISLATION JURISPRUDENCE

HISTOIRE

RUE MONSIEUR-LE-PRINCE N° 60 A PARIS

H. LABROUSTE DEL. STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN ANDREW BEST LITH.

LIBRARY
JUL 15 1910
UNIVERSITY OF TORONTO

NA
2
R48
v.6

(VIe VOLUME.) **INTRODUCTION** **(1845--46.)**

La collection de la *Revue* forme aujourd'hui un recueil considérable : cinq volumes ont été publiés : cinq volumes qui résument les études et l'expérience d'une série d'hommes éminents dans notre spécialité, et auxquels nous sommes heureux d'adresser ici un hommage public. Grâce aux efforts de ses rédacteurs, la *Revue* a pu devancer toutes les publications périodiques dans l'examen sérieux et approfondi de bien des questions importantes.

Aux archéologues, elle a offert l'ensemble des *Instructions* rédigées par les soins du Comité des monuments historiques, siégeant au ministère de l'Instruction publique, instructions que la *Revue* a développées et complétées par de nouveaux dessins et de nouvelles classifications. M. Albert Lenoir a publié, dans nos colonnes, des travaux sur l'architecture chrétienne de l'Occident et de l'Orient, une histoire de la sculpture chrétienne en France, etc. M. Texier a fourni les dessins de la plus ancienne église connue du style ogival, ainsi que les beaux détails du temple de Jupiter à Aizani, ceux de plusieurs tombeaux antiques inédits, etc.; et M. Didron a enrichi la *Revue* de sa curieuse et intéressante notice sur le nimbe. Nous-mêmes, nous avons traduit l'important et intéressant mémoire du savant professeur anglais M. Willis, consacré à l'étude des diverses espèces de voûtes exécutées au Moyen-Age, le seul mémoire sérieux qui ait été publié, à notre connaissance, sur la question; et, à l'aide des dessins que nous a fournis M. Owen Jones, nous nous sommes efforcés d'éclairer d'une lumière nouvelle le génie artistique des artistes créateurs de l'Alhambra.

A ceux qui se préoccupent de spéculations théoriques, la *Revue* a fourni plusieurs études d'esthétique, et une théorie des ponts suspendus d'une telle simplicité que tous les constructeurs peuvent la consulter avec fruit. L'auteur de cette théorie, M. Boudsot, ajoutera peut-être, dans le volume que nous commençons, les détails d'un pont suspendu exécuté par lui au moyen des formules et des méthodes qu'il a exposées (1). M. Yvon Villarceau a déjà

(1) M. Boudsot a déjà exécuté plusieurs ponts suspendus, entre autres un pont (et c'est celui-là que nous voudrions publier) qui a cela de particulier, que les câbles de suspension, situés dans des plans inclinés par rapport à l'horizon, sont supportés par des chevalets mobiles. Plusieurs détails de construction de ce pont sont entièrement nouveaux, et, à ce titre, intéresseraient certainement les constructeurs.

donné plusieurs chapitres d'une nouvelle théorie des voûtes, destinée très-certainement à obtenir un grand succès parmi les savants, et à modifier profondément les habitudes de nos constructeurs.

Les mémoires insérés dans la *Revue* sur les diverses applications de l'art de bâtir, par MM. Michel Chevalier, de Campaignac, Janniard, Hittorff, Labrouste, René Duvoir, etc., etc., etc., sont trop nombreux pour que nous puissions les rappeler ici, même succintement. Il nous suffira de dire que nous avons publié des travaux sur la disposition des gares et stations de chemin de fer ; sur l'humidité dans les constructions ; sur la couverture des toits, en bitume, en argile, en carton ; sur les bétons et les ciments; sur les constructions en bois et en fer, etc. Nous avons parlé de l'éclairage au gaz des grands établissements particuliers ; du chauffage et de la ventilation des hôpitaux, des écoles et des maisons. Nous nous sommes occupés de l'architecture privée, des clubs, des remises et des écuries, des boutiques, des magasins, etc. Nous aurions voulu donner, dans le cinquième volume de la *Revue*, les dessins du *Reform-Club*, et le résultat des études d'architecture privée que nous avons faites, en 1843, chez nos voisins d'outre-Manche; nous avons même manifesté cette intention dans l'introduction du volume que nous venons de compléter, mais nous avons dû remettre ces travaux ; ce sont d'intéressants documents qui enrichiront les futurs volumes de la *Revue*.

A l'avenir, nous voulons essayer de quatre innovations. D'abord, nous voulons introduire parmi nos lecteurs l'usage de correspondre les uns avec les autres, dans la *Revue*, au sujet des questions spéciales qui nous intéressent. Nous-mêmes, parfois, nous écrirons de cette manière à nos correspondants, parce que la lettre adressée à l'un servira souvent de réponse ou de renseignement à plusieurs autres. Cet usage, entre ceux qui cultivent une même spécialité, de se fournir mutuellement des renseignements par l'intermédiaire du journal qui leur est commun, est très-répandu en Angleterre et en Amérique. Ainsi, à l'avenir, si un de nos lecteurs se trouve dans le cas de se servir, par exemple, d'un ciment nouveau, et que, par prudence, il veuille s'assurer de son efficacité réelle en consultant l'expérience de ses confrères, il pourra nous adresser une lettre à cet effet ; nous la publierons dans notre *Petite Correspondance* à la fin du premier numéro sortant, et nous inviterons ceux de nos lecteurs qui auraient fait usage de ce ciment, à vouloir bien nous instruire des résultats qu'ils en ont obtenus. Ce système de correspondance pourra même prendre une extension et offrir un intérêt que quelques-uns ne prévoient peut-être pas ; car la *Revue* a de nombreux lecteurs à l'étranger, et une correspondance un peu active, de la nature de celle-ci, entre des architectes de pays différents, s'instruisant mutuellement des procédés techniques adoptés chez eux, offrirait une très-précieuse source d'instruction. Nous invitons donc nos lecteurs à adopter, sans hésiter, le moyen que nous leur offrons, pour résoudre leurs difficultés, pour s'instruire de l'expérience générale, et faciliter, par conséquent, l'exécution de leurs travaux. Ceux de nos correspondants qui ne voudront pas signer leurs communications pourront nous indiquer une lettre, un chiffre ou un pseudonyme quelconque, par lequel ils voudront se voir désigner dans la *Petite Correspondance*.

La deuxième innovation à tenter consisterait à donner un plus grand développement à notre *Chronique* (nouvelles et faits divers), et à y ajouter de petits croquis gravés sur bois et faits en vue de faciliter la compréhension du texte, soit que nous voulions faire la critique d'une forme insolite, soit que nous voulions recommander un détail bien entendu. Nous ne savons pas encore jusqu'à quel point cette intention rencontrera des obstacles à l'exécution, bien que nous sachions, par expérience, combien les graveurs sont à craindre lorsqu'on désire paraître à jour fixe ; mais toujours est-il que nous n'hésiterons pas à faire la tentative, sans craindre l'augmentation des frais qu'elle doit nous occasionner.

Notre troisième innovation consisterait à donner un plus grand nombre de dessins de détails. Le voyage que nous fîmes l'an dernier, à travers nos principaux départements, nous a édifiés sur la généralité de ce désir parmi nos abonnés. Cette modification nous sera facile à réaliser. Quelques-unes de nos planches d'ensemble ont coûté jusqu'à 1,000 francs et même 1,500 francs. On comprend qu'avec le prix d'une seule de ces planches d'ensemble, il serait possible de donner plusieurs planches de détail, dont les prix sont nécessairement beaucoup moindres.

Notre quatrième et dernière innovation ne sera pas non plus sans intérêt ; nous voulons donner dans la *Revue* une *Bibliographie* complète de tous les livres nouveaux qui se rapporteront à l'histoire, à la théorie ou à la pratique de notre art. Les archéologues, les architectes et les ingénieurs y trouveront l'annonce de toutes les publications qui seront mises au jour en France, et qui pourront les intéresser. Plus tard, nous ajouterons la mention des principales publications de même nature qui se feront à l'étranger. Nous ne ferons pas l'analyse de chacun de ces livres, la place nous ferait défaut, mais tous seront mentionnés : nos lecteurs n'auront pas besoin de faire ailleurs des recherches, et nous rendrons compte des ouvrages qui nous paraîtront les plus importants.

En terminant, nous voulons rappeler encore une fois à nos lecteurs que la *Revue* ne fût jamais établie en vue

de faire une spéculation financière. Pour nous, écrire sur l'art, étudier les divers aspects de notre admirable spécialité a toujours été un besoin, un travail plein de charme, une source de plaisirs intellectuels, une occasion des plus douces émotions. Rien de plus varié que l'étude de l'architecture : la science pure, toutes les industries, tous les arts plastiques s'y rencontrent et y concourent. L'âme humaine, presque tout entière, trouve à y développer son activité ; le vrai, le beau et l'utile sont les divers aspects de cet art sublime, aspects corrélatifs à l'intelligence, au cœur et aux sens. Une unité admirable, une variété infinie, les spéculations théoriques les plus transcendantes, les détails industriels et pratiques les plus minutieux, tout s'y trouve; et l'architecte, sans sortir de sa spécialité, peut s'entretenir avec Platon et Aristote, Archimède et Newton, Raphaël et Michel-Ange ; il peut entrer dans l'atelier du fabricant pour étudier comment se confectionne un clou, une vis ; pénétrer dans la forêt pour assister à l'abattage des arbres, ou, avec Boucherie, étudier ses procédés de préparation des bois coupés ou sur pied, à l'aide de substances conservatrices ou colorantes. Pour l'homme qui aime le vrai, pour l'artiste qui sait communier avec la nature, pour l'intelligence énergique et puissante qui veut enfanter de grandes choses et enrichir son pays par ses inventions, l'architecture offre un champ immense, champ dans lequel se rencontrent tous les hommes et toutes les choses ; car il faut que les hommes et les choses s'abritent, que les communications soient faciles et économiques. Pour nous occuper d'une *Revue* destinée à consigner les découvertes et les études nouvelles faites dans le domaine de notre art, nous n'avons pas eu besoin du stimulant de l'argent, notre récompense se rencontre dans notre travail même, dans le bonheur que nous éprouvons à parcourir les vieux débris que nous ont légués des races disparues, dans le plaisir d'étudier et de faire connaître les inventions destinées à amoindrir la misère ou à ajouter au bien-être actuel de nos semblables, dans nos rêves d'un avenir plus heureux, dû aux efforts des hommes courageux et dévoués dont nous consignons les découvertes, et sur lesquels nous appelons l'attention publique.

Nous voudrions bien borner nos efforts à applaudir et à encourager les travaux d'hommes d'intelligence et de cœur ; mais à côté d'eux se trouvent aussi des natures froissées, aigries, des natures malheureuses que la souffrance sans doute a perverties, et au cœur desquels ne siége plus qu'un égoïsme hideux ; ou bien d'autres encore, bien intentionnés, probes, très-probes même, mais emportés, peu éclairés, qui préconisent l'erreur et suivent de fausses voies : contre ceux-ci et contre ceux-là nous sommes bien forcé de lutter, et l'amour du bien nous arme parfois du fouet de Némésis. A la vérité, nous cherchons de préférence le spectacle du vrai et du beau ; nous avons plus de plaisir à applaudir à un bon mouvement, à une belle idée, qu'à laisser entendre une critique sévère ; et, depuis que nous exprimons publiquement notre avis sur les hommes et sur les choses, nous pouvons nous rendre cette justice que notre conscience ne nous reproche pas un seul acte de malveillance, et que jamais la passion ne nous a dicté un jugement. Nous pensons que cette justice, nos lecteurs nous la rendent aussi, et nous n'hésitons pas à compter sur eux comme par le passé, en les invitant à redoubler d'activité dans leur correspondance avec nous.

Encore un mot. Nous commençons un nouveau volume qui portera la date de 1845, et cependant nous sommes au milieu de l'année. Aussi, afin que plus tard il n'y ait aucun quiproquo, et qu'on ne considère pas comme étant des nouvelles du mois de janvier, par exemple, les *Faits divers* du premier numéro du volume, nous aurons soin d'indiquer la date des nouvelles que nous communiquerons dans nos numéros successifs, et nous nous efforcerons de regagner graduellement le temps perdu, jusqu'à ce que le premier numéro du volume coïncide avec le premier mois de l'année. En attendant, nos lecteurs recevront au moins un numéro chaque mois, donnant les nouvelles les plus récentes, de nature à les intéresser. Douze numéros composeront, comme toujours, un volume complet, et nos abonnés n'éprouveront désormais aucun inconvénient de ce que nous nous soyons laissé gagner par le temps, circonstance qu'on comprendra d'ailleurs très-facilement si on veut bien se rappeler que nous avons passé cinq mois de l'année 1843 à voyager pour recueillir de nouveaux documents pour la *Revue*, et que, depuis le mois de juillet 1844 jusqu'au mois de mars 1845 (de sept à huit mois), nous avons été absorbé par l'étude d'un de nos plus importants monuments, sur la restauration duquel le gouvernement nous avait chargé de lui faire un rapport. A la vérité, nous avions pourvu aux besoins de la *Revue* pendant le temps présumé de notre absence, mais outre que cette absence s'est prolongée au-delà de nos prévisions, il y a longtemps que La Fontaine l'a dit : « Rien ne remplace l'œil du maître. » Ces études, du reste, ont enrichi nos portefeuilles d'intéressants documents, et tout ce que nous récoltons par notre travail dans le champ de l'art appartient à nos lecteurs, nous n'en sommes que le dépositaire.

CÉSAR DALY,
Architecte, membre correspondant et honoraire de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, et de l'Institut royal des Architectes britanniques.

L'ALHAMBRA (1)

Tout homme d'imagination qui se complaît dans l'idéal, qui s'ennuie de la vie monotone de chaque jour et se réfugie dans ses rêveries, pour y rencontrer l'émotion, la couleur, la vie heureuse qui manque à son existence habituelle; tout artiste, tout poëte enfin aimerait à coup sûr les études archéologiques, surtout les études d'archéologie monumentale, et s'en occuperait peut-être, s'il en avait une notion élémentaire quelque peu précise.

« Que de choses dans un menuet! » disait un fameux maître de ballet du dix-huitième siècle. Que de choses dans un vieux monument! disons-nous, et avec bien plus de raison.

Qu'on se figure le monde de pensées et d'émotions soulevé dans l'âme de nos compatriotes de l'expédition d'Egypte, au premier aspect de ces immenses pyramides, de ces temples gigantesques, de ces sphynx couchés sur les sables. Que de mystères! que de grandeur dans ce langage muet! dans ces lettres de granit par lesquelles des peuples morts parlent encore aux peuples vivants à travers des milliers d'années! Quelles doivent être les pensées du voyageur au milieu des ruines de Palmyre, devant le spectacle de tant de majesté, de richesse et de puissance jetées au milieu du désert, à plusieurs journées de toute contrée habitable? Assis parmi ces immenses débris, tout empreints des souvenirs de Zénobie, de Longin; au milieu de la profonde solitude qui siége là où autrefois régnait tant d'activité, tant de bruit; solitude qui n'est plus troublée que par le passage accidentel de quelques malheureux Bédouins errants; que les rêveries de Volney ont dû être belles et grandes!

Et Dupaix! et Catherwood! découvrant au milieu de forêts presque inextricables, les vestiges des antiques cités des aborigènes de l'Amérique centrale! — Quels étonnements! quelles joies! quelles jouissances intellectuelles! quels ravissements poétiques!

(1) Voy. *col.* 97 et 529 du 5e *vol.* de la *Revue* (1844).

Nous l'avouons, quant à nous, les temps que nous avons passés à courir après de vieilles ruines, le bâton à la main et le sac sur le dos, comptent parmi les moments les plus heureux de notre vie; et le souvenir de ces temps nous impressionne encore tellement, que dans nos rêves d'avenir figure toujours la pensée de secouer la poussière de notre sac, de ressaisir notre bâton, et de recommencer nos pérégrinations.

O la religion des souvenirs! ô la beauté de la tradition! par vous le présent se lie au passé; par vous l'humanité reconnaît son unité à travers les variations infinies des races, des pays et des temps!

En terminant notre dernier écrit sur l'Alhambra (Voy. *col.* 329, *vol.* 5), nous fîmes la promesse de reprendre ce magnifique sujet dans ce volume, et de continuer notre excursion à travers les ruines du palais magique des rois maures de Grenade. Nous avions remis même à ce moment de parler de la célèbre fontaine qui occupe le centre de la *Cour des Lions*. Lecteurs! ouvrez donc le 5e volume de la *Revue;* cherchez-y la *planche* 29e (*Plan général de la forteresse de l'Alhambra*), et placez-vous dans la *Patio de los Leones*.

La *Fontaine des Lions* est au centre de la cour. Le bassin, de forme dodécagone (voy. *pl.* 1 et 2 de ce *vol.*), est en albâtre, et repose sur douze lions debout, sculptés en marbre blanc, et qui possèdent une certaine hardiesse naïve, tout en témoignant cependant de l'inexpérience des artistes arabes dans la reproduction des êtres vivants. A en juger d'après l'inscription gravée sur la fontaine, et dont nous donnons ci-dessous la traduction, les Arabes étaient loin de penser que ces lions manquassent de vérité. « O toi qui contemples ces lions, dit le poëte arabe, sois sans crainte, la vie leur manque, ils ne peuvent montrer leur furie! » Qu'aurait dit le poëte à l'aspect des lions de notre sculpteur Barie! Il se fût donc enfui tremblant, épouvanté.

L'inscription du bassin a subi déjà plusieurs interprétations différentes, mais M. Owen Jones l'ayant moulée et en ayant soumis l'épreuve même à M. Pascal de Gayangos, celui-ci l'a ainsi traduite :

« Béni soit celui qui donne à l'iman Mohamed un palais qui surpasse en beauté tous les autres palais!

« Et s'il n'en est pas ainsi, voici le jardin qui contient de telles merveilles d'art, que Dieu ne permet pas qu'on en trouve ailleurs de semblables!

« Vois cette masse de perles scintiller de toutes parts, et lancer dans les airs ses ondées de globules prismatiques.

« Qui retombent en un cercle d'écume argenté et s'écoulent ensuite parmi (d'autres) joyaux surpassant toute autre chose en beauté, comme ils surpassent (le marbre même) en blancheur et en transparence.

« En regardant le bassin, on croirait voir une solide masse de glace d'où l'eau s'écoule, et pourtant il est impossible de dire laquelle des deux est liquide.

« Ne vois-tu pas comme l'eau coule à la surface, malgré le courant inférieur qui s'efforce d'en arrêter les progrès?

« Comme une amante dont les paupières sont chargées de larmes et qui les retient crainte d'un délateur;

« Car en vérité qu'est cette fontaine, sinon un nuage bienfaisant qui verse sur les lions (au-dessous) ses abondantes eaux ?

« Telles les mains du calife quand le matin il se lève pour distribuer de nombreuses récompenses entre (ses soldats) les lions de la guerre.

« O toi qui contemples ces lions rampants (1), sois sans crainte, la vie leur manque; ils ne peuvent montrer leur furie !

« O héritier d'Ansar (2), à toi, comme au plus illustre rejeton d'une branche collatérale, appartient cet orgueil de la race qui te fait regarder avec mépris les autres rois de la terre,

« Puissent les bénédictions de Dieu être pour toujours avec toi? puisse-t-il rendre tes sujets obéissants, et t'accorder la victoire sur tes ennemis. »

Salle du Tribunal. — A l'extrémité Est de la cour des lions est un long corridor qui dessert trois alcôves ou divans. Les Espagnols l'appellent *la Sala del Tribunal* (la Salle du Tribunal), à cause des anciennes peintures exécutées sur les plafonds des alcôves, celle du plafond de l'alcôve centrale représentant une scène de jugement.

Le corridor, décoré avec un soin minutieux, conserve encore une grande partie de ses couleurs originales, et présente différentes variétés de la voûte arabe que nous avons nommée stalactite, et dont nous avons fait connaître les principes dans notre dernier article.

Alcôve de la Salle des deux Sœurs. — Sur le côté Nord de la salle des deux Sœurs, mais séparée d'elle par un corridor, est une alcôve donnant sur le *jardin de Lindaraja*, et qui paraît, dit M. Owen Jones, être la partie de ce palais enchanté à laquelle les poëtes, les peintres et les architectes de ce temps-là apportèrent le plus de soins. Toutes les variétés de forme et de couleur ont été combinées pour y produire le plus heureux effets. Les principaux ornements de cette alcôve sont composés d'inscriptions; elles attirent l'œil de l'observateur par la belle forme de leurs caractères, exercent son intelligence par la difficulté qu'on éprouve à en déchiffrer les entrelacements curieux et compliqués, et flattent son imagination et son cœur par les idées et les sentiments qu'elles expriment. Le poëte, personnifiant parfois l'alcôve, lui fait chanter sa propre splendeur. Nous ne rapporterons que quelques-unes de ces inscriptions :

« Ces appartements renferment tant de merveilles, que les yeux (du spectateur) y restent fixés pour toujours, s'il est doué d'une intelligence qui puisse les apprécier.

(1) Les lions ne sont pas rampants.

(2) *Ansar* ou *Ansarium*, c'est le nom qu'on donne à ceux qui aidèrent Mahomet dans sa fuite de Médine. La tribu de Krazraj, à laquelle appartenaient les rois de Grenade, prétendait descendre d'un des *Ansars*.

(*Note de M. Pascal de Gayangos.*)

« En vérité, telles sont les beautés que nous renfermons, que même les étoiles du ciel descendent pour emprunter de nous leur lumière.

« Et comment en serait-il autrement, quand nous avons été édifiés par les ordres d'un roi dont les œuvres illustres et les bonnes actions sont déjà inscrites dans l'histoire.

« Quant à moi, je suis comme un œil attentif qui surveille ce jardin (1). Je ne cesse de répéter : Certes, il est le maître.

« Avec mes ornements et ma tiare (2), je surpasse la beauté elle-même; bien plus, les flambeaux du Zodiaque descendent (par jalousie) vers moi.

« Louange à Dieu !

« Les doigts de l'artiste ont délicatement brodé ma robe, après avoir monté les joyaux de mon diadème.

« On me compare au trône d'une jeune mariée; pourtant je le surpasse en cela, que je puis assurer la félicité de ceux qui me possèdent.

« Si quelqu'un s'approche de moi se plaignant de la soif, il recevra, pour l'apaiser, une eau fraîche et limpide, douce de sa nature (3).

« Comme si j'étais l'arc-en-ciel lorsqu'il parut pour la première fois, et que le soleil fût notre seigneur Aboul-Hadjadj.

« Monarque dont les mains distribuent des dons aux pauvres (avec autant de profusion et aussi souvent) que les vagues (se succèdent les unes aux autres).

« Puisse sa cour être révérée et visitée aussi longtemps que la maison de Dieu (la Mecque) continuera d'être le but des pèlerins.

« Et Dieu seul est vainqueur ! Gloire à notre seigneur le sultan Aboul-Hadjadj ! Que Dieu lui vienne en aide ! Gloire à Dieu ! Dieu est éternel ! Dieu est notre refuge dans toutes nos afflictions ! »

Salle des Abencerrages. — Cette salle, marquée 25 sur notre plan général (*pl.* 29, *vol.* 5), a subi plusieurs restaurations. Parmi les ornements qui en recouvrent actuellement les murs, M. Owen Jones en a reconnu qui avaient été moulés sur d'autres parties de l'édifice et qu'on avait placés dans cette salle sans aucun égard à leur destination primitive. Ceci rappelle de malheureuses restaurations de nos édifices du Moyen-Age, où trop souvent l'artiste s'est cru à l'abri de toute censure, par cela seulement qu'il avait remplacé des fragments mutilés par d'autres fragments tirés de n'importe où, mais dus au ciseau d'un artiste gothique.

Mais ce n'est pas seulement du vandalisme des restaurateurs, peut-être bien intentionnés, que cette salle peut se plaindre, c'est encore du vandalisme brutal et violent d'un des derniers gouverneurs du palais, qui fit arracher les admirables portes qui fermaient l'entrée de cette pièce. Heureusement que notre ami Owen les avait déjà dessinées, et qu'on peut les trouver

(1) Allusion à la situation de l'alcôve qui donne sur le jardin de *Lindaraja*.

(2) Allusion à la forme de la voûte en stalactite, sans doute.

(3) Allusion à la fontaine au centre de la Salle des deux Sœurs.

reproduites en grand détail dans son admirable volume. Nous citerons les paroles de M. Owen Jones :

« Ces belles portes étaient encore à leur place, à l'entrée « de la *Salle des Abencerrages*, et aussi parfaites qu'elles sont « ici représentées (dans les dessins de l'auteur), lorsque, vers « le milieu de 1837, elles furent déplacées et sciées en deux « par ordre du gouverneur qui, alors, occupait l'Alhambra, « et cela pour fermer une brèche dans une autre partie du « palais; et, comme elles étaient trop grandes pour l'ouver- « ture à laquelle on les destinait, on se servit du reste comme « de bois à brûler. »

Ces portes étaient en sapin, avec les mêmes moulures sur les deux faces; elles étaient entièrement peintes et dorées; les battants roulaient sur pivots; le pivot inférieur était logé dans une cavité creusée dans le seuil en marbre, et celui d'en haut était engagé dans la soffite d'une poutre qui traverse la galerie Sud de la cour des Lions. Cette méthode de suspension est celle qui fut employée dans les temples antiques, et on l'observe encore partout en Orient.

Les Bains ou *los Bagnos*, sont désignés par le numéro 26 dans le plan général. Ils rappellent le plan et les dispositions des bains actuellement en usage dans tout l'Orient, et qui sont un legs de l'antiquité. Les salles principales sont éclairées du haut, au moyen d'ouvertures formant des étoiles, percées dans les voûtes. Les marbres et les faïences sont les éléments qui servent à sa décoration.

Nous avons maintenant parcouru toutes les constructions à droite de la *Cour de l'Étang;* revenons donc sur nos pas, retraversons la *Patio de la Alberca*, et visitons les ruines qui sont à gauche. Nous aurions dû même commencer notre examen par ce côté, comme c'était primitivement notre intention; car le numéro 23 de notre plan général, qui désigne la cour de la Mosquée que nous allons visiter, est moins élevé que les chiffres 24, 25, etc., qui désignent la salle des deux Sœurs, la salle des Abencerrages, etc., que nous avons déjà examinées. Mais, comme beaucoup d'autres voyageurs, nous nous étions fait un plan d'excursion, et nous ne l'avons pas suivi exactement; et comme tant d'autres encore, nous ne saurions guère donner une bonne raison pour notre justification. Au lieu de commander à notre plume, de discipliner nos idées, de les classer rigoureusement, méthodiquement, et de ne pas nous en laisser distraire, il se trouve qu'en parcourant la *Patio de la Alberca*, nous nous sommes laissé entraîner par la magie et la renommée de la cour des Lions; nous n'avons pu passer devant l'entrée de ce lieu célèbre sans y jeter un regard et ce regard nous a perdu. Dès ce moment, adieu l'ordre, la méthode; adieu le plan d'excursion médité avec tant de soin; il nous a fallu visiter cette fontaine, ces lions témoins de la mort des chefs Abencerrages; voir ces colonnes, ces arcades chantées par les poëtes, décrites avec tant d'amour par les artistes voyageurs. Que nos lecteurs veuillent bien donc user d'indulgence envers nous pour cette petite irrégularité.

Cour de la Mosquée. — La *pl.* 3 contient un charmant croquis de M. Owen Jones, montrant la façade Sud donnant sur la *Cour de la Mosquée.* Cette composition est d'un goût exquis, et nous en recommandons l'étude d'autant plus sérieusement, que son arrangement s'accorde merveilleusement avec les dispositions de notre architecture privée moderne; cette relation est même tellement heureuse, que nous avons été tenté un moment d'en reproduire la restauration qu'en a fait M. Owen Jones; mais nous nous contenterons de renvoyer au livre de notre habile confrère. La partie supérieure de la corniche est en bois, et repose sur un motif de décoration stalactite, qui rachète la saillie de la corniche, et paraît en reporter le poids sur les murs.

C'est peut-être ici le lieu d'ajouter que nous avons visité, à Londres, une maison particulière, décorée intérieurement dans le style de l'Alhambra, par M. Owen Jones. Rien n'est plus séduisant que cette décoration; trois couleurs seules y concourent, les trois couleurs primaires (1) et le blanc. L'effet n'est aucunement *chargé;* le vestibule d'entrée, le passage et l'escalier sont simplement ornés de reliefs sans couleurs; puis, suivant l'importance des pièces, la coloration s'accuse de plus en plus jusqu'au salon principal, qui est d'un éclat des plus heureux. Nous disons des plus heureux, parce qu'on pourrait craindre que cette décoration colorée fût de nature à nuire aux toilettes et à la beauté des dames; il n'en est rien, c'est la corniche surtout qui est riche, c'est la rose au centre du plafond qui brille avec éclat, et cette richesse, rejetée vers le haut, se lie cependant très-heureusement avec la décoration des murs de la chambre.

Le jour où je visitai cette maison, le ciel était gris et sombre; il tombait une petite pluie fine et pénétrante; c'était, enfin, ce que nous appelons en France, avec une vanité peut-être faiblement justifiée : *un véritable ciel anglais.* Aussi, je me demandai en route, avec cette curiosité inquiète que tout artiste comprendra, quel effet produirait, sous un ciel nébuleux, cette décoration exotique née sous des latitudes où la lumière et la chaleur abondent. En entrant dans le vestibule, le jour se trouvait naturellement affaibli, et les tons clairs choisis par l'artiste ne parvenaient qu'à donner un effet gris; mais au fur et à mesure que nous avancions, la lumière semblait augmenter, et en pénétrant dans le salon, nous avions positivement changé de latitude : il semblait que l'artiste avait renouvelé le miracle de Prométhée, et que lui aussi avait su dérober le feu du ciel pour illuminer son œuvre. La gaieté et l'éclat de cet intérieur contrastaient si bien avec la tristesse extérieure, avec l'aspect gris, terne et froid de la rue, qui se voyait des fenêtres, que je résumai mon impression en félicitant l'auteur d'avoir su emprisonner le soleil dans cette maison. Talent bien précieux, je puis vous l'assurer, dans un pays où, pour savoir s'il fait beau, on regarde parfois à ses pieds au lieu de contempler le ciel (2).

(1) Bleu, jaune et rouge.

(2) Me promenant dans les rues de Londres, au mois de novembre avec

Mais quittons Londres pour Grenade, et rentrons dans la cour de la mosquée. La façade dont nous venons de parler est à présent bien défigurée par la construction maladroite d'une galerie moderne qui conduit aux appartements du gouverneur de l'Alhambra, et la cour elle-même a été convertie en basse-cour.

Les inscriptions sont peu nombreuses dans cette cour; toutes sont d'un caractère religieux. Autour de l'archivolte des croisées sont ces lignes du Koran :

« Je cherche refuge auprès de Dieu contre Satan le lapidé. Au nom de Dieu, le compatissant, le miséricordieux ! Allah ! Il n'y a pas d'autre Dieu que lui, le vivant, l'éternel, que ne surprennent ni le sommeil, ni l'assoupissement, etc. »

La Mezquita ou *la Mosquée* particulière attachée au palais fut transformée en chapelle par Charles V, et ne présente plus que peu de traces de sa destination primitive. Il existe cependant, près de l'entrée de la chapelle, une belle niche qui était probablement le *mirat* ou sanctuaire de la mosquée.

Casa de Sanchez. — Au Nord-Est de la forteresse se trouvent plusieurs tours qui paraissent avoir été des habitations détachées, complètes en elles-mêmes. Situées dans une partie retirée de la forteresse, ornées d'un très-grand luxe de décoration intérieure, et d'un aspect très-sévère à l'extérieur, elles ont dû, suivant l'opinion de M. Owen Jones, faire partie du harem, et servir de résidence aux sultanes favorites. Les plus parfaites de ces tours n'ont pu trouver place dans notre plan général. Elles sont la *Torre del Cautivo*, la *Torre de la Cautiva* et la *Torre de las Infantas*, dont la position approximative peut être appréciée cependant en consultant la légende et le plan général, *pl.* 29, *vol.* 5 de la *Revue*. Auprès de ces tours, un peu plus au Nord, se voit ce qu'on appelle aujourd'hui la *Casa de Sanchez* (Voy. n° 11, *pl.* 29, *vol.* 5), et dont une petite vue est donnée dans notre *pl.* 3 de ce volume.

La Casa de Sanchez consiste en un petit pavillon à deux étages, avec une colonnade devant lequelle on peut encore apercevoir les restes d'un étang, ce qui fait présumer que la Casa de Sanchez formait autrefois partie d'une cour pareille à celle de l'Etang, et qu'elle était attachée à la masse générale des édifices du *Casa Real*. On trouve à l'étage supérieur de la Casa de Sanchez quelques-uns des plus beaux exemples de décoration en plâtre qui soient à l'Alhambra.

Aujourd'hui, la Casa de Sanchez n'offre plus l'aspect pittoresque qu'on lui trouve dans notre petit dessin. Ces charmantes ruines furent *restaurées* et *embellies* en 1837; l'étang qui s'étendait au-devant de la *Casa* fut comblé et converti en jardin pour la plus grande commodité et le confortable d'un des officiers résidants de la forteresse. Les planches 4, 5 et 6 seront expliquées dans notre prochain numéro.

CÉSAR DALY.

(Suite et fin au prochain numéro.)

un Anglais de mes amis, homme aimable et hospitalier s'il en fut jamais : « Quelle magnifique journée pour la saison, » me dit-il très-sérieusement et en frappant du pied. Je remarquai que, dans ce moment, il regardait fixement le trottoir sur lequel nous marchions. — « C'est donc, lui répondis-je, que vous avez l'art de trouver sur ce dallage le soleil que je cherche en vain au ciel? — Mais je ne vous parle pas du soleil, reprit-il, et ce n'est pas au ciel que je cherche les preuves du beau temps à Londres, dans cette saison, c'est à mes pieds. Voilà un dallage presque entièrement sec et nous sommes en plein novembre. Je vous dit qu'il fait un temps superbe. »

Evidemment M. Owen Jones aurait droit à un brevet d'invention.

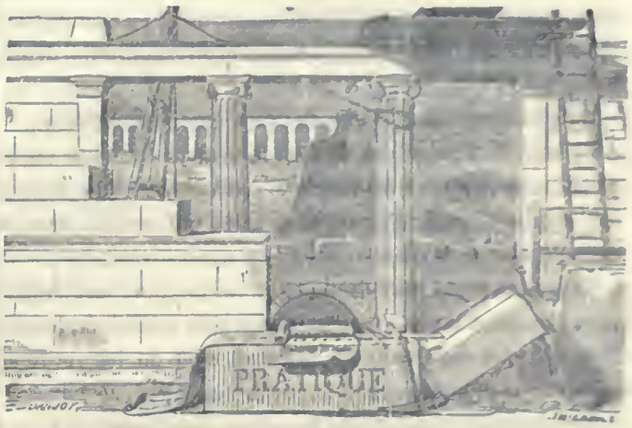

DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX PRIVÉES

DANS LES ÉGOUTS DE LA VILLE DE PARIS.

Depuis quelques années, une modification importante a été adoptée par le préfet de la Seine, sur le rapport de MM. les ingénieurs chargés du service des égouts de Paris.

Elle consiste *dans l'autorisation qui, à l'avenir, sera toujours accordée au propriétaire ou à l'industriel qui en fera la demande, de faire couler ses eaux pluviales, ménagères ou d'industrie, dans l'égout public, par un conduit souterrain.*

On comprend facilement que l'administration municipale, qui cherche, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à débarrasser la voie publique des eaux de toute nature, ait adopté ce mode d'écoulement qui, appliqué là où il existe un égout, ne laissera sur la voie publique que les eaux des bornes-fontaines destinées à laver le pavé.

Un arrêt du conseil d'État du 22 janvier 1785 faisait défense à tous les habitants et propriétaires de maisons dans la ville de Paris, de pratiquer aucune ouverture dans les égouts pour y faire passer les eaux ou les produits des latrines desdites maisons.

Cet arrêt était également exécuté en ce qui concerne les eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois le cas déterminé par l'ordonnance royale du 30 septembre 1814, qui autorisait, à des conditions onéreuses, l'écoulement des eaux privées dans les égouts publics, lorsqu'il était reconnu impossible de les faire conduire dans les ruisseaux des rues ou des places.

Non-seulement on ne permettait aucune communication de ce genre, mais encore celles existantes étaient supprimées comme abusivement établies.

On est revenu aujourd'hui sur ces dispositions, et on a reconnu que grâce au perfectionnement des arts de construction, on pouvait, sans inconvénient pour la solidité des égouts de la ville, permettre cet écoulement direct.

Espérons qu'un jour on complètera ce système d'écoulement par la construction de deux vastes égouts latéraux à la Seine, et qu'on pourrait établir sous les beaux quais qui l'encaissent (1). Au moyen de *ces grands cloaques*, on éviterait de corrompre les eaux du fleuve, et on porterait en aval de Paris toutes les eaux infectes que la Seine reçoit aujourd'hui depuis Bercy jusqu'à Grenelle.

Mais revenons au système de l'écoulement souterrain :

Le moyen adopté consiste en une auge en fonte ou en pierre, dite *fermeture hydraulique*, recevant les eaux à écouler, et qui est munie d'un tuyau en fonte qui conduit les eaux dans l'égout de la ville.

Nous prendrons pour exemple un cas toujours fort embarrassant : celui d'une cuisine souterraine où généralement l'on garde les eaux dans un puisard, d'où on les retire au moyen d'une pompe quand le puisard est plein.

Supposons donc qu'il faille donner un écoulement aux eaux de la cuisine souterraine (A, *fig.* 1, *pl.* 7) d'un hôtel séparé de la voie publique (V) par une cour (C).

Pour cela faire, on réunira toutes les eaux dans la fermeure hydraulique (*o*) par une disposition inclinée du sol de la cuisine ; sur l'une des parois de cette fermeture sera ajusté un tuyau (*a*) en fonte de 0 m. 15 de diamètre au moins, lequel aura vers l'égoût (*b*) une pente descendante qui ne pourra être moindre de 0 m. 1 par mètre. Ce tuyau aura le bord inférieur à 0 m. 40 en contre-haut du radier de l'égout (*b*) et fera saillie de 0 m. 05 à 0 m. 08.

La fermeture hydraulique (*fig.* 2) se compose d'une boîte en fonte, ou bien d'une auge en pierre (*t x y z*), de dimensions variables, mais généralement de 0 m. 35 en carré, sur 0 m. 35 à 45 de hauteur. Elle est divisée en deux chambres (*c c'*) par une cloison verticale (*d e*) qui s'arrête à 0 m. 06 du fond (*z y*) de la boîte. Le dessus de la boîte est percé d'un orifice de de 0 m. 06 de diamètre, fermé par une grille ; sur la paroi latérale (*t z*) est ajusté le tuyau en fonte (*a*) dont le bord inférieur est à 0 m. 15 en contre-haut du fond (*z y*).

Voici maintenant comment fonctionne cet appareil.

Les eaux se rendent dans la boîte *t x y z* par l'orifice *f*, elles s'élèvent en atteignant bientôt le bord inférieur de la cloison *d e*, le dépassent, s'élèvent jusqu'au bord inférieur du tuyau *a*, et s'écoulent par ce tuyau ; aussitôt un niveau constant s'établit dans la fermeture hydraulique.

(1) La *Revue* a déjà entretenu ses lecteurs de cette idée, à propos d'un projet analogue conçu pour Londres par M. Martinn, l'auteur des fameuses peintures : Festin de Balthazar, Destruction de Ninive, etc. (Voy. ma lettre datée de Londres et insérée dans le *vol.* 4e, *col.* 329).

(*Note de M. César Daly.*)

On comprend facilement pourquoi la cloison *d e* descend de 0 m. 10 en contre-bas de l'orifice du tube *a* ; c'est pour que les miasmes qui s'échapperont nécessairement de l'égout *b* ne puissent pas pénétrer dans la chambre *c* et se répandre dans la cuisine.

Nous ajouterons, pour tout dire sur cette innovation fort simple, mais aussi fort utile, qu'il convient de placer des grilles en fonte aux deux extrémités des tuyaux servant d'embranchement à l'égout de la ville, pour que ni les rats de l'égout, ni les débris de la cuisine ne puissent l'obstruer.

Le nettoiement du conduit se fait par une chaîne ou par une longue tige à raclette (1).

Nous ne doutons pas que les lecteurs de la *Revue* n'aient bientôt fait usage de la *fermeture hydraulique* dans les travaux confiés à leurs soins intelligents.

H. D.,
Arch.-Ing.

(1) On pourrait donner à la fermeture hydraulique un fond hémisphérique, ce qui en faciliterait le nettoiement, attendu que les dépôts se formeraient tout naturellement au point le plus bas, d'où on les enlèverait plus aisément que dans les angles d'une caisse de forme cubique. Nous avons indiqué cette disposition dans la *fig.* 2 par une ligne ponctuée.

(*Note de M. César Daly.*)

VICAT

LES CHAUX HYDRAULIQUES. — RÉCOMPENSE NATIONALE.

A cent ans,
Le mortier n'est qu'un enfant.
(*Ancien dicton de maçon.*)

On sait que les chaux hydrauliques donnent aux mortiers immergés sous l'eau une dureté si grande, qu'au bout de quelques mois la mine seule peut les entamer.

Reportons-nous à l'année 1817, avant la découverte de M. Vicat sur la cause essentielle de la véritable solidification des mortiers. L'une des plus importantes parties de l'art de bâtir, la fabrication des ciments et mortiers, était à l'état d'enfance. Les archéologues, les architectes s'extasiaient devant les monuments de l'Antiquité et du Moyen-Age ; ils dissertaient sur la solidité miraculeuse des anciennes constructions ; ils feuilletaient, pour s'éclairer, Vitruve, Pline et saint Augustin, au lieu d'avoir recours à la science, à la chimie, et ils suivaient, en véritables empiriques, les errements vulgaires de la routine. Aussi, s'agissait-il de garantir la durée d'une maçonnerie exposée à l'action des eaux, les ingénieurs et les architectes ne connaissaient que les pouzzolanes de Civita-Vecchia, le trass hollandais d'Andernnek, le ciment anglais et la pierre de taille. Mais la cherté extraordinaire de ces trois derniers produits rendait leur usage très-dispendieux et souvent impossible. La pouzzolane d'Italie, quoique

moins chère, coûtait rendue dans nos ports, jusqu'à 8 fr. le quintal. Nous ne parlons que pour mention de la chaux dite maigre, connue seulement dans quelques localités en France et dont l'usage ne pouvait également se généraliser.

Mais si l'art de bâtir était impuissant, à moins d'énormes frais, lorsqu'il s'agissait de maçonneries hydrauliques, les ressources de cet art n'étaient pas moins bornées lorsqu'il s'agissait de constructions soumises à l'action des intempéries de l'air. Aussi n'osait-on pas construire une pile de pont en petite maçonnerie de moellons sans la revêtir de pierres de taille.

Voilà où nous en étions, malgré les savantes recherches de M. de la Faye sur la manière de bâtir des anciens, et les travaux de M. Fleuret, professeur d'architecture à l'école militaire de Paris sous l'Empire (1).

Les premières découvertes de Vicat remontent à 1818. Ce fut à cette époque qu'il fit connaître au monde savant la cause qui déterminait la solidification des mortiers; qu'il enseigna, en un mot, la théorie et les propriétés des chaux hydrauliques naturelles, et la préparation des chaux hydrauliques artificielles; il dévoila les mystères de la chaux *maigre*, et analysa la composition des pouzzolanes volcaniques. Le secret de la Nature avait été surpris. L'Art humain avait triomphé. Mais si les argiles soumises à un certain degré de calcination acquéraient les propriétés des pouzzolanes, cette préparation coûtait encore du temps et de l'argent; aussi Vicat alla-t-il plus loin, et sûr de trouver des chaux hydrauliques toutes préparées par la nature, il entreprit un voyage géologique à travers nos départements. Il étudia la coupe des terrains depuis les terrains primordiaux jusqu'au dépôt des dernières révolutions du globe. Bientôt ses recherches furent couronnées d'un plein succès. Il trouva à profusion, dans notre sol, les pierres à ciment et les pierres à chaux hydrauliques. Il dressa un catalogue des carrières qui fournissent ces précieux matériaux.

La découverte de Vicat était donc immense sous le triple rapport de l'art, de la salubrité publique et de l'économie.

Les grands travaux, ponts, écluses, barrages, pertuis, etc., se construisent dès lors facilement et avec une merveilleuse rapidité.

Les infiltrations si dangereuses des fosses d'aisances, celles qu'amènent souvent dans les caves les pluies abondantes ou la crue des eaux, sont évitées par l'usage du mortier hydraulique.

L'eau, cet élément si précieux et qui manque si souvent en été dans nos campagnes, peut être facilement recueillie pendant la saison des pluies, dans des citernes étanches.

(1) *Recherches sur la préparation que les Romains donnaient à la chaux dont ils se servaient pour leurs constructions, et sur la composition et l'emploi de leurs mortiers*, par M. de la Faye. Paris, de l'imprimerie royale; 1777. — *Mémoire pour servir de suite aux Recherches*, par le même, 1778.

L'art de composer des pierres factices aussi dures que le caillou, et recherches sur la manière de bâtir des anciens, sur la préparation, l'emploi et les causes du durcissement de leurs mortiers, par M. Fleuret. Paris, 1807.

Et, répétons-le, tous ces travaux, toutes ces améliorations s'exécutent et s'obtiennent économiquement.

Aussi la découverte de notre illustre compatriote fit-elle bientôt le tour du monde (1). Et nous pouvons dire avec orgueil que les grands travaux de viabilité qui, depuis un quart de siècle, s'exécutent en Europe et en Amérique, n'ont été si rapidement conduits que grâce à cette magique invention.

C'est ainsi que la France aura payé aux autres pays le tribut de son intelligence, pour hâter la fusion des intérêts de tous les peuples.

Mais si cette découverte avait illustré le nom de son auteur, si le pays devait encore à Vicat une couronne civique et une récompense, la nation, quoique bien tardivement, vient d'acquitter cette dette sacrée. Nous applaudissons à cette mesure, et nous faisons des vœux pour que l'État entre de plus en plus dans la voie féconde des récompenses nationales à décerner aux grands inventeurs.

Ce n'est qu'à cette condition que le génie français prendra un nouvel essor, et que ces précieux fruits seront immédiatement utiles au monde entier. Enchaîner les inventions aux brevets et aux priviléges, n'est-ce point arrêter d'une main profane les bienfaits que Dieu répand avec profusion et sans cesse sur la terre par la révélation permanente des hommes de génie? Brisons donc les entraves; donnons des horizons infinis, ouvrons de libres carrières aux grands ouvriers du progrès, aux grands architectes qui conduisent l'humanité vers de nouvelles et plus heureuses destinées!

PERREYMOND.

Nous croyons faire une chose aussi utile qu'agréable à nos lecteurs, en publiant un document de la plus haute importance sur les travaux de M. Vicat. Voici le rapport tout récent de M. Arago.

MESSIEURS,

Dès leur première séance, vos commissaires ont donné une entière adhésion à la pensée qui a inspiré le projet sur lequel vous êtes appelés à délibérer. Ils sont restés unanimement convaincus qu'en soumettant *les grandes découvertes* de nos compatriotes à l'appréciation attentive des trois pouvoirs constitutionnels du pays, qu'en recourant à toutes les solennités de la loi pour régler les rémunérations nationales que des inventeurs peuvent avoir méritées, on excitera au plus haut degré, et très-utilement, le zèle, l'ardeur et la persévérance des hommes de génie.

Nous parlons seulement, messieurs, de *grandes découvertes*. Des travaux, quelque estimables qu'ils fussent, auxquels cette dénomination n'appartiendrait pas légitimement, disons mieux, n'appartiendrait pas d'un consentement universel, ne vous paraîtraient pas, en effet, devoir appeler une délibération spéciale des chambres législatives.

(1) Les ouvrages de M. Vicat et ceux des ingénieurs qui ont marché sur ses traces furent traduits aux États-Unis. Voir surtout la traduction de M. J.-G. Totten, colonel du génie militaire des États-Unis, qui a pour titre: *Essays on hydraulic and common mortars and on lime-burning, translated from the french of Gen. Treussart, M. Pelot and Courtois.*

Ces réflexions jalonnaient, sans aucune équivoque, la route que nous avions à suivre. Nous devions examiner si M. Vicat s'est placé parmi les hommes privilégiés dont la postérité se souviendra; si ses travaux, au moment de leur publication, avaient un caractère de nouveauté incontestable; s'ils offraient un intérêt général; si, enfin, les procédés qui s'y trouvent consignés doivent prendre rang parmi les inventions brillantes dont notre pays s'honore à juste titre.

Ce court préambule justifiera les développements que vous allez entendre. Nous avons cru d'ailleurs qu'en soumettant à l'analyse la plus stricte, la plus minutieuse, un mérite aussi reconnu que celui de M. Vicat, nous inspirerions une inquiétude salutaire aux médiocrités qui prétendraient faire retentir leur nom dans cette enceinte. Si la commission avait atteint ce but, elle aurait, sans aucun doute, satisfait d'avance à un des vœux de la chambre.

FABRICATION ARTIFICIELLE DES CHAUX HYDRAULIQUES.

La chaux, soit à l'état de pureté, soit, plus ordinairement, mêlée à d'autres matières, est le moyen dont on a fait usage depuis les temps les plus reculés pour lier entre elles les pierres, et, en général, toutes les parties constituantes des bâtisses.

Si la chaux ne s'offre nulle part isolée sur l'écorce du globe, par compensation, les roches d'où on peut l'extraire à l'aide de simples grillages, les roches calcaires existent presque partout. Aucun minéral n'est plus répandu dans la nature.

Il est rare que les pierres calcaires soient entièrement pures, ou exclusivement composées de chaux et d'acide carbonique.

Leur pâte est ordinairement mêlée, d'une manière intime, à de la silice, à de l'alumine, à de la magnésie, à du fer oxydé, à du manganèse, etc. De là les dénominations, adoptées par les minéralogistes, de calcaires argileux, magnésiens, ferrugineux, manganésiens, etc.

Ces calcaires fournissent, par la cuisson, des chaux très-diverses. Les constructeurs en distinguent de plusieurs espèces : les chaux grasses, les chaux maigres, les chaux hydrauliques.

Les chaux grasses foisonnent beaucoup quand on les éteint; elles doublent alors de volume et au-delà. Ce serait une propriété très-précieuse sous le rapport de l'économie; mais les chaux grasses restent longtemps molles, surtout au centre des maçonneries, partout où elles sont privées du contact de l'air; mais les chaux grasses se dissolvent jusqu'à leurs dernières parcelles dans les eaux fréquemment renouvelées, dans les eaux pures; mais cette dissolution de la chaux transforme à la longue en monceaux de pierres sèches, des murs de quai, par exemple, qu'on croyait convenablement maçonnés et d'une grande solidité.

Faut-il montrer par des citations, que le mortier fait avec de la chaux grasse n'acquiert point de consistance quand il est à l'abri du contact de l'air? Nous dirons que M. le général Treussart ayant eu à reconstruire à Strasbourg, en 1822, le soubassement d'un bastion qui datait de 1666, y trouva le mortier tout aussi frais que si les maçons l'eussent posé depuis quelques heures seulement. Pareille chose fut observée à Berlin par les architectes, qui démolirent naguère un des piliers, de neuf mètres de diamètre, de la tour de Saint-Pierre, bâtie depuis environ quatre-vingts ans.

Nous demande-t-on de prouver qu'un courant d'eau vive dissout rapidement la chaux grasse des maçonneries et en compromet la solidité? Nous invoquerons, pour choisir entre mille exemples, la démolition des restes des anciennes écluses de la Vilaine. Pendant cette opération on reconnut que, par suite de la dissolution de la chaux grasse, il ne restait plus derrière les revêtements que des masses sans liaison, que de simples murs de pierre sèche.

La chaux maigre a tous les défauts des chaux grasses, et, de plus, comme son nom l'indique, elle foisonne à peine. Aussi évite-t-on, autant que possible, d'en faire usage.

Les constructeurs qui désirent donner de la durée à leurs œuvres, doivent employer exclusivement de la chaux hydraulique, particulièrement lorsque les fondations reposent sur un terrain humide.

On appelle chaux hydrauliques, celles qui se solidifient promptement dans l'eau. Cette propriété ne se montre pas toujours au même degré. Les plus caractérisées des chaux hydrauliques *font prise* du second au quatrième jour d'immersion; au bout d'un mois, ces chaux sont fort dures et complètement insolubles : dans le sixième mois, elles se comportent comme certaines *pierres calcaires* : le choc les brise en éclats; leur cassure est écailleuse.

Les calcaires naturels ne se distinguent en général les uns des autres par aucun caractère physique particulier de texture, de dureté, de pesanteur spécifique, de coloration, qui puisse faire prévoir d'avance quelle espèce de chaux ils fourniront. Les chaux grasses, maigres, hydrauliques, sont indistinctement blanches, grises, fauves, rousses, etc. C'est dans la composition intime des roches, c'est dans la nature et la proportion de leurs principes constituants, que les chimistes ont cherché les causes réelles de l'*hydraulicité*.

Il est bien avéré depuis longtemps que les calcaires les plus purs, les marbres statuaires primitifs ou saccharoïdes, les marbres de Paros, de Carrare, donnent toujours, par la calcination, de la chaux grasse; on a su de bonne heure aussi que la propriété de durcir sous l'eau est communiquée à la chaux par des matières particulières qui se trouvent disséminées dans les tissus de la roche calcaire d'où la chaux a été tirée. Mais quelles sont ces matières, en quelles proportions devaient-elles exister dans la roche pour que l'*hydraulicité* apparût à un degré suffisant? Sur ce point, les opinions ont été très-longtemps flottantes.

Bergmann, car de très grands chimistes s'occupèrent de la question, attribuait les propriétés caractéristiques des chaux hydrauliques, à la présence, dans ces chaux d'une petite proportion d'oxyde de manganèse.

Guyton-Morveau adopta les idées de son illustre ami. Il était évident, toutefois, que l'*hypothèse* des deux chimistes ne révélait pas, du moins d'une manière générale, le secret de l'hydraulicité; on connaissait, en effet, des chaux hydrauliques naturelles dans lesquelles il n'existait pas une trace d'oxyde de manganèse. Il a même été constaté que cet oxyde ne possède point la propriété qu'on lui attribuait. Une écluse construite en Suède, d'après les idées de Bergmann, avec un mortier composé de chaux grasse et de manganèse, manquait tellement de solidité, qu'il fallut la détruire, très-peu de temps après son achèvement.

Les plus anciennes études que nous connaissions sur les compositions des chaux hydrauliques datent de l'année 1756, c'est-à-dire de l'époque où *Smeaton* se préparait à la construction si difficile, si hardie du phare d'*Edystone*. Ce célèbre ingénieur examina

alors, avec le soin le plus scrupuleux, la chaux hydraulique naturelle d'*Aberthaw* (comté de Glamorgan). Cette chaux jouissait en Angleterre d'une certaine célébrité. Traitée par les acides, elle laissa un résidu « *qui* PARAISSAIT *être une glaise bleuâtre*, pesant environ un huitième du poids total de la pierre. « La couleur rougeâtre que ce résidu acquit par la cuisson fit croire à Smeaton que la roche calcaire d'Aberthaw (on l'appelait déjà *du Lyas*) *contenait aussi du fer*.

Saussure publia, en 1786, dans le second volume de son célèbre voyage, quelques réflexions tendant à attribuer l'hydraulicité des chaux de Saint-Gingoulph, en Savoie, à l'influence combinée du manganèse, du *quartz et même de l'argile* contenus dans le tissu des roches calcaires de cette localité. Ajoutons, dans l'intérêt de la vérité, que l'illustre naturaliste laisse ses opinions à l'état de simples conjectures.

Encore une citation, et nous aurons parcouru l'ensemble des recherches qui ont précédé les travaux de M. Vicat.

M. l'ingénieur des mines, Collet-Descotils, ayant découvert, en 1813, une quantité notable de matière siliceuse très-divisée dans la chaux de *Senonches*, attribua à l'action de la silice l'hydraulicité si forte et si renommée de cette chaux.

Que manquait-il aux conjectures de Smeaton, de Saussure, de Descotils? Il leur manquait d'être autre chose que de simples conjectures, de ne s'appuyer par aucune preuve démonstrative; il leur manquait la précision, la netteté, ces constants attributs de toute vérité bien établie; il leur manquait d'être éclaircies, rectifiées, et de passer enfin, par l'impulsion d'une main puissante, de la région vague, nébuleuse des rêveries, dans le domaine des applications.

Dès ses premiers essais, M. Vicat fit usage de la synthèse. Quiconque avait remarqué combien l'état cristallin, l'état moléculaire peut modifier les propriétés physiques de certains corps, devait attacher une confiance bornée aux conséquences qui, dans l'intérêt de l'architecture, semblaient découler de l'analyse chimique des chaux. Les expériences de Vicat allèrent au contraire directement au but.

La chaux *naturelle de Senonches* était le type de la perfection : M. Vicat composa une *chaux artificielle* supérieure à celle de Senonches. Il obtint ce résultat capital en faisant calciner, dans des proportions convenablement choisies, de la craie, ou de la chaux pure, mêlée à de l'argile.

Par cette expérience, la lumière succédait à l'obscurité, la certitude au doute; l'art de bâtir venait de s'enrichir d'une *admirable découverte*.

Nous ne supposons pas que cette qualification puisse être contestée; nous ne saurions croire que le désir malheureusement si commun, du reste, de dépouiller un contemporain au profit de la réputation d'un mort, décide personne, dans cette circonstance, à exagérer le mérite des essais, des hypothèses, des conjectures qui précédèrent les travaux de l'ingénieur du pont de Souillac. Sans cela nous prouverions, par des rapprochements sans réplique, que M. Vicat n'a pas été moins réellement inventeur sur la question des chaux hydrauliques, que ne le fut Newton quand il publia la théorie de la composition de la lumière blanche, que ne le fut Franklin, lorsqu'il proposa les paratonnerres au monde civilisé. Le célèbre Smeaton essayant infructueusement de rendre de la chaux grasse hydraulique par une addition d'argile sans préparation, Smeaton méconnaissant, après ses essais multipliés, la nécessité de *la cuisson* de l'argile, montra d'ailleurs, beaucoup mieux que tous les raisonnements ne sauraient le faire, l'immense distance qui sépare de simples aperçus d'une découverte réalisée et complète.

M. Vicat a étendu ses heureuses investigations à tout ce qui concerne le rôle que la chaux peut jouer dans les maçonneries; ainsi, l'art du chaufournier, l'art de chasser le plus sûrement et le plus économiquement possible l'acide carbonique, un des principes constituants des roches calcaires, est redevable d'importantes remarques aux travaux de notre célèbre ingénieur; ainsi, après les directions prises que ces travaux renferment, personne ne pourrait hésiter sur les essais à faire, pour prévoir à coup sûr les qualités que développeront à la longue des échantillons de chaux donnés; ainsi, ceux qui voudront savoir quel procédé il importe de suivre pour *éteindre* les chaux de diverses catégories, consulteront avec beaucoup de fruit les résultats des expériences de M. Vicat; ainsi le choix des matières qui concourent avec la chaux de toute nature à la fabrication des mortiers ne sera plus livré à une aveugle routine.

Le besoin d'abréger nous impose l'obligation de faire seulement mention de cette partie, d'ailleurs si intéressante, des recherches de M. Vicat. Nous supprimons aussi, par le même motif, l'analyse des considérations théoriques très-délicates, à l'aide desquelles notre ingénieur explique l'action graduelle et longtemps prolongée des chaux, sur les matières qu'on mêle à elles pour en faire du mortier.

Nous regrettons d'autant plus d'être forcé de nous restreindre, qu'il nous eût été particulièrement agréable de rendre pleine justice aux très-belles expériences de M. Berthier, un des plus habiles chimistes dont la France puisse s'honorer.

CIMENTS.

M. Vicat s'est également occupé avec succès des *ciments*.

Les architectes distinguent les ciments des mortiers d'après l'aspect physique. Le sable contenu dans le *mortier* y existe à l'état de mélange, sous forme de gravier plus ou moins grossier, plus ou moins apparent. La pâte du *ciment* paraît homogène, quoiqu'elle renferme à la fois, de la chaux, de la silice et de l'alumine.

Aucune matière n'a joui de plus de célébrité parmi les constructeurs, que le produit connu encore aujourd'hui sous le nom de *ciment romain*.

Ce ciment, qui, à l'origine, s'appelait *ciment aquatique*, fut fabriqué, dès l'année 1796, par MM. Parker et Wyatts. Il était le résultat de la torréfaction de certains galets calcaires ovoïdes qu'on trouve en assez grande abondance à quelque distance de Londres.

Le ciment romain gâché en pâte un peu consistante, se solidifie en quelques minutes, à l'air ou dans l'eau. Il est certains travaux, le *tunnel sous la Tamise*, par exemple, qui n'auraient pas pu être exécutés sans ciment romain. Dans d'autres circonstances, cette solidification très rapide devient un obstacle réel; on remplace alors le ciment par du mortier hydraulique dont le prix est d'ailleurs beaucoup moins élevé.

Parker et Wyatts fabriquaient leur ciment romain et le vendaient à toute l'Europe; les constructeurs en faisaient usage, mais ni les uns, ni les autres, ne se rendaient compte de la cause réelle de ses singulières propriétés. La découverte de cette cause appartient, ce nous semble, incontestablement à M. Vicat. Nous trouvons, en effet, qu'après avoir indiqué la proportion d'*argile cuite*

qui rend une chaux hydraulique, l'habile expérimentateur publiait, en 1817, cette remarque catégorique :

« Lorsque l'on force cette dose (la dose d'argile) jusqu'à 33 ou « 40 pour cent, on obtient une chaux qui ne s'éteint pas; mais « elle se pulvérise facilement et donne, quand on la détrempe, une « pâte qui prend corps sous l'eau très-promptement. »

La proportion d'argile précitée est justement celle de la matière qui sortait des fours de MM. Parker et Wyatts. M. Vicat fit donc de toutes pièces, dès 1817, non-seulement de la chaux hydraulique, mais encore du *ciment romain*.

La mission de vos commissaires ne comportait pas la citation de faits purements scientifiques ; aussi s'empressent-ils de remarquer que la découverte de notre ingénieur sur les ciments est entrée largement dans le domaine des applications. Ici, comme à l'occasion des chaux hydrauliques, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, la géologie, éclairée par M. Vicat sur l'importance industrielle des calcaires fortement argileux, a tourné de ce côté ses utiles investigations, et les constructeurs français, naguère tributaires de l'Angleterre, connaissent aujourd'hui une multitude de localités où ils peuvent préparer du ciment romain. M. Vicat, pour son compte, en a signalé plus de 400. Cette nouvelle industrie est exploitée avec avantage dans beaucoup de nos départements.

Si les bornes de ce rapport nous le permettaient, nous pourrions citer ici plusieurs personnes qui se sont rendues recommandables par la découverte de carrières de ciment romain, et, entre autres un habile ingénieur des ponts-et-chaussées que la chambre des députés a compté parmi ses membres, M. l'ingénieur en chef Lacordaire.

(*La suite au prochain numéro.*)

DE LA CONSERVATION DES BOIS

EMPLOYÉS DANS LES CHEMINS DE FER.

Extrait du journal des Chemins de fer.

La partie chimique de la construction et de l'exploitation des chemins de fer ne me semble pas comprise et traitée avec intelligence et succès. Les applications qui ont été faites depuis quelques années ont mal rempli leur but, tout en imposant de lourds sacrifices aux compagnies exploitantes; il y a donc intérêt et surtout opportunité à examiner cette question importante, pour signaler ce qu'il y a de mal et d'incomplet, et indiquer diverses améliorations. C'est en fait de chemins de fer qu'il faut répéter le mot de Franklin : « *Il n'y a pas de petite économie.* »

Nous parlerons d'abord des bois enterrés dans le sol, c'est-à-dire des *billes* et des *dés*.

Les billes ou traverses, quoique en bois dur, ne résisteraient pas longtemps aux agents de destruction permanente, qui sont la pourriture humide et les vers, si on ne les imprégnait à l'avance de certaines dissolutions salines qui les préservent d'une décomposition rapide. Le sulfate de cuivre dissous dans l'eau a été généralement adopté pour cet emploi; mais son efficacité est loin de répondre à l'espoir qu'on en avait conçu.

Les billes imprégnées de cette dissolution, si elles ont duré un peu plus que celles qui n'avaient subi aucune imbibition préalable, n'ont pas tardé à se désagréger, bien longtemps avant le terme espéré de leur résistance. Voici ce qui se passe : ce bois enterré seulement à quelques centimètres de profondeur dans un sol factice, très-perméable, est sans cesse lavé traversé, dissous en quelque sorte par les eaux pluviales, à diverses températures. Pendant l'été, c'est de l'eau tiède dans laquelle les fibres ligneuses sont en macération ; en hiver, c'est l'eau qui se congèle et se cristallise avec la force expansive qui accompagne toute cristallisation. Le tissu cellulaire du bois entre alors dans une complète désorganisation; dès ce moment, les billes refusent un long service et exigent un prompt changement.

Que fait le sulfate de cuivre au milieu de semblables circonstances? Sans doute il détruit, empoisonne les insectes qui tentent de s'introduire dans le bois où se trouve une substance vénéneuse ; malheureusement sa présence n'est là que passagère. Très-soluble dans l'eau, même à basse température, il est continuellement lavé et promptement dissous. Des bois déterrés après quatre ans d'enfouissement n'accusaient la présence d'aucune trace de cuivre, malgré une abondante imprégnation; de l'eau qui avait servi à faire bouillir des fragments de ce même bois déterré ne se colorait ni par l'hydrogène sulfuré, ni même par le ferrocyanure de potassium.

Cela devait être ainsi; le sulfate de cuivre est très-efficace pour détruire les vers, mais pour repousser l'humidité, l'eau, il ne vaut rien. Au contraire, il l'attire par son affinité pour elle ; s'il est sec, il se cristallise, au grand dommage du tissu ligneux, dont le nerf est détruit; si l'eau arrive abondante, il est dissous et entraîné comme s'il était placé sur un filtre, sous un lavage continu.

Le sulfate de cuivre ne compense donc pas les sacrifices qu'il impose aux constructeurs. On en peut dire autant de toutes les substances solubles dans l'eau.

De quoi s'agit-il, en effet? De repousser l'eau et de détruire les vers qui causent la pourriture sèche. Il faut donc imprégner le bois d'un liquide hydrofuge et suffisamment vénéneux. J'ai fait des expériences avec l'*huile fixe* obtenue de la distillation du goudron, et j'ai eu des résultats très-satisfaisants comparativement à ceux que procure le sulfate de cuivre. Cette huile jouit à un haut degré de la faculté de pénétrer les tissus ligneux; aucune partie n'échappe à son invasion si elle a été employée à la température de 100 degrés. Cette opération d'imbibition est aussi simple que rapide, et se fait à l'aide d'une chaudière en tôle suffisamment grande pour contenir une cinquantaine de billes. L'ouvrier chargé de ce travail plonge de nouvelles billes à mesure qu'il retire celles qu'il a jetées les premières; la pénétration est prompte. Les traverses sont ensuite exposées à l'air; au contact de l'air, l'huile restée à la surface du bois se dessèche et se résinifie.

Tel est le procédé qui me paraît devoir remplacer avec un succès complet la dissolution de sulfate de cuivre. Le bois durci par ce traitement acquiert les qualités hydrofuges des bois résineux, ses pores sont obstrués par une espèce de vernis bitumineux. Quant à ce qui regarde la destruction des insectes, elle a lieu dans ce sens qu'ils ne peuvent ni pénétrer le bois, ni s'y propager, ni y vivre un seul instant. Cette huile est destructive pour eux autant par elle-même que par l'ammoniaque qu'elle contient.

Enfin, la question de la dépense se résoudra encore en faveur de cette huile qui, depuis quelques années, devient abondante dans les grandes villes. En fixant à 20 fr. le prix de 100 kil. (1), je crois émettre un chiffre exact; 100 kil. de dissolution concentrée de sulfate de cuivre ont toujours coûté davantage. Il est vrai que, sous ce rapport, la véritable économie est celle qui résulte de la plus grande durée des billes et des dés, dont la rapide destruction est une cause de si coûteuses dépenses d'entretien pour les compagnies exploitantes, sans parler des entraves que la régularité du service éprouve par suite de fréquentes réparations. Nous croyons donc

---

(1) Un de nos rédacteurs a retiré souvent de l'huile en distillant le goudron. On ne peut porter son prix à moins de 45 fr. les 100 kilogrammes achetés en Angleterre. Cette même huile y a été payée 40 fr., et elle est revenue à Paris à 65 fr. L'usage de cette huile en ferait considérablement monter le prix; car elle ne forme pas plus que le dixième du goudron, lequel goudron n'est produit que par la fabrication limitée du coke dans les usines à gaz. (*Note de la Direction.*)

rendre service à cette industrie naissante en donnant de la publicité à d'utiles observations (1).

J'avais expérimenté en même temps que les précédents, un autre moyen qui a également bien réussi, tout en offrant une manipulation plus compliquée. Il consistait à imprégner les billes de la dissolution de sulfate de cuivre de les faire sécher, puis de les plonger dans du *brai* (goudron distillé) bouillant. Ces billes retiennent une couche noire de ce brai qui les préserve de tout contact humide, et le sulfate de cuivre combat à l'intérieur le développement de la pourriture sèche. Le goudron ordinaire, employé à la place du brai, n'a pas eu la même persistance; quoique peu soluble dans l'eau, il s'y dissout cependant dans une certaine proportion, ensuite, comme il n'est pas siccatif, il adhère à tout ce qui le touche, de sorte que le bois en conserve peu dès les premiers moments de la pose, et l'eau des pluies enlève le reste.

Le brai dont nous venons de parler commence à trouver un emploi précieux dans les travaux hydrauliques qui se présentent si souvent à l'occasion de l'établissement d'un rail-way. Ainsi dans quelques ponts qui viennent d'être construits sur la ligne d'Orléans à Tours, les assises n'ont été posées et accolées qu'à l'aide de cette espèce de ciment chauffé. Dans tous les travaux sous l'eau, cette même matière lie les pierres avec une telle force, une telle intimité, qu'elles ne font en quelque sorte qu'une seule pierre. Les joints sont à tout jamais imperméables à l'eau.

L.-V. PARISEL,
Ancien professeur de chimie, fabricant de produits chimiques, à Lyon.

SALUBRITÉ PUBLIQUE.

OBSERVATIONS SUR LE RÈGLEMENT DE LA MAIRIE DE ROUEN

FIXANT LA HAUTEUR DES MAISONS D'APRÈS LA LARGEUR DES RUES.

Par M. E. DE LA QUÉRIÈRE.

Dans le plan, la coupe et l'élévation d'une maison ou d'un palais, il est sept conditions essentielles, que nous appellerons hygiéniques, pour les distinguer des conditions architectoniques et artistiques, proprement dites, sur lesquelles la police municipale (police de sûreté et de santé publiques) devrait veiller avec la plus grande attention, la plus pieuse sollicitude.

Ces conditions les voici :

1° Cour proportionnée au bâtiment ;
2° Élévation entre œuvre de chaque étage ;
3° Largeur des fenêtres ;
4° Hauteur de la maison ;
5° Couverture de la maison ;
6° Disposition et construction de l'escalier ;
7° Caves, écoulement des eaux ménagères, plombs, emplacement, construction et nombre des cabinets d'aisance.

En analysant avec attention ces sept conditions hygiéniques, on trouvera qu'elles correspondent à la nécessité de donner à une maison, pour la rendre salubre, de l'air pur et de la lumière en suffisante quantité, et des moyens de communication facile d'un étage à l'autre, en empêchant que les maisons ne prennent les proportions d'une tour de Babel au détriment de nos poumons; à la nécessité d'arrêter les ravages de l'humidité dans les rez-de-chaussée, d'éviter les passages trop rapides de température sous les plombs (toits), de purifier l'intérieur, le *beau milieu* de nos maisons, l'artère de la circulation, l'escalier, en un mot, des émanations fétides des eaux ménagères et des fosses d'aisance, qui actuellement, en partant de ce centre, inondent de leurs miasmes délétères toutes les parties de nos logements.

Vitruve disait, il y a près de vingt siècles : Les constructions doivent satisfaire à trois conditions : *firmitatem, commoditatem et delectationem*. A défaut de la solidité que nos gâcheurs de plâtre et de pisé nous refusent, il est grandement temps que nous exigions d'eux les premiers éléments de la commodité et de la salubrité, et un peu de cette *delectation* dont les Anglais, plus classiques que nous, enfants de la race latine, ont su introduire, dans leur *in-side* (intérieur), en créant le confort, le comfortable, le délectable.

Aussi applaudissons-nous de grand cœur à toutes les manifestations qui se font dans ce sens, et sommes-nous heureux de trouver dans une mince brochure rouennaise de douze pages, des observations *che calzano* (1) parfaitement, comme dirait, dans sa belle langue, le Barrozio da Vignola, avec les exigences de la salubrité publique.

M. E. de la Quérière, l'auteur de la brochure, prend occasion d'un arrêté de la mairie de Rouen (26 février 1844), ayant pour objet de prescrire la hauteur des maisons proportionnellement à la largeur des rues. Ces hauteurs sont les suivantes :

« Rues dont la largeur est au-dessous de 6 mètres et jusqu'à 6 mètres inclusivement. . . . . 11 m. 80 c.
Au-dessous de 8 m. et 8 m. inclusivement. 14 60
Au-dessous de 10 m. et 10 m. inclusivement. 17 80
Au-dessous de 12 m. et 12 m. inclusivement. 18 60
Enfin, dans les rues de plus de 12 m., sur les places, quais, boulevarts. 20 50

(1) Je crois qu'une semblable imbibition serait aussi utilement appliquée aux baguettes dont on fait les cloisons qui, dans le Nord, isolent les chemins de fer des terrains voisins.

(1) Qui chaussent, qui s'appliquent.

Remarquons en passant que la mairie et la préfecture de Rouen, en imitant l'exemple de la capitale, se sont montrées un peu trop serviles, car il nous semble que dans cet ordre d'imitation il est toujours bon d'améliorer ; or l'amélioration qu'aurait dû introduire la mairie de Rouen consistait tout simplement à ne pas permettre que les nouvelles maisons, bâties sur les anciens emplacements et dans les mêmes rues, non élargies, eussent un plus grand nombre d'étages et une élévation plus considérable que les anciennes, si celles-ci étaient déjà plus hautes que la largeur des rues. — ou bien il fallait exiger que les maisons eussent en hauteur la même dimension que la largeur des rues.

Là est toute la question, si l'on veut avoir du soleil dans les rues, si l'on veut que l'air y circule librement, si l'on veut que piétons et voitures passent commodément, si l'on veut que les maisons aient un aspect monumental, car ces rues auraient toutes de quinze à vingt mètres de largeur. Mais laissons parler M. E. de la Quérière :

« . . . . . Nous craignons que l'autorité, dont les intentions sont excellentes, n'ait pas aperçu la portée de son règlement. Un entrepreneur, en bâtissant, fait une spéculation : il calcule ce que lui rapportera chaque étage de sa construction, et, en conséquence, il les multipliera le plus possible. Le règlement ne l'arrêtera pas : il lui faut quatre ou cinq étages, il les aura, en faisant chacun d'eux moins élevé; voilà tout. Ses locataires manqueront d'air ; ils seront logés dans de vrais étouffoirs ; mais sa spéculation sera faite et tant pis pour ceux qui auront à se plaindre.

Le règlement amènera donc un inconvénient nouveau. Nous pensons qu'il eût été très à propos, indispensable même, en limitant la hauteur des maisons par rapport à la largeur des rues, de prescrire, en même temps, le minimum d'élévation des étages, minimum que l'on aurait pu porter à 3 mètres 35 centimètres sous le plafond, avec l'établissement d'une cheminée faisant l'office de ventilateur pour les chambres à coucher. C'est le double de la taille de l'homme, mesure reconnue nécessaire par l'expérience pour placer les voies respiratoires, sinon dans les meilleures conditions possibles, du moins dans des conditions supportables à la généralité des individus.

« Les agronomes les plus expérimentés fixent à 4 mètres la moindre hauteur à donner aux écuries, aux étables. D'après cela, on pourrait conclure que nous n'accordons pas assez à l'espèce humaine dans la colonne du fluide aérien indispensable pour que la santé des citoyens ne soit pas compromise ; mais on réfléchira que les animaux sont réunis en plus grand nombre, et placés au milieu des fumiers.

Que dire de ce qu'on appelle sérieusement et bien véritablement LOGE DE PORTIER ? Conçoit-on un pareil ravalement de l'humanité dans ces misérables bouges, semblables aux cachots des criminels, et où des êtres vivants sont dévolus, dès leur naissance, à l'étiolement et au rachitisme !

« En vue d'économiser le combustible, on a établi des poêles dans les chambres à coucher de l'Hospice Général, et, en même temps, par un renversement des principes d'hygiène, les plus vulgaires, *on a bouché* les cheminées de ces chambres, dont, par là, on a rendu l'air épais, lourd et malsain.

« . . . Lors de la création de l'Asile des Aliénés de Saint-Yon, il y a une vingtaine d'années, nous avons été frappé de la construction vicieuse des cellules, dont les infortunés habitants sont exposés à manquer d'air, si on oublie de leur en donner par un châssis ; eux dont l'état morbifique en exige une plus grande quantité et en meilleure qualité que n'en demandent les hommes dans leur état normal ! Ce châssis est fermé la nuit ; alors les cellules deviennent des boîtes, pour ainsi dire, hermétiquement fermées, dans lesquelles nous voulons croire que la plupart des malades résistent à la privation du renouvellement de l'air, mais aussi où il est impossible, d'après notre propre expérience, d'après les faits qui se sont passés sous nos yeux, qu'il ne s'en trouve pas, surtout du sexe féminin, dont la poitrine souffre.

« Ceux dont les poumons robustes n'ont pas éprouvé de lésion pour une cause quelconque ne s'imaginent pas qu'on puisse être incommodé de la privation d'un air pur.

« Il est certain cependant que beaucoup de personnes, de femmes surtout, ne peuvent demeurer dans des appartements chauffés au moyen de poêles, parce que la température en est beaucoup plus élevée que celle d'appartements chauffés par une cheminée ordinaire, et qu'en outre l'état hygrométrique de l'air se trouve considérablement abaissé ; ce qui occasionne, d'une part, refoulement du sang vers la tête, et, de l'autre, dessèchement des poumons rendant la respiration pénible.

« Il est aussi incontestable qu'une salle à manger ou une chambre dont le plafond est élevé, l'aire basse, fût-elle resserrée dans son pourtour, sera infiniment plus salubre que telle salle à manger ou telle salle à plafond écrasé, quand bien même ces dernières auraient une aire très-étendue en longueur et en largeur. Nombre de personnes délicates ne peuvent habiter ces pièces, parce que l'air, rendu impur dans l'acte de la respiration, tend à s'élever, et que, si cet air méphitisé est retenu par la dépression du plafond, il entre nécessairement de nouveau dans la respiration ; alors les poitrines susceptibles d'irritation et d'échauffement s'en trouvent presque toujours gravement affectées, ainsi que nous avons eu nombre de fois occasion de le reconnaître.

« Il est également manifeste qu'une chambre à coucher ayant une cheminée est, sans comparaison, plus saine qu'un cabinet qui n'en a pas. Dans le premier cas, il y a renouvellement d'air ; dans le second, ce renouvellement serait tout à fait nul, sans les jointures des portes et des fenêtres, par lesquelles l'air s'introduit, assez heureusement pour prévenir des cas d'asphyxie.

« Nos salles d'asile pour l'enfance, nos écoles primaires, les ateliers de filature et autres, les prétoires des juges de paix, etc., sont, pour la plupart, des constructions qui décèlent une ignorance fâcheuse des lois de l'hygiène sans

compter l'absence de proportion et de goût qui s'y fait généralement remarquer.

« Il est évident que ce minimum de 3 mètres 35 centimètres que nous proposons n'est applicable qu'aux habitations particulières ordinaires; car, pour celles qui ont un caractère monumental et qui renferment un grand nombre d'individus, la hauteur s'établit, non-seulement en raison de l'étendue des pièces, mais aussi en raison du nombre d'individus qu'elles doivent renfermer.

« Ainsi il aurait fallu que les fameux magasins de la *Ville de Paris* fussent construits sur une hauteur triple de celle qu'on leur a donnée, pour que l'odorat et la respiration ne soient pas affectés du méphitisme qui y règne, et qui attaque la santé de ceux qui sont obligés de vivre dans cette atmosphère empestée. L'architecte du *Palais de l'Industrie*, bâti aux Champs-Élysées pour l'exposition de 1844, et qui lui fait honneur sous plus d'un rapport, s'est bien gardé de tomber dans une si grave erreur.

« Dans cette hypothèse, les entresols seraient supprimés de fait. Nous tenons l'usage des entresols tellement pernicieux, que nous serions portés à en demander l'interdiction. On voit mal dans un entresol : le jour vient de bas en haut au lieu de venir de haut en bas. Quelle fatigue pour des hommes occupés à écrire, ou attachés à d'autres travaux depuis le matin jusqu'au soir ! Sous le rapport hygiénique un entresol n'est point habitable, n'est point à habiter. Cette combinaison architecturale est d'ailleurs hors de place dans les maisons ordinaires. Elle ne peut être employée raisonnablement que dans les palais ou les grands hôtels, pour fournir, non des logements, mais des pièces accessoires où l'on place le commun, la lingerie, la fruiterie, les salles de bains, etc.

« Les bureaux de la direction des douanes de Rouen sont malheureusement construits dans cette misérable disposition que nous avions combattue de toutes nos forces lors du concours ouvert pour cet établissement public (Voir le *Journal de Rouen* du 29 novembre 1833). Non-seulement les nombreux employés aux écritures n'y respirent qu'un air promptement vicié, ainsi que les citoyens que leurs affaires y appellent, mais encore leurs yeux y sont affectés par le jour terne, faux, qu'ils reçoivent, et cela à un tel point, que plusieurs y ont perdu l'usage de la vue, et que, pour sauver aux autres une telle infortune, on a été obligé d'abandonner et de fermer deux de ces bureaux. »

Voilà de bonnes observations, voilà de bons conseils, aussi engageons-nous vivement M. E. de la Quérière à continuer ses études et ses critiques. Le champ est vaste, et si M. de la Quérière se proposait d'analyser une à une, sous le rapport de la salubrité, les constructions de Rouen, il donnerait un exemple, un bon exemple de patriotisme éclairé. Dans nos administrations, viciées par la routine bureaucratique et le laisser-faire général, il faut signaler vingt fois pour une les abus que l'on veut faire disparaître, ces abus fussent-ils des plus criards, comme ceux dont nous parlons, puisqu'ils compromettent la santé publique à toute heure du jour et de la nuit.

Notre sympathie sera toujours acquise à de pareils travaux, l'hygiène publique est toujours pour nous le *summum bonum* dont il faut faire jouir les populations des villes et des campagnes. Malheureusement tout est à faire, tout est à créer dans cette voie féconde qui doit régénérer physiquement les générations abâtardies par la mauvaise nourriture et les habitations insalubres. Il faut donc du courage et de la persévérance, nous en souhaitons à M. de la Quérière, et nous croyons qu'il n'en manquera pas.

PERREYMOND.

ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES FAITES AUX SOURCES DE LA SEINE.

La Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or a fait exécuter depuis quelques années; et à diverses reprises, des fouilles auprès des sources de la Seine, qui surgissent dans une clairière située au milieu d'une forêt, entre Chanceaux et Bligny-le-Sec.

L'éveil fut donné par la découverte d'un torse de statue antique de femme drapée, en pierre, d'un assez bon style et de grandeur naturelle. Les habitants du pays se servaient depuis longtemps de ce fragment pour charger les masses de chanvre qu'ils immergeaient dans des routoirs creusés près des sources. L'isolement et la solitude du lieu ne permettaient pas de supposer que cet objet d'art y eût été apporté d'ailleurs : aussi fûmes-nous grandement étonné nous-même lorsque nous le découvrîmes en 1830, à travers une quantité de grosses pierres brutes servant à l'usage que nous venons d'indiquer.

Les fouilles ont mis à découvert, entre autres, la fondation d'un bâtiment antique à compartiments d'une assez grande étendue, puis à travers tout cela plusieurs tronçons de colonnes doriques, des fragments de chapiteaux corinthiens d'un fort beau style, des autels, un grand nombre de statues et statuettes en pierre, entières ou fragmentées, de toutes dimensions, à partir de 15 centimètres jusqu'à la grandeur naturelle. Il y en a de tous les degrés de fini, en commençant par l'état rudimentaire jusqu'à un point très-avancé de perfection. La plupart des statuettes étaient des *ex-voto*.

Quoique les fondations retrouvées semblent par leurs dispositions, avoir appartenu à un bâtiment d'habitation, la présence des tronçons de colonnes et des fragments de chapiteaux corinthiens annonce qu'il devait y avoir là un temple d'un aspect monumental. Ce temple dut être construit dans les premiers siècles de la domination romaine, si l'on en

croit la perfection du travail des chapiteaux, et il a dû subsister jusqu'au temps de la décadence, si l'on en juge par le style barbare de quelques-unes des sculptures et des autres objets trouvés.

Au nombre des fragments de statues de grandeur naturelle qui appartiennent à cette précieuse collection, l'on remarque la partie inférieure de celle d'une femme assise et drapée, qui aurait pu être la suzeraine du lieu. En tout cas on ne saurait douter que la suzeraineté ne fût ici l'apanage d'une femme; les mots Deæ Sequanæ qu'on retrouve dans plusieurs inscriptions gravées sur les autels, etc., ne laissent plus guère d'incertitude sur ce point; et s'il fût resté parmi les modernes quelque contestation sur l'identité des sources de la Seine comme sur celles du Nil, ces inscriptions mettraient tout le monde d'accord.

Parmi les menus objets d'art qu'on y a trouvés, on remarque une quantité d'ex-voto en cuivre *estampé* très-mince, et qui paraissent avoir été découpés à la cisaille. La majeure partie porte un caractère ithyphallique et est exécutée si grossièrement, qu'on n'a pu déchiffrer ce qu'étaient la plupart de ces amulettes qu'en les comparant à ceux qui étaient faits avec moins d'imperfection, ou plutôt qui se rapprochaient davantage de la silhouette entière du corps humain.

Quelques-uns de ces ex-voto en cuivre estampé portent encore les clous qui servaient à les fixer à quelque partie du temple. Les uns ont la forme d'une paire d'yeux ou d'une paire de seins, d'autres celle de bras ou de jambes; d'où l'on peut supposer que la divinité du lieu était implorée pour la guérison des infirmités des diverses parties du corps ainsi représentées. La présence des ex-voto ithyphalliques en pierre et en cuivre, dont quelques-uns portent aussi les attributs du sexe féminin, semblent démontrer que si la déesse avait la puissance de guérir les infirmités humaines, elle avait encore celle d'inoculer à ses fidèles la vertu de procréer les sexes à volonté. La *Déesse de la Seine* devait donc avoir chez les païens une importance égale à celle qu'obtinrent plus tard les plus célèbres madones du Moyen-Age.

Courtépée, l'un des historiens de la Bourgogne, rapporte que, dans son temps, un usage superstitieux, qui dura probablement jusqu'à la révolution, amenait quelquefois en masse aux sources de la Seine les habitants des environs. En temps de grande sécheresse ils y allaient en procession, croix et bannières déployées, dans l'espoir d'obtenir de la pluie. Pendant que le curé donnait la bénédiction à proximité des sources, les habitants l'aspergeaient à qui mieux mieux des eaux de la fontaine. La quantité de pluie qu'un si touchant cérémonial devait faire tomber sur ces contrées était proportionnée, dit-on, à la dose de liquide qu'avait reçue le bon curé.

Il serait curieux de rechercher l'origine de ce burlesque usage qui doit remonter fort haut, et qui pourrait bien être la continuation de quelque cérémonie païenne exécutée sous les auspices de la *Déesse de la Seine*.

On y a trouvé aussi 6 à 700 médailles antiques de diverses époques, dont plusieurs en or et en argent, le reste en bronze. Mais parmi les objets les plus précieux, on remarque une bague de chevalier romain, en fer, et trois bagues de femmes en or massif. L'une d'elles, de forme *chevalière* et tout unie, porte à son chaton une pierre gravée; la seconde se compose d'une suite de cinq ou six lobes séparés par des étranglements. Sur chaque lobe est incrustée une espèce d'opale : la troisième, la plus curieuse de toutes, est aussi de forme chevalière, ronde en dedans, polygonale à l'extérieur et d'un bon travail; son chaton est tout uni; mais elle porte sur son contour une inscription dans laquelle on distingue parfaitement ces mots : Deæ Sequanæ. L'imperfection de ces caractères tracés à la pointe pourrait faire supposer qu'ils sont l'œuvre du donateur ou plutôt de la donatrice elle-même.

Tous ces objets sont déposés dans une salle provisoire de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon. La Commission prépare, sur cet intéressant sujet, un travail accompagné de nombreux dessins qui piqueront vivement la curiosité des antiquaires, et particulièrement de ceux de Paris; car on pourrait dire, sans hyperbole, que la Seine est la génératrice de cette grande cité. N'est-ce pas dans cette île, formée par les flots de ce fleuve célèbre, que naquit la *Lutèce des Parisiens*.

La corporation des *Nautes* de la Seine, si riche et si considérée dans l'antiquité, pourrait bien n'être pas étrangère à la fondation du monument religieux qui vient de nous occuper.

H. J.

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE MEXIQUE ET L'AMÉRIQUE CENTRALE.

Vers l'année 1750, des voyageurs, pénétrant dans les forêts de la province de Chiapas, découvrirent les ruines d'une ville de six lieues de circonférence. Longtemps on refusa de croire à leurs récits. Cependant, en 1786 le vice-roi du Mexique envoya sur les lieux *Antonio del Rio*, qui parvint jusqu'à Palenque, constata l'exactitude des faits rapportés, et fit la description des édifices encore debout; mais ses dessins furent perdus pendant son retour à Mexico.

Lorsqu'en 1803 le gouvernement français publia le grand ouvrage des Antiquités égyptiennes, le roi d'Espagne Charles VI entreprit de révéler à l'Europe d'autres antiquités non moins merveilleuses. Par son ordre, le vice-roi du Mexique fit procéder à une nouvelle exploration. Elle dura trois années pendant lesquelles le colonel Dupaix, chef de l'expédition, fit trois voyages de découvertes. Le troisième le conduisit à Palenque. Dans ses longues excursions, il découvrit de nombreux monuments anciens, parmi lesquels se trouvent des ponts cyclopéens, des pyramides d'un caractère tout particulier, des *tumuli* de formes imposantes et variées, des sépultures souterraines solidement voûtées, des édifices aussi majestueux

qu'extraordinaires, des idoles de granit et de porphyre, des bas-reliefs colossaux sculptés sur pierre, sur marbre, sur granit, ou habilement modelés en stuc, des fragments de zodiaque, enfin des hiéroglyphes différents de ceux de l'Égypte, malgré leur similitude originaire; éloquents témoignages de l'existence et de la disparition de nations aussi florissantes peut-être que les anciennes nations de l'Égypte et de l'Inde.

Les dessins originaux de Castaneda, dessinateur en chef de l'expédition, ainsi que la relation du colonel Dupaix, furent conservés dans les archives du musée de Mexico, jusqu'au moment où M. l'abbé Baradère obtint l'autorisation de transporter en France ces précieux matériaux. Ce savant voyageur ayant réclamé à Paris le concours de la Société royale et de géographie, un de ses membres, M. de Saint-Priest, fut chargé de diriger les travaux et n'hésita devant aucun sacrifice pour que cet important ouvrage fût publié avec le luxe d'exécution promis par M. Baradère au gouvernement mexicain.

Dans l'intérêt de la science, M. de Saint-Priest a considérablement agrandi le cadre de la publication. M. Alexandre Lenoir, créateur de l'ancien Musée des monuments français, s'est livré à l'examen des monuments représentés dans les dessins de Castaneda, en les comparant à ceux que les plus anciens peuples ont laissés sur d'autres points du globe. Le savant qui connaît peut-être le mieux le Nouveau-Monde, M. Warden, ancien consul général des États-Unis, correspondant de l'Institut de France, a ajouté à la description des antiquités mexicaines celle de toutes les antiquités répandues sur la surface des deux Amériques. Il s'est livré ensuite à des travaux sur les fossiles extraordinaires de ces contrées, sur l'origine des populations primitives du double continent et sur leurs relations avec les peuples anciens. Enfin, par ses études sur la linguistique, il a fait ressortir l'analogie qui existe entre les langues du Nord de l'Asie et de l'Europe, et celles du Nord de l'Amérique.

De précieuses pages du grand Humboldt et de notre illustre Chateaubriand, à qui l'Amérique a fourni ses plus brillantes inspirations, ont ajouté à l'intérêt de ce magnifique ouvrage, et ont appelé l'admiration universelle sur ces merveilleux monuments.

Dans la relation du colonel Dupaix, traduite par M. Ch. Farcy, avec le texte espagnol en regard, on remarque d'anciens tombeaux mexicains de cinquante à soixante pieds de hauteur, les uns sans issue apparente, les autres avec des galeries transversales et revêtus de pierres taillées; des rochers branlants semblables aux monuments celtiques de la France et de l'Angleterre; des téocallis (1) de diverses structures, orientés, à plate-forme unie ou à plate-forme portant un temple, depuis quatre étages en retraite l'un sur l'autre, jusqu'à huit étages; des pyramides quadrangulaires d'un seul et de plusieurs corps; des sépultures souterraines en pierre, et plus ou moins ornées de sculptures; des statues, des idoles, des hiéroglyphes sculptés, des bas-reliefs ou ornements de toute sorte; les surprenants monuments de Xochicalco, de Papantla et de Cholula; une forteresse presque européenne d'une demi-lieue de circuit, sur une colline de 200 mètres à pic; des ponts et des aqueducs en pierre; enfin, les monuments de Palenque et les temples de Mitla, plus merveilleux encore.

D'un autre côté, en parlant des États-Unis du Nord et en descendant au Midi, on voit, dans la récapitulation tracée par M. Warden, des tertres ou *tumuli* ayant servi de sépulture chez les peuples du Septentrion comme chez ceux du Sud; d'anciennes fortifications en pierre et d'immenses circonvallations en terre; les momies du Kentucki; le roc des bords du Mississipi, portant l'empreinte sculptée de pieds humains; l'inscription, supposée phénicienne, gravée sur un rocher dans le Massachusets; les édifices de l'Ushmal et les croix du Yucatan. Au Nouveau-Mexique, on rencontre des constructions à trois et à quatre étages; dans la Nouvelle-Grenade, des calendriers sur pierre; au Brésil, des rocs couverts de caractères inconnus; au Pérou et au Chili, la grande et si remarquable forteresse de Cusco, et divers monuments. Le mur de trente milles de longueur, qui s'étend du sommet de la Cordillère jusqu'au lac Titicaca, et les célèbres routes de cinq cents lieues, l'une à travers les montagnes jusqu'à Quito, l'autre le long de la mer, complètent ce vaste ensemble de précieux documents où se révèlent les splendeurs du sol américain.

Ce livre monumental, intitulé : *Antiquités mexicaines*, se compose de 300 gravures et de 2 volumes de texte, et il est signé des noms de MM. de Chateaubriand, Farcy, de Humboldt, Lenoir, de Saint-Priest et Warden.

Depuis le commencement du siècle, les découvertes archéologiques se sont multipliées dans les deux Amériques. De nombreux monuments, qui rappellent tout ce que l'Égypte et la Grèce offrent de plus remarquable, ont été particulièrement signalés dans les provinces du Mexique et de l'Amérique centrale. Mais le flambeau de la science n'ayant jamais éclairé ces merveilleuses ruines, une partie de l'histoire du genre humain échappait encore à l'avide curiosité des deux mondes, quand parurent les *Antiquités mexicaines*. Dans une des soirées annuelles du marquis de Northampton, où elles fixèrent l'attention de S. A. R. le prince Albert et de divers éminents personnages, le comte Ange de Saint-Priest, présent à cette solennité, reçut d'unanimes félicitations pour le service qu'il avait rendu à la science en publiant ce grand ouvrage. Les journaux s'étant emparés de ce fait, il s'engagea, sur l'origine des monuments découverts, une polémique qui eut pour résultat de faire soupçonner que le Nouveau-Monde pouvait bien être au moins aussi vieux que l'Ancien-Monde.

On cita, dans la discussion, les lignes suivantes qui terminent la description de Palenque dans les *Antiquités mexicaines* : « Une ville de huit lieues d'étendue, capitale d'un peuple qui dut être nombreux et puissant, ornée d'édifices qui conservent encore, outre leur aspect original, un caractère de grandeur et de simplicité très-remarquable, oubliée, ignorée depuis des siècles, achevant dans la solitude une destruction commencée par quelque immense catastrophe dont le souvenir est perdu, doit, sans nul doute, exciter un grand intérêt chez les hommes amis de l'art et de la science historiques. La sculpture, la plastique, des hiéroglyphes, preuves éloquentes d'une civilisation aussi avancée que celle de l'Egypte et de l'Asie, ouvrent une vaste carrière aux conjectures. Toutes les époques de l'art méritent d'être étudiées. Néanmoins un intérêt plus vif s'attache aux époques les plus reculées; la curiosité y trouve un aliment de plus, et notre vénération pour le vieux genre humain s'augmente en reconnaissant dans des peuples auxquels nous assignions déjà une origine éloignée, les successeurs médiats de peuples infiniment plus anciens et qui ont disparu de la surface du monde. »

Pour approfondir ces diverses questions, un projet a été formé, qui doit mettre la vérité à l'abri de toute contestation. Il s'agit d'envoyer une expédition de savants étudier, sur place, les antiquités signalées dans les provinces d'Yucatan, de Chiapas et de l'Amérique centrale par le colonel Dupaix, et par MM. de Wal-

(1) Les *téocallis* sont des espèces de pyramides dont l'intérieur servait, comme en Egypte, de caveau sépulcral, et au sommet desquelles s'élève souvent un temple. (Voy. vol. 4.)

deckd, Stephens et Catherwood. L'expédition explorera en même temps les ruines dont parlent les anciens auteurs espagnols, et celles d'une grande ville récemment découverte entre Oaxaca et Tehuantepec, non loin des fameux temples de Mitla, reproduits dans les *Antiquités mexicaines*.

Si l'Amérique attend un Champollion qui fasse revivre ses annales, en expliquant les inscriptions et les hiéroglyphes de ses monuments antiques, elle attend aussi un Cuvier dont le grand Humboldt a été le précurseur. Déjà quelques études faites à Palenque même ont permis de remonter à trois mille ans dans l'antiquité, et bientôt la découverte de nouveaux fossiles permettra de décrire les gigantesques races antédiluviennes répandues sur le continent américain. Ces résultats, promis à l'exploration projetée, seront dignes de l'admiration des deux mondes.

Pour assurer le succès d'une entreprise qui, comme on le voit, intéresse non-seulement l'archéologie et la philosophie de l'histoire, mais aussi la géographie physique, la géologie et l'histoire naturelle, une commission scientifique s'est formée à Paris dans le but d'organiser l'expédition, de tracer son itinéraire et de diriger ses travaux. D'après le vœu exprimé dans l'ouvrage des *Antiquités mexicaines*, par M. de Chateaubriand, cette exploration, dont l'idée première lui appartient, doit s'effectuer par une réunion de savants anglais et français, au nom des deux nations qui ont poussé le plus loin, avec l'Allemagne, les découvertes archéologiques. Il serait même bien à désirer que la nation allemande fût représentée dans cette exploration.

« Maintenant il me reste un dernier souhait à faire, dit M. de Chateaubriand, en terminant son aperçu : c'est qu'une compagnie de savants soit envoyée au Mexique afin d'étudier les ruines de Palenque et de Mitla. Cette compagnie pourrait être composée d'Anglais instruits des antiquités du Gange et versés dans les langues indiennes, et de Français, compagnons de Champollion, initiés à la langue hiéroglyphique de l'Egypte. De l'exploration de tels hommes il y aurait lieu d'espérer beaucoup de lumières. »

La commission scientifique américaine est composée de :

MM. Elie de Beaumont, président de l'Académie des sciences; Boussingault, membre de l'Académie des Sciences; Jomard, membre de l'Académie des Inscriptions; comte de Clarac, marquis de Pastoret, membres de l'Académie des Beaux-Arts; de Champollion, Michel Chevalier, Alcide d'Orbigny, Roux de Rochelle, comte de Saint-Priest et Warden, membres de diverses Académies et Sociétés savantes.

Tout le monde a compris qu'il s'agit ici d'une grande et généreuse pensée, qui a droit de compter sur le concours de toutes les nobles intelligences. Pour assurer les frais de l'*exploration transatlantique* et pour donner l'exemple d'un dévouement désintéressé, M. de Saint-Priest, directeur des *Antiquités mexicaines*, a mis à la disposition de la *Commission scientifique* tous les exemplaires de cette magnifique publication. Ainsi, l'exploration sera due à l'ouvrage qui en a fait naître l'idée et qui seul peut en faire apprécier l'importance. Résumant tout ce qu'on a écrit sur les deux Amériques, notamment les anciens livres et manuscrits espagnols, aussi curieux que peu connus, les *Antiquités mexicaines* sont une sorte d'encyclopédie indispensable pour qui veut connaître ce continent américain vers lequel les regards de l'Europe se portent chaque jour avec plus d'intérêt.

L'exploration transatlantique aura pour patrons les souscripteurs aux *Antiquités mexicaines*. Leurs noms, publiés dans les journaux d'Europe et d'Amérique, au départ de l'expédition, figureront en tête de l'ouvrage où la commission fera connaître au monde les résultats de ses travaux. Afin de perpétuer le souvenir de ce grand événement, il sera frappé une médaille commémorative, en argent, pour les souscripteurs aux *Antiquités mexicaines;* en or, pour ceux qui auront contribué à l'exploration par un acte de munificence.

Le Roi des Français, à qui le comte Ange de Saint-Priest a eu l'honneur d'exposer, en audience particulière, le but et le plan de la *Commission scientifique*, s'est empressé de lui assurer son royal concours. Déjà, au début de la publication des *Antiquités mexicaines*, S. M. s'était fait représenter les dessins originaux, et avait souscrit pour toutes ses bibliothèques.

Sur le rapport de l'Institut de France et de divers corps savants, les ministres de l'Intérieur, de l'Instruction publique, de la Guerre, de la Marine, ont souscrit pour 65 exemplaires.

M. d'Ouvaroff, ministre de l'Instruction publique et président de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, a fait souscrire, par ordre de son souverain, tous les Instituts scientifiques de Russie, pendant que le Grand-Duc héritier, et le Grand-Duc Michel, outre leur souscription à l'ouvrage, acquéraient, par un acte de munificence, des droits à la médaille d'or.

A Naples, à Rome, à Turin, à Milan et à Florence, comme à Saint-Pétersbourg et à Londres, des hommes éminents dans tous les rangs de la société se sont également associés aux vues de la *Commission scientifique*, en souscrivant aux *Antiquités mexicaines*.

MM. de Rothschild, empressés de seconder les efforts de la mission, se sont chargés de recevoir les dons et souscriptions destinés à l'*exploration transatlantique*.

CONCOURS DE BLOIS

Nos lecteurs se rappellent sans doute que dans notre dernier numéro de 1844 nous avons fait la critique du programme d'un concours ouvert à Blois pour un projet de halle aux blés. Nous avions signalé certains articles de ce programme comme devant nécessairement éloigner du concours tous les artistes étrangers à la localité. Mais telle n'avait pas été, nous en sommes persuadé, l'intention des autorités municipales de Blois, peu accoutumées sans doute à rédiger de pareils programmes, car elles ont reconnu leurs erreurs aussitôt que nous les avons eu mises en relief. Nous avions annoncé publiquement l'erreur, il était juste d'annoncer de même les honorables efforts de l'administration pour le bien; mais notre plus prochain numéro ne devant paraître que dans un mois, et ne voulant pas attendre aussi longtemps, nous nous adressâmes en conséquence à un journal quotidien pour prévenir le fâcheux effet que notre premier article aurait pu produire. Voici la lettre à laquelle la *Démocratie pacifique* voulut bien donner place dans ses colonnes.

A Messieurs les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Je m'occupe en ce moment de nuire à la réputation de M. le maire de Blois; je répands parmi les architectes de Paris et des départements des idées fausses sur la conduite de cet honorable fonctionnaire. Vous me direz que c'est mal : moi je conviens que c'est fâcheux; mais comme je ne puis cesser d'attaquer M. le

maire de Blois, je viens vous offrir l'occasion de lui rendre toute la justice que j'ai le malheur de lui refuser.

Voici la position des choses :

La ville de Blois a récemment ouvert pour un projet de halle aux grains un concours auquel elle conviait tous les architectes français, et parmi les articles de son programme on lisait : « La « halle sera construite sur l'alignement arrêté par le conseil mu- « nicipal suivant ses délibérations des 24 novembre et 5 décem- « bre 1832, et sur l'axe du Palais-de-Justice. »

Cet alignement, quel était-il? Le programme ne le disait pas.

Ailleurs on lisait : « Les issues pratiquées autour de l'édifice « devront présenter toutes les conditions désirables pour assurer « la promptitude, la facilité et la sûreté du déchargement des « grains et de leur transport dans l'intérieur de la halle; » et encore : « Chaque concurrent devra produire un plan d'ensemble « de la place et de ses abords, sur lequel figureront, en plan de « masse, la préfecture et ses dépendances, le Palais-de-Justice et « la halle projetée, etc. »

Mais pour créer les conditions architectoniques de promptitude, de facilité et de sûreté du service de la halle, il fallait une connaissance parfaite des lieux, des rues et des places adjacentes; pour produire le plan général des édifices : — préfecture, palais de justice, etc., — qui avoisinent l'emplacement de la halle projetée, il fallait une série de documents. La ville les fournissait-elle, ou supposait-elle que chaque architecte, transformant sa toise en bourdon de pèlerin, allait se rendre, qui du Nord, qui du Midi, à la bonne ville de Blois, et relever lui-même les plans demandés?

Le programme ne donnait aucune solution à ces questions.

En regardant ma signature au bas de cette lettre vous verrez, messieurs, que je dirige une Revue d'architecture. La *Démocratie* a même cité quelquefois avec éloge des extraits de cette *Revue*. Pour renseigner mes lecteurs, j'écrivis donc à M. le maire de Blois, et je lui demandai ce qu'il en était des documents indispensables aux concurrents. La réponse ne se fit pas attendre, et j'appris avec regret que la ville de Blois n'avait préparé ni le plan d'alignement arrêté par le conseil municipal et devenu obligatoire pour les concurrents, ni le plan des rues et places qui entourent la halle projetée, ni ceux des monuments devant figurer dans le plan général, également obligatoire; rien, en un mot, que les prescriptions négatives du programme lui-même.

En annonçant donc ce curieux concours dans le dernier numéro de la *Revue de l'Architecture*, nous crûmes devoir faire observer que les architectes de la ville de Blois pouvaient seuls y figurer; qu'eux seuls étaient à même de prendre à la mairie des informations indispensables.

Or voici que M. le maire de Blois, se ravisant, vient de faire exécuter en toute hâte les dessins complémentaires du programme, et il nous en adresse plusieurs exemplaires, avec prière de les distribuer à nos confrères, qui, pendant ce temps, se persuadent peut-être, en lisant la *Revue*, que la municipalité de Blois s'est moquée d'eux; et vraiment ce programme isolé avec ses rigueurs restrictives et ses données insuffisantes, n'avait-il pas l'air quelque peu mystificateur? Cependant, convient-il que M. le maire de Blois, qui a si promptement réparé son oubli, reste encore sous le coup d'une accusation qui a cessé d'être juste, mais que je ne puis cesser de faire entendre jusqu'à la publication du prochain numéro de ma *Revue*?

D'ailleurs, les plans et projets des concurrents devront être remis au secrétariat de la mairie de Blois, au plus tard le 15 août.

En annonçant donc à vos lecteurs l'empressement de M. le maire de Blois à faire droit aux réclamations que nous avons formulées au nom de nos confrères, et en invitant les architectes qui voudraient figurer parmi les concurrents pour le projet de halle, à s'adresser au bureau de la *Revue de l'Architecture*, n° 6, rue de Furstemberg, pour obtenir tous les documents indispensables, vous ferez un acte de justice envers un fonctionnaire honorable; vous rendrez service aux architectes, et vous obligerez infiniment un confrère, en neutralisant une action qui a commencé par être un acte de justice, mais qui, en se prolongeant, deviendrait une calomnie. De plus, en publiant cette lettre dans votre plus prochain numéro, plusieurs, et peut-être M. le maire lui-même, apprendront la rectification avant d'avoir lu l'attaque; cet empressement, d'ailleurs, témoignera de notre mutuel amour de la justice.

Veuillez, etc.

CÉSAR DALY,
Architecte, directeur de la *Revue de l'Architecture et des Travaux publics*.

Tout a donc marché pour le mieux dans ce concours. Nous venons de recevoir de M. le maire de Blois un avis par lequel il annonce que les projets des architectes qui ont pris part au concours pour les plans d'une halle aux grains à construire à Blois seront exposés publiquement depuis le 1er septembre jusqu'au 7 dudit mois dans la grande salle de la bibliothèque de la ville.

Nous ignorons encore quel jury sera appelé à statuer sur la valeur relative des projets et à faire le choix parmi eux. Il est possible que cette fois, ainsi que cela se voit souvent depuis quelque temps, les autorités de Blois prennent le *Conseil des bâtiments civils* comme conseil, sinon pour arbitre.

CORRESPONDANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

Voici quelques détails intéressants sur les travaux qui se sont achevés ou ont été commencés à Strasbourg et dans les environs pendant le premier semestre de 1845. Nous espérons que nos lecteurs des autres départements suivront l'exemple de nos correspondants du département du Bas-Rhin, et qu'ils nous tiendront aussi au courant de leurs localités.

En janvier. — Monseigneur Raes a inauguré la chapelle dédiée à la Sainte-Enfance du pensionnat de la Toussaint. Cette chapelle, entièrement polychrome, a été construite d'après les dessins de M. J. A Weyer, architecte, et les peintures historiques ont été exécutées par E. Klein. Nous citerons ici l'extrait d'un des journaux de la localité concernant la construction de cette chapelle :

« La chapelle de l'école de la Toussaint est une œuvre intéressante pour l'art. La décoration intérieure est polychrome; l'artiste a fait l'emploi de couleurs vives, relevées de dorures, de manière à produire néanmoins un effet d'ensemble harmonieux.

« Cette décoration polychrome sert pour ainsi dire de cadre aux belles figures peintes dans l'abside du chœur par notre habile artiste M. Klein, et représentant : au milieu, le Christ; à droite et à gauche, saint Pierre et saint Paul; aux deux pans coupés, les quatre Pères de l'Eglise, séparés par les deux archanges Uriel et Gabriel.

« M. Klein a donné dans cette circonstance une nouvelle preuve de sa haute intelligence du sentiment religieux, et son œuvre mérite d'être mise en parallèle avec celle des grands maîtres qui l'ont précédé. Nous souhaitons, dans l'intérêt de l'art, que des occasions plus fréquentes se présentent d'exercer ce beau talent, qui honore la ville de Strasbourg. »

Le temps étant très-doux, on a repris les travaux de construction, et tout fait croire que les travaux civils seront très-considérables pendant cette campagne.

En février. — Tous les ateliers de construction, par suite de la rigueur de la saison, ont été obligés de suspendre leurs travaux. Les neiges étaient si abondantes, que la communication du chemin de fer de Mulhouse à Thann a été suspendue; celle entre Strasbourg et Bâle, grâce aux efforts de l'administration, a continué, mais les convois étaient la plupart du temps en retard de trois ou quatre heures.

En mars. — Les travaux de construction n'ont pas encore pu être repris. Dans une de ses séances, le conseil municipal a nommé une commission pour statuer si les travaux de restauration du chœur de la cathédrale devaient être donnés en concours, suivant une délibération prise au mois d'avril 1843, ou s'ils devaient être confiés à l'architecte de l'œuvre. La nouvelle halle aux blés à Schlestadt, construite d'après les projets et sous la direction de M. G. Klotz, architecte du département, a été ouverte au marché le 27 de ce mois. Ce monument, situé à l'intersection de deux rues sur un terrain trapézoïdal, était d'une composition difficile pour l'architecte. Il s'est tiré de cette difficulté avec beaucoup d'habileté. Le style en est sévère, l'effet architectural est l'expression radicale de la construction même : ce monument fait honneur à cet habile artiste.

En avril. — La saison étant moins rigoureuse, tous les ateliers ont repris leur activité.

Les travaux du chemin de fer de la rive droite de Manheim à Bâle se poursuivent avec célérité; on espérait qu'au mois de juillet il serait praticable jusqu'à Fribourg-en-Brisgau. Les gares et stations s'exécutent suivant les projets et sous la direction de M. Eisenlober, architecte et professeur à l'école polytechnique de Carlsruhe.

Le style, en général, en est très-maniéré, c'est un mélange de byzantin, de gothique et de roman qu'on nomme style *néogermanique*; il est adopté en ce moment par presque tous les architectes germains qui croient avoir trouvé en lui un style propre à leur pays.

Les travaux du quai de la rive gauche du canal des faux remparts, dans l'intérieur de Strasbourg, ont été adjugés avec un rabais de 12 1/2 p. %, et ceux du lot des terrassements du chemin de fer de Paris, de la section de Lampertheim à Brumath, de 20 1/2 p. %.

Cette fureur de faire des rabais si considérables n'est pas la conséquence de ce que les prix sont trop forts, mais bien de ce que l'administration accepte le premier venu pour entrepreneur, sans s'inquiéter peut-être assez de sa capacité, et fait par cela même bien des malheureux.

La commission nommée au mois de mars pour statuer sur la restauration du chœur de la cathédrale a, dans son rapport, proposé au conseil municipal de scinder les travaux en deux parties : ceux de la restauration du chœur d'après les indices qui y existent, et tel qu'il était dans le principe, et ceux de la décoration, pour mettre le chœur en harmonie avec la nef.

Le conseil municipal est revenu sur son vote antérieur, et, à l'unanimité, a approuvé le rapport de la commission.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette sage mesure, car il eût été impossible aux artistes étrangers de concourir, à moins de faire de grands sacrifices, et en même temps on aurait commis une grande injustice envers l'artiste chargé de la conservation du monument.

Depuis longtemps, en effet, M. Klotz étudie ce beau monument, et le concours, outre qu'il n'aurait pu amener plus de lumières sur la question, aurait nécessité des frais considérables, soit en prix pour compenser les frais encourus par chaque artiste, soit en dépenses de dessins détaillés du monument, qu'il aurait fallu mettre à la disposition des concurrents.

L'administration vient de publier l'acte d'expropriation pour cause d'utilité publique, du pâté de maisons du *Marais-Vert*, destiné à l'emplacement de la station commune des chemins de fer de Paris à Strasbourg et de Bâle. Cette question va donc bientôt prendre une solution définitive; voilà plus de trois ans que cette affaire est en discussion, et, grâce à l'intelligence de M. l'ingénieur en chef Schwilgué, l'emplacement ne pouvait être mieux choisi. La façade principale de la station sera dans le prolongement de celle de la halle aux blés, et à sa droite; une grande place vide en avant facilitera l'arrivage et le départ des voyageurs et des marchandises, et bientôt notre vieille cité pourra compter un monument de plus dans son enceinte.

Plusieurs maisons d'écoles communales se construisent en ce moment d'après les projets de M. Friess, architecte de la ville. L'administration municipale vient d'entrer à cet égard dans une bonne voie, car presque toutes nos écoles se trouvaient dans des salles basses, sans air ni lumière, et il était temps qu'on s'en occupât sérieusement.

En mai. — L'expropriation des maisons destinées à l'emplacement de la station du chemin de fer a eu lieu ; elles ont été payées, presque en général, un tiers au-dessus de leur valeur réelle.

Trois capitalistes de Strasbourg se sont offerts pour continuer le chemin de fer de Bâle à Strasbourg jusqu'à Lauterbourg, pour le relier à celui de Spire à Mayence. Si cette concession s'obtient, elle fera une rude concurrence à celui de la rive droite, et sera tout à l'avantage des actionnaires du chemin de fer de Bâle.

Les travaux de percement des fortifications de la ville pour la voie de fer ont été commencés. Un pont de deux cents mètres, avec fausses palées en charpente sur piles basses, traverse les fossés des fortifications. Il est fâcheux qu'à travers les fortifications les deux chemins ne doivent avoir qu'une seule voie.

En juin. — Nomination de M. J. A. Weyer et C. Perrin comme architectes attachés à la cinquième section du chemin de fer de Paris à Strasbourg.

Adjudication du mur de ceinture de l'arsenal du côté du canal du Rhin. Le génie militaire construit dans ce moment un étage sur les bâtiments composant l'hôpital militaire, avec chapelle.

Les travaux d'encaissement de la branche en aval de Strasbourg, formant le prolongement du canal du Rhône au Rhin, sous la direction de M. l'ingénieur en chef Legrom, se poursuivent avec une grande activité.

La salle de spectacle de la ville de Haguenau, bâtie sur les projets de M. Morin, approche de sa fin. On pense en faire l'ouverture vers la fin de cette année. La charpente intérieure et celle du comble sont en fer et assez bien étudiées; l'effet acoustique, à ce que nous croyons, n'en sera pas heureux : il y a trop de corps vibrants et peu de corps résistants. Le style en est maniéré, et ne répond nullement à l'importance du monument.

En juillet. — La ligne de fer d'Offenbourg à Fribourg, rive droite, a été ouverte au public.

La façade de l'ancienne abbaye de Marmoutier vient d'être restaurée et rejointoyée; on en fait autant à l'église abbatiale de Neuwiller ainsi qu'à l'église paroissiale. Il serait à désirer que les inspecteurs des monuments historiques, dans leurs tournées

donnassent des instructions plus précises aux architectes chargés de la restauration des monuments, et qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas encore une entente parfaite de ces restaurations. Nous avons remarqué que pour le plaisir de pouvoir lisser les joints et y introduire du mortier, on les retaille avec le ciseau; de cette manière, au lieu de faire le bien on fait le mal; car une fois le mortier tombé, les eaux pluviales peuvent avec plus de facilité s'y introduire, et au lieu de conserver le monument, on hâte sa ruine; en outre, les lignes noires du lissage des joints nuisent aux détails, produisent dans l'ensemble un mauvais effet, et tous les deux ans on pourra recommencer ce travail.

Il y a actuellement pour plus de 800,000 francs de travaux communaux en construction dans le département du Bas-Rhin, tant pour maisons d'écoles que pour églises, mairies, etc.

X.

CHRONIQUE. — 1er SEPTEMBRE.

Sommaire. — Les fleurs et les statues du jardin du Luxembourg. — Les grilles nouvelles et les vieilles prisons. — Le palais du Luxembourg, sa restauration et ses misères. — Les maisons de la rue de Fleurus. — Plaidoirie en faveur de l'hygiène. — Pudeur d'un entrepreneur. — La fontaine de Notre-Dame. — Harmonie qui préside aux travaux de Paris. — L'hôtel Mancini aux mains des démolisseurs. — Le pavillon de la place Mazas. — Peintures de Saint-Vincent-de-Paul confiées à M. Ingres. — Restauration et décoration de Saint-Germain-des-Prés. — Couvent des Bénédictins et petit séminaire. — Le manoir Jean Goujon. — Un mot au lecteur.

Il n'est pas de jour à Paris où il ne se remue une énorme quantité de pierres, où il ne se jette les fondations d'un édifice, où il ne s'achève une maison, où il ne s'aligne une rue, où il ne se crépisse un monument. Nous venons de parcourir une grande partie des rues de la capitale, le mètre d'une main, le crayon de l'autre, nous instituant, de notre propre autorité et pour l'édification des lecteurs de la *Revue*, inspecteur des travaux publics et privés de la ville de Paris.

Si vous vous sentez la force et le goût de nous suivre, nous allons, lecteur, refaire avec vous la même excursion sans vous faire quitter pour autant le voltaire qui vous tient embrassé.

Jardin du Luxembourg.

Et d'abord entrons au jardin du Luxembourg. L'attention est aimable de notre part, car, si vous nous avez suivi, vous voilà respirant le parfum des roses et des chèvrefeuilles, vous enivrant aux senteurs des phloxs et des clématites, plongeant vos regards charmés à travers des buissons fleuris et des masses de verdure. Il faut le dire aussi, dans ce jardin les fleurs n'attendent point pour éclore que leurs voisines aient jonché le sol des débris de leurs corolles; elles se succèdent sans interruption, et l'habile jardinier, M. Hardy, a trouvé le secret d'y introniser un printemps perpétuel; à quelque heure de l'année que l'on entre au jardin du Luxembourg, on est certain d'y trouver des fleurs.

Le bruit court, et nous aimons à le croire fondé, que l'on ne va plus élever désormais que des statues de femme dans le jardin du Luxembourg. L'idée nous semble des plus gracieuses : dans le jardin d'un palais bâti par une femme, dans des avenues fréquentées par la jeunesse des écoles, ce cortége plein de grâce et d'élégance fera ressouvenir de la fondatrice et sèmera quelques idées du beau dans l'intelligence de nos jeunes gens; il leur rappellera, leur apprendra peut-être, que la femme peut, aussi bien que l'homme, mériter qu'on lui dresse des piédestaux, et qu'elle a droit à ses respects aussi bien qu'à ses hommages. Nous félicitons de tout cœur celui à qui est venue cette charmante idée bien digne de la galanterie française, de consacrer aux femmes le plus beau jardin de la capitale.

Mais avant de vous enfoncer dans les massifs et de courir les parfums de plate-bande en plate-bande, veuillez voir avec nous cette immense grille que l'on vient d'élever sur la longueur du jardin, depuis la porte de la rue Féron jusqu'à celle de la rue du Pot-de-Fer. Vous vous rappelez ces ignobles masures en plâtre qui défiguraient cette partie du jardin. Voyez, il n'en reste plus trace; de la rue de Vaugirard élargie, l'œil plonge à présent dans les profondeurs du jardin, dans ces allées sombres où Ducray-Duminil faisait errer son petit Carillonneur. La grille n'a rien de bien curieux en elle-même; c'est l'éternelle lance plantée sur un soubassement en pierre; des pilastres la divisent en travées, et ces pilastres sont semblables à ceux que l'on voit derrière le théâtre de l'Odéon : c'est fâcheux, car ils manquent de base, ce qui leur donne un aspect assez pauvre. A plus de six cents pas de distance l'une de l'autre, et séparées par un palais, ont eût bien pu se donner la licence de ne pas reproduire par amour d'une rigoureuse symétrie des détails mesquins et sans caractère.

Auprès de chaque porte du jardin, un immense corps de garde dresse fièrement ses façades en pierre de taille. Un premier étage, qui surmonte le rez-de-chaussée militaire, sera sans doute affecté au logement des gardiens et autres employés du jardin.

Il existe encore de bien laides constructions de la rue Féron au Petit-Luxembourg; là sont des basses-cours, des communs des prisons. Que l'on rebâtisse ces basses-cours et ces communs d'une manière plus digne du palais et du jardin qu'ils avoisinent. Quant aux prisons, espérons qu'on n'en aura pas besoin, et que l'histoire seule nous rappellera ces procès-monstres qui forcèrent de transformer à la hâte en cachots des bâtiments qui auraient pu recevoir une plus heureuse destination.

On a reculé et redressé dans l'alignement de la rue de Vaugirard la façade de l'ancienne chapelle du Petit-Luxembourg; pour cela on l'a d'abord démolie avec soin, puis on l'a rétablie plus loin, pierre par pierre. C'est beaucoup faire pour un morceau d'architecture qui n'a rien de remarquable en lui-même, et qui ne doit plus être maintenant que le frontispice d'un magasin. Il est même probable que cette opération n'a été dictée que par l'économie, car il fallait toujours une façade à l'édifice, et le rétablissement des anciennes pierres était ce qu'il y avait de moins coûteux à faire; mais nous espérons bien que cet exemple trouvera des imitateurs, quand des débris historiques plus précieux seront menacés par des nécessités de voirie.

Palais du Grand-Luxembourg.

Lui aussi est entre les mains des maçons depuis près de deux mois. Pendant qu'on le doublait du côté du jardin, pendant qu'on lui bâtissait de nouvelles ailes et une nouvelle façade vers l'Est, les bâtiments anciens pourrissaient au pied et se désagrégeaient à leur tête. On a dressé des échafaudages volants le long de leurs murailles, puis on les a nettoyées et réparées; on a remplacé par des pierres neuves celles qu'avaient creusées les

insectes (1) et l'humidité, on a repris en sous-œuvre bonne portion du soubassement, on a refait à neuf plusieurs parties de la balustrade qui couronne l'édifice, puis on a peint en gris foncé les pierres nouvelles, afin de leur donner l'aspect, la couleur antique, et de les mettre au ton du reste de l'édifice. En ce moment on achève le côté nord-ouest dans la cour; il ne restera plus ensuite à restaurer que la façade extérieure de la rue de Tournon. Ce sera une excellente occasion pour faire disparaître ces affreuses bornes liées entre elles par des barres de fer, et pour les remplacer par quelque chose de plus agréable à la vue, par une disposition moins brutale et plus artistique.

Avant de quitter le palais de la Chambre des pairs, nous prierons nos lecteurs de remarquer avec nous l'aspect triste et glacial du porche situé sous le dôme par lequel on passe pour arriver à la grande cour.

A droite et à gauche, l'œil plonge, à travers les vitraux crasseux de deux portes sales et mal jointes, dans les longues galeries voûtées des anciennes orangeries. Ces galeries semblent si froides et si humides, que l'on frissonne rien qu'à les voir, et les poêles que l'on y a placés récemment attesteraient au besoin que ce n'est point une illusion. Il serait pourtant bien facile d'animer un peu ces tristes galeries : quelques lignes d'une peinture simple et accusant la construction au lieu de la dissimuler, suffiraient pour atteindre ce but. Nous en dirons autant du porche lui-même; sa coupole nue a un aspect si triste, qu'on se hâte de le traverser pour s'éviter la douleur de le voir longtemps. Puis, tout cela est mal pavé, le bas des marches qui conduisent aux galeries devrait être dallé; aujourd'hui MM. les pairs qui veulent descendre à couvert de leurs voitures sont obligés de sauter sur des cailloux inégaux. A leur âge on n'a plus le pied bien sûr, et des accidents peuvent en résulter.

Si ce porche recevait quelques décorations, si un dallage bien fait rendait facile l'accès des galeries, celle-ci communiquant d'ailleurs avec l'escalier de la Chambre, il pourrait devenir, par les temps de pluies, le lieu habituel de descente de MM. les pairs, qui ne seraient plus obligés d'aller descendre en plein air au grand perron, et l'on pourrait alors supprimer cette immense marquise dont les faux lambrequins défigurent le beau pavillon central de la cour.

Mais finissons-en pour aujourd'hui avec le vieux palais Médicis, et, courant à travers le jardin du côté de la rue de Fleurus, jetons un regard sur les maisons qu'on vient d'y bâtir.

Rue de Fleurus.

Depuis moins de dix-huit mois, une dizaine de maisons ont poussé comme par enchantement sur l'emplacement des vastes jardins de l'ancien hôtel de Clermont-Tonnerre. Dans les trois maisons qui ont leur façade sur la rue de Fleurus, l'effet de masse ne manque pas d'harmonie, mais les détails sont déplorables; la maison du milieu, plus ornée que celle des ailes, est malheureusement loin d'être une œuvre de bon goût. A l'entre-sol, de petits pilastres qui sont supposés porter les consoles du balcon du premier, ont des chapiteaux lourds et épatés, les plus étonnants que l'on puisse voir. Les fenêtres du deuxième étage sont aussi fort bizarres : la moulure de leur chambranle décrit par le haut une fausse ellipse dont le tracé, maladroitement fait, offre des jarrets qu'on n'a pas su faire disparaître lors du ragrément de la façade; malgré ce couronnement elliptique, la fenêtre est construite cependant en plate-bande. En un mot, le linteau de ces fenêtres a la forme d'une demi-ellipse, dont la partie courbe est dessinée par le chambranle, et dont la surface est décorée par un ornement sculpté que rien ne motive, que rien ne porte, qui ne se relie à rien. Au-dessus de la courbe du chambranle on a planté une moulure saillante formant les côtés inclinés d'un fronton triangulaire très-obtus, fronton sans base comme à l'époque de la décadence, et dont les extrémités sont portées sur des consoles. D'après la décoration, ces fenêtres porteraient donc chacune trois systèmes de linteaux : d'abord la plate-bande, ensuite l'arc elliptique, puis enfin le frontron triangulaire. Nous signalons ce détail comme un exemple à ne pas suivre.

Mais ces maisons ne sont pas mauvaises seulement au point de vue de la décoration; elles le sont encore et surtout à celui de l'hygiène. Une partie des pièces des appartements, les cuisines entre autres, ne prennent leur air et leur jour que sur de petites cours, sortes de puits d'aérage ménagés sur une hauteur de six étages. Il devient de jour en jour plus nécessaire que l'administration, comme elle en a le projet, intervienne dans les plans des maisons, et donne des mesures pour les espaces à laisser libres dans les constructions, à proportion du nombre d'appartements qu'elles doivent contenir.

— Un riche imprimeur, qui avait acheté l'hôtel de Clermont-Tonnerre, avait chargé un de nos confrères d'étudier un projet de division des terrains. Celui-ci avait envisagé cette question sous le double rapport de l'intérêt du vendeur et sous celui des propriétaires futurs, afin que les sept maisons qui devaient être construites contribuassent à leur assainissement et à leur embellissement réciproque.

Dans ce projet, tous les lots avaient deux corps de bâtiments séparés par une cour, et tous ces bâtiments devaient jouir de la magnifique vue du Luxembourg; pour cela, les cours devaient être séparées par des grilles portées sur de petits murs d'appui.

Nous regrettons que ce projet n'ait pas été mis à exécution, car on aurait pu juger de l'application de certaines idées d'association, en matière d'architecture privée.

Il n'est pas douteux que, si les terrains de ce bel hôtel ont acquis une valeur considérable par la division du sol et la construction de sept maisons, cette valeur n'eût été plus grande encore, si l'on avait ménagé la vue du jardin à chacune d'elles. Ces habitations eussent gagné beaucoup sous le rapport de l'agrément et de l'hygiène.

Au beau milieu de la façade de la maison du centre, on lit en lettres d'or sur une plaque de marbre : *Leterrier, entrepreneur*. C'est donc un parti pris aujourd'hui que l'homme d'argent signe les œuvres qu'il achète. Ici l'entrepreneur a eu au moins la pudeur de ne pas se dire architecte, ainsi que l'a fait, à la Maison d'or, l'entrepreneur Victor Lemaire.

Fontaine Notre-Dame-de-Paris.

Près du chevet de Notre-Dame est une fontaine que l'on vient d'inaugurer, et qui s'est dressée tout récemment au milieu des massifs de verdure et de fleurs que l'on a plantés derrière la cathédrale.

Sa forme est celle d'un clocheton ou petite flèche gothique à plan triangulaire; ce clocheton est à jour, et une statue de la Vierge en occupe le centre. A chaque angle du piédestal est une statue d'ange qui écrase sous ses pieds un dragon vomissant de l'eau par ses trois gueules béantes. L'ensemble du clocheton repose dans une vasque ronde qui reçoit l'eau des triples gueules des trois dragons symboliques terrassés par les anges, et les épanche à son tour dans un second bassin également circulaire.

La chute d'eau du premier bassin dans le second est chétive et pleureuse; la masse de liquide n'est pas assez considérable pour envelopper la vasque d'une nappe continue, et lui faire comme un vêtement diaphane de cristal. Lorsqu'on ne peut pas épancher de grands flots, il faut s'interdire toute prétention à la cascade et mieux vaut concentrer l'écoulement sur quelques points seulement, que de vouloir faire un Niagara avec un verre d'eau.

(1) Cela peut paraître extraordinaire et cela est vrai pourtant; il est certaines mouches qui creusent les parties tendres de la pierre et forment ainsi des cavités qui retiennent les eaux. Il est aussi certaines araignées qui font leurs toiles dans ces trous et forment des espèces d'éponges qui entretiennent l'humidité au détriment de la pierre. (Voy. *vol.* 5, *col.* 270 et 315, notes.)

Le piédestal du clocheton est décoré sur ses faces de petites ogives avec leurs colonnettes. Les trois anges qui ornent les angles sont armés chacun d'une épée ; il nous serait difficile de donner leurs noms à ces anges : constatons seulement qu'avec leurs draperies flottantes et leurs jambes nues et replètes, avec leurs bras arrondis mollement, avec leurs jolis visages et leurs cheveux bouclés, ces grands chérubins appartiennent bien plutôt à la grâce un peu lascive de la Renaissance, qu'à la gravité ascétique, à l'expression mystique du XIIIe siècle.

Le piédestal porte à chacun de ses trois angles une colonnette; ces colonnettes portent elles-mêmes le clocheton pyramidal qui sert de dais à la statue de la Vierge. Un petit clocheton couronne chaque colonnette.

La statue de la Vierge est perchée au milieu de trois colonnettes, sur un piédestal très-élevé, trop élevé même, car la tête de la statue disparaît dans l'ombre de la voûte du dais, et ses jambes sont les parties les plus apparentes de son corps : elles sont juste au milieu de la hauteur des colonnettes. Cette Vierge, comme les anges, appartient au style de la Renaissance.

La forme triangulaire donnée à l'édifice n'est pas heureuse, bien qu'il y ait dans l'art du Moyen-Age des précédents qui puissent autoriser l'artiste à l'adopter. En effet, de quelque côté qu'on regarde la statue de la Vierge, elle ne se détache jamais sur le ciel ; elle a toujours derrière elle un des trois piliers qui semble une continuation de la tête et qui en fait perdre la silhouette, car la statue et les colonnettes sont de même couleur.

Si l'on considère cette fontaine à distance, on est frappé de la *svelteesse* de ses formes, et l'on est tenté de la croire une imitation de l'art du XIVe siècle ; mais si l'on approche et qu'on en examine les détails, on y trouve une extrême variété de styles. Le soubassement rappelle le XVIIe siècle par ses profils ; tandis que des feuilles, des trèfles, des fonds ornés, ainsi que les chapiteaux, les imbrications et les crosses des clochetons sont généralement imités de Notre-Dame de Paris. Ce manque d'unité est certainement un défaut, il est aussi sensible dans les formes de l'architecture que dans la sculpture des figures.

Voyez comme les travaux de Paris se font avec harmonie, avec unité : sur la place Saint-Sulpice, tout près d'un monument qui a besoin d'être vu à distance, au milieu d'un espace assez restreint et environné de maisons de toutes parts, on élève un monument massif et opaque ; derrière le chevet de Notre-Dame, sur l'un des emplacements les plus vastes de Paris, auprès de l'immense cathédrale bâtie par nos pères, sur un terrain où l'œil, de quelque côté qu'il regarde, trouve des espaces immenses, des horizons infinis, on dresse un clocheton mince et à jour, tout découpé, tout ciselé, tout parfumé presque comme un meuble de femme. Des deux côtés on commet l'erreur inverse, des deux côtés on produit l'effet opposé à celui qu'il faudrait produire.

La fontaine de Notre-Dame est de M. Vigoureux, architecte distingué, à qui nous devons déjà la belle fontaine Cuvier, près du Jardin des Plantes. L'artiste n'a pas été heureux dans son essai de style gothique, et il serait possible que l'architecture du Moyen-Age ne fût point dans la nature de son talent.

Peintures de Saint-Vincent de Paul — de Saint-Germain des Prés.

Conformément à la proposition faite par M. le Préfet de la Seine et sur le rapport de M. Arago, le conseil municipal a voté à l'unanimité les fonds nécessaires pour l'exécution des peintures monumentales de Saint-Vincent de Paul, à savoir :

La grande frise de la nef et du sanctuaire, et la voûte de l'hémicycle.

La somme est de 250,000 fr., dont 50,000 pour échafauds, préparation des murs, fonds d'or, etc., et 200,000 fr. pour les peintures, qui doivent être exécutées dans l'espace de six années.

Ce qui rend le vote éminemment important et aussi honorable pour M. le préfet que pour le conseil municipal, c'est qu'il implique, comme condition expresse, le principe de l'unité pour la conception de ces peintures, qui ne devaient être données qu'à une de nos notabilités dans les arts. MM. Ingres, Delaroche, Ary Scheffer et Horace Vernet avaient été désignés. C'est M. Ingres qui a été choisi, et le célèbre auteur de l'*Apothéose d'Homère* et du *Vœu de Louis XIII* a accepté la belle tâche que ce travail lui impose.

D'ici à quelques semaines, M. Flandrin va découvrir les peintures qu'il a exécutées aux voûtes de Saint-Germain des Prés; M. Mottez, les peintures à fresque du porche de Saint-Germain l'Auxerrois ; M. Drolling, la chapelle Saint-Louis, dans Saint-Sulpice; enfin, les deux chapelles situées à droite et à gauche du sanctuaire, à Notre-Dame de Lorette, vont être prochainement ouvertes. Voilà de la besogne pour la critique ! Il paraît aussi que M. Horace Vernet va peindre cette année même le grand plafond de la salle des Pas Perdus de la chambre des députés, qui lui a été confié il y a déjà longtemps.

Les travaux de Saint-Germain des Prés ont été commencés en 1843. Il n'était d'abord question que de la décoration des deux grandes parois de chaque côté du sanctuaire ; mais aujourd'hui des projets pour le complément de la décoration du chœur sont présentés et sont sur le point d'être approuvés administrativement. La peinture d'histoire, c'est-à-dire les deux grands sujets : l'*Entrée à Jérusalem* et la *Montée au Calvaire*, ainsi que les dix-huit figures isolées, sont payés à part à M. Flandrin. Les autres travaux dont la dépense s'élèvera, pour la première partie du sanctuaire, à environ 20,000 fr., sont payés aux divers entrepreneurs, charpentiers, maçons peintres et décorateurs, après règlement et vérification. Tous ces travaux se font sous la direction et d'après les dessins, souvent grandeur d'exécution, donnés par l'architecte, M. Victor Baltard.

Les documents qui ont servi à la décoration ne sont qu'indirects : le caractère général de l'époque de la reconstruction de l'église a été étudié d'abord attentivement sur place, puis dans les monuments d'époque semblable et dans les manuscrits des bibliothèques.

L'abbaye de Saint-Germain des Prés a été fondée, comme on le sait, par Childebert, en 556, et dédiée, disent les historiens, par saint Germain sous l'invocation de saint Vincent et de la Sainte-Croix, en 558.

Après la mort de saint Germain, son nom a été ajouté à celui des premiers patrons. En 845 et 858, l'abbaye fut ravagée par les Normands ; en 861, elle fut incendiée, et elle fut détruite en 885. On l'appelait alors Saint-Germain *le Doré*, à cause des dorures dont l'édifice était enrichi tant au dedans qu'au dehors.

L'église fut rebâtie en partie par l'abbé Morard, qui commença les travaux en 990.

Quand la restauration sera terminée, nous reviendrons plus longuement sur cet important travail.

L'ancien Hotel Mancini.

Sur le quai Malaquais, l'hôtel Mancini, que le cardinal Mazarin avait fait construire pour sa nièce, Mlle Marie de Mancini, et sur l'emplacement duquel M. Visconti avait étudié un projet de bibliothèque nationale, est en complète démolition.

Nous avons parcouru les immenses appartements de cette belle résidence de ville, et c'est avec douleur que nous avons vu tomber de magnifiques peintures, de superbes lambris.

Parmi les pièces les plus remarquables, au rez-de-chaussée il existait un salon dont le plafond était peint de sujets mythologiques d'une belle exécution et admirablement conservés.

Les portes de ce salon étaient sculptées, et leurs panneaux étaient décorés de sujets rehaussés d'or.

Il est vraiment déplorable que dans ce beau pays de France, malgré un goût bien prononcé pour les arts, toutes les œuvres importantes d'architecture de toutes les époques disparaissent successivement sous le marteau des spéculateurs. Quand donc respecterons-nous les œuvres de nos pères? — Sans doute lorsque le spéculateur n'aura plus intérêt à loger le plus de monde possible dans le moins d'espace possible.

LE PAVILLON DE LA PLACE MAZAS.

La *Gazette municipale*, dans un de ses derniers numéros, signalait en termes peu obligeants pour un des architectes de la préfecture, savant professeur et habile praticien, une erreur qui ne pourrait être réparée que par la démolition de l'élégant pavillon construit sur la place Mazas.

Le seuil de cette construction toute récente est à 1 mètre 15 centimètres — la *Gazette* dit 2 mètres 50 centimètres — du sol de la place. Le conseil municipal se refuse, affirme la *Gazette*, au remblayement, et a décidé que le pavillon serait démoli et reconstruit aux frais de l'architecte auteur du projet.

Nous croyons trop en la sagacité de M. Jay, pour croire qu'en effet il ait construit le pavillon dont il s'agit sans s'être fait donner par l'autorité compétente le nivellement à suivre.

Que maintenant, le pavillon construit, on ait renoncé à modifier la promenade Mazas, le fait est possible. Mais nous ne voyons pas en quoi le professeur Jay peut être responsable de la non-exécution du projet de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées.

COUVENT DES BÉNÉDICTINS ET PETIT-SÉMINAIRE.

L'ancien hôtel Laval-Montmorency, rue Notre-Dame-des-Champs, dans un salon duquel on remarquait une magnifique menuiserie du temps de Louis XIV, a été acheté par le savant ordre des Bénédictins.

Depuis longtemps, un homme dont le nom tient une place honorable dans l'industrie sucrière, M. Santerre, avait établi une importante raffinerie dans cet hôtel, où d'immenses bâtiments avaient été édifiés pour cet objet.

Aujourd'hui, l'hôtel proprement dit et ses dépendances ont été conservés par MM. les Bénédictins et appropriés aux besoins de la vie commune. C'est là que ces savants moines continuent l'œuvre de leurs devanciers, par l'étude et la prière.

Les bâtiments autrefois affectés à l'usine et le vaste terrain adjacent ont été cédés à Mgr l'archevêque de Paris, qui doit y transférer son petit séminaire, aujourd'hui situé rue Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où il manque d'air et de lumière.

Les anciens bâtiments industriels sont en complète transformation pour se convertir en réfectoires, dortoirs, salles d'étude, etc. On jette en ce moment les fondements d'une chapelle destinée à recevoir 400 élèves.

C'est avec regret que nous avons vu les pièces principales, les dortoirs, les réfectoires, les salles d'étude, situées au nord et donnant sur une cour assez grande, il est vrai, mais entourée de bâtiments dont la hauteur ne permettra pas aux rayons du soleil de porter jusqu'aux enfants cette belle lumière qui leur est si utile et si bienfaisante. Les pièces secondaires, au contraire, les cuisines, les offices, les communs, sont dans une position heureuse et riante.

L'ensemble de ces travaux coûtera, dit-on, 400,000 francs.

Quelle que soit l'habileté de M. Lassus, l'architecte des travaux du petit séminaire, nous doutons fort que l'emplacement choisi par Mgr l'archevêque soit très-convenable pour cet objet; et avec la somme destinée à l'appropriation de ces bâtiments on eût pu faire, non loin de Paris, ou dans Paris même, un édifice diocésain digne de sa destination et de l'illustre prélat sous la protection duquel est placé le petit séminaire. Il eût été préférable de prolonger la rue du Montparnasse jusqu'au carrefour de la rue Duguay-Trouin. C'eût été une bonne amélioration pour ce quartier et une artère ouverte aux flots de population qui, à certains jours de la semaine, vont prendre leurs ébats aux barrières.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

Les architectes chargés de l'agrandissement et de l'isolement du Palais de Justice de Paris, en pratiquant une fouille parallèle au bâtiment qui règne sur la rue de la Barillerie, entre ce bâtiment et la Sainte-Chapelle, viennent de découvrir, dans les anciennes substructions de l'enceinte primitive du Palais, plusieurs fragments romains dignes d'intérêt. On y remarque : 1° un fragment d'inscription trop peu étendu, malheureusement, pour indiquer à quel genre d'édifice il pouvait appartenir; 2° plusieurs pierres de forte dimension portant des moulures, des modillons, des ornements, etc. L'une d'elles présente un enfant sculpté en grande saillie. Des fragments d'enduits peints, de vases et de tuiles, au milieu desquels on a trouvé des médailles du Haut et du Bas-Empire, complètent ces découvertes. La sculpture indique par son style la dernière période de l'art romain.

MANOIR JEAN GOUJON.

Il y a quelque temps, dans un article intitulé : *Sculptures d'une maison moderne*, et publié par l'*Artiste*, M. Théophile Gautier avait attribué l'architecture de la maison de la rue Fontaine-Saint Georges, appelée *Manoir-Jean Goujon*, à M. Lechesne, sculpteur. « On voit bien, disait le poëte, que ni architecte, ni maçon, ni propriétaire, n'ont passé par là; que c'est le rêve d'un artiste patiemment réalisé. » De quelque façon que M. Lechesne ait réalisé son rêve, nous ne croyons pas qu'il en ait été l'architecte, pas plus qu'il n'en a été le maçon. A la suite de cette article, M. Edouard Renaud, dont nos lecteurs connaissent déjà la maison de la place Saint Georges, adressa en effet une réclamation à l'*Artiste* qui l'inséra. Dans cette lettre, M. Renaud réclame sa part dans les éloges que M. Gautier prodigue à M. Lechesne et il nous apprend que ce travail a été fait par lui gratuitement et seulement pour l'amour de l'art. C'est là un exemple trop rare parmi nos artistes, pour que nous ne nous empressions pas de rendre à M. Renaud la double gloire qui lui est due dans cette œuvre, pour son désintéressement et pour le mérite de l'œuvre en elle-même.

UN MOT AU LECTEUR.

Nous sommes obligé de remettre à un prochain numéro plusieurs articles que nous aurions voulu donner dès aujourd'hui. Ainsi, l'article *Bibliographie* ne paraîtra pas dans notre numéro, et nous sommes forcés de remettre la publication de nos observations sur la *grève des charpentiers* du département de la Seine, sur la *restauration de Notre-Dame de Paris*, et sur celle de *Saint-Ouen de Rouen*. Nous aurions voulu répondre aussi à quelques observations que l'honorable directeur des *Annales archéologiques* adresse à la *Revue* dans son numéro d'août, mais aujourd'hui la place nous fait défaut.

PETITE CORRESPONDANCE.

*A M. J. A W.., de St.*** — Merci de vos bonnes communications; nous les avons mises à profit, et nous recevrons avec plaisir l'article que vous nous promettez. Nous allons nous procurer des renseignements sur le four à pain de Montrougé, et nous les publierons dans la *Revue* s'ils nous paraissent présenter assez d'importance. Quant au calque, nous règlerons cela quand vous viendrez à Paris. Pour vos envois, le moyen le plus simple et le moins coûteux est la diligence.

A M. H. B.., de Lyon, — Nous avons soumis à nos amis votre question sur le meilleur moyen d'encoller le papier et de le dégraisser quand un long travail l'a rendu trop gras pour le lavis. Vous aurez les réponses dans le prochain numéro. Si quelques-uns de nos lecteurs connaissaient quelques procédés efficaces autres que ceux que nous indiquerons, nous leur serions bien obligés de nous en faire part.

A M. Dev..., à Dunkerque. — Envoyez-nous des détails, s'il vous plaît, sur l'inauguration de la statue de Jean Bart.

CÉSAR DALY,
Directeur rédacteur en chef,
Membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, et membre honoraire et correspondant de l'Institut royal des Architectes britanniques.

Imprimerie de L. TOINON et C°, à Saint Germain.

L'ALHAMBRA (1)

Le Koran défend-il positivement de reproduire par la sculpture et la peinture la figure des êtres animés? — Les sculptures et les peintures de cette nature qu'on trouve à l'Alhambra furent-elles exécutées par des artistes arabes? — Comment sont composés les fonds destinés à recevoir les grands sujets peints à l'Alhambra. — De l'influence des fonds d'or.

FIGURES SCULPTÉES A L'ALHAMBRA.

On croit généralement que les préceptes du Koran défendent la représentation des êtres animés, mais à l'Alhambra on rencontre quelques exemples de ces représentations; on y trouve des figures d'hommes et d'animaux reproduites au moyen de la peinture, de l'émail et de la sculpture. Ces exemples sont très-peu nombreux à la vérité, mais ils sont variés, comme on voit, et il est d'ailleurs intéressant de s'assurer de ce qu'il en est réellement de la défense du Koran, et si ces peintures et ces sculptures sont bien les œuvres d'artistes arabes.

La haine de Mahomet contre les infidèles était extrême : son idée de l'unité divine, des plus absolues. Chaque chapitre du livre sacré retentit de ses malédictions contre les adorateurs des idoles. « Fuyez-les partout où vous les trouverez, « s'écrie-t-il, et chassez-les d'où ils vous auront chassés. La « tentation à l'idolâtrie est pire que le carnage à la guerre... « Combattez-les jusqu'à ce que vous n'ayez point à craindre « la tentation, et que tout culte soit celui du Dieu unique... « et j'effacerai les péchés de ceux qui auront succombé (2). »

Mais le passage sur lequel les iconoclastes de l'islam paraissent fonder leur doctrine, se rencontre dans le verset 92 du ch. 5. Le voici : « O croyants! le vin, les jeux de hasard, « les STATUES et le sort des flèches (1), sont une abomination « inventée par Satan; abstenez-vous-en, et vous serez « heureux. »

Mais le mot du texte arabe qui a été ici interprété par celui de *statues*, se disait aussi, il paraît, des pierres élevées dans certains lieux sacrés, et sur lesquelles on versait quelquefois de l'huile, cérémonie commune à plus d'un peuple de l'antiquité (2).

Le même mot, disent les traducteurs, est employé au verset 4, ch. 5, pour désigner les autels des idolâtres, qui n'étaient que des pierres élevées au-dessus du sol. Nous savons d'ailleurs que, dans la haute antiquité, les Grecs symbolisaient leurs dieux par de simples pierres debout, ou bien par des blocs de bois. La fameuse Diane d'Ephèse ne fut, pendant de longues années, qu'un bloc à peu près informe. Aussi n'est-il pas étonnant que l'interprétation de ce verset ait donné lieu à deux opinions différentes. Chez les uns, la tradition a étendu ce mot à toutes les figures d'êtres animés, au point que les rigoureux observateurs de la lettre du Koran ne se servent pas de figures de cette nature dans leur jeu d'échecs. Les Persans et les Indiens, moins iconoclastes, plus amis des arts peut-être, entendent plus largement le précepte du Koran; et il paraîtrait que cette interprétation libérale avait éveillé quelques échos jusqu'en Espagne; mais là, sans doute, les usages chrétiens n'étaient pas sans exercer aussi quelque influence dans la question.

L'interprétation la plus favorable aux arts est fortifiée d'ailleurs par les versets 11 et 12 du ch. 34 du Koran : « Nous « assujettîmes le vent à Salomon....Les génies travaillaient « sous ses yeux, par la permission du Seigneur... Ils exécu- « taient pour lui tous les travaux qu'il voulait, des palais, « des *statues!* etc. » Parmi les ouvrages exécutés par les génies, on cite encore le trône de Salomon, supporté par deux *lions* couchés et surmonté par deux *aigles*. Quand Salomon montait sur son trône, les lions étendaient leurs pattes, et, quand il s'asseyait, les aigles l'ombrageaient de leurs ailes.

Sans être un très-habile interprète des préceptes du Koran, voilà cependant assez, ce nous semble, pour autoriser la sculpture des lions de la célèbre fontaine et des autres œuvres auxquelles nous avons fait allusion. Dans tous les cas, il ne suffit plus, cela paraîtra évident à tous nos lecteurs, de reconnaître

(1) Voy. *col.* 97 et 529 du 5e *vol.* de la *Revue* (1844) ainsi que la *col.* 7 de ce volume-ci.

(2) Voy. Koran, v. 187 et 189, ch. 2, et v. 194, ch. 3. Cette énergie s'accentue d'autant plus lorsqu'on rapproche de ces paroles barbares les expressions de charité et de miséricorde répandues dans chaque chapitre du Koran, et qui ont été encore fortifiées par les travaux des commentateurs. Qu'on nous passe la citation suivante : Karoun, le Coré de la Bible, dont les richesses ont passé en proverbe chez les musulmans, avait, disent les commentateurs, construit un palais tout couvert d'or : les portiques en étaient d'or massif. Ses richesses l'avaient rendu insensible aux misères de ses concitoyens, et son insolence alla jusqu'à lui faire ourdir une conspiration contre Moïse. Celui-ci demanda à Dieu de l'en délivrer. Dieu accorda à Moïse la permission de donner à la terre tel ordre qu'il voudrait. Moïse ordonna à la terre d'engloutir Karoun avec ces palais et ses trésors. La tradition ajoute qu'à mesure que la terre entr'ouverte engloutissait Karoun, d'abord jusqu'aux genoux, puis jusqu'à la ceinture, puis encore jusqu'au cou, il s'écria quatre fois vers Moïse d'avoir pitié de lui et de lui pardonner; mais celui-ci demeura inflexible. Dieu aurait fait à Moïse des reproches sur sa cruauté. — « *Karoun a quatre fois imploré ton pardon, tu ne l'as pas écouté; — S'il me l'avait demandé une seule fois, je le lui aurais accordé.* »

On ne trouve pas dans les livres chrétiens un sentiment plus élevé de la charité divine et du pardon des péchés.

(1) Les Arabes idolâtres avaient coutume de consulter le sort au moyen de flèches qui étaient déposées chez les gardiens du temple de la Mecque.

(2) V. la Genèse et les Caractères de Théophraste.

que la représentation des êtres animés est défendue par certains casuistes musulmans pour dénier aux artistes arabes l'honneur d'avoir créé les peintures et les sculptures de l'Alhambra où se rencontrent des travaux de cette nature. Quant aux lions de la fontaine, personne ne conteste qu'ils ne soient dûs au ciseau arabe; or ces lions, et le bas-relief que nous donnons *pl.* 4, et qui fait aujourd'hui partie d'une fontaine dans l'Alcazaba, bas-relief entouré d'une inscription arabe, prouvent assez que les fondateurs de l'Alhambra n'ont pas toujours tenu compte de la prétendue défense du Koran.

La peinture exécutée sur les plafonds de l'alcôve centrale de la salle de Justice, et qui est reproduite à une très-grande échelle dans l'ouvrage de M. Owen Jones, a beaucoup plus d'analogie avec ce bas-relief qu'elle n'en a avec les ouvrages dûs aux artistes espagnols de l'époque de la conquête de Grenade, témoins les bas-reliefs (Voy. *pl.* 5 et 6) du grand autel de la chapelle royale de Grenade, bâtie par Ferdinand et Isabelle, et qui représentent, l'un (*pl.* 5), l'entrée de Leurs Majestés Catholiques dans l'Alhambra, et l'autre (*pl.* 6) la conversion et le baptême des Maures. Ces deux derniers bas-reliefs (*pl.* 5 et 6) sont en bois et peints de diverses couleurs. Pour un artiste, il est facile de reconnaître, à la première inspection, combien les bas-reliefs des *pl.* 5 et 6 sont d'un art plus avancé que celui de la *pl.* 4; mais les architectes seront frappés plus vivement encore par un caractère qui pourrait échapper à d'autres artistes moins familiers avec les combinaisons géométriques et régulières : c'est que le bas-relief, *pl.* 4, offre une telle symétrie de lignes, que si on voulait n'en tracer que la masse de la silhouette, de façon à perdre de vue un moment que ce sont des animaux qu'on a voulu représenter, il sortirait de dessous le crayon une véritable arabesque, une de ces combinaisons régulières qui forment la base de l'art décoratif des Arabes. Cette dernière observation seule serait bien puissante auprès de toutes les personnes familières avec l'ordre de recherches que nous poursuivons en ce moment; mais, en outre, les ornements qu'on y a ajoutés sont tout à fait mauresques.

FIGURES PEINTES A L'ALHAMBRA.

Il en est de même des ornements du plafond de l'alcôve centrale de la salle de Justice, dont la peinture représente, suivant les Espagnols, un tribunal, ce qui leur a fait donner à cette salle le nom de *Sala del Tribunal.* Les plafonds des deux autres alcôves de cette salle sont aussi ornés de peintures. Celles-ci représentent des chasses.

Les couleurs de cette peinture sont très-vives, mais elles ne sont posées que par teintes plates et sans ombre, les contours étant dessinés par une ligne de couleur bistre.

Ces peintures sont exécutées sur des peaux d'animaux cousues ensemble, puis clouées sur les dômes qui sont en bois. On a commencé par étendre une légère couche de plâtre sur les peaux pour former la surface destinée à recevoir la peinture. Les fonds des sujets sont en or, et l'effet du grand éclat du métal est atténué par des ornements en relief formant un gaufrage (1).

Nous ajouterons, un autre jour, quelques observations sur la méthode adoptée par les Arabes pour composer les dessins si variés de leurs mosaïques et de leurs arabesques. Rien n'est plus simple, et cette méthode fournira une nouvelle preuve de la vérité que nous n'avons pas cessé de répéter depuis la publication du premier numéro de cette *Revue*, à savoir : qu'il faut allier la science à l'art, si l'on veut être un grand artiste, et que la géométrie est la base de toutes les études de forme.

CÉSAR DALY.

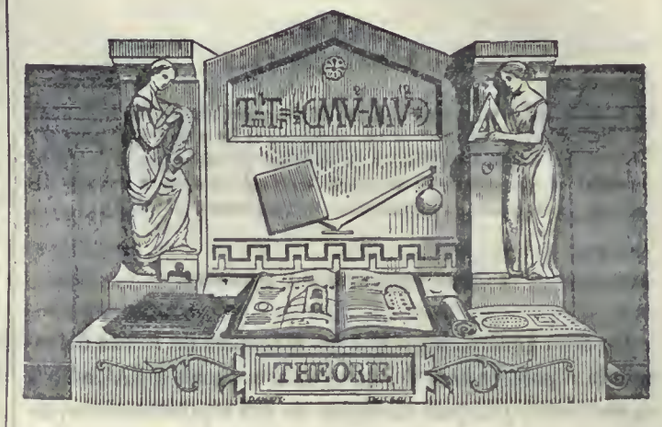

LA SCIENCE ET L'INDUSTRIE

SONT-ELLES LES ENNEMIES DE L'ART?

On entend dire parfois à des artistes que *l'industrie est ennemie de l'art*, que *la science est ennemie de l'imagination;* et le public qui les entend, et qui suppose que tout artiste doit s'y connaître, répète à son tour les mêmes erreurs. Il les répète même avec d'autant plus de confiance qu'au premier aspect, et le public n'y regarde pas toujours à deux fois, une certaine coïncidence dans les faits semble confirmer les paroles que nous rapportons. Mais un instant de réflexion suffirait pour faire mettre en suspicion de telles doctrines, puis à les faire rejeter comme erronées et fausses.

Parce que deux faits coexistent, s'ensuit-il nécessairement que l'un soit la cause de l'autre?

(1) Les fonds d'or *unis* tuent absolument la peinture ; il est indispensable de les gaufrer ou d'y répandre un semis, d'en subdiviser la surface, enfin, pour en atténuer l'effet. Les nimbes dorés des peintures de nos artistes du moyen âge offrent presque toujours des dessins en relief ou en creux. A l'Alhambra, les artistes arabes ont reconnu la nécessité de gaufrer les fonds d'or. Dans ce moment, les fonds d'or adoptés par M. Flandrin dans les deux grandes peintures murales (Portement de la croix, et Entrée dans Jérusalem), que cet habile artiste exécute à l'entrée du chœur de Saint-Germain des Prés, lui offrent de grandes difficultés, parce qu'ils occupent toute la partie des ciels, découpent les personnages et les derniers plans d'une manière abrupte, sèche, attirent l'œil par leur éclat, et détruisent l'effet du modelé de la peinture. Il faudra absolument rompre cette grande surface métallique en la décomposant en une multitude de petites parties.

Parce que l'art brille aujourd'hui avec moins d'éclat que pendant certains siècles privilégiés du passé, et que l'industrie, au contraire, grandit chaque jour davantage, s'ensuit-il que la ruine de l'art soit une des conditions, ou une des conséquences du progrès de l'industrie?

Dire que *la science est ennemie de l'imagination*, c'est nier l'alliance possible d'une haute raison avec les grâces et la vivacité de l'esprit; se fonder sur ce fait : que nos savants ne sont pas les hommes les plus spirituels du monde, qu'ils brillent peu par leur sentiment artitisque, c'est se baser sur un résultat d'éducation faite dans des conditions particulières et par conséquent sur un fait sujet à être contredit demain par un fait contraire. Ce n'est pas là pénétrer dans l'essence même des choses, et démontrer que ces choses se composent d'éléments antipathiques. C'est fonder un principe immuable sur un fait transitoire; c'est le rebours de la vraie logique. Il y a là tout simplement une coïncidence de faits, que l'habitude de se consacrer *exclusivement* à une étude spéciale, et de fuir tout autre genre de travail, suffirait presque seule à expliquer (1).

D'ailleurs dire que nos savants et nos industriels ont généralement peu de sympathie pour les beaux-arts, ce n'est pas dire que la science elle-même est ennemie de l'art, et on ne saurait en conclure que les connaissances scientifiques sont de nature à amortir l'essor de l'imagination.

Dire que la *science est ennemie de l'imagination*, c'est dire encore que l'art ne relève que de la fantaisie et du caprice. De cette doctrine, à nier que l'architecture elle-même ait droit de prendre rang parmi les beaux-arts, il n'y a qu'un pas, et ce pas, quelques-uns l'ont fait. L'architecture, en effet, cette reine des arts qu'on voit tantôt si puissante et si majestueuse, tantôt si gaie, si animée, si gracieusement élégante, l'architecture montre en toutes circonstances un respect trop profond pour la science, elle appelle à son aide de trop nombreuses industries pour que cette proscription pût lui manquer.

Toutefois, c'est commettre à la fois une injustice et une sottise; j'allais dire une impiété; et n'en est-ce pas une, en vérité, que de nier l'alliance intime, profonde, indestructible de la science et de l'imagination dans les grandes œuvres d'art? N'en est-ce pas une que d'affirmer que le beau existe en l'absence de tout ordre? qu'il existe, et que l'ordre, qui est d'*essence mathématique*, n'en est pas la base et pour ainsi dire aussi l'*essence?* Le beau, disait Aristote, en prenant cette expression dans un sens incomplet, mais élevé, le *beau*, c'est *l'ordre dans la grandeur;* et qu'est-ce, s'il vous plaît, que l'ordre dans la grandeur, si ce n'est la régularisation par la science des grands essors de l'imagination?

La nuit étoilée vous émeut-elle? Le spectacle des grandes forêts, de la verte campagne traversée par des fleuves dont les eaux brillent aux rayons du soleil, vous charme-t-il? En un mot, les œuvres de Dieu vous semblent-elles dignes de vos hommages? Si, rentrant en vous-même, frappé de la majesté et des mille charmes de la nature, vous reconnaissez que tout cela mérite en effet votre admiration, alors avancez encore d'un pas, et demandez-vous en quoi ces œuvres sont contraires aux lois révélées par la science, ou s'il en est une seule qui ne montre, dans son ensemble et dans ses moindres détails, au premier aspect comme à la suite de l'inspection la plus minutieuse, l'ordre le plus parfait combiné avec une variété infinie.

Ce fut sans doute dans un moment d'extase, devant les merveilles de la nature que Kepler s'écria la première fois : « Les mathématiques sont coexistantes avec Dieu. » Et ce grand homme, à la fois si profondément religieux et si savant, loin de prétendre formuler les limites de la puissance de l'Omnipotent, voulait constater au contraire l'absolue perfection de l'Être divin; dont la liberté absolue s'exerce toujours et nécessairement en parfait accord avec les mathématiques, sa perfection même lui refusant le pouvoir d'agir en dehors des conditions de l'ordre et de l'harmonie.

Et si donc l'Être suprême, si le Dieu de l'univers ne créa les merveilleuses beautés de la nature qu'en se conformant aux lois de la science, pourquoi, artistes, qui vous dites admirateurs de la nature, prenez-vous ces lois en suspicion?

L'univers est un. L'industrie, l'art et la science ne sont que les trois grands aspects de l'unité universelle. Ils correspondent à l'utile, au beau et au vrai, qui sont aussi trois aspects de l'unité universelle; comme les sens, les affections et l'intelligence sont les trois grands aspects de l'âme humaine, ce miroir de l'univers.

CÉSAR DALY.

(1) « Qu'est-ce que cela *prouve?* » disait un digne professeur de mathématiques à un poëte qui venait de réciter de beaux vers. Toute la vie de ce modeste Euclide avait été consacrée exclusivement à l'enseignement des mathématiques, et on conçoit que ces facultés poétiques, si jamais le ciel l'en avait doté, avaient eu tout le temps de s'atrophier faute d'exercice : est-il donc étonnant qu'à la fin des vers du poëte, il ait naïvement cherché le *quod erat demonstrandum*, qui terminait inévitablement toutes ses propres élucubrations?

Mais devons-nous faire remonter jusqu'à la *science* elle même la responsabilité de toutes les absurdités qui résultent des habitudes exclusives et des natures atrophiées de quelques-uns de ses coryphées.— Reportons plutôt nos regards sur les Pythagore, les Platon, les Kepler, qui vivront éternellement dans le souvenir des hommes pour avoir su revêtir de la plus brillante poésie les plus sublimes spéculations scientifiques.

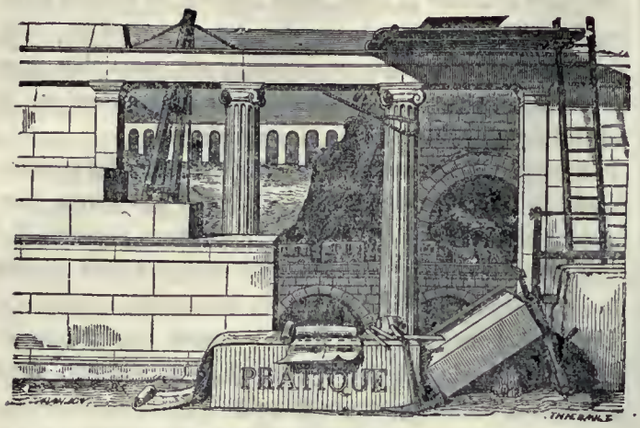

VICAT.

LES CHAUX HYDRAULIQUES. — RÉCOMPENSE NATIONALE.

(Deuxième article. Voy. *col.* 16.)

POUZZOLANES ET TRASS.

Les *Pouzzolanes naturelles* avaient joué un rôle trop important dans les mains des anciens architectes, le *trass*, sous la truelle des constructeurs du moyen âge, pour que M. Vicat pût se dispenser d'étudier leur mode d'action. Malgré les difficultés du sujet, le succès, au point de vue des applications a couronné complètement les patientes et laborieuses investigations de l'ingénieur.

On donne le nom de *pouzzolanes* à une matière d'origine volcanique qui existe en grande abondance près de la ville de Pouzzoles et aux environs de Rome.

Le *trass* est un conglomérat, également volcanique, exploité sur les bords du Rhin, et particulièrement dans les environs d'Andernach.

Pour rendre une chaux grasse hydraulique, il suffit de la *gâcher* avec des proportions convenables de *pouzzolane* ou de *trass*.

Qu'imaginer de plus simple, de plus commode! mais dans une multitude de localités, le prix du transport devait rendre impossible l'usage du trass, tout aussi bien que celui de la pouzzolane. De là, mille tentatives pour préparer des matières qui possédassent les mêmes propriétés. Chaptal crut avoir résolu le problème en calcinant très-fortement certains schistes ou quelques argiles ocreuses. Mais en supposant les propriétés du trass et de la pouzzolane reproduites ainsi, la difficulté n'aurait été que reculée : les schistes essayés par Chaptal ne sont pas communs en France; il y avait d'ailleurs dans l'opération recommandée, même en employant l'argile ocreuse, une circonstance, la très-haute température, qui devait inévitablement faire manquer le but.

M. Vicat reprit la question dans ses éléments. Voici la solution qu'il trouva :

On peut obtenir des pouzzolanes artificielles, supérieures, ou tout au moins égales aux meilleures pouzzolanes d'Italie, par une modification particulière de l'argile la plus pure possible. Cette modification s'obtient en calcinant *légèrement* l'argile, en se bornant à lui enlever son eau de combinaison, en ne portant sa température qu'entre 600 et 700 degrés centigrades.

L'esprit se repose avec satisfaction sur les solutions des problèmes industriels, quand elles ont cette admirable simplicité. D'autre part, on reste émerveillé en voyant une opération tellement facile que les ouvriers l'appellent un *tour de main*, doter un royaume, disons mieux, le monde entier, d'une matière éminemment utile, et qui semblait devoir rester la propriété privilégiée de quelques coins de terre, jadis le siége d'éruptions volcaniques.

Nous croirions manquer à un devoir si, après avoir cité les découvertes capitales de M. Vicat touchant la question si délicate des pouzzolanes, nous ne disions pas qu'un officier du génie, M. le général Treussart, dont l'armée tout entière a vivement déploré la mort prématurée, a laissé sur ce sujet un ouvrage rempli d'utiles observations et de remarques précieuses.

Les publications de M. Vicat avaient depuis longtemps satisfait à tous les besoins de l'art, pour les travaux à exécuter dans l'eau douce, le long des canaux, sur les rivières et les fleuves. L'eau de mer vient de faire surgir des difficultés très-graves que personne ne soupçonnait. M. Vicat a le double mérite d'avoir signalé le mal et indiqué le remède.

D'après des études nouvelles et toutes récentes de M. Vicat, l'eau de mer a quelque tendance à décomposer tous les bétons possibles. Elle peut attaquer indistinctement ceux dans lesquels il entre des chaux grasses ou des chaux hydrauliques, des pouzzolanes naturelles ou des pouzzolanes artificielles. Cette tendance résulte de la présence dans l'eau de mer de certains acides qui ont une grande affinité pour la chaux et l'enlèvent aux bétons. M. Vicat a trouvé les moyens de combattre une action si funeste et de la vaincre. Il est actuellement en mesure d'indiquer les chaux, les pouzzolanes, les ciments qui préparés par ses anciens procédés, résisteront naturellement à l'action destructive de l'eau de mer; et quant aux autres, les modifications qu'elles devront subir pour acquérir cette même force de résistance. On concevra que, dans une question si délicate, M. Vicat ne se soit pas hâté de faire connaître ses découvertes. Nous pouvons annoncer qu'elles seront sous très-peu de jours, livrées au public. Il est même juste de dire qu'on leur est déjà redevable du rejet d'une nature particulière de pouzzolanes proposée pour le port d'Alger, et dont l'emploi eût été suivi de déplorables événements. La réserve dans laquelle M. Vicat s'était sagement renfermé lui permettra de s'étayer, en faveur de ces méthodes, d'une expérience capitale et décisive : les *pouzzolanes* ARTIFICIELLES, employées avec tant de succès à Calais par M. l'ingénieur en chef Néhou, se trouvent satisfaire *fortuitement* aux conditions de conservation à la mer, posées dans le nouveau travail de M. Vicat.

STATISTIQUE DES CHAUX HYDRAULIQUES.

Les moyens de fabrication recommandés par M. Vicat n'eurent pas le sort ordinaire des choses nouvelles. Les avantages étaient d'une évidence palpable, et la routine s'avoua vaincue du premier coup. Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis la publication du Mémoire de M. l'ingénieur en chef du pont de Souillac, et déjà on faisait usage à Paris de chaux hydraulique artificielle dans l'exécution des quais, aux abords du pont d'Iéna, dans la construction des quatre grands abattoirs, dans les travaux du canal Saint-Martin.

Plus tard, la chaux hydraulique artificielle a été moins employée;

on la remplace aujourd'hui par de la chaux naturelle, dont le prix est plus bas, et qui est douée des mêmes propriétés; mais, hâtons-nous de le remarquer, ici encore on est principalement redevable à M. Vicat des nouvelles richesses que les constructeurs mettent journellement en œuvre sur tous les points du royaume.

Notre ingénieur avait trop de pénétration pour ne pas remarquer que si, d'après sa découverte, la chaux devient hydraulique à l'aide d'une simple addition d'argile, il devait y avoir, dans la quantité innombrable de formations calcaires argileuses qui existent dans notre pays, beaucoup de gîtes très-propres à fournir, par la cuisson, de la chaux hydraulique naturelle. Cette idée a dominé M. Vicat. Depuis douze années, il a exploré, de ce point de vue, presque tous nos départements. Ses publications, sous le nom modeste de *Statistique des chaux hydrauliques*, ont révélé cette inappréciable richesse dans une foule de localités où elle n'était pas même soupçonnée. Les départements où l'on trouve de la chaux hydraulique naturelle en plus grande abondance sont : les départements du Lot, de Lot-et-Garonne, du Tarn, de la Dordogne, du Gard, de l'Ardèche, de la Drôme, du Gers, de la Charente, de l'Hérault, du Cher, de l'Allier, de la Nièvre, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de l'Ain, de l'Isère, du Jura, du Doubs, du Haut-Rhin, etc. Sur quatre-vingts départements déjà explorés, il n'en est que six ou sept à terrains primordiaux, où la chaux hydraulique manque entièrement.

Nous allons rapporter deux faits qui montreront d'une manière frappante où en étaient les connaissances des hommes de l'art sur les ressources de notre pays en chaux hydrauliques au moment où M. Vicat commença ses explorations.

Lorsque cet ingénieur se rendit à Marseille, on y creusait un nouveau bassin. Les entrepreneurs se débarrassaient à grands frais d'une immense quantité de déblais calcaires. Toute vérification faite, M. Vicat reconnut que ces matières auraient pu fournir les chaux hydrauliques nécessaires à l'entière construction du bassin.

Voici un fait encore plus remarquable, surtout par les conséquences qu'il a eues :

A l'époque de l'exécution des canaux de Bretagne, l'administration était très-embarrassée de savoir où elle se procurerait la chaux hydraulique nécessaire. M. Vicat reçut la mission de visiter les lieux, et, presque immédiatement, il reconnut dans les carrières de *Ponpéan*, près de Rennes, entre les couches de pierre à chaux grasse exploitées de temps immémorial, un banc marneux, verdâtre, désigné sous le nom de *brûle-mort-vert*, que les chaufourniers rejetaient avec le plus grand soin. Ce banc dédaigné a non-seulement fourni, après l'examen de M. Vicat, à tous les travaux de la Vilaine et du canal d'Isle et Rance, mais il est devenu la seule ressource de cette partie du royaume pour toutes les constructions hydrauliques qu'on y exécute.

CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES.

Le prix de la chaux entre presque toujours pour une part considérable dans le prix des maçonneries. Les chaux ont des propriétés très-diverses qui décident de la durée des constructions et *du mode* de leur exécution. Dans les contrées où la chaux est abondante et de bonne qualité, les édifices durent des siècles sans avoir cependant exigé de dépenses ruineuses. On peut y construire, même pour les habitants les plus pauvres, des demeures salubres, peu exposées aux incendies, d'une solidité à l'épreuve des ouragans, des pluies diluviales et des débordements. C'est par de telles applications que les travaux des ingénieurs, des chimistes, méritent surtout de fixer l'attention des pouvoirs publics et des législateurs. Arrêtons un moment nos regards sur cette phase de la question : cherchons à évaluer en nombre les services que, sous ce rapport, M. Vicat a rendus à son pays.

C'est à Paris que les procédés de M. Vicat reçurent d'abord une vive impulsion par les soins de M. Bruyère ; c'est à Paris que nous trouverons une première évaluation des économies que ces procédés ont amenées.

Avant 1818, les travaux hydrauliques de la capitale étaient presque tous exécutés en plâtre ou avec de la chaux grasse. De là, de nombreuses et très-coûteuses réparations annuelles. Depuis 1818, date des premières publications de M. Vicat, on a eu recours à la chaux hydraulique. C'est la chaux hydraulique qui donnera aux constructions nouvelles une durée à peu près indéfinie.

La même solidité aurait été obtenue avec de la chaux de Senonches; mais la chaux de Senonches rendue à Paris, coûte de 80 à 90 fr. le mètre cube, tandis que la chaux provenant des carrières à plâtre, cette chaux qu'avant les recherches de M. Vicat on jetait dans les décharges, vaut environ 40 fr. Cette différence de prix appliquée au volume de 37,000 mètres cubes de chaux que les ingénieurs de Paris ont employés, de 1818 à 1841, à la construction des égoûts, des réservoirs d'eau, des canaux, etc., correspond à une économie de plus de 1,500,000 fr.

Un des membres de votre commission dirigeait une partie des travaux de l'enceinte continue. Il s'est empressé de mettre sous les yeux de ses collègues des tableaux détaillés desquels il résulte avec une entière évidence, que, dans la seule chefferie de Belleville, pendant les années 1840, 41, 42, 43 et 44, une économie de plus *d'un demi-million* a été la conséquence de l'exploitation d'une certaine chaux trouvée sur place, dont on n'aurait certainement fait aucun cas avant les savantes publications de M. Vicat.

Nous passerons maintenant à des tableaux où les économies, résultant immédiatement des recherches du célèbre ingénieur, se présenteront sur une bien plus grande échelle.

RELEVÉ DES ÉCLUSES ET BARRAGES CONSTRUITS EN FRANCE, EN VERTU DES LOIS DU 5 ET DU 14 AOUT 1822.

Noms des canaux.	Nombre d'écluses.	Nombre des barrages.
Du Rhône au Rhin. . . .	162	
De la Somme	24	
Des Ardennes	49	
De la rivière d'Isle. . . .	39	39
D'Aire à la Bassée.	»	
De Bourgogne	191	
De Nantes à Brest	234	
D'Isle et Rance	28	
Du Blavet	28	28
D'Arles à Bouc.	4	
Du Nivernais	114	
Du Berry	115	
Latéral à la Loire	45	
De la rivière du Tarn. . .	9	9
De l'Oise	7	7
Total . . .	1.049	83

CANAUX ENTREPRIS EN VERTU DES LOIS DES 3 JUILLET 1838 ET 8 JUILLET 1840.

Ci-dessus	1.049	Ci-dessus	83
De la Marne au Rhin. . .	180		
Latéral à la Garonne. . .	50		
Charente	10		
Perfectionnement de navigation en rivière.			
Partie latérale à la Marne.	14		
Dordogne	9		
Tarn	6	. . . . .	6
Lot.	30	. . . . .	47
Totaux	1.348		136

Autrefois une écluse ne pouvait être solidement fondée que sur des grillages en charpente, avec épuisements. On la bâtissait en totalité avec de la pierre de taille. Encore, après toutes ces précautions, était-elle sujette à de fréquentes dégradations par la détérioration des mortiers de l'intérieur des maçonneries. A raison de ce mode de construction, à raison surtout des épuisements, certaines écluses coûtèrent jusqu'à trois cent mille francs. En moyenne, la dépense n'était pas au-dessous de 100,000 fr. Aujourd'hui, grâce à la suppression des épuisements, des batardeaux, etc. ; grâce à l'emploi, que permet la chaux hydraulique, de petits matériaux, ce prix varie entre 38,000 francs et 50,000 francs. L'économie minimum par écluse est donc de 50,000 fr., et sur les 1,348, de 67 millions.

Un barrage en rivière coûte, à cause de la grandeur du lit et de quelques difficultés spéciales, autant que plusieurs écluses ; nous admettons en moyenne que chaque barrage vaut deux écluses ; à ce compte, les 136 barrages cités représenteront une économie de 13,600,000 fr.

Nous ne pouvons rien donner d'aussi précis, faute de documents sur les travaux hydrauliques appliqués au perfectionnement de la navigation des rivières, consistant en barrages isolés, en barrages à pertuis, en épis, etc. ; mais on conçoit sans peine, d'après ce qui précède, que ces constructions ne sauraient figurer, dans ce résumé, pour une économie de moins de 20,000,000.

Dans les travaux en projet destinés à compléter le système de navigation intérieure, on compte 910 écluses et 41 barrages. En appliquant ici les chiffres précédemment établis, on arrive pour ces futurs travaux à une économie de 49,000,000.

GRANDS PONTS EN PIERRE DE TAILLE; PONTS MOYENS ET AUTRES.

Pour établir une comparaison suffisamment exacte entre ce que coûtaient les ponts fondés par caissons et pilotis, et ce qu'ils coûtent aujourd'hui par la fondation en bétonnement, il faut prendre une unité de comparaison indépendante du nombre et des dimensions des arches et de leur largeur. Ce sera le mètre carré de surface compris entre les parapets que nous choisirons.

En procédant ainsi, on a trouvé que dans les ponts à caissons et pilotis, où la substitution de la nouvelle méthode à l'ancienne était possible, le mètre carré a coûté en moyenne 1,312 fr.

Or, pour les ponts placés dans des circonstances toutes semblables, sur des fleuves ou rivières à grands débouchés, mais fondés par bétonnement, le mètre carré a coûté en moyenne 625 fr. Le rapport de la dépense ancienne à la dépense nouvelle est de 100 à 47. A ce compte, un pont fondé comme celui d'Iéna ou de Sèvres, coûtant moyennement 2,600,000 fr., un pont semblable, suivant la nouvelle méthode, ne coûtera que 1,222,000 fr. Partant, l'économie par ponts sera de 1,378,000 fr. Depuis 1818, il y a eu dix-neuf grands ponts semblables fondés par bétonnement, ce qui représente une économie de 26,182,000 fr.

Si des grands ponts nous passons aux ponts moyens de 15 à 20 mètres d'ouverture pour chaque arche, nous trouverons qu'il faut en porter le nombre à trente. Chacun, toute proportion gardée, offre une économie de 235,000 fr., ce qui fait pour les trente, 7,050,000 fr.

Quant aux ponts d'une seule arche de 15 à 20 mètres d'ouverture, il en a été construit plus de mille dans l'intervalle de vingt-cinq ans, tant sur les routes royales que sur les routes départementales. Pour chacun de ces ponts, l'économie moyenne résultant de la suppression des épuisements et du remplacement de la pierre de taille par le béton en fondation, s'élève à 25,000 fr. Le total est de 25,000,000 fr.

PONTS SUSPENDUS.

A la date du 1er juillet 1843, il a été concédé 527 ponts suspendus ayant une, deux, trois et quatre travées. Afin de rester au-dessous de la vérité dans nos calculs, nous ne compterons que 327 travées de 100 mètres chacune, coûtant 100,000 fr. Déduisant de cette somme 30,000 fr., prix du tablier et des moyens de suspension, il reste 70,000 fr. pour les fondations et la maçonnerie. L'expérience ayant montré que, pour les ponts comme pour les écluses, la dépense a baissé de plus de moitié, il y aurait lieu de faire ici encore une réduction plus considérable. Toutefois, nous ne compterons que moitié, ce qui donne pour économie le montant de la dépense actuelle, ou 22,890,000 fr.

RÉCAPITULATION. — ÉCONOMIES FAITES SUR LA CONSTRUCTION :

Des écluses.	67.350.000 fr.
Des barrages adjacents.	13.660 000 fr.
Des barrages isolés, épis, etc.	20.000.000 fr.
Des grands ponts.	26.182.000 fr.
Des ponts moyens	7.050 000 fr.
Des ponts d'une seule arche.	25 000.000 fr.
Des ponts suspendus	22.890.000 fr.
Total. . . .	182.672.000 fr.

LES ÉCONOMIES QU'ON N'A PU APPRÉCIER FAUTE DE DOCUMENTS SUFFISANTS PORTENT :

1° Sur les ponts en bois ou en fer soutenus sur piles en maçonnerie ;

2° Sur les ponts d'une seule arche de 6 à 10 mètres d'ouverture ;

3° Sur les quais, digues et bassins, etc., à la mer ;

4° Sur les fondations des édifices particuliers et publics des villes ;

5° Sur les travaux militaires.

Il est utile de remarquer que nous n'avons tenu aucun compte de la question du temps. Or, en pareille matière, le temps se traduit en argent et devient, financièrement parlant, d'une haute importance. Les nouvelles méthodes de fondation permettent d'exécuter, en un ou deux ans, ce qu'on ne pouvait autrefois ter-

miner qu'en cinq ou six. Il y a donc, sous ce rapport aussi, un bénéfice considérable.

Une conclusion ressort avec évidence de tout ce qui précède ; c'est qu'en supposant l'art des constructions tel qu'il était avant 1818, avant les recherches de M. Vicat, la plupart des grandes entreprises en cours d'exécution seraient entièrement paralysées par des considérations de temps et de dépense.

Qu'on juge par les économies passées des économies futures. Celles-ci devant toujours être proportionnelles aux masses croissantes des travaux d'art, l'on arrivera à des chiffres qui frapperont d'étonnement les esprits les plus froids.

Si nous ne sentions, messieurs, combien la rémunération demandée acquerra de prix par la manière solennelle dont elle pourra être accordée, nous aurions vraiment supprimé tous ces chiffres, toutes ces remarques. Au point de vue purement financier, que sont, en effet, 6,000 fr. de rente viagère, à côté des économies colossales dont le pays est redevable aux travaux de M. Vicat?

DES TRAVAUX DE M. VICAT, COMPARÉS A CEUX DES ANCIENS.

Certains érudits professent une admiration absolue, passionnée, pour les monuments de l'antiquité. A les en croire, les Grecs et les Romains avaient tout découvert dans l'art des constructions. La solidité de certains édifices encore debout montre que les architectes modernes sont de vrais écoliers. M. Vicat a seulement *retrouvé* des méthodes pratiquées jadis, en Egypte, à Athènes, à Rome, et dont le souvenir s'était perdu dans les temps de barbarie. Quoique nous n'apercevions pas le tort que ces réflexions pourraient faire aux travaux de M. Vicat, quoique la découverte d'une vérité perdue nous semble devoir être assimilée à la découverte d'une vérité nouvelle, la commission s'est livrée à un examen minutieux de la prétendue supériorité des anciens sur les modernes dans l'art de bâtir. Nous avons cherché, surtout, si cette supériorité pourra être sérieusement préconisée, en présence des progrès qui sont dus aux découvertes de notre célèbre ingénieur.

« Des mortiers romains durent depuis dix-huit siècles. Un grand nombre de bâtisses modernes sont dans un état déplorable! »

Ce rapprochement pêche par la base. Pour lui donner de la valeur, il faudrait ne mettre en parallèle que les grands monuments de deux époques. Mais alors les résultats seraient fort différents de ceux dont les érudits prétendent s'étayer.

Les remparts de la Bastille étaient d'une extrême solidité, même au milieu de leur épaisseur. On eut recours à la mine pour les détruire.

La poudre devint également nécessaire lorsqu'on voulut, il y a peu d'années, faire disparaître à Agen les ruines d'un pont construit vers l'an 1200. M. Vicat s'est assuré lui-même que le mortier du pont de Valentré, bâti à Cahors en 1400, surpasse en dureté celui du théâtre antique dont on voit les ruines dans la même ville.

Les architectes anciens, comme les constructeurs modernes, bâtissaient suivant la nature des matériaux disponibles, et aussi suivant des exigences financières, soit des édifices inébranlables, soit, avec les mêmes formes extérieures, des temples, des palais, des maisons particulières sans solidité. Les constructions de cette dernière catégorie devaient rapidement disparaître. Les autres ont seules résisté aux ravages du temps, à l'action incessante des intempéries des saisons. Les admirateurs aveugles des siècles passés auraient-ils par hasard oublié ces paroles si peu ambiguës de Pline : « La cause qui fait tomber à Rome tant de maisons ré- » side dans la mauvaise qualité du ciment. »

Si, comme on le prétend, les Romains connaissaient des méthodes certaines pour préparer du bon mortier, on devrait trouver cette matière dans tous leurs monuments publics, avec des qualités à peu près indentiques. Or, il n'en est pas ainsi, tant s'en faut, même en comparant les différentes parties d'un seul édifice. La commission a remarqué dans plusieurs publications de M. Vicat, des expériences très-propres à éclairer ce sujet ; celles, par exemple, faites avec du mortier pris sur divers points du pont du Gard, et qui donnent des résistances variant dans le rapport d'un à trois.

Les personnes qui voudront se livrer à de semblables comparaisons devront toujours se ressouvenir que le temps ajoute sans cesse, dans les fondations, à la dureté du mortier. Le mode d'action par lequel ce conglomérat artificiel se durcit, acquiert de l'adhérence, est encore un sujet de controverse entre les savants ; mais personne ne nie que, dans certaines circonstances, la mystérieuse action ne puisse se continuer pendant une longue suite de siècles.

On paraît oublier que nous n'en sommes pas réduits à de simples conjectures touchant les connaissances des anciens sur l'art de bâtir. Vitruve, contemporain et architecte d'Auguste, nous a laissé le tableau détaillé des préceptes en usage parmi les constructeurs de la Grèce et de Rome. Ces préceptes sont loin de justifier l'admiration sans réserve des antiquaires.

Les anciens n'étaient en possession, cela va sans dire, d'aucune notion exacte touchant la modification chimique qu'une pierre calcaire éprouve par les soins du chaufournier, modification après laquelle sa friabilité est si grande ; ils ne savaient rien non plus concernant le genre d'action qui restitue aux éléments désagrégés de cette pierre, passée à l'état de chaux, la dureté et l'adhérence dont le feu les avait privés. Les efforts de Vitruve pour enchaîner ces phénomènes dans les liens d'une explication plausible restèrent sans résultats. Il en fut de même, jusqu'aux découvertes chimiques de Black sur l'acide carbonique, des tentatives des successeurs les plus illustres de Vitruve : des Scamozzy, des Philibert Delorme, des Perrault, etc.

Un seul mot désabusera tous ceux qui se persuadent que les erreurs théoriques de ces grands architectes étaient sans conséquence. Voyez Philibert Delorme : pour arriver au maximum de solidité dans les édifices, il croit nécessaire que la chaux ait été extraite du banc même de pierre calcaire dont le constructeur tirera les matériaux de sa maçonnerie. Cette prescription, si elle était strictement suivie, se traduirait en une augmentation de dépense incalculable.

Des constructeurs qui se réglaient, dans le choix de leur chaux, sur la couleur de la roche d'où on l'extrayait, qui ne connaissaient aucune chaux hydraulique naturelle, qui prodiguaient dans leur mortier l'emploi du tuileau, des briques concassées, ne sauraient, sans une profonde injustice, être placés en parallèle avec les constructeurs modernes. Si nous mettons à part de très-belles observations sur les propriétés des *pouzzolanes naturelles*, sur la possibilité de faire usage de cette matière pour créer d'énormes blocs factices destinés à être jetés à la mer, nous trouverons que les Romains ne nous ont appris rien d'essentiel concernant l'art de bâtir.

Au reste, tout ce qu'on tenterait pour exalter le mérite des anciens dans l'art des constructions tournerait à la plus grande gloire de M. Vicat. Le meilleur mortier extrait des monuments romains

avait, après deux mille ans d'ancienneté, une dureté précisément égale à celle que M. Vicat obtient avec ses bonnes chaux, dans le court intervalle d'un an à dix-huit mois. En faisant porter la comparaison sur les résistances moyennes, l'avantage reste, dans de très-larges proportions, au mortier moderne.

OPINION DES CHIMISTES ET DES CONSTRUCTEURS SUR LES TRAVAUX DE M. VICAT.

Les découvertes de M. Vicat sont d'une importance palpable. Depuis environ un quart de siècle, tous les constructeurs en font leur profit; or, en pareille matière, chacun doit le comprendre, c'est aux praticiens à prononcer définitivement. Néanmoins, pour ne négliger aucun genre d'information, la commission a cru convenable de recueillir aussi les opinions des chimistes, des ingénieurs, qui se sont occupés avec le plus d'habileté et de profondeur des applications des sciences aux arts.

Dans cette recherche, nous n'avons trouvé que des appréciations très-flatteuses des travaux du célèbre ingénieur; personne ne nous a paru avoir contesté leur nouveauté.

Le premier Mémoire de M. Vicat sur la production de la chaux hydraulique artificielle est-il présenté à l'Académie des sciences; ce corps savant décide, sur la proposition de MM. de Prony, Girard et Gay-Lussac, que le Mémoire paraîtra dans la collection célèbre intitulée : *Recueil des savants étrangers*. A cette approbation, la plus considérable que donnent jamais les commissaires académiques, vient se joindre bientôt un témoignage d'estime fort recherché dans le monde entier : l'Académie nomme M. Vicat un de ses correspondants.

Le conseil des ponts-et-chaussées, appelé, au commencement de l'année 1818, à dire son avis sur la formation artificielle de la chaux hydraulique, déclare, par l'organe de l'austère et très-habile M. Bruyère, « que les avantages des nouveaux procédés seront « innombrables; qu'ils dispenseront de l'emploi dispendieux des « véritables pouzzolanes, et de celui des pierres de grandes di- « mensions, prodiguées dans les édifices modernes, malgré tant « d'exemples contraires offerts par les Romains et les Goths. — On « peut même prévoir, ajoutait l'habile inspecteur général, que « d'ici à quelques années, il ne sera plus permis d'employer d'au- « tre mortier dans les constructions publiques. »

Lorsque M. Vicat fait connaître la première partie de son travail statistique sur les chaux hydrauliques de France, l'Académie lui décerne une des médailles fondées par Montyon.

Écoutons M. Berthier, le juge le plus compétent des découvertes de M. Vicat, qu'il eût été possible de trouver dans le monde entier :

« Le travail de M. Vicat sur les chaux et les mortiers doit être « placé au rang des plus beaux ouvrages qui soient dus aux mem- « bres du corps des ponts et chaussées. Sa découverte relative à « la fabrication des chaux hydrauliques artificielles est de la plus « haute importance..... En la rendant publique, M. Vicat a agi « d'autant plus noblement, qu'il aurait pu en tirer un parti consi- « dérable, soit en la vendant, soit en s'en réservant l'exploitation « par un brevet d'invention. »

M. Dumas, nous ne voulons citer que de très-grandes notabilités scientifiques, M. Dumas déclare, dans sa Chimie appliquée aux arts, que la solution pratique de la question, longtemps débattue, des chaux hydrauliques, est due tout entière aux remarquables travaux de M. Vicat. En parlant des pouzzolanes artificielles, l'illustre chimiste ajoute : « Ce sont pourtant des essais de labora- « toire qui ont conduit M. Vicat à l'importante découverte dont il « a enrichi les arts. L'état dans lequel il avait trouvé la question « rend cette découverte d'autant plus remarquable. »

Nous pourrions emprunter des témoignages également flatteurs à une foule d'écrits, et particulièrement à deux beaux articles de M. Chevreul, insérés dans le *Journal des Savants*. Ces jugements, malgré les sources élevées d'où ils émanent, ne devaient pas, sans doute, empêcher la commission de se livrer au travail minutieux dont la chambre a entendu les résultats; mais lorsque, par ses propres lumières, elle a été conduite aux opinions professées à l'Académie des sciences, et aux jugements des Gay-Lussac, des Berthier, des Chevreul, des Dumas, des Bruyère, il semblera naturel qu'elle ait désiré se prévaloir d'une circonstance qui prouve qu'elle ne s'est pas égarée.

RÉSUMÉ.

En résumé :

M. Vicat a démontré, le premier, que les propriétés des chaux hydrauliques naturelles dépendent de l'argile disséminée dans le tissu de ces chaux, c'est-à-dire d'une action particulière que la silice réunie à l'alumine exerce sur la chaux, quand ces matières ont été amenées, par la cuisson, à un état convenable.

M. Vicat a fait, le premier, de la chaux hydraulique de toutes pièces, non pas seulement en petit, dans un laboratoire, mais très en grand, sur ses chantiers du pont de Souillac. Les piles de ce beau pont reposent sur des masses de béton formées avec de la chaux hydraulique artificielle. Depuis les travaux de M. Vicat, on peut se procurer de la chaux, faisant promptement prise dans l'eau, partout où cette nature de chaux devient nécessaire.

M. Vicat a libéralement livré sa découverte au public. Il est certain qu'en s'assurant, à l'aide d'un brevet d'invention, la fabrication privilégiée de la chaux hydraulique artificielle, cet ingénieur aurait fait une fortune immense.

La première découverte de M. Vicat, malgré son importance, a pâli, si l'expression nous est permise, à côté des conséquences capitales qu'elle a eues. Nous avons vu cet ingénieur infatigable, parcourant la France pas à pas, recherchant les couches calcaires marneuses, les bancs argileux dans lesquels pouvaient se trouver naturellement réunis, en proportions convenables, les éléments constitutifs des chaux hydrauliques; nous l'avons suivi dans cette exploration de douze années, devenue tellement fructueuse, que l'on connaît maintenant sur le sol français, par les seules indications de M. Vicat, 900 carrières propres à fournir des chaux hydrauliques, tandis que, auparavant, on en comptait tout au plus huit à dix.

M. Vicat a si bien apprécié tout ce qu'il y aura de glorieux pour lui à avoir révélé, à avoir mis aux mains des constructeurs tant de riches matériaux enfouis dans les entrailles de la terre, ou même délaissés à la surface, qu'afin de compléter cette œuvre, il a renoncé à l'avancement auquel son ancienneté et son mérite éminent lui donnaient des droits incontestés et incontestables (1).

---

(1) Vicat, nommé inspecteur divisionnaire sous le ministère de M. Dufaure, a demandé à rester attaché avec son grade d'ingénieur en chef à l'exploration qu'il avait si heureusement commencée.

Les travaux de M. Vicat sur les *pouzzolanes* ont été également clairs et décisifs. Il en est résulté que les argiles les plus pures peuvent donner des pouzzolanes artificielles supérieures ou au moins égales aux pouzzolanes d'Italie; or, comme la nature a déposé de l'argile avec une sorte de profusion à la surface du globe, rien n'empêchera aujourd'hui d'obtenir à bon marché des pouzzolanes énergiques, en quelque région du pays qu'on se trouve.

La France, qui, avant M. Vicat, était tributaire de l'Angleterre pour le ciment romain, pourrait aujourd'hui satisfaire à tous les besoins de l'Europe entière.

Le système général de fondations par voie de bétonnement date des découvertes que nous avons analysées, et particulièrement des beaux travaux du pont de Souillac Les ingénieurs instruits et consciencieux ne manquent jamais de faire une large part à M. Vicat dans les succès qu'ils obtiennent, alors même que les circonstances leur ont permis de recourir exclusivement aux chaux hydrauliques et aux pouzzolanes naturelles. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'occasion de la réussite complète et vraiment extraordinaire du nouveau bassin de radoub à Toulon, fondé à 13 mètres au-dessous du niveau de la mer, l'habile directeur de ce travail, M. Noël, écrivait, le 24 avril dernier, à M. le sous-secrétaire d'État des Travaux publics : « Au moment où la loi relative à M. Vicat « va être discutée j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de porter à « votre connaissance un fait qui, en montrant ce qu'on peut « obtenir pour les bétonnages, donne une nouvelle importance « aux travaux de l'illustre ingénieur qui a fait faire de si grands « progrès à notre art. »

Grâce aux veilles laborieuses et persévérantes de M. Vicat, des travaux réputés jadis impossibles s'exécutent aujourd'hui à coup sûr, dans toutes les parties du royaume et sans exiger nulle part de dépenses ruineuses.

Nous ne reproduirons pas les nombres que nous avons donnés, concernant les économies qui, dans les seuls travaux publics, peuvent être attribuées à l'invention principale de M. Vicat. Ces nombres ont dû se graver dans tous les esprits. On citerait, en effet, difficilement une découverte qui, dans le court intervalle de vingt-six années, ait eu de si colossales applications, de si utiles résultats.

La commission pense, à l'unanimité, qu'en adoptant sans aucune modification la loi qui lui a été présentée par M. le ministre des Travaux publics, on ne rendrait pas à M. Vicat une justice complète. Elle désirerait que la pension viagère de 6,000 fr. fût accordée, plus explicitement, à titre de récompense nationale. Tel est le seul changement dont le projet du gouvernement nous ait paru susceptible. Nous espérons que la chambre, s'associant à nos appréciations des services rendus au pays par M. Vicat, voudra bien donner son adhésion à l'amendement que nous avons l'honneur de lui présenter. M. le ministre des Travaux publics l'a déjà accepté.

DES POITRAILS

DES POITRAILS EN BOIS.

Solidité, durée, économie, telle est la triple condition à laquelle tout édifice doit satisfaire, indépendamment des autres considérations de convenance ou de localité.

Cependant, il faut l'avouer, la plupart des constructions, tant publiques que particulières, sont loin d'offrir cette sécurité qu'on est en droit d'attendre de monuments d'où dépendent à la fois la vie et la fortune de tant d'individus.

Parmi les habitudes vicieuses et les procédés condamnables qui se perpétuent dans l'art du constructeur, on peut citer, comme un des plus fâcheux, l'emploi que l'on fait du bois pour l'établissement des poitrails de maisons; et il serait à désirer que la voirie de la ville de Paris rejetât un mode de construction si éminemment contraire à la durée des édifices et à la sécurité des habitants.

N'est-il pas à craindre, en effet, que, lors d'un incendie, ces énormes pans de muraille qui reposent sur une simple pièce de bois ne viennent à s'écrouler par la destruction de leur soutien, et n'ensevelissent sous leurs décombres un grand nombre de travailleurs et de curieux appelés sur les lieux par le sinistre? Vainement observera-t on que le plus ordinairement les poitrails sont recouverts de plâtre sur toute leur surface; cette objection est plus spécieuse que réelle. Ne sait-on pas, en effet, que même en admettant l'hypothèse la plus favorable, celle où l'enveloppe minérale serait conservée, la chaleur que développerait l'incendie suffirait, et au-delà, pour carboniser le bois, sinon complétement, du moins assez pour en atténuer la résistance, au point d'en provoquer la rupture; d'ailleurs, sans chercher dans des hypothèses désastreuses un motif suffisant pour bannir le bois des constructions dans des cas semblables ou analogues à celui qui nous occupe, n'en trouverait-on pas un motif puissant d'exclusion dans l'application de ce principe fondamental : « *Associer, dans les constructions, des matériaux « analogues sous le double rapport de la résistance et de la « durée...* »

Est-il en effet rationnel de faire dépendre la stabilité d'une construction formée de matières impérissables, telles que la pierre, de matériaux qui, comme le bois, réunissent toutes les chances de destruction?

DES POITRAILS EN FER.

Les appareils métalliques employés jusqu'à présent pour remplacer les poitrails en bois sont les armatures en fer; ce système, qui a sur le précédent l'avantage d'offrir plus de chances de résistance et de durée, ne nous paraît pas exempt de reproches sous le point de vue économique, car non-

seulement les dimensions de toutes les pièces qui composent cet appareil ne sont pas souvent en rapport avec leurs fonctions, mais encore la nature du métal employé ne permet pas, sans de trop grandes dépenses, de modifier d'une manière avantageuse les sections des pièces qui jouent le principal rôle.

Développons notre pensée. — Dans un appareil rigide, en général, les pièces qui le composent résistent de deux manières distinctes et bien différentes : les unes en se comprimant, les autres en s'allongeant; or la résistance du fer à la compression, pour des pièces d'une faible hauteur, est de 1000 kil. par centimètre carré; la résistance de la fonte dans les mêmes circonstances est doublé, c'est-à-dire de 2000 kil.; la fonte de sablerie pour cette nature d'ouvrage coûte, à Paris, 0 fr. 40 c. le kil.; le prix du fer travaillé est de 0 fr. 90 c.; il s'ensuit donc que si l'on combine les modules de résistance avec les prix de revient de chacun des métaux précédents, on trouve que, pour résister à un même effort, avec le fer ou avec la fonte, les dépenses seront à peu près comme 9 est à 2 (en ne tenant pas compte toutefois de la différence de densité des métaux qui est très-faible), c'est-à-dire que si l'on représente par 2 la dépense à faire pour résister à un effort de compression donné avec un soutien en fonte, il faudra porter à 9 environ la dépense nécessaire, si l'on veut substituer le fer à la fonte dans toutes les parties où le métal résiste à un effort de compression (1).

Si maintenant on compare les coefficients de résistance à l'extension ou à la traction longitudinale du fer et de la fonte, on verra que l'avantage est en faveur du fer, puisque les valeurs des coefficients sont dans le rapport de 1 à 2.

L'examen de ce qui précède nous indique donc que le mode le meilleur et le plus économique pour établir des poitrails métalliques consiste à établir en fonte les parties qui doivent résister à des efforts de compression, et à réserver le fer seulement pour des parties qui ne sont soumises qu'à des efforts de traction longitudinale.

A. A. Boudsot,
Ancien élève de l'École centrale.

(1) Il est vrai de dire que ce rapport de 9 à 2 diminuerait un peu si l'on ajoutait aux considérations de résistance et de dépense celles qui proviennent de la rigidité, et qui, dans les armatures en fer, auraient une influence plus grande que celles en fonte.

DE L'EMPLOI DU FER

DANS LA CONSTRUCTION DES POITRAILS.

La récente grève des ouvriers charpentiers, dont le résultat a été de suspendre les travaux de bâtiment de toute nature, a provoqué les constructeurs, architectes et ingénieurs, à substituer la fonte et le fer au bois dans la construction des poitrails et des planchers.

Depuis quelques années, la fonte et le fer tendent à remplacer le bois, matière essentiellement combustible, et dont la durée est fort limitée, si on la compare à celle de la pierre ou de la brique, avec lesquelles se construisent, à Paris, les édifices publics et les constructions privées.

Tous les constructeurs savent par expérience combien se conservent peu les bois employés dans la construction des planchers. La plupart de ces bois sont *œuvrés* dans l'année qui suit leur abattage; très-souvent sans avoir *flotté* : le *flottage* dissout les sucs que contiennent les bois nouvellement abattus et dont la conservation est souvent due aux substances minérales, siliceuses ou calcaires, que les eaux contenaient en dissolution, et que les bois absorbent.

Le peu de soin que les entrepreneurs mettent à *plumer* les bois de leur *aubier* est une des causes les plus fréquentes du dépérissement des planchers (1).

D'importants travaux ont déjà été publiés sur les constructions en fer; mais, depuis, d'heureuses modifications ont été apportées aux systèmes connus.

Ce qui va suivre a pour objet la substitution du fer au bois, dans la construction des poitrails et des planchers des édifices privés.

Nous ne discuterons pas tous les systèmes qui peuvent être employés, et nous donnerons immédiatement celui qui nous semble devoir être préféré, pour poitrail, tant de *petite* que de *grande portée*.

La disposition suivante nous paraît réunir toutes les conditions de solidité pour les *portées* de deux mètres et au-dessous, telles que nous les offrent la plupart des murs de face des maisons de Paris.

Cette disposition consiste en deux linteaux, ou tirants, en fer *a a* (fig. 1, 2 et 3, pl. 8), dont la section droite est un rectangle (2), supportés par quatre colonnes en fonte *b b*, au-dessus desquelles sont deux semelles en fer *d d*, portant deux sommiers en *pierre de roche très-dure c c* qui reçoivent des arcs en briques de Bourgogne ayant de quinze à vingt centimètres de flèche.

Par cette disposition fort simple, la presque totalité du poids du trumeau agit directement sur les colonnes en fonte dont les dimensions (0 m. 11 de diamètre) sont suffisantes pour résister à l'écrasement et à la flexion, et la portion du poids de ce même trumeau qui agit sur les deux arcs contigus se décompose en deux forces qui ont pour résultante une force unique ou pression qui s'ajoute au poids du tru-

(1) On peut consulter, sur ce sujet important, le traité de l'exploitation des bois de Duhamel, et les excellents ouvrages de Douliot, du colonel Emy, et l'ouvrage anglais de Tredgold.

(2) On pourrait faire usage de fer carré, mais il est préférable, sous tous les rapports, d'employer du fer méplat; la résistance croissant en raison du carré de la hauteur, tandis qu'elle n'augmente que simplement en raison directe de la largeur de la section transversale.

meau : la résultante unique de ces trois pressions est neutralisée par la résistance qu'offre la colonne *a*. Il reste la composante qui tend à renverser le pied-droit A; mais dans la plupart des cas, le poids du trumeau supérieur et l'adhérence des matériaux sont plus que suffisants pour lui faire équilibre. Dans le doute, la prudence exige qu'il soit placé des ancres en fer aux extrémités des tirants *aa*. Nous ajouterons qu'il convient de ne remplir l'espace compris entre l'intrados des arcs en briques et les tirants, qu'après l'achèvement de tous les gros travaux, afin que ces tirants n'aient à résister qu'à un effort de *traction*.

Quant à la dépense, elle est sensiblement plus grande dans le mode dont nous proposons l'adoption; en effet, voici le détail d'un poitrail en chêne, pour le cas dont il s'agit :

Longueur.	Largeur.	Hauteur.	Volume.
7 m. ×	0 m. 45. ×	0 m. 40 =	1 st. 26.

A 120 francs le stère, comme bois de qualité. . .	151 f. 20 c.
4 Cales à 1 fr. 20.	4, 80
4 Boulons pesant 8 kilog., compris rondelles et écrous à 1 fr. le kilog.	8, »
Prix de revient du poitrail en bois. .	164 fr. 00 c

Le poitrail en fer et briques coûtera :

	Poids.
Les linteaux en fer de 0 m. 03 × 0 m. 06 × 9 m. (1).	144 k. »
Les 4 ancres en fer carré de 0 m. 027 (2). . .	22 76
Poids total du fer. .	166 k. 76
A 0 fr. 60 c. le kilog.	100 fr. 05 c.
Les arcs en briques et les sommiers de 6 m. × 0 m. 35 × 0 m. 45 = 0 m. 90 de maçonnerie en briques de Bourgogne à 100 fr. le mètre cube.	90 »
Prix de revient du poitrail en fer. . .	190 f. 05 c.

Ainsi, on le voit, la portée étant la même dans les deux cas, la dépense est plus grande, environ d'un cinquième, pour un poitrail en fer et briques que pour un poitrail en bois : mais cette différence ne doit pas, à notre avis, être prise en considération pour un mode de construction qui présente, sur l'ancien système, des avantages *de solidité, de durée* et *d'incombustibilité* que n'a pas celui-ci (3).

H. D., arch. ing.

(1) Le fer de ce calibre pèse 14 kil. le mètre linéaire.
(2) Le fer de ce calibre pèse 5 kil. 69 le mètre linéaire.
(3) On peut citer déjà quelques maisons récemment bâties à Paris où l'on a fait usage de ces poitrails incombustibles, entre autres celle de M. Leblanc, rue du Cherche-Midi, construite par l'entrepreneur de serrurerie *Bellemère*, sous la direction de l'architecte M. *Moreau*.

L'ARCHÉOLOGIE AUX PRISES AVEC L'ARCHITECTURE

RÉPONSE A UNE CRITIQUE DES ANNALES ARCHÉOLOGIQUES

« Le meunier s'imagine que le blé ne croît que pour son moulin. »

Cette pensée de Gœthe nous revient à l'esprit à propos d'un reproche que les *Annales archéologiques* du mois d'août (3e vol., *p.* 67) adressent, d'un ton très-bienveillant du reste, à l'un de nos rédacteurs.

Le journal *les Annales* est à peu près exclusivement consacré à l'archéologie : quand ses rédacteurs s'aventurent dans les domaines de l'architecture, c'est encore pour y veiller aux intérêts et à la gloire du passé; c'est pour défendre les œuvres de nos confrères morts, contre l'oubli, le mépris, et parfois, il faut le dire, contre l'ignorance des vivants. Les rédacteurs des *Annales* sont les avocats des architectes défunts, dont l'extrait mortuaire porte une date antérieure au XIXe siècle.

Or, on le sait, l'avocat, exclusivement préoccupé de sa cause, s'identifie avec son client; il plaide, il ne juge pas : ce n'est pas nous qui contesterons le beau côté de ce rôle. — Mais tout plaidoyer suppose une réplique, c'est la mise en relief d'une seule des faces de la question, et la justice veut que toutes ses faces soient considérées. Si la tradition mérite nos respects, si la vieillesse a droit aux égards et à la vénération des hommes faits, ceux-ci se doivent aussi à leurs enfants; située entre le passé et l'avenir, un triple devoir est imposé à la génération agissante : rendre hommage aux efforts de ses devanciers, assurer le présent, préparer l'avenir.

Les *Annales* se sont vouées principalement à l'accomplissement du premier de ces devoirs, et elles y apportent beaucoup de soin et d'intelligence. La *Revue de l'architecture* est appelée, par sa spécialité même, à observer simultanément chacun des trois termes de la vie de l'art. Ouvrez le premier volume de la *Revue*, lisez l'introduction, il y a six ans qu'elle est écrite, vous y verrez combien l'étude de l'histoire des monuments est importante à nos yeux : « L'exposition des différents styles qui se sont succédé, « l'analyse de leurs traits caractéristiques, de leur corrélation avec « les formes sociales contemporaines, tout en fournissant de nou- « veaux éléments à l'archéologie et par suite à l'histoire générale « de l'humanité, offrent aussi de nouvelles sources d'inspiration « aux architectes modernes, car nous paraissons destinés à vivre

« dans le passé jusqu'à ce que les progrès industriels, en multi-« pliant nos moyens, en modifiant profondément la société, soient « parvenus à nous ouvrir des voies nouvelles .. L'histoire résume « l'expérience des siècles passés et fournit des éléments indispen-« sables à la constitution de la théorie de notre art. »

Ces lignes ont été écrites évidemment sous l'influence d'une préoccupation où l'on reconnaît tout à la fois le respect du passé, le souci du présent, la prévoyance de l'avenir.

Voilà un préambule un peu long; mais, pour bien apprécier une opinion, il est indispensable de connaître le point de vue où l'on s'est placé pour observer les choses sur lesquelles un jugement est porté.

Le terrain exploré par les *Annales* est moins étendu que les champs parcourus par la *Revue*; ce terrain, nous aussi nous le visitons chaque mois; mais comme les *Annales* s'y tiennent habituellement enfermées, il est probable que parfois elles y découvriront des choses très-intéressantes qui nous auront échappé, tandis que la *Revue* trouvera des rapports inconnus aux *Annales*, entre les produits de cette terre commune et ceux des plaines qui se développent à l'entour.

Nous accueillerons volontiers les observations des *Annales*; mais alors même que nos regards se dirigeraient du même côté, la différence de nos points de vue ne nous permettrait pas de voir toujours le même tableau. Toutefois la *Revue* n'étant pas de ces livres dont on a dit : « qu'ils semblent avoir été écrits non pour « enseigner quelque chose, mais pour prouver que l'auteur sa-« vait quelque chose, » ayant au contraire pour objet, d'instruire nos lecteurs et d'éclairer la route du vrai, nous serons toujours empressé de reproduire les opinions raisonnées de nos contradicteurs; nos lecteurs jugeront entre eux et nous; d'ailleurs, pour faire encore un emprunt à l'auteur de notre égigraphe, « les « adversaires d'une cause bonne et spirituelle ne frappent-ils pas « sur des charbons ardents, faisant voler de tous côtés des étin-« celles qui portent la lumière sur des points qui, sans ce procédé, « fussent restés ensevelis dans les ténèbres ? » Frappez donc hardiment sur nos œuvres, vous tous qui les trouvez mauvaises, la vérité ne pourra qu'y gagner, et nous aussi, car notre but même est la recherche et la propagation du vrai; que le vrai nous vienne donc par un rédacteur habituel de la *Revue* ou par un rédacteur des *Annales*, nos portes lui seront toujours ouvertes, et nous aurons de bonnes paroles pour l'accueillir.

Les positions respectives des *Annales* et de la *Revue* étant bien entendues, nous reproduisons les observations de l'honorable et savant directeur des *Annales*, observations évidemment inspirées par un amour sincère des œuvres de nos défunts confères.

« J'ai lu avec un étonnement singulier dans le dernier numéro de la *Revue de l'Architecture* (*vol.* 5, *p.* 546), le passage suivant d'un article de M. H. Janniard, architecte, sur la ville de Rouen en général, sur l'église de Saint-Ouen en particulier :

« Les grilles du pourtour du chœur (de Saint-Ouen) sont du style « Louis XV, et, quoique d'une grande richesse, elles font là un bien « mauvais effet. S'il était aussi facile de trouver des fonds pour changer « une chose choquante que de faire des vœux pour sa suppression, je « demanderais bien vite le remplacement de cette grille par une autre « qui serait en *harmonie avec le beau style du monument*. Quand un « objet de détail fait un contraste très-choquant avec le caractère d'un « édifice, on ne doit pas se préoccuper trop de la théorie des faits « accomplis; il faut élaguer impitoyablement. En faisant les nouvelles « grilles en fer fondu, le produit de la vente des anciennes couvri-« rait une grande partie de la dépense. »

« En vérité, tous les architectes se rassemblent ! En voilà un, qui est des plus spirituels, des plus intelligents, des plus larges dans ses sympathies, et qui désire qu'on enlève les belles, les magnifiques grilles du chœur de Saint-Ouen, pour y substituer des grilles en *fer fondu*, *creux sans doute*, *laminé certainement*, affectant de *près ou de loin* la forme gothique. En d'autres termes, il demande le remplacement d'une grille ancienne, qui est *un chef-d'œuvre*, par une grille nouvelle, qui serait *hideuse*; car jusqu'à présent *tout le gothique qu'on nous a fait*, en grilles surtout (comme justement la grille du Palais-de-Justice de Rouen, comme celle de la cathédrale de Reims en offrent de mémorables exemples), est indigne des gens de science et d'art. *La grande harmonie des choses entre elles, c'est quand une belle œuvre renferme un objet beau*; Saint-Ouen est magnifique et contient une grille remarquable. *Le beau et le beau se conviennent toujours*; la belle grille rococo ne jure, dans le gothique du XIVe siècle, qu'aux yeux des *gens superficiels*, et *l'harmonie qui réside dans des objets équivalents seulement de forme de style ou d'époque, est bien inférieure à l'harmonie de beauté*. Nous espérons bien que les grilles de Saint-Ouen résisteront à l'anathème de M. Janniard, architecte de Paris, et à la restauration de M. Grégoire, architecte de Rouen.

« M. Janniard va plus loin encore. Il demande la suppression, non-seulement de la grille qui est moderne relativement à l'église, mais même celle des gargouilles qui sont contemporaines de l'édifice. Ici nous renverrons M. Janniard aux articles que M. E. Viollet-le-Duc nous a donnés sur la construction des édifices religieux; il y trouvera d'excellentes raisons pour le maintien des gargouilles anciennes, et même pour la justification des gargouilles nouvelles, et leur emploi dans nos édifices contemporains. C'est avec légèreté, nous le croyons, que M. Janniard a écrit son article; car en somme ce travail révèle un bon esprit. Nous engageons donc cet architecte à peser mûrement cet axiome du comité historique des arts et monuments, à savoir, *qu'il ne faut rien ajouter aux anciens édifices ni rien en retrancher*. Dans les mains de n'importe qui, le principe contraire serait désastreux, mais surtout dans celle des gens hardis, novateurs, légers, ignorants ou d'un goût suspect. »

M. Didron est-il juste quand il accuse M. Janniard de demander le remplacement d'un chef-d'œuvre par « une grille *hideuse* affectant *de près ou de loin* la forme gothique? par une grille en *fer fondu*, *creux* sans doute, *laminé* certainement? » Une grille en *fer fondu*, *creux* et *laminé !!!* Et, corrige-t-il cette injustice particulière en affirmant que, jusqu'à présent, *tout le gothique qu'on nous a fait est indigne des gens de science et d'art?* Qu'en pensent nos confrères les architectes attachés à la rédaction des *Annales?* C'est vraiment frapper par trop fort sur ses amis, et nous élevons volontiers la voix en leur faveur. Mais sortons de ces détails qui nous semblent défigurer plutôt qu'ils ne mettent en relief la pensée de M. Didron, et abordons l'examen du principe même sur lequel se fonde sa critique :

« *La grande harmonie des choses entre-elles*, dit-il, *c'est quand une belle œuvre renferme un objet beau.* »

Faut-il en conclure qu'il n'y a de grande harmonie qu'entre une enveloppe et l'objet enveloppé? Que devient donc l'harmonie dans chacune de ces choses prises isolément?

« *Le beau et le beau se conviennent* TOUJOURS, dit encore M. Didron et ceux-là sont des *gens superficiels*, qui trouvent qu'une belle grille rococo discorde avec l'architecture du XIVe siècle. »

Nous ne sommes pas d'avis que le beau et le beau se conviennent toujours; ainsi, suivant nous, un *beau cheval* se trouverait fort mal placé dans une *belle chapelle*. Malheureusement on n'a

pas toujours pensé ainsi en France, et trop de chapelles et d'églises élevées par les mains pieuses de nos pères, à la plus grande gloire de Dieu et à la grande édification des fidèles, ont servi, et même servent encore d'écuries ou bien de magasins où s'entassent de *magnifiques* récoltes de foin, témoin les Jacobins et les Cordelières de Toulouse, une charmante chapelle à Châteaudun, Saint-Julien de Tours, etc. Une belle et puissante tête d'Hercule figurerait fort mal, ce nous semble, sur les épaules arrondies d'une Vénus. Tous les rédacteurs des *Annales*, ne sont pas non plus de l'avis de M. Didron, et nous sommes heureux de rapporter un passage extrait d'un article inséré dans les *Annales*, du mois de mai dernier, sans doute avec l'approbation de notre savant adversaire. A la vérité, cet article a été rédigé par un architecte (M. Viollet-le-Duc), et M. Didron dit que « tous les architectes se ressemblent, » mais celui-ci est un des rédacteurs habituels des *Annales*, et il a été honorablement cité par M. Didron lui-même.

« Pensez-vous dit M. Viollet-le-Duc, qu'un homme versé dans la « connaissance de la langue française ancienne et moderne sup- « porterait la lecture d'un livre écrit, partie avec le style de Ra- « belais, partie avec celui de Pascal?..... Dans les lettres comme « dans l'architecture, l'*unité est la première condition d'une bonne* « *œuvre*. »

Donc, suivant les *Annales* du mois de mai 1845, et suivant nous, le beau et le beau ne se conviennent qu'à la condition de parler une même langue, de ressortir d'un principe commun, de concourir à la constitution d'une unité manifeste. Nous nous contenterons donc sur ce point capital, qui est la base de la discussion, d'opposer les *Annales* à elles-mêmes, le mois de mai 1845 au mois d'août de la même année.

Ajoutons, toutefois, que si ceux-là sont des « *gens superficiels* » qui trouvent qu'une belle grille rococo discorde avec l'architecture du XIVe siècle, » nous acceptons cette condamnation pour nous-même comme pour M. Janniard, et sommes bien tenté de croire, d'après la citation rapportée plus haut, que M. Viollet-le-Duc pourrait être aussi un homme *superficiel*; nous ne craindrions pas cependant de lui confier la défense de l'*unité dans les œuvres d'art* dont le principe est encore ici mis en question.

« L'harmonie qui réside dans les objets équivalents seulement de *forme*, de *style* ou d'*époque*, est bien inférieure à l'harmonie de *beauté*. » Nous avouons ne pas comprendre cette antithèse de M. Didron; il nous semble (nous parlons du *beau visible*) que lorsqu'un objet d'art satisfait entièrement sous le triple rapport de la forme, du style et de l'époque (il n'est pas question ici de la *couleur*), il doit être beau, et que, dès lors, les deux harmonies, loin de former une antithèse, se confondent, ou peu s'en faut, dans une complète identité.

Reste un dernier reproche des *Annales* adressé à notre savant et laborieux collègue, M. Janniard, celui relatif à la suppression des gargouilles. Nous-même nous n'avons pas partagé les convictions de M. Janniard sur ce point, et nous avons exprimé notre dissidence dans une note insérée au bas de son article; mais nous connaissons si bien, par expérience, l'esprit grave et ingénieux de notre précieux collaborateur, qu'en lui communiquant nos objections contre le principe même de la suppression des gargouilles dans les édifices gothiques, nous avions la certitude que ses paroles se rattachaient à quelque conception nouvelle, non exprimée par lui dans son travail; et, en effet, comme nous l'avons annoncé dans une note annexée au même article, M. Janniard s'était appliqué à rechercher par quelles combinaisons on pouvait améliorer dans les édifices gothiques le système d'écoulement des eaux pluviales. M. Janniard ne nous a pas encore communiqué ses idées à cet égard, et il est juste d'attendre qu'il les ait exposées avant de les juger. D'un autre côté, nous devons reconnaître que la sollicitude de M. Didron a eu raison de s'alarmer à l'annonce de cette suppression, puisque nous-même nous l'avions précédé dans cette voie; mais la préoccupation de M. Janniard se portait entièrement sur les inconvénients réels qui résultent de l'écoulement des eaux par certaines gargouilles, c'est contre ces inconvénients qu'il entendait protester, et en cela, depuis le joyeux architecte de l'abbaye de Thélème qui avait disposé « *des gouttières qui issoient hors de la muraille jusques en terre, et finissoient en grands eschenaux qui tous conduisoient à la rivière,* » jusqu'aux magistrats de police et aux membres du bureau des finances qui, en 1763, rendirent des ordonnances défendant de construire à l'avenir de nouvelles gargouilles, la voix de M. Janniard n'a été qu'un écho de plus ajouté au bruit des mille protestations soulevées contre les déluges vomis par ces monstres en pierre, dont les figures hideuses semblent s'harmoniser par avance avec les expressions que ne manquera pas de leur prêter l'imagination des victimes inondées.

M. Didron invite M. Janniard à consulter sur cette matière un travail de M. Viollet-le-Duc. Nous profitons nous-même du conseil, et voici ce que nous y lisons. « *La* question, nous dit M. Viollet- « le-Duc, est de savoir s'il ne vaut pas mieux mouiller un peu les « passants, qui peuvent changer leurs chausses en rentrant chez « eux, que de détruire des pierres qui ne se remplacent pas. »

Nous différons d'opinion avec M. Viollet-le-Duc qui, suivant nous, n'a pas posé *la* question essentielle, mais *une* question d'importance secondaire; *la* question, et Panurge qui détestait si cordialement que l'*eau lui entrat dans les souliers par le collet* nous eût certainement donné raison contre M. Viollet-le-Duc, *la* question est de savoir comment débarrasser les édifices des eaux pluviales *sans obliger les honnêtes piétons à changer de chausses et sans laisser détériorer les monuments*. Ajoutons, pour être juste envers M. Viollet-le-Duc, que nous applaudissons sincèrement à la plupart de ses considérations et qu'il les a développées avec beaucoup de verve et de talent.

Mais nous ne voulons pas être juste seulement envers M. Viollet-le-Duc, qui nous a appuyé si à propos dans notre combat en faveur de l'*unité* dans les œuvres d'art, et envers notre fécond et consciencieux collaborateur M. Janniard, dont les lecteurs de la *Revue* apprécient avec raison les nombreux et intéressants travaux empreints tous d'un esprit si droit, si rigoureux et si ingénieux; nous voulons aussi rendre justice à M. Didron dont nous estimons l'allure franche et hardie, et dont l'énergique entrain a rendu plus d'un notable service aux arts.

Disons donc que nous venons de traiter une question de *principe* à propos de la grille de Saint-Ouen, — mais nous sommes loin de prétendre que partout où l'unité artistique fera défaut, il conviendra de l'établir. — L'unité est la base essentielle et indispensable de toute œuvre d'art, c'est vrai, mais les choses anciennes qui rappellent de grands, de précieux souvenirs ont conquis une valeur différente de celle résultant de la beauté de leurs formes. L'archéologue se préoccupe spécialement de cette valeur de souvenir; l'artiste créateur est porté à s'absorber plus exclusivement dans la valeur esthétique; il est donc très-bon que chacun de ces intérêts soit énergiquement défendu. — Or la sollicitude et l'é-

nergie ne manquent pas plus à M. Didron que le sentiment de l'unité et de la convenance des choses ne fait défaut à M. Janniard ; aussi les *Annales archéologiques*, dont nous avions le dessein d'entretenir nos lecteurs depuis longtemps déjà, nous paraissent-elles une publication destinée à rendre de grands services. Ses jugements ont été parfois, et seront encore sans doute un peu passionnés, mais ce n'est pas là un mal absolu ; une rude franchise se fait écouter là où des formes plus réservées resteraient sans action, et, sans approuver l'exagération en elle-même, cependant cette ardeur qui résulte d'un grand amour des belles choses et qui s'inspire de nos plus beaux souvenirs historiques, est toujours respectable en soi, quand bien même elle dépasserait quelquefois les limites d'une stricte justice. Nous engageons donc nos lecteurs à lire les *Annales* le plus régulièrement possible, et si les architectes y sont menés quelquefois un peu cavalièrement, la *Revue* se chargera d'amortir le trop grand *impetus* des *Annales* dont l'activité vitale semble croître en raison directe du temps qui sépare l'objet de sa préoccupation du siècle où nous sommes, — pourvu toutefois que nous restions dans le Moyen-Age. — Du point de vue archéologique seul, les observations de M. Didron, à propos de la grille, seraient donc fondées ; mais du point de vue esthétique simple, M. Didron aurait tort. — Reste à savoir où est le droit, où est le tort, en traitant la question en raison composée de l'intérêt archéologique et de l'intérêt esthétique. C'est là une question que nous ne voulons pas trancher nous-même, n'ayant pas un souvenir assez exact de l'effet de cette grille ; cependant nous ne dissimulons pas que nous avons une grande confiance dans le jugement de notre confrère M. Janniard, qui est à la fois un architecte distingué et un grand amateur de nos antiquités nationales.

Nous engageons M. Janniard à contraindre prochainement M. Didron à lui adresser des éloges sans réserve, en publiant dans nos colonnes un procédé qui contienne la solution de cet important problème de l'écoulement des eaux pluviales, procédé dans lequel soient conciliées les exigences de l'art et celles de l'archéologie. — Ajoutons aussi celles de l'hygiène ; car nous ne pouvons consentir à laisser inonder les passants et enrhumer le public, pour conserver des pierres, quelque historiques qu'elles soient.

CÉSAR DALY.

C'est dans le *post-scriptum*, dit-on, qu'il faut chercher la pensée essentielle d'une lettre de femme. Nous aurons donc aujourd'hui quelque rapport avec la plus charmante moitié de l'espèce humaine, car c'est dans une sorte de *post-scriptum*, ou de note additionnelle, que nous allons consigner nos plus graves observations.

A nos yeux, les questions de *principe* ont une valeur qui l'emporte immensément sur celle que peut présenter tel fait particulier que domine et régit ce principe. Lorsque deux organes périodiques sont donc appelés à se prononcer sur le même ordre de questions, il nous semble indispensable, dans l'intérêt de ces mêmes questions, qu'ils s'expliquent nettement quant aux principes sur lesquels ils se reposent. Si ces deux organes sont complètement d'accord sur les principes, leur action en sera d'autant plus énergique sur l'esprit public. S'ils diffèrent, l'examen sévère et loyal de leurs doctrines contradictoires permettra de poursuivre les causes de leur dissidence jusqu'en leur germe ; et ce germe, devenu le foyer de la lutte, sera éclairé sur toutes ses faces. On saura *pourquoi* les mêmes faits sont différemment jugés, et les lecteurs impartiaux pourront se prononcer en connaissance de cause.

La *Revue* et les *Annales* s'accordent sur une série de questions, nous le savons ; car nous avons conservé bon souvenir des heures agréables passées dans le salon de la *Revue* à de bonnes causeries d'art et d'histoire.

Souvent nous étions d'accord, mais la soirée prenait bien plus d'animation, et le temps s'enfuyait beaucoup plus rapidement, lorsque M. Didron avançait quelque proposition à la mine paradoxale. Alors nous nous débattions comme de beaux diables ; Lenoir, de Guilhermy (1) entraient dans la mêlée, et après ces rudes batailles, on se quittait plus sympathiques encore.

Pourquoi ne reprendrions-nous pas, dans la *Revue* et dans les *Annales*, ces mêmes combats avec les mêmes armes courtoises ? Ce que nous faisions alors pour notre agrément est devenu aujourd'hui un devoir.

Ce ne sont plus quelques amis réunis dans un salon qu'il s'agit de convaincre, nous avons le public tout entier à éclairer. A l'œuvre donc, et précisons.

Nous voudrions que les *Annales* nous fissent connaître quel est, suivant elles, *le but essentiel des études archéologiques; le but essentiel de l'architecture ; la dépendance hiérarchique mutuelle de l'archéologie et de l'architecture; les exigences de l'unité dans les œuvres d'art.* Nous aurions beaucoup d'autres questions encore à leur proposer, nous chargeant, à notre tour, de faire connaître nos idées sur les mêmes points. — Nous appelons d'autant plus sérieusement l'attention des *Annales* sur la convenance de ce travail parallèle, qu'il nous semble que c'est une dette que nous avons contractée de part et d'autre envers le public qui nous lit. Il ne suffit pas que nous déclarions telle chose mauvaise, si d'ailleurs nous ne justifions pas nos critiques en cherchant comment il faudrait s'y prendre pour mieux faire. A côté de la pioche qui déchire, du levier qui ébranle, on aime à voir le compas qui régularise, le ciseau qui sculpte ; en apprenant que la vieille masure s'écroule, on contemple avec plaisir les formes de l'habitation nouvelle qui surgit du sol et promet un abri plus agréable.

En terminant, nous nous engageons à reproduire *in extenso* toutes les observations que notre honorable adversaire croira devoir nous adresser à l'occasion de cette réponse.

C. D.

(1) Nous avons à faire amende honorable envers M. de Guilhermy d'un oubli apparent qui n'a pu être qu'une erreur matérielle. La *Revue* lui doit plusieurs de ses pages les plus attrayantes, les plus instructives, et, dans l'introduction de ce volume, en faisant l'énumération des principaux travaux historiques publiés dans nos colonnes, nous n'avons rien dit des écrits de M. de Guilhermy. Ce singulier silence prouve que la *Revue* renferme plus de trésors qu'elle ne le dit ; mais la modestie et la réserve ne doivent point engendrer l'ingratitude, et nous profitons de cette occasion pour acquitter notre dette envers M. de Guilhermy et lui rendre un juste hommage.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX D'ARCHITECTURE

ET

ENVOIS DE ROME.

Des concours d'autrefois. — Programme du concours de cette année. — Liste des concurrents. — L'esquisse et le rendu ; l'élève et le maître. — Ce qu'a produit l'Académie d'architecture depuis 175 ans. — Principes et origine des dômes. — Commentaires dont devraient être accompagnés les programmes. — Examen des projets des concurrents : M. Thomas, le monument aux prises avec le dessin. — M. Ch. Lainé ; leçon d'architecture intérieure donnée par lui. — M. Laisné (Jean). — M. Ponthieu. — M. Delaage. — M. Caillard. — M. Trémaux. — M. Lecœuvre.— Envois de Rome : MM. Lefuel, Paccard, Titeux et Tétaz. — Nécessité d'une exposition perpétuelle des travaux des pensionnaires de Rome. — Quelques questions adressées à l'Académie d'architecture. — Jugement de l'Institut.

C'était autrefois l'usage, dit Diderot dans son *Salon de* 1765, de présenter au monarque les morceaux de sculpture des jeunes élèves qui concouraient pour le prix, la pension et l'école de Rome. Un élève de Bouchardon osa lutter contre son maître, et faire la statue équestre de Louis XV. Ce morceau fut porté à Versailles avec les autres. Le roi, frappé de la beauté de celui-ci s'adressant à ses courtisans, leur dit : « Il me semble que j'ai bonne grâce à cheval. » Il n'en fallut pas davantage pour perdre le jeune homme. On le força de briser lui-même son ouvrage, et l'usage d'exposer aux yeux du souverain les morceaux des élèves fut aboli.

Les maîtres sont-ils aujourd'hui animés d'un plus grand esprit de justice ? et ne serait-on pas heureux de voir honoré de la présence royale ce concours annuel qui exerce une si grande influence sur l'avenir des jeunes artistes et sur le caractère de l'art.

Il est sorti du concours de cette année, comme des concours précédents, et comme il sortira des concours à venir, de grandes joies et de cruelles déceptions, et, on le sait, la joie est bienveillante, généreuse même, tandis que le désappointement est chagrin et parfois injuste. Comme toujours, on entend louer l'équité et blâmer la partialité du jury ; mais du moins la sentence qui doit décider de l'avenir de jeunes gens de talent et de courage est-elle précédée aujourd'hui d'une exposition publique qui permet à la presse d'apprécier le mérite relatif des concurrents et de juger les juges.

Le programme du concours d'architecture demandait un projet d'*Église cathédrale pour une ville capitale*. Nous en rapportons ici le texte même :

« Cet édifice, isolé de toute part, serait précédé d'une enceinte entourée de portiques ; il y aurait un ou deux clochers, ainsi qu'un baptistère, qui pourraient être séparés ou faire partie de l'édifice.

« L'église, avec ou sans dôme, se composerait d'un vaste porche, d'un vestibule, d'une nef principale, et de bas côtés ; d'un chœur, d'un sanctuaire et de plusieurs chapelles, notamment celles de la Vierge et de la Communion ; de deux sacristies, d'une salle de catéchisme, et d'une salle des trésors.

« On pratiquerait au-dessous du chœur une chapelle souterraine, dédiée au patron de la cathédrale, et dont les accès seraient larges et faciles.

« L'architecture de ce monument de premier ordre devra porter le caractère de grandeur et de magnificence qui conviendra à sa haute destination.

« La plus grande dimension sera de 300 mètres, y compris l'enceinte. »

Voici maintenant les noms des concurrents :

THOMAS, élève de M. *Lebas ;*

LAINÉ (Charles), élève de feu *Guenepin* et de M. *Achille Leclère* ;

LAISNÉ (Jean), élève de MM. *Huvé* et *Lenormand*, deuxième grand prix de 1844 ;

PONTHIEU, élève de M. *Bouchet ;*

DELAAGE, élève de M. *Gauthier* (ce concurrent était déjà entré en loge en 1842) ;

LECŒUVRE, élève de M. *Lebas* et de feu *Huyot* (ce concurrent était entré en loge en 1843) ;

CAILLARD, élève de M. *Guenepin ;*

TREMAUX, élève de M. *Lebas*.

Huit concurrents, et, y compris les morts, neuf maîtres ! — Nous avons donné ces noms sans numéro d'ordre, parce que, cette année, on a simplement désigné, sans les classer par rang de mérite, les esquisses dont les auteurs étaient admis en loge. On dit, pour motiver cette innovation, que le classement des concurrents avait pour effet de décourager beaucoup les forts numéros ; et, en effet, ce ne sont pas toujours les meilleures esquisses qui donnent lieu aux meilleurs *rendus*. L'esquisse est essentiellement l'œuvre de l'élève ; le rendu est essentiellement l'œuvre du professeur. « Une bonne esquisse, dit Diderot en parlant de la peinture (*Salon de* 1767), peut être la production d'un jeune homme plein de verve et de feu, que rien ne captive, qui s'abandonne à sa fougue. Un beau tableau n'est jamais que l'ouvrage d'un maître qui a beaucoup réfléchi, médité, travaillé. C'est le génie qui fait la bonne esquisse, et le génie ne se donne pas. » Ceci est vrai pour l'architecture comme pour la peinture. Il faut à l'élève, pour que son esquisse devienne un *rendu*, le secours de l'expérience du maître ; malheureusement tout *professeur* d'architecture n'est pas pour autant *maître* dans son art ; aussi, plus d'une fois on a vu, comme au concours de cette année, telle esquisse tracée par le « génie » de l'élève devenir méconnaissable dans la traduction élaborée et routinière du maître.

Cette critique de certains maîtres nous rappelle un mot à l'adresse de l'Académie royale d'Architecture que nous rencontrâmes, il y a quelques jours, en feuilletant le Dictionnaire d'architecture de Roland le Virloys. « Il est étonnant, disait l'auteur (il écrivait en 1770), que, depuis l'établissement de cette Académie (en 1671), elle n'ait donné au public aucun mémoire, aucune observation, aucune découverte. » Le concours pour le grand prix et les envois de Rome portent tout

naturellement notre pensée sur la classe des Beaux-Arts de l'Institut, et, en pensant aux architectes qui y siégent et à leurs prédécesseurs, nous nous demandons, à notre tour, quelles sont les découvertes, mémoires ou observations que ces messieurs ont donnés au public? En ajoutant notre question qui porte sur une période de soixante et quinze années, à l'observation de Roland le Virloys, qui embrassait une période de près de cent ans, nous nous demandons : Quels sont les travaux dus à l'action collective des architectes favorisés des honneurs et des appointements académiques depuis cent soixante et quinze ans? L'Académie, en tant que corps constitué, a-t-elle rendu au pays des services en rapport avec les honneurs qu'on lui a toujours décernés, et les sacrifices que le pays s'est imposés pour elle? Il y a là matière à de grandes réflexions. Nous y reviendrons avant de terminer cet article.

Passons à l'examen des projets.

Le sujet du programme est certainement très-beau, et ce n'est pas la première fois, depuis quelques années, qu'on le propose aux concurrents.

Déjà en 1830 M. Uchard avait mérité le premier prix par un projet de cathédrale. Ce furent MM. Magne et Hérard qui obtinrent cette année-là les deuxièmes prix. Peut-être ne devrait-on pas donner le même sujet de concours deux fois en sept années, car il est difficile que la seconde série de concurrents ne se laisse pas influencer par le souvenir des travaux de leurs devanciers, ce qui doit nuire à l'originalité de leurs conceptions et rendre plus difficile l'appréciation de leur véritable mérite d'invention.

Le programme ne déclare pas explicitement dans quel style le monument doit être conçu, mais la phrase incidente, « avec ou sans dôme, » suffit pour dénoter la préoccupation de ses rédacteurs. Tous les concurrents ont adopté le dôme ; il ne pouvait guère en être autrement : le programme se terminait par la phrase stéréotypée qu'on rencontre inévitablement chaque année : « L'architecture de ce monument de premier ordre devra porter le caractère de grandeur et de magnificence qui conviendra à sa haute destination. » Extérieurement, un dôme d'une trentaine de mètres de diamètre et d'une hauteur de cinquante à soixante mètres, s'élevant au-dessus d'un monument de proportions considérables déjà ne pouvait manquer de donner de la grandeur et de la magnificence à la composition demandée; aussi, tous les concurrents, moins un seul, ont-ils considéré le dôme et la colonnade du porche comme les deux parties principales de leur travail. Reste à savoir jusqu'à quel point est fondé l'emploi de cette coupole, qui devient la forme caractéristique de l'édifice, et quelles étaient les connaissances des élèves pour en déterminer les proportions.

C'est aux artistes byzantins que nous devons l'introduction des coupoles dans les églises; les églises byzantines affectaient le plus souvent, en plan, la forme d'une croix grecque, croix dont toutes les branches sont égales, et l'autel occupait le point d'intersection des branches, le centre de la croix, d'où il était également visible de partout. L'importance de ce point, devenu sous tous les rapports le point principal de l'enceinte sacrée, devait être accusée extérieurement; elle devait être franchement caractérisée. Les coupoles étaient déjà connues; le Panthéon, les Thermes et autres monuments antiques étaient là pour montrer comment on pouvait vaincre les difficultés de leur construction. Les églises grecques étaient d'ailleurs généralement de très-petites dimensions, et peut-être l'analogie de la forme hémisphérique avec l'apparence de la voûte du ciel fut-elle aussi un motif de son adoption. La coupole des églises byzantines est donc une conception aussi rationnelle que belle.

Le plan de la célèbre église de Sainte-Sophie présente une croix grecque (voy. *vol.* 2, *col.* 167). Selon les projets de Michel-Ange, la coupole de Saint-Pierre devait surmonter aussi un vaisseau à quatre branches égales et dont le point central devait recevoir l'autel. Mansard, aux Invalides; Soufflot, à Sainte-Geneviève, ont élevé leurs dômes sur des substructions formant, en plan, des croix grecques. Et en effet, dès qu'on détermine un point comme devant être l'unique centre d'une composition, il n'y a pas de raison d'ordre pour que les rayons émanés de ce centre se prolongent plus avant d'un côté que d'un autre ; et, n'étaient d'immenses difficultés de construction, et les exigences de la variété dans les lignes d'un grand édifice, on serait tenté de revenir, en l'agrandissant, au plan du Panthéon antique.

Le dôme convient donc très-bien aux églises dont le plan offre un rayonnement régulier convergent à un point central, où se renferment la vie et les fonctions essentielles aux besoins desquelles on veut pourvoir.

Les concurrents n'ont pas fait généralement ces réflexions. On ne pouvait pas les attendre d'eux ; car il est toujours difficile à des jeunes gens de faire, en une séance, l'esquisse d'un projet d'église cathédrale pour une ville capitale. L'esquisse d'une simple église de village leur offrirait déjà assez de difficultés; mais une église de village ne donnerait pas occasion de mettre vivement en lumière la richesse de leur imagination, et c'est là un point important, car les jeunes architectes envoyés à Rome, aux frais de l'État, ont non-seulement à se préparer pour satisfaire aux besoins architectoniques de leur temps, ils ont encore, et surtout peut-être, la mission d'étudier les belles traditions de l'art, les chefs-d'œuvre des vieux maîtres. Riches de ces études, ils pourront un jour équilibrer, dans notre société, l'action délétère et matérialisante de l'industrialisme, en entretenant, chez le public, l'amour du beau, par la puissance merveilleuse de l'art.

Nous voudrions que les programmes fussent accompagnés d'un commentaire. Ici, il aurait fallu énumérer les différents services qui se font dans les églises : les processions, etc., pour mieux faire comprendre le côté matériel du programme. Il eût convenu également de citer les dimensions de quelques-unes des principales constructions de cette nature, et de faire quelques observations sur le caractère et le but des coupoles; il eût fallu donner, en un mot, aux concurrents

ce que tout architecte ne manque jamais (jamais est peut-être de trop) d'acquérir par une étude spéciale, chaque fois que la composition d'un projet lui est confiée, c'est-à-dire une connaissance générale de la question. La justice, aussi bien que le bon sens, demande cette amélioration, dont nous soumettons la pensée aux membres de la section d'architecture de l'Institut. Il eût suffi qu'un des concurrents eût déjà fait un projet d'église, et que ses camarades n'eussent pas eu la même chance, pour que le premier eût tout d'abord un avantage très-décidé sur ses rivaux; car, il ne faut pas l'oublier, c'est dans une seule séance que la conception doit éclore et sortir complète du cerveau du concurrent. Une *Instruction*, concise et bien faite, qu'on ajouterait au programme, égaliserait les chances, en présentant à tous l'ensemble des connaissances nécessaires à la solution de la question proposée. Il ne leur resterait qu'à faire la preuve de leurs facultés artistiques, et c'est justement l'objet du concours.

Ce système donnerait un peu plus de peine à l'Institut, mais son adoption lui permettrait de connaître avec plus de certitude la véritable capacité des concurrents. De plus, les ennemis de l'Académie seraient forcés de lui reconnaître le désir d'être utile à quelque chose, et les architectes étrangers à l'École seraient souvent heureux de consulter ces instructions, dont l'ensemble offrirait un corps de doctrine sur l'architecture, à l'occasion de ses principales applications.

M. Thomas. — L'église de M. Thomas montre en plan une croix latine avec abside circulaire, et des chapelles rayonnant autour du sanctuaire. Les bras sont occupés par deux grandes chapelles circulaires, sur le derrière et sur les côtés desquelles sont disposées les sacristies et autres dépendances.

La difficulté de faire concorder le baptistère avec l'église paraît avoir généralement beaucoup troublé les élèves. Dans son esquisse, M. Thomas avait placé son baptistère sous le porche, dans une espèce de niche dont le diamètre correspondait à la largeur de la grande nef; dans son rendu, il a modifié cette disposition, et transporté ses fonts baptismaux dans une chapelle latérale.

Les doubles bas-côtés sont très-bien entendus, et donnent de l'échelle à la grande nef.

Dans l'esquisse de M. Thomas, on lisait parfaitement sur la façade toutes les dispositions du plan : on voyait la grande nef avec sa toiture à double pente; la toiture à pente simple, qui s'accollait à chaque côté de la nef principale, faisait bien comprendre les bas côtés, et le péristyle accusait nettement l'entrée. Il y avait là toute une église. Dans le rendu, il n'y a qu'un péristyle qui se détache sur un immense pan de muraille; un attique énorme dissimule la toiture de la grande nef; une disposition analogue cache la couverture des bas-côtés; de cette manière, le fronton du péristyle se détache (en dessin) nettement; on obtient ainsi *sur le papier*, au moyen d'un injustifiable placage, un effet de simplicité et d'unité que l'exécution démentirait le plus énergiquement du monde. Est-ce M. Lebas qui a fait sacrifier à son élève l'église au péristyle, le tout à la partie? Pour qui connaît la marche habituelle des études de grands prix, la réponse n'est pas douteuse.

Nous aimons mieux l'esquisse que le rendu de M. Thomas : dans la première il y avait un monument; dans le second il n'y a qu'un lavis, le dessin d'un ordre corinthien; et ce n'est pas là l'objet du concours, que nous sachions.

Mais peut-être que nous nous trompons sur ce dernier point; car, après avoir sacrifié la vérité dans le caractère de sa composition au génie du lavis, M. Thomas l'a encore sacrifiée, cette malheureuse vérité, sous une autre espèce : dans sa coupe *longitudinale*, il montre son autel vu... de côté? — Non, mais de face... — En revanche, dans sa coupe *transversale*, il le montre donc de côté? — Non, on l'y voit encore de face. — Mais alors la grande croix que surmonte l'autel est armée de quatre bras, et porte quatre représentations du corps du Sauveur? — On n'en sait trop rien; l'autel est peut-être à pivot, et se retourne de manière à faire toujours face au dessinateur. — C'est assez bien vu, car, en dessin, un autel vu de face fait mieux qu'un autel vu de côté.

Il faut bien conclure que l'effet du dessin exerce une immense action sur l'esprit des juges du concours, puisqu'on lui sacrifie ainsi le bon sens, le vrai beau et la vérité. Nous ne rendons aucunement M. Thomas responsable du faux système qu'il a suivi : il a respecté les préventions, les conseils peut-être de ses supérieurs, voilà tout; mais il est bon de se rappeler que l'habitude est une seconde nature, et qu'on ne s'abandonne pas impunément à de mauvaises habitudes.

Le dôme, très-allongé de forme, offre de bons détails; il s'élève directement au-dessus de l'autel, ou plutôt M. Thomas a placé son autel immédiatement au-dessous de sa coupole, ce qui n'est pas du tout la même chose; mais c'est là, dans tous les cas, rendre hommage au principe que nous avons exposé en parlant de la fonction des dômes dans les églises. Nous en louons M. Thomas qui fera très-bien, nous en sommes persuadé, dès qu'il sera livré à ses seules inspirations.

M. Lainé (Charles). — Le baptistère de M. Lainé, placé vers le milieu de l'enceinte entourée de portiques qui précède son église, cache désagréablement une partie considérable de sa façade. Son plan présente de fort bonnes parties ; il est simple, et généralement bien entendu.

Dans le dessin de sa façade, M. Lainé cache aussi les toits par des attiques, de manière à donner plus de valeur à la colonnade de son porche. Comme M. Thomas, M. Ch. Lainé a placé son autel au-dessous de son dôme. Cet autel, dans le style de la Renaissance, et couronné d'une charmante petite coupole à jour en bronze doré, est tout simplement l'autel de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence. C'est un charmant hors-d'œuvre sans aucun rapport de style avec l'église de M. Lainé. Il y a dans cette petite composition une leçon

dont plusieurs concurrents feraient bien de profiter : c'est que les couronnements dans les intérieurs n'ayant pas le même but que les couronnements extérieurs des édifices, ils ne doivent pas non plus avoir le même caractère, les mêmes formes. Quelques-uns ont élevé au-dessus de leurs autels de petits édicules offrant quatre frontons portés sur des colonnes ; et les couronnements de ces monuments lilliputiens sont traités comme s'ils devaient rendre dans l'intérieur de l'église les mêmes services qu'on attend des couronnements analogues à l'extérieur : ils sont parfaitement disposés pour le facile écoulement des eaux pluviales, etc. Evidemment, il y a là un déplorable effet de routine qui ne rencontre que trop de modèles dans nos monuments en pierre. Tout en blâmant donc la duplicité de style introduite par l'autel florentin au milieu de l'architecture de M. Laîné, nous avons vu cependant dans ce fait un hommage rendu à un bon principe d'art. Ce petit dôme travaillé à jour renferme toute une leçon sur l'architecture des intérieurs.

M. Laisné (Jean). — Ici encore, l'esquisse a perdu à l'étude. Ainsi la façade, inspirée peut-être par celle de Saint-Sulpice, puisqu'elle se compose de deux galeries superposées et couronnées d'un attique, qui aboutissent par leurs extrémités à deux tours, offrait, dans l'esquisse, des arcades au premier étage, disposition pareille à celle de Saint-Sulpice. Dans le rendu des archivoltes sont devenues des architraves; les proportions sont complètement changées, ou plutôt il n'y en a plus, et les statues qui occupent les entrecolonnements font le plus triste effet.

Le baptistère de M. Laisné se trouve aussi au milieu du parvis de son église, et coupe, par conséquent, la vue de sa façade. Son autel est au bout du chœur comme dans la plupart des églises latines, et le dôme n'a plus d'autre objet que d'accuser le centre de la croix, qui n'est plus le foyer vivant de la composition. L'autel de M. Laisné est aussi couronné d'un dôme à jour, en bronze doré.

M. Ponthieu. — Un rang de bas-côtés et un rang de chapelles escortent la grande nef; mais les chapelles latérales sont si vastes, qu'elles doivent nécessairement nuire à l'effet de la nef principale. M. Ponthieu est sans doute jeune encore, car on reconnaît de l'inexpérience dans sa composition, et même dans sa manière de la rendre. S'il est en effet jeune, c'est déjà très-honorable pour lui d'avoir été reçu en loge.

M. Delaage, comme nous l'avons dit, est déjà entré en loge en 1842. En examinant son projet, on est tout d'abord frappé de la facilité de son faire, et de la verve de son talent. Son porche est vaste, la circulation pourrait y être très-facile ; mais pourquoi, ayant pris franchement le parti d'ouvrir sur sa façade trois arcs correspondant à la nef et aux bas côtés de son église, les a-t-il ensuite à moitié fermés, en y dressant, à l'instar des Thermes antiques ou de certaines barrières de Paris, des colonnes que relie un entablement qui n'est que le prolongement des impostes des arcs ? Suivant nous, c'est là gâter de gaîté de cœur un parti franc et vigoureux. Que font là, en effet, ces colonnes, avec leur entablement ? elles gênent la circulation, qui pourrait être si facile, et empêchent de voir les peintures qui décorent la voûte et le mur de fond du porche. Cette disposition est bonne, lorsqu'on veut fermer une large baie par un vitrage, par exemple, qui a besoin d'être consolidé et roidi, pour ne pas s'affaisser sous son poids ou fléchir sous l'action d'un coup de vent ; mais pour les portes d'entrée d'une église, jamais ! Si M. Delaage se fût rappelé les entrées monumentales des églises du Moyen-Age, s'il avait visité attentivement Notre-Dame de Paris, il n'aurait certainement pas commis une erreur pareille.

Il y a beaucoup à louer, il y a aussi à blâmer dans ce projet. M. Delaage est parfaitement maître son crayon, il a vaincu les difficultes matérielles du rendu, mais il reste sous le coup d'un grand danger : qu'il prenne garde de confondre une composition d'architecture, une composition qui se doit réaliser avec de la pierre, du métal et du bois, avec une simple décoration peinte, qui ne sera jamais que de la peinture, et où l'on demande surtout de la vie, du mouvement, de la verve ; qu'il se rappelle que l'*unité* est la condition fondamentale de notre art. Un crayon très-facile peut rendre de bons services : il peut aussi induire en erreur ; c'est un admirable serviteur, c'est un déplorable maître. Nous parlons ainsi parce que M. Delaage peut aller très-loin, son esquisse le prouve, et que nous voudrions qu'il fît bon voyage.

Son dôme circulaire sur un soubassement octogonal n'est pas heureux. En architecture il faut des partis francs et décidés, et l'octogone est très-rapproché du cercle. La même difficulté ne se présenterait pas s'il était question d'une tour dont on ferait varier graduellement la forme des étages, passant, par exemple, d'un grand carré à un carré moindre, puis à l'octogone avec contreforts sur les angles, et enfin, au cercle même si l'on veut. Là, il y aurait encore un parti net, accusé par la série des transitions passant du carré au cercle, car on voit toujours, pour ainsi dire, du même coup-d'œil le carré de la base et le cercle du couronnement.

M. Caillard. — Il y a de l'inexpérience dans ce projet; on y reconnaît aussi des tendances sages et réglées. M. Caillard est le seul qui n'ait pas donné de l'importance à son dôme, il l'a réduit aux proportions d'une véritable calotte ; l'effet n'en est certainement pas heureux, et cependant nous nous persuadons volontiers que cette réaction contre le dôme a été inspirée par des réflexions de l'ordre de celles que nous avons émises dans ce compte-rendu, ce qui dénoterait une certaine fermeté et une certaine originalité chez M. Caillard. Le projet de M. Caillard a séduit peu de personnes, c'est vrai, il est un peu froid et indécis; mais il offre cependant des qualités sérieuses qui ne demandent que d'être cultivées pour donner d'excellents résultats. Quelques écrivains ont critiqué la tour, ils ont été surtout influencés par le rendu, car en esquisse cette tour promettait un heureux effet.

M. Tremaux, dans son rendu, a amélioré sensiblement les données de son esquisse; il a été plus heureux que M. Thomas, bien qu'il ait travaillé sous la direction du même professeur, M. Lebas. M. Tremaux a placé son autel au-dessous d'un des grands arcs qui supportent son dôme, immédiatement à l'entrée du chœur. A la vérité, c'est rendre hommage au principe qui justifie l'emploi du dôme, mais ce n'est pas en accepter franchement les conséquences : le dôme est le couronnement de l'autel ; c'est la déclaration extérieure d'un foyer, d'un centre vivant intérieur. Ce foyer, ce centre une fois adopté, toutes les autres parties devraient y être coordonnées, et ce n'est pas là ce qu'on trouve dans une église latine surmontée d'une coupole, et dans laquelle l'autel est situé à l'entrée du chœur. Il est vrai que M. Tremaux ayant placé deux grandes chapelles aux extrémités des transsepts de son église (l'une est sans doute celle de la Vierge, car nous n'avons pu en trouver l'indication ailleurs), il ne pouvait guère asseoir son autel immédiatement au-dessous du dôme et grouper les fidèles autour de ce point central.

Deux mots de commentaires sur les dômes eussent empêché cette confusion d'idées, et les élèves n'auraient pas tenté de concilier deux principes de distribution tout-à-fait opposés. Dans les plans latins, le haut de la croix est consacré au chœur; c'est l'orient, c'est la tête et le cœur du monument. Dans les églises grecques, qui sont essentiellement les églises à coupoles, le centre de vie, de mouvement et d'activité coïncide avec le centre mathématique et matériel de l'édifice. Les églises latines et les églises grecques répondent donc à deux ordres d'idées, à deux principes de distribution tout à fait distincts, et les concurrents, faute de quelques observations préalables, ont voulu s'appuyer simultanément sur tous les deux, et sont tombés dans la confusion.

M. Lecœuvre a aussi amélioré son esquisse par l'étude, et c'est encore M. Lebas qui a dirigé les efforts de ce concurrent. Il y a là de bonnes choses dans le projet de M. Lecœuvre, mais la galerie qui entoure extérieurement son dôme, en cachant à la vue par sa saillie le bas de la calotte, en diminuerait la hauteur et en altèrerait le caractère. L'effet réel du dôme, son effet perspectif serait très-différent, quant aux proportions, de l'effet de ce même dôme vu en élévation géométrale.

Nous aurions vraiment bien des observations à faire entendre sur le mode d'étudier les rendus si la longueur de cet article nous le permettait, mais nous nous voyons forcé de les remettre à une prochaine occasion.

ENVOIS DE ROME.

Les envois de nos jeunes lauréats attirent toujours les amateurs d'architecture. On vient volontiers y chercher les tendances de l'avenir de l'Ecole, car les lauréats sont appelés à y exercer une grande influence : ce sont eux qui exécutent la plupart de nos monuments publics, ce sont eux qui ont le plus d'élèves et qui occupent les chaires de l'Ecole.

Comme toujours, les dessins envoyés ont été rendus avec un talent infini et qu'il serait vraiment difficile de surpasser.

M. Lefuel (5e année) a envoyé trois dessins donnant *un Projet de mairie pour un des arrondissements de Paris*. On pouvait s'attendre peut-être à une composition plus considérable de la part de M. Lefuel, à une œuvre plus importante et qui fût la justification du choix qu'on avait fait de lui en l'envoyant étudier en Italie pendant cinq années aux frais de l'Etat. La composition de M. Lefuel n'est vraiment pas bien remarquable en elle-même; il a choisi un sujet d'un caractère très-pratique, et de cela nous le louons; mais nous aurions voulu lui voir traiter un programme non-seulement d'une nature pratique, et répondant aux besoins et aux mœurs de notre temps, mais qui pût mettre davantage en relief le résultat de ses études d'art ; nous citerons comme exemple une station du chemin de fer dans une grande ville comme Paris ou Londres. Voilà un sujet digne des méditations des plus grands artistes, un sujet pratique, correspondant à un besoin du jour, et de nature à faire briller le génie d'un grand architecte. Nous recommandons ce programme aux lauréats.

Il est impossible de pousser plus loin, aussi loin, allions-nous dire, l'art du lavis que ne le fait M. Lefuel. Ses teintes sont même trop parfaites : on croit voir un travail fait à la mécanique, tellement les dégradations sont mathématiquement régulières, les lignes pures, le tout correct et propre.

M. Paccard (3e année) a envoyé trois dessins représentant les détails du *Temple de Mars vengeur*. Ce sont de bonnes et sérieuses études consciencieusement faites et bien rendues.

M. Titeux (2e année) s'est surpassé lui-même : six dessins donnant l'état actuel de la restauration du temple de Minerve à Assise, quatre dessins offrant des peintures des tombeaux étrusques de Tarquinia près Corneto, et un dessin montrant une élévation du cloître de Saint-Jean de Latran, avec ses colonnes torses, ses mosaïques et son ensemble bizarre et pittoresque, en tout onze dessins vigoureusement, franchement exécutés, et qui témoignent à la fois du talent et du courage de M. Titeux. A la bonne heure! M. Titeux avait bien mérité, par son projet de *Palais des Archives*, de fixer le choix de ses juges, et de recevoir la couronne du lauréat; nous avions applaudi à sa nomination, nous applaudissons encore à le voir se montrer digne de l'honneur qui lui fut décerné. Ses études de cette année portent sur trois époques importantes de l'art, et dénotent une grande flexibilité de talent, un esprit large et libéral. Nous l'engageons à se préoccuper déjà du projet qu'il enverra à la fin de sa cinquième année. Les études qu'il fait maintenant ont un caractère archéologique ; il lui restera à se montrer artiste créateur et architecte.

M. Tetaz (1re année) a envoyé une étude sérieuse et bien faite, donnant, en six beaux dessins, les détails du *Temple de Vesta*, à Tivoli. Nous les avons examinés avec beaucoup

d'intérêt, et nous aurions voulu les comparer avec les détails du même monument envoyés, il y a quelques années, par d'autres lauréats; mais nous n'avons pu faire cette comparaison, car nous ne savons pas vraiment ce que deviennent ces belles études. Des artistes nous ont assuré avoir demandé en vain de les consulter, et la conviction du mauvais vouloir de l'Institut à cet égard est si généralement répandue, qu'elle équivaut à un interdit réel. M. Vaudoyer fils, artiste distingué, homme de progrès, et qui est secrétaire archiviste de la section d'architecture, pourrait peut-être nous expliquer ce qu'il en est réellement des intentions de l'Académie. Nous serons heureux d'en instruire nos lecteurs, car chacun se demande comment il se fait que tous ces précieux documents ne sont pas exposés dans les salles périodiquement ouvertes au public artiste, comme le sont les bibliothèques et les musées? Les dépenses de l'école de Rome, comme celles de l'école des Beaux-Arts de Paris et celles de l'Institut, sont défrayées par les contribuables, et ce public qui paie a le droit de demander qu'on fasse de son argent l'emploi le plus profitable possible au pays. Or il est évident qu'il serait d'une très-grande utilité de recueillir les envois des pensionnaires de la Villa-Medicis, et de les arranger de manière à ce que le public pût les consulter.

En commençant cet article nous avons rapporté une terrible observation de Rolland le Virloys, sur l'Académie d'architecture de son temps, et nous la soumettons encore une fois à la classe des Beaux-Arts de l'Institut, et spécialement à la section d'architecture. L'Académie française n'a-t-elle pas publié son dictionnaire, travail immense, destiné à fixer la langue, ou du moins à en constater l'état? La classe des sciences ne publie-t-elle pas chaque semaine le bulletin de ses séances, bulletin qui se trouve entre les mains de tous les savants de l'Europe? Et pendant ce temps, que fait l'Académie des Beaux-Arts? On parlait autrefois d'un dictionnaire des beaux-Arts que ses membres se proposaient de rédiger. Qu'est donc devenu ce projet? Nous soumettons aux membres de l'Institut, formant la classe des Beaux-Arts, et spécialement aux architectes, les questions que voici :

Le public qui vous défraye, le Gouvernement qui vous protége, les artistes qui subissent vos jugements et reconnaissent vos priviléges, n'ont-ils pas le droit d'attendre de vous des travaux plus actifs et plus importants que ceux que vous faites? *Ne devriez-vous pas, à l'occasion de chaque nouveau programme, composer des instructions à l'usage des concurrents pour le Grand Prix?* De même que la classe de littérature a fait le dictionnaire qui est devenu l'autorité par excellence pour décider dans toutes les questions qui intéressent la langue, ne doit-on pas attendre de vous un *dictionnaire des Beaux-Arts, donnant un exposé des principes de l'art,* et qui vienne révéler au monde qu'il y a une doctrine raisonnée à l'Académie?

Nous terminerons ici nos observations, pour aujourd'hui, mais nous y reviendrons très-certainement, et ce ne sera pas notre faute si le désir des artistes et les justes réclamations du public ne sont pas écoutés.

Le Premier Grand Prix a été donné à M. Thomas; le Premier Deuxième Grand Prix a été donné à M. Tremaux, et le second Deuxième Grand Prix à M. Lainé (Charles).

CHRONIQUE. — 1e OCTOBRE.

Fontaine de la place Saint-Sulpice. — Travaux à faire pour achever cette place. — L'Hôtel de Ville et ses abords; ses statues nouvelles; le jardin de M. le préfet; quelques fleurs, s'il vous plaît. — L'éléphant de la Bastille. — La barrière du Trône: ses Génies et leurs attributs. — Quai d'Austerlitz; place Walhubert. — Barrière de la Rapée. — Les rues nouvelles; leur défaut d'harmonie; nécessité de leur imprimer un caractère d'ensemble. — La rue *Neuve-Saint-Guillaume* et ses laides maisons. — L'École royale des ponts et chaussées. — Etat des travaux sur le chemin de fer du Nord. — Statue élevée en France à un Danois.

Fontaine de la place Saint-Sulpice

Sur la place Saint-Sulpice, on le sait, M. Visconti élève une fontaine colossale. Les travaux de cette fontaine avancent lentement, mais on n'en saurait accuser l'architecte. La pierre de Château-Landon dont on la bâtit devient de jour en jour plus rare; les carrières de l'État sont presque épuisées, et celle des particuliers ont beaucoup de peine à fournir des pierres assez grandes pour cette construction.

L'édifice présente en plan un bassin octogone surmonté de deux vasques également en octogone; quatre côtés de la première vasque, plus petits que les quatre autres et formant piédestaux, porteront des lions couchés qui jetteront de l'eau; sur les mêmes côtés de la deuxième vasque s'élèveront des vases dont le trop-plein s'épanchera dans la vasque inférieure. Enfin, au-dessus de la seconde vasque, se dressera un petit édifice avec coupole portée par quatre pilastres corinthiens à plan carré, correspondant aux quatre lions et aux quatre vases. Dans le massif, entre chacun des pilastres, s'ouvrira une niche destinée à recevoir la statue de l'un des quatre plus grands orateurs de la chaire: Massillon, Fléchier, Bourdaloue, Bossuet. Ces figures seront en pierre de Chérence.

La hauteur totale de la construction sera de quinze à seize mètres; le diamètre du bassin de soubassement est d'environ vingt-trois mètres.

La première vasque ne recevra aucune décoration, mais sur les parois de la seconde seront creusées des cannelures serpentées obliquement, comme celles de certains tombeaux antiques dont les chrétiens firent quelquefois des autels.

On ne peut guère juger encore de l'effet que produira cette fontaine dont les travaux de maçonnerie sont arrivés seulement à la seconde vasque. Un habile appareilleur trouverait ici l'occasion de faire preuve de talent, car le monument présentera des difficultés de trait, surtout dans la petite coupole du couronnement, qui réclame le secours d'un stéréotomiste expérimenté.

Quand la fontaine sera achevée, le reste des abords de la place sera nettoyé, nivelé, et probablement les vieilles masures encore debout seront rebâties. Il avait été question, dans le temps, d'élever une mairie pour le onzième arrondissement, au fond de la place Saint-Sulpice, sur le site des vieilles maisons qui la déparent encore; nous avons analysé, il y a deux ans, un projet de ce genre, dû à M. Lacroix (*vol.* 5, *col.* 219). Il serait à souhaiter que l'administration ne perdît pas de vue ce projet. Il faut en convenir cependant, puisque la fontaine, située au milieu de la place, cachera, par la grandeur de ses proportions, une partie du portail de l'église, du point de vue justement où celle-ci devrait

produire le plus d'effet, à plus forte raison cacherait-elle la façade de la nouvelle mairie, qui serait située de l'autre côté de la place, vis-à-vis de l'église; et c'est là une circonstance fâcheuse.

Tout près de là, la rue du Gindre, ignoble ruelle qui fait aujourd'hui le prolongement de la rue Madame, va être complètement rebâtie; et les façades seront mises à l'alignement de cette dernière. Déjà la maison d'angle du côté de la rue du Vieux-Colombier et de la place Saint-Sulpice est en pleine reconstruction.

L'Hôtel de Ville et ses Abords.

Si de la place Saint-Sulpice nous enjambons par-dessus le quartier latin, nous nous trouverons en face du nouvel Hôtel-de-Ville; nous disons nouveau, car l'ancien a été complètement absorbé par les immenses bâtiments que l'on achève.

A l'extérieur, tout ce qui est construction est terminé, mais à l'intérieur les tailleurs de pierre et les maçons travaillent encore dans la cour du Nord. De ce côté et vers la façade postérieure on s'occupe du nivellement et de la reconstruction des maisons voisines. Nous regrettons qu'on n'ait pas ménagé une grande place en face de cette dernière élévation, au lieu de l'espèce d'entonnoir qu'on y bâtit.

Aux deux pavillons extrêmes de la facade du quai, on vient de poser vingt-quatre statues allégoriques qui leur servent de couronnement sur leurs deux côtés en vue. Douze statues couronnaient déjà le corps de bâtiment central donnant sur le quai. Ces statues sont, dit le *Journal des Artistes*, en carton pierre ou en terre cuite. Ce n'est pas du tout la même chose; si elles sont en terre cuite, nous n'y voyons pas grand mal, et nous avons peine à croire qu'elles soient en carton-pierre. Nous ne croyons pas non plus qu'on laisse deux de ces statues devant les croisées centrales des pavillons: elles ne sont là sans doute qu'en attendant que leur place soit ménagée sur les piédestaux qui montent à l'aplomb des colonnes.

On a planté, du côté du quai, un jardin avec serres et massifs pour l'agrément particulier de M. le Préfet; rien de mieux: le parfum des fleurs et la fraîcheur du feuillage font toujours bien au pied des grands monuments, et l'on a sagement clos ce jardin par une grille, sans doute pour laisser les regards des passants pénétrer sous ces gais ombrages et se reposer sur ces bouquets de roses épanouies; mais alors pourquoi a-t-on planté tout contre la grille cette impénétrable haie de thuyas, cette épaisse barricade d'arbres verts? On veut être chez soi sans doute; on ne veut pas que des regards indiscrets plongent dans ces allées fleuries: on est peu jaloux, en un mot, d'imiter ce Romain qui demandait à son architecte une maison bâtie de telle sorte que chacun pût voir ce qui s'y passait: eh bien, soit; cela se comprend, cela est presque obligé avec notre foule mal éduquée. Mais alors, que sur les façades dont le public a l'accès, on sème quelques fleurs aussi, on jette aussi quelque verdure, cela serait si facile: l'espace y est, il ne reste qu'à le vouloir, qu'à y penser, peut-être.

Depuis quelques années, M. de Rambuteau a fait planter beaucoup d'arbres dans l'intérieur de la ville. Nous applaudissons volontiers à cette mesure, car la verdure ajoute toujours aux charmes de l'architecture, dont elle met en relief les lignes et les profils; mais nous pensons qu'on pourrait aussi réjouir la vue des passants par quelques plates-bandes de fleurs et d'arbustes. A ne consulter que les balcons des maisons, il est facile de voir que cette inovation serait chaudement accueillie par les Parisiens.

Nous serions aussi d'avis que ce goût de notre population pour les jardins suspendus fût prévu par nos constructeurs de maisons. On pourrait même puiser dans ce besoin un motif d'ornement, un élément de nouveauté fondé en raison, qui prêterait à nos demeures un aspect varié et vivant dont elles sont trop souvent dépourvues. A nos artistes de chercher.

L'Éléphant de la Bastille. — La Barrière du Trône.

Dirigeons maintenant notre course vers l'Est de la ville. En passant, jetons un regard de regret à ce pauvre Eléphant de la place de la Bastille, et prenons-le même avec nous; nous trouverons à le déposer quelque part sur notre route. Et tenez, voici une vaste place circulaire environnée de beaux arbres et nue comme le dos de la main, où nous serions assez tenté de nous débarrasser de notre lourd fardeau. Vous vous le rappelez sans doute, nos très-chers lecteurs, nous avons dans le temps écrit quelques lignes déjà sur l'opportunité de transporter ce bel Africain au beau milieu de la place de la barrière du Trône (voy. *vol.* 3, *col*, 40). Nous revenons aujourdhui sur cette idée pour l'appuyer. Ne serait-il pas fâcheux de laisser perdre une œuvre d'art de la valeur de celle-ci, et la ville de Paris, qui a bâti à grands frais un si somptueux palais pour sa municipalité, ne trouvera-t-elle pas quelques mille francs pour conserver ce chef-d'œuvre?

Et comme cette belle masse coulée en bronze s'épanouirait bien au centre de cette vaste place! Comme elle serait bien encadrée dans ces longues rangées d'arbres qui en dessinent le contour, auprès de ces deux colonnes gigantesques que l'on achève en ce moment.

Elles sont encore garnies de leurs échafaudages, ces colonnes d'Hercule de la ville de Paris; mais regardons à travers les ais de sapin qui les environnent, et nous apercevrons peut-être quelques fragments de la sculpture dont on décore leurs fûts.

Le fût de chacune de ces colonnes est décoré à sa base, du côté de Vincennes et du côté de Paris, par un Génie, dont les ailes étendues se contournent sur les parois de la colonne et affectent par conséquent une courbure précisément inverse à celle qu'elles devraient avoir. A-t-on voulu exprimer par là que ces Génies, ainsi crucifiés, ne sauraient s'envoler ni quitter la ville qu'ils protégent? ou bien, comme le hibou que l'on cloue par les ailes à la porte des fermes dans les campagnes, sont-ils là pour chasser, la nuit, les mauvais esprits qui voudraient pénétrer dans la ville? Essayons de débrouiller les attributs groupés aux pieds de ces quatre Génies et de découvrir ainsi les noms de ceux-ci.

Tournant le dos à Vincennes, si nous levons les yeux vers la colonne de droite, nous voyons, au-dessus de la porte du piédestal qui servira sans doute de pavillon d'octroi, une petite console en feuille d'acanthe, portant une énorme clef. Au-dessus encore, devant la base de la colonne, se dresse un trophée agricole: une charrue, des cornes d'abondance, des gerbes de blé; le Génie crucifié qui le surmonte porte dans la main des poignées d'épis ou des feuilles d'olivier, nous ne savons lequel des deux. Nous pouvons l'appeler le Génie de l'agriculture.

Du côté de Paris, la même colonne a pour trophée, aux pieds de la figure, des balances, des tables de lois, — la charte, sans doute, — des sceptres, un miroir; le Génie tient d'une main un glaive, celui de la loi ou de la guerre; un flambeau, celui de la vérité ou de la discorde. Ce Génie est donc celui de la justice, à moins qu'il ne soit celui de la révolution qui détruit par le feu, qui tue par le glaive, et qui foule aux pieds les lois, les sceptres, la justice et la vérité. Nous soumettons notre interprétation à nos lecteurs et à MM. Desbœufs et Simart, qui ont signé les quatre Génies, mais qui, peut-être, ne sont là que les endosseurs de l'idée d'un autre.

Sur l'autre colonne, du même côté, on a sans doute voulu représenter le Génie de l'industrie, car il a pour attributs des roues dentées, des équerres, etc., tandis que sur le côté qui regarde Vincennes nous trouvons des instruments de précision, des niveaux, des lunettes, un globe et une tour fortifiée. Serait-ce une allégorie de la fortification? ou bien serait-ce celle de la

science appliquée ? Mais alors pourquoi la fortification domine-t-elle le trophée ? Serait-ce que l'artiste considère la science appliquée des Vauban comme la première science du monde ? Ou serait-ce seulement qu'en raison de l'importance matérielle de la tour, il aurait été conduit pour l'harmonie des lignes à lui donner cette position centrale et dominatrice ?

Le bas des fûts des colonnes est de plus décoré de guirlandes et d'imbrications de feuilles de chêne, qui rappellent celles des colonnes rostrales de M. Hittorff, sur la place de la Concorde.

Les deux colonnes sont couronnées, l'une de la statue de saint Louis, l'autre de celle de Philippe-Auguste, les deux fondateurs du château de Vincennes, vers lequel les deux rois portent leurs regards. On place au sommet des colonnes des balustrades qui permettront au public de jouir d'une admirable vue, sur Paris d'un côté, et sur Vincennes de l'autre. L'architecte de ces travaux est M. Jay, un des professeurs distingués de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Ces deux colonnes, plantées là comme deux immenses jalons, annoncent bien la grande ville et semblent prévenir l'étranger que dans cette cité, qu'elles ouvrent si dignement, tout est grandiose, tout est, comme elles, de proportions gigantesques : c'est une majestueuse hospitalité qu'elles expriment : pourquoi faut-il qu'à leurs pieds, l'inhospitalier octroi soit là avec ses sbires pour leur donner un démenti et pour prouver que cette hospitalité n'est pas aussi désintéressée qu'on pourrait le croire.

Quai d'Austerlitz, place Walhubert, barrière de la Rapée.

Les travaux du quai d'Austerlitz sont terminés. Ce quai n'est, à proprement parler, qu'un port de déchargement, sans murs de soutènement ; mais au moins est-il aujourd'hui nivelé et pavé convenablement.

La place Walhubert, pavée et garnie de bordures en granit l'an dernier, a été cette année plantée d'arbres. Ces arbres sont jetés par bouquets au centre des triangles ménagés au milieu des chaussées, au lieu d'être alignés parallèlement à la bordure des trottoirs. Nous voudrions voir semer plus fréquemment encore dans Paris ces groupes d'arbres qui animeraient si bien nos places publiques et nos rues.

Non loin de là, la barrière de la Rapée, ouvrant sur le quai de Bercy, a reçu ses grilles. Comme la plupart des barrières de Paris, elle se compose de trois immenses travées de grilles séparées par deux pavillons d'octroi en pierre de taille. Les frontons avec l'entablement de ces deux pavillons sont ici formés d'un seul bloc de pierre.

Les Rues nouvelles.

Plusieurs rues nouvelles se percent et se construisent sur divers points de la capitale. Un prolongement oblique de la rue *Saint-Guillaume* jusqu'à la rue de l'Université est presque entièrement achevé. Il a 10 mètres de largeur, les trottoirs ont 1 mètre 50 centimètres. Leurs bordures sont en encorbellement sur le ruisseau.

Lorsqu'on hasarde un regard dans nos rues nouvelles, on est tout d'abord frappé du défaut d'ensemble et d'harmonie des maisons entre elles, et l'on se demande s'il ne serait pas possible d'imposer aux constructeurs l'obligation de se soumettre à certaines lois d'unité et de mettre plus d'accord entre leurs façades. Qu'on n'aille pas s'y tromper : nous ne demandons pas ici que toutes les maisons soient jetées uniformément dans le même moule, nous savons trop combien la monotonie des formes est antipathique à l'art, nous savons qu'à cette monotonie, — que l'on pourrait appeler le sommeil, la mort de l'art, — l'accident heurté, la variété dure et bizarre sont encore préférables, parce qu'au moins ils ont de l'imprévu, ils tiennent éveillé et révèlent la vie, le mouvement ; à défaut d'autre mérite, ce pittoresque est déjà quelque chose ; mais ce que nous demandons, ce que nous voudrions voir, ce seraient de longues lignes de maisons étudiées au point de vue d'un ensemble varié, mouvementé, d'un pittoresque harmonieux ; ensemble dans lequel chacun pourrait à sa fantaisie semer les perles de son imagination tout en restant dans la ligne générale prescrite. Eh ! mon Dieu, « la variété dans l'unité » n'est-ce point là, sans être complète, une des meilleures définitions cependant qu'on ait donnée du beau ! Faisons donc des rues variées, mais harmonieuses d'ensemble. Pour cela, il suffirait à la Ville de fournir une silhouette générale qui affecterait des formes différentes pour chaque rue, mais dont les constructeurs ne pourraient s'écarter ; elle donne bien l'alignement des rues, pourquoi ne donnerait-elle pas les lignes principales des maisons et de leurs toitures ? L'imagination individuelle de chaque artiste ne serait pas pour cela mise à la lisière ; elle pourrait se développer à l'aise dans le cadre qu'on lui aurait tracé. Ce cadre, d'ailleurs, qui pourrait être différent pour chaque rue devrait être donné au concours afin d'exclure tout parti pris, et d'appeler le vrai talent à cette grande mission d'art.

C'est ici le lieu de rappeler que la question des concours est toujours sans solution, et qu'il serait bien temps de les organiser. Plusieurs fois nous avons appelé l'attention du public et de l'administration des Beaux-Arts sur cet important sujet : nous avons demandé qu'on le mît lui-même au concours, et nous renverrons aujourd'hui à ce que nous avons dit déjà en 1841, *col.* 471 et 519, et en 1842, *col.* 162.

Ce que nous disions de la laideur des rues dont les maisons sont juxtaposées au hasard, sans règle et sans goût, est surtout applicable à cette rue *Neuve-Saint-Guillaume*, dont nous parlions tout à l'heure. Il y a des maisons de toutes les hauteurs et de tous les genres de mauvais goût. Deux d'entre elles surtout situées à droite en montant et numérotées 6 et 8 semblent avoir été faites en plusieurs fois et sous la direction de plusieurs architectes ou plusieurs bâtisseurs successifs, tant il y a d'incohérence dans leur décoration. L'une et l'autre ont des portes cochères, mais de celles-ci l'une a le chambranle faisant saillie sur le mur, tandis que le chambranle de l'autre est en retraite ; dans les deux maisons, le chambranle des fenêtres de l'entre-sol, du premier et du deuxième est creusé dans le mur, et semble avoir été exécuté après coup et par suite d'un *repentir*, comme disent les architectes italiens. Ce qui tendrait à donner de la vraisemblance à cette opinion, c'est qu'au troisième qui est bâti en plâtre, on a fait le chambranle saillant ; là, avec du plâtre il était possible d'ajouter des profils après coup, mais dans la pierre il a fallu creuser ceux qu'on n'avait pas songé à ménager en saillie. Au premier, les fenêtres sont surmontées d'une moulure formant un arc de cercle à grand rayon et reposant sur une autre moulure en ligne droite, sans que ce couronnement soit en aucune façon relié au chambranle ; il semble que ces deux moulures soient collées sur la muraille, tant elles sont peu motivées et sans lien avec les autres parties. Au même étage, des balcons à balustres en pierre annoncent une richesse qui se dément dans toutes les autres parties de la construction. Au deuxième étage, les balcons en fer fondu ont une vaine prétention au style gothique, et au troisième ils sont de tel style qu'on voudra.

A peu près en face de cette maison, M. Garrez, architecte, élève la façade postérieure de l'*École royale des ponts et chaussées*. La rue Neuve-Saint-Guillaume n'étant point parallèle à la rue des Saints-Pères, sur laquelle donne la façade principale de ce monument, l'artiste a sauvé le biais par la construction d'une galerie parallèle au bâtiment principal, mais dont le non-parallélisme avec la façade postérieure est ra-

cheté par des cabinets de débarras. Les profils du soubassement ont un caractère fier qui promettait une élévation de grand style. Par malheur, l'architecte n'avait guère à élever extérieurement qu'une grande muraille percée de quelques rares fenêtres. Nous reparlerons de cette élévation quand elle sera terminée.

Le reste de l'hôtel est en pleine restauration. Il était affecté dans le temps au Ministère des Travaux publics; il a fallu y faire de grandes modifications pour l'approprier à sa destination actuelle, qui va encore changer, dit-on.

Chemin de fer du Nord.

La ligne de chemin de fer du Nord, dont l'adjudication a eu lieu le 9 septembre, et qui est certainement une des plus importantes des lignes de France, pourra, nous l'espérons, être livrée en partie à la circulation dans un très-bref délai. Déjà les deux voies sont entièrement posées, et l'ensablement est presque terminé sur les sections de Lille à Douai, de Douai à Arras, et de Douai à Valenciennes. Les trois ponts tournants en fonte, au moyen desquels le rail way traverse les rivières de la Deule, de la Scarpe et de l'Escaut, sont montés depuis environ trois mois. Enfin tous les ouvrages d'art et les passages à niveau sont complètement achevés, ainsi que les importants ouvrages de la traversée des fortifications de Douai; d'Arras à Amiens, on est un peu plus en retard; cependant il ne reste à faire que l'ensablement et la pose de la voie, dont l'adjudication a eu lieu dans le courant du mois d'août dernier, et l'on peut espérer que cette partie de la ligne sera terminée dans quelques mois.

D'Amiens à Paris, les travaux sont presque aussi avancés que ceux des sections de Lille à Arras et à Valenciennes. Tous les terrassements et travaux d'art sont achevés, et la pose des voies est en pleine activité.

Dans l'intérieur des stations d'Arras, de Douai et de Valenciennes, on s'occupe actuellement de l'établissement des plates-formes tournantes, des changements et des croisements de voies, du pavage des places de stationnement et des rues qui y aboutissent. En un mot, il ne manque que les bâtiments des stations pour être en mesure, dès à présent, d'exploiter entre Arras, Lille et Valenciennes. Mais il y a tout lieu de croire que la compagnie concessionnaire fera à cet égard ce qui a été fait en pareil cas sur presque toutes les lignes de Belgique, ainsi que sur celles de Lille et de Valenciennes à la frontière, c'est-à-dire qu'elle construira des bâtiments provisoires en charpente et en planches, pour commencer l'exploitation sans attendre l'achèvement des bâtiments définitifs.

Déjà plusieurs essais ont été faits sur les sections terminées. Des convois remorqués par des locomotives ont parcouru la ligne entre Lille, Douai, Arras et Valenciennes, avec une vitesse de huit lieues à l'heure; et l'on a pu constater que la voie n'avait éprouvé aucun tassement même dans les parties en remblai.

La seule difficulté qui puisse mettre obstacle à l'exploitation immédiate de cette partie du chemin de fer, c'est l'insuffisance du matériel roulant. Quoiqu'il existe déjà seize locomotives sur les lignes de Lille et de Valenciennes à la frontière, et que, parmi celles qui ont été commandées récemment, douze soient entièrement terminées, cependant il est à craindre que la compagnie ne puisse avoir à sa disposition le nombre de voitures et de wagons nécessaires pour organiser un service régulier avant l'hiver.

Il est possible néanmoins que l'on aplanisse cette difficulté, soit en prenant une partie du matériel des autres lignes exploitées par la compagnie Rothschild pour la transporter sur la ligne du Nord, soit en passant un traité avec la Belgique pour que le service international se fasse entièrement avec le matériel belge.

Du reste, il est probable que la compagnie prendra, sous ce rapport, toutes les mesures qui pourront contribuer à lui faire retirer le plus tôt possible l'intérêt de la somme immense qu'elle a déjà payée au Trésor, et des versements considérables qu'elle est obligée de faire encore chaque jour.

Statue élevée en France a un Danois.

Sous Louis XV, un étranger, un Danois, sacrifia tout son avoir pour introduire en France la culture de la garance. C'est à Jean Althen que la Provence doit cette plante qui fait aujourd'hui sa richesse; et comme toujours, comme souvent du moins, celui qui fit la fortune de tant d'autres mourut dans la misère. Après soixante et dix ans d'oubli, la mémoire de cet homme dévoué, — et d'autant plus dévoué que ce n'était pas sa patrie qu'il enrichissait par ses sacrifices, — va être enfin honorée par un témoignage glorieux de reconnaissance publique. Avignon, cette cité papale, Avignon va dresser sur une de ses places, sur la place de la Bourse, dit-on, une statue en bronze au généreux Althen. MM. Brian, sculpteurs, chargés de cette œuvre, ont représenté Althen tenant d'une main la racine précieuse, et indiquant de l'autre le sol de la Provence comme le seul propre à sa culture. Le modèle est terminé, il doit être bientôt jeté en bronze.

Il est digne des Provençaux et de la France d'honorer ainsi la mémoire d'un étranger qui fit tout pour un pays qui n'était pas le sien. Il est un autre homme qui, lui aussi, planta le premier en France une racine précieuse, plus précieuse encore que la garance, puisqu'elle est devenue la nourriture habituelle du pauvre. Parmentier, comme Jean Althen, a droit à un piédestal.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1).

(Ouvrages publiés depuis le commencement de l'année 1845)

Architecture, Travaux publics.

Manuels Roret. *Nouveau Manuel complet des poids et mesures.* Nouvelle édition; par M. Tarbé. In-18 de 13 feuilles 1/3, plus 5 pl. Impr. de Saillard, à Bar-sur-Seine. — A Paris, chez Roret, rue Hautefeille, 10 bis. Prix. 3 »

Paris-Moderne, *ou Choix des maisons construites dans les nouveaux quartiers de la capitale et dans ses environs.* Dessinées par A. Normand jeune, gravées et publiées par L. Normand fils aîné, membre de la Société libre des Beaux-Arts de Paris. Troisième partie. Deuxième livraison. In-4° d'une demi-feuille servant de couverture, plus 5 pl. Impr. de Pillet aîné, à Paris. — A Paris, chez Normand fils aîné, rue Saint-Jacques, 38; chez Carilian-Gœury et Dalmont; chez A. Hauser; chez Renouard; chez Lenoir; chez Salmon. Prix de la livraison . . . . . 2 »

Almanach *et annuaire des bâtiments, des travaux publics et de l'industrie* par P. F. Sageret. Édition de 1845. In-18 de 17 feuilles. Impr. de Cosson, à Paris. — A Paris, rue d'Anjou Dauphine, 11; chez Carilian-Gœury; chez Mathias; chez Hautecœur. Prix 4. 50

British and continental Railway-Reporter. N. 1. Sunday, december 22. 1844. In-4° d'une feuille. Impr. Brière, a Paris. Prix. . . . . » 50

Le Chemin de fer *de Lyon et la compagnie du chemin de fer d'Orléans.* considérations présentées à M. le ministre des travaux publics au nom des principales communes de Brie et de Tournan (Seine-et-Marne); par M. A. Pommier. In-8° de 3 feuilles. Impr. de Bureau, à Paris.

Chemins atmosphériques. Système de M. Arnollet. 1er janvier 1845. In-8° d'une feuille. Impr. de Lange-Lévy, à Paris.

Carnet à l'usage des ingénieurs. 1845. In-12 de 8 feuilles. Impr. de Cosse, à Paris. — A Paris, chez Mathias.
C'est un second tirage.

Essai *sur les chemins de fer considérés comme lignes d'opérations militaires, suivi d'un Projet de système militaire de chemins de fer pour l'Allemagne;* trad. de l'allemand par L. A. Unger. In 8° de 17 feuilles, plus une carte. Impr. de Cerf, à Sèvres. — A Paris, chez Corréard. . . . . 8 »

Instruction *sur les moyens de prévenir ou de faire cesser les effets de l'humidité dans les bâtiments;* par M. L. Vaudoyer, architecte. In-1° de 6 feuilles. plus 1 pl. Impr. de madame Bouchard-Huzard, à Paris. — A Paris, chez Carilian-Gœury, quai des Augustins, 39-41.

Manuels-Roret. *Nouveau manuel complet d'architecture, ou Traité de l'art de bâtir,* comprenant, etc., par M. Toussaint de Sens. Nouvelle édition. 2 volumes in-18, ensemble de 18 feuilles, plus 5 pl. Impr. de Saillard, à Bar-sur-Seine. — A Paris, chez Roret, rue Hautefeuille, 10 bis. Prix. 7 »

Manuels-Roret. *Nouveau manuel complet d'arpentage,* par M. Lacroix; *contenant les instructions sur cet art et celui de lever les plans; suivi d'exemples pratiques pour les différentes opérations,* par MM. Hogard père et fils; *terminé par un Traité élémentaire de bornage,* par M. Vasserot, avocat à la cour royale. Nouvelle édition. In-18 de 8 feuilles. plus 2 pl. Impr. Saillard, à Bar sur-Seine. — A Paris, chez Roret, rue Hautefeuille, 10 bis.

---

(1) Les ouvrages de chacune des catégories sont ici rangés dans l'ordre de leur publication

MANUELS-RORET. *Nouveau manuel complet du sapeur-pompier, ou Théorie sur l'extinction des incendies;* par le chevalier Gustave Paulin. Nouvelle édition. In-18 de 8 feuilles. Impr. de Saillard, à Bar-sur-Seine. — A Paris, chez Roret, rue Hautefeuille, 10 bis. Prix 1. 50

NOTE *relative à la rectification des tracés vicieux que présentent les routes royales en France;* par M. M... B..., ingénieur des ponts et chaussées. In-8° de 2 feuilles 1/2. Impr. de Fain, à Paris. — A Paris, chez Carilian-Gœury et Dalmont, quai des Augustins, 39-41.

PARIS MODERNE. Troisième partie. Maisons de campagne et constructions rurales des environs de Paris, gravées et publiées par Normand aîné. Cette troisième partie offrira, outre les plans, coupes et élévations des maisons les plus remarquables des environs de Paris, les plans généraux de ces habitations, etc., etc. Quatrième livraison. In-4° d'une demi-feuille servant de couverture, plus 5 pl. Impr. de Pillet aîné, à Paris. — A Paris, chez Normand aîné, rue Saint Jacques, 38; chez Carilian-Gœury et Dalmont, quai des Augustins, 39-41; chez A. Hauser, boulevard des Italiens, 11. Prix de la livraison . . . . . 2 »

LA SCIENCE DES ARTISTES, *ou le Vade-Mecum du menuisier, du charpentier, tailleur de pierres, etc.;* par des professeurs de géométrie, de trait et d'architecture. Atlas. In-4° d'une demi-feuille servant de couverture et 75 pl. Impr. de Boursy fils, à Lyon.

Le texte, formant un volume in-8°, a paru l'an dernier.

DE LA DIRECTION *du chemin de fer de la Méditerranée au Rhin entre Dijon et Mulhouse;* par C. P. Collard, ancien magistrat. In-8° d'une feuille. Impr. de Clerc, à Belfort. — A Nancy, chez Grimblot.

MÉMOIRE *sur l'emploi de la pression atmosphérique sur les chemins à rails;* par le colonel Répécaud. In-8° de 4 feuilles 3/4. Impr. de Degeorges, à Arras.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE *d'arpentage et de lavis des plans, suivi de la mesure des bois et des solides.* Ouvrage autorisé par le conseil de l'instruction publique. Par M. Lamotte. Septième édition. In-12 de 9 feuilles 1/2, plus 9 pl. Impr. de Panckoucke, à Paris. — A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, 12. Prix. 2. 25

MANUELS-RORET. *Nouveau manuel complet de la coupe des pierres;* par T. J. Toussaint de Sens. In-18 de 7 feuilles, plus un atlas in-4° de 13 pl. Impr. de Saillard, à Bar-sur-Seine. — A Paris, chez Roret, rue Hautefeuille, 10 bis. Prix. . . . . 5 »

Archéologie.

RECHERCHES *historiques et archéologiques sur l'église de Brou;* par J. Baux; In-8° de 32 feuilles 3/4. Impr. de Dufour, à Bourg. — A Bourg, chez Dufour; à Paris, chez Techener, place du Louvre, 12 . . . . . 7 »

RECHERCHES *historiques sur Saint-Amand-Montrond;* par Chevalier de Saint-Amand; suivis de documents historiques sur la même ville. In-8° de 12 feuilles 1/4. Impr. de Jollet-Souchois, à Bourges. — A Bourges, chez Vermeil.

LA SAINTE ROBE DE TRÈVES. Notice historique, suivie de la protestation du prêtre catholique, Jean Rouge. In-12 de deux tiers de feuille. Impr. de Lambert, à Paris. — A Paris, rue Tronchet, 2.

DESCRIPTION *de l'écrin d'une grande dame romaine, trouvé à Lyon en* 1841, *chez les frères de la Doctrine chétienne, et donné par eux au Musée de cette ville;* par M. le docteur A. Comarmond. In-4° de 6 feuilles 1/2, plus 5 pl. Impr. de Dumoulin, à Lyon. — A Paris, chez Drach (Derache), rue du Bouloi, 7.

ESQUISSE *scénographique et historique de l'église Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys;* publiée par Mgr Scott, camérier secret de S. S., vicaire général d'Arras, etc. Vues, perspectives, plans et coupes, d'après les dessins de M. L.-A. Boileau. Notice historique sur cette église; par M. F. Morand. In-folio de 9 feuilles. Impr. de Lévêque, à Cambrai. — A Paris, chez Curmer, rue Richelieu, 49.

Sans planches.

EXAMEN de la sixième partie du cours d'antiquités monumentales professé à Caen, en 1830, par M. de Caumont, et de l'iconographie chrétienne, par M. Didron; par M. L. de Lamothe. In-8° de 2 feuilles 1/2 Impr. de Lavigne, à Bordeaux.

ESSAI ARCHÉOLOGIQUE *sur l'image miraculeuse de Notre-Dame-de-Grâce de la cathédrale de Cambrai:* par M. L. Failly, inspecteur des douanes. In-8° de 3 feuilles. Impr. de Danel, à Lille.

HISTOIRE *de l'église saintone et aunisienne, depuis son origine jusqu'à nos jours;* par M. l'abbé Briand. Tome II. In-8° de 46 feuilles 1/4, plus une pl. Impr. de Boutet, à la Rochelle.

ALBUM *historique et monumental du département du Cher.* Texte par madame Agathe Baudoin. In-8° d'une feuille. Impr. de Schneider, à Paris. — A Bourges, chez Bernard. Prix de la livraison 1. 25

L'ouvrage aura 30 livraisons.

GIADISOPHE, ou commentaires de M. Vergnaud-Romagnesi sur quelques inscriptions de Saint-Benoît-sur-Loire; par M. A. Dufour, vicomte de Pibrac. In-8° d'une feuille, plus une pl. Impr. de Gatineau, à Orléans. — A Orléans, chez Gatineau.

BULLETIN *de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.* N. 1. Séance du jeudi 6 juin 1844. In-8° d'une demi-feuille. Impr. de Tostain, à Avranches.

Le n° 2 est du 4 juillet, le n° 3 est du 1er août.

Sciences.

COURS DE MATHÉMATIQUES *appliquées au mesurage des surfaces et des solides;* par M. E. Thieulin. Première livraison in-8° d'une feuille et demie. Impr. de Ste-Agathe, à Besançon. — A Besançon, chez madame Farod.

MANUELS-RORET. *Nouveau manuel complet de chimie inorganique et organique dans l'état actuel de la science, suivi d'un Dictionnaire de chimie;* par A. D. Vergnaud. Nouvelle édition in-18 de 17 feuilles, plus une pl. Impr. de madame veuve Bastien, à Toul. — A Paris, chez Roret, rue Hautefeuille, 10 bis. Prix. 3 50

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE. Dixième session tenue à Strasbourg, en septembre et octobre 1842. Tome 1er. Procès-verbaux. In-8° de 40 feuilles. Tome 2. Mémoires. In-8° de 39 feuilles 1/2. Imp. de Silbermann, à Strasbourg. — A Paris, chez Derache, rue du Bouloi, 7. Prix de chaque volume. . . . . 10 »

DE LA NÉCESSITÉ *d'une direction générale des sciences;* par M. A. Romieu. In-8° de trois quarts de feuille. Impr. de Cavancol, à Chaumont.

MATÉRIAUX *pour servir à l'histoire comparée des sciences mathématiques chez les Grecs et les Orientaux;* par M. L.-Am. Sédillot. (Première livraison). In-8° de 29 feuilles 3/4. Impr. de F. Didot, à Paris. — A Paris, chez F. Didot.

La fin paraîtra avec les planches.

PRINCIPES DE GÉOLOGIE, *ou Illustrations de cette science empruntées aux changements modernes que la terre et ses habitants ont subis,* par Charles Lyell, esq.; ouvrage traduit de l'Anglais sur la sixième édition, et sous les auspices de M. Arago, par madame Tullia Meulien, seconde édition. In-12 de 24 feuilles 1/2. Impr. de Bourgogne à Paris. — A Paris, chez Langlois et Leclercq, rue de la Harpe, 81.

ARITHMÉTIQUE PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE. In-18 d'une feuille, plus une pl. Impr. de Chassaignon, à Paris. — A Paris, chez Moronval, rue Galande, 65; chez Maugars.

AVIS A NOS LECTEURS.

Le développement donné à notre réponse à M. Didron et au travail sur le concours d'architecture, nous oblige à remettre plusieurs articles à nos prochaines livraisons, et entre autres, une lettre sur un procédé pour dégraisser le papier sali par un long travail; quelques mots sur la restauration de Notre-Dame de Paris; un article sur un nouveau système de cuvettes à fermeture hydraulique, et un autre sur la grève des charpentiers. Pour venir tard, ce dernier travail n'en arrivera pas moins à temps, car c'est bien plutôt le fond de la question dont nous nous occuperons que des faits qui pourraient n'offrir qu'un intérêt d'actualité.

PETITE CORRESPONDANCE.

A M. Laf..., à Bordeaux. — Nous n'avons point reçu la lettre que vous nous avez envoyée par M. Leq... Nous n'avons pu, par conséquent, faire droit à la demande qu'elle contenait, à ce qu'il paraît. Ecrivez-nous.

A M. Dr...t, à Nantes. — Nous attendons avec impatience les communications que vous nous avez promises.

A M. M..., à Besançon. — Vous nous demandez un bon procédé pour aviver la pointe des crayons. La lime anglaise a les dents trop grosses, le papier de verre est trop rude, et fait une poussière noire qui salit tout. Mais un morceau de verre dépoli est excellent pour cet usage; quand il est sale, on le lave, et il peut servir indéfiniment. Pour conserver intacte la pointe des crayons, il est bon d'avoir de petits étuis de deux centimètres de longueur, dont l'intérieur, creusé un peu en entonnoir, est muni d'un pas de vis; lorsqu'on ne se sert plus de son crayon, on le visse dans le petit étui, et l'on peut ainsi le laisser traîner sur les tables ou même le mettre dans sa poche. Cet étui, que tout tabletier peut exécuter, se fait en ivoire, en argent ou même en cuivre.

A M. C...r, à Vienne (Autriche). Envoyez toujours, nous en tirerons parti.

A M. C... à Aix. — Vous nous aviez fait espérer que vous nous enverriez un travail donnant l'histoire et l'état actuel de toutes les *écoles d'Arts et Métiers* qui existent en France. Nous avons entre les mains une série de rapports très-intéressants adressés au ministre de l'intérieur par M. Texier, commissaire du roi auprès des Ecoles des Beaux-Arts en France, et un des rédacteurs de notre *Revue;* nous donnerons ces rapports dans la *Revue,* parce qu'il importe qu'on sache quelles sont les mesures prises en France pour assurer le développement des arts et l'introduction du bon goût dans les ateliers et dans les fabriques. Un travail correspondant sur les *écoles d'Arts et Métiers* complèterait cet aperçu et offrirait de très-précieux renseignements.

A M. P..., à Belfort. — Nous regrettons de n'avoir reçu aucune nouvelle communication de vous depuis votre lettre du 12 avril dernier.

CÉSAR DALY,
Directeur rédacteur en chef,
membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, et membre honoraire et correspondant de l'Institut royal des Architectes britanniques.

IMPRIMERIE R. HOUSSE.

TABLEAUX SYNOPTIQUES

DE DIVERS ÉLÉMENTS DE L'ARCHITECTURE DU MOYEN-AGE.

Dans un travail actuellement en voie de publication (1), M. Batissier a dû passer successivement en revue les différentes parties constitutives des édifices religieux du Moyen-Age. Il a examiné tour à tour les profils des nervures, des cordons et des corniches; les formes des bases, des fûts et des chapiteaux; celles des dais ou couvre-chefs et des crochets; les lignes caractéristiques des travées; les dispositions des porches, etc.; mais, comme dans son livre les styles sont étudiés un à un dans leur ordre chronologique, et que toutes les parties d'un même style sont examinées avant que de passer au style suivant, il en résulte que l'examen de chacune des parties constitutives des édifices a dû se reproduire autant de fois qu'il y a eu de styles d'architecture au Moyen-Age. Ainsi, après avoir passé de l'étude des bases *romanes* à celle des chapitaux de même style, puis à celle des fûts, etc., il a fallu reprendre l'étude des bases à l'occasion du style *ogival primaire*, sauf à y faire encore succéder celle des chapiteaux, celle des fûts, etc.; et de même encore à propos du style *ogival secondaire*, et ainsi de suite.

La méthode adoptée par M. Batissier était excellente pour l'objet qu'il avait en vue, car il construisait ainsi pièce à pièce un monument entier de chaque style; mais nous avons pensé qu'il était possible de grouper et d'aligner en séries spéciales les dessins semés dans son œuvre et se rapportant à une même forme; nous avons imaginé de faire avec ces éléments un travail nouveau, un travail autre que celui qui se faisait, non pas meilleur que lui, mais qui lui fût complémentaire, et très-utile à faire bien comprendre l'histoire de notre architecture nationale.

Ce nouveau travail consistait à former des tableaux dans lesquels viendraient s'arranger, dans leur ordre chronologique, les diverses variétés présentées par un même élément architectonique depuis le commencement du style roman jusqu'au commencement de la Renaissance. Des styles très-différents de caractère ne se succèdent pas sans passer par une série de transitions intermédiaires n'offrant que des modifications presque insensibles; en présentant, dans une suite de tableaux synoptiques, l'histoire complète de chacun des principaux membres architectoniques, on met le lecteur en mesure de suivre pas à pas les diverses altérations qui ont lentement opéré l'évolution qu'on nomme un changement de style. A l'aspect d'un tableau de cette nature, l'observateur saisit *d'un seul coup d'œil* les différentes transformations subies par chacun de ces éléments depuis le XIe jusqu'au XVIe siècle. La vue simultanée des différents changements subis par un même détail sous l'influence des siècles fait comprendre aisément comment les dispositions les plus dissemblables au premier regard peuvent cependant être nées les unes des autres; on voit comment des formes de caractère très-contrasté peuvent correspondre aux époques extrêmes d'une même série, série dont chaque terme diffère peu de ses voisins, mais dont les termes extrêmes ne se ressemblent plus que de fort loin.

Les tableaux synoptiques de cette nature sont destinés à faire connaître l'histoire spéciale de chaque membre d'architecture pris à part et complétement isolé des autres. C'est là un point de vue insuffisant sans doute pour faire connaître toute l'histoire d'une succession de styles, puisque l'étude de l'influence réciproque des éléments architectoniques échappe ainsi à l'observation; mais c'est un point de vue spécial qu'il est d'autant plus important de ne pas négliger que l'étude des monuments eux-mêmes ne saurait y suppléer, car jamais un même monument ne peut offrir l'aspect simultané de toutes les variations d'une même forme opérées dans une suite de siècles et classées dans l'ordre de leur génération.

Convaincu de l'importance de cette étude indispensable, suivant nous, à qui veut connaître sérieusement soit une succession de styles différents, soit les diverses phases d'un même style, nous avons prié M. Batissier de nous rédiger dans ce sens un court aperçu, prière à laquelle il a répondu avec autant d'empressement que de savoir par l'écrit dont nous donnons ci-dessous la première partie.

Sans doute ce travail n'est pas complet; nous avons pris M. Batissier, non pas au dépourvu, ses laborieuses recherches lui ont assuré de grands trésors, mais à l'improviste; toutefois, l'étude des tableaux synoptiques que nous donnons aujourd'hui intéressera certainement nos lecteurs et encouragera sans doute d'autres écrivains à traiter le même sujet d'une manière plus étendue. M. Batissier lui-même s'en occupera peut-être un jour.

CÉSAR DALY.

(1) *Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au Moyen-Age*, un fort volume grand in-8°, orné d'un nombre considérable de dessins gravés sur bois. Paris, 1845, chez Furne. Nous avons déjà parlé de cette publication et nous y reviendrons encore.

DES ARCHIVOLTES ET DES ARCS TRANSVERSAUX.

Styles Roman et de Transition. XIe et XIIe siècles. — Nous commençons ici par l'époque romane, qui comprend tout le XIe siècle et une grande partie du XIIe. Pendant cette période, les archivoltes des arcs formerets (1) tantôt sont simples et composées de voussoirs cunéiformes; tantôt les voussoirs sont doubles, de sorte que chaque archivolte semble être renforcée par un arc doubleau : dans ce dernier cas, les voussoirs de l'arc inférieur sont indépendants de ceux de l'arc supérieur; ils sont seulement juxtaposés (Voy. C, D, *fig.* 1, *pl.* 9). Quant aux arcs transversaux (2), ils sont rectangulaires (Voy. A, *fig.* 2, *pl.* 9). Au XIIe siècle, il arrive souvent que les arêtes de l'arc transversal sont abattues, ainsi qu'on le voit sur le dessin placé ici.

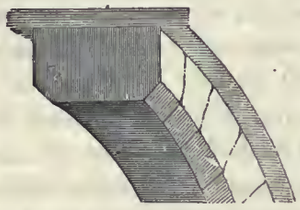

Style Ogival primaire. XIIIe siècle. — Dans les monuments appartenant au style ogival primaire, les arcs transversaux, les nervures diagonales des voûtes, les archivoltes des fenêtres et celles des arcs formerets ont une configuration tout-à-fait caractéristique. Chacun des deux angles libres des arcs doubleaux et des archivoltes du siècle précédent est remplacé par un gros tore; il n'y a de différence entre les archivoltes (*fig.* 3, *pl.* 9) et les nervures diagonales (*fig.* 4, *pl.* 9) que dans la largeur de l'intrados (3).

Nous devons faire observer, avant d'aller plus loin, que ces archivoltes ont été en usage, dès la fin du XIIe siècle, dans un grand nombre d'édifices de transition de la Normandie, de la Picardie, de l'Ile-de-France, etc. — Vers la seconde moitié du XIIIe siècle, nous voyons les archivoltes, sinon changer de formes, du moins se compliquer. De plus, le profil de certaines colonnettes et de certains tores n'est pas tout à fait cylindrique; il est plutôt légèrement cordiforme : il représente alors une ogive, mais une ogive dont la pointe serait une arête mousse. On a des tores de cette forme aux *fig.* 5, 7 et 8 de la *pl.* 9. Les arcs transversaux et l'archivolte des formerets se compliquent, avons-nous dit. En effet, on dirait qu'on a appliqué la nervure diagonale de l'époque précédente (*fig.* 4 de la *pl.* 9), contre l'intrados de l'arc transversal qui l'accompagne (*fig.* 3 de la *pl.* 9). Ainsi on voit que l'arc formeret (*fig.* 6 de la *pl.* 9) peut se décomposer en deux parties A et B. Beaucoup de nervures diagonales reproduisent l'arc transversal de la première moitié du XIIIe siècle (*fig.* 3 de la *pl.* 9), avec un tore central, cylindrique ou cordiforme. Cette sorte de nervure est représentée à la *fig.* 7 de la *pl.* 9. Le rapport du tore central avec les boudins des angles présente plusieurs variétés; nous en donnons deux spécimens, *fig.* 5 et *fig.* 8 de la *pl.* 9.

Style Ogival secondaire. XIVe siècle. — Dans ce siècle les arcs transversaux et les nervures diagonales sont composés d'après le même principe et renferment les mêmes éléments que dans le siècle précédent; seulement le tore central n'est plus cordiforme; il est muni d'une arête mousse figurant un filet plus ou moins large. Les colonnettes correspondant à ce tore ont souvent la même configuration. On remarquera que l'intrados des arcs formerets et des arcs transversaux de cette époque est muni d'un tore à arête dont l'adjonction se voit rarement dans le siècle précédent (*fig.* 9 de la *pl.* 9); la nervure diagonale ne varie que par la forme de son tore central à arrête plus ou moins large (*fig.* 10).

Style Ogival tertiaire. XVe siècle. — Pour le XVe siècle, nous avons une modification importante à noter : l'arête rectangulaire des tores de l'époque précédente s'est allongée de plus en plus, de sorte que la coupe des tores devient pyriforme. Ces tores se rattachent les uns aux autres par des cavets et des scoties plus ou moins profondes. Pour ce qui est de la composition des archivoltes et des nervures diagonales, on voit qu'il n'y a de changé que les tores, qui ont reçu une nouvelle forme. (Voyez les deux dessins, *fig.* 11 et 12 de la *pl.* 9.)

CORNICHES ET CORDONS.

Les corniches et les cordons qui règnent le long des édifices peuvent être l'objet d'une classification analogue à celle que nous venons de montrer pour les archivoltes et les arcs transversaux. Dans les monuments de style roman, ces membres d'architecture présentent un larmier avec chanfrein. On en a deux exemples aux *fig.* 13 et 14 de la *pl.* 9, empruntés à l'église de l'*Abbaye aux Dames*, à Caen. A l'époque de transition et au XIIIe siècle, les cordons sont plus riches et se composent de tores, de filets et de cavets agencés à la manière antique. Nous en avons donné quatre spécimens aux *fig.* 15, 16, 17 et 18 de la *pl.* 9. A la fin du XIIIe siècle, la coupe du principal tore est cordiforme. C'est encore la configuration de ce tore qui caractérise les cordons du style ogival secondaire et du tertiaire : dans l'un, le profil du tore présente une arête; dans l'autre, le profil est pyriforme, et même se réduit à une longue arête. On a un cordon du XIVe siècle, *fig.* 19, et un du XVe, *fig.* 20 de la *pl.* 9. De ce qui précède, on voit que la configuration du tore joue un rôle important dans la composition des grandes moulures du style ogival.

PLANS DES PILIERS.

Styles Roman et de Transition. XIe et XIIe siècles. — Nous n'avons aucune observation à faire sur les colonnes cylindriques

(1) Les arcs *formerets* sont les arcs parallèles à l'axe longitudinal de la nef.

(2) L'arc *transversal* est dans un plan perpendiculaire à l'axe longitudinal de la nef.

(3) Dans un grand nombre d'églises du style ogival, nous avons remarqué que les arcs transversaux des bas-côtés et les arcs formerets de la nef offrent le même profil, tandis que les nervures diagonales des voûtes des bas-côtés ont un profil constamment plus simple que les précédents. A la voûte de la maîtresse nef, au contraire, les arcs transversaux et les arcs diagonaux ont un même profil composé des mêmes moulures, le profil de l'arc transversal étant toutefois plus fort que celui de l'arc diagonal (*).

(*) Nous connaissons des exceptions à cette dernière règle. *Note du Direct.*

et prismatiques (*fig.* 21 *et* 22) car elles n'ont rien de caractéristique pour le XIe et le XIIe siècle. La forme de pilier le plus généralement adoptée à ces époques est celle d'un massif à base carrée, cantonné d'une colonne sur chacune de ses faces (*fig.* 23, *pl.* 9). Quelquefois, en Auvergne, par exemple, il n'y a pas de colonne engagée sur la face du pilier qui regarde la nef ; ailleurs, le plan du pilier est exactement celui d'une croix grecque (midi de la France) : dans certains édifices, les faces de ce dernier genre de pilier, correspondantes aux arcs formerets, sont cantonnées chacune d'une colonne (*fig.* 24 de la *pl.* 9). En Normandie, à l'époque de transition, le plan du pilier est également cruciforme ; une colonne est engagée dans les quatre faces principales du pilier ; mais de plus quatre colonnettes sont disposées dans les quatre angles rentrants de la croix (*fig.* 25 de la *pl.* 9).

Nous devons faire remarquer que les colonnes ainsi groupées autour des piliers correspondent aux membres d'architecture qui leur sont supérieurs. Ainsi, la colonne de droite correspond à l'un des arcs transversaux de la maîtresse voûte ; celle qui lui est opposée reçoit un des arcs transversaux des bas côtés ; sur les colonnes placées en avant et en arrière du pilier s'appuient les archivoltes des arcs formerets. Quant aux colonnettes placées dans les angles rentrants, il y en a deux pour les nervures diagonales des bas côtés, et deux pour les nervures diagonales de la maîtresse voûte.

Style Ogival primaire. XIIIe siècle. — Dans ce siècle il y a des colonnes cylindriques cantonnées de quatre colonnes engagées comme on le voit à la *fig.* 26 de la *pl.* 9. Le plus souvent, la tradition du pilier cruciforme est conservée ; tel est le plan que représente la *fig.* 27 de la *pl.* 9. Enfin le pilier se complique à ce point, qu'il est cantonné d'une colonne sur ses quatre faces principales, et de huit colonnettes disposées dans huit angles rentrants ; une disposition analogue à la précédente se voit *fig.* 28 de la *pl.* 9. Nous devons faire observer qu'alors les principales faces du pilier ne sont plus parallèles au grand axe du monument mais que ces piliers se présentent diagonalement.

Style Ogival secondaire. XIVe siècle. — Les piliers fasciculés du XIVe siècle sont agencés comme ceux du siècle précédent ; seulement les angles saillants et rentrants s'effacent et se confondent (*fig.* 29 de la *pl.* 9) ; quelquefois même les principales colonnes engagées offrent une large arête.

Style Ogival tertiaire. XVe siècle. — Pendant cette période il n'y a plus de colonnettes engagées dans le massif des piliers ; elles sont remplacées par des tores corrompus, à arête saillante, qui se rattachent les uns aux autres par des surfaces courbes et concaves. Les plans de ces piliers rappellent encore les angles saillants et rentrants des piliers cruciformes du style ogival primaire. On a le plan d'un pilier de ce genre à la *fig.* 30 de la *pl.* 9.

CHAPITEAUX.

Styles Roman et de Transition. XIe et XIIe siècles. — Si maintenant nous passons en revue les chapiteaux des colonnes nous les verrons pour chaque époque affecter une forme particulière, ou bien recevoir une décoration caractéristique.

Les chapiteaux les plus variés sont sans contredit ceux de l'époque romane. Leur corbeille est ou tout unie (*fig.* 1 *pl.* 10), ou ornée de godrons (*fig.* 2, *pl.* 10) ; ou bien elle offre une imitation du chapiteau corinthien (*fig.* 6, *pl.* 10). Dans quelques-uns ce sont des feuilles d'eau, larges, épaisses, aiguës (*fig.* 3 et 4 de la *pl.* 10), qui sont appliquées sur deux ou trois rangs autour de la corbeille ; la volute est parfois très-petite et disparaît sous des feuillages élégants, comme on le voit à la *fig.* 5 de la *pl.* 10. Il y a deux chapiteaux cubiques historiés, c'est-à-dire que chacune de leurs faces offre un bas-relief. Sur d'autres chapiteaux, on a sculpté des animaux fantastiques, des sirènes, des centaures, des griffons (*fig.* 7 de la *pl.* 10).

Style Ogival primaire. XIIIe siècle. — Dans les chapiteaux du XIIIe siècle, les feuillages, disposés sur un ou plusieurs rangs, sont recourbés en touffe, et offrent encore une imitation très-dégénérée du chapiteau corinthien, ainsi qu'on peut en juger d'après une colonne placée ici et empruntée à l'église de Montréal en Bourgogne. A la même époque, on voit, dans beaucoup de monuments, ce qu'on appelle le chapiteaux à crochets, chapiteaux très-caractéristiques des édifices du style ogival primaire. La corbeille a la forme d'une coupe évasée par le haut. Autour sont disposées, sur un ou deux rangs, des feuilles ou des tiges qui se recourbent en volute par le haut. La partie recourbée en dehors s'ouvre souvent comme un bourgeon qui s'épanouit. On a deux spécimens des chapiteaux du XIIIe siècle, aux *fig.* 8 et 9 de la *pl.* 10.

Style Ogival secondaire. XIV siècle. — Les chapiteaux du style ogival secondaire ont une physionomie particulière ; leur corbeille cylindrique est rehaussée de deux rangs de feuilles larges et finement découpées ; la rangée inférieure est moins volumineuse que la rangée supérieure, Ces feuilles n'affectent plus la forme de crochets recourbés en dehors ; ce sont au contraire des feuillages qui pour embrasser la corbeille du chapiteau, s'infléchissent en dedans (*fig.* 10 de la *pl.* 10). Sur ces chapiteaux on voit des rinceaux de chêne, de lierre, de fraisier, de figuier, de vigne folle et d'autres plantes indigènes.

Style Ogival tertiaire. XVe siècle. Les chapiteaux du XVe siècle sont tout-à-fait dégénérés ; ils représentent une frise décorée de feuilles déchiquetées, de choux frisés, de chardons, de chicorée sauvage, etc. Ils rappellent quelquefois cependant le chapiteau du XIVe siècle, ainsi qu'on peut en juger par la *fig.* 11 de la *pl.* 10, où l'on voit des bouquets de roses disposés sur deux rangs.

Pour ce qui est de la *fig.* 12 de la même planche, c'est une curieuse variété de chapiteaux du XVe siècle, dont le tailloir est orné de festons pendant comme des stalactites. Nous devons dire que le plus souvent les piliers du style ogival tertiaire n'ont pas de chapiteaux ; les nervures prismatiques des voûtes, des arcs transversaux et des formerets se continuent le long des piliers et vont se perdre dans le piédestal.

BASES.

Les bases méritent également un examen attentif. Dans les monuments appartenant au style roman et au style de transition, on retrouve la base attique avec ses moulures normales ou légèrement altérées (*fig.* 1, 2 et 3 de la *pl.* 11).

— Dans les bases du XIIIe siècle, la base attique est encore plus dégénérée. Les tores s'aplatissent, s'épatent : les scotics représentent un arc de cercle plus grand que le demi-cercle, et les filets offrent des plans obliques. On a trois spécimens de bases du XIIIe siècle, aux *fig.* 4, 5 et 6 de la *pl.* 11 Vers la fin du XIIIe siècle, elles sont plus trapues, plus ramassées sur elles-mêmes ; leur dimension en hauteur diminue, parce que la scotic se convertit en une gorge profonde et que les tores s'aplatissent de plus en plus,

— Au XIVe siècle, la scotic finit par disparaître, de sorte que les deux tores qui constituent les bases attiques sont alors superposés. Ces bases s'appuient sur des socles décorés de moulures vigoureuses. Au XIIIe siècle, il n'y avait qu'un socle et qu'une base continue pour chaque pilier ; au XIVe siècle, il y a autant de socles et de bases qu'il y a de colonnettes groupées autour du pilier. (Voy, la *fig.* 7 de la *pl.* 11).

— Au XVe siècle, les socles des colonnes sont prismatiques et très-élevés. Les nervures, qui semblent réunies en faisceaux autour des piliers, se terminent sur de petites bases en forme de balustres, placées souvent sur plusieurs plans et à différentes hauteurs. Cette disposition est si caractéristique (*fig.* 8 de la *pl.* 11), qu'il suffit de l'avoir vue une fois pour ne la point oublier.

DAIS OU COUVRE-CHEFS.

Les couvre-chefs ou dais placés au-dessus des statues offrent beaucoup d'intérêt. Au XIIe siècle, ils sont formés par une arcade cintrée, décorée de feuillage byzantin ; celui que l'on voit à cette page a été dessiné à la façade de la cathédrale de Chartres.

Les couvre-chefs du XIIIe siècle sont plus compliqués. On dirait qu'ils reproduisent en miniature des monuments importants : ce sont de grands frontons découpés de trèfles ; on y voit des tourelles, des arcades, des clochetons, des galeries crénelées, etc., tout cela exécuté dans le style ogival primaire (*fig.* 9, *pl.* 11).

— Au XIVe siècle, ces dais se présentent comme de petites voûtes taillées sous une sorte de monument dont les faces sont décorées d'ogives et de trèfles. D'autres fois ils offrent une sorte d'édicule à galbes et à arcs tréflés, le tout surmonté de tours, de clochetons ou de constructions imitant un château (*fig.* 10 de la *pl.* 11).

— Enfin, au XVe siècle, ils se composèrent comme auparavant d'une petite voûte d'arête, taillée sous une sorte de monument polygone découpé d'ogives en pendentifs et de festons, le tout surmonté d'un clocheton à jour, et de pinacles décorés de crochets (*fig.* 11 de la *pl.* 11).

CROCHETS.

Parmi les autres membres architectoniques (roses, fenêtres, voûtes, ornements, gables, balustrades, contreforts, etc.), que nous pourrions encore passer en revue, nous citerons les *crochets.*

Les crochets du XIe siècle offrent beaucoup de variétés dans leurs détails, mais ils ont toutes la même disposition générale. Ils présentent comme dans les chapiteaux, une sorte de tige qui se replie en dehors (*fig.* 1). Le limbe de la

Fig. 1. Fig. 2.

XIIIe siècle.

XIVe siècle.

Fig. 3. Fig. 4. Fig. 5.

XVe siècle.

XVIe siècle.

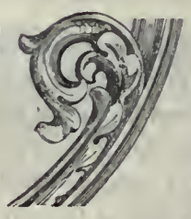

XVIe siècle.

feuille est large, épais, et se rapproche de celui des plantes grasses exotiques.

— Dans le siècle suivant, le feuillage est plus tenu, plus délicat, copié avec plus de soin, et ne se recourbe plus en volute (*fig.* 2). Le limbe de la feuille peut être circonscrit dans un carré ou un rectangle.

— Les crochets ou *choux* du style ogival tertiaire se composent de feuilles de chardon ; de feuilles de choux frisés, déchiquetés, contournés, dont la masse se déjette en dehors

(*fig.* 3). On a deux spécimens, aux *fig.* 4 et 5 des crochets en usage dans les monuments de transition du gothique à la Renaissance.

L. BATISSIER.

La suite prochainement.

NOUVELLE CUVETTE A FERMETURE HYDRAULIQUE,

POUR SERVIR A L'ÉCOULEMENT DIRECT DES EAUX DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DANS LES ÉGOUTS DE LA VILLE.

La *Revue de l'Architecture* vient de publier dans son premier numéro, *col.* 14, une communication, faite par M. H. D., sur la sage résolution par laquelle l'édilité parisienne accorde aux particuliers l'autorisation de déverser les eaux de leurs propriétés directement dans les égoûts de la ville, à l'instar de ce qui se fait à Londres.

Nous félicitons bien sincèrement l'administration et les administrés de cette utile mesure. Nous ajouterons que, pour la compléter, il faudrait non-seulement autoriser, mais obliger tous les propriétaires de maisons en construction dans les rues munies d'un égoût, à déverser directement toutes les eaux ménagères et pluviales dans le canal souterrain. On devrait aussi accorder une prime à tous les propriétaires de maisons bâties qui voudraient adopter ce système. La ville retrouverait très-probablement l'intérêt de l'argent dépensé en primes sur les frais d'entretien du pavé des rues; celui-ci, débarrassé des courants d'eau perpétuels, durerait bien plus longtemps. Le sol des rues ne recevant plus que les eaux du ciel et celles des bornes fontaines, la salubrité y gagnerait beaucoup.

De leur côté, les propriétaires trouveraient une compensation raisonnable au surcroît de dépenses nécessité par les travaux de conduite des eaux dans l'égoût : ils supprimeraient d'emblée toutes les gargouilles infectes et souvent très-coûteuses qui passent sous les portes cochères ou les allées, et qui sont une source d'humidité et d'insalubrité pour les pièces du rez-de-chaussée.

Les tuyaux, qui, de la cour, se rendraient à l'égoût, parcourraient l'épaisseur des maisons au travers du remplissage des reins de la voûte des caves situées sous les passages ou autres. On donnerait à ces conduits toute la pente que permettrait la section des retombées des voûtes et le niveau de l'égoût. Pour prévenir les filtrations d'eau qui pourraient survenir par hasard au travers des joints des tuyaux de fonte, et comme surcroît de précaution, il serait bon de revêtir extérieurement ces conduits d'une chemise en bitume. Nous ne conseillons pas toutefois pour cet usage les tuyaux en zinc revêtu de bitume, attendu, d'une part, le peu de durée du zinc, et, d'autre part, le ramollissement du bitume qui forme le tuyau réel de ce système, par l'action des eaux chaudes qu'on verse quelquefois dans les plombs et dans les éviers des maisons.

Avant de franchir le trottoir, le tuyau conduisant les eaux dans l'égoût recevrait l'embranchement des tuyaux de descente extérieurs dont chacun serait muni d'une cuvette à fermeture hydraulique.

Si toutes les maisons particulières déversaient leurs eaux directement dans les égoûts, il serait alors possible de supprimer les caniveaux sous trottoirs. Cette coûteuse amélioration permet aux rats de sortir des égoûts à la nuit tombante, et de se promener dans les caniveaux comme dans une galerie d'où ils poussent à leur aise des reconnaissances dans les caves et les cuisines des maisons limitrophes. Au surplus, si le nouveau système était généralement appliqué, ces animaux importuns, ne trouvant plus dans les ruisseaux les débris de nos cuisines et n'ayant plus à leur disposition les gargouilles de conduite des eaux des maisons, ne tenteraient plus de s'introduire sourdement dans les dépendances de nos habitations, et finiraient par abandonner leurs audacieuses promenades nocturnes sous les trottoirs pour aller recevoir leur pitance à l'embouchure de chaque conduit dans l'égoût.

L'appareil adopté sous le nom de *fermeture hydraulique*, et décrit par M. H. D., a quelques inconvénients que nous allons signaler :

1° La retenue d'eau faite dans le fond de la cuvette pour opérer la fermeture hydraulique ayant 35 centim. de côté, et 15 c. de profondeur, formera une masse de plus de 18 litres, ou 3/4 de *voie*, de liquide chargé de matières animales et végétales. Ces matières entreront promptement et infailliblement en fermentation putride, surtout dans les petites cuisines où cette eau grasse ne se renouvellera pas assez vite. Les miasmes qui se dégageront de la section de la cuvette où se trouve le trou de chute, et dont la superficie est de plus de 6 décimètres carrés, pénétreront dans la cuisine.

2° L'enlèvement obligé des dépôts est une opération fort désagréable, que ne feront jamais les domestiques, s'ils n'y sont forcés par les maîtres, et ceux-ci ne penseront pas toujours à en donner l'ordre; puis, quand on fera ce nettoyage, il y aura de quoi infecter toute la maison.

Il y aurait à ce système un perfectionnement bien simple. Il consisterait à supprimer la cloison séparant les deux compartiments, et à faire tomber les eaux de la cuisine par un tube plongeur de 8 centimètres de diamètre. La section de ce tube ne présenterait à l'évaporation des eaux infectes de la cuvette

qu'une surface d'un 1/2 décimètre carré, c'est-à-dire 1/12 seulement de la surface d'une des deux sections de la fermeture hydraulique décrite par M. H. D. L'introduction des gaz dans la cuisine sera donc diminué des 11/12.

Mais il serait encore plus convenable de donner au tuyau de chute une forme siphoïde comme dans la *fig.* 2, *pl.* 12. La clôture hydraulique serait effectuée par une petite quantité d'eau retenue dans la courbure du tuyau. Cette eau, se trouvant expulsée et renouvelée chaque fois qu'on verserait de nouvelles eaux, quelque faible qu'en fût le volume, le liquide n'aurait pas le temps de fermenter, et partant, ne pourrait dégager de mauvaises odeurs.

On supprimerait, bien entendu, la dangereuse retenue d'eau de 18 litres faite au fond de la cuvette représentée à la *pl.* 7, en élevant le fond *zy* (*fig.* 2, *pl.* 7) jusqu'au niveau du tuyau de départ *a* conduisant à l'égoût, et en lui donnant de la pente, afin que l'eau ne puisse y séjourner. (Voy. la disposition de la *fig.* 2, *pl.* 12.)

Pour empêcher l'introduction des rats, dans notre système, l'embouchure du tuyau de départ a (*fig.* 2, 3 et 4, *pl.* 12) serait fermée d'une grille à barreaux verticaux, amovible pour les cas d'engorgement. Cette grille serait maintenue par deux oreillons méplats entrant dans deux supports à fourchette *e*, *e*. Ce système est préférable aux tourillons qui permettraient aux rats d'entrer dans la cuvette en poussant la grille, disposition qui ne conviendrait que dans le cas où l'on voudrait convertir la cuvette en ratière ; car, une fois entrés, il ne serait pas possible à ces animaux d'en ressortir. Au surplus, l'arrivée du tuyau de conduite dans l'égoût serait munie d'une autre grille qui ne permettrait pas à ces animaux malfaisants de nicher dans le conduit.

Les *fig.* 5 et 6 de la *pl.* 12 représentent, l'une la face et l'autre la coupe de l'embouchure du tuyau de décharge dans l'égoût. La grille est mobile à l'extérieur, au moyen de deux tourillons; mais elle n'est point amovible comme l'autre. Elle se trouve renfoncée dans l'intérieur de l'embouchure afin qu'elle ne soit pas endommagée par le choc des corps étrangers.

La grille de chute *f* (*fig.* 1 et 2) étant plus serrée que celle du tuyau de départ *a*, on conçoit aisément que les corps qui passeront par la première passeront encore plus aisément par la seconde, et qu'il n'y aura pas d'engorgement possible, et pas de nettoyage de la cuvette.

Mais néanmoins la cuvette sera munie d'une trappe en fonte (*c*; *fig.* 1, 2 et 4) au niveau du pavé de la cuisine, et mastiquée avec soin.

On pourrait faire des cuvettes à plusieurs siphons pour la chute de diverses descentes d'eaux pluviales ou ménagères, mais il vaudrait beaucoup mieux n'avoir qu'un seul siphon d'un diamètre convenable, dans lequel se rendraient plusieurs tuyaux de chute.

On a remarqué, sans nul doute, que nous avons raisonné dans la même hypothèse que M. H. D., c'est-à-dire, en supposant notre cuvette appliquée au sol d'une cuisine souterraine. Mais dans la presque totalité des cas on aurait à la disposer dans les angles des cours et dans les trottoirs des rues au droit des descentes d'eau pluviales et ménagères. On supprimerait alors la grille *f* posée sur le trou de chûte, et on appliquerait l'emboîture du tuyau de descente dans le siphon.

On aurait aussi de larges siphons en entonnoir pour la chute des ruisseaux formés dans les cours par la pluie ou les eaux des usines, etc. Les dimensions des cuvettes seraient proportionnées au diamètre du tuyau siphoïde, et celui-ci serait en rapport avec la quantité d'eau maximum qu'il devrait débiter.

Si l'on fait arriver les eaux du tuyau de conduite à 40 centimètres seulement du radier de l'égoût, c'est afin, sans doute, que l'eau ne tombe pas sur le dos des ouvriers, mais il est indispensable que le dessus de la cuvette soit plus élevé que l'intrados de la clef de voûte de l'égoût. Autrement les eaux refluerait quelquefois dans la cuisine, comme elles le feraient nécessairement d'après les dispositions de la *figure* 1re, *planche* 7.

H. JANNIARD, architecte.

ARMATURES EN FER POUR DE GRANDES PORTÉES.

ARMATURE PRIMITIVE.

Nous avons examiné, dans le précédent numéro, les poitrails en fer pour des portées de 2 mètres et au-dessous ; il nous reste maintenant à faire connaître les combinaisons employées pour les portées plus considérables, dites *grandes portées* (1).

Il y a quelques années, quand on commença à substituer le fer au bois dans les constructions, on employa la disposition suivante (Voy. *fig.* 1, pl. 13) : un arc, *aa*, en fer méplat (0 m. 027 × 0 m. 07), sous-tendu par une *corde* ou tirant, *bb*, aussi en fer (0 m. 027 × 0 m. 07); la corde et l'arc étaient reliés entre eux par plusieurs *flèches* ou entre-toises, *ccc*... (0 m. 015 × 0 m. 05). Ces éléments constituèrent une ferme. Le vide existant entre les deux fermes nécessaires pour supporter un mur de 50 centimètres d'épaisseur fut rempli par une plate-bande en maçonnerie de briques hourdées en plâtre.

Il résulta de cette disposition un tout extrêmement rigide, et capable de supporter de très-grandes pressions, surtout quand, au-dessus du poitrail, on fit un arc, *dd*, aussi en briques.

Nous pourrions citer un grand nombre de maisons de Paris où un semblable poitrail, de 4 mètres de portée dans œuvre, résiste au poids d'un trumeau de cinq étages, augmenté de celui des planchers correspondants, et dont la somme totale peut

(1). Les chiffres placés entre parenthèses indiquent les dimensions des fers pour une portée de 4 à 5 mètres. Ces dimensions devraient nécessairement être augmentées pour des portées plus considérables.

être évaluée à 82,000 kilogr., et même parfois à 100,000 kilogr (1).

Dans le poitrail dont nous venons de donner la description, la corde est soumise à un effort de *flexion* par l'intermédiaire des entre-toises; aussi pour des portées de 3 m. 50 et au-delà les constructeurs ont-ils apporté quelques modifications à ce système, modifications que nous allons successivement faire connaître.

ARMATURE PRIMITIVE MODIFIÉE PAR M. JACQUEMART.

L'entrepreneur de serrurerie, M. *Jacquemart*, a eu l'heureuse idée de remplacer les entre-toises verticales, *cc*... (*fig.* 1re), par un fer méplat continu, *dd* (*fig.* 2), dont les portions *dd*, *d d*... (0 m. 015 × 0 m. 05) sont inclinées par rapport au tirant *bb* (0 m. 027 × 0 m. 07). Cette entre-toise continue, *dd*, *d'd'*..., est fixée à l'arc *aa* (0 m. 027 × 0 m. 07) et au tirant *bb* par des bagues en fer; *ee*.

La *fig.* 3 indique l'ajustement de l'entre-toise continue *dd* avec l'arc *aa* et le tirant *bb*.

Au moyen de cette disposition, le poids qui agit sur un des éléments de l'arc se décompose en deux forces : l'une perpendiculaire au tirant *bb*, et qui tend à le faire fléchir; et l'autre qui lui est parallèle, qui agit horizontalement, et qui tend à l'allonger.

Il en résulte que le tirant *bb* n'a plus à résister qu'à une pression verticale considérablement moindre que dans le système précédent.

En augmentant la hauteur de la flèche et les dimensions des fers, ces poitrails pourraient être employés pour les portées de 5 et même de 6 mètres. Leur solidité serait considérablement augmentée au moyen d'arcs en briques, comme l'indique la *fig.* 2.

L'entrepreneur, M. Jacquemart, exécute en ce moment, dans ce système, la charpente en fer d'une maison de la rue de Grenelle-Saint-Germain (Paris), sous la direction de l'architecte M. Dumas.

ARMATURE BAUDRIT.

L'armature de M. Baudrit se compose d'un arc en fer, *aa* (0 m. 03 × 0 m. 11) (*fig.* 1 et 3, *pl.* 14), sous-tendu par deux cordes *bb* (de 0 m. 027 de diamètre), avec talons renflés à leurs extrémités que traversent les deux ancres, *cc*; ces deux cordes ou tirants sont maintenues l'une contre l'autre par les joues d'un patin en fonte, *dd*. Pour que cette armature ait toute la résistance désirable, on conçoit qu'il est important que la ferme ne puisse dévier du plan vertical; aussi, l'auteur en a-t-il couronné l'arc par un chapeau formant rainure, et composé d'un fer méplat, *e* (0 m. 08 × 0 m. 02), et de deux orillons, *ff* (0 m. 02 × 0 m. 02) (*fig.* 3).

En surmontant cette armature d'un arc en briques, et en augmentant les dimensions des éléments, il a été possible de l'employer pour des portées qui ont varié de 5 à 8 mètres de longueur.

Le poids du mètre linéaire de cette armature est de 110 kil.

Le prix du kilogramme est de 0 f. 90 c.

L'architecte M. Lassus a fait usage de cette ferme au couvent de la Visitation. Elle a environ 8 mètres de portée, et elle résiste à la charge d'un clocher dont le poids est considérable.

Dans une maison de la rue Bleue, n° 10, on a supprimé des piles en pierre au rez-de-chaussée, et on a supporté un trumeau de quatre étages par les armatures de M. Baudrit.

H. D., arch. ing.

(1) Ce poids a été ainsi calculé :

Dans une maison de cinq étages, en supposant une hauteur réduite de 3 mètres par étage, le volume de maçonnerie que supporte un poitrail de 5 mètres d'ouverture est de 15 m. × 5 m. × 0 m. 50.	35 m. c. 50	
A déduire 10 croisées, ensemble 20 m. × 1 m. × 0 m. 50.	10 00	
Reste.	25 m. c. 50 de maçonnerie de moellons, de dureté moyenne, pesant à raison de 2250 kilog. le mètre cube, un poids de	57 375 kilog.
Le poids des planchers correspondant, y compris plafond et parquet, pour une pièce de 4 mètres de côté, est de $\frac{4\text{ m} \times 4\text{ m}}{2} = 8$ mètres carrés. Le poids du mètre carré de ce plancher étant de 350 kilogr., les 8 mètres carrés présenteront donc 2800 kil., et les cinq étages.		22,400
Quelques éléments négligés dans l'appréciation, tels que gros fers, cloisons, couvertures, meubles, etc.		2,225
Ensemble.		82 000 kilog.

TRANSPORT D'UNE FLOTTE FRANÇAISE

PAR VOIE DE FER.

Les voies de fer sont tout à la fois des routes industrielles et des routes militaires; elles servent, aujourd'hui, aux transports de voyageurs et de marchandises; demain, elles porteront à la frontière nos armées avec leur matériel de guerre. Voilà les instruments d'attaque et de défense que nous aimons : productifs en temps de paix, ils doublent la force des armées en temps de guerre.

M. Guillemon, capitaine du génie, nous écrit que les voies de fer pourront, exceptionnellement, rendre à la marine des services analogues à ceux qu'on en attend pour les armées de terre, qu'ilserait possible de relier le port de Toulon avec ceux de Brest et de Cherbourg au moyen d'une voie de fer qui servirait au transport des vaisseaux, de telle sorte que, dans l'espace de trois jours, on lancerait la flotte de la Méditerranée dans les eaux de l'Océan,

ou bien l'escadre de l'Océan se trouverait assise sur les flots de la Méditerrannée, évitant ainsi le passage par Gibraltar, et économisant un parcours qui demande parfois, dit-on, jusqu'à cinq et six semaines. Or, quelques semaines de plus ou de moins dans une affaire de guerre, c'est la défaite ou la victoire. Dans la campagne d'Italie l'économie de temps tripla les forces de l'armée française.

M. Guillemon propose un chemin de fer; d'autres préfèreraient peut-être un canal; d'autres encore, au lieu de relier Toulon à Brest, voudraient rattacher Cette à Bordeaux; et d'autres, enfin, penseraient à ne rien faire du tout, prétendant que la dépense serait dans tous les cas hors de proportion avec les bénéfices de l'entreprise. Des études sérieuses faites sur place pourront seules répondre à toutes ces propositions; mais, chemin de fer ou canal, Brest ou Bordeaux, quels que soient enfin le tracé ou le caractère de la voie adoptée, toujours est-il qu'elle sera productive en temps de paix, contrairement en cela au caractère normal des travaux de défense qui, pendant ce même temps, demandent de grands frais d'entretien, et embarrassent parfois les travaux du génie civil.

Dans sa lettre, M. Guillemon parle de cette création surtout comme d'une machine de guerre destinée à augmenter notre force navale, par la facilité qu'on aurait de la transporter tout entière, dans un minimum de temps, sur tel point qu'on voudrait: toutefois il est évident que, pendant la paix, non-seulement on exploiterait cette ligne comme toutes les autres, mais qu'on préverait un impôt sur le commerce anglais, dont une partie de la marine marchande prendrait cette direction. Une telle route, en augmentant les relations commerciales et en faisant naître de nouveaux intérêts communs entre la France et l'Angleterre, rendrait de moins en moins possible une lutte armée entre ces deux grands peuples; et si, par malheur, une telle lutte devenait inévitable, à quelle somme d'argent penserait-on pouvoir évaluer les services que rendrait ce nouvel instrument?

L'idée de M. Guillemon est encore incomplète, mais on comprend que les études indispensables à la parfaite solution d'une telle question ne peuvent être entreprises par un individu isolé. Cependant l'idée est grande, hardie et digne d'une nation puissante; elle flatte l'esprit militaire de la France; elle fait un appel attrayant au génie de nos constructeurs; elle laisse entrevoir de nouvelles relations commerciales, un juste impôt à prélever sur le commerce d'un peuple rival, et met aux mains de nos hommes de guerre un engin nouveau d'une puissance incalculable.

Nous ne nous aveuglons aucunement sur les difficultés de l'exécution, mais ce n'est pas en criant toujours à l'impossible qu'on réalise de grands progrès et qu'on fait les grandes choses.

Le rapport que M. C. Dupin vient de lire à l'Académie des sciences, sur les travaux offensifs et défensifs que les Anglais entreprennent le long du canal de la Manche, fait très-bien apprécier l'opportunité du projet de M. Guillemon.

CÉSAR DALY.

LETTRE A M. CÉSAR DALY

SUR L'EMPLOI D'UN CHEMIN DE FER POUR RELIER LES PORTS FRANÇAIS DE LA MANCHE ET DE LA MÉDITERRANÉE

Mon cher monsieur,

Voici quelques mots sur l'idée dont je vous ai parlé. Depuis qu'elle m'est venue dans l'esprit, depuis six ans, j'ai regretté plus d'une fois qu'elle n'appartînt pas à quelque personne assez influente pour provoquer l'étude officielle des projets auxquels elle doit servir de base un jour. Je dis un jour, et je devrais dire bientôt; car, de notre temps, les choses marchent vite, et il est des idées qui sont sûres d'être réalisées quand elles sont énoncées. Celle-ci est, je crois, du nombre.

Il s'agit de la prépondérance maritime de la France.

Si la France pouvait être affranchie du passage de Gibraltar; si tous ses navires pouvaient être concentrés, dans l'espace de trois jours, par une voie de terre, soit sur la Manche, soit sur la Méditerranée, il est hors de doute que la prépondérance maritime lui serait acquise. Or une telle voie peut être facilement créée : elle le sera donc nécessairement; aucune puissance au monde ne saurait l'empêcher, et il faudra bien que l'Angleterre prenne son parti de ce qui est dans les destinées de la France.

Il y a cela de providentiel qu'un tel projet ne peut convenir qu'à la France, à cause de sa position entre l'Océan et la Méditerranée.

L'on a cru que les chemins de fer nous seraient utiles pour les transports rapides de notre armée de terre; ils nous seront, je crois, d'une tout autre utilité, en fournissant ces transports à notre armée navale, en donnant à nos navires une communication directe et rapide entre Toulon, Brest et Cherbourg.

Dire que, dans certaines circonstances extraordinaires et décisives, l'on pourra conduire à travers la France une escadre armée et équipée, c'est s'exposer, au premier abord, à effaroucher les esprits faibles; mais, il y a trente-cinq ans, le bateau à vapeur fut considéré comme un rêve. Il serait sans doute fort étonnant de voir une armée navale voyager par les plaines de la France, et cependant la seule chose étonnante serait ce qui existe déjà, le chemin de fer avec sa machine.

Dans un tel projet, il est quelques points qui appellent sur-le-champ l'attention.

D'abord le halage, c'est-à-dire l'opération par laquelle on met un navire à terre. Le halage serait ici moindre que celui opéré dans nos ports pour la réparation des navires, puisque le sommet des cales de départ se trouverait très-peu élevé au-dessus du niveau de la mer. Il suffirait de prolonger le chemin de fer sur une cale sous-marine, et les machines à vapeur du chemin feraient elles-mêmes le travail. Si, pour ne pas encombrer les ports, on ne voulait pas prolonger beaucoup la cale sous-marine, on pourrait employer un système de cabestans à empreinte, comme cela se pratique déjà, pour vaincre la roideur de la cale; mais ceci ne serait sans doute pas nécessaire, car la cale sous-marine peut être construite aux dépens de la terre et sans qu'on soit obligé d'encombrer le port.

Il est bien entendu que je suppose le navire placé sur un berceau-chariot. Les Américains font ainsi pour leurs navires marchands, quand ils remplacent les écluses par des plans inclinés.

Au départ et à l'arrivée, le navire passerait du plan incliné de

la cale sur le plan à peu près horizontal du chemin par une surface courbe, d'une très-faible courbure, qui ménagerait la transition. Alors la semelle longitudinale du berceau subirait une légère flexion verticale, et le navire n'éprouverait aucune secousse, ni aucune fatigue. On procèderait ainsi à toutes les rencontres de plans sur le chemin. On pourrait, du reste, rendre ces transitions aussi insensibles qu'on le voudrait.

A l'arrivée, le navire s'arrêterait peu à peu à une certaine distance de la cale; puis il serait amarré à un bateau à vapeur qui le conduirait en rade.

Pendant le trajet, on tendrait à diminuer le plus possible la fatigue des charpentes. Le seul poids du navire rendrait les ébranlements très-petits, et on les affaiblirait encore en roulant sur les deux voies du chemin, c'est-à-dire sur quatre rails à la fois, ce qui multiplierait les points d'appui. A cet effet, l'on donnerait au berceau des semelles transversales portant quatre poteaux et reliant les quatre semelles longitudinales. J'ajoute que, pour diminuer les frottements le plus possible, on peut multiplier les roues sous le berceau, roues petites et adaptées aux semelles.

Le navire aura des tournants à parcourir sur le chemin. Pour cette raison, on ménagerait aux semelles longitudinales du berceau des articulations horizontales, dont les intervalles seraient déterminés par la plus forte courbure à parcourir. Le vide compris entre les poteaux du berceau et le navire, qui toujours se termine en quille, permettrait la flexion du berceau, et le mouvement se continuerait sans secousse. Ici la seule condition à laquelle le tracé du chemin doit satisfaire, est que le centre de gravité du navire tombe toujours sur la voie. Or ceci n'est pas une condition bien gênante, puisque les plus grands navires n'ont que 61 mètres de long sur une demi-largeur de 7 mètres 50.

Quant aux détails de construction du chemin lui-même, ce ne serait qu'une affaire de maçonnerie, de déblai et de remblai; une affaire d'argent pour le rendre suffisamment solide. Il est facile de calculer le poids que la voie aurait à supporter: un navire de 120 canons pèse 2,700 tonneaux, c'est-à-dire 2,700,000 kilogrammes; avec son armement, etc., il pèserait trois fois ce tonnage. Mais supposons que l'on doive traîner l'armement sur des wagons à part. Ce même navire a 61 mètres de long, et par conséquent l'on peut mettre à son berceau 240 roues, en roulant sur quatre rails. Cela réduit le poids supporté par chaque point de la voie à 11,250 kilogrammes. Or le rail ordinaire actuellement en usage, supposé de 2 mètres de long et posé sur ses deux bouts, porte à son milieu, sans fléchir, un poids de 10,000 kilogrammes. En multipliant le nombre des supports du rail, on peut multiplier autant qu'on le voudra sa résistance à la flexion; et dès le moment qu'on n'a pas à craindre la flexion du rail, on peut répartir indéfiniment le poids sur la voie; on peut le réduire à 1,000 kilogr. si l'on veut. Ceci montre qu'il ne serait pas même nécessaire de désarmer le navire, et que l'on pourrait faire voyager une flotte tout armée et équipée. Au reste, il suffirait de transporter ainsi des frégates, qui sont les véritables navires de bataille.

Quelques ingénieurs m'ont fait l'objection des tunnels. Faites-les donc assez grands, vos tunnels : le plus fort navire a 15 mètres de haut sur 15 de large. Et puis, ne peut-on pas les éviter? Peut-être ne le peut-on pas en traversant le massif entre Toulon et Marseille; mais on le pourrait sans doute de Marseille à Bordeaux, en suivant la direction du canal des deux mers : car si l'on considère la côte de Naurouse au-dessus du niveau de la mer et la projection horizontale des pentes, l'inclinaison d'Agde à Naurouse n'est que de 3 millimètres par mètre. De Bordeaux, le chemin se dirigerait vers Nantes, et de Nantes vers Brest. Au reste, ceci serait l'objet d'une étude.

On pourrait adopter aussi une ligne sur la rive gauche du Rhône jusqu'à Lyon; de Lyon, on irait vers la Loire, en suivant la direction du canal du Centre. Cette ligne coûterait peut-être plus cher, mais elle serait, je crois, préférable pour d'autres raisons.

Mais quand on devra passer sur des ponts? On les fera suffisamment solides: une voûte bien faite n'a d'autre limite à la résistance que celle de l'écrasement des pierres.

Mais quand une route rencontrera le chemin de fer? On fera, si cela est nécessaire, un pont tournant.

Mais tout cela coûtera bien cher! Qu'en savez-vous? Cela ne coûtera pas le quart de ce qu'a coûté la fortification de Paris; et quel autre résultat n'obtiendrez-vous pas! Ce projet n'exige pas un chemin de fer spécial; il n'exige pas un chemin de fer nouveau : celui actuellement projeté entre la Méditerranée et la Manche suffira très-bien, pourvu que l'on étudie son tracé en conséquence. Le nouvel emploi n'exige pas même une plus grande largeur de la voie; car la voie ordinaire a au moins 7 mètres, et le plus fort navire n'en a que 15. Il suffit que le navire porte sur la moitié de sa largeur.

Il ne faudra même pas des machines à vapeur nouvelles ou faites exprès; car dans les cas très-rares où le chemin devrait servir aux navires, on mettrait en réquisition un grand attelage de machines. Il est vrai que le convoi ne marchera pas à grande vitesse, et qu'alors les machines en usage perdent de leur force. Mais sera-t-il donc toujours nécessaire d'employer de mauvaises machines, des machines où chaque tour de roue ne corresponde qu'à un coup de piston? Les machines de M. de Jouffroy n'ont déjà plus cet inconvénient.

Mais on sera gêné par les concessions faites aux compagnies? Et j'avoue que ceci est grave. Aussi pourquoi n'a-t-on pas honte de faire le lit à la banque? Les hommes généreux qui ont fait ce beau lit pourront dire: Mais nous n'avons pas besoin de transporter les navires; nous aurons, s'il le faut, deux très-grandes flottes, l'une à Toulon et l'autre à Brest; et il nous suffira de pouvoir transporter, au besoin, nos matelots de l'une à l'autre sur les chemins de fer. — Oui, vous nous donnerez toujours une double flotte, toujours, toujours! Ce sera très-économique et très-bien inventé. Vous ne nous donnerez rien du tout.

Je n'entrerai pas, monsieur, dans de plus longs détails. C'est ici une de ces questions simples qui sont résolues dès le moment qu'elles sont posées. Sans parler des plans inclinés d'Amérique, ce n'est pas la première fois que l'on pense à transporter ainsi les navires; l'on a proposé de faire remonter de cette manière les fleuves rapides aux bâtiments de commerce, et l'objection consistait à dire que les charpentes s'altéreraient beaucoup en sortant fréquemment de l'eau. Cette objection, valable contre la fréquence des voyages, ne l'est plus quand il s'agit d'un cas rare et exceptionnel, en temps de guerre. Dans ces derniers temps, sir W. Harris, major des ingénieurs de Bombay (*Morning-Chronicle* du 3 mars 1815), a conçu un nouveau plan de communication entre la Méditerranée et la mer Rouge, au moyen de bateaux à vapeur de 800 tonneaux qui seraient transportés, par des chariots à roues très-basses, sur un chemin de fer construit sur l'isthme de Suez. Je pourrais donc m'appuyer de sir W. Harris, quoique mon projet soit bien antérieur au sien, comme le savent mes amis, et

comme j'en ai le témoignage dans une lettre qu'un personnage très-cher à la marine française eut la bonté de me faire écrire par un amiral, son aide de camp, après un exposé que j'avais pris la liberté de lui adresser.

Je le répète, ce projet est, avant tout, un projet français, entre les eaux de la Méditerranée et celles de la Manche; car, alors même que la Russie pourrait le réaliser entre la mer Baltique et la mer Noire, les résultats qu'elle obtiendrait seraient bien loin de valoir les nôtres. Le jour où le détroit de Gibraltar serait supprimé pour la France, le jour où nos grands ports ne seraient qu'un seul port, il est à présumer que notre patrie aurait difficilement une rivale sur mer. Je ne m'étendrai pas sur les avantages incalculables du projet; vous les voyez aussi bien que moi. Ils sont attestés par l'histoire de nos grandes guerres maritimes, des guerres de l'Empire surtout; car le génie de l'empereur tenta vainement la concentration des flottes. Ici la concentration serait aussi sûre que rapide.

Alors nous ne serions plus forcés de presser nos arsenaux et nos chantiers dans un espace étroit, au bord de la mer. Le dernier incendie de Toulon ne montre que trop les dangers d'un tel état de choses. Des arsenaux et des chantiers à l'intérieur satisferaient bien mieux peut-être à la double condition de la convenance et de l'économie, et ceux des ports, plus libres, plus dégagés, rendraient de plus beaux services.

Enfin il faut dire à ceux qui veulent la paix partout et toujours, que le chemin naval jouirait, à un très-haut degré, d'une propriété attribuée aux fortifications de Paris, qui, dit-on, ont une éminente force d'inertie par le seul fait de leur existence. Le chemin naval aurait cette valeur à plus forte raison; et peut-être ne serait-il nécessaire de s'en servir qu'une seule fois, car le jour où l'on dirait qu'un navire parti de Toulon est venu par terre à Brest, la France aurait plus gagné qu'en remportant vingt victoires navales. Quand on veut la paix, il faut être fort; il ne faut pas la mendier, mais l'imposer.

Assurément un tel projet serait de nature à contrarier l'Angleterre, qui ne peut rien de tel dans son Océan. Mais à cela que faire? s'il est réalisable, il sera réalisé; car la France est la France. Les chemins de fer de l'Europe ne montrent-ils pas ce que nous sommes? Ils convergent tous vers nous. Pourquoi? Parce que, dit-on, l'Allemagne veut être prête pour une rapide invasion de nos frontières. Mais la Providence dirige les grands travaux des grands peuples, et le bon Dieu ne pense plus aux invasions. L'on ne tardera pas à reconnaître que les chemins de fer sont le fait social le plus important qui ait jamais été accompli; les contacts entre les hommes se multipliant, il en résultera un phénomène intellectuel dont il est impossible de prévoir les conséquences. Aussi je ne crois pas du tout à la constitution d'une féodalité nouvelle fondée sur les compagnies; le courant des idées établi par les voies de fer ne tarderait pas à la balayer, cette honteuse féodalité.

Toute l'Europe continentale conspire aujourd'hui, par ses chemins de fer, à placer à Paris le centre du mouvement social, de l'unité nécessaire. N'est-il pas dans son intérêt que la prépondérance maritime, la régie des communications par mer appartienne à la France sympathique, et non pas à cette île despote qui fait l'hypocrite avec son droit de visite pour les nègres, et foule aux pieds l'Irlande, sa sœur?

Mille amitiés.

GUILLEMON,
capitaine du génie.

Dreux, ce 7 novembre 1845.

LETTRES SUR MUNICH

PREMIÈRE LETTRE.

Munich, 25 septembre 1845.

Mon cher confrère,

Vous m'avez témoigné le désir d'avoir quelques renseignements sur la capitale du royaume de Bavière, je vous ai promis de vous écrire. Je ne prévoyais pas alors combien il est difficile de faire une description ordonnée quand on se trouve pour peu de jours au milieu d'une ville comme Munich, où un artiste a tant à voir, et, avouons-le, tant à apprendre.

Il est probable que cette lettre se ressentira de la diversité des sensations que j'ai éprouvées depuis que je parcours la ville; au surplus ce ne sera pas un mal, car si l'enchaînement des phrases doit en souffrir, la vérité n'aura qu'à y gagner.

La ville de Munich est, comme tant d'autres, divisée en ville ancienne et en nouvelle ville; autour de la ville ancienne se développent de vastes quartiers, encore peu habités, mais grandement percés et déjà enrichis de monuments magnifiques.

L'ancienne ville est donc restée à peu près stationnaire; mais une ville nouvelle s'est formée trois fois plus vaste que celle-là; et c'est pour embellir cette annexe de sa capitale que le roi Louis a mis en œuvre les artistes les plus distingués de son royaume, et a dépensé des sommes qui seraient énormes même pour un État de premier ordre.

De l'ancienne ville je ne vous dirai que peu de chose; elle est assise sur la rive gauche de l'Isar, petit fleuve torrentiel très-rapide, qui roule les nombreux cailloux qu'on emploie au pavage des voies publiques de la ville.

L'édifice principal de l'ancienne ville est la cathédrale de Notre-Dame; c'est une grande église de style ogival, construite en briques vers la fin du xve siècle par le duc Sigismond.

Son aspect extérieur a un caractère de simplicité grande et sévère, d'un effet très-imposant. La longueur est d'environ 112 mètres, sa largeur de 60 mètres, et sa hauteur sous voûte est d'environ 39 mètres.

Elle est éclairée par de grandes croisées très-longues et sans ornements extérieurs, mais fermées par de beaux vitraux des xve et xvie siècles. La voûte de la nef, très-élancée, est supportée par des piliers octogones en briques, dont les arêtes montent sans interruption du sol à la naissance des voûtes. C'est un parti très-franc, et dans les arts la franchise est une qualité si estimable, à mon avis, que j'ai été très-vivement frappé de la nef de Notre-Dame de Munich.

Au-dessous des fenêtres, à l'extérieur, sont incrustées une grande quantité de pierres tumulaires presque toutes accompagnées d'un bénitier; et ce qui prouve, entre autres choses, le sentiment de piété du peuple dans le royaume de Bavière, c'est que ces bénitiers sont presque tous pleins d'eau bénite et qu'ils sont religieusement visités.

Ces épitaphes, ces pierres tumulaires sont en outre un motif puissant pour respecter l'édifice auquel elles sont attachées, et ceux, en France, que n'arrête pas la pensée religieuse et qui souillent les murs de nos églises à ce point que l'administration, impuissante à réprimer une action blâmable, a fait placer des gargouilles afin de désigner des places spéciales où cette inconvenance pourra être commise, ceux-là, dis-je, seraient peut-être retenus

par le respect qu'inspire une inscription rappelant la brièveté de la vie.

Cela n'entraîne pas la nécessité d'enterrer dans la ville. Les corps pourraient reposer dans le cimetière, et des inscriptions au chevet du temple saint rappelleraient aux vivants ce que furent les morts.

Je ne vous dirai rien de quelques autres édifices où l'art des XVIIe et XVIIIe siècles a déployé tout son caprice; j'ai hâte de vous entretenir des merveilles de Munich, enfantées par la volonté ferme et éclairée du roi Louis.

Les édifices modernes élevés depuis quelques années seulement, sont la Pinacothèque ou musée de peinture, la Glyptothèque ou musée de sculpture, la Bibliothèque, le musée des artistes vivants pour les expositions triennales, les églises de Saint-Louis, de Tous les Saints, de Notre-Dame de Bon-Secours, au faubourg d'Au, de Saint-Boniface;

Les nouveaux appartements particuliers et les appartements de réception de la résidence royale, les arcades, etc.;

Puis les monuments commémoratifs ou honorifiques, élevés à l'électeur Maximilien, au roi Maximilien-Joseph, aux Bavarois, etc.;

Enfin le Théâtre-Royal, le Muséum et plusieurs autres édifices remarquables, entre autres celui affecté à l'administration des salines.

Dans ma première lettre je vous entretiendrai de ces divers édifices dans l'ordre que je viens d'indiquer.

Recevez, mon cher confrère, l'assurance, etc.

LEQUEUX.

DEUXIÈME LETTRE.

Munich, 28 septembre 1845.

MON CHER CONFRÈRE,

La Pinacothèque, par laquelle je vous ai promis de commencer la description des nouveaux édifices de Munich, a été construite par M. Léon de Klenzé, architecte du roi. La première pierre en a été posée au mois d'avril 1826, et la construction a été achevée en 1836.

La disposition de cet édifice est très-convenable : au premier étage se trouvent neuf grandes salles formant toute la longueur de l'édifice; elles sont accompagnées de vingt-trois cabinets, qui en sont le complément nécessaire.

Les grandes salles renferment les grands tableaux; chacune d'elles est affectée à une école, et les cabinets qui y correspondent contiennent les petits tableaux des maîtres de cette école.

Il en résulte qu'on trouve réunis tous les tableaux, grands ou petits, d'un maître, et qu'ils sont tous exposés dans des conditions favorables. Les salles sont éclairées par de grandes lanternes dans les plafonds, et les cabinets par des jours verticaux dans les murs.

Le style de l'architecture extérieure n'a rien de bien remarquable; si M. de Klenzé n'avait construit que la Pinacothèque, il n'aurait pas mérité le titre, si justement acquis, d'architecte d'un très-grand mérite.

Le musée renferme quelques tableaux magnifiques; mais, il faut en convenir, ces tableaux sont en très-petit nombre, et beaucoup d'autres sont attribués à tels grands maîtres qui, certainement, n'auraient jamais signé de telles œuvres.

Le catalogue me rappelait beaucoup l'assurance imperturbable de quelques *ciceroni* de Rome, qui, en me montrant une galerie d'un petit prince romain, me jetaient avec aplomb le nom de Raffaële, ou de Léonardo, en me désignant des toiles dont n'auraient pas voulu nos marchands de bric-à-brac.

L'école allemande est noblement représentée à la Pinacothèque. Il y a un portrait d'homme (n° 77) par Jean Holbein, le cadet, qui vaut à lui seul toute la salle. On peut y admirer aussi de magnifiques Albert-Durer, deux tableaux de Michel Cocxie.

La troisième salle, affectée à l'école des Pays-Bas, est bien riche en beaux Van-Dick; quelques portraits de ce grand maître sont des chefs-d'œuvre.

La salle de Rubens est grande et bien remplie, grâce à l'inconcevable fécondité de ce peintre; mais je donnerais les grandes pages pour son portrait du moine franciscain (n° 283), et cependant il y a quatre-vingt-six tableaux attribués à Rubens dans la Pinacothèque.

Ce qui est le moins remarquable, et ce qu'en lisant le catalogue on pourrait croire comparable à la Tribune de Florence, c'est la salle de l'école italienne. Là, j'ai vu des Raphaël, suivant le livret, qui certainement n'ont jamais été peints par ce divin artiste, ou qui ont été tellement restaurés, qu'il est impossible de reconnaître la main du maître sous la lourde touche des restaurateurs, j'allais dire des destructeurs.

Tous ne sont pas ainsi, mais le plus grand nombre; exceptons un Pérugin admirable (n° 594), un Léonard de Vinci (n° 567), un André del Sarte, etc.

En général, les petits tableaux sont plus précieux que les grands, et parmi ceux-ci se trouvent les portraits bien remarquables de Martin Luther et de Ph. Melanchthon, peints par leur ami commun, Luc de Cranach, en 1532.

La collection est de plus de douze cents tableaux, dont on ferait une bien précieuse galerie de deux cents toiles.

Comme je vous l'indiquais, mon cher confrère, les grandes salles sont accompagnées d'un côté par les cabinets. De l'autre côté règne, dans toute la longueur, une loge ouverte sur un jardin par vingt-cinq grandes arcades.

La décoration de cette loge est de l'effet le plus saisissant. Elle est peinte à fresque, à l'instar des loges du Vatican; le mur opposé aux arcades, les arcs doubleaux, les petites coupoles, tout est décoré de sujets relatifs aux arts et aux artistes.

Chaque travée est, pour ainsi dire, consacrée à un peintre célèbre, dont le nom, les œuvres et la patrie sont rappelés dans la décoration; notre France y est dignement représentée par notre grand Lesueur et par l'immortel Poussin.

Des vingt-cinq travées, les treize premières sont consacrées à l'histoire de la peinture au moyen âge jusqu'à Raphaël; les autres à l'art allemand, flamand ou français : elles se rejoignent à Raphaël, comme le centre et l'apogée de l'art moderne. Ces décorations sont exécutées sur les dessins de P. de Cornélius.

C'est une très-belle idée, très-heureusement exécutée.

J'ajouterai peu de chose à la critique de l'architecture. Les lanternes qui surmontent le comble et qui servent à éclairer les grandes salles, sont d'un effet désagréable; cela résulte du défaut d'harmonie entre les formes et les besoins à satisfaire.

Pourquoi, puisqu'il fallait des combles élevés pour ces lanternes, avoir adopté la forme plate des toits italiens? Des combles

rapides, comme ceux de la galerie du Louvre, dans lesquels se seraient trouvés les vitrages, eussent été d'un bon effet, et eussent même mieux couronné l'édifice.

La description de la Glyptothèque demande un développement qui allongerait beaucoup cette lettre; ce sera pour la première épître que je vous adresserai dans quelques jours.

Agréez, mon cher confrère, la nouvelle assurance, etc.

LEQUEUX.

MANIÈRE DE FACILITER LE LAVIS

SUR DES PAPIERS GRAS.

Ce 1er octobre 1845.

Mon cher Daly,

Je vous ai entendu vous plaindre de certains papiers qui, soit par leur nature, soit par l'action trop longtemps prolongée des manches d'habit du dessinateur, ont une surface graisseuse qui refuse de recevoir la teinte qu'on veut lui appliquer.

J'ai moi-même pesté bien des fois contre cet inconvénient, qui constitue l'état normal de la moitié des papiers huilés ou gélatinés.

On n'a guère eu jusqu'à ce jour d'autre moyen de remédier à ce vice que de passer sur leur surface une teinte d'eau claire avec le pinceau ou avec l'éponge. Cet assez pauvre remède devient quelquefois pire que le mal en effaçant les traits du dessin.

Je m'empresse de vous faire part d'un procédé simple, infaillible et dénué de tout inconvénient, dont je me suis avisé depuis peu pour venir à bout de passer une teinte sur un papier huilé des plus rebelles.

Ce moyen consiste à saupoudrer le papier de quelques pincées de *craie de Briançon* pulvérisée, qu'on étale sur toute la surface en frottant légèrement avec la main. Pour enlever la poudre, il suffit de souffler sur le papier ou d'y passer tout au plus les barbes d'une plume; il se trouve ainsi parfaitement nettoyé. Les traits d'encre n'ont pas du tout pâli par l'action de cette poudre blanche, et le papier prend parfaitement la teinte.

A ces mots *craie de Briançon*, pour peu que vous ayez perdu de vue vos études de minéralogie, vous allez vous persuader que la *panacée* que je vous vante ne se trouve que dans le laboratoire des Thénard ou des Dumas. Rassurez-vous, mon ami.

Vous souvient-il d'avoir vu quelquefois votre bottier tirer précieusement de sa poche une boîte remplie d'une poudre fine et blanche, et en jeter quelques pincées dans vos bottes neuves, afin de vous faire trouver moins douloureux l'essai de cette chaussure? Si vous lui demandiez le nom de cet auxiliaire de son talent, il vous dirait : C'est de la *poudre de savon*. — Eh bien? — Eh bien! cette poudre est parbleu de la craie de Briançon, ou quelque autre membre de la famille des *magots de la Chine*, divisé à l'infini.

Ainsi, mon cher ami, de même que M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, c'est à notre insu que nous foulons aux pieds la craie de Briançon la première fois que nous mettons nos bottes.

Ce n'est pas simplement pour rire que je rappelle la dénomination triviale appliquée à la craie de Briançon, mais afin d'en faciliter la recherche; car cette poudre, qui se trouve chez presque tous les épiciers et marchands de couleurs, n'est connue de ces honnêtes négociants que sous son nom populaire. Je le sais par expérience. C'est leur parler hébreu que d'en employer un autre. On la trouve sous son vrai nom chez les pharmaciens, qui la vendent beaucoup plus cher que les autres.

Cette poudre est également efficace pour enlever les taches d'huile ou de graisse sur le papier. Mais il faut que la tache soit récente pour que l'opération réussisse. Quand la tache est forte, on étend de la craie de Briançon dessus et dessous; on met en presse, et l'on chauffe au besoin avec un fer, surtout quand c'est de la graisse dont la fluidité n'est pas assez grande sans cela. Il ne faut pas toutefois s'attendre à ce que la tache disparaisse sans laisser de traces, mais son intensité est considérablement diminuée, et l'huile cesse de s'étendre immédiatement après l'emploi de la poudre.

Cette poudre agissant par absorption, il faut la renouveler de temps en temps jusqu'à ce qu'elle ne colle plus à la tache.

L'application de la craie de Briançon enlève aussi parfaitement les taches récentes des corps gras sur les étoffes. Elle est surtout inappréciable pour nettoyer les étoffes de soie de couleur tendre ou les velours qui ne peuvent supporter le contact d'aucun agent liquide. Il suffit de couvrir de poudre la tache sur laquelle on appuie légèrement. On secoue du bout du doigt la poudre qu'on renouvelle jusqu'à ce qu'en donnant une *chiquenaude* en dessous, il n'y reste plus de poudre. Alors l'absorption est complète.

Je crois que vous rendrez service aux lecteurs de la *Revue* en leur donnant le résumé de ce procédé, assez connu quant au traitement des étoffes, mais qui l'est peu ou point quant au traitement du papier réfractaire au lavis ou taché de graisse.

Agréez, etc.

H. JANNIARD.

DES ÉCOLES ROYALES D'ART

A PARIS ET DANS LES DÉPARTEMENTS.

Notre confrère et collaborateur de la *Revue*, M. Texier, commissaire royal près les écoles des Beaux-Arts, ayant été chargé par M. le ministre de l'Intérieur de lui adresser des rapports sur l'état de ces écoles en province, il a bien voulu nous communiquer son travail, et nous avons pensé qu'en le complétant par un aperçu sur les écoles royales de Paris, cet ensemble offrirait à nos lecteurs un exposé de l'état actuel d'un enseignement qui intéresse vivement les progrès de l'art en France. M. Texier a bien voulu faire pour nous ce travail complémentaire, et c'est par lui que nous commençons aujourd'hui.

DES ÉCOLES DE PARIS.

ÉCOLE ROYALE DE DESSIN POUR LES GARÇONS.

Depuis quelques années, M. le ministre de l'Intérieur a porté une attention particulière sur les écoles d'arts qui dépendent de son département. Une commission de surveillance, composée de députés et de membres de l'Institut, a été établie près le minis-

tère de l'Intérieur. Le commissaire royal près les établissements des Beaux-Arts fait les fonctions de secrétaire.

Cette commission est chargée de proposer au ministre toutes les mesures qui sont dans l'intérêt des écoles, d'examiner les budgets et de surveiller l'exécution des règlements.

Divers règlements ont été rédigés et ont reçu l'approbation du ministre; mais un seul, celui qui concerne l'école royale de dessin de Paris, a été mis à exécution. Celui qui doit s'appliquer à l'école des jeunes filles est encore suspendu faute de crédits suffisants.

Les écoles d'art subventionnées par l'État sont au nombre de cinq, deux à Paris et trois dans les départements. L'école royale et spéciale de dessin et de mathématiques appliqués aux arts industriels, située rue de l'École-de-Médecine, et dont la fondation remonte à l'ancien régime, a reçu à différentes époques des améliorations notables. Les services qu'elle rend à l'industrie française sont incontestables et il faudrait peu de chose aujourd'hui, pour qu'elle ne laissât rien à désirer. Quelques crédits pour l'achat de nouveaux modèles et pour tenir l'école au courant des mouvements de l'art en France, une bibliothèque d'art mieux fournie, ce sont là les seuls besoins sérieux qu'elle éprouve pour le moment. Les bâtiments ont été récemment agrandis et restaurés (1). Le ministre a supprimé, sur la proposition de la commission, la rétribution que payaient les élèves et a augmenté le nombre des professeurs.

Le directeur, M. Belloc, s'occupe avec un zèle soutenu de tous les détails de l'établissement qui lui est confié; aussi le nombre des élèves s'accroît-il chaque année, et bientôt avec l'essor qu'ont pris les travaux d'application des arts du dessin, les bâtiments de l'école auront besoin d'être de nouveau agrandis.

La ville de Paris soutient, par une subvention, cet utile établissement, qui mérite d'autant plus d'intérêt, que la plupart des élèves qui le fréquentent appartiennent à la population industrielle et ouvrière.

Voici le règlement qui est depuis peu exécutoire dans l'établissement et dont on a déjà pu apprécier les résultats (2).

Règlement pour l'École royale et spéciale de dessin et de mathématiques appliqués aux arts industriels.

TITRE I.

DIRECTION, ADMINISTRATION.

Art. 1. L'école royale et spéciale de dessin et de mathématiques est régie par un directeur, dans les limites posées par le présent règlement, sous l'autorité du ministre et sous le contrôle d'une commission de surveillance et de perfectionnement, instituée par l'arrêté du 10 avril 1843.

Art. 2. Les professeurs, et toute personne préposée à l'enseignement, sont nommés par le ministre, sur une liste de trois candidats classés par ordre de préférence et présentés par commission.

Art. 3. Les projets de budget de l'école et les comptes de la gestion du directeur, pour chaque exercice, seront présentés à la commission, qui donnera son avis, après avoir pris l'avis du directeur.

Art. 4. Le directeur est nommé par le ministre.

Art. 5. Il est chef de tout le personnel de l'établissement.

Art. 6. Le directeur administre l'école conformément au présent règlement et d'après les décisions du ministre.

Art. 7. Il surveille toutes les parties de l'enseignement et préside toutes les réunions de professeurs, et transmet au ministre les procès-verbaux de leurs délibérations avec son avis.

Art. 8. Il rend compte à la fin de chaque trimestre de l'administration de l'école, des résultats de l'enseignement, du nombre des élèves qui ont suivi les cours et du mouvement personnel des élèves.

Art. 9. Il adresse pareillement au ministre les rapports pour les cas extraordinaires, et un rapport général à la fin de chaque année, avec les propositions qui lui paraissent utiles aux progrès de l'enseignement et à la bonne administration de l'école.

Art. 10. Il est chargé d'assurer les services de l'établissement, tels que chauffage, tenue des classes, éclairage, etc., etc.

Art. 11. Il ordonnance, dans les limites du budget, toutes les dépenses de l'école.

Art. 12. La comptabilité est gérée, sous l'autorité du directeur, par un agent comptable nommé par le ministre.

Art. 13. Le directeur fait préparer, par l'agent comptable, les projets de budget et les comptes pour chaque exercice, et les présente au ministre.

Art. 14. L'agent comptable perçoit les recettes et revenus de toute nature, fait les payements; le notaire du ministère de l'Intérieur est dépositaire des titres appartenant à l'école.

Art. 15. L'agent comptable fait viser par le directeur tous états d'émargement, tous bons, mémoires et propositions de payement.

Art. 16. Un secrétaire est attaché à l'école pour tenir les écritures, dresser tous états, tenir les registres des procès-verbaux et faire les inscriptions des élèves.

TITRE II.

ENSEIGNEMENT, PROFESSEURS, COMITÉ D'ENSEIGNEMENT.

Art. 17. L'enseignement donné dans l'école est gratuit; aucune rétribution ne peut être perçue, à aucun titre, sur les élèves admis à l'école.

Art. 18. L'enseignement a pour objet exclusif l'application des beaux-arts à l'industrie.

Art. 19. Il se divise en huit classes distinctes et indépendantes l'une de l'autre, savoir: 1° le dessin copié de la figure humaine; 2° le dessin copié des animaux; 3° le dessin copié des plantes; 4° le dessin des ornements; 5° la sculpture copiée de la figure humaine et les ornements d'architecture; 6° la composition d'ornements; 7° les parties de mathématiques qui seront désignées ci-après, article 21; 8° le dessin linéaire et la construction.

Art. 20. L'enseignement du dessin se subdivise en quatre parties, qui se subdivisent en sections, selon le degré d'avancement des élèves.

1re partie, la figure humaine; 2e, les animaux; 3e, les plantes; 4e, les ornements.

Art. 21. Dans la section de mathématiques l'enseignement se compose: 1° De l'arithmétique; 2° de la géométrie élémentaire; 3° de la théorie des logarithmes et de la trigonométrie rectiligne, avec ses applications à la levée des plans et à l'arpentage.

Art. 22. L'enseignement du dessin linéaire et de la construction se compose: 1° De la géométrie descriptive, avec ses applications aux projections des corps, à la coupe des pierres et des bois, et à la perspective; 2° de la statiques; 3° des éléments de l'architecture; 4° de la connaissance et de l'emploi des matériaux.

Art. 23. L'enseignement de chacune des classes mentionnées à l'article 19 est confié à un professeur spécial.

Art. 24. Il pourra temporairement être remplacé dans ses fonctions par un professeur suppléant, désigné par le titulaire et présenté à l'agrément du ministre par le directeur.

Art. 25. Lorsqu'il y aura vacance d'un emploi de professeur, le directeur en informera le ministre immédiatement.

Art. 26. Nul ne peut être nommé professeur s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans et de plus de quarante-cinq.

Art. 27. Le comité d'enseignement se compose du directeur et des professeurs.

Art. 28. Il se réunit sous la présidence du directeur, le premier jour non férié de chaque mois et toutes les fois qu'il est nécessaire.

---

(1) Ce travail a été exécuté avec goût et talent par un artiste très-distingué, M. Constant Dufeux, qui y a apporté un zèle digne d'un monument plus considérable. Ajoutons cependant que tout le talent de M. Constant sera impuissant à rendre l'édifice, ou plutôt cette agglomération de petits bâtiments digne de sa destination. La distribution en est des plus compliquées et l'espace trop restreint. La lumière elle-même pénètre difficilement dans certaines parties. *Note de M. C. Daly.*

(2) Nous donnons ce règlement en entier parce qu'il deviendra naturellement le type des règlements de toutes les écoles analogues de province, et qu'il intéressera, nous le savons, nos lecteurs de l'étranger. *Note de M. César Daly.*

Art. 29. Il règle les modèles et les méthodes d'enseignement, l'heure et la durée des études, et délibère sur toutes les questions relatives à l'enseignement.

Art. 30. Les délibérations ne seront valables que lorsqu'elles seront prises par la moitié au moins des membres du comité d'enseignement.

Art. 31. Au mois de septembre de chaque année, le comité d'enseignement délibère sur le programme d'enseignement pour l'année suivante, et le transmet au ministre.

Art. 32. Le secrétaire assiste aux délibérations des professeurs et rédige les procès-verbaux des délibérations, qui sont signés par tous les membres présents.

TITRE III.

DES ÉLÈVES.

Art. 33. Pour être élève de l'école, il faut avoir constaté sa qualité de Français : les étrangers peuvent y être admis avec l'autorisation du ministre, sur la proposition du directeur.

Art. 34. Les élèves sont divisés en deux catégories, les enfants et les adultes.

Art. 35. Ils sont admis à suivre gratuitement les cours de l'école, aux conditions suivantes.

Art. 36. Sont admis dans la catégorie des enfants les élèves ayant plus de neuf ans et moins de quinze.

Art. 37. Ils sont présentés par leurs pères, mères, répondants ou chefs d'atelier.

Art. 38. Ils doivent produire un certificat de vaccine ou une attestation constatant qu'ils ont eu la petite vérole.

Art. 39. Ils doivent savoir lire et écrire.

Art. 40. Nul ne peut rester plus de six ans dans la catégorie des enfants.

Art. 41. Sont placés dans la catégorie des adultes les élèves âgés de plus de quinze ans.

Art. 42. Ils sont admis jusqu'à leur majorité, aux conditions mentionnées pour les enfants aux articles 36, 37, 38, 39.

Art. 43. Les élèves majeurs sont admis sur leur demande, en apportant un certificat du maire de leur arrondissement constatant leur bonne conduite.

Art. 44. En entrant à l'école, les élèves doivent être munis des instruments nécessaires à leurs études.

Art. 45. Tous les élèves sont inscrits sur un registre matricule qui est tenu par le secrétaire.

Art. 46. Les élèves sont tenus de suivre le cours pour lequel ils ont été inscrits, et ne pourront en suivre un autre sans l'autorisation du directeur.

Art. 47. Le nombre des élèves, leur entrée, leur sortie, seront constatés par le directeur à la fin de chaque mois.

Art. 48. Nul ne peut rester plus de cinq ans dans les classes des adultes.

Art. 49. Lorsqu'un élève aura troublé l'ordre, il pourra être exclu de l'école par le directeur, qui fera son rapport au ministre.

Art. 50. L'exclusion ne pourra être définitive que lorsque le ministre aura approuvé le rapport du directeur.

TITRE IV.

CONCOURS, PRIX.

Art. 51. Les concours ont lieu d'après l'ordre déterminé; ils sont de quatre sortes : 1° Concours mensuel ou de places; 2° concours de trimestre; 3° concours de semestre ; 4° concours de fin d'année.

Art. 52. Les concours sont au nombre de douze : huit concours mensuels, deux concours de trimestre, un concours de semestre au milieu de l'année et un concours de fin d'année.

Art. 53. Les professeurs de chaque branche d'instruction rédigent seuls les programmes des concours de places ou de premier du mois, en les soumettant toutefois au visa du directeur.

Art. 54. Les concours de places sont jugés par le professeur de la classe, assisté d'un autre professeur de la section, et sous la présidence du directeur.

Art. 55. Les professeurs réunis en comités d'enseignement, sous la présidence du directeur, rédigent les programmes des concours de trimestre, de semestre et de fin d'année.

Art. 56. Les concours sont jugés par le comité d'enseignement dans la semaine suivante, et les résultats en sont proclamés et affichés.

Art. 57. Les travaux des élèves, pour le concours de semestre, seront exposés dans les salles, pour les élèves de l'école, le matin du jugement.

Art. 58. Les prix des concours de trimestre se composent de gravures, livres, ou objets d'art nécessaires aux études; ils sont distribués à la fin de l'année lors de la distribution générale.

Art. 59. Le concours de semestre a lieu au milieu de chaque année, dans chacune des classes de l'école.

Art. 60. Les programmes sont donnés par le comité d'enseignement.

Art. 61. Les travaux pour les classes de dessin, dessin de graphique et de constructions, sont exposés dans les salles de l'école.

Art. 62. Le jugement est rendu par le comité d'enseignement, assisté d'un jury formé selon les articles 70, 71, 72.

Art. 63. La durée de chaque concours est fixée par le professeur ou par le comité d'enseignement.

Art. 64. Les concours de fin d'année ont lieu dans le cours du dernier trimestre; le comité d'enseignement en détermine l'ordre et l'époque.

Art. 65. Le comité d'enseignement peut augmenter la durée du concours : 1° lorsque les élèves concourent sur esquisses; 2° lorsque le professeur est certain que les concurrents ne peuvent recevoir aucun secours du dehors.

Art. 66. Pour être admis au concours de fin d'année, il faut avoir suivi les cours de l'école pendant neuf mois consécutifs.

Art. 67. Nul ne peut concourir pour le prix de fin d'année s'il a passé plus de trois années dans la même classe.

Art. 68. Les travaux pour les concours de fin d'année sont exposés dans l'école pendant un jour, pour les élèves et les professeurs.

Art. 69. Ils sont jugés par le comité d'enseignement, auquel il sera adjoint un jury spécial.

Art. 70. Le jury, formé par le directeur, se compose du comité d'enseignement, auquel il est adjoint un nombre égal de membres choisis dans l'académie des Beaux-Arts et parmi les anciens pensionnaires de l'académie de France à Rome.

Art. 71. Le directeur est président du jury de fin d'année.

Art. 72. Le secrétaire rédige les procès-verbaux du jury dans le jugement.

Art. 73. Les prix des concours de fin d'année ne peuvent être partagés.

Art. 74. La récompense des concours de fin d'année consiste, pour chaque classe, en un premier prix, un second prix et quatre accessits.

Art. 75. Les prix des concours de fin d'année consistent en livres, gravures et médailles.

Art. 76. Le premier prix pour la composition d'ornement sera moulé, exposé dans l'école pendant le cours de l'année et remis à son auteur.

Art. 77. Un prix d'émulation et deux accessits seront accordés, dans chaque classe, aux élèves qui, sans avoir remporté de prix, se sont le plus fait remarquer par leur travail, leur application et leurs progrès.

Art. 78. Tout élève qui, durant son séjour à l'école, se sera fait remarquer par son assiduité et ses succès dans toutes les classes, recevra du comité d'enseignement un diplôme qui lui conférera le titre d'élève de l'école.

Art. 79. Un prix d'honneur est décerné à l'élève qui, s'étant fait remarquer par sa bonne conduite et son assiduité, a obtenu, pendant le temps fixé pour les études, le plus de nominations dans les classes de dessin, des mathématiques, de construction, de sculpture et de composition d'ornements.

Art. 80. Il est dénommé prix Percier, en mémoire de ce grand artiste, bienfaiteur de l'école.

Art. 81. Le prix Percier consiste en une médaille, au revers de laquelle sont gravés les nom et prénoms de l'élève et la date de la récompense.

Art. 82. Après le jugement, il y a, dans les salles de l'école, exposition publique, pendant trois jours, des ouvrages qui auront mérité des distinctions.

Art. 83. Huit jours avant celui qui est fixé pour la distribution des prix, le directeur adressera au ministre un compte résumé des travaux de l'école.

Le 8 juillet 1843.

Vu et approuvé.
Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'intérieur,
T. DUCHATEL.

ÉCOLE ROYALE DE DESSIN POUR LES JEUNES FILLES.

L'école royale de dessin pour les jeunes personnes est régie par deux dames directrices-professeurs (les demoiselles Fère de Montyzon), qui sont chargées de la direction de l'établissement,

de l'enseignement et de la comptabilité. Ces occupations ne leur laissent aucun repos et seraient au-dessus de leurs forces, si le personnel des élèves venait à s'augmenter.

Les dames directrices se partagent le travail de l'enseignement: il y a deux classes par jour, suivies chacune par environ cinquante élèves, mais les inscriptions dépassent beaucoup ce nombre.

Les jeunes personnes sont placées dans deux salles contiguës et rangées à peu près selon le degré de leur instruction, et le genre auquel elles s'adonnent.

L'enseignement se compose des genres suivants:

La figure humaine copiée.

Le paysage.

Les animaux.

Les fleurs.

Les ornements.

Les jeunes personnes dessinent au crayon ou à l'estompe. L'enseignement de la figure humaine est celui auquel on donne le plus d'importance, mais les modèles sont vieux et il y en a un grand nombre qui devraient être changés.

L'étude de l'ornement étant une des branches de l'art du dessin qui reçoit les applications les plus directes dans le commerce, il est extrêmement important de donner plus d'étendue à cet enseignement et une meilleure direction aux études. Les modèles d'ornements qui sont entre les mains des dames directrices sont tout à fait insuffisants, sans goût et sans caractère, et ne peuvent donner aux jeunes personnes aucune idée des bons principes de l'ornement. Il y a dans l'ornement une partie technique qui peut être mise à la portée des jeunes personnes et qu'il serait nécessaire de leur enseigner.

Les dames directrices ont observé qu'un grand nombre de leurs élèves s'adonnent à l'étude de la tête ombrée, de la figure et du paysage, pour être reçues ensuite maîtresses de dessin dans des établissements d'instruction publique.

Les professions qui peuvent être mises à la portée des femmes sont trop limitées pour que l'on pense à les restreindre encore en détournant les jeunes personnes de la carrière de l'enseignement, mais il faut avouer que généralement les élèves, sortant de l'école après quelques années d'études, ne seraient pas suffisamment instruites pour devenir elles-mêmes professeurs, si leur assiduité et leur goût ne les mettaient à même de suppléer aux parties de l'enseignement qui sont moins cultivées dans l'école.

La commission a d'ailleurs fait connaître la direction qu'elle veut imprimer aux établissements d'art qui sont du ressort du ministère de l'intérieur; c'est en formant une pépinière d'artisans habiles et instruits, qu'on atteindra le double but d'améliorer la production et de donner des *états* aux jeunes gens.

Les industries qui trouveront à se recruter dans ces établissements sont nombreuses, et on doit dire qu'il y a un grand avantage pour les jeunes personnes, à s'adonner à ces genres de travaux, de préférence à la couture, le salaire d'un travail qui touche à l'art, même par le plus faible côté, étant toujours beaucoup plus élevé que celui des travaux d'aiguille.

Parmi les industries qui ont besoin de la connaissance de l'art du dessin, on peut citer celles-ci :

Tout ce qui tient à la bijouterie, la gravure sur bijoux, l'art d'émailler, de monter les pierres, la fausse bijouterie, la confection des petits meubles de fantaisie en doré faux, le brunissage, la mise en couleur et les coloriages de toute espèce;

Les dessinateurs de broderies, les brodeuses au métier, les passementières, les tapissières, les brodeuses à l'aiguille; enfin tous les dessins qui se rattachent à cette industrie peuvent très-bien être mis entre les mains des femmes;

Le cartonnage de fantaisie, les jouets d'enfants avec dessins, gravures, découpures, tableaux brisés et peintures, les dessins de papiers peints;

La peinture sur porcelaine et tous ses accessoires;

La lithographie;

La gravure sur pierre, sur cuivre et sur bois.

Mais pour qu'une femme ait un peu d'avenir dans cette application des arts du dessin, il serait à désirer qu'elle fût à même de faire des études sérieuses.

Il est à remarquer que l'école communale tenue par M. Charles est fréquentée par des jeunes personnes qui sont déjà admises dans des maisons industrielles et qui consacrent les heures qu'elles ont de libres, à se perfectionner dans l'art du dessin.

Les coloristes, les bijoutières, les fleuristes et les graveuses sur bijoux y viennent en grand nombre.

Le professeur a remarqué que plusieurs de ses élèves avaient pris la partie de la gravure sur acier, et trouvaient dans cette industrie une occupation fructueuse.

L'école de M. Charles est dirigée suivant de bons principes; l'étude d'ornement y est enseignée avec discernement, et les modèles sont généralement bons.

Il serait à désirer que cette branche de l'art reçût dans les écoles royales plus d'extension, mais il serait alors absolument nécessaire que l'ornement fût l'objet d'un enseignement particulier. Ici il se présente une question à résoudre.

Jusqu'ici tout le personnel de la maison a été composé de femmes. — Choisira-t-on, pour enseigner l'ornement, un homme ou une femme? Il serait, pour l'instruction, bien préférable de choisir un homme, mais ce serait en quelque sorte donner un démenti aux principes sur lesquels l'école est établie.

Le but de l'établissement étant de donner aux femmes des moyens d'existence, en appliquant leur intelligence aux progrès de l'industrie, on ne doit pas se dissimuler quelle sera la difficulté de trouver une femme professeur qui puisse enseigner l'ornement d'une manière sérieuse et applicable.

L'enseignement de la lithographie est une branche d'instruction qui manque à l'école; les dames directrices ont senti tout l'avantage qu'il y aurait eu à en favoriser les développements.

Il y aurait, dans tous les cas, nécessité d'améliorer cette branche de l'instruction de l'école; c'est le vœu des dames directrices, et c'est un sujet qui devra appeler l'attention de la commission.

Le dessin de la tête et du paysage est enseigné par les dames directrices; la méthode d'enseignement est un peu vieille, le dessin aux hachures fait perdre beaucoup de temps, peut-être ne s'attache-t-on pas assez à l'étude du trait. Bien qu'il y ait quelques modèles de plâtre à l'école, il y a peu de jeunes personnes qui soient capables de s'y exercer.

Les concours sont nombreux et consistent ordinairement en dessins terminés au crayon; ces concours durent ordinairement plus d'un mois; il serait peut-être bon de régler les concours de manière qu'ils prissent moins de temps aux élèves.

Les dames directrices ont exposé dans une note les besoins de l'école et les améliorations qu'elles désireraient faire tant dans l'intérêt de l'école, que pour ce qui leur est personnel; ces demandes seront soumises à la commission qui prononcera.

Extraits du projet de règlement de l'École royale de dessin pour les jeunes filles (1).

TITRE II ET III.

ENSEIGNEMENT, ÉLÈVES, ETC.

ART. 11. L'enseignement donné dans l'école est gratuit: aucune rétribution ne peut être perçue, à aucun titre, sur les élèves admises à l'école.

ART. 12. L'enseignement se divise en cinq classes : 1re classe : Dessin copié de la figure humaine et des animaux. 2e classe : Dessin copié du paysage ; dessin copié des fleurs. 3e classe : Ornement copié au trait et ombré. 4e classe : Tapisserie ; composition d'ornement. 5e classe : Lithographie ; gravure sur bois.

ART. 13. Le dessin de la figure humaine et des animaux se compose : 1° Du dessin au trait des principes de la figure ; 2° du dessin ombré de la tête et de la figure en pied ; 3° du dessin d'après la bosse ; 4° du dessin des animaux au crayon, d'après des modèles et d'après la bosse.

Le dessin du paysage se compose : 1° Des principes du paysage au crayon et à l'estompe ; 2° du paysage copié.

Le dessin des fleurs se compose : 1° Des principes des fleurs au crayon ; 2° du dessin des fleurs naturelles.

Le dessin de l'ornement se compose: De l'ornement dessiné au trait, et ombré d'après des modèles et d'après la bosse.

La 4e classe se compose : 1° Du dessin de la broderie sur papier et sur étoffe ; 2° du dessin de la tapisserie exécuté sur carton pour être transporté sur le canevas ; 3° des principes de l'emploi des couleurs et de l'art de colorier.

La 5e classe ce compose : De l'enseignement de la lithographie, des principes de la gravure sur bois.

ART. 25. Pour être admise à l'école, il faut être âgée de plus de dix ans et de moins de quinze.

LUTTES DES OUVRIERS ET DES ENTREPRENEURS

LE TRAVAIL ET LES GRÈVES.

Notre industrie est constituée de telle sorte que l'intérêt de l'ouvrier est constamment l'inverse de celui de l'entrepreneur. Pour que celui-ci fasse des affaires lucratives, il lui faut payer la main-d'œuvre au moindre prix possible et vendre le travail exécuté au prix le plus élevé qu'il se pourra. «Le commerce, disait un homme de génie (Fourrier) avec la forme satyrique ou naïve, comme on voudra, qui lui était habituelle, le commerce est l'art de vendre 6 fr. ce qui n'en vaut que 3, et d'acheter 3 fr. ce qui en vaut 6. » Et en effet, dans toutes les industries l'entrepreneur achète le travail de l'ouvrier au plus bas prix possible, et le revend, sous forme de produit industriel, au chiffre le plus élevé qu'il peut en obtenir : car c'est la différence des prix d'achat et de vente qui constitue son bénéfice. Tout travail mérite salaire, celui des entrepreneurs comme celui des ouvriers; seulement il a été parfois difficile de déterminer dans quelles proportions ces salaires devaient se distribuer. Certains entrepreneurs réduiraient volontiers les ouvriers au minimum, c'est-à-dire, à ce qui serait strictement nécessaire pour assurer l'existence physique, tandis que certains ouvriers ont hâte de devenir entrepreneurs à leur tour, ce qui demande des capitaux, des épargnes : et comment épargner quand on est réduit au salaire strictement nécessaire pour répondre aux besoins de première nécessité que chaque jour amène avec soi?

De là une lutte de chaque moment, lutte qui date de l'existence même du travail libre, lutte dont l'expression la plus énergique est la *grève*, la cessation du travail, à moins toutefois qu'une certaine coïncidence de faits ne mette les robustes bras des ouvriers en grève au service d'une émeute ou d'une révolution.

Une grève rend improductifs les capitaux des entrepreneurs, capitaux empruntés souvent à gros intérêts, et laisse les chefs d'ateliers sous la menace de la ruine, de la faillite. C'est sur l'inquiétude et la frayeur qu'inspire naturellement un tel état de choses, que les ouvriers comptent pour faire accueillir leurs réclamations.

Mais la grève dévore aussi les petites épargnes des ouvriers laborieux et économes, elle ne laisse à l'ouvrier malade, à sa femme qui accouche, à leurs vieux parents, que la ressource de l'hôpital ; c'est une misère imminente ; c'est la faim et son hideux cortége. Cette misère et cette souffrance sont les alliées naturelles des entrepreneurs dans cette guerre affreuse où le sang ne coule pas, à la vérité, mais qui enfante la paresse, la débauche, la haine, toutes les misères et tous les vices.

La grève est la guerre civile des temps modernes; guerre qui laisse les corps sans blessures saignantes, mais qui tue les âmes; guerre sans générosité et sans noblesse entre des ventres affamés et des sacs d'argent; guerre étrangère à tout sentiment d'honneur, et dont le but est d'un côté du pain, et de l'autre un écu.

Voilà quelles étaient nos réflexions quand nous avons appris que les charpentiers entraient en grève. Nous avons compris toute la gravité de la question soulevée, et nous n'avons pas voulu en faire l'objet d'une simple mention dans la colonne de nos *Faits divers*. Nous avons voulu en suivre toutes les phases, nous avons questionné les ouvriers et les entrepreneurs, car nous voulions entrer au cœur de la difficulté et offrir à nos lecteurs une *étude sérieuse*, et non pas des réflexions hâtives et sans portée.

La grève a commencé cette fois par les charpentiers du département de la Seine, et, comme d'habitude, ceux-ci ont trouvé de nombreux imitateurs parmi les autres corps d'ouvriers. De la capitale le mouvement est allé gagner les provinces, et toutes les grandes villes ont eu leur grève; mais aujourd'hui, le mouvement s'est ralenti, l'effervescence s'est calmée, des concessions ont été faites, et nous allons peut-être rencontrer un moment de repos. N'en doutez pas, ce repos ne tardera pas à être troublé encore une fois, et pour peu que la situation se complique par suite de quelque événement politique, il est impossible d'en prévoir toutes les conséquences. L'hiver de 1829 à 1830, comme celui de 1788 à 1789, fut sévère et cruel pour la classe ouvrière, et le souvenir de souffrances encore si récentes jeta plus d'un bataillon dans les rangs des combattants de 89 et de 1830. La question soulevée par la grève de 1845, *la question du salaire*, reste donc encore debout, bien que la grève elle-même se soit évanouie.

Les architectes et les ingénieurs forment comme une puissance arbitrale naturelle entre les ouvriers du bâtiment et les entrepreneurs. Ils n'ont d'autre intérêt dans le débat que celui de la justice et de l'humanité. Ils sont appelés chaque jour d'ailleurs à régler les *mémoires* des entrepreneurs, à apprécier le prix de la main-d'œuvre, ils sont donc plus que tous autres en mesure d'apporter par leurs connaissances spéciales un secours précieux à l'ordre et à la paix menacés par les intérêts hostiles des ouvriers et des entrepreneurs.

Mais pour se former des idées justes et pratiques sur une question pareille, il faut en étudier toutes les faces; il faut en connaître l'histoire, et savoir toutes les formes qu'elle a affectées à différentes épo-

(1) Nous ne rapportons de ce règlement que ce qui constitue essentiellement l'objet de l'école. Les autres articles ont beaucoup d'analogie avec ceux du règlement de l'école des garçons, que nous avons donné plus haut. *Note de M. C. Daly.*

ques, les arguments avancés dans tous les temps en faveur des deux partis ; il faut savoir quels progrès la question a pu faire ou si nous en sommes toujours au même point ; quels remèdes on a proposés jusqu'aujourd'hui et quelle a été leur influence. De la sorte, on pourra au moins approcher du remède vrai en éliminant tous les procédés vainement employés jusqu'à ce jour.

C'est le commencement de ces études historiques que nous donnons ci-dessous ; elles ont été faites par notre collaborateur M. Perreymond, dont la grande érudition a trouvé ici une heureuse occasion de s'utiliser. Dans le numéro suivant, M. Perreymond étudiera les conséquences de l'abolition des corporations des arts et métiers, il donnera l'histoire des grèves pendant la République, l'Empire et la Restauration, et on sera plus d'une fois surpris de retrouver, dans les circulaires de Bailly ou autres, la reproduction anticipée de circulaires datées de 1845.

Nous exposerions volontiers ici les principes qui doivent régir, suivant nous, la question du salaire, mais ce serait aborder trop de choses à la fois ; mieux vaut que nos lecteurs s'initient d'abord à toute l'importance de la question, et qu'ils en comprennent bien la position actuelle par l'étude historique que nous commençons aujourd'hui.

CÉSAR DALY,

« L'autorité pourrait corriger les abus; mais d'ordinaire elle pallie plutôt qu'elle ne corrige. Encore est-ce beaucoup pour elle de pallier. Elle a ses passions, ses préjugés, sa routine, et il semble que l'espérience ne lui apprenne rien. Combien de fautes ont été faites! combien de fois elles ont été répétées! et on les répète encore! »

CONDILLAC, 1776,

« SIRE, si mon âme n'a point élevé mon génie, je crois du moins avoir dit de grandes vérités. C'est l'ennemi le plus redoutable de votre royauté, c'est l'agiotage que je dénonce à VOTRE MAJESTÉ. Il dévore nos revenus, il aggrave les charges de l'État, il corrompt vos sujets, il écrase votre puissance ; s'il exerçait plus longtemps ses ravages, il rendrait impossible jusqu'à vos bienfaits. »

MIRABEAU à Louis XVI, 1787.

« Tout homme a droit à sa subsistance.
La misère des peuples est un tort des gouvernements. »

Assemblée nationale, juin 1789, septembre 1791.

La loi est encore païenne, faite comme dans l'antiquité en faveur d'une minorité minime. — Opinion de Necker à ce sujet.

Paris vient encore d'être témoin d'un fait d'une haute gravité sociale : la cessation du travail des ouvriers charpentiers, par insuffisance de salaire. Cet événement mérite toute l'attention des hommes qui pensent que la société doit chercher, avant tout, les moyens de prévenir les tourmentes révolutionnaires qui peuvent la bouleverser. Nous appelons donc l'attention de nos lecteurs sur cette question.

Il est vrai qu'aujourd'hui quelques arrangements sont survenus entre la plupart des maîtres entrepreneurs et les ouvriers charpentiers, que ceux-ci ont repris leurs travaux. Mais si la *grève* a disparu, si les passions ne sont plus agitées, si la crise a cessé, il n'est pas moins vrai qu'une trève n'est point un pacte sérieux et durable. Une trève ne représente que la satisfaction plus ou moins complète accordée aux nécessités impérieuses du *moment*. D'ailleurs après les charpentiers viennent les menuisiers, les maçons, les serruriers, les couvreurs, etc. ; après la grève de Paris viennent les grèves des départements.

Nous ne nous arrêterons donc pas aux dehors trompeurs d'un compromis *bâclé*. Nous aborderons le fond même de la question. Nous reconnaissons la justesse de cet adage : *Aux grands maux les grands remèdes.*

Tout le monde sait que la *grève* des charpentiers est une question de salaire ; mais tout le monde ne sait pas que cette question renferme celle de la répartition du *revenu net* d'un pays et d'une nation ; c'est-à-dire la question suprême du droit de vivre et de jouir de la vie.

De nos jours le mot *salaire* n'a plus la large acception qu'il avait avant la révolution de 89. A cette époque on donnait aussi, et avec raison, le nom de *salaire* au profit que les marchands, les entrepreneurs, faisaient sur le commerce ou l'industrie qu'ils exerçaient. Si cette double signification du mot salaire se fût conservée et fût devenue plus populaire, la grande majorité des maîtres et des ouvriers verrait plus clair dans la question de la répartition des bénéfices ; les uns comprendraient que leurs bénéfices ne sont que le salaire qu'ils reçoivent des consommateurs, et concevraient plus facilement comment leurs ouvriers ont un droit sur cette répartition comme travailleurs ; les autres reconnaîtraient que leurs maîtres réunissent en eux la double qualité de capitalistes et de travailleurs directeurs, et souvent aussi celle de travailleurs inventeurs.

Les rapports d'intérêt entre les maîtres et les ouvriers deviendraient ainsi plus faciles à établir, on s'entendrait mieux. Et comme personne ne veut le mal pour le mal, l'égoïsme aurait une moins grande influence sur la répartition des revenus, c'est-à-dire sur la vie, la santé, le bien-être des masses.

Car il faut proclamer hautement, malgré les progrès de toutes sortes que les générations humaines ont enfantés, les bases de la société, telles que les siècles nous les ont transmises, si elles ont pour elles la tradition et le fait, n'ont pas le signe de la Rédemption, la charité chrétienne, et le droit.

Et pourtant, il n'appartient qu'aux principes éternels de justice et d'amour évangélique de fonder les sociétés sur des bases inébranlables, sur des bases qui rendent impossibles les révolutions sanglantes des ilotes, des esclaves, des serfs, des manants, des ouvriers contre les classes fortunées.

Or, pour sortir la société du cercle vicieux dans lequel elle tourne convulsivement depuis des milliers d'années, il n'y a que deux moyens : *la force brutale*, qui confond amis et ennemis, qui détruit d'abord, et qui, très-souvent, de guerre lasse, s'arrête sur les ruines dont elle a jonché la terre, sans avoir le courage de reconstruire ; ou bien *la force de l'intelligence*, qui renouvelle avec calme, par des moyens de transition pacifique, et ne laisse sur son passage que des monuments impérissables de science et de génie.

Il faut opter. Le mal gagne de jour en jour ; le faux principe économique sur lequel est basée la société, en méconnaissant les droits proportionnels des trois seuls agents de la production : *le capital, le travail, le talent*, dans la répartition des bénéfices, enfante les plus fâcheux résultats. Le paupérisme, comme le lierre, étend ses mille bras ; déjà il a enlacé le corps social dans ses replis infinis. Malheur à tous, si on ne coupe pas ses racines parasites et mortelles !

Ce faux principe économique que nous dénonçons comme la pierre angulaire de l'édifice social, n'est point un rêve, une illusion d'optique. Lisez plutôt ces graves et solennelles paroles d'un ministre de France, de Necker :

« En arrêtant la pensée sur la société et sur ses rapports, on est « frappé d'une idée générale qui mérite bien d'être approfondie. « C'est que presque toutes les institutions civiles ont été faites « pour les propriétaires. On est effrayé, en voyant le code des « lois, de n'y découvrir partout que le témoignage de cette vérité. « On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la « terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multi- « tude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se « défendre des bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, après « avoir établi les lois de propriété, de justice, de liberté, on n'a « presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse des « citoyens. Que nous importent vos lois de propriété ? pourraient- « ils dire; nous ne possédons rien. Vos lois de justice? nous « n'avons rien à défendre. Vos lois de liberté ? si nous ne travail- « lons pas, demain nous mourrons. »

CONDITION DU TRAVAIL DANS L'ANTIQUITÉ, ORIGINE DES CORPORATIONS.

Les Grecs.

L'esclavage qui pesait sur les ouvriers dans les sociétés qui brillèrent par leur civilisation, antérieurement au triomphe de la parole du Christ, même chez les Hébreux (1), ne flétrit pas toujours le travail. La république d'Athènes comprit largement l'influence des beaux-arts et des arts mécaniques. Les lois de Solon accordaient la dignité de citoyens aux étrangers qui venaient y établir des ateliers et des fabriques. Les premiers citoyens des cités grecques, d'Europe et d'Asie, à l'exception des Spartiates, n'hésitèrent pas à s'adonner à la culture des arts. Aussi la suprématie des peuples Grecs, de celui d'Athènes surtout, a-t-elle été une des plus grandes gloires de ce peuple, si petit par le nombre de ses citoyens, si grand par celui des artistes, des savants, des philosophes, des géomètres, des mécaniciens, qui illustrèrent Athènes et la Grèce entière.

Aristote distinguait de la manière suivante les travaux auxquels peuvent se livrer les hommes. Il appelle *honnête*, *libéral*, *artistique* (*artificiosissimum*) le métier qui exige beaucoup d'art et de combinaison, où la valeur de la matière n'est rien, et l'intelligence de l'ouvrier est tout; *servile*, celui où le travail matériel est tout, et l'intelligence nulle; *abject*, *avilissant*, *sale* (*sordidissimum*), celui qui souille, déforme et abâtardit le corps; *très-ignoble*, celui qui n'est pas rehaussé par la main d'œuvre, pour lequel la main-d'œuvre n'a aucune *vertu*.

Ces distinctions sont profondes; elles expliqueraient, au besoin, pourquoi la société ancienne livrait les travaux aux exclaves. Les anciens attachaient en effet au titre de citoyen une idée tellement noble et grande, que tout ce qui pouvait lui être plus ou moins nuisible était rejeté bien loin de ces véritables rois de la cité. En voici une preuve bien frappante : la république d'Athènes comptait moins de 100 000 citoyens, elle renfermait plus de 340 000 esclaves et plus de 40 000 *métèques* ou étrangers domiciliés. Ces 40 000 individus étaient, en définitive, les hommes d'affaires et les hommes de peine des Athéniens.

Les Romains.

Les citoyens de Rome, au contraire, n'exerçaient point de métiers, et le seul travail qu'ils ne méprisèrent pas, fut celui de l'agriculture. Les autres travaux, soit d'ateliers ou d'usines, étaient imposés aux esclaves ou livrés aux affranchis. Les citoyens de Rome ne cherchaient à se distinguer qu'à la guerre et dans les emplois de la république. Ils possédaient des esclaves cuisiniers, tailleurs, cordonniers, architectes, peintres, statuaires, grammairiens, philosophes, etc., etc. L'éducation qu'ils faisaient donner à leurs esclaves était pour eux un moyen de lucre : on louait aussi bien un esclave bel esprit, qu'un esclave sachant un métier.

Dans l'antiquité, les maîtres étaient donc forcés de subvenir aux besoins matériels de leurs ouvriers, de leurs manœuvres.

Les Esclaves.

Nous ne nous arrêterons pas à tracer le tableau de la vie de chaque catégorie d'esclaves; nous ne parlerons ni de ces esclaves, pendules vivantes (*Horologètes*), qui n'étaient occupés à Athènes qu'à crier les heures en retournant la clepsydre ou le sablier; — ni de l'esclave portier (*janitor*) que l'on vendait à Rome avec la maison, et qui était attaché par une ceinture de fer (1); ni de l'abjecte position de l'esclave d'un esclave (*vicarius*) (2); nous ne parlerons pas non plus de l'esclave chéri, du joueur de lyre, de l'improvisateur, du médecin heureux, de l'eunuque, du bouffon, de la folle; il faudrait des volumes pour redire les imprécations et les douleurs des esclaves infimes; les joies, la vie luxueuse de l'esclave d'un ordre élevé; nous dirons seulement que le sort des esclaves était moins malheureux à Athènes et à Rome, dans les premiers temps de ces républiques célèbres, parce que, d'une part leurs législateurs avaient puisé de hauts enseignements en Égypte, cet asile mystérieux des doctrines les plus élevées (3); d'autre part la pauvreté et la misère n'avaient pas encore assis leur puissance à côté de celle du luxe le plus effréné.

Mais lorsque Athènes, qui ne comptait que quatre-vingt-dix mille citoyens, posséda plus de trois cent quarante mille esclaves; lorsque Rome eut étendu sa domination sur plus de cent millions d'hommes; lorsque la philosophie des disciples d'Épicure fut largement propagée; lorsque les esclaves firent *peur* aux maîtres par leur nombre et par leur audace; lorsque ces peuples dûrent craindre des disettes, on comprend que le sort des esclaves, des ouvriers, des travailleurs devait être des plus malheureux. A Rome surtout, leur vie devint une torture continuelle; lorsque après les guerres de Sylla, les *publicains*, les banquiers (*argentarii*) de cette époque, eurent changé en immenses villas la campagne de Rome et substitué le travail esclave au travail libre des champs, alors, comme nous l'apprennent Sénèque et Columelle, les ouvriers étaient enchaînés dans les usines, et ceux qui travaillaient aux champs avaient des chaînes aux pieds et étaient marqués d'un fer chaud (*vincti pedes*, *inscripti vultus*); alors on pratiqua de sombres cachots dans les palais de ces villas, et l'on y jetait les esclaves pendant la nuit, pour que le riche publicain pût sans danger se vautrer dans les vices les plus honteux, pût boire sans frisson le falerne doré dans des coupes de saphir.

(1) « Vous aurez pour esclaves les étrangers. Si vous achetez un esclave hébreu, il vous servira pendant six ans, et au septième il sera libre. » (Moïse.)

(1) Vitruve.

(2) Plutarque.

(3) Les institutions de Numa se rapportent évidemment au système philosophique de Pythagore, quoique cet illustre fondateur de l'école *italique*, contemporain de Confucius et du prophète Ezéchiel, soit de plus d'un siècle postérieure à Numa; de même Périclès fut un des premiers disciples d'Anaxagore, ce grand continuateur de l'école *ionique* fondée par Thalès de Milet.

Nous dirons aussi, et ce seul fait eût peut-être suffi pour faire comprendre la dépendance monstrueuse qui pesait sur l'ouvrier, qu'il n'avait pas de famille.

A Rome, les ouvriers naissaient esclaves comme leurs mères (1) et appartenaient au maître de celles-ci. Le mariage légal n'existait pas pour les esclaves; les relations de sexes n'étaient qu'une simple cohabitation (2).

Les anciens avaient une horreur profonde de la misère et de la mendicité; ils ne souffraient pas l'oisiveté. Moïse avait dit au peuple hébreu : Si vous ne m'écoutez point, je vous punirai par *l'indigence*.

Des Égyptiens.

Les Égyptiens avaient établi des juges de police, par-devant lesquels comparaissaient, à certaines époques, les habitants du pays, pour rendre compte de la position de leur famille et de la manière dont ils l'entretenaient; une condamnation frappait les individus convaincus de fainéantise. Il est vrai que les intendants des provinces faisaient entreprendre constamment, chacun dans sa juridiction, des ouvrages publics pour offrir une occupation à leurs administrés (3).

Les corporations chez les Romains; leur grandeur, leur décadence, leur reconstitution.

La nécessité de créer des spécialités distinctes dans les travaux amena naturellement les anciens peuples à avoir des professions spéciales, autour desquelles se groupait un certain nombre de travailleurs. De là, des lois qui permirent aux différents métiers de s'ériger en corporations (4).

A Rome, les corporations étaient composées d'affranchis (5). Ces corporations subirent un grand nombre de transformations, depuis Numa jusqu'aux empereurs. Il y avait des corporations pour l'approvisionnement des vivres, pour l'équipement des armées, pour la construction et l'entretien des édifices, pour la perception des impôts. Elles furent dotées de priviléges financiers considérables, surtout pour tout ce qui touchait au recouvrement de leurs créances.

Arrivés au faîte de leur grandeur financière, elles subirent les spoliations des empereurs, et peu à peu leur puissance s'anéantit avec leur fortune.

Constantin les réorganisa sur de nouvelles bases. Pour assurer plus complétement les services que les corporations devaient rendre à l'empire, il crut nécessaire de s'immiscer dans leur organisation intérieure. Il les établit sur les principes suivants :

Propriété collective ;

Inaliénabilité des propriétés ;

Jouissance commune.

Ces principes arbitraires, appliqués à la propriété et aux richesses des corporations, furent rendus plus tyranniques par l'obligation imposée aux membres des corporations d'y rester perpétuellement attachés.

Ces moyens despotiques, qui asservissaient les personnes et réglementaient les fortunes, produisirent, comme cela devait-être, un résultat contraire à celui que se promettait l'empereur Constantin. Les corporations nouvelles n'acquirent plus le lustre et la grandeur de leurs devancières; mais c'est à elles, toutefois, que nous devons rattacher celle des bateliers de Paris, qui approvisionnait la vieille Lutèce. Les bateliers de la Seine faisaient partie de la corporation générale des bateliers de l'empire romain. Les corporations du moyen âge en sont également issues.

Premiers germes de Charité et d'Association dans l'antiquité.

Dans les derniers temps de la république et sous les empereurs, les puissants ressorts qui avaient fait la gloire et la durée des institutions romaines se relâchèrent tout à coup; la misère apparut; les empereurs durent compter avec elle. D'immenses distributions de vivres étaient faites au peuple; et pour égayer sa digestion, on lui donnait des fêtes publiques : *Panem et Circenses!*

L'oisiveté, la fainéantise, le vagabondage et la mendicité voyaient de jour en jour s'accroître leurs cohortes parasites. Le colosse romain, atteint de la lèpre honteuse du paupérisme, devait, pareil à l'homme frappé de cette terrible maladie, voir ses membres disloqués joncher la terre de ses tronçons informes.

Une voix partie de l'Orient vint hâter cette décomposition. Le Christ avait dit : « Vous êtes tous frères. » L'esclavage frappé au cœur, l'égalité devant Dieu et la loi humaine devait triompher. Ce triomphe s'accomplit.

Les anciennes libéralités périodiques que les Athéniens distribuaient sous le nom de *théorique*, et les Romains sous le nom de *congiaria*, aux citoyens estropiés par les guerres, ou accablés par d'autres infirmités; les sociétés de secours mutuels qui existèrent à Athènes; l'esprit d'association que Pythagore établit dans son *Auditoire commun* (Omachion), édifice spécial où vivaient ses disciples, etc.; toutes ces premières idées des anciens sur la charité et la solidarité, furent complétées par la pensée chrétienne; enfin, de grands établissements (hospices), pour recueillir les pauvres et surtout les chrétiens blessés, furent fondés par Constantin. Mais là n'était pas le remède; aussi, ses successeurs furent-ils obligés de promulguer des lois pour inviter les propriétaires à arrêter les mendiants valides et à s'en faire des esclaves; enfin on revint aux anciennes lois, qui punissaient l'oisiveté; défense fut faite de nourrir les mendiants valides qui refuseraient de travailler.

Le clergé vient au secours du peuple. — Paris et ses pauvres.

Dans les Gaules, au commencement du Ve siècle, le clergé balançait déjà l'autorité des proconsuls romains, et s'occupait de la subsistance du peuple; mais la misère avait trop pénétré dans les entrailles de la société, et bientôt l'invasion des Francs devait l'accroître encore. C'est en vain que, depuis Charlemagne jusqu'à nous, on renouvela sans cesse en France les édits contre les pauvres, les mendiants, les vagabonds; leur nombre aujourd'hui n'en reste pas moins effrayant: Paris est forcé de donner des secours à plus de deux cent mille de ses habitants, s'il ne veut pas voir

(1) Quia partus sequitur ventrem.

(2) Contubernium.

(3) Hérodote.

(4) Joannis Meursii. *Solon, sive de ejus vita, legibus, dictis atque scriptis.*

(5) L'affranchissement des esclaves avait plusieurs degrés. Il était régulier et complet lorsque les esclaves recevaient le droit de bourgeoisie en son entier. Il était irrégulier et incomplet dans le cas contraire. Le signe de l'affranchissement consistait en un bonnet (*pileus*) d'une certaine forme.

ses carrefours couverts de cadavres (1), et la France entière compte encore huit millions de mendiants et de pauvres.

Arrivons au régime féodal.

DU TRAVAIL SOUS LE RÉGIME FÉODAL ET JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789.

Des Corporations modernes.

Sous ce régime, le seigneur de la terre était considéré comme le maître des métiers. L'ouvrier paya une redevance au seigneur pour avoir le droit d'exercer un métier sur les propriétés de celui-ci. Les rois eux-mêmes n'agissaient pas autrement que les seigneurs. Le pauvre dut donc *acheter* au riche le droit de travailler.

Les ouvriers de la maison du roi devinrent les surveillants, les chefs des métiers; le chambrier du roi fut le chef des drapiers et des tailleurs; le pannetier, le chef des boulangers; l'échanson, le chef des marchands de vins. De là une discipline particulière pour chaque profession. Plus tard, lorsque le chambrier du roi ne cousait plus les chausses de son royal maître, lorsque le grand-maréchal ne ferra plus les chevaux du roi, et que les charges de ces ex-ouvriers furent devenues purement honorifiques, ces serviteurs de la maison royale n'en conservèrent pas moins la surveillance du métier dont ils étaient titulaires et même souvent le droit d'en vendre l'exercice. Cette charge, quoique transformée, était encore en vigueur sous la Restauration. N'avons-nous pas vu les premiers gentilshommes des rois Louis XVIII et Charles X se faire administrateurs de théâtres ?

Avant les dernières années du règne de saint Louis, les us et coutumes des métiers de Paris ne se conservaient que par tradition; lorsqu'une difficulté s'élevait, on consultait les artisans les plus âgés. Saint Louis, de retour de la première croisade, réorganisa la prévôté de Paris, qui, depuis la mort de Philippe-Auguste (1223), était tombée très-bas. Saint Louis nomma à cette haute magistrature Étienne Boileau (1258), qui fit enregistrer les us et coutumes des métiers de Paris d'après les déclarations des maîtres jurés ou des prud'hommes de chaque corporation.

Les us et coutumes des Corporations sont enregistrés.

Les statuts de la corporation ou de la confrérie des ouvriers, promulgués par saint Louis, portent le nom de *Registre des métiers et marchandises.*

On retrouve dans ce registre le résumé des vues et des idées qui prévalaient à cette époque au sein de l'industrie parisienne. On comprend que les us et coutumes pratiqués depuis un temps immémorial devaient être généralement en faveur des maîtres de métiers et contraires souvent aux intérêts de la masse des ouvriers. Les apprentissages duraient parfois dix ans, et les apprentis payaient à leurs maîtres une forte somme.

Homme d'un esprit supérieur, Philippe le Bel (1285-1314) comprit l'iniquité des prétentions des maîtres envers les apprentis et l'influence fâcheuse exercée sur la prospérité publique par les monopoles. Il détruisit le monopole des boulangers ; il exonéra les apprentis de la rétribution qu'ils payaient aux maîtres, etc., etc. Mais, après la mort de ce monarque (1314), ces utiles réformes tombèrent en désuétude ; et, quoique nous trouvions encore dans une ordonnance de l'an 1358 que les règlements des arts et métiers « en gregnieur (grande) partie sont fais plus en faveur et » prouffit des personnes de chascun mestier que pour le bien com- » mun, » le monopole continua à repousser une sage concurrence et à grandir aux dépens du bien-être général.

Nous ne nous arrêterons pas à rappeler le nombre considérable d'ordonnances relatives aux maîtrises. La routine fut toujours plus puissante que la loi. L'égoïsme mercantile et industriel ne permit pas, comme le voulaient Étienne Boileau et saint Louis « que le pauvre pût prendre part avec le riche. »

Henri IV disait encore, deux siècles et demi après l'ordonnance de 1358 que nous venons de citer, qu'il voulait « esviter aux par- » tialités, monopoles, longueurs et excessives despenses qui se » pratiquent journellement au très-grand intérest et dommage » des pauvres artisans, désirans obtenir le degré de maîtrise. » Ces bonnes intentions n'atteignirent pas leur but.

Colbert appela l'attention de Louis XIV sur cette même question par les paroles suivantes :

« La rigueur qu'on tient dans la plupart des grandes villes de » votre royaume pour recevoir un marchand, est un abus que » Votre Majesté a intérêt de corriger, car il empêche que beaucoup » de gens ne se jettent dans le commerce, où ils réussiraient mieux » bien souvent que ceux qui y sont. Quelle nécessité y a-t-il qu'un » homme fasse apprentissage? cela ne saurait être bon tout au plus » que pour les ouvriers, afin qu'ils n'entreprennent pas un métier » qu'ils ne savent point; mais les autres, pourquoi leur faire perdre le » temps ? Pourquoi empêcher que des gens qui en ont quelquefois » plus appris dans les pays étrangers qu'il n'en faut pour s'établir » ne le fassent pas, parce qu'il leur manque un brevet d'appren- » tissage ? Est-il juste, s'ils ont l'industrie de gagner leur vie, qu'on » les en empêche sous le nom de Votre Majesté, elle qui est le » père commun de ses sujets, et qui est obligée de les prendre en » sa protection ? Je crois donc que quand elle ferait une ordon- » nance, par laquelle elle supprimerait tous les règlements faits » jusqu'ici à cet égard, elle n'en ferait pas plus mal. »

Ces conseils ne furent point suivis.

Le XVIIIe siècle est Réformateur.

Enfin le XVIIIe siècle apparut, riche des pensées libérales des économistes du XVIIe siècle, et des principes généreux et humains que les philosophes répandirent avec profusion dans tous les rangs de la société.

Les gouvernements d'Europe étaient eux-mêmes animés d'idées avancées : Catherine en Russie, Joseph II en Autriche, Frédéric le Grand en Prusse, les princes de Neuwied, de Brunswick, de Saxe-Gotha, de Saxe-Weimar en Allemagne, Léopold en Toscane, Charles III en Espagne, Joseph Ier en Portugal, tous ces princes voulaient des améliorations ou les laissaient faire à leurs ministres.

(1) Le service fait en 1840 par l'administration des hôpitaux et hospices se résume de la manière suivante:

84,899 indigents secourus à domicile;
83,643 malades traités dans les hôpitaux;
20,305 convalescents et femmes en couches secourus sur la fondation Monthyon;
17,443 enfants abandonnés et enfants entretenus;
12,689 vieillards et infirmes dans les hospices.

Total 218,979 secourus. (Voir les comptes-rendus des hôpitaux et des hospices.)

Une année plus tard (1841), la population de Paris était de 895,000, non compris les personnes qui vivaient dans les établissements religieux, les colléges, les casernes et les prisons; la population totale était de 935,261 habitants.

En France, un roi de vingt ans venait de monter sur le trône (1774) qu'avaient trop longtemps occupé la caducité de Louis XIV et celle de Louis XV. La société française était ardente à l'œuvre des réformes. Comme tous les jeunes hommes, Louis XVI était animé des meilleures intentions et comprenait la nécessité de mettre un frein aux abus qu'une société vieille de quinze siècles avait traînés après elle, comme une infirmité inhérente à son grand âge.

Louis XVI et Turgot abolissent temporairement et réforment les Corporations. — Édit de février 1776.

On voulait sérieusement l'amélioration du sort du peuple, du travailleur. Deux ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis l'avénement de Louis XVI au trône, qu'un édit (23 février 1776) supprima les communautés de commerce, d'arts et métiers.

Les considérations qui précèdent cet édit sont d'une trop haute importance pour que nous négligions de les rappeler. En voici quelques fragments; c'est Louis XVI qui parle :

« Nous devons à tous nos sujets de leur assurer la jouissance pleine et entière de leurs droits ; nous devons surtout cette protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'employer dans toute leur étendue les seules ressources qu'ils aient pour subsister...

« L'esprit de monopole qui a procédé à la confection de ces statuts, a été poussé jusqu'à exclure les femmes des métiers les plus convenables à leur sexe, tels que la broderie, qu'elles ne peuvent exercer pour leur propre compte.

« Nous ne suivrons pas plus loin l'énumération des dispositions bizarres, tyranniques, contraires à l'humanité et aux bonnes mœurs, dont sont remplis ces espèces de codes obscurs rédigés par l'avidité, adoptés sans examen, dans des temps d'ignorance, et auxquels il n'a manqué, pour être l'objet de l'indignation publique, que d'être connus...

« Ma finance (le fisc) a cherché de plus en plus à étendre les ressources qu'elle trouvait dans l'existence de ces corps.

« Indépendamment des taxes des établissements de communautés et de maîtrises nouvelles, on a créé dans les communautés des offices sous différentes dénominations ; et on les a obligées de racheter ces offices au moyen d'emprunts qu'elles ont été autorisées à contracter.

« C'est sans doute l'appât de ces moyens de finance (fisc) qui a prolongé l'illusion sur le préjudice immense que l'existence des communautés cause à l'industrie, et sur l'atteinte qu'elle porte au droit naturel.

« Cette illusion a été portée, chez quelques personnes, jusqu'au point d'avancer que le droit de travailler était un droit royal que le prince pouvait vendre, et que les sujets devaient acheter.

« Nous nous hâtons de rejeter une pareille maxime.

« Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme ; et cette propriété est la première, la plus sacrée et plus imprescriptible de toutes.

« Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice, et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité. Nous voulons en conséquence abroger ces institutions arbitraires, qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail, qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et semblent, en les condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la débauche; qui éloignent l'émulation et l'industrie, et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une communauté ; qui privent l'État et les arts de toutes les lumières que les étrangers y apporteraient ; qui retardent le progrès des arts par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs, auxquels différentes communautés disputent le droit d'exécuter des découvertes qu'elles n'ont point faites ; qui, par les frais immenses que les artisans sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, par les exactions de toute espèce qu'ils essuient, par les saisies multipliées pour de prétendues contraventions, par les dépenses et les dissipations de tout genre, par les procès interminables qu'occasionnent entre toutes les communautés leurs prétentions respectives sur l'étendue de leurs priviléges exclusifs, surchargent l'industrie d'un impôt énorme, onéreux aux sujets, sans aucun fruit pour l'État ; qui, enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguer entre eux, de forcer les membres les plus pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole, et favorisent des manœuvres dont l'effet est de hausser, au-dessus de leur proportion naturelle, les denrées les plus nécessaires à la subsistance du peuple. »

La Concurrence illimitée substituée aux Monopoles ne donne pas le bien-être à l'Ouvrier.

Jamais, à aucune époque, un roi ne fit preuve de meilleures intentions envers ses sujets ; jamais gouvernement ne montra plus de soucis pour ses administrés. Malheureusement, il ne suffisait pas d'avoir de bonnes intentions, de supprimer purement et simplement des institutions défectueuses ; il fallait les transformer, il fallait y substituer une organisation industrielle mieux entendue, qui tînt compte en même temps des intérêts du maître, des intérêts de l'ouvrier et de ceux de la société entière. Il arriva donc ce qui est toujours arrivé en pareille circonstance ; la réaction alla trop loin : au monopole en substitua la concurrence illimitée; on crut avoir résolu la question du bien-être de l'ouvrier; on n'avait fait que l'ajourner.

L'édit de février 1776 apportait pourtant d'utiles améliorations, et quoique, quelques mois plus tard (août 1776), un nouvel édit rétablit les communautés pour certains métiers, ces deux édits n'en furent pas moins utiles dans quelques-unes de leurs dispositions.

Entre-temps, l'esprit réformiste du XVIIIe siècle marchait à grands pas. Louis XVI convoquait la première Assemblée des Notables en 1787, la seconde en 1788, et les États-généraux s'ouvrirent le 5 mai 1789.

PERREYMOND.

(*La suite au prochain numéro.*)

CHRONIQUE. — 15 NOVEMBRE.

Les Champs-Élysées : l'hôtel de madame Lehon et ses dépendances ; une plaidoirie en faveur des grilles ; hôtel de M. le marquis de Lauriston ; son aspect extérieur ; sa décoration intérieure. Manoir de M. Jacquand ; la façade ; distribution et décoration intérieure ; remarquables peintures et manière dont elles ont été faites.

En regardant dans les colonnes déjà remplies de ce numéro de la *Revue*, nous éprouvons comme un regret, car non-seulement

notre excursion mensuelle à travers les rues de la capitale va être singulièrement abrégée, mais il nous sera impossible de rien dire des travaux des départements, et à plus forte raison devrons-nous réserver pour une autre fois les nouvelles des pays étrangers.

Et par où commencerons-nous notre promenade cette fois? Que négligerons-nous? que visiterons-nous? Nous rendrons-nous à Notre-Dame, où l'on démolit l'archevêché pour y substituer des constructions de style ogival, et dont on débarrasse les parois intérieures du classique badigeon? Ou bien irons-nous aux Champs-Élysées? Va pour ce dernier! Notre-Dame nous verra d'ailleurs plus d'une fois encore, car voilà longtemps qu'elle occupe notre esprit, et nous aurons beaucoup à dire à son occasion.

CHAMPS-ÉLYSÉES. — HÔTELS DE MADAME LEHON ET DE M. LE MARQUIS DE LAURISTON.

Prenons donc la longue avenue des Champs-Élysées; nos pieds seront à sec sur le bitume dont on a dallé l'une des contre-allées, et l'on élève, dit-on, au delà du Rond-Point, des constructions importantes.

En passant, jetons un regard sur les fontaines et sur les constructions polychromes de M. Hittorff; admirons le toit suspendu de son Panorama, et si vous voulez vous donner la peine d'ouvrir notre deuxième volume à la colonne 500, vous l'étudirez tout à votre aise; regrettons, en arrivant devant le Cirque, que les voitures n'en puissent pas approcher assez pour le rendre abordable pendant les soirs de pluie, et après nous être rafraichis à la belle gerbe de la fontaine du Rond-Point, arrêtons-nous devant la maison en construction à l'angle de la grande avenue, du côté de l'allée des Veuves. Elle est bâtie par MM. Moreau, architecte, et Victor Lemaire, entrepreneur, pour madame Lehon, ex-ambassadrice de Belgique.

Comme silhouette générale, nous serions bien tenté de la prendre, — la maison, — pour une aile de château du siècle dernier; mais en approchant et en examinant les détails, nous nous ravisons, et nous disons qu'ils appartiennent au temps de Henri II; cependant, si nous y regardons de plus près encore, nous y retrouvons des morceaux antiques et d'autres de divers styles modernes. Décidément, il y a dans cette maison un peu de tout.

Isolée de toutes parts, elle se dresse sur un soubassement voûté fort élevé, où sont ménagées les cuisines et leurs dépendances. Le rez-de-chaussée, où se trouvent les salons, à cinq fenêtres de front sur chaque façade, situées, l'une sur l'avenue des Champs-Élysées, l'autre sur une cour. Ces fenêtres sont d'une largeur démesurée et beaucoup plus larges que celles du premier étage. Le second étage est en mansardes, extérieurement du moins, car, au moyen de la pente rapide de la partie inférieure du toit qui est brisé, on aura pu obtenir à l'intérieur des parois verticales.

De la cour, on monte à l'antichambre du rez-de-chaussée par un vaste perron découvert, à double rampe, et d'une saillie de près de quatre mètres. Ce perron produit de l'effet; mais comment fera-t-on, par les temps de pluie pour gravir ce vaste escalier sans se faire mouiller? Appendra-t-on, suivant la barbare coutume, une marquise au beau milieu de la façade? c'est possible. Dans cette hypothèse, il est vrai, on n'aurait pas lieu de regretter la mutilation d'un œuvre bien remarquable : l'architecte a déjà sacrifié sa façade en faisant au premier une fausse fenêtre à chaque extrémité.

La façade sur les Champs-Élysées est, on le conçoit, plus ornée que celle sur la cour. Sa décoration principale consiste en guirlandes qui courent au-dessus des fenêtres pour retomber de chaque côté du chambranle, et en un long et lourd balcon coupé en trois compartiments par deux maigres pilastres qui montent du bas au haut de l'édifice. Ce balcon est d'un mauvais effet; il semble avoir été ajusté là après coup.

Dans la cour, en face du grand bâtiment d'habitation, un long bâtiment simple et à un seul étage, entièrement peint en vert, et tout garni de treillis en bois, est destiné, nous a-t-on dit, à des appartements; et en effet, les fenêtres sont vitrées avec des glaces. Ces treillis, lorsqu'ils seront garnis de verdure, récréeront très-agreablement la vue, mais avouons que maintenant il est assez bizarre de voir ces glaces somptueuses enchâssées dans ces rustiques murailles.

La maisonnette du concierge est également décorée de treillis et peinte en vert, ce qui donne à toute la cour un aspect gai et riant.

Cet hôtel et ses dépendances sont entourés, sur les côtés qu'ils présentent à la voie publique, par des grilles, formées de hallebardes, au lieu de l'être par de tristes et muettes murailles. Ces grilles laissent à la fois l'air et la vue pénétrer dans la cour. Nous ne saurions trop applaudir à cette heureuse disposition qui, nous l'espérons, se propagera de plus en plus. Il est bien déplorable, en effet, de voir de longues murailles emprisonner encore trop souvent les habitations; elles empêchent la libre circulation de l'air, entretiennent l'humidité par l'ombre qu'elles projettent, et donnent aux rues l'aspect le plus triste et le plus laid. Ce serait aux administrations publiques à donner l'exemple de cette amélioration, et pourtant les constructions du gouvernement sont pour la plupart entourées de hideuses murailles qui sont comme la sauvegarde de toutes les ordures de la ville. Ce fait est vrai à ce point, que les propriétés situées en face d'un bon nombre d'édifices publics ont, par cette seule raison, une valeur moindre que leurs voisines, alors que ça devrait être tout le contraire.

Plus loin dans la même avenue et du même côté, sur une partie des anciens jardins de Choiseul, s'achève rapidement, sur les dessins de M. Visconti, l'hôtel de M. le marquis de Lauriston. Son ensemble a plus de caractère que la maison dont nous venons de parler, et ses détails sont aussi d'un goût plus pur. Il est conçu dans le style que l'on nomme italien. La façade a cinq fenêtres de front : le rez-de-chaussée est décoré de pilastres doriques, et le premier étage de pilastres d'ordre corinthien. Au-dessus de la corniche règne un couronnement de balustres à jour, et derrière, en retraite, sont des lucarnes dans le toit. Ce toit, couvert en zinc, n'est pas d'un bien bon effet vu à distance. Le centre et les deux ailes faisant une faible saillie sur la façade, l'architecte a voulu aussi exprimer ces mêmes saillies dans le toit; mais celui-ci étant fort peu rapide et les saillies étant très-faibles, il semble que le zinc ait joué sous l'action du soleil et que sa surface soit ondulée.

La façade sur le jardin est plus simple : elle n'a que fort peu de sculptures; ses deux extrémités avancent en saillie et laissent libre, sur le devant de la partie centrale, une sorte de terrasse destinée à porter une serre dans laquelle s'ouvriront directement les fenêtres des salons, ce qui sera d'un délicieux effet. De cette terrasse ou serre, on descend dans le jardin par un perron monumental à double rampe, qui rachète la différence du niveau du jardin d'avec celui de la cour d'entrée qui n'est guère plus basse que le sol du rez-de-chaussée, de l'habitation.

Les cuisines sont pratiquées au-dessous du rez-de-chaussée, et elles s'éclairent du côté du jardin.

Le jardin est en pleine végétation déjà, et il possède à gauche un cèdre magnifique plus élevé et mieux développé que le fameux cèdre du Jardin des Plantes.

L'intérieur de cette jolie habitation sera décoré dans le style *rococo*, ce qui ne sera guère en accord avec l'architecture de l'extérieur; mais lorsque l'on voit les belles boiseries, les charmantes sculptures détachées de quelque vieil hôtel ou de quelque ancien château, et qui vont bientôt couvrir les parois de

la construction nouvelle, on regrette moins une harmonie qui aurait privé de tant de jolies choses.

Continuons notre promenade vers l'arc de triomphe de l'Étoile. Comme on ne remue pas une seule pierre nouvelle à gauche, traversons la chaussée, et regardons à droite; il y a de ce côté plusieurs maisons neuves, et il en est une parmi elles toute brodée de sculptures. Sur la façade sont répandus à profusion une multitude de petits ornements, qui, sans concourir à l'effet général, sans se rattacher utilement à la masse, ont dû coûter beaucoup au propriétaire.

MANOIR DE M. JACQUAND.

Dans l'avenue Sainte-Marie, qui conduit de l'Arc de l'Étoile à la rue du Fauboug-du-Roule, M. Azémar, architecte, vient de terminer une petite maison charmante pour l'un de nos premiers peintres, pour M. Jacquand, cet artiste qui a le privilége exclusif de peindre les Charles Ier en prison, les Moines en goguette et les Pages indiscrets. Pour un homme qui vit toujours entre le XVe et le XVIIIe siècle, il fallait un manoir de la Renaissance, mais il le fallait sobre d'ornements et sage de richesse; l'artiste d'aujourd'hui n'a plus de grand seigneur pour lui couvrir ses toiles d'or, plus de roi pour ramasser ses pinceaux.

Une grille, flanquée de deux petits bâtiments, donne accès sur la cour (1), au fond de laquelle s'élève le manoir de M. Jacquand. La façade, qui montre un rez-de-chaussée et un étage, est en saillie au centre et a trois ouvertures de front, une fenêtre dans le corps en saillie et une porte de chaque côté sur les corps en retraite. La fenêtre centrale, qui est celle du salon, est décorée de deux petites colonnes surmontées d'un fronton, d'un joli dessin dans le style de la Renaissance. La clef de la croisée, comme celle de tout noble manoir, est ornée d'un écusson. Celui-ci porte de... nous n'avons pu voir, car une palette suspendue au cou du casque de chevalier qui couronne l'écusson pend tout justement par-dessus le champ de l'écu. Si notre mémoire est fidèle, le casque est tourné de face; mais M. Jacquand, qui peint tant de salles armoriées, doit savoir que le casque de face n'appartient qu'aux princes; il est vrai que M. Jacquand est prince dans son art.

Essayons de donner une idée de la distribution de ce petit sanctuaire de l'art.

La porte, devant laquelle s'allonge un petit perron, donne accès sur une antichambre, au fond de laquelle, après avoir franchi une seconde porte, on trouve un vestibule où s'élève l'escalier. De l'antichambre on passe, à droite, dans le salon, et du salon dans la salle à manger. La pièce principale de la maison, l'atelier, est située sur le derrière, au centre, et correspond au salon; elle s'ouvre sur celui-ci et au pied de l'escalier. Les dépendances sont situées à droite, derrière la salle à manger. Nous allons maintenant décrire la décoration de chaque pièce.

Les parois de l'antichambre, jusqu'à une certaine hauteur, imitent une boiserie de chêne gris divisée en panneaux, au haut de chacun desquels est posé un patère. Le long de la paroi de gauche règne un banc peint aussi en chêne gris. Le dessus de la boiserie, jusqu'à la corniche du plafond, est peint d'un ton vert-gris. Le plafond est peint en voûte plate avec imitation de la coupe des pierres.

Si nous entrons dans le salon, nous trouverons que les encadrements des trois portes sont peints en chêne, et que les panneaux sont dorés; ils seront décorés de sujets peints de la main du propriétaire lui-même. Les boutons des serrures sont en cristal. Le soubassement général est peint en ébène, la corniche du plafond est aussi en ébène sur lequel courent des filets d'or; le plafond est peint sur gris avec une rosace blanche rehaussée d'or. Les murs sont tendus provisoirement d'un papier rouge, lisse, qui doit être remplacé par un papier velouté imitant le drap. La cheminée, en marbre blanc, est placée sous la fenêtre qui correspond au centre de la façade et dont nous avons décrit l'aspect extérieur; elle est fermée par une glace en deux morceaux, qui le soir est cachée par une glace étamée, glissant dans une rainure en fer posée sur la tablette de la cheminée. Lorsque cette glace est tirée, on ne sait plus où se trouve la fenêtre. Peut-être eût-il été possible, au moyen d'un mode de suspension par le haut, d'éviter le rail en fer, ou du moins de le rendre moins apparent; ce rail n'est pas un objet bien gracieux à l'œil, sur le manteau d'une cheminée de marbre blanc.

Dans la salle à manger, les portes, le soubassement général et les encadrements du plafond sont peints en chêne gris; les parties d'entre-deux du plafond sont peintes en sapin neuf. La tenture est en papier vert américain, verni. Un poêle peint en ton de fer, bronzé au bronze blanc, forme la partie inférieure d'un dressoir.

Dans l'atelier, les lambris, les portes, la cheminée, sont peints en vieux chêne; les compartiments du plafond sont en vieux sapin. Ces peintures sont exécutées à la cire et peuvent être frottées comme des boiseries véritables, dont elles imitent parfaitement l'aspect. En moulant avec l'une des compositions connues (carton pierre, plâtre alunéou chanvre bitumé, etc.) les reliefs d'une belle boiserie ancienne, et en les peignant à la cire, on obtiendrait, par des procédés économiques, l'effet des grandes et splendides boiseries de vieux chêne, qu'on admire dans les anciens châteaux et dans les boutiques de nos marchands de curiosités. La tenture est en gros vert. La cheminée, dans le style de Louis XIII, et incrustée de compartiments en marbre.

L'escalier rappelle la Renaissance; le mur d'échiffre porte des moulures en bois; les marches, aussi en bois sont peintes en pierre de liais; le plafond est peint en pierre avec indication des joints et incrustations en marbre. Au lieu de rampe, une cordelière, avec des glands, est suspendue à deux anneaux, et décrit une courbe gracieuse le long des montants; l'effet en est très-riche.

Nous serons agréable à nos lecteurs, nous en sommes persuadé, en leur donnant ci-dessous les procédés employés dans la peinture de cette maison. Nous tenons les détails que nous allons donner de M. Morillot, entrepreneur de peintures, qui a déployé dans ces travaux beaucoup d'intelligence et toutes les ressources de son art.

Dans l'*atelier*, la première couche, dite d'impression, a été donnée au blanc de céruse. On suivit les opérations de ponçage au papier de verre et de premier rebouchage ordinaire. On a laissé durcir plusieurs jours; un deuxième enduit au mastic de blanc de céruse a été appliqué, et on a poncé de nouveau au papier de verre. On a donné ensuite deux couches de teinte foncée, pour recevoir le bois de chêne peint à l'huile et peigné, ce qui a été fait par un ouvrier habile.

On a laissé sécher plusieurs jours, et on a passé une couche d'encaustique fait à la cire et à l'essence, que l'on frotte avec un tampon de drap ou de laine pour obtenir un brillant de vieux meuble.

Détail de la peinture des portes du salon. — On a appliqué une première couche d'impression à l'huile, suivie d'un rebouchage ordinaire, pour les grands défauts, et d'un enduit au mastic au blanc de céruse; on l'a couvert de cinq couches de teinte dure au blanc de céruse calciné, broyé à l'essence et détrempé au vernis gras et à l'essence; puis est venu un ponçage à l'eau.

On a mis ensuite une couche de teinte grise foncée à l'huile, sur laquelle on a passé le papier de verre zéro. On a appliqué alors une couche de noir d'ivoire broyé à l'essence, et détrempé à l'essence et au vernis gras. A suivi une seconde couche de noir pareille à la première, après laquelle on a passé également le papier de verre.

(1) Nous avions préparé un petit dessin du plan de cette maison; mais notre graveur nous fait attendre.

Enfin on a mis une troisième couche, détrempée claire, au vernis et à l'essence, pour obtenir le mat du noir. Trois heures après avoir appliqué cette couche, on a frotté la peinture avec un tampon de drap, et l'on a obtenu le brillant du bois d'ébène.

DES CHEMINS DE FER DESTINÉS A RELIER LES DIFFÉRENTES GARES DE PARIS.

Une enquête est ouverte à l'Hôtel-de-Ville pour deux projets de jonction, qui rattacheraient entre elles les différentes gares de la capitale. L'un consiste dans un chemin de fer de ceinture qui les relierait en dehors de Paris, entre le mur d'octroi et l'enceinte continue; l'autre mettrait en communication, dans l'intérieur de Paris, les embarcadères des rail-ways de Lyon (ligne par la Bourgogne), du Nord (ligne de Belgique), de Rouen et de Strasbourg.

Le chemin de fer du Nord et celui de Lyon seraient rattachés de la manière suivante : l'embranchement descendrait du premier de ces chemins, parallèlement à la rue Hauteville jusqu'aux boulevards; arrivé aux boulevards, un tunnel, pratiqué sous une des contre-allées, le conduirait au boulevard Beaumarchais (jadis Saint-Antoine), en passant par-dessous ceux de Bonne-Nouvelle, Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple, des Filles-du-Calvaire, traverserait souterrainement la place de la Bastille, franchirait le canal Saint-Martin par un pont, et arriverait à l'embarcadère du chemin de Lyon. Un court embranchement se dirigerait, à partir du Château-d'Eau, sur l'entrepôt de la Douane (canal Saint-Martin). Ce tracé aurait une longueur de 3 600 mètres. La gare du Nord, ainsi rattachée à celle de Lyon, communiquerait à celle de Rouen par un embranchement de 2 700 mètres, partie en souterrain, et partie à ciel ouvert; celui de Strasbourg y serait également relié par une courte section de 250 à 300 mètres. Ce n'est pas tout : du boulevard Poissonnière, un embranchement irait encore, en souterrain, jusqu'aux grandes halles du 4e arrondissement.

Voilà, en deux mots, les projets de raccordement des gares parisiennes. Cette question est d'une trop haute importance pour que nous n'y revenions pas. En attendant, nous prions nos lecteurs de vouloir bien comparer ces deux projets avec celui que nous avons publié dans la *Revue* dès l'année 1843 (*vol.* IV, *col.* 454), et nous croyons que ce rapprochement prouvera avec la plus grande évidence que les projets que nous venons d'esquisser sont loin de résoudre la question des embarcadères de Paris, dans l'intérêt de tous les quartiers, dans l'intérêt de la population parisienne et de l'art monumental.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous sommes forcé de remettre à nos prochaines livraisons une grande partie de la liste des publications de science, d'art et d'industrie qui intéressent nos lecteurs, ainsi que les comptes-rendus de quelques livres sur lesquels nous voulions attirer plus particulièrement l'attention. Disons toutefois que les personnes qui s'intéressent au projet de construction et d'agrandissement des *Halles centrales d'approvisionnement pour la ville de Paris*, trouveront de précieux renseignements dans une brochure que vient de publier M. Hector Horeau, architecte, et auteur déjà de plusieurs projets d'utilité publique. M. Horeau fait la critique de l'avant-projet soumis à l'enquête publique au mois d'août dernier, et il en propose un autre dont le dessin est donné dans sa brochure. Ajoutons que le *Manuel d'Iconographie chrétienne, grecque et latine*, traduit du manuscrit byzantin : le *Guide de la Peinture*, par le Dr Paul Durand, traduction précédée d'une introduction considérable et accompagnée de nombreuses notes par M. Didron, est un ouvrage extrêmement intéressant que tous nos décorateurs de monuments religieux devraient lire et méditer.

Architecture, Travaux publics.

DE LA NÉCESSITÉ *d'un chemin de fer de Gray à Soint-Dizier, à Vitry-le-François, à travers le département de la Haute-Marne*, par un membre du conseil général de la Haute-Marne. In-8° de 3 feuilles, plus une carte. Impr. de Schnelder, à Paris. — A Paris, chez Paulin, rue Richelieu, 60.

DE L'ENDIGUEMENT *des fleuves, des rivières et des torrents*, par M. A. Paris, ancien député, et. In-8° de 3 feuilles. Impr. de Bottier, à Bourg. — A Paris, chez madame Bouchard-Huzard.

TRAITÉ *de la coupe des pierres*, par J. Adhémar. Troisième édition, revue et corrigée. In-8° de 19 feuilles 5/8. impr. de Faim, à Paris. — A Paris, chez Carilian-Gœury et Dalmont, quai des Augustins, 39-41 ; Mathias, chez Bachelier. . . . . 25 fr. »

MONITEUR DES ARTS, *de la littérature et de toutes les industries relatives à l'art*. Journal spécial, s'adressant aux artistes, aux industriels artistes et aux gens du monde amateurs d'arts ; paraissant tous les dimanches, avec une lith. ou une grav., un bulletin iconographique et des annonces d'objets d'art. In-4° d'une feuille 1/2, plus une lith. Impr. de madame Dondey-Dupré, à Paris. — A Paris, chez Gide, rue des Petits-Augustins, 5

Prix annuel. . . . . 25 fr. »
Six mois . . . . . 13 »
Trois mois . . . . . 7 »

Archéologie (1).

DE LA DESTINATION *et de l'utilité permanente des pyramides d'Égypte et de Nubie contre les irruptions sablonneuses du désert*. Développements du mémoire adressé à l'Académie royale des sciences le 14 juillet 1844, suivis d'une nouvelle interprétation de la fable *d'Osiris et d'Isis*; par M. Fialin de Persigny. In-8° de 18 feuilles, plus 6 pl. Impr. de Lacrampe, à Paris. — A Paris, chez Paulin, rue Richelieu, 60. Prix. . . . . 7 fr. »

HISTOIRE *de la ville, cité et université de Reims, métropolitaine de la Gaule, Belgique, divisée en douze livres, contenant l'histoire ecclésiastique et civile du pays*, par le R. P. dom Guillaume Marlot. Livre V. In-4° de 20 feuilles, plus 2 pl. Impr. de Jaquet, à Reims, à Reims chez Jaquet.

L'ouvrage de Marlot est divisé en douze livres, et forme 3 volumes in-4°. L'édition est faite aux frais et par les soins de l'Académie de Reims, et c'est pour la première fois qu'est imprimé le travail original de l'auteur, tel qu'il l'avait d'abord rédigé en français.

On sait que, cédant aux observations qu'on lui fit, il ne devait publier son ouvrage qu'en latin; il le traduisit en l'abrégeant. Le *Metropolensis Remensis historia* (tome 1, Lille, 1666, in-fol. ; tome II, Reims, 1679, in-fol.) s'arrête en 1606; le texte publié aujourd'hui viendra jusqu'à 1663. Le 5e livre commence le 2e vol. (*Note de la Bibliographie de la France.*)

HISTOIRE *de l'art monumental dans l'Antiquité et au Moyen-Age, suivie d'un traité de la peinture sur verre*, par L. Batissier. Livraisons 1 à 16. In-8° de 8 feuilles. Impr. de Lacrampe, à Paris. — A Paris, chez Furne. L'ouvrage sera publié en 64 livraisons. Prix de la livraison. . . . 25 fr. »

PETITE CORRESPONDANCE.

A M. de M..., capitaine du génie à Hyères. — Les moulins employés à Paris pour broyer le plâtre se composent de deux parties. La première, la noix, a la forme d'une cloche armée à l'extérieur de plusieurs séries de lames triangulaires; la deuxième partie, ou l'enveloppe, est recouverte aussi, mais à l'intérieur, de plusieurs séries de lames de même forme que celles de la noix : la pierre à plâtre est entraînée, par le mouvement de rotation du moulin, entre ces deux séries de lames qui se rapprochent en se croisant, et dont l'écartement diminue de plus en plus en descendant vers la partie inférieure de la noix. La pierre est complètement pulvérisée au sortir de ce moulin.

Le diamètre de la noix, à sa partie inférieure, est de 0 m 80
Id. Id. Id. supérieure, est de 0 25
La hauteur Id. Id. est de 0 55

Les moulins ont pour moteur des chevaux ou une machine à vapeur, suivant l'importance des exploitations.

Dans une exploitation ordinaire, où l'on fabrique quarante à cinquante mètres cubes par jour, le service du moulin est fait par trois chevaux qui se relayent à tour de rôle; chacun d'eux travaille environ quatre heures, pendant lesquelles il peut broyer quinze mètres cubes de plâtre; il fait de cinq à six tours dans une minute.

Les moulins ou machines à broyer le plâtre sont la spécialité de certains fabricants. La maison Contenot est celle qui a le plus de vogue pour ce genre de machines, mais elle est un peu cher. En s'adressant à un nommé Cécile, mécanicien, route d'Allemagne, à la Villette, on serait, peut-être, mieux servi.

A M. B... de Lyon. — Vous trouverez dans ce numéro (*col.* 119) une lettre de notre confrère, M. Janniard, contenant la réponse promise dans notre *petite correspondance* de la *col.* 48 de ce volume.

(1) On pourra se procurer tous les ouvrages archéologiques qu'on voudra, en s'adressant à M. V. DIDRON, 30 *place Saint-André-des-Arts*.

CÉSAR DALY,
Directeur rédacteur en chef,
Membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, et membre honoraire et correspondant de l'Institut royal des Architectes britanniques.

Imp. L. TOINON et Cie, à Saint-Germain.

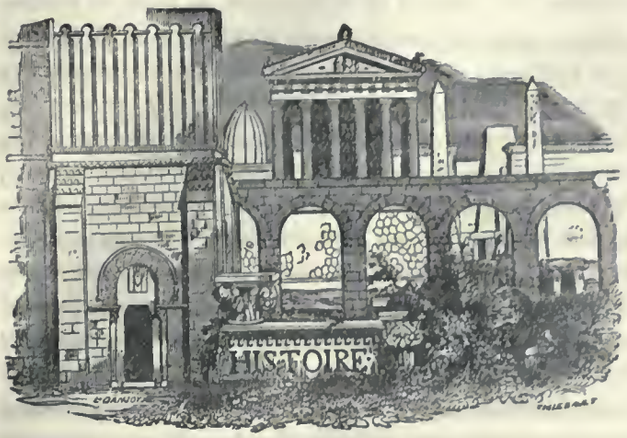

TABLEAUX SYNOPTIQUES

DE DIVERS ÉLÉMENTS ARCHITECTONIQUES DU MOYEN AGE.

(Deuxième et dernier article. Voy. *col.* 97.)

PORTAILS

Style Roman et de Transition. XIe et XIIe siècles. — On a sur les *pl.* 15 et 16 la vue de quatre portails bien caractérisés. La porte en plein cintre de Semur en Brionnais est un beau spécimen de l'architecture romane au XIIe siècle. Les belles proportions des colonnes, les décorations des pilastres latéraux, les ornements des archivoltes, indiquent un art déjà avancé. On retrouve encore des portails exécutés dans ce goût en Franche-Comté et dans le Dauphiné.

Style Ogival primaire. XIIIe siècle. — Comme spécimen d'un portail du XIIIe siècle, nous offrons un de ceux de la cathédrale de Laon. On remarque que ses parois latérales sont ornées de colonnes qui servaient de piédestaux aux statues placées autrefois sous des niches. On voit, à droite et à gauche du galbe, la naissance des contre-forts et au dessus, la grande rose de la nef qui offre à peu près le même dessin que celle de l'église de Mantes.

Style Ogival secondaire. XIVe siècle. — Nous avons choisi, pour représenter le style ogival secondaire, le portail principal de la cathédrale de Reims, dont les parties inférieures sont peut-être du XIIIe siècle, mais qui, dans son ensemble, appartient évidemment au XIVe. Son ouverture est divisée en deux baies par un trumeau contre lequel est appliquée une statue de la Vierge abritée sous un dais. On a inscrit dans le tympan de l'ogive, au lieu d'y placer un bas-relief, une rose à compartiments. Contre les parois latérales de la porte sont adossées de grandes statues en pierre d'un très-beau style, représentant des prophètes, des patriarches, des rois, des vierges, etc. La voussure ogive qui surmonte la porte, est rehaussée de quatre-vingts figures, disposées en cinq rangs, séparées par des rinceaux de feuilles et de fleurs, et montrant des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Très-souvent, à partir du XIVe siècle, l'intrados de l'ouverture de l'arcade était orné de festons découpés à jour, qui pendaient comme des stalactites. L'arcade de la porte centrale à Reims est surmontée d'un gable aigu dont les rampants étaient munis de crochets. Le champ du gable offre un bas-relief dont les figures sont placées sous une série de petits dais. On a, derrière le gable, comme aux portails du XIIIe siècle, une petite galerie, puis une grande rose inscrite dans une ogive, et, à droite et à gauche, un contre-fort appliqué vers les angles des deux tours.

Style ogival tertiaire. XVe siècle. — Les façades des grandes églises du XVe siècle conservent la même disposition que dans la période précédente; elles présentent, par conséquent, trois portails, deux tours, une rose et des galeries à jour. Nous avons choisi, pour donner une idée du goût dans lequel sont conçus les portails du gothique flamboyant, la vue de la porte centrale de Notre-Dame de l'Épine. L'ouverture de l'arcade est large ; ailleurs, très-souvent elle est décorée de festons analogues à ceux qui encadrent le tympan de l'ogive sur notre dessin. La baie de la porte est divisée en deux parties par un trumeau contre lequel s'élève une statue de la Vierge. Le tympan est rempli par un bas-relief représentant la Nativité au milieu d'un concert d'anges. Sur la voussure de l'arcade sont distribués, en plusieurs rangs, les ancêtres de la Vierge et les prophètes qui ont parlé d'elle. L'arcade du portail est surmontée d'un gable dont les rampants sont, non pas rectilignes, mais concaves en dehors ; il y a aussi des rampants qui sont à contre-courbures. Le champ du gable est découpé à jour et orné de figures. Derrière le gable se déploie une galerie ou une claire-voie, garnie de vitraux, puis, au-dessus, la rose, dont les meneaux se recourbent et se réunissent sous divers angles. Les portails sont encadrés entre deux contre-forts à pans coupés, offrant plusieurs étages de dais, et de consoles destinées à des statues. Dans les églises de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe, les façades sont beaucoup plus riches que celles dont nous venons de parler ; elles sont surchargées de broderies, de feuillages, de festons, de pinacles, de panneaux, de bas-reliefs. Nous citerons pour exemple la façade de l'église de Rue et la grande porte de la cathédrale de Rouen.

FEUILLAGES DU STYLE OGIVAL.

Nous n'avons pas prétendu faire une analyse complète de tous les éléments architectoniques que l'on retrouve dans les constructions du moyen âge, éléments dont la connaissance est indispensable pour les architectes qui sont appelés à restaurer nos vieux édifices, ou bien à en bâtir de nouveaux suivant les styles roman ou ogival. On comprend qu'il faudra étudier, d'après les types les plus purs de chaque période, les courbes que décrivent les diverses ouvertures, portes fenêtres, formerets, arcades simulées; les proportions des gables qui couronnent les portes et les fenêtres; le tracé géo-

métrique des voûtes d'arêtes, et les ornements qui sont particuliers à chaque époque. Ces ornements se composent, pour l'époque gothique, surtout de feuillages, comme chacun sait. Le dessin de ces feuillages, sculptés par nos anciens artistes, est très-important à connaître exactement. Aussi, avant d'aborder l'examen des dispositions caractéristiques des travées, dirons-nous quelques mots sur cette partie intéressante de l'ornementation du moyen âge.

Styles Roman et de Transition. XIe et XIIe siècles. — Les feuillages *romans et de transition*, souvent perlés à la manière byzantine, reproduisant des acanthes ou autres plantes grasses exotiques, disposés tantôt à la manière des palmettes, tantôt en enroulement comme dans l'antiquité grecque et romaine, sont faciles à distinguer.

Style Ogival primaire, XIIIe siècle. — Au XIIIe siècle, on retrouve encore de ces enroulements, et aussi, dès lors, la copie de plusieurs de nos plantes indigènes, des berces, des iris, des trèfles. Pendant la première période du style ogival, ces ornements formant un groupe symétrique de feuilles, ou offrant des tiges recourbées par en haut, sont généralement disposés les uns à côté des autres et sur plusieurs rangées parallèles. Ces feuilles, dans ce cas, sont désignées par l'épithète *entablées*. Les *fig.* 1, 2 et 3 de la *pl.* 17 représentent trois corniches extérieures empruntées à la cathédrale de Paris, qui offrent trois spécimens de ces feuilles entablées. Nous devons faire observer que les artistes du moyen âge ne copiaient pas les plantes avec une exactitude rigoureuse, mais qu'ils en appropriaient les formes à la décoration des monuments, et leur donnaient une configuration telle, qu'elles pouvaient être inscrites dans un triangle, ou un quadrilatère, ou dans toute autre figure géométrique. Aussi est-il quelquefois difficile, en raison de cette reproduction conventionnelle (1), de reconnaître à quelles espèces botaniques appartiennent les plantes qu'ils ont ciselées.

Style Ogival secondaire. XIVe siècle. — Au XVe siècle, on trouve des rinceaux de chêne, de lierre, de fraisier, de figuier, de vigne folle et d'autres plantes qui sont reproduites avec une rare exactitude, et qui se détachent vivement de la gorge des moulures. Des trois spécimens de cordons que nous donnons (Voir la *pl.* 17), la *fig.* 4 provient de la cathédrale de Clermont-Ferrand, les autres *fig.* 5 et 6 sont empruntées à une chapelle dépendant de l'église abbatiale de Saint-Denis, et qui est détruite depuis longtemps.

Style Ogival tertiaire. XVe siècle. — Les feuillages appartenant au style *ogival tertiaire* ont une physionomie toujours facile à reconnaître. On trouve surtout employés les choux frisés et contournés, les feuilles aiguës et déchiquetées du chardon, des rinceaux de vigne garnis de fruits, et d'autres plantes indigènes exécutées avec un art incroyable, formant des guirlandes et quelquefois enlacées avec des rubans. Les gorges des corniches et des archivoltes en sont surchargées. Enfin il arrive souvent que l'artiste a sculpté divers animaux au milieu de ces feuillages. Ces ornements sont très-saillants, taillés avec hardiesse, et se détachent vigoureusement de la surface du mur. On en a deux motifs, *fig.* 7 et 8 de la *pl.* 17 ; l'un, *fig.* 7, emprunté à la cathédrale de Rouen, l'autre, *fig.* 8, à l'église de Saint-Jean de Dijon. On jugera, nous l'espérons, par les quelques détails dans lesquels nous sommes entré, et par les dessins que nous donnons, de l'importance que présente l'étude analytique des monuments du moyen âge. Cette étude ne saurait être poussée trop loin pour qu'on puisse faire la description complète de ces vieux édifices.

(1) Dans l'antiquité, ces reproductions étaient beaucoup plus conventionnelles encore qu'au moyen âge. (*Note de M. César Daly.*)

INTÉRIEUR DES ÉGLISES.

Style Roman. XVe siècle et première moitié du XIIe siècle. — Après avoir étudié plusieurs des principaux détails extérieurs et intérieurs des églises, nous allons passer en revue les *travées*, qui en sont les principales divisions verticales. Nous en reproduisons les dessins sur les *pl.* 18 et 19. Chaque travée représente le plus souvent trois étages d'arcades; on a, au rez-de-chaussée, un arc formeret, au-dessus, une tribune ou un triforium, et en haut la claire-voie. On retrouve cette disposition parfaitement indiquée sur la travée de Saint-Georges, de Bocherville (*fig.* 1 de la *pl.* 18). Le plan des piliers est cruciforme, et l'archivolte du formeret renforcée d'un arc doubleau. On voit que la tribune qui règne au-dessus des bas côtés ouvre sur la nef par trois arcades à plein cintre qui reposent sur des colonnes de très-courtes proportions. Enfin, la claire-voie se compose, par chaque travée, d'une fenêtre cintrée. C'est là un beau spécimen des travées d'églises appartenant au style roman. Nous en donnons un second exemple dans la *fig.* 2 de la même *pl.* 18, représentant une travée de l'église de Châtel-Montagne, en Bourbonnais. Le pilier est carré avec une colonne engagée sur chacune de ses faces. C'est la forme de pilier la plus commune aux XIe et XIIe siècles; on remarquera qu'il n'y a pas de triforium, et que le mur qui règne entre les formerets et la claire-voie est percé de trois ouvertures cintrées de décharge. Dans d'autres églises, le triforium n'est qu'indiqué. On a un exemple de cette disposition sur le dessin qui représente la travée d'une église *de transition* (*pl.* 10, *fig.* 3). Cette galerie existe dans quelques basiliques latines de Rome, et ne manquait presque jamais dans les églises grecques.

Nous avons peu de choses à dire sur les travées *de transition*; elles ne diffèrent de celles de la période précédente que par la forme des arcs, qui sont tantôt des cintres et tantôt des ogives : on peut très-bien en juger dans le dessin de la *pl.* 18, *fig.* 3, reproduisant une travée de la cathédrale d'Autun. L'arc formeret est en ogive, tandis que la fenêtre et l'arcature qui

simule le triforium sont en plein cintre. Nous ferons observer que cette arcature, au-dessus de l'arc formeret, avec ses pilastres cannelés, est une imitation exacte, faite au XIIe siècle, de l'attique de la *porte romaine d'Arroux*, à Autun.

Style Ogival. XIIIe, XIVe et XVe siècles. — Pendant la période ogivale, les travées des églises conservent les mêmes dispositions générales que par le passé. Le plan des piliers, le dessin des fenêtres et des galeries, le système d'ornementation, se modifient seulement selon les époques. Nous donnons sur la *pl.* 19 les dessins de quatre travées appartenant à quatre époques différentes; on jugera, en les comparant entre elles, qu'elles ne varient les unes des autres que par les détails. — La première (*fig.* 1) est empruntée à Notre-Dame de Paris, et date de la première moitié du XIIIe siècle; la seconde (*fig.* 2) provient de l'église abbatiale de Saint-Denis, et remonte à la seconde moitié du XIIIe siècle. Les fenêtres disposées entre les formerets et éclairant les bas côtés doivent être considérées, pour leur style, comme indépendantes de nos travées. — On a un remarquable exemple des travées du XIVe siècle, dans la nef de l'église abbatiale de Saint-Ouen à Rouen (1), dont on a le dessin à la *fig.* 3 de la *pl.* 19. — Enfin, pour le XVe siècle, nous avons choisi l'ordonnance de la nef de l'église Saint-Maclou (2), à Rouen, *fig.* 4 de la *pl.* 19.

Nous nous bornerons à ces courtes observations sur les quelques dessins que nous soumettons à l'appréciation des lecteurs de la *Revue générale de l'Architecture.* Bien que, depuis une dizaine d'années, les edifices du moyen âge aient été l'objet d'actives investigations, nous croyons qu'il y a encore beaucoup à faire avant que l'on ait acquis une connaissance complète de l'art roman et de l'art ogival. Jusqu'à présent on n'a étudié notre architecture nationale que dans ses grandes masses, ou dans ses principales divisions; on a trop négligé les détails qui donnent le véritable caractère des styles. C'est pour cela que les architectes qui ont essayé de faire des constructions dans le goût du moyen âge n'ont produit que des monuments bâtards. Espérons que bientôt, grâce à l'activité imprimée aux études archéologiques, et à la bonne direction qu'elles ont prise, espérons, disons-nous, que la pratique de l'architecture romane et celle de l'architecture ogivale deviendront aussi familières à nos artistes que l'est déjà la pratique de l'architecture antique, dont l'étude règne exclusivement dans nos écoles depuis plusieurs siècles.

L. BATISSIER.

(1) Sur la *fig.* 2 de la *pl.* 19 on a, à la lettre F, le plan du pilier des arcades; aux lettres D et E, les profils de deux bases. B est la moitié du profil de l'archivolte des formerets; A c'est le profil des nervures diagonales; et B le profil du grand cordon au-dessus du triforium.

(2) Au milieu de la *fig.* 4 de la *pl.* 19, on voit, à la lettre C, le plan d'un peu plus de la moitié du pilier; à la lettre A, le profil du cordon sous le triforium; B est le profil du cordon au-dessus du triforium.

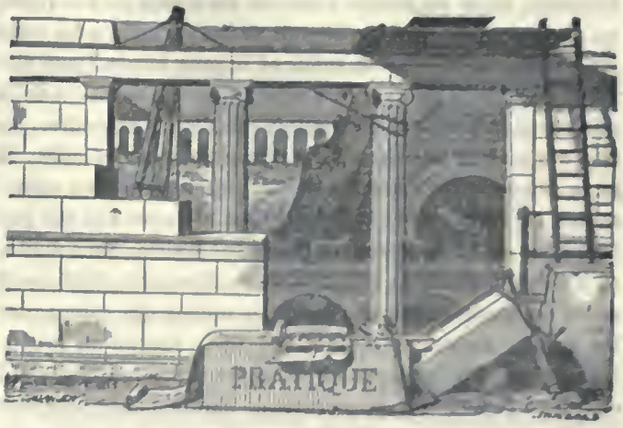

NOUVELLE ARCHITECTURE

A L'USAGE DES PROLÉTAIRES ANGLAIS.

Plus les villes sont grandes, populeuses et riches, plus aussi on y rencontre de misères. L'homme riche peut acheter le travail du pauvre; le pauvre a besoin de travailler pour vivre. La pauvreté forme donc aujourd'hui l'escorte de la richesse aussi inévitablement que l'ombre accompagne la lumière. Depuis un demi-siècle, beaucoup de propriétaires qui habitaient autrefois la campagne, et qui s'occupaient d'agriculture, sont venus s'établir dans les villes, où les attiraient à la fois les luttes politiques, les charmes de la vie élégante, et les spéculations industrielles. Les classes laborieuses des campagnes ont aussi fourni leur contingent aux villes; appelées d'abord par les besoins des différentes industries manufacturières qui grandissaient chaque jour, et qui s'étaient établies naturellement dans les principaux centres de consommation, elles sont venues s'entasser dans les villes, qui ont fini par déborder sur les campagnes environnantes, et par prendre souvent des proportions colossales. Paris avec ses huit cent cinquante mille habitants, Londres avec sa population de deux millions, sont de monstrueuses anomalies; dans leur sein se perdent la santé, la richesse et la morale publiques. Là on ne vit, on ne s'agite, on ne respire plus qu'au milieu d'une foule, d'une cohue. Par-ci, par-là, on élargit bien la voie publique pour répondre aux nécessités d'une circulation de jour en jour plus active et plus difficile; mais la spéculation a fait main basse sur tous les jardins particuliers pour les couvrir de nouvelles constructions : les maisons s'entassent, se resserrent; les cours s'amoindrissent au point que l'air emprisonné n'y circule plus; et toujours la population s'accroît et se condense davantage, la population ouvrière surtout (1).

(1) Disons-le en passant, il importerait beaucoup au bien-être général des habitants des grandes villes que les hôpitaux, maisons de détention, etc., fussent transportés dans les campagnes. Tout réclame cette utile résolution : l'économie, la santé et la moralité. Si les dépenses de constructions nouvelles que nécessiterait une telle mesure s'opposent à l'exécution actuelle de l'ensemble de ce projet, toujours est-il qu'on diminuerait le mal en défendant d'élever, à l'avenir, les édifices de cette nature dans l'intérieur des villes. Les cimetières mêmes pourraient être transportés, pour la plupart, à une certaine distance des villes. Grâce aux chemins de fer qui desserviront bientôt si complétement tous les principaux centres de population, il serait facile d'arrêter d'avance des wagons pour les convois.

En voyant grandir ce géant moderne qu'on nomme l'industrialisme, en le regardant s'asseoir au milieu de nos villes, on n'a pas prévu qu'il appellerait nécessairement à lui cette foule nombreuse dont la sueur et le sang forment son aliment de chaque jour; on n'a prévu ni cette invasion de la misère, ni la profonde corruption que devait engendrer, au sein des masses laborieuses, le séjour des grandes cités, là où le démon de la tentation prend toutes les formes séduisantes, où l'honneur et la probité sont attaqués à la fois par l'appât du plaisir et la crainte de la souffrance. Sans doute, on n'a pas su combien il importait au bien-être physique et moral de la population de fonder au milieu des campagnes les grands ateliers de l'industrie; mais l'aurait-on prévu, que les intérêts particuliers se seraient très-probablement opposés à l'exécution de mesures de nature à faire éprouver des désagréments immédiats à quelques-uns, en vue du bien-être de générations encore à naître. Il est peu d'âmes assez généreuses et assez grandes pour s'émouvoir des souffrances de ceux qui ne vivent pas encore. Quoi qu'il en soit de cette prévision, toujours est-il qu'aujourd'hui les principaux centres de la population regorgent de pauvres. La statistique de la misère des grandes villes offre des tableaux qui épouvantent. Sur les huit cent cinquante mille habitants de Paris, il en est un cinquième qui ne possède pas 20 francs; un tiers de la population meurt à l'hôpital; et la classe dangereuse, corrompue, abrutie, cette classe d'hommes, toujours prêts à voler, à frapper, à assassiner, forme une masse de *trente mille individus*. Oui, Paris renferme dans son sein une horde de trente mille ennemis, gens actifs, remuants, sans foi ni loi, constamment occupés à tramer dans l'ombre quelque conspiration contre la propriété, ou à porter quelque atteinte à la sûreté des citoyens.

Londres cache des plaies plus hideuses encore.

Aussi longtemps que le soleil reste au-dessus de l'horizon, que les citoyens sont debout, l'œil ouvert, le soupçon dans l'âme, et gardés par une armée disciplinée de gendarmes, de sergents de ville, d'agents de sûreté, etc., les bohémiens des villes peuvent circuler dans les rues et visiter les lieux publics; mais, dès que la nuit vient envelopper la cité dans le sommeil, dès que la gendarmerie et la plupart des agents de la sûreté publique se livrent au repos dont la nature a besoin, dès que tout vient faciliter et protéger les tentatives du crime, la tranquillité générale demande que la liberté de circulation soit limitée, et, sous peine d'être condamné comme vagabond, il faut trouver à se loger. Le sommeil de celui qui possède ne doit pas être troublé par la pensée que ceux qui n'ont rien combinent les moyens de lui enlever une portion de sa richesse. Par mesure de sûreté générale, si ce n'est par charité, il faut, pour la nuit, un abri au pauvre; non pas seulement parce que la santé et la vie de l'homme sont choses précieuses, mais parce que la misère étant antipathique à la nature humaine, plus on est pauvre, plus on est supposé près d'être criminel. La nuit est belle, l'air est tiède, et le pauvre s'accroupirait volontiers sous le péristyle de ce monument; ou bien, enveloppé dans ses haillons, il demanderait la protection de cette porte-cochère : impossible! Vous êtes pauvre, c'est vrai : plus que tout autre, vous avez besoin de calculer l'emploi des quelques sous que vous possédez; volontiers vous économiseriez les frais de votre gîte, c'est encore vrai : mais la misère est une incitation continuelle au crime, et il faut à la fois vous épargner la tentation et garantir la propriété. — Cependant, pourraient dire la charité et quelque peu la justice aussi, si c'est pour protéger la propriété que vous obligez les malheureux à s'enfermer entre quatre murs pendant la nuit, pourquoi la propriété ne paye-t-elle pas l'abri qu'elle rend obligatoire au pauvre? La richesse devrait-elle prélever encore cet impôt sur la misère?

Les municipalités ne sont pas encore assez riches pour fournir à tous les malheureux un gîte pour la nuit autre que les violons des corps de garde; et, disons-le, le travail des manœuvres est parfois si pénible, qu'il faut bien qu'ils y soient contraints par de grandes souffrances pour s'y livrer. C'est là la justification providentielle des esclavages antiques et modernes. Mais, Dieu merci, les progrès de la science, les machines merveilleuses dont l'invention caractérise notre époque, après les grandes douleurs que leur enfantement aura causées à l'humanité, lui viendront enfin en aide, et les ouvriers en fonte et en fer faciliteront l'accroissement de la production et amélioreront le sort de tous.

En attendant cet heureux moment, il est indispensable que la science, la charité et l'intérêt bien entendu, se concertent pour offrir à tous des abris sains et propres, au meilleur marché possible; car au-dessus encore de cette race famélique, paresseuse et corrompue, qu'on rencontre au fond de toutes les grandes populations habitant un même lieu, se trouvent les classes vraiment laborieuses, et parmi lesquelles figurent les ouvriers en bâtiment, des gens qui consacrent bravement les heures de la journée à un travail pénible, mais honorable, pour obtenir un salaire qui paraît toujours médiocre quand on tient compte des besoins vrais et des éventualités d'une existence soumise à bien des hasards, à bien des dangers. Veut-on savoir où logent aujourd'hui, à Paris, non-seulement les indigents, mais tous les ouvriers qui ne sont pas en ménage? Nous empruntons la réponse à un travail d'un de nos collaborateurs, M. Perreymond. Tous ceux qui ont étudié Paris reconnaîtront la vérité de ses paroles. « Parcourez les quartiers pauvres, dit-il, visitez les maisons des rues de la Mortellerie, de la Coutellerie, et les rues qui avoisinent l'Hôtel-de-Ville, celles de la Petite-Pologne, près de l'abattoir de Miroménil, les aboutissants de la rue Saint-Honoré, depuis le Palais-Royal jusqu'à la rue Saint-Denis, les rues hors barrière, depuis celle d'Austerlitz jusqu'à celle du Maine, et tant d'autres, et vous verrez comment les maçons, les cordonniers, les repasseurs de couteaux, les vitriers, les ramoneurs, les tailleurs, les terrassiers, les peintres en bâtiment, etc., sont entassés dans d'infâmes chambrées. « C'est dans quelques-unes de ces mai-« sons, lit-on dans le *Rapport officiel sur le choléra-morbus*, « quand on a le courage d'y pénétrer, qu'on se trouve « tout à coup transporté au milieu de chambres obscures. « A peine l'air se renouvelle-t-il dans ces sombres réduits, « où le jour ne pénètre qu'en se glissant à travers le mur, « dans une cour étroite, espèce de puits infect où viennent

« se dégorger les eaux ménagères. Les tuyaux de descente, « les cuvettes encombrées d'ordures de toute espèce, et « même du reflux des latrines, versent leur contenu sur les « escaliers des différents étages. »

« Voici un des exemples cités par M. le docteur Bayard (*Topographie médicale de Paris*) :

« Dans une pièce au quatrième étage, ayant à peine cinq « mètres en carré, je trouvai *vingt-trois* individus, hommes « et enfants, couchés pêle-mêle sur *cinq* lits. L'air de cette « chambre était tellement infect, que je fus pris de nausées. « La chandelle qui m'éclairait faillit s'éteindre. Les sou- « liers et les vêtements de ces individus exhalaient une « odeur aigre et insupportable, qui dominait les autres exha- « laisons. »

« Et puis l'on s'étonne qu'aux jours de grande tourmente politique et sociale, des populations *inconnues*, de véritables troglodytes, s'éveillent, comme par enchantement, et couvrent nos places et nos carrefours! »

Ne serait-il pas dans l'intérêt de la sûreté, de la moralité et de l'agrément public, de ne pas laisser entièrement aux hasards des spéculations particulières le soin de loger cette masse d'ouvriers et d'indigents? Aussi longtemps que cette question de logement des malheureux et des ouvriers n'aura pas été résolue, il faudra désespérer, non-seulement de l'élégance et de la propreté des villes, mais même de pouvoir y assurer de bonnes conditions hygiéniques. Car, quand bien même on parviendrait, comme à Paris, dans certains endroits de la Cité, et comme à Saint-Giles, à Londres, à entourer de maisons à façades propres les ignobles cloaques où les indigents s'abritent et se réchauffent, toujours par-dessus ces placages menteurs passeront les cris de souffrance, l'air empesté, la fièvre et les maladies qui ne vengent que trop cruellement les malheureux de ceux qui les oublient.

Londres, la ville monstre des temps modernes, s'est enfin émue au spectacle de ses propres misères. Des esprits éclairés, des hommes de cœur, ont constitué une association en vue d'améliorer, par tous les moyens possibles, les habitations des classes ouvrières (*Association for improving the dwellings of the industrious classes*). On élève, dans la grande ville, des *lavoirs publics*, où les femmes du peuple, moyennant une rétribution extrêmement minime, trouvent de l'eau chaude, du savon, etc., pour laver le linge de leurs familles; on y construit aussi des *bains publics*, où le prolétaire, pour quatre ou cinq sous, peut prendre un bain chaud. Les architectes sont invités à faire connaître les moyens les plus économiques de distribuer les plans de bâtiments divers, tantôt pour loger de petites familles d'ouvriers pendant un temps plus ou moins long, tantôt pour donner à loger à la nuit seulement. Nous avons reçu les dessins des projets présentés à l'*Association pour l'amélioration des logements des classes ouvrières*, par l'architecte anglais, M. Charles Pierce, et nous les donnons à nos lecteurs (Voyez les *pl.* 20, 21, 22 et 23), comme nous donnerons plus tard ceux des lavoirs et des bains publics, qu'il nous faudra bien imiter à Paris, comme déjà on annonce que cela se fait à Bruxelles. Les salles d'asile, les crèches, les écoles mutuelles, les clubs d'ouvriers, les bains et les lavoirs publics, les maisons d'asile, etc., etc., voilà des innovations, pour la plupart modernes, de l'esprit chrétien; elles méritent toute l'attention des architectes, comme déjà elles attirent celles des gouvernements. Des hommes honorables, mus à la fois par des sentiments d'une charité pure et éclairée, et par des principes d'une économie bien entendue, ont construit des villages autour de leur fabrique. Nous avons visité nous-même, à Deanston-Works, près Stirling (Écosse), le village exécuté par les soins de M. James Smith, esq. Des rues entières récemment construites à Birkenhead (à l'embouchure du Mersey), sont toutes fournies d'eau potable et de gaz d'éclairage. Nous reviendrons sur ces travaux.

L'ordre matériel engendre l'ordre moral, nous l'avons souvent répété; car rien, en effet, ne saurait mieux rectifier une nature déviée, ni mieux fortifier les sentiments d'ordre et de paix que les bonnes conditions matérielles. L'ordre et la propreté, dans une maison, invitent énergiquement à l'ordre et à la propreté dans les habitudes physiques et morales.

Les projets de M. Ch. Pierce sont au nombre de quatre. Le bâtiment de la *pl.* 20 nous semble s'adresser aux gens non mariés. Avec sa cour, il n'occupe qu'une surface d'environ 468 m. carrés, et offre cependant des cabinets à lits pour 156 personnes, une grande salle de réunion d'environ 10 mètres de côté, un appartement pour le surveillant, une cuisine, magasin, etc.

L'architecture de la façade n'est pas irréprochable; mais c'est moins une question d'art qu'une idée de distribution économique qui constitue l'intérêt de ce projet, ainsi que celui des trois autres, qui laisseront tous beaucoup à désirer aux architectes français sous le rapport de l'art.

La *pl.* 21 nous offre des logements d'un degré plus élevé que ceux du projet précédent. Ici ce ne sont plus des cabinets à coucher qu'on offre au public, ce sont des chambres, des chambres à feu. Le bâtiment a quatre étages de 28 chambres chacun, de 12 pieds anglais sur 10 (1).

La *pl.* 22 présente une rangée de 18 petites maisons juxtaposées, et ne formant pour ainsi dire qu'un seul grand bâtiment à trois étages. Chaque appartement se compose de trois pièces qui occupent tout un étage de petite maison; de sorte que 68 familles peuvent se loger dans cet établissement. L'inspection du plan en fera connaître les détails.

La *pl.* 23 représente un maison à loger qui peut recevoir 10 familles. Cette maison est encore un degré au-dessus des précédentes. Elle a trois étages, un rez-de-chaussée et un soubassement. Chaque étage est occupé par deux familles. L'étage de soubassement est éclairé par l'*area* (Voy. le plan du soubassement), qui est une excavation pratiquée entre la la maison et la voie publique, et entourée d'une grille pour empêcher les accidents.

Nous le répétons, ces projets ne doivent pas être considérés comme des œuvres d'art, ce sont des idées de distribution économique qu'ils sont destinés à faire connaître, et nous les donnons à ce titre. Nos architectes devront faire

(1) Le pied anglais (0 m. 30179) vaut environ 11 des anciens pouces français.

des recherches dans cette voie nouvelle; il y là pour eux beaucoup d'améliorations à projeter, de grands travaux à exécuter. C'est une question de charité, d'hygiène publique, de gloire et de profit.

CÉSAR DALY.

COMMUNICATION DE LA MÉDITERRANÉE

ET DE LA MER ROUGE

PAR UN CANAL MARITIME ET UN CHEMIN DE FER

Depuis un demi-siècle, le commerce de l'Inde fait la fortune des hardis commerçants de l'Angleterre; il avait déjà enrichi le Portugal et la Hollande.

Aujourd'hui, presque sans effort, l'immense empire chinois, avec ses 170 millions d'habitants, ouvre ses marchés aux produits de l'Europe et de l'Amérique. Ainsi sont tombées, sous nos yeux, les dernières barrières élevées, par la volonté des hommes, entre l'Orient et l'Occident.

Un immense bienfait devra en résulter. A des relations plus actives correspondront un accroissement de travail pour les classes ouvrières, des profits pour les fabricants et les commerçants, enfin une augmentation de valeur considérable donnée aux richesses du monde.

Les mers sont la voie naturelle des grandes relations commerciales.

En observant la configuration des mers, on est frappé d'une chose. Le long boyau de mers successives, qui part du détroit de Gibraltar et qui s'enfonce jusque dans l'Asie, n'a qu'une seule communication avec l'Océan : c'est une véritable impasse.

Il semble pourtant que la nature, comme pour remédier à cet inconvénient, ait poussé la mer Rouge entre l'Asie et l'Afrique, et que par là l'Océan ait voulu rejoindre la Méditerranée. Seulement, le flot océanique n'a pas eu la force d'arriver jusqu'au flot méditerranéen : l'isthme de Suez les sépare.

C'est à l'homme de compléter les efforts de la nature.

Dès la plus haute antiquité, les peuples ont eu l'instinct de cette amélioration géographique et commerciale.

Historiquement, la communication entre la mer Rouge et la Méditerranée a été réalisée à trois époques différentes : 1° sous les anciens rois égyptiens; 2° sous les Ptolémées; 3° sous les kalifes arabes.

Autrefois, le Nil avait sept bouches principales. C'est par la bouche dite *pélusiaque* qu'était établie la communication entre les deux mers, du temps des Pharaons. La branche pélusiaque du Nil, qui se trouve indiquée sur notre carte (Voy. *col.* 159 et 160), par le cours d'eau le plus oriental, était mise en communication, au moyen d'un canal traversant la vallée de l'*Ouady-Toumlat*, avec les *lacs amers* alors pleins d'eau. Les lacs amers eux-mêmes communiquaient avec la mer Rouge, par un canal maritime, dont on trouve encore les berges pendant l'espace de quatre lieues.

Sous les Ptolémées, le système de communication était à peu près le même; mais, comme la bouche pélusiaque commençait à se combler, on traversait le Delta par des canaux intérieurs, jusqu'à d'autres branches du Nil ayant un volume d'eau plus considérable, pour gagner la mer Méditerranée.

Enfin, sous les kalifes, la communication ne se faisait plus guère que par l'intérieur de l'Égypte, entre le Caire et Suez, au moyen de l'ancien canal Trajan conduit à travers l'Ouady-Toumlat, et qui unissait ainsi le Nil avec les lacs amers. Ce dernier système n'était réellement utile qu'au commerce égyptien. Un chemin de fer du Caire à Suez le remplacerait avec avantage.

A aucune de ces trois époques, la communication entre les deux mers n'a été complète et générale.

Aujourd'hui, la communication entre la Méditerranée et la mer Rouge doit être établie de la manière la plus directe, et sur la plus large échelle possible. C'est une affaire d'intérêt universel.

Le commerce, la politique, le besoin de la paix, tout concourt à attirer l'attention des peuples sur ce grand travail d'utilité générale. Personne ne peut y perdre, tout le monde doit y gagner.

En réalité, c'est une communication que tous les peuples désirent sans exception.

Quant au caractère des agents qui pourront se trouver chargés de réaliser le désir général, nous croyons qu'il faut poser deux principes : 1° les agents doivent avoir intérêt à maintenir l'égalité de droit et de jouissance pour tous les pavillons : 2° les agents doivent avoir intérêt à n'exclure personne, mais au contraire à ouvrir le passage à tous.

D'après cette simple énonciation, il est évident que la communication des deux mers ne peut pas être abandonnée à une seule puissance nationale, quelle qu'elle soit.

Serait-ce, par exemple, le gouvernement de Méhémet-Ali? Mais ce gouverment a ses intérêts particuliers dans la question, et il n'est pas assez fort pour résister aux influences étrangères. Méhémet-Ali ou son successeur pourrait ouvrir ou fermer le passage dans l'intérêt de ses amis ou alliés politiques. On se disputerait ainsi les bonnes grâces du pacha d'Égypte. Cette combinaison ne ferait qu'augmenter les jalousies et les rivalités secrètes des puissances.

Serait-ce le gouvernement de la Porte auquel on confierait la communication des deux mers? Il est vrai que le gouvernement de la Porte est resté suzerain du pacha d'Égypte d'après les derniers traités; mais le même inconvénient que nous venons de signaler, ne se présenterait-il pas? La Porte n'est-elle pas sans cesse ballottée entre des influences opposées? Souveraine propriétaire de l'isthme et des travaux de communication, ne pourrait-elle pas se trouver intéressée, ou contrainte indirectement, à des actes de partialité ou d'exclusion? Après tout, le drapeau turc sur l'isthme de Suez serait un drapeau national, et nous cherchons ici un intérêt neutre.

Il faut donc avoir recours à une compagnie, formée avec des capitaux de tous les pays, n'étant sous la protection exclusive d'aucune nationalité, mais se trouvant placée, par sa constitution même, sous le patronage collectif de toutes les puissances.

Il est impossible que cette compagnie, comme toutes les autres compagnies de ponts ou de canaux, n'ait pas intérêt à tenir constamment la communication ouverte à tous les navires, quel que puisse être leur pavillon national. Il est impossible que cette compagnie n'ait pas intérêt à maintenir l'égalité des droits, puisqu'elle est surveillée par tous les navigateurs, et que si elle portait la moindre atteinte à ce principe, elle s'exposerait à être menacée dans son existence par les complications politiques et militaires.

Pour la compagnie de l'isthme de Suez, l'intérêt et le devoir se trouvent pleinement conciliés, et la communication des deux mers devient ainsi le gage de la justice et de la paix générale.

M. Colin, de Marseille, qui a habité l'Égypte pendant quatre années, et qui, depuis cinq ans, a développé ces idées dans la *Phalange* et dans la *Démocratie pacifique*, propose aujourd'hui de former la *Compagnie de l'isthme de Suez*. M. Colin a bien voulu nous communiquer son projet. Nous nous empressons de publier la plus grande partie de ce travail intéressant.

CÉSAR DALY.

EXTRAIT DU PROJET DE M. COLIN, SUR LA COMMUNICATION DES DEUX MERS.

Utilité d'une compagnie.

Jusqu'à présent, il y a eu des compagnies formées pour l'exécution des travaux publics dans une nation, et sur un territoire national; il s'agit d'en créer une pour l'exécution d'un travail qui servira à toutes les nations, et qui reposera sur un territoire neutre.

C'est vraiment dans cette circonstance qu'on aperçoit la nécessité d'une compagnie; car pour ce grand travail d'utilité universelle, il n'existe pas d'administration commune entre les puissances, comme il existe, au sein de chaque nation, des administrations publiques pouvant exécuter les travaux qui intéressent l'État.

Mode de communication.

Deux systèmes sont en présence : le chemin de fer et le canal maritime.

La presse française préfère le canal maritime. Il est présumable que l'Autriche, à cause de Trieste, désire aussi le canal. Quant à la Russie, elle se rapprocherait commercialement de l'Inde, par sa marine de la mer Noire.

Mais le chemin de fer a pour lui une forte opinion au delà de la Manche. Le *Times*, le haut commerce britannique et le cabinet de Saint-James inclinent pour un rail way entre le Caire et Suez (1).

Nous pensons que l'on pourrait satisfaire tout le monde, en adoptant les deux modes de communication, chacun dans la mesure de son utilité.

Le chemin de fer serait exécuté comme système provisoire, et comme facilitant la construction du canal. Le canal maritime serait exécuté comme solution définitive et complète du problème.

Dès que Suez ne serait plus qu'à trois heures de distance du Caire et du Nil, on conçoit que le transport des vivres, des matériaux et des travailleurs deviendrait extrêmement facile.

Après l'ouverture du canal maritime, le chemin de fer servirait toujours au mouvement intérieur de l'Égypte; et, en vertu de cette considération, la compagnie pourrait prendre des arrangements avec le gouvernement égyptien, pour lui céder le rail way au bout d'un certain temps (2).

La compagnie éprouvera inévitablement une perte sur le chemin de fer; mais l'ouverture du canal maritime donnera, comme nous le verrons bientôt, des bénéfices si considérables, que cette perte se trouvera aisément compensée (3).

---

(1) Sir W. Harris, major des ingénieurs de Bombay, a proposé un chemin de fer naval, de Peluse à Suez. M. Guillemon, capitaine du génie, a eu la même idée pour la France. (Voyez la *col. 110 du 6e vol.* de la *Revue générale de l'Architecture et des Travaux publics.*) Ce système exigerait : 1° quatre paires de rails pour chaque voie, à cause de la largeur du berceau-chariot sur lequel reposerait le navire; 2° une chaussée en maçonnerie, à cause du poids qu'elle devrait supporter; 3° un matériel de plusieurs centaines de locomotives, puisque, dans les conditions ordinaires et avec une vitesse moyenne de 21 kilomètres à l'heure, une locomotive ne remorque qu'un poids de 80 tonneaux, et qu'il faudrait, par conséquent, quinze locomotives pour remorquer un navire de 1200 tonneaux. On doit observer en outre, que, pour ne pas défoncer la route, il faudrait 210 roues pour supporter le navire, chaque roue ne devant pas être chargée de plus de cinq tonnes. Il nous paraît donc certain que le chemin de fer naval serait ici plus coûteux et moins utile que le canal maritime.

(*Note de M. Colin.*)

(2) En se réservant sans doute certains droits, certaines facilités, dans la prévision de circonstances exceptionnelles, telles qu'une interruption dans le service du canal par suite de réparations graves, etc.

(*Note de M. César Daly.*)

(3) Par la précaution indiquée dans la note qui précède, cette perte se-

Indépendamment du rail way de Suez, qui, après l'ouverture du canal maritime, ne sera plus qu'un appendice du système de communication générale à travers l'isthme, nous pensons que la compagnie devra s'entendre avec Méhémet-Ali pour faire arriver, par l'Ouady-Toumlat, un canal d'eau douce, à petite section, et alimenté par les eaux du Nil. Ce canal pourra être prolongé, parallèlement au canal maritime, au nord et au midi, jusqu'à Peluse et jusqu'à Suez (1).

CARTE DE L'ISTHME DE SUEZ

DONNANT LE TRACÉ DU CANAL MARITIME ET DU CHEMIN DE FER
PROJETÉS PAR M. COLIN (DE MARSEILLE)

Ce canal d'irrigation et d'abreuvement est indispensable pour vivifier le désert. C'est un complément nécessaire du canal maritime. On ne pourrait le remplacer que par des puits artésiens; mais il faudrait s'assurer, par l'expérience, que la sonde peut faire jaillir de l'eau potable dans le désert, sur la ligne du canal maritime. Du reste, dès que le barrage du Nil sera construit, l'exécu-

rait naturellement très-diminuée, puisque le chemin de fer rendrait de très-grands services au canal en facilitant les travaux d'entretien, et dans le cas où la navigation serait momentanément entravée, le rail way en atténuerait l'inconvénient. (*Notes de M. César Daly.*).

(1) Il permettra de planter et de consolider non-seulement les berges du canal maritime, mais encore une assez large portion du désert latéral, de telle sorte que les navires passeront à travers une campagne constamment verdoyante. (*Note de M. Colin.*)

En Egypte, aujourd'hui, les machines réclament de constantes réparations, par suite des parcelles sablonneuses qui y pénètrent, et qui, peu à peu, les raient et les usent dans leurs articulations, élargissent les joints, etc. En bordant le canal maritime de rangées d'arbres, on contribuerait à la fois à la conservation du canal et des appareils moteurs. (*N. M. Daly.*)

tion de ce canal deviendra aussi facile que peu dispendieuse (1).

En résumé, le but et l'esprit de la compagnie seront d'employer tous les moyens qu'elle jugera convenables, pour établir, à travers l'isthme, le système de communication le plus rapide, le plus commode, le plus utile à tous.

Constitution de la compagnie.

Comment la compagnie de l'isthme de Suez doit-elle procéder?

Il faut d'abord qu'elle se constitue, en rédigeant ses statuts, et en établissant des centres d'opérations préliminaires dans les principales villes d'Europe.

La compagnie de l'isthme de Suez fera ensuite dresser un cahier des charges, dans lequel on spécifiera de la manière la plus explicite :

1° La neutralisation de l'isthme, c'est-à-dire la déclaration, de la part de la Porte, que ledit isthme (2) ne pourra jamais appartenir à aucun État politique quelconque;

2° La faculté pour Méhémet-Ali, investi du pachalik d'Égypte par les derniers traités, de stipuler avec la compagnie telles conditions qu'il jugera convenables, et de la mettre en possession du territoire déclaré neutre par les puissances, sans pouvoir toutefois entraver cette grande opération, et paralyser la détermination de l'Europe et de la Porte;

3° La perception des droits et tarifs par la compagnie, pendant 99 ans; et, au bout de ce laps de temps, la propriété des travaux et ouvrages exécutés, tombant dans le domaine public des nations (à l'exception pourtant du rail-way, si la compagnie l'avait cédé à Méhémet-Ali);

4° L'existence indéfinie et perpétuelle de la compagnie, qui, après l'expiration des 99 ans, ne percevra plus qu'un minimum de droits nécessaire pour l'entretien des ouvrages et du personnel de l'administration;

5° Le droit de la compagnie de faire la police du passage, et d'avoir par conséquent des agents sous ses ordres; le droit de requérir main-forte, si cela est nécessaire, en s'adressant au pacha d'Égypte ou à ses successeurs, au sultan ou aux gouverneurs de Syrie, ou enfin aux cinq grandes puissances européennes, comme la compagnie l'entendra;

6° La prohibition absolue de laisser passer, par le canal ou le chemin de fer, aucun navire de guerre, aucun corps de troupes, sous quelque prétexte que ce soit, d'une manière ostensible ou déguisée;

7° Comme conséquence de cette prohibition, le droit de la compagnie de vérifier la cargaison de tout navire qu'elle soupçonnera cacher des munitions de guerre ou des troupes, etc.

Toutes les puissances européennes devront donner, par leur ministre des affaires étrangères, leur adhésion entière et explicite à ce cahier des charges. A Constantinople, les ambassadeurs de ces puissances devront donner une adhésion collective.

Coût des travaux.

Trois ouvrages doivent composer l'ensemble du système de communications à travers l'isthme :

1° Le rail-way, du Caire à Suez;

2° Le canal maritime, de Suez à Peluse;

3° Le canal d'eau du Nil, conduit à travers l'Ouady-Toumlat, jusqu'au canal maritime, pour être prolongé, parallèlement à ce canal, d'un côté, jusqu'à Suez, de l'autre, jusqu'à Peluze.

Le chemin de fer du Kairé à Suez, d'après l'assiette par nous indiquée dans la *Revue des Deux-Mondes* (numéro du 15 janvier 1838), aurait 112 kilom. (28 lieues) de développement, et n'exigerait que des travaux de terrassement presque insignifiants. Nous disions dans le travail précité que l'on pouvait évaluer à 400,000 fr. la lieue de fer à double voie; ce qui porte la dépense principale à 11,200,000 fr. Il faut ajouter 600,000 fr. pour les locomotives, et 300,000 fr. pour les embarcadères, bureaux et dépôts de charbon; ce qui porte le coût total à 12,100,000 fr.

En achetant les rails que Méhémet-Ali a en magasin, nous estimons qu'on pourrait faire une économie de quelques millions sur ce chiffre.

Quant au canal maritime, voici comment on peut établir le devis.

D'après les ingénieurs de l'armée française, les différentes parties du système de canalisation étudié par eux, parties qu'il s'agirait aujourd'hui d'exécuter pour établir la communication directe de Suez à Peluse, étaient estimées ainsi qu'il suit :

1° Recreusement du canal de Suez aux lacs amers	1,287,000 fr.
2° Creusement du canal des lacs amers à la Méditerranée.	2,500,000
3° Ecluse double et pont à l'entrée du bief d'eau de mer, sur les lacs	350,000
4° Ecluse de chasse et de navigation, bassin et pont au débouché du canal dans la mer Rouge, à Suez.	450,000
5° Ecluse de chute, à sas et grand déversoir, à la prise d'eau du canal de dérivation des lacs amers.	1,200,000
6° Deux jetées et ouvrages accessoires, au débouché du canal, sous Peluse.	1,000,000
7° Travaux de recreusement, écluses, digues, balises dans le chenal et la rade de Suez. . .	2,500,000
Total. . . .	9,287,000 fr.

Le canal maritime devant avoir des proportions plus grandes, doublons la somme. Ajoutons-y celle de 28,000,000 de francs, pour la construction d'un port et d'une grande écluse de chasse à Peluse, et celle de 3,000,000 de fr. pour les travaux à faire près des lacs amers (1), nous aurons un total de 49,574,000 francs.

Le canal de dérivation du Nil par l'Ouady-Toumlat est une sorte d'ouvrage mixte, utile à la fois à l'Égypte, dont il féconderait les terres, et à la compagnie de l'isthme de Suez, puisqu'il servirait à faciliter les communications à travers l'isthme. On peut donc, à raison de cette connexité d'intérêts, admettre que la compagnie s'associerait avec le gouvernement égyptien, pour la construction et la dépense de cet ouvrage.

On sait que, par les fortes inondations, les eaux du Nil remontent dans l'Ouady-Toumlat, jusqu'auprès des ruines d'un ancien temple de Sérapis (Serapeum), situées non loin des lacs amers. (Voy. notre carte.) Le canal qu'il s'agit de creuser est

(1) On pourrait, si on le trouvait utile, disposer un canal d'arrosement des deux côtés du canal maritime, au moyen de siphons qui passeraient sous ce canal. Il y aurait encore d'autres moyens. (*Note de M. César Daly.*)

(2) La Porte n'a pas, sur l'isthme de Suez, un droit de domaine utile; elle n'a qu'un droit de suzeraineté et de propriété nominale. (*Note de M. Colin.*)

(1) Une digue pour maintenir les eaux versées dans les lacs amers, et empêcher l'inondation de l'*Ouady-Toumlat*.

donc, le long de la vallée, déjà tracé, en quelque sorte, par la nature. On y trouve aussi les vestiges des canaux qui, à différentes époques, ont établi la communication entre le Nil et la mer Rouge. Nous estimons qu'une somme de 3 millions suffirait pour rétablir ce canal jusqu'aux lacs amers. Quant aux deux rigoles parallèles au canal maritime, des lacs amers à Peluse d'une part, des lacs amers à Suez d'une autre part, elles ne coûteraient pas plus de 5 à 6 millions.

Nous avons donc, pour le coût total de ce troisième ouvrage, 10 millions environ, dont 5 pourraient être supportés par le gouvernement égyptien. Nous ferons figurer néanmoins les 10 millions en ligne de compte.

Récapitulons :

1° Le chemin de fer.	12,100,000 fr.
2° Le canal maritime.	49,574,000
3° Le canal d'eau douce.	10,000,000
	71,674,000 fr.
Frais de mise en culture des terres riveraines du canal, et construction des édifices servant à l'administration	4,500,000
Frais d'administration, en Europe et Égypte, pendant la durée des travaux.	3,500,000
Total général. . .	79,674,000 fr.

Pour parer à tout imprévu, la compagnie de l'isthme de Suez doit se former au capital de 90,000,000 de francs.

Bénéfices de la compagnie.

Quant aux profits, ils se composeront :

1° Du revenu du chemin de fer, jusqu'à l'époque de l'ouverture du canal, et du prix de cession dudit chemin de fer au gouvernement égyptien;

2° De la perception des droits et tarifs, au passage des navires dans le canal maritime;

3° Des concessions de terrains, des droits d'aiguade, des cultures et plantations faites par la compagnie elle-même.

Quel est le chiffre exact du mouvement commercial qui s'opère aujourd'hui par le cap de Bonne-Espérance? Ce chiffre est assez difficile à obtenir. D'après M. Anderson (1), le chiffre total du commerce annuel entre l'Europe, l'Inde et la Chine, par l'Océan, serait de 700,000,000 de francs, et le mouvement maritime de 1,000,000 de tonneaux. D'après les calculs de M. le professeur Jacobi, dans sa statistique de l'Inde, le mouvement maritime serait de 1,500,000 tonneaux, et la valeur des marchandises transportées par l'Océan s'élèverait à 1,000,000,000 de francs. M. Cordier porte à 3,000 le nombre des navires qui doublent, chaque année, le cap de Bonne-Espérance ou le cap Horn, et il estime que les marchandises chargées sur ces navires s'élèvent à 2,000,000 de tonneaux. Suivant le même ingénieur, en opérant le transport de ces 2,000,000 de tonneaux par la mer Rouge, l'isthme de Suez et la Méditerranée, il y aurait un bénéfice de plus de 100,000,000 de francs à réaliser pour le commerce du monde (2).

(1) Rapport fait au pacha d'Egypte, en 1842, sur le percement de l'isthme de Suez.

(2) Voici, d'après les indications de M. Cordier, le tableau des distances des ports de l'Europe aux Indes orientales, par le canal de Suez et par l'Atlantique, en prenant pour point d'arrivée Bombay. Ces distances sont en lieues de 4000 mètres.

INDICATION DES PORTS D'EUROPE ET D'AMÉRIQUE	BOMBAY PAR LE CANAL DE SUEZ	BOMBAY PAR L'ATLANTIQUE	DIFFÉRENCE
Marseille.	2,374	5,650	3,276
Constantinople.	1,800	6,100	4,300
Trieste.	2,340	5,960	3,610
Malte	2,062	5,800	3,738
Cadix	2,224	5,200	2,976
Lisbonne.	2,500	5,350	2,850
Bordeaux	2,800	5,650	2,850
Le Havre	2,824	5,800	2,976
Londres	3,100	5,930	2,850
Liverpoot	3,050	5,900	2,850
Amsterdam	3,100	5,950	2,850
Saint-Pétersbourg . . .	3,700	6,550	2,850
New-York.	3,761	6,200	2,489
La Nouvelle-Orléans . .	3,724	6,450	2,726

En prenant une moyenne entre tous ces calculs, nous croyons qu'on peut évaluer, sans erreur sensible, à 1,200,000 tonneaux et 1,000,000,000 de francs le mouvement général qui prendrait, en peu d'années, la route de l'isthme de Suez.

Mais, à cet élément principal, il faut ajouter le cabotage qui s'établira immanquablement entre la Méditerranée et la mer Rouge, par les marines grecque, turque, russe, autrichienne, italienne, française, espagnole, portugaise, algérienne, arabe, et qui ne peut guère s'évaluer à moins de 300,000 tonneaux.

Il est donc permis de tabler sur un total de 1,500,000 tonneaux pour la moyenne des cinq ou six premières années; mais il est certain que ce chiffre ne s'arrêtera pas là, et qu'il pourra même bientôt doubler et tripler, soit par l'augmentation du commerce général avec l'Inde, la Chine, le Japon et l'Océanie, soit par l'accroissement du cabotage auquel donnera lieu le développement agricole, commercial et colonisateur des contrées situées le long de la mer Rouge et au-delà du détroit de Bab-el-Mandeb, sur les côtes et dans les mers africaines.

En percevant un droit fixe de 10 francs par tonneau, la compagnie de l'isthme de Suez réaliserait donc un revenu annuel brut de 15,000,000 de francs, pour le canal maritime seulement. Déduisons la somme de 2,500,000 francs pour frais d'administration et d'entretien, il nous restera encore le chiffre de 12,500,000 francs.

Il est vrai que ces profits si considérables ne pourront être réalisés qu'au bout de quatre ou cinq ans; pendant ce laps de temps, la compagnie de l'isthme de Suez devra s'en tenir au revenu du chemin de fer, qui sera loin d'être aussi avantageux. Le chemin de fer est, en quelque sorte, une lettre de change tirée sur le canal; mais cette lettre de change sera infailliblement acquittée à son échéance.

Il ne faut pas croire pourtant que le revenu du chemin de fer sera complètement nul. Voici comment ce revenu peut être estimé.

La valeur des marchandises qui ont été transportées par l'Égypte entre l'Inde et l'Europe, et *vice versâ*, s'est élevée, en 1844, à 5,755,810 francs. Supposons ce mouvement triplé par le chemin de fer, nous avons un chiffre de 17,267,430 francs pour la valeur des marchandises. La perception du droit de 2 p. 100 donnerait déjà près de 350,000 francs de revenu annuel. Il faut ajouter à ce chiffre le transport des passagers et des lettres, qui

donnera environ 250,000 francs (1). La compagnie percevra donc annuellement un total brut de 600,000 francs; sans compter le transport des ouvriers et des matériaux pour le canal maritime et le canal d'eau douce, qu'il faudrait évidemment passer au crédit du chemin de fer, la main droite payant la main gauche.

Enfin, les concessions de terrains sur les bords du canal d'eau douce, les droits d'aiguade, les cultures et plantations faites par la compagnie, donneront encore des profits que nous ne mentionnons ici que pour mémoire.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

La compagnie de l'isthme de Suez sera sous la protection de toutes les puissances; elle aura un caractère entièrement neutre et pacifique, et elle fera elle-même sa propre police.

Formée avec des capitaux européens, toutes les puissances auront intérêt à la défendre, à maintenir ses droits; elle-même sera impartiale par nécessité, par intérêt.

La compagnie de l'isthme de Suez engage un capital de 90,000,000 de francs. Or, tablons seulement sur le revenu annuel du canal maritime, dont nous avons trouvé que le minimum était de 12,500,000 francs. Que l'on compare et que l'on juge !

Fait à Paris, le 1er décembre 1845.

AUG. COLIN (de Marseille),

Licencié en droit, rédacteur de la *Démocratie pacifique*, rue de Seine-Saint-Germain, 31.

LUTTES DES OUVRIERS ET DES ENTREPRENEURS

LE TRAVAIL ET LES GRÈVES

(2e Article. — Voyez *col.* 127.)

LA RÉVOLUTION DE 89 ABOLIT DÉFINITIVEMENT LES CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS.

Bientôt la réforme prend un caractère révolutionnaire. Le 17 juin (1789) le tiers-état se déclare *Assemblée nationale constituante*.

Les mots : Liberté, égalité, fraternité, retentissent de toutes parts.

Le 4 août, l'Assemblée nationale voit une partie du clergé et de la noblesse, dans un élan de chaleureux enthousiasme, sacrifier leurs priviléges; le tiers-état, croyant agir dans l'intérêt du peuple, anéantit les constitutions des ouvriers; Louis XVI est proclamé *Restaurateur de la liberté française*.

Le tiers-état crut faire une chose utile au peuple, à l'ouvrier, en brisant les derniers liens respectés par les édits de Louis XVI, qui rattachaient les ouvriers au maître et à ses compagnons. Le tiers-état ne réfléchissait pas que si ses membres étaient au-dessus de la nécessité de travailler tous les jours pour gagner leur vie, l'ouvrier n'était pas dans cette condition. Aussi le tiers-état, l'Assemblée nationale tout entière, ne tint aucun compte des sages paroles que Malouet prononça la *veille* du 4 août en faveur des ouvriers. Malouet voyait juste, et la situation nouvelle où allait se trouver la classe ouvrière l'effet à bon droit.

Il disait :

« C'est travailler à la constitution, c'est en assurer le succès, que de fixer un moment votre attention sur le nouvel ordre de choses qu'elle va opérer, et sur la *transition subite* de l'état ancien de la nation à un état nouveau.

« Un plan successif d'amélioration et de réforme dans un nouveau gouvernement, laisse le temps de remplir toutes les vides, de pourvoir à tous les déplacements d'hommes et de choses, et d'ordonner complètement chaque partie à mesure qu'elle subit l'examen du législateur. Mais lorsque, sans autre préparation qu'une *longue suite de malheurs*, sans autre précaution qu'une volonté toute-puissante, une grande nation passe subitement de la servitude à la liberté; lorsque *tous les abus et ceux qui en profitent* sont *à la fois* frappés du même coup, il se mêle nécessairement, Messieurs, à ces nobles efforts du patriotisme, un sentiment d'inquiétude et de terreur sur les périls et les désordres momentanés dont un tel ébranlement menace les différentes classes de la société.

« Nous avons proscrit les fautes et les erreurs de plusieurs siècles, l'expérience et les lumières de tous les âges vont présider à notre constitution. Mais l'exposition des meilleurs principes est la moindre partie des devoirs et du talent du législateur; et lorsqu'il ne laisse apercevoir que des motifs et des vues générales, *il faut encore qu'il connaisse tous les détails intérieurs, et qu'il agisse sur tous les ressorts de la société pour en régler le mouvement, en prévenir les écarts, concilier le présent avec l'avenir, les institutions nouvelles avec les besoins du moment, et la vie morale de l'État avec son existence physique*. Cette réflexion, Messieurs, s'applique à notre position.

« L'État périssait par la multitude et la gravité des abus que vous allez réformer. *Mais il n'est peut être pas un de ces abus qui ne soit actuellement la ressource de ceux qui y participent, et qui ne soit lié à la* SUBSISTANCE de diverses classes de salariés.

« Un grand nombre d'emplois ou de fonctions publiques, des grâces non méritées, des traitements exagérés, des moyens abusifs de fortune, doivent être supprimés ou réduits. D'où résulteront deux effets certains : l'un, dont la perspective ne peut être que consolante et salutaire, est la diminution du luxe; l'autre, plus prochain, plus puissant, est le *désœuvrement instantané et la cessation des salaires ou profits d'un grand nombre d'individus*, domestiques, ouvriers, et employés de toute espèce. De là suit encore la diminution des aumônes pour les pauvres, celle des consommations pour les riches, ce qui occasionnera aussi momentanément une réduction *dans les profits des marchands et des entrepreneurs*.

« Un vice particulier à la France rend toutes ces réformes aussi nécessaires que leur effort pourrait être dangereux, si on ne se hâtait d'y pourvoir. Il n'existe dans aucun autre Etat policé, et nous ne trouvons dans l'histoire d'aucun peuple, une si grande quantité d'officiers publics et d'employés de tous les genres, à la charge de la société, qu'il y en a parmi nous.

« D'un autre côté, *la diminution du travail et de l'industrie, dans les classes productives*, fait depuis des années des progrès effrayants : plusieurs manufactures et grand nombre de métiers ont été abandonnés dans plusieurs provinces; *des milliers d'ouvriers sont sans emploi*; la mendicité s'est accrue sensiblement dans les villes et dans les campagnes. Le commerce maritime est frappé de la même inertie...

« Or, remarquez, Messieurs, que ce mal si funeste, ce désœuvrement de plusieurs salariés, *cette diminution de travail et de moyens de subsistance*, dont nous nous plaignons aujourd'hui, va s'aggraver demain par une cessation de gages et de salaires d'une multitude d'hom-

---

(1) Il y a aujourd'hui quatre mille voyageurs qui traversent l'isthme. Supposons que le chemin de fer fasse seulement doubler ce nombre, nous aurons huit mille passagers. A 10 fr. par tête, ils donneront 80,000 fr. Il est présumable que la compagnie de l'Inde abonnerait à 150,000 fr. pour le transport de la malle. Quant aux 20,000 fr. restants, ils seraient couverts par les lettres et dépêches des autres nations. (*Note de M. Colin.*)

mes qui subsistaient hier, directement ou indirectement, de la solde des abus, ou des fonctions publiques, ou des divers revenus que nous allons supprimer ou réduire.

« Ainsi, par la suite d'un mauvais système de commerce, par tous les vices de notre économie politique et rurale, le désœuvrement, la mendicité, la misère, affligent une portion considérable de la nation; et par la suite de vos opérations, Messieurs, qui tendent au rétablissement de l'ordre, si vous les séparez des mesures et des précautions de détails qu'il est en votre pouvoir d'employer, *vous augmenterez infailliblement le désœuvrement, la mendicité et la misère.*

« ..... Sans doute, la liberté vaut la peine d'être achetée par des maux passagers; mais ceux qui en souffriront le plus en jouiront le moins, et quand un sentiment de justice et d'humanité ne suffirait pas pour nous décider à voler à leur secours, un intérêt puissant, celui de la liberté même, nous y oblige; car elle a deux espèces d'ennemis également dangereux : les hommes puissants et les hommes faibles, les favoris et les victimes de la fortune.

« Remarquez en effet, Messieurs, que dans tous les âges, *dans tous les pays, ceux qui n'ont rien, ceux dont la vie est un fardeau, ont toujours vendu leurs services et souvent leur liberté à ceux qui peuvent la payer.*

« ..... Avant de vous exposer les mesures que je crois indispensables dans les circonstances actuelles, je dois vous rappeler les principes et les moyens qui en assurent le succès.

« Toutes les dépenses stériles épuisent les nations, comme les grands propriétaires. Toutes les dépenses utiles les enrichissent.

« Toute nation riche et libre peut disposer dans son propre sein, et sans aucun secours étranger, d'un crédit immense qui n'a d'autres limites que ses capitaux, et l'emploi bien ordonné d'un tel crédit allége ses charges au lieu de les aggraver.

« Toute dépense intérieure de l'État, *qui aura pour objet de multiplier le travail et de répartir les subsistances à tous les indigents,* ne sera jamais qu'une charge fictive pour l'Etat, car elle multipliera effectivement les hommes et les denrées.

« ..... Je reviens maintenant aux opérations que j'ai à vous proposer, et si je vous indique une dépense nouvelle, commandée par la nécessité la plus irrésistible, celle-ci a le double avantage d'être au nombre des dépenses productives et *d'appartenir également aux devoirs les plus sacrés* de tous les citoyens. Elle peut donc être en partie prélevée sur leurs jouissances et sur le crédit national, dont la régénération doit bientôt et nécessairement multiplier le numéraire fictif et effectif.

« Mais examinons d'abord les différentes classes d'hommes sur lesquels doivent frapper les réformes et tous les changements qui se préparent

« Je ne parle point des déprédateurs; s'ils existent, s'ils sont convaincus, tout ce qu'on leur doit et à la nation, c'est de les punir. Après eux viennent les *hommes inutiles et largement payés.* Il en est de tous les rangs : que justice en soit faite :

« Mais les salaires modiques des hommes même inutiles, les emplois, les fonctions nécessaires qui subiront des réductions, réclament des égards; et la justice, la raison, la dignité même de la législation, *en réformant les abus, commandent de sages proportions. L'ordre et ses bienfaits ne se séparent jamais de la modération.*

« Dans cette première classe d'individus directement attaqués, les réformes, les déplacements n'occasionnent que de moindres jouissances, et ce n'est pas là, Messieurs, que je veux porter votre attention et vos secours.

« Les marchands, fabricants et divers entrepreneurs éprouveront tout de suite une diminution de profits, et déjà il est nécessaire de leur préparer de nouveaux débouchés.

« Mais c'est *la classe indigente et salariée,* celle qui ne vit que de ses services et de son industrie, qui mérite toute votre sollicitude. C'est pour elle qu'il faut assurer *des subsistances et du travail;* et quelques calculs approximatifs, en réunissant ceux actuellement désœuvrés à ceux qui doivent l'être incessamment, m'en font porter le nombre à quatre cent mille individus. Tel est, Messieurs, l'objet de deux propositions par lesquelles je finis; travail et subsistances fondés sur les obligations de la société envers ceux qui en manquent, et sur les ressources immenses de la nation pour assurer l'un et l'autre.

« On propose qu'il soit établi par les assemblées provinciales et municipales, dans toutes les villes et bourgs du royaume, et dans chaque paroisse de grande ville, des bureaux de secours et de travail, correspondant à un bureau de répartition qui sera formé dans la capitale de chaque province.

Les bureaux de répartition correspondront à un bureau général de surveillance siégeant à Paris. Les fonds des bureaux de secours seront formés de la réunion de tous ceux qui composent les établissements de charité, autres que les hôpitaux, et le supplément sera fourni sur les contributions de la paroisse, lesquelles seront remplacées par une taxe équivalente sur tous les contribuables, et par les moyens résultant du crédit national.

« Aussitôt que les bureaux seront institués, on fera appeler dans chaque paroisse tous les individus dépourvus de travail et de subsistances. Il en sera dressé un rôle exact, contenant le signalement, profession et domicile de chacun, et il sera assuré, dans l'instant, à tous ceux qui se présenteront, une nourriture suffisante en argent ou en nature, sauf à employer dans les ateliers de la paroisse ceux qui seront en état de travailler.

« Dans le cas où il n'y aurait point de travaux publics ou particuliers propres à occuper les indigents dans la paroisse de leur domicile, il en sera dressé un état au bureau de répartition, contenant leur nom, âge, qualité, profession, et ledit bureau les distribuera dans la *province, aux divers entrepreneurs d'arts et manufactures qui voudront s'en charger, et s'adressera, pour l'excédant, au bureau général de surveillance, dans lequel seront classés, par signalement et profession, tous les hommes sans emploi dans les provinces.*

« *Le bureau général sera spécialement chargé de prendre, dans les places et chambres de commerce, toutes les informations nécessaires pour le meilleur emploi des hommes qui seront inscrits sans salaire et sans occupation.* Ceux qui, sans avoir de profession décidée, seraient susceptibles de servir sur mer ou sur terre, y seront destinés, et les hommes que l'on ferait venir des provinces, pour suivre leur destination, voyageront par étapes, aux frais des villes par lesquelles ils passeront. Tous les indigents, ainsi avoués par leurs paroisses, seront traités avec les égards *dus à des citoyens malheureux.* Les secours seront gradués proportionnellement à l'état et profession. Tous ceux qui n'appartiendront au rôle d'aucune paroisse, et seront surpris sans passe-port, seront arrêtés comme vagabonds, et il en sera formé des escouades à la disposition des entrepreneurs des travaux des grands chemins.

« *Pour augmenter le travail et les salaires dans le royaume, on propose de consulter toutes les chambres de commerce et villes à manufactures,* pour connaître les obstacles qui s'opposent à l'accroissement du commerce et de l'industrie nationale, les règlements et établissements qui y nuisent ou qui y contribueraient, et notamment les moyens les plus propres à augmenter le travail, et conséquemment les salaires, par l'établissement de nouveaux métiers et manufactures. »

Cette motion excite quelques rumeurs. — Elle est envoyée aux bureaux.

Isolement et misère des travailleurs libres.

Quinze jours après les paternels avertissements de Malouet (18 août), le maire de Paris, Bailly, consignait dans ses mémoires : « L'effet des décrets du 4 août se fait sentir particulièrement dans les corps et métiers. »

Le travailleur tomba tout à coup dans un état d'isolement complet. La misère déjà grande s'augmenta encore, surtout pour la classe des ouvriers en bâtiment. Le nombre des charpentiers, maçons, serruriers, terrassiers sans ouvrage était énorme.

Les ateliers de charité de Montmartre furent augmentés, bientôt ils s'encombrèrent : le nombre des hommes qui y étaient employés dépassait 17,000. « Nous étions tourmentés, dit encore « Bailly, de cet objet très-inquiétant. »

La rareté des grains et des farines, conséquence funeste de l'affreuse grêle du 13 juillet 1788, se faisait sentir de plus en plus. L'hiver de 1788 à 89, si désastreux par la rigueur du froid, pesait encore sur le peuple. Les besoins étaient impérieux, pressants; les questions de salaire furent agitées. Le peuple avait pris au mot la nouvelle loi de la suppression des priviléges (4 août 1789). Malheureux sous ce régime, manquant des choses les plus nécessaires à la vie, il croyait qu'il devait demander à la liberté un pain suffisant, c'est-à-dire une augmentation de salaire. Des rassemblements d'ouvriers ont lieu sur plusieurs points de la ville. Les charpentiers à l'Archevêché, les cordonniers aux Champs-Élysées, les garçons tailleurs, les garçons perruquiers, les garçons apothicaires, les domestiques, etc., etc., tous veulent se réunir pour parler de leurs intérêts. D'un autre côté, les maîtres veulent diminuer les salaires. Ces rassemblements sont dispersés par la garde nationale. Lafayette promet aux garçons tailleurs, réunis sur la place du Louvre, de leur faire rendre justice. Les représentants de la commune interviennent; les maîtres tailleurs continueront à payer 40 sous par jour à leurs ouvriers, etc., etc. Quelques jours plus tard, une grande partie des ouvriers des ateliers de charité sont congédiés; ils acceptent 24 francs et un passe-port pour s'éloigner de Paris. Une force militaire imposante avait été réunie pour cette circonstance. On craignait toujours de nouveaux désordres. Étrange contraste! Les mots de liberté et de fraternité étaient hautement proclamés, et l'on défendait aux ouvriers de se réunir pour établir des statuts d'association. L'autorité voulait être bienveillante, et la force des choses la rendait tyrannique; c'est qu'au-dessus du peuple et de l'autorité planait la disette et l'accaparement; c'est que les subsistances n'étaient point assurées; c'est qu'on craignait toujours d'entendre sortir des profondeurs des masses populaires cette parole terrible: du PAIN! Aussi l'horizon politique s'assombrissait-il de jour en jour. Le peuple voulait la liberté et du pain. Il croyait que le gouvernement et la commune pouvaient facilement satisfaire à ces demandes, justes dans leur principe. Mais le gouvernement et la commune, c'est-à-dire les administrateurs du pays, étaient arrêtés dans la pratique par mille circonstances qui les obligeaient à compter avec une foule d'intérêts préexistants, qui n'avaient pas pu disparaître d'un jour à l'autre, qui dictaient encore des lois, et auxquels il fallait se soumettre.

La création d'un milliard d'assignats (décembre 89, pour 400 millions; juin 1791, 600 millions) et les constructions de nouveaux quartiers bâtis sur les anciens couvents, devenus biens nationaux, permirent de donner pour un temps de l'ouvrage aux ouvriers en bâtiment.

Le sort des autres ouvriers s'était aussi un peu amélioré. Mais les questions de salaire, d'association, les récriminations contre les priviléges, formaient encore le sujet des conversations des travailleurs,

Le 25 décembre 1790, les colporteurs adressent à Bailly une pièce intitulée *Très-Justes remontrances*, dans laquelle on remarque les passages suivants :

« Sous le régime de la liberté, et sous le régime de l'esclavage, le peuple, toujours compté pour rien, toujours vexé, toujours foulé, n'a que trop matière à se plaindre.

Quant à nous, qui sommes exclus (1), n'ayant que nos jambes et nos poumons pour subsister, pour soutenir nos familles, nous soutenir nous-mêmes, vous nous avez réduits à l'affreuse alternative de périr de misère ou de voler pour vivre. Placés par vous entre la faim et le désespoir, que voulez-vous que nous devenions ? Nous avons des besoins impérieux, et nous n'avons aucun moyen de les satisfaire.

« Mais ce n'est pas notre existence seule que vous avez immolée, ce sont nos droits que vous avez sacrifiés, en rétablissant parmi nous les privilégiés (2) que l'Assemblée nationale a pris à tâche de proscrire de toutes les classes de citoyens. — Cette entreprise est un attentat dont la commune vous demandera compte.

LES OUVRIERS CHARPENTIERS. — PREMIÈRE GRÈVE.

Bientôt les ouvriers en bâtiment suspendirent leurs travaux, s'attroupèrent et demandèrent une augmentation de salaire; car, payés en assignats, ce papier-monnaie avait fait augmenter le prix des denrées. La commune se déclara contre leur prétention : la garde nationale, qui comptait dans ses rangs les entrepreneurs (3), appuya la commune, et le 26 avril 1791, l'*avis* suivant fut adressé aux ouvriers :

« Le corps municipal est instruit que des ouvriers de quelques professions se réunissent journellement en très-grand nombre, se coalisent au lieu d'employer leur temps au travail, délibèrent et font des arrêtés, par lesquels ils taxent arbitrairement le prix de leurs journées; que plusieurs d'entre eux se répandent dans les divers ateliers, y communiquent leurs prétendus arrêtés à ceux qui n'y ont pas concouru, et employent les menaces et la violence pour les entraîner dans leur parti, et leur faire quitter leur travail.

« La suppression des droits d'entrée (4) est un bienfait dont tous les citoyens doivent jouir. *Diminuer le salaire des ouvriers, en raison de cette suppression, sur le fondement que les denrées seront moins chères pour eux, et que leurs maîtres seront obligés de supporter les impositions, qui seront le remplacement nécessaire des entrées, ce serait renouveler l'ancien état des choses et tromper le vœu de la nation, en faisant tourner l'avantage de la loi au bénéfice seul des riches.* Les entrepreneurs et les maîtres ne proposent certainement pas cette injustice.

« Mais s'il est juste, s'il est raisonnable que les ouvriers profitent de la suppression des entrées, le serait-il qu'ils en prissent occasion pour grever les propriétaires ou les entrepreneurs, en les forçant à augmenter encore le prix de leurs journées?

« Tous les citoyens sont égaux en droits; mais ils ne le sont point et ne le seront jamais en facultés, en talents et moyens; la nature ne l'a pas voulu. Il est donc impossible qu'ils se flattent de faire tous les mêmes gains. Une loi qui taxerait le prix de leur travail, et qui leur ôterait l'espoir de gagner plus les uns que les autres, serait donc une loi injuste. Une coalition d'ouvriers pour porter le *salaire de leurs journées à des prix uniformes et forcer ceux du même état à se soumettre à cette fixation*, serait donc évidemment contraire à leurs véritables intérêts.

« Une pareille coalition serait de plus une violation de la loi, l'anéantissement de l'ordre public, une atteinte portée à l'intérêt général, et le moyen de réduire ceux qui l'auraient faite à l'indigence, par la ces-

(1) On avait accordé des médailles a un certain nombre d'entre eux.
(2) C'est-à-dire, les *médaillisés*.
(3) Voir plus loin la lettre des ouvriers adressée au journal l'*Ami du Peuple*.
(4) L'exécution du décret de l'Assemblée relatif à la suppression des droits d'entrée sur les objets de consommation devait avoir lieu quelques jours plus tard, le 1er mai (1791). Ce jour-là, la musique et des détachements de la garde nationale firent le tour des murs de la capitale pour annoncer cette suppression. Les barrières furent ouvertes et successivement enlevées.

tasion ou la suspension des travaux qu'elle produirait infailliblement; elle serait, sous tous les points de vue, un véritable délit.

« Le corps municipal espère que ces courtes réflexions suffiront pour ramener ceux que la séduction ou l'erreur ont pu égarer un moment. Il invite tous les ouvriers à ne point démentir les preuves qu'ils ont données jusqu'à présent de leur patriotisme, et à ne pas le réduire à la nécessité d'employer contre eux les moyens qui lui ont été donnés pour assurer l'ordre public, et maintenir l'exécution des lois.

« *Signé*, Bailly, maire; Dejoly, secrétaire-greffier. »

Bailly fut loin de contenter les ouvriers. En effet, Bailly n'envisagea qu'une seule face de la question. Les entrepreneurs et les ouvriers adressèrent chacun de leur côté des pétitions à l'Assemblée nationale, et eurent recours aux journaux du temps. Un de ces journaux (*l'Ami du Peuple*, journal de Marat) publia la pièce suivante, qui donne une idée de l'état d'exaspération des deux partis combattants : les entrepreneurs de bâtiment et les ouvriers.

Pièce curieuse.

Cher prophète, vrai défenseur de la classe des indigents, permettez que des ouvriers vous dévoilent toutes les malversations et les turpitudes que nos maîtres maçons trament pour nous soulever, en nous poussant au désespoir ! Non contents d'avoir amassé des fortunes énormes aux dépens des pauvres manœuvres, ces avides oppresseurs ligués entre eux, font courir contre nous d'atroces libelles pour tâcher de nous enlever nos travaux : ils poussé l'inhumanité jusqu'à s'adresser au législateur pour obtenir contre nous un décret barbare (1) qui nous réduise à périr de faim. Ces hommes vils, qui dévorent dans l'oisiveté le fruit de la sueur des manœuvres, et qui n'ont jamais rendu un aucun service à la nation, s'étaient cachés dans les souterrains les 12, 13 et 14 juillet. Lorsqu'ils ont vu que la classe des infortunés avait fait seule la révolution, ils sont sortis de leurs tanières pour nous traiter de brigands : puis, lorsqu'ils ont vu les dangers passés, ils ont été cabaler dans les districts pour y accrocher des places; ils ont pris l'uniforme des épaulettes (2); aujourd'hui qu'ils se croient les plus forts, ils voudraient nous faire ployer sous le joug le plus dur. Ils nous écrasent sans pitié et sans remords.

Voici, cher ami du peuple, quelques-uns de ces oppresseurs ignorants, rapaces et insatiables que vous dénoncent les ouvriers maçons de Sainte-Geneviève :

Poncé, maître maçon de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, né à Châlon-sur-Saône, charretier de profession, n'ayant nulle connaissance de l'art de bâtir, mais entendant si parfaitement celui des rapines, qu'il s'en fait 90,000 livres de rentes aux dépens de ses ouvriers.

Campion, né à Coutances, d'abord manœuvre à Paris, aujourd'hui maître maçon de l'église Saint-Sauveur, quoique très-ignorant, ayant subtilisé le petit hôtel Talaru, et jouissant actuellement de 20,000 livres de rentes.

Guillot, ayant pris femme au coin de la borne et s'étant fait maître maçon, on ne sait trop comment, riche aujourd'hui de 30,000 livres de rentes.

Bièvre, né à Argenton, commis de MM. Roland et compagnie, qu'il a ruinés par ses sottes entreprises dans les travaux du palais Marchand (3), mais ayant mis de côté une fortune de 30,000 liv. de rentes.

Montigny, né à Argenton, chargé des réparations des Quinze-Vingts du F. S. A., et possédant en propre trois superbes maisons de Paris.

Chavagnac, Limousin, arrivé en sabots à Paris et possédant quatre beaux hôtels.

Coneffie, coquin du premier ordre, chargé naguère de la paie des ouvriers des carrières, ayant à ses ordres la maréchaussée, et ayant volé à l'Etat plus de deux millions; il s'est bâti des magasins considérables à la Courtille; il a toujours maltraité et volé les ouvriers.

Delabre, fils d'un marchand de choux de Limoges, ayant commencé par grapiller sur les bâtiments de la Comédie-Italienne, possédant aujourd'hui plus de 40,000 livres de revenu.

Gobert, ignorant, brutal et inepte, qui a volé plus de 200,000 livres sur la construction des bâtiments de Brunois, et qui s'est ensuite construit des bâtiments sur les boulevards pour plus de 500,000 livres.

Perot, manœuvre bourguignon, protégé par les administrateurs des hôpitaux pour avoir épousé une bâtarde de feu Beaumont, archevêque de Paris : il vient de se retirer avec 200,000 livres de revenu.

Rougevin, manœuvre champenois, maître maçon depuis cinq ans, et déjà riche de 50,000 livres de rentes.

Voilà une esquisse des moyens de parvenir de nos vampires et de leurs fortunes scandaleuses. Gorgés de richesses comme ils le sont, croiriez-vous qu'ils sont d'une avarice, d'une rapacité sordide, et qu'ils cherchent encore à diminuer nos journées de 48 sols que l'administration (1) nous a octroyés : ils ne veulent pas faire attention que nous ne sommes occupés au plus que six mois dans l'année, ce qui réduit nos journées à 24 sols, et sur cette chétive paye, il faut que nous trouvions de quoi nous nourrir, nous loger, nous vêtir et entretenir nos familles, lorsque nous avons femmes et enfants; aussi, après avoir épuisé nos forces au service de l'Etat, maltraités par nos chefs, exténués par la faim et rendus de fatigue, il ne nous reste souvent d'autres ressources que d'aller finir nos jours à Bicêtre, tandis que nos vampires habitent des palais, boivent les vins les plus délicats, couchent sur le duvet, sont traînés dans des chars dorés, et qu'ils oublient dans l'abondance et les plaisirs nos malheurs, en refusant souvent à la famille d'un ouvrier blessé ou tué à midi, le salaire du commencement de la journée.

Recevez nos plaintes, cher ami du peuple, et faites valoir nos justes réclamations, dans ces moments de désespoir où nous voyons nos espérances trompées, car nous nous étions flattés de participer aux avantages du nouvel ordre des choses, et de voir adoucir notre sort.

Signé de tous les ouvriers de la nouvelle église Sainte-Geneviève au nombre de 340.

Note de Marat.

Paris, ce 8 juin 1791.

On rougit de honte et on gémit de douleur en voyant une classe d'infortunés aussi utiles, livrés à la merci d'une poignée de fripons qui s'engraissent de leur sueur, et qui leur enlèvent barbarement les chétifs fruits de leurs travaux. Des abus de cette nature, qui privent la société de services, ou plutôt qui tendent à détruire par la misère une classe nombreuse de citoyens recommandables, auraient bien dû fixer l'attention de l'Assemblée nationale, occuper quelques-uns de ces moments qu'elle consacre à tant de vaines discussions, à tant de débats ridicules.

Les ouvriers devant l'Assemblée nationale.

Quelques jours plus tard (14 juin 1791), l'Assemblée nationale, sur la proposition de Chapelier, rendait le décret suivant que nous faisons précéder des considérants de ce membre de l'Assemblée.

« Je viens, au nom de votre comité de constitution, vous déférer une contravention aux principes constitutionnels qui suppriment les corporations, contravention de laquelle naissent de grands dangers pour l'ordre public.

« Plusieurs personnes ont cherché à récréer les corporations anéanties, en formant des assemblées d'arts et métiers, dans lesquels il a été nommé des présidents, des secrétaires, des syndics et autres officiers.

(1) *Décret du 14 juin.* Nous le donnons plus loin.
(2) Allusion aux entrepreneurs, gardes nationaux.
(3) Palais de Justice.

(1) La commune de Paris.

Le but de ces assemblées, qui se propagent dans le royaume, et qui ont déjà établi entre elles des correspondances, est de forcer les entrepreneurs de travaux, les ci-devant maîtres, à augmenter le prix de la journée de travail, d'empêcher les ouvriers, et les particuliers qui les occupent dans leurs ateliers, de faire entre eux des conventions à l'amiable, de leur faire signer sur des registres l'obligation de se soumettre au taux de la journée de travail fixé par ces assemblées, et autres règlements qu'elles se permettent de faire. On emploie même la violence pour faire exécuter ces règlements; on force les ouvriers de quitter leurs boutiques, lors même qu'ils sont contents du salaire qu'ils y reçoivent. On veut dépeupler les ateliers, et déjà plusieurs ateliers se sont soulevés, et différents désordres ont été commis.

« Les premiers ouvriers qui se sont assemblés, en ont obtenu la permission de la municipalité de Paris. A cet égard, la municipalité de Paris paraît avoir commis une faute. *Il doit sans doute être permis à tous les citoyens de s'assembler, mais il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs;* il n'y a plus de corporations dans l'État : il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu, et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation.

« Les assemblées dont il s'agit ont présenté, pour obtenir l'autorisation de la municipalité, des motifs spécieux; elles se sont dites destinées à procurer des secours aux ouvriers de la même profession, malades ou sans travail; ces caisses de secours ont paru utiles, mais qu'on ne se méprenne pas sur cette assertion : c'est à la nation, c'est aux officiers publics, en son nom, à fournir des travaux à ceux qui en ont besoin pour leur existence, et des secours aux infirmes. Les distributions particulières de secours, lorsqu'elles ne sont pas dangereuses par leur mauvaise administration, tendent au moins à faire renaître les corporations; elles exigent la réunion fréquente des individus d'une même profession, la nomination de syndics et autres officiers, la formation de règlements, l'exclusion de ceux qui ne se soumettraient pas à ces règlements; c'est ainsi que renaîtraient les priviléges, les maîtrises, etc., etc. Votre comité a cru qu'il était instant de prévenir le progrès de ce désordre. Ces malheureuses sociétés ont succédé, à Paris, à une société qui s'y était établie sous le nom de société *des devoirs*. Ceux qui ne satisfaisaient pas aux devoirs, aux règlements de cette société, étaient vexés de toute manière. Nous avons les plus fortes raisons de croire que l'institution de ces assemblées a été stimulée dans l'esprit des ouvriers, moins dans le but de faire augmenter, par leur coalition, le salaire de la journée de travail, que dans l'intention secrète de fomenter des troubles.

« Il faut donc remonter au principe, que c'est aux conventions libres, d'individu à individu, à fixer la journée pour chaque ouvrier; c'est ensuite à l'ouvrier à maintenir la convention qu'il a faite avec celui qui l'occupe. Sans examiner quel doit être raisonnablement le salaire de la journée de travail, et avouant seulement qu'il devrait être un peu plus considérable qu'il ne l'est à présent (on murmure), et ce que je dis là est extrêmement vrai; *car dans une nation libre, les salaires doivent être assez considérables pour que celui qui les reçoit soit hors de cette dépendance absolue que produit la privation des besoins de première nécessité, et qui est presque celle de l'esclavage.* — C'est ainsi que les ouvriers anglais sont payés davantage que les français. — Je disais donc que, sans fixer le taux précis de la journée de travail, taux qui doit dépendre des conventions librement faites entre les particuliers, le comité de constitution avait cru indispensable de vous soumettre le projet de décret suivant, qui a pour objet de prévenir, *tant les coalitions que formeraient les ouvriers pour faire augmenter le prix de la journée de travail, que celles que formeraient les entrepreneurs* pour le faire diminuer.

Décret de l'Assemblée nationale (14 juin 1791) *sur les coalitions et attroupements d'ouvriers.*

Art. 1er. L'anéantissement de toutes espèces de corporations de citoyens de même état et profession étant l'une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte que ce soit.

II. Les citoyens de même état ou profession, entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer de président, ni secrétaire, ni syndic; tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leur prétendus intérêts communs.

III. Il est interdit à tous corps administratifs ou municipaux de recevoir aucune adresse ou pétition sous la dénomination d'un état ou profession, d'y faire aucune réponse; et il leur est enjoint de déclarer nulles les délibérations qui pourraient être prises de cette manière, et de veiller soigneusement à ce qu'il ne leur soit donné aucune suite ni exécution.

IV. Si, contre les principes de la liberté et de la constitution, des citoyens attachés aux mêmes professions, arts et métiers, prenaient des délibérations, faisaient entre eux des conventions tendant à refuser de concert, ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leur industrie ou de leurs travaux, lesdites délibérations, accompagnées ou non de serment, sont déclarées inconstitutionnelles et attentatoires à la liberté et à la déclaration des droits de l'homme, et de nul effet; les corps administratifs et municipaux sont tenus de les déclarer telles; les auteurs et instigateurs qui les auront provoquées, rédigées ou présidées seront cités devant le tribunal de police, à la requête du procureur de la commune, et condamnés en 500 livres d'amende, et suspendus pendant un an de l'exercice de tous leurs droits de citoyens actifs, et de l'entrée dans les assemblées.

V. Il est défendu à tous corps administratifs et municipaux, à peine par leurs membres d'en répondre en leur propre nom, d'employer, admettre ou souffrir qu'on admette aux ouvrages de leurs professions, dans aucuns travaux publics, ceux des entrepreneurs, ouvriers et compagnons qui provoqueraient ou signeraient lesdites délibérations ou conventions, si ce n'est dans le cas où, de leur propre mouvement, ils se seraient présentés au greffe du tribunal de police pour les rétracter ou les désavouer.

VI. Si lesdites délibérations ou conventions affichées ou distribuées, lettres circulaires, contenaient quelque menace contre les entrepreneurs, artisans, ouvriers ou journaliers étrangers qui viendraient travailler dans le lieu, ou contre ceux qui se contentent d'un salaire inférieur, tous auteurs, instigateurs et signataires des actes ou écrits, seront punis d'une amende de 1,000 livres chacun, et de trois mois de prison.

VII. Si la liberté individuelle des entrepreneurs et ouvriers était attaquée par des menaces ou des violences de la part de ces coalitions, les auteurs des violences seront poursuivis comme perturbateurs du repos public.

VIII. Les attroupements d'ouvriers qui auraient pour but de gêner la liberté que la constitution accorde au travail de l'industrie, et de s'opposer à des règlements de police ou à l'exécution de jugements en cette matière, seront regardés comme attroupements séditieux, et punis en conséqeence.

Les ouvriers s'irritent. La question du salaire est nettement posée par eux.

On le voit, Chapelier et l'Assemblée nationale éludèrent encore la question. Il est vrai que cette réponse aux demandes des ouvriers était préférable à celle de Bally, puisqu'au moins on y parlait de secours et d'une augmentation nécessaire des salaires. Mais les esprits s'aigrirent de plus en plus. Les ouvriers ne manquèrent pas de poser nettement la question; le mot de *collaborateur* apparut. Ils demandèrent à recevoir une part dans les bénéfices, parce que, disaient-ils, *les ouvriers sont les collaborateurs des maîtres*. La lutte s'engagea plus vive que jamais;

les prisons regorgeaient d'ouvriers. De leur côté, les maîtres ouvriers, les entrepreneurs se liguèrent fortement entre eux contre les travailleurs.

Le gouvernement et la commune, emportés par les mille préoccupations de cette époque, ne prêtèrent pas une attention assez sérieuse à l'immense question que souleva cette lutte; question vieille comme le monde; question sans cesse à l'ordre du jour : celle de la répartition des bénéfices ou du salaire.

Le peuple, se croyant abandonné par l'autorité, dut donc tourner ses regards vers d'autres défenseurs. Des tribuns se levèrent pour réclamer, au nom des pauvres, une partie des revenus des riches, des grands propriétaires, des banquiers, des spéculateurs. Les entrepreneurs de bâtiments, les chefs d'ateliers furent dénoncés aux clubs et à la commune, et stigmatisés du nom d'agioteurs, d'accapareurs, de monopoleurs, de voleurs; ils étaient signalés à la vindicte publique.

L'esprit humain va toujours d'un extrême à l'autre : les gouvernements ne devraient pas l'oublier; dans leur aveuglement ils en tiennent rarement compte.

Le peuple et les hommes d'argent en France et à Rome.

Le peuple était dans la misère; il demandait un certaine aisance, on la lui refusait; bientôt il voulut la richesse. Les mesures prises pour alléger ses souffrances n'atteignirent pas leur but; et les 60,000 francs par jour que coûtaient les *ateliers de travail et de secours*, la suppression des 35 millions de droit d'entrée sur les denrées de consommation dans Paris (1er mai 1791), et tous les autres sacrifices que l'État et la Ville s'imposèrent, ne purent arrêter ni prévenir le paupérisme. Il fallait remonter vers la source du mal. Les besoins de tous les jours ne peuvent être satisfaits que par les produits et le travail de tous les jours. C'était donc dans l'ordre industriel qu'il fallait chercher des remèdes à la misère, et non dans des lois qui ressortent plus ou moins de la charité légale, c'est-à-dire, d'une puissance négative. Et disons-le, parce que cela est vrai, les orateurs populaires avaient beau jeu contre les hommes d'argent de cette époque : les banquiers, les entrepreneurs, les spéculateurs. Depuis Colbert, les ministres avaient eu recours à des expédients ruineux pour trouver de l'argent. L'usure, sous toutes ses formes, s'était produite au grand jour. Déjà la force que donnent les capitaux roulants, le numéraire et les billets, était considérable. L'hypothèque avait asservi, inféodé la terre à la propriété mobilière. L'antique aristocratie, le patriciat français, comptait déjà avec les riches bourgeois, qui préludaient à son renversement; comme jadis aux derniers temps de la république romaine, les gens notables, les riches anoblis (*nobiles*) et les chevaliers (1) s'emparèrent des meilleurs priviléges du patriciat, et formèrent ces puissantes associations qui monopolisèrent les biens publics (*ager publicus*) et la propriété individuelle (*ager privatus*), exploitaient les provinces et le commerce; associations financières encore uniques dans les fastes de l'histoire, dont le représentant (*magister societatis*) était à Rome, et les affiliés dans toute la république, et plus tard dans toutes les parties de l'empire, depuis l'Asie jusqu'en Espagne, jusqu'en Angleterre; de l'Euphrate au Tage et à la Clyde; associés qui correspondaient entre eux au moyen d'un service de postes organisé dans *leur seul* intérêt.

(1) Une fortune de 400,000 sesterces (80,000 fr. environ) faisait un chevalier d'un plébéien.

Après la mort de Louis XIV, le système de Law vint bouleverser les plus grandes fortunes. Les hommes d'affaires, les banquiers, les agioteurs, y puisèrent encore d'énormes richesses.

La sage administration du cardinal Fleury, à l'époque de la majorité de Louis XV, rendit brillante la première moitié du règne de ce monarque. Mais l'agiotage, l'usure, l'accaparement et tous les moyens employés pour s'enrichir d'un jour à l'autre continuèrent à miner la société. Paris fut de plus en plus inondé de papiers au porteur (actions), émis par d'innombrables compagnies à priviléges. C'étaient la caisse d'escompte, la banque de Saint-Charles de Madrid, la nouvelle compagnie des Indes, celles des eaux de Paris, de la gomme de Sénégal, d'Amboise (aciers), du doublage des vaisseaux, des assurances sur la vie, et mille autres.

La vénalité des charges (1), les emprunts onéreux du gouvernement, tout contribuait à faire des hommes d'argent les ennemis du pays.

Le peuple surtout n'oubliait pas ce pacte fameux des dernières années du règne de Louis XV, qui prit le nom de *pacte de famine*, et par lequel on tenta de monopoliser le commerce des céréales au profit « des riches propriétaires, des gens de robe, des gens « de cour, d'intendants de provinces, d'intendants de finances, « et de cette foule de courtisans conjurés contre la subsistance « d'une nation entière. » (Voir les mémoires du temps.)

Tout se faisait par entreprise, par compagnies privilégiées, c'est-à-dire, par compagnies qui acquéraient leur droit moyennant une somme payée au roi. Ce nom était devenu tellement à la mode, que l'éditeur de l'*Encyclopédie méthodique* se nomma l'*entrepreneur* de l'Encyclopédie.

Danton, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins et tous les autres orateurs populaires devaient donc attirer le peuple autour d'eux. Les ouvriers ne furent pas les derniers à se rendre dans les clubs avec leurs femmes et leurs enfants, pour y *faire leur éducation*, comme on disait alors. Enseignement terrible, qui devait appeler la haine du peuple contre le tiers-état (les riches), et amener sur l'échafaud les hommes de ce parti, comme ceux de la noblesse et du clergé.

Voilà comment se vérifiait cette prophétie de Mirabeau (1787) qui nous sert d'épigraphe : « Sire, l'agiotage dévore vos revenus; « il aggrave les charges de l'État, il corrompt vos sujets, il « écrase votre puissance; s'il exerçait plus longtemps ses ra- « vages, il rendrait impossibles jusqu'à vos bienfaits. »

Mais si les hétacombes d'hommes qui ensanglantèrent les rues et les carrefours de Paris prouvèrent encore une fois où peuvent conduire les réactions violentes, le peuple, le travailleur, n'obtint aucune de ces améliorations réelles qui peuvent lui rendre la vie moins précaire et moins dure.

Le peuple romain et le peuple français. On leur fait des promesses POSITIVES, *ils ne trouvent que des* ABSTRACTIONS.

Le peuple fit des conquêtes *abstraites* sur l'ancien ordre de choses : il n'en fit aucune dans l'ordre social et industriel. Il resta misérable comme auparavant. Ressemblance frappante avec les événements des derniers temps de la république romaine : le patriciat romain, le patriciat français, sont vaincus. La population libre de

(1) Vers la fin du règne de Louis XV, on dressa un état de toutes les charges et emplois créés pour avoir de l'argent. On y travailla pendant trois ans sans pouvoir le compléter; on en inscrivit plus de trois cent mille.

Rome est devenue politiquement, en tant que romaine, l'égale des patriciens; — les Français sont égaux devant la loi. Mais en tant que pauvre, la fière population romaine est méprisée et délaissée. En France, les patriotes pauvres sont dans le même cas : on promet un milliard aux défenseurs de la patrie, on promet aux patriotes indigents une part des biens des *personnes ennemies de la révolution*, que la république a séquestrés (1). Ces deux promesses ne sont pas accomplies. La population romaine libre (*plebs urbana, plebs rustica*), non-seulement ne praticipe pas aux richesses territoriales de la république (*ager publicus*), mais elle est même expulsée de son champ (*ager privatus*). Et pourtant la plèbe des campagnes (*plebs rustica*) était cette forte race plébéienne qui conquit le monde et enrichit les praticiens, les nobles (*nobiles*) et les chevaliers, c'est-à-dire, la grande et la petite noblesse, et le tiers état de la république romaine.

Mais supposons même que l'on eût distribué, en France, à la paix générale, un milliard aux vétérans de nos armées; en supposant que l'on eût donné aux patriotes indigents, qui *s'étaient montrés révolutionnaires*, les propriétés des ennemis de la révolution; l'amélioration du sort des masses populaires, des ouvriers, des travailleurs, aurait-elle été obtenue? Non! *Il ne s'agit pas de spolier les uns pour donner aux autres. Le changement de propriété ne crée pas une augmentation de production, n'opère pas une meilleure distribution des richesses existantes.*

PERREYMOND.

(*La suite prochainement.*)

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE PARIS

OUVERTURE DES COURS DE M. CONSTANT DUFEUX ET DE M. LEBAS.

(Perspective — Histoire de l'architecture.)

L'ouverture d'un cours offre toujours quelque chose de solennel. Le professeur se présente pour la première fois devant un nouvel auditoire; et il est d'usage qu'il trace, pour ainsi dire, la carte du pays à parcourir, qu'il désigne les routes à suivre, le bagage à emporter, et le mode de transport à choisir. La première séance d'un cours est comme l'ouverture d'un opéra : elle fait pressentir les diverses mélodies que l'auditoire rencontrera dans la composition; c'est un résumé anticipé, un coup d'œil général, une exposition de principes, et, on le sait du reste, les résumés, les expositions de principes demandent une grande netteté d'esprit, une grande concision et une grande lucidité d'expression; elles demandent, en deux mots, la faculté de bien penser et la faculté de bien dire.

M. Constant Dufeux nous paraît s'être défié de sa propre élocution, car il avait écrit une partie de son discours, mais la pensée écrite a fini par éveiller la pensée latente dans son esprit : les deux flots se sont joints; l'improvisation s'est associée à la lecture; et bientôt, absorbé par le tableau que son imagination avait évoqué, M. Constant Dufeux a oublié son manuscrit, et il a parlé un instant avec effusion.

Le caractère un peu métaphysique de cette première séance sembla surprendre une partie de l'auditoire; M. Constant Dufeux avait-il prévu cet effet, ou ce courant mystérieux qui s'établit toujours entre un orateur ému et son auditoire, lui apporte-t-il le sentiment de cette impression? nous l'ignorons. Toujours est-il que M. Constant Dufeux répondit à la pensée secrète des assistants. « Il n'y a pas à l'École des Beaux-Arts, dit-il, de chaire constituée pour l'enseignement de la philosophie générale de l'art. Dès lors, chaque professeur se trouve dans le cas d'exposer, au commencement de son cours, quelles sont les relations de son enseignement particulier avec l'art en général. »

Et en effet, le jeune professeur traita de l'art et de ses rapports avec le dessin perspectif; il rappela aux jeunes peintres combien leurs devanciers de la Renaissance avaient dû à l'étude du dessin mathématique et de l'architecture; il montra aux jeunes architectes combien le dessin à la main, le dessin des peintres, le dessin *libre*, comme l'appelle M. Constant Dufeux, était de nature à faciliter la composition architectonique. Il n'oublia pas non plus la sculpture, cet art qui participe si bien à la fois de la nature de l'architecture et de celle de la peinture. Les élèves se tenaient serrés sur leurs banquettes, et donnaient toute leur attention à la leçon. Quelques professeurs de l'École assistant à cette première séance couvrirent d'applaudissements mérités les paroles de l'orateur.

M. Lebas vient d'ouvrir aussi son cours *d'histoire de l'architecture*, interrompu l'an dernier, nous ignorons par quelle cause. M. Lebas est entré immédiatement en matière. L'année passée, il avait commencé l'histoire de *l'architecture grecque*, il a consacré sa séance d'ouverture, cette année, principalement à résumer les quelques leçons de son cours précédent.

M. Lebas ne risque jamais une improvisation; il arrive avec sa leçon entièrement écrite d'avance, se rend droit à son fauteuil de professeur (ce fauteuil est une chaise) et commence immédiatement sa lecture, qu'il continue d'un mouvement assez rapide et d'un ton toujours le même jusqu'à la fin de la séance. Ce que lit le professeur, pendant une heure et demie, équivaut presque au nombre de pages qu'on pourrait soi-même parcourir dans un livre pendant le même laps de temps.

Le style de M. Lebas est clair, limpide, et même parfois élégant; et ses leçons, lues par tout autre, offriraient souvent un attrait véritable; mais l'organe un peu voilé de M. Lebas, et sa prononciation embarrassée, rappellent les exercices du célèbre orateur grec qui, la bouche remplie de cailloux, se promenait sur les plages de la mer, adressant des discours aux flots courroucés.

Ce défaut d'organe et le son de voix excessivement monotone de M. Lebas luttent parfois avec un déplorable avantage contre l'intérêt des enseignements du professeur : en regardant autour de nous, nous avons pu reconnaître plus d'un auditeur, c'est-à-dire plus d'un assistant au cours, dont les yeux fermés et la respiration accentuée témoignaient énergiquement de la victoire de Morphée sur Clio, la belle muse de l'histoire.

Pour combattre l'influence soporifique de ce son monotone, qui commençait à trois heures pour continuer ses vibrations, toujours égales, toujours les mêmes, jusqu'à quatre heures et demie, il fallait vraiment se sentir aiguillonné par le désir de s'instruire.

La leçon de M. Lebas était nourrie de savoir et d'érudition. Les origines helléniques sont une des questions historiques les plus ardues, c'est un des chapitres de l'histoire générale qui intéresse au plus haut degré l'histoire de l'art, et M. Lebas a ap-

(1) Proposition de Saint-Just.

porté à cette étude une bonne volonté évidente, et un travail très-considérable. M. Lebas, en parlant des merveilles de l'art grec, de la sagesse de ses principes, de la pureté de ses lignes, de la beauté de ses proportions, a eu des moments tout à fait heureux. On voyait l'homme pénétré d'une sérieuse conviction rendant un hommage sincère à la beauté qu'il comprend. Ces éloges, adressés à l'art grec, prenaient bien parfois des apparences agressives à l'adresse de l'art du moyen âge; mais ce n'est pas un mal, à notre avis, que l'histoire de l'art grec soit faite par un de ses admirateurs passionnés. C'est dans la passion même qu'on puise l'énergie de lutter contre les ennuis et les fatigues de recherches arides et souvent ingrates; l'exclusivisme de M. Lebas ne nuira donc en rien à son histoire de l'art grec, au contraire. Mais M. Lebas n'est pas chargé seulement de faire l'histoire de l'art grec; sa mission est d'enseigner l'histoire de l'architecture, et probablement qu'en Europe, depuis le IVe jusqu'au XVIe siècle, c'est-à-dire, pendant douze cents années, on n'a pas été sans faire de l'architecture; et si M. Lebas n'éprouve, *à priori*, que de l'aversion pour ces douze siècles d'art, qu'il n'a certes jamais pu étudier sérieusement, on peut craindre, ou qu'il n'en parle mal, ou qu'il n'en parle pas du tout, auquel cas il conviendrait de créer, à l'École, une chaire d'histoire de l'architecture du moyen âge.

Nous respectons trop les travaux de M. Lebas pour ne pas lui souhaiter tout le succès que méritent ses honorables efforts. Nous venons de parler avec une franchise et une liberté d'esprit que nos lecteurs apprécieront, nous en sommes persuadé. Aussi ajouterons-nous, sans crainte de blesser la susceptibilité de l'honorable professeur, que la critique la plus grave que nous nous permettrons d'adresser à son enseignement concerne ce caractère érudit qui prouve justement les labeurs pénibles de l'auteur. Que M. Lebas s'occupe, pour satisfaire à ses propres exigences intellectuelles, de l'origine de tous les noms géographiques de la Grèce antique; qu'il veuille savoir si les noms des dieux qu'adorèrent les Hellènes sont d'origine grecque ou simplement des emprunts faits à l'Égypte; qu'il s'intéresse à l'interprétation des mythes de l'Orphée antique; tout cela se comprend; cela doit être; car cela prouve l'esprit investigateur et compréhensif de M. Lebas. Mais, en vérité, est-il à propos de s'étendre aussi longuement sur des détails philologiques devant des jeunes gens peu versés d'ordinaire dans la langue grecque, et qui viennent surtout s'instruire de l'origine et des développements successifs des différentes formes de l'architecture? Nous pensons que M. Lebas se trompe en entrant dans des détails si nombreux, qui ne tiennent pas assez directement à l'objet du cours. Qu'importe aux élèves d'apprendre, par exemple, qu'il y avait un hêtre, plus ou moins vieux, auprès d'une des portes de Troie! Ces détails trop nombreux donnent à la leçon un caractère diffus, et surchargent inutilement la mémoire des élèves, qui se rappellent moins bien des choses plus importantes exposées dans le cours de l'enseignement. Nous nous permettons ces critiques d'autant mieux que cette première leçon nous a inspiré un grand intérêt, et qu'il serait très-facile à M. Lebas, nous le pensons, d'attirer à son cours un auditoire beaucoup plus nombreux, et de le tenir surtout plus éveillé.

CÉSAR DALY.

LA GRANDE TOUR DE SAINT-DENIS

S'ÉCROULERA-T-ELLE ?

La vénérable et historique église de Saint-Denis vient d'inspirer aux amis de nos vieilles illustrations architectoniques une frayeur qui dure encore, et qui aura certainement pour effet de stimuler les efforts de ceux qui sont chargés de la garde de ce monument, car réellement il en a besoin.

La façade, on le sait, est flanquée de deux tours, qui ne sont soudées au vaisseau de l'église que dans le tiers inférieur de leur hauteur. La tour du nord est seule couronnée d'une flèche en pierre, l'autre ne porte qu'une petite charpente.

Le pignon de la nef est considérablement en retraite sur le portail, et c'est cette retraite qui laisse la partie des tours qui surmonte le portail, isolée et sans lien avec l'édifice. Du sol jusqu'au couronnement crénelé du portail, il y a 33 mètres environ; dans cette hauteur, les tours forment, à droite et à gauche, les prolongements, un peu en saillie, de la façade; puis elles s'élèvent libres et indépendantes à une nouvelle hauteur de 33 mètres. C'est sur ces tours carrées de 66 mètres d'élévation que se dressent, sur la tour du nord, une flèche en pierre, encore de 33 mètres, et sur la tour du sud la petite charpente dont nous avons parlé.

Primitivement, lorsque Suger construisit ces tours, celle du nord n'était surmontée que d'une flèche en bois, d'un poids par conséquent sensiblement moindre que celui de la flèche en pierre qui fut élevée par ordre de Philippe le Hardi, en 1280, la flèche de Suger ayant été foudroyée en 1212.

Bien que battue par les vents, fouettée par les ouragans et frappée plus d'une fois de la foudre, la flèche de Philippe-Auguste avait traversé cinq siècles et demi, et, au travers de ses baies découpées et de ses dentelures, de nombreuses générations aivaent pu contempler les cortéges funèbres qui accompagnaient nos rois à leur dernière demeure. Mais, le 3 juin 1837, la foudre frappa de nouveau le chef un peu branlant de la vieille tour; la flèche fut déchirée, lézardée, blessée à mort; il fallut coiffer à neuf le vieux serviteur; on arrasa complétement l'œuvre de Philippe-Auguste, et on la reconstruisit de matériaux solides, mais en respectant ses formes anciennes.

Antérieurement à cet accident, les parties carrées de la tour, du moins la partie immédiatement en contre-bas de la flèche, avaient déjà témoigné de sa fatigue, en montrant par-ci par-là quelques lézardes. On en voyait qui devaient être de très-vieille date. Provenaient-elles du tassement primitif des fondations? Bien que le poids de la tour soit énorme, cette hypothèse n'est pas probable, du moins nous n'avons jamais rien remarqué qui pût la justifier. Devaient-elles leur origine au poids additionnel imposé par la flèche de Philippe-Auguste? Était-ce simplement l'effet du temps, des ébranlements successifs des vents et des tempêtes parfois si violents à ces grandes hauteurs? C'est possible; mais il faut ajouter que bon nombre des constructions du moyen âge sont réellement des roseaux peints en fer. On s'émerveille de la grande épaisseur de leurs murs et de la belle qualité des pierres, mais il ne faut pas s'y fier imprudemment; il y a là, souvent, plus d'apparence herculéenne que de force véritable. Vous pensez que ces murs sont complétement en pierres de taille, que les parties en sont bien reliées entre elles, que de tels murs peuvent tout supporter; arrêtez; détachez cette pierre fruste et désagrégée, que voyez-vous par derrière? un blocage de pierres

rondes noyées dans du mortier. Ces murs ne sont qu'un blocage revêtu d'une mince chemise de pierre, et souvent on n'a pas eu la précaution de donner assez de queue aux parties du revêtement pour les harponner avec le massif intérieur. La chemise, qui n'a que de 30 à 32 centimètres d'épaisseur, peut se détacher de son noyau, se fendiller, effrayer le spectateur, jeter l'alarme parmi tous ceux qui admirent, à bon droit, les merveilles esthétiques des temps passés. — Et cependant ces frayeurs peuvent être exagérées. Quand nous avons su que de nouvelles lézardes, que d'assez larges fentes même venaient de se déclarer à l'église de Saint-Denis, au-dessous de la base de la flèche, nous nous sommes demandé, avec inquiétude, si nous allions avoir à déplorer une nouvelle perte archéologique? Que dis-je, archéologique? il est bien question de science devant la menace d'une telle perte. Saint-Denis, c'est le souvenir architectonique le plus vivant de notre histoire; c'est peut-être plus que Notre-Dame, dont les échos ont répété pendant tant de siècles les *Te Deum* de nos triomphes; car, elle aussi, elle a chanté notre gloire, mais, plus que toute autre, elle a reçu la confidence de nos douleurs, de nos regrets. La vieille tour de Saint-Denis est-elle ou non sérieusement compromise? Est-ce simplement son revêtement en pierres qui se détache du noyau intérieur, ou bien ces lézardes sont-elles l'annonce que les vieilles murailles de Suger n'ont plus la force de se soutenir et d'élever encore si haut dans les airs une troisième génération de clochetons et de flèches? L'architecte a sans doute adressé son rapport au ministre, et nous serions heureux d'apprendre, par l'organe officiel du gouvernement, que la conservation de la vieille tour est assurée. Mais ce qui entretient nos appréhensions, c'est la connaissance que nous avons des chocs violents imprimés parfois aux parties élevées des monuments par l'air en mouvement; chocs qui secouent et ébranlent les assises, écrasent les mortiers, élargissent les joints, et préparent de longue main la victoire de quelque futur ouragan. En attendant que le gouvernement nous instruise de ce que nous devons craindre ou espérer, nous avons recueilli toutes les informations possibles, et nous avons appris que déjà, le 19 août dernier, la grande nef de Saint Denis, étant découverte pour la réfection de la toiture, qui est aujourd'hui en fer, un vent d'orage avait enlevé toutes les planches des échaufauds établis sur les combles, abattu une chèvre, et imprimé une oscillation sensible à la tour du nord et au pignon de la nef qui n'était plus abrité en ce moment par le comble. Le lendemain, 20 août, les journaux annoncèrent l'effet désastreux de la trombe de Monville. L'industrie et l'art avaient été frappés par le même fléau; des lézardes s'étaient prononcées dans la hauteur de la tour, mais au-dessous ou en contre-bas de la flèche, et sans toutefois que celle-ci en eût souffert; un grand nombre de panneaux de vitraux furent, les uns brisés, les autres simplement courbés et gauchis. Les crevasses furent reprises, et l'architecte ne paraît pas avoir été sérieusement inquiet sur les suites de cet accident, lorsque le 23 décembre, un violent orage mêlé de pluie et de grêle fit éclater la foudre au-dessus de l'édifice. Le choc fut si rude, que bon nombre des habitants sortirent de leurs maisons, craignant que la flèche ne se fût écroulée. Les anciennes lézardes se montrèrent de nouveau, mais élargies et plus menaçantes. Le 27 du même mois, un autre coup de vent détermina la chute de matériaux qui se détachèrent de l'intérieur de la tour, et tombèrent sur le parvis. Ils provenaient d'une des voussures destinées à porter la flèche. Le danger paraissait imminent, des pouvoirs étendus ont été sans doute donnés à l'architecte; car, aujourd'hui, on s'occupe de fixer d'énormes pièces de charpente contre les angles et sur les faces de la tour, les reliant ensemble par un cerclage en bois et en fer. Ce sont les éclisses chargées de maintenir en place et de fortifier les membres fracturés du vieil édifice.

Ce remède suffira-t-il? ou faudra-t-il, comme on l'a fait récemment pour une ancienne tour ébranlée en Allemagne, construire à l'intérieur un réseau en fer, qui soit chargé de supporter tout le poids de la flèche, et auquel serait cramponnée la vieille maçonnerie, qui n'aurait plus d'autre fatigue à supporter que celle de la représentation? De toute façon, il faut se hâter de prendre un parti, et nous invitons de nouveau le gouvernement à faire connaître, par l'organe du *Moniteur*, le véritable état du monument, quels sont les dangers que nous devons craindre, quelle est l'espérance que nous pouvons concevoir. Cette communication officielle serait d'autant plus opportune, qu'elle engagerait tous les hommes de l'art à adresser à leur confrère, M. Debret, chargé de la restauration de Saint-Denis, le résultat de leurs observations, faites dans des circonstances analogues, en France ou ailleurs, sur les moyens employés pour remédier effectivement et promptement à un danger aussi pressant, et d'une nature en quelque sorte exceptionnelle. CÉSAR DALY.

D'UN MÉMOIRE

SUR L'ÉTABLISSEMENT DES ARCHES DE PONT.

L'un de nos collaborateurs, M. Yvon Villarceau, a présenté à l'Académie des Sciences, dans la séance du 10 novembre 1845, un Mémoire sur l'établissement des *arches de pont*. Notre ami s'était déjà occupé de cette question, dont il a donné une solution directe dans son troisième article sur l'équilibre des voûtes (Voy. *vol.* 5 de cette REVUE, *col.* 293 et suiv.) Dans cet article, il s'était trouvé obligé de négliger (§ XL) les termes du deuxième ordre provenant du défaut de parallélisme de l'extrados et de la *courbe des centres de gravité*. De plus, il s'était borné à donner l'expression du rayon de courbure de cette dernière courbe, ne voulant point fatiguer nos lecteurs par la longueur des calculs nécessaires pour effectuer l'intégration de laquelle dépend l'équation de la même courbe.

M. Yvon Villarceau, dans son Mémoire, est parvenu à éviter l'erreur provenant des termes ci-dessus, en établissant les conditions de parallélisme des courbes dont il vient d'être question, ce qui fait disparaître la forme dentelée de l'extrados (§ XXXVIII et *fig.* 5, *pl.* 20); et de plus, il a formé l'équation de la courbe intrados au moyen des fonctions elliptiques. Cette équation permet d'établir facilement les relations qui existent entre les données et les inconnues du problème, tandis que ces relations se trouvaient réellement compliquées, lorsque les calculs étaient basés sur la considération de la *courbe des centres de gravité* (§§ XL et XLVIII).

L'application de la méthode des approximations successives à la détermination des inconnues, ne pouvait se faire qu'en calculant l'abscisse extrême de cette dernière courbe, par le procédé de quadratures exposé § XLI, ou en la déduisant du tracé géométrique décrit § LII. L'équation de la courbe intrados qu'il vient de former permet de calculer immédiatement la demi-ouverture en fonction de la valeur hypothétique de l'une des inconnues, l'é-

paisseur à la clef. Il est vrai que cette équation contient des fonctions elliptiques de première et deuxième espèce; mais la circonstance particulière que présente la faible charge des voûtes de pont au-dessus de la clef, rend le module peu différent de l'unité, ce qui permet de s'en tenir au calcul d'un seul terme de chacune des échelles des modules et des amplitudes. Pour suppléer à l'emploi des tables de fonctions elliptiques, M. Yvon Villarceau donne des formules pour calculer rapidement ces fonctions, dans les cas ordinaires de la pratique.

Nous ne devons pas oublier que, suivant sa bonne habitude, l'auteur indique les procédés graphiques, au moyen desquels on peut éviter les divers calculs que nous venons de mentionner.

M. Yvon Villarceau se proposait, après avoir terminé ses articles, de revenir sur l'ensemble de sa théorie, et de présenter des considérations générales sur l'équilibre des voûtes. Quelques-unes de ces idées, celles qui se rapportent principalement à la question des aches de pont, rsont émises dans le Mémoire, dont la publication ne peut avoir lieu avant le jugement que doivent porter les commissaires de l'Académie.

Aujourd'hui que nous nous disposons à couvrir notre sol d'un grand réseau de chemins de fer, et que les nombreux accidents qui se produisent sur des parties considérables de travaux non encore achevés (voir l'article suivant, *col.* 186) semblent accuser l'absence de théories exactes ou le défaut de leur application, la question de stabilité et d'économie dans la construction des arches de pont et des tunnels est devenue plus que jamais d'une très haute importance. Aussi, en attendant la publication du Mémoire de M. Yvon Villarceau, nous nous faisons un devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'extrait suivant du Compte rendu des séances de l'Académie des Sciences.

Extrait du Mémoire de M. Yvon Villarceau, *sur la détermination des formes à adopter dans la construction des arches de ponts droits, pour obtenir une très-grande stabilité.*

Commissaires : MM. Poncelet, Piobert, Liouville *et* Lamé.

« Les travaux des ingénieurs et des géomètres sur la théorie de l'équilibre des voûtes ont eu principalement pour objet, depuis Coulomb, l'examen de la stabilité des voûtes construites ou projetées. Malgré les savantes recherches auxquelles ils se sont livrés, les solutions proposées sont encore loin de satisfaire aux exigences de l'art de l'ingénieur : elles ne peuvent offrir à celui-ci que des moyens peu directs et assez incertains, pour modifier les constructions dont elles ont fait connaître l'instabilité. On conçoit, toutefois, qu'après une suite d'essais plus ou moins nombreux, on parvienne, à l'aide de ces moyens, à trouver des formes qui satisfassent aux conditions d'équilibre indiquées par les méthodes en usage. Mais aussitôt que l'on consent à apporter quelques modifications dans la courbure de l'intrados et de l'extrados, ou dans les épaisseurs des voussoirs, on peut envisager la question sous un autre point de vue, et se proposer de déterminer complétement la forme de la voûte, de manière qu'il en résulte une construction jouissant de la plus grande stabilité possible, assujettie d'ailleurs à de certaines conditions particulières provenant de la fixation, *à priori*, de la flèche et de l'ouverture de l'arche, puis de la charge qui doit s'élever au-dessus du plan horizontal tangent à l'extrados. Le problème ainsi posé est celui qui se présente ordinairement dans la pratique. L'objet du présent Mémoire est de faire connaître les résultats auxquels nous sommes parvenu, en nous bornant à l'examen du cas le plus important des arches de pont en berceaux terminés par des plans de tête perpendiculaires à l'axe, celui d'une arche chargée d'un massif de maçonnerie terminé supérieurement par un plan horizontal.

« La solution que nous proposons conduit à des formes de l'intrados différentes de celles généralement en usage, mais dont le tracé peut néanmoins s'effectuer par les procédés qu'on emploie lorsqu'il s'agit d'anses de panier. En cela, nous nous conformons aux habitudes des ingénieurs; seulement il arrive à ceux-ci de déterminer les rayons de courbure, de manière à donner à l'intrados une forme qui s'approche le plus possible de celle d'une demi-ellipse, ou de n'employer qu'un seul arc de cercle, sans qu'aucune raison les porte à préférer ces courbes à d'autres, sinon la simplicité de leur construction; tandis que, de notre côté, nous déterminons une loi de variation des rayons de courbure différente de celle qui a lieu dans l'ellipse et dans le cercle où cette variation est nulle.

« L'importante question qui consiste à déterminer l'épaisseur de la voûte à la clef, à l'égard de laquelle on est à peu près réduit à l'emploi des règles empiriques données par Péronnet, trouve sa solution mathématique dans l'emploi des formules auxquelles nous sommes conduit. C'est du calcul de cette dimension que dépend ensuite le calcul des autres parties de la voûte; et, suivant la valeur que prend cette quantité, on juge s'il y a, ou non, comptabilité entre les données du projet.

« La question non moins importante de la poussée contre les culées, dont la solution sert de base aux calculs relatifs à l'établissement de ces dernières, est également résolue au moyen de nos formules, dès que la détermination de l'épaisseur à la clef a été effectuée.

« Les résultats que nous venons d'énumérer peuvent en outre être obtenus par l'emploi de procédés graphiques, fondés sur le tracé des courbes au moyen de leurs rayons de courbure. Nous donnons, à la suite de la solution analytique du problème, une solution graphique dont l'exactitude ne dépend que de celle des tracés, et se trouve, par suite, suffisante dans le plus grand nombre des cas.

« Nous avons cru devoir faire précéder l'exposé de notre théorie d'une discussion sur l'indétermination du problème des voûtes en berceau, indétermination qui ne peut être levée qu'en ayant égard à la compressibilité de la matière des voussoirs; mais la théorie de la déformation des corps solides, d'une structure analogue à celle des pierres à bâtir, nous a paru trop peu avancée pour tenter utilement d'en faire la base d'une théorie de l'équilibre des voûtes. Nous avons donc dû diriger nos recherches d'un autre côté, en nous proposant d'obtenir des résultats indépendants, autant que possible, de la compressibilité des matériaux. Nous croyons avoir atteint notre but, en substituant à la voûte considérée, une construction purement idéale, dont on peut soumettre toutes les circonstances au calcul, sans craindre d'y rencontrer l'indétermination dont nous venons de parler, et telle, néanmoins, qu'en la comparant à une construction réelle correspondante, on puisse affirmer évidemment que, si elle est en équilibre, il en sera de même, *à fortiori*, pour la construction réelle.

« La considération des différents modes d'action des matériaux qui composent le massif, sur les voussoirs, met en évidence une autre indétermination qui se présente à un haut degré dans les voûtes extradossées *en gradins*; elle donne en même temps l'explication de certains phénomènes de rupture des voussoirs, dans le sens perpendiculaire aux plans de joint, accidents qui se produisent fréquemment dans les voûtes appareillées de la sorte. Nous sommes obligé, pour lever la difficulté qui résulte de cette indétermination, de substituer à l'arrangement ordinaire des matériaux du massif, une autre disposition idéale présentant quelque analogie avec les constructions usitées, et qui jouit de la propriété de donner lieu à des pressions normales à l'extrados et déterminées. On se figurera cette disposition idéale, en détachant des voussoirs la partie qui donne lieu à l'appareil *en gradins*, de manière qu'il en résulte, d'une part, une surface extrados continue, et, d'autre part, une série de prismes triangulaires à base de triangles rectangles, dont les faces correspondant aux hypoténuses sont en contact avec l'extrados, tandis que les deux autres faces rectangulaires sont, l'une horizontale et l'autre verticale; il faudra ensuite concevoir chaque prisme triangulaire chargé, sur sa face horizontale, d'un prisme vertical qui s'élève jusqu'au tablier. Il est facile de voir que l'action des matériaux du massif, sur les reins de la voûte, provenant de l'arrangement idéal que nous considérons, est la même que si la voûte était chargée d'un fluide ayant la densité et la forme de ce massif. Nous aurions pu, comme plusieurs auteurs, partir immédiatement de l'hypothèse de la fluidité; mais il nous a paru bon d'indiquer

à quel mode de disposition répond cette hypothèse que nous adoptons, d'accord en cela avec les plus savants ingénieurs; nous devons, à cet égard, engager les constructeurs à se conformer aux conséquences qui en découlent, en adoptant eux-mêmes des dispositions qui soient propres à les réaliser, ou se rapprochent le plus possible de celle que nous avons décrite et soumise au calcul.

« L'application des équations de l'équilibre au système idéal dont nous nous occupons, ne peut se faire sans restrictions; ces équations ne sont satisfaites, ainsi que l'a fait remarquer M. Poncelet, que lorsque les corps, après avoir été comprimés ou distendus, sont parvenus à un état permanent, sous l'influence des forces extérieures. Les résultats que nous obtenons au moyen de ces équations sont donc uniquement relatifs à l'état de la voûte après le décintrement, et la question de l'*inflexion* reste entière; on observera toutefois que nous fournissons les moyens de l'aborder, en déterminant la forme finale de la voûte. Quoique nous ne traitions point cette question, nous indiquerons cependant les causes qui peuvent produire l'*inflexion*, et les moyens d'en éviter les principales. L'une de ces causes est dans la diminution de longueur de l'arc de voûte, provenant de la compression du mortier dans les joints; il importerait donc de diminuer l'épaisseur de ceux-ci, et d'employer, comme le font déjà d'habiles constructeurs, des ciments ou mortiers qui se solidifient avant que les effets de la compression puissent se produire. Mais une autre cause de l'*inflexion* provient de l'habitude où l'on est d'opérer le décintrement, avant d'avoir terminé la construction du massif qui charge la voûte. Or, il se trouve que les formes d'arches généralement adoptées ne s'éloignent pas considérablement de celles que la théorie assigne aux voûtes chargées : si donc ces formes conviennent à l'équilibre sous l'influence de la charge, elles ne conviennent plus en l'absence de cette charge; et la voûte, abandonnée à elle-même lors du décintrement, doit se déformer, ce qui arrive effectivement, en donnant lieu à un surbaissement. On éviterait la plus grande partie de cet effet en n'opérant le décintrement qu'après avoir achevé la construction du massif; il pourrait bien encore se produire une déformation, mais elle serait générale, et l'*inflexion* beaucoup moindre que dans le cas contraire, où la clef s'abaisse tandis que les reins se soulèvent. Le surbaissement final, provenant alors uniquement du resserrement des joints et de la compression des voussoirs, se trouverait considérablement diminué.

« Sous les restrictions qui précèdent, nous avons mis le problème en équation, et ramené les principales difficultés analytiques à l'intégration de l'équation différentielle de la courbe intrados. Cette équation contient un radical recouvrant un polynôme du quatrième degré; et son intégration, qui dépend des fonctions elliptiques, exige, comme on sait, la décomposition du polynôme en ses facteurs du premier degré, ou la résolution d'une équation du quatrième. L'expression algébrique des racines est ici nécessaire pour conserver à la question toute sa généralité; nous avons pu l'obtenir par la réduction de ces racines en séries ordonnées suivant les puissances des épaisseurs, en bornant ici, comme dans tous nos calculs, l'approximation aux termes du second ordre, ce qui suffit parfaitement. A l'aide de développements analogues, nous avons réussi à éviter les fonctions elliptiques de troisième espèce, et obtenu une intégrale qui se simplifie notablement, dans le cas ordinaire où la voûte et le massif peuvent être considérés comme ayant la même densité. La faible charge des voûtes de pont au dessus de la clef rend le module peu différent de l'unité, de sorte que l'on peut aisément suppléer aux tables de fonctions elliptiques. Enfin nous présentons deux vérifications analytiques, qui, jointes à des raisons énoncées dans le Mémoire, ne nous permettent pas d'avoir le moindre doute sur l'exactitude de nos formules.

« Nous bornons l'usage de l'équation de la courbe intrados à la détermination de l'épaisseur à la clef, regardant le calcul des différences finies comme plus praticable lorsqu'il s'agit de calculer une suite de coordonnées de divers points d'une courbe : la méthode que nous indiquons à ce sujet fait tout dépendre de l'expression du rayon de courbure, et nous affranchit, dès lors, du besoin de recourir aux fonctions elliptiques.

« Les constantes introduites par l'intégration sont au nombre de trois. Ce sont : 1° la hauteur de la charge qui s'élève au-dessus de la clef, et qu'on peut, dans tous les cas, regarder comme donnée *à priori*; 2° l'épaisseur à la clef; 3° une ligne égale à la hauteur d'une colonne de la matière des voussoirs, dont le poids produirait, sur une base horizontale, la pression qui a lieu dans le joint supérieur. L'une de ces deux dernières constantes reste arbitraire dans les arches où, comme dans celles dites *en arc de cercle*, la direction du joint des naissances n'est point fixée; nous donnons les raisons qui peuvent décider à prendre arbitrairement la troisième constante, dans de certaines limites que nous indiquons, de sorte que l'épaisseur à la clef en résulte. Dans les arches *en anse de panier*, où le joint inférieur est horizontal, les deux dernières constantes sont nécessairement déterminées; mais il peut se faire que leurs valeurs, données par le calcul, répondent à des pressions auxquelles les voussoirs soient incapables de résister; de là, la nécessité de modifier les données dans un sens que nous faisons connaître. Quoi qu'il en soit, l'épaisseur à la clef est, ainsi que nous l'avons dit, l'inconnue à la détermination de laquelle se ramène la solution du problème. On n'en peut obtenir la valeur que par la méthode des approximations successives, dont l'application est singulièrement facilitée par l'emploi des procédés graphiques, lorsqu'on peut se contenter de l'exactitude qu'ils fournissent, et qu'on tient à éviter l'emploi des fonctions elliptiques. Nous donnons d'ailleurs, dans chaque cas, des valeurs approchées qui diffèrent assez peu des valeurs exactes de l'inconnue dont il s'agit, pour servir utilement de point de départ dans l'application de la méthode des approximations successives.

« Nous terminons notre Mémoire en présentant le résultat de comparaisons entre des arches établies suivant nos principes et des arches *en arc de cercle*, ayant même épaisseur aux naissances. Ces dernières offrent moins de convexité vers les reins, et la différence des intrados paraît assez petite pour qu'on soit tenté d'adopter l'arc de cercle, à cause de la facilité de sa construction. On tomberait néanmoins dans une grave erreur en admettant cette conséquence; en effet, nous faisons voir, dans le cas de l'*arc de cercle*, qu'à l'endroit où celui-ci s'écarte le plus de l'intrados construit suivant notre théorie, la résultante des pressions dans les joints peut se rapprocher de l'extrados, jusqu'à n'en être plus distante que d'une quantité égale au tiers de l'épaisseur des voussoirs; cela donne lieu, vers l'extrados, à des pressions par unité de surface, doubles de celles qui ont lieu dans l'autre arche, tandis que la pression vers l'intrados décroît jusqu'à devenir nulle. Il est facile d'en conclure que les voussoirs devront, dans ce cas, présenter une résistance double de celle qui serait nécessaire en adoptant nos constructions. Les intrados des arches *en anse de panier* diffèrent aussi de nos courbes par une moindre convexité vers les reins, et donnent lieu à des remarques analogues aux précédentes. La convexité vers les reins, dans les voûtes des arches de pont, présente des avantages dont il est bon de profiter; car, outre la plus grande facilité qui en résulte pour l'écoulement des eaux, elle offre un aspect agréable à l'œil, et un caractère de hardiesse que l'on aime à rencontrer dans les constructions de ce genre. »

CHRONIQUE. — JANVIER.

LES VIEUX MONUMENTS S'EN VONT, LES NOUVEAUX... S'EN VONT AUSSI

Saint-Denis. — L'église de l'abbaye de Brantôme. — La tour d'Herzele, etc. — L'église nouvelle de Saint-Germain en Laye. — Le viaduc de Barentin. — Le nouveau pont sur la Loire.

Depuis quelques jours, nous n'entendons parler que de monuments qui s'écroulent ou qui menacent d'une chute prochaine. Il y a deux ans, c'était le vieux beffroi de Valenciennes qui s'effondrait; aujourd'hui, la principale tour de la magnifique église de Saint-Denis présente des lézardes qui effraient, à bon droit, à la fois les amis des vieux édifices et les amis de la belle architecture; l'église de l'abbaye de Brantôme (Dordogne) n'en est plus malheureusement à inspirer des craintes : elle est à terre.

Dans le district d'Alost, la tour d'Herzeele, vieux monument appartenant au baron Von de Woestyne, s'est aussi écroulée ces jours-ci. C'était, à la vérité, une construction très-ancienne, et qui faisait partie, dit-on, de l'ancien château que, déjà au XIIe siècle, on appelait le *Château Délabré*.

Il paraît que les vieux monuments préviennent de leur chute longtemps à l'avance; les monuments modernes n'en préviennent pas du tout, et cependant il est certain qu'on *sait* mieux construire aujourd'hui qu'à aucune époque antérieure. La chimie aussi est plus avancée, comme science, qu'elle ne le fut jamais dans les temps passés; mais à cet accroissement de savoir correspond un accroissement terrible dans les falsifications de toute nature. Nous en avons donné quelques curieux exemples en parlant de la falsification des couleurs employées par les peintres en bâtiment. (Voyez *vol.* 3, *col.* 323.) Toutefois il serait injuste d'attribuer la mauvaise exécution de quelques-uns des travaux publics modernes à un abus de science, celle-ci n'y a que faire, vraiment.

Que les anciens édifices s'affaissent sous le poids des ans, qu'ils succombent aux atteintes de la foudre, aux outrages séculaires des intempéries et des hommes, cela se conçoit; mais que dire lorsque s'écroulent des constructions nouvelles, des monuments de première importance par leur grandeur matérielle et leur destination? Nous avions examiné avec étonnement, il y a peu d'années, la nouvelle église de Saint-Germain en Laye, bâtie par l'architecte M. Malpièce, et qui réunissait si curieusement les caractères d'une décrépitude avancée à ceux de l'extrême jeunesse : des plâtres encore frais et des étais nombreux, la pierre tout récemment taillée et une forêt de charpente destinée à réconforter les architraves rompus et les voûtes qui menaçaient de s'abîmer. Aujourd'hui nous avons mieux, ou plutôt pis encore : c'est le viaduc de Barentin, monument de 500 mètres de développement, qui, hier encore, émerveillait les passants par sa grandeur et son apparente hardiesse, et qui, à cette heure, n'est plus qu'un amas de décombres; c'est le pont jeté sur la Loire, en tête de la ligne d'Orléans à Vierzon, qui inquiète les Orléanais. On parle d'affouillements au pied des piles, qui seraient dus à l'action des eaux, et de plusieurs autres circonstances inquiétantes. Ces accidents si graves, nous ne dirons pas tout à fait inattendus, inquiètent sérieusement le public, et la ville du Havre vient d'adresser deux pétitions, l'une à la Chambre des députés et l'autre au ministre des travaux publics, pour obtenir qu'une commission soit nommée par le gouvernement, afin de procéder immédiatement à l'examen des travaux d'art de la ligne de Rouen au Havre.

« Voici ce que rapportent les journaux de Rouen sur l'éboulement du viaduc de Barentin :

« Le magnifique viaduc de Barentin, entre Rouen et le Havre, n'est plus qu'une énorme masse de décombres qui, sur une longueur de 500 mètres, forme une espèce de colline composée de briques écrasées et de matériaux de toutes sortes.

« Le 9 janvier, vers six heures du matin, un bruit épouvantable, qui retentit jusqu'à Pavilly, à 2 kilomètres et demi de distance, réveilla les habitants de Barentin : c'étaient les vingt-huit piliers qui soutenaient les voûtes du viaduc, à 32 mètres au dessus du sol, qui venaient de tomber successivement et presque instantanément, en se couchant les uns sur les autres. La population tout entière de Barentin se rendit aussitôt sur le lieu de l'événement; chacun devait supposer qu'un aussi grand désastre, arrivé tout près de nombreuses habitations, avait fait des victimes; mais on fut heureusement bientôt convaincu que la perte était toute matérielle, le viaduc s'étant écroulé sur lui-même. Si, dans la chute des énormes piles, il y avait eu seulement une déviation de quelques mètres, un grand nombre de personnes eussent été englouties et écrasées pendant leur sommeil.

« Un seul bâtiment a été atteint par l'écroulement : c'est un moulin à blé qui était situé sur la rivière de Saint-Austreberthe. Il a été entièrement renversé. Le sieur Auguste, garçon de moulin, venait de s'éveiller, quand il a ressenti l'effet de la terrible secousse qui se propageait d'un bout à l'autre du viaduc. Par un heureux instinct, il s'est réfugié sous une énorme poutre qui l'a garanti de la chute des matériaux; là, cependant, il a dû subir quelques instants de terribles angoisses, car, ainsi que nous l'avons dit, le moulin était renversé, et le pauvre Auguste, au milieu des débris, privé de lumière, pouvait se croire englouti, d'autant plus que le moulin était séparé par la masse des décombres de la route par laquelle arrivaient les habitants de Barentin. Comme il faisait encore fort obscur lorsque l'événement arriva, ce ne fut qu'une heure après que l'on put pénétrer jusqu'au moulin; mais là, avec très-peu d'efforts, on délivra la victime, qui en fut quitte pour une légère blessure au doigt. Un trait caractéristique de la classe ouvrière de ces contrées, c'est qu'à peine sauvé, notre homme n'a eu rien de plus pressé que de courir fêter sa délivrance par de joyeuses libations. Jadis, en pareille occurrence, on aurait fait un pèlerinage; mais autres temps, autres mœurs.

« Le viaduc qui vient de s'écrouler a été commencé pendant le printemps de 1844. A partir de cette époque, deux ou trois cents ouvriers ont été constamment occupés à sa construction. Depuis quelque temps seulement, les travaux étant presque achevés, il n'était resté qu'une quarantaine de travailleurs. Cet ouvrage d'art, d'un aspect gigantesque, se composait de vingt-sept arches en briques, ayant chacune 15 mètres d'ouverture, et soutenue par vint-huit piliers aussi en briques, posés sur des socles en pierre de taille, dont quelques-uns étaient assis sur pilotis. Chaque pilier avait 4 mètres d'épaisseur. La plus haute élévation était de 32 mètres. Il ne restait plus à poser que les pierres d'entablement du parapet; on achevait les derniers remblais sur lesquels devaient être mis les rails définitifs. La longueur totale du viaduc était d'environ 600 mètres; il se dirigeait, en décrivant une courbe, de l'est à l'ouest, inclinant vers le nord, s'appuyant, du côté de Rouen, sur le Mont-Hubert, tout près de l'ancienne chapelle de Saint-Hellier, et se terminant, vers le Havre, à la colline qui encadre la vaste prairie qu'il traversait, à peu de distance de l'église paroissiale de Barentin.

« De cette immense construction il reste à peine le pied des piliers, encore chacun d'eux est-il fendu. On ne sait à quoi ni à qui attribuer, quant à présent, la cause de ce désastre. L'événement s'étant accompli sans témoins, on n'a pu se rendre compte de ce qui s'était passé que par la position des ruines. Cette position semble indiquer que la voûte qui a cédé d'abord était une des premières du côté de Rouen; les autres, privées de ce point d'appui, sont effectivement toutes tombées dans cette direction.

« La perte en matériaux et en main-d'œuvre n'est pas évaluée à moins de 1,300,000 fr.

« Depuis l'achèvement des travaux du viaduc et le dégagement des échafaudages, tous ceux qui traversaient cette vallée restaient confondus de ce qu'il y avait de réellement gigantesque dans une pareille œuvre. Mais si pour les uns la légèreté élégante de cette masse était considérée comme une sorte de triomphe de l'art, pour les autres c'était un véritable sujet d'effroi quand ils pensaient aux risques auxquels pouvait être exposé, par sa base même ou par la charge du faîte, ce monument si fragile par son aspect.

« Le résultat immédiat de cet événement est un ajournement d'au moins un an de l'ouverture du chemin. C'est un grand malheur assurément pour la compagnie; mais si les travaux sont faits avec une solidité qui offre plus de garantie au public, on pourra répéter le vieil adage : A quelque chose malheur est bon. »

A la première nouvelle du sinistre, M. Lock, ingénieur de la compagnie, se rendit de Paris à Barentin. La note suivante fut rédigée par lui sur le théâtre même de l'événement :

« Il est impossible de déterminer, quant à présent, d'une manière précise, la cause de ce désastre. L'arche qui s'est écroulée la première est celle sur laquelle avait été placé le ballast; il se peut que *l'inégalité du chargement, faisant porter le poids du ballast sur un côté plus que sur l'autre, ait causé la chute de l'arche*, et que cette chute ait entraîné celle du reste des constructions.

« Il est possible aussi que le *dégel de ces derniers jours, en ramollissant le mortier, ait contribué à diminuer la solidité de l'arche*, ce qui, joint à l'inégale répartition du ballast, aurait eu pour effet d'en détruire l'équilibre.

« Personne n'a été blessé.

« La réparation va commencer immédiatement.

« Ce sinistre causera aux constructeurs une perte de 5 à 600,000 fr., et retardera de deux ou trois mois l'ouverture du chemin. »

La note de M. Lock est vraiment curieuse, et il faut bien compter sur l'ignorance du public pour donner de telles raisons; nous atten-

dons donc encore l'explication de ce désastre. Nous craignons qu'il ne soit dû, en grande partie, à une exécution défectueuse et à l'emploi de mauvais matériaux. Un de nos collaborateurs, M. H. Jannard, qui alla visiter quelques-uns des travaux de cette ligne vers la fin de 1844, communiqua à nos lecteurs, dans un article inséré dans notre *Revue* (*col.* 555, *vol.* 5), quelques observations sur le peu de soin apporté à l'exécution de ces importants travaux, et sur la très-mauvaise qualité des briques employées. Lors de l'ouverture du chemin de Paris à Rouen, nous eûmes également lieu de signaler l'imperfection de quelques-uns des travaux de cette ligne, exécutés par les mêmes personnes. Une partie considérable de maçonnerie s'était détachée du sommet de la voûte du tunnel de Rolleboise, etc. Les avertissements de la presse en cette circonstance, auraient dû éveiller l'attention des ingénieurs et les rendre plus sévères. Les principaux travaux de la ligne de Paris à Rouen et de celle de Rouen au Havre étant exécutés par des entrepreneurs anglais, et en partie avec l'aide d'ouvriers anglais, l'ingénieur en chef étant également Anglais, il importait beaucoup aux capitalistes, aux entrepreneurs et aux ingénieurs d'outre-Manche, que les premiers travaux exécutés par eux, en France, le fussent de manière à faire honneur à l'Angleterre; car les travaux ne sont pas tellement abondants en France que chacun trouve aisément à s'employer, et que cette concurrence, faite par des étrangers sur le sol français, n'excite quelques sentiments hostiles.

Quelle sera l'impression générale, en France, maintenant qu'un accident aussi grave est venu corroborer et justifier les critiques qu'on adressait déjà aux ouvrages exécutés par les Anglais sur les deux lignes entre Paris et le Havre? Les pétitions des Havrais le montrent assez. Les constructeurs du chemin du Havre sont à la fois responsables envers la compagnie qui les a employés, le pays qui les a accueillis, et envers leurs compatriotes, dont ils discréditent le talent en France.

Voici les pétitions des Havrais :

« Messieurs les députés,

« En confiant à l'industrie privée l'exécution et l'exploitation des grands travaux d'utilité publique, vous n'avez pas entendu livrer aux essais hasardeux de l'inexpérience, ni à l'insuffisante sollicitude de l'esprit d'entreprise, la vie et la sûreté des citoyens, dont bientôt les chemins de fer seront l'unique moyen de transport, et vous avez chargé l'administration d'y pourvoir. Les habitants de la ville du Havre, qui déjà avaient vu avec regret que l'exécution de la partie achevée du chemin de fer de Paris à la mer comprise entre cette dernière ville et Rouen, n'avait point obtenu sans réserve l'approbation du corps des ponts et chaussées, viennent vous exposer les nouvelles et vives inquiétudes dont un événement récent et inexpliqué menace leur sécurité. Des observations journalières (qu'à raison de leur incompétence en matière de travaux d'art ils se bornent à mentionner généralement) avaient éveillé les défiances de la population sur les qualités de bonne confection, de solidité et de durée que doit réunir une voie de circulation qui, comme celle de Rouen au Havre, a d'autant plus besoin d'aller au devant de la confiance publique, que son parcours, rencontrant de nombreuses difficultés de terrain, semble exiger plus d'efforts et nécessiter plus de précautions.

« Ces défiances que légitimaient, jusqu'à preuve du contraire, l'impulsion hâtive imprimée aux travaux, l'extrême précipitation apportée dans le choix, dans la préparation, dans l'emploi des matériaux, et qui se matérialisaient, aux yeux du public, là par la frêle apparence des ouvrages, ici par leur détérioration prématurée; l'écroulement spontané du viaduc de Barentin les change en une perplexité cruelle et profonde. Deux ouvrages du même genre, et non moins hasardeux, existent sur le même tracé; qui oserait affirmer que le même sort ne leur est pas réservé? Quelle confiance, désormais, la population peut-elle placer dans une voie de circulation dont la solidité lui est à bon droit suspecte, si les pouvoirs publics, soucieux du repos des familles, n'accordent à leurs légitimes appréhensions la garantie rassurante de leur surveillance tutélaire, et leur contrôle désintéressé?

« C'est pour obtenir cette garantie rassurante que les habitants de la ville du Havre s'adressent à vous. Le bienfait dont vous avez voulu les gratifier par le vote d'un chemin de fer ne saurait porter ses fruits qu'autant que la plus complète sécurité présidera à sa jouissance. Ils sollicitent donc que les nombreux et difficiles travaux d'art, viaducs, ponts, tunnels, qui parsèment le tracé du chemin de fer de Rouen au Havre, soient soumis à une enquête solennelle dont les résultats seront rendus publics. »

A Son Excellence M. le ministre des Travaux publics.

« Monsieur le ministre,

« L'événement arrivé à Barentin a jeté une véritable consternation sur notre place. Cela est facile à concevoir : l'écroulement, sans surcharge, d'un viaduc destiné à recevoir le passage d'un poids incalculable de marchandises, et à supporter l'ébranlement qui doit naître encore du mouvement rapide imprimé à ce genre de transport, a dû changer en vives et sérieuses inquiétudes les appréhensions que l'on avait conçues à l'égard des travaux du chemin de fer. Les explications données au public par M. l'ingénieur en chef de la compagnie sont trop vagues et trop peu appréciables. L'annonce que fait la compagnie, par l'organe de son secrétaire, du faible retard que cet événement apportera à l'ouverture du chemin, pourra rassurer quelques actionnaires peut-être, mais ces publications ajouteraient plutôt aux craintes des habitants de cette cité.

« Le gouvernement, protecteur des intérêts et des droits des citoyens, voudra sans doute, dans cette circonstance, l'être aussi de leurs personnes. Mais quand c'est une population entière qui s'inquiète, les mesures rassurantes doivent être officiellement connues. Nous venons, en conséquence, monsieur le ministre, vous supplier, au nom des habitants du Havre, de vouloir bien ordonner une enquête sérieuse, à l'effet de constater la situation générale des travaux de toute la ligne du chemin de fer de Rouen au Havre; nous demandons que l'ordonnance par le gouvernement de cette enquête, et que les rapports qui en seront la suite, soient publiés.

« C'est aussi dans l'intérêt même du succès d'une entreprise à laquelle le Havre rattache tant d'avenir, que nous réclamons cette enquête. L'opinion a été frappée ; il importe que cette impression pénible ne puisse survivre à l'inauguration du chemin de fer, et le seul moyen véritable de l'effacer, c'est l'enquête que nous demandons.

« Nous avons l'honneur, etc. »

UN PHARE RUSSE.

Le gouvernement russe vient de faire construire un phare dans la presqu'île de Luserot, dans le golfe de Riga. Ce monument, construit en pierre, s'élève à près de 50 mètres au-dessus du sol, et à 51 m. 20 au-dessus du niveau de la mer.

UN TOMBEAU SINGULIÈREMENT PLACÉ.

L'Impartial du Rhin vient de donner une curieuse nouvelle archéologique, mais dont nous ne voudrions aucunement garantir la vérité. Nous invitons au contraire quelqu'un de nos lecteurs des départements du Nord-Est à nous éclairer sur la valeur réelle de ce récit, que nous reproduisons du reste très-scrupuleusement. Nos lecteurs voudront bien ne pas nous rendre responsable des bizarreries du rédacteur de ce document, qui parle *d'abattre des murs jusqu'à la hauteur des lucarnes*, etc., etc., et qui trouve qu'il *fallait briser* le cercueil, etc.

« On a démoli récemment l'ancienne église d'Urbach, qui date des premières époques du Moyen Age, et qui menaçait ruine, afin d'en élever une autre à sa place. Après avoir abattu les murs du bâtiment jusqu'à la hauteur des lucarnes, on a découvert au milieu du mur du chœur, dont l'épaisseur est de quatre pieds, un cercueil en marbre, long de 9 pieds 4 pouces, et orné de figures en relief d'une très-habile exécution. Ce cercueil a été enlevé avec les soins les plus minutieux, et on l'a ouvert en présence de l'autorité ecclésiastique. Cette opéra-

tion a été difficile, car les joints avaient été recouverts d'un ciment qui avait acquis la dureté du marbre; il a fallu briser le cercueil du côté des pieds. Les assistants ont été saisis à la vue du corps qu'il renfermait : ce corps, parfaitement conservé, recouvert d'habits sacerdotaux, paraissait être celui d'un homme mort la veille. La couleur de l'épiderme, la fermeté des chairs, les cheveux et les ongles étaient dans un état de conservation parfait. La chair cède sous le doigt comme de la cire molle, les membres ont gardé leur flexibilité et leur souplesse, les dents sont au complet, bien rangées et blanches comme de l'ivoire; les yeux mêmes, que les paupières ne recouvrent qu'à moitié, ont conservé une partie de leur éclat.

« Le mort porte une soutane en soie bleu clair, entremêlée de fils d'or pur, et une aube en toile de lin d'une finesse extrême et garnie de dentelles. Tous ces vêtements sont si bien conservés, qu'ils paraissent tout neufs. Les mains, jointes sur la poitrine, sont entourées d'un rosaire en perles blanches, montées en fils d'or, auquel est attachée une petite capsule en forme de médaillon faite avec un métal dont la composition est inconnue. Ce médaillon contient, sur une de ses faces, l'inscription suivante qui paraît, à en juger par l'écriture, dater du XIe siècle : *Otto Imperator Parocho Irbichiano sculptori excellentissimo*. En français : L'empereur Othon au curé d'Irbich (Urbach), sculpteur éminemment distingué. Sur le revers, on voit la figure du bon pasteur. En ouvrant la capsule, on a trouvé un parchemin ployé qui contient un texte en lettres or et outremer. Cette écriture ancienne est assez difficile à lire : elle nous apprend que le prêtre en question, l'un des grands artistes de l'époque, est l'auteur des merveilleuses sculptures, représentant autant de sujets tirés de l'Écriture sainte, qui se trouvent sur la face principale du maître-autel, et qu'on lui doit la belle chaire ciselée qui a fait le plus bel ornement de l'église.

« Ce curé artiste doit avoir été, par sa taille, l'un des hommes les plus grands de son époque; son corps mesure, depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, 7 pieds 11 pouces en mesure rhénane. Ses pieds, recouverts presque entièrement par la soutane, reposent sur un volume in-folio en parchemin, dont la première feuille porte ce titre : *Chronicon sæculi XI*. Il est à désirer que cette merveilleuse trouvaille devienne de la part des hommes instruits l'objet d'un examen minutieux : rien ne s'oppose à ce que l'autorité accorde cette autorisation. »

PARIS.

La Fontaine de la place Saint-Sulpice nuira-t-elle à l'aspect de l'église? — Les colonnes de la barrière du Trône. — Académie des Beaux-Arts. — Un tunnel sous la Manche.

Le spectacle des édifices écroulés et des monuments lézardés nous a tellement préoccupé, nous en avons causé si longuement, qu'il ne nous reste guère de place pour nous entretenir de ce qui se fait dans Paris. Nous ne sommes pas, du reste, dans une saison de grande activité pour les constructeurs, et nous n'avons vraiment que peu de nouvelles à annoncer.

Nous avions déjà plusieurs fois, et tout récemment encore dans un de nos derniers numéros (voyez *col.* 95), exprimé nos craintes sur l'effet que produirait la grandeur matérielle de la fontaine qui se construit au centre de la place Saint-Sulpice, et qui cachera une grande partie de la façade de l'église. Il paraît que nous ne sommes pas seul de cet avis. M. J.-J. Arnoux, l'auteur des feuilletons d'art publiés par l'*Époque*, après avoir rapporté notre description du monument en construction, ajoute : « L'œuvre de M. Visconti, quand elle sera achevée, sera peut-être fort belle en elle-même; mais nous craignons que, dans le lieu qu'elle occupe, elle ne soit déplacée, semblable ainsi à ces ornements littéraires trop luxuriants dont parle Horace. Cette fontaine, placée entre le spectateur et la façade de l'église, ne lui déroberat-elle pas toute la moitié inférieure de l'édifice religieux? Les règles les plus simples de l'art décoratif auront donc été non pas méconnues, mais sacrifiées au désir de briller. Il nous semble qu'un vaste bassin, avec quelques statues sur le pourtour, et au milieu un jet d'eau unique, comme au jardin des Tuileries, ou à gerbes nombreuses et divergentes, comme au rond-point des Champs-Élysées, aurait mieux fait l'affaire du regard. Cela aurait été plus modeste; cela n'aurait pas autant fait parler de l'artiste, mais cela se serait beaucoup mieux marié avec les monuments voisins, qui n'auraient plus ainsi été masqués par de hautes murailles sous le nom de fontaine.

« Cependant, pour se prononcer définitivement, il faut attendre l'achèvement de l'édifice. Nous avons hâte d'en être là. Aussi les travaux, à notre gré, vont avec une lenteur que ne peut plus excuser le manque de pierres de Château-Landon, car il y a plus de deux mois que nous en voyons un très-grand nombre dans l'intérieur des palissades qui entourent la fontaine commencée. »

— Les échafaudages qui masquaient les deux grandes colonnes de la barrière du Trône viennent d'être enlevés. On peut maintenant juger de leur effet, et on ne tardera pas sans doute à commencer les travaux au rond-point de la barrière; de grands embellissements sont projetés, dit-on. Nous rappelons, à cette occasion, notre proposition relativement à l'éléphant de la Bastille (Voyez *vol.* 3, *col.* 40).

— L'*Académie des Beaux-Arts*, cette année, a choisi pour son vice-président M. Havé, architecte. M. Ramey, vice-président en 1845, a remplacé au fauteuil de la présidence M. Halévy.

UN TUNNEL SOUS LA MANCHE.

La *Revue* publiera prochainement un projet de tunnel submergé pour le passage des rivières, de l'invention de MM. Franchot et Tessié du Motay, projet qui pourrait s'appliquer au passage des bras de mer. En attendant cette communication, qui sera accompagnée du dessin des détails de construction, un journal quotidien en a dit quelques mots qui paraissent avoir inspiré la verve comique d'un des rédacteurs du *Journal des chemins de fer*. M. Franchot nous prie de vouloir bien publier sa réponse.

Monsieur le Directeur du Journal des chemins de fer.

Monsieur,

Un compte rendu rapide et tel que le comporte un journal quotidien a fourni à un de vos collaborateurs l'occasion d'égayer ses lecteurs sur un projet de *Tunnel sous-marin*.

Il est vrai que M. Tessié du Motay et moi, nous sommes occupés d'un projet de tunnel submergé *pour le passage des rivières*, projet assurément moins gigantesque que celui du tunnel de la Tamise. Par un entraînement bien naturel, nous avons pu croire que, en cas de succès pour les rivières, le génie entreprenant des compagnies anglaises songerait peut-être à appliquer notre système de tunnel au passage des bras de mer. Enfin, dans cette hypothèse, et pour satisfaire à toutes les éventualités, nous avons exécuté un travail de sondage, probablement le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour, entre Douvres et Sangatte, près Calais.

Quant à la description comique donnée sur notre projet par votre collaborateur, vous comprenez nécessairement, monsieur, que nous ne pouvons la prendre pour base d'une critique sérieuse; je suis persuadé au contraire qu'avant de porter un jugement définitif, vous voudrez attendre la publication de notre travail qui se fera prochainement dans la *Revue de l'Architecture et des Travaux publics*, comme l'avait annoncé l'auteur de l'article inséré dans la *Démocratie pacifique*.

Agréez, monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée. FRANCHOT.

CÉSAR DALY,
Directeur et rédacteur en chef,
Membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, et membre honoraire et correspondant de l'Institut royal des Architectes britanniques.

Imprimerie de L. TOINON et Ce, à Saint Germain.

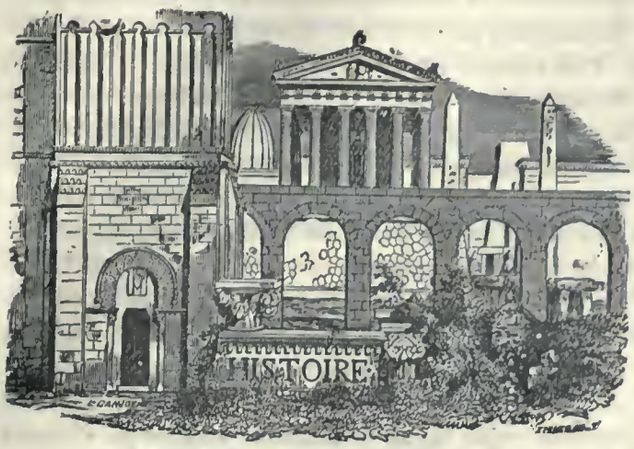

LE PALAIS MAZARIN

ET LES

HABITATIONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE

AU XVIIe SIÈCLE

PAR M. LE COMTE DE LABORDE

MEMBRE DE L'INSTITUT

LE PALAIS MAZARIN DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A LA MORT DU CARDINAL

(1633-1661.)

Le quartier (1) choisi par le cardinal Mazarin pour construire son palais n'offrait pas, il y a deux cents ans, cette insipide carrière de pierres et de moellons amoncelés en six étages, creusés en bas par des boutiques bariolées, et couverts par le haut d'affiches et d'enseignes qui rappellent le bon temps de la foire; c'était alors la partie la plus gaie des environs champêtres de la capitale. Il a fallu, pour en faire au dix-septième siècle le quartier le plus élégant, une suite de caprices royaux, caprices aussi puissants que des ordonnances et des lois, car ils avaient le bon ton et la mode pour auxiliaires. Supposons un instant à la reine Catherine de Médicis assez peu de goût pour construire son château à l'est du Louvre, derrière Saint-Germain l'Auxerrois, au lieu de déborder sur l'enceinte de Paris pour l'élever à l'ouest dans les Tuileries; figurons-nous que le cardinal Richelieu, suivant les habitudes de son temps, a porté sa royale demeure du côté de l'Arsenal; admettons aussi que le cardinal Mazarin eût suivi cette direction, nul doute que la ville ne se fût arrêtée dans son mouvement d'extension vers le nord et n'eût dévié à l'est et au sud. Nous devons donc au bon goût de nos rois et peut-être aux inclinations champêtres des deux cardinaux-ministres (on ne s'attendait pas à ce trait de leur caractère), cette heureuse direction des développements de la ville qui la porte dans sa région la plus saine et la mieux aérée.

C'est en étudiant la suite chronologique des plans de Paris, depuis la tapisserie de l'hôtel de Guise, jusqu'au grand plan dessiné à vol d'oiseau et qui fut terminé dans les dernières années du XVIIe siècle, qu'on assiste, pour ainsi dire, aux accroissements annuels de la grande capitale et à sa marche incessante vers le nord. Nous limiterons nos recherches en arrêtant l'attention de nos lecteurs sur un point unique qui se trouve resserré entre les Tuileries au sud, les halles à l'est, et l'enceinte de Paris qui, du nord, descend au sud-ouest jusqu'à la porte Saint-Honoré. Cet espace est d'abord figuré sur les plans par un pointillé, qui indique les champs en culture, par de petits ronds élevés sur une tige, qui marquent les arbres des jardins, et de loin en loin par quelques moulins; tout cela représente la campagne et ses charmes en style de topographie. Quelques abbayes se développent ensuite sur ce terrain ou viennent s'y fonder : nous distinguons à l'est les Petits-Pères et les Augustins-Déchaussés, au nord les Filles Saint-Thomas et à l'ouest les Capucines ou ce qui l'est devenu plus tard, et pour toute habitation considérable, l'hôtel de Rambouillet « qui relevait « du chapitre de Saint-Honoré à qui il devait quarante-six « sols parasis de cens et rentes. »

Le cardinal de Richelieu acheta, en 1624, cet hôtel pour la somme de trente mille écus. Il ne pouvait lui suffire, car c'était un rude édifice, aussi ne l'avait-il acheté que pour le transformer : Mercier, « le meilleur et le plus solide « architecte de notre temps, » c'est Sauval qui parle, était aussi quelque peu spéculateur : il prévit que ces terrains vagues, ces jardins, ces champs allaient acquérir une grande valeur, aussitôt que le puissant ministre les aurait vivifiés par son voisinage; il conseilla donc au cardinal de s'emparer lui-même de ce vaste espace, de manière à rester maître de la spéculation, et d'en revendre certaines parties en l'astreignant à un alignement régulier. C'était sagement agir. En même temps on transporta jusqu'aux boulevards actuels le mur d'enceinte qui étouffait la ville dans son essor, et aussitôt l'on vit, comme par l'effet d'un pouvoir magique, se former autour du vaste jardin-cardinal une enceinte régulière de trente-cinq maisons ou hôtels, dont la ligne continue ne s'interrompait que pour faire place à trois sorties, flanquées chacune de deux pavillons. Le Palais-Royal tel que nous le voyons aujourd'hui, a été élevé par une autre spéculation au milieu de cette enceinte, à la barbe et sous les fenêtres de ces trente-cinq propriétaires; il est devenu plus architectural que ne l'était le Palais-Royal du cardinal Richelieu, mais il est moins pittoresque, et ne laisse qu'avec peine comprendre ce qu'il était alors.

Toutes ces maisons avaient le double avantage de faire face au charmant jardin du cardinal et d'y avoir entrée, tandis qu'elles conservaient une sortie à l'ouest, sur la rue Richelieu, qui fut tracée du premier coup depuis la

(1) *Voy.* le plan, *pl.* 24.

rue Saint-Honoré jusqu'au boulevard, alors l'enceinte fortifiée de la ville, à l'est sur la rue des Bons-Enfants, au nord, enfin, sur la rue Neuve-des-Petits-Champs. De ce côté, en face de la sortie du jardin, qui s'appelle aujourd'hui le passage du Perron, s'ouvrit une nouvelle voie parallèle à la rue Richelieu, elle prit le nom de la famille Vivien, nom qu'elle garda jusqu'en 1700 et qu'elle avait le droit de conserver, si, par un excessif amour de la grammaire, on ne l'avait transformé en *rue Vivienne*. Les présidents Charles Duret de Chivry et Tubeuf, Claude Vanel et Bautru, suivirent cette impulsion en élevant leurs demeures sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, en face des nouvelles maisons qui déterminaient l'alignement, le premier au coin de la rue de Richelieu (1), le second à l'angle opposé sur la rue Vivien, Claude Vanel vis-à-vis, et enfin Bautru à côté, presque en face de la rue des Bons-Enfants ; ces deux dernières habitations étaient destinées à devenir le brillant hôtel Colbert ; nous allons raconter le sort réservé aux deux autres, en conservant sous nos yeux le plan de cette partie de la ville (Voy. *pl.* 24).

Fig. 1. Hôtel Chivry.

Fig. 2. Hôtel Tubeuf.

Lorsqu'il vint en France chercher fortune, le cardinal Mazarin était tout disposé à se contenter d'une modeste demeure : mais sitôt que l'influence de son habileté et la séduction de ses manières eurent dominé une jeune reine avec assez de puissance pour qu'elle confirmât le choix de son ennemi, en maintenant à la tête des affaires un second cardinal-ministre; alors il voulut non-seulement imiter Richelieu, mais l'éclipser en toutes choses, s'efforçant dans sa copie d'ôter ici pour ajouter là, d'être moins sévère d'un côté pour être plus magnifique de l'autre, se faisant ainsi pardonner la grandeur de sa fortune par l'emploi qu'il en savait faire.

Le cardinal Mazarin avait habité, lors de ses premiers voyages à Paris, l'hôtel Saint-Paul, chez M. de Chavigny, et plus tard le Louvre; il suivit, à la fin de 1613, la reine et ses enfants, qui s'établirent au Palais-Cardinal : ce bel édifice, ce magnifique hommage d'un sujet à son roi, avait pris le nom de Palais-Royal. C'est des fenêtres même de l'appartement qu'il occupait, que Mazarin put juger de l'effet excellent de l'hôtel Tubeuf, qui s'élevait sur la rue des Petits-Champs par-dessus les arbres du jardin. Quelle admirable position pour le séjour d'un premier ministre ! Il le vit bien, et il entreprit de s'y élever un palais qui égalât, qui surpassât peut-être celui de son prédécesseur.

Pour acquérir cet hôtel, un désir suffisait : le président Tubeuf fut trop heureux de s'assurer les bonnes grâces du ministre en acceptant de lui un prix raisonnable. Cette habitation se composait de trois corps de bâtiments. Les deux premiers (*b* et *c*, *fig.* 1), bâtis par le président Duret de Chivry, sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la rue de Richelieu, avaient été réunis à l'hôtel que Tubeuf (*fig.* 2), fit construire par le Muet, au coin de la rue Vivienne. Celui-ci formant le corps principal, et les deux autres ses dépendances, tous trois, s'élevant sur un mouvement de terrain, dominaient d'un côté le jardin du Palais-Cardinal, et de l'autre permettaient à la vue de s'étendre sur d'autres jardins, jusque dans la campagne. Le corps de bâtiment construit par le Muet est le seul qui mérite quelque attention. Cet architecte de talent, auquel nous devons plusieurs habitations élégantes et quelques beaux monuments, disposa, selon le goût du jour, le nouvel hôtel entre cour et jardin, prolongeant deux galeries latérales et un avant-corps isolé sur la rue. Le style de l'architecture est caractérisé par l'appareil de sa construction mi-partie en briques, mi-partie en pierres de taille rehaussées d'encadrements sculptés comme ceux du château de Fontainebleau. L'ensemble est fort simple, mais d'une simplicité qui ne manque ni de noblesse, ni d'élégance, soit du côté de la cour, soit du côté de la façade de l'ancien jardin. C'était alors la mode, parmi MM. les présidents, de trancher du grand seigneur. Les plus beaux hôtels leur appartenaient, et le luxe intérieur ne démentait pas celui qu'ils affichaient au dehors. Simon Vouet passa du Palais-Cardinal dans celui-ci pour le décorer. On sait la vogue qui s'attachait aux productions de ce peintre; deux salles subsistent encore avec leurs compositions dans les plafonds et leurs riches encadrements.

C'est ainsi que cet amas de constructions assez incohérentes, dont se composait l'hôtel Tubeuf, fut appelé, par la bonne grâce du hasard, à devenir un magnifique palais. Sa fortune fut pareille à celle de l'ancien serviteur du cardinal Bentivoglio. Il grandit avec lui et devint presque sans rival, dès que Mazarin se sentit assez fort pour garder le pouvoir, et assez riche pour satisfaire ses goûts de dépenses, la seule richesse qu'il eût apportée d'Italie. L'histoire du temps, et quel temps pour l'histoire, a fait de Mazarin un grand avare. Nous sommes obligé cependant de le peindre, sinon comme un grand prodigue, au moins comme un homme qui sut noblement dépenser une fortune acquise par les services signalés qu'il rendit à son pays d'adoption. Nous avons pour nous les traces évidentes de sa magnificence, de la protection qu'il accorda aux lettres, aux arts et à l'industrie. La tradition a pour elle six mille Mazarinades et ces écrivains qu'on trouve à la suite de toutes les préventions populaires. La partie n'est pas égale, du moins en nombre, et cependant nous essayerons de faire prévaloir la vérité.

(1) Les lettres de ce plan aideront le lecteur à retrouver plus facilement la position de l'*hôtel Chivry* au milieu de l'ensemble des bâtiments qui composaient le *palais Mazarin* dont le plan sera donné plus tard. Nous ferons de même pour les autres plans partiels qui suivront.

Les moyens violents n'étaient pas dans les habitudes du cardinal. Richelieu abattait des têtes pour fonder sa politique, et trois hôtels pour se faire une demeure; Mazarin trouvait des termes de conciliation en toutes choses. L'hôtel Tubeuf lui parut disposé convenablement pour en faire sa demeure, les raccords assez habilement pratiqués pour le mettre de niveau et en communication avec l'hôtel de Chivry; il ne demanda à François Mansart, son architecte, qu'un plus vaste escalier (*s*), une double sortie (*q*) et de développer sur ses jardins les nouveaux appartements qu'il destinait à ses collections (18, 19, 20, 21, 22). Il exigea

Fig. 3. Premiers développement du palais Mazarin.

même que l'on reproduisît, dans la nouvelle galerie, l'appareil de construction employé par le Muet dans l'hôtel Tubeuf, c'est-à-dire, ce mélange de briques et de chaînons de pierres de taille, qui, associé à la couleur des ardoises, fait un assemblage harmonieux et pittoresque.

L'architecte dressa un plan général du palais futur, avec tous les développements, les dépendances, les communs et les jardins qu'il projetait. Nous savons que ce plan a existé, et, bien qu'il ne nous ait pas été donné de le retrouver, nous pouvons juger, par les grandes galeries et par l'escalier d'honneur, du caractère grandiose que l'artiste aurait donné à l'ensemble, si l'animosité des partis ne l'avait enveloppé dans l'impopularité du ministre.

Ces vastes appartements construits, ce grand escalier élevé jusqu'au premier, avec voûte plafonnée et rampe élégante, il s'agissait de les orner et de les décorer. Habitué en Italie à la vue des peintures à fresque prodiguées sur les murs, comme de riches vêtements, partout où il y avait place pour le pinceau, le cardinal Mazarin s'accoutumait difficilement à la froide nudité de nos murailles, ou à l'insignifiance de l'ornementation du temps. Il voulait transporter dans son palais de Paris tout le luxe de son palais de Rome; mais où prendre un peintre pour un pareil travail, pour couvrir de brillantes compositions la voûte de l'escalier et les plafonds de ses galeries?

Si le cardinal Mazarin n'avait pas connu l'Italie, ses églises, ses palais, s'il était resté dans cette ignorance candide, qui entretient les protecteurs des arts dans le contentement de la médiocrité et dans l'admiration des plagiats plus ou moins habiles qu'on leur apporte comme œuvres originales, Mazarin, dis-je, aurait pu se contenter de nos artistes; mais il n'aurait pas trouvé en France un peintre de talent capable de faire ce qu'il voulait dans l'espace de temps raisonnable que peut accorder un propriétaire désireux de jouir de ses appartements.

La France, en fait de peinture, n'a point eu d'école, elle tient tout du dehors. Quelques qualités qui lui sont particulières, telle que la grâce, une certaine entente de l'arrangement, de la clarté, de la précision, ont bien pu donner un cachet particulier à ses importations étrangères; mais il lui a toujours manqué, pour faire école, une originalité vraie, profonde, durable, qui lui fût naturelle et propre. Il est très-excusable, sans doute, et d'un sentiment national fort respectable, de vouloir à toute force voir dans quelques individualités distinguées la chaîne suivie d'une école. En France, ce sont des anneaux, et non pas des chaînons. L'Italie, les Pays-Bas et peut-être l'Allemagne ont créé des écoles de peinture, parce que ces contrées si bien douées ont eu des peintres de talent qui, en puisant dans l'originalité de leur génie les principales ressources de leur manière, ont réussi à former autour d'eux un cercle d'imitateurs plus ou moins exercés à conserver à l'ensemble de leurs productions l'air de famille qui les unit. La France, l'Espagne et l'Angleterre n'ont eu au contraire que des individualités; là, des hommes de génie se sont élevés à une hauteur qui permet de les placer au premier rang parmi les peintres flamands ou italiens dont ils rappellent les principales qualités; mais, dans les productions, d'ailleurs peu nombreuses, de trois siècles, vous ne trouvez que des apparitions brillantes, des talents personnels, des génies isolés, mais pas d'école.

Les peintres en miniature que tenaient à gages nos rois, nos ducs de Berry, de Bourgogne et de Clèves, sont flamands dans leur style jusqu'à Fouquet qui, dans sa manière, est italien; Janet, Corneille et nos peintres de portrait du XVIe siècle ont pris à Holbein tous ses procédés, tous ses défauts, quelquefois aussi la frappante vérité de son pinceau; le Poussin est un génie grec inspiré des grands maîtres et de la nature de Rome; Lesueur est son élève, quand il ne se crée pas un monde à lui par la délicatesse de son sentiment; Claude n'a de Français que son sobriquet du Lorrain; Freminet n'est qu'un pâle, je me trompe, qu'un sombre imitateur de Michel-Ange; Valentin, qu'une copie agréable du Caravage; Murillo est à la fois italien et flamand; Ribeira a tout appris à Bologne; et quant à l'Angleterre, l'Eldorado des peintres de portraits, elle a été un champ de tournoi perpétuel pour tous les artistes de tous les pays, comme ses Lawrence, ses Wilkie, ses Hayter offrent aujourd'hui un amalgame plus ou moins heureux de leurs qualités.

Au XVIIIe siècle, à la suite des grands travaux ordonnés

par Louis XIV, et par réaction contre le régime absolu du souverain Charles Lebrun, il se forma en France une école qui tient du caractère national, de nos goûts, de notre esprit, et qui se rattache même au style de quelques peintures assez anciennes. Cette école de petits minois fardés, enveloppés sous un petit nuage de poudre, aura pour maîtres, si l'on veut, Watteau, Lancret, Boucher, Greuze, peu importe; elle a dans nos expositions annuelles ses descendants directs, ses partisans les plus déclarés, et dans les suffrages de la foule une sympathie tenace et significative. Voilà notre école; est-ce sérieusement là une école?

En 1646, le cardinal, qui plus tard favorisa tous nos peintres, selon la portée de leurs talents, ne pouvait alors confier ses galeries qu'au Poussin; mais ce grand peintre, ce génie sauvage ne voulait plus quitter Rome; ç'avait été, dix ans avant, toute une affaire d'État que de le faire venir à Paris. Après avoir produit des chefs-d'œuvre, il partit, dès qu'il le put, sachant ce qu'il en coûte d'avoir du génie au milieu de la médiocrité. Mazarin, sans doute, avait encore sous sa main Philippe de Champagne; mais ce peintre flamand, admirable dans ses portraits, avait fait preuve d'un faible talent dans les plafonds du Palais-Royal, et se montra au-dessous de sa tâche quand plus tard le cardinal lui donna les travaux de Vincennes. Eustache Lesueur, le divin artiste, venait d'entrer dans le couvent des Chartreux pour peindre leur cloître, et d'ailleurs, outre qu'il avait un grand mérite de lenteur, on eût dit alors un grand défaut, ses idées religieuses et sa timidité inspiraient peu de confiance pour l'exécution d'une semblable tâche. Simon Vouet (ne fût-il pas mort depuis quatre ans) était coupable aux yeux du cardinal-ministre d'avoir été employé par son prédécesseur : ses élèves, trop jeunes pour avoir commis la même faute, s'appelaient Charles Lebrun, Pierre Mignard, Lahire, Perrier, Bourdon, Dorigny; mais, en vérité, ces jeunes artistes, ces pâles imitateurs des écoles italiennes, méritaient-ils l'honneur d'un pareil choix? Nos peintres allaient tous chercher leur originalité à Rome, autant faire comme eux; ne trouvant en France que des copistes, le cardinal Mazarin préféra naturellement les maîtres originaux : en homme de goût et comme François Ier, il fit appel à l'Italie.

La patrie des arts s'était épuisée à produire. Après avoir jeté, dans sa magnifique éruption, des flots de lumière qui avaient illuminé le monde, le volcan ne laissait plus échapper que d'assez faibles lueurs toujours rares, toujours promptement évanouies. Après le Giotto et l'ère des tâtonnements, Raphaël et avec lui le triomphe de la beauté pure, l'élévation de l'art à son apogée, la décadence ne se fit pas attendre, et elle fut rapide. Michel-Ange avait entraîné l'Italie dans sa fougue, l'afféterie sortit de l'excès du grandiose. L'école de Bologne ne fut qu'une protestation, qu'une réaction brillante, mais trop souvent impuissante; on ne voulut être exclusif en rien, ni grand, ni petit, ni dessinateur sans couleur, ni coloriste sans dessin, on voulut prendre aux grands maîtres tout ce qu'ils avaient de bon, et, au lieu de règle, de principes, d'imitation de la nature et du modèle, on se fit *copiste*, *éclectique*. Ce butinage commode, à la portée d'une main adroite, créa *la facilité*, nouveau dieu à qui tout fut sacrifié, soit qu'on peignît comme le Caravage, l'Espagnolet, le Valentin, dans le noir en cherchant le sévère, soit que, comme le Guide, Maratte, Sassoferrato, on s'évertuât à poursuivre le gracieux dans le clair. La facilité, le premier jet, l'effet systématique, ces grands défauts, furent donc à cette époque le but et l'ambition des artistes italiens. Ils leur donnaient la rapidité dans l'exécution, et, il faut l'avouer, pour la décoration des appartements c'était un avantage. D'ailleurs, de même que les gens bien nés conservent jusque dans leurs excès l'élégance de leur nature, de même aussi les peintres italiens avaient encore à ce moment, jusque dans leur infériorité, une abondance de conception et une certaine ampleur d'exécution qui ne se rencontrait que dans leur école.

Parmi les élèves éloignés des Carraches, quelques artistes, plus accessibles aux charmes de la nature, s'étaient faits paysagistes. Grimaldi rivalisait avec Viola de hardiesse dans l'invention, d'habileté dans l'exécution, et de fidélité dans l'imitation de la nature. Il fut chargé par Innocent X de peindre les salles du Vatican et du Quirinal; et parmi ses travaux d'atelier, il suffira de citer ses toiles de Saint-Martin du Mont et de la Galerie Colonna. Grimaldi jouissait donc à cette époque d'une grande réputation. Il était recherché par les plus riches seigneurs et renommé comme un des beaux talents de l'Italie. Sur l'invitation du cardinal, il quitta le brillant théâtre de ses succès pour venir étendre jusqu'en France sa réputation.

Romanelli appartient à la même époque, mais à une autre école, distinguée par ses intrigues. Le chevalier Bernin était alors la providence des artistes, l'arbitre de tous les travaux d'art entrepris à Rome; et si son talent ne trahissait pas un jugement bien sain dans le choix du style et du dessin, son discernement à découvrir les jeunes talents annonçait du moins une perspicacité remarquable. Il avait montré, en favorisant Pierre de Cortone, quel était son tact; en élevant auprès de cet ami, et en rivalité des autres artistes, le peintre Romanelli, il avait prouvé que, dans la distribution de ses encouragements, il ne consultait que le mérite véritable. Ces deux hommes semblent être, en effet, la dernière lueur du flambeau que les Carraches avaient allumé, et dont les Carle Maratte, les Ciro, les Lucatelli, etc., etc., s'étaient vainement efforcés d'entretenir la lumière. Francesco Romanelli était né à Viterbe; il apprit les principes de la peinture d'Incarnati son parent, ensuite il devint élève du Dominiquin en même temps que Testa, et passa de l'enseignement de ce maître dans l'atelier de Pietro de Cortone; on retrouve dans sa manière plusieurs traits heureux de ces deux maîtres. Mais c'est encore avec le Guide qu'il a le plus de ressemblance, tant par la légèreté de son coloris que par la grâce facile de son dessin. Il débuta dans la peinture à fresque au palais Barberini, dont il acheva avec

Bottalla les travaux que Pietro, son maître, avait entrepris. Même à côté de Pietro, il sut fixer l'attention générale. Aujourd'hui, les villes d'Italie montrent ses fresques avec orgueil. L'étranger admire surtout sa Descente de Croix à Saint-Ambroise, son Saint-Laurent à Viterbe, et, dans l'église de Saint-Pierre de Rome, la mosaïque de la Présentation, dont l'original est à la Chartreuse.

Une circonstance particulière fixa l'attention du cardinal Mazarin sur ces deux peintres célèbres, et fit pencher la balance en faveur des artistes d'Italie.

Urbain VIII avait trouvé dans Innocent X un successeur peu bienveillant pour sa famille; les deux cardinaux Barberini et leur frère dom Thadée, ancien préfet de Rome, quittèrent l'Italie, et, sur l'invitation du cardinal Mazarin, vinrent demander un refuge à la France, et l'hospitalité au palais naissant de la rue de Richelieu. Établis, pour ainsi dire, au milieu des projets et des constructions, ils ne pouvaient rester indifférents, ne fût-ce que par manière d'acquit, à l'achèvement du palais qui était leur asile, et, à titre d'Italiens, ils avaient une opinion sur la peinture et devaient avoir le goût des arts. Médiocrement satisfaits des peintures qui décoraient les appartements dans le corps de bâtiment transversal (22, 23, *t*, *u*), et qui auraient fait tache dans la nouvelle galerie, ils indiquèrent tout d'une voix Grimaldi et Romanelli au cardinal, qui, docile à leur avis, les chargea d'entamer avec ces artistes une négociation que d'anciens rapports familiers leur rendaient facile.

Je me sers à dessein du mot négociation, car c'était une entreprise qui ne se terminait pas par une lettre et quelques offres brillantes; on se figure difficilement de nos jours, lorsque l'on compare les productions de cette époque avec les chefs-d'œuvre des maîtres du grand siècle qui remplissaient les églises, les palais et les musées de toutes les villes de l'Italie, comment on pouvait attacher un aussi grand prix aux productions d'artistes comparativement aussi secondaires. Mais dans les arts comme dans le reste tout est relatif.

A cette époque, au milieu du XVIIe siècle, personne ne pouvait s'acquitter, aussi bien que Romanelli et Grimaldi, des grands travaux du Vatican, de la décoration des églises nouvelles ou restaurées, des palais en construction. C'est dans les biographies et les correspondances du temps, dans les admirations contemporaines et dans les jugements sur les arts écrits sous l'influence de leurs productions qu'il faut voir l'enthousiasme que ces artistes excitaient.

Le cardinal Barberini réussit toutefois dans sa négociation; les deux artistes renommés arrivèrent à Paris et descendirent au palais Mazarin, où des logements leur étaient préparés. Le temps pressait, au moins l'ardeur du propriétaire ne laissait pas de repos, on se mit immédiatement à l'œuvre.

Sans connaître les projets du cardinal, nous pouvons les supposer tous grands et magnifiques, mais nous savons qu'il donna pour première tâche à nos deux artistes, la décoration de ses deux grandes galeries (17, *fig.* 3), celle du premier destinée à l'exposition de ses tableaux les plus précieux, de quelques sculptures de choix et de meubles d'un grand luxe, celle du rez-de-chaussée à ses grands monuments de sculpture. L'architecte avait orné la voûte des deux galeries des mêmes moulures riches, du même nombre

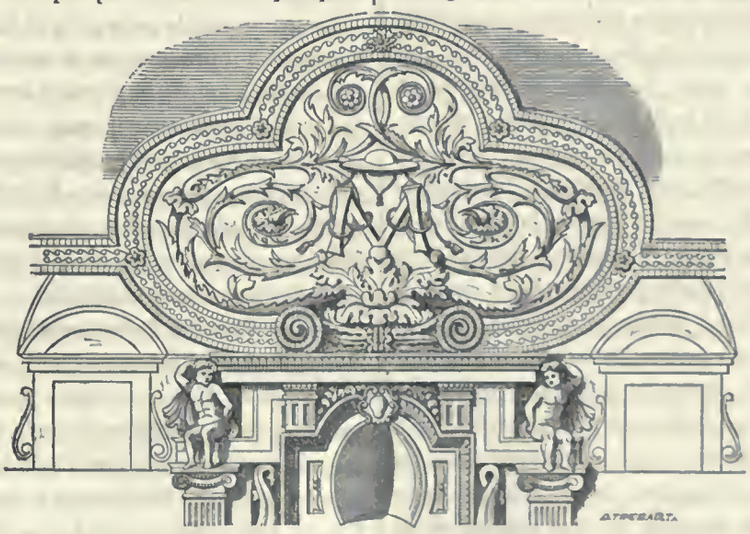

Couronnement de la cheminée dans la galerie Mazarine, au rez-de-chaussée.

de compartiments, disposés avec la même entente de la décoration, en un mot de tout ce qui pouvait faire valoir le travail du peintre.

Grimaldi se réserva tout le rez-de-chaussée, et dans la galerie haute toutes les niches surmontées de coquilles, et toutes les surfaces des trumeaux; Romanelli garda un seul plafond. C'était la plus vaste page qu'on eût peinte à Paris.

La galerie du rez-de-chaussée a été badigeonnée, celle du premier est admirablement bien conservée; une froide description ferait pauvre figure à côté des restes encore debout de cette peinture élégante, elle rendrait difficilement l'impression de grandeur qu'on éprouve en la voyant. La commission des monuments historiques ayant obtenu de M. le ministre de l'Intérieur l'autorisation de la faire dessiner, on doit espérer qu'elle sera publiée, et ce sera alors le moment de rechercher par quelles belles proportions d'architecture, par quelle réserve dans la composition, par quelle légèreté de coloris, les peintres de cette galerie ont réussi à n'faire

une œuvre comparable à ce que l'Italie offre de plus remarquable, œuvre unique dans Paris. Il suffira aujourd'hui d'en indiquer les sujets et leur distribution.

Les trumeaux et les niches ont été peints par Grimaldi.

NORD.

2	1	3
6	4	5
8	30	7
11	9	10
15		13
18	12	17
16		14
21	19	20
23	31	22
26	24	25
28	27	29

SUD.

1. Apollon et Daphné.
2 et 3. Renommée en repos.
4. Vénus dans son char.
5. Jupiter.
6. Neptune.
7. Apollon et les Muses.
8. Vénus reçoit la pomme.
9.
10 et 11. Dieux de la Fable.
12. Jupiter foudroie les géants.
13, 14, 15 et 16. Allégorie. Sciences et arts.
17. Vénus éveillée par l'Amour.
18. Narcisse au bord de la fontaine.
19. L'enlèvement de Ganymède.
20. Mercure.
21. Mars.
22. L'enlèvement d'Hélène.
23. L'incendie de Troie.
24. Minerve et Junon.
25 et 26. Dieux de la Fable.
27. Romulus et Rémus.
28 et 29. Renommées et trophées.
30 et 31. Les étoiles et les faisceaux du cardinal soutenus par des Amours.

Je ferai ressortir cependant le caractère chaste et décent que le peintre sut donner, dans la demeure d'un prince de l'Église, à des scènes tirées toutes de la mythologie et des traditions de l'antiquité. Permis au cardinal de Richelieu de se glorifier lui-même dans les peintures de son palais en acceptant de Philippe de Champagne des allégories parfaitement transparentes (1), mais le cardinal Mazarin avait plus de modestie ou meilleur goût. Peut-être cherchera-t-on dans les compositions de cette galerie une intention cachée; moi-même j'avais cru trouver dans les tableaux des commencements de Rome (n° 27), une allusion à l'ancienneté des familles italiennes et du nom de Mazarin, je voyais dans le Jupiter foudroyant les Titans, le cardinal dominant la Fronde, et de proche en proche j'arrivais à un symbole complet; mais je m'arrêtai à temps, je compris qu'à ce compte il n'y avait pas une galerie décorée de trente fresques, qui ne se prêtât tout autant à mon talent d'interprète, et je renonçai d'autant plus facilement à l'exercer ici, qu'il ne rencontrait pas d'auxiliaire, et aucun devancier dans les pamphlétaires du temps. M'auraient-ils laissé le plaisir de découvrir le défaut de la cuirasse de leur ennemi et de mettre au jour une preuve nouvelle « de sa tyrannie et de « son ambition? »

J'engage tous ceux qui le peuvent à aller admirer ce grand tableau, à protester par leurs éloges contre le délabrement où on le laisse, contre la destruction dont on le menace. Que leur admiration ne se laisse détourner ni par les fissures qui traversent la fresque, ni par les casiers de noirs manuscrits qui cachent les peintures de Grimaldi, ni par la poussière qui ternit les dorures. En quelques semaines, avec ce qu'il en a coûté depuis vingt ans pour faire des devis de destruction, on rajeunira toutes ces magnificences.

Ainsi donc, il y a deux cents ans, au milieu de toutes les agitations qui troublaient Paris et la France, deux artistes italiens fixaient sur le mur les souvenirs de leur patrie, encore chauds des rayons de son soleil, encore empreints de cette pureté native qui semble tenir au sol et n'être que l'inaltérable reflets de ces grands siècles de gloire; l'un reproduisait sa nature aux lignes grandioses, à la végétation rare mais toujours élégante, avec un pinceau que Lanzi ne craint pas de comparer à celui de Claude Lorrain et du Poussin; l'autre s'inspirait de cette mythologie qui, à travers deux mille ans de protestations, d'oubli et de retours d'admiration, n'a perdu ni son charme toujours jeune, ni sa variété toujours féconde. Mais s'il demanda ses inspirations à l'antiquité, ses souvenirs à l'Italie, Romanelli prit ses modèles à Paris, et en cela il n'eut que le choix. L'arrivée et l'entreprise de ces deux artistes excitaient à la ville et à la cour une grande curiosité; on en parla, puis on voulut voir; bientôt Romanelli fut entouré de tout ce que la cour avait de plus gracieux et de plus élégant, une ressemblance qu'il attrapa de souvenir fit des jalouses; pour se réconcilier, il obtint de celles qui avaient le plus le droit de contester la préférence de poser pour ses déesses et ses muses, et c'est ainsi que cette fresque, qui ne devait être qu'une œuvre de fantaisie, a pour nous l'intérêt d'un tableau d'histoire.

Les peintures de cette galerie eurent un immense succès; Romanelli fut présenté par le cardinal Mazarin au roi et à la reine mère, et après ce travail il retourna en Italie. Plus tard, Louis XIV le fit revenir pour décorer le Louvre, et nous avons conservé de ses travaux le plafond d'une des salles des antiques qui a pris son nom de Salle des Saisons des sujets qu'il y a tracés. Le roi fut si satisfait de ces peintures, que, pour récompenser dignement le peintre, il le décora de sa main de l'ordre de Saint-Michel.

Romanelli quitta Paris comblé de présents et d'honorables distinctions; il retourna en Italie, mais avec l'arrière-pensée de revenir en France terminer sa carrière au milieu d'une nation dont le caractère, l'esprit et les mœurs lui convenaient. Aussi, lorsque Louis XIV le rappela dans le même temps où Charles Ier l'invitait à passer en Angleterre et où Urbain VIII s'efforçait de le retenir à Rome, il se mit en route pour Paris, emmenant toute sa famille. La mort l'arrêta à Viterbe, à l'âge de quarante-cinq ans (1662).

Cette galerie, ainsi peinte depuis la voûte jusqu'au parquet, ne pouvait recevoir d'autres ornements, elle était pourtant « rehaussée par un luxe inouï de tables et de « buffets de Florence, toutes de pierres de couleur rapportées à la mosaïque, de lustres de cristal et d'orfévrerie, « de chenets et de bassins d'argent. Combien de bras et de « plaques de vermeil doré! combien de cabinets de la

(1) Les peintures de la grande galerie du Palais-Royal faisaient allusion à l'histoire du cardinal de Richelieu. *Voy.* Sauval, tome II, page 165.

« Chine et d'ébène! combien de miroirs garnis de plaques « d'or et d'argent, d'écailles de tortue découpées et d'ivoire « façonné par d'excellents sculpteurs! combien de tapis « de Perse, de Turquie et de la Savonnerie! en un mot, « combien de richesses et de somptuosités amoncelées dans « cette galerie! » C'est ainsi que Brienne la décrit, et c'est ainsi que nous la voyons reproduite : car Mazarin, qui la trouvait en tout digne d'un cardinal, s'y fit représenter dans le grand costume des princes de l'Église, tenant en main le plan d'une ville fortifiée, emblême de ses talents militaires, et entouré des attributs de la science et des monuments des arts, pour célébrer ses occupations et ses goûts. Le fameux graveur Nanteuil reproduisit ce portrait, qui était en même temps un tableau d'intérieur, avec tout le talent qui fait sa gloire.

C'est un des mérites de Mazarin d'avoir protégé et encouragé les peintres de portraits. Il avait sans doute compris qu'à défaut des grandes qualités qui font les écoles de peinture, les artistes français réunissaient toutes celles qu'exige ce genre délicat, où il est si difficile de réussir qu'il n'a pas fallu moins de tout le talent des plus célèbres peintres pour en fixer les règles et en donner les modèles. Il semble au premier abord « qu'attraper la ressemblance » c'est peindre un portrait; Raphaël, Titien, le Tintoret, Sébastien del Piombo, et en Flandre, Rubens, Van Dyck, Van der Helst, et tant d'autres, nous montrent qu'un portrait est un tableau, et de tous le plus difficile : car dans un cadre limité, et avec une seule figure, il doit unir à l'étude patiente d'une physionomie les mérites de dessin, d'effet, de couleur, de lignes et d'arrangement, exigés sur la plus vaste toile.

Le cardinal posa pour plus de vingt peintres; son portrait fut gravé près de cent cinquante fois; et, ainsi que nous l'apprend Brienne, « il avait une chambre entière pleine de « portraits historiques, tous de grands maîtres. » Ce n'est donc pas sans raison que je lui attribue une bonne part dans la mode qui s'établit alors, de se faire peindre, et dans la protection qui fut accordée aux peintres de portrait, mode et protection qui ont valu à la France et aux arts un Philippe de Champagne, un Largilière, et les graveurs Nanteuil, Masson, Audran, etc. L'impulsion fut donnée par Mazarin; l'honneur doit lui en rester.

Nous avons laissé parler le comte de Brienne dans la description de l'ameublement de cette galerie, il avait vu ce qu'il décrit; et aujourd'hui, que ce vieux luxe est revenu à la mode, son récit ne sera pas déplacé.

Les tableaux, au nombre de quatre cents, ornaient les appartements et les nouvelles galeries. Chefs-d'œuvre de l'art, ils étaient dignes d'un roi; ils sont aujourd'hui les perles du Louvre. Le Sposalizzio du Corrége lui venait du cardinal Barberini : c'était ainsi que celui-ci payait son écot. On admirait dans cette collection une Vierge et plusieurs tableaux attribués à Raphaël, une Vénus et d'autres morceaux du Titien; les meilleures productions de l'école des Carraches, alors en grande vogue; Van Dyck y avait un tableau de son meilleur temps, qui représentait toute la famille du roi d'Angleterre, « peinte d'une manière tout à fait galante, » comme on s'exprimait alors.

Après les tableaux, les statues et une suite d'objets d'art dont la description nous a été donnée par Sauval (1), le plus riche ornement de ce palais se composait d'une collection précieuse des plus belles tapisseries; c'étaient les moelleuses copies de tableaux célèbres ou la reproduction fidèle de cartons de grands maîtres : quelques-unes étaient peintes à Rome, les autres découpées et appliquées sur velours par des ouvriers milanais. Toutes étaient d'un prix qui surpassait de beaucoup la valeur des tableaux les plus célèbres.

Ces grandes acquisitions, ces collections variées avaient l'attrait d'une nouveauté : à cette époque, le goût des arts, l'admiration et la recherche de ses chefs-d'œuvre n'étaient pas encore généralement répandus en France. On ne faisait plus orner les manuscrits de ces précieuses peintures en miniature qui formaient, dans les « librairies » de nos rois et de nos princes, les plus riches musées, et l'on n'achetait pas encore de tableaux.

François Ier avait puisé en Italie le goût des arts et des grandes collections de tableaux et de sculptures. Il laissa à la France les monuments des plus grands peintres et les statues de l'antiquité, réunis dans son musée, ce château de Fontainebleau que ses successeurs continuèrent d'embellir, et dont ils firent un rival du Vatican, où les artistes accouraient pour étudier les grands maîtres. Ce luxe était alors limité aux demeures royales, dont il semblait l'un des apanages. Mazarin inspira d'abord à son protecteur ce goût, qui était une passion innée chez un Italien; et Richelieu, avec tous les priviléges qu'il avait déjà usurpés sur la couronne, usurpa encore celui de protéger les arts et de former de grandes collections dans la demeure d'un particulier.

Lorsque Mazarin, à son tour, fut en position de donner l'essor à son goût pour les arts, il trouva autour de lui cette passion déjà répandue, et sur le marché des objets d'art quelques rivaux hardis et puissants. Les uns, seigneurs de la cour, y portaient plus de vanité que de connaissance; les autres, gros financiers, autant de vanité, et, de plus, une ardeur mercantile. Parmi ces derniers, nous citerons de préférence Everard Jabach, parce qu'il fut en échange, en brocantage continuel avec le cardinal, et qu'il est bien difficile d'étudier la collection de l'un, sans examiner en même temps celle de l'autre. Jabach, né à Cologne, vint à Paris en 1638. Sans entrer dans le détail de ses entreprises financières, il suffira de dire qu'il devint directeur de la compagnie des Indes orientales. Mais ce fut surtout comme amateur des arts qu'il acquit une certaine célébrité. Il fut compté parmi les plus sûrs connaisseurs, et se montra en même temps, sinon le plus généreux, au moins le plus hardi des acquéreurs. Nous n'en donnerons qu'une preuve : par une de ces fatalités qui font enseignement dans l'histoire,

(1) Sauval, *Histoire et Antiquités de la ville de Paris*, tome II, page 172 à 180.

d'ineptes brutalités suivent toujours de grands crimes. Après l'exécution de Charles Ier, le parlement anglais dispersa ses collections, comme après le bannissement de Mazarin le parlement de Paris vendit sa bibliothèque au plus offrant, comme après la mort de Louis XVI on saccagea nos monuments et nos musées sous les plus absurdes prétextes.

Dans la tourmente de 1650, Jabach se rendit à Londres; il s'y rencontra avec les envoyés de tous les rois et les amateurs de toute l'Europe : c'était un véritable congrès de plénipotentiaires réunis pour morceler cette puissance déchue, capable d'enrichir de ses débris vingt collections royales. Le représentant de la France y apporta le plus d'ardeur; l'ambassadeur d'Espagne don Alonzo de Cardenas, l'archiduc Léopold, l'envoyé de la reine Christine et les amateurs anglais et hollandais Reynst, Gerbier, de Critz, Wright, Van Leemput, durent céder à ses enchères les plus beaux tableaux de la collection, toutes les tapisseries et les plus rares morceaux de sculpture. Jabach en revint comblé, et, comme après une victoire un général d'armée se fait suivre de ses trophées, il rentra dans Paris triomphant au milieu du cortége de ses acquisitions, Sa collection se composait en outre d'un nombre incroyable de dessins des grands maîtres.

Vers ce temps, le cardinal Mazarin rentrait aussi triomphalement en France ; il puisa dans la collection de Jabach avec l'autorité du rang et de la richesse ; il apportait dans ses acquisitions une habitude de bien voir et une sûreté de critique qui valent des connaissances pratiques, et, en outre, cette passion de l'homme de goût, ce plaisir d'amateur, qui ajoute aux collections la vie qui leur manque, lorsque la puissance de l'argent en est le seul fondateur. Nous savons par les mémoires du temps que, « lorsqu'il lui arrivait quel- « ques tableaux d'Italie, il faisait venir Mignard à l'heure « même pour se trouver à l'ouverture des ballots, et lui en « dire son sentiment. » Les connaisseurs étaient aussi convoqués, on admirait la toile à peine déroulée, on augmentait le plaisir de voir un chef-d'œuvre, par la joie de deviner son auteur, par la surprise de la nouveauté, par la chaleur de la discussion sur son mérite ou son authenticité.

On ne parla bientôt en Europe que de la généreuse protection que les arts recevaient au palais Mazarin ; tous les artistes tournèrent les yeux vers le cardinal, comme l'attestent la dédicace et l'envoi d'une gravure que lui adressa du fond de l'Allemagne le lieutenant-colonel de Siegen. Il avait raison de croire que sa nouvelle invention serait bien accueillie par le cardinal; déjà la *manière noire* avait montré de quelles ressources elle serait pour la gravure des portraits, et elle se perfectionna dès lors assez rapidement.

Quant à Jabach, après avoir étendu sa réputation d'amateur par la publication de sa collection de dessins des grands maîtres, il vit peu à peu la fortune le quitter et, avec elle, les moyens de conserver un musée qui eût fait sa consolation dans le malheur. Tourmenté par ses créanciers, « gens avec lesquels il n'y a aucun quartier, » pressé, comme il l'écrit en 1672, « entre le marteau et l'enclume, » il abandonna au roi 101 tableaux et 5542 dessins qu'il estimait 363,425 fr., pour la somme de 200,000 francs qui lui furent payés comptant, conservant encore un assez grand nombre de dessins pour enrichir la collection Crozat, et permettre à ses héritiers de faire quelques ventes à l'étranger.

Mais le cardinal Mazarin n'aurait accompli qu'une partie de sa mission, et eût restreint son influence, s'il s'était borné au luxe des arts ; l'industrie eut aussi ses encouragements, et ressentit les effets de sa généreuse et féconde protection. L'appel qu'il lui adressa fut entendu par toute l'Europe, chaque pays lui envoya un modèle et comme l'échantillon de ses productions les plus achevées. Les ambassadeurs et les ministres étaient les intermédiaires de ces négociations. On vit arriver au palais de la rue Richelieu les carrosses de Rome et de Florence, les chevaux et les chiens d'Angleterre et de l'Espagne ; les meubles d'ébène incrustés d'ivoire et de pierres dures furent envoyés de l'Italie, avec des éventails destinés à être distribués en cadeaux ; les damas brodés aux armes du cardinal étaient fabriqués à Milan. Harlem, Gênes et Venise, expédièrent à l'envi le linge et les dentelles ; la Chine fournit les porcelaines, qui rehaussaient par leurs couleurs l'éclat des services d'argent et de vermeil. On tira du Levant les grands tapis, de Venise les grands miroirs, de tous les pays les diamants et les pierres fines. Le palais Mazarin devenait ainsi une sorte d'exposition générale des produits de l'industrie étrangère, que le cardinal réunissait, afin, comme il l'écrit sur son agenda, qu'ils servissent de modèles aux imitations françaises.

Ainsi orné par les chefs-d'œuvre du monde entier, le palais Mazarin devenait trop étroit à mesure que sa réputation grandissait. Le cardinal ayant vu que la place manquait pour des hôtes nouveaux, et ne voulant rien diminuer de sa libéralité, il fallait forcément ajouter à son palais. Son architecte reçut l'ordre de construire une immense galerie au nord dans les jardins, le long de la rue de Richelieu. Ces développements, qui n'offraient à l'extérieur que la continuation des façades sur la cour, présentaient à l'intérieur des distributions convenables pour plusieurs services nouveaux. Au rez-de-chaussée d'abord et dans toute son étendue, une vaste écurie, au premier une grande salle pour la collection de tableaux (2, 3, 4, *fig.* 4), puis une riche chapelle décorée des sculptures de Michel Augier (5), et enfin, dans l'extrémité au nord, une galerie disposée ingénieusement pour une bibliothèque publique de 40,000 volumes (6, 24, 25), merveille unique que le cardinal établissait dans son palais.

Fig. 4. Grande galerie sur la rue Richelieu.

Cette fondation, disons mieux, cette belle institution mérite qu'on s'y arrête ; il est impossible de passer légèrement sur une grande idée, mise aussi noblement à exécution. La juger avec les opinions qui courent aujourd'hui serait la mal juger : car, de nos jours, rien n'est plus simple qu'une bibliothèque, rien n'est plus facile que de l'élever au chiffre de 40,000 volumes, rien n'est plus commun que d'en accorder l'accès au public ; rien n'était plus rare alors. N'oublions pas que la bibliothèque du roi se composait, à cette même époque, de 10,000 volumes, dont l'usage était un privilége, et qu'on citait comme des exemples aussi magnifiques que rares les fondations récentes de Bodley à Oxford, d'Angelo Rocca à Rome, et du cardinal Borromée à Milan.

Le cardinal Mazarin conçut la pensée de former une collection de livres aussi nombreuse que les plus nombreuses. Il eut un mérite plus grand : il sut choisir l'homme capable de seconder ses vues, et mit à sa disposition les moyens nécessaires de les réaliser avec une générosité sans bornes. Naudé, dont nous nous réservons de retracer plus tard la vie et d'apprécier les mérites, avait été successivement bibliothécaire chez M. le président de Mesme et chez le cardinal Bagni ; il avait écrit un excellent ouvrage sur l'organisation des bibliothèques, et son caractère sérieux, ses connaissances étendues, la tournure de son esprit particulièrement bibliographique, le rendaient merveilleusement propre à ces nouvelles fonctions.

En peu d'années, après avoir parcouru presque toute l'Europe, et saisi assidûment dans les catalogues de ventes les bonnes occasions qui se présentaient, Naudé fit de la bibliothèque Mazarine une collection remarquable par le choix, précieuse par la beauté des exemplaires, et unique par son chiffre de 40,000 volumes, qui dépassait alors de beaucoup la plus grande bibliothèque connue. Dès 1647, le local était préparé : il se composait d'une galerie de douze toises de longueur et de six chambres de dégagement ; les boiseries étaient terminées, les livres disposés méthodiquement, les tables et les fauteuils attendaient les lecteurs. C'est alors que le cardinal fit preuve d'une libéralité qui n'avait pas d'exemple : ce n'était pas seulement la porte qu'on ouvrait au public, ni les livres qu'on mettait à sa disposition, mais un domestique nombreux, des tables, des pupitres, toutes les aises de la vie et les facilités de l'étude. Au surplus, laissons parler Naudé qui, sous le nom de *Mascurat* (1), et en forme de dialogue, nous décrira tous les avantages offerts généreusement au public studieux.

Mascurat s'exprime ainsi : « Elle sera ouverte pour tout le « monde, sans excepter âme vivante, depuis les huict heures « du matin jusques à cinq heures du soir ; il y aura aussi des « chaises pour ceux qui ne voudront que lire, et des tables « garnies de plumes, encre et papier pour ceux qui voudront « écrire : et le bibliothécaire, avec ses serviteurs, seront « obligés de donner aux estudians tous les livres qu'ils pour- « ront demander en telle langue ou science que ce soit, et de « les reprendre et remettre à leurs places quand ils en auront « fait, en leur baillant les autres dont ils auront besoin. — « *Saint-Ange :* Je ne m'imagine pas pour moy que l'on fasse « grand'presse, car la plus part des hommes doctes et judi- « cieux aimeront mieux se passer, comme ils ont fait jusques « à présent, de cette bibliothèque, que de s'exposer aux ca- « prices d'un suisse, et aux insolences de tant de pages et de « laquais, pour y entrer. — *Mascurat :* Quand je t'aurois « accordé que les suisses et les portiers des grandes maisons « sont tels que tu les viens de crayonner ; quand ils seraient « même des Cerbères, puisque les hommes de lettres res- « semblent à ces Orphées qui les sçavent charmer, il ne faut « pas craindre que l'entrée du palais de Son Eminence ne « soit tousjours ouverte à tous ceux qui voudront aller à la « bibliothèque. Et qu'ainsi ne soit, je me souviens d'y avoir « veu, quand on l'ouvroit tous les jeudis, plus de quatre- « vingts ou cent personnes qui étudioient toutes ensemble, « et que les autres jours, elle estoit ordinairement fréquentée « de beaucoup de personnes de mérite, qui ne se plaignoient « pas qu'on leur refusast la porte ni du palais ni de la biblio- « thèque.

« Mais parce que des gens de lettres, nourris dans des col- « léges *in umbrâ*, parmy les morts, se rebutent facilement du « moindre bruit et tracas des vivans, on a remédié à toutes « les difficultés et appréhensions qu'ils pourroient avoir, par « une entrée particulière qui sera dans la rue de la porte de « Richelieu, et la chose estoit desja si advancée que, lors de « la sortie du roy, on gravoit en marbre noir et lettres d'or « l'inscription qui devoit être placée sur ladite porte pour « advertir tous les passans d'y entrer. »

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Mazarin, par Gabriel Naudé. Paris, in-4°, 1649.

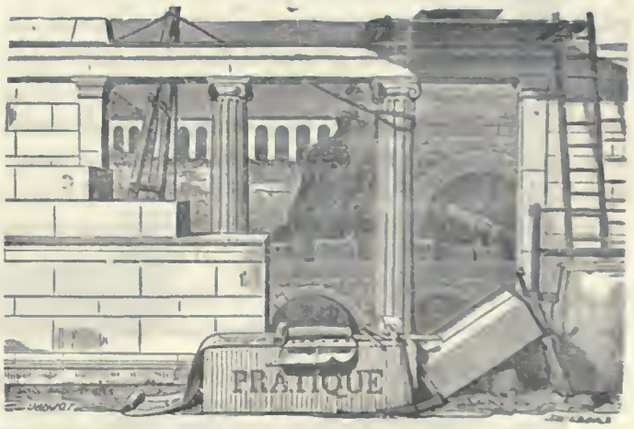

NOUVELLE ARCHITECTURE DOMESTIQUE

A L'USAGE DES OUVRIERS.

Clubs domestiques en Angleterre. — Quartier modèle pour les ouvriers, à Lille. — Quartier modèle pour les ouvriers, aux environs de Bruxelles.

Les quartiers habités par les populations pauvres sont les lèpres des villes, des foyers pestilentiels, des cloaques : tout le monde le sait, chacun s'en plaint. Pourrait-on y remédier ?

Non pas partiellement, comme on l'a déjà fait, et comme on s'efforce de le faire chaque jour dans presque toutes les grandes villes, en perçant à travers les masures pressées et serrées quelques rues nouvelles, en creusant des égouts, en repavant les chaussées, en plaquant par-ci par-là des façades neuves contre de vieilles constructions, etc.; mais radicalement, et de manière à concilier la modicité du prix des loyers avec les exigences de l'hygiène et celles de l'art?

Il y a longtemps que nous sommes convaincu de la possibilité de cette réforme, et aujourd'hui beaucoup de personnes s'en occupent, surtout dans les pays industriels où la misère est grande, où l'ouvrier doit subsister moyennant un salaire très-réduit.

Les motifs qui ont animé les novateurs sont très-différents : ici, on avait en vue une œuvre de philanthropie; là, une spéculation industrielle bien entendue; et ailleurs, on ne visait pas à moins qu'à transformer la société. Ces mobiles, si différents dans leur objet, ont influé, comme bien on le pense, sur le caractère des projets architectoniques qui en sont nés.

Les industriels réformateurs ont accepté le plus souvent l'ancien principe du MORCELLEMENT : *autant de familles, autant de maisons.* Notre *pl.* 10 en donne un exemple. On en voit aussi à *Wolverton-Station*, sur le chemin de fer de Londres à Birmingham; à *Deanston Works*, près Stirling; à Liverpool, etc., etc.

Les socialistes ont voulu profiter des économies que présente l'ASSOCIATION : dans ce système, les maisons isolées disparaissent : les familles se concertent, se groupent pour habiter un même édifice, chauffé et éclairé à frais communs.

Les philanthropes, les hommes charitables et bienveillants, qui veulent tout simplement secourir les malheureux et diminuer la misère des indigents, arrivent le plus souvent sur le terrain sans aucune idée préconçue. Entraînés par un sentiment de charité, ils désirent diminuer la souffrance de leurs semblables; mais le sentiment qui les anime, pour être réellement utile, veut être fécondé par l'intelligence, et, à défaut d'une science qui leur appartienne, ils empruntent des procédés, tantôt aux socialistes, et tantôt à ceux que nous avons nommés des industriels-réformateurs, et qui sont, pour la plupart, des hommes de cœur et d'intelligence, désireux de concilier le bien-être de leurs ouvriers avec le succès de leurs entreprises particulières.

Il y a bien un peu de confusion dans tous les essais d'architecture domestique qu'on tente dans cette nouvelle direction; car l'idée d'améliorer généralement l'habitation des classes ouvrières et celle des indigents est d'origine bien récente encore, et il faut s'attendre à quelques tâtonnements, faire même quelques *écoles*, avant que le monde apprenne quels sont effectivement les meilleurs procédés pour atteindre ce but. Mais la chimie n'est-elle pas née de l'alchimie? L'astronomie ne fut-elle pas précédée par l'astrologie? Ne nous plaignons donc pas trop haut si aujourd'hui il y a un peu de confusion dans notre art; tôt ou tard, de ce chaos sortira un monde.

Pour le moment, ce qui importe aux lecteurs de la *Revue*, c'est d'être tenus au courant des efforts tentés dans différents pays pour loger économiquement, sainement et agréablement, les classes populaires.

Nous donnons, ci-dessous, un projet de « *Club domestique à l'usage des classes ouvrières.* » Ces établissements sont calculés pour être situés dans les environs d'une grande ville; ceux que nous avons fait connaître dans notre dernier numéro pouvaient convenir à l'intérieur des villes.

L'auteur de ce projet est un anonyme anglais, et il paraît avoir voulu satisfaire aux vœux et aux aspirations exprimés par plusieurs des écrivains les plus distingués de son pays, en faveur des classes laborieuses et indigentes.

Voici quelques citations de nature à éclairer nos lecteurs sur le caractère des préoccupations qu'on a souvent l'occasion de remarquer chez nos voisins d'Outre-Manche :

« Une économie dans les dépenses de combustible et de nourriture; l'introduction, dans les habitations pauvres, des améliorations dues à la science moderne; un travail constamment assuré, et des moyens d'instruction, sont ce qu'il y a de plus important à obtenir; mais on doit isoler soigneusement toutes ces choses des doctrines sur la communauté des biens et la répartition des bénéfices par parts égales. » (*Rapport du parlement sur les pauvres d'Irlande*, 1823.)

« L'association conviendra un jour aux plus mauvaises natures; mais il faut commencer par des hommes de choix.

« H. BROUGHAM. »

« Les *clubs* renferment le germe d'une immense amélioration dans le sort des classes inférieures. Je prévois que tôt ou tard ces classes adopteront un système si particulièrement favorable aux pauvres. »

(*L'Angleterre et les Anglais.* E.-L. BULWER. 1833.)

« Il y a nécessairement quelque chose de défectueux dans un système qui oblige les hommes à consacrer tous leurs moments de travail à produire des résultats qu'on obtiendrait, avec une autre combinaison industrielle, dans un quart du temps. »

(*La société en Amérique.* HARRIET MARTINEAU, 1837.)

« Les ouvriers devraient prendre toutes leurs affaires dans leurs propres mains.

C. BABBAGE. »

« Vous êtes au moins au nombre de deux cent mille hommes, dit l'auteur du projet des *Clubs domestiques* en s'adressant aux ouvriers de Londres (1); vos loyers sont d'un prix très-élevé, et vous payez cher une nourriture médiocre; vos femmes sont trop surchargées de soins domestiques; vos enfants sont mal éduqués et manquent de récréations saines et bien entendues...

(1) La population entière de Londres est de deux millions environ; évidemment le chiffre de deux cent mille est de beaucoup au-dessous de la réalité.

Comptez-vous sur les révolutions politiques pour voir améliorer vos affaires? Contemplez les fruits des révolutions passées : le sang versé au pied de l'arbre de la liberté vous a-t-il sauvés de la faim et de la misère?

«Les ouvriers de Paris ne sont pas mieux pourvus que vous-mêmes, et les *canuts* de Lyon sont aussi près de mourir de faim que leurs confrères de Spitalfields; même dans l'Amérique du Nord, la subsistance des classes laborieuses est précaire et difficile. Et cependant vous avez en main les moyens d'améliorer votre position, en vous inspirant de l'emblème du faisceau de bâtons! Imitez donc les leçons que vous donne la divine Providence, dans la ruche des abeilles et dans les fourmilières! Associez-vous, et vous obtiendrez immédiatement trois grands avantages d'où découleront bien des conséquences favorables: vous obtiendrez une économie dans les dépenses domestiques avec plus de confortable, une économie dans le travail de vos femmes, plus de facilité et des conditions meilleures pour élever et éduquer vos enfants. »

L'administration des intérêts généraux, dans les *clubs* proposés, serait confiée à des comités.

L'association pourrait avoir lieu entre gens du même métier et chaque établissement pourrait compter depuis cent jusqu'à cinq cents familles. Au-dessous de cent familles, il n'y aurait pas une économie assez sensible dans le prix du loyer; avec plus de cinq cents familles l'administration deviendrait difficile.

Les établissements de ce genre devraient être fondés aux environs d'une grande ville. Le voisinage d'un chemin de fer serait très-avantageux. Certains métiers, comme ceux du bâtiment, demandent que l'ouvrier se transporte, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, tandis que les ouvriers bottiers, tailleurs, etc., peuvent faire leur travail sans quitter l'établissement, ce qui économiserait du temps et de l'argent. Les chefs d'industries auraient tout avantage à s'entendre avec les ouvriers des clubs; car au lieu de courir dans cinquante directions différentes pour presser, distribuer ou faire rentrer le travail, dans une seule course, ils seraient transportés au milieu de leurs ouvriers; et ceux-ci, à leur tour, économiseraient beaucoup de temps, puisqu'un seul ouvrier pourrait se charger d'aller chercher les matières premières chez les maîtres, recevoir les salaires, etc.

L'inspection des dessins complètera ce qui précède.

Fig. 2. Élévation du côté du midi.

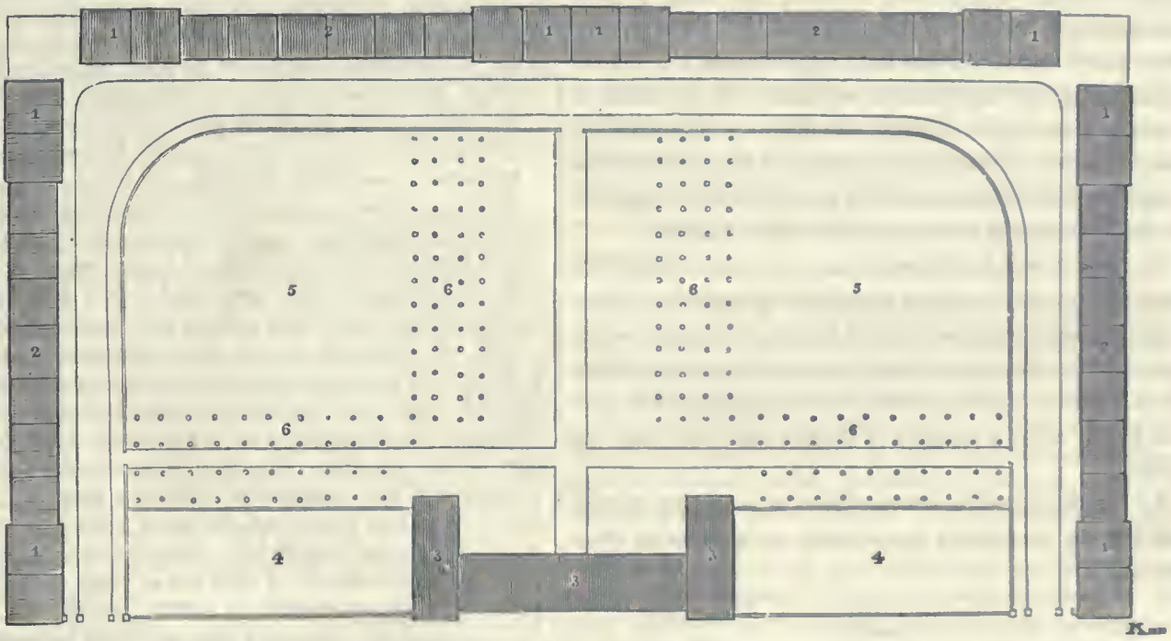

Fig. 1. Plan d'un club d'ouvriers.

Fig. 3. Une Variante de l'Élévation du côté du midi.

La *fig.* 1 donne le plan général de l'établissement.

(1, 1, 1...) 16 maisons contenant chacune 6 familles.					96
(2, 2, 2...) 26	—	—	4	—	104
Total.					200

Chaque étage contient 2 familles, et se compose de 4 pièces, dont, 2 chambres à coucher; les deux autres sont des chambres de travail.

(3, 3, 3...) bâtiments de l'administration, de l'école, salle de réunion, magasins, etc.

(4, 4...) terrains, enclos consacrés à divers objets économiques.

(5, 5...) terrains livrés aux enfants.

(6, 6...) rangées d'arbres.

La fig. 2 représente l'élévation du monument du côté du midi.

La *fig.* 3 représente une variante de l'élévation du côté du midi.

Ce plan n'est pas parfait, ce n'est qu'un avant-projet, un ensemble destiné à fixer les idées; mais il contient un germe très-utile et qu'on pourrait mettre à profit. Si les chefs de deux ou trois cents familles se décidaient à chercher dans l'association un moyen d'économie, un soulagement pécuniaire, il est certain qu'ils y réussiraient. L'administration achetant en gros tous les objets consommés dans l'établissement, combustibles, aliments, draps, toiles, calicots, chapeaux, etc., les membres de l'association réaliseraient de grandes économies. La certitude d'une importante clientèle permettrait aussi à l'administration d'entretenir, à l'année, des ouvriers et des ouvrières de différents corps d'état. Le chauffage et l'éclairage pourraient être communs. Une crèche, une salle d'asile, une école mutuelle naîtraient spontanément dans un tel établissement; le travail des femmes deviendrait plus profitable; les enfants seraient mieux soignés; leur moralité, leur santé et leur éducation s'en ressentiraient heureusement. Il y a là matière à une bonne action et à une bonne spéculation. Un homme intelligent pourrait fort bien entreprendre une opération de ce genre, à ses risques et périls. En louant ses logements au-dessous du prix ordinaire, et en partageant avec ses locataires le bénéfice des produits achetés en gros, il pourrait accréditer son établissement et faire une bonne affaire d'argent.

Un entrepreneur de bâtiments pourrait s'entendre, pour un semblable travail, avec deux cents chefs de famille qui déposeraient, chaque semaine, chez un notaire, une petite somme convenue. Les travaux seraient commencés lorsque le dépôt aurait atteint un certain chiffre, les constructions et le terrain devant servir à garantir le surplus qui serait payé par annuité.

Il y a mille arrangements possibles, et nous sommes persuadé qu'on ne tardera pas à tenter quelque chose de ce genre.

Décidément, les bons esprits commencent, en France aussi, à s'occuper du logement des classes ouvrières autrement que par des règlements de voirie. Depuis que nous avons écrit ce qui précède, le *Journal de Lille* (28 février 1846) vient de publier un article intitulé : *Établissement aux Buisses d'un quartier modèle pour les ouvriers.* Cet article rentre si complètement dans nos idées, que nous le reproduisons avec empressement tout en regrettant de ne pouvoir en désigner l'auteur.

Etablissement aux Buisses (1) *d'un quartier modèle pour les ouvriers.*

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

On se demande, tout en pétitionnant en faveur du débarcadère du *Blanc-Ballot*, ce qu'en cas de décision favorable on ferait de ce grand terrain du quartier des *Buisses* mis à nu par les démolitions qui s'achèvent en ce moment. Ce qu'on en ferait? Permettez, monsieur, que je vous soumette là-dessus un projet que je vous laisse entièrement libre de prendre pour un rêve.

Vous savez comment nos ouvriers de Lille sont logés : des caves, des greniers, des taudis malsains et malpropres, voilà où croupissent les familles de nos travailleurs ; le pain leur manque quelquefois ; l'air, l'espace, le soleil, toujours... Les tirera de là qui pourra ! Ceci n'est pas seulement une question d'humanité, c'est encore une question d'hygiène publique, et si quelques-uns d'entre nous ne sentent pas très-profondément la première de ces questions, tous du moins comprennent la seconde. Et en effet, sous le règne du choléra, on s'est vivement préoccupé du logement des ouvriers ; car le terrible fléau pouvait monter de la cave au premier étage, et la peur de la contagion fit alors des miracles de philanthropie !... Aujourd'hui le choléra est bien loin, mais on parle d'un autre fléau qui plane en ce moment même sur la ville de Lille : la désertion de ses habitants. Or, il n'y a pas que le bourgeois qui émigre faute d'espace, l'ouvrier, lui aussi, va chercher son air respirable dans les maisons des faubourgs.

Toutefois, ce que j'en dis ici, ce n'est pas pour faire peur aux gens ; certaines idées progressives n'ont pas besoin de s'envelopper d'une menace pour être bien accueillies des hommes auxquels elles s'adressent. Il y a mieux : je reste convaincu que, depuis bien longtemps déjà, on cherche, parmi nous, les moyens de pallier la misère des ouvriers en leur procurant des demeures plus habitables; la réforme sur ce point est à l'ordre du jour ; dès lors, monsieur, je n'éprouve plus le même embarras à vous déclarer que je vois dans le terrain des Buisses une superbe occasion de réaliser sous ce rapport, des vœux restés jusqu'ici forcément stériles.

Maintenant, mon projet, mon rêve... le voici :

D'abord, je n'ose pas proposer à l'administration municipale de tout faire par elle-même, ce serait pourtant plus logique, mais à l'heure qu'il est, nous ne sommes pas encore assez avancés pour cela ; infailliblement on me renverrait à la libre exploitation, et, pour gagner du temps, j'aime mieux y aller de moi-même.

Donc, une compagnie de capitalistes se formerait qui achèterait le pourtour de la vaste enceinte des *Buisses*, et y élèverait, sur le patron du Palais-Royal (moins les détails de luxe), un seul et même bâtiment composé de quatre ailes, et formant un carré long. Ce bâtiment aurait trois étages avec des galeries au rez-de-chaussée ; on y pratiquerait des logements de différentes grandeurs, pouvant servir, les uns à un homme seul, les autres à des familles plus ou moins nombreuses. L'aile du fond, adossée au rempart, serait réservée pour un usage que je dirai tout à l'heure. Cette immense construction, sans préjudice de la solidité, devrait être exécutée dans des conditions d'économie telle, qu'il restât toujours possible d'admettre des prix de location abordables aux classes ouvrières. La position des ouvriers présente une diversité très-grande, elle varie depuis l'aisance relative jusqu'au dénûment le plus complet ; dès lors, il devient indispensable d'apporter une grande variété dans l'importance des logements et dans les prix de location. Aujourd'hui, l'ouvrier est horriblement logé ; mais aussi, il paye mal, et quelquefois il ne paye pas du tout. Je voudrais que les propriétaires de mon *quartier modèle*, puisqu'ils logeraient mieux et probable-

(1) On appelle ainsi un des quartiers de la ville de Lille : on comptait y établir le débarcadère du chemin de fer du Nord, que d'autres proposent aujourd'hui de construire ailleurs.

ment à meilleur marché, trouvassent quelque part une juste compensation pour leurs prix modérés ; cette compensation, ce serait la garantie de leur revenu. En effet, on n'admettrait à jouir des avantages du *quartier modèle* que les ouvriers qui consentiraient à laisser retenir partiellement, semaine par semaine, sur leur salaire, le montant de leur loyer. La compagnie recevrait ainsi son argent des mains des fabricants eux-mêmes. Dès lors, il est évident qu'on pourrait louer à des prix très-modérés, puisqu'il n'y aurait jamais la moindre chance de perte par suite d'insolvabilité ou de déguerpissement furtif. D'autres avant moi ont victorieusement inauguré cette idée. Cette retenue, dira-t-on peut-être, répugnerait à l'ouvrier au point de lui faire repousser l'amélioration qu'on lui offre ; mais c'est là une pitoyable calomnie dirigée contre son intelligence : l'ouvrier n'est pas plus bête qu'un autre, l'ouvrier sait compter sur ses dix doigts, et si en définitive cette retenue qu'on lui fait est moindre pour un bon logement que celle qu'il est bien forcé de se faire à lui-même pour un logement détestable, il n'est pas assez son propre ennemi pour s'obstiner dans une mauvaise routine. Au demeurant, si par impossible, l'ouvrier hésitait encore devant cette première attraction d'un logement à la fois meilleur et moins coûteux, il ne résisterait jamais à une foule d'autres avantages que pourrait lui offrir le nouvel établissement.

J'ai réservé l'aile du fond, et voici pour quel usage.

On y établirait une salle d'asile, une infirmerie pour les ouvriers blessés au travail, des salles de bains, une cuisine commune, ou plutôt un restaurant central qui, achetant les aliments en gros et opérant ses préparations sur une grande échelle, éviterait le renchérissement et les déperditions de toute espèce, qui résultent nécessairement des achats partiels et des préparations fractionnées ; de telle sorte qu'il en ressortirait la possibilité de fournir à l'ouvrier une nourriture à la fois plus saine et moins coûteuse que celle qu'il se prépare à domicile. Ceci est la vieille histoire de la table d'hôte où nous autres de la classe moyenne, nous trouvons pour 1 fr. 50 c. un repas qui nous coûterait 3 fr. si nous le prenions isolément ; c'est en un mot le bien-être de l'association mis en lieu et place des misères du morcellement.

Autre application de ce principe ;

Mon aile du fond contiendrait encore le foyer d'un grand calorifère dont les conduits passeraient par toutes les chambres du quartier.

Calculez maintenant ce que coûte chaque foyer particulier, et le peu que coûterait à chacun sa part de calorique dans l'organisation nouvelle. Il est évident qu'en hiver, l'ouvrier, sa femme, ses enfants, seraient convenablement chauffés pour la moitié, sinon le quart de la dépense que lui impose son misérable feu de tourbe près duquel il grelotte le jour, et qui s'éteint la nuit. Rien n'empêcherait en outre de ménager, au moyen du calorifère central et des divers foyers de la cuisine, de grands réservoirs d'eau chaude pour le service d'une buanderie commune où tous les ménages du nouveau quartier pourraient venir faire gratuitement leur lessive et voici encore une des conditions essentielles de l'hygiène publique parfaitement remplie.

En vérité, je vous le dis : l'ouvrier n'est si misérable que parce qu'il vit dans l'isolément, Associez toutes ces misères, et vous verrez qu'il en sortira du bien-être, du bonheur !

Mais je reviens à l'organisation de notre *quartier modèle*. — Vous vous rappelez que la compagnie des capitalistes n'a acheté et employé que le pourtour du terrain des Buisses ; le centre est resté libre ; le centre demeure la propriété de la ville. Eh bien, à la place de la ville, je planterais dans ce centre un délicieux jardin botanique, dont les abords seraient libres le jour, et fermés la nuit par les grilles ménagées entre chaque arcade des galeries du pourtour (rappelez-vous toujours le tracé du Palais-Royal). Ce jardin botanique, sans rien perdre de sa destination scientifique, deviendrait *la petite Provence* des ouvriers malades, la promenade chérie des mères convalescentes et des enfants trop jeunes, trop faibles encore pour le travail. Ainsi, le pauvre travailleur aurait son jardin sous ses fenêtres, et ce lui serait, je vous assure, une bien douce émotion de s'apercevoir enfin que Dieu a fait pour lui comme pour le riche l'air pur, le bon soleil et les fleurs... — Malheureux ! que vais-je écrire là ! un mot de plus de ce style, et je deviens suspect de poésie, et une foule d'hommes graves se méfieront de moi, et il n'y aura qu'une voix pour repousser tout mon projet sur ce simple soupçon.

Un jour, peut-être, je donnerai un plan, un devis, des chiffres ; et ce jour-là, je prouverai que mon *quartier modèle* serait non-seulement un immense bienfait pour nos ouvriers, mais encore une bonne spéculation pour les capitalistes qui tenteraient cette entreprise.

Vous jugerez sans doute, monsieur, que je laisse bien des choses à expliquer : par exemple, l'administration, le service intérieur de l'établissement et mille autres détails ; mais je ne vous donne cette lettre que pour un spécimen à peine ébauché, un ballon d'essai qui n'est pas même sûr du terrain sur lequel il retombera. Supposez, ce qui est très-possible, que demain le debarcadère du chemin de fer soit déclaré impraticable au *Blanc-Ballot*. Oh ! alors... la locomotive renverse, écrase sous ses roues mon *quartier modèle*, et mon beau projet s'en va en fumée... En face d'une pareille éventualité, on ne risque que ce que l'on veut bien perdre.

Agréez, etc. H.

Projet pour la construction, aux environs de Bruxelles, d'un quartier modèle, spécialement destiné à des familles d'ouvriers.

Sous ce titre, M. Ducpétiaux, inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance en Belgique, vient de publier une brochure qui confirme tout ce que nous avons dit sur les nouvelles tendances de l'esprit public. Malheureusement, nous ne possédons de cette brochure que le plan gravé, et des extraits que le journal *la Démocratie pacifique*, du 22 février, en a publiés, et que nous reproduisons en attendant que nous ayons pu nous procurer la brochure elle-même.

Projet financier. — L'excessive mortalité, le grand nombre et la gravité des malades, l'état chétif et malingre des enfants, la dégoûtante malpropreté, les habitudes de désordre qui se remarquent dans plusieurs quartiers de la capitale, et surtout dans les ruelles, les allées et les cours ou *bataillons carrés*, où l'air et la lumière font également défaut, doivent être attribués en grande partie au mauvais état des habitations où la classe ouvrière est refoulée, agglomérée. Pour remédier à ces inconvénients et étendre, autant que possible, aux ouvriers le bénéfice des constructions nouvelles qui s'élèvent de toutes parts ; pour les faire participer aux avantages résultant des progrès que fait incessamment l'hygiène publique ; pour les soustraire, en un mot, aux influences dangereuses qui altèrent à la fois leur condition physique, intellectuelle et morale, quelques habitants de Bruxelles ont résolu de s'associer pour ériger à frais communs un *quartier modèle*, où un certain nombre de familles d'ouvriers, d'une moralité reconnue et recommandées d'ailleurs par les associés, pourraient se procurer, à la condition du payement d'un modique loyer, une habitation saine, agréable et commode, outre certains autres avantages énumérés dans le projet de règlement ci-joint (n° 3).

Ils ont, en conséquence, rédigé le projet financier suivant, qu'ils soumettent en toute confiance à ceux de leurs concitoyens qui voudraient, en y adhérant, s'associer à l'œuvre qu'ils ont entreprise.

Il sera créé une société pour la construction, dans les environs

et à proximité de Bruxelles, d'un quartier spécialement destiné à des familles d'ouvriers.

. . . . . .

Le quartier se composera provisoirement :

1° De cent trente-six maisons destinées au logement de familles d'ouvriers ;

2° D'un bâtiment commun dont la destination sera indiquée ci-dessous.

Si, comme il faut l'espérer, le quartier prenait de l'extension, et si d'ailleurs les ressources de la société le permettaient, on érigera plus tard une chapelle et une école primaire, avec un logement pour l'instituteur. L'architecte aura soin de tenir compte de ces prévisions dans la disposition du plan général du quartier.

Chaque maison sera appropriée pour le logement d'une famille; mais de même que les familles sont plus ou moins nombreuses, de même les maisons devront être plus ou moins vastes. On pourra, à cet effet, les diviser en deux ou trois classes. Le prix de location pourra varier en raison de leur étendue et du nombre de pièces dont elles seront composées, sans qu'il puisse cependant dépasser la moyenne du coût du loyer habituel du logement d'une famille d'ouvrier (96 à 144 fr. par an).

. . . . . .

Les maisons seront, autant que possible, groupées par quatre, six ou huit, suivant les convenances de la localité en raison de l'économie sévère à apporter dans le mode de construction.

On aura particulièrement égard à tout ce qui concerne la ventilation extérieure et intérieure, et en général la salubrité des habitations.

A chaque habitation sera, autant que possible, annexé un petit jardin. Le long de la façade, on établira un trottoir d'un mètre au moins de largeur.

La disposition des maisons dépendra de la configuration du terrain ; en tout cas, qu'elles forment une ou plusieurs rues, ces rues seront larges et spacieuses. On pourra laisser au milieu un espace qui sera planté en gazon entre deux rangées d'arbres, de préférence des tilleuls; de distance en distance on disposera des bancs. Des deux côtés du gazon, le long des maisons, on établira un pavé suffisamment large pour le passage d'une voiture.

On adoptera, tant pour l'architecture extérieure que pour l'arrangement intérieur des maisons, le modèle des *cottages* anglais qui, sans exiger des matériaux plus coûteux ni plus de main-d'œuvre présentent néanmoins un aspect plus riant et plus gracieux. Les formes des maisons pourront être variées, mais sans que leur coût puisse jamais dépasser les prix *maximum* suivants.

Maison de 1re classe.	. . .	2000 francs.
— 2e classe.	. . .	1800
— 3e classe.	. . .	1500

Le bâtiment commun érigé, soit à l'entrée, soit au centre du quartier, contiendra :

1° Le logement du régisseur du quartier; 2° la cuisine commune; 3° la buanderie commune; 4° l'infirmerie; 5° les magasins; 6° la cantine; 7° une chambre de bains; 8° un chauffoir commun; 9° une salle pour l'école gardienne ; 10° un emplacement pour la bibliothèque.

A proximité du bâtiment commun, on réservera un emplacement pour les jeux, sur lequel on pourra, si on le juge convenable, établir un appareil pour les exercices gymnastiques.

. . . . . .

Projet de règlement d'ordre pour le quartier. — I. Le nouveau quartier est spécialement construit dans l'intérêt des ouvriers de la capitale; outre une habitation saine, commode et agréable, louée à un prix modique, on leur offre les avantages suivants :

1° La jouissance d'un petit jardin annexé à l'habitation ;

2° Un emplacement pour les jeux et un appareil pour les exercices gymnastiques ;

3° Une école gardienne pour les enfants âgés de moins de six ans;

4° Une cuisine et une buanderie communes, où ils pourront se procurer une nourriture saine et substantielle, et faire laver leur linge à des prix réduits;

5° Des magasins où ils pourront également se procurer, à des prix réduits, les objets de première nécessité ;

6° Une salle de réunion commune, convenablement chauffée et éclairée en hiver, à laquelle pourra être annexée une cantine où l'on distribuera, aux conditions les plus économiques, de la bière et d'autres boissons, à l'exception du vin et des liqueurs spiritueuses;

7° Une bibliothèque circulante, dont les livres seront choisis d'un commun accord par le comité et l'aumônier ;

8° Une salle de bains ;

9° Les soins gratuits d'un médecin, ainsi que les médicaments à un prix modique ;

10° Les conseils et les instructions d'un ecclésiastique spécialement attaché au quartier.

Plus tard, lorsque les ressources de la société le permettront, et si le quartier prend de l'extension, on annexera à celui-ci une chapelle et une école.

II. Il y a trois classes d'habitations, dont le loyer est, pour la première classe, de douze francs par mois, ou cent quarante-quatre francs par an ; pour la deuxième, de dix francs par mois, ou cent vingt francs par an ; pour la troisième, de huit francs par mois, ou quatre-vingt-seize francs par an.

III. Pour être admis comme locataire, il faut être muni d'une recommandation de l'un des actionnaires, et être en outre porteur d'un certificat de bonne conduite délivré par le commissaire de police ou l'administration communale du lieu du dernier domicile.

Le locataire doit s'engager en outre :

1° A acquitter son loyer le 1er de chaque mois par anticipation, sans qu'il puisse réclamer aucune restitution s'il quitte son habitation après le mois commencé ;

2° A observer le règlement et à se conformer à toutes les mesures qui sont ou qui pourront être prescrites dans l'intérêt du quartier, du bien-être, de la santé et de la moralité de ses habitants.

3° A ne commettre aucun dégât, à entretenir la propreté la plus scrupuleuse tant sur sa personne que dans son habitation, et à payer tout dommage apporté par son fait ou par celui des membres de sa famille aux propriétés du quartier ;

4° A faire vacciner ceux de ses enfants qui ne l'auraient pas été ou qui n'auraient pas eu la petite vérole ; cette vaccination sera pratiquée gratuitement par le médecin du quartier ;

5° A envoyer ses enfants, suivant leur âge, soit à l'école gardienne du quartier, soit dans l'une des écoles publiques ou privées du voisinage.

IV. La participation aux avantages du service médical, de la salle de réunion, de la bibliothèque circulante, de l'appareil gymnastique, de l'école gardienne, sera accordée moyennant une légère rétribution mensuelle, payable, comme le loyer, par anticipation, et dont le taux sera fixé par le comité des actionnaires.

V. L'achat des aliments préparés à la cuisine commune, des objets divers aux magasins du quartier, le lavage des effets des locataires, les bains, seront payés au comptant, conformément à un tarif arrêté par le comité des actionnaires.

VI. Il sera fait annuellement une distribution de récompenses ou de primes d'encouragement à ceux des habitants du quartier dont les maisons et les jardins seront le mieux tenus.

VII. Les locataires pourront, s'ils le désirent, acquérir la propriété de leurs habitations, soit au moyen d'un payement intégral, soit au moyen du versement annuel ou mensuel d'une certaine somme. Les conditions de cet achat seront déterminées ultérieurement.

VIII. Nul locataire ne pourra sous-louer tout ou partie de son habitation sans le consentement exprès du comité.

IX. Le comité n'autorisera, dans aucun cas, l'établissement de cabarets dans le quartier, ainsi que de boutiques de détail qui pourraient faire concurrence au magasin établi dans l'intérêt de ses habitants ; il prononcera sur les exclusions comme sur les admissions, à la majorité des voix des membres présents. L'exclusion sera prononcée, dans tous les cas, contre les locataires dont l'inconduite sera notoire, qui se livreront à l'ivrognerie, ou qui vivront en état de concubinage.

P. S. Il suffit, pensons-nous, d'un peu de réflexion pour apprécier les avantages qui résulteraient de la mise à exécution du plan que nous venons d'exposer dans toute sa simplicité :

Constitution du patronage de la classe laborieuse sur une base large et généreuse ;

Substitution du régime de la prévoyance au régime de l'aumône;

Revenu légitime assuré aux sociétaires;

Exemple proposé aux personnes bienfaisantes de Bruxelles et des autres localités, qui se montreraient disposées à concourir à l'œuvre du soulagement des indigents ;

Prolongation d'existence assurée à un certain nombre de familles;

Assurance contre la misère, l'imprévoyance et le libertinage;

Diminution des charges et augmentation d'aisance;

Occasion offerte aux fabricants, aux chefs d'ateliers, et généralement à tous les hommes charitables, d'assurer le bien-être des ouvriers auxquels ils pourraient s'intéresser.

Le vrai, le seul moyen de soulager d'une manière efficace la classe ouvrière de Bruxelles, c'est de la soustraire, avant tout, au milieu dans lequel elle végète et s'étiole. Les efforts que l'on a faits jusqu'ici, les tentatives qu'on continue à faire pour améliorer sa position, sont restés et demeureront stériles, tant qu'on ne l'arrachera pas aux bouges infects où les mauvaises traditions se perpétuent; où la misère, le vice et la dégradation se transmettent comme un héritage des pères aux enfants. Dans l'impossibilité où l'on se trouve d'abattre immédiatement ces demeures maudites, d'exproprier leurs propriétaires, de faire table rase pour tout reconstruire à nouveaux frais. Il n'y a qu'un remède possible actuellement : c'est d'opposer une concurrence salutaire aux spéculateurs de bas étage, qui perçoivent un loyer usuraire des plus chétives masures; c'est de prouver que, par l'emploi judicieux d'un modique capital, on peut faire plus de bien qu'en absorbant, comme on le fait, des sommes énormes pour alimenter la misère au lieu de la prévenir.

Le plan gravé, publié par M. Ducpétiaux, est d'un architecte belge, M. Cluysenaar. Ce plan montre une série de maisons groupées par îlots de quatre, six ou huit. Le plan belge diffère par conséquent du projet de *quartier modèle* proposé pour Lille, et même du projet de *Club* anglais, bien que, de même que celui-ci, l'établissement belge doive s'élever dans le voisinage d'une grande ville (Bruxelles), et non *intra muros*. Cette distribution par petits îlots pourrait fort bien convenir pour ménager une bonne ventilation si on construisait l'établissement dans l'intérieur d'une ville; mais à la campagne, nous pensons que la commodité, l'économie et l'effet artistique seraient mieux satisfaits par une disposition moins décousue, en groupant les maisons, et en ménageant, au contraire, des espaces plus libres pour la circulation autour de la chapelle et de l'école, etc. Ces édifices sont vraiment par trop enserrés dans le plan que nous avons sous les yeux. La disposition décousue du plan de M. Cluysenaar aurait d'ailleurs l'inconvénient d'annuler une partie des avantages qu'on pourrait retirer de la cuisine commune, puisque les mets se refroidiraient dans le long parcours, à l'air extérieur, entre le bâtiment commun où se trouve la cuisine et les maisons des ouvriers.

Nous aurions aussi des observations importantes à faire sur le projet de règlement que nous trouvons d'une nature trop restrictive et trop disciplinaire pour que jamais la grande masse des ouvriers désirent s'y soumettre, et, autant que possible, c'est ce désir qu'il est bon de faire naître. *Appeler les ouvriers au nom de leurs intérêts, et sans prétendre les soumettre à une trop rigoureuse discipline*, nous semble de la dernière importance pour agir sur les masses. Obtenez d'abord de la propreté matérielle, les conditions d'une bonne hygiène, des économies de toutes sortes, de l'éducation au moyen de salles d'asile, etc., et les autres conséquences s'ensuivront tout naturellement; car le bien engendre le bien, et, comme nous l'avons écrit dix fois déjà, l'ordre matériel appelle invinciblement l'ordre moral. Obtenez le premier en vous adressant aux intérêts pécuniaires de l'ouvrier, l'autre arrivera par surcroît et de lui-même. Mais commencer tout d'abord par établir un code disciplinaire, c'est éveiller toutes les suspicions du pauvre, à qui il ne reste que sa liberté; c'est lui rappeler les *Workhouses*, les *colonies forcées*, etc., etc. Pourquoi effrayer inutilement les pauvres gens, dont les préjugés sont d'autant plus faciles à prendre l'alarme, que l'expérience de la vie leur a été plus cruelle?

Le projet de M. Ducpétiaux laisse donc à désirer, mais nous l'avons fait connaître, parce que c'est toujours un document utile, une des mille vues de la question nouvelle qui s'agite et que nous avons à cœur de résoudre. CÉSAR DALY.

LETTRES SUR MUNICH

TROISIÈME LETTRE.

MON CHER CONFRÈRE.

Je sort de la Glyptothèque; je viens de voir des chefs-d'œuvre de l'art grec; je suis dans le ravissement. Mais, avant de vous faire connaître les trésors que renferme ce monument, un mot sur le monument lui-même.

A droite d'une large avenue s'élève majestueusement ce bel édifice d'architecture grecque, très-bien étudié et parfaitement exécuté; il est dû au talent de M. Klenzé, architecte du roi. La façade présente un portique de douze colonnes ioniques cannelées, dont huit, au premier rang, sont couronnées d'un fronton dans le tympan duquel est placé un beau groupe de neuf figures en ronde bosse. Le dessin du groupe a été composé par M. Wagner, sculpteur, d'après le projet de l'architecte, M. Klenzé. Notez bien

ceci en passant : le sculpteur, ici, ne croit pas déroger en composant d'après le projet de l'architecte, le grand, le seul ordonnateur général dans un édifice.

— L'exécution en marbre est due au ciseau de MM. Leeb, Meyer, Rielschel, Baudel, Sanguinnetti et Schwanthaler.

L'édifice n'a pas d'ouverture à l'extérieur; les jours sont pris sur une cour intérieure. De chaque côté du portique, la façade se prolonge et est décorée de niches monumentales qui renferment les statues des princes de l'art.

— La Glyptothèque se compose de douze salles, dont six forment aile et retour à gauche du portique, et six à droite. Les premières renferment les monuments de l'art jusques et y compris l'art grec; les autres sont destinées à l'art romain et aux modernes.

Vous comprenez que la façade et les ailes forment les trois côtés d'un parallélogramme. Le quatrième côté, au fond et fermant la cour centrale, est formé par quatre salles de réunion et un vestibule magnifiquement orné, et destinés à rassembler le public que le roi invite quelquefois à visiter sa précieuse collection.

— A l'entrée de la première salle sont deux inscriptions que le roi de Bavière ordonne de placer dans tous les édifices élevées sous son règne.

— L'une d'elles indique que l'édifice a été construit et décoré, d'après son ordre, par le chevalier Leo Klenzé; l'autre annonce que le chevalier Petrus Cornelius a orné de peintures les salles qui le composent.

La Glyptothèque est divisée, comme je vous l'ai dit, en douze salles d'un style noble et sévère.

La première, dite salle égyptienne, renferment plusieurs monuments de l'art égyptien et de l'art indien.

— Une statue-portrait, rapportée d'Égypte par M. Deometrio Papandriopulo, est extrêmement remarquable; on y voit l'art égyptien appliqué à une représentation fidèle de la nature. C'est évidemment un portrait, et par cela cette figure diffère essentiellement de l'art monumental, toujours conventionnel, surtout en Égypte.

— La deuxième salle renferme des ouvrages étrusques, entre autres les fragments d'un char de bronze découvert à Perugia, en 1812, en même temps et dans le même lieu où l'on trouva la base triangulaire d'un autel aussi en bronze, dont on ne voit ici que deux faces, la troisième étant au musée de Florence.

Ces deux fragments sont du travail le plus précieux; les raccommodages ou restaurations antiques que l'on y remarque témoignent du prix qu'alors même on attachait à ces objets.

— Mais la perle, le trésor de Munich, est dans la salle n° 3, tout entière remplie des fragments tirés du temple de l'île d'Egine, consacré à Jupiter Panhellénien.

Quand on voit cette sculpture antérieure à Phidias, et cependant si puissante, si monumentale, on est porté à penser qu'une révélation divine a dû guider les Grecs dans le chemin du sublime.

— Sur deux stylobates sont rangés, vis-à-vis l'un de l'autre, les groupes qui ornaient les deux frontons du temple. Un de ces frontons représente le combat d'Hercule et de Télamon contre le troyen Laomédon; — l'autre le combat des Grecs et des Troyens autour du corps de Patrocle.

Vous connaissez les plâtres qui sont à Paris; mais le marbre est encore plus beau : on touche du doigt cette respectable antiquité, si féconde en chefs-d'œuvre.

Autour de la salle, sont rangés de nombreux fragments, qui n'ont pu être restaurés, mais qui sont encore admirables.

— Par un examen attentif on reconnaît que ces sculptures étaient peintes, et qu'en outre des ornements de métal y étaient attachés, soit comme colliers, bracelets, carquois, etc. L'étude en est aussi précieuse qu'attrayante pour un artiste.

Dans la décoration de la salle, l'architecte a eu l'heureuse idée de placer une restauration réduite de la façade du temple d'Egine, de sorte que le visiteur comprend bien mieux la disposition générale, en se reportant des fragments à l'ensemble; il peut ainsi reconstruire par la pensée ce que le temps a détruit.

Les autres salles contiennent de beaux groupes, de belles statues, comme nous en avons à Paris, mais ce n'est pas tant de ce que renferme la galerie que de la galerie elle-même que je dois vous entretenir.

Les cinq salles du fond que je vous ai indiquées en commençant cette lettre sont appelées salle *des Fêtes*, salle *des Dieux* et salle *Troyenne*.

Les peintures de ces salles ont été composées presque toutes par le célèbre Cornelius, appelé de Rome pour ce grand travail; Henry Hesse, Schlotthauer Sipmann, Zimmermann et plusieurs autres y ont aussi travaillé. Toutes ces peintures sont à fresque; elles sont pour la plupart parfaitement bien composées, et d'un grand effet. Quelques-unes, surtout celles faites sous la direction de Cornelius, m'ont paru cependant manquer d'une qualité essentielle dans la peinture à fresque; elles sont un peu noires. La fresque est puissante par sa clarté; les stanze du Vatican, vous le savez, sont très-claires, et, si je puis m'exprimer ainsi, harmonieusement blondes. — Vous avez peut-être remarqué que je viens de vous dire que les peintures étaient composées par Cornelius; c'est qu'en effet elles ne sont pas toutes exécutées par lui; aucune d'elles peut-être ne l'est entièrement, et en cela ces artistes ont suivi l'exemple des grands maîtres de la Renaissance.

Ils procèdent ainsi : le maître compose: puis des élèves, des artistes d'un grand mérite cependant, se trouvent très-heureux d'exécuter les compositions du maître, qui les dirige, les corrige et signe l'œuvre : il suffit d'une tête, il faut beaucoup de mains.

Il en résulte beaucoup de travail et beaucoup d'ensemble dans le travail. — La décoration d'un édifice n'est pas une mosaïque où chacun apporte sa pierre, cherchant, comme nous l'avons vu chez nous, à éclipser son camarade, à faire mieux que lui, ce qui est un mal pour l'ensemble. — On ne peut pas trop le redire aux artistes de notre pays.

L'isolement est la cause du mal; l'association est féconde en excellents résultats.

Vingt peintres bavarois qui se réunissent pour exécuter, non vingt œuvres différentes, mais vingt parties d'une même œuvre, comprennent très-noblement l'art et ce qu'il doit produire. Ils ne se cachent pas comme des jaloux; ils travaillent ensemble, à découvert, comme des frères.

Mais il me faut rentrer à l'hôtel du *Cerf d'or*, assez bien tenu pour un hôtel de Bavière. Après le dîner, servi à une heure (ce qui vous indique que les affaires ne sont pas très-actives à Munich), je reprendrai ma lettre pour vous donner quelques détails sur la ville.

A trois heures, on voit quelques dames en toilette, qui vont à la promenade avant l'heure du spectacle ou des réceptions. De trois à cinq heures, on fait les visites. A la tombée du jour, les boutiques sont fermées, et les rues, d'ailleurs mal éclairées, deviennent solitaires.

Les quartiers neufs sont assez propres, parce que les rues sont larges et qu'il y passe peu de monde; mais les vieux quartiers sont très-sales, mal pavés avec les cailloux de l'Isar. On n'a établi de trottoirs que dans deux ou trois rues principales; il est vrai que dans les autres ce n'est que rarement qu'on y rencontre des voitures.

Dans les quartiers neufs les chaussées sont macadamisées, et dans la rue Saint-Louis, la rue par excellence, celle des palais et des grandes administrations, des cailloux fins sont répandus sur un pavage en gros cailloux dressés à la masse, et les recouvrent d'environ 14 centimètres. En somme, tout cela est bien loin de valoir le pavage de Paris. Après un jour de pluie, les rues de Munich sont des cloaques; l'écoulement des eaux est mal combiné. Ce n'est pas sans difficulté que j'ai pu traverser la rue Saint-Louis pour aller à la bibliothèque, dont je veux vous donner une idée.

Cet édifice, tout récemment terminé, a été construit par M. le professeur Gartner, architecte et directeur de l'Académie des Beaux-Arts. Il a adopté le style des beaux palais de Florence construits au xve siècle. La façade a environ 170 mètres. Sa hauteur est de 28 mètres. Cette façade a un caractère très-imposant de sévérité, mais peu en harmonie peut-être avec l'intérieur que j'ai visité.

A l'exception de l'escalier qui est très-monumental, de quelques salles de lecture, et d'une salle dite du roi, le reste se compose de 70 ou 75 chambres où sont tous les livres. Il est vrai que le public n'y est pas admis; les bibliothécaires seuls y entrent, et c'est par faveur toute spéciale que j'ai pu les visiter. Mais quand on se rappelle cet aspect de force et de solidité de l'extérieur, on est désagréablement surpris en voyant que cette enveloppe renferme des salles de rayons en sapin, planchéiées en sapin, que la moindre étincelle embraserait avec une effrayante rapidité. C'est un grand fourneau rempli d'étoupes. En avant de la porte d'entrée est un beau perron à double rampe, décoré des statues, assez belles, d'Aristote, d'Hippocrate, d'Homère et de Thucydide, sublimes patrons des sciences et des lettres.

Quoique en dehors de mon sujet, je ne puis m'empêcher de vous dire combien j'ai été curieux de voir quelques précieux imprimés de la bibliothèque sortis des presses des inventeurs de l'imprimerie, entre autres la *Biblia Pauperum* de Faust et Schoeffer (1459). Les caractères sont magnifiques; notre typographie n'a rien de mieux. C'est qu'alors un livre était un monument qu'on s'honorait d'avoir élevé.

Le bibliothécaire, soit vanité, soit malice, pour nous rappeler les difficultés qu'on rencontre parfois à la bibliothèque royale de Paris, nous affirmait que cinq minutes lui suffisaient pour donner tel livre qu'on lui demanderait, soit qu'on le lui désignât par le nom de l'auteur, soit qu'on lui en nommât le titre, ou qu'on lui indiquât la matière que le livre renfermait. « J'ai trois catalogues complets, nous disait-il, et dans aucune bibliothèque il n'y a autant d'ordre que dans la *mienne*. »

Cette bibliothèque fut commencée, vers 1550, par le duc Albert V. Le nombre des volumes qu'elle renferme aujourd'hui est de plus de 800 000, outre 1 800 incunables et 16 000 manuscrits.

Dans une autre lettre, je vous conduirai dans les belles églises, après avoir fait une visite à l'exposition triennale des artistes vivants.

Agréez, etc.

LEQUEUX.

DES ÉCOLES ROYALES D'ART A PARIS

ET DANS LES DÉPARTEMENTS.

(Deuxième article. Voy. *col.* 120.)

DES ÉCOLES DES DÉPARTEMENTS

OU RAPPORT A M. LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, SUR LES ÉCOLES DES BEAUX-ARTS DE DIJON, DE LYON ET DE TOULOUSE.

L'enseignement des arts a été négligé par le gouvernement. — Les écoles départementales manquent de bons professeurs. — Pourquoi? — Quoique la supériorité du goût français soit encore généralement admise à l'étranger, cependant le produit de l'exportation des objets d'art à diminué. — Nécessité d'un enseignement méthodique de l'art du dessin pratiqué chez les différents peuples.

De l'École de Dijon. — Désordre de ses archives. — Origine de l'école. — Honorable patronage des états de Bourgogne. — Budget de l'école. — Parcimonie municipale. — Encouragements aux Beaux-Arts donnés par le département de la Côte-d'Or. — De l'enseignement; des élèves. — Des classes d'architecture et de sculpture. — Conclusion.

Monsieur le Ministre,

Toutes les branches de l'enseignement des sciences et des lettres ont été depuis quinze ans l'objet de la plus active sollicitude de la part du gouvernement, et ont reçu à diverses reprises des améliorations notables. Trois chaires nouvelles ont été créées au Collége de France. La Faculté de droit a vu s'ouvrir un cours de droit constitutionnel, des facultés des sciences et des lettres ont été ouvertes dans divers départements; tous ces bienfaits de l'instruction publique ont été accueillis avec reconnaissance, et les Chambres se sont associées avec empressement aux vues élevées du gouvernement, qui ne peut que s'applaudir de l'impulsion donnée, tant à Paris qu'en province, aux études fortes et sérieuses.

Dans ce mouvement général de perfectionnement de l'instruction publique, l'enseignement des arts a été jusqu'à ces derniers temps complétement oublié. On n'a pas créé un seul cours nouveau, malgré les besoins nombreux que font naître tant de constructions, et qui changent presque entièrement l'aspect des villes, et malgré le retour du goût vers l'élégante décoration dont le xvie siècle nous a laissé les modèles (1).

Les subventions que reçoivent quelques écoles des départements n'ont pas varié depuis quarante ans, quoique le nombre des élèves se soit notablement accru et que les villes sentent plus que jamais combien il est utile de fournir à l'industrie des sujets instruits et habiles.

Cet état de choses a attiré votre attention, Monsieur le Ministre, vous avez voulu faire participer les écoles d'art aux progrès que font toutes les études en France. La création d'une commission de surveillance et de perfectionnement des écoles de dessin a été le premier moyen de mettre les écoles en relation constante avec l'administration supérieure, pour arriver à faire participer ces établissements à tous les avantages dont jouissent aujourd'hui les écoles d'arts de Paris.

(1) Le goût moderne est vraiment sans préjugés. « Il prend son bien où il le trouve, » il emprunte à tous les siècles et à tous les pays. Il serait impossible de s'opposer avec succès à ce système d'emprunt; tâchons donc d'en régulariser l'action en éclairant le public, en l'initiant aux *principes de tous les systèmes* possibles de décoration.

(*Note de M. César Daly.*)

Ces écoles ont été les premières à sentir les bienfaits de cette mesure. Le conseil municipal de la Seine s'est empressé de répondre à l'appel qui lui a été fait, et la subvention votée par la ville de Paris permettra d'ouvrir dans ces écoles des enseignements qui manquent encore.

Chargé par vous, Monsieur le Ministre, d'inspecter les écoles des Beaux-Arts de Dijon, Lyon et Toulouse, j'ai examiné, pour me conformer aux instructions que vous m'avez données, quel devait être l'avenir de ces écoles au point de vue industriel, quels services elles avaient rendus dans le passé et quels étaient leurs besoins aujourd'hui. Jusqu'ici l'enseignement des arts dans les départements a été laissé tout à fait à la volonté des communes, aucune méthode générale n'étant favorisée ni même indiquée. Les professeurs, nommés tantôt par le maire, tantôt par le gouvernement, se recrutaient avec peine, parce qu'il était difficile de trouver des hommes capables dans la localité même, et que les artistes de talent en état de bien enseigner, ne trouvant pas dans les départements une position conforme à leurs désirs, refusaient de quitter Paris, et préféraient passer une partie de leur vie à attendre des travaux qui manquaient à la plupart, plutôt que d'aller dans les départements où ils craignaient de se trouver oubliés. Cette disposition des artistes, surtout de ceux qui ont fait leur éducation dans les départements, ne saurait être trop combattue, et lorsqu'ils sauront que le gouvernement ne s'intéresse pas moins à une école départementale qu'à celles de Paris, ils ne craindront plus d'être perdus et oubliés. Des villes qui ont fait des frais pour élever des jeunes artistes n'auront pas le regret, lorsqu'ils auront acquis du talent, de se voir abandonnées par eux; et ces relations constantes entre Paris et les écoles des provinces, en imprimant à ces dernières le mouvement et la vie, auront les plus heureux effets, non-seulement pour l'art en lui-même, mais encore pour toutes les applications de l'art à l'industrie, question d'une importance capitale aujourd'hui, et qui est l'objet des méditations les plus sérieuses de la part des villes manufacturières.

En effet, si jusqu'à présent les étrangers ont accordé sans contestation la palme aux artistes français, on doit croire que les peuples rivaux de la France font des efforts surhumains pour s'affranchir du tribut qu'ils payent aux arts de la France. Jusqu'ici notre pays est resté en possession non contestée de ce génie ou de cet instinct artiste que l'on nomme le goût. Le goût français règne en maître chez tous les peuples civilisés, mais il n'en est pas moins vrai que, pour tous les produits des arts appliqués à l'industrie, pour tout ce qui comprend l'industrie des meubles, des bronzes, de l'orfévrerie, les étrangers luttent avec énergie (1); et cela se résout en chiffres, car dans le relevé d'exportation des douanes françaises pour 1843 le produit de l'exportation des objets d'art manufacturés a sensiblement diminué.

Est-il d'autre moyen de soutenir la suprématie de la France dans une question qui touche de si près à la richesse nationale, que de stimuler le zèle des jeunes artistes, et de leur ouvrir tous les moyens possibles d'instruction sérieuse? Le commerce de Paris exporte à lui seul pour plus de six millions d'objets d'art manufacturés. Les autres villes manufacturières ont aussi recours aux arts du dessin pour se maintenir avec avantage sur tous les marchés de l'étranger. Personne n'ignore quelle activité la fabrique lyonnaise déploie pour que ses produits restent sans rivaux. C'est surtout par le goût de ses dessins trop souvent contrefaits par les étrangers qu'elle a brillé jusqu'à présent; mais ce n'est pas seulement dans l'invention, c'est encore dans l'imitation que les arts appliqués à l'industrie doivent se montrer supérieurs, aujourd'hui que le commerce va réclamer des consommateurs dans les contrées du globe les plus éloignées. Si l'Europe et l'Amérique acceptent aveuglément, sous le rapport du goût, les produits des manufactures françaises, il n'en est pas de même des peuples asiatiques; tout chez eux est immuable, et ils n'accepteront jamais les produits de l'Europe qu'autant qu'ils seront assimilés à ceux de leurs propres fabriques. Le dessin des étoffes, comme la nature des tissus, dans le goût asiatique, sont la première condition de vente. Ces faits, que je développais, il y a deux mois, devant la chambre de commerce de Lyon, sont et devront être également vrais pour la Chine et pour l'Inde. Si donc la fabrique française veut pénétrer dans ces contrées, ce n'est qu'à la faveur d'une imitation parfaite des produits asiatiques; or, pour arriver à ce but, faut-il autre chose qu'un enseignement méthodique et raisonné de l'art du dessin chez les différents peuples. Quand un élève aura suivi les cours d'une école de dessin, qu'il aura été initié au caractère de l'art à différentes époques dans chaque pays, et du caractère des arts chez les peuples divers, son talent recevra alors des applications sans nombre. Dire que l'enseignement de l'art antique suffit pour que l'élève sache en déduire l'étude des différents caractères, c'est supposer un développement d'intelligence qu'on ne peut exiger de jeunes gens qui sont pour la plupart des artisans, fils d'artisans, et qui manquent d'éducation première; et l'eussent-ils reçue, cette raison ne saurait être admise, car, dans l'état des choses, ils sont contraints de créer et de deviner des connaissances qui sont déjà dans le domaine de la science. Jamais la faculté des sciences a-t-elle eu la pensée de dire que le cours de chimie générale suffisait à l'enseignement, et que tous les cours de chimie organique ou appliquée étaient superflus?

Pour arriver au but d'utilité pratique vers lequel doivent tendre les études dans les écoles des départements, il n'est pas nécessaire d'exiger des élèves des connaissances qui ne servent qu'aux artistes. C'est surtout à la correction du dessin, à la composition de l'ornement sur un sujet donné, enfin à l'ajustement en général que les élèves doivent principalement s'appliquer.

Ces bases posées conformément aux désirs de l'administration supérieure, les écoles des départements ne tarderont pas à sortir de l'espèce de torpeur où elles sont plongées par le peu de relations qu'elles ont avec Paris, et s'il survient quelques vacances dans les places de professeurs, les villes trouveront plus facilement des hommes qui ne craindront plus de s'éloigner du centre pour aller porter aux extrémités les bienfaits de l'instruction.

Je devais examiner les règlements actuels des écoles des Beaux-Arts, me rendre compte du genre d'enseignement que les jeunes gens y reçoivent, et vous en faire connaître les résultats, sous le rapport de l'application des arts à l'industrie.

M. le préfet de la Côte-d'Or me mit en rapport avec le directeur de l'école, et je convoquai une assemblée des professeurs pour être éclairé sur toutes les questions.

---

(1) M. Poynter, architecte anglais des plus distingués, vient de visiter la France pour se mettre au courant du mode d'enseignement adopté dans nos écoles d'art appliqué à l'industrie, afin d'introduire dans les établissements de même nature, qui se fondent en ce moment par les soins du gouvernement anglais, les méthodes que notre expérience nous a fait reconnaître comme les meilleures. Sans aucun doute, comme tout n'est pas parfait chez nous, M. Poynter aura soin de n'adopter que ce que nous avons de bon. (*Note de M. César Daly.*)

ÉCOLE SPÉCIALE DE DESSIN, DE PEINTURE, DE SCULPTURE ET D'ARCHITECTURE DE LA VILLE DE DIJON.

Depuis que l'école existe, les directeurs n'ayant pas pris soin d'ouvrir des archives et de conserver les actes des professeurs, ni aucun renseignement sur les travaux des élèves, il m'a été impossible de me faire rendre un compte exact du nombre des élèves qui ont suivi l'école autrefois, et de comparer ce chiffre avec le nombre actuel des élèves. Tout ce qui concerne les concours, les programmes donnés, les prix obtenus dans les différentes branches d'enseignement, reste à peu près abandonné à la tradition. On ne saurait donc apprécier si l'école actuelle est en progrès sur le passé, ou si les études y sont affaiblies.

Rien ne peut mieux cependant stimuler le travail des élèves que la certitude où ils sont qu'une appréciation équitable de leurs travaux sera à jamais consignée dans les registres de l'école, et que les prix obtenus aux différents concours resteront exposés dans l'école au moins pendant un an, pour que les professeurs puissent juger non-seulement les travaux de l'année, mais comparer les compositions avec celles des années précédentes.

D'après le règlement ancien, le directeur n'ayant jamais été tenu de former une assemblée de professeurs pour s'entendre sur les modifications à apporter à l'enseignement, et la ville ne contribuant que par le don du local à ce qui peut intéresser l'école, il n'y a ni conseil de surveillance, ni délégation du conseil municipal pour stimuler le zèle des professeurs, pour mettre les différentes branches d'enseignement au niveau des connaissances actuelles. La ville de Dijon étant, à peu de chose près, sans industries auxquelles les élèves puissent appliquer les connaissances qu'ils ont acquises, il est difficile de les suivre à la sortie de l'école, et il en est un certain nombre qui, ne considérant les leçons de l'école que comme un art d'agrément, suivent, après ou en même temps, une autre carrière.

Dans l'impossibilité où je suis de vous exposer, Monsieur le Ministre, la marche de l'enseignement dans ces dernières années, je suis obligé d'avoir recours à la seule note qui m'a été remise par M. le préfet sur l'origine de l'école.

L'école de dessin et de peinture de Dijon doit son origine à une fondation particulière qui passa ensuite sous le patronage des États de Bourgogne.

M. Devoges, père du directeur actuel, ayant créé, en 1755, une école de peinture et de sculpture, vit en peu de temps cet établissement prospérer, et l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon décida que des prix, consistant en médailles d'or, de vermeil et d'argent, seraient décernés par elle aux élèves en peinture, sculpture et sculpture d'ornement. En 1766, les états généraux mirent à la charge de l'administration provinciale les frais des récompenses à décerner aux élèves, et allouèrent une petite subvention au directeur.

Le nombre des élèves augmentant chaque année, les membres des États de Bourgogne arrêtèrent un règlement d'après lequel toutes les branches de l'enseignement des arts du dessin seraient professées à l'école de Dijon, et décidèrent qu'une subvention annuelle serait payée au directeur pour toutes les dépenses de l'école. Mais la protection des États de Bourgogne ne s'arrêta pas là : en 1774, il fut décidé que l'élève qui aurait remporté le prix dans un concours général et spécial serait envoyé à Rome aux frais des États, et recevrait une pension annuelle de 1,000 francs. Les étrangers (on appelait ainsi les Français qui n'étaient pas de la province) furent admis à ce concours par une délibération en date du 2 février 1775; on exigeait seulement qu'ils eussent suivi les cours de l'école pendant une année.

Le peintre et le sculpteur pensionnaire devaient, en retour, exécuter à Rome, le premier la copie d'un grand tableau, le second celle d'une statue antique, l'un et l'autre désignés par le directeur : plusieurs de ces tableaux existent encore au musée de Dijon. Cet état de choses dura jusqu'en 1789. Lorsque l'instruction publique fut réorganisée par la convention, l'école de Dijon fut conservée sous le titre d'école spéciale des Beaux-Arts, qui fut ratifié par un décret impérial. Le même décret nommait directeur de l'école l'ancien fondateur, M. Devoges, qui fut spécialement chargé de l'enseignement de la peinture.

Le professeur d'architecture, M. Saintpère, ancien élève de l'École polytechnique, fut nommé par décret impérial, le 16 mars 1809.

M. Devoges fils, aujourd'hui directeur et professeur de peinture, fut nommé professeur le 12 ventôse an IX.

Un autre professeur, M. Antoine, ingénieur, était chargé de la classe de construction. Ce professeur, étant mort en 1814, ne fut point remplacé.

M. Darbois, professeur de sculpture, de figure et d'ornement, fut nommé en 1839 et succéda à M. Bornier.

M. Boudais fut nommé, le 15 février 1832, professeur de la classe d'éléments de dessin, et succéda à M. Naigeon.

Enfin, M. Villebichot fait, comme suppléant de M. Devoges, la leçon de peinture.

L'école est située dans une aile du vaste palais des ducs de Bourgogne; elle se compose de six grandes salles qui suffisent à tous les besoins de l'enseignement. Le musée de la ville occupe le premier étage de ces bâtiments, de sorte que, sous le rapport de l'installation, on ne saurait rien désirer de mieux approprié aux besoins des élèves.

Un cours de mathématiques se fait dans le palais, et quoiqu'il soit indépendant de l'école des Beaux-Arts et payé sur le budget municipal, les élèves de l'école d'architecture sont tenus de prouver qu'ils ont suivi les leçons d'arithmétique et de géométrie pratique.

Deux salles spacieuses, pouvant contenir ensemble près de trois cents élèves, sont destinées aux leçons de dessin élémentaire; cette classe est celle qui réunit le plus grand nombre d'élèves. Une salle d'une moindre dimension est consacrée à la classe de bosse, lorsque la pièce voisine contient quelques plâtres envoyés par le gouvernement et destinés à l'étude.

A l'étage supérieur se trouve la salle du modèle vivant, la classe d'architecture et un magasin des plâtres. Le directeur a son logement dans le palais même.

Budget de l'école. Encouragements aux Beaux-Arts donnés par le département.

Lorsque l'école fut reconstituée, les assemblées de Bourgogne ayant été dissoutes, la subvention donnée par la province à l'école des Beaux-Arts fut supprimée, et l'État pourvut aux dépenses de l'établissement. Le directeur recevait un traitement de 1,500 fr., et en outre 1,500 fr. comme professeur de peinture; mais en 1814, le ministre de l'intérieur ayant mis à la charge de la ville le traitement du directeur, cette allocation ne fut payée que deux ans, et supprimée en 1816.

Le budget de l'école de Dijon est porté au budget général du ministère de l'intérieur pour une somme de 9,600 fr., qui sont payés au préfet. C'est la préfecture qui est chargée de toute la comptabilité.

Cette somme est affectée aux services suivants :

	Budget.	9,600 fr.
Directeur, professeur de peinture.	1,500 fr.	
Professeur d'architecture. . . .	1,500	
Professeur de dessin.	1,500	
Professeur de sculpture. . . .	1,500	
Chauffage, éclairage, médailles, réparations et achats de modèles. .	1,200	
Deux modèles vivants.	600	
Un concierge	500	8,300
	8,300 fr. Reste	1,300 fr.

Il reste donc disponible une somme de 1,300 fr., sur laquelle est prélevé le traitement du directeur du musée pour 1,200 fr. D'autre part, la ville alloue une somme de 900 fr. au professeur suppléant pour le dessin de la bosse.

Sur l'observation que je fis que tout professeur et suppléant devaient être nommés par le ministre, puisque le budget émane du ministère de l'intérieur, il m'a été répondu que le suppléant, nommé depuis un an, a été choisi par le directeur.

Il n'y a pas d'arrêté de la mairie qui l'ait nommé à ces fonctions; il est seulement alloué à M. Devoges, au budget de la ville, une somme de 900 fr., pour satisfaire au besoin, manifesté par lui, d'être aidé dans ses fonctions de directeur par un adjoint de son choix.

La ville a supprimé, en 1816, la dépense de 1,500 fr. mise à sa charge par le ministre de l'intérieur pour le traitement du directeur de musée. Cette somme a été prélevée depuis sur le budget de l'école des Beaux-Arts.

Or, la ville payant 900 fr. pour le traitement d'un suppléant, c'est en réalité une somme de 300 fr. qu'elle refuse de payer pour que toutes ces dépenses rentrent dans l'état normal, c'est-à-dire qu'un établissement entièrement municipal soit subventionné par la ville.

Il reste une somme de 100 fr. dont l'emploi ne me parut pas déterminé, et qu'on retrouvera dans les comptes de l'école. Mais il est à désirer que désormais ces comptes soient envoyés à la commission de surveillance des écoles de dessin.

La somme de 1,200 fr., dont la destination variable peut être affectée aux réparations, chauffage, médailles et achat de modèles, est-elle suffisante et bien employée? C'est ce qui sera démontré par l'examen des comptes: mais il y a telle classe dont les modèles n'ont pas été renouvelés depuis trente ans, et qui se trouvent par cela même ne pas être au niveau de l'enseignement actuel,

Si le conseil municipal de Dijon s'est montré jusqu'ici parcimonieux pour un établissement qui fait honneur à la ville, le conseil général du département a voulu encourager autant que possible les jeunes gens qui suivent assidûment les cours et qui se distinguent dans quelque classe que ce soit. Il ne manque à l'école de Dijon qu'une perspective ouverte à ses élèves, à côté des artistes qui se sentent du génie et de la vocation, pour qu'ils puissent trouver dans l'industrie l'application immédiate de leurs études; il serait superflu de revenir sur ce sujet, dont la commission de surveillance a souvent entretenu le ministre. Mais c'est surtout dans les industries qui sont basées sur l'application des arts du dessin, que les sujets manquent et sont recherchés avec empressement; le conseil général a donc fait une des choses les plus utiles, et pour laquelle les élèves de Dijon lui devront de la reconnaissance. Il faut espérer que le conseil municipal ne reculera pas dans la voie qui lui est tracée. L'État donne à Dijon autant qu'à la plus grande ville manufacturière de France; mais, de son côté, Lyon fait en faveur de ses jeunes artistes des sacrifices qu'on ne saurait trop louer et dont elle trouve la récompense.

L'extrait suivant des délibérations du conseil général de la Côte-d'Or vous fera connaître, Monsieur le Ministre, quelles mesures sont prises pour donner aux études de l'école de Dijon un essor qui leur manquerait si une surveillance attentive ne venait de temps en temps ranimer l'activité des élèves.

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil général de la Côte-d'Or. Session de 1844.

ENCOURAGEMENTS AUX BEAUX-ARTS.

M. Matry, rapporteur de la commission des finances, propose, et le conseil adopte, le règlement suivant, destiné à régulariser les encouragements que le département consacre à l'étude des Beaux-Arts.

Considérant qu'il importe au département de la Côte-d'Or d'entretenir et de développer dans son sein l'amour des arts, auxquels il doit déjà tant de célébrités;

Considérant que le moyen le plus efficace d'obtenir ce résultat est de venir en aide aux jeunes artistes doués d'heureuses dispositions, et à l'instruction desquels il ne pourrait être pourvu par leurs familles;

Le conseil général délibère :

Art. 1er. Une fondation de trois bourses départementales est établie en faveur des élèves des Beaux-Arts de Dijon, peinture, sculpture, architecture et musique, pour les aider à compléter leurs études à Paris. Dans aucun cas, le nombre de ces bourses ne pourra être dépassé.

Art. 2. Elles seront distribuées de manière à pouvoir se renouveler tous les ans et par tiers, de telle sorte que chaque genre de talent puisse successivement et alternativement y prétendre; toutefois, et malgré cette derniere disposition, le conseil conserve le droit absolu de fixer ses choix et ses décisions sur tel sujet qui lui paraîtrait préférable et qui remplirait d'ailleurs les conditions ci-après.

Art. 3. Les conditions sont :

1° Que le candidat et sa famille soient domiciliés dans le département de la Côte-d'Or;

2° Que l'élève sorte de l'école de Dijon, et dans le cas où il n'aurait pas obtenu de bourse l'année de sa sortie, qu'il n'ait pas quitté cette école depuis plus de trois ans, et qu'il ait continué ses études dans le département;

3° Qu'il ait obtenu un premier ou un second prix au concours de la classe supérieure de l'école à laquelle il appartient;

4° Que l'état de fortune de ses parents ne leur permette pas de subvenir aux frais de ses études;

5° Qu'il soit d'une moralité et d'une conduite irréprochables.

Art. 4. La présentation des candidats sera faite au conseil par le préfet, entre les mains duquel toutes justifications devront être faites à l'avance, et qui sera prié d'y joindre les renseignements particuliers qu'il aura pu lui-même recueillir.

La somme accordée à chaque élève boursier du département est fixée à huit cents francs par an.

Art. 6. Après l'expiration des trois années, pendant lesquelles la pension de huit cents francs sera payée annuellement aux élèves du département, il pourra être accordé à ceux dont la position l'exigerait, et qui, d'ailleurs, l'auraient mérité par leur travail et leur bonne conduite, une subvention annuelle qui ne dépassera pas la moitié du chiffre de la pension, et dont l'allocation ne pourra se prolonger au delà de deux années qui suivront celle où la pension aura cessé.

Art. 7. Chaque boursier du département devra fournir tous les ans au préfet, qui le communiquera au conseil, un certificat constatant qu'il a suivi pendant l'année, avec zèle et assiduité, les leçons du professeur de Paris sous lequel il aura travaillé.

Art. 8. Dans le cas où le conseil croirait devoir retirer à un élève, avant le terme de trois années, la pension qui lui aurait été accordée, il ne pourra être pourvu à son remplacement que pour le temps de la pension restant à courir.

ENSEIGNEMENT. — ÉLÈVES.

L'enseignement donné dans l'école est gratuit; il se divise en cinq branches, ainsi réparties entre les professeurs. La première classe sous le titre d'Éléments, classe d'après l'estampe, est dirigée par M. Boudais. Ses élèves apprennent les éléments du dessin, copient la tête, le torse, l'académie, l'ornement et le paysage. L'enseignement est divisé par séries. Les élèves copient des dessins gravés; il serait préférable qu'ils eussent de bons dessins faits au crayon et à l'estompe.

Un seul professeur enseignant toutes les parties du dessin copié, il est facile de concevoir qu'une spécialité doit infailliblement l'emporter sur les autres. Le dessin de l'ornement n'est pas démontré d'une manière méthodique pour arriver à une connaissance parfaite de cette branche de l'art. L'étude des projections est absolument nécessaire; il serait utile de former, de l'ornement, une section particulière dans laquelle les élèves recevraient des leçons de géométrie, de projection et de dessin.

L'étude de la figure humaine étant le premier acheminement à toute connaissance dans l'art du dessin, il faudrait exiger des élèves qui se présentent à cette section les preuves d'une année au moins d'étude de la figure. Le dessin de la fleur n'est pas enseigné; si la position des choses empêche de nommer un professeur spécial, il serait à désirer que l'école reçût un certain nombre de modèles de fleurs qui puissent être donnés aux élèves.

Il n'y a dans l'école qu'un concours de places au mois de décembre, après la rentrée des classes, et le concours de fin d'année. Les concours de semestre ont, partout où ils ont été institués dans les écoles de dessin, produit les meilleurs résultats. Il serait à désirer que pour les éléments de dessin, on instituât les concours de semestre, et que cette époque et l'ouverture des cours fussent les seules où, d'après le jugement des professeurs, on pût passer d'une classe ou d'une section dans une autre.

L'étude du paysage, ne trouvant que peu ou point d'application dans l'industrie, devrait être subordonnée à celle de la fleur et de l'ornement, à moins que les élèves qui veulent étudier cette branche de l'art n'aient l'intention de suivre en tout point la carrière de paysagiste. Mais ce qu'il importe surtout de persuader aux élèves, c'est que l'école de Dijon n'est pas un établissement où l'on va faire des études d'amateur, que l'on quitte et que l'on change à volonté; c'est un établissement ayant un but scientifique réel, non moins que le Collége royal et l'École de droit, et qui doit donner à ceux qui en suivent les leçons une carrière utile.

Après l'enseignement des éléments, les élèves passent dans la classe de dessin d'après le relief, dite classe des Bosses.

Grâce à la générosité du gouvernement, le magasin des plâtres de l'école de Dijon est assez bien fourni et se trouve à peu près au niveau des besoins de l'époque. Je remarquai seulement que les fragments d'architecture sont en petit nombre, ainsi que les modèles d'ornementation monumentale. Cette lacune est facile à combler; les magasins du gouvernement sont bien pourvus de moules, dont on peut envoyer à l'école de Dijon des exemplaires. Dans une ville si riche en monuments du moyen âge, où les églises gothiques sont assez nombreuses pour qu'on les convertisse en marchés, magasins et casernes, les élèves de l'école des Beaux-Arts n'ont aucun moyen de s'initier à l'étude du moyen âge, de l'art gothique ou de la Renaissance! Ce n'est pas que le talent manque au professeur d'architecture, M. Saintpère, qui a sauvé et restauré de ses mains les magnifiques tombeaux des ducs de Bourgogne, aujourd'hui au Musée. Mais il n'y a pas un modèle dans l'école, pas un volume dans la bibliothèque qui puisse faire connaître aux élèves les premiers éléments; aussi lorsque la ville a quelque réparation de ce genre à faire, elle est obligée de s'adresser à un artiste de Paris.

Il a fallu vingt ans de soins incessants pour que les hommes qui portent intérêt à nos monuments nationaux aient pu convaincre le gouvernement et les Chambres de la nécessité de consacrer quelques soins à leur conservation. La tâche n'est pas encore achevée, tant que les jeunes artistes ne seront pas admis à profiter des connaissances acquises durant ces vingt dernières années.

Pourquoi l'étude des arts ne recevrait-elle pas sa part de la libéralité de l'État, qui a tant fait déjà pour les sciences et les lettres? On sait de quelle faveur jouissent en province les cours publics des différentes facultés. Un exposé des caractères de l'art aux différentes époques, des moyens d'ornementation et d'exécution pour tout ce qui tient à l'ornement en général, serait de la plus grande utilité pour les progrès de l'industrie.

L'étude de l'art du moyen âge est encore aujourd'hui abandonnée à la sagacité des jeunes artistes, qui trouvent à peine dans les ouvrages publiés jusqu'à ce jour des moyens suffisants pour se tirer de ce dédale obscur, et, malgré les instances des comités historiques, aucune chaire n'a été établie, aucun enseignement de ce genre n'est donné aux jeunes gens. Cependant l'architecture gothique, qui depuis près d'un siècle était complétement délaissée, trouve aujourd'hui de nombreuses applications dans la restauration d'édifices anciens, que l'administration est décidée à faire exécuter désormais dans le caractère primitif du monument.

En ce moment, l'ornement n'est enseigné à Dijon que d'une manière tout à fait insuffisante, et qui ne saurait donner les résultats qu'on a lieu d'en attendre.

L'étude du dessin de la figure humaine, d'après la bosse, doit être exigée des élèves qui veulent s'adonner à l'étude de l'homme, et c'est un acheminement à la classe supérieure de peinture.

CLASSE D'ARCHITECTURE.

Les élèves admis au cours d'architecture doivent faire preuve de connaissances en géométrie et en arithmétique. Les leçons ont lieu deux heures par jour; ce temps est insuffisant pour des études fortes; le professeur, M. Saintpère, serait disposé à donner en hiver une heure de leçon de plus, mais il est arrêté par la dépense de chauffage, qui serait de 120 fr.

On enseigne aux élèves les ordres, les détails des monuments, la charpente, la coupe des pierres et la composition : les élèves dessinent à l'école; des tables sont disposées dans les salles à cet effet. Cette méthode d'enseignement, qui a lieu dans toutes les écoles de province, doit offrir les meilleurs résultats, et rend d'ailleurs l'enseignement réellement gratuit et à la portée de

tous. Aucun élève ne peut suivre les cours de l'École des Beaux-Arts de Paris s'il n'étudie dans un atelier particulier, et en réalité ne reçoit point de leçons dans l'école; il est admis à concourir sur un programme donné, mais ne reçoit jamais des conseils du professeur d'architecture.

Quarante élèves suivent aujourd'hui le cours de M. Saint-père; mais le professeur se trouve souvent dans un grand embarras pour donner des modèles aux élèves : depuis quarante ans qu'il professe, les modèles n'ont pas été renouvelés; ils sont pour la plupart usés et surannés; il serait de la plus urgente nécessité d'en envoyer d'autres à l'école. Le gouvernement, qui fait publier par souscription un grand nombre d'ouvrages d'art, pourrait peut-être doter les écoles de ceux des ouvrages qui traitent des monuments; on pourrait aussi acheter des élèves de l'école royale des Beaux-Arts des détails ou des projets qui auraient reçu des prix ou des médailles. En ce moment, l'école d'architecture de Dijon manque de bons modèles; le professeur enseigne la composition d'après la méthode de Durand.

Cette manière d'enseigner l'architecture a été trop longtemps en faveur à l'École polytechnique, qui a fini par s'apercevoir combien elle était défectueuse; mais jamais elle n'a été appliquée par soixante architectes.

Pour mettre le professeur à même de suivre les méthodes actuelles, il est nécessaire que tous les modèles de l'école soient renouvelés, et que les élèves puissent étudier les bons ouvrages d'architecture.

L'enseignement de la charpente et de la coupe des pierres n'est porté que pour mémoire sur le programme de l'école; ce serait au-dessus des forces d'un professeur de faire suivre sérieusement tous ces cours à ses élèves.

La perspective n'est point enseignée; c'est une lacune qui devra être comblée. La connaissance de la perspective est indispensable aux peintres et aux architectes.

CLASSE DE SCULPTURE.

La classe de sculpture est peu suivie en ce moment. Le professeur enseigne la sculpture d'après le relief et d'après le modèle vivant. Il serait important de joindre à ces classes une classe de sculpture d'ornement composée d'après le relief; cet enseignement peut plus que tout autre donner des résultats directs et utiles.

Le professeur de sculpture pose le modèle. Tous les mois, les élèves inscrits à l'école prennent leur place d'après le numéro d'ordre qu'ils ont obtenu au concours au commencement de l'année. Il n'y a pas d'autre concours dans le courant de l'année. Il serait à désirer que, pour la section de sculpture comme pour les autres, il y eût un concours de semestre.

Le règlement de l'école, qui date de l'année 1815, est susceptible d'être conservé dans la plupart de ses dispositions; mais il est nécessaire de le mettre en harmonie avec celui de l'école de Paris, c'est-à-dire d'établir un enseignement qui offrira aux élèves des résultats plus précis que celui qui leur est donné aujourd'hui.

CONCLUSION.

D'après l'exposé que j'ai eu l'honneur de vous présenter, Monsieur le Ministre, tels sont les principaux points sur lesquels je dois appeler l'attention de Votre Excellence.

Le crédit ouvert au ministère de l'Intérieur, pour l'école de Dijon, suffirait à toutes les éventualités et à toutes les prévisions, si la ville voulait se charger de certaines dépenses qui ont un caractère tout à fait municipal. Il rentrerait ainsi au budget de l'école une somme de 1,700 fr. qui servirait à payer un professeur d'ornement, la nécessité de cet enseignement étant aujourd'hui généralement reconnue.

Les classes de dessin et d'architecture ont besoin de modèles nouveaux; la somme de 1,200 fr. étant destinée à payer les frais de chauffage, éclairage et réparations, il ne reste rien à ce chapitre pour l'achat des modèles.

Le professeur d'architecture réclame une augmentation à ce chapitre, pour le chauffage de la classe d'architecture pendant une heure de plus. Cette dépense est estimée à 120 fr.

L'école étant sous la surveillance immédiate du ministre, il est à désirer qu'aucun changement ne soit fait dans le personnel enseignant, sans que le ministre de l'Intérieur en soit prévenu et y ait donné son approbation.

CHARLES TEXIER,
Commissaire royal près des écoles des Beaux-Arts.

(*La suite prochainement.*)

BIBLIOGRAPHIE.

DESSIN LINÉAIRE A LA RÈGLE ET AU COMPAS

APPLIQUÉ A L'INDUSTRIE,

Ouvrage in-8°, orné de 80 planches, offrant jusqu'à 521 dessins différents (1), Par J.-P. THÉNOT.

Nous avons parcouru ce petit volume avec attention, et nous pouvons le recommander comme un ouvrage élémentaire qui serait particulièrement utile à ceux qui voudraient se familiariser avec le dessin industriel. Les procédés indiqués sont très-bons : la génération géométrique des ornements les plus variés de forme est exposée avec beaucoup de lucidité, et sous ce rapport le livre de M. Thénot pourrait être utile aux jeunes gens qui se consacrent à l'étude de l'architecture ou de la décoration. Par-ci par-là on pourrait peut-être trouver quelque chose à reprendre quant à la rigueur de l'expression; ainsi, dans le texte descriptif annexé au premier tableau on lit : « Si des points se trouvent tous dans la même direction, ils formeront une ligne droite, — la ligne droite est *donc* le plus court chemin d'un point à un autre. » Ce *donc* est malheureux, car M. Thénot n'a pas voulu sans doute affirmer que la ligne droite était la plus courte distance d'un point à un autre, uniquement parce qu'une série de points situés dans une même direction formait une ligne droite. Mais ces *lapsus* sont très-rares, et l'ouvrage est généralement fait avec beaucoup de soin.

M. Thénot n'en est pas, au reste, à sa première publication; il a déjà mis au jour dix-huit volumes, tous relatifs aux arts du dessin. Il a donc une grande expérience du sujet qu'il traite, et ce n'est que justice de terminer ce petit compte rendu par un extrait de la préface du livre que nous avons sous les yeux, extrait qui donne un aperçu des vues et des travaux de M. Thénot.

« Il est bien reconnu que la France doit sa supériorité moins à la nature de ses produits qu'au bon goût, à l'élégance et à la grâce qui les caractérisent, mais on n'est pas encore d'accord sur les causes de ce goût, de cette élégance et de cette grâce; cependant, en y réfléchissant un peu, il est facile de se

(1) Chez Isidore Person, libraire-éditeur, à Paris, rue Saint-André-des-Arts, n° 13.

convaincre que la source en est dans les beaux-arts, dans la vue, dans l'étude de nos œuvres d'architecture, de peinture et de sculpture.

« S'il fallait une preuve à ce que j'avance, je la prendrais chez l'habitant de Paris et chez l'habitant de la province, l'un et l'autre Français, et cependant tous deux parfois si différents.

« A Paris, il existe toujours un raffinement de bon goût et de grâce, qui finit bien par gagner la province, mais seulement lorsqu'il s'est ici déjà reporté sur quelque chose de plus élégant encore.

« Pourquoi ces nuances chez un même peuple? où prennent-elles naissance? Dans les rapports fréquents avec les artistes, dans le spectacle continuel des monuments, des tableaux, des statues, qui, dès nos jeunes années, attirent nos regards, fascinent notre imagination, et inculquent dans nos idées, à notre insu, les semences de ces fruits que je signale.

« Je suis loin de croire, comme quelques personnes le prétendent, que le goût est le résultat d'une agglomération immense d'individus plus ou moins intelligents dans une enceinte; s'il en était ainsi, Londres l'emporterait sur Paris; mais Londres ne peut lutter avec nous, le gouvernement anglais le sait. Aussi demande-t-il aux beaux-arts, sinon la supériorité, depuis longtemps notre partage, au moins l'égalité...

« Pour former un traité de dessin appliqué à l'industrie, il me fallait d'autres lumières que les miennes, il me fallait trouver un guide, que je n'avais pu rencontrer dans aucun écrit.

« Connaissant toute la sollicitude de M. le baron Dupin pour notre industrie, je me mêlai aux nombreux ouvriers qui suivent les cours que cet homme d'un haut mérite, que ce savant fait annuellement au Conservatoire des arts et métiers.

« Je m'occupai de l'étude de l'architecture, cherchant les applications que l'on peut en faire aux productions des différentes industries.

« Je visitai de grandes manufactures et des fabriques de produits différents; je me fis, pour ainsi dire, ouvrier, pour bien connaître les besoins de cette classe de laborieux travailleurs.

« Lorsque je crus mes notes en quantité suffisante pour former un corps d'ouvrage, je les classai méthodiquement et surtout progressivement, ajoutant, inventant ce qui manquait à l'ensemble général.

« Je réunis toutes sortes d'ouvriers, et leur fis plusieurs cours, espèces de conférences intimes qui vinrent confirmer ma pratique et m'apprendre quelles étaient les améliorations à y apporter.

« Avant de terminer ce résumé, il me reste à signaler un fait d'opposition morale contre mes ouvrages d'enseignement, et particulièrement contre ceux que je destinais aux classes ouvrières. Je ne cite que le fait qui m'a le plus blessé au cœur.

« Pendant plusieurs années, j'ai suivi assez attentivement les soirées intimes que le baron Gérard donnait tous les mercredis : des savants, des artistes et quelques amateurs composaient presque exclusivement ces réunions. Quand les célébrités des autres nations venaient à Paris, elles s'empressaient de s'y faire présenter, et toujours elles s'en retournaient satisfaites du bon accueil qu'elles y avaient reçu.

« Un soir, j'y rencontrai M. Hersent, dont le talent a été en grande vogue sous la Restauration. Il me parla avec bienveillance d'un cours de paysage que je venais de publier, il m'en fit même des éloges. Puis, abordant mes projets d'avenir, il m'engagea à ne plus m'occuper d'ouvrages sur l'enseignement, à me borner exclusivement à la seule pratique de la peinture.

« J'insistai et développai mes projets de créer des traités de dessin, en harmonie avec les besoins des classes ouvrières. Alors M. Hersent termina brusquement notre entretien par ces paroles : « Si vous êtes assez insensé pour persister dans une telle résolution, pour vouloir que toutes les classes puissent s'élever au rang d'artiste, que par cette raison les artistes, n'ayant plus rien à faire, se trouvent réduits à mourir de faim..., on saura y mettre ordre. »

« En rentrant chez moi, je pris l'ouvrage de Winckelmann, et je relus ce passage : « Aristote nous apprend que les Grecs enseignaient le dessin à leurs enfants, pour les mettre en état de juger avec goût les proportions qui constituent la vraie beauté. » Et je conclus que je continuerais la tâche que je m'étais imposée.

« Sans vouloir ajouter foi aux prophéties, je dirai que, depuis la conversation que j'ai eue avec M. Hersent, j'ai beaucoup travaillé...

« Le but de toute ma vie sera atteint, si je parviens à rendre plus générale cette conviction : *qu'il n'est pas plus difficile, et qu'il est aussi indispensable d'apprendre à dessiner que d'apprendre à lire et à écrire;* que l'un et l'autre de ces arts sont destinés à servir tous les jours aux besoins les plus fréquents de la vie. »

NOUVEAU MANUEL COMPLET DES EXPERTS.

7e édition, qui présente, sous une division plus rationnelle et plus commode l'état actuel de la législation et de la jurisprudence, ainsi que LES LOIS DES BATIMENTS.

PAR M. CHARLES VASSEROT,

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS.

(Vol. in-8°, chez Roret, rue Hautefeuille, 10 bis.)

« Cet ouvrage n'est qu'un recueil de principes puisés, le plus souvent, textuellement dans la loi, les arrêts et les auteurs. » C'est ainsi que M. Vasserot commence lui-même sa préface, donnant en deux lignes l'esprit de son livre. Cet ouvrage contient les *lois des bâtiments :* le constructeur qui serait ignorant de ces lois pourrait tomber dans des erreurs déplorables dont les conséquences seraient ruineuses. M. Vasserot n'a pas eu la prétention de refaire l'œuvre de Desgodets et de Goupy, il a voulu seulement mettre leurs décisions en rapport avec la législation et la jurisprudence actuelles. Voici la division du Manuel; elle donnera une idée assez complète du livre et de son utilité pour les constructeurs qui sont si souvent appelés à faire des expertises.

Première partie. — Elle traite des experts, de leur choix, de leurs devoirs; des cas où il y a lieu d'en nommer, de leur nombre, de leur récusation et de l'incapacité; de l'opération des experts, de leur procès-verbal ou rapport; de l'influence du rapport sur le jugement; des honoraires des experts et de leur taxe.

Deuxième partie. — Elle comprend les règles relatives à la distinction des biens meubles et immeubles, les principes de la propriété et les modifications dont elle est susceptible, les droits divers qu'elle produit; enfin, l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Ces principes, ces règles se lient étroitement aux opérations des experts, qui se rapportent à la propriété.

Troisième partie. — Les dispositions relatives à la nature de l'usufruit, aux droits, charges et obligations de l'usufruitier, ainsi que celles qui concernent l'usufruit légal des père et mère et des maris, font l'objet de cette troisième partie.

La connaissance de la législation sur ces différents sujets est indispensable aux experts appelés à dresser l'état des immeubles, faire des estimations et régler des indemnités, soit à raison des charges de l'usufruitier, soit à l'égard des obligations des nu-propriétaires.

Quatrième partie. — Elle traite des servitudes ou services fonciers, des cours d'eau, du bornage de la clôture, du mur mitoyen, des fossés, haies, etc., ainsi que des charges imposées à la propriété privée dans l'intérêt général.

Matières qui, toutes, donnent lieu à des expertises fréquentes.

Cinquième partie. — Elles posent les règles et la jurisprudence relatives aux réparations locatives, à la garantie due par le vendeur, aux vérifications d'écritures et aux faux incidents, aux mines, minières et carrières, à l'arpentage, aux éléments qui doivent guider les experts dans l'estimation des biens-fonds, bâtiments, jardins, vignes, prairies, marais, étangs, carrières, etc.

Sixième partie. — Les estimations des bois et taillis, futaies et forêts, leur séparation ou délimitation, leur arpentage sont classés dans cette sixième partie.

Septième et dernière partie. — Cette dernière division comprend les formules de rapports ou procès-verbaux d'experts, dans les principales opérations qui peuvent leur être confiées.

PÈLERINAGE A L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-MÉDARD.

Dédié à monseigneur de Simony, évêque de Soissons et Laon. Un beau vol. in-8° sur grand raisin, accompagné d'un grand atlas monumental, par M. l'abbé Poquet.

M. l'abbé Poquet, membre correspondant du comité historique, directeur de l'établissement des sourds-muets fondé sur les ruines de l'antique abbaye de Saint-Médard-lès-Soissons (Aisne), a eu la bonne idée d'ouvrir une souscription à un livre et à un album où seront écrites et dessinées l'histoire et les diverses transformations de cette fameuse abbaye de Saint-Médard, dont le nom se lie aux sombres annales de la race mérovingienne. Le produit de cette souscription sera généreusement affecté à la transformation en église d'une partie du vieux cloître, et à la conservation, par conséquent, d'un précieux morceau de l'art du moyen âge. Nous applaudissons à cette œuvre de désintéressement et d'amour de l'art.

Le prix de la souscription au livre intitulé *Pèlerinage à l'ancienne abbaye de Saint-Médard* est de 5 fr., et celui de l'album de 10 fr. « Cet album se composera, dit le prospectus de « M. l'abbé Poquet, d'un grand nombre de lithographies et de « gravures représentant les plans de la vieille abbaye aux dif- « férentes époques, ses palais, ses églises, la crypte, la prison « de Louis le Débonnaire, la chapelle, la tour dite d'*Abeilard*, « les ruines, les souterrains, les blasons des seigneurs et abbés « de Saint-Médard, etc. Ces dessins seront exécutés par d'ha- « biles artistes. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Architecture, Travaux publics.

LE CHEMIN DE FER DE LYON *et la compagnie du chemin de fer d'Orléans.* Considérations nouvelles présentées à M. le ministre des Travaux publics; par M. A. Pommier. In-8° de 2 feuilles 1/2. Impr. de Bureau, à Paris.

DE LA NÉCESSITÉ *de construire promptement un chemin de fer dans l'ouest de la France,* par le lieutenant-général de Rumigny. In-8° d'une feuille 1/4. Impr. de Bureau, à Paris.

Le nom de l'auteur n'est que sur la couverture imprimée sur papier de couleur, qui disparaîtra lors de la reliure. L'écrit alors sera anonyme.

DESCRIPTION *du palais des Tuileries, de son jardin et de ses statues.* In-8° d'une feuille, plus une pl. Impr. de Lacrampe, à Paris. Prix. . . . . 0 fr. 30

PLAN *d'une magnanerie de douze onces* (*ou* 300 *grammes d'œufs*). Extrait du cours sur l'industrie de la soie; par M. Robinet. In-8° d'une feuille, plus 2 pl. Impr. de madame Bouchard-Huzard, à Paris.

DE L'ORGANISATION *des bibliothèques dans Paris;* par le comte de Laborde. Première lettre. In-8° d'une feuille 3/4, plus une pl. Impr. de Lacrampe, à Paris. — A Paris, chez Franck, rue Richelieu, 60.

QUESTION PÉNITENTIAIRE. *De l'influence que le système de Pensylvanie exerce sur le physique et le moral des prisonniers, et des modifications qu'il y aurait à apporter au régime actuel de nos prisons;* par Aug. Bonnet, D. M. P. In-8° de 4 feuilles 1/4. Impr. de Bolarac jeune, à Bordeaux.

ANNALES DES CHEMINS VICINAUX, recueil de mémoires, documents et actes officiels concernant le service vicinal. Impr. de Dupont, à Paris. — A Paris, chez Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 55. Prix annuel. . . . . 10 fr. »

BULLETIN *des chemins de fer et de l'industrie,* paraissant le mardi et le vendredi. (Prospectus.) In-4° d'une demi-feuille. Impr. de Fournier, à Paris. — A Paris, rue de Lille, 7.

Prix annuel.	18 fr.	»
Trois mois	5	»
Un mois.	2	»
Un numéro	»	15

Mécanique, Industrie, Législation, etc.

FORTIFICATIONS. *Notions sur le défilement,* par M. P.-L. Poitevin. In-fol. de 2 feuilles, plus 5 pl. Impr. de Cerf, à Sèvres. — A Paris, chez Corréard, rue de Tournon, 20. Prix. . . . . 10 fr. »

FORTIFICATIONS PERMANENTES. Défauts des fronts bastionnés en usage; modifications nécessaires; bases d'un nouveau système, par Joachim Madelaine. Supplément au premier mémoire. In-8° de 3 feuilles 1/2. Impr. de madame Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon, 7; chez Édouard Legrand.

INSTRUCTION *pour le tracé et l'élévation des tentes et manteaux d'armes du* 3 *août* 1836. In-32 de 3/8es de feuille. Impr. de Chassaignon, à Paris. — A Paris, chez Blot, place de l'Hôtel-de-Ville, 33.

LE LIVRE DE GLACE, *ou Histoire concise et abrégée de tout ce qui regarde la glace, depuis son premier usage en Europe comme article de luxe jusqu'au temps présent.* In-8° de 7 feuilles 3/4. Impr. de Guillois, à Paris. — A Paris, chez Lahoche, Palais-Royal.

DESCRIPTION *des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation dont la durée est expirée, et dans ceux dont la déchéance a été prononcée;* publiée par les ordres de M. le ministre du commerce. Tome LIV. In-4° de 41 feuilles, plus 32 pl. Impr. de madame veuve Bouchard-Huzard, à Paris. Prix. . . . . 15 fr. »

LE GARDE-MEUBLE, album de l'Exposition de l'industrie (1844) : ameublement, compte rendu; par M. Anatole Dauvergne. In-8° de 7 feuilles. Impr. de Dondey-Dupré, à Paris. — A Paris, chez Guilmard, rue de Bondy, 66.

Extrait du journal portant le même titre.

Sciences.

COURS *de mathématiques pour le baccalauréat,* rédigé suivant le programme officiel; par M. Dupay. In-8° de 13 feuilles 1/2, plus 18 pl. Impr. de Dentu, à Paris. — A Paris, chez Dentu. Prix. . . 6 fr. »

LETTRES *sur la chimie, considérée dans ses rapports avec l'industrie, l'agriculture et la physiologie,* par Justus Liebig; trad. de l'allemand sur la deuxième édition, par F. Bertet-Dupiney et E. Dubreuil-Hélion. In-12 de 14 feuilles 1/2. Impr. de Fournier, à Paris. A Paris, chez Paul Masgana, galerie de l'Odéon, 12; chez Baillière. Prix . . . . . 3 fr. 50

LE PROMPT COMPARATEUR *des poids et mesures;* par MM. Van-Tenac et Thieullen. Troisième édition. In-plano d'une feuille. Impr. de Lacrampe, à Paris. — A Paris, chez A. Royer, place du Palais-Royal, 241.

Destiné à être collé sur les deux côtés d'un carton, format d'almanach de cabinet; l'un des côtés ayant pour titre : *Complément du prompt calculateur.*

AVIS. — Le 6e numéro paraîtra dans quelques jours.

M. Didron a répondu dans les *Annales archéologiques* à notre article *l'Archéologie aux prises avec l'Architecture* (voy. col. 70); nous reproduirons, comme nous l'avons promis, la réplique de l'honorable directeur des *Annales*. Ce sera à nos lecteurs à juger si « du choc des esprits jaillit la lumière. » Nous avons reçu également une lettre de notre collaborateur, M. Janniard, qui répond aux attaques dont il a été l'objet. Nous sommes forcés de renvoyer le tout à notre prochain numéro.

CÉSAR DALY,
Directeur rédacteur en chef,
membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, et membre honoraire et correspondant de l'Institut royal des Architectes britanniques.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, RUE SAINT-BENOIT, 7.

LE PALAIS MAZARIN

ET LES

HABITATIONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE

AU XVIIe SIÈCLE

PAR LE COMTE DE LABORDE

MEMBRE DE L'INSTITUT

LE PALAIS MAZARIN DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A LA MORT DU CARDINAL

(1633-1661.)

(Deuxième article. Voy. col 193.)

La trace de cette porte, ménagée sur la rue Richelieu, pourrait se retrouver à l'extrémité de la galerie. C'est de là qu'on cria ce qui n'avait jamais été entendu dans la république des lettres : «Entrez, vous tous qui voulez lire, entrez. »

J'ai vu sur le canal de Rotterdam la statue érigée par un peuple reconnaissant à l'inventeur de la caque des harengs ; je viens de souscrire à un pareil hommage rendu à Parmentier, un homme également utile; on a mis des monuments sur tous les champs de bataille, des colonnes et des arcs de triomphe sur les théâtres de la guerre civile, et l'on fera disparaître cette inscription généreuse, ce souvenir d'une grande pensée libérale : peu de monuments rappellent plus de gloire en excitant moins de regrets.

Que sert-il de passer en revue, dans ce riche palais, tous les détails d'un luxe qui sut être complet? Faut-il suivre ici les ennemis du cardinal et puiser dans les plus mordantes Mazarinades le tableau de ses cuisines ou la description de ses écuries dont la splendeur prit dans les critiques des formes féeriques et des dimensions fabuleuses? Nous ne nous attacherons pas à relever le mérite de chacune de ses innovations, modèles offerts à l'industrie, et encore moins à faire ressortir l'intérêt historique qui s'attache, par ces diatribes mêmes, à cette grande habitation, n'en fût-il resté que ce que la satire appelait le beau palais de ses chevaux.

Ces grandes écuries, aujourd'hui les salles basses de la bibliothèque royale, placées le long de la rue Richelieu, furent construites à une époque où le cardinal, se trouvant à l'étroit au milieu de ses collections, jugea convenable, en même temps qu'il donnait place à ses tableaux et à ses livres, de donner aussi plus d'espace à ses chevaux. Dans la construction de ces nouvelles écuries, il eut recours aux plus habiles, et prit dans chaque pays ce que l'expérience avait sanctionné. On n'y vit ni ornements frivoles, ni dorures, ni peintures, mais on déploya un grand luxe dans le choix des bois appliqués aux mangeoires et aux rateliers, dans la place réservée aux chevaux, dans les nombreuses issues ménagées au service. Et ce luxe semble n'avoir pas dépassé les convenances d'une écurie bien tenue, puisque la reine de Suède les traversa sans manifester un grand étonnement, et les jugea même trop étroites; opinion qui vient fort à l'appui des réponses de Naudé aux calomnies de ces pamphlétaires, qui mesuraient les somptuosités du palais Mazarin sur la misère de leurs galetas. « Il n'y a rien de particulier, disait le bi» bliothécaire de Son Éminence, sinon qu'elles sont bâties à » profit, qu'on a soin de les tenir nettes et propres, et qu'il » y a de quoi placer cent chevaux, et qu'elles ne sont si mal » gouvernées et si négligées que celles de beaucoup d'autres » seigneurs. »

Ce n'était pas pour le vain luxe d'une petite vanité qu'on avait construit ces vastes dépendances, mais pour conformer l'état de la maison à celui de l'homme qui l'habitait. Sans doute le cardinal aimait les chevaux et faisait rechercher ce qu'il y en avait de meilleur et de plus rare par tous pays : en homme de goût il avait adopté pour équipage de voyage les mules caparaçonnées à l'espagnole, et pour voiture d'apparat les riches carrosses italiens; mais en cela ses goûts, ses habitudes d'élégance, étaient en parfaite harmonie avec ce qu'exigeaient les convenances de son rang et d'un rang hors de pair.

En longeant les écuries du palais Mazarin, on arrivait dans les jardins. On se figure difficilement aujourd'hui, au milieu de ces amas de pierres disposés en monotones carrés habitables, qu'autrefois il y avait là comme dépendance d'un grand palais, un vaste et somptueux jardin. L'habitation du cardinal était alors située en pleine campagne, n'ayant de voisins que les vergers et les potagers des Augustins et des Filles-Saint-Thomas. C'est sur cet espace, entre la rue Richelieu et la rue Vivienne, que s'étendait son jardin.

Il n'y avait pas un seul hôtel dans Paris qui n'eût alors son jardin, c'est-à-dire son parterre régulier, en broderies et à compartiments qui plaisait aux yeux par sa régularité, son ordre, la variété de ses couleurs, et à l'odorat par le parfum des fleurs et l'espace laissé à la circulation de l'air. On ne savait en ce temps-là, ni se promener en long et en large, ni chercher puérilement les grands effets de la nature dans un terrain grand comme la main, et l'on n'était pas encore arrivé à ce degré d'innocence ou de raffinement, qui porte à chanter les bergers et à s'affubler de leurs costumes; en un

mot on était dans le vrai : le jardin de la ville se réduisait à un parterre de fleurs; et quand il s'agissait de promenade, on partait à cheval ou en carrosse, les femmes coquettement masquées et les hommes élégamment costumés, pour le courre ou la chasse, pour Vincennes ou Saint-Germain.

Le jardin du palais Mazarin était plus qu'un parterre, et son étendue permettait de le citer à côté des grands jardins de Thévenin, des Yveteaux, de Rambouillet, etc. La correspondance de Colbert avec Mazarin nous apprend les soins qu'il prit, dès le retour du ministre à Paris, pour disposer convenablement et embellir ce complément indispensable de son palais. Le cardinal le remercie de son zèle et approuve tout ce qu'il a fait, en tant que ce soit d'accord avec le plan général que son architecte avait tracé pour conserver à tous les développements un ensemble et une proportion indispensables.

Par sa magnificence et la richesse de ses collections, cette demeure devenait donc un véritable palais royal; Mazarin comptait l'offrir à son souverain après l'avoir rendu digne de lui. En attendant, que pouvait-il faire de mieux que de former son royal filleul à l'amour des sciences par les livres, à l'estime des lettres par l'amusement du théâtre, au goût des arts par la vue et l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, réunis dans ces immenses collections de peintures et de sculptures? Nous sommes en 1649. Qu'on n'oublie pas que Louis XIV est un enfant de onze ans, et que ce fut dans ce palais qu'il reçut les premières impressions, les plus fortes de toutes; qu'il contracta les premières habitudes, les seules durables.

Si le jeune roi vint y chercher les véritables enseignements de la jeunesse, ceux qui se gravent dans l'esprit par la force de l'exemple, le ministre du grand roi, ce J.-B. Colbert, qui s'est fait une si grande place dans le grand siècle, s'est aussi formé dans ces murs. Avant de mettre de l'ordre dans les finances de l'État, il s'y était préparé par l'habile gestion des grands revenus du cardinal. Avant d'organiser la comptabilité et l'administration de la France, il avait organisé le service de Son Éminence et fait en triple l'inventaire de ses meubles. C'est dans l'amour de Mazarin pour les livres rares, pour les tableaux des grands maîtres et les statues de l'antiquité, que Colbert puisa le goût des collections, la connaissance de leur utilité, et ce zèle qui ne se démentit point, soit qu'il ordonnât les recherches, les acquisitions de toute sorte, ou qu'il distribuât des encouragements pour le roi, pour l'État ou pour son propre compte.

Mais à l'époque dont nous parlons, il était, comme il l'écrit, « le plus dévoué des domestiques de Son Éminence (1). » Il n'y a pas de détails si minimes de chausses et de chemises dont il ne se chargeât d'approvisionnements de toute espèce et de soins de toutes sortes dont on ne l'accablât, tels enfin qu'on devait les attendre et pouvait les exiger d'un intendant actif et soigneux. « Nous avons icy, écrit-il au cardinal, dans l'escurie de Vostre Éminence, deux grands lévriers qui nous » mangent huict sols chacun par jour. Si Vostre Éminence a » le dessein de les donner ou de les renvoyer, il faudroit s'en » défaire au plus tôt. » Ne reconnaît-on pas là le style de l'intendant qui s'assimile au maître, qui épouse tous ses intérêts, ne fussent-ils que de *huict sols* par jour? Le cardinal, moins bon économe ou plus passionné chasseur, répond en marge : « Il faut garder ces lévriers. » D'autres fois, Colbert élève plus haut ses remontrances : « Je supplie Vostre Éminence » de penser à descharger son escurie et à ne pas augmenter » sa famille, autant qu'il se pourra : je trouve que c'est une » chère marchandise que les chevaux. » Il n'osait pas ajouter : et les nièces. » Le cardinal répond brusquement : « Je « songeray à cela. »

Mais revenons au palais de la rue Richelieu, rentrons dans ses vastes distributions, dont la richesse et l'élégance ne se trahissent pas extérieurement. Expliquons ce contraste de luxe intérieur et de simplicité au dehors. Le cardinal, avons-nous dit, avait développé son palais au milieu de ses jardins, et ses fenêtres s'ouvraient sur la campagne, dont les perspectives agréables traversaient des allées d'arbres pour se prolonger jusque vers les buttes Montmartre, au milieu de ces ondulations du terrain que les nouveaux quartiers de Paris ont fait disparaître. La rue de Richelieu alignée dès lors sur ses constructions, ne prit que plus tard son importance et son activité; à cette époque elle était comme les autres, fangeuse, peu sûre, à peine éclairée par quelques fanaux, que les bourgeois allumaient dans leur intérêt, que les filous éteignaient dans le leur.

Les grands hôtels, en général, réservaient pour la cour intérieure et les façades du jardin toutes les beautés de l'architecture; bien qu'à l'extérieur on n'étalât plus le formidable appareil des fortifications, des créneaux et des meurtrières, on ne jugeait pas prudent néanmoins de faire parade sur la rue d'une richesse d'ornements qui n'eût attiré que des regards dont on se souciait peu, ou qu'on avait lieu de redouter. Des changements dans les mœurs produisirent, dans l'extérieur des habitations, quelques modifications heureuses. Le corps de bâtiment principal qu'isolaient la cour et le jardin, ou qu'enfermait une enceinte, fit une avance aux passants, en se reliant par des ailes aux deux pavillons qui s'élevèrent sur la rue et flanquèrent la grande porte. Leur architecture fut un nouveau programme, dont les artistes tirèrent parti pour montrer leur savoir-faire à un public qui désormais compta pour quelque chose. Nous avons conservé, dans les hôtels de Carnavalet (1), de Mayenne (2) et de Sully (3), trois spécimens différents et curieux de cette innovation. Le palais Ma-

(1) Tous ces détails ne sont peut-être pas indispensables pour faire bien comprendre la manière de vivre des grands seigneurs du XVIIe siècle, et nous aurions pu les supprimer; mais ce sont des curiosités historiques si intéressantes, que les ciseaux nous tombent des mains, et nous ne nous trouvons pas le courage de mutiler le charmant travail de M. de Laborde.
(*Note de M. César Daly.*)

(1) Rue Culture-Sainte-Catherine-au-Marais.
(2) Rue Saint-Antoine, n^os pairs.
(3) Rue Sainte-Antoine, presque en face de l'hôtel de Mayenne.

zarin ne se présentait pas avec moins d'avantage sur la rue Neuve-des-Petits-Champs. Il était plus remarquable par les façades sur les cours et sur les jardins, et plus encore par les commodités intérieures de ses dégagements; exprimant en cela le caractère du maître, ennemi du faste inutile, du bruit impuissant, amoureux de ses aises et de l'intimité dans l'étude des lettres, le culte des arts et le commerce de la vie.

Indulgent pour les goûts du monde, sévère pour lui seul, il avait admis dans ses salons les charmes d'une galanterie réservée, la distraction du jeu et les plaisirs de la musique. L'introduction en France de l'opéra italien, quelque utile qu'elle ait été au progrès de la musique, ne peut être comptée comme un grand mérite à celui qui, sans doute, en jouissait plus que tout autre; mais il n'est pas inutile de rappeler que le cardinal ne souffrit pas de théâtre dans sa demeure, et qu'il n'eut, dans aucun genre, à faire souffrir les autres des prétentions de son amour-propre. Du reste, c'était là, chez lui, l'observation d'une simple règle de convenance et le penchant naturel de son caractère : je le fais remarquer, parce qu'on aurait pu voir l'intention de faire, par cette conduite, la critique de celle de son prédécesseur. Le 14 décembre 1645, en présence de toute la cour, la salle du Petit-Bourbon reçut un éclat nouveau des débuts d'une troupe italienne. « Un opéra, dit un témoin, la « *Folle supposée*, de Giulio Strozzi, fut accompagné de décora- « tions, machines et changements de scène jusqu'à présent « inconnus en France, et de ballets fort industrieux et récréa- « tifs. » Ensuite, le cardinal fit représenter au Palais-Royal, avec une dépense de 400,000 livres, l'opéra d'*Orphée*, et lorsque, par ses efforts, la musique eut pris pied en France, et qu'on eut acquis par ses soins la certitude que notre langue pouvait se chanter, il fit représenter devant toute la cour réunie au château de Vincennes, la nouvelle pièce entièrement chantée, dont Cambert avait composé la musique sur les paroles de l'abbé Perrin. Ce n'était rien de moins que la fondation de l'Académie royale de musique. Il est vrai que la mort de Mazarin retarda de huit longues années les autorisations nécessaires à son établissement définitif et l'expédition des lettres patentes. Mais l'intelligence de Louis XIV, à défaut de la passion qui possédait le cardinal, lui fit comprendre l'utilité de cette nouvelle institution, et la gloire qui devait en rejaillir sur son règne.

Le cardinal ne réserva pas tous ses encouragements à la musique, il en laissa une part à la tragédie et à la comédie. Molière reçut ses gratifications, d'un prix d'autant plus grand à ses yeux, qu'il devait déjà à sa nièce, la princesse de Conti, d'avoir pu jouer à Paris, dans son palais, des chefs-d'œuvre dont le succès contesté avait besoin d'appui en face de la concurrence des deux grands théâtres du Marais et de l'hôtel de Bourgogne.

Le jeu animait les réceptions du cardinal; c'était alors la mode dans la société élégante, il n'y avait personne qui ne jouât, hommes et femmes, quelques-uns par maintien, le plus grand nombre par passion ; tous gagnaient ou perdaient sans aucun de ces scrupules d'honneur, qui font encore du jeu un passe-temps honnête. Il y a lieu de s'étonner, sans doute, que, dans une société aussi élégante, à une époque où l'esprit avait trouvé des raffinements de délicatesse, où l'honneur était si chatouilleux, un défaut aussi bas que la malhonnêteté au jeu ait été aussi commun. Mais de même que les modes ont des formes qui nous choquent, les coiffures des échafaudages qui nous semblent ridicules, il est aussi, selon les temps, des manières différentes de placer les scrupules. Les loteries alternaient avec le jeu. Le cardinal y apporta une magnificence toute nouvelle qu'on prisa fort. Dans sa vaste galerie se trouvèrent un soir exposés pour 500,000 livres, près d'un million de notre monnaie, des hardes, des nippes, des curiosités, des diamants, et les nobles invités reçurent en présent un certain nombre de billets qui ne leur faisaient courir d'autres risques que de gagner plus ou moins. Mademoiselle de Montpensier, l'ancienne frondeuse, devenue plus accommodante, et qui se connaissait en magnificence, nous a laissé, dans ses curieux mémoires, une description charmante de cette innovation qui n'eut pas d'imitateurs : « Cette galante libéralité fit beaucoup « de bruit à la cour et par tout le royaume, et aux pays étran- « gers. Elle était extraordinaire, et je pense qu'on n'avait « jamais vu en France une telle magnificence. Il y eut beau- « coup de gens qui firent des railleries de M. le cardinal « et de la loterie. Pour moi, je ne trouvai pas qu'il y eût « sujet. Assurément, rien n'était plus galant et plus hono- « rable. »

Pendant qu'au dedans les millions se jouaient ou se tiraient au sort, au dehors les pistoles volaient par les fenêtres ; la belle Hortense Mancini, déjà duchesse de Mazario, racontait ainsi cette espièglerie de jeune femme : « Un jour, « entre autres, que mes sœurs et moi n'avions pas d'autre « passe-temps, nous jetâmes plus de trois cents louis par les « fenêtres du palais Mazarin, pour avoir le plaisir de faire « battre un peuple de valets qui était dans la cour. »

Tels étaient le luxe et les fêtes dont ce palais fut le théâtre. A ceux qui font si peu cas de ce vaste édifice et de ses souvenirs, je dirai : Renoncez à trouver ailleurs un témoin de ces manières élégantes, de cette galanterie à la fois italienne et française, et de cette spirituelle gaieté, compagne inaltérable de ce temps de troubles ; le palais Mazarin en est resté le seul représentant.

Jusqu'à présent je ne me suis attaché qu'au luxe, aux fêtes et aux choses d'apparat. Si maintenant j'entrais dans le détail intime de la vie intérieure, ne rencontrerais-je pas plus d'une intrigue importante, plus d'un tableau piquant des scènes qui précèdent ou qui suivent la Fronde, plus d'un souvenir historique. La vie privée du ministre représentait toute la vie politique, il pouvait dire comme un roi, plus qu'un roi : l'État, c'est moi ; car le roi, l'État, la cour, se confondaient dans sa personne; aussi mêlait-il les affaires du gouvernement aux soins du ménage, plus par indolence, il est vrai, que par défaut de dignité. Écoutons Brienne : « Les conseils se tenaient » dans sa chambre, pendant qu'on lui faisait la barbe et qu'on

« l'habillait, et souvent il badinait avec sa fauvette et sa gue-
« non tandis qu'on lui parlait d'affaires. Il ne faisait asseoir
« personne dans sa chambre, pas même le chancelier, ni le
« maréchal de Villeroi. Le roi ne manquait jamais de venir
« prendre une longue leçon de politique après le conseil. »

Louis XIV écoutant la leçon dictée par l'expérience du cardinal et apprenant du grand ministre à devenir un grand roi! voilà pour un palais un titre de noblesse qui vaut tous les autres.

Si Mazarin ne put inspirer au roi le goût des arts, parce qu'il ne se donne pas, il lui fit, du moins, et c'est déjà beaucoup, comprendre l'intérêt et l'importance des grandes collections, en l'associant à ses acquisitions, en discutant devant lui avec les savants ou les connaisseurs le mérite relatif et l'utilité des objets, en l'enveloppant d'une atmosphère italienne qui sentait son Léon X ou son Médicis. A défaut de cet instinct naturel qui devine le talent, de ce sentiment délicat qui cherche la perfection, Louis XIV s'en tira par le grandiose, et se jeta dans les profusions de la magnificence, faute de sentir la beauté dans sa simplicité. Il en est résulté dans toutes ses créations une certaine grandeur qui dédommage des défauts du reste, une noblesse qui surprend et une royale majesté qui éblouit assez pour qu'elle se passe de plaire.

La danse était alors une gymnastique gracieuse qui donnait de l'aisance à la démarche et de la noblesse aux attitudes; c'était aussi un prétexte à toilette, et il n'était pas indifférent d'apprendre à se costumer avec goût et dictinction, à une époque où la mode, plus changeante que de nos jours, était bien autrement impérieuse. *L'Estat de la cour* montre que les maîtres de danse étaient rétribués selon leur mérite, et il n'en manquaient pas sans doute, du moins à en juger par le chiffre de leurs appointements. Le cardinal ne négligea rien et prodigua l'argent pour que la richesse des ballets, l'attrait de la musique, des décorations et des costumes entretinssent chez le roi cet amour de la danse, qui fut plus tard déplacé, mais qui, dans sa jeunesse, à une époque encore rude, pouvait être considéré comme un moyen d'adoucir les mœurs, comme le plus vif stimulant d'une galanterie élégante et de bon goût. L'hiver, il ne se passait pas de semaine où le Louvre ne retentit du bruit des vingt-quatre violons, des chants et du jeu des acteurs, et où l'on ne vit ballets, machineries et mascarades. L'été, on transportait fêtes et ballets dans les châteaux voisins ou chez les particuliers, dont les frais, en ce cas, étaient souvent supportés par le cardinal lui-même. Les exercices à cheval, les tournois, la chasse à tir, à courre et à l'oiseau, l'escrime, le mail, la paume et le billard complétaient cette éducation physique dont le cardinal fut le directeur. C'est lui enfin qui organise les carrousels, qui fait venir d'Italie le meilleur professeur d'équitation. Les chevaux, les oiseaux, les chiens, abondent dans les écuries, Vincennes est peuplé d'animaux, et Son Éminence, montant elle-même à cheval, se fait suivre de ses nièces et des plus agréables beautés de la cour, piquantes amazones, pour applaudir à l'adresse du jeune roi et quelquefois à son courageux sang-froid. Le gazetier de la cour ne manquait pas de relever chacun des exploits du jeune élève; nous ne citerons que ce passage, tiré de son numéro du 13 février 1655:

Dès l'autre samedy le Roy
Alla chasser selon sa mode
A Vincenne, lieu fort commode,
Et son premier ministre avec
Surtout il fit voler l'oiseau,
Ébat qui lui sembla si beau
Que cette chasse entre les chasses
S'est fort acquis ses bonnes grâces.
Les nièces de Son Éminence
Et les mignonnes de la cour,
Parurent si lestes ce jour,
Qu'aux yeux même des moins profanes
Elles passaient pour des Dianes.

Il entrait dans le plan du cardinal, aimant lui-même la bâtisse, de donner au jeune roi l'exemple des grandes constructions. Destinées à la demeure royale, elles inspirent, par leurs masses solides et leurs effets imposants, un respect dont la couronne a toujours besoin. Son palais de la rue de Richelieu ne lui suffisait plus pour prêcher d'exemple; il fit comprendre au jeune roi la nécessité d'achever le Louvre, en même temps qu'il voulut lui donner le goût des plaisirs de la campagne, en disposant pour lui la résidence de Vincennes.

Nous avons fait ailleurs l'histoire du Louvre et de cet achèvement encore problématique, sorte d'énigme que tour à tour essaient de résoudre les générations. Mazarin l'avait décidé, c'est-à-dire qu'il fit facilement accepter à Louis XIV les raisons politiques de cette dépense, mettant en avant la dignité du roi, moins bien logé au milieu de Paris que ses courtisans, plus petitement établi dans sa capitale que pas un des princes italiens qui lui rendaient visite, sans oublier le devoir d'un roi de protéger les artistes et de favoriser leurs progrès en donnant essor à leur génie. Loret, toujours bien informé, annonce ce beau projet dans sa gazette burlesque du 5 juillet 1659:

Par ordre de son Éminence
On va, dit-on, en diligence
(Et tel dessein sent bien la paix),
Continuer mieux que jamais,
Par une belle architecture
Du Louvre la grande structure:
Et c'est à présent tout de bon,
Que le sage sieur Ratabon,
Comme ayant la surintendance
Des Bâtiments Royaux de France,
Va de bon cœur s'employer là;
Et je jurerais de cela.

La transformation du château fort de Vincennes en une habitation royale des champs et de plaisance est une entreprise qui pourrait passer inaperçue, si on se contentait d'examiner ce qui reste des bâtiments et de leur décoration; mais elle prend une tout autre importance, si on y rattache la première idée de la construction de Versailles, et le premier essai du roi pour trouver hors de Paris une liberté de plaisir que lui refusait la capitale.

Lorsqu'il s'agissait, à cette époque, de construire un vaste palais, le choix d'un architecte flottait entre trois noms

François Mansart, le Muet, ou Le Vau. Colbert, en les proposant au cardinal, le laissa décider, et nous pourrions, non pas excuser, mais expliquer son choix par ses goûts d'innovation : il donna les travaux au plus jeune des trois artistes. Dès 1654, Le Vau avait fait accepter ses plans. L'artiste s'était conformé aux désirs du cardinal de conserver tout l'appareil des fortifications, et d'enfermer le nouveau palais et ses dépendances au nord, entre les deux grosses tours qui défendaient la porte d'entrée ; au sud, entre le vieux donjon et la sainte chapelle. Les constructions s'élevèrent, et le cardinal, n'ayant plus Romanelli à sa disposition, eut à chercher parmi les peintres de talent celui qui décorerait les appartements. Il prouva la sûreté de son goût en choisissant Philippe de Champagne, et en rétribuant libéralement les élèves et les ouvriers dont cet artiste un peu lent s'entourait, pour mener rapidement à bien cette série de peintures. De précieuses tapisseries, étendues sur les murs, complétèrent la décoration.

Les fossés du château fort se peuplèrent d'animaux sauvages, lions, tigres, ours, etc., et on éleva derrière le donjon de vastes dépendances pour établir les écuries et les étables destinées à abriter les meilleurs chevaux et les plus belles espèces de vaches, de moutons et de volailles de toutes sortes. Il y avait encore, dans ces grandes dépenses, un côté utile, que le cardinal faisait ressortir aux yeux du jeune roi. Charger un maréchal de France d'envoyer les plus belles vaches de Flandre, un archevêque de Bourges de diriger sur Vincennes les plus beaux moutons de l'Auvergne, s'enquérir partout des meilleurs modes d'éducation des bestiaux, ce n'était pas trop sans doute alors pour un plaisir de roi ; mais, comme on le pensera aujourd'hui, c'étaient des dépenses bien placées, car l'agriculture n'était pas gâtée en fait d'encouragements et de coûteuses innovations.

Au-dehors, la forêt fut percée selon les besoins de la chasse, et à l'entour du château on la transforma en jardins. Il ne faut pas s'attendre à trouver ici les magnificences de Vaux ou de Versailles. Lenôtre n'avait pas encore manifesté ses talents, on ne faisait que préparer le terrain où ils devaient se développer. Un simple jardinier fut chargé par Colbert de disposer les parterres ; il dessina les compartiments et les remplit de fleurs, sans penser à exclure les œillets qui sentaient cependant l'épigramme, car ils avaient été la consolation du grand Condé dans son donjon, et le sujet choisi par mademoiselle de Scudéry dans ces vers :

> En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
> Cultivait d'une main qui gagna des batailles :
> Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles
> Et ne t'étonne pas que Mars soit jardinier,

Le jeune roi avait une inclination naturelle pour tous les exercices du corps et tous les jeux d'adresse ; il acceptait avec plaisir les démonstrations scientifiques, les visites des collections, l'examen des bâtiments et des travaux des artistes ; mais il n'en était pas de même lorsqu'il s'agissait de s'appliquer aux affaires : là il se montrait rebelle et insouciant.

Pour donner à la description du palais Mazarin une suite et de l'ensemble, j'ai dû intervertir l'ordre chronologique des événements : rétablissons-le dans un rapide aperçu. Le capitaine Mazarin, agent du pape, arrive en France (1628) sous le règne de Louis XIII et le ministère de Richelieu, il se distingue dans les négociations diplomatiques : il est fait cardinal et succède au premier ministre, dont il maintient la politique pendant la minorité de Louis XIV. La paix de Westphalie (1648) est son ouvrage ; le traité de Munster donna l'Alsace à la France et servit de base à tous les traités. Il fait construire son palais par le grand Mansart, après avoir essuyé les refus du Bernin (1644), il rend publiques ses collections (1648), et il encourage les lettres et les arts, tant à Paris, au moyen de nombreuses pensions qu'il distribue avec intelligence, qu'à Rome, où il a la grande pensée de former une école de peinture, de sculpture et d'architecture (1655), dans laquelle les jeunes artistes français iront puiser à la véritable source les sages principes et les féconds enseignements (1).

En même temps, il lutte, au milieu de l'épuisement financier, contre l'esprit d'anarchie et l'envahissement des grands pouvoirs féodaux et parlementaires ; mais au sortir de l'état de violente compression où se trouvaient Paris et la France à la mort de Richelieu, la douceur de son caractère est impuissante contre le soulèvement des passions politiques et le besoin d'une liberté qui va jusqu'à la licence. Une explosion était nécessaire, elle a lieu, et il en est la victime. Quand Mazarin eut inutilement résisté à tout et à tous, aux parlements avec l'autorité royale, aux émeutes avec son courage et quelques partisans, aux brutalités même de M. le Prince par sa patience, il usa de la seule arme qui lui restait contre tant d'effervescence, il céda. En présence de toute la cour, il prit congé de la reine : « Puisque tout le monde conjurait « sa ruine, lui dit-il, même M. le duc d'Orléans, il ne croyait « plus pouvoir servir utilement Sa Majesté, et la suppliait de « lui permettre de se retirer : en quelque lieu qu'il allât, il « n'oublierait jamais les obligations qu'il avait à la France. »

Dans la soirée du 6 février 1651, avec le costume d'un cavalier en voyage, accompagné seulement du comte de Broglie, il sortit à pied du palais Mazarin, suivit la rue de Richelieu, et trouva à la porte de la ville trois cents cavaliers qui l'accompagnèrent jusqu'au Havre. Après avoir délivré les princes, il fut abandonné du plus grand nombre de ses gentilshommes qui avaient perdu confiance en sa fortune, et il se dirigea presque seul sur Péronne, où le maréchal d'Hocquincourt lui amena ses nièces. De là, il poussa jusqu'à Brühl, château construit sur les bords du Rhin, près de Cologne. Quand il fut loin et bien à bas, lorsque le lion n'eut plus ni dents, ni ongles, le Parlement s'anima contre lui

(1) Nous reviendrons sur ce sujet, ayant l'espoir d'obtenir de M. de Laborde de nouveaux renseignements.

(*Note de M. Cesar Daly.*)

d'un violent courage, sa tête fut mise à prix et ses biens vendus à l'encan ; cette bibliothèque précieuse, réunie par Naudé, la plus innocente, sinon la plus glorieuse de ses acquisitions, fut spécialement affectée à la rançon de la tête infâme du ministre qu'on ne craignait plus et qu'on ordonnait de ramener mort ou vif. Si sauvage et si stupide que fût un pareil arrêt, Mazarin s'y attendait, il connaissait son monde; mais il comptait sur le roi et sur la reine-mère, il fut sensible à leur abandon ; ses paroles à cette occasion étaient remplies de noblesse : « Le roi et la reine, écrit-il, m'ont « déclaré un traître, un insuffisant et l'ennemi du repos de la « chrétienté, après les avoir servis avec tant de fidélité, sans « aucun intérêt et tant de grands succès. » Il ne savait pas que le roi, en signant, s'était récrié sur le procédé injuste ou au moins insolite, « d'exposer en proie la vie d'un cardinal; » c'était alors le seul effort dont Louis XIV fût capable en faveur de son ancien ministre.

La mise aux enchères de quelques volumes semble devoir passer inaperçue au milieu de l'agitation générale ; on serait disposé à croire que la bibliothèque du cardinal avait encore moins de partisans que lui-même ; on se tromperait. Cette brutale décision ne fut prise par le Parlement qu'après plusieurs ajournements et une longue discussion. Elle souleva une réprobation générale, on eût dit la fille innocente d'un grand coupable, enveloppée dans la condamnation de son père ; de tous côtés s'offrirent des âmes charitables pour la recueillir. C'est Tubeuf qui fait saisir le palais tout entier pour garantie du prix de sa maison ; c'est le trésorier de Moulins, M. Violette, qui en offre 45.000 livres. Mais rien ne servit, elle fut mise sur table aux cris perçants des vendeurs, « et tout Paris y alla comme à la procession, » ainsi que l'écrivait Guy Patin à son ami Spon, en oubliant cette fois les passions du frondeur. On n'en vendit toutefois qu'une faible partie, et l'on s'arrêta. Plusieurs raisons contribuèrent à suspendre la vente, d'abord les plaintes qui s'élevèrent de tous côtés sur l'ineptie des officiers publics chargés de ce soin ; ensuite on vit que le résultat financier serait bien faible ; enfin, acheteurs et vendeurs furent un peu intimidés quand le roi, par une lettre de cachet, eut ordonné à Fouquet, son procureur général, de s'opposer à la vente de cette bibliothèque, dont le cardinal lui avait fait donation.

Mazarin ne s'endormit pas dans sa retraite ; au moyen de ses relations avec les chefs de partis et de sa correspondance intime avec Anne d'Autriche, il dirigea les affaires et domina la régente d'une manière plus absolue que s'il eût été encore près d'elle au Palais Royal. Ses combinaisons étaient puissantes de toute son habileté, sans être affaiblies par son impopularité : elles tendaient toutes à faire cesser son exil; mais il ne voulut pas l'abréger d'un jour, au prix d'une concession de l'autorité royale ou d'un rapprochement avec l'Espagnol. Désirant n'en être redevable qu'à soi, il sacrifia tout ce qu'il possédait, et leva dix mille hommes de troupes, dont il donna le commandement au vicomte de Turenne, aux comtes de Broglie et de Navailles, aux maréchaux d'Hocquincourt et de la Ferté-Senneterre. Par leur renom militaire, autant que par la popularité dont ils joussaient dans les camps où ils arboraient ses couleurs, ils relevèrent si bien sa cause, que les plus grands partis de France recherchaient la main des nièces de l'exilé, de celui dont le Parlement mettait la tête à prix et les biens en vente. On vit un duc de Mercœur épouser l'une à Brühl, un duc de Bouillon rechercher l'autre au milieu des camps.

Il rentra donc en France plus puissant qu'à son départ, et, comme le roi l'annonçait par son ordre exprès, pour ramener la paix avec lui. L'armée mazarine, ainsi que l'appelait le prince de Condé, n'attendit pas longtemps la victoire. Le Parlement eut bientôt offensé le clergé, l'Hôtel de Ville irrita la noblesse ; les Princes firent payer cher à tous les deux l'union séditieuse qu'ils avaient consentie, et quand le peuple, fatigué d'une guerre sans résultat, et d'une famine sans compensation, trouva plus commode et tout aussi glorieux d'obéir à un prince, fût-ce même au plus légitime, ou à un maréchal de France, fût-ce même à Turenne, qu'au plus populaire des héros de la municipalité, le cardinal rentra dans Paris et fut accueilli comme un triomphateur, car il venait délivrer la capitale de bavardages inutiles, de vanités impuissantes, il ramenait l'unité en France, la prépondérance au dehors, le pouvoir dans la main royale et l'ordre dans les finances.

Ce serait sortir des limites de ce travail que d'apprécier l'influence des désordres politiques sur les mœurs, la littérature et les arts : un champ garde longtemps l'empreinte des ravages d'une eau qui a rompu ses digues, ainsi la société française porta les traces de ce débordement des passions mauvaises. Jamais revirement d'opinion ne fut si prompt ni si complet que celui qui s'opéra en l'an 1653. Après trois ans de guerre civile et d'un bouleversement général qui semblaient dépendre de la présence ou de la retraite d'un seul homme, cet homme reparaît. Il sortit de la France parce qu'il était trop puissant, il rentra en maître absolu, et tout se courba devant lui, tant on était convaincu de l'insuffisance des parlements et de la force de l'autorité royale. C'est que le cardinal Mazarin était de son temps et connaissait la France, tandis que les partis ne s'alimentaient que des souvenirs d'une féodalité dont on ne voulait plus, ou des velléités libérales dont on ne voulait pas encore. Il y eut, d'un côté, un principe et un homme d'Etat, de l'autre, des intérêts personnels et des brouillons. C'était une question de temps. Il eut facilement raison de tous, et à dater de 1653, les huit premières années du siècle de Louis XIV, qui préparèrent les autres, auraient droit de porter le nom de Mazarin.

Toutefois, ce grand spoliateur, ce ministre, objet d'innombrables calomnies, rentrait à Paris, « réduit à une véritable né- « cessité, » ainsi que l'affirme un contemporain qui savait le fond des choses. Ne retrouvant de son palais que les quatre murs, son premier soin fut de racheter, pièce par pièce, tout ce qui avait été vendu. On vint au-devant de ses désirs. Meubles, livres, statues, tableaux, tapisseries, presque tout lui fut rap-

porté; car, on le conçoit facilement dans ces temps de prompts revirements, personne n'avait acheté sans une arrière-pensée de restitution; on comptait bien n'y rien perdre en argent, on espérait se dédommager de la chance courue en s'en faisant un titre à la reconnaissance de l'émigré. C'est ainsi que la bibliothèque recouvra ses rares éditions et ses manuscrits si précieux, dont, cette fois, il fit dresser un catalogue exact; c'est ainsi que les murs se couvrirent des admirables et si coûteuses tapisseries; les anciens tableaux rentrèrent dans les appartements, escortés de nouvelles acquisitions; et les statues, après avoir été restaurées, reprirent leur place. Rentré dans ses précieuses collections, dans son palais, au milieu de son luxe, le cardinal n'eut plus qu'un goût, celui d'augmenter sa fortune privée, et de pousser sa famille aux plus hauts rangs. Autant il avait été réservé et scrupuleux dans la jouissance des faveurs avant son exil, autant il mit de hardiesse et d'autorité à les accaparer depuis son retour. Chaque fois qu'une riche abbaye venait à vaquer, qu'un gouvernement productif pouvait être donné, il se demanda qui l'avait mieux mérité de lui ou du courtisan qui les sollicitait, il comparait les services, et gardait l'abbaye et le gouvernement. Avait-il tort? Il faut le croire; car l'histoire lui a déjà fait cruellement expier les vingt-cinq millions qui devaient rehausser l'éclat du nom de Mazarin.

Le petit évêque de Dijon écrivait, en 1609, à madame de Bourges: « Nous sommes tous gueux dans ce pays, moi tout le « premier; mais il faut y porter remède, si l'on peut; je n'ai « aucun lieu où je puisse faire du feu à cause de la fumée. Mon « évêché est le plus crotté de France. » Il n'avait encore ni petit Luxembourg, ni Palais-Cardinal, et dans l'occasion il faisait vendre ses tapisseries pour s'entretenir convenablement. « C'est grande pitié que pauvre noblesse, écrit-il encore à ma- « dame de Bourges, je vous rends mille grâces de la peine que « vous avez eue de vendre ma tapisserie, par là vous connais- « sez la misère d'un pauvre moine réduit à la vente de ses « meubles. »

Ce pauvre noble laissait, en 1642, un million et demi à son roi, un palais qui surpassait en magnificence les palais royaux, et il dotait toute sa famille de legs non moins considérables; mais Richelieu avait rendu de grands services à son pays, et sa réputation avait triomphé des criailleries de l'envie. Louvois, de même que Letellier, son père, amassa de grands biens, Colbert divisa entre ses neuf enfants une fortune qui ne saurait être évaluée à moins de dix millions, et le marquis de Seignelay, ministre de la marine, un prodigue, avait encore à sa mort, en 1690, dix-sept millions. Peut-on comparer des temps si différents, et aux services rendus par le cardinal Mazarin, des services d'un ordre tellement subalterne?

Mais laissons de côté ces imputations, prises en dehors du vrai, qui dans l'histoire doit se régler d'après la manière de voir de chaque époque, et constatons seulement que cette fortune, et la restauration de son palais, permirent au cardinal, dès l'hiver de 1655, de recevoir la famille royale, et de lui donner repas et concerts, en même temps qu'il logeait les jolies nièces qui lui restaient à placer. Le prince de Mantoue arrivait à Paris, le roi pensa qu'il devait lui faire une réception digne de son rang; aussi y eut-il le matin concert et repas au palais Mazarin, le soir bal et ballet au Louvre, et dès lors les deux habitations vont sur le même rang, quant à la magnificence et au luxe. Nous pourrions faire parler un témoin, car Loret, le gazetier fidèle, le poëte burlesque, avait assisté aux deux fêtes; il était chargé d'en tenir le procès-verbal, il n'omet aucun détail, pas même les regrets excités par les traces « des fureurs barbares de messieurs du Parlement. » Mais ses descriptions sont longues, il faut y renvoyer ainsi qu'au tableau qu'il trace de Paris, « inondé de joye, » entraîné dans les plaisirs, les bals et les mascarades. Parmi les plus grands noms et les beautés les plus à la mode, il cite, on le pense bien, « les nièces de Son Eminence; » il n'y avait pas de fête sans leur présence. Il n'y eut bientôt plus de mariages sans elles.

Les fêtes n'empêchèrent point que ce palais ne redevînt un asile pour de nobles exilés, ou une hôtellerie splendidement hospitalière pour quelques grands personnages dont le cardinal avait eu à se louer à sa sortie de France. C'était aussi une des curiosités que les étrangers s'empressaient de visiter pendant leur séjour à Paris, ainsi qu'un vaste musée de l'industrie, des arts et des sciences, que les savants et les artistes consultaient avec fruit. Car nous ne saurions oublier ni laisser passer inaperçu le caractère de publicité libérale, tout particulier aux collections du cardinal, dans un temps où au Louvre il n'y avait de tableaux que dans les appartements particuliers de la reine-mère et du roi, où le Luxembourg ne possédait que peu d'objets d'art, et où les abbés de Cluny n'avaient rien à montrer.

On ne comptait donc pas une seule collection publique à Paris, et les singulières distractions que se permettaient les plus nobles visiteurs, rendaient plus méritoires encore les facilités offertes chez lui par le cardinal. Chaque époque apporte des différences dans les mœurs, mais le respect pour certains principes semblerait devoir dominer leurs modifications passagères. Tout le XVIIe siècle a été enclin à la rapine: au jeu on trichait, dans les plus simples rencontres de la vie on prenait indûment à droite et à gauche; dans les charges et dans les finances de l'État on faisait des profits illicites; partout enfin on volait. Les exemples seraient faciles à donner, ils surabondent, et ces faits expliquent pourquoi l'idée de rendre publiques des collections d'objets précieux n'était venue à personne, les permissions de les montrer étaient même très-restreintes (1). Un jour le cardinal Barberini, le même qui, plus tard, vint demeurer au palais Mazarin, étant alors légat en France, durant le pontificat de son oncle, eut la curiosité de voir le cabinet du peintre du Moustier et du Moustier lui-

(1) Je trouve cependant qu'on montrait l'hôtel du surintendant des finances d'O, mais moyennant une rétribution. C'est Sauval qui parle: « Cette maison était la seule, la plus belle, et la plus superbe du siècle passé. Chacun alors l'allait voir pour un sou. » (*Hist. et Rech.*, tome II, page 211.) Plus tard, la libéralité du cardinal Mazarin eut des imitateurs, et, la vanité ai-

même. On prend heure, il se présente, en entrant il répond de sa suite, précaution d'autant plus singulière, qu'il n'avait avec lui que les personnes de sa compagnie, et entre autres, monseigneur Pamphili, qui fut plus tard Innocent X. Après avoir tout visité, on se retire, mais il manque à du Moustier un beau volume du Concile de Trente, et il se retrouva sous une soutane.

La reine Christine donnait, à ce qu'il semble, dans ce travers; étant à Paris, elle n'aurait pas cru connaître la capitale, si elle n'avait visité le palais Mazarin. Elle s'y annonce, Colbert se met à sa disposition; mais laissons-le parler, il rend compte au cardinal de cette visite royale, nous verrons après, le singulier avis confidentiel que l'intendant reçoit au sujet de *cette folle*. « La reyne de Suède vit hier (11 septembre 1656) « le palais de Votre Eminence, où elle arriva à trois heures et « en sortit entre cinq et six; elle commença par l'appartement « bas, dont elle considéra fort les statues et les trouva fort « belles, elle vit l'escurie, qu'elle dit estre estroite. En suitte « elle monta en haut, s'arresta dans chacune chambre « assez longtemps, en considéra tous les tableaux et parla, « presque sur tous, et particulièrement sur la sainte Catherine « du Corrége, elle considéra fort la chambre du grand alcôve, « qu'elle trouva fort belle, elle vit ensuite la bibliothèque et « voulut monter au garde-meuble, où elle admira la Vénus « du Corrége, et celle du Titien. Elle parla pendant tout ce « temps beaucoup plus italien que françois. » Le cardinal écrit sur la marge de la lettre de Colbert : « Je ne vois pas par ce « récit que la Reyne aye veu mon appartement du Louvre, « mais en cas qu'elle demande à le voir, je vous prie de pren- « dre garde que la folle n'entre pas dans mes cabinets, car on « pourrait prendre de mes petits tableaux. » Colbert répond le 15 septembre : « Elle n'a pas visité l'appartement du Louvre; « sy elle y avoit esté, j'aurois tasché d'empêcher le désordre, « comme j'ai faict avec assez de peine dans le palais de Vostre « Eminence, quoique M. de la Bretêche, qui gardoit Sa Majesté, « ay fait ce que je désirois de luy. »

La princesse royale et le roi de Danemark peuvent encore être cités parmi les visiteurs; ce dernier fit exécuter dans son pays quelques-unes des dispositions de cette belle habitation, et rendit publiques sa bibliothèque ainsi que ses autres collections. C'est ainsi que la France se plaçait déjà à la tête des nations et donnait des modèles aux pays étrangers.

Un soir, le palais Mazarin s'illumine de mille feux variés, pendant trois jours des fontaines de vin coulent à ses portes, de longues files de mendiants viennent recevoir des aumônes d'argent, de pain et de viandes. Qu'est-il donc arrivé ? Un fait impatiemment attendu depuis longues années, la paix. Le cardinal l'a signée à la frontière d'Espagne; la France est heureuse, Paris est dans l'ivresse, et au milieu des magnificences de la ville et des libéralités de ses habitants, la demeure du ministre pacificateur est à bon droit la plus magnifique et la plus libérale.

Mais nous touchons au terme de cette carrière qui a fait à Mazarin une si grande place dans l'histoire: c'est à la frontière d'Esgagne, après la conclusion de la paix et du mariage de Louis XIV, deux actes politiques, qui, pour la gloire d'un homme d'État, valent un grand historien, que le cardinal, usé par les affaires et l'activité dévorante d'une vie de luttes et d'intrigues, ressentit les premières atteintes du mal qui devait le mener au tombeau. Il avait droit de dire, en montrant à la reine ses jambes couvertes de plaies : « Voyez, madame, « ces jambes qui ont perdu le repos en le donnant à la « France. » Arrivé à Paris, il s'établit dans son palais, renonçant désormais à habiter le Louvre, où le roi, alors marié, n'était pas trop à l'aise. Comme ses souffrances lui rendaient toute marche pénible, *il fit pratiquer dans sa galerie une machine à contre-poids pour monter et descendre, s'évitant ainsi les fatigues de l'escalier* (1). C'est le seul changement, la seule augmentation qu'on remarquât dans son palais.

En cet état de faiblesse, il ne put faire partie du grand cortége qui accompagna la reine Marie-Thérèse à son entrée dans sa bonne ville; il y envoya toute sa maison, qui sortit en bon ordre par la rue de Richelieu, sous la conduite de son intendant Colbert. Le luxe qu'il déploya en cette circonstance répondait à la part glorieuse qu'il avait prise dans cet heureux événement, et la richesse de ses carosses, la beauté des harnachements de ses chevaux, étaient encore rehaussées par l'escorte brillante de nombreux gentilshommes, parmi lesquels on comptait les seigneurs les plus fiers et les plus élégants de la cour, un chevalier de Grammont, Rouville, Belfonds, etc., etc.

---

dant, à l'abri d'une plus grande sécurité, on se fit un plaisir de montrer sa maison et ces collections. La Bruyère fait le portrait d'Amelot de Bisseuil, assailli dans sa maison, se retirant « au galetas, où il achève sa vie, pen- « dant que l'enfilade et les planchers de rapport sont en proie aux Anglais « et aux Allemands qui voyagent, et qui viennent là du Palais-Royal, du « palais L... D... (Lesdiguières), et du Luxembourg. On heurte sans fin à « cette belle porte, tous demandent à voir la maison, et personne à voir « Monsieur. » (*Caract.*, de la Mode, § 2.) On heurtait à la porte cochère des hôtels, on grattait à la porte des appartements. Ces expressions répondent aux usages. Quant aux deux initiales qui cachent le nom fort avouable de Lesdiguières, il faut remarquer que La Bruyère avait été obligé d'adopter un système général et uniforme de discrétion. Cette méthode le mettait plus à l'abri des commentaires que n'aurait fait un nom écrit ici, et caché là sous la transparence d'une initiale.

Ce changement dans les habitudes donna aux publications sur Paris une autre forme. On avait mis dans les mains du public l'histoire de ces antiquités et l'indication de ses rues; dorénavant les guides ou Cicerone entrèrent avec les étrangers dans les maisons et décrivirent en grand détail les objets curieux des palais, des hôtels et des maisons les plus remarquables. Germain Brice fut le plus à la mode parmi ces Anglais et ces Allemands dont parle La Bruyère. Il fut le plus intelligent et le plus actif dans les nombreuses éditions de son Guide; et on voit, par les conseil et les indications qu'il donne aux curieux, que toutes les habitations leur étaient ouvertes avec une grande libéralité.

(1) Ces machines à contre-poids deviennent de plus en plus communes; mais on les croit le plus souvent d'invention très-moderne. Nous ne serions pas surpris de les voir bientôt fréquemment substituées aux escaliers, surtout pour monter à de grandes hauteurs. (*Note de M. César Daly.*)

Le cardinal se fit porter à l'hôtel de Beauvais, rue Saint-Antoine; il s'y rencontra avec Anne d'Autriche, la reine d'Angleterre, Turenne, et ce qu'il y avait de plus brillants courtisans. Ses nièces l'avaient accompagné; Olympe et Marie de Mancini, la dame de Beauvais elle-même, durent saluer le royal époux de l'infante avec ce sentiment de souvenir confus qu'on éprouve au sortir d'un rêve; en effet, la réalité commençait pour tout le monde, excepté peut-être pour une femme, dont le passé avait été si triste, qu'il lui avait été permis de rêver un meilleur avenir. La femme du cul-de-jatte Scarron était confondue dans la foule des curieux; elle vit le roi sans être remarquée de lui, elle l'admira sans qu'il songeât à elle, et le lendemain elle écrivait à madame de Villarceaux : « Pendant dix heures je fus toute yeux. La « reine dut se coucher, hier au soir, assez contente du mari « qu'elle a choisi. » La future madame de Maintenon se trahissait dans son admiration pour le futur grand roi, dont elle devait être contente à son tour.

A partir de ce jour l'état de la santé du cardinal empira. Les gazettes et la Muse historique de Loret donnaient chaque semaine les bulletins de ses indispositions; mais en homme courageux le ministre n'abandonnait pas le timon des affaires, en homme de cour il conservait au milieu des souffrances un visage calme et impassible. Il voulut même recevoir chez lui et fêter à sa manière la jeune reine. Les vingt-quatre violons, assistés de vingt chanteurs italiens, firent merveille devant la famille royale et toute la cour. Après un souper magnifique, il y eut spectacle; mais de ces divertissements, le plus goûté fut la promenade dans les vastes appartements splendidement éclairés, et l'inspection des riches collections. On s'arrêta dans la bibliothèque, on admira les fresques, les tableaux, les tapisseries, les statues et les meubles.

Ce devait être la dernière fête de cette grande demeure; le cardinal ne put jouir de la paix dont il était l'auteur. Il comptait cependant sur ce retour de la tranquillité pour rétablir en France l'ordre dans tous les services, la prospérité dans toutes les industries. En architecte habile, son premier soin avait été d'assurer le sol sur lequel il voulait construire; la paix conclue, rien ne l'ébranlait plus, il pouvait poser la première assise. Colbert reçut ses instructions, le roi eut l'honneur de les mettre en pratique.

Une solennelle consultation des neuf médecins les plus célèbres eut lieu, et Guenaud se chargea d'annoncer à l'illustre malade sa mort prochaine. Il reçut ce terrible arrêt avec calme, et se disposa à quitter cette vie avec dignité; mais la nature fut plus forte que son courage. Dans ce palais somptueux, entouré d'un luxe qui avait été l'amusement de sa vie, et d'objets d'art qui le charmaient encore, il ne put retenir le cours de ses regrets. Le comte de Brienne en fut témoin. « Je me promenais dans les appartements neufs de son palais « (on sait qu'il s'agit de la grande galerie qui longe la rue de « Richelieu et qui conduisait à sa bibliothèque), j'étais dans « la petite galerie où l'on voyait une tapisserie toute en laine « qui représentait Scipion, exécutée sur les dessins de Jules « Romain. Je l'entendis venir au bruit que faisaient ses pan- « toufles qu'il traînait comme un homme fort languissant et « qui sort d'une grande maladie. Je me cachai derrière la « tapisserie et je l'entendis qui disait : « Il faut quitter tout « cela. » Il s'arrêtait à chaque pas, car il était fort faible, et « se tenant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et jetant les « yeux sur l'objet qui lui frappait la vue, il disait du profond « du cœur : « Il faut quitter tout cela. » M'ayant aperçu, il « me dit d'un ton fort dolent : « Donnez-moi la main, je « suis bien faible, je n'en puis plus, et cependant je suis bien « aise de me promener, et j'ai affaire dans ma bibliothèque. » « Je lui présentai le bras, et il s'appuya dessus. « Voyez-vous, « mon ami, ce beau tableau du Corrége et encore cette Vénus « du Titien, et cet incomparable déluge d'Antoine Carrache, » ah! mon pauvre ami, il faut quitter tout cela. Adieu, chers « tableaux que j'ai tant aimés! »

Le vieux cardinal moribond, courbé sous le poids de ses regrets, ce grand corps livide, enveloppé « tout nu dans sa « robe de chambre de camelot fourré de petit-gris, » et seul se traînant au milieu de ses galeries, de sa bibliothèque et de ses vastes appartements, n'est-ce pas un sujet de tableau digne d'un artiste, sujet moins piquant sans doute que le spectacle des tables de jeu et de l'élégance de la cour entourant son lit de mort, mais plus dramatique et d'un haut enseignement moral? Reportons-nous à cette époque : jamais homme d'État était-il parvenu à cette élévation? Après tant de résistances, tout pliait, tout avait cédé; après tant de dédains et d'injures, il se voyait entouré des princes de l'Église, ses frères, et de ses neveux, parmi lesquels il comptait un petit-fils de Henri IV, un prince de Savoie, un duc de Modène, les plus grands noms de France, et dans l'avenir, les illustrations militaires qui portent nom Conti, Vendôme, et le plus illustre de tous, le grand prince Eugène. Il était si haut placé, qu'on lui supposait toutes les ambitions; et après l'avoir soupçonné de destiner ses nièces aux trônes de France et d'Angleterre, on l'accusait enfin lui-même de se préoccuper de la succession du vicaire de saint Pierre.

Le palais Mazarin, si bien fait pour une vie de luxe et de plaisirs, convenait peu à la mort : le malade vint l'attendre dans la tranquillité de sa belle résidence de Vincennes, espérant peut-être quelque soulagement de l'air des bois, dont il avait plus d'une fois éprouvé la bénigne influence, et du printemps qui s'approchait. La cour l'y suivit, morne et silencieuse, et Louis XIV et sa mère ne quittèrent pas le chevet de son lit; et tandis que les églises de Paris retentissaient de ces prières funèbres que l'étiquette réservait à l'État et aux rois dans leurs grandes infortunes, le cardinal disait au curé de Saint-Nicolas-des-Champs : « Mon père, parlez-moi de la « miséricorde de Dieu; car pour ses jugements rigoureux, « je ne sais que trop ce qu'ils peuvent être. » L'histoire ne donne pas d'exemple d'une tranquillité d'âme plus parfaite, d'un esprit aussi ferme, à la veille de quitter toutes les grandeurs de cette terre. Mazarin, comme l'avoue malgré elle madame de Motteville, « fit bonne mine à la mort, » c'est-à-

dire qu'il se montra chrétiennement résigné et repentant.

Il y eut à ce lit de mort deux choses dont on était également avide, les conseils politiques du ministre et les richesses du cardinal. La distribution de ce grand héritage se fit en ordre; chacun eut sa part, et quelle part! Au roi les conseils politiques; il les suivit si bien, qu'il sembla pendant plusieurs années que le ministre maintenait encore sa politique et défendait sa mémoire; en outre dix-huit gros diamants, les plus beaux de la couronne, et les magnifiques tableaux de sa galerie, aujourd'hui l'ornement du Louvre; au pape, 600,000 livres pour faire la guerre au Turc; à la ville de Paris, plus de 2 millions pour fonder un collége et construire une bibliothèque publique, le rêve de Naudé dans des temps meilleurs; aux hommes de lettres, leurs pensions aussi exactement payées que s'il avait encore à les craindre; et dans ces grandes libéralités qui couvrent dignement la source de ses richesses, le cardinal-ministre n'oublia pas la France : Richelieu avait imposé Mazarin; Mazarin condamna Fouquet et recommanda Colbert.

Prochainement, les Hôtels de Paris au XVII*e siècle.*

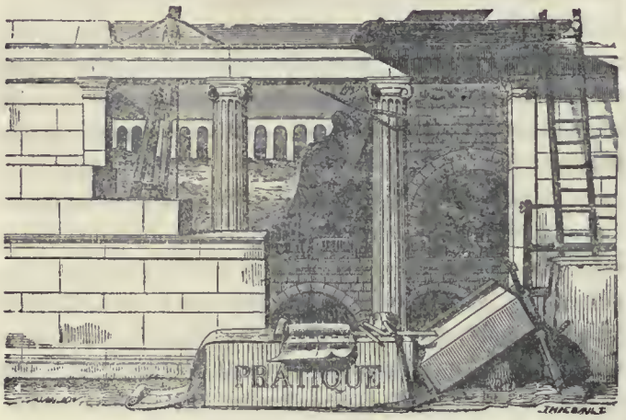

DES POITRAILS EN FER

(Voy. *col.* 66, 67 et 108.)

Au nombre des perfectionnements apportés à l'armature primitive (Voy. *col.* 108 de ce volume, et *fig.* 1, *pl.* 13) que nous considérons comme une des meilleures, nous mentionnerons celui de M. Leturc, entrepreneur de serrurerie.

Nous donnons (*pl.* 25) une armature de ce système, employée comme poutre dans le nouveau bâtiment des Archives du ministère de la guerre. Elle a près de 6 mètres de portée et 430 kil. de poids.

Dans le système primitif, les extrémités de l'arc *a* s'appuient sur un talon soudé sur le champ supérieur de la corde ou tirant *b* (Voy. *fig.* 3, *pl.* 13). Cette disposition a le double inconvénient : 1° de faire perdre à la flèche de l'arc une hauteur égale à l'élévation de la corde, puisque l'arc est superposé à cette dernière (on sait que la hauteur disponible est presque toujours limitée); 2° de diminuer la résistance du tirant à la poussée de l'arc. L'action de celui-ci tend à rompre le tirant en travers, près du talon, que la poussée de l'arc sollicite à se renverser en arrière.

M. Leturc a disposé les extrémités du tirant en forme de *moufle*, dans laquelle vient s'encastrer la naissance de l'arc comme dans une longue mortaise. Cette moufle s'obtient en soudant parallèlement de chaque côté de la corde une barre pareille *b* et même plus forte que celle-ci. Une entretoise, soudée à l'autre extrémité entre ces deux barres, forme un talon solide dont une des extrémités offre une coupe biaise pour recevoir la naissance de l'arc.

Un deuxième tirant, muni d'ancres à chaque bout et parallèle au premier, est posé sur le dos de l'arc, qu'il touche à son sommet, tandis qu'il s'appuie sur les retombées et les naissances au moyen de cales, maintenues par des brides *d*.

Ce double tirant n'est nécessaire que dans le cas où l'armature est employée comme poutre dans un plancher; quand elle sert de poitrail, il vaut mieux supprimer le tirant supérieur, et le remplacer par un arc en pierre reposant sur le dos de l'arc en fer, à l'instar du cintre en briques des *fig.* 1 et 2 de la *pl.* 13.

Dans tous les cas possibles, un arc en pierre nous semble préférable à un arc en briques; car dans la pierre il n'y a que dix ou douze joints dans les portées ordinaires, et ces joints sont les seules parties compressibles, tandis que dans l'arc en briques il y a, dans les cas ordinaires, environ cent joints, et la largeur moyenne de chacun est d'un centimètre; ces joints produisent en somme une épaisseur de mortier de 1 mètre susceptible de se retraiter de 2 ou 3 centimètres, par le desséchement aidé de la compression (1). Toute la charge retombe donc, en fin de compte, sur l'arc en fer. A quoi bon alors l'arc en briques?

Mais, en admettant l'utilité de ce deuxième tirant, nous préférerions qu'il fût composé de deux barres de fer méplat, plus minces que le tirant unique du système de M. Leturc, et posées parallèlement de chaque côté de l'arc; cette disposition permettrait, dans une hauteur donnée, d'augmenter la flèche de l'arc d'une quantité égale à la hauteur du tirant supérieur. On serait alors obligé d'employer un autre système de briques et de cales pour reporter sur le dos de l'arc la charge reçue par le tirant supérieur ainsi modifié.

Ces armatures reposent sur des cales en fer plat posées en arrière des brides d'extrémité et en dehors des portées de l'arc; afin que la charge ne puisse pas faire retrousser l'extrémité de la moufle *b*, celle-ci se trouve consolidée par un talon renversé en fonte *ed*, maintenu par des goupilles.

Les deux fermes jumelles sont rendues solidaires au moyen de croix de Saint-André, qui, en cas de flexion de l'une des fermes, reporteraient la surcharge sur l'autre. Les croix de Saint-André sont fixées aux brides par des boulons.

(1) M. Polonceau a observé une retraite de 0 m. 037 par mètre dans la fondation en béton de la papeterie d'Echarcon. Cette retraite eut lieu dans l'eau et dans le sens de la largeur de la fondation, et non sur la hauteur au sujet de laquelle il n'a été fait aucune observation. La compression n'avait donc eu aucune action sur ce phénomène, si ce n'est toutefois une action négative. Voy. Polonceau, *Notices sur quelques parties des travaux hydrauliques*, broch, in-4° de 43 pag., page 12.

Le cintrement des arcs se fait en martelant à froid le plat du fer sur une zone de 2 à 3 centimètres à la rive de l'extrados. Ce travail s'exécute par un forgeron dirigeant la barre sur l'enclume et trois ou quatre frappeurs.

Cette opération tendant à allonger la rive soumise à la percussion tandis que l'autre rive reste stationnaire, la barre de fer doit nécessairement prendre une courbure dont la convexité se trouve du côté de la partie allongée.

Ce phénomène peut se comparer à celui d'après lequel sont établis les thermomètres métalliques. Ces instruments sont formés, comme on sait, d'une tige courbe composée de deux lames de métal de différente nature et d'une dilatibilité différente, soudées à plat l'une sur l'autre. Les variations de température modifiant d'une manière différente la longueur des deux faces de la tige, augmentent ou diminuent la courbure primitive. On pourrait encore le comparer à une tablette de bois qui devient convexe sur celle de ses faces qui se trouve exposée à l'humidité, et concave de l'autre; ou bien encore, par un effet contraire, lorsqu'une face de cette tablette se trouve exposée à l'action d'un air très-sec, elle devient concave sur ce côté. Dans le premier cas, la face dilatée par l'humidité a forcé l'autre en la poussant à se contracter; dans le second cas, au contraire, l'effet a eu lieu par la contraction de la partie exposée à l'air sec.

Nous avons vu des barres de 12 centimètres de large sur 1 centimètre d'épaisseur se courber à vue d'œil par l'action de ce martelage; la diminution d'épaisseur n'est que d'environ 1 millimètre à la rive, c'est-à-dire de 1/20e de l'épaisseur totale. Lorsque, par hasard, la courbe est outrepassée dans quelques parties de l'arc, on ramène celles-ci au point en martelant le plat de la rive de l'intrados.

Ce martelage à froid a l'avantage d'écrouir le fer et de lui donner plus de fermeté précisément dans la partie la plus exposée au refoulement par la compression, puisqu'elle forme l'extrados de l'arc.

Ce mode est aussi bien préférable au cintrement à la mécanique; car ce dernier procédé, loin de resserrer les pores du fer à l'extrados, les écarte en les fendillant d'une manière imperceptible mais réelle. Le cintrement à chaud, aussi long que dispendieux, a encore le désavantage de brûler et d'amollir le fer.

Dans un prochain article, nous passerons en revue les avantages et les inconvénients des principaux systèmes d'armatures connus, et nous n'oublierons pas l'importante question de la dépense.

H. J., arch.

CAUSES DES LÉZARDES

SURVENUES A LA TOUR NORD DE SAINT-DENIS (1).

INUTILITÉ DE DÉMOLIR LA FLÈCHE.

Amicus Socrates, Amicus Plato,
sed magis amica veritas.
Aristote.

Les édifices du moyen âge sont-ils arrivés à l'époque critique de leur existence, ainsi que le disent quelques hommes de l'art? Cette sentence fatale a bien quelque chose de vrai pour certains monuments; mais l'église de Saint-Denis, cette nécropole de nos rois, en est-elle donc arrivée à ce point de décomposition, que le souffle d'un ouragan ou le simple effet d'une surcharge de quelques mille kilogrammes puisse écraser sa vieille ossature?

Telle est la question que se font les amateurs de notre architecture nationale.

Nous avons visité avec soin les détails du clocher du nord de l'église de Saint-Denis, et nous nous sommes convaincu, ainsi que nous espérons le démontrer, que les dégradations survenues à cet édifice n'ont pas pour cause première les réparations ou changements qu'on a pu y faire, ni même la vétusté des matériaux, ou bien encore leur mauvais emploi, mais qu'elles sont principalement le résultat de la combinaison et de la disposition vicieuse de la construction aidée par quelque puissante cause accidentelle, comme une commotion atmosphérique.

Le clocher se compose, à partir de la terrasse crénelée qui couronne la façade, d'une tour carrée à deux étages, d'environ 10 mètres de côté sur 25 de hauteur, couronnée d'une corniche peu saillante. Cette tour est percée, à chaque étage, de deux fenêtres sur chaque face. Elle est flanquée d'un contre-fort à chaque face de ses angles et surmontée d'une aiguille ou pyramide octogonale régulière, haute de 36 mètres, et construite en pierre. Les quatre faces principales de cette pyramide sont orientées et correspondent aux quatre faces de la tour qui lui sert de base. Au milieu de chacune de ces faces est accolé un clocheton composé d'une pyramide aiguë portée par deux colonnettes, dont les pieds s'engagent dans la face inclinée de la flèche. Sous chacun de ces clochetons s'ouvre une baie de 0 m. 95 c. de large et de 4 m. de haut, percée dans la base de la flèche.

Les quatre autres faces de la pyramide regardent les angles de la tour, et sont accompagnées chacune d'un clocheton triangulaire en plan, dont l'amortissement pyramidal est porté par sept colonnettes, dont quatre sont engagées dans le mur de la flèche principale. Ces clochetons sont soudés aux flancs de la flèche dans la hauteur de leur architrave, qui est de 0 m. 32 cent. Sous chaque clocheton s'ouvre une baie semblable aux précédentes pour la grandeur et les dispositions, mais elles sont moins hautes que les autres. Le clocheton du sud-est a fait place à la lanterne de l'escalier.

Les quatre faces orientées de la flèche (voy. la *fig.* 1, *pl.* 26) reposent directement sur les murs de la tour, et leurs axes correspondent perpendiculairement à ceux des piliers-trumeaux séparant les fenêtres de la tour.

Mais les quatre faces en pan coupé *b*, établies presque en entier sur le vide intérieur de la tour, reposent chacune sur une *trompe* (*b*, *fig.* 1)

---

(1) Pour les détails de l'accident survenu à cette tour. Voy. *col.* 120 de ce *vol.* et 193 du *vol.* 3.

dont les naissances sont incrustées dans les murs en retour d'équerre de chaque angle de la tour (1).

La base de la flèche prend encore son appui sur un péristyle de vingt-quatre colonnettes monolithes de 0 m. 25 cent. de diamètre, et 4 m. 50 cent. de hauteur, portant bases et chapiteaux, et rangées parallèlement à chacune des huit faces des parois intérieures de la flèche (voy. *fig.* 1). Ces parois inclinées viennent se reposer en passant sur les chapiteaux de la colonnade au moyen d'un redan (*r, fig.* 1, *pl.* 27) formant une architrave surmontée d'une frise très-élevée, dont la face verticale, de 4 m. 82 c. de hauteur, est couronnée d'un bandeau régnant au pourtour de la flèche, et destiné à cacher le pli entre les parties verticales et les parties inclinées des parois. Les colonnes des quatre faces orientées reposent, à la vérité, sur l'épaisseur du mur de l'étage supérieur de la tour; mais la partie de ce mur qui porte les colonnes n'est elle-même soutenue que par deux *arcades formerets* n'ayant pour tout point d'appui que huit dosserets de 0 m. 30 cent. carrés (*c, fig.* 2), accolés à la face intérieure des huit piliers du premier étage de la tour (2).

Seize de ces colonnettes reposent sur les murs de la tour aux faces orientées, et les huit autres sur les quatre trompes angulaires dont la saillie est de 1 m. 30 cent. en avant du pan coupé de l'angle rentrant.

Ainsi, par ce qui précède et par l'inspection du plan (*fig.* 1, *pl.* 26), nous avons vu : 1° que la base de la flèche était divisée en huit parties égales par autant de baies de 0 m. 95 cent. de large chacune, et que, par une disposition bizarre, les pleins correspondaient avec les vides de l'étage au-dessous, et *vice versâ*; 2° que des vingt-quatre colonnettes formant points d'appui secondaires, seize seulement n'étaient pas en porte-à-faux. L'inspection du plan nous fait voir en somme que les neuf dixièmes au moins de la section de la flèche à sa base reposent directement sur le vide de l'étage inférieur.

Cette disposition est vicieuse, quoique la base de la flèche, dont le développement extérieur est de 30 mètres, soit séparée des baies de l'étage au-dessous par un mur plein de plus de 3 mètres de hauteur.

Nous rappellerons à dessein que les colonnettes sont monolithes, et, par conséquent, rigides, et que leur hauteur correspond à celle de quinze assises des murs de la flèche. Les joints des assises sont compressibles, d'où il peut arriver que, tassant sous le faix, la colonnade se trouverait chargée du poids entier de la partie supérieure de la flèche.

On voit néanmoins, par l'inspection du plan, que les faces orientées *a* sont à plomb sur les piliers-trumeaux, tandis que les quatre autres faces, ne tombant que sur les extrémités des tableaux des fenêtres aux piliers angulaires et sur les trompes, tendent à faire déverser ces piliers, soit directement, soit *à fortiori*, par l'entremise des trompes, qui font ici fonction de levier par leur disposition en bascule.

Dans le plan (*fig.* 1), nous avons supposé la suppression du mur qui surmonte les fenêtres du deuxième étage de la tour, afin de faire mieux voir la coïncidence de la flèche avec les piliers et contre-forts au-dessous; et dans la *fig.* 2, le premier étage est posé sur celui immédiatement au-dessous. On remarque, en définitive, que non-seulement les pleins reposent sur les vides, et *vice versâ*, mais surtout qu'une partie du poids de la flèche, et même son poids presque entier, que nous estimons à environ 450,000 kilogr., repose sur les vingt-quatre colonnes, dont huit portent sur la tête des trompes, à 1 m. 30 c. environ en avant du trompillon.

C'est à cette distribution mal raisonnée de la charge sur les deux catégories de piliers que sont dues les avaries graves survenues à la tour; car les piliers-trumeaux, quoique plus de trois fois moins forts que les piliers angulaires, ont parfaitement résisté, parce qu'ils étaient chargés directement, tandis que les piliers angulaires ont succombé, parce qu'ils recevaient la charge indirectement ou d'une manière oblique, par l'intermédiaire des trompes, dont le déversement dans le sens de leur axe et l'écartement des naissances a poussé ces piliers au vide.

Des opérations géométriques faites avec soin indiquent encore un grand nombre de porte-à-faux dans la superposition des divers étages de cette tour. Indépendamment des pleins établis sur les vides, ainsi qu'on le voit aux façades, il se trouve : 1° que le pilier d'angle nord-est (*d, fig.* 2, *pl.* 26) repose, dans les deux tiers environ de sa section horizontale, sur le vide de l'escalier montant du sol de l'église à la terrasse d'entre les tours, et que le décentrement des diverses révolutions de cet escalier est tel, que le noyau central de l'étage supérieur est de presque tout son diamètre (environ 30 centimètres) hors de l'aplomb de celui au-dessous;

2° Que le pilier-trumeau *e* de la face nord, au premier étage de la tour, non-seulement repose en entier sur le vide de la baie de l'étage au-dessous, mais encore qu'il est en porte-à-faux des deux tiers de son épaisseur hors de l'aplomb de la face intérieure du mur au-dessous;

3° Que le pilier correspondant de la face sud est en porte-à-faux d'un tiers de son épaisseur sur le mur intérieur du trumeau de l'étage au-dessous, et que ce dernier est lui-même placé pour moitié de sa section sur le vide de l'arcade du rez-de-chaussée;

4° Que le pilier-trumeau de la face ouest est dans le même cas que celui du nord, quant au hors d'aplomb intérieur;

5° Enfin que le pilier-trumeau de l'est est de plus des dix-neuf vingtièmes en porte-à-faux sur le mur de l'étage au-dessous.

Cette superposition de pleins sur vides et de vides sur pleins, quoique alternée par des murs massifs de 3 à 5 mètres de hauteur, et reportant la charge tantôt à droite, tantôt à gauche sur les pieds-droits, n'en constitue pas moins une disposition défectueuse, surtout dans un édifice de près de 100 mètres de hauteur. Mais les porte-à-faux en dehors de l'aplomb des murs n'ayant de point d'appui que d'un seul côté, tendent perpétuellement à déverser, et sont bien plus graves sans contredit.

Au surplus, ces porte-à-faux sont extrêmement communs dans les édifices gothiques. Faut-il s'étonner de voir de temps en temps quelqu'un de ces monuments s'écrouler aussitôt qu'on y porte le marteau sans une très-grande circonspection?

Dans cette macédoine de dispositions vicieuses, il est tels blocs de pierre, ou telles portions de maçonnerie, qui, semblables à certaines cales des cintres des ponts, entraînent la chute de l'ouvrage entier aussitôt qu'on les a déplacées. Est-il étonnant que de tels *casus ruinæ*, si nous pouvons nous exprimer ainsi, puissent échapper à l'observateur le plus perspicace et au staticien le plus habile? Mais il n'est pas toujours nécessaire que la main de l'homme vienne déranger l'équilibre des parties constituantes d'un édifice respecté par les siècles; il suffit

(1) Ces trompes sont un mode vicieux de construction, surtout pour le cas qui nous occupe, puisque, s'il vient une surcharge, elles peuvent fléchir et pousser au vide leurs pieds-droits: c'est ce qui est arrivé à Saint-Denis. Un encorbellement eût bien mieux valu.

(2) Ces dosserets ont été eux-mêmes coupés en travers, depuis bien des années, pour le service intérieur. Les pieds-droits de plusieurs des fenêtres ont été échancrés fort anciennement pour faciliter le mouvement des cloches à la volée.

que quelques-unes de ces parties devennes *nobles* par l'importance que le hasard leur a confiée, viennent à fléchir par vétusté ou sous les coups de quelque commotion atmosphérique.

On ferait un volume, si l'on voulait décrire les innombrables vices de construction tant originels qu'accidentels dont l'église de Saint-Denis est une des mieux fournies; mais revenons à ceux de la tour du nord, et restons-en là.

Nous avons dit que les quatre piliers angulaires, quoique beaucoup plus forts que les autres, ne portaient qu'indirectement la partie du poids de la flèche qu'ils étaient destinés à soutenir, et cela par l'intermédiaire des trompes dont ils reçoivent les naissances. Mais ces trompes, chargées principalement à l'aplomb de leur face, c'est-à-dire dans le cas le plus désavantageux, et composées de voussoirs qui sont autant de coins susceptibles de chasser leurs pieds-droits, lesquels ne sont ici que les murs de face de la tour formant tympans des ogives des fenêtres; ces trompes, dirons-nous, dont les naissances sont à peine à 1 mètre au-dessus de l'intrados des ogives des fenêtres, sont des intermédiaires dangereux qui, constamment pressés par l'énorme charge qui les surmonte, ne peuvent manquer tôt ou tard de pousser au vide leurs supports.

Supposons que la cavité des trompes ait été remplie d'un massif de maçonnerie formant le prolongement des parois inclinées de l'intérieur de la flèche, et faisant corps avec les piliers angulaires, tout porte-à-faux aurait été détruit, et le prolongement idéal de la face inclinée de cet encorbellement pénétrant en diagonale à une grande profondeur dans le pilier angulaire, toute flexion eût été rendue impossible, ou n'eût pu avoir lieu que sous une charge infiniment plus considérable que celle qui existe aujourd'hui.

Nous voyons par la *fig.* 1, *pl.* 26, que les quatre faces orientées de la flèche ont seules des points d'appui directs dont la largeur est à peine égale à la moitié d'une des faces de la pyramide (1), tandis que les quatre autres côtés sont établis sur des bases flexibles et déformables telles que sont les trompes; que de plus, la base de cette pyramide creuse est divisée par huit baies de 0 m. 95 c. de large sur 4 mètres de haut.

Cela posé, qu'on se représente cette énorme pyramide de plus de 36 mètres de hauteur secouée diagonalement par une vigoureuse tempête et oscillant sur les quatre points d'appui directs (les piliers intermédiaires), qui sont ses plus fermes soutiens (2). On concevra facilement que les points d'appui indirects (les trompes et les piliers angulaires) ne pouvant offrir la même résistance, devront nécessairement céder à la surcharge apportée momentanément par la pression saccadée de l'ouragan sur le corps de la flèche. Ces points d'appui indirects devront donc éprouver un déversement à l'extérieur.

C'est ce qui est arrivé aux quatre trompes, mais à celle du sud-ouest principalement, soit que celle-ci fût plus faible, soit qu'elle fût plus directement exposée à l'action du vent.

Nous ne rechercherons pas si les avaries du clocher ont été produites par l'ouragan du 20 ou celui du 27 août 1845, ou de toute autre époque peu ancienne, et nous dirons en passant que nous ne croyons pas que l'excédant de poids de la partie de la flèche reconstruite à neuf ait fait paraître immédiatement des lézardes à la tour.

Mais, jugeant des causes par les effets, nous opinons toujours pour l'intervention d'une commotion atmosphérique. Une fois la trompe ouverte et les murs lézardés, on conçoit qu'alors le simple effet de la gravitation de la flèche suffira pour entraîner la ruine de l'édifice, si on l'abandonne à lui-même.

Le sinistre s'est manifesté : 1° par d'énormes lézardes, de 4 à 5 centimètres de largeur, aux tympans des arcades qui s'appuient sur le pilier sud-ouest, et se prolongent jusqu'au-dessous du couronnement des murs de la tour, à travers les petites roses borgnes qui surmontent les arcades;

2° Par le bombement très-prononcé des tympans ouest et sud de ce même pilier : ce mouvement annonce que le parement extérieur quitte le noyau ;

3° Par la poussée au vide des faces intérieures du mur de la tour, au droit des retombées de la trompe;

4° Par la disjonction de la partie supérieure des contre-forts extérieurs de ce même pilier;

5° Par l'inclinaison de l'axe de la flèche dans la direction du sud-ouest, indice certain du fléchissement du support de la base de ce côté (1).

6° Par l'inclinaison dans le sens opposé du clocheton du sud-ouest accolé à la base de la flèche (2);

7° Par l'écrasement du bandeau d'imposte au-dessous du trompillon à l'intérieur, par l'effet du pli imprimé au mur en conséquence de l'inclinaison du cintre de la trompe sur son axe;

8° Enfin par l'affaissement des deux colonnes de la galerie intérieure qui reposent directement sur la tête de la trompe, et par l'affaissement de la partie inférieure de la face entière du sud-ouest de la pyramide, sur une hauteur de 5 à 6 mètres. L'ouverture des joints horizontaux dans ces deux parties annonce assez ce mouvement.

L'inclinaison de la flèche du côté du sud-ouest, et celle du clocheton du côté du nord-est, ou, si l'on veut, les deux inclinaisons convergentes de la flèche et du clocheton, proviennent, sans nul doute, de l'abaissement de leur point d'appui commun, la trompe du sud-ouest. Cette double inclinaison convergente est mise en évidence par le simple raisonnement, et nous l'avions jugée telle avant de nous en être assuré, le plomb à la main; voici comment : le pyramidion triangulaire du clocheton, dont la hauteur est de 8 à 10 mètres, était lié à la flèche par un étai en fer scellé dans les deux faces en regard. La rigidité de cet étai en fer, placé à environ 1 m. 60 cent. du sommet du clocheton, s'étant opposée au rapprochement des deux pyramides, il

---

(1) Ces piliers sont certainement plus forts qu'il ne faut pour résister à la pression verticale de la pyramide; aussi, chargés directement, n'ont-ils pas éprouvé d'avaries; mais nous ne les considérons ici que nous le rapport de leur résistance au renversement.

(2) Nous n'avons pu avoir des renseignements positifs sur la direction réelle du vent; mais d'après ce qu'on nous a dit, nous présumons qu'il venait du sud-ouest, direction assez fréquentée par les orages.

La pression du vent sur la flèche poussait donc celle-ci vers le nord-est, et il semblerait que la trompe du sud-ouest, qui est si malade, au lieu d'être surchargée, devait au contraire être soulagée d'une grande partie du poids de la flèche. Mais, dans les intermittences des rafales, il arrive que la force qui poussait un objet vertical dans un sens venant à cesser tout à coup, il se fait un mouvement de réaction qui reporte l'objet subitement dans une direction opposée. Cette réaction, effet de la gravitation, est encore aidée, dans le cas qui nous occupe, par le choc des colonnes d'air qui se précipitent dans le vide fait derrière l'objet pendant l'action de l'ouragan. La flèche a donc dû se reporter avec violence vers le sud-ouest.

(1) Cette inclinaison que nous avions présumée, ayant été mesurée sur notre demande, s'est trouvée de 0 m. 25 c.

(2) Ce clocheton, s'appuyant d'un côté sur la commité du pilier angulaire, et de l'autre sur la trompe, a dû s'incliner vers celle-ci qui fléchissait sous le poids de la pyramide.

s'en est suivi une rupture de la pointe du pyramidion, telle que l'un des joints horizontaux des assises s'étant ouvert de 0 m. 05 cent. sur la face regardant la flèche, et les quatre autres joints en dessus s'étant ouverts chacun de 0 m. 01 cent., la somme de ces disjonctions équivaut à un total de 0 m. 09 cent.

Les phénomènes cités (2° et 3°) sont l'effet de la poussée au vide par les naissances de la trompe, tandis que la disjonction des deux contre-forts extérieurs (citée au 4°) révèle une poussée diagonale résultant de la double poussée des naissances et de celle de la clef de la rompe.

Nous concluons de la grandeur de la puissance qui a causé ce sinistre, que, si la tour carrée n'eût pas été munie d'un chaînage en fer tant intérieur qu'extérieur, posé au niveau de la corniche du couronnement et à la naissance de la pyramide, par l'architecte M. Debret, en 1838, le pilier sud-ouest eût été renversé par la poussée de la trompe. Alors la flèche, privée de point d'appui de ce côté, aurait fort bien pu s'écrouler, ou tout au moins être entamée d'une large brèche à sa base. Nous ignorons le motif qui fit poser cette armature, toujours est-il qu'elle a sauvé la flèche dans ces derniers temps. Nous pourrions dire qu'elle a sauvé l'église.

L'effet de ce chaînage a été tel, que l'énorme crevasse des tympans est venue expirer à son niveau, quoiqu'elle n'eût qu'un fort petit espace à parcourir pour arriver dans le vide qui sépare la base de la flèche de celle du clocheton. Nous sommes convaincu que, s'il eût été placé au niveau de la naissance des trompes, il eût empêché tout mouvement.

Quoique nous ayons confiance en la justesse de nos observations sur les causes du sinistre qui nous occupe, que nous supposons avoir été sollicité par des commotions atmosphériques, nous sommes étonné néanmoins que, depuis tant de siècles, les orages qui ont passé sur la tête de la flèche de Saint-Denis n'aient pas amené plus tôt la catastrophe. Mais ne saurait-on supposer que cette longue succession de secousses que les siècles ont imprimées à cet édifice ont préparé de longue main sa ruine? N'en est-il pas de même des monuments que de notre frêle organisation? Nous finissons souvent par succomber par les suites accumulées de commotions physiques ou morales dans lesquelles a pris naissance la maladie qui nous entraîne dans la tombe.

Quelle effroyable catastrophe eût causé la chute d'une masse de pierres de 40 mètres d'élévation et du poids de 4 à 500,000 kilog., tombant tout de son long d'une hauteur *minimum* de 60 mètres?

L'ébranlement éprouvé par les trois autres trompes est rendu sensible par les lézardes extérieures des tympans des arcades et par des lézardes intérieures à la jonction des trompes avec les murs.

Les huit piliers du deuxième étage de la tour, les seuls qui paraissent avoir souffert de l'ébranlement, sont : le pilier entre les deux arcades de l'ouest, légèrement fendillé, et le pilier renfermant l'escalier, une forte lézarde réunissant deux barbacanes situées à l'aplomb l'une de l'autre.

On a dit par erreur que la flèche avait été reconstruite de la base au sommet en 1837. En examinant de près la base de la flèche, on reconnaît fort bien cependant la limite entre le vieux et le neuf, bien que l'ancienne pierre ait été retaillée à vif à l'époque de la reconstruction (1).

La partie nouvelle ne commence qu'à la deuxième assise en contre-bas de l'appui des grandes barbacanes percées dans la partie moyenne de la flèche, et elle ne forme qu'environ les trois cinquièmes de la hauteur totale (1).

On a dit aussi que la partie de la flèche reconstruite en pierre de Saint-Nom était autrefois en Vergelé. Comme chacun sait que cette dernière pierre est spécifiquement plus légère que le Saint-Nom, l'on en a conclu que la surcharge occasionnée par la plus grande pesanteur spécifique de la pierre nouvelle avait amené l'écrasement de la maçonnerie affaiblie par la vétusté.

Nous ne saurions dire en quelle pierre était construite l'ancienne partie démolie; car nous n'en avons pas vu les débris. Il nous semble toutefois peu probable que la partie supérieure ait été faite en autre pierre que le reste, attendu qu'aucun bandeau, aucune ceinture n'existe comme ligne de démarcation entre les deux étages de matériaux différents. Mais nous pouvons assurer que la partie conservée de l'ancienne pyramide n'est point en Vergelé. Nous avons tâté avec un ciseau soixante ou quatre-vingts blocs de pierre, à diverses hauteurs, et nous avons à peine trouvé quatre morceaux de pierre tendre ayant la consistance du Vergelé; encore les avions-nous cherchés de l'œil parmi les autres. Tout ce que nous avons touché est en pierre dure, un peu moins, à la vérité, que le Saint-Nom, mais d'un grain tout aussi serré. Nous n'avons pu, à cause de la vétusté de la pierre, en reconnaître la nature; il eût fallu pour cela en briser une; mais, à coup sûr, ce n'est pas du Vergelé.

Supposons toutefois que la partie démolie fût en Vergelé, et voyons quel surcroît de charge les murs de la tour supportaient par suite de la reconstruction.

La hauteur de la partie reconstruite, mesurée suivant le rampant des faces, est de 20 m. 50 cent.; le périmètre de la base, de 24 mètres; la surface développée, de 246 mètres carrés. L'épaisseur moyenne étant de 0 m. 25 c., nous aurons un cube de 61 m. 52 c.

Or, d'après Rondelet (*Art de bâtir*), le poids moyen du mètre cube de roche de Saint-Nom est de 2264 kilog., tandis que celui du Vergelé n'est que de 1770 kilog. : différence, 494 kilog., qui, multipliés par 61 m. 52 c. = 30,390 kil 88, ou environ la treizième partie du poids de la flèche entière. Ce serait donc cette surcharge de 30,390 kilog. 88 qui aurait entraîné la ruine de l'édifice; ce n'est pas supposable.

Ces 30,390 kilog. 88, répartis sur la surface collective des huit piliers

---

(1) Le 16 avril (1846) nous avons fait une nouvelle visite à la flèche. La démolition était déjà arrivée à environ 2 mètres au-dessus des chapiteaux de la colonnade, et par conséquent, dans la partie vieille; à cette hauteur, le mur avait 0 m. 68 c. d'épaisseur, et était construit à deux parements distincts, de 0 m. 16 c. à 0 m. 35 c. de queue, dont l'intervalle était rempli en mortier assez friable, par excès de chaux dans sa composition, avec quelques *garnis* et sans aucun parpaing. A presque toutes les faces, une solution de continuité de 4 à 5 millim. entre les deux parements annonçait une tendance à se séparer. On n'avait pas même eu le soin de croiser les queues des diverses assises pour former liaison intérieure.

(1) La partie rétablie en 1837 nous a paru fort bien construite; les pierres de chaque assise étaient reliées entre elles par des agrafes à *queues-d'aronde* en chêne bouilli dans du goudron; elles étaient toutes en parpaings, dont l'épaisseur en bas était de 0 m. 30 c. et en haut de 0 m. 20 c. Nous avons vu une grande quantité de ces agrafes; elles sont bien conservées, sauf celles où il y avait de *l'aubier*. Les assises étaient reliées entre elles par des quartiers de brique dure incrustés à mi-épaisseur dans chaque lit, ce qui devait nécessairement empêcher tout glissement horizontal. Le tout était relié par d'excellent mortier, dans lequel entrait un peu de brique pilée.

L'ancienne construction était aussi en parpaings avec quelques agrafes en fer scellées en plomb. Il est probable que ces pièces de métal auront occasionné les ravages de la foudre en 1837.

formant le périmètre de la tour, et dont la section horizontale est d'environ 30 mètres carrés, donneraient un peu plus de 4000 kilog. par mètre carré.

D'après des données de Rondelet, nous estimons que la résistance à l'écrasement d'un mètre superficiel de maçonnerie, mi-partie de pierre de taille et de moellons, est d'environ 500,000 kilog., ou un peu moins que celle du Vergelé tendre ou du mortier pur. Or, les 30,390 kilog. 88, répartis sur les 30 mètres carrés de murs, n'auraient surchargé ces constructions que du cinq centième de leur résistance présumée. Cet excédant de charge, en admettant qu'il existe réellement, ne mérite donc pas qu'on lui impute le crime d'avoir entraîné la ruine de la flèche, à moins de supposer cependant que la solidité de l'édifice ne tînt plus qu'à un fil.

Il est de principe, en bonne construction, de donner aux diverses parties d'un édifice une résistance au moins huit ou dix fois supérieure à l'effort qu'elles auront à supporter; si donc cet édifice vient à succomber sous une surcharge du cinq-centième de sa résistance présumée, que penser de ceux qui l'ont construit? Nous devons dire que les vices de construction de la flèche de Saint-Denis étaient de nature à occasionner tôt ou tard sa ruine; nous sommes étonné qu'elle se soit fait autant attendre.

Quant aux tassements signalés à quelques baies de l'intérieur à la base de la tour, ils existent très-certainement depuis des siècles, et sont restés depuis bien des années stationnaires.

Ces tassements sont de la classe de ceux qui se manifestent aux bâtiments qui prennent leur assiette et qui subissent l'influence du contact d'autres constructions qui ne se trouvent pas dans les mêmes conditions qu'eux-mêmes.

Il n'est pas un clocher peut-être qui ne porte des traces des tassements de ce genre, et il est rare de ne pas rencontrer de déchirures à la jonction des tours avec les murs de la nef. Cet effet est surtout sensible lorsque les tours sont accolées sans intermédiaire aux murs de la nef; telles sont les tours de Notre-Dame de Paris, par exemple.

Si l'on examine les murs de la nef de cette métropole à leur jonction avec les tours, dans le voisinage de l'orgue, on remarquera : 1° que ce mur a été fortement lézardé dans toute sa hauteur; 2° que l'arcade du rez-de-chaussée, plus étroite que les autres, a été déformée par la poussée; 3° que le faisceau de colonnes engagées qui part du chapiteau du pilier situé entre cette première arcade et la suivante, et s'élève jusqu'à l'imposte de l'arc-doubleau des hautes voûtes, a été ployé et poussé du côté du chœur par une puissance agissant parallèlement à l'axe de la nef; 4° que le pilier qui sépare les deux arcades géminées de la première travée de la galerie du premier étage est très-sensiblement déversé dans la direction du chœur ainsi que les deux pieds-droits des mêmes arcades; 5° que la même poussée de l'ouest à l'est se fait sentir sur les arcades suivantes de la galerie, mais en diminuant progressivement d'intensité à mesure qu'elles s'éloignent des tours.

Cette poussée de l'est à l'ouest qui se remarque sur les deux côtés de la nef et annonce une puissance formidable, n'est autre que la réaction du tassement du corps des tours dont le poids énorme, eu égard au peu d'étendue de sa surface, a dû comprimer le sol de la fondation. Que serait-il donc arrivé, si, comme on en avait évidemment le projet, on eût coiffé ces tours de flèches pyramidales? En les supposant de mêmes proportions que celle de Saint-Denis, elles eussent eu environ 50 mètres de hauteur. Il n'est pas impossible que l'avertissement donné par le tassement que nous venons de signaler ait empêché l'exécution des flèches.

De tels exemples ne doivent pas être perdus pour les constructeurs présents et futurs. Ils doivent démontrer la nécessité de donner la plus grande surface possible à la fondation des édifices d'une grande élévation et d'une petite étendue de base, notamment de ceux qui sont liés avec des constructions moins élevées. Tels sont les tours et clochers des églises.

Il faudrait donner à la base de la fondation une surface triple et même quadruple de l'aire de la section horizontale de l'étage inférieur de l'édifice, à moins de rencontrer un sol reconnu incompressible. On y parviendrait au moyen d'un fort massif de béton suffisamment étendu, surmonté d'un empattement par retraites en gradins jusqu'au niveau du sol extérieur. Il serait bon aussi de faire porter à la fondation, pendant quelques mois, une charge d'épreuve supérieure à la charge présumée de l'édifice achevé. Car il est prudent de remplacer par un excès de puissance momentanée l'action du temps, cet inévitable auxiliaire de presque toutes les causes de destruction.

Quant à la grande lézarde signalée dans la région de la galerie des rois, et du parapet crénelé de la terrasse au-dessous de la base de la partie isolée de la tour du nord de Saint-Denis, bien qu'elle nous semble une conséquence du fouettement général de la tour qui se trouve lézardée presque du haut en bas, nous ne voudrions point assurer que cette disjonction n'ait pas été sollicitée par l'arrachement du parement de la muraille pour opérer l'incrustement des dalles servant de fond aux statues des rois et aux arcades qui les entourent. Les colonnettes méplates qui portent les arcades ont une saillie d'environ 0 m. 10 c. : total, 0 m. 20 c. de refouillement dans l'ancien parement du mur. Mais ce mur, à cette place, forme un empattement de 0 m. 90 c. sur le mur de la base de la tour au niveau de la terrasse. Reste donc encore 0 m. 70 c. ou environ d'excédant d'épaisseur, incrustement déduit. Mais le massif intérieur du mur est en blocage au lieu d'être en pierre, comme le parement, il faut bien reconnaître que la suppression de tout ou partie de ce dernier a dû diminuer la liaison de l'ensemble.

Cette lézarde, par laquelle le pilier du nord-ouest semble vouloir se séparer du reste de la façade, ne nous semble guère le résultat de la poussée de la voûte intérieure du clocher, quoique cette voûte ait été maladroitement chargée du poids entier du beffroi et des huit énormes massifs en pierre qui le portent, sans compter les cloches qui jadis s'agitaient dans son sein.

Nous voudrions encore moins l'attribuer à la poussée des deux modestes arcades qui s'ouvrent timidement au-dessous de la galerie des rois; car ce pilier, flanqué de contre-forts, est d'une épaisseur relativement énorme. C'est peut-être dans la fondation qu'il faudrait chercher la cause de son déversement.

On attribue aussi les dégradations de la flèche de l'église de Saint-Denis au *lancis* d'une grande quantité de pierres dans les parements des murs de l'édifice. Ce repiquage étant fait avec soin, ne peut avoir aucun inconvénient; on reprend bien en sous-œuvre des colonnes, des piliers isolés, en y incrustant des assises neuves sans qu'il s'en suive de tassement. Au surplus, si l'on a changé quelques pierres, c'est qu'elles étaient vraisemblablement mauvaises, et, selon le proverbe des bonnes ménagères : *pièce mal mise vaut mieux que trou bien fait.*

Quant à l'ébranlement produit dans la masse par les myriades de coups frappés sur la surface totale de l'édifice lors de la retaille géné-

rale, quelque spécieux qu'il semble, il est cependant par trop conjectural pour qu'on doive lui attribuer plus d'importance qu'il n'en a. Mais si l'on insistait sur l'inutilité complète, sur le danger même, de cette retaille générale, et sur son inconvenance esthétique et archéologique, nous n'aurions pas un mot à objecter.

Nous avons dit, en commençant, que nous pensions qu'on aurait pu se dispenser de démolir la flèche. Nous avons conservé cette conviction, après avoir examiné la question sur tous les points.

Il n'y a, selon nous, et même selon l'usage reçu, nécessité absolue de démolir un édifice qu'en cas de surplomb considérable ou écrasement progressif ; nous n'avons rien de tout cela à la flèche de Saint-Denis. Qu'avons-nous vu, en effet? Des surplombs peu sensibles (1) et des écrasements encore moins sérieux, puisqu'ils n'existent qu'en quelques points et à l'épiderme de la maçonnerie des contre-forts extérieurs, par l'action momentanée de la poussée au vide. Nous n'y avons vu que des lézardes verticales, d'un aspect grave, alarmant même au premier coup d'œil : tel est celui des tympans des arcades du pilier sud-ouest au deuxième étage de la tour ; mais ces lézardes sont des indices certains de la poussée au vide ; or ces sortes d'avaries sont les plus faciles à arrêter au moyen de chaînages bien combinés.

La seule disjonction horizontale que nous ayons remarquée est à la base de la flèche, près du clocheton du sud-ouest ; elle a été occasionnée par le fléchissement de la trompe. Deux des colonnes intérieures, posées sur la tête de cette trompe, ont quitté leur entablement, et le mur de la flèche a suivi ce mouvement.

Voici comment nous aurions proposé d'établir les choses ;

1° Au-dessous de la terrasse d'entre les tours, un chaînage parallèle à la façade et sur toute la longueur de celle-ci, pour arrêter le progrès de la lézarde qui traverse la galerie des rois et le parapet crénelé, un autre semblable et parallèle à l'est, plus un chaînage diagonal reliant les quatre angles de la base de la tour entre eux ;

2° A la naissance des arcades du premier étage de la tour, trois cours de chaînes de l'est à l'ouest et du nord au sud, plus deux chaînes diagonales, avec ancres en fonte à grande surface entaillées dans l'arête extérieure, en pan coupé ;

3° A la naissance des arcades ogives du deuxième étage, un chaînage en tout semblable au précédent ;

4° A la hauteur des naissances des trompes, un chaînage diagonal suivant l'axe des deux trompillons opposés, plus à chaque trompe un double chaînage en pan coupé, dont le principal, d'une très-grande force, serait placé dans le plan de la tête de chaque trompe dont il formerait la corde ; l'autre serait parallèle au premier et posé à la partie moyenne de la profondeur de chaque trompe. Ces chaînes, disposées en pan coupé, auraient pour but de retenir la poussée des trompes sur les murs de face de la tour par l'action de la pesanteur de la flèche, et les chaînes diagonales devraient arrêter la poussée de ces mêmes trompes suivant la direction de leur axe commun.

Les deux parements des murs de la tour contigus à la trompe du sud-ouest étant disjoints et laissant un vide entre eux, seraient réunis par une série de boulons passés en travers, au moyen de trous percés à la tarière.

(1) Le plus grave est celui du pilier d'angle nord-ouest, qui est de 0 m. 16 c., à partir du pavé jusqu'à la terrasse d'entre les tours, et que nous attribuons au déversement de la fondation.

Les contre-forts extérieurs seraient aussi fixés au corps de la tour par des ceintures en fer.

Le percement de tous les trous pour le passage des chaînes se ferait avec des tarières à mouvement circulaire : les outils à percussion étonneraient la maçonnerie et pourraient causer des lésions intérieures de quelque gravité. Le serrage se ferait par des moufles à vis ou à clavette.

Nous avons d'autant plus de confiance dans ces chaînages, qu'à l'exception des quatre trompes, toutes les poussées au vide sont très-faibles ; il n'y a d'effort énergique et constant qu'aux naissances des trompes. Aussi est-ce sur ce point que nous porterions toute notre sollicitude.

Un *colis* de mortier fin serait injecté dans les principales crevasses au moyen d'une pompe foulante à main, après arrosage préalable.

La démolition a été ordonnée jusqu'à la terrasse d'entre les tours. Pourquoi cette demi-mesure? Puisqu'on a tant fait que de démolir, il serait plus prudent (et la grande lézarde de la galerie des rois nous le dit assez) de dérasser jusqu'au sol de la fondation, si tant est, surtout, que les contre-forts de la partie inférieure de la tour aient été rapportés au temps de Charles VI. Car, si après avoir démoli et reconstruit à grands frais, on vient à s'apercevoir (ce qui est fort possible) que, malgré la grande chaîne qu'on aurait mise sur la longueur du portail, la lézarde continue ses progrès, on aura de nouveau la douleur, nous devrions dire la honte, de démolir encore une fois. Lorsqu'on aura reconstruit la tour, le poids de la nouvelle maçonnerie, qui sera probablement plus compacte, excédera le poids primitif. La construction se trouvera établie sur de nouveaux aplombs ; le centre de gravité sera déplacé, ce qui troublera l'équilibre des parties inférieures. Puis il n'est pas impossible que la fondation, et surtout le sol, soulagés pendant un certain temps de la moitié à peu près de leur ancienne charge, éprouvent une sorte de soulèvement, soit par une nouvelle saturation d'humidité chassée primitivement par l'énormité de la pression, soit par la réaction de l'élasticité des matériaux, notamment du mortier des joints soumis à une moindre compression. Il y aurait alors un mouvement redescendant à mesure que la nouvelle construction s'élèverait ; et, nous le répétons, nous avons peu de confiance dans la solidité de la fondation du pilier du nord-ouest.

En ne démolissant rien, au contraire, on risquait de dépenser 15 à 20,000 francs, tout au plus, en moyens de consolidation, sauf à appliquer dans cinquante ans, dans cent ans et plus, le remède héroïque.

Quelques-uns des chaînages provisoires établis pour maintenir la tour jusqu'à la démolition nous ont paru fort bien combinés ; ils ont parfaitement arrêté le mouvement, et les mouches en plâtre placées depuis plusieurs mois sur les lézardes sont restées intactes. Nous donnons à la *fig.* 3, *pl.* 26, un de ces chaînages. Il se compose de doubles croix de Saint-André *a*, réunies deux à deux, à leurs extrémités, par des ceintures articulées *b*, embrassant extérieurement les piliers d'angle, sur lesquels elles s'appuient, par l'intermédiaire de tasseaux en bois *c*. Le serrage, qui se fait au moyen de vis *d*, est tellement fort que les ceintures ont pénétré dans les bois (1).

H. JANNIARD, arch.

(1) Nous sommes heureux que le résultat de nos études soit de nature à décharger le respectable architecte de Saint-Denis d'une partie de la responsabi-

L'ARCHÉOLOGIE AUX PRISES AVEC L'ARCHITECTURE

Observations de M. César Daly.—Réponse des *Annales archéologiques* à la *Revue de l'architecture*.—Réplique de M. H. Janniard, avec une note de M. César Daly sur la légitimité de tous les styles devenus historiques.

Dans notre deuxième numéro de cette année (*col.* 70) nous avons publié un article intitulé « *l'Archéologie aux prises avec l'Architecture.* » Cet article fut rédigé à l'occasion d'une critique faite par les *Annales archéologiques* au sujet de quelques propositions d'un de nos collaborateurs, M. Janniard, architecte. Notre confrère paraissait aux *Annales* à la fois trop préoccupé de sa spécialité et trop oublieux de ses devoirs envers l'archéologie. Nous nous engageâmes, à la fin de notre article, à reproduire entièrement la réponse que nous feraient les *Annales*, et nous tenons parole. Cette réplique est intitulée : « *Les Architectes et les Archéologues.* » Un mot au sujet de ce titre. Nous ne nous étions occupé que des intérêts contraires de l'*Architecture* et de l'*Archéologie*, et non de ceux des *Architectes* et des *Archéologues ;* nous regardions les *choses* et non les *personnes*; car nous regretterons toujours de voir une discussion d'idées sortir de l'atmosphère lumineuse et tranquille de la science pour se lancer sur cette mer orageuse où luttent les vanités des corporations, les amours-propres et les intérêts contraires des individus.

Tout homme, familier à la fois avec l'architecture et l'histoire de son art, peut se faire juge dans un conflit qui intéresse les monuments historiques, et les maux que causent les hostilités renfermées dans ces limites sont tout au plus des maux de tête ; mais en mettant en présence, comme en deux camps ennemis, d'un côté les architectes, et de l'autre les archéologues, il y a un danger; non pour les architectes versés dans leur art, et qui sont tout à la fois architectes et archéologues, et qu'il serait par conséquent impossible de parquer dans l'une ou l'autre des catégories hostiles, mais pour les gens peu éclairés et passionnés qui, à défaut de l'instruction qui leur permettrait de juger sainement dans un débat de cette nature, ne consulteraient que cette espèce d'esprit de corps qui fait battre le cavalier avec le fantassin, le militaire avec le *pékin*, et ainsi de suite.

Abandonnons donc, mon cher monsieur Didron, les *archéologues* et les *architectes* pour ne nous occuper que de l'*Architecture* et de l'*Archéologie*.

Nous nous serions volontiers chargé d'analyser encore aujourd'hui la réponse des *Annales*, mais c'est bien le moins que nous laissions une fois la parole à M. Janniard, qui fut seul l'objet des critiques d'abord publiées par les *Annales*. Nous nous contenterons donc d'ajouter une seule observation.

Dans notre article nous avions reproduit *tout au long* les critiques des *Annales*, comme aujourd'hui nous donnons *complètement* sa réponse; nous regrettons que les *Annales* n'aient pas cité au moins quelques fragments de notre récit; ses lecteurs se fussent trouvés, comme ceux de la *Revue*, en mesure de juger par eux-mêmes des mérites de la discussion, et il en fût peut-être résulté qu'on ne nous aurait pas accusé de « *confondre les monuments anciens avec les monuments modernes ou même futurs.* » Il se peut que nos comparaisons ne leur auraient pas paru « *boiteuses, borgnes, manchotes et privées de la moitié de leurs membres, etc.* » Mais prenant les choses telles qu'elles sont, nous invitons nos lecteurs à revoir notre article (*col.* 70); ils reconnaîtront que nous sommes resté ferme sur nos pieds, bien que, dans son langage pittoresque, le spirituel directeur des *Annales* nous ait déclaré cul-de-jatte.

Voyez plutôt ; nous écrivons :

« *La grande harmonie des choses entre elles*, dit M. Didron, *c'est* « *quand une belle œuvre renferme un objet beau.* — Faut-il en conclure « qu'il n'y a de grande harmonie qu'entre l'enveloppe et l'objet enve- « loppé? Que devient donc l'harmonie dans chacune de ces choses « prise isolément? »

A cela, que répondent les *Annales?* Rien. — Pardon, M. Didron dit qu'il a vu une collection de statuettes de toute nature qui faisaient très-bien dans une boutique de mouleur! Notre observation a-t-elle été comprise?

« *Le beau et le beau se conviennent* TOUJOURS, dit encore M. Didron, « *et ceux-là sont des gens superficiels qui trouvent qu'une belle grille* « *rococo discorde avec l'architecture du XIVe siècle.* — Nous ne som- « mes pas d'avis que le beau et le beau se conviennent toujours; « ainsi, suivant nous, un beau cheval se trouverait fort mal placé dans « une *belle chapelle ;* une belle et puissante tête d'Hercule figurerait « fort mal, ce nous semble, sur les épaules arrondies d'une Vénus. « Tous les rédacteurs des *Annales* ne sont pas non plus de l'avis de « M. Didron. *Pensez-vous*, dit l'un deux (M. Viollet-le-Duc), *qu'un* « *homme versé dans la connaissance de la langue française ancienne et* « *moderne supporterait la lecture d'un livre écrit, partie avec le style de* « *Rabelais, partie avec celui de Pascal ? Dans les lettres comme dans* « *l'architecture*, l'UNITÉ *est la première condition d'une bonne œuvre.*

lité qu'on fait peser entièrement sur lui en conséquence de l'accident survenu à la tour, et, quoique nous ayons à peine l'honneur de connaître M. Debret, nous voudrions pouvoir lui rendre le même service sous le rapport archéologique. Mais, bien que l'église Saint-Denis soit certainement au-dessous de sa réputation comme œuvre d'art, nous ne pouvons nous empêcher cependant de regretter profondément que M. Debret en ait si complétement changé la physionomie primitive sans nécessité aucune.

Voyez, aux FAITS DIVERS (*col.* 285), un nouveau détail sur la flèche de Saint-Denis.

Explication des planches. — Les *fig.* 1 et 2 de la *pl.* 26 nous montrent, la 1re, le 1/2 plan du deuxième étage de la tour surmonté de celui de la flèche octogonale avec la galerie de colonnes et ses clochetons; la 2e, le 1/2 plan du premier étage de la tour superposé au plan de l'étage au-dessous de la galerie des rois. La *fig.* 3 donne les détails d'un chaînage établi momentanément pour arrêter la poussée au vide.

La *pl.* 27 représente deux moitiés de coupes verticales de la base de la flèche ; sa coupe, *fig.* 1, est faite dans la direction de l'est à l'ouest; la coupe, *fig.* 2, est faite suivant une diagonale de la tour. On y voit aussi l'ensemble de la façade de l'église et un détail de sculpture.

« Donc, suivant les *Annales* du mois de mai 1845 et suivant nous, le « beau et le beau ne se conviennent qu'à la condition de parler une « même langue, de ressortir d'un principe commun, de concourir à la « constitution d'une unité manifeste. »

A cela que répondez-vous ? que nos comparaisons sont « *boiteuses, borgnes, manchotes et privées de la moitié de leurs membres.* » Cette réplique, qui va aussi bien à M. Viollet-le-Duc qu'à nous, est d'une hardiesse comique et nous a donné un bon accès de gaieté. Mais elle n'est guère de nature à conquérir des convictions et à établir un principe d'art.

Nous pourrions continuer à citer; mais, en maître de maison, jaloux de faire les honneurs de chez lui, nous voulons laisser la parole à M. Didron et à M. Janniard, nous bornant à assister à la lutte en spectateur qui y prend intérêt, mais qui reste impartial. Les combattants sont habiles et vigoureux, et la joute ne peut manquer d'attrait.

Nous nous réservons de revenir plus tard sur le principe de l'*Unité dans les œuvres d'art*, et si les *Annales* n'ont pas encore eu le loisir de répondre aux questions que nous leur avons proposées, nous leur soumettrons nos solutions. Mais dès aujourd'hui M. Didron a répondu à l'une de nos propositions : *Quel est le but essentiel de l'Archéologie ?* « *Savoir pour prévoir* » dit-il.

A la bonne heure! nous acceptons complétement cette doctrine qui est aussi la nôtre ; elle établit nettement la relation entre le passé, le présent et l'avenir, entre l'archéologie et l'architecture. L'archéologie est donc un instrument destiné à accroître la science de l'homme, à lui faciliter les moyens de *prévoir*, et, par conséquent, de *mieux faire que dans le passé*. Ce passé ne peut être donc qu'un moyen de progrès, et nullement un type devant lequel il faille s'arrêter comme si on avait atteint les dernières limites de l'art. Nous louons sans réserve cette réponse de M. Didron; puisse-t-il accueillir de même les conséquences que nous en tirons !

CÉSAR DALY.

RÉPONSE DES ANNALES ARCHÉOLOGIQUES.

(1) *Les architectes et les archéologues.* — M. César Daly, le spirituel et savant directeur de la *Revue de l'Architecture*, a cru devoir répondre dans un numéro de sa publication (*vol.* 6, *col.* 70-76), aux observations adressées par les *Annales archéologiques* (*vol.* 3, *pag.* 67) à M. l'architecte Janniard, qui avait demandé la suppression des gargouilles et des grilles magnifiques qui décorent, les unes à l'extérieur, les autres à l'intérieur, l'église de Saint-Ouen de Rouen. M. Daly défend son savant, laborieux, fécond, consciencieux collaborateur ; il est dans son droit, il fait son devoir. Mais *M. Daly confond les monuments anciens avec les monuments modernes ou même futurs, et nous devons rétablir la distinction.*

(2) Dans un monument moderne, à la Bourse, à la Madeleine, qu'on proscrive les gargouilles, et qu'on établisse un système d'écoulement des eaux qui ne mouille pas les passants ; rien de mieux. C'est sensé, et nous applaudissons. Mais qu'un architecte propose de supprimer les gargouilles anciennes de la cathédrale de Reims, de la cathédrale d'Amiens, de la cathédrale de Chartres, de Saint-Ouen de Rouen, parce qu'elles sont en contravention avec les ordonnances du bureau des finances de 1763, avec les règlements de la police de 1845, c'est une barbarie véritable; c'est un acte de vandalisme qui ne se représentera plus, je l'espère; je dis qui ne se représentera plus, car M. Godde a précisément agi dans la cathédrale de Paris, comme M. Janniard demande qu'on agisse dans Saint-Ouen. Or M. Daly, j'en suis certain, se croirait injurié, si on lui disait qu'il pense et qu'il voudrait agir comme M. Godde. Dans les monuments modernes, nous pouvons faire tout ce que notre génie nous suggèrera : établir des tambours, creuser des calorifères et vitrer des voûtes, pour arrêter le froid, amener la chaleur et donner de la lumière. Mais un homme sensé se récrierait, si l'on remuait le sol sacré de la cathédrale d'Amiens, la terre plus sainte encore de Saint-Germain-des-Prés, pour y incruster, comme on vient de le faire indignement à Saint-Germain-l'Auxerrois, des tuyaux à vapeur ; si l'on masquait les sculptures de la cathédrale de Reims par des tambours en bois; si l'on éclairait la sombre cathédrale de Chartres en défonçant les voûtes, pour les remplacer par un vitrage semblable à celui de la galerie d'Orléans, au Palais-Royal.

(3) Laissons en repos les anciens monuments ; prenons-les tels qu'ils sont, froids, obscurs, inachevés, comme sont obscurs, inachevés et froids, Dante, Virgile et Hésiode. Vous croyez avoir aujourd'hui un excellent système pour l'écoulement des eaux, et vous demandez que ce système soit appliqué à Saint-Ouen ; mais, dans un an, dans dix ans, grâce à Dieu, vous inventerez un nouveau moyen qui sera meilleur encore. Il faudra donc, si vous êtes conséquent, que votre système d'aujourd'hui soit remplacé par le système futur. Croyez-moi, un édifice auquel on toucherait ainsi ne durerait pas longtemps. Ce n'est pas sur le passé ni sur les vieux monuments qu'il faut exercer votre activité, votre génie inventif, mais sur les constructions nouvelles. Laissez à Saint-Ouen ses gargouilles ; mais, si cela vous convient, si vous êtes réellement de plus grands artistes que les architectes du moyen âge, n'en mettez pas à Saint-Vincent-de-Paul, ni à Notre-Dame de Lorette, et tout sera pour le mieux.

(4) En vertu du même motif, nous demandons qu'on laisse dans Saint-Ouen et ailleurs les belles grilles, les rétables magnifiques, les splendides autels, les somptueuses boiseries des XVe, XVIe, XVIIe et même XVIIIe siècles, bien qu'ils soient dans des monuments des XIIe, XIIIe et XIVe. Pensez-vous que les stalles prodigieuses qui décorent Notre-Dame d'Amiens fassent, à la rigueur, beaucoup mieux dans cette cathédrale que les grilles dans Saint-Ouen? les stalles sont du XVIe siècle dans un monument du XIIIe; les grilles sont du XVIIIe dans un édifice du XIVe. Ces ogives flamboyantes des stalles d'Amiens, ces dentelles de bois sont tout aussi singulières dans le sévère monument du XIIIe que les rinceaux plantureux, les tôles grasses et contournées dans les monuments grêles et droits du XIVe.

(5) Nous l'avons dit et nous le répétons : *Le beau et le beau se conviennent toujours.* La forme et le style peuvent être différents dans des objets d'époques diverses. Si cette forme et ce style ont de l'élégance et du caractère, ce sera toujours beau et très-beau. Les grilles de Saint-Ouen sont célèbres parmi les plus belles qui aient jamais été faites, ces belles grilles vont à merveille, vont à ravir dans le bel édifice.

(6) On nous dit que le beau et le beau ne se conviennent pas toujours : qu'un beau cheval serait mal placé dans une belle chapelle, et qu'une belle tête d'Hercule figurerait mal sur les épaules de Vénus. La comparaison est non-seulement *boiteuse, comme il va sans dire; mais elle est borgne, manchote, et privée de la moitié au moins de ses membres.* Nous n'avons pas dit qu'un beau tronçon à côté d'un autre beau tronçon tout différent, et soudé avec lui, formerait toujours un bel objet unique : mais bien *qu'un objet entier, s'il était beau, comme Saint-Ouen, et qui recevrait un autre bel objet entier comme la grille, donnerait un résultat harmonieux.* J'ai vu (en plâtre du moins) l'Hercule Farnèse à côté de la Vénus de Médicis, l'Apollon du Belvédère en regard de la Diane chasseresse, le Cincinnatus près du Gladiateur, et j'avoue que ces statues ne perdaient rien au rapprochement, quoiqu'elles fussent diverses de style, d'époque, d'attitude et de sexe. Le rapprochement produisait déjà une beauté par lui-même. Il y a mieux, dans certains musées, dans certains ateliers de mouleurs, par exemple, chez Micheli de la rue Guénégaud, plusieurs statues remarquables de la Vierge Marie regardent les Vénus d'Arles et de Milo, et les belles statues gothiques ne perdent pas au contact des belles statues antiques. Si le cheval et la chapelle ne sont pas faits l'un pour l'autre, la grille est faite pour l'église. *La grille de Saint-Ouen ne saurait être laide parce que, en style rococo magnifique, elle se trouve dans un édifice du XIVe siècle.*

(7) Avec le principe qu'il faut rappeler les anciens monuments à leur unité primitive, on serait forcé de détruire la moitié du portail de Reims, les trois quarts du portail de Saint-Denis, la nef de la cathédrale du Mans, le chœur et le sanctuaire de Saint-Germain-des-Prés, parce que l'autre moitié ou l'autre quart, parce que le chœur du Mans et la nef de Saint-Germain sont postérieurs ou antérieurs au reste : parce que c'est ici du XIIIe siècle et là du XIVe; parce que c'est ailleurs du roman et ici du gothique; parce que, au Mans et à Saint-Germain, le cintre et l'ogive sont en lutte dans le même édifice. Laissez, croyez-nous, les monuments tels qu'ils sont, et les grilles rococo dans une église du XIVe siècle. Je le répète, à la place de cette belle grille du XVIIIe siècle, en fer forgé, vous mettriez une grille en fer fondu, comme M. Janniard le demande positivement, et une grille confectionnée dans ce gothique bâtard, gothique de pendule ou de pain d'épice, qu'on nous a fait jusqu'à présent et qu'on sera obligé de nous faire longtemps encore. Je ne crois pas M. Janniard plus capable que les autres architectes auxquels nous devons la grille du palais de justice de Rouen, la grille de la cathédrale de Reims, la grille de la chapelle de la Vierge, à Saint-Gervais de Paris. Ce n'est pas faire injure à M. Janniard que de le placer à côté de MM. Grégoire, Mazois ou V. Baltard; lui-même ne pourrait guère désirer mieux. Mais je suppose que, mettant M. Janniard de côté, pour le moment, nous ayons affaire avec le merveilleux serrurier du XIIIe siècle qui a forgé les pentures de Notre-Dame de Paris. Si ce grand artiste venait me demander d'enlever les grilles de Saint-Ouen pour les remplacer par des grilles ayant le style, la grâce et la fierté de ses pentures, je lui dirais : Laissez les grilles de Saint-Ouen où elles sont, mais battez, pour le Panthéon, pour la Madeleine, pour un monument existant, ou, mieux encore, pour un monument à construire, des grilles comme vos pentures; nous aurons deux chefs-d'œuvre au lieu d'un, le vôtre et celui de Saint-Ouen. Voilà toute la réponse que nous donnerons à M. Janniard. Qu'il fasse un chef-d'œuvre pour une construction nouvelle, mais qu'il veuille bien ne pas enlever nos grilles rococo de l'édifice ancien. Mettez à côté tant que vous voudrez, mais ne supprimez pas pour vous donner le plaisir de remplacer. Introduisez l'unité de style dans un monument nouveau : l'unité, non-seulement dans toutes les parties de l'architecture, mais dans l'ameublement, dans l'ornementation, la décoration de détail; et tous les hommes sensés vous applaudiront, et vous agirez comme nous avons écrit plus de cent fois déjà; mais ayez, s'il vous plaît, la magnanimité de tolérer, dans les monuments anciens, des portions d'architecture et même des totalités d'ameublement et d'ornementation qui seraient plus récentes et vous paraîtraient convenir peu au reste. Dans la cathédrale de Paris, on conservera religieusement les stalles de Louis XIV, et l'on fera parfaitement.

(8) Remarquez l'inconséquence de M. Janniard. D'une part, offusqué de voir des grilles du XVIIIe siècle dans un monument du XIVe, cet architecte propose de supprimer cette clôture pour la remplacer par quelque chose du XIVe, en harmonie avec l'édifice; de l'autre, il demande la suppression du système ancien des chéneaux et gargouilles, pour y substituer un système nouveau d'écoulement des eaux, système qui est de son invention et date ou datera de 1840 ou 1846. Il cherche à rappeler dans le monument l'harmonie ancienne en y détruisant le nouveau, et, tout à la fois, il trouble cette vieille harmonie en y introduisant des produits tout récents. En vérité, l'orfèvre est trop orfèvre, et l'architecte est trop désireux de défaire pour refaire. Encore une fois, laissez Saint-Ouen tranquille, et rejetez sur vos constructions nouvelles ce besoin d'innovation et cette activité qui vous travaillent.

(9) Dans son article, M. Daly rappelle, avec une bienveillance qui nous touche, ces aimables soirées que nous avons passées chez lui, avec lui, parlant d'art et d'histoire. Il demande si nous ne pourrions pas reprendre, lui dans la *Revue de l'Architecture*, nous dans les *Annales archéologiques*, au profit de nos lecteurs, ces conversations intimes où des éclairs de vérité paraissaient briller quelquefois; nous le désirons vivement. Que nos autres affaires nous le permettent, et nous ne serons pas le dernier à répondre aux questions qui nous seront posées par notre ami. M. Daly désirerait connaître quel est, suivant nous, *le but essentiel des études archéologiques; quel est le but essentiel de l'architecture; quelle est la dépendance hiérarchique mutuelle de l'archéologie et de l'architecture; quelles sont les exigences de l'unité dans les œuvres d'art.* Questions complexes et qui ne pourront se dévider qu'avec le temps. Toutefois, nous le rappellerons à M. Daly, nous avons déclaré, dans notre introduction, que nous cherchions à *savoir pour prévoir;* voilà notre principal but en histoire comme en art, en archéologie comme en architecture. Nous regardons le passé avec un œil, mais pour mieux entrevoir l'avenir avec l'autre.

LETTRE DE M. JANNIARD.

A M. César Daly, directeur de la Revue de l'Architecture et des Travaux publics.

Eh bien, mon cher ami, qu'en dites-vous? vous avez voulu, selon le précepte de Goëthe, frapper sur des charbons ardents pour en faire jaillir des étincelles capables de répandre la lumière sur quelques points obscurs de l'art. Vous avez voulu rompre une lance en ma faveur contre le savant directeur des *Annales archéologiques*, et c'est sur moi que sont tombés les horions de votre adversaire. C'est sur moi qu'on vous a frappé, mon ami. Je suis tenté de vous dire comme ce bon Géronte : « Qu'alliez-vous faire dans cette galère? » Je ne vous avais pourtant pas, comme le paysan de La Fontaine, appelé pour tuer le lièvre qui mangeait mes choux.

Si je ne craignais de passer pour ingrat, je dirais : « Vous m'avez rendu là un beau service! mon ami. » Dans sa première critique, l'honorable directeur des *Annales* m'avait, quoique architecte pas trop bien pensant, traité avec une bienveillance inaccoutumée. Il m'avait même donné quelques épithètes très-flatteuses dont je lui suis fort reconnaissant. Je n'étais, au-pis aller, qu'un homme *léger*, *superficiel*; me voilà maintenant, grâce à vous, un *barbare* et un *vandale*... Barbare et Vandale! quand on lit de telles expressions si souvent répétées dans une publication sérieuse, ne semble-t-il pas, en vérité, que ceux à qui elles s'adressent soient dignes d'être brûlés vifs comme on faisait des sorciers en ce bon vieux temps que l'on regrette si fort.

Mais si la lumière que vous cherchiez a jailli des charbons que vous avez frappés, j'oublierai que les étincelles auraient pu produire aussi des brûlures.

Je n'oserais vraiment mesurer mon malheureux sabre de bois contre la terrible *Durandal* de M. Didron; aussi, quoique pécheur assez endurci, je vais, en toute humilité, faire mon examen de conscience. Je me permettrai également de passer en revue la mercuriale archéologique qui m'est adressée sous *votre couvert* et que vous avez reproduite en entier. S'il m'échappe parfois quelque opinion un peu excentrique j'aurai soin de m'abriter derrière votre *écu*. (En toute autre circonstance j'aurais peut-être dit votre *égide*.)

Puisque vous avez reproduit *in extenso* la réplique de M. Didron, je ne renverrai pas vos lecteurs aux *Annales* elles-mêmes, ils n'auront pas besoin de feuilleter le chapitre de ce recueil portant ce titre un peu hétérogène : « *Vandalisme et mouvements archéologiques.* » Je puis leur indiquer du doigt les passages auxquels je veux répondre; des nos d'ordre feront retrouver facilement les paragraphes cités.

M. le directeur des *Annales* (parag. 2) s'élève avec virulence contre un architecte (j'ai le malheur d'être cet architecte) qui propose de supprimer les gargouilles anciennes de tel et tel monument, sous prétexte, dit M. Didron, qu'elles sont en contravention avec les ordonnances du bureau des finances de 1763, avec les règlements de police de 1845, etc.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi, mon cher Daly, de remettre sous vos yeux ce que j'ai écrit à propos des gargouilles, et que vous avez inséré dans le *vol.* 5e de la *Revue, col.* 543.

Après avoir loué la bonne disposition des chéneaux et des gargouilles de Saint-Ouen de Rouen, je disais : « Nos règlements municipaux « ne permettant plus de déverser les eaux des gouttières sur la voie « publique sans l'intermédiaire des tuyaux de descente, il devient indis- « pensable de supprimer *la fonction* des gargouilles de nos édifices go- « thiques, de celles du moins qui rejettent les eaux directement dans « les rues. Quoique ces déversoirs fantastiques donnent du pittores- « que à nos vieux monuments, comme, d'un autre côté, ils sont une « source de dégradations pour les édifices eux-mêmes, à cause du re- « jaillissement des eaux qui en proviennent sur la base des murs (1), et « que, se détachant quelquefois (2), ils peuvent occasionner de graves « accidents, on fera très-bien de les supprimer totalement, même ceux « qui rejettent les eaux de la nef sur les toits des collatéraux, ce qui « nécessite de les couvrir en plomb et peut causer des avaries aux « murs de la nef. »

On voit donc que je n'ai pas crié d'emblée : A bas les gargouilles! ce n'est qu'après de mûres observations et même avec une sorte de regret que je réclamais cette mesure.

A la rigueur, je laisserais encore la vie sauve aux gargouilles de la nef, qui ne tourmentent point les passants, bien qu'elles détériorent sourdement l'édifice lui-même; car si les collatéraux sont couverts en dalles, comme à Notre-Dame de Paris, le jet d'eau dégrade les joints et avarie les voûtes; s'ils sont couverts en tuiles, comme à l'abside de Saint-Ouen, qu'il se détache une ou deux tuiles de l'endroit où tombe le jet d'eau pendant une pluie d'orage, et ses voûtes seront en peu d'instants couvertes de plusieurs tonneaux d'eau. Nous ne doutons pas que cela ne soit arrivé quelquefois.

Quant aux gargouilles des collatéraux, les ordonnances de police expriment la volonté la plus formelle de les réduire à l'impuissance ; de par la loi elles ne distribueront plus aux passants des fluxions de poitrine ou des rhumes de cerveau ; mais quand même elles ne fonctionneraient plus, ces figures saillantes ne sont-elles pas comme autant d'épées de Damoclès, suspendues sur la tête des passants, qu'elles tiennent constamment entre la vie et la mort?

Ensuite, la raison ne s'oppose-t-elle pas à ce qu'on ajuste des simulacres de gargouilles aux édifices gothiques futurs? Par le même motif, qui m'a fait dire dans d'autres circonstances aux partisans de l'art grec : Ne mettez plus de têtes de lion à vos entablements, quand vous n'aurez pas d'eau à leur faire dégorger; je dirai, et à plus forte raison, aux *moyen-agistes:* Ne faites plus de gargouilles partout où l'on ne leur permet plus de fonctionner.

La police a fermé la bouche à vos gargouilles, dans l'intérêt public et aux applaudissements de tous, moins ceux du savant directeur des *Annales*, bien entendu : moins encore, sans doute, ceux de quelques archéologues qui n'ont puisé leur vocation que dans la mode du jour, et qui ne voient dans les gargouilles que des pierres plus ou moins pittoresques, sans s'occuper de leurs inconvénients, qui ne sont pas de leur ressort.

Eh bien, puisque la loi interdit aux gargouilles l'exercice de leurs fonctions, que ferez-vous? Laisserez-vous aux plombiers, la moins adroite, sans contredit, de toutes les classes d'ouvriers en bâtiment, le soin de les remplacer par des coffres et des tuyaux en plomb, de l'acabit de ceux dont ils affublèrent les gargouilles de Notre-Dame ? Je puis assurer en passant M. Didron, que ces coffres et ces tuyaux m'ont causé et me causeront encore tout autant de répulsion qu'à lui-même.

Vous ne voudriez pas, disons-nous, confier cette tâche délicate aux plombiers, et vous auriez parfaitement raison. Mais si parmi les hommes qui passent leur vie, parfois avec succès, à chercher des améliorations à toutes les choses qui sont de leur ressort, il s'en trouvait qui vous donnassent un moyen de vous tirer le moins mal possible de ce mauvais pas; qui remplaçassent les affreux tuyaux du commerce par d'autres tuyaux, ou, mieux encore, par des objets d'une autre nature qui restassent inaperçus ou prissent une forme agréable et en harmonie avec le style de l'édifice; les plus intraitables des anti-novateurs eux-mêmes ne leur devraient-ils pas des remerciments?

Si le fougueux directeur des *Annales* n'avait pas toujours la lance au poing contre tout novateur; s'il prenait la peine d'écouter les raisons, de méditer les projets qu'il n'approuve pas d'abord, et de s'attacher à les comprendre, il remettrait peut-être au lendemain ces grandes colères qui le font parfois sortir des bornes de la politesse, au risque d'en être aux regrets le surlendemain. Il n'accumulerait pas, j'en suis certain, tant d'épithètes blessantes sur la patience angélique de la plupart des architectes chargés de la restauration des édifices du moyen âge.

Ne vaudrait-il pas mieux, dans l'intérêt de l'art, donner de ces bonnes raisons qui persuadent, que de lancer des injures qui ne prouvent pas toujours que leur père n'ait pas tort. Mais je conviens que l'un est plus facile que l'autre. Blâmez, critiquez tant que vous voudrez, messieurs les archéologues; mais à côté de l'improbation, donnez-nous bien clairement des moyens raisonnés de faire mieux. Après avoir signalé le mal, indiquez-nous le remède; mais je ne serai pas si exigeant : dites-nous seulement pourquoi et comment telle ou telle chose est mauvaise. La critique n'est forte et digne qu'à cette condition.

Celui-là seul qui n'est point exclusif et qui aime le beau pour lui-même, et non parce qu'il appartient à tel ou tel style, a le droit de prononcer à haute et intelligible voix un jugement sur les arts. Il pourra se tromper, mais on ne sera pas tenté de suspecter son impartialité. L'homme exclusif, au contraire, est tellement sujet à se fourvoyer avec tout l'entraînement de la passion, qu'il subit quelquefois le sort du berger menteur; on refuse de le croire même quand il dit la vérité.

Pendant que je suis en train, et dussiez-vous, mon ami, me donner des férules, je vais me permette une nouvelle énormité.

Je rends hommage au profond savoir de plusieurs de nos archéologues modernes, et à celui de M. Didron en particulier; mais j'oserais avancer que les neuf dixièmes des archéologues, non architectes,

---

(1) Les constructeurs du moyen âge l'ont si bien compris, qu'ils ont allongé les gargouilles de siècle en siècle. Celles du XVe siècle sont beaucoup plus saillantes que celles du XIIIe. Celles de la tour Saint-Jacques de Paris ont une longueur effrayante (3 mètres).

(2) On trouverait difficilement un édifice gothique auquel il ne manque quelques gargouilles tombées par accident. Presque toutes celles de l'abside et du flanc sud de Notre-Dame de Paris manquent, et quoi qu'en dise M. Didron, je ne les mets pas sur la conscience de M. Godde, mais sur celle des intempéries de l'air.

Un de mes amis, qui fut pendant plusieurs années architecte du département du Tarn, a vu tomber une des gargouilles de l'entrée du grand escalier de la cathédrale d'Albi. C'était par un dégel, et fort heureusement personne ne passait en ce moment. Il en manque aussi d'autres au même édifice. Ailleurs, on trouve souvent des gargouilles retenues avec des liens de fer.

n'ont pas les connaissances nécessaires pour bien juger esthétiquement un édifice quelconque, et encore moins s'il s'agit de sa construction.

Champollion jeune, l'un des plus grands archéologues des temps modernes, n'osait, ainsi qu'il le déclare dans sa XIVe lettre sur l'Égypte, dire trop son avis sur l'architecture égyptienne elle-même qu'il connaissait pourtant si bien.

S'il s'agissait de la partie historique et iconographique d'un édifice, oh! alors, je me tiendrais pour le plus humble des serviteurs de messieurs les archéologues.

L'imagination trop vive de M. Didron va loin, ce me semble, lorsqu'après m'avoir accusé d'inconséquence (parag. 8), il prétend que je veux à toute force abattre les gargouilles, pour les remplacer par quelque chose de ma façon. Il suppose que j'ai en poche un système tout fait sur l'écoulement des eaux pluviales de nos édifices gothiques, et n'attendant plus que l'occasion de s'implanter sur nos cathédrales.

Si j'ai quelques idées arrêtées sur ce sujet, c'est parce que je me suis occupé théoriquement et pratiquement de la conduite des eaux pluviales dans d'autres circonstances, et si je me crois voix au chapitre en matière de gargouilles, c'est que ma vie étant toute d'observation, ce sujet important n'a pu manquer d'attirer vivement mon attention, surtout depuis que j'ai vu les affreux tuyaux dont on a obstrué les gargouilles ou plutôt la place des gargouilles au chevet de Notre-Dame.

J'en ai bien dit assez long sur le compte des gargouilles et j'ai passé condamnation sur quelques cas en faisant mes conditions. Je vais maintenant examiner l'affaire de la grille de Saint-Ouen, second point capital de la philippique de M. Didron.

M. Didron (parag. 4) veut qu'on laisse à Saint-Ouen ses belles grilles, et dans d'autres églises gothiques, les stalles, les rétables magnifiques que leur imposa la mode des XVIIe et XVIIIe siècles. Passe encore pour les stalles qui sont des espèces de meubles, ne dépassant pas, quelquefois, la hauteur du socle des piliers. Mais les rétables, les bancs-d'œuvre à la Louis XIV, Louis XV ou Louis XVI ces immenses pancartes de bois sous lesquelles on a enseveli, sans goût comme sans nécessité, les murs et surtout les piliers de nos églises du moyen âge. Non, malgré la tolérance que les sermons des *Annales archéologiques* ont déjà fait couler dans mon âme, je ne pourrais me défendre de renvoyer bien vite les meilleurs de ces objets dans les édifices contemporains, et les autres chez les industriels de la *rue Chapon*.

Quant aux stalles prodigieuses de la cathédrale d'Amiens, comme les appelle M. Didron, c'est autre chose. Leurs ogives flamboyantes ne peuvent se trouver déplacées dans un édifice ogival, qu'il soit du XIIIe, du XIVe ou du XVe siècles. Elles sont de la même famille, quoique d'un sang un peu mêlé; et bien que je sois grand partisan de l'unité, je me garderai fort de les trouver *singulières* pour être là.

Mais si l'on s'avisait de les transplanter ou d'en faire de pareilles dans les plus belles églises des XVIIe ou XVIIIe siècles, alors, malgré l'opinion de notre savant adversaire, qui veut que « le beau et le beau se conviennent toujours, quand même, » je trouverais ces stalles encore bien plus ridicules, malgré leur beauté, que les grilles rococo de Saint-Ouen dans leur cadre du XIVe siècle; car il y aurait non-seulement absence d'unité, mais anachronisme rétrospectif par-dessus le marché.

Je suis fort loin de prétendre, comme le dit M. Didron (parag. 7), que « l'on doive détruire la moitié du portail de Reims, les trois quarts « du portail de Saint-Denis, la nef de la cathédrale du Mans, etc., « parce que l'autre moitié ou l'autre quart seraient antérieurs ou pos- « térieurs au reste. » En vérité, c'est pousser les choses un peu « loin; à ce train-là, pas une église du moyen âge ne resterait sur pied; car il y en a fort peu, que je sache, où l'on trouve une homogénéité passable.

Ne séparons jamais les membres d'une même famille; laissons côte à côte ou superposées toutes les variétés ogivales. Elles feront encore bon ménage avec leur aïeul le roman. Elles auront même de la tolérance paternelle pour leur fils dénaturé, le XVIe siècle, avant son passage à la Renaissance pure.

Mais nous ne devons pas trouver de marteau trop lourd pour frapper sur les styles des XVIIe et XVIIIe siècles, quand quelque membre de cette engeance dégénérée se sera permis de contracter mariage avec les aînés ou les cadets de la famille ogivale.

Je professe, j'en conviens, une assez mince estime pour le style rococo, ainsi que l'appelle peu respectueusement notre honorable adversaire. Quand je le vois se pavaner dans un édifice du XIVe siècle, je suis moins tenté que jamais de le prendre en affection. C'est une faiblesse, une injustice, peut-être, dont je n'ai pu encore m'affranchir à l'endroit des productions artistiques de cette époque de décadence (1). J'aimerais mieux, pour l'effet de l'*ensemble* de Saint-Ouen, voir autour du chœur de cette église une grille, en ce gothique de pain d'épice, dont M. Didron se moque si agréablement.

---

(1) Le *rococo* ou genre rocaille n'est pas du goût de notre collaborateur, et il a bien le droit de ne pas l'aimer. Cependant le rococo convenait parfaitement au XVIIIe siècle; la preuve en est que ce siècle le créa et l'aima de préférence aux autres styles, ses aînés. Cette sympathie est une raison justificative suffisante pour son emploi dans le passé; exceptionnellement, on rencontre aujourd'hui et on trouvera demain de bonnes raisons pour l'aimer et l'admettre encore.

En étudiant les annales du monde, on est frappé de la grande diversité que présentent les physionomies des peuples; on trouve parmi les nations autant de caractères différents que parmi les individus qui nous entourent. Les unes sont titrées en sensualisme, d'autres montrent une préférence décidée pour les travaux de l'esprit; celles-ci sont jeunes et étourdies, celles-là sont prudentes et rusées; on trouve chez les unes l'esprit chevaleresque, l'amour des arts, l'adoration des femmes; ailleurs c'est l'industrie qu'on cultive, c'est l'or qu'on adore. Aussi, après avoir classé les types *caractériels* des nations de manière à ne laisser échapper aucun de ceux que le temps a vus naître, peut-on les retrouver tous autour de soi, chez des individus existant simultanément; tous ces types se voyaient hier, ils existent tous aujourd'hui, on les retrouvera tous demain. Or, comme chaque nation et chaque époque a eu son architecture propre, témoignage de son goût et de ses habitudes; qu'elle a recherché ceci et rejeté cela; il n'est pas étonnant qu'aujourd'hui chaque style d'art soit d'accord avec le sentiment particulier de tel individu et en désaccord avec le goût de tel autre.

Sans nous étendre davantage sur cette question qui soulève celle de la liberté du goût individuel et celle de l'unité du beau, nous en avons dit assez pour faire comprendre les raisons de notre tolérance en matière d'art.

Pour nous, tous les styles du passé ont été légitimes et à propos dans leur temps. Ils représentent chacun le goût d'un siècle et d'un peuple. De plus, dans une mesure notable, bien qu'à des degrés divers, tous les styles du passé peuvent être utilisés dans le présent, et serviront à la grandeur des arts dans l'avenir; car le goût qui les a fait naître existe encore répandu parmi les individus, et aux artistes de l'avenir est réservée la belle mission de satisfaire à tous les goûts si divers des individus et des peuples sans jamais méconnaître les lois du beau.

M. Didron préfère l'architecture du moyen âge à l'architecture antique qui ne lui inspire que peu de sympathie; M. Janniard n'aime guère le genre rocaille; quant à nous, nous reconnaissons à tous les styles le

Cependant, si j'eusse complété ma pensée sur les grilles de Saint-Ouen comme sur le jubé de la cathédrale de Rouen (1), j'eusse dit que je ne voulais pas la mort du pécheur, et que ce chef-d'œuvre de serrurerie pourrait trouver une place plus convenable dans quelque édifice de la même famille, c'est-à-dire, depuis Louis XIV (vers la fin) jusqu'à Louis XVI inclusivement (2). Je dis Louis XIV malgré la légère rétroactivité de la marche que suivrait notre grille.

On aurait, en effet, bien du malheur si l'on ne trouvait pas à la caser très-convenablement dans une des nombreuses églises de ces époques dont est pourvue la capitale, telles que Saint-Roch, Saint-Sulpice, Notre-Dame des Blancs-Manteaux, Saint-Louis en l'Ile, etc., et mieux encore, dans quelque église de Rouen, s'il y en a de convenable. Cette ville garderait au moins son chef-d'œuvre.

A Dieu ne plaise, ma foi, que je prétende que l'on fabrique des rails ou des socs de charrue avec les débris de cette grille qui fait le plus grand honneur au marteau du serrurier qui la contourna de tant de façons, plus compliquées que gracieuses. Au contraire, si je la voyais transférée dans un édifice contemporain, je me réconcilierais avec elle, et je joindrais mon admiration à celle de notre adversaire.

Mais, jusque-là, qu'on me pardonne de répéter toujours que la grille Louis XV jure dans un édifice du XIVe siècle, et que celui qui la remplacera par quelque belle claire-voie en bois ou, mieux, en pierre, de la deuxième époque du style ogival, aura bien mérité des amateurs de l'harmonie.

Dans son amour pour les grilles de Saint-Ouen, et en vertu du principe nouveau *que le beau et le beau se conviennent toujours*, M. Didron déclare (parag. 7), que si le grand artiste qui fit les merveilleuses ferrures des portes de Notre-Dame de Paris venait lui proposer d'enlever les grilles de Saint-Ouen pour les remplacer par des grilles ayant le style, la grâce et la fierté des pentures de notre vieille cathédrale, il l'éconduirait en lui faisant une commande pour le Panthéon et pour la Madeleine. Il ne nous dit pas cependant si ces grilles devraient ressembler aux pentures de Notre-Dame.

Ah! si ce merveilleux artiste me faisait la même proposition, que je ne serais pas si difficile! Je lui dirais : Dépêchez-vous de me désoffusquer les yeux en transportant dans un édifice rococo les belles grilles rococo que vous voyez là, et remplacez-les vite par quelque chose de votre façon; je vous laisse carte blanche pour tout programme. Ne craignez pas les foudres du sévère directeur des *Annales*, s'il vient à Saint-Ouen, elles lui tomberont des mains devant votre chef-d'œuvre. Elles lui échapperont de même, lorsqu'il ira voir comment vous avez ajusté dans leur logis contemporain les grilles répudiées. En sortant de là, il sera capable de nous embrasser tous les deux.

Si j'avais l'avantage de visiter Saint-Ouen avec notre honorable adversaire, et que, arrivé devant la grille, il me dit : « Quand j'examine « attentivement les détails de ce chef-d'œuvre de serrurerie, je suis « saisi d'une admiration superlative. Puis, quand je lève les yeux sur « ces arcades si sveltes, sur ces voûtes si légères, sur le gracieux fili- « grane de ce triforium et de cette claire-voie, il me semble que toutes « ces choses sont sorties plutôt de la baguette magique d'une fée que « de la main des hommes; » je le comprendrais, et, passant mon bras sous le sien, je l'aiderais à admirer une à une toutes ces choses sans en excepter la grille.

Mais si (que M. Didron veuille bien me permettre d'emprunter cette figure à la dernière phrase de sa critique), si, dis-je, notre habile contradicteur avait en même temps un œil sur la grille et l'autre sur les voûtes en question, et que les deux faisceaux de lumière si divergents, arrivés aux houppes nerveuses de son cerveau, y produisissent la sensation de l'harmonie; s'il venait en conséquence à s'exclamer : « Que « ces belles grilles vont à merveille, vont à ravir dans ce bel édifice! » ne serais-je point excusable si, tournant sur mes talons, je lui tirais ma révérence?

Non! monsieur Didron, non! les à-jours ébouriffés de vos grilles, les rinceaux de feuillages amplexicaules affectant une forme arrondie quoique greffés sur des tigres carrées, tourmentées de mille manières, annonçant une flexibilité sans bornes, quoique dans la nature, les rares plantes à tige carrée, telles, par exemple, que les scrofulaires, soient remarquables par la raideur de leurs formes, tout cela n'a rien qui se rattache de près ni de loin avec la verticalité des lignes du style ogival, lignes affectant toujours une direction, ascendante même dans leurs inflexions les plus prononcées.

Ces grilles font le plus mauvais effet, quand, traversées par les rayons visuels du spectateur, elles vont projeter leur réseau diffus sur les lignes droites et parallèles de l'architecture de l'édifice.

Il y a près de quatorze ans que je visitai pour la première fois la capitale de la Normandie, et que je contemplai avec charme ses monuments. Et, bien que je ne me fusse jamais occupé jusque-là de rechercher l'âge des édifices gothiques et de comparer les différentes époques de leur architecture, je me contentai d'admirer les trois types du style ogival si souvent greffés les uns sur les autres dans le même monument. Jamais cette réunion ne me parut choquante : mais, à la première vue, je ne pus supporter la discordance de la grille de Saint-Ouen avec son encadrement ogival, pas plus que je ne m'accommodai du jubé néo-grec de la cathédrale de Rouen. Je ne pus tolérer davantage le non moins lourd jubé de la cathédrale de Chartres, que je verrais avec plaisir disparaître en compagnie de l'entourage intérieur du chœur de cette église.

Qu'ont de commun, je le demande, les statues en plâtre de l'Hercule Farnèse à côté de la Vénus de Médicis, l'Apollon du Belvédère en regard de la Diane chasseresse, le Cincinnatus près du Gladiateur, et la Vierge Marie regardant les Vénus d'Arles et de Milo, que M. Didron admire dans les magasins des mouleurs? Ce sont des meubles indépendants les uns des autres. Ils ne sont point placés là en vue de l'harmonie, et nous les admirons isolément. Ce pêle-mêle se retrouve aussi dans les cabinets de curiosités des amateurs; mais quoique ces objets amovibles puissent en définitive se coudoyer sans inconvénient dans une petite collection, on ne s'avisera jamais, si l'on a quelque goût et la moindre idée de l'harmonie, de faire une pareille macédoine dans une grande réunion d'objets d'art, dans un musée, par exemple. On groupera toujours les objets de même style dans des salles dont l'architecture et la décoration seront du même caractère. On ne mettra

---

droit de cité, nous réservant de choisir parmi eux conformément à nos sympathies personnelles et aux exigences des circonstances, sans jamais considérer comme contraires à l'art les styles qui nous resteraient étrangers. Nous approuvons donc tous les styles devenus historiques; nous les justifions tous sans exception; mais nous ne leur prêtons pas pour autant une égale valeur. Désigner la place de chaque style dans la hiérarchie qui les réunit tous serait un travail qui demanderait des éclaircissements impossibles à donner dans une simple note. Disons cependant que nous croyons à l'existence de nouveaux styles dans l'avenir. *Note de M. César Daly.*

(1) L'honorable directeur des *Annales* a passé condamnation sur ce point dans sa critique de mon article sur Rouen. Serait-ce inadvertance ou partialité de sa part? Le jubé est en style néo-grec comme celui de la cathédrale de Chartres.

(2) Je donne à choisir entre les églises de ces diverses époques, pour le cas où les dimensions des grilles ne trouveraient pas à s'adapter exactement dans une église de leur propre style.

pas les statues grecques dans une salle gothique, ni les statues du moyen âge dans une galerie romaine. On ne mettra pas davantage côte à côte une statue antique et une statue du moyen âge.

M. Didron déclare (parag. 7), qu'il ne me croit pas plus capable que les autres architectes auxquels nous devons telle ou telle grille gothique moderne qui n'est pas de son goût. J'avoue, cette fois, à mon grand regret, mais en toute humilité, que je partage son avis.

Il me fait ensuite, j'en conviens, beaucoup d'honneur, en me mettant en parallèle avec quelques-uns de nos confrères les plus distingués. Je lui en adresse mes remerciements, en faisant des vœux pour que nos honorables confrères voient les choses du même œil.

Vous m'excuserez, je l'espère, mon ami, d'avoir mis les paragraphes de ma missive démesurée à califourchon sur ceux de notre honorable adversaire. Je voulais mettre un peu d'ordre dans ma réponse, il m'eût été impossible d'y réussir en le suivant pas à pas.

Ne vous récriez pas trop fort sur la longueur de cette épître, lorsque je vous prierai de l'insérer dans la *Revue*. Vos abonnés vont nous maudire; mais je suis bien aise qu'une partie de ces malédictions retombe sur la tête de notre adversaire. Dites-leur bien que ce n'est qu'à mon corps défendant que je les occupe de ma personne, et que je n'en saisirai jamais l'occasion avec empressement.

Agréez, etc. H. JANNIARD, arch.

FAITS DIVERS. — MARS ET AVRIL.

SOMMAIRE : Nécrologie. — Construction à ne pas imiter. — Aperçu rétrospectif sur les expositions du Louvre. — Encore un chemin de fer destiné au transport des vaisseaux. — L'étude de la technologie officiellement reconnue aussi importante que celle du mantchoux. — Petite correspondance.

NÉCROLOGIE.

Depuis quelques mois, les arts ont fait des pertes cruelles. M. *Basevi*, architecte anglais, est mort. M. Basevi était un artiste éminent, très-considéré en Angleterre. *Belgrave Square*, devenu célèbre parmi nous depuis le séjour qu'y fit le duc de Bordeaux, fut exécuté d'après les dessins de M. Basevi. Cet artiste est mort bien malheureusement en tombant d'un échafaud : il visitait l'intérieur d'une tour d'église.

— M. *Baltard*, professeur de *théorie d'architecture* à l'école royale des Beaux-Arts, est aussi décédé. Depuis quelque temps il était suppléé dans sa chaire, à l'École, par son fils. M. Baltard était fort aimé de tous ceux qui l'approchaient; c'était une nature chaleureuse et un homme de cœur. Nous ne partagions pas ses idées théoriques sur l'architecture, nous l'avons même, une fois, rudement combattu; mais ce serait fort mal l'apprécier que de le juger seulement comme professeur de *théorie d'architecture* : M. Baltard était un véritable artiste, plein de sentiment; ses dessins, ses gravures et les beaux livres qu'il a publiés le prouvent surabondamment. Nous donnerons prochainement une notice nécrologique sur M. Baltard.

— M. *Titeux*, jeune artiste plein d'avenir, vient aussi de mourir. Il est mort à Athènes; c'est au travail, la main sur les chefs-d'œuvre d'Ictinus et de Phidias, que la maladie l'a frappé. Nos lecteurs connaissent M. Titeux de nom, car nous l'avons constamment suivi dans ses efforts, encouragé dans ses travaux.

Au moins, M. Baltard est mort après avoir parcouru une longue et honorable carrière, c'est là une consolation pour tous ceux qui l'ont connu; mais M. Titeux, jeune, passionné pour son art, esprit libéral, dessinateur habile, nature flexible, se pliant aux exigences de tous les styles avec une remarquable souplesse de talent; quelle consolation peut-on offrir à ceux qui le pleurent? On pleure avec eux, quel avenir perdu! Pauvre Titeux! pauvres parents! pauvres amis!

CONSTRUCTION A NE PAS IMITER.

Hier, 21 avril, la démolition de la flèche de Saint-Denis était arrivée à la hauteur des chapiteaux de la colonnade intérieure (Voy. *pl.* 27). Une grande partie des colonnes mêmes était déjà démontée.

L'architrave qui surmonte les colonnes et forme assise en se prolongeant au travers du mur de la flèche (Voy. *a*, *fig.* 1 et 2, *pl.* 27), au lieu de former parpaing dans toute son épaisseur, qui n'est que de 0 m. 95, est en deux parements. La solution de continuité entre les deux parements, au lieu de se trouver renfermée dans l'épaisseur du mur de la flèche, tombait inégalement sur les chapiteaux des colonnes au quart ou au tiers de leur épaisseur environ.

Les pierres du parement extérieur étaient presque toutes reliées entre elles par des agrafes en fer scellées en plomb et fortement oxydées. Mais il n'y avait pour relier les deux parements entre eux que deux agrafes jetées au hasard sur le pourtour.

Cette étonnante solution de continuité dans une assise d'aussi faibles dimensions (0 m. 95 de large et 0 m. 28 de hauteur), nous fit croire un instant qu'il y avait eu rupture par l'effet du tassement mais la queue de plusieurs pierres étant grossièrement piquée et le joint irrégulier étant rempli de mortier, nous avons dû nous rendre à l'évidence.

Ainsi, les murs de la flèche, à partir du chapiteau des colonnes jusqu'au bandeau supérieur, au lieu d'être compacts et bien liés, étaient en réalité composés de deux murs séparés par une crevasse : le mur extérieur se prolongeait jusqu'à la base de la flèche, et l'autre reposait sur la colonnade. Il n'y avait pas de goujons aux colonnes.

APERÇU RETROSPECTIF SUR LES EXPOSITIONS DU LOUVRE.

Avant de rendre compte de l'exposition de cette année, nous croyons devoir emprunter au *Panthéon des artistes* quelques notes relatives aux expositions passées. On pourra juger, d'après cette statistique, avec quelle prodigieuse rapidité s'est accrue la quantité d'exposants et d'ouvrages présentés au jury.

C'est en 1699 que les artistes furent tous convoqués par Louis XIV à exposer leurs œuvres en public.

La deuxième exposition qui eut lieu sous son règne fut en 1704.

Depuis lors, avec l'exposition de cette année l'on en compte soixante-six. Nous nous bornerons à citer les années où il y en a eu pendant le XIXe siècle :

Années.	Nombre d'exposants.	Nombre d'ouvrages.	Années.	Nombre d'exposants.	Nombre d'ouvrages.
1800	275	540	1833	1190	3318
1801	268	485	1834	1079	2314
1802	291	357	1835	1231	2536
1804	315	701	1836	1078	2122
1806	360	699	1837	1065	2130
1808	411	802	1838	1023	2031
1810	534	1171	1839	1249	2465
1812	557	1289	1840	1010	1849
1814	507	1359	1841	1211	2380
1817	458	1064	1842	1158	2121
1819	620	1702	1843	999	1597
1822	585	1802	1844	1327	2423
1824	779	2371	1845	1272	2332
1827	732	1834	1846	1232	2412
1831	1180	3211			

En 1845, il a été pris 4,000 inscriptions, sur lesquelles 1668 n'ont pas été acceptées; il a donc été exposé 2,332 ouvrages.

En 1846, il a été pris 4753 inscriptions, sur lesquelles 2,341 ont été refusées : il est donc exposé 2,412 ouvrages de 1,232 exposants.

ENCORE UN CHEMIN DE FER DESTINÉ AU TRANSPORT DES VAISSEAUX.

Nous laisserons-nous donc constamment dépasser par nos hardis concurrents d'outre-Manche? Nous avions publié, dans notre avant-dernier numéro (Voy. la *col.* 155), une lettre que nous adressait M. Guillemon, qui propose d'établir un chemin de fer pour le transport des vaisseaux, de manière à rattacher nos ports de l'Océan avec ceux de la Méditerranée. Déjà un officier anglais avait proposé quelque chose d'analogue pour traverser l'isthme de Suez, et voici maintenant qu'un autre Anglais, M. James Acland, vient de lire, dans la salle de la Bourse de Manchester, par conséquent devant un groupe d'hommes auxquels, certes, on ne niera pas l'esprit pratique des affaires, qu'on n'accusera pas de perdre leur temps à poursuivre des utopies, M. James Acland vient de lire, disons-nous, un mémoire traitant de la possibilité de construire, depuis la Mersey jusqu'à Manchester, un chemin de fer destiné à transporter des vaisseaux de 1,000 tonnes. Environ deux cents personnes assistaient à cette lecture. Les vaisseaux passeraient de la Mersey jusqu'au chemin de fer au moyen d'une écluse qui ferait partie du railway, et au fond de laquelle se trouverait un berceau pour recevoir la partie inférieure du vaisseau. Une fois le vaisseau entré dans l'écluse, on laisserait écouler l'eau, et il se trouverait à sec supporté par le berceau. L'auteur estime que l'exécution d'un tel chemin coûterait environ 75 millions. — L'inspection de la carte donnera une idée approximative de la longueur de la ligne.

L'ÉTUDE DE LA TECHNOLOGIE OFFICIELLEMENT RECONNUE AUSSI IMPORTANTE QUE CELLE DU MANTCHOUX.

Notre collaborateur M. Barral vient d'être nommé *professeur de technologie* à l'école municipale (François Ier), et *répétiteur de chimie* à l'école royale polytechnique. La chaire de l'école François Ier a été créée par le conseil municipal de la ville de Paris, qui a l'intention de fonder en France un système complet d'enseignement professionel, réclamé par l'extension constante que l'industrie prend dans notre pays. Jusqu'à ce moment il n'y a qu'un seul professeur de technologie en France, tout juste autant que pour le chinois et le mantchoux. Quant à la place de répétiteur de chimie à l'école polytechnique, M. Barral a succédé à M. Cahours, succédant lui-même à M. Ebelmen, nommé directeur-adjoint de la manufacture de porcelaine de Sèvres.

PETITE CORRESPONDANCE.

A nos lecteurs. L'accident survenu à la tour nord de l'église de Saint-Denis était de nature à appeler l'attention sérieuse de la *Revue*. Déjà, par suite du vœu *unanime* exprimé par le *Conseil des bâtiments civils*, on se disposait à commencer la démolition de la flèche ; devait-on s'arrêter là ? On l'ignorait : certains parlaient de démolir deux étages de la tour; d'autres supposaient qu'il serait nécessaire de démolir jusqu'aux fondations. Nous nous sommes rendus sur les lieux, et M. Janniard s'est chargé d'étudier à fond l'état des choses, et de rechercher les causes de l'accident. Le résultat de ses études est, que *la démolition est inutile*, qu'un bon système de chaînage assurerait la conservation de la tour pendant un siècle encore. Mais tandis que notre confrère rédigeait le résultat de ses études, la démolition avançait; à cette heure la flèche est presque entièrement dérasée. Nous avons donc retardé la publication de ce numéro, afin de donner ce document en temps utile; il est fort long et nous oblige à renvoyer au prochain numéro plusieurs articles scientifiques, pratiques, bibliographiques, des lettres et des nouvelles que nous aurions voulu donner dès aujourd'hui.

— Nous prions M. D. Vill..., *arch. à Toulouse*, de vouloir bien nous envoyer par la première occasion un dessin, grandeur d'exécution, du dos des volumes de la *Revue de l'Architecture* que nous lui avons fait relier, afin que nous puissions faire faire les mêmes dorures aux deux autres volumes qu'il nous a demandés.

— Une demande d'abonnement nous a été faite par M. *Léonce de la Tour*, place Vendôme, no 7. Soit que l'adresse ait été mal indiquée, soit que M. de la Tour ait changé de domicile, il nous a été impossible de lui faire parvenir les numéros, n'ayant pu, malgré toutes nos recherches, découvrir sa véritable adresse.

— M. Cham..., *architecte, à Toulouse*, je vous avais préparé une lettre et les plans de plusieurs maisons anglaises, mais ayant égaré l'adresse de votre correspondant, il m'a été impossible de les lui remettre, et lui-même n'est pas revenu les réclamer en personne, comme je l'espérais. A défaut des dessins que j'aurais voulu vous envoyer, mais qui seront prochainement publiés dans la *Revue*, voici ce que je puis vous dire :

L'étage souterrain des maisons anglaises est assaini au moyen d'un *aréa*, ou passage découvert, qui l'entoure sur toutes ses faces quand la construction est libre, et sur les faces libres quand la construction est enclavée. Cette excavation sépare l'étage souterrain des terrains environnants et l'abrite contre l'humidité. De plus, parallèlement à l'*aréa*, et extérieurement à lui, se trouve habituellement une série d'excavations pratiquées dans le sol, et formant des caves. Ces caves sont donc séparées de la maison par l'*aréa* comme la maison elle-même est éloignée des terrains dans lesquels on lui a creusé son assiette, de toute la largeur de l'*aréa*, augmentée de la profondeur des caves. C'est au-dessus de ces caves que sont établis les trottoirs des rues.

L'égout public est situé à une profondeur suffisante au-dessous du sol de la rue, pour recevoir les produits de l'égout privé de chaque maison, qui conduit dans l'égout public tous les rebuts des cuisines, des latrines, etc.

Ainsi, au moyen de l'*aréa*, on évite l'air humide et on reçoit un peu de soleil dans l'étage du soubassement. Au moyen de l'égout privé, on se débarrasse de toutes les matières de nature à entrer en décomposition et à altérer la pureté de l'air. Au moyen de l'*aréa*, de l'égout et des caves, et en laissant un espace entre le plancher de l'étage souterrain et le sol, on lutte victorieusement contre l'humidité.

En outre, toute maison anglaise a un escalier spécial intérieur et un escalier extérieur de service (escalier découvert, en plein air, par conséquent); et c'est uniquement par l'escalier extérieur qu'on peut communiquer de la rue à l'*aréa*. On passe de l'étage souterrain aux étages supérieurs par l'escalier de service intérieur : c'est seulement par le puits de cet escalier intérieur que les émanations de l'étage dans le soubassement peuvent monter aux autres étages, et il faut remarquer qu'à l'étage souterrain, cet escalier débouche dans un *passage* sur lequel donnent les portes des diverses pièces de cet étage.

C'est donc par la distribution architectonique qu'on s'est efforcé d'empêcher l'humidité qui pousse à la décomposition, et toutes les autres causes de mauvaises odeurs. Ajoutez à tout cela une bonne ventilation, des cheminées bien faites, et vous aurez un tableau de l'ensemble des dispositions adoptées dans les maisons anglaises pour rendre les étages souterrains sains et bien habitables, et pour conserver autant que possible l'air pur et agréable.

Vous ne m'avez rien envoyé, mon cher Ch..., ni nouvelles mensuelles, ni dessins d'abattoir, ni mémoire sur les constructions en briques, ni mémoire sur la fabrication des briques à Toulouse. Rien, rien, rien.

— *A nos lecteurs en Algérie.* Plusieurs de nos confrères nous expriment le désir de voir publier, dans la *Revue*, des détails d'architecture arabe, des maisons, des tombeaux, etc.; si parmi nos lecteurs algériens il s'en trouve qui soient disposés à nous fournir des documents sur ce sujet, nous serons heureux de les publier.

CÉSAR DALY,
Directeur rédacteur en chef,
Membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britanniques.

Imp. L. TOINON et Cie, à Saint-Germain.

TUNNEL EN FONTE

SERVANT A PASSER SOUS LES EAUX DES RIVIÈRES, DES FLEUVES ET DES BRAS DE MER.

INTRODUCTION

L'idée de réunir les deux rives d'un fleuve par un passage souterrain date du siècle dernier; elle prit naissance en Angleterre, vers l'année 1799 (1). A cette époque, un ingénieur, dont le nom n'est pas arrivé jusqu'à nous, proposa de creuser, à Gravesend, sous le lit de la Tamise, un tunnel qui, sans faire obstacle à la navigation, permît aux piétons, comme aux chevaux et aux voitures, de passer de l'un à l'autre bord.

Ce projet, à peine en voie d'exécution, échoua faute d'argent; mais il fut aussitôt suivi d'une tentative plus sérieuse. C'était en 1804. Il s'agissait, cette fois, d'opérer à Londres même et de mettre le quartier de Rotherhithe en communication avec celui de Limehouse. Les travaux furent poursuivis avec vigueur pendant trois années consécutives; la distance à parcourir jusqu'au rivage opposé n'était plus que de cent cinquante pieds, lorsqu'un jour de haute marée, le fleuve fit irruption dans le tunnel; l'ingénieur, découragé, déclara que tout effort ultérieur serait désormais inutile.

Ce ne fut qu'en 1823 que M. Isambert Brunel eut la pensée hardie de commencer sur nouveaux frais le percement d'un tunnel entre Rotherhithe et Wapping, environ à deux milles au-dessous du pont de Londres.

On sait aujourd'hui comment, à l'aide de procédés remarquables, et grâce à la fermeté d'un esprit persévérant, cet ingénieur est parvenu à réaliser son œuvre glorieuse. Mais on sait également que, pendant onze années de travaux, plusieurs fois interrompus par des mécomptes et des périls sans nombre, des sommes considérables ont été dépensées pour aboutir à un résultat pécuniairement presque nul; aussi, depuis l'achèvement du tunnel de la Tamise, ne s'est-il point présenté de capitaliste assez désintéressé pour fournir l'argent nécessaire à une entreprise semblable.

Un obstacle non moins grand, mais d'un autre genre, semble de son côté paralyser les ingénieurs eux-mêmes. Cet obstacle résulte des incertitudes fâcheuses et des difficultés imprévues que présente, malgré tous sondages préalables, la nature des terrains à traverser; si bien que, l'absence des capitalistes et le doute des ingénieurs venant à se combiner, l'enthousiasme produit par le magnifique travail de M. Brunel s'est glacé au contact de l'examen, et que le percement des tunnels sous les eaux est resté, comme par le passé, un problème à résoudre.

Toujours est-il que l'établissement de ce nouveau mode de communication, pour être regardé comme impraticable, n'en devient pas moins chaque jour un besoin plus impérieux; en Angleterre surtout, où plusieurs grandes villes et des ports importants sont assis comme à cheval, tantôt sur l'embouchure de fleuves navigables, tantôt sur de petits bras de mer. Là, l'industrie des tunnels est d'autant plus urgente à créer, qu'en raison du passage continu des grands navires de commerce, l'érection des ponts de pierre et de fer, ou même des ponts suspendus, est totalement impossible. Des tunnels sont également reconnus utiles pour la traversée de certains fleuves par les rail ways, qui se prolongeant parallèlement aux rivages de la mer, coupent ces fleuves à angles droits ou obliques; c'est ainsi que l'exemple d'une pareille traversée se présente aujourd'hui même sur le Tyne, à l'endroit de la jonction du chemin de fer de Londres à Newcastle, avec celui de Newcastle à Édimbourg.

Il y a donc là, nous le répétons, un problème utile à résoudre et dont la solution n'est pas encore donnée.

Or c'est cette solution que nous pensons avoir trouvée et que nous nous proposons de faire connaître dans le présent mémoire, où nous décrirons un nouveau tunnel, et les organes principaux qui le constituent.

DU NOUVEAU SYSTÈME DE TUNNEL.

Croyant qu'il serait toujours difficile, quelque moyen ingénieux et puissant d'ailleurs qu'on imaginât, de creuser des galeries analogues à celle de la Tamise, nous avons cherché à satisfaire autrement aux conditions de la traversée des rivières, des fleuves et des bras de mer, par des passages fermés, et la pensée nous est venue d'établir, au fond des eaux, des tuyaux en fonte de fer, d'un diamètre assez grand pour permettre la libre circulation des hommes et des voitures, et capables d'être réunis par des joints complétement étanches et toujours réparables à l'intérieur.

Nous constaterons tout d'abord que l'idée de faire passer des voyageurs et des marchandises dans des tuyaux, soit en bois, soit en maçonnerie, soit même en fonte de fer, ne constitue pas une invention nouvelle; cette idée a été émise

(1) Voir la *Revue de l'Architecture*, par M. César Daly, *vol.* III (1842), *page* 94. M. Daly recherche en ce moment de nouveaux documents relatifs à un tunnel plus ancien à Marseille.

dès l'année 1810, par le premier inventeur des rail ways atmosphériques, M. Medhurst. En 1824, M. Wallace l'émit à son tour, mais également, et seulement aussi pour les transports *sur terre*, et nullement pour la traversée sous les eaux. Cette conception fut alors abandonnée aussitôt que produite; la répugnance que chacun éprouvait de voyager dans l'obscurité et à ciel couvert pendant de longues heures, fut la cause principale de cet abandon.

Que si l'on s'efforçait de faire revivre cette objection pour combattre le projet que nous proposons, nous ferions remarquer que cette fois elle est fatalement inhérente au problème à résoudre, quelque solution d'ailleurs qu'on puisse donner à ce problème; ce qui fit échouer MM. Medhurst et Wallace, ne peut donc être pour nous la raison d'une non-réussite.

Nous reconnaissons également que l'on a couché des tuyaux de petit diamètre sur les lits des rivières et des fleuves pour le passage des eaux et des gaz. Watt fut le premier qui eut l'heureuse pensée de rendre ces tuyaux flexibles comme les anneaux d'une chaîne de fer, ce qui facilite leur réunion, leur pose et leur réparation, alors même qu'ils traversent des fleuves larges ou profonds. Il réalisa lui-même cette disposition en 1809, dans la ville de Glascow, où l'on peut voir encore un tunnel amenant, sur la rive gauche de la Clyde, des eaux filtrées puisées sur la rive droite.

Il résulte donc des faits que nous venons d'exposer :

1° Que l'idée de pousser des tunnels comme celui de la Tamise, au-dessous du fond mouvant des rivières, des fleuves et des bras de mer, en permettant pendant la durée de leur percement un accès facile aux travailleurs;

2° Que l'idée d'établir des tuyaux viaducs destinés à servir hors de l'eau au transport des voyageurs et des marchandises;

3° Enfin que l'idée de poser des tuyaux sous les rivières ou les fleuves pour conduire des eaux vives ou des gaz à leur lieu de consommation, sont trois idées qui ne nous appartiennent pas en propre, bien qu'elles aient des rapports avec notre conception.

Ce que nous nous sommes proposé, c'est de prolonger sous les rivières, les fleuves ou les bras de mer, un tuyau toujours vide d'eau, c'est-à-dire, ouvert par l'extrémité qui débouche sur la rive du départ et fermé par l'extrémité qui s'avance sous l'eau. Lorsque le tuyau est prolongé jusqu'à la rive opposée, il est définitivement débouché par les deux bouts.

Les moyens principaux que nous mettons en usage pour arriver à cette fin, se rapportent à trois séries d'opérations qui peuvent être spécifiées et classées sous les titres suivants :

1° Composition et assemblage des tuyaux élémentaires (c'est-à-dire, tels qu'on les obtient d'une seule coulée) en tuyaux composés, qui sont formés de plusieurs tuyaux élémentaires et fermés par les deux bouts;

2° Réunion sous l'eau des tuyaux composés pour former le tuyau-viaduc, et moyens de faire communiquer ces tuyaux entre eux;

3° Redressement, consolidation et scellement du tuyau-viaduc au fond de l'eau.

CHAPITRE I

COMPOSITION ET ASSEMBLAGE DES TUYAUX.

On peut établir le tuyau-viaduc, soit à une seule voie, soit à deux voies, c'est-à-dire, le mettre simple ou double. Nous avons décrit et dessiné les deux dispositions. Les moyens d'assemblage et de consolidation étant à peu près les mêmes dans les deux cas, nous décrirons d'abord le tuyau simple ou à une voie.

Le diamètre de six à sept pieds, que nous avons adopté, ici, peut être modifié selon les besoins et les localités, à la volonté des ingénieurs, ainsi que la longueur de chaque tuyau élémentaire qui est au moins de seize pieds.

§ I. Ces tuyaux sont en fonte de fer renforcés par des cannelures, et réunis entre eux par des joints souples, qui peuvent, en cas de fuite, être réparés par l'intérieur; ils sont figurés *pl.* 28.

Dans les *fig.* 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 (1er *système*), les joints sont scellés avec du plomb, suivant les procédés actuellement usités pour les tuyaux à gaz ou les tuyaux hydrauliques.

Dans les *fig.* 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 (2e *système*), ils sont également scellés en plomb, mais dans des emboîtements de forme sphérique.

Enfin, dans les *fig.* 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 (3e *système*), nous avons combiné le 1er et 2e systèmes; les joints sont successivement à emboîtements sphériques et cylindriques, mais l'étoupe est substituée au plomb pour obtenir une fermeture étanche.

Les joints sphériques pivotent sur deux centres suivant un axe horizontal (30, *fig.* 16, 19). Ils forment en quelque sorte un genou qui ne peut fléchir que dans le sens vertical. Les joints cylindriques permettent l'extension ou le raccourcissement déterminés, soit par la flexion des joints sphériques, soit par les changements de température.

Pour être rendues étanches, les étoupes sont comprimées entre un rebord (31, *fig.* 16 et 19) et plusieurs secteurs en fonte (32, *fig.* 16 et 19), soutenus chacun par deux cales en bois (33, *fig.* 16), qui s'appuient elles-mêmes sur un rebord opposé. Ces secteurs sont comprimés à l'aide d'un étau mobile portatif (34, *fig.* 19), ce qui simplifie la construction, car on pourrait également les pousser à l'aide de vis à demeure, comme on le pratique pour les *stuffing box* des machines à vapeur.

Les joints à étoupe peuvent être aussi renouvelés partiellement, en retirant successivement les secteurs de fonte sous lesquels les étoupes sont comprimées.

§ II. Les tuyaux composés sont formés de plusieurs tuyaux élémentaires, réunis préalablement par les joints qui viennent d'être décrits.

Dans le 1er *système*, le tuyau composé ne comprend que deux tuyaux élémentaires de seize pieds de longueur.

Dans le 2e *système*, il est formé de trois tuyaux élémentaires, dont un de seize pieds, et deux extrêmes de huit pieds chacun.

Dans le 3e *système*, le tuyau composé comprend quatre tuyaux élémentaires de seize pieds de longueur chacun, formant deux joints sphériques et un joint cylindrique.

Ce nombre de tuyaux élémentaires dont est formé le tuyau composé, est naturellement variable et subordonné aux conditions de mobilité et de transport.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la construction du tuyau composé, *c'est le mode de fermeture provisoire adapté à ses deux extrémités, et les organes intérieurs et extérieurs qui servent à le fixer au fond de l'eau.*

Chaque extrémité est disposée de telle sorte qu'elle puisse recevoir exactement une bride ou cornière intérieure mobile (3, *fig.* 1 *bis* et 4), qui s'appuie sur un épaulement ménagé dans l'épaisseur du tuyau.

Cette cornière est composée de trois segments qui embrassent chacun près du tiers de la circonférence. Ces segments sont reliés entre eux, consolidés et rendus solidaires par trois coins taillés en V (1, *fig.* 4 et 6); les coins sont serrés par des vis (2), fixées dans les parois du cylindre.

Lorsque la bride (3) est assujettie en place, on y fixe, avec des boulons, un fond autoclave (4, *fig.* 1., 1 *bis* et 6), c'est-à-dire qui ferme du dehors au dedans ; on remarquera que le diamètre de ce fond est un peu moindre que le diamètre intérieur du tuyau-viaduc, de sorte qu'il puisse être retiré par l'intérieur de ce tuyau, lorsqu'on a démonté les trois segments qui composent la bride mobile (3. *fig.* 4).

Il existe au sommet de l'un des bouts du tuyau un crochet double (6. *fig.* 1 *bis*) portant une poulie centrale 7, et à l'autre bout une entaille ou crapaudine (10) propre à recevoir un crochet semblable à celui qui est fixé à l'autre extrémité et portant également une poulie centrale (8) un peu en arrière.

Enfin le tuyau composé se termine à chaque bout par une bride plane (5) propre à former un joint boulonné avec le tuyau composé qui le précède et celui qui le suit.

Ce joint, préparé d'avance, diffère des joints ordinaires à boulons employés à réunir les cylindres, en ce que les boulons de notre joint se mettent par l'intérieur, et qu'ils communiquent d'un côté à l'autre du fond mobile décrit ci-dessus. Comme ces boulons doivent servir à former le joint sous l'eau, on met une garniture d'étoupes (9) sur chaque boulon, qui peut alors reculer ou avancer dans son trou comme un piston dans un cylindre, sans laisser passer l'eau et sans donner une rigidité gênante. Les boulons et les trous qui les reçoivent n'existent qu'à une des extrémités du tuyau composé, à l'avant : à l'autre extrémité, c'est-à-dire, à l'arrière et extérieurement au fond mobile, sont fixés les écrous (11) qui doivent recevoir les boulons du tuyau précédent.

Le tuyau composé est revêtu d'une couche de bitume maintenue par un grand nombre de planchettes (15, *fig.* 1) chassées de force entre des cannelures.

§ III. Pour fixer le tuyau-viaduc au fond de l'eau, on pourra adopter l'un des trois procédés suivants, ou séparément, ou en les combinant entre eux, ou en les associant à d'autres moyens de consolidation déjà usités dans les constructions hydrauliques.

Le premier procédé est représenté dans les *fig.* du 1er *système.* On y voit que le tuyau est enclavé dans une série de châssis de charpente, en forme de trapèzes (16, *fig.* 2 et 3), et garni latéralement de planches (17), afin de contenir et de mouler les matériaux que l'on verse autour du tuyau-viaduc pour le consolider.

Le second et le troisième procédé sont représentés aussi *pl.* 28.

Le second procédé consiste dans l'emploi de volets à ancre (23, *fig.* 10 et 12) montés extérieurement et à charnière sur les flancs du tuyau-viaduc, et retenus par des cliquets (24) qui les empêchent de se relever.

Le troisième procédé résulte de l'emploi de tiges ou pieux en fer (25, 11, 12, 9, 16) que l'on pousse par des boîtes à étoupes (26) de l'intérieur à l'extérieur. Ces pieux peuvent recevoir une ou plusieurs rallonges (*fig.* 23).

Ils peuvent être disposés obliquement ou verticalement, et terminés en pointe ou par une surface plane (25 *a*, *fig.* 2), assez large pour offrir une résistance suffisante sur un sol mouvant.

Indépendamment des boîtes à étoupes (26) qui sont traversées par des pieux, plusieurs autres trous (36, *fig.* 6), préparés d'avance, restent disponibles pour recevoir de nouveaux pieux au besoin.

Il sera bon de recouvrir les pieux en fer d'un métal moins oxydable, par les procédés galvanoplastiques ou autres.

Dans le tuyau double ou à deux voies, les procédés de consolidation sont encore plus simples, puisqu'un tel tuyau présente plus de rigidité dans le sens latéral. Les tuyaux jumeaux sont accouplés par des *x* en fonte (28, *fig.* 11 et 12).

CHAPITRE II

RÉUNION SOUS L'EAU DES TUYAUX COMPOSÉS.

Le premier tuyau ouvert sur la rive d'où il part s'enfonce sous l'eau à peu près parallèlement à la pente du sol; on peut donc pénétrer dans ce tuyau, ainsi que dans les tuyaux composés que nous supposerons avoir déjà été fixés dans son prolongement, d'après le procédé que nous allons décrire.

Nous nommerons tuyau-fixe l'ensemble des tuyaux déjà fixés au sol, et tuyau-mobile, le tuyau composé qui doit servir à prolonger le tuyau-fixe.

Lorsque le tuyau composé ou tuyau-mobile a été préparé sur le chantier de construction, on le lance par les procédés usités dans la mise à l'eau des navires. L'épaisseur du tuyau et son lestage sont tels, que son poids diffère peu de celui du volume d'eau qu'il déplace, en sorte qu'il est facile de le remorquer au lieu où il doit être fixé dans le prolongement du tuyau-fixe.

Le tuyau-mobile ayant été ajusté avec le dernier tuyau composé du tuyau-fixe avant la submersion de ce tuyau, il s'agit de refaire le joint sous l'eau. Pour cela, il est indis-

pensable de ramener exactement à son point de repère le tuyau-mobile sur le tuyau-fixe ; c'est-à-dire de conduire infailliblement les crochets (6, *fig.* 1 *bis*, 1er *système*) du tuyau-mobile dans les crapaudines correspondantes du tuyau-fixe (10).

Cette opération s'exécute d'une manière fort simple, en passant sous la poulie (7) comprise entre les crochets, l'extrémité d'un câble qui est déjà engagé sous la poulie (8) située en arrière des crapaudines du tuyau-fixe.

Le tuyau-mobile, soutenu et lesté convenablement, descend forcément tout le long du câble (A) fortement tendu qui le guide, jusqu'à ce que les crochets viennent s'appliquer dans les entailles ou crapaudines du tuyau-fixe ; alors il pivote autour des points de contact, et sa bride vient s'appliquer contre celle du tuyau-fixe.

Cette coïncidence est rigoureusement déterminée par une fourche en V (13) placée sur le fond du tuyau-fixe, et par un coin (12) placé en occurrence sur le fond du tuyau-mobile ; le coin vient forcément occuper le milieu de la fourche.

En ce moment, les trous qui servent à faire le joint se trouvant en présence, les ouvriers placés dans le tuyau-fixe, en arrière du fond qui retient les eaux, peuvent, s'il est nécessaire, compléter exactement la coïncidence, en chassant à coups de marteau deux ou trois boulons à pointe dans les trous de repère : ensuite, ils poussent et serrent avec des clefs les vis ou boulons (9) plongeurs dans les écrous correspondants (11) sur le tuyau-mobile.

Lorsque tous les boulons sont serrés, une certaine quantité d'eau se trouve isolée, et emprisonnée entre le fond du tuyau-fixe (4) et le fond opposé du tuyau-mobile ; on la retire au moyen d'un robinet, et on la pousse hors du tuyau avec une pompe. Si le joint paraît suffisamment étanche pour qu'on puisse le compléter au besoin par l'intérieur, on démonte sans appréhension les deux fonds (4, 4) et on les fait sortir, comme il a été dit, par l'extrémité ouverte du tuyau ; dès lors on peut pénétrer jusqu'au fond du tuyau-mobile, et voir s'il y a lieu de le sceller définitivement.

CHAPITRE III

REDRESSEMENT ET SCELLEMENT DU TUYAU-MOBILE.

Nous supposons qu'avant l'immersion du tuyau, le fond de l'eau a été préparé au moyen de remblais ou de déblais, qui en ont enlevé les inégalités principales. Nos procédés de scellement, ainsi qu'on le verra, sont d'ailleurs tels, que dans la plupart des cas ces travaux préliminaires ne seront pas indispensables.

Si nous employons une charpente analogue à celle qui est représentée dans les *fig.* du 1er *système*, il est nécessaire, pour consolider le tuyau-mobile, de couler des matériaux dans l'intérieur de cette charpente, de manière à combler l'intervalle qui sépare le tuyau du fond de l'eau, en le revêtant ainsi d'une sorte d'endiguement capable de le préserver, même après la destruction de la charpente.

Ces remblais peuvent s'établir, soit par des procédés déjà usités, soit à l'aide de deux grands boyaux en forte toile (18, *fig.* 7 et 8) maintenus à leur extrémité inférieure par deux anneaux de fer, accouplés en lunette (19) et guidés par une barre ou main-courante en bois (20), qui a été préalablement établie sur la charpente. Si les boyaux descendent dans un courant à une grande profondeur, on place à diverses hauteurs des anneaux analogues (19) que l'on rattache de chaque côté avec des câbles convergents à des navires mis à l'ancre, afin de maintenir lesdits boyaux dans une position à peu près verticale.

Les matériaux de remblais sont donc entonnés dans les boyaux à la surface de l'eau, et viennent se ranger successivement dans les digues de charpente, jusqu'à ce que le tuyau-mobile soit tout à fait consolidé, et fasse désormais partie du tuyau-fixe.

Dans le système des tuyaux accouplés, représentés dans le 2e *système*, la charpente étant supprimée, il suffit de couler les matériaux de consolidation entre les deux tuyaux, *fig.* 11 et 12.

On complète l'endiguement au moyen de volets latéraux (23).

Ces volets sont maintenus et soulevés par des cordes d'attache pendant tout le temps de la descente du tuyau-mobile ; ce n'est qu'après avoir formé le joint du tuyau-mobile avec le tuyau-fixe, et relevé le tuyau dans une position normale au moyen de pieux (25), qu'on laisse tomber les volets qui viennent s'ancrer au sol ; dès lors, ils ne peuvent plus se relever, en raison des cliquets (24) qui les retiennent.

Enfin, dans le 3e *système* représenté, on peut se dispenser d'employer les volets à ancrages et les remblais.

Lorsque le tuyau composé, ou tuyau-mobile, a été descendu en présence du tuyau-fixe, on l'abandonne à son propre poids, et on le laisse reposer au fond de l'eau, vu sa flexibilité qui lui permet de s'appliquer sur les inégalités du sol.

Après avoir enlevé le fond mobile par le tuyau-fixe, on pénètre dans l'intérieur du tuyau-mobile, et l'on procède à son redressement et à son scellement définitif.

Pour cela, on commence à enfoncer des pieux (25) à coups de masse par les trous obliques, jusqu'à résistance suffisante, puis, à l'aide d'un tourniquet à vis (37, *fig.* 17), on relève convenablement le tuyau-viaduc, en se servant d'un instrument à niveau pour vérifier la pente ; on arrête ensuite chaque pièce au moyen d'une clef en fer (27, *fig.* 14 du 2e *système*).

Cette opération de redressement de tuyau pourra être faite en tout temps, si le tuyau-viaduc vient à subir une dépression quelconque.

Lorsque le tuyau est définitivement rectifié, on recèpe les pieux en fer, afin de ne pas empêcher la circulation ; mais on peut toujours les rallonger postérieurement en taraudant la tête.

Un rail way (22, *fig.* 2 et 3) sera d'ailleurs établi dans l'intérieur du tuyau-viaduc, et des chambres latérales (21, *fig.* 3) seront réservées de distance en distance pour les surveillants.

CONCLUSION

Tels sont les procédés techniques que nous prétendons employer dans la construction des tunnels en fonte de fer. Il nous reste maintenant à parler des moyens de propulsion qu'on devra mettre en usage dans ces canaux de circulation, toutes les fois que leur longueur et leur aérage le réclameront.

Il va sans dire que lorsque les tuyaux-viaducs n'excéderont pas en longueur le tunnel de la Tamise, par exemple, aucun mode de propulsion et d'aérage ne sera nécessaire. Ce n'est donc que lorsqu'il s'agira de tuyaux-viaducs d'une grande longueur, qu'on aura recours, soit à un système particulier de câbles tracteurs, soit à un système de propulsion atmosphérique, ou par insufflation ou par aspiration : ce dernier système nous semble devoir être adopté de préférence à tout autre, car, vu le grand diamètre du tuyau, une très-faible pression suffira à la traction des voitures de transport qui seront munies à l'avant et à l'arrière d'un grand piston, ou plus simplement d'une voile. Ce mode de propulsion sera d'autant plus avantageux, qu'il servira en même temps à l'aérage du tuyau.

Au reste, nous nous proposons, si les moyens techniques exposés ci-dessus paraissent pratiques aux ingénieurs et aux capitalistes, de décrire complétement, dans un mémoire spécial, les deux modes de propulsion dont nous venons de parler, ainsi que les organes différents qui les constituent.

Dans le même mémoire, nous exposerons le résultat d'un travail de sondage que nous avons fait dans la Manche entre Sangatte, village peu distant de Calais, et la pointe ouest de la jetée de Douvres.

Ce travail avait pour but de nous assurer de la possibilité d'établir un tuyau-viaduc entre la France et l'Angleterre, dans le cas où nos tunnels en fonte de fer, ayant été préalablement essayés sous l'embouchure des rivières et des fleuves, et étant définitivement jugés pratiques, on pourrait avec sécurité se risquer à les prolonger sous les bras de mer.

Que cette idée ne paraisse pas trop effrayante. S'il s'agissait de creuser sous la Manche un tunnel semblable à celui exécuté par M. Brunel, il y aurait folie sans doute ; car un pareil travail, en supposant qu'il fût commencé en même temps par ses deux extrémités, et poussé deux fois plus vite que ne l'a été celui de la Tamise, durerait encore pendant deux cent cinquante années environ, et ne coûterait pas moins de 1,240,000,000. Mais comme on peut s'en être assuré par ce qui précède, il est facile de concevoir la possibilité d'établir un tuyau-viaduc, sans dépenses excessives, toutes les fois que les pentes et la solidité naturelle du terrain, ainsi que la profondeur des eaux, ne dépasseront pas certaines limites extrêmes.

Or c'est précisément le cas qui se présente dans le passage du Pas-de-Calais.

Là, comme nous avons pu nous en convaincre nous-mêmes, la profondeur la plus grande n'excède pas 190 pieds anglais, et la pente du sol ne dépasse jamais les limites maximum des pentes d'un chemin de fer atmosphérique. Quant à la solidité des terrains, elle a été depuis longtemps constatée, non-seulement par des sondages, mais encore par l'examen géologique que M. Elie de Baumont a fait des roches crayeuses qui composent les deux côtes de France et d'Angleterre, et dont les gisements s'étendent sans s'interrompre sous toute la longueur du détroit.

Dans notre second mémoire, nous spéculerons aussi spécialement sur le prix de revient des tuyaux-viaducs ; du reste, ce prix variant selon les localités, le coût de la fonte et du bois de charpente, la journée des hommes de travail, le diamètre, la longueur et l'épaisseur des tuyaux, chaque ingénieur pourra, étant donnés ces éléments du problème, calculer sans difficulté les sommes à dépenser pour chaque établissement de cette nature.

Nous nous arrêtons ici, ce mémoire n'ayant pour but que la description pure et simple des tuyaux-viaducs, ou tunnels en fonte de fer.

Nous finissons, en faisant appel à l'intelligence des capitalistes et au savoir des hommes compétents ; nous les avons mis à même de juger si les moyens que nous proposons pour la traversée sous les eaux des rivières, des fleuves et des bras de mer, leur paraissent pratiques et économiques *à priori*, relativement surtout au mode de travaux antérieurement employés. Qu'ils jugent donc, et s'ils partagent nos convictions, qu'ils tentent un essai prochain, soit sous l'embouchure du Tyne, soit sous celle du Mersey, soit enfin en tel lieu où l'entreprise leur paraîtra le plus praticable et le plus lucrative.

L. FRANCHOT et TESSIÉ DU MOTAY.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DE LA GRANDE VOIRIE DE PARIS

SUR LA HAUTEUR DES BATIMENTS ET DE LEURS COMBLES

TITRE PREMIER.

DE LA HAUTEUR DES FAÇADES BORDANT LES VOIES PUBLIQUES.

Art. 1er. La hauteur des façades bordant les voies publiques est déterminée par la largeur de ces voies publiques.

Le maximum de cette hauteur, y compris les corniches ou entablements, ainsi que les attiques construits à plomb desdites façades, est :

de 11 m. 70 c. pour les voies publiques au-dessous de 7 m. 47 c. (*fig.* 1re, *pl.* 29) ;

de 14 m. 62 c. pour les voies publiques de 7 m. 47 c. et au-dessus, jusques et y compris 9 m. 42 c. (*fig.* 2) ;

et de 17 m. 55 c. pour les voies publiques au-dessus de 9 m. 42 c. (*fig.* 3).

Art. 2. Pour les bâtiments neufs et pour les anciens bâtiments reconstruits de fond en comble, c'est la largeur future de la voie publique qui règle la hauteur des façades.

Pour les reconstructions partielles et pour les exhaussements,

c'est la largeur présente de la voie publique qui règle la hauteur des façades, dans le cas même où ces façades ne doivent pas subir de retranchement.

Art. 3. Tout bâtiment formant encoignure et donnant, par conséquent, soit sur deux voies publiques (*fig.* 4), soit sur trois (*fig.* 5), soit sur quatre (*fig.* 6), peut, par exception, lorsque ces voies publiques sont d'inégales largeurs, être élevé, sur les plus étroites, à la hauteur fixée pour la plus large.

Cette exception n'a lieu que dans l'épaisseur du bâtiment, et ne peut, dans aucun cas, excéder une longueur de 15 m. de face, à partir des encoignures.

Art. 4. Dans les bâtiments situés entre deux voies publiques d'inégales largeurs, la façade bordant la voie publique la moins large peut aussi, par exception, être élevée à la hauteur fixée pour la plus large, mais dans le cas seulement où la plus grande distance entre les deux façades n'excède pas 15 m. (*fig.* 7).

Art. 5. Lorsqu'on fait des constructions qui couvrent toute la superficie d'un terrain situé entre deux voies publiques d'inégales largeurs (*fig.* 8), et distantes l'une de l'autre de plus de 15 m., le corps de bâtiment bordant la voie publique la plus large peut également, par exception, être élevé à la hauteur permise pour cette dernière voie publique du côté de la moins large, mais dans le cas seulement où la plus grande épaisseur du bâtiment n'excède pas 15 m.

Pour les constructions occupant le suplus de l'emplacement et bordant, par conséquent, la voie publique la moins large, la hauteur des façades ne peut excéder celle fixée en raison de la largeur de cette voie publique (*fig.* 8).

Art. 6. La largeur des voies publiques est prise au-devant des façades, et, lorsque les voies publiques n'ont pas leurs côtés parallèles, c'est la moindre largeur qui règle la hauteur des façades (*fig.* 9 et 10).

Si le débouché d'une autre voie publique est vis-à-vis desdites façades (*fig.* 11), la largeur se prend à partir d'une ligne fictive allant de l'une à l'autre encoignure de ce débouché.

Il en est de même pour les bâtiments situés dans les carrefours formés par le débouché de plusieurs voies publiques (*fig.* 12).

Art. 7. La hauteur des façades des bâtiments donnant sur une seule voie publique est mesurée à partir, soit du pavé, soit du dallage du trottoir (1), en se plaçant, lorsque la voie publique est en pente, sur le point le plus bas (*fig.* 13) (2), afin que, conformément à l'article 1er, les façades ne puissent excéder dans aucune de leurs parties la hauteur légale (3).

Par la même raison, lorsque les bâtiments donnent sur plusieurs voies publiques de niveaux différents, la hauteur est mesurée sur la façade bordant la voie publique la moins élevée, et aussi en se plaçant sur le point le plus bas lorsque cette voie publique est déclive (*fig.* 14 et 15).

(1) La hauteur au pied des façades, s'établit ainsi qu'il suit : 17 centimètres au-dessus du fond du ruisseau, plus 4 centimètres par mètre de pente.

(2) Dans les figures gravées, la hauteur légale est indiquée dans l'intérieur d'un cercle.

(3) Dans les figures gravées, nous avons indiqué le point le plus élevé de la voie publique par un 0 : les chiffres indiquant les divers degrés de la pente sont précédés du signe —. Ces chiffres font voir de combien de centimètres les points correspondants du trottoir sont au-dessous du point le plus élevé marqué 0.

TITRE II.

DES COMBLES.

Art. 8. Dans les bâtiments simples ou doubles ayant deux murs de face, et dont les combles sont par conséquent à deux versants, lorsque l'épaisseur de ces bâtiments a moins de 9 m. 74 c. (*fig.* 16 *pl.* 30), la hauteur des combles ne peut excéder la moitié de l'épaisseur desdits bâtiments, et lorsque cette épaisseur est de 9 m. 74 c. (*fig.* 17) et au-dessus (*fig.* 18), le maximum de hauteur est de 4 m. 87 c.

Art. 9. Dans les bâtiments n'ayant qu'un mur de face, tels que sont les bâtiments adossés contre des murs mitoyens, et dont, par conséquent, les combles sont à un seul versant, lorsque ces bâtiments ont moins de 4 m. 87 c. d'épaisseur (*fig.* 19), la hauteur des combles ne peut pas excéder l'épaisseur desdits bâtiments, et, lorsque cette épaisseur est de 4 m. 87 c. (*fig.* 20) et au-dessus (*fig.* 21), ces 4 m. 87 c. sont le maximum de hauteur des combles.

Art. 10. Pour les bâtiments ayant deux murs de face, l'épaisseur est celle comprise entre les parements extérieurs desdits murs (*fig.* 16, 17 et 18).

Art. 11. Pour les bâtiments n'ayant qu'un seul mur de face, l'épaisseur est celle comprise entre le parement extérieur dudit mur de face et le parement intérieur du mur mitoyen contre lequel le bâtiment est adossé (*fig.* 19, 20 et 21).

Art. 12. Lorsque les deux murs de face ne sont pas parallèles (*fig.* 3, 4 et 6), c'est l'épaisseur moyenne des bâtiments qui règle la hauteur des combles (*fig.* 18, 19 et 21).

Art. 13. A l'égard du profil de ces combles, la ligne déterminant leur versant du côté de la voie publique est droite; elle peut partir de la saillie de la corniche, et l'angle que cette ligne forme avec celle horizontale représentant la base du comble est au plus de 45 degrés.

Il résulte de cette disposition que, dans les bâtiments de 9 m. 74 c. d'épaisseur et au-dessous, la ligne déterminant le versant du comble ne pouvant correspondre avec la verticale passant par le milieu du bâtiment qu'en excédant la hauteur fixée, le comble est tronqué dans sa partie supérieure. Cette partie forme terrasse, comme dans les bâtiments ayant plus de 9 m. 74 c. d'épaisseur : terrasse dont le point culminant ne doit pas excéder la hauteur fixée pour le comble.

Art. 14. La hauteur des combles est mesurée à partir d'une ligne horizontale passant par un point dont la position est déterminée par la hauteur légale du mur de face sur la voie publique.

Art. 15. Les égouts construits à la naissance du versant des combles ne sont tolérés, quant à présent, que lorsque leur saillie n'excède pas 10 c. sur celle des corniches (*fig.* 22).

Art. 16. Le relief des chéneaux (*fig.* 22) ne peut excéder la ligne droite, réelle ou fictive, partant de la saillie de la corniche et formant, avec l'horizontale déterminant la base du comble, un angle de 45 degrés.

Art. 17. La face extérieure des lucarnes doit être placée en arrière du parement extérieur du mur de face donnant sur la voie publique, et à une distance d'au moins 30 c. (*fig.* 23 et 26).

Leur hauteur, y compris toiture, ne peut excéder 5 m. dans les combles ayant de 4 m. 50 c. à 4 m. 87 c. d'élévation, à partir de la ligne de base de ces combles (*fig.* 23 et 24).

Dans les combles moins élevés, la hauteur des lucarnes ne peut excéder les deux tiers de leur élévation (*fig.* 26 et 27).

La largeur hors d'œuvre des lucarnes ne peut excéder 1 m. 50 c.; leurs joues doivent être parallèles, et l'intervalle entre lesdites lucarnes, lors même qu'on leur donnera moins de 1 m. 50 c. de largeur, doit être au moins de 1 m. 50 c. (*fig.* 24 et 27).

Enfin la saillie de leurs corniches, égouts compris, ne doit pas excéder 15 centimètres.

Art. 18. Les tuyaux de cheminée et les murs contre lesquels ils sont adossés ne peuvent percer la ligne rampante du comble, qu'à une distance de 1 m. 50, prise horizontalement à partir d'une verticale passant sur le parement extérieur du mur de face bordant la voie publique, et ces constructions ne peuvent, dans aucun cas, excéder de plus d'un mètre la hauteur des combles (*fig.* 24, 25, 27 et 28).

Paris, le 1er novembre 1844.

Le Pair de France, Préfet de la Seine,
Signé COMTE DE RAMBUTEAU,

Certifié conforme à l'original,

Paris, le 20 mars 1845.

Le Maître des requêtes, secrétaire général de la préfecture,
Signé L. DE JUSSIEU.

LUTTES DES OUVRIERS ET DES ENTREPRENEURS

LE TRAVAIL ET LES GRÈVES

(Voy. *col.* 127 et 165.)

NAPOLÉON. LES OUVRIERS SOUS L'EMPIRE

Napoléon sut prévenir les émeutes d'ouvriers dans la capitale; des travaux de tous genres y furent exécutés. En tout temps il fut préoccupé du sort du peuple : « J'attache, disait-il, une grande « importance et une grande idée de gloire à détruire la mendi- « cité (novembre 1807). » Il est vrai que les guerres innombrables qu'il soutint diminuaient de beaucoup la population jeune et aventureuse de Paris (1).

En 1812, à la suite de la mauvaise récolte de 1811, qui avait porté le prix de l'hectolitre de blé jusqu'à 66 francs, le gouvernement impérial prit de grandes mesures pour assurer les subsistances du peuple; plus de 80 millions furent alors dépensés, dont 30 millions pour Paris (1).

Retour de la campagne de Russie. Les ouvriers de Paris.

La désastreuse campagne de Russie apporta une grande perturbation dans la capitale. Plus du tiers des ouvriers étaient sans ouvrage; Napoléon s'en inquiéta vivement. Il demanda un rapport au préfet de police (baron Pasquier.) « Au faubourg Saint- « Antoine, lit-on dans ce rapport, et dans les quartiers environ- « nants, les ouvriers entrent dans les boutiques, ils demandent « du travail ou du pain, les esprits s'échauffent, et en plein jour « on affiche des placards injurieux contre l'empereur. »

M. le baron Pasquier pense que l'arrestation des plus mutins serait un remède dangereux et impuissant.

On donna du travail.

LA RESTAURATION. — *La paix et les ouvriers.*

La restauration s'occupa moins des classes ouvrières, mais la paix avait engendré un grand mouvement industriel, surtout à Paris; la paix prévint les émeutes (2). Les ouvriers en bâtiment eurent beaucoup à travailler, surtout dans les années 1823, 1824, 1825, 1826, époques mémorables de folles spéculations sur les terrains et la construction de nouveaux quartiers, qui finit par amener une forte crise commerciale. Appelés par les grands travaux exécutés pendant ces quatre années, les ouvriers en bâtiment affluèrent à Paris. En 1826, il y en eut la moitié plus qu'en 1824. La débâcle eut lieu en 1828. A cette époque il y eut interruption des travaux.

Enquêtes sur les folles spéculations de 1823 à 2826.

Les entrepreneurs, après avoir fait des folies et produit une crise dans le commerce, adressèrent des pétitions au gouvernement, et demandèrent que l'administration vînt à leur secours. Une enquête fut faite par les soins de M. le préfet de la Seine (M. de Chabrol) et de M. Daubanton, employé supérieur de la ville.

Nous empruntons les chiffres suivants à ce travail remarquable. Ils prouvent d'une manière incontestable les effets désastreux de l'engouement des spéculateurs en bâtiment de cette époque. Les spéculateurs de terrains et les entrepreneurs voulaient faire des travaux gigantesques, impossibles; il s'agissait presque d'abattre tout Paris et de le reconstruire; et ils n'avaient rien prévu, ni le renchérissement des matériaux de construction, ni l'augmentation de la main-d'œuvre.

(1) Sous l'Empire, il a été constaté officiellement que la population de Paris avait diminué d'un huitième. Les guerres de cette époque et les employés de tous ordres qui suivirent l'Empereur, expliquent cette grande diminution qui était alors de 70,000 habitants.

(1) Sous Louis XIV, en 1661, on bâtit des fours aux Tuileries pour distribuer du pain au peuple; en 1692, encore sous le règne de ce monarque, on distribua pendant longtemps cent mille livres de pain par jour aux habitants de Paris. En 1788, en 1793, en 1794, en 1795, l'État fit aussi de grands sacrifices pour les subsistances. L'an XI (1803), Napoléon forma un approvisionnement de réserve pour Paris, qui fut porté à 250,000 quintaux métriques de grains; la Ville payait au conservateur de ces grains une prime de 15 centimes par quintal et par mois.

(2) Il faut dire toutefois que, durant la disette de 1816-1817, le gouvernement dépensa 60 millions. A Paris, en octobre 1817, le prix du pain de 2 kilogrammes (4 livres), qui, en raison du prix des farines, aurait dû être de 1 fr. 10 c., fut fixé à 90 centimes. Le gouvernement et la ville de Paris payèrent cette différence aux boulangers.

Prix des journées des ouvriers en bâtiment, depuis 1817 jusqu'en 1828.

Années.	Tailleurs de pierre.	Poseurs.	Contre-poseurs.	Ficheurs.	Bardeurs.	Maçons.	Limousins.	Garçons.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1817	3 25	3 75	2 50	2 »	2 »	3 25	2 50	1 90
1818	3 25	3 75	2 50	2 »	2 »	3 25	2 50	1 90
1819	3 50	4 »	2 75	2 20	2 10	3 50	2 50	2 »
1820	3 50	4 »	2 75	2 20	2 20	3 50	2 75	2 10
1821	3 75	4 25	3 »	2 50	2 25	3 75	2 75	2 10
1822	3 75	4 25	3 »	2 75	2 30	3 75	2 75	2 20
1823	4 »	4 50	3 25	2 75	2 40	4 »	3 »	2 30
1824	4 25	4 50	3 25	2 75	2 40	4 25	3 »	2 30
1825	4 25	5 »	3 50	3 »	2 50	4 50	3 »	2 40
1826	4 25	5 »	3 50	3 »	2 50	4 50	3 25	2 40
1827	4 »	4 50	3 25	2 75	2 40	4 »	3 »	2 30
1828	3 50	4 50	3 25	2 50	2 30	3 50	2 75	2 10

Journées de menuisiers.

1821.	3 f. 25 c. à 3 f. 50 c.
1822.	3 50 — 3 75
1823.	3 50 — 3 75
1824.	3 50 — 3 75
1825.	3 75 — 0 00
1826.	3 75 — 4 00
1827.	3 75 — 0 00
1828.	3 25 — 3 50

Chênes. (Le sciage, le cent.)		*Sapins.* (Le sciage, le cent.)	
1821	230	1821.	160
1822	230	1822.	170
1823	235	1823.	180
1824	240	1824.	200
1825	260	1825.	210
1826	260	1826. . . .	210 6 premiers mois.
1827	250		190 6 derniers mois.
1828	240	1827.	190
		1828.	170

« Le plâtre, qui se payait, en 1821, 14 fr. le muid (18 hectolitres 70 litres), a été payé, en 1825 et 1826, jusqu'à 18 fr.

» La brique de Bourgogne, qui valait 68 et 70 fr. le mille en 1821, a valu jusqu'à 85 et 88 fr. en 1825 et 1826.

» Le moellon valait, en 1821, 68 et 70 fr. la toise cube (7 mètres 40 centimètres); il a été payé en 1825 jusqu'à 85 et 90 fr.

» La quantité de chaux entrée à Paris en 1817 était de 36.595 hectolitres; elle s'est élevée à 72.000 en 1822; à plus de 102.000 en 1824; à plus de 137.000 en 1825.

» Il en est de même du plâtre;

1.152.112	hectolitres en	1817.
2.104.312	id.	1822.
Plus de 3.000.000	id.	1824.
Plus de 4.000.000	id.	1825.

Une différence semblable se fait remarquer dans les autres arrivages. Le moellon, par exemple, plus spécialement employé pour les constructions particulières, présente des variations aussi sensibles :

60.747	mètres cubes en	1817.
173.215	id.	1822.
Plus de 248.000	id.	1824.
Plus de 300.000	id.	1825.

En quatre années plus de 200 millions sont dépensés, à Paris, en travaux de bâtiments.

Dans les quatre années (1823-24-25-26) pendant lesquelles l'influence des spéculations fut le plus sensible, environ 220 millions furent dépensés (1) pour des maisons dont le prix était hors de proportion avec le produit locatif, d'autant plus que ces constructions ayant été faites çà et là, dans des quartiers excentriques, elle n'attiraient pas la population.

Cessation de ces grands travaux. Juillet 1789 et juillet 1830.

Ces grands travaux cessèrent tout à coup. En 1828 et 1829 des milliers d'ouvriers restèrent sans ouvrage. Le gouvernement de Charles X n'imita pas les sages dispositions de l'Empire. On ne donna pas du travail aux ouvriers, on ne fournit pas à ceux qui étaient étrangers à Paris les moyens de rentrer dans leurs foyers. Comme l'hiver de 1788 à 1789, celui de 1829 à 1830 fut très-rigoureux; la cherté du pain, suite de la mauvaise récolte de 1828, fut vivement sentie, et la classe ouvrière souffrit beaucoup (2). La révolution éclata. Les journées de juillet 1830, comme celles de juillet 1789, donnèrent la victoire au peuple.

LES OUVRIERS DE PARIS DEPUIS 1830.

Les révolutions opérées par la force ne donnent pas le bien-être au peuple.

La révolution de 1830 porta un coup funeste au commerce et à l'industrie, et les ouvriers de Paris, qui avaient pris une part si active dans les journées de juillet, en furent les premières victimes. La révolution ne leur offrit pas les avantages qu'ils croyaient en obtenir.

En admettant que l'amélioration du sort des masses fût dans la pensée du nouveau gouvernement, l'état d'hostilité, d'effervescence qui poussait la classe ouvrière à des coalitions et à des émeutes de rues, ne pouvait qu'empirer encore leur position. On n'organise rien par la violence; le calme, la réflexion, l'intelligence peuvent seuls organiser. Une organisation; en effet, ne peut être bonne et durable qu'à la condition de réaliser l'accord de tous les intérêts; la violence brise et ne coordonne pas. Un philosophe de l'antiquité a dit : « Rien n'est grand que ce qui est calme (3). »

Malheureusement, les chefs de la révolution de juillet arrivés au

(1) Voici comment M. le préfet de la Seine et M. Daubanton établissent cette évaluation :

De 1817 à 1826, on a bâti dans Paris 2671 maisons. Ces maisons ont en moyenne 14 mètres de face et 12 de profondeur, c'est-à-dire une surface de 168 mètres, qui, à 600 fr. le mètre pour frais de construction, produisent 100.800 francs; en ne comptant que 100.000 francs, on a . . . . . 267.100.000 fr.

Terrain évalué un quart de cette dépense. 66.777.777

Mobilier 66.777.777

400.655.554 fr.

Droits d'enregistrement, de mutation, de succession, de transcription, et 1/10. . . . . 40.065.051

440.720.605 fr.

Et comme dans les quatre années 1823-24-25-26, on a précisément bâti, toujours d'après l'enquête, la moitié du nombre des maisons qui ont été construites depuis 1817, c'est-à-dire 1336, la moitié de la dépense totale a été de 220 millions.

(2) Le prix du pain de 2 kilogrammes (4 livres) monta jusqu'à 95 centimes. Le prix fut maintenu à 80 centimes pour la classe nécessiteuse; la Ville solda la différence.

(3) Nihil magnum nisi quod est placidum. SÉNÈQUE.

pouvoir et placés en face de la grande question du travail et de celle du paupérisme, ne les comprirent pas. M. Odilon Barrot, préfet de la Seine, reprend les anciens errements administratifs; il croit que pour combattre victorieusement la crise il n'y a qu'à faire exécuter des *travaux de charité;* des milliers de francs sont dépensés dans des mouvements de terrain au Champ de Mars. M. Odilon Barrot pensait encore que toutes les classes d'ouvriers, même celles qui exécutent des articles de luxe, les graveurs, les bijoutiers, etc., prendraient la bêche et le balai, comme les manœuvres et les terrassiers. Étrange illusion!

La position des ouvriers devenait de plus en plus fâcheuse. La crainte d'une guerre extérieure continuait à paralyser le commerce. En 1831 des recherches statistiques faites par l'administration sur la situation des ouvriers dévoilèrent combien le mal était profond. Plus de 38,000 ouvriers et plus de 16,000 ouvrières manquaient d'ouvrage, c'est-à-dire qu'en comprenant les enfants et les vieillards, plus de 140,000 individus manquaient de pain (1).

Les ouvriers en bâtiment n'étaient cependant pas les plus à plaindre : vers la fin de 1831 le gouvernement fit exécuter de grands travaux publics.

Enfin, les émeutes, le choléra, les chances de guerre disparurent : la confiance revint, tous les travaux reprirent. Le sort des ouvriers s'améliora un peu.

Mais ce bien-être provisoire était le résultat de circonstances qui n'offraient aucune garantie de durée; il n'était pas la conséquence d'un meilleur système industriel et commercial. Les grands enseignements que les administrateurs du pays auraient dû retirer de notre première révolution furent perdus encore une fois. Le gouvernement réprima les émeutes des prolétaires, mais il ne vit pas que ces émeutes avaient le même caractère *social* que celles qui suivirent la révolution de 89. Alors, comme après 1830, les ouvriers, abandonnés par le gouvernement, s'appuyèrent sur les hommes qui leur promettaient des avantages sérieux et le bien-être que la révolution devait leur accorder. Cette circonstance explique la réunion des ouvriers avec les nouveaux chefs républicains.

LES OUVRIERS DE PARIS DE 1789 A 1792, ET CEUX DE 1830 A 1833.

Que l'on rapproche les passages suivants que nous empruntons aux *Mémoires de M. Gisquet,* l'ex-préfet de police, des citations que nous avons faites plus haut, et l'on reconnaîtra l'identité parfaite de la position des ouvriers de 1789 à 1792, avec celle des ouvriers de 1830 à 1833.

« Les coalitions d'ouvriers dans une ville comme Paris, qui en renferme plus de quatre-vingt mille, surtout quand elles sont motivées par des vues politiques et qu'elles s'étendent à tous les corps d'état, sont à coup sûr un grave danger pour la société tout entière. D'abord elles jettent une perturbation ruineuse dans les affaires, elles engendrent la misère, la souffrance, l'aigreur, et enfin des collisions entre les diverses parties de la population. Il faut alors que le pouvoir intervienne pour rétablir l'ordre; c'est sur quoi les républicains spéculaient pour changer brusquement le caractère de la lutte. L'intervention de l'autorité, ainsi que l'événement l'a prouvé à Lyon, en novembre 1831, fait reporter sur elle la colère de ceux qui souffrent; elle devient l'ennemi commun, ou du moins l'obstacle le plus sérieux au succès de la coalition, et dès lors, il faut la vaincre pour avoir ensuite raison de la bourgeoisie. Telle est la conclusion à laquelle les hommes du parti s'attendaient. Quelle ressource pour eux, s'ils avaient pu réunir à leurs légions révolutionnaires cette armée immense d'ouvriers inoccupés!

« Les républicains employaient tous les genres de séduction, afin d'amener ce dénoûment. Des écrits étaient distribués par centaines de mille, où l'on plaidait avec force la cause des *travailleurs* contre les *oisifs,* où l'on développait cette utopie, que chacun doit avoir une part égale des biens, des jouissances et des peines de ce monde; où l'on représentait toujours les propriétaires, les personnes aisées, comme des fainéants qui s'engraissaient par le travail et l'intelligence des malheureux ouvriers, auxquels leur égoïsme refusait du pain; où le gouvernement se voyait sans cesse vilipendé : c'était lui, c'était ce pouvoir qui, disait-on, était le plus coupable; il voulait que le prolétaire fût misérable pour le dompter plus facilement.

« Combien d'autres accusations, d'autres sophismes portaient la fermentation dans les esprits, et disposaient à la séduction!

« Ces divers moyens produisirent rapidement leur effet le plus immédiat. On vit coup sur coup cinquante coalitions; les ouvriers en papiers peints, les scieurs de long, les fileurs de coton, cordiers, tailleurs de pierre, marbriers, cochers de fiacre, fondeurs, layetiers, typographes, gantiers, tourneurs en chaises, cambreurs, imprimeurs, bonnetiers, serruriers, mécaniciens, *cinq mille charpentiers,* six mille cordonniers, quatre mille bijoutiers, huit mille garçons tailleurs, trois mille garçons boulangers, abandonnèrent les ateliers, les fabriques, boutiques et magasins, et déclarèrent vouloir *faire grève,* c'est-à-dire refuser le travail, à moins d'une augmentation de salaire, qu'il était impossible d'accorder.

« Qu'on réfléchisse sur le bouleversement dont nous aurions été les témoins et les victimes, si le désespoir et les instigations républicaines avaient entraîné ces masses à un soulèvement général! Des concessions insignifiantes, faites à propos par les maîtres, les conseils des bons citoyens, l'action de la justice et l'intervention paternelle du pouvoir, prévinrent de grands malheurs, en détachant un à un les anneaux de cette grande chaîne de coalitions. »

Les ouvriers s'appuient sur une résistance passive.

Mais si les hommes du *statu quo,* pas plus que ceux de la révolution, n'avaient étudié le grand problème social d'une meilleure organisation du travail et de l'industrie, déjà, depuis 1820, les exemples de coalitions d'ouvriers qui eurent lieu en Angleterre avaient appris aux ouvriers français un système de résistance passive qui pouvait, en certaines circonstances, jeter les maîtres dans de graves embarras. Les sociétés d'union (*union societies*) d'au delà du détroit, dépositaires de sommes considérables, pourvoyaient aux besoins de l'ouvrier unioniste dès que celui-ci, sur l'ordre des comités directeurs, avait abandonné la manufacture des maîtres qui refusaient les nouvelles conditions des ouvriers relatives au salaire et à la durée du travail. Dès cette époque on vit, dans certains districts manufacturiers de l'Angleterre, la suspension des travaux ou la *grève* durer jusqu'à cinq mois.

GRÈVE DES CHARPENTIERS EN 1822 ET EN 1833.

En 1822, les ouvriers charpentiers de Paris obtinrent, par ce moyen, une augmentation de salaire de 50 à 75 centimes par jour de dix heures de travail (1). Cette augmentation leur fut facilement accordée, car, comme nous l'avons vu, les spéculateurs s'étaient engoués des entreprises de bâtiment.

Une seconde grève des charpentiers eut lieu en 1833 pour obtenir l'augmentation qui avait été accordée en 1822, augmentation qui, depuis 1828, époque de la suspension des tra-

(1) Voir l'enquête des quarante-huit commissaires de Paris sur la situation des ouvriers (octobre 1831).

(1) L'ancien prix était de 3 fr. 25 c. à 3 fr. 50 c. On accorda 4 fr.

vaux en bâtiment, était tombée en désuétude, et que les entrepreneurs auraient bien voulu laisser dans l'oubli, quoique depuis 1831 les travaux en bâtiment eussent repris un nouvel essor.

Voici comment M. Gisquet raconte cette coalition :

« Les garçons charpentiers, qui sont généralement des hommes d'une bonne conduite, doués de quelque instruction, s'étaient coalisés au nombre de plus de cinq mille, et ne permettaient à aucun d'eux de travailler. Ils avaient même prononcé une interdiction pour trois et cinq années contre beaucoup d'ateliers, c'est-à-dire qu'il était défendu à tous les ouvriers de leur corps d'état de travailler avant l'expiration de ces délais, pour tels ou tels entrepreneurs désignés par eux.

« Des voies de fait ayant été dénoncées au procureur du roi, ce magistrat s'entendit avec moi pour opérer l'arrestation des auteurs et celle des hommes les plus influents parmi ces ouvriers. En conséquence, une trentaine d'entre eux furent privés de leur liberté.

« Leurs camarades m'envoyèrent une députation pour solliciter l'élargissement des détenus. Je causai longtemps avec les délégués; mes observations produisirent beaucoup d'effet, et cependant ils répétaient toujours : « Nos amis ne sont pas plus coupables que nous; vous devez donc les relaxer ou nous arrêter également. » Eh bien, messieurs, leur répondis-je, si la nécessité m'y contraignait, je vous ferais emprisonner en masse plutôt que de consentir à un acte de faiblesse; promettez-moi de faire cesser de suite votre grève, de laisser à chacun le droit de travailler, et alors je m'intéresserai à vos camarades. Ils me le promirent, et j'allai avec eux les recommander au juge d'instruction. Sur mes instances, l'on consentit d'en relaxer immédiatement une vingtaine, mais on voulait conserver les plus mutins, au nombre de huit, ou du moins on exigeait un cautionnement de 500 fr. pour chacun d'eux. Les délégués se montraient profondément affligés; ils ne savaient comment trouver la somme indispensable. Voyant leur embarras et leur douleur je la leur remis de mes deniers; ils coururent la déposer, et revinrent heureux avec un ordre de mise en liberté. Ces braves gens ne savaient comment m'exprimer leur reconnaissance... Mais après avoir formulé, les larmes aux yeux, leurs remercîments, ils me dirent : « Monsieur le préfet, nous n'oublierons jamais ce que vous faites pour nous, et quand l'occasion se représentera, nous saurons vous prouver que nous ne sommes point des ingrats. »

« Dès le lendemain ils ouvrirent entre eux une souscription pour s'acquitter envers moi, et me rapportèrent, avant l'expiration de la quinzaine, les 4,000 fr. avancés. Ils me renouvelèrent encore leurs protestations de dévouement.

« Ainsi qu'ils l'avaient promis, leur coalition avait cessé, les travaux étaient en pleine activité sur tous les points, et je suis bien aise de pouvoir dire que, pendant toute mon administration, à partir de cette époque, aucun ouvrier charpentier ne se trouva compromis dans les affaires politiques. Je mentionne ce fait, parce qu'il est des plus honorables pour leur corporation. »

L'attitude pacifique des ouvriers de Paris depuis 1833 jusqu'à 1840 n'est pas récompensée.

Depuis cette époque (1833) jusqu'en août 1840, les ouvriers de Paris ne firent plus de grandes manifestations. La capitale fut encore témoin cependant de plusieurs luttes sanglantes; mais ils n'y prirent aucune part, et prêtèrent ainsi indirectement un puissant appui au ministère. Le gouvernement profita de la sage conduite des ouvriers, car il put triompher facilement des émeutes; mais, après ses victoires, il oublia encore de s'occuper de leur sort, c'est-à-dire de rechercher les moyens de rendre leur vie moins précaire et moins dure. Il est vrai que M. Gisquet et M. G. Delessert invitèrent plusieurs fois MM. les commissaires de police à leur fournir des renseignements très-circonstanciés sur le sort des ouvriers et sur la situation du commerce à Paris (1); mais quel usage a-t-on fait de ces documents si précieux s'ils sont fidèles? quels enseignements en a-t-on tirés? Il y a mieux, les crises ministérielles sont venues porter, autant et plus que les émeutes, de fâcheuses perturbations dans le commerce parisien et dans la position des ouvriers. Arrivés au pouvoir, les hommes qui briguaient l'honneur de gouverner et d'administrer la France, au lieu de porter un remède salutaire aux maux que leurs intrigues et leurs petits jeux d'amour-propre avaient encore empirés, s'abandonnèrent au *laisser faire*.

On se souvient du long interrègne ministériel de 1839 qui dura 72 jours; voici le mal qu'il produisit :

« Il résulte de l'examen des rapports parvenus à l'administration de la police, pendant la crise ministérielle qui a suivi « la coalition et la dissolution des chambres, que les ouvriers « de toutes classes ont souffert, même les charpentiers, ma- « çons, menuisiers, serruriers et autres, employés aux travaux « du bâtiment. D'immenses travaux les attendaient, mais ils « étaient suspendus à cause des circonstances.

« . . . . En pareil cas, les classes ouvrières qui souffrent le « plus sont celles occupées aux travaux de luxe, et c'est ce qui « est arrivé cette année. Pour ceux-là, la campagne du prin- « temps est à peu près manquée. »

Nous félicitons M. G. Delessert d'avoir répondu aussi catégoriquement à la demande de M. Dufaure, alors ministre des travaux publics. Bien entendu ni M. Dufaure ni le ministère du 15 avril ne firent rien pour les ouvriers.

Traité du 15 juillet 1840. — Bruits de guerre. — Grève des ouvriers de Paris.

Vinrent ensuite le traité du 15 juillet 1840, qui mit la France, pendant le gouvernement de M. Thiers, en dehors du concert européen; et les ordonnances qui imposèrent au pays l'énorme charge des fortifications de la capitale. Ces grands événements politiques jetèrent la perturbation dans Paris : on croyait à la guerre; les têtes s'échauffaient; on parlait beaucoup politique, et, comme cela arrive toujours dès que l'on touche à notre vieil édifice social, les plus graves questions revinrent à l'ordre du jour. Celle du salaire et des travailleurs apparut de nouveau.

Les ouvriers tailleurs, un des corps d'état le plus malheureux, commencèrent la grève; les menuisiers, les forgerons, les charrons, les serruriers, les charpentiers, les maçons, etc., vinrent ensuite. Les uns ne veulent plus être assujettis à la formalité des *livrets*, les autres crient à bas *les marchandeurs !* à bas les tâcherons (2) ! d'autres encore (les tailleurs de pierre) ne veulent plus travailler à la tâche, mais à la journée, et demandent un prix uniforme pour tous les ouvriers de leur état; les maçons enfin veulent faire commencer leur journée à six heures du matin et la faire terminer à six heures du soir, etc., etc. De grands attroupements d'ouvriers se forment à Vaugirard, à Pantin, à Saint-Mandé, à l'abattoir de Ménilmontant. Les troupes sont consignées, de nouveaux bataillons viennent renforcer la garnison de la capitale.

---

(1) Circulaires du mois de novembre 1832 et du mois d'avril 1837.

(2) Dans les corps des menuisiers et des serruriers, les *marchandeurs* sont des maîtres en second degré qui deviennent sous-adjudicataires des travaux que les entrepreneurs ont pris en première adjudication. — La dénomination de *marchandeurs* se change pour les maçons en celle de *tâcherons*.

Le 3 septembre, les entrepreneurs de menuiserie, au nombre de 515 membres, arrêtent qu'ils n'ont ni droit ni autorité pour interdire le *marchandage* et qu'*ils ne peuvent fixer les prix des journées sans commettre le délit de coalition;* ils statuent que les ateliers resteront ouverts.

Le même jour, la chambre syndicale des entrepreneurs en maçonnerie adresse aux ouvriers tailleurs de pierre un avis où elle s'efforce de leur prouver que la rétribution en raison de la journée est loin de valoir celle à la tâche, et qu'ils agissent contre leur véritable intérêt.

Bailly et M. G. Delessert.

De son côté, le préfet de police publie l'avis ci-dessous, qui est suivi, le 7, d'une proclamation; nous donnons ces deux pièces. Il est curieux de constater qu'à un demi-siècle de distance et après les grands enseignements que les gouvernants et les administrateurs du pays auraient dû puiser dans nos 50 années de révolution, M. Delessert se sert du même langage que Bailly; de plus, le maréchal Gérard imagine une combinaison stratégique qui permet de couper en pièces plus facilement les ouvriers qui seraient tentés de lever l'étendard de la révolte.

PRÉFECTURE DE POLICE. — *Avis aux Ouvriers.*

Paris, 3 septembre 1840.

« Depuis quelques jours, des ouvriers de divers états se sont rassemblés en grand nombre dans les lieux publics pour délibérer entre eux sur des conditions qu'ils prétendraient imposer aux entrepreneurs ou chefs d'ateliers; ils ont tenté d'embaucher, ou même d'entraîner par la violence ceux de leurs camarades qui n'avaient point pris part à leurs réunions.

« Le préfet de police doit rappeler à tous que ces réunions sont contraires à l'ordre autant que nuisibles à leurs intérêts; qu'elles ont pour but des actes et des délibérations punis par les lois; qu'elles peuvent donner lieu à de graves délits et quelquefois à des crimes.

« Le préfet de police leur rappelle encore que toute convention entre le maître et l'ouvrier doit rester libre; aucun ouvrier n'a le droit de contracter pour un autre, ni de lui imposer les conditions de son travail : les droits de chacun et les lois veulent que chacun traite pour son compte.

« Que les ouvriers se persuadent que dans les rassemblements, que dans les délibérations communes, c'est l'influence des mauvais ouvriers qui prédomine sur ceux qui sont sages et laborieux, et que ceux-ci sont presque toujours les dupes des débauchés ou des incapables : ceux qui sont habiles payent pour ceux qui ne le sont pas; la suspension du travail, enfin, est un grand malheur pour eux et leurs familles, et pour tous un mal irréparable.

« Que les ouvriers honnêtes et sages se séparent donc immédiatement de toutes ces réunions que les lois défendent expressément; qu'ils retournent à leur ouvrage, et qu'ils se gardent de le quitter; qu'ils soient bien assurés que l'autorité veille sur eux. Ils seront défendus contre ceux qui les menacent ou qui veulent les séduire; ils seront protégés dans leur liberté et dans leur travail.

« Quant à ceux qui continueraient à se réunir après la présente défense, qu'ils sachent aussi qu'ils s'exposent à être traités avec toute la sévérité que la justice et la loi commandent. Ils trouveront partout la force armée prête à disperser les rassemblements; ceux qui auraient résisté au commandement légal seront arrêtés et jugés. Des mesures seront prises contre ceux qui n'auront ni domiciles connus, ni papiers réguliers.

« Tout ouvrier convaincu d'embauchage sera expulsé des ateliers des travaux publics; quiconque aura tenté d'empêcher le travail d'autrui et de pénétrer dans les ateliers pour emmener de force ses camarades sera livré aux tribunaux. Tout désordre sera sévèrement réprimé. »

PRÉFECTURE DE POLICE. — *Proclamation.*

Paris, le 7 septembre 1840.

« Le préfet de police rappelle aux ouvriers de Paris que des ennemis de l'ordre veulent les entraîner à des actes illégaux et séditieux.

« Qu'ils se gardent d'écouter de dangereux conseils; qu'ils se séparent à l'instant des perturbateurs qui les égarent; que tous les ouvriers sages rentrent dans leurs ateliers ou retournent dans leurs domiciles; qu'ils cessent de stationner dans les rues et sur les places. Tout attroupement contraire à l'ordre sera immédiatement dispersé par la force. L'autorité, qui protége la paix publique, la liberté du commerce, la sécurité des familles, a pris toutes les mesures nécessaires pour réprimer, avec promptitude et avec énergie, toute atteinte portée à l'ordre et à la tranquillité de Paris. »

Enfin, le 11 septembre 1840, la consigne fut levée pour une partie considérable des troupes, dont un grand nombre ne s'était pas couché depuis dix jours.

Les ouvriers, rentrés dans leurs ateliers et dans leurs familles, retrouvèrent un peu plus de misère et la taxe du pain plus élevée, conséquence inévitable de toute perturbation politique ou sociale. Que le peuple chante ou qu'il se batte, c'est toujours lui qui paye.

Le gouvernement après la grève de 1840. — Sages pensées de M. Duchâtel en 1829.

Les cinq années de tranquillité profonde qui viennent de s'écouler depuis ces événements ont-elles inspiré aux gouvernants de sages pensées d'avenir pour empêcher le renouvellement des grèves, pour améliorer le sort des ouvriers? Hélas! non, c'est toujours le même empirisme, la même routine.

M. Duchâtel était cependant sur la bonne voie lorsqu'il écrivait en 1829 ces lignes :

« Pour que le travail donne à l'ouvrier les moyens de vivre, « et que l'esprit d'économie puisse satisfaire aux besoins de « l'avenir, une condition doit être remplie : c'est que le salaire « rende au travail une juste récompense. »

Et plus loin :

« On s'effraye de voir la propriété de la terre et des capitaux « séparée du travail. Mais cette séparation n'est pas éternelle « ni nécessaire au perfectionnement de l'industrie. C'est assez « de la concentration des entreprises; il n'est pas besoin que « la propriété s'agglomère dans un petit nombre de mains. Or, « ne peut-il pas arriver que la production se rencontre, et que « la propriété se divise? N'est-il pas facile de concevoir un état « de choses où l'ouvrier, propriétaire d'un champ ou d'un ca- « pital, au lieu d'exploiter avec désavantage son capital ou sa « terre, préférerait louer son terrain à un cultivateur plus « riche, ou prêter son argent à un gros manufacturier, puis « travaillerait lui-même pour le compte soit du fermier, soit « du fabricant? Ainsi se trouveraient réunis la propriété et le « travail, et cependant les grandes entreprises auxquelles l'in- « dustrie doit ses progrès les plus brillants continueraient à « multiplier les richesses des nations.

« Une fois élevé au rang de propriétaire, l'ouvrier jouira de « la même sécurité que les autres membres de la société; il « pourra attendre sans frayeur et les crises commerciales, dont « les ravages seront moins terribles, et les accidents même de « la fortune. »

On voit que M. Duchâtel avait compris les grands réformateurs industriels de notre époque. En 1829 il *concevait facilement un état de choses* où l'ouvrier serait propriétaire, il comprenait également la possibilité d'associer dans de grandes entreprises les gros capitalistes et les ouvriers, sans que cette

association arrête *les brillants progrès de l'industrie et la multiplication des richesses.*

Le peuple de Paris. Position précaire de 300,000 *ouvriers.*

Nous avons déjà indiqué en passant qu'en 1840 (1) l'administration des hôpitaux et hospices de Paris avait secouru 218,979 personnes sur une population de 895,000 habitants. Complétons cette première donnée, dressons l'état de la position critique du peuple de la capitale. Mettons à nu la plaie profonde du paupérisme parisien, de ce moderne esclavage des classes déshéritées qui les pousse aux révolutions, aux émeutes, aux *grèves*, et comptons.

Nous prendrons les chiffres et les faits que nous allons produire dans des ouvrages dignes de la plus haute confiance ou dans des recueils officiels.

Les maux que nous allons retracer sont tellement graves, qu'il convenait avant tout de porter dans l'âme du lecteur la certitude pleine et entière de leur exactitude et de leur réalité. L'homme est naturellement enclin à croire le bien; et puis comment se persuader qu'à Paris, cette ville qui, suivant l'expression pittoresque de Charles-Quint, est plutôt un monde qu'une cité (*Non urbs, sed orbis*), où l'on passe si facilement d'un plaisir à un autre, où tout vous attire, vous séduit et vous retient, il existe des personnes par centaines de mille qui sont toujours à la veille de manquer de pain? Comment se convaincre que sur TROIS *personnes qui décèdent à Paris* UNE *meurt à l'hôpital;* que sur QUATRE *enfants qui voient le jour,* UN *naît également dans ces établissements de charité publique* (2)? On se persuade difficilement qu'en parcourant les rues et les carrefours de Paris, on puisse coudoyer autant de malheureux. La civilisation moderne est une prude fieffée qui enseigne l'art de cacher les plaies morales aussi bien que les plaies physiques sous des dehors trompeurs. L'homme qui cherche la vérité a besoin, comme saint Thomas, d'écarter les vêtements pour s'assurer qu'il existe une blessure profonde là où une fausse honte vous la tenait cachée.

Dans un livre fait dans un excellent esprit, publié par un employé de la préfecture de la Seine, on lit le passage suivant (3) : « Voilà bien dans Paris 335,000 à 350,000 ouvriers « de tout âge et de tout sexe (4). Dans ce total, la moitié des « chefs de famille n'ont pas en leur possession 20 francs pour « assurer la dépense de la semaine. »

M. Frigier, ancien chef de bureau de la préfecture de la Seine, était arrivé à peu près aux mêmes résultats dans un ouvrage plein d'intérêt consacré aux classes inférieures de la société (5).

Avant de puiser dans d'autres chiffres de nouvelles preuves de la justesse de celles que nous venons de donner, voyons comment se nourrit une grande partie de cette population.

On lit dans un remarquable travail du docteur Leuret *sur les indigents de la ville de Paris :*

« On vend sur les marchés de Paris des croûtes de pain provenant « des grandes maisons, la livre en vaut cinq liards; avec ces croûtes, « quelques morceaux de viande qu'ils trouvent (les indigents) dans « les ordures, des épluchures de choux, de salade, de pommes de « terre, qu'ils ramassent quand ils en rencontrent; c'est leur nourri- « ture ordinaire.

« J'ai vu, dit dans ses mémoires M. Gisquet, l'ex-préfet de police, « j'ai vu à Montfaucon deux tombereaux de poissons pourris que les « inspecteurs des halles y avaient fait conduire : deux heures plus « tard tous les poissons avaient disparu. »

Ces poissons sont revendus aux gargotiers des barrières et des quartiers pauvres.

« A la *boucherie* de l'équarrissage, j'ai vu, continue M. Gisquet, « une pièce assez spacieuse, aux murs de laquelle étaient suspendus, « proprement dépouillés et parés avec tout le soin possible, des « chiens, des chats, de petits poulains extraits du ventre des juments « abattues, des quartiers de cheval dont on avait enlevé des portions « pourries, et enfin tous les résidus d'animaux trouvés, au moment « de l'abatage, dans un état à peu près satisfaisant de conservation. « C'est là qu'on vend à bon marché de prétendus lapins, de préten- « dus quartiers de chevreuil bien faisandés, des filets de bœuf, des « côtelettes d'agneau, de veau, de mouton, que l'art culinaire assai- « sonne au gré des consommateurs. »

Cette cuisine, dont parle M. Gisquet, est celle d'un grand nombre d'ouvriers.

Revenons aux chiffres. Depuis quelques années, le nombre moyen des ménages qui se font inscrire au bureau de bienfaisance pour profiter des 15 à 18 fr. par an que l'on y reçoit (cinq centimes par jour) soit en argent, soit en nature, est de 70,000. La modicité de ces secours, auxquels nous donnerions volontiers le nom de secours ridicules, les difficultés d'admission, l'espèce de déshonneur qu'il y a à se faire inscrire sur ces registres, ont fait admettre parmi les statisticiens et les économistes qu'il faut au moins tripler le nombre de cette population pour avoir le nombre total de la population indigente de Paris. Ce nombre s'élèverait donc réellement à plus de 200,000, et en y réunissant celui des ouvriers ou des ouvrières dont les salaires sont les plus infimes, on trouverait facilement qu'il y a *au moins* dans Paris 300,000 individus de tout âge et de tout sexe dont la vie se passe continuellement dans l'indigence.

Quant aux ouvriers, aux travailleurs qui gagnent une journée plus forte et qui ont du travail, M. Frigier constate aussi le fait suivant :

« Nul doute que le salaire de l'ouvrier ne soit au-dessous « de ses besoins, puisque en thèse générale l'année ouvrable « N'EXCÈDE PAS SEPT MOIS; il y a donc de fait dans les ressources « de l'ouvrier un déficit proportionné au temps de chômage. »

D'autre part nous trouvons dans les recherches statistiques publiées par M. de Chabrol, préfet de la Seine avant 1830, que la dépense moyenne annuelle d'un habitant de Paris était (1826) de 1020 fr. 98 c., et que pour cette année et les années 1827, 1828 et 1829, le salaire *moyen* annuel d'un ouvrier, calculé sur plus de TRENTE-HUIT MILLE individus, ne s'était élevé qu'aux deux tiers de cette somme, à *sept cent trente-quatre francs* seulement.

Remarquons que tous ces calculs se rapportent aux époques de calme et de tranquillité, et qu'ils constituent l'état normal de la population ouvrière de Paris.

Oui, il faut le constater et le redire sans cesse, la position des classes laborieuses, sauf quelques rares exceptions, est affreuse, insoutenable, digne d'attirer les plus profondes méditations de l'homme d'État, digne de la sympathie de tous les cœurs nobles et généreux. Dans nos recherches ayons sans cesse présente à l'esprit cette terrible vérité : un tiers de la population de Paris

(1) Voir *col.* 135.

(2) Voir les *Comptes rendus des Hôpitaux et des Hospices* et les *Annuaires du bureau des longitudes.*

(3) *De la condition des ouvriers de Paris,* 1840.

(4) Dans ce nombre, l'auteur comprend les portiers, les domestiques et les commissionnaires.

(5) *Des classes dangereuses de la population.* Ouvrage récompensé en 1838 par l'Institut de France. 2e édition, 1840.

est dans l'indigence ou est à la veille d'y tomber; cherchons des remèdes à une aussi grande calamité.

PERREYMOND.

(*La suite prochainement.*)

OPINION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS

SUR L'ARCHITECTURE GOTHIQUE.

Il vient de se passer un grave événement dans le monde de l'art. La section des Beaux-Arts, de l'Institut, surmontant son inertie habituelle, vient de faire acte d'autorité et de gouvernement. Elle a élevé la voix pour « protester contre une « faute possible du pouvoir ou une erreur de l'opinion, » en matière d'architecture.

Que la protestation de l'Académie soit ou non favorable aux véritables intérêts de l'art, nous l'avouons, ce n'est pas ce qui nous occupe tout d'abord; ce qui nous frappe en ce premier instant, c'est ce retour de l'Académie à la vie active, et nous voulons sincèrement l'en féliciter.

Si, au lieu de laisser passer le fleuve des événements et des idées en le regardant vaguement à travers des paupières demi-closes, l'Académie prenait plus souvent l'initiative dans les grandes questions d'art qui se discutent autour d'elle, que ses opinions fussent admises ou non, son activité exercerait certainement une heureuse action; car, non-seulement elle communiquerait au monde les pensées d'une réunion où figurent de grands esprits, mais elle stimulerait encore l'énergie des autres artistes et contrôlerait leur mouvement par son influence.

Jamais il n'y eut de progrès sans lutte et sans combats; éviter la discussion, c'est s'opposer aux progrès par la force la moins louable, celle de l'inertie. La lutte est tellement la condition du progrès, qu'elle s'engage même quand l'idée encore en germe tend à se faire jour dans l'intelligence de son auteur : son intelligence soumet la conception nouvelle à toute une série d'épreuves et d'examens, avant de la reconnaître pour vraie et progressive. Une lutte semblable, des épreuves pareilles et d'autres plus rudes encore, attendent toute idée nouvelle au seuil de chaque nouvelle intelligence où elle veut se loger; puis viennent les intérêts et les passions qui aiguisent l'esprit, qui retrempent les forces de la pensée et rendent bien difficile à l'erreur de porter longtemps le costume de la vérité sans être reconnue par ceux qui ont intérêt à la découvrir. Oui, la lutte est la condition même de tout progrès; sans elle, l'erreur, patronnée par l'égoïsme et l'intérêt personnel, aurait trop beau jeu; aussi le monde est-il providentiellement constitué de telle sorte, que le combat soit inévitable. Voyez plutôt.

La vieillesse est naturellement prudente; le mouvement désordonné, le mouvement simplement rapide, l'effraye et l'irrite, elle affectionne des souvenirs qui tiennent encore au présent, mais qui se rattacheraient moins directement à un état de choses plus avancé; elle honore particulièrement la tradition qui l'avoisine; enfin la vieillesse aime le repos; elle est essentiellement *conservatrice*.

La jeunesse, au contraire, pleine de séve et d'animation, recherche le mouvement; sans souvenirs directs dans le passé, sa vie entière presque est dans l'avenir qui s'étend devant elle; elle a hâte de s'y lancer. Sans expérience, elle est sans crainte; n'ayant pas encore éprouvé de déceptions, son cœur est généreux et sans défiance; elle rêve le vrai et le bien, elle s'étonne et s'indigne des difficultés qu'on oppose aux réformes; elle s'irrite des obstacles, et les attaque avec ardeur. La jeunesse est essentiellement *progressiste*.

La vieillesse et la jeunesse sont donc organiquement disposées pour lutter l'une contre l'autre, et leur action contraire est équilibrée par le sens public, le sens général, le plus souvent exprimé par les hommes mûrs, qui allient déjà l'expérience d'une vie active à la force d'une jeunesse qui n'est pas encore écoulée.

Les Académies sont le plus souvent composées d'hommes dont la plupart ont dépassé l'apogée de la vie; aussi ont-elles, en général, pour mission la fonction *modératrice* : elles doivent sauvegarder et faire respecter la tradition; elles doivent s'opposer à l'envahissement de ces mille fantaisies nouvelles qui peuvent bien suffire pour alimenter la mode fière de sa versatilité même, mais qui sont indignes de traverser l'Institut, où elles ne feraient que se montrer pour disparaître aussitôt. Mais il ne faut pas confondre un mouvement modéré avec un repos absolu. Un corps aussi important que l'Académie royale des Beaux-Arts ne doit marcher que d'un pas sûr et mesuré, il est vrai; toute légèreté lui est interdite; mais encore est il qu'il doit marcher, qu'il doit agir sur les événements autrement que par son inertie. Disons toutefois que pour recevoir la sanction académique et exercer l'autorité toute doctrine nouvelle doit avoir fait ses preuves. La France entière était *romantique* que l'Académie française était encore *classique*, et ce n'était pas complétement sans raison; car de la lutte née de la résistance, il est résulté que le faux du romantique est tombé, tandis que le vrai nous reste acquis. Dans son dictionnaire, l'Académie française n'a admis que les mots de la langue consacrés par des auteurs dont l'autorité n'est pas contestée, et c'est cette réserve même qui fait sa force et donne de la puissance à son jugement. Dans la prochaine édition de ce magnifique ouvrage, l'Académie donnera place à des mots qui ne figurent encore que dans les livres de nos grands écrivains vivants, comme déjà elle a ouvert ses portes et convié à ses travaux les Hugo, les Lamartine, les Alfred de Vigny, les Mérimée, les Vitet, etc., qu'elle combattait il y a peu d'années, alors que la faveur continue du public n'avait pas encore donné la preuve que les succès de ces hommes éminents tenaient à des causes plus profondes que celles qui naissent d'une mode ou d'un engouement momentané.

A l'Académie des Beaux-Arts est donnée donc la mission de défendre les traditions de l'art et de modérer le mouvement des *progressistes*, comme aux jeunes artistes est dévolue la mission de rechercher des formes nouvelles qui s'harmonient avec les pensées nouvelles qu'ils voient germer dans le monde.

En France, depuis vingt ans, depuis quinze ans surtout, au sein de l'architecture, il se fait un grand mouvement de transformation; on brise les idoles qu'on adorait, on adore les idoles qu'on brisait; on entend appeler lumière ce qu'on nommait autrefois ténèbres, et dans les œuvres qualifiées naguère de barbares on reconnaît aujourd'hui l'empreinte du génie et de la foi.

La jeunesse a été active, elle a marché rapidement dans sa voie; mais, il faut le dire, elle a trouvé la route ouverte et libre devant elle. Si elle avait rencontré des obstacles, elle aurait lutté bravement sans doute; mais elle n'a rencontré jusque aujourd'hui aucune opposition sérieuse : car une certaine partialité dans les jugements prononcés à l'École des Beaux-Arts ne peut pas être considérée comme une opposition sérieuse. La jeunesse a pu donc, tout à son aise, s'emparer de la presse et faire l'éducation du pays, et pendant ce temps que faisait l'Académie?

Sans doute que plus d'une fois les doctrines nouvelles ont dû être agitées dans son sein, car l'Académie ne se laissait pas entraîner par le mouvement général, l'Académie n'était pas morte; mais son activité, si elle en avait, était tout intérieure; aucun mouvement extérieur ne manifestait ses efforts.

Ainsi en est-il de l'homme enseveli dans une profonde léthargie : ses organes fonctionnent au dedans de lui, mais à l'extérieur tout est en repos, tout est immobile; on a devant soi l'image de la mort. L'Académie avait-elle bien le droit de dormir ainsi?

Il y aurait quelque indiscrétion peut-être à faire un rapprochement entre les honorables membres de la section des Beaux-Arts de l'Institut et les Vestales de l'antiquité, mais chacun sait quelle était la punition de la malheureuse fille qui succombait aux séductions de Morphée et laissait éteindre le feu sacré. Nos mœurs se sont bien adoucies, dit-on, et on a raison.

Cependant voici que l'Académie se remue, elle s'efforce de secouer sa torpeur, elle vient de parler; et avant que le sens de ses paroles parvienne à notre esprit, nous applaudissons déjà l'effort auquel nous assistons, nous nous réjouissons du réveil qui s'accomplit. L'Académie peut se tromper, mais elle doit donner sa part de lumière pour éclairer la voie dans laquelle l'art s'engage. Voici l'événement qui a donné lieu au réveil de l'Académie.

A l'ouest de Paris, sur la rive gauche de la Seine, se trouve un vaste espace libre qu'on appelle la place Bellechasse. La ville décida, il y a quelque six années, d'y élever une église ; c'était un monument qui manquait au quartier.

Il en fut question dans une soirée chez M. le préfet de la Seine, à l'Hôtel de ville. — C'est vous que je charge de ce travail, disait M. de Rambuteau à notre confrère M. Gau, mais il faut nous faire autre chose que du grec ou du latin. — Je suis charmé, monsieur le préfet, de la conformité de nos idées, répondit M. Gau, car je serais d'avis de construire sur la place Bellechasse une église gothique. — A la bonne heure, reprit M. le préfet, tracez-nous un projet d'église gothique. Et le projet fut fait; mais l'église ne se fait pas.

Plus d'une fois déjà nous avons entretenu nos lecteurs de l'église de la place Bellechasse, et de la lenteur apportée à son exécution. La place dans son état actuel est fort laide et compromet les intérêts des propriétaires voisins; le service religieux en souffre également; mais il paraît que le projet de M. Gau rencontre des adversaires soit à l'Hôtel de ville, soit au Conseil des bâtiments civils ou ailleurs.

A l'Hôtel de ville, il y a eu, dit-on, quelques critiques adressées au talent personnel de M. Gau. On craignait que l'habile investigateur des monuments de l'Égypte et de la Nubie ne fût pas très-familier avec l'architecture du moyen âge; ces craintes, ce nous semble, s'expriment un peu bien tard. Sans doute on peut regretter qu'au lieu de confier le projet à un architecte choisi par M. de Rambuteau, qui n'a peut-être pas la prétention d'être grand connaisseur en architecture, et qui aurait pu se laisser séduire par un talent moins éminent que celui de M. Gau, on peut regretter, disons-nous, qu'un concours n'ait pas décidé du choix de l'artiste; mais il est toujours fâcheux de laisser travailler un homme de talent pendant des années pour accueillir ses efforts en dernier lieu par une fin de non-recevoir.

A l'Hôtel de ville on accepte toutefois en principe qu'il peut être très-convenable au XIXe siècle de bâtir une église en style gothique.

Le Conseil des bâtiments civils a formellement adopté le même principe de tolérance que l'Hôtel de ville; mais on prétend que le projet de notre honorable confrère a été trouvé trop conforme au style de la célèbre cathédrale de Cologne. M. Gau est né à Cologne. Quelques membres du Conseil auraient préféré le caractère plus sévère du gothique du XIIIe siècle, et M. Gau aurait été invité à modifier son projet en conséquence. Si ces *on dit* ne sont pas erronés, le gothique ne serait donc admis par quelques membres du Conseil que sous condition; ce ne serait plus le principe même du style gothique qui trouverait grâce devant eux, ce serait seulement l'application qui aurait été faite de ce principe pendant le XIIIe siècle. D'autres disent que le projet de M. Gau a été surtout critiqué comme manquant d'unité de style; nous ne pouvons rien garantir de tous ces bruits.

Quant à l'Académie, elle n'exprimait guère son opinion sur le retour, chaque jour de plus en plus marqué, vers l'architecture du moyen âge, que par une distribution périodique de médailles et de mentions faite aux élèves bien pensants de l'École. Évidemment, ce n'était pas là exercer dignement et efficacement la noble fonction de gardien des traditions de l'art; il y avait autre chose et mieux à faire.

L'école nouvelle proclamait hautement que la raison, le sentiment et l'utilité plaidaient en faveur de l'architecture du moyen âge. Ses adhérents s'efforçaient de prouver ce dire, et se plaignaient seulement de n'avoir à combattre que l'inertie de leurs adversaires, au lieu de leurs raisons. Le public, toujours ami de la nouveauté, admirateur du courage et de l'activité, écoute volontiers cette voix jeune et franche qui lui parle de ses ancêtres, et flatte son patriotisme en lui apprenant que les monuments qui l'entourent sont des chefs-d'œuvre dignes en tout point de rivaliser avec les créations de l'antiquité. Encore un peu, et on se demandait s'il y avait une doctrine quelconque à l'Académie. Pour l'honneur du corps, cet état de choses devait cesser au plus tôt. Ce fut l'avis d'un de ses plus nouveaux membres, M. Caristie, qui trouva, dans la présentation du projet de M. Gau, une occasion favorable de soumettre à l'Académie une série de questions ayant pour objet de constater l'avis de l'honorable corps sur la convenance qu'il y aurait, au XIXe siècle, de bâtir des églises en style gothique. M. Caristie avait résolu la question négativement; l'Académie, par l'organe de son secrétaire perpétuel, vient de faire de même dans un document que nous mettons ici sous les yeux de nos lecteurs. L'espace nous fait défaut aujourd'hui pour exposer notre opinion raisonnée sur le mémoire de l'Académie; car le sujet dont il traite est, en effet, « un des plus faits pour exciter l'intérêt des artistes. » Il embrasse toutes les questions importantes de l'architecture moderne, et veut être exposé avec ampleur et gravité. Dès ce moment, toutefois, et en faisant toutes nos réserves quant à ses théories d'art, nous félicitons M. Caristie du service qu'il a rendu à l'Académie, et nous louons l'Académie de s'être enfin nettement expliquée sur l'architecture gothique. A plus tard la discussion.

CÉSAR DALY.

Considérations sur la question de savoir s'il est convenable au XIXe siècle de bâtir des églises en style gothique.

Une grave discussion s'est élevée dans le sein de l'Académie sur un des sujets les plus faits pour exciter tout son intérêt; il s'agissait d'examiner, d'après une série de questions proposées par un de nos honorables confrères, qui joint à sa profession d'architecte une profonde connaissance de l'histoire de son art, d'examiner, disons-nous, si, à l'époque où nous sommes, au XIXe siècle de l'ère chrétienne, il convenait de bâtir des églises dans le style de l'architecture dite gothique.

Cette question principale, résolue négativement par l'auteur de la proposition, devait naturellement provoquer des explications de plus d'un genre dans une réunion d'artistes, où tout ce qui touche aux intérêts de l'art, à ses principes, à ses traditions, excite des sympathies si puissantes et si éclairées. Ainsi posée devant l'Académie, la question du gothique a donc été envisagée sous toutes ses faces par les honorables membres qui ont pris part à cette discussion, soit de vive voix, soit par écrit; et lorsqu'à la suite de débats si intéressants l'opinion de l'Académie s'est prononcée d'une manière si imposante, il importe qu'il reste dans ses archives un témoignage de cette discussion, ne fût-ce que pour servir d'avertissement ou de protestation, dans le cas possible d'une faute du pouvoir ou d'une erreur de l'opinion.

L'intérêt qu'excitent les beaux édifices gothiques de notre pays ne pouvait manquer de trouver dans l'Académie de nombreux et d'éloquents interprètes. Ces édifices, dont les plus parfaits rappellent l'un des plus grands siècles de notre histoire, celui de Philippe-Auguste et de saint Louis, captivent au plus haut degré le sentiment religieux; ils élèvent, à l'aspect de leurs voûtes sublimes, la pensée chrétienne vers le ciel; ils plaisent à l'imagination, ils agissent même sur les sens par l'effet de leurs brillants vitraux, où tous les mystères de l'Église se montrent étincelants de l'éclat des plus vives couleurs, et ils réalisent ainsi, à l'œil et à l'esprit, l'image de cette Jérusalem céleste vers laquelle aspire la foi du chrétien. A ne les juger que par les impressions qu'elles produisent, impressions toutes de respect, de recueillement et de piété, les églises gothiques charment et touchent profondément; et c'est vainement que la froide et sévère raison s'efforce de détruire un effet qui s'adresse au goût et au sentiment.

Mais aussi n'est-il pas question ni de contester cet effet, ni de combattre ce sentiment, en ce qui regarde les édifices de ce style qui couvrent notre pays, et qui sont les monuments sacrés de notre culte, les témoins respectables de notre histoire; loin de là : il s'agit de les entourer de tous les soins que leur vieillesse exige, que leur caducité réclame; il s'agit de les conserver, de les perpétuer, s'il est possible, aussi longtemps que les glorieux souvenirs qui les consacrent, aussi longtemps que vivront la langue et le génie de la France; et pour cela, l'état dans lequel ils se trouvent aujourd'hui ne fournira malheureusement que trop d'occasions de se signaler au zèle patriotique, pourvu de toutes les ressources d'une nation telle que la nôtre. Que l'on répare donc les édifices gothiques, sur lesquels s'est si sensiblement appesanti le poids de huit siècles, joint à trois siècles d'indifférence et d'abandon; qu'on les répare avec ce respect de l'art qui est aussi une religion, c'est-à-dire avec cette profonde intelligence de leur vrai caractère, qui n'y ajoute aucun élément étranger, qui n'en altère aucune forme essentielle; c'est ce que demande la raison, c'est ce que conseille le goût, c'est ce que veut l'Académie.

La question se présente tout autrement, si l'on propose de bâtir de nouvelles églises dans le style gothique, c'est-à-dire de rétrograder de plus de quatre siècles en arrière, et de donner pour expression monumentale à une société qui a ses besoins, ses mœurs, ses habitudes propres, une architecture née des besoins, des mœurs, des habitudes de la société du XIIe siècle; en un mot, il s'agit de savoir si, au sein d'une nation telle que la nôtre, en présence d'une civilisation qui n'a plus rien de celle du moyen âge, il est convenable, je dirai même s'il est possible de construire des églises, qui seraient une singularité, un anachronisme, une bizarrerie, qui apparaîtraient comme un accident au milieu de tout un système de société nouvelle, puisqu'elles ne pourraient prétendre à passer pour une relique d'une société défunte, qui formeraient un contraste choquant avec tout ce qui se bâtirait, avec tout ce qui se ferait autour d'elles, et qui, par cette contradiction seule, élevée à la puissance d'un monument, blesseraient la raison, le goût, et surtout le sentiment religieux. Envisagée sous ce point de vue, la question a paru à l'Académie digne d'être sérieusement approfondie, et tout ce qu'elle a entendu de considérations alléguées de part et d'autre sur ce sujet n'a dû que la confirmer dans l'opinion qu'elle s'était faite.

Il importe d'écarter d'abord de cette grave discussion un de ces préjugés, né d'un sentiment respectable, mais qui ne saurait résister au plus léger examen, l'idée que l'architecture gothique serait l'expression propre du christianisme, qu'elle serait, comme on voudrait l'appeler, l'art chrétien par excellence. Il suffit, pour réfuter cette idée, de la plus simple connaissance de l'histoire de notre religion, considérée, comme le peuvent faire des artistes, dans les monuments de son culte. S'il est un fait avéré par les travaux de tant d'hommes habiles, Français, Allemands, Italiens, Anglais, qui ont étudié l'architecture gothique dans toutes ses formes, qui en ont recherché l'origine, qui en ont suivi, sur le terrain et dans le temps, les développements successifs et les phases diverses, c'est que cette architecture s'est formée à la fin du XIIe siècle, à la suite d'une lutte qui avait commencé un siècle auparavant entre l'arc cintré, principal élément de l'architecture romaine, et l'arc ogive, conception de toute une société nouvelle, plutôt qu'invention de tel peuple ou de telle époque. S'il est aussi une notion familière aux artistes, tels que ceux qui remplissent l'Académie, c'est que l'architecture gothique, à quelques exceptions près, absolument sans conséquence, n'a jamais pénétré à Rome, dans le centre même du catholicisme. Rome, la ville chrétienne par excellence, Rome, la grande ville, la ville éternelle, possède des monuments de toutes les époques du christianisme, depuis ceux des Catacombes, qui ont été son berceau, jusqu'à ceux du Vatican, qui offrent le plus haut degré de sa magnificence et de son génie; elle montre, à côté des premières basiliques élevées par Constantin et ses successeurs, une longue suite d'édifices chrétiens qui expriment chacun la physionomie de chaque âge, et qui aboutissent à l'immense et superbe basilique où s'est imprimé le siècle de Jules II et de Léon X, par la main de Bramante et de Michel-Ange, et Rome n'a rien de gothique. Cette architecture, née dans les siècles du moyen âge, par des causes qui ont dû produire alors leur effet et qui ont cessé plus tard d'avoir leur action, n'est donc en réalité ni une ancienne forme, ni un type exclusivement propre de l'art chrétien; c'est l'expression d'une partie de la société chrétienne du moyen âge, très-respectable sans doute à ce titre, mais non pas au point de constituer à elle seule une règle absolue du génie chrétien.

Il y a plus, et c'est sur ce point surtout qu'il importe de réfuter un préjugé qui ne repose sur aucune base historique. On ferait tort au christianisme, on méconnaîtrait tout à fait son esprit, si l'on croyait qu'il ait besoin d'une forme d'art particulière pour exprimer son culte. Le christianisme, cette religion du genre humain, appartient à tous les temps, à tous les pays, à toutes les sociétés; il ne se renferme pas plus dans telle forme de société, de politique et d'art, que dans telle contrée ou dans telle époque; immuable dans sa doctrine, il se modifie dans les éléments extérieurs de son culte, suivant les besoins de chaque âge et les convenances de chaque pays. S'il corrige, s'il adoucit la barbarie, il provoque, il favorise la civilisation; et s'il s'est réfléchi dans le gothique du XIIIe siècle, il s'est imprimé dans la renaissance du XVIe. Ce qui est sensible, ce qui éclate dans l'histoire du christianisme, ce qui est le signe de sa divinité et le garant de sa durée, c'est que partout il a marché avec l'esprit humain; c'est qu'à toutes les époques il s'est servi de tous les matériaux qu'il avait à sa portée; c'est qu'il a employé à son usage, en les marquant de son empreinte, non-seulement des éléments de l'architecture antique, des colonnes, des chapiteaux, des entablements restés sans emploi sur le sol païen, mais des édifices antiques tout entiers, dans les deux Églises d'Orient et d'Occident, à Athènes aussi bien qu'à Rome. Le christianisme n'a donc jamais été exclusif, en fait d'art ni en rien de ce qui touche au régime des sociétés humaines; il s'accommode à tous les besoins, il se prête à tous les progrès; et soutenir qu'il n'a que le gothique pour expression de son culte, ce serait vouloir que l'esprit humain n'ait d'autre société possible que celle du XIIe siècle.

Si ces considérations sont fondées, et elles ont paru telles à l'Académie, elles s'appliquent naturellement à l'abus que l'on a reproché à l'art moderne, de faire de l'architecture grecque et romaine dans la construction de nos églises; car cet abus, s'il existe en effet, n'est

pas moins condamné par l'esprit du christianisme que par le sentiment de l'art, et l'Académie n'est pas plus d'avis que l'on refasse le *Parthénon* que la *Sainte-Chapelle*. Les monuments qui appartiennent à tout un système de croyance, de civilisation et d'art qui a fourni sa carrière et accompli sa destinée, doivent rester ce qu'ils sont, l'expression d'une société détruite, un objet d'étude et de respect, suivant ce qu'ils ont en eux-mêmes de mérite propre ou d'intérêt national, et non un objet d'imitation servile et de contrefaçon impuissante. Ressusciter un art qui a cessé d'exister, parce qu'il n'avait plus sa raison d'être dans les conditions sociales où il se trouvait, c'est tenter un effort impossible, c'est lutter vainement contre la force des choses, c'est méconnaître la nature de la société qui tend sans cesse au progrès par le changement, c'est résister au dessein même de la Providence, qui, en créant l'homme libre et intelligent, n'a pas voulu que son génie restât éternellement stationnaire et captif dans une forme déterminée, et cette vérité s'applique aussi bien au grec qu'au gothique; car il n'est pas plus possible à l'esprit humain, dans le temps où nous sommes, de revenir au siècle de Périclès ou d'Auguste, que de reculer à celui de saint Louis.

A l'appui de ces idées générales présentées par plusieurs de nos confrères, l'Académie a entendu des observations particulières dictées pareillement à quelques autres de ses membres par la connaissance profonde de l'art qu'ils exercent. Elle a pu se convaincre que, sous le rapport de la solidité, les églises gothiques manquaient des conditions qu'exigerait aujourd'hui la science de l'art de bâtir. Il est certain que la hauteur de ces édifices se trouvant hors de proportion avec leur largeur, il a fallu les étayer de tous côtés pour empêcher, autant que possible, l'écartement des voûtes. Ceux qui admirent à l'intérieur l'effet de ces voûtes si élevées et en apparence si légères, et qui se laissent aller, en les contemplant, à l'effet d'une rêverie pieuse et d'une disposition mystique, ne se donnent pas la peine de réfléchir que cet agréable effet est acquis à l'aide de ces nombreux arcs-boutants et de ces puissants contre-forts qui masquent toute la face extérieure de ces édifices, et qui représentent réellement en pierre l'énorme échafaudage nécessaire pour les appuyer. Or est-il possible de nier que cet aspect extérieur des églises gothiques ne nuise essentiellement à l'effet qu'elles produisent à l'intérieur, et qui n'est acheté qu'aux dépens de la solidité, première condition de toute construction publique?

Sous d'autres rapports, l'architecture gothique n'offre pas moins de ces inconvénients qu'il semble impossible de justifier par les lois du goût, et de concilier avec l'état de civilisation des sociétés modernes. Il n'y règne, dans la distribution des membres de l'architecture, aucun de ces principes qui ne sont devenus la règle de l'art que parce qu'ils étaient le produit de l'expérience. On n'y voit aucun système de proportions : les détails n'y sont jamais en rapport avec les masses; tout y est capricieux et arbitraire, dans l'invention comme dans l'emploi des ornements, et la profusion de ces ornements à la façade de ces églises, comparée à leur absence complète à l'intérieur, est un défaut choquant et un contre-sens véritable. Mais que dire de la disposition et du goût des sculptures employées à la décoration des églises gothiques, et qui, aussi bien que les vitraux coloriés, en sont certainement un élément essentiel? Ces figures si longues, si maigres, si roides, à cause du champ étroit qu'elles occupent et qui tient à l'emploi général des formes pyramidales; ces figures sculptées en dehors de toutes les conditions de l'art, sans aucun égard à l'imitation de la nature, et qui semblent toutes exécutées d'après un type de convention, peuvent bien offrir au sentiment religieux l'espèce d'intérêt qu'elles reçoivent de l'empreinte de la vétusté, et qu'elles doivent à leur imperfection même, et à ce qui s'y trouve de naïf en même temps que de traditionnel. Mais, si on les comprend, si on les excuse, à raison de l'ignorance des temps dont elles sont l'ouvrage, voudrait-on, pourrait-on les reproduire aujourd'hui que nous sommes habitués à traiter la sculpture autrement, aujourd'hui que la vérité est pour nous la première condition de l'imitation, et la nature, le seul type de l'art? Où trouverait-on parmi nous des artistes capables de désapprendre assez tout ce qu'ils ont étudié, de se détacher assez du modèle vivant qu'ils ont sous les yeux pour refaire des figures gothiques? Et si, dans ces tentatives désespérées d'un art qui chercherait à se renier lui-même, il restait un peu de cette vérité imitative à laquelle l'œil et la main de nos artistes sont nécessairement accoutumés, si l'on y sentait quelque chose qui accusât la nature, ne serait-on pas fondé à dire que ce n'est plus là de la sculpture gothique? et ne refuserait-on pas avec raison à ces fruits avortés d'une contrefaçon malheureuse l'estime et l'intérêt qui ne sont dus qu'à des œuvres originales?

Il en serait certainement de même de la peinture, qui aurait de plus à lutter contre le jour faux produit par les vitraux coloriés, et qui verrait tout l'effet de ses tableaux détruit par cette illumination factice. Il faudrait donc renoncer à exécuter des peintures dans nos nouvelles églises gothiques; et ce serait là véritablement, avec la perte de l'art, la condamnation de notre siècle. Dira-t-on que les peintures, qui ne pourraient plus s'étaler sur les murs de nos basiliques, se montreraient dans des vitraux? Mais c'est encore là une illusion à laquelle il est impossible de se prêter. Où trouverait-on, dans une société constituée comme la nôtre, avec nos goûts, nos mœurs, nos habitudes, des peintres qui pussent modifier leur manière et transformer leur talent au point de produire des verrières, telles que celles du XIIIe siècle, qui sont certainement, au point de vue gothique, les plus parfaites, les plus en rapport avec ce système d'architecture? Et cette supposition même est d'ailleurs démentie par les faits. Qui ne sait qu'à mesure que l'art, entraîné, comme la société, dans une voie nouvelle, s'éloignait de l'ignorance, pour ne pas dire de la barbarie du moyen âge, la peinture sur verre, suivant cette tendance générale, arrivait à produire au XVIe siècle, par la main des Bernard Palissy, des Pinaigrier, des Jean Cousin, des vitraux qui rivalisaient avec les fresques, sous le rapport du goût et de la science du dessin? Mais cette perfection même, acquise en dehors de toutes les conditions du gothique, était le signal de la chute de cet art; et les verrières du XVIe siècle, produites sous l'influence de la renaissance, marquent effectivement la dernière période des arts du moyen âge, arrivés au terme naturel de leur existence et transformés au service d'une société nouvelle.

Maintenant que l'architecture gothique est morte au sein même de la civilisation qui l'avait produite, avec la sculpture, avec la peinture, qui étaient ses acolytes nécessaires, ses auxiliaires indispensables, entreprendra-t-on de faire revivre de nos jours ce qui a cessé d'exister depuis quatre siècles? Mais où sont, encore une fois, les éléments d'une résurrection pareille, inouïe jusqu'ici dans les fastes de l'art? Où en est la raison, où en est la nécessité, dans les conditions de la société actuelle? Où est la main puissante qui peut soulever une nation entière, au point de la faire rétrograder de quatre siècles en arrière? Où est l'exemple de tout un peuple qui ait rompu avec son présent et avec son avenir, pour revenir à son passé? L'Académie ne peut croire à ces prodiges d'une volonté humaine qui s'opéreraient contre la nature des choses, en faisant violence à tous les goûts, à tous les instincts, à toutes les habitudes d'une société. Elle admet bien qu'on puisse faire, par caprice ou par amusement, une église ou un château gothique, bien que ce puisse être quelque chose d'assez périlleux qu'une fantaisie administrative de cette espèce. Mais elle est convaincue que cette tentative de retour à des types surannés resterait sans effet, parce qu'elle serait sans raison; elle croit que ce nouveau gothique qu'on voudrait faire, en l'épurant, en le corrigeant autant que possible, en l'accommodant au goût du jour, n'aurait pas le succès de l'ancien; elle croit qu'en présence de ce gothique de plagiat, de contrefaçon, les populations qui se sentent émues devant le vieux, devant le vrai gothique, resteraient froides et indifférentes; elle croit que la conviction du chrétien n'irait pas où aurait manqué la conviction de l'artiste; et c'est parce qu'elle aime, parce qu'elle comprend, parce qu'elle respecte les édifices religieux du moyen âge, qu'elle ne veut pas d'une imitation malheureuse, qui ferait perdre à ces monuments sacrés du culte de nos pères l'intérêt qu'ils inspirent,

en les faisant apparaître sous cette forme nouvelle, dépouillés du caractère auguste que la vétusté leur imprime, et privés du sceau de la foi qui les éleva.

En résumé, il n'y a, pour les arts, comme pour les sociétés, qu'un moyen naturel et légitime de se produire; c'est d'être de leur temps, c'est de vivre des idées de leur siècle; c'est de s'approprier tous les éléments de la civilisation qui se trouvent à leur portée; c'est de créer des œuvres qui leur soient propres, en recueillant dans le passé, en choisissant dans le présent, tout ce qui peut servir à leur usage. C'est, avons-nous dit, ce que fit le christianisme à toutes les époques, et c'est ce qu'il doit faire aussi dans la nôtre, dont il faut que l'on dise qu'elle a eu son art chrétien du XIXe siècle, au lieu de dire qu'elle n'a su que reproduire l'art chrétien du XIIIe. Serait-ce donc au milieu de ce progrès général dont on se vante, surtout au sein de ce retour sincère aux idées chrétiennes dont on se flatte, que notre société se déclarerait ainsi impuissante à rien inventer, et que l'on désespérerait du talent des artistes et de la foi des peuples, au point de n'en rien attendre que de refaire ce qui a été fait? Mais n'avons-nous pas l'exemple de la Renaissance, pour nous apprendre comment on peut être original, en employant des éléments, en appliquant des règles, que l'ignorance avait longtemps méconnues; comment on peut être chrétien, sans être gothique, en puisant dans les modèles antiques tout ce qui peut se convertir à des besoins nouveaux. Ces grands architectes des XVe et XVIe siècles, les Léonce-Baptiste Alberti, les Brunelleschi, les Bramante, les San Gallo, les Peruzzi, les Palladio, les Vignole, qui construisirent tant d'églises chrétiennes, sur la terre classique de l'antiquité et du catholicisme, n'ont-ils pas su imprimer à leurs monuments le caractère qui leur convenait, en s'assimilant, si l'on peut dire, tout ce qu'ils empruntaient à l'art antique? N'est-ce pas à la même école que s'étaient formés ces illustres artistes de notre pays, les Jean Bullant, les Philibert Delorme, les Pierre Lescot, sous la main desquels l'architecture antique prit une physionomie française? Et qui empêche nos architectes modernes de faire de même, en élevant, avec toutes les ressources de notre âge, des monuments qui répondent à tous les besoins de notre culte, et qui soient à la fois marqués du sceau du christianisme et du génie de notre société? C'est évidemment là ce que la raison conseille; c'est ce que demande l'intérêt de l'art; c'est ce que réclame l'honneur même de notre époque; et c'est aussi ce que pense l'Académie. S'il devait en être autrement, il faudrait effacer de l'esprit et de la langue des peuples modernes le mot de Renaissance et l'idée qui s'y attache; il faudrait déclarer non avenus tous les progrès accomplis et tous ceux qui restent encore à s'opérer; il faudrait immobiliser le présent, et jusqu'à l'avenir, dans les traditions du passé; il faudrait, en restaurant *Notre-Dame* et la *Sainte-Chapelle*, ce que demande le patriotisme, d'accord avec la religion, laisser tomber le *Val-de-Grâce* et le *Dôme des Invalides*, ce que défend l'honneur national, non moins que l'intérêt de l'art; il faudrait enfin condamner tous nos monuments de quatre siècles, pour refaire quelques tristes imitations de ceux du moyen âge, et fermer toutes nos écoles, où l'on enseigne, non pas à copier les Grecs et les Romains, mais à les imiter, en prenant, comme eux, dans l'art et dans la nature, tout ce qui se prête aux convenances de toutes les sociétés et aux besoins de tous les temps.

Le Secrétaire perpétuel,

RAOUL-ROCHETTE.

L'Académie a décidé qu'il serait donné à M. le ministre de l'intérieur communication de ce travail, qui résume son opinion sur les questions débattues dans son sein, au sujet de l'architecture gothique.

Certifié conforme,

Le Secrétaire perpétuel,

RAOUL-ROCHETTE.

SALON DE 1846.

Il y a chaque année une exposition au Louvre, mais c'est une exposition de peinture et de sculpture. On y adjoint accessoirement une petite exposition de gravures et de lithographies, et on accepte quelques-uns des dessins d'architecture que nos confrères y présentent; mais il ne serait pas vrai de dire qu'il y a au Louvre une exposition annuelle d'architecture. Les peintres et les sculpteurs sont encouragés par la presse, par l'autorité et par le public, *à travailler pour le Salon*. La presse s'occupe des tableaux et des statues; elle en dit son avis, quelque peu à tort et à travers parfois, mais n'importe, les peintres et les sculpteurs d'un peu de mérite sont certains que leurs noms seront bientôt connus de tous. A l'approbation de la presse, à celle du public, succèdent les témoignages de la satisfaction royale; Sa Majesté décore chaque année quelques-uns des auteurs des peintures et des sculptures les plus éminentes du Salon. Pour les architectes, c'est différent, la presse ne s'en occupe en aucune façon; aux yeux du public, les dessins d'architecture sont des hiéroglyphes, et quant aux récompenses, elles se bornent à des médailles.

Aussi les architectes ne *travaillent-ils pour le Salon* qu'accidentellement. Un jeune architecte de retour de ses voyages, et qui veut faire apprécier les richesses de son portefeuille, envoie quelques dessins au Salon; un architecte, chargé de restaurer un édifice historique et qui a cru devoir dessiner tout ou partie du monument (chose encore assez rare), peut également se laisser tenter, et envoyer ses dessins au Louvre. D'autres encore, des utopistes, espèces d'*enfants perdus*, persuadés qu'ils ont conçu un projet utile au pays ou résolu un problème difficile d'architecture, se mettent bravement à l'œuvre : ils consomment une grosse de crayons, une rame de papier grand aigle, et ils usent un nombre indéfini de tire-lignes en vue du prochain Salon; ils s'imaginent naïvement qu'ils vont enlever d'emblée les suffrages universels. Puis le grand jour, le jour glorieux arrivé, leurs dessins sont refusés; car il faudrait le plus souvent un volume de texte à l'appui. Mais si, par extraordinaire, les dessins sont reçus? Eh bien, gens honnêtes et simples de cœur que vous êtes, le public regardera vos épures comme il regarderait quelques dessins cabalistiques, et quant aux critiques habituels du Salon, y compris ceux qui écrivent pour les feuilles dites journaux d'art, ils se garderont bien d'y jeter un coup d'œil, ils ont leurs raisons pour cela.

Dans un tel état de choses, il ne peut pas y avoir, il n'y a pas d'exposition annuelle donnant la mesure des progrès de l'architecture. Cependant une telle exposition serait possible, facile même, nous en avons tracé déjà les conditions essentielles (voy. *vol.* 5, *col.* 180); nous ne nous y arrêterons pas aujourd'hui.

Sur les 285 pages du livret consacrées à énumérer les toiles, statues et dessins exposés cette année, il n'y en a que 7 1/3 qui s'occupent d'architecture. Nous les transcrivons ici, et au lieu de classer les dessins par ordre de matière, comme d'habitude, attendu le petit nombre des exposants, nous les passerons rapidement en revue, dans l'ordre même adopté par le livret.

— *Badenier* (Alexandre-Louis). Études sur la réunion du Louvre aux Tuileries. 2242, Vue perspective, prise du côté des Tuileries. — 2243, *Idem*, côté du Louvre.

— *Berthelin* (Max), 2224, Vue extérieure de l'église Saint-Vincent de Paul.

— *Bouchet* (Jules). 2245, Deux vues prises dans la villa Pia, à Rome. — 2246, *Idem*. — 2247, *Idem*. — 2248, Plan général de la villa Pia, du Vatican et de ses dépendances.

— *Bourgerel* (Gustave). 2249, Restauration du Pandrosium à Athènes : 1° état actuel; 2° façade principale restaurée; 3° plans, élévations et coupes restaurées; 4° détail.

— *Daly* (César). 2250, Cathédrale de Sainte-Cécile d'Alby : 1° plan général de l'église; 2° coupe longitudinale; 3° coupe transversale; 4° élévation de la tour; 5° statues de personnages de l'Ancien Testament, à l'extérieur du chœur; 6° statues d'apôtres, placées autour du grand autel; 7° statuettes d'anges, au-dessus des stalles des chanoines. (Ces dessins font partie d'un travail commandé par M. le ministre de la Justice et des Cultes.)

— *Dédéban* (Jean-Baptiste). 2251, Projet d'un Opéra à élever sur la place du Palais-Royal. (Cinq dessins de plans, coupes et élévations, y compris un plan général pour les embellissements de Paris, depuis le pont de la Concorde jusqu'au pont au Change.)

— *Gallois* (Paul-Marie). 2252, Étude de la construction triomphale formant l'entrée du château bâti à Anet sous Henri II, par Philibert Delorme, pour Diane de Poitiers. — 2253, Études de la chapelle sépulcrale, construite, vers 1576, à Anet, en dehors de l'enceinte extérieure du château de Diane de Poitiers, et destinée à renfermer son tombeau.

— *Gay* (Victor). 2254, Plans, coupes, élévations et vue perspective de la nouvelle chapelle de Sainte-Geneviève, à Nanterre. — 2255, Décorations du couvent de Saint-Marc, à Florence. (Fresque de la salle capitulaire d'après le bienheureux Angélique de Fiezole.) — 2256, Études sur l'orfévrerie romane des émailleurs de Limoges. (Châsse de Saint-Étienne de Murel, provenant de la célèbre abbaye de Grandmont, aujourd'hui conservée dans l'église de l'Ambazac (Haute-Vienne). Étienne II de Liziac, 4e prieur de l'abbaye, fit faire cette châsse entre les années 1141 et 1161.

— *Hénard* (Julien). Monuments historiques, hôtel de Carnavalet. — 2257, Frontispice à Mme de Sévigné, composé d'un bas-relief et de deux figures de l'hôtel. — 2258, Frontispice à Jean Goujon, composé de ses bas-reliefs. — 2259, Plan général de l'hôtel. — 2260, Façade principale (état actuel). — 2261, *Idem*, restaurée. — 2262, Coupe générale (état actuel), figures du premier étage. — 2263, Coupe transversale (état actuel), Renommée de Jean Goujon. — 2264, Autre coupe (état actuel); — 2265, Façade de Jean Goujon sur la cour (état actuel). (Les médaillons et inscriptions appartiennent à la Restauration.) — 2266, Figures des quatre Saisons, par Jean Goujon. — 2267, Monument à Pierre Lescot, avec un bas-relief de Jean Goujon sur la façade. — 2268, Essai de restauration d'une des travées de la cour. Figures : la Terre et l'Eau. — 2269, Monument à Mme de Sévigné.

— *Joret* (Henri). 2270, Porte de l'église du Thor (midi de la France).

— *Lacroix* (Eugène). 2271, Restauration de l'église de Vitry-sur-Seine (Seine) : 1° plan; 2° façade; 3° coupe; 4° détails. — 2272, Projet d'un temple luthérien à ériger sur la place d'Europe, à Paris : 1° plan; 2° coupe longitudinale; 3° coupe transversale; 4° façade; 5° élévation latérale.

Landron (Eugène). 2273, Vue d'Athènes, prise des Propylées. — 2274, Vue d'Athènes, prise de la prison de Socrate.

— *Lenormand* (Louis). 2275, Restauration des tombeaux des Guises. (Ces deux tombeaux, élevés par Catherine de Clèves dans l'église collégiale d'Eu, ayant été mutilés en 1793, la ville a chargé l'auteur d'en préparer un projet de restauration.) — 2276, Restauration du château de Meillant (Cher). (Autant qu'on peut en juger par les fragments trouvés dans les environs, ce château pourrait avoir été un poste militaire formant communication avec la ville antique (*Mediolanum*) aujourd'hui Château-Meillant, distante d'environ 25 kilomètres.

La partie du château flanquée de tours appartient au XIe ou XIIe siècle. On attribue à l'architecte Giocondo la partie la plus riche de la décoration sur la cour. Ce domaine appartenait alors à Charles de Chaumont, neveu du cardinal d'Amboise et gouverneur de Milan sous le maréchal de Lautrec. C'est à raison de ces travaux que s'établit le dicton populaire :

Milan a fait Meillant,
Et Chateaubriand a défait Milan.

Lorsqu'en 1837, M. le duc de Mortemart devint propriétaire de ce château, les murs, minés par les eaux qui avaient envahi toute la partie inférieure de l'édifice, étaient menacés d'une ruine imminente. Aujourd'hui, tout l'extérieur est rendu à son état primitif, et une partie des travaux intérieurs est terminée. 1° Vue extérieure du château; 2° cour Berthe et bâtiment de la salle à manger; 3° cheminée et projet de décoration de l'antichambre; 4° projet de décoration du plafond de la salle à manger, et dallage de la chapelle; 5° chapelle; 6° tribune de la chapelle; 7° clocher de la chapelle; 8° épis, crêtes et partage; 9° plan du premier étage.

— *Magne* (Auguste). 2277, Projet de Musée de l'Industrie à ériger sur l'emplacement de l'Ile Louviers (suite des études exposées au Salon de 1845). 1° Plan du palais et des abords, élévation principale et coupe transversale; 2° perspective générale du palais, côté de la Seine, vue prise à la hauteur du pont d'Austerlitz; 3° plan de détails et aménagements intérieurs.

— *Mignan* (Henri). 2278, Église de la villa d'Aumale projetée au cap Matifou : 1° élévation; 2° plan; 3° coupe longitudinale.

— *Questel* (Charles). 2279, Amphithéâtre d'Arles, projet de restauration en cours d'exécution : 1° plans des différents étages; 2° élévation; 3° coupe sur le grand axe; 4° restauration des trois travées et partie de la coupe sur le petit axe.

— *Révoil* (Antoine-Henry). 2280, État actuel et restauration du cloître de l'abbaye de Montmajour, près d'Arles : 1° plan (état actuel restauré); 2° coupe; 3° détails, vues pittoresques, vues perspectives; 4° chapiteaux, bas-relief; 5° ensemble des colonnes et détails. (Un marécage que séparent des chaussées s'étend au nord-ouest d'Arles; quelques collines s'élèvent de ces marais comme des îles, dont la plus considérable a pris de sa hauteur relative le nom de Montmajour; c'est là que, dans le Xe siècle, fut fondé un monastère longtemps célèbre par sa richesse et sa puissance. (Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France.*)

Le cloître de cette abbaye est annexé à l'église; ses arcades sont toutes en plein cintre; les voûtes de ses galeries sont en berceau et soutenues par des arcs doubleaux supportés par des consoles historiques. La galerie Ouest fut modifiée dans le XVIIIe siècle, pour soutenir une loge et un grand balcon; on combla aussi à cette époque le cloître jusqu'au niveau des bases des colonnes.

— *Verdier* (Aymar). 2281, Études sur l'église de l'Abbaye de Saint-Leu d'Esserant : 1° plan du rez-de-chaussée et des galeries de l'église; 2° façade latérale restaurée de l'église; 3° coupe longitudinale restaurée; 4° détails des piliers de la nef; 5° état actuel; 6° restauration du cloître de l'abbaye; 7° restauration de la porte d'entrée.

M. Badenier, *architecte*. Voici la troisième fois que M. Badenier envoie au Salon des dessins relatifs à un *projet d'achèvement du Louvre et des Tuileries*, et M. Badenier a plus d'une cinquantaine de prédécesseurs déjà. Nous ne connaissons pas M. Badenier, mais nous n'hésitons pas à le classer dans le rang de ces gens honnêtes et simples de cœur, mauvais calculateurs, natures dévouées qui aiment une idée presque autant que d'autres aiment l'enfant de leur chair ou l'or qu'ils n'ont pas. Nous l'avons vu au Salon de 1844, à celui de 1845, et, cette année, il nous revient encore. Mais, aujourd'hui, M. Badenier ne se contente plus d'envoyer des dessins au Salon, il vient en outre de faire imprimer un mémoire accompagné de dessins lithographiés, pour faciliter l'étude de sa composition. Nous y lisons : « La conviction que j'ai acquise, depuis que je m'oc-« cupe de ces études, de la possibilité de réunir ces deux palais « sans galerie transversale, m'a fait regarder comme un *devoir* « d'essayer d'en convaincre le *public*. » C'est incontestablement très-honorable. On prétend que parfois les architectes se trompent dans leurs devis, et on le dit en souriant; nous voudrions pouvoir calculer l'argent et les efforts consacrés généreusement par des architectes à faire réussir des projets d'utilité générale qui ne devaient, qui ne pouvaient, en cas de succès, être d'aucun avantage matériel pour leurs auteurs.

Le projet de M. Badenier consiste à compléter la galerie Nord destinée à réunir les deux palais et à inscrire dans le plan quadrilatéral qui en résulterait, entre la grille et le palais du Louvre, une espèce d'ovale ouvert par ses deux bouts, en face des palais. Sur les deux lignes courbes formant les branches de l'ovale, seraient élevés deux édifices semblables, consacrés à divers besoins. Nous avons déjà fait connaître notre avis sur ce projet dans notre Salon de 1844. (Voy. *vol.* 5, *col.* 214.)

M. Berthelin (*Max*). Nous n'avons rien à dire de la *Vue extérieure de Saint-Vincent de Paul*. Le monument même est sous nos yeux, et la réalité nous en apprend plus que la fiction; à moins donc de considérer le dessin de M. Berthelin comme une simple œuvre picturale, nous ne comprendrions pas à quel propos il figure au Salon, et, s'il n'appartient pas à la section d'Architecture, il ne relève pas de notre critique.

M. Bouchet (*Jules*). Si telle chose nous était permise, nous passerions volontiers sans les mentionner les quatre cadres de M. Bouchet, donnant le plan et diverses vues de la villa Pia, ses dessins de cette année étant au-dessous de son talent habituel; cette critique lui sera du reste légère, car les charmants dessins de ce monument qu'il a publiés, et dont deux ont été reproduits dans cette *Revue* (*vol.* 5, *pl.* 1 et 2), abritent plus que suffisamment sa réputation contre notre blâme d'aujourd'hui.

M. Bourgerel (*Gustave*), jeune architecte récemment établi à Nantes, où il s'est associé avec M. Chagniau, praticien distingué, a exposé une *Restauration du Pandrosium* d'un *rendu* excellent. Se conformant aux décisions de l'archéologie moderne, il en a rehaussé les formes de tout l'éclat des plus brillantes couleurs, bien que sur les restes du monument même il n'ait pu en trouver aucune trace. Mais souvent la couleur invisible à l'œil de l'artiste se révèle encore cependant au chimiste. Nous recommandons à M. Bourgerel de lire dans les *Transactions de l'institut des architectes britanniques* (*p.* 104, *vol*, 1, 2e partie), une lettre de M. Bracebridge qui l'intéressera.

M. Daly (*César*). Parler de soi est encore facile, en parler convenablement est difficile; la vanité et la modestie (qui n'est souvent que de la vanité déguisée) sont deux écueils dont les tourbillons sollicitent incessamment les auteurs. Comment éviter ces dangers? le plus sûr est de ne pas les affronter: au lieu de parler de nous, disons quelques mots du monument dont l'étude nous a si longtemps occupé; le sujet sera plus intéressant.

La cathédrale de Sainte-Cécile d'Alby est un de ces édifices à la fois église et citadelle, où l'on croit entendre simultanément la trompette guerrière qui sonne aux armes, qui menace de mort, et la cloche bénite qui appelle à la prière, à l'oubli des injures. Autrefois elle était entourée d'une ceinture de hautes murailles dont partie est restée debout, et aujourd'hui la porte d'entrée de cette enceinte est encore flanquée d'une tour percée de meurtrières: on ne la traverse qu'en passant sous les gueules béantes des mâchicoulis. C'est que les anciens évêques d'Alby étaient aussi seigneurs temporels de la ville; ils avaient droit de haute et basse justice sur les habitants; le soleil pouvait les voir en un même jour officier à l'autel, rendre la justice, et conduire des hommes armés à l'ennemi.

Sainte-Cécile est entièrement construite de briques; sa fondation remonte à 1282. Eu égard aux guerres et aux troubles du temps, les travaux furent conduits avec assez d'activité jusqu'à la fin de 1400 environ, mais alors il y eut un repos, et ce repos fut d'un siècle. A ce moment de halte, le vaisseau de l'église était terminé, sauf le couronnement; et l'unique tour de la cathédrale, tour qui occupe toute l'extrémité Ouest de l'église, était montée jusqu'au-dessus des voûtes de la nef. Quand on reprit l'œuvre, les temps étaient changés; Louis d'Amboise, frère du célèbre Georges d'Amboise, l'ami et le ministre de Louis XII, était alors évêque d'Alby. Pendant le sommeil des ouvriers de la cathédrale, le monde avait marché; le sceptre de la royauté avait brisé l'épée de la féodalité; les évêques, protégés par la couronne, avaient vu croître leur influence sur les seigneurs laïques. Dès ce moment ils pouvaient se débarrasser de leurs armes, la cathédrale n'avait plus besoin de meurtrières et de mâchicoulis. Ce nouvel état de choses dut amener quelques changements dans le projet d'achèvement de l'église Sainte-Cécile. A l'intérieur, Louis d'Amboise fit bâtir un chœur qui est comme une petite église dans une église plus grande. Il fit couvrir de peintures les murs et les voûtes, et exhaussa la tour sur un plan nouveau, jusqu'à ce qu'elle eût atteint une hauteur de 75 mètres (1). Mais Louis d'Amboise n'acheva pas le couronnement du vaisseau de l'église.

Plus tard, une charpente provisoire fut dressée pour abriter l'extrados des voûtes; elle fut successivement remplacée par deux autres; la troisième existe encore; elle déshonore l'édifice dont elle contredit toutes les formes. Comme elle est en mauvais état, on veut la remplacer par une couverture définitive en rapport avec le couronnement primitivement projeté par les auteurs de Sainte-Cécile.

Sainte-Cécile n'a qu'une seule nef, large de 20 mètres, haute de 30, longue de 95. Les murs latéraux de l'église, au lieu de s'élever à l'aplomb de la retombée des voûtes, sont reportés en arrière de toute la saillie des contre-forts, qui sont des murs pleins, perpendiculaires à la nef. Par cette disposition, les contre-forts sont à l'intérieur de l'église, et les espaces qui les séparent les uns des autres, ouverts du côté de la nef, forment une ceinture de chapelles tout autour de l'édifice.

La clôture du chœur d'Alby, en pierre très-blanche, est formée d'une suite d'arcades dont les trumeaux sont ornés extérieurement de statues peintes et dorées portant les costumes les plus riches et les plus variés. Chaque figure tient à la main un phylactère sur lequel se lit une inscription en relief et en caractères d'or. Ces statues représentent des personnages de l'Ancien Testament. A l'intérieur du chœur, autour de l'autel, on retrouve la même disposition; mais ce sont les apôtres, c'est saint Jean-Baptiste et la Vierge avec l'enfant Jésus qu'on y voit; c'est la loi nouvelle qui est ici représentée autour de la table sainte où l'on en célèbre les mystères. Aussi, en assemblant les diverses inscriptions de leurs phylactères, trouve-t-on le symbole de notre foi. Il y a encore des figures peintes et dorées au-dessus des stalles des chanoines, mais ce sont de petites statuettes représentant des Anges. Rien de plus beau que cette prodigieuse variété de costumes et d'attitudes; la plus grande richesse est constamment alliée au goût le plus parfait. L'artiste paraît avoir reçu la mission de nous initier aux splendeurs de la Jérusalem céleste. Cette phalange tient aussi des phylactères, mais ils sont blancs, sans aucune inscription.

L'ensemble de cette composition est évidemment symbolique. La loi ancienne était une préparation à la loi nouvelle; il fallait traverser l'une pour arriver à l'autre. La première est comme le vestibule de la maison de Dieu; aussi les personnages de la loi ancienne sont-ils placés à l'extérieur du chœur, dans le pourtour qui est le terrain préparatoire qu'il faut traverser avant de pénétrer dans le sanctuaire, là où l'on assiste à la célébration des mystères sacrés de la loi du Christ. Autour de l'autel, le Précurseur, la Vierge et les Apôtres s'unissent pour faire entendre les dogmes de la foi nouvelle et consacrer par leur présence les cérémonies de la messe.

A l'extérieur, les Prophètes, les inspirés d'Israël, annoncent la bonne nouvelle, la venue prochaine du Sauveur du monde; ils préludent au grand acte qui doit s'accomplir, ils préparent les esprits au sacrifice mystérieux qui se réalisera dans le sanctuaire.

Le Précurseur et les Apôtres, groupés autour de la Vierge, leurs visages tournés vers le symbole de notre Rédemption qui surmonte l'autel, proclament les plus grandes vérités que Dieu ait révélées à l'humanité.

---

(1) Les tours de Notre-Dame de Paris n'ont qu'environ 66 m. 30 cent.

Aux chants religieux des hommes voués à Dieu, et qui occupent le bas chœur, se joint le chant des Anges du ciel, chant dont les paroles harmonieuses n'appartiennent à aucune des langues de la terre, et dont l'œil humain chercherait en vain les caractères sur les phylactères que déploie la cohorte céleste. Les habitants heureux de la ville sainte décrite par saint Jean peuvent seuls les lire. Le ciel et la terre chantent les louanges du Très-Haut.

Nous voudrions parler de la peinture des voûtes de la nef, de celle des chapelles; nous montrerions le même esprit symbolique, cette même alliance de la forme et de la pensée, qui anime la matière et rend l'âme visible; mais c'est au salon du Louvre que nous devrions nous trouver, et nous en voilà loin.

M. Dédéban. Chaque année le retrouve au Salon. Il s'occupe, lui aussi parfois, de la réunion du Louvre et des Tuileries. Une fois, il avait eu le courage de rapporter sur une immense feuille environ une quarantaine des projets proposés par ses devanciers. Aujourd'hui, il nous offre un projet d'Opéra à élever sur la place du Palais-Royal; l'an prochain, il nous donnera peut-être un palais pour l'exposition des produits de l'industrie française, ou bien un *Temple de la Gloire* destiné à servir aux distributions des récompenses nationales. C'est vraiment dommage qu'une si grande bonne volonté, que des aspirations aussi louables, ne soient pas servies par un talent éminent.

Il y a des natures qui ont tellement horreur des réalités de notre triste et piètre existence, qu'il serait cruel de les arracher du milieu des innocentes illusions dont elles s'entourent. Nous respectons trop notre mission de critique pour en faire un métier de bourreau, et nous ne saurions nous complaire à railler un pauvre vieillard qui consacre innocemment les derniers jours d'une pénible carrière à rendre aux charmes de l'art un hommage timide et plein de bons sentiments.

M. Gallois (*Paul-Marie*) nous a donné quelques fragments d'une étude qui devait embrasser tout le château d'Anet. Le nom d'Anet rappelle aussitôt ceux de Philibert Delorme, de Jean Cousin et de Jean Goujon, qui réunirent les séductions de leurs beaux talents pour créer ce château, et le rendre digne de la majestueuse et adorable beauté de Diane.

Nos lecteurs connaissent bien l'histoire du château d'Anet; elle a été racontée, dans cette *Revue* (*vol.* 3, *col.* 337), par M. le baron de Guilhermy, avec le charme habituel de ses causeries écrites. Le propriétaire actuel des débris du château d'Anet, M. le comte de Caraman, les fait restaurer d'après les dessins de M. Caristie.

M. Gallois a fait une étude consciencieuse. Il a consulté les sources les plus variées; et si l'exécution de ses dessins manque un peu de fraîcheur, nous aimons à l'attribuer aux circonstances difficiles dans lesquelles le plus souvent on fait des dessins de restauration. Mieux vaut un dessin exécuté sur place, quand même le papier serait mauvais et les couleurs mal épurées, qu'une copie exécutée à loisir dans l'atelier, loin de l'original. Jamais une copie ne reproduit toute la vérité d'un dessin fait sur nature.

César DALY.

La suite au prochain numéro.

LETTRES SUR MUNICH.

QUATRIÈME LETTRE.

(Voy. col. 116, 117 et 222.)

Mon cher Confrère,

En terminant ma dernière lettre, je vous annonçais notre visite à l'exposition des ouvrages des artistes vivants.

Cette exposition a lieu de trois en trois années; circonstance où je vois encore une preuve du grand sens artistique qui distingue le roi de Bavière. La fréquence de nos expositions, à Paris, a le grand inconvénient de diminuer leur solennité, et d'augmenter le nombre des ouvrages médiocres. Ne doit-on pas reconnaître, en effet, que si un intervalle de trois années séparait les expositions, les artistes ne se trouveraient pas aussi souvent dans cette alternative : ou de ne pas exposer, ce que presque tous regardent comme un malheur, ou d'exposer une œuvre incomplète? Tous les hommes sérieux reconnaissent qu'une œuvre d'art doit être conservée longtemps par son auteur avant d'être livrée à l'examen du public. Il faut que l'artiste revoie bien des fois son travail, qu'il le revoie à de longs intervalles et qu'il en recherche les défauts pour les faire disparaître. C'est seulement après avoir reposé son esprit fatigué par la production, ou blasé par l'attention soutenue sur un même sujet, qu'il peut juger sainement de la valeur de son œuvre. Si nos expositions étaient moins rapprochées, beaucoup d'artistes, j'en suis certain, renonceraient à envoyer au Louvre des ouvrages qu'ils jugeraient eux-mêmes indignes de leur talent; ils seraient plus jaloux de leur réputation : tout le monde y gagnerait, public et artistes. Mais, en conscience, peut-on espérer cet examen sévère et réfléchi de la part de ceux qu'on voit suivre, pour ainsi dire, au dernier jour, à la dernière heure, jusque dans la rue, la brosse et la palette à la main, les porteurs qui se hâtent d'arriver avant la fermeture du Musée? car, dans quelques minutes, l'horloge va sonner, et quoi qu'il en soit, bonne ou mauvaise, l'œuvre sera terminée ou devra être considérée comme telle; le dernier mot, celui de l'auteur, s'entend, aura été dit.

Avec notre mode d'expositions, il faut produire vite. *Produire vite!* quelle maxime! Dans les arts, rien n'est durable que ce qui est longtemps médité, mûrement étudié. La Mode, cette reine si changeante, peut bien dire que l'éclair brille plus que le soleil; mais l'éclat de l'un ne dure qu'un moment, et l'autre est éternel. Je crois donc fermement, mon cher confrère, que, dans l'intérêt de l'art, on ne devrait pas surexciter les productions artistiques (1).

Ces réflexions, mon cher confrère, m'ont occupé précisément tout le temps, assez long, qu'il faut pour franchir l'espace qui sépare la ville habitée de la ville nouvelle.

C'est dans celle-ci que se trouve, vis-à-vis de la *Glyptothèque*, l'*Académie des Beaux-Arts;* et c'est dans la salle de cette académie que l'on fait l'exposition des ouvrages des artistes vivants, nationaux et étrangers. Ceux-ci sont invités par le gouvernement, d'une façon toute galante, à envoyer leurs œuvres à

(1) Tout en admettant l'importance des observations de notre judicieux confrère, cependant il y aurait beaucoup à répondre, et beaucoup de nos lecteurs, après avoir entendu les plaidoyers des avocats de part et d'autre, seraient fort tentés de dire comme Henri IV : *Celui-ci me semble avoir raison, mais celui-là ne me paraît pas avoir tort.* (*Note de M. C. Daly.*)

l'exposition bavaroise ; elles sont transportées à Munich de tous les coins de l'Europe, renvoyées, après l'exposition, sans frais pour leurs auteurs. Le gouvernement bavarois se charge de toute la dépense.

L'édifice, tout moderne, est construit avec beaucoup de magnificence : il présente, à l'extérieur, un beau portique corinthien, d'un grand style, et forme le digne pendant de la Glyptothèque, qui lui fait face. Un beau vestibule, fermé par une grande porte de bronze, donne entrée à une suite de magnifiques salons éclairés par le haut et dans lesquels sont exposés les tableaux, les statues, les dessins, etc. Ces salons ont leurs murs peints d'un ton uni et sombre. Les ouvrages n'y sont pas entassés comme dans notre galerie ; de sorte qu'il est possible de les examiner séparément, sans avoir la vue fatiguée par des discordances blessantes, inévitables, quand, dans le champ de la vision, se trouvent réunis un tableau de l'école de M. Gros, et un autre de l'école de M. Ingres.

L'exposition de cette année ne contient que 365 numéros. C'est encore un avantage sur celle du Louvre (1).

Elle se compose, en grande partie, d'ouvrages d'artistes de l'école de Dusseldorf. L'école française y est représentée par des œuvres de MM. Remond, Garneray, Biard, J. Coignet, Lepoitevin, Mozin, Schnetz, Foyatier, etc.

Je ne dirai rien de mes compatriotes, on en comprendra le motif tout de convenance ; mais ce qui doit être connu de tous, c'est le talent éminemment distingué de quelques artistes allemands, entre autres, et surtout, de M. Schraudolp de Munich, qui a exposé une délicieuse figure de sainte Agnès ; ce tableau a été acheté par le roi, et certes il a bien fait. M. Guillaume de Schadow, directeur de l'Académie de Dusseldorf, a peint, *par ordre* de S. A. I. le grand-duc héritier de Russie, un beau tableau, la Parabole du bon Pasteur ; mais je m'arrête, car je ne me suis pas donné la tâche d'écrire *le Salon* à Munich (2).

Il faut quitter cet art, bien estimable sans doute, pour l'art plus grandiose.

A quelques pas de là, et comme adossée à l'Académie des Beaux-Arts, se trouve la grande *Basilique de Saint-Boniface*. Cette magnifique église n'est pas encore achevée. Elle a été fondée, en 1835, par le roi Louis, à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de son mariage.

C'est une véritable basilique, dans la disposition de Saint-Paul-hors-des Murs de Rome. Construite par M. Ziebland, inspecteur d'architecture, elle a environ 100 mètres de longueur, 40 mètres de largeur, et 26 mètres de hauteur.

L'intérieur est divisé en cinq nefs par 64 colonnes de marbre blanc.

Les murs sont couverts de fresques, toutes composées par M. le professeur Hess et exécutées par lui, avec ses élèves ; toutes d'un grand style, toutes se faisant valoir mutuellement, parce que toutes ont été composées par un seul artiste, exécutées sous sa direction, avec amour pour l'art et respect pour le maître. Dans l'abside, c'est le Christ dans une gloire avec Marie et saint Jean ; au-dessous, des figures de saints ; à l'arc de la tribune les quatre Évangélistes ; puis, dans la nef, quarante-six grandes fresques historiques, relatives à la vie ou aux événements contemporains de saint Boniface ; puis des médaillons, des ornements, et toute la richesse noble et sévère des anciennes basiliques.

Pour cette œuvre immense, honneur à M. Ziebland, honneur à M. Hess, et gloire au roi qui comprend si noblement la haute mission des arts !

Comme je vous le disais, mon cher confrère, la basilique de Saint-Boniface n'est pas achevée. Aussi est-ce au milieu des peintres, des maçons, des artistes et des ouvriers qu'il est permis de visiter ce magnifique monument. Je me suis senti reporté aux beaux temps de l'art, au milieu de cette foule de travailleurs, mettant tous au service d'une même pensée, celui-ci ses bras, celui-là son intelligence, cet autre sa science, son talent, et tous leur foi vive dans l'art et certainement dans la religion qui l'ennoblit.

Certainement nos archéologues, qui ne reconnaissent rien de chrétien antérieurement au XIIe siècle, trouveront cette basilique toute païenne. Pour eux, aucun édifice n'est religieux s'il n'est ogival ; aucune peinture n'est pieuse si les membres ont des muscles ; aucune sculpture n'est chrétienne si les figures ne sont de vrais magots (1).

Mais l'architecture des basiliques de Rome est si touchante, si sublime, si sympathique à l'âme chrétienne, qu'il faut bien croire que la pensée religieuse qui les a élevées était tout aussi divine que celle qui a présidé à la construction de nos cathédrales du moyen âge.

Munich renferme encore trois églises nouvelles : l'église *Saint-Louis* dans la rue Louis ; l'église de *Tous-les-Saints*, attenant à la résidence royale ; et *Notre-Dame-de-Bon-Secours*, dans le faubourg d'Au.

L'église Saint-Louis a été construite par M. le professeur Gartner. Elle se compose d'un portique flanqué de deux clochers pyramidaux, d'une nef et de deux collatéraux.

Au fond est la bien justement fameuse fresque de Cornélius, représentant le Jugement dernier. Cette œuvre est admirable : peut-être le sentiment religieux ne s'y fait-il pas assez sentir. C'est fort, mais cela ne touche pas l'âme. Le Jugement dernier de la Sixtine est saisissant ; mais le Jugement dernier d'Orcagne, dans l'église de *Santa-Maria-Novella*, fait verser des larmes.

La nef est surmontée de voûtes d'arête couvertes de peintures : mais on désire voir les murs décorés avec un peu plus de recherche. Quelques parties presque unies ne paraissent être que provisoires.

En somme, c'est une charmante église que l'église de Saint-Louis, quoique moins magnifique que l'église de Tous-les-Saints, où je ne pourrai aller que demain. Je vous écrirai au retour.

Agréez, mon cher confrère, etc.

LEQUEUX.

---

(1) L'exposition du Louvre contient, cette année, 2412 ouvrages. L'an dernier, il y en avait 2332. (*Note de M. César Daly.*)

(2) A la suite de cette appréciation de M. Lequeux, nous engageons nos lecteurs à ouvrir le 3e volume de notre REVUE, *col.* 369 ; ils y trouveront le résumé d'un discours prononcé par M. Schadow, sur les principes des deux grandes écoles de peinture qui divisent l'Allemagne. (*Note de M. César Daly.*)

(1) Voilà une critique qui va droit à l'adresse de certaines exagérations malheureusement trop communes, et qui compromettent la cause de l'art ; mais autant vaudrait rendre Iotinus et Apollodore solidaires du système d'architecture à carreaux de M. Durand, qui se croyait d'un antique très-orthodoxe, que d'accuser les vrais connaisseurs, les amateurs éclairés de l'art du moyen âge, de ne vouloir que des formes mal dessinées et de hideuses figures. Il y a de laides images dans nos monuments religieux du moyen âge, c'est vrai, mais il y en a aussi d'un sentiment exquis, d'une poésie intime, profonde, sublime même. Celles-ci méritent les hommages de tous les artistes de tous les siècles ! Tel est aussi, à coup sûr, l'avis de notre confrère, M. Lequeux, qui a fait ses preuves comme artiste. (*Note de M. César Daly.*)

FAITS DIVERS. — JUIN.

INVENTION ALLEMANDE POUR GRAVIR LES PENTES DES CHEMINS DE FER.

(Communication de M. Busse, directeur du chemin de fer de Leipsig à Dresde.)

Depuis vingt ans, l'Allemagne est entrée dans une ère nouvelle; l'industrie y a pris un essor remarquable. Loin de se borner à emprunter aux nations étrangères leurs découvertes, ce qu'elle s'était contentée de faire si longtemps, la nouvelle Allemagne s'est mise à son tour à créer, à inventer, et le peuple allemand doit désormais être rangé au nombre des peuples industriels. Il est impossible de ne point tenir compte de cette révolution dans les allures d'un empire aussi vaste, aussi important que l'Allemagne. Dès aujourd'hui on doit cesser de négliger le mouvement qui s'opère rapidement dans les mœurs germaniques. Aussi la *Revue de l'Architecture* ouvrira-t-elle avec empressement ses colonnes aux nouvelles industrielles d'outre-Rhin, et recevra-t-elle avec reconnaissance les communications que les inventeurs, les ingénieurs, les grands industriels de tous les pays unis par les liens de la confraternité teutonique, voudront bien lui envoyer.

La Revue commence aujourd'hui par mettre sous les yeux de ses lecteurs l'extrait d'une note qui lui a été communiquée par M. Busse, directeur du chemin de fer de Leipsig à Dresde. Il s'agit d'une invention qui a pour but de « faire monter ou des-« cendre, sans aucun danger et avec facilité, aux convois traî-« nés par des locomotives, les pentes les plus fortes des chemins « de fer, même en temps de gelée, de verglas, etc. » Cette invention, dont nous ne nous faisons pas juge, remplacerait avec grand avantage, selon son auteur, les câbles employés sur les plans inclinés, et serait, en outre, bien préférable au tube de propulsion du système atmosphérique que beaucoup de personnes pensent très-convenable pour franchir les pentes fortement inclinées.

« Mon système repose, dit M. Busse dans sa note, dont nous traduisons quelques passages, sur l'emploi de la vis à plusieurs filets (ou, si l'on veut, de plusieurs vis construites sur un même cylindre), emploi réalisé déjà dans ma machine à forer que j'ai livrée depuis longtemps à l'industrie. Ce système n'a encore été appliqué nulle part, à ma connaissance du moins, comme moyen de locomotion. Il faut se garder de confondre la vis que je propose avec la vis à large filet d'Archimède, qui ne saurait procurer ni rapidité, ni sécurité, surtout pour la descente des fortes pentes.

« Cette vis à plusieurs filets est attachée à un wagon de la locomotive, mais est mise en mouvement par la machine. Elle se meut en engrenant avec les dents obliques ou cylindriques d'un rail en fonte placé au milieu de la voie et constituant la moitié d'un écrou fixe qui s'étendrait tout le long du chemin.

« Que l'on imagine une telle vis formée d'un cylindre de 0 m. 30 de diamètre et de 1 m. 20 de longueur, sur lequel soient tracées douze hélices n'y faisant chacune qu'un seul tour, de sorte que chaque hélice ait un pas de 1 m. 20. La vis se trouvera alors toujours engrenée avec douze dents du rail du milieu de la voie, et pour chaque tour de rotation, elle avancera de 1 m. 20, sans beaucoup de frottement. Cette rotation pourra s'effectuer avec toute la vitesse qu'on désirera, comme le démontre mon modèle muni d'une vis d'une longueur de 0 m. 10 et d'un diamètre de 0 m. 025, et portant dix filets ou hélices, modèle exposé chez M. Romberg, de Leipsig, architecte et rédacteur en chef d'une *Revue d'Architecture et de travaux publics.*

« Il va sans dire que la vis de 1 m. 20 ci-dessus indiquée fera le même chemin, si elle n'a que 0 m. 60 de long, pourvu que les hélices continuent à avoir un pas de 1 m. 20; seulement elle engrènera alors avec un nombre de dents moitié moindre.

« Les hommes spéciaux comprendront également que la vis peut avoir un diamètre de 0 m. 60, 1 m. 20 et même davantage, et qu'elle peut être construite de manière à avancer de 30 mètres par chaque tour de rotation, sans qu'il soit nécessaire de lui donner pour cela une longueur qui dépasse un très-petit nombre de mètres.

« Le cylindre de la vis est creux et coulé en fonte, afin d'éviter tout poids inutile. Sa rotation peut être déterminée par une seule roue dentée verticale; mais il est préférable de le faire engrener, comme dans mon modèle, avec deux roues verticales placées de chaque côté et munies de dents obliques ou mieux cylindriques. Cette dernière disposition est bien plus avantageuse, parce qu'elle produit avec une certitude mathématique la complète adhérence de la vis au rail, et parce qu'alors les cylindres moteurs de la machine n'ont pas besoin de changer de mode d'action, que la locomotive avance ou recule.

« Par l'addition toute facultative de deux galets placés sous les roues dentées verticales précédentes, et courant parallèlement le long des rails, on pourra augmenter la sécurité et ôter toute crainte de déraillement.

« On pourra placer la chaudière avec le réservoir d'eau sur le tender, et la locomotive n'aura plus besoin d'être retournée. Cette disposition rendra les plates-formes inutiles.

« La vis est attachée à une voiture spéciale, de manière que la locomotive ait son jeu bien libre. Les dispositions simples qui réalisent la liaison de la locomotive et du wagon portant la vis se voient bien clairement sur mon modèle, et je prépare des dessins détaillés qui donneront une idée exacte, tant de l'appareil mobile que de la superstructure de la voie.

« Pour adapter mon système à une locomotive actuelle et servir à une section de chemin de fer déjà en exploitation, il faut mettre la vis en proportion exacte avec les roues motrices. Si l'on prend, par exemple, le diamètre d'une roue motrice pour longueur de la vis, il faut construire les hélices comme ci-dessus, et faire faire au cylindre trois tours de rotation pendant que la roue motrice n'en fait qu'un seul. »

PLACE DU CARROUSEL.

Le fâcheux aspect que présente la partie Est du Carrousel a stimulé dès longtemps le zèle de beaucoup d'architectes : plus de cinquante projets plus ou moins exécutables ont été présentés depuis l'érection de l'arc de triomphe, pour masquer la différence des axes des palais des Tuileries et du Louvre; mais presque tous sont conçus dans la supposition que tout l'espace existant entre les deux palais est libre. Cette supposition et le trop grand essor donné par la plupart des auteurs de projets à leur imagination sont peut-être la cause de l'ajournement, sinon du rejet, de tous les projets présentés jusqu'ici.

Cette opinion est celle de M. J.-N. Bidaut, auteur de plusieurs écrits d'un intérêt général, et membre de la société libre des Beaux-Arts.

M. Bidaut vient, après une cinquantaine de devanciers, présenter un projet propre à masquer le défaut de parallélisme des deux palais, à clore le Carrousel du côté de l'Est, sans exiger l'achat des maisons des rues de Rohan, de Chartres, de Saint-Thomas, de Froidmanteau, du Doyenné, etc., et à faire du Carrousel actuel une magnifique cour, en laissant à l'avenir le soin de déblayer, de clore, de

décorer l'espace couvert maintenant de maisons entre le Louvre et la rue de Rohan prolongée jusqu'au pavillon du quai.

Ce projet consiste dans une galerie se rattachant aux galeries du Nord et du Sud, de manière à laisser libre derrière elle la circulation directe des voitures de la rue de Richelieu au pavillon du quai, ce qui n'exigerait que la démolition de l'hôtel de Nantes et de trois petites maisons de la rue du Doyenné.

Cette galerie aurait 270 mètres de longueur. Elle serait percée de 29 arcades de 6 mètres de large sur 12 de hauteur; elle aurait 34 mètres de large, serait partagée en trois travées voûtées de 10 mètres chacune, supportées intérieurement par des colonnes accouplées. Elle serait surmontée par un étage voûté et supporté comme le rez-de-chaussée; un attique, masqué par une balustrade, couronnerait l'édifice sur les faces. La hauteur totale serait de 30 mètres et suffirait pour bien masquer le Louvre et les maisons intermédiaires.

Ce monument simple et peu dispendieux, comparativement à tous ceux qui ont été présentés jusqu'à ce jour, serait utilisé, suivant M. Bidaut, d'une manière fort séduisante et propre à lui concilier de nombreux suffrages.

Le rez-de-chaussée, bien éclairé par les cinquante-huit arcades et d'un parcours de plus de 800 mètres (longueur du jardin des Tuileries), serait disposé habituellement en promenade couverte, close, vitrée, éclairée le soir jusqu'à 10 heures, gardée, surveillée comme le jardin, et tenue de manière à présenter un attrait de plus aux étrangers qui viennent visiter la capitale. Les jours de pluie et de froidure étant très-fréquents, cette promenade serait d'une utilité réelle à Paris.

M. Bidaut voudrait retirer ce rez-de-chaussée aux promeneurs, à l'époque de l'exposition de l'industrie, parce qu'il suppose que ce rez-de-chaussée serait utilement employé au placement de cette exposition, à laquelle il offrirait un développement de 1,600 mètres. Quant à nous, nous y voyons quelques graves inconvénients.

La largeur des arcades du rez-de-chaussée permettrait le facile passage des troupes lors des grandes revues royales.

L'étage recevrait dans ses trois immenses travées la Bibliothèque du roi, dont les employés et les magasins seraient convenablement établis dans l'attique.

La salle de centre de l'étage communiquant au musée serait éclairée par un comble vitré. Elle serait consacrée aux lecteurs à cause de son éloignement du bruit; mais pendant les vacances de la bibliothèque, elle pourrait recevoir l'exposition annuelle et temporaire des Beaux-Arts, qui est si mal placée dans la galerie du Louvre, où elle nuit aux études. Il suffirait pour cela, dit M. Bidaut, de faire circuler le public par les deux grands escaliers établis aux deux bouts et donnant, par de doubles rampes, sur les deux cours du Carrousel et de l'Est. Cette disposition, dit-il, satisferait beaucoup les artistes dont les œuvres sont mal éclairées au Louvre; mais elle paraît difficile à réaliser. Nous ne connaissons le projet de M. Bidaut que par sa description; nous ne pouvons donc nous prononcer sur sa valeur, mais il arrive dans un moment favorable, car une longue paix et la prospérité des finances nous autorisent à demander qu'on mette enfin un terme à l'état actuel du Carrousel, qui afflige tous les amis des convenances et excite les railleries des étrangers.

OBSERVATIONS SUR L'EMPLACEMENT DE L'EMBARCADÈRE DU CHEMIN DE FER DE L'OUEST.

Le choix de l'emplacement de l'embarcadère de l'Ouest est une question d'avenir pour les arrondissements de la rive gauche de la Seine. Tout le monde a pu remarquer l'immense prospérité des quartiers où de semblables établissements ont été créés. L'industrie, le commerce, le luxe, la richesse ont pris un développement inattendu là où ont été construits des débarcadères, monuments de la science et de l'art.

Qu'on nous permette donc quelques observations au sujet de l'embarcadère du chemin de fer de l'Ouest. Elles sont le résultat d'un long séjour dans le dixième arrondissement et d'une étude attentive des besoins de la rive gauche de la Seine.

Deux questions sont à résoudre :

1° *L'embarcadère doit-il être dans Paris?*

2° *Quel est l'emplacement le plus convenable pour construire l'embarcadère au point de vue des intérêts généraux des arrondissements de la rive gauche de la Seine?*

Sur la première question, tout le monde est d'accord : *l'embarcadère sera dans les murs d'octroi de la ville.* La commission de la chambre paraît aussi l'avoir reconnu, dit-on.

Où sera-t-il construit? sera-ce à la *place Saint-Sulpice*, à la *rue d'Assas*, ou au *boulevard du Mont-Parnasse?* Examinons ces trois hypothèses.

Nous ne pensons pas que la *place Saint-Sulpice* soit un emplacement convenable. D'abord, le terrain qu'on destinait à l'embarcadère n'est plus disponible; on va y construire la mairie du onzième arrondissement; en outre, les voies de communication qui conduisent à la place Saint-Sulpice sont très-étroites et déjà encombrées : les rues Cassette, du Vieux-Colombier, la place de la Croix-Rouge, la rue des Canettes, la rue du Four, etc., sont des voies où la circulation est déjà très-active, et où il y a encombrement et danger. Élargir toutes ces rues n'est point possible, même dans un avenir éloigné, car la ville a depuis plusieurs années voté des élargissements, et ils ne s'exécutent pas, faute de fonds.

Placera-t-on l'embarcadère à la rue d'Assas? Les mêmes inconvénients sont à signaler : la Croix-Rouge, la rue de Grenelle, la rue du Dragon, la rue du Four, sont très-fréquentées. Puis, comment racheter les vingt-cinq ou trente mètres entre le sol de la rue et l'embarcadère actuel de la chaussée du Maine.

Il n'y a que deux moyens : une série d'arches ou un plan incliné avec machine fixe.

Le premier moyen est fort coûteux; la dépense des travaux à exécuter et des terrains à acquérir a été évaluée à huit ou dix millions. Si on ajoute les travaux de consolidation des anciennes carrières dont ces terrains sont sillonnés, on aura un chiffre énorme. En outre, ces arches présentent de graves inconvénients pour la sûreté publique, et les accidents sur ces voies nouvelles sont assez fréquents pour ne pas les multiplier par des dispositions vicieuses; ajoutons à ces inconvénients les causes d'incendie, les incommodités d'un mouvement aussi considérable de personnes et de marchandises à une aussi grande hauteur.

Le second moyen, le plan incliné, aux inconvénients signalés ci-dessus, ajoute encore ceux qui lui sont propres.

L'une ou l'autre de ces solutions comporte de trop graves dangers pour que nous puissions l'admettre.

Outre les faits qui intéressent la sécurité des personnes et la conservation des propriétés, d'autres intérêts non moins importants militent en faveur du boulevard du Mont-Parnasse.

En effet, les immenses terrains qui bordent ce boulevard, celui des Invalides, les grandes propriétés de la rue de Vaugirard, de la rue de Sèvres, de la rue Notre-Dame-des-Champs, du quartier de l'Observatoire, le faubourg Saint-Jacques, celui de Saint-Marceau, tous ces espaces, aujourd'hui déserts, sans valeur, et si propres aux grands établissements que crée un débarcadère de cette importance, seront à jamais frappés de mort si on construit cet édifice en tout autre point.

Que l'on perce dans les terrains de madame Santerre une rue de 15 mètres de largeur, que l'administration des hospices convertisse le passage Saint-Maur en une rue se rattachant à la rue du Bac par la rue Saint-Maur, travaux reconnus nécessaires depuis longtemps, vous aurez cinq grandes voies de communication pour arriver à l'embarcadère du chemin de l'Ouest, savoir : le boulevard des Invalides, la rue de Sèvres, la rue du Cherche-Midi, la rue de Vaugirard, la rue nouvelle, la rue du Mont-Parnasse et le boulevard de ce nom; puis, complément de ces heureuses dispositions, les embarcadères de Rouen, d'Orléans, de l'Ouest, reliés entre eux par le boulevard du Mont-Parnasse, des Invalides, le pont de la Concorde! Quel embar-

cadère offrira un plus magnifique réseau de voies pour le service? quelle vie se répandra dans toutes ces voies! quelle valeur n'acquerront point toutes les propriétés qui les bordent! que de travaux de tous genres, maisons d'habitation, de roulage, constructions industrielles, ne s'exécuteront-ils pas dans des terrains si convenables à l'industrie et à l'habitation! Toutes ces voies larges et de niveau ne présenteront aucun des inconvénients qu'ont les grandes artères de la rive droite, les rues Saint-Denis, Saint-Martin, le faubourg Poissonnière.

Si, en outre de ces considérations, on veut bien tenir compte de l'intérêt des populations de la banlieue de la rive gauche, pour lesquelles, disons-le, *rien* n'a été créé, et qui se trouvent déshéritées des éléments de prospérité qu'a la banlieue de la rive droite, on aura, nous l'espérons, des motifs très-sérieux et un intérêt puissant à mettre l'embarcadère où nous le proposons.

Reconnaissons-le donc, il y a là toute une ville à créer qui aura tous les avantages des quartiers de la rive droite, sans en avoir tous les inconvénients, une ville enfin digne de l'état perfectionné de nos arts et de notre industrie; eh bien, tout cela ne se produira pas, ces quartiers resteront déserts et sans valeur, la population fuira de plus en plus la rive gauche de la Seine, si on place l'embarcadère sur un autre point.

Nous avions donc raison de dire, en commençant ces observations, qu'il s'agissait pour les arrondissements de cette rive d'une question de vie ou de mort. Cette question est assez grave pour que chacun contribue à sa solution et apporte le fruit de ses méditations.

Tels sont les motifs qui nous ont fait rédiger ces observations.

Un Ingénieur.

MONUMENT COMMÉMORATIF DE L'ATTENTAT LECOMTE.

On va élever un monument, disait récemment un journal, dans la forêt de Fontainebleau, à l'endroit où se trouvait la voiture du roi au moment de l'attentat Lecomte.

Les architectes, nos confrères, seraient assez généralement embarrassés si, en leur rappelant qu'en architecture une œuvre d'art est une *pensée* rendue *visible,* on leur demandait de satisfaire au programme qui ressort du fait cité plus haut. On ne pourrait rappeler l'heureuse délivrance de Sa Majesté sans évoquer le souvenir de l'attentat lui-même, crime que, pour l'honneur du pays, chacun voudrait pouvoir oublier, loin de tenter d'en perpétuer le souvenir. Comment faire alors? On construira, dit-on, une simple pyramide en granit, c'est-à-dire un monument dont la physionomie n'aura aucun rapport direct avec l'événement qu'il sera destiné à rappeler.

Si Sa Majesté, au lieu d'échapper aux coups d'un misérable qui a été un déshonneur pour son pays, avait été sauvée d'un danger d'un tout autre caractère; par exemple, si un animal furieux avait menacé la vie royale, et qu'elle eût été protégée par le courage et le dévouement d'un des serviteurs de la couronne, ou par tout autre, oh! alors un monument commémoratif de l'héroïsme du serviteur, un témoignage de la joie des fidèles sujets de Sa Majesté de voir la vie royale épargnée encore une fois, une telle création serait facile à imaginer; car, dans ce cas, la joie de la délivrance ne serait pas troublée par le souvenir du crime, les annales du pays compteraient un beau trait de plus, au lieu d'enregistrer et de perpétuer le souvenir d'une infamie; il y aurait de l'unité dans la pensée, et elle se manifesterait dans le monument. Mais comment concilier dans une même œuvre, par le simple secours de lignes géométriques, non-seulement la joie et la douleur, le triomphe et la honte, la gratitude envers le libérateur et le mépris, l'horreur envers l'assassin, mais cette autre opposition entre un sentiment qui honore la nation et un forfait dont tout Français rougit? Ce n'est pas résoudre la difficulté que de faire un obélisque, dont la forme, à la fois banale et funèbre, désignerait mieux un lieu où un homme quelconque aurait succombé que le site d'un danger auquel un roi de France aurait échappé.

NÉCROLOGIE.

Le mois dernier, nous annoncions la perte regrettable de MM. Baltard et Titeux : aujourd'hui, c'est un membre de l'Académie des Beaux-Arts, de l'Institut, dont nous avons la pénible mission d'enregistrer le décès. M. Antoine-Laurent-Thomas Vaudoyer était non-seulement membre de l'Institut, mais il était encore secrétaire archiviste de la section d'Architecture de l'École royale des Beaux-Arts, membre du Conseil général des bâtiments civils, et membre de l'Institut royal des architectes britanniques de Londres. M. Vaudoyer est décédé le 27 mai, en sa demeure, au palais de l'Institut. Il était âgé de quatre-vingt-dix ans. M. Léon Vaudoyer, le fils du défunt, compte parmi nos architectes les plus distingués; il sera appelé probablement à succéder à son père comme secrétaire archiviste de la section d'Architecture de l'École royale des Beaux-Arts, en attendant qu'il recueille les titres honorifiques de son père.

— L'archéologie a aussi fait une perte très-regrettable : *M. de Castellane,* le président de la Société des antiquaires du Midi, dont le siége est à Toulouse, est aussi décédé. M. de Castellane était très-considéré comme archéologue. On trouve dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi* des écrits fort intéressants de ce regrettable savant.

LA FLÈCHE NORD DE SAINT-DENIS.

Cette flèche est aujourd'hui complétement rasée jusqu'à la plate-forme de la tour. Les travaux sont actuellement suspendus jusqu'à nouvel ordre. Si on poursuit la démolition, nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant du mode de construction du vieil édifice. Nos observations pourront contenir d'utiles enseignements.

CE QU'ON FAIT DU SARCOPHAGE DE NAPOLÉON.

Tous ceux qui étaient à Paris lorsque les cendres de Napoléon y arrivèrent, les centaines de mille Français qui vinrent ensuite rendre hommage à la grande ombre du vainqueur de l'Europe, virent tous le magnifique sarcophage en ébène massif dans lequel sa dépouille mortelle fut apportée de Sainte-Hélène.

Veut-on savoir ce qu'est devenu ce cercueil historique sanctifié, pour ainsi dire, par le contact du grand homme, et consacré par la pompeuse cérémonie au milieu de laquelle ces restes glorieux vinrent trouver un dernier asile dans la capitale de la France?

Qu'on se transporte aux Invalides, et qu'on visite la première chapelle du dôme, à gauche en entrant par l'église. C'est dans cette chapelle, aujourd'hui transformée en bureau et magasin par suite des travaux qui se font sous le dôme, qu'on retrouvera le sarcophage impérial enseveli dans la poussière et couvert d'un pêle-mêle de cordages et d'engins à l'usage des maçons.

Il faut, pour le croire, reconnaître à travers ce déplorable amas d'objets désagréables, quelques-unes des lettres de bronze qui reproduisent le grand nom, et qui sont incrustées dans le couvercle.

Les gardiens répondent aux observations des visiteurs : « Nous n'avons pas d'autre magasin!!! »

M. H. Lebas, membre de l'Institut, et M. A. de Gisors, architecte de la chambre des Pairs et de l'Université, viennent d'être nommés, par le ministre des Travaux publics, membres honoraires du Conseil des bâtiments civils, en remplacement de MM. Vaudoyer et Gauché, décédés.

CÉSAR DALY,
Directeur et rédacteur en chef,
membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockolm,
de l'Institut royal des Architectes britanniques, etc.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOÎT, 7.

LES

HABITATIONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE

AU XVIIe SIÈCLE

PAR LE COMTE DE LABORDE

MEMBRE DE L'INSTITUT

LES HOTELS DE PARIS AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Nous regrettons bien vivement de n'avoir reçu que très-tard le curieux et intéressant travail de M. le comte de Laborde, dont nous donnons aujourd'hui la première partie, car depuis une dizaine d'années, nous avons eu soin nous-même d'enregistrer tout ce que nous avons rencontré dans nos lectures de nature à jeter un peu de jour sur les habitudes domestiques de nos ancêtres; nous avons une quantité considérable d'extraits de cette nature, que nous donnons aux lecteurs de la *Revue*, et nous aurions été heureux d'y puiser à l'occasion du mémoire de M. de Laborde; mais ces notes sont écrites pour la plupart sur des feuilles volantes, il faudrait, pour les mettre en ordre, un temps que nous ne pouvons pas y consacrer actuellement.

Note de M. César Daly.

Tout tombe autour de nous, tout disparaît, les monuments et les souvenirs, et on nous conteste jusqu'au droit de nous plaindre. Il y eut un temps où les révolutions, les émeutes et la bande noire étaient responsables des destructions; on nous permettait alors d'élever la voix contre l'aveuglement des passions politiques, contre les désordres de la rue, contre l'esprit de spéculation; aujourd'hui on nous ferme la bouche avec les grands mots d'actualité et d'améliorations matérielles; trop heureux si on ne nous force pas d'applaudir à l'exécution aveugle des ordonnances d'alignement et des lois d'expropriation pour cause d'utilité publique, *ces conquêtes du XIXe siècle*, au tracé brutal des chemins de fer, *ces merveilles de la civilisation*, enfin à la rapidité prodigieuse avec laquelle on abat les vieux édifices pour en construire de nouveaux, *ces progrès de l'architecture*.

Quel que soit le peu de considération qui s'attachera désormais au culte des grands souvenirs et à l'étude des arts, nous rechercherons ce qui nous reste des monuments de nos pères dans la capitale de la France, et, au rebours de l'ordre naturel, qui exigerait qu'on s'occupât en premier lieu des monuments religieux, nous irons au plus pressé, nous attirerons tout d'abord l'attention des hommes de goût sur la destruction rapide des anciennes habitations, palais, hôtels ou maisons qu'auraient dû protéger l'élégance de leur architecture, la richesse de leurs décorations intérieures ou tout simplement de grands souvenirs historiques.

Mais, dit-on, et ce langage est celui des plus fervents amis des arts, ces bâtiments sont modernes; leur style manque de pureté. J'en conviens : comparées aux monuments de l'antiquité, ces constructions sont modernes; comparées au Parthénon, elles ont des défauts que n'a pas le Parthénon. Cependant derrière nous déjà une nouvelle postérité nous presse; ce que nous faisons aujourd'hui, vaille que vaille, sera demain de l'histoire. Ces habitations de nos pères, pour nous fraîches écloses, prendront bientôt le caractère de monuments historiques, si nous parvenons à les préserver des transformations qu'amène le temps, cet ouvrier infatigable, et de ce goût d'innovation qui d'âge en âge détruit les anciens chefs-d'œuvre, pour faire place aux essais toujours hasardeux du style à la mode. Les habitations monumentales dont je parle méritent sans doute plus d'une critique, et je l'accorde volontiers, pourvu qu'on ne veuille pas s'en faire un argument pour démontrer la nécessité de les détruire ou de les abandonner. Chaque époque a son caractère, son style et ses beautés; il importe de garder la trace du passage de tous les grands artistes, en conservant le souvenir de leurs travaux. Moi aussi j'admire le Parthénon, j'ai étudié avec des serrements de cœur les mutilations qu'il a souffertes depuis deux mille ans, mais je n'en conserve pas moins d'admiration et d'égards pour les monuments élevés à d'autres époques moins brillantes, et d'autres contrées moins favorisées.

Il est utile de mettre ces considérations sous les yeux des hommes de goût, il est urgent qu'il les aient souvent présentes à l'esprit; dans leur amour pour les monuments du vieux temps, ils sont trop disposés à faire bon marché des monuments plus récents, qui n'ont qu'à vieillir pour acquérir des droits au respect de tous. Que désormais il n'y ait qu'une règle de conservation pour les chefs-d'œuvre, qu'ils soient de Phidias ou de Jean Gouion d'Ictinus ou de Philibert Delorme.

La construction du palais Mazarin au milieu de la ville de Paris n'est pas une circonstance indifférente; la distribution de ses appartements, l'ornementation de ses murs, la disposition de ses magnifiques collections, ne peuvent passer inaperçues dans l'histoire des arts en France. J'y vois un fait qui ouvre une ère et forme un temps d'arrêt

convenable pour placer quelques observations générales sur la marche de notre architecture (1).

Charlemagne eut assez de puissance pour ordonner la construction de grands monuments, ses successeurs eurent assez de persévérance pour faire naître un style; l'architecture religieuse, au moyen âge, n'a nulle part conquis d'aussi beaux trophées que dans notre pays, mais ce grand art, qui, sous le nom de byzantin et de gothique, fut si bien français en France, tomba en discrédit. On n'aurait plus voulu, au XVIe siècle, habiter le charmant hôtel de la Trémoille ou celui des abbés de Cluny. Jean Bullant, Pierre Lescot, Philibert Delorme, Androuet Ducerceau, rapportèrent d'Italie un autre style et une autre pratique dans l'art de bâtir. Inutile de comparer entre eux les styles d'architecture et de distribuer des regrets ou des applaudissements; il y a des empires qui croulent et qu'on ne relève pas, quelque grands que soient leurs souvenirs, et majestueuses les ruines dont leur sol est couvert. Le style aux effets hardis et aux inépuisables caprices avait fait son temps, l'ogive était passée de mode. En traversant le midi de la France et de l'Italie, nos princes et leurs armées, composées de toute la noblesse des cours, virent les monuments de l'antiquité, et les yeux furent frappés de la sobriété des ornements, de la régularité et de l'équilibre des dispositions générales, du rapport des proportions et des ordres avec les élévations et les charges. Ils s'éprirent de cette manière antique, mais pour eux toute nouvelle. François Ier fit venir Serlio de l'Italie, et nos artistes allèrent dans l'antique Rome chercher le neuveau, et s'inspirer des monuments de l'antiquité pour construire de modernes habitations.

C'était une révolution dans l'art, mais non dans les habitudes; que la salle fût éclairée par des ogives ou par des fenêtres carrées, qu'elle fût couverte par une voûte à nervures, par un plafond uni ou à poutres saillantes, elle n'en était ni moins vaste, ni moins froide, elle n'en devenait ni plus intime, ni plus commodément habitable. C'est au XVIIe siècle que l'on comprit enfin qu'à des modifications dans les mœurs devaient correspondre des changements dans les constructions, et que l'architecture ne serait qu'une théorie creuse, si elle n'avait cette souplesse qui se conforme aux temps et aux lieux.

Comment le XVIIe siècle entreprit-il cette révolution dans les habitudes? A qui revient l'honneur de l'avoir commencée, puis dirigée? C'est à ces questions que nous allons répondre.

Au sortir du XVIe siècle, la société française semblait avoir atteint toute la gloire que peuvent donner les armes et les lettres, son nom retentissait dans tous les pays assez civilisés pour lui faire écho, et cependant le XVIIe siècle semble lui ouvrir une carrière nouvelle; c'est qu'avec lui commence la société moderne : théologie, jurisprudence, art militaire, poésie, littérature, beaux-arts, tout change d'allure et revêt la forme de l'esprit moderne.

La première moitié de ce siècle comprend Henri IV et Sully, Louis XIII et Richelieu, Louis XIV et Mazarin : ces trois rois, ces trois ministres, assistent et président à la transformation des derniers restes de la brutalité féodale, à la transition de l'ancienne société à la nouvelle. Il suffit de ces grandes lignes, pour se placer au vrai point de vue et pour apprécier les changements que nous allons indiquer dans les habitudes et qui se marquent dans les habitations.

Délivrée des luttes civiles, à l'abri désormais de ces attaques à main armée, qui troublaient la vie privée et faisaient de chaque demeure une forteresse préparée et munie, pour la défense de la vie, de tout ce qui sert à la conserver, la société se réveilla comme d'un long cauchemar, et chercha autour d'elle à rendre l'existence plus commode, en même temps qu'elle devenait plus douce.

On trouva les portes cochères bien étranglées, les escaliers en limaçon bien étroits et bien sombres, les antichambres et les grands appartements bien trop vastes pour l'habitude de la vie; on comprit vaguement qu'il y avait une distinction à faire entre les réceptions officielles et le commerce de l'intimité, entre les grandes salles des fêtes et les petits appartements de la vie privée. On chercha; mais, tout ce qu'on attendait d'un architecte, tout ce qu'on demandait à un artiste, une femme du monde le donna (2).

(1) Ces observations sont tout à fait générales, et ne mériteraient aucune attention, si nous avions un ouvrage sur l'architecture de nos habitations.

Il est une remarque que plusieurs personnes ont faite, dont il faut laisser l'honneur à M. Quatremère de Quincy, mais qui manque complétement de justesse : « Une sorte de singularité a voulu que les auteurs des trois monuments que la France place en tête de ses plus célèbres ouvrages d'architecture n'aient point fait de cet art leur profession spéciale. Le premier architecte du Louvre, Pierre Lescot, de la famille d'Alissy, fut abbé de Clagny et chanoine de l'église de Paris. L'auteur du célèbre péristyle du Louvre, Claude Perrault, était docteur en médecine; François Blondel, à qui Paris doit, dans l'arc triomphal de la porte Saint-Denis, un des chefs-d'œuvre du siècle de Louis le Grand, fut envoyé par le roi dans les cours étrangères, et devint maréchal de camp. Il n'avait consacré sa jeunesse ni à l'étude des arts, ni à l'exercice de l'architecture. »

Au moyen âge, les plus magnifiques monuments ont été élevés par des moines et des abbés, architectes aussi bien que les artistes qui prennent aujourd'hui ce titre; car de même qu'eux, ils avaient fait les études requises, plus qu'eux souvent ils avaient la vocation de leur art, et leurs chefs-d'œuvre sont là pour attester leur capacité pratique. Pierre Lescot était donc architecte d'abord, abbé de Clagny et chanoine de Paris ensuite. Quant au maréchal de camp, François Blondel, il était un mathématicien profond et mécanicien habile; il avait en outre du goût, et ces conditions réunies suffisaient pour créer des monuments de la valeur de la porte Saint-Denis. Le docteur Perrault, n'ayant fait aucune étude théorique, n'ayant acquis aucune expérience pratique, se contenta d'avoir une inspiration heureuse que les hommes de l'art exécutèrent selon les règles; ce genre de mérite d'amateur est plus rare en architecture que dans les autres arts, parce que ses inspirations et ses beautés se lient très-intimement avec les conditions pratiques de l'exécution. Ainsi s'explique pourquoi les peintres et les sculpteurs qui se sont essayés dans l'architecture ont souvent si mal réussi; la colonnade du Louvre est une exception qui prouve qu'un dessin d'amateur peut être suivi avec succès; Dorbay, l'homme pratique, n'a pu cependant faire disparaître, dans l'exécution, le désaccord qui se trouve entre la décoration extérieure et la distribution intérieure.

(2) C'était la première fois qu'une femme du monde prenait une part aussi active, aussi décidée dans l'œuvre des hommes de l'art. Philibert Delorme pouvait bien dire, il osait même écrire que Catherine de Médecis avait été le

Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, chef d'une de nos grandes familles, distingué lui-même par les missions diplomatiques dont il fut chargé, épousa, en l'année 1600, Catherine de Vivonne, fille du marquis de Pisani et héritière, par les Savelli, d'un des plus beaux noms de l'Italie. Une conformité heureuse de goûts pour la société et les gens d'esprit permit à la marquise de Rambouillet de s'entourer de tout ce que Paris renfermait de femmes agréables et d'hommes distingués. Loin d'avoir à craindre la comparaison, ou à redouter le contact des gens de lettres retenus jusqu'alors dans l'humble position d'une domesticité obséquieuse, elle voulut fonder sur une égalité réelle de goûts littéraires et de sentiments élevés une quasi-égalité de rapports sociaux. Elle octroya une indépendance générale, sentant en soi le pouvoir d'une domination persuasive, qu'elle conquit sans effort sur la société de son temps, par les agréments de sa figure, le charme de ses manières, la douce tolérance de son austère vertu, et l'autorité d'une instruction solide et variée. Elle entreprit d'introduire l'honnêteté des sentiments au sein des passions les plus fougueuses, la délicatesse du langage au milieu du laisser-aller des conversations, les finesses de l'esprit et les exquises recherches du cœur dans des rapports qui n'avaient guère connu jusque là que les instincts brutaux. Grande entreprise, qui équivalait à la réforme de son siècle. Elle y réussit en faisant désirer de tous, comme un honneur, l'admission dans ses réunions où l'on donnait l'exemple de l'amour dans le mariage, d'une galanterie innocente dans la société des femmes, de la gaieté de bon goût dans le jeu continu de l'esprit.

Sa longue vieillesse, son activité et sa grâce toujours jeune, n'auraient pas cependant rendu l'hôtel de Rambouillet aussi célèbre, si elle n'avait trouvé un aimable auxiliaire (3), un digne successeur, dans Julie d'Angennes, la seule de ses filles qui se consacra au monde pour rester près de sa mère; élevée par elle, partageant tous ses goûts, elle recueillit, sans l'en déposséder toutefois, ses trésors de vertu, d'esprit et de beauté. On sait la passion qu'elle inspira au duc de Montausier, le plus galant et le plus patient des prétendants. La guirlande de Julie resta comme un témoignage de la délicatesse de ses sentiments et de l'influence de son exemple.

J'accorde volontiers au charme de l'esprit de ces femmes, aux qualités de leur cœur, à la noblesse de leur nom, l'empire qu'elles exercèrent, en remarquant toutefois que le champ était libre, puisqu'il n'y avait plus ou qu'il n'y avait pas encore de cour de France. Henri IV avait assez d'esprit et de séduction personnelle pour rendre impossible un hôtel de Rambouillet en face du palais du Louvre et des Tuileries; mais le dévergondage de ses passions et la grossièreté de ses goûts le rendaient incapable de réformer de mauvaises mœurs dont il donnait l'exemple, et d'épurer un langage qu'il se plaisait à rendre vulgaire. Louis XIII vivait retiré entre ses scrupules et ses craintes, Louis XIV fut un enfant soumis jusqu'au moment de son mariage, et alors, au temps où la cour du Louvre commence son noble rôle, l'hôtel de Rambouillet avait achevé le sien.

Son influence avait été grande, elle laissa des traces profondes. L'année 1600 vit son début, et, dès 1660, les lettres et les arts du grand siècle étaient toutes fleurs écloses : qu'on recherche la brillante liste de ses écrivains, de ses poëtes, de ses artistes, de ses guerriers, on verra que pas un n'était resté dans l'ombre, soit qu'il eût déjà brillé de toute sa gloire, soit qu'il n'eût montré que des essais (3 bis), réservant ses chefs-d'œuvre à la protection du

---

principal architecte des Tuileries, et ne lui en avait *laissé que la décoration*; mais il savait bien que ses idées n'étaient pas des caprices qui n'avaient été pour sa gloire que les entraves.

Blondel, dans son ouvrage intitulé *Architecture française* (*Paris, folio*, 1752-54), a traité longuement, après d'Avlier et d'autres, de la distribution des appartements; mais il ne semble pas s'être douté du rôle que les gens du monde ont joué dans cette révolution de l'architecture. Son ouvrage utile sous beaucoup de rapports, n'a que trois volumes; il devait en avoir huit. Le plus regrettable est celui qui aurait contenu la *description des châteaux, maisons de plaisance et jardins autour de Paris*.

(3) La seconde des filles de madame de Rambouillet était abbesse d'Yères, maison religieuse qu'on a confondue avec la petite ville de ce nom sur la Méditerranée. L'abbaye d'Yères, située près Paris, avait, comme toutes les abbayes, sa maison dans la capitale, pour se réfugier en cas de guerre, et, l'année durant, pour loger celles qui étaient chargées à Paris des affaires de la communauté. La rue dans laquelle était située cette maison fut appelée par le peuple la rue des Nones d'Yères, puis des Nonains d'Yères, et enfin des Nonandières qu'elle conserve de nos jours (Sauval, Hist. et Recherches, tome II, p. 270). Ces transformations de noms, toujours fâcheuses, ôtent quelquefois leur signification à des noms qui, à eux seuls étaient une histoire : que signifie *la rue Transnonain* pour ceux qui n'ont pas lu, dans le livre de la taille de 1290, les noms de *Trousse-Putain* et de *Trousse-Nonain*. La rue aux Ours est-ce même chose avec *la rue où l'on cuit les oés* (le livre de la taille de 1290, avec *la rue as oues* (Guillot de Paris, Corrozet, Sauval), et ainsi d'un grand nombre. Ces altérations du fait, des habitudes et du laisser-aller populaire n'accusent personne; mais lorsque l'autorité entre dans cette voie, elle est coupable. A une époque où j'avais quelque influence, je demandai qu'une commission, composée convenablement, fût établie à la préfecture de la Seine, pour donner un avis sur les changements à introduire dans les anciens noms et sur l'adoption des nouveaux. Une semblable mesure aurait assuré la conservation si précieuse de ces documents affichés au coin de chaque rue. Je sais bien qu'il arrive dans l'histoire, de ces bouleversements insensés où rien n'est respecté; mais avec un travail fait, avec des éléments scientifiques habilement réunis, on rétablit facilement l'ordre dans le désordre.

La révolution de 93, en changeant tant de choses, changea aussi les saints du calendrier et les noms des rues de Paris; il y a bien peu d'années que nous avons vu encore sur nos murs les traces de ce stupide système; il n'est plus consigné aujourd'hui que dans les livres. Le Petit Calendrier de 1793 a un chapitre sur *les nouveaux noms donnés aux rues de Paris*. Je prends au hasard une page de ces noms projetés, elles sont toutes aussi significatives :

Rue de l'Homme-Armé. — *Rue du Peuple.*
Rue de la Lanterne. — *Rue de la Justice.*
Rue des Parcheminiers — *Rue des Ci-devant.*
Rue des Marmouzets. — *Rue des Princes.*
Rue de la Monnaie. — *Rue des Assignats.*
Rue de la Sorbonne. — *Rue de la Savaterie.*
Place Louis XVI. — *Place du Fat couronné.*
Rue Judas — *Rue des Prêtres.*
Rue des Deux Portes. — *Rue des Gentilshommes de la Chambre.*
(Calendrier des Républicains, rédigé par P. Silvain Maréchal, 18e, 1793).

(3 *bis*) La publication des ouvrages remarquables de ces auteurs célèbres avait été précédée, comme c'était alors l'usage, de nombreuses lectures faites dans les ruelles et les cabinets. Ainsi, bien que La Fontaine n'ait fait paraître son premier volume de Contes qu'en 1665 (12e, chez Claude Barbin), La Rochefoucauld, ses Réflexions et Maximes dans la même année (chez le même libraire), Boileau, l'année suivante, sept de ses Satires (toujours chez le même libraire), ils en avaient fait tous, bien avant, des lectures. Je n'ai sous la main que cette preuve (mais on sait qu'elles abondent) ; lorsque le cardinal de Retz, s'ennuyant dans sa somptueuse retraite de Commercy, vint, en 1672, passer quelques jours à Paris, ses anciennes amies l'entourèrent de soins et de distractions; l'une d'elles, et sinon la plus dévouée, au moins la plus aimable, madame de Sévigné, écrit : *Nous tâchons d'amuser notre bon cardinal; Corneille lui a lu une pièce*

grand roi. Richelieu et Mazarin ont répandu tour à tour les grands encouragements, mais l'hôtel de Rambouillet disposait de ressorts délicats plus puissants encore. La marquise et sa fille Julie d'Angennes formaient, au milieu de leur monde, comme un aréopage doux, bienveillant et de bon conseil. L'amour-propre y trouvait un stimulant, le bon goût un guide.

La société de la belle Arthénice se réunit d'abord à l'ancien hôtel de Rambouillet, situé dans la rue Saint-Honoré. C'était, comme toutes les anciennes habitations, un vaste ensemble de bâtiments ajoutés successivement les uns aux autres, sans régularité au dehors, sans intelligence des besoins au dedans. Sauval, qui l'avait visité, et le comparait aux habitations de son époque, en parle assez dédaigneusement : « Toutes ces pièces et ces édifices comme ayant été « faits dans un siècle brute et grossier, n'étaient ni régu- « liers, ni symmétriés, et pourtant ne laissaient pas de « composer ensemble un tout très-considérable. » Madame la marquise de Rambouillet n'était certainement pas de l'avis de Sauval quant au « siècle brute et grossier, » car elle aimait les arts et elle admirait les chefs-d'œuvre du XVe siècle. Mais pouvait-elle respecter de la même manière des distributions intérieures qui contrariaient ses goûts de société intime, de vie retirée et commode? Tout était contraste dans ces grandes habitations, dont la société moderne du XVIIe siècle avait hérité de sa devancière; partout le luxe côtoyait la misère, partout les beautés de l'art insultaient à l'absence du bien-être. Après avoir passé une grande porte (4), encore formidable entre ses tourelles, quoiqu'elle ne fût plus précédée de pont-levis, ni escortée de chaînes et de leviers, on arrivait par une voûte sombre à une porte basse qui donnait entrée sur l'escalier. De chaque côté, des éteignoirs (5) pour les flambeaux des escortes, des montoirs (6) pour hucher sur leurs selles hautes les cavaliers lourdement armés, ou trop amplement costumés. On montait aux appartements par des marches roides et étroites, enroulées autour d'un pivot, et qui auraient eu besoin de plus de jour que n'en laissaient pénétrer d'étroites lucarnes. Au premier, cet escalier en limaçon s'ouvrait sur un corridor ou sur une vaste antichambre ouverte à tous les vents comme à tous les venants, vaste carrefour qui tenait de la halle et de la rue, car on y commettait les mêmes infractions aux habitudes de la propreté (7) et aux

qui sera jouée dans quelque temps et qui fait souvenir des anciennes; Molière lui lira samedi Trissotin (les Femmes Savantes *qui est une fort plaisante chose; Despréaux lui donnera son Lutrin et son Art poétique. Voilà tout ce qu'on peut faire pour son service.* La galanterie consistait en effet, alors, à procurer aux dames les lectures des ouvrages, dont on attendait le plus grand succès, et à défaut de l'auteur, à leur fournir les premiers exemplaires imprimés de son livre; « S'il s'imprime quelque comédie ou quelque roman, il faut en avoir des feuilles à quelque prix que ce soit, dès auparavant mesme que les dernières soient acheuées, afin de contenter les dames qui aiment la lecture. » (Les Lois de la Galanterie, page 79 du recueil de Sercy; Paris, 12° 1658. Paris, 12°, 1659).

(4) Je n'ai pas le temps, et ce ne serait d'ailleurs pas le lieu de m'étendre sur la valeur des terrains dans Paris, sur le prix des maisons et les dépenses de construction. Je citerai seulement deux ou trois faits renfermés dans l'époque qui nous occupe. L'hôtel d'O, vieille rue du Temple, fut acheté par Puget, trésorier de l'épargne, pour la somme de 27 000 écus, vers 1610. Madame de Coislin avait loué 2,000 écus, près de 12,000 francs de notre monnaie, la maison de M. Goulas, secrétaire des commandements de M. d'Orléans, qui était devenue depuis l'hôtel d'Estrées. Une madame Le Page louait une maison pour 4,500 livres (Tallemant, VIII, 88).

Tous les hôtels avaient cour et jardin, et par conséquent une porte cochère; une porte bâtarde donnait entrée dans les maisons sans cour et conduisait par une allée à l'escalier.

Scarron, recherché par la brillante société de son temps, n'avait qu'une petite porte pour donner entrée chez lui; il écrivait au duc maréchal d'Albret (13 octobre 1659) : *Votre carrosse rendoit ma petite porte vénérable à tous les habitants de la rue Saint-Louis, et plusieurs portes cochères lui portoient envie. Le seul carrosse du Rincy retient encore mes voisins dans le respect.*

(5) Nous avons conservé des éteignoirs aux portes de quelques hôtels mais en général ils sont d'une date postérieure. L'usage de se faire précéder par des valets portant torches et flambeaux s'est conservé dans les étiquettes des cours, au milieu des villes les mieux éclairées. Alors c'était une nécessité. Les rues n'avaient pas encore de lanternes. Le nombre des flambeaux qu'on faisait porter devant soi dépendait moins du rang qu'on occupait que de l'effet qu'on désirait produire. Le cardinal de Retz *va prendre le bonhomme Broussel et fait allumer huit ou dix flambeaux pour aller à la porte Saint-Honoré* ; une autre fois il se contentera de deux, sans compter les soirs où il n'en prendra pas du tout, pour se rendre plus secrètement à ses rendez-vous galants.

(6) Je ne pourrais citer qu'un ou deux exemples des montoirs anciens bien conservés; une anecdote sur Racan, racontée par Tallemant des Réaux, nous montre un cavalier faisant sa route à pied faute d'un montoir (t. III, p. 129), et cependant les costumes du XVIIe siècle laissaient plus de liberté que les modes du siècle précédent. Nombre d'ordonnances, transcrites dans la collection manuscrite de Lamoignon et reproduites par Félibien, dans les pièces justificatives de son Histoire de Paris, prescrivent la démolition de tous les auvents et avances sur la rue qui gênent la circulation. Les montoirs subirent la loi commune, d'autant plus facilement qu'ils n'avaient plus d'utilité.

(7) On s'arrêtait dans les maisons, au coin des murs, pour satisfaire ses besoins, comme on le fait en pleine rue. Tallemant nous raconte une impertinence du comte de Lude, qui ne pouvait lui venir à l'idée, sans avoir ses précédents dans les habitudes : *Il heurta assez fort au cabinet de M. Schomberg, surintendant des finances : il était son neveu. Un nouveau suivant, qui ne le connoissoit point, dit: Qui heurte comme cela ? — Ouvre. — Monsieur, on ne heurte pas ainsi céans. Il entre et va pisser dans la cheminée. « Ne pisse-t-on point ainsi céans? » M. de Schomberg n'en fit que rire* (X, p. 73). Cette anecdote se rapporte au temps que nous étudions, il serait facile de trouver dans les mémoires d'autres preuves de ce sans-gêne. Malheureusement, de mes anciennes lectures, il ne m'en reste qu'une vague réminiscence, et je n'ai pu mettre la main que sur Brantôme, encore ne nous donnera-t-il qu'un souvenir du temps de François Ier. L'anecdote mérite toutefois d'être transcrite, à défaut d'autres, et pour donner une idée de la galanterie chevaleresque de ce grand roi, le père de la renaissance du bon goût: J'ay ouy conter que le roy François, ayant en main une fort belle dame, qui luy a longtemps duré, allant un jour inopiné à ladite dame et en heure inopinée coucher avec elle, vint à frapper à la porte rudement ainsi qu'il devoit et avoit le pouvoir, car il estoit maître. Elle qui estoit pour lors accompagnée du sieur de Bonnivet, n'osa pas dire le mot des courtisanes de Rome : *Non si parla, la signora è accompagnata.* Ce fut à s'adviser là où son galand se cacheroit pour plus de grande seureté. Par cas, c'estoit en été, où l'on avoit mis des branches et feuilles dans la cheminée, ainsi qu'est la coustume de France. Pourquoy elle lui conseilla et l'advisa aussi-tost de se jeter dans la cheminée, et se cacher dans ces feuillages tout en chemise, que bien luy servit de quoy ce n'estoit en hiver. Après que le roy eut fait sa besogne avec la dame, il voulut faire de l'eau, et se levant, la vint faire dans la cheminée, par faute d'autre commodité; dont il en eut si grande envie, qu'il en arrousa le pauvre amoureux plus que si l'on luy eust jeté un seau d'eau. — Je vous laisse à penser en quelle peine estoit ce gentilhomme, car il n'osoit se remuer, et quelle patience et constance tout ensemble. Le roy, ayant fait, s'en alla, prit congé de la dame et sortit de la chambre. La dame fit fermer par derrière et appela son serviteur dans son lit, l'eschaulfa de son feu, et loi fit prendre chemise blanche. » (Tome VII, p. 393, édit. de 1822). Mais revenons à l'époque précise qui nous occupe. On lit dans le *Furetieriana* : « Ce n'est pas une chose fort extraordinaire de voir pisser un homme contre une maison dans les rues; il ne l'est pas aussi qu'un cavalier donne la main à une dame d'un quartier de Paris à l'autre; toute femme de qualité ne peut avoir un équipage, mais elle peut avoir des escuyers qui ne coûtent rien, principalement quand elle est bien faite. Une de celles-là ayant à passer du faubourg Saint-Germain au quartier Saint-Eustache, pria un gentilhomme de ses amis de luy donner la main; comme ils étoient dans la rue Dauphine, l'envie de pisser prit au cavalier; il s'approche d'un mur, il pisse, sans songer qu'il tenoit la main d'une dame, et sans la quitter, et tout cela par absence comme faisoit M. de Brancas, encore celui-cy quittait la main de la reine pour pisser contre la tapisserie, mais celui-là tint toujours ferme; la dame qui n'avoit pas de masque, étoit rouge comme de l'écarlate; tout le monde la regardait, tout le monde rioit, et son escuyer pissoit toujours; quand il eut fait et qu'il fut revenu de son absence : Excusez, dit-il, madame, si je vous ay fait un peu attendre, c'est que j'ai une rétention d'urine qui m'incommode beaucoup. » (Page 263 de l'édition in-12 de 1696). Ce detestable ana publié par Guy-Marais compte des exemplaires qui ont pour titre F... ana, et il a été réimprimé dans la collection des Ana (tome I, Paris, 8°, 1789, en dix volumes.) Berthod, en se promenant dans *la ville de Paris*, pour en faire la description en vers burlesques, s'arrêta un moment dans la grande salle du palais, et s'il s'étonne des libertés qu'on y prend, c'est qu'on choisit pour les satisfaire, justement la place où se trouve l'image du roy;

règles de la bienséance (8). On passait par une porte trop étroite (9), dans une seconde antichambre trop vaste. Là se tenaient les nombreux représentants de cette domesticité vague, nommée esclaves chez les anciens, clients au moyen âge, et qui se retrouve encore chez quelques seigneurs espagnols et chez tous les Orientaux. Mais au XVIIe siècle, depuis qu'ils avaient cessé d'être une garde utile, ils n'étaient plus que des valets arrogants ou mendiants (10), dont les étrangers comme les seigneurs du lieu obtenaient avec peine quelques services. Ces antichambres, ces salles, ces couloirs, étaient carrelés de pierre de marbre, et de terres cuites émaillées en riches dessins que les traces des pieds effaçaient; les appartements étaient parquetés ou nattés; les plus riches avaient des tapis.

On laissait dans l'antichambre les manteaux chargés de pluie (11), les galoches couvertes de la boue des rues (12), et l'on entrait dans les appartements, les salons et la grande galerie, vaste salle de réception, destinée aux fêtes qui se donnaient une ou deux fois l'an. La manière dont toutes ces

---

Tien, tien, voy tu pas un qui pisse
Contre un pilier, ha par ma foy
Tout droit sous l'image du roy.

(Page 13 édit. in-4°; voir aussi l'édition Elzevirienne *jouxte la copie à Paris chez la veuve Guillaume Loyson*, 12, 1654).

Je ne sais ce que c'est que cette image du roy dans la salle du palais; est-ce celle de Philippe le Bel, dont il est fait mention dans l'*Esbatement du mariage des IIII fils Hemon*; *au Palais, à la Pierre de marbre devant le beau roi Philippe*; ou bien est-ce plutôt l'une de celles qui successivement la remplacèrent ?

(8) *Un jour un garçon, c'est l'abbé Tétu l'aîné, menoit madame de Caroye chez madame de Chavigny : Mon pauvre abbé lui dit-elle en passant dans une grande salle, tourne la tête; et après elle se met à pisser dans une cuvette.* (Tallemant, VII, 18.)

(9) M. Cimillou Des Bares accepte comme valable la tradition suivante, pour expliquer les dimensions étroites des portes à un seul battant d'Ancy-le-Franc, château bâti, comme on le sait, en 1535. *Antoine de Clermont-Tonnerre croyoit avoir des droits aux deux battants chez le roy; ces droits ne furent pas reconnus, et il se ménagea la possibilité de rendre à Sa Majesté sa royale impolitesse.* (Description d'Ancy-le-Franc, p. 16.)

(10) Montauron défendait à ses domestiques de rien recevoir (Tallemant, VIII, 123), aussi était-il cité pour avoir poussé loin la grandeur du luxe et le faste des manières. D'un autre côté Tallemant raconte que M. d'Angoulême ne payait pas ses gens, mais *qu'il leur disoit : quatre rues aboutissent à l'hôtel d'Angoulême, vous êtes en beau lieu, profitez-en si vous voulez.* (Tome I, p. 221). Cet hôtel est devenu l'hôtel de Lamoignon, rue Pavée, au Marais. Il était du grand air de se laisser voler et mal servir par ses gens; pour n'en donner que deux exemples, je les prendrai l'un dans les *Précieuses Ridicules* de Molière, dont le succès date de 1659; l'autre dans le *Roman Bourgeois* de Furetière, qui parut en 1666. Mascarille appelle une longue kyrielle de laquais, aucun ne se présente, et pour cause. Il s'écrie : *Au diable soient tous les laquais; je ne pense pas qu'il y ait gentilhomme en France plus mal servi que moi. Ces canailles me laissent toujours seul* (scène VII). Le marquis, dans le *Roman Bourgeois*, éclaboussé pendant qu'il contemple Lucrèce, envoie son page chercher d'autres habits. *Mais le page revient tout en sueur lui dire que le valet de chambre avoit emporté la clef de la garde robe, et que depuis le matin qu'il habilloit son maître, il ne revenoit à la maison que le soir; suivant la coutume de ces fainéans, que les maîtres laissent jouer, yvrogner et filouter tout le jour, faute de leur donner de l'emploi, dans la pensée qu'ils dérogeroient à leur grandeur s'ils les occupoient à plus d'un office.* (Page 35, édit. de Nancy, 1713, 12°.)

(11) Les gouttières en forme de gargouille jetoient l'eau du haut des maisons, jusqu'au milieu de la rue. Loret l'apprenait à Boileau :

Les eaux qui tombaient des gouttières
Firent dans Paris cent rivières.

(Liv. VI, 87, 1655).

Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières,
Grossissant les ruisseaux, en ont fait des rivières,

(Boileau, sat. VI.)

Il y avait manteau et manteau : les uns se laissaient à la porte par bienséance; Bassompierre les appelait des *manteaux de pluye* (Mémoires, page 153, tome I); les autres se conservaient à table par marque de respect. — Les traités de la civilité n'oubliaient pas ce point important : *Il n'est pas de la bienséance de s'envelopper de son manteau, quand on entre dans la maison ou dans les chambres. Chez le roy, entrant ainsi, on s'exposeroit à quelque correction.* (P. 17, chap. IV). *Il ne faut pas quitter son manteau ou son épée pour se mettre à table, parce qu'il est de la bienséance de les garder.* (P. 97, chap. XI.)

(12) Les allusions ne manquaient pas avant le XVIIe siècle sur cette saleté de la ville de Paris, et on les retrouve plus tard :

De tant de cavaliers qui vont avec des bottes
A faute de souliers et non faute de crottes.

(*L'Espadon satirique*, sat. I.)

Vous ne verriez alors tant de doctes esprits
Boitez jusqu'au genouil des crottes de Paris.

(*Idem*, sat. I, pag. 9, par erreur 11.)

Les 16 satires de Claude Desternod fournissent de bons renseignements sur le commencement du XVIIe siècle, elles, ont paru en 1621 pour la première fois, et leur succès les a fait réimprimer à Lyon, à Paris et à Rouen, en 1622, 1624 et 1626. Brossette (*Œuvres de Regnier*, 4°), Lenglet-Dufresnoy, l'abbé Goujet (*Bib. françoise, tome XIV*, p. 209 et 216), d'Artigny, (*Nouveaux mémoires d'histoire, tome V*, p. 240, *tome VI*, p. 113), le cat. de La Vallière (N° 2868), M. Weis (*Biographie univ., au nom de Desternod*), Barbier (*Anonymes, au mot Espadon*), Brunet (*Manuel, au nom Desternod*), etc., ont cherché à éclaircir l'obscurité qui règne encore sur ce Claude Desternod, sur ce Franchère et ce François Pavie de Fourquevaux. La personne qui aurait pu décider la question, l'a laissée indécise en passant sous silence ce poëte remarquable. (Cat. des livres comp. la bibl. poétique de M. Viollet-le-Duc. Paris 8°, 1843.) Berthod, également oublié par M. Viollet-le-Duc, apostrophe ainsi la ville de Paris en 1640 :

Ville toujours pleine de boue
Faite d'ordure et de pissat.

(Page 1.)

Il y fait un peut crotté, dit Mascarille, *mais nous avons la chaise*. Madelon lui répond en style de précieuse : *Il est vrai que la chaise est un retranchement merveilleux contre les insultes de la boue et du mauvais temps.* (Les Préc. Ridi., scène X.) On pourrait multiplier ces citations à l'infini. (Voir une scène dans le *Roman Bourgeois*, p. 34, édit. de 1713).

Malherbe écrit à Peiresc, le 3 oct. 1608 : « Il y a à cette heure un grand ordre dans Paris pour les boues, pour ce que les maisons sont taxées deux fois plus qu'elles ne l'étoient, mais j'ai peur que cette grande furie ne durera pas et qu'insensiblement nous retournerons au premier désordre et qu'il y fera crotté comme devant. » En effet, ce n'était pas la première fois que l'on tentait de nettoyer Paris. La collection manuscrite des ordonnances de police, formée par M. de Lamoignon, et conservée dans les archives de la préfecture de police contient plusieurs ordonnances sur ce sujet; la plus détaillée est de 1573 : *Ordonnance du roy concernant le faict des saillies des quais, boues et immondices de la ville et faulxbourgs de Paris; comme pour l'ornement et embellissement de nostre ville de Paris, capitale de nostre royaume, et santé des habitants d'icelle, plusieurs ordonnances ayent esté tant par nos prédécesseurs, que par nous, depuis nostre aduenement à la couronne, faictes, lesquelles, par négligence ou autrement, ne sont et n'ont esté gardées et obseruées, (à nostre grand regret et desplaisir:) pour ce est-il,* — suit un règlement très-sage, encore aujourd'hui en vigueur pour l'enlèvement des boues. La lettre de Malherbe prouve qu'il en fut de celle-là comme de ces devancières, et nous voyons que le *grand ordre* de 1608 ne fut pas non plus de longue durée, puisque le cardinal Mazarin, pendant son administration, s'occupe de la propreté des rues. Introduit le balayage pour faire disparaître la boue, et rétablit l'arrosage pour abattre la poussière :

Pour le moins, oserois-je dire,
Quand tout le monde en deuroit rire,
Que vous avez fait de grands biens
A messieurs les Parisiens;
L'esté, vous faisiez d'eau de Seine
Arrouser le cours de la Reyne.

(Lettre à M. le Cardinal, burlesque. A Paris, 4°, 1640, p. 15.)

Je dis qu'il rétablit l'arrosage, Parce que je vois dans la collection des ordonnances que cette mesure de propreté et d'assainissement de la ville avait été ordonnée dès le 2 juillet 1473; plus tard, le 14 avril 1524, on publie un *ordre aux habitants des maisons bâties sur les ponts d'arroser le pavé durant l'été*, et un règlement sur ce sujet le 14 juin 1538. Depuis ce temps, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, l'arrosage fut ordonné jusqu'à ce que Mazarin l'eût repris comme mesure de luxe et pour rendre plus agréable la promenade à la mode.

C'était en partie contre les voleurs et en partie contre la boue des rues, qu'on institua en 1661 des *porte-lanternes* et des *porte-flambeaux à louage* qui se tenaient le soir au coin des rues comme nos commissionnaires et accompagnaient les habitants de Paris selon les termes de leur privilége. Le 22 octobre 1661 : *Comme Sa Majesté prend plaisir à donner diverses commodités à ses sujets et surtout aux habitants de sa bonne ville de Paris, cela donne occasion aux esprits d'en rechercher tous les jours de nouvelles comme entre autres celle de porte-flambeaux et porte-lanternes à louage pour conduire et éclairer de nuit ceux qui voudront s'en servir pour aller et venir partout où bon leur semblera, dont sa dite Majesté par ses*

salles étaient décorées et meublées avait du grandiose, mais sans convenance; de la richesse, mais sans goût; ce vieil éclat sans fraîcheur s'alliait bien toutefois avec cette vieille noblesse et ses manoirs séculaires. Contre les murs se voyaient des cuirs estampés aux armes du propriétaire, des tapisseries toujours d'une grande valeur (13), quelquefois d'un mérite réel aux yeux des hommes de goût, et un objet de curiosité pour le vulgaire (14); des boiseries habilement sculptées, qui montaient presque aux poutres des plafonds, ou bien simplement des murs uniformément peints d'un brun rouge ou d'une teinte tannée. Pour meubles, des bancs, de riches consoles (15), quelques chaises, de petits miroirs, comme aux fenêtres il y avait de petites vitres, et à la voûte des lustres maigrement ornés de boules de cuivre et de morceaux de cristal de roche.

Cette longue suite d'appartements portait les traces du passage de ces seigneurs qui « crachaient haut » pour marquer leur rang (16), et se permettaient de plus grandes libertés pour prouver leur indépendance (17). Mal éclairés le soir par de rares chandelles (18), ils étaient glacés en hiver, même lorsqu'une forêt brûlait dans cet antre, qu'on appelait une cheminée, antre négligé par les fumistes, mais dont s'étaient emparés les artistes, pour sculpter les montants, les poignées et les énormes chenets (19). On marchait, on marchait longtemps avant d'arriver à

---

lettres-patentes du mois de mars dernier, vérifiées et enregistrées au parlement le 26e jour d'août suivant, a permis l'établissement dans sa ville, — Lesdits porte-flambeaux se placeront aux environs du Louvre, du Palais (Royal), *lieux d'assemblées, carrefours et places publiques. — Le bureau est établi rue Saint-Honoré, près les piliers des halles et sera ouvert le 14 octobre* 1662.

Malgré la longueur de cette note, je ne la terminerai pas sans dire un mot de ce qu'on appela *le haut du pavé*. Les rues étaient toutes, telles que nous les avons encore vues, sans trottoirs le long des maisons et encaissées dans le milieu en un profond ruisseau pour l'écoulement des eaux. L'habitude des personnages de distinction de se faire suivre par un nombreux cortége, et les règles de respect observées selon les rangs, imposaient à chacun le devoir de laisser au plus qualifié le haut du pavé, c'est-à-dire l'espace le plus rapproché des maisons, le plus à l'abri de la boue, des éclaboussures et même des gouttières. Le *Traité de la civilité*, qui s'attache exclusivement à décrire les devoirs des inférieurs envers leurs supérieurs, déroge ici à ses habitudes pour donner un conseil aux supérieurs. *Il est bon d'avertir ceux qui ont droit de souffrir qu'on leur cède toujours le haut du pavé, d'avoir un peu de considération pour ceux qui lui rendent cet honneur, et de se dispenser le plus qu'ils peuvent de passer et repasser le ruisseau, pour ne pas les incommoder, en les obligeant de faire une espèces de manège, tournoyant sans cesse autour d'eux pour leur laisser le lieu d'honneur.* (P. 91, édit. de 1673.)

(13) Elles avaient une valeur positive, puisqu'on les jouait comme dernière ressource, et qu'on les mettait en gage au premier besoin. Tallemant des Réaux nous raconte qu'*un jour Pierre Dreux, conseiller au parlement, ne trouva ni lit ni tapisserie dans la chambre de sa femme, elle avait tout joué.* (Tallem., X, p. 5.) Plus loin, il nous apprend que Moncontour, avait mis en gage, pour trois mille livres, une tapisserie qu'il avait achetée la veille, à Bétaud pour dix mille, sans la payer toutefois. (Tallem., X, p. 67.)

(14) La valeur de ces tapisseries rendait nécessaire une garde soigneuse et toute spéciale. Audiger, dans sa *Maison réglée*, a un chapitre tout entier sur ce sujet :

Chapitre xii. *Du garde-meuble, tapisserie ou concierge.* — « Quant aux appartements de meubles tendus, il doit aussi en avoir un soin particulier, et les bien balayer et vergetter tous les jours pour en oster la poudre et empêcher que les araignées ne s'y mettent, et prendre garde que les souris ne gastent les tapisseries. » page 33 de l'édition suivante : « La maison réglée est l'art de diriger la maison d'un grand seigneur et autres, tant à la ville qu'à la campagne, — avec la véritable méthode de faire toutes sortes d'essences, d'eaux et de liqueurs, fortes et rafraîchissantes, à la mode d'Italie. A Paris, chez Nicolas Le Gras, 8°, 1692. » Il y a une autre édition, Paris, 12°, 1700. Je recommande les chapitres II et III : « Table du seigneur, à quelle dépense elle peut revenir par an, à la servir à douze converts par jour, soir et matin d'ordinaire. (Chap. II.) De l'écurie d'un grand seigneur. Un grand seigneur ne peut avoir moins que quatorze chevaux de carrosse, qui sont deux attelages. » (Chap. III.)

On avait de ces tapisseries dans les garde-meubles ou on les décrochait des grands appartements, pour en couvrir les façades de la maison sur la rue, soit pour le passage des processions, soit pour le défilé des grandes entrées solennelles. Il paraît qu'on en montrait quelquefois moyennant finance, car on lit dans les mémoires de Tallemant des Réaux ce qui suit : *Dans l'isle de Notre-Dame on voyoit pour de l'argent quatre pièces de tapisseries à l'antique, les plus belles du monde.* (Tallemant, X, p. 80.)

(15) Quelques salles de vieux châteaux, quelques réduits d'anciens hôtels de province, sont aujourd'hui ce qu'ils étaient au commencement du XVIIe siècle, mais c'est une grande rareté. Les anciennes miniatures des manuscrits, les vieux tableaux, quelques gravures nous montrent l'ameublement pendant le siècle qui précéda les réformes de madame de Rambouillet, Willemin, Shaw, Pugin, etc., ont complété quelques détails, classés méthodiquement à l'usage des amateurs. La plus curieuse estampe, pour donner une idée exacte de l'intérieur d'une chambre à coucher, avec le lit, ses ruelles, le balustre, les tableaux de sainteté, les tapisseries contre les murs et les lustres contre les tapisseries, est dans l'œuvre d'Abraham Bosse, sous ce titre : La cérémonie servée au *contrat de mariage passé à Fontainebleau, en présence de Leurs Majesté, entre Vladislaus IIII — et Louise-Marie de Gonzague — desseigné et graué à l'eau-forte par A. Bosse, à Paris, le 8me novem.* 1645, *avec priuilége.*

(16) Tallemant dit de M. de Béthune, comte de Charost : *Il ne servoit qu'à marcher sur les crachats du cardinal de Richelieu.* (Tome III, page 150.) La Bruyère donne à son riche Giton ce trait caractéristique : *Il crache fort loin, et il éternue fort haut* (des Biens de fortune, page 83). Ant. Courtin remarquait, en 1671, dans son curieux Traité de la civilité, qu *autrefois il estoit permis de cracher à terre devant des personnes de qualité, et il suffisoit de mettre le pied dessus; à présent, c'est un indécence.* (Edition de 1673, p. 243. Pour ceux qui suivent la mode, la mot *autrefois* est synonyme de deux ou trois ans.

(17) L'anecdote citée plus haut et attribuée à Bassompierre, a ses analogues dans les mémoires du temps.

(18) L'éclairage des appartements se composait de chandelles et de cierges de cire blanche, fichés dans des lustres suspendus aux plafonds ou accrochés aux murs. En général, la chandelle ne se rencontrait plus, au XVIIe siècle, ni dans les palais des rois, ni dans les hôtels de la riche noblesse; mais on ne se faisait aucun scrupule de s'en servir dans les autres classes, et d'éclairer de cette manière les fêtes données aux princes. Tallemant, dans ses mémoires, raconte qu'à la fin d'un bal, une jeune fille voulant éclairer le roi à sa sortie, *monta sur un siège pour prendre, non un bout de bougie, mais un bout de chandelle de suif dans un chandelier de bois, avec si bonne grâce qu'il en devint amoureux.* (Tome III, page 61.) C'était donc déjà avec quelque dégoût qu'on usait de chandelle de suif. Le mot en lui-même désignait indifféremment la cire et le suif, et cependant *les chandelliers* n'avaient droit qu'*au débit du suif, de l'huile, du vieux oing et semblable graisse.* (Sauval, Ant. et Rech., II, 473; Tallemant, tome I, page 85; le Livre des métiers, etc., etc.) Lorsque Loret décrit la *belle collation* donnée par madame de Sévigné à la duchesse de Chevreuse au retour de la promenade sur le cours (juillet 1650), il s'exprime ainsi dans son langage soi-disant poétique et passablement libre :

On y vit briller aux chandelles
Des gorges passablement belles.
(Liv. I, p. 27.)

Malherbe, précédé de son domestique qui portait une lumière, fut arrêté dans l'escalier par un homme qui lui raconta une longue histoire. Il interrompit ce fâcheux en lui disant : *Adieu, monsieur, adieu! vous me faites brûler pour cinq sols de flambeau, et ce que vous me dites ne vaut pas un carolus* (Tallem., tome I, p 258). Cette anecdote est aussi racontée dans le *Segraisiana*, qui donne en outre le nom de l'interlocuteur, M. de Saint-Marc (Ségrais, Œuvres, tome I, édit. d'Amsterdam, 12°, 1723).

(19) *Malherbe ôta les chenets du feu; c'étoient des chenets qui représentoient de gros satyres barbus. Mon Dieu, dit-il, ces gros b... se chauffent tout à leur aise, tandis que je meurs de froid.* (Tallemant, I, p. 130.) Sur ces énormes chenets, voir l'historiette de Racan (tome III, p. 129), et aussi Sauval, qui donne de curieux détails sur leur forme, leur poids, leur prix, etc., etc. (Tome II, page 280.)

On conserva, dans tout le XVIIe siècle, l'habitude d'orner les cheminées et d'en exagérer l'importance. Les artistes varièrent à l'infini ce thème d'ornementation, et on retrouve des traces de ces efforts d'abord dans quelques maisons du temps (la maison des Marchands, rue des Déchargeurs, l'hôtel Lambert, et pour une époque un peu antérieure, la grande salle de l'Hôtel de Ville), puis ensuite dans les projets et dessins des architectes. Pour ne pas sortir du cadre circonscrit du XVIIe siècle, et ne citer que des recueils qui ne sont pas à la portée de tout le monde, je donnerai les titres de plusieurs séries de planches remplies de projets plus ou moins bien conçus mais tous en rapport de style, de richesse et d'importance avec ce qui s'exécutait journellement dans les habitations

Divers dessins de cheminées à la royale, dessignées et gravées par A. Pierretz. A Paris, chez Pierre Mariette, petit in-folio.

la seule chambre habitée, quoiqu'elle fût tout au plus habitable.

Dans le vieux palais, dans l'ancien hôtel, la pénurie du logement, au milieu de la splendeur des appartements, avait fait de la chambre à coucher, ou, pour mieux dire, du lit et de ses ruelles, comme le refuge de toute la vie privée (20); par cette raison, elle était un peu plus garnie sans être plus intime, un peu mieux défendue de l'air extérieur par de doubles portes (21) sans être mieux fermée au vent ou au bruit, et munie d'un chauffe-doux ou d'une cheminée, de manière à lutter sans désavantage contre la mauvaise saison (22).

Mais parlons d'abord du lit. Il semblerait que ce meuble eût un privilége et fût quelque chose de sacré, tant il était resté immuable, représentant encore au XVIIe siècle, ce qu'il avait été dans tout le moyen âge (23). Vaste comme une chambre (24), dressé sur quatre pieds (25) et élevé sur une estrade, comme une tour sur ses fossés, surmonté d'un dais qu'on appelait un ciel, couvert d'oreillers de toutes grandeurs (26) et d'une courte-pointe dont les bords retombaient en franges dorées (27), le lit était enveloppé de vastes rideaux (28), qu'on fermait la nuit, afin d'intercepter le froid et le bruit, et il était défendu par le balustre, comme par une ligne fortifiée, qui avait pour sentinelle avancée l'étiquette (29). Il était appuyé par le chevet, au mur, et avançait les pieds vers la porte d'entrée, afin que la personne couchée n'eût qu'à se dresser sur son séant, pour faire face aux nouveaux arrivants retenus par le balustre, et pour se tourner aussi aisément d'un côté et de l'autre vers ceux qui avaient le privilége d'entrer dans les ruelles, ici les nouvellistes, les élégants et les poëtes, là les hommes politiques ou les gens d'affaires (30).

Diverses inventions nouvelles pour des cheminées avec leurs ornemans, de l'invention de Jean Marot. J. Marot fecit.

Pièces d'architecture où sont comprises plusieurs sortes de cheminées. — 1633. *A Paris, chez Mich. Van Lochom, par Lemercier.*

Livre d'architecture, d'autels et de cheminées, de l'invention et dessin de J. Barbet, gravé à l'eau-forte par A. Boss. M. DC. XIII, *chez Tavernier*, petit in-4°. Ces projets sont raisonnables; il pourraient avoir d'autres qualités.

Cheminées à l'italienne, nouvellement inventées et gravées par J. Le Pautre. 4° Plusieurs séries de six planches chacune, qui se vendent *à Paris, chez Jollain*, 1655, *chez Mariette* et d'autres. Les projets sont doubles, étant mi-partis sur chaque planche.

Nouveaux dessins de cheminées à l'italienne inuentez et grauez par J. Le Pautre. — Se vendent à Paris, chez N. Langlois, petit in-folio.

Cheminées à la Romaine, inuentées et grauées par Jean Le Pautre, architecte. A Paris, chez Pierre Mariette.

Grandes cheminées à la Romaine, inuentées et grauées par J. Le Pautre, se vendent à Paris, chez P. Mariette, avec privilége, 1663, *folio.* Chaque planche offre deux projets exécutés à moitié, et en outre une planche d'assemblage qui montre la cheminée dans la salle, avec ses supports, son couronnement, ses plaques ornées, ses chenets bizarres, etc.

Autre série. *Jean Le Pautre jn. et fe. avec priuilège, et se vendent chez Le Blond, rue St.-Denis, à la cloche-d'Argent.*

Cheminées à la moderne, inuentées et gravées par Jean Le Pautre. Se vendent à Paris, chez Pierre Mariette, rue St-Jacques, à l'Espérance, avec priuilège du Roy, 1661, petit in-folio.

Nouveaux dessins de cheminées à peu de frais, jn. et grauez par J. Le Pautre. A Paris, chez N. Langlois. Il y avait tout avantage à exécuter à peu de frais des dessins plus raisonnables.

Ces ouvrages suffiront, si l'on n'a pas le temps de recourir aux pièces historiques et aux vues intérieures des habitations de ville et des châteaux. J'ai donné, col. 201-202 de cette *Revue*, le dessin du couronnement de la grande cheminée du palais Mazarin.

(20) En 1654, l'abbé Daubignac donne une description de la chambre à coucher d'une des maisons de la place Royale; il l'appelle *un sanctuaire*: « Le plus beau quartier de la ville de coquetterie est la grande place qu'on peut dire véritablement Royale (*c'était la dernière lueur de sa vogue*). Elle est environnée d'une infinité de réduits où se tiennent les plus notables assemblées de coquetterie, et qui sont autant de temples magnifiques consacrés aux nouvelles divinités du pays; car au milieu d'un grand nombre de portiques, vestibules, galeries, cellules et cabinets richement ornés, on trouve toujours un lieu respecté comme un sanctuaire où, sur un autel fait à la façon de ces lits sacrés des dieux du paganisme, on trouve une dame exposée aux yeux du public, quelquefois belle et toujours parée, quelquefois noble et toujours vaine, quelquefois sage et toujours suffisante. » — Il est inutile d'accepter la critique de l'auteur sur les précieuses, mais on lit plus loin : « Il n'est pas défendu aux belles de garder le lit, pourvu que ce soit pour tenir ruelle plus à son aise, diversifier son jeu, ou d'autres intérêts que l'expérience seule peut apprendre. (Le Royaume de coquetterie, p. 5.) J'ai dans mes souvenirs un passage qui indique que les ruelles étaient garnies de tapis; d'autres fois elles étaient simplement carrelées, comme le prouve l'anecdote dégoûtante et risible à la fois, racontée par Brantôme. (Dames galantes, édit. de 1822, page 577.)

Madame Gondran changeait de chemise pendant le bal. La conduite de cette dame était, en tout, assez singulière. (Tallement des Réaux, tome VII, p. 203) *Madame de Choisy disait familièrement à M. de Candale : Mais allez au moins, faire un tour dans l'antichambre; croyez-vous qu'on n'ait point envie de pisser?* (Tallem., t. VII, p. 164.) Un pareil langage va mal dans la bouche d'une personne citée pour ses agréments et sa distinction; mais nous n'avons pas à rechercher ici si le mot est vrai; il nous suffit que du temps de Tallemant des Réaux, il répondît à des habitudes même excentriques et comme on pouvait les attendre d'une personne qui commettait l'indigne saleté dont le même écrivain s'est fait l'historien. (Tome VII, p. 166.)

(21) Les portes fermaient mal et bruyamment; les portières, ce qu'on appelait aussi *l'huis vert*, arrêtaient le vent, étouffaient le bruit. (Voir Tallem., X, p. 104.)

(22) Charles De Lorme, médecin de Henry IV et de Louis XIII, vivait enfermé dans une chaise construite à son usage et fixée devant son feu. Il attribuait à ce soin sa longue vie, qui se termina en 1673; il avait 94 ans.

(23) Sauval nous a conservé d'assez curieux détails sur les droits qu'ont eus les pauvres de l'Hôtel-Dieu sur le lit de l'évêque de Paris, après sa mort. Je ne cite parmi les usages de moyen âge que ce seul fait, parce que, tout en datant de 1168, il fut confirmé par la cour, sur les conclusions des gens du roi, en 1647 et 1654 (Hist. et Rech., tome II, p. 456), et qu'il prouve mieux qu'aucune autre recherche, comment le lit avait acquis en luxe, en douceur, en fourniture, sans varier dans la forme

(24) *Quand les lits ne portoient que six pieds de long sur autant de large, on leur donnoit simplement le nom de cauchettes; mais lorsqu'ils étoient de huit pieds et demi sur sept et demi, ou de onze sur dix, ou bien de douze sur onze, en ce cas là on les oppeloit des couches.* (Sauval, Hist. et Rech., t. II, p. 280)

(25) L'histoire anecdotique de ce temps est remplie d'aventures dans lesquelles quelqu'un se cache sous le lit. (Tallemant, II, 17). J'y renvoie en laissant de côté Brantôme et les historiens du siècle précédent.

(26) *La comtesse de Soissons avait des oreillers dans son lit, de toutes les grandeurs imaginables; il y en avait même pour son pouce.* (Tallemant, t. I, p. 213.)

(27) Voir, dans les mémoires de Tallemant des Réaux (tome I, p. 120), une anecdote sur cette frange.

(28) *Madame de Guise avait fait tirer les rideaux pour dormir*, pendant que mademoiselle de Guise faisait de singulières choses *sur le plancher*. Tallemant raconte tout cela avec assez d'esprit et le cynisme d'un libertin. (Tome I, page 123.)

(29) Louis XIV reçut dans sa ruelle, derrière le balustre, le légat *à latere* Chigi, neveu d'Alexandre VII. Il venait lui apporter la satisfaction exigée. (Voir les tableaux, gravures et récits du temps. Voir aussi, dans les ordonnances du palais de Louis XIV et de Louis XV, le rôle que jouent les ruelles du lit royal.)

(30) Je marque avec intention les deux ruelles, parce qu'elles avaient toutes deux leur rôle, quelquefois distinct et tranché. Selon Furetière il y avait *la grande et la petite ruelle*, le côté où il était honorable d'être assis, et celui où les gens de peu étaient reçus. (Dict., édit. de 1690.) Pendant que Bassompierre et d'autres courtisans jouaient avec le roi d'un côté de son lit, c'est-à-dire, dans l'une des ruelles, on annonça madame d'Angoulême. Henri IV quitta son jeu, se tourna dans son lit, où la goutte le retenait, et reçut cette noble visite dans l'autre ruelle. (Mémoires du maréchal de Bassompierre, tome I, page 189. Cologne, 12°, 1666.) J'ai remarqué ailleurs combien, sous ce rapport, l'ordonnance du tableau de la mort du cardinal Mazarin, peint par Delaroche, manque d'exactitude.

On causait, on jouait, on chantait dans la ruelle. Mariguy écrit, le 29 sept. 1662, à Lenet, après la petite émeute du Palais-Royal, premier symptôme de réaction contre les Frondeurs : *Je baptisay cette assemblée, l'Assemblée des Torche-Culs du Palais-Royal* (au lieu de la paille des Frondeurs, on portait des petits morceaux de papier au chapeau), *et je fis pour leur complaire, quatre couplets de chanson, sur-le-champ, sur l'air des Petits Sauts de Bordeaux. Je vous les envoye, et je m'asseure qu'ils vous feront rire*;

Cette forme antique, conservée dans les habitations modernes, avait été maintenue des mœurs du temps passé. La nouvelle mariée y attendait la foule le lendemain de ses noces (31), la femme du seigneur y recevait les hommages de ses vassaux (32), la femme du monde y restait couchée presque toute la journée (33); c'était, après le fauteuil, la place d'honneur où l'on faisait asseoir la personne la plus importante (34) et

---

S. A. qui m'avoit envoyé quérir avant-hier pour la divertir, en rit bien dans son lict, et nous chantâmes en chœur de musique dans la ruelle. (Manuscrit de Lenet. Lettres et Traités. Bibliothèque royale, suppl. François 3000/9).

(31) Lorsque la chambre à coucher était la chambre d'apparat et des grandes réceptions, elle servait à cet usage. Il n'y avait donc rien d'extraordinaire ou d'inconvenant à visiter la nouvelle mariée sur son estrade; mais quand, plus tard, on se mettait sur son lit pour recevoir, à titre de femme, les gens qu'on avait salués la veille au milieu du salon, on donnait prise à la critique du moraliste: « Le bel et judicieux usage que celui qui, préférant une sorte d'effronterie aux bienséances de la pudeur, expose une femme d'une seule nuit, sur un lit, comme sur un théâtre, pour y faire pendant quelques jours un ridicule personnage, et la livre en cet état à la curiosité de l'un et de l'autre sexe, qui, connus ou inconnus, accourent de toute une ville à ce spectacle pendant qu'il dure. Que manque-t-il à une telle coutume pour être entièrement bizarre et incompréhensible, que d'être lue dans quelque relation de la Mingrelie. » (Caract., De la Ville, chap. VII.)

La clef des Caractères donne cette note : « C'est un usage à Paris que les nouvelles mariées reçoivent, les trois premiers jours, leurs visites sur un lit, où elles sont magnifiquement parées, en compagnie de quelques demoiselles de leurs amies; et tout le monde les va voir et examine leur fermeté et leur contenance sur une infinité de questions et de quolibets qu'on leur dit dans cette occasion. »

Cette dernière remarque explique l'indication de La Bruyère, quoiqu'il soit probable que la bourgeoisie seule se rendit coupable de ces indiscrétions. Dans la haute société on se contentait de faire quelques compliments. Je trouve dans le recueil des pièces manuscrites de la Bibliothèque royale, collection Maurepas, une *Parodie de la scène V de l'acte I de l'opéra* d'Alceste, *faite par Philippe Emanuel de Coulanges, maître des requêtes, sur un vieux lit qui était dans sa famille.* Il est question de ces compliments :

Enfin je vous revois, vieux lit de damas vert.
Vos rideaux sont d'esté et vos pentes d'hyver.
Je vous revois vieux lit si chéri de mes frères,
Où jadis toutes mes grandes mères,
Lorsque Dieu leur donnoit d'heureux accouchemens,
Sur leur fécondité recevoient complimens.
Hélas! que vous avez une taille écrasée!
On ne vous connaît plus ni grâce ni façon.
Autant de modes que d'années;
Aujourd'hui le tapissier Bon,
A si bien fait par ses journées,
Qu'un lit tient toute une maison.
(1674, f° 157, tome IV.)

Je ne cite ni la réponse, ni la réponse à la réponse, elles sont imprimées (pages 73 et 74 des Chansons choisies, Paris, 12°, 1694), et l'on trouve plusieurs chansons (Bibl. de M. Benj. Delessert, t. I, p. 291), sur l'air : *Enfin je vous revois*, etc.

D'après le livre *des Cérémonies nuptiales de toutes les nations par le sieur de Gaga. Paris*, 12°, 1681, cette réception se faisait à la lueur des flambeaux : « A Paris la mariée reçoit les visites, tout habillée, sur un lit de parade dans une chambre dont toutes les fenêtres sont fermées, et dans laquelle on ne voit d'autre clarté que celle des lustres et des bougies. » (Page 12.) L'auteur me semble avoir pris pour un usage général quelques faits particuliers venus à sa connaissance.

La noblesse continuait ainsi les habitudes de ses pères, et les jeunes femmes y trouvaient l'avantage de s'épargner le dérangement des visites. Nous savons par madame de Genlis (édit. des Caract. de La Bruyère), que *sous le règne de Louis XV, cet usage fut très-modifié*, et que des chaises longues dépossédèrent le lit de ses prérogatives.

A l'époque dont nous parlons, l'habitude de rendre visite aux jeunes mariées, sur leur lit de parade, avait pénétré en Italie, et la manière dont cette cérémonie eut lieu au palais Colonna à Rome, après les premières couches de Marie Mancini, nous montre comment l'imagination italienne et le goût des décorations en pouvaient faire une sorte de féerie théâtrale : « A la fin de quarante jours, que je relevay de mes couches, il fallut me disposer à recevoir la visite du sacré collège, des princesses et des autres dames de la ville; et pour le pouvoir faire avec toutes les formalités requises, je me mis dans un lit qu'on m'avoit préparé pour mes premières couches et qui ne servit que cette fois-là et dont la nouveauté aussi bien que la magnificence causa une admiration générale. C'estoit une espèce de coquille qui sembloit flotter au milieu d'une mer, si bien représentée, qu'on eût dit qu'il n'y avoit rien de plus véritable et dont les ondes lui servoient comme de soubassement. Elle estoit soutenue par la croupe de quatre chevaux marins, montés par autant de sirènes; les uns et les autres si bien taillés et d'une manière si propre et si brillante de l'or, qu'il n'y avoit pas des yeux qui n'y fussent trompés et qui ne les crussent de ce précieux métal. Dix ou douze Cupidons estoient les amoureuses agrafes qui soustenoient les rideaux d'un brocard d'or très-riche, qu'ils laissoient pendre négligemment, pour ne laisser voir que ce qui méritoit d'estre veu de cet esclatant appareil, servant plutôt d'ornement que de voile » (Mémoires de madame Marie Mancini, page 55 de l'édition donnée par un Sr Bromond.)

Lorsque le comte de Marsin se maria, madame de La Guette était au nombre des invités, et elle raconte dans ses mémoires, dont la simplicité suffit pour établir l'authenticité, les cérémonies du mariage. Je prends le passage suivant : « Les dames furent coucher madame de Marsin, et M. le duc de Montruzier lui amena dans sa chambre monsieur son cher époux. — Le lendemain je fus voir les nouveaux mariés à leur lit. » (Page 119. Mém. *A La Haye*, chez Adrian Moetjens, 12°, 1681.) Je crois que cette visite d'une femme aux nouveaux mariés, *à leur lit*, était exceptionnelle et tenait aux habitudes cavalières de madame de La Guette.

(32) Nous voyons par les mémoires de Mademoiselle, que madame recevait ainsi : « Elle étoit parée dans son lit, avec les rideaux ouverts, pour recevoir tout le monde depuis le matin jusqu'à neuf heures du soir. » (Page 21, tome 43, collection Petitot.) Recevoir dans son lit pourrait n'être que de la paresse, mais ce qui prouve l'importance du rôle que jouait le lit dans l'appartement, c'est qu'on s'asseyait sur son lit pour recevoir. Le coadjuteur et M. de Beaufort vont chez madame de Montbazon vers les six heures du soir, ils la trouvèrent non pas au lit, mais sur son lit. On discuta la nécessité de sortir de Paris, et au plus fort de la contestation, dit le coadjuteur : « Madame de Montbazon se leva de dessus son lit où elle était, et elle me dit, après m'avoir mené près de la cheminée : *Avouez le vrai, vous ne sauriez quitter vos nymphes.* » (Edit. 12°, 1842, t. I, page 292.)

Les Mémoires du duc de Saint-Simon nous apprennent qu'on ne recevait pas sur son lit parce qu'on y avait couché, mais qu'on allait chez ses voisines s'y placer, comme sur un trône, pour y recevoir les hommages. Ainsi, lorsqu'il épousa la fille aînée du maréchal de Lorge (Mém., tome I, p. 262), *elle reçut le lendemain sur son lit toute la France à l'hôtel de l'Orge* (Mém., tome I, page 277), puis, le jour suivant, elle reçoit toute la cour sur son lit dans l'appartement de la duchesse d'Arpajon, comme plus commode *parce qu'il était de plain-pied.* (Mém., tom. I, page 278 et d'autres exemples immédiatement après.)

(33) *La marquise de Sablé est toujours sur son lit, faite comme quatre œufs, et le lit est propre comme la dame.* (Tome IV, page 83, mém. de Tallemant des Réaux.)

(34) *Mademoiselle Dervois alla voir le maréchal de Brézé qui lui fit le meilleur accueil du monde et la fit mettre sur son lit, parce que madame la princesse la jeune tenoit le fauteuil. Il obligea même M. de Cesy à recommencer une histoire du séroil qu'il avoit presque à moitié dite.* (Tallemant, tome III, p. 49.) Le même auteur raconte ce qui se passa chez M. Du Gué Bagnols, intendant de Lyon, et père de madame de Coulanges. On croirait assister à une scène de mauvais lieux, et cependant madame Dorgères, depuis madame de Champlâtreux, et d'autres femmes respectables se trouvaient réunies là : « Il y avait un lit dans la chambre, plusieurs y étaient couchés, Roquelaure se mit à badiner avec une femme qui lui sembla d'assez bonne composition. » Je renvoie, pour l'effronterie du reste, au tome VII, page 129 de ces mémoires indiscrets.

Je trouve dans la volumineuse collection des pièces manuscrites réunies par Conrart et achetée par M. de Paulmy (aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal. Recueil, tome V, pages 697 à 705), quatre lettres adressées de Bourbon-les-Bains en septembre 1655 par la comtesse de Maure à la duchesse de Longueville. Ces lettres roulent sur une difficulté d'étiquette, élevée entre madame de Saint-Geran et mademoiselle de Bouillon. L'une étant arrivée la dernière à Bourbon, devait une visite à l'autre. Mais il s'agissait de savoir si on s'assoirait sur le lit ou sur les chaises; je laisse parler madame la comtesse de Maure : « Je luy dis que si elle avoit envie d'estre traitée comme une soubrette, elle n'avoit qu'à se dépescher, mais que si elle vouloit l'estre suivant sa condition, il falloit faire préparer les voyes, et que pourvu qu'elle pust savoir qu'on trouveroit les altesses sur le lit, ce seroit assez, parce qu'elle n'auroit qu'à s'asseoir dessus pour éviter le petit siége. » — Tout se passa ainsi, mais, faute de dignité, madame de Saint-Geran accepta le petit siége dans la ruelle, et il faut lire la lettre de madame de Maure, pour comprendre sa douleur, sur un sujet aussi important. (Depuis que ceci est écrit j'ai retrouvé une de ces quatre lettres imprimée dans l'Histoire de la Fronde de M. Sainte-Aulaire, tome III, page 365.)

L'étiquette était alors quelque chose; ce que nous avons mis à la place a moins de dignité, sans avoir ni plus de sérieux, ni plus de solidité. L'étiquette voulait donc qu'entre gens égaux en rang, la réception fut égale en égards, Louis XIII, devant visiter le cardinal de Richelieu alité, fait préparer à côté de lui un second lit pour se coucher comme lui; Louis XIV, honorant de sa visite le maréchal de Villars blessé, observe le même cérémonial.

En 1671, date de la première édition du Traité de la Civilité, du sieur Ant. Courtin, les habitudes s'étaient tellement modifiées, ou les préceptes de madame de Rambouillet avaient si bien cours, qu'il était considéré comme inconvenant de s'asseoir sur le lit : *Il faut remarquer que c'est une très-grande indécence de s'asseoir sur le lit, et particulièrement si c'est d'une femme.* (Edit. de 1675. p. 47.)

qu'on ne laissait pas usurper (35). Naturellement, ce qu'il y eut de société ou de sociabilité dans ces temps vint se réfugier autour du lit, et les ruelles devinrent le réduit où s'installèrent la galanterie, l'esprit, la conversation, la sensualité aussi et les instincts grossiers, selon les époques et les personnes.

La grandeur de ces lits, le froid de ces chambres, la rudesse des mœurs, qui sentaient le camp, une certaine familiarité presque rustique, maintinrent longtemps l'habitude qu'avaient les hommes entre eux, les femmes entre elles, de coucher deux ou davantage, de recevoir ainsi, de causer et traiter affaire (36). Tout cela fit de la chambre à coucher le centre et comme le théâtre de toute la vie privée; aussi le lit est-il une scène d'aventures dramatiques (37), d'anecdotes piquantes (38), de surprises risibles (39), survenues, la plupart, faute d'une invention bien simple et qui devait longtemps encore manquer aux habitations. Les sonnettes étaient inconnues; on n'avait pas encore songé à faire courir ces menus fils d'archal contre les murs, de long en large, de bas en haut : où convenaient-ils mieux cependant que dans ces vastes hôtels, où des distances énormes séparaient la maîtresse de la maison de ses femmes et de ses domestiques? Aussi combien d'attentats à la vie que pouvait prévenir ce simple moyen de défense! combien d'attentats moins graves qui ont trouvé des victimes en leur laissant cette excuse!

Outre ces restes de la représentation et de la société du moyen âge, le XVIIe siècle avait conservé dans ses ameublements des traces de son existence guerrière, aventureuse et quelque peu nomade. Ainsi de même qu'aujourd'hui dans tout l'Orient, la maison offrait un asile si peu sûr contre l'émeute, la guerre civile ou les proscriptions, que les moyens de fuir étaient toujours prêts (40); on n'aurait pas confié à des armoires

(35) Voir une anecdote sur M. d'Interville. (Tallem., tome IV, page 213.)

(36) Charles IX trouvait tout naturel de proposer au comte de La Rochefoucault de coucher au Louvre avec lui, pour le soustraire aux meurtriers de la Saint-Barthélemy. D'Aubigné partageait le lit de Henri IV; Cinq-Mars couchait avec Louis XIII.

En descendant plus bas, nous trouvons l'usage plus général, et pour ne pas manquer à mes habitudes, je citerai des faits. Je lis dans un volume de chansons manuscrites :

Madame d'Estissac,
L'honneur est au bissac.
Vous estes décriée,
Fiesque nous a dit
Qu'estant dedans son lit
Vous l'en aviez priée.

Jean Sulpice, ou plutôt son traducteur et amplificateur Pierre Broë, donne les conseils suivants dans sa Civilité puérile et honneste qui a pour titre : *Des bonnes mœurs et honnestes contenances. — Lyon* 8°, 1555, *p.* 15 :

Et quand viendra que tu seras au lit,
Après soupper, pour prendre le délit
D'humain repos auecques plaisant some,
Si auprès de toi est couché quelque home,
Tiens doucement tous tes membres à droyt,
Alonge toy, et garde à son endroyt
De le fâcher alors aucunement.
Pour te mouuoir ou tourner rudement;
Par toy ne soyent ses membres descouuerts,
Te remuant ou faisant tours divers:
Et si tu sens qu'il soit là sommeillé,
Fay que par toy il ne soyt esueillé.

Voir deux grandes dames et un quiproquo risible (Tallemant, Mém., VI, 60), deux hommes du grand monde et une sale anecdote (t. III, p. 136); enfin un mot assez plaisant dans le tome IV, page 171, du Ménagiana, un des moins nuls parmi les Ana: « M. de Fiesque, en entrant un matin (1640) chez madame de L..., vit en passant dans une chambre deux de ses filles d'honneur qui étaient encore dans le lit : *Eh bien, mesdemoiselles, leur dit-il, vous voilà couchées ensemble en attendant mieux.* » Rions du mot, prenons au sérieux la chose. La Fare dit aussi que madame de Maintenon, alors veuve Scarron, partageait le lit de Ninon de Lenclos. La pauvreté de l'une, l'hospitalité de l'autre, empêcheraient d'appliquer ici ce fait, si même il était prouvé. J'en dirai autant d'une anecdote racontée par Tallemant des Réaux (VII, p. 246). Les goûts infâmes de Bois-Robert étaient connus.

Madame de Mucy couchait régulièrement avec ses femmes de chambre (Histoire de madame de Mucy, par mademoiselle D^ne (Valdory) : *Après avoir soupé, on nous mit dans une chambre à deux lits, je me couchai dans l'un avec ma maîtresse, ce qui m'arrivait souvent* (p. 159). Cette habitude donne lieu à une singulière méprise. (Cette histoire est réimprimée à la fin des Mémoires de la vie de Th. Agrippa d'Aubigné, p. 113. A Amsterdam, 12°, 1731.)

Je renvoie aux mémoires du temps pour d'autres anecdotes, non moins piquantes, non moins instructives sur ce point.

(37) Le lit était une cachette. Quand la maréchale d'Ancre entend s'approcher les cris de la foule et les pas des assassins de son mari, elle met ses pierreries et objets précieux sous son matelas, puis elle se couche dessus. Le lit, dans d'autres circonstances, fut aussi une sorte de boîte aux lettres anonymes, les Mémoires de Brienne, Motteville, etc., prouvent qu'on avertissait la reine Anne d'Autriche de choses qu'on n'osait lui dire, en les laissant par écrit sur son lit.

Dans les agenda du cardinal, vers la fin de 1643, on lit cette note: *La Porta, che mi tradisce che di concerto con Olfort messe la scrittura nel letto di S. M. che Morangi vi era e che fu veduto.* (Bibl. roy., fonds Baluze, agenda n° 3, p. 28.)

Au reste, pour preuve de cette assertion, que la chambre à coucher résumait toute la vie privée, je puis donner tous les mémoires du temps, tous les romans de l'époque, et mieux encore toutes les estampes. Abraham Bosse a consacré, presque entièrement, un talent incontestable à la représentation fidèle et minutieuse de tous les détails de la vie intime, et il suffit de parcourir son œuvre, pour se convaincre qu'il la place uniquement et exclusivement dans la chambre à coucher. Je sais, et j'aurai l'occasion de le remarquer, qu'il est plutôt le peintre de la bourgeoisie que de la haute noblesse; mais il faut avoir présent à l'esprit que les modes et les habitudes des hautes classes, abandonnées par elles trouvent de vingt ans en vingt ans un refuge dans les classes moyennes.

(38) *Malherbe ayant trouvé la vicomtesse d'Auchy seule sur son lit, il lui prit les deux mains d'une des siennes, et de l'autre la souffleta, jusqu'à la faire crier au secours. Puis, quand il vit que le monde venoit, il s'assit comme si de rien n'étoit.* (Tallemant, tom. I, p. 270.) La vicomtesse d'Auchy avait ses raisons pour ne pas se venger de ce traitement; mais la distribution de ses appartements et l'absence de sonnettes pouvaient seules l'obliger à le supporter. (Voir une autre anecdote qui peut servir de preuve dans les mémoires de Tallemant des Réaux, tom. II, p. 101.)

(39) La singulière position de la reine sur son lit quand Goubauld entre dans sa chambre (Tallemant, tom. IV, p. 130,) lui donna le sujet des vers suivants :

Souvent je doute encore, et de sens dépourvu,
Dans la difficulté de me croire moi-même.
Je pense avoir songé ce que mes yeux ont vu.

C'était une exception et comme un privilége réservé aux princesses d'avoir des veilleuses de nuit. On lit dans l'historiette de M. d'Emery, que Thoré s'introduisit dans la chambre de la duchesse de Savoie. *Elle le reconnut, car il y a toujours de la lumière dans la chambre des princesses comme elle. On appelle ce flambeau-là le mortier.* (Tallemant des Réaux, tom. V, p. 77.)

(40) Brantôme se complaît dans un licencieux détail, à propos d'une recherche que la reine mère ordonne dans les coffres de tous ceux qui étaient logés au Louvre. Il s'agissait de saisir des armes, et il est inutile de dire ce qu'on trouva, à la place, dans les coffres de ces dames. Tant il y a que tout le plus précieux et le plus secret, était enfermé dans les coffres, (Edition de 1822. Vies des Dames galantes, discours I. p. 181. Voir aussi p. 340.)

Lorsque le maréchal d'Ancre tomba sous les coups de ses assassins, des archers furent envoyés par Vitry *à l'hôtel de la maréchale pour saisir les coffres et empescher que l'argent ne fust détourné.* (*Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre.*) Il serait facile de multiplier à l'infini les citations. Les deux suivantes suffiront; je les prends avec intention à l'époque précise qui nous occupe :

Un certain commandeur de Malthe
Tout déconfit et désolé,
Pour un bahut à lui volé,
Dans lequel estoit sa finance
Avec maints papiers d'importance.
(*La Muse royale*, 6 fév. 1657.)

La bonne dame Olympia (la nièce du pape)
Sa dite toilette plia
Laissant en bahut, coffre ou caisse,
Maint et maint doré million.
(*La Muse royale*, 4 nov. 1657.)

fixes dans les murs ses bijoux, sa vaisselle, sa garde-robe; mais des bahuts portatifs, des caisses faciles à charger sur un mulet, contenaient tout l'avoir, ce qui formait la dot de la femme et le plus clair de la fortune du mari (41). La mode des bahuts sculptés, des cabinets d'Allemagne ou d'Italie faits en ébène ou en écaille, procédait avec des formes plus élégantes de ces sauvages précautions.

Au XVIIe siècle, beaucoup d'enfantillages du moyen âge étaient conservés par respect, mais plus encore par goût. Sur la table une large nappe, plissée avec adresse figurait « une rivière ondoyante qu'un petit vent fait doucement sou- « lever (42); » l'argenterie, quoique moins bizarre dans sa forme que les plats de Palissy, avait pris la figure de navires les serviettes celle de fruits et d'oiseaux; les pâtisseries avaient reçu toutes les formes, pour représenter aux yeux des convives tous les objets de leur goût (43). La garde-robe aux nombreux costumes, la lingerie aux approvisionnements séculaires, offraient encore de singulières réminiscences, et si nous descendions aux détails de la vie privée, nous nous étonnerions d'une somptueuse pénurie (44), qui va d'accord avec les riches ten-

---

J'ai déjà plusieurs fois fait remarquer que les habitudes de la vie intérieure de la noblesse des XVIe et XVIIe siècles se trouve de nos jours dans la petite bourgeoisie et dans la campagne. L'anecdote suivante, placée par Furetière dans son Roman Bourgeois, ne serait déplacée dans aucune de nos petites villes de provinces: *Une greffière fort avare emportait la clef de l'armoire au pain, sans en laisser à ses clercs; l'un d'eux vint lui dire devant tout le monde. Madame, puisque vous ne voulez pas qu'on vous demande la clef du pain, je vous prie au moins de nous ouvrir ici l'armoire; et en même temps, il fit entrer un crocheteur, qui avoit l'armoire chargée sur son dos.* (Page 83, édit. de 1713.)

Lorsque mademoiselle de Scudéry fait fouiller le cabinet d'Amestris par Otane et son écuyer Dinocrate: *Il chercha d'abord dans les tiroirs de deux grands cabinets qui y estoient et dont il fit rompre les serrures: il ouvrit plusieurs boetes qu'il trouva, il regarda sur toutes les tablettes, dans des vases qui étoient dessus; il leva même les tableaux et la tapisserie.* — Enfin il trouva les lettres d'Aglatidas dans un petit coffre d'orfévrerie. *Grand Cyrus*, liv. II, tom. IV, part. I, p. 511, édit. de 1651.)

Cette précaution de chercher derrière les tapisseries demande un mot d'explication. Les murs grossièrement crépis avaient des fenêtres condamnées, de fausses portes murées, des niches destinées à d'autres usages; ils portaient enfin les traces de ce manque de suite et de plan arrêté qu'on pouvait reprocher aux architectes; la tapisserie étendue sur les murs, accrochée seulement par le haut, cachait toutes ces inégalités qui devenaient des cachettes. Aussi les mémoires du temps sont-ils remplis d'aventures qui se terminent derrière la tapisserie, et les romancjers du XVIIe siècle ont usé et abusé de cette ressource. Tallemant raconte avec esprit une jolie anecdote d'un amant qui joue le désespoir et se frappe la tête contre la tapisserie, en ayant soin de choisir les endroits, à lui connus, où des vides et des creux rendent peu meurtriers les coups qu'il se donne.

(41) On avait pour 4 à 500,000 fr. de meubles; le mot indique qu'ils étaient transportables. Des tapisseries, de la vaisselle plate, des cabinets, dont quelques-uns coûtaient jusqu'à 50,000 fr., comme nous l'avons vu plus haut; enfin des meubles en argent massif.

(42) *L'Isle des Hermaphrodites nouvellement découverte* (Paris 12°, 1605), *le Philaret divisé en deux parties, crres et ombres, de l'invention de Guillaume de Rebreviettes, sieur d'Escœuvres*, Arras, 8° 1611. Ces deux ouvrages rares donnent les descriptions des grands festins à la fin du XVIe siècle. Les trente premières années du XVIIe siècle n'ont pas changé sensiblement ce goût extraordinaire et cette affectation qui peut nous sembler ridicule.

Les gazettes du temps nous ont conservé des détails fort piquants sur quelques grands banquets; nous citerons ceux que nous trouvons dans la *Muse royale* (numéro du 25 juin 1657);

Prodiguons nos vers sans épargne
Pour ce TRÉSORIER de l'ÉPARGNE,
Le BEAU TÉNÉBREUX surnommé,
Et la BAZINIÈRE nommé.
Parlons du FESTIN que DIMANCHE
Il fit sur belle nappe blanche
Dads son HOSTEL brillant et neuf,
A gens de grade, environ neuf.
A bien discourir des ENTRÉES
De maintes bisques bigarrées,
Il ne se peut rien voir de tel...

Je passe l'énumération de mets, mon intention n'étant pas d'entrer si avant dans les détails culinaires; je m'en tiens au sujet de cette note, la manière de plier les serviettes :

Ici ne doit estre oublié
Le linge proprement plié,
En cent différentes figures,
Qui valoyent mieux que des peintures.

Cet usage (je l'ai appelé un enfantillage, et toutes les modes ne sont-elles pas au même niveau) datait de fort loin, et s'est continué presque jusqu'à nos jours, au moins en province et dans nos guinguettes. Nous avons des ouvrages entiers, avec planches explicatives à l'appui, sur cet art indispensable aux écuyers de la table. J'en citerai un *Li tre trattati di messer Mattia Giecher Bavaro di Mosburc, trinciante dell' illustrissima nazione Alemanna in Padova. Nel primo si mostra con facilità grande il modo di piegare ogni sorte di panni lini, cioè, salviette, e tovaglie, e d'apparecchiare una tavola, con certe altre galanterie degne desser sapute. — In Padova per Paolo Frambotto M. DC. XXXIX* (pet. folio oblong. La dédicace est de 1629; c'est probablement une faute typographique.) Ebert n'a pas cité ces trois curieux traités de Matthia Giegher, qui ont paru d'abord isolément, à l'entendre lui-même dans sa dédicace adressée à Burcardo Ranzovio Sig. in Sasdorf. Le Vray Cuisinier François s'empara de ce travail, et le reproduisit assez exactement, sans donner toutefois les planches avec autant de détails. Ses instructions apprennent à plier les serviettes en coquilles, melon, coq, poule, en deux poulets, pigeon, perdrix, faisan, en forme de deux chapons dans un pasté, en lièvre, en deux lapins, cochon de lait, en chiens avec un collier, en brochet, carpes, turbot, en mitre, poulet d'Inde, tortue, croix du Saint-Esprit et croix de Lorraine.

(43) *Martin traita M. de Bellegarde, et toute la pâtisserie et autres choses étoient en figures de mors de bride.* (Tallem., x, 78.) Au dîner que le cardinal Ant. Barberini donna au Sacré Collége, à Rome, à l'occasion du mariage du roi, on étala ce genre de magnificence. Un témoin, M. de Lavau, écrit au cardinal : *Ils se mirent à table, qui estoit couverte d'une grande quantité de triomphes, tous d'un excellent ouvrage.* (Lettre du 22 décembre 1659, Archiv. des Aff. Étrangères, Corresp. de Rome.)

Un des usages du moyen âge s'était conservé par habitude et sans raison l'usage de se laver les mains avant dîner. (Le cuisinier François, p. 317. — Les Civilités puériles et honnestes, — le Traité de la Civilité de 1671, chap. XI : *ce qu'il faut observer à table.*) Cette précaution était indispensable quand on mangeait avec ses doigts, comme on le fait encore en Orient; mais aussitôt qu'on adopta les cuillers et les fourchettes, ce n'était plus qu'une étiquette, consacrée par l'usage.

(44) Faut-il entrer dans le détail ? Le rôle presque politique qu'a joué la chaise percée dans toute cette époque permet d'en parler sans fausse honte, et nous autorise à dire qu'on en était réduit à ce meuble et au passarès espagnol, pour toute commodité. L'une des maîtresses de Henry IV, madame de Verneuil, *vouloit avoir son pot dans sa chambre* (Tallemant, I, p. 83,) ce qui serait de nos jours une saleté, et n'était alors qu'une licence un peu débonnaire. Marais, bouffon de Louis XIII, lui disoit : *Il y a deux choses à votre métier, dont je ne me pourrais accommoder. — Hé quoi? — De manger tout seul et de ch. en compagnie.* (Tallemant, III, p. 63.)

Tout le monde a lu les Mémoires du duc de Saint-Simon, ils sont remplis de ces singuliers détails; je citerai un seul passage du glorieux écrivain; la liberté avec laquelle il traite la question prouve à elle seule ce qu'elle avait de simple et d'ordinaire:

« Le duc de Vendôme se levait assez tard à l'armée, se mettait sur sa chaise percée, y faisait ses lettres et y donnait ses ordres du matin. Qui avoit affaire à lui, c'est-à-dire pour les officiers généraux et les gens distingué, c'était le temps de lui parler. Il avait accoutumé l'armée à cette infamie. Là, il déjeunait à fond et souvent avec deux ou trois familiers, rendait d'autant, soit en mangeant, soit en écoutant ou en donnant ses ordres, et toujours force spectateurs debout. Il rendait beaucoup; quand le bassin était plein à répandre, on le tirait et on le passait sous le nez de toute la compagnie, pour l'aller vider, et souvent plus d'une fois. Les jours de barbe le même bassin dans lequel il venait de se soulager, servait à lui faire la barbe. C'était une simplicité de mœurs, selon lui, digne des premiers Romains, et qui condamnait tout le faste et le superflu des autres (Tome V, p. 39, édition in-8°).

Les privés vinrent après, et comme perfectionnement; c'était d'abord de petites fosses très-peu profondes (Tallemant des Réaux, III, p. 123) et toujours rares. J'en trouve la preuve dans un recueil de pièces manuscrites de la bibliothèque de M. Benj. Delessert. Une lettre fort sale, attribuée par dérision à madame la duchesse du Maine, personne fort propre et très-réservée, plutôt précieuse dans son langage, contient ce détail qui seul n'est pas inventé :

Lettre de madame la duchesse du Mayne à Monseigneur, estant tout deux à Fontainebleau, l'automne, en 1694.

« Vous estes bien heureux d'aller ch... quand vous voulez; nous n'en

tures, et de l'incommodité de la maison, avec l'or et la soie des meubles. Dans les cuisines, d'immenses cheminées plus commodes pour rôtir un cerf entier que pour cuire un œuf, des écuries aussi vastes que des étables, mais non pas mieux tenues, des remises qui n'étaient que des hangars, des étuves moins bonnes que celles du public, bien que plus ornées, des bains auxquels on préférait le baigneur, quoique les peintres les plus célèbres en eussent décoré les plafonds (45), et pour tous ces services, les mêmes passages, les mêmes escaliers pour les seigneurs et les laquais, les maîtresses et les servantes.

L'hôtel avait autrefois suffi à tout, on en jugera par une description du temps : « Les appartements de l'hôtel Saint-« Pol étoient composés d'une ou deux salles, d'une anti-« chambre, garde-robe, chambre de parade qu'on appelle la « chambre à parer; outre cela, d'une galerie ou deux, d'une « chapelle basse et haute; de deux cabinets, l'un grand et « l'autre petit, celui qu'on nommoit la chambre du petit retrait « et l'étude, et l'autre la grande chambre de retrait. De plus, « il y avoit un jardin, un parc, une chambre de bains, une « des étuves, une ou deux autres chaudes, qu'ils appeloient « chauffe-doux; un jeu de paume, des lices, des vollières, « une chambre pour les tourterelles, des maisons pour les « sangliers, pour les grands lions et les petits, une chambre « du conseil, etc., etc. (46). » C'était alors une sorte de forteresse, prête à subir un long siége; ce fut plus tard une ville en devenant l'hôtel d'un Condé, par exemple, avec la foule de ses gentilshommes, de ses gardes, de ses pages, de ses secrétaires et de ses laquais; mais quand renaquit la sécurité, lorsque le roi seul eut une cour, des gardes et des pages, lorsque le marché bien approvisionné et les boutiques bien fournies rendirent inutiles les ressources qu'on s'était créées dans la maison, alors on réforma le superflu et l'inutile, alors on s'aperçut des défauts des habitations.

Toute l'ancienne distribution ou l'absence de distribution tenait évidemment à des circonstances particulières qui avaient disparu, à un état de choses qui était changé. Désormais une société nouvelle, autre par ses goûts, autre par ses besoins, exigeait des dispositions différentes. Je l'ai dit, la marquise de Rambouillet se fit l'habile interprète de ses contemporains. Elle imagina, c'était alors une inspiration (47), qu'il était possible de réunir dans la même habitation les appartements de l'intimité et les salles des fêtes, de rendre les escaliers dignes des appartements auxquels ils conduisaient et les appartements conformes aux goûts de ceux qui devaient les habiter. D'après ces idées elle dressa elle-même le plan du nouvel hôtel de Rambouillet, qui remplaçait l'hôtel de Pisani après la mort de son père (48). L'architecte suivit en tout point ses indications.

La suite prochainement.

---

sommes pas de mesme ici : il n'y a pas de flautoire dans les maisons qui sont du costé de la forest; j'ai le chagrin d'aller ch... dehors. » — (Recueil, volume de l'année 1695, p. 91.) Malherbe, en parlant de *ce malplaisant lieu de Fontainebleau*, pensait peut-être à cet inconvénient. (Lettre de Paris, 18 juillet 1607.)

(45) Dans l'hôtel de Zamet, plus tard de Lesdiguières ou des Menus-Plaisirs du roi Henry IV, il y avait *bains et étuves*. (Sauval, tome II, p. 245, 273, 274, 277.) Je n'ai pas besoin de citer des autorités pour le nombre prodigieux des étuves dans Paris pendant tout le moyen âge, jusqu'à la fin du XVIe siècle. Les villes d'Orient peuvent seules aujourd'hui en donner l'idée. Je ne parlerai pas non plus du rôle du baigneur dans tout le XVIIe siècle; il suffit de lire les mémoires du temps pour en être édifié.

(46) Sauval, *Histoire et Recherches sur la ville de Paris*.

(47) « Un soir, après y avoir bien rêvé, elle se mit à crier : Vite, du papier; j'ai trouvé le moyen de faire ce que je voulois. Sur l'heure elle en fit le dessin, car naturellement elle sait dessiner, et dès qu'elle a vu une maison, elle en tire le plan fort aisément. On suivit son dessin de point en point. C'est d'elle qu'on a appris à mettre les escaliers de côté, pour avoir une grande suite de chambres, à exhausser les planchers, et à faire des portes et des fenêtres hautes et larges et vis-à-vis les unes des autres. » (Tallemant, tome III, p. 213, Voy., plus bas, note 53, la citation prise dans le *Grand Cyrus* de mademoiselle de Scudéry.)

Elle avait appris à dessiner, et nous voyons par une lettre que lui écrit Voiture sous le nom de Callot, qu'on faisait alors quelques cas de ses esquisses, puisqu'on ose les comparer à des dessins de Michel-Ange. Même en appliquant à cet éloge l'échelle de réduction que conseille la mode d'exagération des beaux esprits du temps, et de Voiture en particulier, on aura encore l'indication d'un certain talent. Voici cette phrase : *Il est arrivé beaucoup de fois qu'en vous jouant vous avez fait des dessins que Michel-Ange ne désavoueroit pas.* (Lettre V, tome I, p. 12 des Œuvres. Paris, 8°, 1729.) Au commencement du XVIIe siècle et même longtemps après, il fut rare de voir des personnes de la haute noblesse se livrer à la pratique des arts du dessin. Tallemant cite bien M. de Nemours, *Henri de Savoie* († 1632), *le premier qui se soit mis en peine de se rendre capable de faire des dessins de carrousels et de ballets* (tome I, p. 209; mademoiselle Marcelle de Castelanne *qui savoit la musique jusqu'à composer* (tome II, p. 23); et la duchesse de La Rochefoucault-Liancourt, mère de l'auteur des *Maximes*, qui *peignoit assez bien* (Tallemant, X, p. 215); mais ces rares exceptions prouvent elles-mêmes la justesse de notre observation.

(48) Sauval, en général assez consciencieux, était bien informé au sujet de l'origine de l'hôtel de Rambouillet, parce qu'il y était admis et vivait en relation avec ses habitués. *Ce logis, avant que d'être rebâti, avoit eu plusieurs noms, car premièrement il fut appelé l'hôtel d'O, depuis l'hôtel de Noir-Moutier, après l'hôtel Pisani, et enfin, lorsque le marquis de Rambouillet et Catherine de Vivonne y vinrent loger après la mort de Jean de Vivonne, marquis de Pisani, il a pris le nom de Rambouillet*, (*Hist. et Rech.*, tome II, p. 200.) Il faut bien remarquer le mot *rebâti* appliqué à la distribution intérieure introduite par la marquise.

Tallemant des Réaux dit aussi que cet hôtel fut bâti pour le marquis de Pisani : *Elle fut elle-même l'architecte de l'hôtel de Rambouillet qui étoit la maison de son père.* (Tome III, p. 212.)

Je placerai ici une remarque qui peut servir à fixer des dates. Les poésies de Malherbe renferment quatre vers :

POUR UNE FONTAINE

Vois-tu, passant, couler cette onde,
Et s'écouler incontinent ?
Ainsi fuit la gloire du monde,
Et rien que Dieu n'est permanent!

Ménage dit en parlant de cette inscription : *J'ay ouï dire à la marquise de Rambouillet, que Malherbe l'avait faite à sa prière, pour la fontaine de Rambouillet, où ils furent gravés lorsque cette fontaine fut revestue de pierres la première fois, il y a plus de soixante ans* (1689).

Ménage était trop jeune pour fixer à ce fait une date précise; aussi se trompe-t-il d'une quinzaine d'années. Je rectifie cette erreur au moyen des portefeuilles de l'historiographe Godefroy, conservés dans la bibliothèque de l'Institut : « Mémoire de l'eslévation et distribution des eaux de la maison et machines de la Samaritaine :

« Par contract fait avec le Roy et le feu sieur de l'Inclair, Allemand de nation, en l'année 1600, que cette machine fut entreprise et achevée en 1604. La distribution (*de 20 pouces*) s'en fait par simples brevets aux personnes suivantes :

« Le premier président, — un pouce. »

. . . . . .

« Madame de Montauzier, qui est l'hôtel de Rambouillet, — un pouce. »

En tout, dix-huit pouces d'eau dont trois ou quatre restent la propriété du roi. Par ce détail, il est évident que l'hôtel était achevé en 1604, puisqu'on s'occupait alors de ses embellissements, fontaines, etc. Lorsque le cardinal de Richelieu construisit son palais, et disposa ses jardins, il empiéta sur les droits de ses voisins; les mémoires du temps fournissent des renseignements sur ce pouce d'eau qu'on voulut enlever à l'hôtel de Rambouillet. Je laisse de côté cet infiniment petit détail.

Il n'y eut donc jamais à Paris, en même temps, qu'un hôtel des seigneurs de Rambouillet; mais les écrivains ont confondu avec l'hôtel, le château et le parc de Rambouillet : l'ancien hôtel abattu par Richelieu, le jardin de

ÉTUDES SUR LA THÉORIE DES VOUTES

(*Les simples praticiens pourront franchir la démonstration des théorèmes et lire immédiatement les parties intitulées :* « RÈGLE PRATIQUE POUR VÉRIFIER LES CONDITIONS D'ÉQUILIBRE D'UNE VOUTE. »)

Ces études ont pour objet l'exposition synthétique d'une théorie nouvelle des voûtes, théorie que j'ai déjà traitée par le calcul, dans un mémoire publié (1). Les résultats importants auxquels je suis arrivé m'ont paru mériter d'être revêtus d'une forme purement géométrique. Pour procéder avec méthode, je considérerai d'abord le problème dans ses données anciennes, à savoir : étant donnée une voûte, vérifier si elle satisfait aux conditions d'équilibre stable, conditions dont je donne la formule. Ensuite je résoudrai le problème général, à savoir : étant donnée la distance des pieds-droits, la flèche de la voûte et la nature des matériaux, déterminer, *à priori*, la forme de la voûte qui satisfera le mieux aux conditions d'équilibre stable.

1. Une voûte est un appareil qui réunit deux corps isolés en utilisant les résistances de pression, de cohésion et de frottement. La surface intérieure d'une voûte s'appelle *intrados*, celle extérieure *extrados;* ses parties constitutives se nomment *voussoirs;* ceux-ci sont généralement en pierre, et, sans erreur sensible, on peut les supposer invariables de forme sous les efforts de la compression. La surface commune à deux voussoirs contigus se nomme *joint*, elle est ordinairement plane. L'arrangement des joints dans une voûte n'est pas indifférent.

2. On interpose ordinairement entre les deux plans d'un même joint une couche de mortier qui fait adhérer ces deux surfaces et leur donne une certaine cohésion favorable à la stabilité : pour simplifier, nous supposerons les deux plans d'un joint mathématiquement juxtaposés et leur cohésion nulle, c'est l'hypothèse que l'on fait ordinairement. Suivant l'usage, nous ferons abstraction de la longueur de la voûte, dans le sens des génératrices horizontales du cylindre qui forment l'intrados, et nous ne considèrerons, pour le moment, que le profil normal à ces génératrices. Ce que nous allons démontrer étant vrai pour tous les profils de la voûte, le sera pour la voûte entière.

3. En supposant une voûte divisée en voussoirs infiniment minces, on appelle *axe du profil* le lieu des centres de gravité de tous ces voussoirs ; d'après cette définition le profil est divisé en deux parties d'égale superficie par cette ligne. A chaque mode de division en voussoirs correspond un axe de profil différent ; dans le cas particulier où les joints de la voûte sont normaux à cet axe, celui-ci peut être appelé *axe principal.* Lorsque le nombre des voussoirs est déterminé, le profil n'a plus d'axe proprement dit, mais on peut concevoir l'existence des joints intermédiaires qui seraient infiniment minces, et construire cette ligne.

4. Toutes les pressions élémentaires qui s'exercent sur un même joint ont une résultante unique, puisque ces forces sont toutes situées dans le plan du profil; à chaque joint correspond une telle résultante; le lieu des points d'applications de ces résultantes sur les joints est appelé *courbe des centres de pression* ou *courbe d'équilibre;* cette résultante est naturellement appelée *résultante des pressions.* Cette dernière courbe est distincte de la courbe enveloppe de toutes ces résultantes qui joue aussi un rôle dans la théorie des voûtes.

Ier THÉORÈME.

La composante horizontale des diverses résultantes des pressions est constante, c'est-à-dire qu'elle conserve la même valeur, quel que soit le joint que l'on considère; c'est la poussée. La composante verticale, au contraire, est variable selon le joint; elle est égale au poids de la portion du profil comprise entre le joint vertical et celui considéré.

5. Soient P (*fig.* 1, *pl.* 31) ce poids, F la poussée, x, y, les coordonnées du point d'application m de la résultante des pressions sur le point quelconque pq, Y l'ordonnée du point d'application n de la poussée sur le joint vertical, X l'abscisse du centre de gravité G de la portion de voûte $abqp$: il y aura évidemment équilibre entre les deux forces appliquées aux points m et n et le poids P appliqué en G. Or la mécanique rationnelle nous apprend que dans un système de forces en équilibre et situées dans le même plan, on a les trois relations suivantes : 1° la somme des composantes horizontales est nulle; 2° il en est de même de la somme des composantes verticales; 3° enfin la somme des moments de toutes ces composantes est aussi égale à zéro. Les deux premières conditions donnent immédiatement l'intensité des composantes horizontales et verticales appliquées

---

Rambouillet de la Sablière, ou la Maison des Quatre-Pavillons du Reuilly, dans le faubourg Saint-Antoine, à droite en sortant de Paris (Tallemant, tome II, p. 18; Sauval, tome II, p. 287; Germain-Brice, édition de 1687, tome I, p. 211), et peut-être la maison de ce même financier à Paris (Taschereau, *Vie de Molière*, p. 350). L'hôtel de Pisani, qui était devenu l'hôtel de Rambouillet à la mort du marquis de Pisani, s'appela hôtel de Montausier (Description de Paris de Germain-Brice, édition de 1687, p. 47), et plus tard hôtel d'Uzès ou de Crussol, lorsque le duc venant à mourir, sa fille unique en hérita. Marie-Julie de Sainte-Maure avait épousé, le 16 août 1664, Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès; elle mourut le 14 avril 1695. Sur le plan de Bullet, édition de 1707, on lit : Hostel d'Uzès.

(1) *Mémoire sur la théorie des voûtes*, par M. Fabré, capitaine du génie, 1844.

en m, la première égale F, et la deuxième P, ce qui démontre le principe énoncé. La troisième condition est représentée par l'expression :

$$Px + Fy - PX - FY = 0.$$

C'est l'équation de la courbe des centres de pression dans laquelle il reste à déterminer F et Y. On obtiendrait une relation analogue, mais un peu moins simple, si, au lieu de considérer une portion de voûte terminée d'un côté par le joint vertical, on supposait quelconques les deux joints qui la comprennent.

IIe THÉORÈME.

Les résultantes qui sollicitent deux joints quelconques se rencontrent sur la verticale qui passe par le centre de gravité de la partie de la voûte comprise entre ces deux joints.

6. On démontre aussi dans la statique que si trois forces situées dans un même plan se font équilibre, elles concourent en un même point : donc, les deux résultantes appliquées aux points m, n vont se rencontrer sur la verticale qui passe par le centre de gravité de la portion de voûte *abqp*. Ce qui constitue la démonstration du deuxième théorème.

IIIe THÉORÈME.

En menant sur un joint quelconque gh une perpendiculaire ij, en prenant sur la verticale, qui passe par le même point i, une longueur ik proportionnelle au poids de la partie de voûte abhg supérieure au joint considéré, en déduisant la composante kj, ou F', correspondante, et en agissant de même pour tous les joints, la poussée sera égale au maximum de F'. (Nous nous servirons souvent de l'expression maximum des forces horizontales. Cela voudra dire maximum des forces telles que F'). (*Fig.* 2, *pl.* 31.)

7. Rappelons des principes qui vont jouer un grand rôle dans nos raisonnements : dans tout système en équilibre l'action est égale à la réaction : par conséquent, si les réactions de toute nature provenant du mode d'assemblage des voussoirs ne peuvent produire en chaque joint des résultantes égales et directement opposées à celles des pressions qui s'exercent sur ces joints, il ne peut y avoir équilibre. Avant le décintrage d'une voûte, la force horizontale développée est presque nulle; mais à l'instant où les cintres se séparent de l'intrados, cette force croît rapidement pour atteindre la valeur de la poussée, ou, en d'autres termes, croît jusqu'à ce que les réactions produites équilibrent les actions de toute nature (forces horizontales et verticales) qui se développent. La nature des réactions offre une étude fort importante, nous allons démontrer que là est la solution de la théorie des voûtes.

En général, la résultante des pressions n'est pas normale au joint correspondant; ainsi la réaction de frottement s'unit à celle de pression pour maintenir l'équilibre. Comment agit la première de ces résistances? Lorsque deux plans sont juxtaposés et pressés l'un contre l'autre, il arrive que les molécules de l'un d'eux pénètrent dans les interstices laissés entre celles de l'autre et réciproquement (cet effet est une suite de l'imperfection du poli des surfaces); alors si, par une force dirigée et appliquée dans l'un des plans, on veut le faire mouvoir sur l'autre, ces molécules offrent une résistance à la pression parallèle aux plans, et il faut donner à l'action une certaine énergie pour vaincre cette résistance : telle est l'origine du frottement; ainsi cette réaction ne peut se produire et ne se produit qu'à l'instant où le mouvement tend à s'opérer; par conséquent si, par une cause quelconque, ce mouvement ne peut avoir lieu dans un certain sens, le frottement qui tend à l'empêcher ne pourra se produire : ainsi le corps A (*fig.* 3, *pl.* 31) est sollicité par une résultante qui tend à le faire descendre sur le plan incliné mn, et si le frottement est assez énergique pour empêcher ce mouvement, il y a équilibre; alors cette réaction et la résistance à la pression, qui s'exercent parallèlement et normalement au plan mn, donnent une résultante égale et directement opposée à l'action du corps A sur ledit plan. Mais si le corps A est aussi arrêté par un second plan pq, évidemment il ne pourra descendre, et par suite la réaction de frottement qui tend à empêcher ce mouvement ne pourra se produire : par conséquent les réactions qui naissent sur les deux plans pour équilibrer le système ne peuvent être que normales à ces plans ou former des angles aigus Abn, $Ab'q$ avec leur direction : car si, par exemple, l'angle $A'b''$ était obtus, la réaction opposée par le plan mn aurait pour composantes : 1° la résistance à la pression dirigée dans le sens $b''e$; 2° celle du frottement dirigée suivant $b''m$; or, d'après ce que nous venons de voir, cette dernière ne peut exister, puisque le corps A n'a pas la liberté de descendre entre les deux plans invariables : ainsi l'angle Abn est droit ou aigu; il est aigu lorsque les forces qui sollicitent le corps A tendent à le faire remonter; alors, en effet, rien n'empêchant le mouvement dans ce sens, le frottement qui en résulte se combine avec la réaction normale pour donner une résultante formant un angle aigu.

On a l'habitude d'assimiler un voussoir à un coin ordinaire. Cette assimilation est tout à fait fausse : dans la théorie du coin, le travail utile est l'écartement des deux plans qui le comprennent, cet écartement est donc possible; par suite, le coin peut descendre le long de ces surfaces, et le frottement agit pour empêcher ce mouvement. Mais dans une voûte stable, dont les voussoirs sont incompressibles, l'écartement de deux joints quelconques est tout à fait impossible; pour qu'il eût lieu, il faudrait que les parties inférieures elles-mêmes fissent un mouvement, ce qui est contre l'hypothèse d'un système stable.

8. On déduit des considérations précédentes que, dans une voûte stable, toutes les résultantes font avec la partie inférieure des joints un angle droit ou aigu. Si nous revenons à la *fig.* 2, nous verrons facilement que la poussée est au moins égale au maximum des composantes horizontales, telles que kj; car si elle était plus petite, la résultante des pressions du joint correspondant à ce maximum ferait un angle obtus avec la partie inférieure de ce joint : en effet, cette force a la même composante verticale que celle qui est représentée par une normale telle que ij, et une composante horizontale moindre. La poussée est-elle supérieure à ce maximum? Non; cela résulte clairement de ce que nous

avons dit, car lorsque la force horizontale a atteint cette valeur, toutes les réactions nécessaires à l'équilibre se sont développées. La poussée n'étant ni inférieure ni supérieure à ce maximum, lui est égale; ce qu'il fallait démontrer.

IVe THÉORÈME

Pour la stabilité du système, le maximum de F devra correspondre au joint CD de la clef.

9. De plus, l'équilibre exige que le joint correspondant au maximum de la composante horizontale soit un de ceux de la clef : en effet, une clef de voûte peut être en général considérée comme placée entre deux plans inébranlables, et, par suite, elle exerce sur eux des pressions normales; ainsi, si l'action sur ces deux plans est produite par le poids de la clef, les résultantes seront normales aux joints, et alors ceux-ci correspondront au maximum de la composante horizontale. On peut objecter que le poids de la clef ne produit pas toujours l'action; que celle-ci peut venir des parties inférieures. Examinons cette hypothèse : si le joint de la clef ne répond pas au maximum de la force horizontale, l'angle *abc* (*fig.* 4, *pl.* 31), formé par la résultante des pressions avec *bc*, sera obtus, puisque la force *ab* a pour composante horizontale celle qui correspond au maximum; l'action venant des parties inférieures, on peut regarder le plan supérieur du joint comme fixe, et celui inférieur comme pressé contre le premier; il faudrait donc que celui-ci pût glisser et descendre sur le plan supérieur, dans la direction *bc* pour qu'une pareille résultante fût équilibrée par les réactions qui peuvent se produire : or, un pareil mouvement est impossible. Donc, dans une voûte en équilibre, le maximum de la force horizontale correspond au joint de la clef.

Si la clef n'était pas symétrique par rapport au joint vertical, les composantes verticales des résultantes normales aux deux joints de la clef ne seraient plus égales, mais celles horizontales auraient la même intensité, comme nous l'expliquerons dans la deuxième partie de ce travail.

Ve THÉORÈME

Le point d'application de la résultante normale sur le joint de la clef est à l'intersection de ce joint avec l'axe du profil (*fig.* 5, *pl.* 31).

10. Cette clef mise en place donnant un équilibre stable à la voûte, on pourra évidemment la considérer comme comprise entre deux plans inébranlables. Dans la nature, il est certain que le point d'application de la résultante sur les joints de la clef est complétement déterminé. Si donc, par une décomposition de cette clef en plusieurs parties et par une recomposition, nous parvenons à trouver un point qui jouisse de la propriété d'être sur la résultante des pressions, le problème sera résolu, car il n'existe qu'une position de ladite résultante. N'oublions pas, en premier lieu, que les voussoirs sont d'une rigidité complète; divisons le profil en deux, suivant l'axe *kk'*, qui répond au mode de division en voussoirs employé; après avoir tracé les axes *a'b'*, *a''b''* de chacune des parties, séparons également celles-ci en deux, suivant ces lignes; en continuant ce mode de division, on remplacera successivement la clef par 2, 4, 8, 16, parties égales en surface, car l'axe d'un profil quelconque a précisément pour propriété de le diviser en deux surfaces égales. Si nous considérons un seul de ces éléments *a'b'd'c'*, en supposant tous les autres enlevés, il exercera évidemment des pressions normales sur les plans invariables *ac*, *bd*, et en supposant cette clef symétrique par rapport à la position du joint vertical *mn*, la composante verticale de ces pressions sera la moitié du poids de *a'b'd'c'*; la composante horizontale s'en déduira par le parallélogramme des forces. Si l'on agit de même pour chaque élément, on trouvera qu'ils exercent tous sur le joint *bd* des actions égales et normales à ce joint. Cela posé, supposons que l'on replace ceux-ci dans l'ordre voulu pour reconstituer la clef; chacun d'eux étant en équilibre isolément, ils n'exerceront aucune action réciproque, par ce rapprochement même, en rétablissant la cohésion, c'est-à-dire en reconstituant la clef de toutes pièces. Car c'est un axiome que deux corps en équilibre séparément n'exercent aucune action l'un sur l'autre par leur juxtaposition : l'action d'un corps sur un autre vient toujours d'une tendance au mouvement de l'un d'eux, tendance arrêtée ou modifiée par la résistance de l'autre; mais sans tendance au mouvement, point d'action; et cela est vrai, même lorsqu'on réunit ces deux corps par la cohésion; car la cohésion ne produit que des réactions, et n'intervient que lorsqu'il y a des actions à équilibrer. Il ne faudrait cependant pas conclure de ces considérations que la pression en chaque point du joint de la nef est telle que nous la donnons; il se passe ici quelque chose d'analogue à ce qui arrive lorsqu'un corps porte sur un plan horizontal par plus de trois points : la pression de chacun d'eux ne peut se déterminer, mais la résultante passe toujours par le centre de gravité du corps.

11. Reste à trouver le centre de toutes ces forces parallèles. Considérons la ligne *ef*, infiniment voisine de *bd*, et qui appartient au mode de division en voussoirs employé; elle est évidemment telle, que tous les petits quadrilatères *e'f'd'b'* sont égaux : cela résulte de la définition même de l'axe du profil. De plus, on pourra considérer chaque pression élémentaire qui agit sur les portions de joints telles que *b'd'* comme appliquée au centre de gravité du petit quadrilatère correspondant, puisque les dimensions de ce quadrilatère sont très-petites. Ainsi nous aurons une série de forces parallèles et égales appliquées au centre de gravité d'éléments superficiels égaux; le centre des forces coïncidera évidemment avec celui de toutes ces petites surfaces : or la réunion de celles-ci constituant le voussoir élémentaire *efdb*, il est clair que le centre cherché sera sur l'axe du profil de la clef, ou, ce qui revient au même à très-peu près, en *k*. Ainsi se trouve démontré le théorème en question.

On pourrait faire à cette démonstration une objection sérieuse au premier abord : c'est que l'axe n'étant pas normal au joint *bd*,

la perpendiculaire menée du centre de gravité de l'élément *efdb* sur le joint *db*, ne rencontre pas celui-ci en *k*, et, par suite, ce dernier n'est point le centre de pression de la résultante. Mais il faut remarquer qu'à la clef cette perpendicularité est presque vraie, et l'est tout à fait lorsque les deux joints peuvent être considérés comme très-rapprochés relativement aux autres dimensions de la voûte. Alors non-seulement l'axe *kk'*, mais tous les autres axes, *a'b'*, *a''b''*..., ont pour normale le joint *bd*; de telle sorte que les pressions partielles passent à la fois par les points de rencontre des axes avec *bd*, et par les centres de gravité des petits quadrilatères.

RÈGLE PRATIQUE

POUR VÉRIFIER LES CONDITIONS D'ÉQUILIBRE D'UNE VOUTE.

12. Voici la détermination des conditions d'équilibre qui résultent de ces théorèmes pour une voûte quelconque (*fig.* 6, *pl.* 31).

Mener par le point d'intersection *o* du joint de la clef avec l'axe (dans la pratique, le milieu du joint dont il ne diffère pas sensiblement) une normale *or* à ce joint *cd*.

Construire un parallélogramme dans lequel le poids de la demi-clef *abdc* serait la composante verticale et *or* la direction de la résultante : on portera pour cela sur la verticale une distance *oo'* proportionnelle au poids de *abcd*, l'horizontale *o'r'*, intercalée entre ce point *o'* et la normale, sera proportionnelle à l'intensité de la composante horizontale, on aura le poids *abdc* : *oo'* : : *la poussée* : *or'*; de cette proportion on tirera la poussée qui sera exprimée en kilogrammes.

Par le point *r* d'intersection de la résultante *or* avec la verticale qui passe par le centre de gravité du voussoir *cdfe*, mener une droite dirigée selon la diagonale du rectangle dont le côté horizontal serait égal à *o'r'*, et dont le côté vertical serait proportionnel au poids de la portion de voûte *aefb*.

Continuer de la même manière jusqu'à la base du pied-droit de la voûte.

Si tous les points d'intersection des résultantes avec les joints tels que *o*, *s*, qui ne sont autres que les centres de pression, sont compris dans l'épaisseur du profil, et si tous les angles tels que *rsf* que forment ces résultantes avec la partie inférieure des joints sont droits ou aigus; enfin, si l'inclinaison de ces résultantes sur les joints correspondants n'est pas telle qu'il puisse y avoir glissement du dedans au dehors, on peut assurer que la voûte est stable. La composante horizontale de la force normale au joint de la clef est égale à la poussée de la voûte. Dans tout autre cas, il n'y a pas d'équilibre stable. Il arrivera quelquefois qu'après un léger mouvement qui changera la position des centres de pression en portant celui de la clef soit sur l'arête intérieure *b*, soit sur celle extérieure *a*, la voûte restera en équilibre; mais c'est là ce qu'on peut appeler un équilibre instable : on ne doit pas y compter dans la pratique.

Telle est la règle pratique très-simple qui résulte de notre théorie pour établir les conditions d'équilibre d'une voûte.

13. Ainsi se trouve résolu le problème de la stabilité des voûtes cylindriques. Cette solution, aussi simple que générale, est, en outre, beaucoup plus complète que les théories généralement adoptées. Sans parler des calculs laborieux, de formules longues et nombreuses, qui n'a pas été frappé de l'imperfection de ces théories? D'abord, du point d'application des résultantes des pressions, il n'en est pas même question; quant à la poussée, voici la solution de Coulomb, qui est généralement adoptée. Nous citons l'ouvrage de M. N. Persy, intitulé *Cours de stabilité des constructions*, 3e édition, p. 108 : « Il a cherché (Coulomb), « par la considération des maximum et minimum, les limites « des pressions horizontales que peut soutenir à un point de la « clef, sans se rompre, une demi-voûte dont la forme et les di- « mensions sont données, et dont les voussoirs sont retenus par « le frottement. Cet habile ingénieur suppose la demi-voûte « divisée en deux parties par un joint quelconque, dont il déter- « mine la position, par la condition que la force appliquée à la « clef et *nécessaire* pour empêcher la partie supérieure soit de « descendre le long de ce joint, soit de tourner autour de son « intrados, ait la plus grande valeur possible; ce qui donne « deux maximum, dont le plus grand est la limite inférieure « cherchée. Déterminant ensuite la position du joint hypothé- « tique, par la condition que la force appliquée à la clef et « capable soit de faire monter la partie supérieure, soit de la « faire tourner autour de son extrados, ait la moindre valeur « possible, il obtient deux minimum dont le plus petit est la « limite supérieure demandée. La première limite constitue en « même temps la plus grande pression, ou la pression effective « de la voûte, tandis que le joint qui répond à cette pression « est le joint de rupture relatif; il est évident que la voûte ne « pourra subsister, si cette première limite ne se trouve pas « moindre que la seconde. »

Cette manière d'envisager la question paraît irréprochable, et cependant elle manque d'exactitude. D'après cette théorie, la poussée est égale à la première limite. Ainsi admettons que le joint *mn* exige la plus grande valeur de la force horizontale *F* pour empêcher la partie supérieure de la voûte de descendre sur ce point, et que cette limite soit plus grande que celle relative à la rotation autour de l'arête intrados; il en résulte que la plus petite force horizontale capable d'empêcher le glissement sur le joint *mn* sera égale à la poussée : or cette force horizontale, composée avec le poids de la partie de la demi-voûte *mnab*, supérieure à *mn*, donne évidemment une résultante faisant un angle obtus avec la partie inférieure de ce joint, puisque le frottement concourt à cet équilibre; par suite, elle est plus petite que la poussée véritable. La limite relative à la rotation autour de l'intrados donne aussi presque toujours une résultante faisant un angle obtus avec la partie inférieure du joint correspondant; il suffit, en effet, que cette résultante rencontre le joint entre l'intrados et l'extrados pour que la rotation n'ait pas lieu. Les

résultats compliqués auxquels conduit cette théorie sont donc un de ses moindres défaut; en principe, elle est fausse.

DU PIED-DROIT

14. Nous allons donner une théorie séparée du pied-droit, ce que l'on pourrait se dispenser de faire, car, à proprement parler, la voûte et le pied-droit ne font qu'un seul et même système.

Nous supposerons la longueur du pied-droit et la densité de la matière employée égales à l'unité, de telle sorte que l'expression numérique de la surface d'une portion quelconque du profil représentera le poids de la portion correspondante du pied-droit.

Ce pied-droit sera d'ailleurs terminé par deux plans verticaux parallèles dont les traces sur le profil sont *bc*, *de* (*fig.* 7).

Soient : A le point d'application de la résultante des efforts exercés sur le lit horizontal supérieur; les composantes horizontales et verticales de cette force seront la poussée et le poids de la demi-voûte adjacente, que nous désignerons respectivement par F et Q;

A le point d'application de la résultante des pressions exercées sur le lit quelconque *mn;*

(x, y) les coordonnées du point A;

(X, Y) celles du point A;

ρ l'abscisse constante du parement intérieur *bc* du pied-droit;

E l'épaisseur constante *bd* de ce pied-droit;

M. le poids de la portion *bdnm*. On aura $M = E(Y - y)$, et l'abscisse de son centre de gravité G auquel ce poids est appliqué sera $\rho + \frac{1}{2}E$.

Les trois forces appliquées aux points A, G, A', situées dans le même plan, devant se faire équilibre, les conditions rappelées précédemment devront être satisfaites. En égalant séparément à zéro la somme des composantes horizontales et celles des composantes verticales, on en déduira que les forces horizontales et verticales qui sollicitent le point A, sont respectivement F et Q + M. La troisième condition d'équilibre donnera :

$$-Fy - (Q + M)x + (\rho + \tfrac{1}{2}E)M + QX + FY = 0,$$

en regardant comme positifs les moments des forces qui tendent à faire tourner de gauche à droite, et les moments des autres forces comme négatifs. Ordonnant cette équation par rapport aux variables y et x et mettant pour M sa valeur, il vient :

$$Exy - \left(F + \rho E + \frac{E^2}{2}\right)y - (Q + YE)x + (F + \rho E + \tfrac{1}{2}E^2)Y + \left(\rho + X + \frac{E}{2}\right)Q = 0.$$

Cette équation du second degré ne renfermant que le terme xy, représente une hyperbole, ainsi qu'on le démontre en géométrie. En désignant par h la hauteur du pied-droit, et posant dans cette équation $y = Y - h$ et $x = \rho + E$, on aura une expression qui donnera l'épaisseur minimum du pied-droit.

Si l'on résout par rapport à y il vient :

$$y = \frac{(Q + YE)x - \left(F + \rho E + \frac{E^2}{2}\right)Y - \left(\rho + X + \frac{E}{2}\right)Q}{Ex - \left(F + \rho E + \frac{E^2}{2}\right)}$$

Pour $x = \dfrac{F + \rho E + \frac{E^2}{2}}{E}$, on a : $y = \infty$; donc la verticale représentée par cette valeur de x est une asymptote de l'hyperbole. Et en remplaçant x par $\rho + E$ dans cette dernière valeur, on aura la limite de l'épaisseur à donner au pied-droit, il vient :

$$\rho + E = \frac{E + \rho E + \frac{E^2}{2}}{E}$$ d'où l'on tire $E = \sqrt{2F}$, expression remarquable que l'on peut énoncer de la manière suivante :

La limite de l'épaisseur du pied-droit d'une voûte, quelle que soit sa hauteur, est égale à la racine carrée du double de la poussée; lorsqu'on suppose la longueur de la voûte et la densité de la matière employée égales à l'unité.

EXEMPLE NUMÉRIQUE.

15. Nous allons appliquer notre règle pratique à la recherche des éléments de stabilité d'une voûte donnée.

Soit (*fig.* 8) $d'dh_{10}e_{10}$ le profil droit d'une demi-voûte que, pour plus de simplicité, nous supposerons un arc de cercle, terminé à l'extrados par des plans inclinés, autrement dit extradossé en chape; nous supposerons les joints normaux à la courbe intrados. Nous ferons abstraction de la longueur de la voûte, ce qui revient à supposer cette longueur égale à l'unité linéaire. Il s'agit de trouver la valeur de la poussée, et de déterminer si le profil donné est stable. Il résulte du tracé de la figure à l'échelle 0 m. 05 pour un mètre, que l'intervalle des appuis est de 7 m. 20, la hauteur sous clef de la voûte de 2 m. et le rayon de l'arc intrados de 4 m. 24.

Divisons le profil en un nombre de joints arbitraires en supposant toutefois que la verticale menée par le centre de l'arc intrados divise la clef en deux parties égales. Les voussoirs sont d'ailleurs supposés assez minces pour qu'on puisse substituer des lignes droites aux portions d'arc intrados qui les terminent intérieurement. Cette hypothèse se réalise dans la pratique lorsque l'intervalle des appuis est également supérieur à celui du profil considéré (7 m. 20) et lorsque l'épaisseur des voussoirs mesurée à l'intrados est égale ou inférieure à 0 m. 40. Cette limite n'est généralement pas dépassée : les pierres de cet échantillon étant déjà très-difficiles à manier.

Voici les opérations successives qui conduisent à la solution du problème :

1° Déterminer la surface du profil de chaque voussoir. Cette opération n'offre aucune difficulté. Ainsi l'aire du quadrilatère ee_1, hh_1, égale la diagonale eh_1 multipliée par la demi-somme des hauteurs e_1, h_1, i (ces dimensions se mesurent avec une règle graduée et un compas, l'échelle de 0 m. 05 pour 1 m. est assez grande pour éviter des erreurs sensibles), le produit de

ces deux facteurs donne 0 m. 3276 ; ainsi la surface du profil de ce voussoir est de 3276 centimètres carrés. On trouve que la surface de la demi-clef $dd'h,e$ et des voussoirs voisins $eh_1 he_1$; $e_1 h_1 h_2 e_2$, etc., sont 0 m. 1779 ; 0 m. 3276 ; 0 m. 2800 ; etc. Ces nombres successifs sont inscrits sur la figure les uns à la suite des autres dans l'ordre des voussoirs, sur la ligne ae, et les longueurs ao, oo_1, o_1, o_2, etc., sont proportionnelles aux valeurs respectives de chacun d'eux. Pour avoir le poids des voussoirs correspondants, il suffirait de multiplier ces nombres par la densité de la matière employée (nous ne parlons pas de la longueur de la voûte, puisque nous l'avons supposée égale à l'unité) ; mais cette opération est inutile pour les recherches que nous avons à faire.

2° Chercher le centre de gravité de chacun de ces voussoirs, la clef exceptée. Cette opération est encore des plus simples : Pour avoir le centre de gravité du voussoir $e_9 e_{10} h_{10} h_9$ par exemple, il faut prendre le milieu K de la diagonale $e_9 h_{10}$, porter $e_{10} j = h_9 l$, joindre Kj ; le point g_9, placé au tiers de la longueur Kj à partir du point K, sera le centre de gravité cherché. On obtient ainsi les centres de gravité g, g_1 g_2, etc., des divers voussoirs.

3° Mener au point d' une perpendiculaire sur dd'. Dans le cas présent, elle se confond avec $d'h$. La poussée sera égale à $\frac{d'b}{d'h}$ multiplié par le poids de la demi-clef (b désignant le centre de l'arc intrados). En substituant à ce poids la surface de son profil 0 m. 1779, qui lui est proportionnelle, en mesurant la longueur $d'h$ que l'on trouve égale à 0 m. 20, et enfin en observant que le rayon $b'd$ déjà mesuré a une longueur de 4 m. 24, on trouve, pour l'expression de la poussée, 3 m. 7715. Il suffirait de multiplier ce nombre par la densité de la matière employée pour avoir en kilogrammes la mesure de cette force horizontale; mais nous n'avons nullement besoin des valeurs absolues des forces qui sollicitent le système, leurs rapports nous suffisent.

4° Prendre sur l'horizontale quelconque an une longueur égale à 3 m. 715, et sur la verticale db des distances ao, oo_1, o_1, o_2, $o_2 o_3$, etc., proportionnelle respectivement aux aires de profils de la demi-clef et des voussoirs contigus successifs $eh h_1$ e_1, $e_1 h_1$, $h_2 e_2$, etc., joindre le point n aux points $o_1 o_1$, o_2, o_2, etc.

5° Mener par le milieu de eh une perpendiculaire à cette ligne prolongée jusqu'à sa rencontre m avec la verticale qui passe par le centre de gravité g du voussoir $eh h_1$, e_1; par le point m mener une parallèle à la ligne no_1. prolongée jusqu'à sa rencontre m, avec la verticale qui passe par le centre de gravité g du voussoir $e_1 h' b_1 e_2$, et ainsi de suite. Ces diverses lignes seront les résultantes successives des pressions qui s'exercent sur les joints eh, $e_1 h_1$ e_2, h_2, etc., et les points p, p_1, p_2, etc., seront les points d'application de ces résultantes, qu'on peut appeler les centres de pression des joints. Les résultantes $m_{11} p_{11}$, $m_{11} p_{12}$, se rencontrent sur la verticale g_{11}, g_{12}, qui passe par les centres de gravité des diverses assises du pied droit ; nous avons démontré que les centres de pression p_{11}, d_{12} p_{13} se trouvent sur une hyperbole dont l'asymptote est verticale. Cette asymptote donne la limite de l'épaisseur du pied-droit, quelle que soit la hauteur de la voûte.

16. Cela posé, la voûte sera stable : 1° si tous les points p_1, p_2, p_3, etc., se trouvent dans l'intérieur du profil; 2° si tous les angles $mp_1 h_1$, $m_1 p_2 h_2$, etc., sont droits ou aigus; 3° si ces angles ne sont pas assez petits pour permettre le glissement du dedans au dehors.

Si un ou plusieurs des points p_1, p_2, p_3, etc., passent au-dessus du profil, la rupture s'opérera par l'ouverture du joint de la clef à l'intrados, et par celle d'un des joints inférieurs à l'extrados. Cette rupture aura lieu en sens inverse, si un ou plusieurs des points p_1, p_2, p_3, etc., passent au-dessous de l'intrados.

Si un ou plusieurs des angles $mp_1 h_1$, $m_1 p_2 h_2$, etc., sont obtus, la rupture s'opérera dans un sens ou dans l'autre. Quoique la chute de la voûte ne doive pas s'ensuivre toujours, l'établissement est instable et doit être rejeté.

Quant à la rupture par glissement, l'inspection de la figure démontre que si elle doit avoir lieu, le glissement s'opérera sur le joint e_{11} h_{11}. Il sera toujours facile de remédier à ce défaut en inclinant à l'intérieur les premières assises du pied-droit, lorsque les angles trop aigus h_{11} p_{11} m_{11}, etc., donneront quelques craintes. Ce genre de rupture est d'ailleurs extrêmement rare. Voici les circonstances qui l'occasionnent.

Soit f le coefficient de frottement de la matière qui compose les voussoirs, ou, en d'autres termes, le rapport du frottement à la pression : on sait que ce frottement est indépendant de l'étendue des surfaces en contact et est proportionnel à la pression normale de ces deux surfaces. Ainsi, par exemple, la pression normale sur le joint horizontal des naissances est égale au poids Q de la demi-voûte supérieure à ce joint, et le frottement correspondant est fQ. Il est bien évident qu'il y aura glissement lorsque la poussée F sera plus grande que fQ, et équilibre strict, lorsque F$=f$Q.

En général, pour que le glissement n'ait pas lieu sur un joint quelconque, il faut qu'après avoir décomposé la résultante des pressions sur ce joint en deux forces, l'une Q' normale, l'autre F' agissant dans le sens du plan de joint, on ait $fQ' > F'$.

La valeur de f s'obtient par l'expérience. Boistard a trouvé que pour la pierre de Château-Landou (calcaire très-dur), les surfaces en contact étant piquées ou bouchardées on a $f = 0.78$.

Ces ruptures causeront-elles nécessairement la chute de la voûte? Non. Après la disjonction de quelques joints, on aura un appareil tout différent du premier : ce ne sera plus une voûte, mais un système de leviers articulés qui pourra très-bien être en équilibre ; mais cet équilibre sera naturellement précaire, et un pareil profil devra être rejeté sans autre examen, s'il s'agit de constructions importantes. Observons seulement qu'après ce premier mouvement, les angles $mp_1 h_1$, $m_1 p_2 h_2$, etc., ne seront plus nécessairement droits ou aigus. Les voussoirs, reprenant alors toute liberté, peuvent se mouvoir de haut en bas comme de bas en haut ; ils tendent donc à descendre ou à monter, suivant les besoins de l'équilibre.

Nous avons supposé qu'il n'y avait entre les joints aucune interposition de mortier ou autres corps donnant une certaine adhérence à ses surfaces; la cohésion qui résulte de cette interposition est favorable à l'équilibre, et peut quelquefois donner de la stabilité à une voûte d'un profil vicieux ; mais ses effets sont toujours très-limités, et on agit sagement en ne faisant pas intervenir cette résistance dans les calculs.

17. Il nous resterait à traiter la stabilité des voûtes dont l'intrados n'est pas cylindrique, cette recherche, qui ne présente pas de grandes difficultés en partant des principes posés, nous écarterait sensiblement du but que nous nous sommes proposé, l'étude des voûtes cylindriques à grande portée, de celles des ponts en particulier. Ce sera l'objet de la seconde partie de ces études.

V. FABRÉ, capitaine du génie.

Castres, ce 22 septembre 1845.

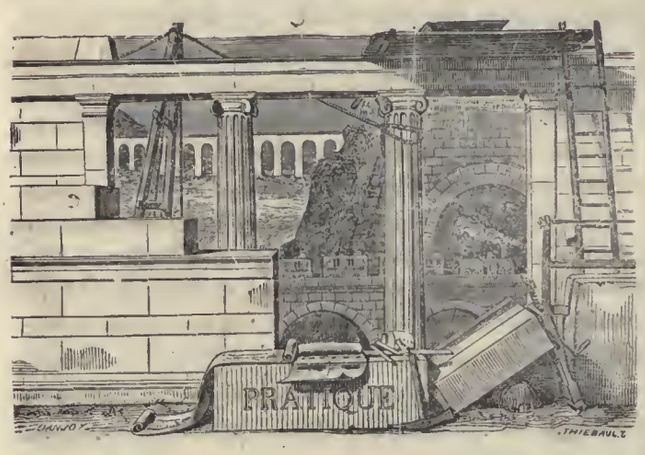

PLANCHERS EN FER.

La *Revue* a récemment fait connaître à ses lecteurs les divers systèmes d'armatures en fer adoptés par les constructeurs de Paris à la place des poitrails en bois (1). Il reste à faire connaître les planchers en fer.

Dans les édifices qui s'exécutent depuis quelques années, surtout dans les édifices de premier ordre, le fer et la fonte tentent à se substituer au bois. La récente grève des charpentiers de Paris fit adopter les planchers en fer dans plusieurs maisons alors en construction, et dans lesquelles on avait bien compté n'établir que des planchers en bois ; cette substitution du fer et de la fonte au bois devenant de plus en plus générale, nous prendrons l'exemple de planchers en fer que nous voulons faire connaître aujourd'hui, dans une maison de troisième ordre, c'est-à-dire, dans une maison dont la dépense ne s'élève pas au-delà de 40,000 fr.

Supposons donc qu'il s'agit de construire *en fer*, les planchers d'une maison dont le rez-de-chaussée est représenté *pl.* 32, par la *fig.* 1, et le plan du premier étage par la *fig.* 2.

Parallèlement au mur de face sur la rue, on placera deux maîtresses fermes *aa*, *bb* (*fig.* 1) dont l'agencement des éléments arcs, cordes, etc., est indiqué *fig.* 3 (*pl.* 33) ; ces maîtresses fermes sont destinées à supporter les fermes de remplissage *ccc* (*fig.* 1, *pl.* 32), distantes entre elles de 1 m., et dont l'agencement des parties est indiqué *fig.* 4; *pl.* 33. Parallèlement aux maîtresses fermes, on placera des entretoises en fer *ddd*, distants entre eux de 0 m. 60 ; enfin, parallèlement aux fermes de remplissage, on placera des *côtes-de-vache eee*, distantes de 0 m. 25 (1). On obtient ainsi un réseau sur lequel on fera des augets et le plafond en plâtre, comme pour les planchers en bois.

Telle est la disposition générale des planchers en fer. Étudions maintenant les détails de ce genre de construction.

La maîtresse ferme (*fig.* 3) a beaucoup d'analogie avec les poitrails que nous avons précédemment fait connaître. Elle se compose d'une corde, d'un arc et d'un tirant ; ces divers éléments sont réunis par des entre-toises. Les extrémités de l'arc et de la corde s'assemblent dans une boîte en fonte X (*fig.* 5, 6, 7, 8, 9), qui est une partie importante du système dont nous donnons la description (2).

Cette boîte se compose de deux parties XX (*fig.* 5, 6, 7 et 8), dont chacune comprend : 1° une rainure horizontale 1 1 1 1 (*fig.* 5 et 6) pour les branches *aa* de la fourchette de la corde ; 2° une rainure verticale 2 2 2 2 (*fig.* 5, 6 et 9) destinée à loger le coin *b* (*fig.* 5, 8 et 9), et 3° une autre rainure 3 3 3 3 (*fig.* 6 et 9) pour y recevoir l'arc *cc* (*fig.* 8 et 9).

Pour assembler cette maîtresse ferme, on réunit d'abord les deux parties de la boîte par trois boulons *mmm* (*fig.* 5, 6, 8 et 9) ; puis on loge chacun des éléments désignés ci-dessus, et, pour donner à l'arc *cc* et à la corde *aa* toute la tension nécessaire, on frappe le coin *b* dans la direction indiquée par la flèche et jusqu'au refus ; alors une grande pression s'exerce sur l'arc et la corde par l'intermédiaire de la boîte, et on obtient un système d'une grande rigidité.

Les fermes de remplissage se composent d'un arc, d'un tirant et de plusieurs entre-toises (*fig.* 4) : ces fermes ont leur point d'appui, soit sur les murs, soit sur les maîtresses fermes, comme l'indique la *fig.* 10.

Le prix du mètre du plancher dont il vient d'être question coûtera :

En fer.	7 fr.	75 c.
En charpente de chêne . . .	9	20 (3)

(1) *Voy.* les *pl.* 8, 13, 14 et 25 de ce vol., et les *col.* 66, 67, 108 et 250.

(1) Dans le commerce du fer, les marchands et les entrepreneurs appellent ainsi un fer de médiocre qualité, de 0 m. 01 de côté. Par des raisons d'économie, certains constructeurs remplacent quelquefois ces *côtes-de-vache* par des *brins de treillage*.

(2) L'auteur de ce système de fermes est M. Bellemère fils, entrepreneur aussi éclairé que consciencieux, et qui a bien voulu nous communiquer les renseignements nécessaires à la rédaction de cet article.

(3) Voici le détail :

La surface du plancher est de 10 m. × 11 m. = 110 m. .	à 0 st. 08 par
mètre superficiel ; les 110 m. produisent	8 st. 800
A 105 fr. le stère	924 fr. 00 c.
Les ferrements, tels que tirants, ancres, etc., nécessaires à relier les pièces de chêne : 135 kil. 65 à fr. les 100 kil	87 75
Total de la dépense	1011 fr. 75
C'est pour un mètre carré.	9 fr 20 c.

En remplaçant le bois par le fer, il y a donc une économie de 1 fr. 45 c. par mètre superficiel. Cette économie n'a lieu que pour les portées qui ne dépassent pas 4 mètres, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant qui indique les dimensions des principaux éléments de ce genre de plancher.

Distance entre les points d'appui	Hauteur de la flèche.	Dimensions de la corde. hauteur	Dimensions de la corde. épaisseur	Dimensions de l'arc. hauteur	Dimensions de l'arc. épaisseur	Prix du mètre carré	Observations
3 m. 00	0 m. 16	0 m. 040	0 m. 009	0 m. 046	0 m. 009	6 fr. 35	Ces prix sont applicables aux travaux exécutés pendant les deux premiers trimestres de l'année 1846. Les dimensions indiquées sont le résultat de nombreuses expériences faites dans diverses constructions.
3. 50	0. 18	0. 040	0. 009	0. 054	0. 009	7. 15	
4. 00	0. 21	0. 046	0. 011	0. 054	0. 011	7. 75	
4. 50	0. 23	0. 046	0. 013	0. 054	0. 013	11. 05	
5. 00	0. 25	0. 046	0. 013	0. 062	0. 013	11. 55	
5. 50	0. 26	0. 046	0. 013	0. 070	0. 013	11. 95	
6. 00	0. 28	0. 046	0. 016	0. 070	0. 016	13. 90	
6. 50	0. 30	0. 046	0. 018	0. 070	0. 018	15. 40	
7. 00	0. 32	0. 046	0. 020	0. 070	0. 020	16. 20	
8. 00	0. 34	0. 050	0. 020	0. 070	0. 020	21. 80	

HÉRARD, arch. ing.

SALON DE 1856.

MM. GAY (*Victor*), HENARD (*Julien*), JORET, LACROIX (*Eugène*), LENORMAND (*Louis*), MAGNE (*Auguste*), MIGNAN (*Henri*), QUESTEL (*Charles*), RÉVOIL et VERDIER.

(Voy. *col.* 312.)

Nous voici un peu loin du *Salon*; cependant, comme la *Revue* doit offrir dans son ensemble le récit des principaux événements qui concernent l'architecture, nous n'en compléterons pas moins notre examen de l'exposition annuelle du Louvre.

— M. GAY (*Victor*), *architecte*, avait exposé quelques beaux dessins archéologiques, dont on trouve l'énumération à la *col.* 323, et un projet de chapelle, ou plutôt de petite église gothique, destinée à occuper l'emplacement où s'élevait, il y a quatorze siècles, la maison de la patronne de Paris, sainte Geneviève.

La maison de sainte Geneviève était à Nanterre, et le terrain qu'elle occupait a été récemment acquis par M. l'abbé Court, qui consacre, dit-on, une portion notable de sa fortune à la nouvelle construction.

L'église projetée, d'un effet pittoresque, est dans le style ogival du commencement du XIIIe siècle.

Si la chapelle de sainte Geneviève avait été mise au concours il est probable que quelques artistes auraient cherché leurs inspirations dans l'art contemporain de la sainte, c'est-à-dire, dans l'art du Ve siècle; qu'ils auraient essayé de reporter vivement l'esprit des fidèles aux temps sanctifiés par sainte Geneviève, en réédifiant une église telle que la sainte elle-même en avait pu voir. Réunis dans une telle enceinte pour écouter le récit de la vie de sainte Geneviève, les assistants se trouveraient en quelque sorte reportés à quatorze siècles en arrière, en présence de la sainte elle-même.

D'autres artistes, voyant dans l'édifice nouveau un hommage de l'esprit catholique du XIXe siècle, auraient voulu éviter tout caractère *poncif*, toute copie servile des œuvres d'un autre temps, pour n'adopter que des combinaisons modernes.

On le voit, il serait facile de trouver des motifs plausibles pour justifier l'emploi, soit d'un style rappelant le temps où vécut la sainte, soit d'un style témoignant de l'époque pendant laquelle l'hommage lui fut rendu.

« *Liberté et ordre public*, » voilà la devise du pays. « *Liberté et ordre mesuré*, » voilà la devise de l'art contemporain. L'Académie proteste contre l'architecture gothique; les néo-gothiques protestent contre tout autre style, et nous, nous protestons contre l'*exclusivisme* sous quelque forme qu'il se présente. Laissez à chaque race, à chaque nation, à chaque artiste, la liberté de ses inspirations; ne tentez pas d'emprisonner les siècles dans une année, l'éternité dans un siècle, le tout dans sa partie, car l'effort serait puéril et vain.

— M. HÉNARD (*Julien*), *architecte*, a mesuré et dessiné avec soin ce qui nous reste du charmant hôtel de Carnavalet. Ce travail lui a été commandé par la commission des monuments historiques, du ministère de l'instruction publique. Nous avons été heureux de voir ces dessins, car depuis quelque temps les journaux avaient plusieurs fois annoncé que l'hôtel, qui est une propriété particulière, devait être vendu et abattu; on nous assure même que la vente vient de s'effectuer, mais que l'acquéreur, qui n'est autre que l'ancien locataire, maître de pension, loin de penser à détruire un aussi intéressant monument, porte un véritable intérêt d'artiste à sa bonne conservation. Aux dessins de l'état actuel de l'hôtel, M. Hénard avait ajouté un projet de remaniement en vue de son appropriation à un service public. La vente qui vient d'avoir lieu rend inutile ce projet, qui aurait entraîné à quelques changements importants dans le caractère de l'édifice. Tout est provisoirement pour le mieux; mais aussi longtemps qu'un monument historique reste une propriété particulière, peut-on considérer sa conservation comme certaine?

M. JORET n'avait exposé qu'un petit dessin d'une porte romane, celle de l'église du Thor (midi de la France); c'était un essai sans prétention. M. Joret est fort jeune, mais son commencement promet pour l'avenir.

M. LACROIX (*Eugène*) est l'auteur d'un projet de restauration et d'un projet de construction nouvelle. Sa restauration est celle de l'église de Vitry-sur-Seine; elle ne présentait aucune grande difficulté, et M. Lacroix ne pouvait que s'en bien tirer. Quant à la construction nouvelle, c'est un projet de temple luthérien qui mériterait de notre part un long examen; car on y voit des essais de formes

nouvelles dans une disposition de voûtes, donnant lieu à des arcs elliptiques, que l'artiste a hardiment accusés dans la décoration latérale extérieure. Cette particularité de formes nous intéresse d'autant plus, que l'ellipse, il y a longtemps que nous en sommes persuadé, est une courbe dont on a négligé, ou plutôt, dont on a trop ignoré les grandes ressources architectoniques; mais nous aurons l'occasion d'y revenir. M. Lacroix est un ancien élève de M. Constant Dufeux, et plusieurs fois déjà nous avons remarqué la même disposition dans les projets sortant de l'atelier de M. Constant Dufeux, et exposés aux concours à l'école des Beaux-Arts.

Nous avons écrit à M. Lacroix au sujet de son projet, et nous reproduisons volontiers sa réponse; elle contient des réflexions très-sensées sur les dispositions de son plan.

«Dans un temple protestant, il doit y avoir, selon moi, deux parties bien distinctes, la partie consacrée au culte, ou le temple proprement dit, et la partie d'administration, d'étude et de surveillance.

« La première de ces parties doit comprendre tout ce qui a rapport au culte, savoir : l'enceinte où se réunissent les fidèles, avec la chaire, l'autel, l'orgue, les tribunes publiques, deux sacristies (l'une pour les mariages, l'autre pour les baptêmes), et enfin la chambre du prédicateur.

« La seconde partie comprend la salle du consistoire, servant en même temps de bibliothèque; la salle du catéchisme; un dépôt des archives; un dépôt pour les livres servant au culte, et enfin un logement de concierge.

« D'après les données modernes des églises, mon temple se serait trouvé sur la rue, circonstance qui me semblait nuire au recueillement, en mettant ainsi en contact le lieu de la prière avec la place publique. Afin d'obvier à cet inconvénient majeur et faire que l'esprit puisse se préparer par gradation à la sainteté du lieu, j'ai fait précéder le temple d'une cour avec portiques ou corridors. Les anciennes basiliques, les mosquées et les temples antiques présentent des exemples de ces cours ou *atrium*.

« Comme dans les *atrium* des basiliques, j'ai établi autour de cette cour toutes les dépendances, c'est-à-dire toute la partie d'administration. L'église, par ce moyen, reste isolée du bruit.

« Trois dispositions se présentaient pour le clocher : il fallait ou le placer en façade, ou de côté, ou derrière l'église. La première position avait un grand désavantage, celui de couper la façade et d'empêcher de placer le buffet d'orgue, chose très-importante chez les protestants. On pouvait, il est vrai, l'élever sur le portique, mais la façade se trouvait alors entièrement masquée. La position du clocher sur le côté était peut-être la meilleure à choisir, s'il se fût agi d'une église catholique où la cloche fait partie intégrante de l'édifice; mais chez les protestants, l'usage n'en n'est ni consacré, ni ordonné, et on pourrait dire que c'est chez eux un objet de luxe : cette raison m'a fait renoncer à placer le clocher par côté, et m'a fait adopter la troisième position, celle derrière l'église, en lui donnant le moins d'importance possible.

« Quant à la décoration intérieure et extérieure, il fallait la faire aussi simple que possible; le culte protestant défendant les images, soit peintes, soit sculptées, j'ai donc eu recours à de simples lignes de décoration, et à des inscriptions tirées de la Bible. »

— Après la lettre de M. Lacroix, nous ne pouvons mieux faire que de communiquer celle de M. Landron (*Eugène*), l'auteur de deux vues d'Athènes d'une exécution vraiment remarquable. Ces deux vues appartiennent plutôt à la classe des aquarelles qu'à celle des études d'architecture; elles intéressent cependant nos lecteurs.

Tous les architectes ont un exemplaire de l'*Anacharsis* dans leur bibliothèque; qu'on veuille bien donc en ouvrir l'atlas à la carte de l'Attique et à celle des environs d'Athènes; qu'on lise ensuite la lettre de M. Landron que nous donnons plus bas, et ceux qui ont étudié les beautés de l'art grec contempleront un ensemble d'une magique splendeur. M. Landron décrit ce qu'il a vu avec la chaleur d'un artiste qui a conservé de vives impressions; ceux qui ont visité la Grèce le liront avec plaisir, ils y retrouveront leurs propres souvenirs; ceux qui n'ont pas eu le bonheur de fouler ce sol célèbre en sentiront plus vivement le désir.

« L'un de ces dessins est la vue que l'on découvre tout à coup, quand, en suivant l'ancien chemin du Pirée à Athènes, on arrive au sommet de la petite dépression de terrain qui sépare les colline du Musée et des Muses. C'est le paysage le plus sévère, le plus pur, le plus classique; aussi est-il en harmonie parfaite avec l'architecture née sous ce beau ciel, et inspirée par cette nature sublime dont elle ne peut être isolée sans perdre de son caractère, de sa richesse et de son effet.

« Dans cette vue, dont le dessin ou la description ne peuvent donner une idée, tout est grand, gigantesque, plein de puissance, et cependant tout est saisissable, même dans les détails : la crête de l'Acropole se dessine nettement sur le ciel, et sa base se détache merveilleusement sur le Pentélique, dont les tons bleuâtres forment le fond de cette admirable scène qui vous montre d'un même coup d'œil les chaînes du Cithéron et du Pernès, la grande silhouette du mont Pentélique, l'Hymette avec ses tons sévères et variés, la plaine de l'Attique avec son antique forêt d'oliviers, sur laquelle se détache la crête du rocher de l'Aréopage. A droite, la vallée de l'Ilissus, le Stade, les grandes colonnes blanches du temple de Jupiter et la porte d'Adrien; à gauche, le temple de Thésée et la colline des Muses, au pied de laquelle serpentait la Voie sacrée que suivait la foule, dans les fêtes de Panathénées, pour se rendre au temple de Minerve, qui domine ce merveilleux ensemble. On distingue encore sur l'Acropole, les Propylées, la Pinacothèque, le temple de la Victoire Aptère, et ce beau mur de Cimon, au-dessous duquel sont adossés l'Odéon de Régilla, le théâtre de Bacchus, le monument de Thrasyllus avec les deux colonnes choragiques qui le dominent. Tout est antique dans ce beau paysage; il n'y a pas une habitation moderne pour vous enlever l'illusion; le silence et l'isolement ajoutent même à la grandeur et à la majesté de la scène.

« L'autre vue est prise des Propylées : c'était l'aspect dont on jouissait de ce vestibule magnifique tout de marbre blanc, où l'on faisait un temps d'arrêt avant de franchir une des cinq portes qui donnaient accès au sanctuaire de Minerve. De là on découvre les crêtes du Cithéron et de l'Hélicon, plus loin, l'Acrocorinthe et les montagnes de l'Arcadie; en avant, Salamine et Égine au milieu des eaux bleues du golfe Saronique, les côtes de l'Épidaurie et de la Trézénie, les montagnes de l'Argolide, Munichie, Phalère et le Pirée; plus près, sur le second plan, la colline des Muses, le Pnyx et le rocher de l'Aréopage qui se détache sur le vert foncé des oliviers de la plaine, dans laquelle on voit serpenter cette autre Voie sacrée que l'on parcourait en allant à Éleusis pour célébrer les mystères de Cérès. A gauche, sur une petite colline, le monument de Philopappus; à droite, sur le premier plan, l'angle doré de la Pinacothèque, le grand piédestal d'Agrippa, et enfin, à gauche, le temple de la Victoire Aptère, ce petit chef-d'œuvre de style ionique qui avait disparu pendant plusieurs siècles, et que l'on a vu, il y a quelques années, sortir de toutes pièces et en dé-

tail d'une batterie turque où il avait été employé et bloqué comme du moellon dans une maçonnerie informe. Ce charmant petit monument est assis à la même place qu'il avait déjà occupée pendant quinze siècles, Élevé en souvenir d'une grande bataille et dédié à la Victoire, il ne fut pas témoin de l'esclavage des Grecs, plus heureux en cela que les autres édifices qui eurent à supporter pendant quatre siècles l'insulte et la barbarie des Turcs. Dans l'antiquité, ce fut à une victoire que ce temple dut son érection ; aujourd'hui c'est aussi une victoire qui l'arrache au néant, comme s'il ne devait se montrer qu'en des jours prospères et glorieux, lui qui consacre des temps de prospérité et de gloire. »

M. Lenormand (*Louis*). Nous avons peu de chose à ajouter à ce que l'auteur a lui-même fait insérer dans le livret du Salon (Voy. *col.* 323).

M. Lenormand est un artiste dont le mérite est apprécié ; nous avons parlé, dans le 4e volume de la *Revue*, de son exposition de 1843, qui offrait des études intéressantes de l'architecture religieuse du XIVe et du XVIe siècle : son exposition de cette année est une suite de celle de 1843 ; c'est le XVe siècle qui en fait les frais. En voyant des études aussi consciencieuses, un regret nous vient attrister et nous chagriner. Voilà devant nous de beaux travaux ; pour les faire, que d'efforts, que de courage, de persévérance, de talent et même de dépenses ! et ces dessins vont se perdre dans les cartons de l'auteur ; ces études si bien faites et qu'on voudrait souvent consulter, vont disparaître ; à sa mort, elles tomberont dans des mains étrangères à l'art, elles seront dispersées, perdues à jamais.

Ces réflexions nous rappellent les envois de Rome ; eux aussi sont perdus pour le public studieux, car eux aussi sont enfouis dans des portefeuilles à l'abri des regards ; ils sont plongés dans les archives de l'Institut, et jamais l'Institut n'en a tiré parti pour faire avancer la science. Ne conviendrait-il pas de classer chronologiquement les envois de Rome et de les rendre abordables aux hommes studieux qui se vouent à l'étude de l'histoire monumentale ? Et ne pourrait-on pas accorder annuellement une somme qui serait consacrée à l'acquisition des dessins archéologiques les plus intéressants exposés au Salon ?

Que d'efforts, que de talents perdus chaque année pour les arts ! Plus que jamais, cependant, notre siècle se livre aux travaux rétrospectifs : l'histoire et l'archéologie rencontrent partout de fervents adorateurs. A côté du terrassier qui perce les montagnes ou qui élève les chaussées gigantesques pour les chemins de fer qui nous lancent à pleine vapeur dans un avenir encore vague et indistinct, se trouve toujours un archéologue, patient et laborieux, qui interroge chaque pelletée de terre destinée à avancer l'œuvre nouvelle ; c'est sous son influence que l'entrée du tunnel se convertit en château fort, les culées en tourelles armées de menaçants créneaux, que le présent, qui plonge le plus avant dans le futur, s'affuble des mille costumes du passé. Notre siècle est un colosse au cœur duquel se disputent le doute et la foi, dont la cervelle en ébullition sublime de singuliers mélanges ; c'est bien lui qui est *bifrons*.

Les yeux du premier visage, constamment fixés sur les brouillards dans lesquels plonge le chemin où l'humanité marche, court ou se traîne vers l'avenir, cherchent à découvrir le but à atteindre ; mille visions flottent, apparaissent ou s'effacent tour à tour au sein de cette atmosphère épaisse, et chaque vision est décrite comme la révélation certaine de choses futures. Les yeux de l'autre visage se tiennent aussi fixés sur des brouillards, car le chemin y plonge par ses deux extrémités, et cette contemplation rétrospective évoque tout un monde de souvenirs ; mais on a tant marché que déjà ces souvenirs sont troublés ; des visions fantastiques s'y mêlent.

Que se passe-t-il au foyer commun de ces deux cerveaux où l'amour des souvenirs se combine avec le désir du progrès sans que la loi scientifique de cette alliance soit connue ? N'est-ce pas là qu'il faut chercher l'explication de cette fusion curieuse des formes de l'ancienne architecture avec les constructions nées de besoins modernes ? Nous voici en pleine digression ! mais avons-nous tort ? Chaque œuvre du Salon n'est-elle pas une digression par rapport aux œuvres voisines, et puisque nous ne pouvons pas mettre sous les yeux de nos lecteurs les dessins exposés, ne leur devons-nous pas au moins les réflexions qu'ils nous inspirent. Nous ne faisons donc aucune amende de nos écarts, car notre sujet même ne se compose que d'une série d'écarts dans toutes les directions où l'on peut rencontrer l'art monumental.

Parmi les dessins de détails de M. Lenormand, nous avons remarqué des épis et des crêtes en plomb, dorés et peints, d'un effet si original, que nous avons voulu nous assurer auprès de M. Lenormand de leur exactitude. M. Lenormand nous a assuré que les peintures et dorures de ces parties étaient encore dans un excellent état de conservation, et qu'il les avait très-fidèlement copiées sans y rien ajouter. Si quelques-uns de nos lecteurs visitent le château de Meillan, ils feront bien de ne pas négliger ces charmants détails.

M. Magne (*Auguste*) présente pour la seconde fois un projet de *Musée de l'Industrie* à ériger sur l'emplacement de l'île Louviers. Nous avons parlé assez longuement déjà, dans un de nos Salons passés, des difficultés de ce problème, certainement l'un des plus ardus qu'un architecte puisse entreprendre. Ce que nous aimons dans M. Magne, indépendamment de son talent d'artiste, c'est sa persévérance, son courage à creuser les difficultés de son sujet. Nous adresserons un autre compliment à M. Magne, c'est qu'il se préoccupe volontiers des besoins immédiats des populations au milieu desquelles il vit, en s'efforçant chaque fois d'y introduire certaines améliorations dans la manière d'y satisfaire. Il y a quelque temps, c'étaient les *Halles d'approvisionnement de Paris* qui l'occupaient ; l'an dernier, indépendamment de son projet de *Palais de l'Industrie*, il avait exposé un projet d'*Asile pour les convalescents* sortant des hôpitaux, asile qui devait être construit en dehors de Paris, en bon air, et où un travail facile, en rapport avec leur faiblesse, était assuré aux convalescents. Cette année, c'est un projet de *Musée de l'Industrie* qu'il nous donne. Le lecteur en a-t-il fait l'observation ? En 1845, c'était un *Palais* ; en 1846, c'est un *Musée* qui préoccupe M. Magne ; et nous voyons dans ce changement de nom l'indice d'un progrès dans la conception de l'auteur. Voici comment sont distribuées les surfaces du rez-de-chaussée et du premier étage, où sont exposés les divers produits de l'industrie :

Galerie de l'orfévrerie et de la bijouterie. .	840 m. sup.
— de la tabletterie.	840
— des fers et des fontes	1,488
— des bronzes.	640
— de la quincaillerie	400
— de la chaudronnerie	400
A reporter. . .	4,608

Report. . .	4 608
— Galerie des instruments de musique.	1 536
— des instruments aratoires. . . .	1 536
— des modèles de construction. . .	1 488
— des machines	6 400
— des meubles	1 536
— des métiers	1 536
— des tissus	1 760
— de l'imprimerie et de la lithographie	880
Surface totale des galeries du rez-de-chaussée	21 280 m. sup.

Au premier étage, sont exposés les tapisseries, les châles, les lustres de grande fabrication, les stores, les vitraux, les papiers peints, les cristaux, les porcelaines, les produits chimiques et pharmaceutiques, les instruments de physique, de magnanerie, les cuirs, les peaux, les draps, les parquets, la marqueterie, etc. La surface du premier étage est égale à celle du rez-de-chaussée, retranchement fait de la surface d'une cour centrale consacrée à l'exposition des grandes machines. Cette cour étant de 2,800 m. sup., la surface du premier étage est donc de 18 480 m. sup.
laquelle, ajoutée à la surface du rez-de-chaussée 21 280
forme un total pour les galeries d'exposition, de 39 760 m. sup.

Qu'on se rende compte un moment des études comparatives qu'il faut faire pour arriver à distribuer ainsi les surfaces, relativement à l'importance et à la nature de chaque industrie, et on n'aura encore qu'une très-faible idée des études que demande un projet de cet ordre, car l'artiste n'a pas encore mis la main au crayon.

Nous avons souvent parlé du dévoûment des jeunes architectes, nous en avons parlé avec chaleur, parce que nous le connaissons, nous l'avons pratiqué nous-même, nous le retrouvons chaque jour dans les autres, et vraiment, nous le disons avec orgueil, y a-t-il beaucoup de professions qui puissent se faire gloire, avec autant de raison que la nôtre, du dévoûment de ceux qui la composent. Quand exécutera-t-on un *Musée de l'Industrie?* Quand fera-t-on un *Asile pour les convalescents sortis des hôpitaux?* Quand achèvera-t-on le *Louvre?* Quand?... quand?... Nous pourrions nommer des centaines de projets étudiés laborieusement par nos jeunes architectes, dans l'espoir qu'un peu de gloire, à défaut de grands travaux ou de récompenses promises, viendrait solder leurs veilles et leurs efforts. Pauvres architectes! comment, avec cette langue inconnue du public, qu'on nomme le dessin géométral, arriverez-vous à faire comprendre que vous êtes éloquents, que votre intelligence est grande, que les quelques lignes tracées sur ces huit ou dix feuilles de papier vous ont coûté des nuits d'insomnie suivies de journées pleines d'un travail fatigant? Mais vraiment, messieurs les hommes influents, parmi ceux d'entre vous qui s'intéressent à l'art, n'en est-il donc aucun qui ambitionne le rôle de bienfaiteur de cette noble jeunesse?

Monsieur le baron Taylor, vous êtes *Inspecteur général des établissements des Beaux-Arts, Président de la Société des Peintres, des Architectes*, etc., on dit que vous êtes heureux de protéger, en toutes circonstances, les jeunes artistes; ne pouvez-vous donc rien pour obtenir que les auteurs des projets et des dessins d'architecture envoyés chaque année au Louvre soient plus libéralement récompensés? Nous avons consulté les journaux, pour y chercher la mention des honneurs accordés cette année aux exposants du Salon: des peintres et des sculpteurs ont été décorés: l'auteur de deux belles aquarelles représentant les plaines de l'Attique a reçu une médaille; mais pour l'architecture proprement dite, pour les projets de monuments nouveaux, pour l'étude géométrique et approfondie de monuments historiques qui sont l'orgueil et la richesse du pays, rien! absolument rien!

Monsieur Vitet, vous êtes *Membre du Conseil des bâtiments civils, Vice-Président de la Commission des monuments historiques*, un des membres les plus influents du *Comité des Arts et monuments*; vous exercez une influence réelle sur le mouvement de l'architecture, et votre influence est légitime, car elle est fondée sur des travaux qui remontent loin déjà, votre initiative dans cette circonstance serait certainement toute-puissante.

Monsieur Cavé, vous êtes le *Directeur des Beaux-Arts*, et nous aurions dû peut-être nous adresser à vous tout d'abord, ne pouvez-vous donc rien en cette affaire?

Volontiers nous dirions les faciles mesures qu'il y aurait à prendre, mais d'autres exposants nous attendent, et est-ce bien dans les mesures à prendre que gît le véritable obstacle? Remettons-donc à un autre moment de traiter cette question à fond.

— Nous dirons peu de chose de l'*église de la villa d'Aumale*, au cap Matifou. L'auteur, M. Mignan (Henri), a de longues années devant lui; il ne fait que de commencer ses études d'architecture ogivale, et, bien que son petit projet d'église ne soit pas remarquable comme œuvre d'art, nous aimons mieux encourager les efforts d'un jeune artiste, que de le rebuter au commencement de sa carrière. Courage donc, monsieur Mignan, si votre premier essai n'est pas sans défaut, il ne s'y trouve aucune tache que le travail ne puisse effacer.

— Nous voici devant l'œuvre d'un habile homme, M. Questel (Charles). Non pas que M. Questel ait fait un chef-d'œuvre de dessin, avec des teintes bien soignées, bien proprettes; il a fait mieux: il a tracé un excellent projet de restauration de l'*amphithéâtre d'Arles*, certainement un des monuments les plus intéressants du Midi.

L'amphithéâtre d'Arles, selon tous les documents historiques, a été construit sous l'empereur Probus dans le IIIe siècle, c'est-à-dire plus de cent ans après celui de Nîmes (1). Cette opinion paraît se confirmer en comparant ces deux monuments. Il y a dans l'édifice de Nîmes des défauts qu'on semble avoir évités ou corrigés dans l'amphithéâtre arlésien; les proportions en sont plus belles, et le système de distribution offre plus de facilité. Dans le VIIIe ou IXe siècle, époque des invasions du midi de la France par les Sarrasins, cet amphithéâtre fut converti en place de guerre, quatre tours furent élevées sur tous les points cardinaux de l'édifice. C'est de ce changement de destination que date la ruine de l'amphithéâtre. Plus tard le château des arènes resta livré à la population, qui y avait cherché un asile pendant les siéges; les plus pauvres habitants y continuèrent leur résidence, et, pour établir leurs demeures, coupèrent en tous sens les voûtes, les arcs et les piliers qui les gênaient; de plus, ce monument, comme le Colisée, servit pendant plusieurs siècles de carrière, et la ville du moyen âge fut construite avec les matériaux de l'amphithéâtre et des autres édifices antiques.

François Ier et Henri IV avaient témoigné le désir de déblayer le monument défiguré, mais ce projet ne put recevoir son exécution; ce n'est que vers 1824 qu'on entreprit ce déblaiement général et qu'il fut opéré presque en entier. Ce travail a mis à dé-

(1) L'amphithéâtre de Nîmes a été construit sous l'empereur Antonin, qui était né dans cette ville.

couvert toutes les portions du monument, et on a pu en étudier les dispositions et les détails ; mais il l'a exposé aussi à une plus prompte destruction, car les ruines enfouies sous terre ou enfermées sous les maisons étaient protégées, tandis qu'à présent elles sont à découvert et en proie à toutes les intempéries.

Le gouvernement, ayant compris qu'un monument de cette importance ne devait pas rester exposé à se ruiner, faute de réparer les nombreuses mutilations que lui avaient fait subir ses habitants pendant plusieurs siècles, proposa aux chambres, en 1845, un projet de consolidation et de déblaiement, montant à 120,000 fr., qui fut approuvé et autorisé par la loi du 22 juin 1845. Ce projet est aujourd'hui en voie d'exécution, et des travaux assez importants ont été exécutés dans les derniers mois de 1845, et dans le courant de 1846. Si les formalités qu'entraînent toujours les expropriations ne demandaient pas autant de temps, tous les travaux auraient pu être achevés à la fin de 1846.

Il paraît que les travaux ordonnés par l'administration sont de trois natures : 1° La consolidation des portions qui ont été ébranlées par les mutilations dont il vient d'être parlé ;

2° Le déblaiement, car, sur environ la moitié de son pourtour, l'édifice est enterré vers le sud-ouest par les rues adjacentes dont le niveau est dans quelques parties à 6 mètres au-dessus du sol de l'amphithéâtre ;

3° L'acquisition des maisons nécessaires à l'abaissement ou à la suppression de certaines rues avoisinant l'édifice.

Pour la consolidation du monument un grand nombre de piliers ont été repris, différents arcs des galeries extérieures et intérieures, nécessaires au maintien de ceux conservés, ont été refaits. Des murs qui menaçaient de s'écrouler, ont été consolidés. Toutes ces constructions et reprises ont été faites en pierre provenant des mêmes carrières qui avaient servi aux Romains pour l'édification de l'amphithéâtre. Ces carrières, connues aujourd'hui sous le nom de Castellet, sont à 6 kilomètres environ au nord de la ville, et les pierres employées à la restauration sont identiquement semblables à celles des Romains.

Le sol de l'arène a été complètement fouillé et a mis à découvert le *podium* dans toute sa hauteur. Cette partie du monument présente une particularité qu'il est bon de signaler ici, c'est qu'il y avait deux étages si l'on peut s'exprimer ainsi ; et voici l'explication très-plausible qu'en donne M. Questel. Le combat des animaux se livraient sans doute sur le sol le plus bas, afin que les spectateurs fussent à l'abri de l'atteinte des bêtes sauvages ; mais pour les jeux ou combats des gladiateurs, on élévait probablement le sol au moyen d'un plancher supporté par des madriers semblables à ceux qu'on emploie pour soutenir la scène de nos théâtres modernes ; les entailles régulières en queue d'aronde qui découpent le bandeau saillant placée au-dessus du premier étage du *podium* ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet.

La galerie extérieure, côté du nord, a été remblayée et des murs de soutènement y ont été établis pour maintenir les terres rapportées du côté des souterrains qui existent seulement dans cette portion du monument.

Pour le déblaiement de l'édifice à l'extérieur, on enlève les terres dans les portions où les propriétés achetées ont pu être livrées de suite à l'administration. Une rue de 12 mètres de large règnera de niveau autour du monument ; puis une seconde rue de 6 mètres de large suivra le mouvement du sol de la ville et donnera accès aux différents quartiers qui entourent l'amphithéâtre. Au sud-ouest, cette rue sera à environ 5 mètres au-dessus du sol du monument, et au nord à 5 mètres au-dessous, suivant l'inclinaison du terrain sur lequel les arènes ont été construites. La rue d'enceinte sera appuyée sur un mur de soutènement dont le parement est en moellons piqués d'un grand échantillon et couronné par un bandeau en pierre qui supportera une balustrade en fer.

Un aqueduc antique, qui contourne l'amphithéâtre au nord-ouest, se trouve au-dessus du sol de ce monument. Bien qu'elle doive empêcher, dans cette portion le nivellement extérieur, cette construction romaine sera conservée et restaurée avec soin.

La présence de cet aqueduc auprès du monument a fait croire à beaucoup de personnes que l'amphithéâtre d'Arles avait pu au besoin être transformé en naumachie. M. Questel a examiné avec soin les parties souterraines de l'édifice, et nulle part il n'a trouvé de communication entre l'aqueduc et l'amphithéâtre ; de plus, il n'existe, dit-il, aucun moyen d'écoulement pour les eaux, lorsqu'on aurait voulu les faire évacuer.

L'amphithéâtre d'Arles est un peu plus grand que celui de Nîmes. Il a sur le grand axe 136 mèt. 15 cent., mesure prise extérieurement, et sur le petit axe 107 mètres 62 cent., mesuré de la même manière.

L'arène proprement dite a dans œuvre, sur son grand axe, 69 mètres 26 cent., et sur son petit axe 39 mètres 82 cent.

Cet édifice contenait de 24,000 à 30,000 spectateurs, qui étaient répartis en trois classes.

Les premiers gradins, ceux du *podium*, étaient occupés par les sénateurs, les vestales et autres grands personnages ; c'est là aussi que se trouvait la loge impériale (1). La deuxième série de gradins était occupée par les chevaliers ; la troisième appartenait aux classes inférieures.

— La restauration exposée par M. Revoil, nous paraît mériter des louanges. Nous n'avons jamais visité l'*Abbaye de Montmajour* (près d'Arles), mais les dessins de M. Révoil nous en donnent l'envie.

— Les études sur l'*Abbaye de Saint-Leu, d'Esserant*, par M. Verdier, nous ont également intéressé. L'abbaye de Saint-Leu est située dans la vallée de l'Oise, près de Chantilly, et sa fondation, dit M. Verdier, remonte à l'an 1080. Cette abbaye était également une forteresse, et ne fût-ce qu'à ce titre, elle méritait l'attention des archéologues.

M. Verdier s'est attaché à bien faire comprendre quelle était l'apparence, la physionomie extérieure de cette citadelle où des hommes pieux, livrés à l'étude des sciences, se retranchaient contre les attaques des ennemis qui les entouraient. Malgré les efforts incessants d'une religion de paix, la guerre était alors partout. La retraite même de la prière n'était pas respectée, et pour que l'église de l'abbaye fût à l'abri des agressions du dehors, elle se trouvait renfermée dans le cercle général des fortifications ; celles-ci, cependant, laissaient un passage libre aux habitants du village pour les faire participer aux offices et aux solennités religieuses. On sent que ce point de communication ne pouvait demeurer faible et dégarni, bien qu'à présent il ne reste pas de trace de ce qui a dû exister pour le protéger : ces dispositions ont la

(1) Il existe deux loges impériales, l'une à l'est, l'autre à l'ouest ; peut-être servaient-elles toutes deux, suivant la saison ou l'heure du jour à laquelle les jeux avaient lieu.

plus grande analogie avec celles de Sainte-Cécile, et du palais épiscopal d'Alby.

C'est assurément une heureuse idée qu'a eue M. Verdier de choisir pour sujet d'étude cette forteresse habitée et défendue par des moines, et dans laquelle il a pu rencontrer réunis le caractère civil, le caractère militaire et le caractère religieux de l'architecture ogivale.

Les travaux de cette nature devraient être achetés par le gouvernement pour faire partie du portefeuille des monuments nationaux.

CÉSAR DALY.

L'ACADÉMIE ET L'ARCHITECTURE GOTHIQUE

Nous voici à la dernière page de notre numéro, nous laisserons donc reposer encore aujourd'hui l'importante question du style ogival ; toutefois, nous communiquerons à nos lecteurs une des lettres qui nous ont été adressées à l'occasion du récent mémoire de l'Académie. Son auteur, qui est d'un esprit exact et d'un grand savoir, se trompe cependant, lorsqu'il croit nous voir hésiter dans notre opinion sur la fonction moderne de l'art ogival ; notre avis pourrait se retrouver dans cinquante endroits différents de cette *Revue*. Mais c'est parce que nous ne donnons complétement raison ni à l'Académie ni aux néo-gothiques ; que cependant de grandes vérités se rencontrent des deux côtés ; qu'il est encore d'autres vérités qui ne se trouvent ni dans l'un ni dans l'autre camp, et que toutes ces distinctions, pour être comprises et justifiées, veulent être amplement traitées ; par ces raisons, et d'autres encore, nous n'avons pu, jusqu'à ce moment, faire connaître toute notre opinion. Trop de laconisme donne lieu à de fausses interprétations ; l'exposition d'une étude intégrale demande du temps et de l'espace. Nos lecteurs ne perdront rien pour avoir attendu.

Monsieur,

... Puisque j'ai occasion de vous écrire, permettez-moi de vous parler du manifeste de l'Académie des Beaux-Arts, au sujet de l'architecture gothique : j'ai été surpris de voir que vous hésitiez à vous prononcer à ce sujet.

Les églises ou les temples n'ont eu à aucune époque un style qui leur fût entièrement propre ; quand l'église était gothique, le château, le simple manoir, la maison de ville, l'échoppe même l'étaient également. Ces édifices avaient, dans leurs architectures, des différences tenant à leurs destinations propres et à leurs circonstances spéciales, mais on y retrouvait toujours le même art, représentation des idées dominantes de la société.

Maintenant nous avons une architecture différente : le château, la caserne, la manufacture, la station de chemin de fer, sont construits dans un style qui indique dans la société des mœurs et des habitudes autres que celles de nos pères. On peut critiquer cette architecture, mais elle existe, et n'a rien qui rappelle l'art des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

L'église doit approprier ce style à ses besoins, à ses convenances et aux idées spéciales qu'elle rappelle.

On a dit qu'une mosquée devait être construite à Paris pour les musulmans que nos relations diplomatiques ou notre domination en Afrique attirent au milieu de nous. Je conçois que l'on adopte pour cet édifice un style différent du nôtre : les musulmans qui sont en France ne font pas partie du peuple, ils ne sont pas de notre société ; ils passent dans nos villes, ils campent quelques instants sur notre territoire, mais ils ne sont pas de la nation. En voyant l'art arabe au milieu de nos villes, on comprendra l'hospitalité de la France, on reconnaîtra qu'une colonie d'Orient y a porté avec elle ses croyances et ses mœurs. L'esprit sera satisfait, et le goût ne pourra pas être blessé.

Les circonstances sont entièrement différentes pour nos églises ; le peuple qui les fréquente est celui qui remplit nos châteaux, nos maisons, nos usines, et tous ces édifices doivent être construits dans le même style, parce que l'homme porte partout avec lui ses mœurs, ses habitudes, ses croyances et toute sa manière d'être.

Je pourrais vous parler du ridicule de quelques châteaux gothiques récemment construits, qu'il a été impossible de décorer et de meubler dans un goût analogue à celui de leur architecture, où les disparates choquent à chaque pas, et que l'on n'a pu distribuer d'une manière convenable pour nos habitudes qu'en altérant notablement l'ancien, le vrai, le beau gothique.

M. Lassus dit qu'il veut aussi, lui, l'unité, mais l'unité dans le gothique. — Il me semble que c'est se méprendre sur le but et la puissance de l'art ; l'artiste doit suivre la société, mais il ne peut ni ne doit la conduire ; en un mot, une maison doit être faite pour les habitudes de ceux qui l'occuperont ; ce n'est pas aux habitants de se façonner pour les édifices.

Il est heureux pour moi que la fin de mon papier vienne m'arrêter, car il est vraiment ridicule de vous redire ce que l'Académie a bien mieux exposé, mais votre hésitation m'a contrarié ; j'avoue que je verrais avec peine la *Revue* appuyer les tentatives faites pour exhumer le gothique. — Pardonnez-moi mon rabâchage sur des choses que vous savez aussi bien et mieux que moi.

X.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE COLOMBES.

On restaure en ce moment la vieille église de Colombes que les voyageurs du chemin de fer de Paris à Saint-Germain aperçoivent en passant.

Le triple pignon de l'ouest, déchaussé par suite du changement de pente de la route, et reconstruit à neuf, est assez bien ajusté. On est en train d'affubler la porte d'entrée de cette église romane d'un entourage à fronton néo-romain, en plâtre, qui ne s'accorde guère avec le reste. Ce n'est pas tout, on défigure son vieux clocher roman en le RETAILLANT d'une manière déplorable, comme on l'a fait si malheureusement à Saint-Denis. Afin qu'on ne croie pas qu'il s'agit d'un simple grattage, nous disons *retailler*, c'est-à-dire, enlever de 1 à 8 centimètres d'épaisseur de pierre. Se guérira-t-on un jour de la manie des retailles ? Comment se fait-il que des hommes de l'art ne sentent pas qu'on enlève ainsi tout le mérite artistique et archéologique d'un monument ?

Depuis quelque temps, on voit de loin blanchoyer dans la plaine des Vertus le vieux clocher d'Aubervilliers-lès-Saint-Denis. La couleur pâle dont cet édifice s'est tout à coup revêtu nous fait craindre que le funeste système de la retaille n'ait aussi passé par là.

AVIS A NOS LECTEURS. — Ce volume de la *Revue* se terminera avec l'année 1846 ; nous donnerons donc quatre numéros pendant les quatre mois qui nous restent, et nous serons alors tout à fait au courant. Seulement le 6e volume correspondra aux deux années 1845 et 1846. Dans le courant du premier mois de 1847, paraîtra le premier numéro de notre 7e volume.

CÉSAR DALY,
Directeur et rédacteur en chef,
Membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britanniques, etc.

LES HABITATIONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE

AU XVIIe SIÈCLE,

PAR M. LE COMTE DE LA BORDE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

LES HÔTELS DE PARIS AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

(Deuxième article. Voy. *col.* 337.)

Comme tant d'autres, cet hôtel a été détruit par la spéculation (1), mais nous avons la description d'un contemporain. Sauval n'admirait pas moins l'intelligence qui présida à la distribution des appartements, que les grâces et l'esprit qui en avaient fait leur demeure. Nous citerons un passage de son ouvrage, dans lequel il décrit le nouvel hôtel de Rambouillet : « C'est une maison de briques, « rehaussée d'embrasures, d'amortissements, de chaînes, « de corniches, de frises, d'architraves et de pilastres de « pierre (2).

« De l'entrée et de tous les endroits de la cour, on dé« couvre le jardin qui, occupant presque tout le côté gauche, « règne le long des appartements et rend l'abord de cet « hôtel non moins gai que surprenant : de la cour, on passe « à gauche dans une basse-cour assortie de toutes les com« modités et même de toutes les superfluités qui convien« nent à une grande maison; le corps de logis est accom« pagné de quatre beaux appartements, dont le plus « considérable peut entrer en parallèle avec les plus com« modes et les plus superbes du royaume. On y monte par « un escalier, consistant en une seule rampe large, douce, « arrondie en portion de cercle, attaché à une salle claire, « grande, qui se décharge dans une longue suite de cham« bres et d'antichambres, dont les portes en correspon« dance, forment une très-belle perspective. Quoiqu'il soit « orné d'ameublements fort riches, je n'en dirai rien néan« moins, parce qu'on les renouvelle avec la mode et que « je ne parle que des choses qui ne changent point; je re« marquerai seulement que la chambre bleue (3), si célèbre « dans les œuvres de Voiture, étoit parée de son temps « d'un emmeublement de velours bleu, rehaussé d'or et « d'argent, et que c'étoit le lieu où Arthénice recevoit ses « visites. Ses fenêtres sans appui, qui règnent de haut en « bas, depuis son plafond jusqu'à son parterre, la rendent « très-gaie et la laissent jouir sans obstacle de l'air, de la « vue et du plaisir du jardin (4). »

On trouvera de plus amples détails dans l'ouvrage de Sauval, et l'on pourrait en demander d'autres à mademoiselle de Scudéry (5), à Voiture (6), à Huet (7), à Balzac (8),

(1) Je ne sais pas d'autre cause de cette destruction, que la plus-value donnée à ce quartier par l'affluence du commerce, et par suite, l'avantage que l'industrie trouve à construire plusieurs maisons sur l'emplacement d'un seul hôtel. Au commencement du dernier siècle, les Crussol, ducs d'Uzès, abandonnèrent cette demeure et allèrent loger rue Saint-Nicaise.

(2) On n'avait pas encore abandonné les briques alternativement employées avec la pierre, matériaux d'un si bon effet dans les vastes et élégantes constructions de Fontainebleau, de Versailles (château de Louis XIII), de l'hôtel de Mayenne, de la place Royale, etc. Sauval, en décrivant l'hôtel de Rambouillet, nous apprend qu'il était construit avec cet appareil pittoresque, et il nous donne en même temps l'explication d'une expression employée par le duc de Saint-Simon en parlant du petit Château de Louis XIII à Versailles (t. I, p. 135). Il l'appelait un *château de cartes* : « Quand Arthénice l'entreprit, la brique et la pierre étoient les seuls matériaux que l'on employoit dans les grands bâtiments. La rougeur de la brique, la blancheur de la pierre et la noirceur de l'ardoise, faisoient une nuance de couleur si agréable en ce temps-là qu'on s'en servoit dans tous les grands palais, et l'on ne s'est avisé que cette variété les rendoit semblables à des châteaux de cartes, que depuis que les maisons bourgeoises ont été bâties de cette manière. » (Tome II, p. 201.)

(3) Tallamant des Réaux parle de cette chambre bleue : *Madame de Rambouillet est la première qui s'est avisée de faire peindre une chambre d'autre couleur que de rouge ou de tanné; et c'est ce qui a donné à sa grand'chambre le nom de la chambre bleue.* (Tome III, p. 213.) Il est inutile de relever la distraction du conteur qui oublie que la chambre n'était pas peinte, mais bien tapissée de velours tendu dans des encadrements dorés. Parmi les ameublements du temps, que nous connaissons, il faut citer celui de Scarron, et par conséquent de madame de Maintenon, qui était de *damas jaune* (Segrais, Œuvres, t. I, p. 129), et la *tenture de moquette du cabinet de madame de Fresque, où tout ce qu'il y avoit de plus galant se rendoit souvent.* (Segrais, t. I, p. 219; Amst., 12°, 1723.)

(4) Sauval, Hist. et Rech., t. II, p. 201. Voir aussi le palais de Cléomire dans le grand Cyrus. Ces fenêtres dont parle Sauval étaient une innovation. En 1698, le docteur Martin Lister en remarque une autre qui l'intéressait d'autant plus qu'elle était prise à l'Angleterre. Le maréchal de Lorge faisait construire son hôtel et y introduisait tous les perfectionnements du confortable. *He shewed us his large sash windows, which were made from a model that he had received from England; the method of conterbalancing the sash being at that time unknown, or not in use in France* (page 161, édition de 1823). Ces fenêtres à contre-poids et à coulisses ne furent jamais admises en France; l'hôtel de Lorge resta, sous ce rapport, une exception : aussi, lorsque Sterne, dans son Voyage sentimental, relève une fenêtre à Paris, au lieu de l'ouvrir, il oublie ce qu'il vit, et ne se rappelait plus que ce qu'il avait sous les yeux en Angleterre.

(5) *Artamène, ou le grand Cyrus, dédié à madame la duchesse de Longueville, par M. de Scudéry, gouverneur de Nostre-Dame de la Garde. Paris, chez Augustin Courbe*, 16° (avec des planches dessinées et gravées par Chauveau). Je n'ai point l'intention de rendre compte de ce roman qui, malgré ses dix gros volumes, ou peut-être à cause de cette étendue, eut un immense succès. Ce qui motive la citation que j'en fais, c'est une allusion permanente aux mœurs et aux habitudes de la société française, et surtout parisienne. Quoique transportés sur les bords de l'Euphrate, quoique affublés des noms les plus *persans* que mademoiselle de Scudéry pouvait inventer, les personnages qui se meuvent sur cette scène ne sont autres que ceux qui animaient la société de Paris, et surtout l'hôtel de Rambouillet, la plus agréable de toutes les réunions et la plus célèbre. J'ai dit mademoiselle de Scudéry, parce qu'il me semble utile de rappeler que cette fille spirituelle et distinguée publia ses premiers romans sous le nom de son frère, le Mataméra; celui-ci ajouta une préface et une dédicace, qui portent le trait distinctif de son caractère emphatique et violent.

Le septième volume de cette longue histoire contient la description de l'hôtel de Rambouillet et de la brillante société qui s'y réunissait encore en 1650; dans tout l'ouvrage, les descriptions des demeures orientales rappellent les habitations de Paris; dans ce volume, il semble que mademoiselle de Scudéry ait voulu plus particulièrement enchanter les riverains de l'Euphrate sur les bords de la Seine.

(6) Œuvres de Voiture, dans ses lettres, tome I, page 40 et suivantes.

(7) *Pet. Dan. Huettii Comment. de rebus ad eum pertinentibus. Amst.*, 8°, 1718. (Page 212.)

(8) Balzac, dans ses lettres à Conrart.

à Tallemant des Réaux (9), à Segrais (10), à Fléchier même (11), et à tous les illustres (12) qui, admis dans l'hôtel des précieuses, l'ont rendu célèbre; mais il nous suffira de signaler leur accord pour remarquer qu'il ne se construisit plus ni un palais, ni un hôtel, ni une maison de quelque élégance (13), sans que les architectes eussent été envoyés à la demeure d'Arthénice, pour copier ou imiter ses innovations.

Madame la marquise de Rambouillet eut, comme je l'ai dit, une part active dans la construction de son hôtel; mais nous avons trop la pratique des arts pour admettre qu'ils s'improvisent, et pour donner le rang d'un Mansart à une femme intelligente, parce qu'elle a fait bâtir sa demeure d'après ses goûts et l'a distribuée selon ses besoins. Son mérite n'en est pas moins grand, mais notre manière de l'envisager sera plus juste. La noble Arthénice avait le sentiment du bien-être social, le goût de l'intimité, elle sut le faire partager à toute la société française; et bientôt, en donnant dans la distribution de son hôtel l'exemple de quelques changements que le sentiment des arts lui avait montrés praticables, elle apprit aux architectes à étudier les besoins nouveaux pour y répondre. Dans une société parfaitement tranquille, elle comprit et fit comprendre qu'une habitation devait se prêter avant tout aux aises de la vie; en se disant qu'une maison est une prison, elle lui donna le plus d'air et le plus de jour qu'elle put; connaissant par expérience l'inutilité d'un nombreux domestique, elle congédia tous les serviteurs qui ne servaient pas (14), et mit ceux qu'elle gardait à la portée de sa voix, afin de pouvoir les appeler en l'absence de sa demoiselle de service ou de compagnie. A l'habile ordonnatrice de ces nouveaux arrangements qui bouleversaient l'ordre des anciennes maisons, il ne manqua, pour compléter son œuvre, que l'invention des sonnettes (15), meubles bien utiles cependant dans ces alcôves dont l'idée lui appartenait, près de ces lits dont la dimension raisonnablement réduite laissait de chaque côté assez d'espace pour une petite ruelle. Mais on ne peut tout prévoir, et c'était déjà beaucoup de mettre près du lit des cabinets de toilette, des salles de bain, et les dégagements du service (16). Ses cheminées furent proportionnées au feu qu'elle faisait, ses chambres au monde qui devait y être admis, et prenant cette sage

(9) Tallemant des Réaux, tome III, p. 212.

(10) Segrais, Œuvres, tome I, p. 29.

(11) Fléchier, Oraison funèbre de Montausier.

(12) Sauval ne tarit pas d'éloges, et cependant il dit : *Tous les illustres ont publié à l'envi le nom de cette héroïne, et ne m'ont presque rien laissé à dire de son hôtel.* (Tome II, page 200.) Parmi ces illustres, je puis renvoyer à Ménage, Chapelain, Godeau, Patru, Sarrazin, Charleval, Benserade, Pierre Corneille, Bossuet, le duc de la Rochefoucault, etc. Dois-je ajouter le sieur de Neufgermain, pauvre fou qui se croyait poëte, et dont on s'amusait à l'hôtel de Rambouillet lorsqu'il venait offrir des vers dans ce goût :

Entre les dieux doit tenir *ran*,
Proche Jupin au plus haut *ban*,
Plus belle que roze et l'*œillet*,
La divine de *Rembouillet;*
Ses vertus, son mérite *gran*
S'estend jusqu'au tapinam *bon*
Dont l'un tient registre et feu*illet*,
Pour la divine *Rembouillet*.

Les poésies et rencontres du sieur de Neufgermain, poëte hétéroclite de Monsieur. Paris, in-4°, 1630-1637.

(13) Si nous admirons ces sortes de croisées au Palais-Cardinal au Petit-Luxembourg, et dans les maisons de la place Royale et de l'isle Notre-Dame, elles ne sont que des images et des imitations de celles de la chambre bleue. C'est à Cléomire (*nom de madame de Rembouillet, d'après le grand Cyrus*), que les architectes sont redevables de ce nouvel embellissement; mais ce n'est pas le seul ornement qu'elle a ajouté à l'architecture : « la rampe de son escalier, arrondie en portion de cercle, et les portes en enfilade de son appartement, ont servi de modèles à ces escaliers circulaires qui ne conduisent que jusqu'au premier étage et à ces longues suites de portes qui sont les principales beautés de nos châteaux et de nos palais. » (Sauval, tome II, page 201.) Ces enfilades de pièces faisaient l'admiration de Segrais. (Œuvres, tome I, page 30, édit. d'Amst., 12°, 1723.) « Quand la reine mère (Marie de Médecis) fit bâtir le Luxembourg, elle ordonna aux architectes d'aller voir l'hôtel de Rambouillet, et ce soin ne leur fut pas inutile. » (Tallemant des Réaux, tome III, page 213.) Voir plus bas l'application de cette dernière remarque.

(14) Tallemant des Réaux fait l'éloge de la manière dont le marquis de Rambouillet traitait ses domestiques : *Sévère, mais juste et bon*, sa maison s'en ressentait par l'ordre et la bonne tenue. Ce grand entourage de serviteurs, la famille de l'antiquité, le cortége exigé au Moyen-Age, devenait chaque jour plus à charge, tant il était hors des besoins, souvent compromettant, toujours inutile. La force de la chose établie maintenait cet abus, et cependant pour un connétable de Lesdiguières qui avait conservé avec ses gens les habitudes patriarcales de ses ancêtres, au point de vouloir les voir tous les soirs avant de se coucher, et de causer familièrement avec eux (Tallemant, I, 152), combien de seigneurs qui ne les connaissaient pas même de vue, et loin d'exercer sur eux une grande autorité, ou une influence salutaire, n'en pouvaient obtenir les plus simples services. Le comte de La Suze avait plus de 80,000 livres de rentes, c'est-à-dire, 150 au taux actuel; il entretenait cent domestiques, et Tallemant dit : *Là dedans on n'est point surpris quand on vous annonce de vous coucher sans souper, tant toutes choses y sont bien réglées.* (Voir 215.) Les Vendômes, plus voluptueux, aussi dépensiers, n'étaient pas mieux servis : Campistron, secrétaire des commandements du duc, disait *qu'on couroit risque chez lui de mourir de faim ou d'indigestion.*

Ces nombreux serviteurs furent réformés dès que l'on compta leur service, n'ayant plus besoin de leur garde. Les intendants furent prompts à solliciter cette réforme, les gentilshommes furent lents à l'accorder : c'était dans l'ordre. Sarrau avait fait une liste de tous les gens inutiles qu'entretenait le maréchal de Biron dans sa maison; celui-ci répondit à son intendant : *Voilà donc ceux dont vous dites que je ne puis bien passer : reste à sçavoir s'ils se passeront bien de moi.* (Tallemant, tome I, page 96.) J'ai recherché dans Brantôme un détail qui m'avait frappé. On lit dans le discours IV, sur l'amour des filles, qu'*elles fuyent grandement les princes et seigneurs, causeurs et peu secrets, mais qu'elles choisissent (au moins aucunes) leurs valets, comme j'en ai connu qu'il'ont fait et si n'en faut prier longuement leurs dits valets : car, les levant, couchant, déshabillant, chaussant, deschaussant et leur baillant leurs chemises comme j'ay veu beaucoup de filles à la cour et ailleurs qui n'en faisoient aucune difficulté n'y scrupule : il n'est pas possible qu'eux voyant beaucoup de belles choses en elles, n'en eussent des tentations.* (Edit. de 1822, page 322.) Brantôme écrivait ses souvenirs à la fin de sa vie, et il mourut en 1614. Madame de Rambouillet commença ses réformes en 1603-1606. Elle n'était pas femme à souffrir ces singuliers valets de chambre. (Voir Brantôme, page 386 et les *Cent Nouvelles nouvelles*, pour d'autres valets tout aussi familiers.) (Voir la note 13.)

En même temps qu'on réformait bon nombre de valets inutiles, on introduisait l'usage des suisses faisant fonctions de portiers. Il y en avait, vers 1650, près d'un millier à Paris, car la bourgeoisie se donnait quelquefois le ridicule d'une prétention qui semblait réservée à la noblesse. (Voir une anecdote sur une coal tion de suisses, dans les Mémoires de Tallemant des Réaux, tome VII, p. 161, et dans l'œuvre d'Abr. Bosse, la loge d'un suisse en plein vent près d'une porte cochère.)

(15) Les sonnettes, dans toute leur simplicité et malgré leur utilité à toutes les époques, n'ont été d'un usage général que sous la régence du duc d'Orléans. Le traité de la civilité a des préceptes et des règles de politesse pour remplacer cette invention, si utile et si simple : « S'il arrivoit qu'elle (*la maîtresse de la maison*) se mist en peine d'appeler quelqu'un qui ne fût pas proche d'elle, il faut sortir pour l'appeler soy-même, ce qu'il ne faut pas faire tout haut sur le degré, ou par la fenestre, mais envoyer quelqu'un le chercher où il sera, pour le faire venir, car autrement c'est pécher contre le respect. » (Édition de 1673, page 52.)

(16) Cet usage, suivi partout, trouve une exception dans l'hôtel de Lambert. Les charmantes arabesques du plafond dédommagent de la rude montée qu'elles imposent. Cette magnifique habitation, aujourd'hui en vente, date de 1655-60.

On ne peut se figurer, quelque étude qu'on ait faite des sources d'informations du XVIIe siècle, la misère des logements, dans les plus beaux hôtels, dans les plus grands châteaux (j'en ai cité des exemples), et même dans les résidences royales. Saint-Simon nous donde une idée des appartements qu'on avait assignés aux seigneurs à Versailles, et Rochefort ou Sandraz de Courtils parle ainsi des chambres données aux filles d'honneur : *Comme toutes les chambres des filles d'honneur, ou, pour parler plus juste, toutes les loges*

mesure pour règle, elle eut des cuisines, des écuries, des remises en rapport de grandeur avec le nombre de ses chevaux et de ses voitures.

Pour ses réceptions mêmes elle avait bien de vastes salles, mais elle détermina leur grandeur de manière à donner des fêtes qui ne devinssent pas des cohues, car elle avait renoncé de bonne heure à paraître au Louvre et à aller dans les salons, tant ces défauts lui avaient rendu insipides ou gênants les plaisirs du monde.

Ses appartements eurent escaliers et dégagements selon les besoins. Aux salons de réception, l'escalier d'honneur qui s'arrête au premier; aux logements intimes, l'escalier de fond; aux cuisines et aux domestiques, l'escalier de service.

La même pensée qui avait présidé à ces changements dans la distribution de la demeure eut son influence sur ses habitants et ses habitués, et réforma aussi l'ameublement. Réformer n'est pas le mot; il y avait à ajouter plus qu'à changer, la marquise de Rambouillet peupla le vide; la ruelle du lit, ce réduit (17) de la causerie, lui avait paru trop familier, surtout chez elle, où l'alcôve (18) la rapprochait davantage du lit, elle renonça donc à l'étiquette du

---

étoient ouvertes, car elles ressembloient proprement à celles des comédiens. Je passe sous silence la ridicule anecdote de la pommade de mademoiselle de la Motte-Argencourt, pommade dont elle se sert pour ses lèvres et qui lui rétrécit la bouche; ce sont de ces méchancetés scandaleuses dont s'alimentaient les conversations de la cour. (P. 219, *Mémoires de M. L. C. D. R. contenant ce qui s'est passé de plus particulier sous le ministère du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin, avec plusieurs particularités remarquables du règne de Louis le Grand. La Haye.* 12°, 1713, *à la Sphère.*)

Malherbe, dans ses lettres, se plaint souvent des appartements de Fontainebleau.

(17) La ruelle élégante et recherchée, qui réunissait quelquefois jusqu'à cinquante personnes, devint l'alcôve et le réduit. Ces mots s'appliquent donc aux mêmes choses, mais à leurs développements successifs. C'est ainsi que Furetière, dans le *Roman Bourgeois*, dit du poëte : *Je voudrais qu'il eût accès dans toutes les ruelles, réduits et académies illustres.* Et il définit ainsi la ruelle dans ce fameux Dictionnaire composé vers 1660, et qui fut pour lui la source de tant de tracas :

Ruelle se dit aussi des alcôves et des lieux parés où les dames reçoivent leurs visites, soit dans le lit, soit sur des siéges. Les galants se piquent d'être gens de ruelles, d'aller faire de belles visites. Les poëtes vont lire leurs ouvrages dans les ruelles, pour briguer l'approbation des dames. (Furetière, Dictionnaire, édition de 1690.) Naturellement, dans ce siècle galant, c'était autour du lit des femmes, des plus jolies et des plus spirituelles, que se formaient ces cercles redoutables pour le poëte et le romancier; mais nous savons que des écrivains, hommes d'esprit et du monde, recevaient aussi dans leurs ruelles. Somaize cite Ménage et l'abbé Testu. Molière met cette vanterie dans la bouche de Mascarille: *Ils me rendent tous visite, et je puis dire que je ne me lève jamais sans une demi-douzaine de beaux esprits.* (Les Précieuses Ridicules, scène x.) C'était là que se forgeaient les nouvelles et que circulaient les commérages :

Le bruit est parmy les ruelles,
Vrais lieux à débiter nouvelles.
(LORET, liv. II, p. 33.)

....Les coureurs de ruelles,
Sçavent bien mieux les nouvelles
Qu'un rimeur dezorienté.
(Liv. VIII, p. 156.)

Tout était bon à écouter dans les ruelles, tout n'en était pas bon à répéter; il y avait ruelle et ruelle. Madame de Sévigné, en critiquant le style du père Malmbourg, dit de lui : *Il sent l'auteur qui a ramassé le délicat des mauvaises ruelles* (14 sept. 1675).

On y causait, on y mangeait. (Voir les gravures d'Abr. Bosse) ; on y jouait aussi :

Certaine fille, demoizelle,
Ayant perdu dans une alcôve
Au trictrac, prime ou quinque-nove
Tout ce qu'au monde elle aimoit mieux,
Ce qu'elle aimoit mieux, c'est-à-dire
Tout l'argent de sa tirelire.
(LORET, liv. VII, p. 128.)

Depuis que les ruelles du lit ont disparu par la nouvelle position qu'on a donné à ce meuble dans nos chambres, le mot de ruelle n'a été conservé que pour désigner les petites rues, et je crois que M. Capefigue ne s'est pas bien rendu compte des usages du temps, dont il faisait l'histoire, car on lit dans son livre sur Louis XIV (tom. II, p. 24) : *L'éclairage des rues permit de parcourir les ruelles après le couvre-feu.* Qu'est-ce que parcourir une ruelle, au XVIIe siècle?

(18) La chose précédia naturellement le mot. Furetière l'emploie en 1666 : *Elle avoit certains jours destinés à recevoir le monde dans son alcôve.* La Fontaine (dans la Psyché, en 1669) et Boileau (dans le Lutrin, v. 57, en 1674) s'en servirent aussi, mais comme d'un mot nouveau, pour exprimer une mode nouvelle. M. Walckenaer, qui a fait une bonne note sur l'alcôve, en a trouvé l'étymologie dans le dictionnaire de Furetière : *Alcôve, Subst. Les architectes le font masculin; mais dans l'usage il est féminin. C'est la partie d'une chambre qui est séparée par une estrade, et quelques colonnes ou ornements d'architecture, où on place d'ordinaire le lit ou des siéges pour recevoir une compagnie. Le mot est venu de l'espagnol* ALCOBA, *et les Espagnols l'ont pris de l'arabe* ELKABE, *où il signifie seulement un cabinet ou le lieu où l'on dort ; ou d'*ELCOBAT *qui signifie* TABERNACULUM (édition de 1690).

Furetière avait la prétention, lorsqu'il composa son dictionnaire en concurrence avec l'Académie (il ne parut qu'en 1690), de faire autorité, et il tranchait une question très-controversée, en fixant un genre au mot alcôve. Dans ses poésies, il resta fidèle à son système, qui lui fut reproché vivement par les Aristarques du temps : *Ces autheurs*, dit-il dans sa préface de la seconde édition, *m'ont repris d'avoir mis en quelqu'endroit* ALCOVE *au genre féminin, parce qu'ils veulent à toute force qu'il soit masculin; vous leur direz que ce n'est pas par ignorance, mais par une belle malice, et que je soutiens qu'il doit estre feminin, puisque nous lui avons donné une terminaison feminine, et mesme dans une langue qui a beaucoup d'inclination à ce genre. Surtout après que nous nous sommes fortifiez par son origine, puisque les Italiens, qui nous ont envoyé ce mot, l'ont fait feminin, que les Espagnols où il a esté eleve et nourry, l'ont fait de mesme genre, et que chez les Mores et les Arabes d'où il est originaire, il est pareillement feminin.* (Poésies diverses du sieur Furetière, seconde édition. Paris, 12°, 1663. chez Lovys Billaine. La première édition était, je crois, de 1692.)

Les habitués des alcôves prirent le nom d'*Alcôvistes* (Somaize, *les Véritables Précieuses*, p. 32), qui s'est encore moins conservé que l'usage. Aussi Furetière ne l'admit pas dans son dictionnaire.

Bussy nous apprend, dans l'ouvrage qui fit la réputation de l'homme d'esprit et le malheur du courtisan, que madame d'Olonne avait perfectionné encore les dispositions nouvelles, dont nous réservons le mérite à madame la marquise de Rambouillet : *La comtesse d'Olonne avoit dans la ruelle de son lit un cabinet, au coin duquel elle avoit fait faire une trappe qui répondoit à un autre cabinet au-dessous, où le prince de Marsillac entroit quand il étoit nuit : un tapis de pied cachoit la trappe et une table la couvroit* (p. 90 de l'éd. de 1754.) Le but était différent, les moyens employés varient aussi. L'une donnait du jour à ses réunions, l'autre réservait des cachettes à ses amants ; à chacun son rôle.

Les chambres à alcôves, la répartition de l'espace réservé jusqu'alors aux ruelles et transformé depuis cette époque en petits cabinets ou en couloirs pour conduire aux dégagements pratiqués par derrière, devinrent un programme nouveau pour les architectes, et l'on voit par ce qui reste dans les habitations, et par les projets consignés dans de nombreux recueils, après combien d'études et avec quel succès on suivit les indications heureuses de madame de Rambouillet. Je ne citerai que les recueils de J. Marot et de J. Le Paultre ; ils sont le produit direct de cette influence, et ne manquent pas de mérite s'il consiste dans la variété : *Nouveaux dessins d'alcôves inventés et gravés par J. Marot. A Paris, chez P. Mariette, rue Saint-Jacques, à l'Espérance.*

Ornements ou placards, pour l'enrichissement des chambres et alcôves, nouvellement inventés et gravés par J. Marot. A Paris, chez Pierre Mariette.

Alcôves à la Royalle inventéz et gravéz par J. Le Poutre. Se vendent à Paris, chez Pierre Mariette, rue Saint-Jacques, à l'Espérance, folio long. Toute l'histoire ancienne et moderne, j'entends la plus tragique, semble s'être donné rendez-vous dans ces alcôves.

Grands alcôves à la Romaine inventéz et grauéz par J. le Pautre, folio long. Tous ces lits, tous ces lambris d'alcoves sont aussi extraordinaires que les scènes dont l'artiste les anime.

Alcôves à la Romaine dessignéz et grauéz de nouveau par J. Le Pautre, 4°. Ces lits sont absurdes et comme forme et comme ornements ; le fécond artiste, après avoir inventé tout ce qui pouvait être raisonnable, ne trouvait plus dans son imagination que des impossibilités souvent ridicules.

Alcoues à la Romaine nouvellement inventéz et grauez par J. Le Pautre, in-folio long, *chez N. Langlois.* Les imaginations les plus folles n'iraient pas plus loin.

Lieve de lit à la Romaine, inventé et gravé par Jean Le Pautre, folio. Ces lits n'ont de particulier que l'absence du dais et des rideaux.

Alcoues à l'italienne inuentées et grauées par le Poire, 4°. Elles sont plus raisonnables que les précédentes quant aux formes, et plus possibles, sinon plus morales, quant aux scènes que l'artiste y a placées.

Alcoues à l'Italienne nouuellement inuentées et grauées par J. Le Pautre, chez Jolla n. Elles sont doubles sur chaque planche, c'est-à-dire traitées à moitié.

balustre (19) et se tint près de sa cheminée, ou passa dans son cabinet (20), dont l'étendue s'était augmentée de tout ce qu'elle avait pris sur le jardin au moyen d'un balcon vitré (21). Elle ajouta au fauteuil magistral et à quelques chaises pliantes bien rares (22), des chaises et des placets (23) qui venaient en aide, dans leur légère et vagabonde allure, aux larges fauteuils, permettaient de

---

Alcôves à la Françoise, nouvellement inventez et gravées par J. Le Pautre, 1678. Petit in-folio, long.

Le Pautre avait cette richesse d'invention qui est rare, même lorsque, comme lui, on ne se fixe de limites et de mesures ni par le goût, ni par les règles. Son œuvre immense renferme des modèles pour tout l'ameublement d'une maison. Il a donné des suites de dessus de portes, de cadres de tableaux et de glaces, de meubles et de cabinets, de miroirs, tables et guéridons, de plafonds et de lambris, de montants de portes qu'il appelle grotesques et mauresques, de rinceaux et de frises sculptées, de boiseries complètes pour un appartement tout entier, d'orfévrerie et de serrurerie, sans compter ses dessins de parterres, de vases, de fontaines, de trophées, de cartouches et de mausolées, ses Termes de jardin et tout ce qui compose l'ameublement des chapelles et des églises. Le Blond, Mariette, Barroche, Jollain, N. Langlois et Jean Merlin à Anvers, ont été ses principaux éditeurs. Pour l'étude de la vie privée du XVIIe siècle, ses gravures sont d'un grand intérêt; mais pour en tirer utilement parti, il faut se dire qu'elles étaient à la vérité, ce que sont de nos jours des décorations de théâtre à la réalité des choses. Le nom de l'artiste s'écrit de différentes manières. La véritable se voit sous son petit portrait de 1645. *Jean Le Paultre delin. et fecit.*

En résumé, l'alcôve, c'est la ruelle encadrée; le balustre était conservé et la devanture avait de chaque côté une porte pour conduire dans l'espace appelé plus anciennement la ruelle. Au temps de Blondel, en 1752, il y avait encore des souvenirs de tous ces usages, dès lors surannés, mais non passés de mode. Cet architecte comptait *six espèces de chambres à coucher : celle de parade, celle en alcôve, en estrade, en niche et en galetas.* (Arch. Fr., t. I, p. 32.) Les riches hôtels de Paris conservèrent jusqu'à la fin du dernier siècle, dans les grands appartements, la chambre de parade, avec le lit antique, les ruelles et le balustre. On avait les petits appartements pour la demeure.

(19) Le balustre et le dais furent d'abord réservés aux chambres royales, ensuite les princesses, puis les duchesses l'adoptèrent, et de proche en proche toute la noblesse l'usurpa. Loret dit dans sa Gazette.

J'y vis maintes gens à balustres
Surtout des duchesses illustres,
Eguillon, Villeroy, Créquy.
(10 avril 1660.)

La Muse royale s'exprime de même :

Tous gens de lustre,
Tous gens de dais et de balustre.
(17 janvier 1656.)

Et les chansons se moquent d'un monsieur Barde, homme d'affaires qui faisait l'homme de bel air :

Barde mérite le balustre;
Vertubleu, c'est un homme illustre.
(Collect. Maurepas, 1650, t. XXIII, f. 104.)

Ces balustres étaient de toutes matières, en bois sculpté, en cuivre doré ou en ivoire incrusté; témoin ce vers :

En estrades d'ivoire, en alcôves dorées.
(Yveteaux, Jeu poétique.)

Il y en avait même en argent massif, puisque Monsieur vend son balustre pour payer une dette de jeu. Comme je l'ai dit, dans une note précédente, les différentes dénominations s'appliquaient à cette réception intime dans la chambre à coucher :

Adieu les cercles, adieu l'estrade,
Adieu la chambre à balustrade.
(LORET, 26 sept. 1654.)

Quand le cardinal Mazarin se rencontre avec la reine Christine de Suède dans le château de Petitbourg, Loret annonce que c'est :

Pour avoir conversation
En cabinet, chambre ou balustre,
Avec ce personnage illustre.
(Liv. VIII, p. 182.)

Nous n'avons plus conservé que des alcôves royales avec le balustre; la plus intacte est celle de la chambre d'Anne d'Autriche, au Louvre. On a rétabli la chambre à coucher de Louis XIV, à Versailles.

C'était, du reste, dans les habitations des gens du grand monde, si bien la salle de réception, le cabinet de conversation, qu'on le représentait ainsi en petit et en forme de joujou, avec les personnages qui s'y réunissaient. Nous en trouvons deux exemples cités, l'un dans les Mémoires de Tallemant des Réaux, et l'autre dans le Ménagiana.

« En 1675, lit-on dans ce dernier recueil, madame de Tianges donna en étrennes une chambre toute dorée grande comme une table, à M. le duc du Maine. Au-dessus de la porte, il y avoit en grosses lettres, *Chambre du Sublime.* Au dedans un lit et un balustre, avec un grand fauteuil, dans lequel étoit assis M. le duc du Maine, fait en cire, fort ressemblant. Auprès de lui M. de la Rochefoucault, auquel il donnoit des vers pour les examiner. Autour du fauteuil, M. de Marcillac et M. Bossuet, alors évêque de Condom. A l'autre bout de l'alcôve, Mme de Tianges et Mme de La Fayette lisoient des vers ensemble. Au dehors du balustre, Despréaux avec une fourche, empêchoit sept ou huit méchants poëtes d'approcher; Racine étoit auprès de Despréaux, et un peu plus loin, La Fontaine auquel il faisoit signe d'avancer. Toutes ces figures étoient de cire en petit, et chacun de ceux qu'elles représentoient avoit donné la sienne. »

Ce jeu était depuis longtemps à la mode chez les enfants. Le cardinal de Richelieu avait donné à sa nièce, la duchesse d'Enghien, une petite chambre où il y avait six poupées, une femme en couches, etc. (Tallemant, II, 210.)

(20) Les laquais de Paris chantaient un vaudeville sur un M. Potel dont leurs maîtres se moquaient :

Sans ce garçon, le cabinet,
Ni les ruelles n'ont rien de parfait.
(TALLEMANT, X, 35.)

Le cabaret devint partout le lieu des réunions, des causeries, et, dans un certain monde, des intrigues galantes; car pour rendre celles-ci plus faciles, on le meubla d'un *lit de repos, d'été ou d'ordinaire pour le jour*, espèce de chaise longue qui joua un rôle aussi important dans l'histoire amoureuse des Gaules, que le sofa dans le roman de Crébillon. Furetière a mis cet article dans son dictionnaire; il correspond à ce lit : *On appelle un lit d'ange celuy qui n'a point de quenouilles ou piliers, mais qui a de grands rideaux suspendus aux planchers, en guise de pavillon* (édit. de 1690), et les gravures du temps m'apprennent que les anges qui se reposaient sur ces lits n'étaient pas tous des saintes. Bassompierre parle d'un lit d'été, lorsqu'en quittant le cadavre du roi, il passe chez la reine : *Nous la trouvasmes sur un lict d'esté, en son petit cabinet, n'estant encores habillée et coiffée, qui estoit dans une extrême affliction.* (Mém. de Bassompierre, t. I, p. 245.) Brantôme, enfin, mentionne le lit d'ordinaire : « Durant cette guerre de la ligue, un gentilhomme demande l'hospitalité chez une dame qui lui cède son lit : toutes les autres chambres estoient desgarnies pour l'amour de la guerre et ses meubles serréz, car elle en avoit de beaux. Elle se retire dans son cabinet, où elle avoit un lit d'ordinaire pour le jour. » (Page 5 des *Dames galantes*. Édit. des Œuvres, 1787, 8°.)

(21) Sauval, Voiture, Ménage, etc., parlent de ce balcon et de la surprise dont il fut l'occasion; mademoiselle de Scudéry y pensait en décrivant l'appartement de la princesse de Babylone : *La chambre de la princesse regardoit sur l'Euphrate, et de ce côté-là encore, il y a un balcon qui se jette en dehors sur lequel elle estoit assez accoustumée à resver.* (Le Grand Cyrus, liv. II, tome II, part. 2, p. 705.)

(22) Les miniatures de nos manuscrits, et tous les récits du temps, montrent cette pénurie dans l'ameublement. Je ne citerai qu'un passage d'une lettre, d'abord parce qu'elle est inédite, ensuite parce que sa date est de 1655. Mademoiselle de Bouillon étant aux eaux de Bourbon doit recevoir madame de Saint-Géran; elle s'excuse sur le vide de sa chambre, de ne pouvoir répondre aux exigences de l'étiquette :

Elle prit enfin l'expédient de ne répondre que sur les siéges, disant qu'elle n'avoit que deux chaises qui estoyent déjà sur le chariot pour partir, qu'il voioit bien qu'il n'y en avoit point dans la chambre. (Manuscrit de Conrart, bibl. de l'Arsenal.) On emportait ainsi ses meubles aux bains, et cet ameublement nomade, pour une duchesse de Bouillon qui tranchait de l'altesse, se composait de deux chaises. Il me semble que je devrais faire entrer dans cette note la mystérieuse aventure de Bassompierre, commencée sur le Petit-Pont et terminée rue aux Ours. Lorsque son laquais lui propose de porter *lit, draps, matelas et couvertes chez la femme Noiret*, il nous apprend combien les meubles étaient rares, et quels voyages on leur faisait faire. (Mémoires du mareschal de Bassompierre, tome I, p. 159. Cologne, 12°, 1666.)

(23) S'asseoir à terre, ai-je dit, était devenu affaire de soumission galante; sous le règne de Henri IV, c'était étiquette obligée. Le sieur de Gersay, qui avait une vengeance à exercer sur une des filles d'honneur de la reine, s'assoit près d'elle : *Un jour qu'elle estoit à l'apres-dinée, en la chambre de la reine, avec ses compagnes et gentilshommes, comme alors la coustume estoit qu'on ne s'assioit autrement qu'en terre, quand la reyne y estoit, le dit sieur de Gersay estant couché près d'elle*, etc. Je renvoie aux *Dames galantes* de Brantôme, pour la fin de cette anecdote étrange. (Disc. VII, p. 544 de l'édit. de 1822.)

(24) Furetière donne la définition suivante du placet *Tabouret, petit siége de femme ou d'enfant qui n'a ni bras, ni dossier* (édit. de 1690). Nos élégantes ont

rompre un cercle, d'interrompre la monotonie d'une conversation, et de remplacer, par l'agrément des tête-à-tête ou des groupes, la solennelle gravité des anciens cercles. Les hommes continuaient bien à s'asseoir sur leurs manteaux, aux pieds des dames, mais ils ne conservaient ce vieil usage que pour mieux montrer leur galante soumission, la grâce de leur pose, l'aisance de leurs mouvements; ceux qui, moins jeunes, craignaient de se relever moins facilement, ou qui, plus économes, ne voulaient pas miroiter leur velours, vantaient les nouveaux usages en se servant d'un placet (24). Les femmes, après s'être démasquées en entrant (25), les hommes, sans replacer leur chapeau sur

---

remis les placets à la mode; c'étaient, ce sont encore des tabourets bas, larges, épatés, qui, en évitant de s'asseoir par terre, laissent le mérite ou au moins l'apparence d'une soumission galante. On voit que c'est le premier pas, après s'être assis par terre et avant de s'élever au pliant, à la chaise, au fauteuil. Le Traité de la civilité classe ainsi les différents siéges, selon leur importance : *Le fauteuil est le plus honorable, la chaise à dos après, et ensuite le siége pliant* (édit. de 1675, p. 48). Le placet ne comptait déjà plus; cependant, il était encore en usage, car Boileau dit dans le Lutrin :

> En achevant ces mots, cette amante enflammée
> Sur un placet voisin tombe demi-pâmée.

Et ailleurs, pour peindre la pénurie d'un ameublement :

> Saint-Amant n'eut du ciel que sa veine en partage :
> Un lit et deux placets composaient tout son bien.

(24) Somaize décrit ainsi la ruelle et la manière de s'y tenir :

> Seize environ elles étoient :
> De plus, toutes elles avoient,
> Au moins, il ne s'en falloit guère,
> Assis sur leurs manteaux, par terre
> Paroissant fort humilié (*soumis*),
> Un homme chacune à leurs pieds;
> Sans ceux qui, très-forts à leur aise,
> Étoient assis dans une chaise,
> Et faisoient peu les courtisans.

(25) N'ayant point entrepris la description des mœurs du XVIIe siècle, je ne me crois pas obligé d'expliquer tous ses usages; aussi ne dirai-je qu'un mot des masques que portaient les femmes du grand monde, sans rechercher toutefois l'origine de cette piquante mode, sans suivre ses vicissitudes et son abandon.

Les mœurs orientales ne sont, en général, que l'expression matérielle et brutale des passions jalouses et tyranniques. Dans ce climat ardent, les femmes, depuis une assez haute antiquité, ont été contraintes de rester enfermées ou de sortir voilées. Ce voile, selon les contrées, a pris des formes différentes : à Constantinople, il est de mousseline blanche collée à la face, et il laisse voir les yeux; en Syrie, il est à peine transparent, et couvre entièrement la figure; en Égypte, il est noir; il flotte sur le visage qu'il cache, sauf les yeux, et il descend jusqu'à terre.

Au Moyen-Age, en Occident, ce fut aussi l'usage, parmi les femmes, de sortir voilées, et là, comme en Orient, elles acceptèrent une servitude qui protégeait leur beauté, renonçant à se montrer en public, pour ne pas se laisser voir au soleil. A partir de la fin du XVe siècle, ce voile ayant changé de forme, il était sujet de la mode; on lui donna un nom : il s'appela *touret de nez*. Christine de Pisan le fait figurer dans un de ses jeux galants :

> Je vous vend le touret de nez
> Gay et joli vous maintenez
> S'estre voulez renommé,
> Et les dames estre bien aimé.

Dans la troisième nouvelle de la cinquième journée, la reine de Navarre raconte la lubricité farouche de cette Camille, demoiselle de compagnie, qui se livre à un gentilhomme sans vouloir être connue de lui : *elle passa par la garde-robe de la chambre de sa maîtresse, et s'en alla en ceste gallerie, ayant mis sa cornette basse et son touret de nez.*

Cachenez était synonyme de touret de nez, et en effet il cachait la figure depuis le nez jusqu'au col, tandis que la coiffe ou cornette, en se rabatant sur les yeux, dissimulait entièrement le visage, en laissant toutefois assez de jour pour voir et se guider. Cette disposition en visière, qui tenait de la forme des armures, s'est conservée dans le costume de quelques communautés religieuses.

Des peintures du temps, un grand nombre de miniatures des XVe et XVIe siècles, et les gravures des vieux maîtres, représentent des femmes avec le touret de nez, soit qu'il cache le visage, soit qu'il reste baissé, selon les circonstances de l'étiquette.

Le plus curieux de ces manuscrits, le seul que je citerai, appartient à M. le baron Jérôme Pichon. La bibliothèque de ce jeune savant peut être citée, car sa libéralité en fait presque une collection publique. M. Pichon possède le manuscrit du débat d'amour de la reine de Navarre, qui fut écrit et orné de miniatures, pour être présenté à madame d'Étampes. On connaît le sujet de ce petit poëme divisé en onze histoires (*soit noté qu'en ce liure sont contenues onze histoires*). Trois dames s'adressent à la reine de Navarre, pour savoir laquelle des trois est la plus malheureuse dans sa position. Les miniatures représentent ces dames et la reine de Navarre, costumées en noir, la tête couverte d'une cornette de même couleur, et le col garni d'une pièce d'étoffe qui se baisse sur la poitrine, et à volonté se relève jusque sous le nez, en s'attachant avec deux boutons à la coiffe. Jusqu'ici rien n'indiquerait positivement que nous avons là le touret de nez, mais plusieurs copies de ce manuscrit ont remplacé les miniatures trop coûteuses à reproduire, par l'explication du sujet en prose. Voici la description de la seconde miniature.

Cy endroict est la seconde histoire, laquelle contient le mesme pré beau et verd, au bout duquel est un hault boys séparé d'un ruisseau. Duquel boys sortent troys dames toutes vestues de noir, ayant leurs cornettes baissées, leurs tourets de nez et leurs collets haults, toutes trois d'une grandeur et d'une sorte, les testes baissées vers la terre. A l'autre bout dudit pré, est encore la royne de Nouarre parlant au bon homme, et soy retournant d'entre les susdites dames, comme si elle adnançoit pour accès devers elles.

En effet, l'artiste avait peint les trois dames amoureuses ainsi que le scribe les décrit, et sur la miniature suivante, au contraire, il les représentait avec leur touret de nez flottant sur leurs cols. L'écrivain le remarque : *leurs tourets de nez baissés au-dessoubs du menton.* (M. Pichon a acquis ce manuscrit du libraire Téchener; il en ignore la provenance. Des nombreuses copies avec l'explication, je citerai le n° 3069 du catalogue de la Vallière, sur vélin, de 41 feuillets, écrit en bâtarde brisée, et le manuscrit sur papier donné par M. de Fontanieu à la Bibliothèque royale, in-folio, n° 2286 du supplément François.)

Voilà donc bien positivement l'explication d'un terme incompris ou mal compris, et l'indication d'un usage qui a été omis par les artistes auxquels nous devons des ouvrages sur nos mœurs et costumes (Villemin, Niel-Castel, Herbé, etc., etc.).

A la fin du XVIe siècle on abandonna le touret de nez. Il n'en est plus guère question que chez les poëtes qui en tirent encore parti. Jacques de Fouilloux, pour distinguer la simple paysanne de la grande dame, s'exprime ainsi :

Soudain fus prins de l'aiguillon d'aimer, voyant la gaye et mignonne Bergère, ayant le teint et la couleur si clère; car point n'avoit de fard ni de ciuette, mais tout ainsi quo la nature l'a faicte.

> Point de tourets n'avoit à sommeil,
> Fors seulement la clarté du soleil.
>
> (*L'Adolescence de Jacques de Fouilloux*, f. 87, verso, dans sa vénerie. Paris, folio 1606.)

Furetière avait pu voir encore des tourets conservés par quelques vieilles femmes entêtées dans leurs habitudes, mais il les décrit comme entièrement passés de mode.

TOURET, *vieux mot qui signifioit une espèce de masque ou d'ornement que les dames de condition portoient autrefois, qui ne leur cachoit que le nez, aussi l'appeloit-on touret de nez. On voit dans la bibliothèque du Roy plusieurs représentations de fêtes et de carrousels, où les dames sont peintes avec des tourets de nez. Le mot aussi bien que la chose sont hors d'usage.*

Cette mode fut entièrement abandonnée dès le commencement du XVIIe siècle : les masques la remplacèrent, ayant pour même but de servir à la jalousie des hommes et à la coquetterie des femmes. Comme leurs devanciers, ils furent faits d'étoffe noire, et couvrirent d'abord toute la face. (Voir, dans la collection des costumes recueillis par Gaignières, et conservée à la Bibliothèque royale, département des estampes, volume XI, p. 77, *un Courtisan et sa Demoiselle*, 1586. Tous deux sont montés sur le même cheval, et la femme a la figure entièrement couverte d'un masque de velours noir qui n'a d'ouverture que pour les yeux.) Mais pour donner plus de liberté à la respiration, on ne les laisse descendre que jusque sur le nez, et ils étaient retenus comme les *Yachmack* des femmes de l'Égypte, par trois cordons, un sur le front et un sur chaque oreille. On a dit que cette mode venait de l'Italie; il est certain qu'elle ne fut adoptée aussi généralement, que parce qu'elle avait ses précédents, dans les costumes et dans les habitudes. Les masques firent fureur, car ils convenaient aux mœurs galantes, au climat inhospitalier, et à cette disposition générale pour les aventures, le mystère, les déguisements.

Brantôme place l'introduction de cet usage à la fin du XVIe siècle. Il devait le savoir, puisqu'il ne mourut qu'en 1614, et qu'il écrivait ses Discours sur les dames galantes dans les dernières années de sa vie; mais nous remarquerons que retiré de la cour avant que cette mode eût pris son extension, il ne put la rattacher à presque aucun de ses souvenirs licencieux. Cependant, en parlant des femmes qui s'abandonnent ouvertement à leurs amours, il ajoute : « Quelquefois pourtant elles s'aident de masques, car il y a plusieurs dames qui quelquefois sont contraintes d'en prendre en le faisant, si c'est au hasle qu'elles le facent de peur de se gaster le teint, ou ailleurs, afin que, si elles s'échauffent par trop et si sont surprises, qu'on ne connaisse leur rougeur ny leur conte-

nance estonnée, comme j'en ay veu; et le masque cache tout, et ainsi trompent le monde. » (Disc. 2, p. 218, édit. de 1822.) Ailleurs, en reproduisant la nouvelle de la reine de Navarre, que nous avons citée plus haut, où figure une grande dame qui se livre à un gentilhomme, sans être connue de lui, *de nuict et bouchée avec son touret de nez*, il ajoute : *car les masques n'estoient encore en usage*. (Page 210.)

Les dictionnaires de Nicot, publiés en 1606 et en 1626, celui de Cotgrave, françois et anglois, daté de 1632, etc., etc., ne mentionnent que les masques de théâtre et de bal. *L'invantaire des devs langues, por le P. Philibert Monet;* à Lyon, in-folio, 1645, est le premier, à ma connaissance, qui indique le masque, parure ou précaution des dames : *masque, cachenés de famme, famme masquée, couuert d'un cachenés*. C'était en effet un cachenez puisqu'il descendait sur le nez et obligeait les femmes de le relever lorsqu'elles voulaient se moucher. « Le marquis de la Case disoit que madame de Gondran étoit la plus complaisante femme du monde, qu'à Charenton il n'avoit qu'à lui faire signe qu'il vouloit voir sa gorge, qu'elle faisoit semblant d'avoir à raccommoder un devant; si son visage, qu'elle levoit le masque, comme si c'eût été pour se moucher. » Tallemant, VII, p. 198.)

Furetière définit ainsi le masque, dans son dictionnaire qui fut écrit de 1660 à 1680, bien qu'il ne parût, pour la première fois, qu'en 1690, deux ans après sa mort : Masque se dit aussi, dans le sérieux, d'une couverture que les femmes de condition mettent sur leur visage, pour se garantir du hale, ou même par modestie pour être moins veuës. — On portait autrefois des masques carrés. Maintenant on porte des loups. Les masques de campagne sont fort grands, ceux de ville sont fort petits. Le noir du velours des masques fait paroître davantage la blancheur de la gorge. » (Édit. de 1600.)

Les masques avaient donc fait place aux loups, c'est-à-dire, à d'autres masques plus grands, mais plus légers, plus faciles à mettre et à ôter, se prêtant mieux au jeu de la coquetterie dont ils étaient devenus l'auxiliaire. « Loup est aussi une espèce de masque, dont les femmes se servent depuis quelque temps. Il n'est point attaché et elles le tiennent avec un bouton dans la bouche. Il prend depuis le front jusque sous le menton, à la différence des masques quarrez qu'elles portoient auparavant. Elles luy ont donné ce nom, parce que d'abord il faisoit peur aux petits enfants. » (Édit. de 1690, sans changement dans l'édit. de 1701.) Pour des représentations exactes de ces loups, masques d'étoffe noire montée sur carcasse roide et couvrant toute la face, ou tenus à la main, voir la collection de Bonnard, les premières édit. de Molière avec planches, etc., etc. »

Puisqu'on se cachait la figure, la montrer devenait une affaire délicate qui demandait du tact, de l'à-propos, qui avait sa convenance et aussi ses prérogatives : *Marie de Médicis*, dit Tallemant, *ne se démasqua ni pour le prince d'Orange, ni pour la princesse. Elle était si sottement fiere, qu'à Anvers, où on la reçut admirablement bien, elle ne daigna se démasquer que dans la grande église*. (Tome II, p. 132.) C'était le droit d'une reine, c'était la prétention de certaines personnes; je lis dans un recueil du temps : *Une dame visite un appartement à louer, le masque sur le nez, qu'elle n'ôta même pas quand elle entra dans la chambre de la maîtresse du logis. — On s'en offensa. — Elle répond qu'elle est de qualité à entrer masquée partout.* (Avantures secrettes et plaisantes recueillies par M. de G***. A Bruxelles, chez George de Backer, M.DC.LXXXXVI, 12°, p. 71.) En l'absence des droits, en l'absence des prétentions, c'était encore la marque du tact d'une femme, parce que ce pouvait être un moyen de trahir ses sentiments. Vauquelin de la Fresnay, en parlant de ses vers qui ne doivent pas voir le jour, dit qu'ils sont comme une nonne :

> Ou bien comme la dame honneste, belle et sage,
> Qui ne démasque point qu'à propos son visage.
>
> (Voir ses *OEuvres, Caen*, 8°, 1612, *Charles Macé*, Satire adressée au poëte Garnier.)

Antoine Courtin voulut soumettre le masque à ses règles de civilité; vers 1660, il écrivait : A l'égard des dames, il est bon de sçavoir qu'outre la révérence qu'elles font pour saluer, il y a le masque, les coëffes et la robe avec quoy elles peuvent témoigner leur respect. Car c'est, par exemple, incivilité aux dames d'entrer dans la chambre d'une personne à qui elles doivent du respect, la robe troussée, le masque au visage et les coëffes sur la tête, si ce n'est une coëffe claire, et il est à remarquer que la révérence ne doit jamais estre ni courte, ni trop précipitée, mais basse et grave. »

« C'est incivilité aussi d'avoir son masque sur le visage en un endroit où se trouve une personne d'éminente qualité. — C'en est une autre d'avoir le masque au visage en saluant quelqu'un, si ce n'estoit de loin, encore l'oste-t-on pour les personnes royales. » (P. 21 et 135.)

Loret remarque en effet que toutes les femmes qui se promenaient masquées, en carrosse, au Cours-la-Reine, se démasquaient sur le passage du roi :

> Où plus de cinq cents beaux visages,
> Luy rendant de profonds hommages,
> Firent voir en se démasquant,
> Ce qu'elles ont de plus piquant.
>
> (*Muse historique*, 15 mai 1655.)

Le baron de Moulin, en suivant la mode à sa manière, ne pouvait avoir rien de commun avec les règles de la politesse : *Il alla au Cours avec le derrière masqué qu'il montroit à la portière, comme si c'eût été son visage*. (Tallemant, IV, p. 160.)

Les tableaux et estampes de ce temps représentent souvent les femmes avec le petit masque de velours noir. Hollar semble avoir pris plaisir à nous le conserver sous toutes les formes : sa pointe habile lui a transmis la souplesse de l'étoffe, son exactitude n'a oublié ni la proportion de grandeur, ni les trois rubans qui le retenaient; enfin, son talent de peintre a rendu à merveille l'effet piquant du velours noir et brillant sur la peau blanche et mate. Je citerai ses planches, en regrettant que le catalogue de son œuvre, décrit et classé par M. Sotzmann, ne soit pas encore publié.

Les planches nos 12 et 15 de la suite intitulée : *Ornatus muliebris Anglicanus or the several habits of English women, from the nobilitie to the country woman, as the are in theses times. — Wenceslaus Hollar, Bohemus, fecit Londini A° 1640. Cum priuilegio Regis.*

La figure de l'hiver en buste faisant partie des quatre saisons avec vers au bas :

> Cold as the Feete of Rocks so Winter stands,
> With masked face and muff upon her hands.

La figure de l'hiver en pied : *The Winter-habit of an English Gentlewoman. — Hollar fecit* 1644, charmante figure avec le manchon et l'éventail. — Même figure de profil; *W. Hollar fecit* 1643; dans le fond un marché, charmante tournure. — Même figure à mi-jambe : *W. Hollar inu.* 1641.

Ce graveur délicieux s'est amusé à grouper plusieurs fois ensemble tout l'attirail féminin, le masque avec les gants, le manchon et l'éventail : *W. Hollar fecit aquâ forti* 1647 *Antwerpiæ. — W. Hollar fecit.* 1642. Dans ces deux dernières planches, le nom de l'artiste est à l'envers. Toutefois il ne semble pas avoir connu *le loup* qui, d'après ce que nous avons dit plus haut, fut adopté plus tard. Je dirai la même chose de Huret qui a représenté des femmes avec le masque pendant d'un côté de la figure, et retenu par l'une des attaches : La Veve, *désigné par Huret, gravé par Ragot;* L'Eav, *désigné par Huret, gravé par Cauvay;* Le Midy, *Huret, inventor, Cauvay fecit*, etc., etc.

Il ne faudrait pas croire que l'usage du masque ou du loup fût devenu général; cette mode resta du domaine de la haute noblesse, et en effet nous voyons, dans une pièce du temps, que les masques faisaient partie obligée de la garde-robe d'une princesse. (Voir le *Sapate* et les vers *pour des masques*, dans le *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes* (à la Sphère). *A Cologne*, 12°, 1663, p. 127.)

Cette mode compte à peine soixante-dix ans de durée. A la fin du XVIe siècle, c'était une exception, une importation étrangère acceptée par un petit nombre de femmes. A l'époque de la Fronde, le masque allait bien aux aventures galantes et aux intrigues politiques; aussi fut-il généralement adopté, même par les femmes les plus simples dans leurs habitudes, les plus régulières dans leur conduite. Plus tard il se portait selon que les circonstances l'exigeaient. Madame de Sévigné écrit le 27 novembre 1664 : *Imaginez-vous que des dames m'ont proposé d'aller dans une maison qui regarde droit dans l'arsenal pour voir revenir notre pauvre ami* (Fouquet). *J'étais masquée, je l'ai vu venir d'assez loin.* (La Bruyère parle encore du masque en 1691, date de la sixième édition de ses *Caractères*, mais on sait que le portrait de Ménalque, le distrait, ou de M. de Brancas, est une compilation d'anecdotes plus anciennes que son édition. Voir la première édition avec la clef. Paris (Amsterdam), 12°, 1700, tome II, page 57.) Lorsque Louis XIV eut introduit l'étiquette sévère et les règles empesées qui convenaient à sa grandeur, le masque, comme un oiseau de nuit et de mystère, s'enfuit devant l'éclat de sa cour, et ne resta plus que l'apanage de quelques provinciaux attardés et de femmes galantes trop avancées. La complaisante recéleuse des bâtards du roi portait cependant encore le masque, mais dans quelles mystérieuses circonstances? Madame de Caylus nous l'apprend en parlant des couches de madame de Montespan : *Madame Scarron emportoit l'enfant, le cachoit sous son écharpe, se cachoit elle-même sous un masque, et, prenant un fiacre, revenoit à Paris.* (Souvenirs de madame de Caylus.) C'était une exception, les dernières lueurs de cette mode élégante éclairant une scène sans attrait. Les romanciers cependant perpétuèrent l'usage du masque, au moins dans leurs livres, jusqu'à la fin du XVIIe siècle; ils sont pardonnables d'avoir exploité cette ressource, on ne le serait pas de se fier à leurs peintures.

J'ai dit que les masques ne furent en usage que dans la haute société ou parmi les femmes qui en imitaient les modes; je pourrais en donner de nombreuses preuves, je m'en tiens à celle-ci : on ne voit pas un seul masque dans l'œuvre si nombreuse d'Abraham Bosse, peintre de la bourgeoisie relevée; il ne l'a pas même mis dans le recueil de costumes intitulé : *le Jardin de la noblesse françoise, dans lequel se peut cueillir leur manière de vettements. A° 1629. Ab. Bosse, inv. et fecit. A Paris, chez Melchior Tavernier*, pet. in-4°.

J'ai vainement cherché, dans la Bibliothèque Britannique, 12°, de l'année 1740, un article de M. Missy, sur les masques, et particulièrement sur les masques du XVIIe siècle, indiqué dans l'Encyclopédie Britannique; quelqu'un sera peut-être plus persévérant ou plus heureux.

Cette note, que je ne prétends pas rendre complète, serait cependant par trop défectueuse, si elle ne faisait pas mention des mouches, le diminutif du masque. Le testament de Clyanche, pièce galante composée vers 1635 et qui réunit avec des détails excessivement piquants l'attirail féminin le plus complet, n'a ni le masque ni le loup, mais il compte parmi ses articles une petite boîte d'argent pleine de mouches de velours :

Je souhaite qu'vn gand de frangipane, garni de ruban couleur de feu, celadon et blanc, soit rendu à Cloris.

Un busque d'acier, travaillé d'un artifice inimitable, où d'vn costé on voit la figure de mille agréables animaux et de l'outre costé des plus belles fleurs du monde, soit rendu à Julie.

Un éventail de peau de senteur, embelli de cent beautez, avec les costés d'escaille de tortuë à Partenice.

leur tête (26), venaient prendre des siéges auprès du fauteuil d'Arthénice, faisant cercle autour de la cheminée (27), préservés de l'ardeur du feu par des écrans, de l'âpreté de l'air par des paravents. Ces grands paravents avaient double fonction, d'abord d'arrêter les courants d'air, ensuite de donner à la chambre, selon le nombre des visiteurs, plus ou moins d'étendue, la proportionnant toujours à la société pour qu'elle ne cessât pas d'être intime. Ils permettaient d'entrer dans le cercle ou de se mêler aux groupes sans se faire annoncer, pas même par le bruit d'une porte, et ils laissaient à chacun la liberté de se retirer sans se faire remarquer (28). Ces minuties sont les ressorts

---

Une jarretière de ruban d'Angleterre, couleur de chair, à Hélise.

Un miroir de poche de chagrin et de glace de Venise, ensemble des tablettes d'escaille de tortue, garnies d'argent où est escrit le nom de plus de vingt galans, à Cypris.

Une petite boiste d'argent façonné, pleine de mouches de velours et de taffetas de toutes façons, à Florice.

Une feuille de vermillon et trois onces de blanc d'Espagne, à Iris.

Quatre dents d'yvoir faites au naturel, avec le petit filet d'or, à la mesme.

Une lettre adressante à Hilarion, dans laquelle on lui donne un rendez-vous à dix heures du soir, au labyrinthe des Tuilleries, à Crispide.

(Page 394 du Recueil de pièces en prose, les plus agréables de ce temps. A Paris, 12°, chez Charles de Sercy, 1658. — Paris, 12°, chez le même, 1659, avec trois autres parties ou volumes.)

Dans la quatrième partie du second recueil de Sercy, on a inséré une pièce intitulée la *Faiseuse de mouches;* on attribue à cette mode une origine toute anacréontique qu'il est inutile de rapporter, mais les vers suivants prouvent qu'en 1660 elle avait acquis son entier développement, car on mettait des mouches.

Pour adoucir les yeux, pour parer le visage,
Pour mettre près du front, pour placer sur le sein,
Et pourvu qu'une adroitte main
Les sçache bien mettre en usage,
On ne les met jamais en vain.
(Page 55.)

Les conseils donnés par l'auteur *pour prendre d'assaut un cœur*, se réduisent à ceci :

Prenez une mouche de bal,
Avec deux mouches de ruelle.
(Page 57.)

La mode fut à peine introduite, dit l'auteur, que la bourgeoisie empiéta sur la noblesse :

D'abord qu'elles furent connues,
Il sembloit qu'il en plut des nues;
La moindre bourgeoise en portoit,
Et la soubrette s'en paroit
Comme eust pu faire une princesse,
Car c'estoit la belle ajustesse;
Enfin tout le monde en voulut
Et tout le monde enfin en eut.
(Page 63.)

Je citerai encore une liste supposée des lots d'une loterie, et dans le grand nombre, cet article : « Un traité excellent de la situation des mouches sur le visage des dames; avec des observations exactes de leur grandeur et de leur figure, selon les lieux où elles sont placées; à quoy l'on a ajouté plus de cinq cents planches en taille douce, de visages de femmes où les mouches sont diversement situées. » (Page 16.) J'ajouterai à cette citation d'un livre supposé, dont nous n'avons que le titre, le passage suivant des *Lois de la galanterie*, insérées dans le même recueil : « Il sera permis à nos galands de la meilleure mine, de porter des mouches rondes et longues, ou bien l'emplastre noire assez grande sur la tempe, ce que l'on appelle l'enseigne du mal de dents; mais pour ce que les cheveux la peuvent cacher, plusieurs ayant commencé depuis peu de la porter au-dessous de l'os de la joue, nous y avons trouvé beaucoup d'agrément et de bien-séance. » (P. 74.) Les peintures de Watteau, les estampes du temps et les mémoires du temps nous montrent la manière de se servir de ce singulier arsenal de coquetterie. Madame de Genlis a cru, bien à tort, que cette mode était de son temps, et l'article *Mouches* de son *Dictionnaire — des Étiquettes de la Cour, des usages du monde,— depuis la mort de Louis XIII;* Paris, 8°, 2 vol., se ressent de cette erreur. « Nous avons vu, dit-elle, dans notre enfance, une très-belle personne paroître aux Thuilleries avec une de ces grandes mouches, entourée de petits brillans; mais cette mode ne prit pas. » Elle aurait dû dire : cette mode ne reprit pas.

(26) J'ai cru pouvoir attribuer à madame de Rambouillet la réforme d'une habitude qui régna dans tout le XVIe siècle, qui se perpétua dans la petite noblesse et la province pendant le XVIIe siècle, et qui s'est conservée de nos jours dans la bourgeoisie. Je veux parler de la coutume de rester la tête couverte dans les appartements, devant les femmes, à table et même au bal en dansant. (Grav. d'Abr. Bosse, le bal.)

Et cependant on considérait que l'action de se découvrir était une marque de respect. On restait chapeau bas à l'église (voir la suite des gravures d'Abr. Bosse, intitulée *la Noblesse françoise à l'église, inventée par le S. Iguy*); on se découvrait devant le roi et les princes. Il faut croire que cette habitude venait en ligne directe de l'usage des armures et des casques qu'on ne quittait pas; elle était entretenue par la température froide des appartements. Louis XIV invitait les généraux à sa table, lorsqu'il était en campagne, et l'étiquette voulait qu'ils conservassent tous leurs chapeaux sur la tête; ils se découvraient seulement au moment où il leur adressait la parole. C'était comme un souvenir du sans-gêne guerrier des ancêtres, mieux à sa place alors que dans les réunions où se trouvaient les femmes. Si madame de Sévigné souffrait cette incivilité chez elle (Tallemant, VII, p. 59, Conrart, collection Petitot, tome 18, 2e *série*, p. 89), nous pouvons excuser Antoine Courtin d'en avoir fait, vers 1660, une règle de la civilité (p. 20), et il paraîtrait, d'après les peintures et les estampes de cette époque, qu'il était de règle générale que les hommes conservassent leurs chapeaux à table (Abr. Bosse, plusieurs estampes, Courtin, p. 97), sauf à se découvrir pour le bénédicité et les grâces. (La bénédiction à table. A. Bosse, inven. et sculp.) L'hôtel de Rambouillet n'était plus ni un camp, ni une halle; on restait découvert devant les femmes. Bussi Rabutin, héritier, sinon des délicatesses du cœur, au moins des belles manières de cette grande école de la bonne compagnie, voulant peindre le désordre d'esprit où l'amour jette le duc de La Rochefoucauld, en présence de madame d'Olonne, ne trouve que ceci : *La première chose que fit le prince de Marsillac, après estre assis, fut de se couvrir, tant il étoit hors de lui-même. Un instant après, s'étant aperçu de sa sottise, il ôta son chapeau et ses gants, et puis en remit un, et tout cela sans dire mot.* (Hist. anc. des Gaules, p. 50, t. I, édition de 1754.) L'exagération des réformes de l'hôtel de Rambouillet créa le ridicule; de ce qu'on ne gardait plus son chapeau sur la tête, on en réduisit tellement les dimensions, qu'il ne pouvait plus la couvrir. Mascarille, dans le *Récit de la farce des Précieuses* (Anvers, 1660, p. 19), avait pour compléter son costume, un chapeau à plume si petit, *qu'il étoit aisé de juger que le marquis le portoit plus souvent dans la main que sur la tête.*

(27) L'antipathie de la marquise de Rambouillet pour le feu ne lui vint que plus tard. (Sauval., Hist et Rech., t. II, p. 549.) Il est fort probable que la belle, je ne dis plus la sage Arthénice, voulut lutter par le froid contre la disposition de son teint à se couperoser. Or ce teint avait été merveilleux de fraîcheur (voir le grand Cyrus, t. VII et la note 316); mais peu à peu il s'était enluminé, et je lis dans un recueil manuscrit de pièces du temps, des vers sur madame de Rambouillet et cette note marginale : « On appelait madame de Rambouillet le *Lyon* de la cour, parce qu'elle estoit toujours rouge. » (Bibl. roy. Fonds Saint-Martin, n° 79. Liber de omni a... etc., pièce intitulée : *Lettre envoyee à M. de Rocque, capitaine des gardes de M. le duc d'Enguien.*) Tallemant, dans l'historiette qu'il lui consacre, soulève le voile.

Dès lors dans le grand monde on quitta la ruelle pour se tenir et faire cercle devant le feu. Aussi lit-on dans la *Muse historique* du 20 novembre 1660 :

Car, touchant les fines nouvelles
Qui se disent dans les ruelles
Ou chez les grands auprès du feu.

Le Traité de civilité qui parut en 1671, alors que ces habitudes étaient devenues générales, a des règles pour accepter un écran, pour se tenir devant la cheminée, et ses prescriptions vont même plus loin : « Il faut bien se donner de garde de cracher dans le feu, sur les tisons, ni contre la cheminée, et pour ce qui est des dames, c'est une immodestie très-grande de trousser leurs jupes auprès du feu. » (P. 30.)

(28) *Je m'en vins tout doucement sans dire adieu à personne comme chez les grands.* Guy Patin sortait ainsi du salon du premier président (Lettres à Falconnet, 8 juin 1660), dérogeant ainsi aux habitudes bourgeoises, qui consistaient à se faire annoncer en entrant, à se laisser reconduire en sortant. (V. note 255.) Chez la marquise de Rambouillet l'agrément du cercle et le plaisir de la conversation avaient établi cette aisance, fondée en même temps sur l'égalité des rapports de toutes les personnes présentes, et cette réforme, comme le dit Patin, s'était propagée chez les grands. Il faut avoir étudié dans les livres et les estampes l'étiquette solennelle du temps, pour comprendre que la conversation était impossible là où elle régnait. Je tirerai d'un petit traité sur les lois de la galanterie, les conseils donnés à un homme sur la manière de se présenter en société, on en jugera; nous sommes en 1650 : « En ce qui est de la manière de vous gouverner dans les visites de dames que vous ferez, il faut que dès l'entrée de la porte de leur chambre vous commenciez vos révérences, tenant le chapeau en main, et penchant la tête et la moitié du corps, tantost d'un costé, et tantost de l'autre, ce qu'on auroit autrefois appelé DANDINER : mais aujourd'hui la pos-

de la civilisation dans la société du grand monde. Une seule remarque prouvera leur influence : tôt ou tard, toutes les nations de l'Europe sont arrivées à la moralité dans les mœurs, à la politesse dans les manières, toutes ont des chefs-d'œuvre dans la littérature et dans les arts, des titres aux plus belles inventions, des faits glorieux dans les guerres, la France seule a un mérite qui date de deux siècles et qui a pris naissance dans l'hôtel de Rambouillet, elle a une conversation.

La marquise de Rambouillet étendit sa réforme sur d'autres parties de l'ameublement qui en avaient besoin. Ainsi les grandes tapisseries qui ne permettraient pas les tableaux restèrent immobiles dans les salles de réception; mais elle adopta pour les murs de ses chambres et pour les rideaux des fenêtres les couleurs tendres d'étoffes moelleuses, qui reflétaient le jour ou l'interrompaient avec douceur, d'une manière aussi favorable à la beauté (29) qu'à l'esprit, à l'imagination, à l'intimité. Selon l'époque de l'année, on variait l'ameublement de manière à le mettre en rapport avec la saison (30); dans l'alcôve, on suspendit quelques tableaux de sainteté, peints par les grands maîtres, ou des portraits de famille (31). Sur sa table, à défaut de porcelaine, elle étala la vaisselle plate; mais elle la voulut simple (32) quoique élégante de forme, et bannit de ses dîners tous les enfantillages d'un autre temps qu'avait propagés la puissance du mauvais goût (33).

---

ture en est estimée galante. Vous vous avancerez ainsi en croisant les jambes les unes sur les autres, sans que le nombre des révérences puisse avoir d'autres limites que jusqu'au lieu où les dames sont placées. Après que vous serez assis et que vous aurez fait vos premiers compliments, auxquels vous aurez adjoutez quelque nouvelle de la cour ou de la ville, il sera bien séant d'oster le gant de vostre main droite, et de tirer de vostre poche un grand peigne de corne dont les dents soient fort éloignées l'une de l'autre et de peigner doucement vos cheveux, soit qu'ils soient naturels ou empruntez. (Voir p. 62, des renseignements curieux sur l'origine de la mode des grandes perruques et des longs cheveux. Molière donne un peigne à Mascarille. La Bruyère parle aussi de ce peigne.) A un certain temps de là vous tirerez un mouchoir de votre poche, que vous estallerez un peu, pour en faire parestre la grandeur et la beauté de la toile, plustôt que pour vous moucher; puis, l'ayant resséré dans vostre poche, vous recouvrirez aussi vostre main droite de son gant, et quelques moments après, vous tirerez le gant de la gauche, soit pour toucher à vos cheveux, ou à quelque autre chose, ou par simple contenance. Ceux qui ont une monstre sur eux, où ils regardent les heures, les demies heures et les quarts d'heures, s'en peuvent quelquefois servir pour la mesure de leur contenance et de leur visite; néanmoins, cela sent trop son homme d'affaires, d'y regarder en présence de chacun. Pour les monstres sonnantes, elles sont fort incommodes, à cause qu'elles interrompent la conversation; c'est pourquoi il faudroit mettre en usage de certaines monstres nouvelles, où les marques des heures et des demies heures fussent si relevées, qu'en les tastant du doigt on les put reconnoistre. » (§ xv, p. 82.) Ce mode de galanterie, qui mêle l'ironie à des règles reçues dans la haute société, admet qu'on reconduise les gens, mais les plus qualifiez : *S'ils vous sont venus voir* (des gens de peu) *quoique vous en reconduisiez d'autres jusques à la rue, lesquels vous estimez à cause de leurs richesses et de leurs grands offices, quant à eux, vous les pouvez laisser aller seuls, dès la porte de votre chambre ou cabinet, sçachant bien qu'ils ne s'égareront pas.* (Recueil de pièces en prose, p. 95. A Paris, chez Charles de Sercy, 12°, 1658, et tome I de la seconde édition en 4 volumes 12°. Paris, chez Charles de Sercy, 1639.) *Le Traité de civilité*, écrit par Ant. Courtin, vers 1666-68, nous fournira en forme de précepte ou de règle, ce qui était de mode dans un monde intermédiaire entre la haute noblesse et la bourgeoisie :

« Chap. iv. L'entrée dans la maison d'un grand, et ce qu'il faut observer à la porte, dans les antichambres, etc.

« Pour commencer par la porte (cochère) de la maison d'un prince ou d'un grand seigneur, ce seroit incivilité, en cas qu'elle fût fermée, de heurter fort et plus d'un coup. A la porte des chambres ou du cabinet, ce n'est pas sçavoir le monde que de heurter, il faut gratter. C'est effronterie d'entrer de soi-même sans être introduit, si on est tout à fait étranger dans la maison. (P. 17.)

« Chap. xii. S'il arrive qu'une personne qualifiée nous fasse visite, et que nous en soyons avertis, il faut l'aller recevoir au carrosse, ou le plus loin que nous pourrons. Il faut conduire la personne qualifiée quand elle sort de notre maison, jusqu'au carrosse, et l'ayant veuë monter en carrosse, et même lui ayant aydé à y monter, il faut attendre sur le pas de la porte, jusqu'à ce que le carrosse parte.» (P. 122.)

(29) Somaize parle des précieuses :

Cette chambre étoit assez sombre,
Le grand jour n'y pouvoit entrer
A cause qu'elles font tirer,
Pour l'empêcher de trop paroître,
Des rideaux devant la fenêtre,
Sachant que la grande clarté
Efface un peu de la beauté.
(*Procès des précieuses*, p. 47.)

(30) On exagérait toutes les habitudes de l'hôtel de Rambouillet. Tallemant des Réaux nous apprend que madame de Puisieux avait au Grand-Pressigny, en Touraine, des meubles pour toutes les quatre saisons. (Tome II, p. 96.) Et l'un des griefs du cardinal de Retz contre la dureté de sa captivité, c'est qu'*au milieu d'un hiver rigoureux, on lui donna un ameublement d'été et un lit de taffetas chiné.* (Mailly, l'*Esprit de la Fronde*, tome v, p. 699. La Haye, 12°, 1773.)

(31) Tallemant parle de la triste figure que faisait le portrait du lieutenant général Castelnau dans l'alcôve de sa femme. (Tome vii, page 238.)

(32) Je lis dans Saint-Simon une remarque qui, quoique appliquée à M. de Montausier, s'adresse à l'ancien hôtel de Rambouillet : « La propreté de M. de Montausier, qui vivait avec une grande splendeur, était redoutable à sa table, où il avait été l'inventeur des grandes cuillers et des grandes fourchettes, qu'il mit en usage et à la mode. » Pour nous, heureux possesseurs de tous les raffinements du luxe et des recherches de la propreté, nous savons peu de gré au mari de Julie d'Angennes de cette délicatesse, qui nous semble la règle la plus simple de la propreté la plus ordinaire. A cette même époque cependant, Ant. Courtin, habitué au monde des grandes cours du Nord, admis à la cour de France et dans les salons de Paris, donnait ce prétexte dans son nouveau Traité de la civilité : « Il est nécessaire d'observer qu'il faut toujours essuyer vostre cuillère, quand, après vous en être servy, vous voulez prendre quelque chose dans un autre plat, y ayant des gens si délicats, qu'ils ne voudroient pas manger de potage où vous l'auriez mise, après l'avoir portée à la bouche. Et même si on est à la table de gens bien propres, il ne suffit pas d'essuyer sa cuillère, il ne faut plus s'en servir, mais en demander une autre. Aussi sert-on, à présent, en bien des lieux, des cuillères dans des plats, qui ne servent que pour prendre du potage et de la sauce. » (Chap. xi, p. 107, édit. de 1673.) La réforme du duc de Montausier s'était donc déjà étendue *en bien des lieux*, et on peut juger, par ce qui précède, si elle était urgente.

Il y avait toujours et il s'était maintenu une nuance bien distincte entre la table d'un seigneur et celle d'un bourgeois, certaines traditions s'étaient conservées dans chaque classe. Quand *madame de Frontenac disoit que la chère de Mademoiselle etoit mauvaise, que toute la viande que l'on y sert sentoit le relans, Mademoiselle répond à cela : D'ordinaire les tables des personnes de ma qualité ne sont pas servies comme celles des bourgeois.* (Mém. de mad. de Montpensier.)

(33) Je citerai quelques vers du gazetier Loret, ils décrivent le genre de luxe qui s'était conservé, et terminent par une remarque qui complète le tableau :

L'autre jour, madame de Chaune
Avec du fort bon vin de Beaune,
En une salle grande et riche,
Traita madame Anne d'Autriche,
Laquelle on fit manger à part.
. . . . . .
Car elle avait fait arranger
(Afin que chacun put manger)
A l'entour de la mesme sale
Et dans une distance égale
Des mores noirs et non pas blonds
Faits en forme de guéridons,
Chacun portant dessus sa teste
Un grand plat de viande preste
Et deux autres, en leurs deux mains,
Les uns remplis de massepains
Et les autres de marmelades,
Bisques, tourtes et salades.
Ce rare et surprenant spectacle
Feit à plusieurs crier miracle,
Mais, pour la rareté du fait,
(Sans parler icy du buffet),
On y voyoit entre deux mores
Non des cèdres, ni sicomores,
Mais de verdoyans orangers,
Comme on en voit aux beaux vergers
Et qui rangés par intervalle,
Faisoient un fort plaisant evale.

En cela, comme en toutes choses, l'hôtel de Rambouillet eut ses imitateurs, ses copistes maladroits et ses caricatures. Si quelques sottes poussèrent la délicatesse des sentiments jusqu'à l'afféterie, l'honnêteté jusqu'à la pruderie, la pureté du langage jusqu'au ridicule, d'autres sottes voulurent avoir l'air de bâtir d'inspiration, et ennuyaient leurs courtisans de plans mal conçus, que personne, sans en excepter les inventeurs, ne songeait à exécuter (34). « Ces précieuses ridicules » furent bafouées par Molière, aux applaudissements des véritables précieuses (35), qui n'eurent que le tort bien pardonnable de ne pas comprendre qu'elles seraient un jour confondues dans la même con-

---

Puis il court un certain caquet
Que pour subvenir au banquet,
Cette dame de haut lignage
Avoit mis ses perles en gage.

(Loret, 25 juin 1651.)

(34) *Madame d'Atis a montré vingt ans durant, jusqu'à sa mort, le plan d'une maison magnifique qu'elle devait faire bâtir*, Tallemant s'en moque, et cite une anecdote assez ridicule. (Tome V, p. 147.) Madame de Liancourt avait du goût, et ne mérite pas le même reproche. (Tallemant, V, 27.) Elle reçut toute la cour dans sa nouvelle demeure à la fin de 1658 :

En leur maison de Liancourt,
Admirablement construite.

(Loret, liv. IV, p. 137.)

M. de Montbazon, Hercule de Rohan, avoit fait un bâtiment à Rochefort (à dix lieues de Paris), le plus extravagant qui fut jamais; c'est un château de cartes, tout plein de petites tourelles, de lanternes, d'échauguettes (guérites) *et de petites plateformes. Quand il montroit cette maison aux gens : Voilà, disoit-il, se touchant du bout du doigt le front, voilà qui l'a faite.* (Tallemant, VI, p. 136.)

(35) Molière a très-bien indiqué, dans sa comédie des *Précieuses ridicules*, les copistes maladroits des véritables précieuses. Sa pièce fut représentée pour la première fois, le 18 novembre 1659, devant madame de Rambouillet, qui avait déjà atteint sa soixante et onzième année, et qui ne prétendait plus qu'au respect dû à ses vertus comme à son grand âge. Ménage y assistait, et la mention qu'il en fait trahit une entière bienveillance : *J'étois à la première représentation des Précieuses ridicules; madame de Rambouillet y étoit, madame de Grignan et tout l'hôtel de Rambouillet, M. Chapelain et plusieurs autres de ma connoissance. La pièce fut jouée avec un applaudissement général.* (Menagiana.) En convoquant ainsi à l'avance l'élite de la société des précieuses; en soumettant au contrôle de l'hôtel de Rambouillet la critique qu'il faisait de ses imitateurs maladroits, Molière avait la conscience qu'il ne peignait que les exagérations ridicules d'une tendance qui fut sérieuse et utile, mais qui avait fait son temps.

Jugeons, par les contemporains, de l'esprit de l'hôtel de Rambouillet, et quant à l'épuration du langage, voyons quelle liberté régnait à la cour et dans la haute société, avant les réformes introduites par la marquise. Il suffit d'avoir lu les poëtes comiques, les mémoires du temps, les correspondances, et de rechercher ce qu'il y a d'acceptable dans les ana, pour comprendre la délicate susceptibilité de la noble Arthénice et la nécessité d'une réforme. Quand on pense que madame de Sévigné, une de ses élèves, qui doit peut-être à son exemple l'estimable conduite de l'épouse, le dévouement sans bornes de la mère; qui semble, par la pureté de son style et la limpidité de sa pensée, avoir le mieux appris à éviter la licence de son temps, madame de Sévigné se laisse aller parfois à exprimer d'une manière singulièrement originale des pensées fort singulières, qui rendent probable une répartie rapportée par Tallemant des Réaux. Mais ce même des Réaux (que je ne donne pas pour un élève de madame de Rambouillet) était un des habitués du célèbre hôtel; il est choqué comme Molière d'un excès de délicatesse dans le choix des expressions, et de trop de sévérité dans l'exclusion de certains mots; il aurait fait les *Précieuses ridicules*, s'il en avait eu le talent. Veut-on savoir pourquoi? *La marquise de Rambouillet est un peu trop délicate, et le mot de* TEIGNEUX *lui donne, dit-elle, une vilaine idée. On n'oserait prononcer le mot* CUL. CELA VA DANS L'EXCÈS. (Tome III, p. 232.)

Arthénice avait, en effet, exclu de la conversation les mots grossiers et les tournures vulgaires; elle repoussa également les provincialismes et les expressions étrangères. (Tallemant, tome III, p. 237.) Son influence fut de celles qu'on subit malgré soi, contre laquelle on se révolte après coup et comme par rancune. Si Molière se moquait du mot d'*obscénité* (Critique de l'École des Femmes) inventé par l'école de madame de Rambouillet, c'est qu'il s'étonnait de l'influence qu'il avait sur lui-même. Il n'était pas homme à lui céder, et il en porte la peine, depuis deux cents ans, par le dégoût qui se mêle à l'admiration qu'on lui accorde. Certains mots graveleux, et les pensées qu'ils lui suggèrent, auraient été rayés de ses chefs-d'œuvre, s'il les avait soumis à l'aréopage d'Arthénice, et aujourd'hui ses comédies seraient sur la scène sans une mutilation, ou sans porter ces marques qui semblent les rides de la vieillesse. Boileau comprit, avec plus de tact, qu'il fallait se moquer du maître, mais forcément suivre sa leçon. Il avait dit de Regnier :

Heureux si, moins hardi dans ses vers pleins de sel,
Il n'eût jamais mené ses muses au bordel.

Il modifia sa pensée par un tour plus heureux :

Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
Ne se sentaient des lieux que fréquentait l'auteur.

Voilà, en deux vers et en un exemple, la tendance et l'heureuse portée des réformes de l'hôtel Rambouillet dans le langage et la littérature.

Je m'arrête à une exception, pour ne rien omettre. On connaît l'épitaphe du perroquet de madame de Rambouillet, par l'abbé Cottin :

Cy dessous gist un vert galant,
Dont l'amour fut si violent
Pour Arthénice sa maîtresse,
Qu'il la vouloit baiser sans cesse,
. . . . . .
Sa queue étoit belle et grande,
Comme nature la demande;
. . . . . .
Ce galant fut un perroquet.

M. Viollet le Duc s'étonne avec raison (dans son Catalogue, p. 578) qu'un ecclésiastique puisse tomber dans des fadaises aussi équivoques. Il a tort lorsqu'il s'étonne de les lui voir offrir à madame de Rambouillet : celui qui oubliait son caractère devait méconnaître la délicatesse de la noble Arthénice. Qui peut le plus peut le moins.

La distinction que Molière avait acceptée entre les véritables précieuses et les précieuses ridicules était établie de longue main, lorsque sa comédie fut jouée pour la première fois. Scarron ne pouvait s'y tromper. Dans son épître au maréchal d'Albret, contre les fâcheux, il dit :

Mais revenons aux fâcheux et fâcheuses,
Au rang de qui je mets les précieuses
Fausses, s'entend. . . . . .
Et ne sont pas précieuses de prix.
Que l'on respecte autant que des princesses;
Mais elles font quantité de singesses.
Et l'on peut dire avecque vérité,
Que leur modèle en a beaucoup gâté.

En 1636, l'abbé de Pure distinguait les précieuses de leur caricature, *les vraies précieuses des fausses précieuses;* et il ne voulait pas que personne se méprît sur son intention.

La *Muse royale* annonce longuement, dans son numéro du 3 mai 1660, la publication et la mise en vente du Dictionnaire des précieuses de M. Somaize; mais on voit le soin qu'elle met à distinguer entre précieuse et précieuse :

Les curieux et curieuses
Apprendront que les précieuses
Ridicules, cela s'entend,
. . . . . .
Vont maintenant jazer en vers,
Par tous les coins de l'univers.
On doit ce bien au sieur Somaize.
. . . . . .
Quiconque voudra tout de bon
Apprendre le noble jargon
De ces éloquentes donzelles,
C'est-à-dire à parler comme elles,
Trouvera le livre des mots
Qui composent leurs beaux propos,
Livre appelé *dictionnaire*,
Chez le même marchand libraire.
(Jean Ribou, au quai des Augustins, à l'Image Saint-Louis.)

On lit dans ce dictionnaire, au mot *Prédiction : En ce temps* (1636), *la connoissance que les précieuses (les véritables, celles qu'on appellera alors les illustres pour les distinguer) sauront que Prospère (l'abbé de Pure) n'aura voulu attaquer que les fausses précieuses, dans le jeu du cirque qu'il a composé, rendra le calme aux esprits. Fausses précieuses mises en déroute.* (Voir aussi le roman bourgeois, p. 107, édition de 1713.) On sait que Somaize était le secrétaire de Marie Mancini, connétable de Colonna : il l'accompagna en Italie.

On eut beau distinguer, spécifier, classer, le coup était porté, et il frappa les véritables précieuses. La blessure fut d'autant plus grave, qu'il n'y avait plus dans l'hôtel de Rambouillet personne pour s'intéresser à l'œuvre consommé, pour revendiquer une réforme accomplie; en résumé, pour défendre quelques traînards qu'on oubliait dans la victoire. Aussi les critiques *à la suite* surgirent

damnation par la postérité, décidée à n'accepter, en fait de jugements, que ceux qui lui sont commodes.

Marie de Médicis fut la première à apprécier les innovations de sa compatriote : décidée à quitter le Louvre, elle voulut, en se faisant construire une habitation digne de la veuve de Henri IV, qu'elle réunît à toutes les beautés de l'architecture du palais Pitti toutes les distributions commodes de l'hôtel de Rambouillet. Jacques de Brosse (36), son architecte, termina, en 1620, le palais du Luxembourg; Rubens avait peint son histoire (37), et nous ne voulons pas d'autre témoignage de la commodité de ses appartements, que celui de la grande Mademoiselle, qui, bien que plus flattée de son logement des Tuileries (38), n'en convient pas moins que « le Luxembourg est le lieu « du monde le plus propre à donner de grandes et petites « assemblées. »

En homme d'esprit, le cardinal de Richelieu faisait grand cas de la marquise de Rambouillet; en homme d'État, il prisait haut l'influence qu'elle exerçait sur la littérature et sur les mœurs; en homme de goût, il adopta dans sa nouvelle demeure les dispositions de l'hôtel de la marquise dont il avait été l'habitué, quand l'évêché de Luçon lui laissait tout le temps d'y soutenir des thèses d'amour, et d'y faire valoir la vivacité de son esprit. Le Petit-Luxembourg a conservé jusqu'aujourd'hui les traces de cette influence; la beauté de l'escalier qui conduit et s'arrête au premier, la régularité des appartements, leur commode distribution, sont comme une copie assez fidèle de l'habitation de la belle Arthénice, et ce qui, mieux que tout commentaire, en prouve les avantages, c'est qu'aujourd'hui, dans l'hôtel du Petit-Luxembourg, ils sont sentis aussi vivement par M. le chancelier de France qu'ils pouvaient l'être par les brillants cercles de madame la duchesse d'Aiguillon, au temps où ses salons, rivaux de ceux de l'hôtel de Rambouillet, retentissaient des démonstrations de Pascal, du murmure des conversations et de la musique des vingt-quatre violons.

Le cardinal de Richelieu avait construit son habitation près du Luxembourg, croyant que cette demeure serait habitée par le roi; mais le Louvre lui parut bien éloigné, et, sous prétexte que son hôtel était trop petit, il fit élever, dans la rue Saint-Honoré, à côté du palais des rois, sa nouvelle demeure qu'il intitula Palais-Cardinal, élevant ainsi palais contre palais, puissance contre puissance.

De tous les terrains qui lui furent proposés, celui-là seul lui convenait par sa disposition et par la liberté qu'il avait ou qu'il prit de déborder sur l'enceinte de la ville, de manière à isoler son habitation, en l'encadrant d'un magnifique jardin.

Les anciens hôtels de Rambouillet, de Mercœur, de Brion, firent place au nouvel hôtel Richelieu, dont le cardinal voulut être l'architecte; ainsi l'exigeait la mode. Il ne laissa à Lemercier la responsabilité d'aucune de ses fautes, c'était un moyen commode de s'attribuer tous ses mérites (39). Les défauts furent grands, ils provenaient tous du manque d'ensemble. On commença par un corps de bâtiment, sans avoir prévu quel édifice viendrait s'y joindre, et on compléta ainsi tant bien que mal un grand palais, sans style à l'extérieur, sans distribution à l'intérieur (40) vaste entassement de salons, de galeries et de

---

en abondance, la race des imitateurs ne fait défaut nulle part : ici elle abonda. Boileau, pour ne citer que les sommités (sat. X, publiée en 1693) La Bruyère (Caract. de la conversation, § 65), Chapelle et Bachaumont (Voyage, Montpellier; Recueil de quelques pièces, Cologne, 12°, 1663, p. 63), et tant d'autres, s'acharnèrent contre les précieuses, qui n'existaient plus que de nom, et qu'ils n'avaient connues que de réputation.

Il y a encore bien à dire, et d'intéressantes recherches à faire, sur le rôle des précieuses, sur leur influence, leur origine et leur décadence. Il y a des distinctions à établir, des nuances à faire prévaloir sur la couleur générale. M. Roederer a préparé le terrain, marqué les époques, et signalé les meilleures et les plus abondantes sources d'information. (Voir son *Mémoire* (un volume de 484 pages) *pour servir à l'histoire de la société polie en France. Paris, in-8°*, 1833; sur la représentation des *Véritables Précieuses*, voir Loret, 6 déc. 1659, les biographes de Molière, et sur l'édition *suivant la copie imprimée à Paris chez Jean Ribou, l'an* 1660, in-12° de 56 pages, voir Nodier : *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, p. 124.)

(36) La veuve de Henri IV se décida, dès 1611, à quitter le Louvre et à se construire une habitation digne de son rang; ce n'est qu'en 1613 que Jacques de Brosse, son architecte, put commencer les travaux. On avait imposé à l'architecte deux conditions : pour l'extérieur, l'imitation des palais de l'Italie, et particulièrement du style rustique ou à bossage du palais Pitti; pour l'intérieur, les nouvelles distributions de l'hôtel de Rambouillet, autant que le plan d'une habitation particulière peut se fondre dans une résidence royale. En 1620, le palais du Luxembourg était terminé, tel que Marot l'a gravé, tel que Blondel l'a décrit (Architecture française, tome II, p. 48, planche 131 à 189), tel que nous l'avons encore vu au moins dans son extérieur, car son intérieur avait subi, dès 1734, de profondes altérations. Les agrandissements qu'il a reçus depuis dix ans, du côté du jardin, ont été plus utiles à la chambre des pairs, que favorables au monument. Quant à l'ancienne décoration intérieure, il s'était conservé un cabinet entièrement peint, au rez-de-chaussée du corps de bâtiment principal, à gauche en entrant par la cour; c'est un salon d'attente. Les additions assez étranges qui y ont été faites, les raccords trop peu habiles qu'on s'y est permis, ôtent à cette ancienne décoration tout son mérite.

(37) Rubens commença son travail en 1620; ses tableaux avaient été transportés au Louvre, on les a portés depuis aux Gobelins, pour les copier en tapisseries. Cette longue et pénible manière de copier une matière qui passe, avec une autre matière qui passe encore plus rapidement, a compromis ces beaux originaux : ils sont revenus fatigués, et les restaurateurs du Musée les ont achevés. Puisqu'il fallait absolument l'histoire de Marie de Médicis en tapisserie, dans le palais de Saint-Cloud, pourquoi n'en demandait-on pas, à des jeunes gens de talent comme il en pullule, de bonnes copies à l'huile que les tapissiers des Gobelins auraient ensuite reproduites.

On lit dans les Mémoires de Bassompierre, à l'année 1613, qu'un rendez-vous politique était donné au Luxembourg, *auquel lieu la reyne va ordinairement pour voir commencer son bastiment et planter ses arbres.* (Tome I, p. 291, édit. de 1666, à la Sphère.)

(38) Dans ses Mémoires, à l'année 1653, lorsqu'elle logeait au Louvre, elle occupait, je crois, le pavillon de Marsan. (Voir les *Tuileries de Colletet.*)

(39) Le Petit-Luxembourg devint l'hôtel d'Aiguillon, après la mort du cardinal de Richelieu. Sa nièce, qui avait hérité de cette agréable demeure, s'y établit et y reçut la plus agréable société. Loret (liv. III, p. 50, 51) parle des démonstrations de Pascal, et d'assemblées moins sérieuses :

Je me rencontray, l'autre jour,
Dedans le Petit Luxembourg,
Auquel beau lieu, que Diev bénie,
Se trouva grande compagnie,
Tant duchesses que cordons-bleus.

En 1687, Germain Brice commence ainsi sa description : *Le petit hôtel de Bourbon, autrefois c'étoit l'hôtel d'Aiguillon, autrement le petit Luxembourg.* (Tome II, page 197.)

(40) Richelieu acheta les terrains de la rue Saint-Honoré, en 1624, et construisit immédiatement l'habitation qui constitua le noyau de ses développements successifs; mais c'est en 1633 qu'il apporta une grande magnificence dans ses additions. Guy Patin écrit à Belin, le 20 mars de cette année : *Le cardinal quitte sa maison de la rue Saint-Honoré, où on va bâtir puissamment, pour aller demeurer à l'Arsenal.*

Sauval, préoccupé de ses recherches sur Paris, avait vu avec les yeux de l'investigateur. Je renvoie à son ouvrage; je le citerai de préférence à tout autre :

collections, rehaussé au dedans par les peintures des plafonds et les objets d'art, embelli au dehors par le plus beau des jardins.

Le cardinal Mazarin lui avait été cependant de bon conseil; nouvellement sorti de l'Italie, il lui avait inspiré le goût de ce luxe grandiose et élégant dont Rome a donné les modèles, et de ses différents voyages il lui avait rapporté de beaux morceaux de sculpture et quelques tableaux de prix qui furent le noyau de ses collections (41). Mais, quand le sentiment et le goût n'agissent qu'à titre de conseil, ils manquent leur effet; dans la demeure du cardinal Mazarin, au contraire, ils le dirigèrent, et, « ce nouveau « palais, dont le Palais-Cardinal n'avait été que l'ébauche » s'en ressentit partout. Cette remarque est de Sauval, et ce laborieux écrivain de l'Histoire et des Recherches des antiquités de la ville de Paris ajoute : « Tout le monde y « remarque une certaine grandeur qu'il avait apportée « d'Italie, et qui n'est point encore entrée dans les mai- « sons particulières, non pas même dans les royales : « ce palais est une des merveilles de Paris et de la « France (42).

Sauval était contemporain de toutes ces créations, il les vit dans l'éclat de leur nouveauté. Reçu partout, et comme homme de lettres, et comme le futur historien de Paris, il put à son aise examiner et comparer; il vivait familièrement avec tous les artistes qui concoururent à orner ces nouvelles habitations et à transformer les anciennes; il connaissait leur mérite et appréciait bien leur talent; enfin, pour la dernière garantie de son impartialité et de son exactitude, je rappellerai qu'il écrivait après la mort de ces hôtes illustres, et, plus heureux que nous, ayant encore toutes leurs créations sous les yeux.

De ce moment (43), la distribution des appartements fut un art, chaque besoin nouveau devint un sujet d'étude; les architectes se mirent à la disposition des personnes qui leur demanderaient une demeure, et au lieu de la construire sur un patron traditionnel et uniforme, ils reçurent les désirs comme des ordres, les moyens financiers comme des programmes, les caprices même comme des indications, et, quelles que fussent l'irrégularité du terrain, la différence des niveaux, ils n'y virent qu'un stimulant à leur zèle, qu'un moyen de faire preuve de talent avec plus d'évidence (44).

L'hôtel de Beauvais, rue Saint-Antoine (45), le collége Mazarin, quai Conti (46), l'hôtel de Vauvray (47), rue de Seine, et tant d'autres, dans une suite non interrompue, prouvent quelle étude on fit dès lors de la distribution, et avec quelle souplesse l'art et le génie des architectes se prêtaient à toutes les exigences nouvelles.

Mercier, le meilleur et le plus solide architecte de notre temps, a conduit ce grand et magnifique palais, ou plutôt, pour dire ce qui en est, Mercier, dans toute la conduite de ce palais, n'a fait qu'exécuter les intentions du cardinal de Richelieu, puisque lui-même publiait qu'il en étoit le seul architecte. (T. II, p. 159.) Plus loin, il donne la raison de son irrégularité : *On ne doute point que le cardinal ne l'eût fait et plus régulier, lorsqu'il le commença, s'il eût été ou eût cru devenir aussi grand seigneur qu'il étoit lorsqu'il le finit.* Et plus loin : *Cette irrégularité, après tout, ne lui vient que de ce que nous l'avons vu s'étendre et grossir avec la fortune et les espérances de ce premier ministre.* (Sauval, Hist. et Rech., tome II, p. 159.) Il ne reste de l'ancien palais que les gros murs, et deux ou trois proues des navires dans la *galerie des Proues, cour d'Orléans.* Le cardinal avait ordonné à son architecte de mettre en évidence les insignes de sa charge de surintendant de la marine; on ne s'explique guère cette préférence que l'histoire n'acceptera pas, bien heureusement pour le grand ministre; tant il y a que Mercier, assez mauvais décorateur, mit ces proues en évidence; comme s'il avait voulu traduire, par leur lourdeur, combien cet ordre lui pesait. Déjà Sauval les critiquait : *Ces proues tuent les yeux, assomment les arcades.* (P. 160.)

Le même architecte a dû sa célébrité, et a prouvé son talent dans la construction des églises de la Sorbonne et de Saint-Roch, rue Saint-Honoré. Il fut chargé, après Pierre Lescot, du Louvre, après François Mansart, du Val-de-Grâce, après Metezeau, de l'église de l'Oratoire. Il mourut en 1660.

Les plans, coupes et vues du Palais-Royal, donnés par Blondel, n'ont déjà presque plus rien de la distribution primitive de Mercier. (Arch. franç., tome III, p. 38; Pl., p. 332 et suiv.) Il faut chercher le Palais-cardinal dans les gravures des plans de Paris et dans les estampes de J. Marot.

La princesse de Bavière, Madame, duchesse d'Orléans, habita le Palais-Royal à son arrivée à Paris; elle en parle, dans sa correspondance, d'une manière qui ferait croire que Richelieu et Mercier ne furent pas, à eux deux, un bien bon architecte : *Avant que Monsieur eût fait arranger le Palais-Royal, surtout le grand appartement, ce lieu était, à mon avis, horrible. Cependant, on l'avait admiré du temps de la reine-mère.*

L'histoire du Palais-Royal est partout, mais quand on aura lu les descriptions de la ville de Paris et les descriptions de ses rues, on trouvera encore, dans un article de M. Vitet, des renseignements curieux présentés avec art. Ce travail, publié en mars 1830, à l'occasion de la dernière restauration générale du palais, a été réimprimé. (12°, Paris, Charpentier, 1846, tome I, p. 339.)

(41) *Ce qui se trouve de plus précieux dans ce palais, sont les marbres; quelques-uns tiennent qu'ils furent envoyés au cardinal par l'abbé Mazarin.* (Sauval, Hist. et Rech., tome II, p. 166.)

(42) Sauval, Hist. et Rech., tome II, p. 261.

(43) Dès 1630, le duc bâtit dans la rue Saint-Dominique une charmante maison entre cour et jardin, qui semble faite de nos jours, tant la distribution est bien entendue; le marquis de Galifé l'habita. Mais ce n'était pas encore un vaste hôtel, une demeure complète répondant au luxe d'une grande fortune, et aux exigences d'une haute situation. Blondel a fait entrer dans son ouvrage une ancienne gravure de cet hôtel. (Arch. franç., tome I, p. 255, pl. 83, plan et vue géométrale.) La duchesse de Chevreuse (Marie de Rohan Montbazon) chargea l'architecte Le Muet, en 1650, de lui construire, vis-à-vis des Jacobins, et d'après les nouveaux progrès de cette science de l'aménagement, une demeure digne d'elle. Toutes les prescriptions de madame de Rambouillet y sont suivies, c'est-à-dire que toutes les ressources du bien-être y sont prévues.

Cet hôtel, qui est resté l'habitation des ducs de Luynes, a été restauré en 1715 et agrandi, mais l'ancienne ordonnance extérieure, l'ancienne distribution intérieure a été conservée. Nous avons même, dans l'ouvrage de Blondel (Arch. franç., t. I, p. 255), les plans de l'état primitif. En 1748, les murs et le plafond du grand escalier ont été peints par Brunetti père et fils, et restaurés en 1843.

Ces exemples suffiront : les deux éditions de Marot, les in-folio de Blondel et les autres ouvrages sur l'architecture du XVIIe siècle, donnent la preuve que l'art de la distribution avait déja fait de grands progrès, et j'ajouterai que c'était un art tout français. Lorsque le Bernin vint à Paris pour construire le Louvre, on examina ses plans et la distribution des appartements. Colbert se permit de dire au vieil artiste, au constructeur de vingt palais : *Je fais une remarque, que si nous n'y prenons garde, il arrivera que dans ce bâtiment où il y aura des salles de festin, des salles de comédies, des salons d'une grandeur prodigieuse, des galeries admirables, et tout ce qui fait la majesté d'un grand palais, le roi sera obligé de coucher dans une chambre si petite, que la moitié des seigneurs et des officiers qui ont droit d'entrer n'y pourront pas tenir.* (Perrault, Mém., liv. II, p. 81.) Lister, tout en admirant ces progrès et le grand luxe de nos habitations, s'étonne cependant d'y chercher vainement les ressources que le goût du confortable avait déjà imaginées en Angleterre; il faisait cette observation en 1698 : *Yet after all, there are so many utensiles and conveniencies of life, which are common in England, wanting here, that M. Justall, a Parisian, told me he had made a catalogue of such deficiencies, and that they were threescore in number.* (P. 31, édition de 1823.)

(44) De Lisle donnait pour modèle la maison qu'il s'était construite rue Culture-Sainte-Catherine; Jules Hardouin, celle qu'il habitait rue des Tournelles, près la porte Sainte-Antoine (Blondel, Arch. franç.); et en même temps il donnait les plans et les projets pour une maison convenable à une fortune peu considérable.

(45) Blondel, Arch. franç., t. II, p. 121.

(46) Blondel, Arch. franç., t. II, p. 1.

(47) Blondel, Arch. franç., tome II, p. 93, en a donné les plans et les détails. Je l'ai cité comme exemple dans une série d'années, car la construction de cet hôtel date de la fin du XVIIe siècle. Madame de Lannay en parle dans ses Mémoires : *Je fus dîner chez madame de Vauvray, et j'y fus fort bien traitée. J'y trouvai une femme d'une physionomie singulière, mais de beaucoup d'esprit; une belle maison qu'elle avait fait bâtir, un gros domestique, bien des équipages, une table délicieusement servie, d'agréables promenades, tant de son jardin que de celui des simples dont elle avait les clefs, et qui communiquait avec le sien.* (Édit. in-12°. Paris, Didot, 1846, p. 63.)

Ces beaux hôtels habilement construits, ces anciennes habitations ainsi transformées furent pour Paris un nouvel ornement, et pour tous les artistes de l'Europe, des modèles. Que nous en reste-t-il ?

(La suite prochainement).

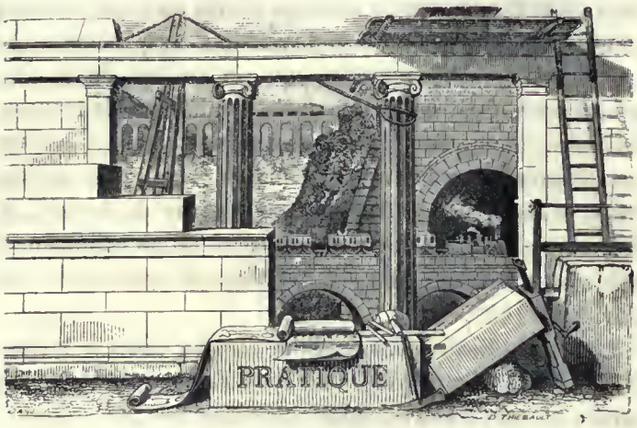

NOUVELLE ÉGLISE DE LA VILLETTE

Bien que dans toutes les villes, dans tous les bourgs et dans tous les villages on trouve des églises, et que les architectes sont entourés des œuvres d'une expérience séculaire, cependant une église est toujours un projet immensément difficile à bien traiter. Si les usages religieux sont restés à peu près invariables, il n'en est pas de même du goût et des exigences des populations.

Autrefois, soit que la prière seule suffît à réchauffer les membres engourdis des fidèles, soit que nos ancêtres fussent plus robustes que leurs enfants dégénérés, toujours est-il qu'ils s'agenouillaient sans crainte sur les dalles glacées de nos vastes cathédrales, et ne pensaient pas à réclamer le secours de l'industrie des calorifères. Aujourd'hui on s'enrhume plus facilement, il paraît, et il est indispensable de chauffer les églises nouvelles.

Au Moyen-Age, tout le monde voulait du gothique; on n'aurait pu concevoir une église qui ne fût pas de style ogival; à la vérité, il en était de même pour tous les genres de monuments, il fallait que tous fussent du style ogival; mais à partir de la Renaissance, les fidèles crurent ne pouvoir bien louer Dieu qu'entourés de formes d'un caractère très-différent. Aujourd'hui, la question se complique encore; les uns veulent du gothique, ils ne veulent que cela; d'autres, au contraire, font accueil à tout, excepté au gothique; d'autres, enfin, s'efforcent de chercher des combinaisons nouvelles. M. Lequeux, l'auteur de l'église de la Villette, a eu confiance dans ses forces, il s'est élancé hardiment en avant, et nous l'en louons. Son église n'est la copie d'aucun autre édifice; elle est à lui. Elle n'est pas d'un style nouveau, mais elle est pleine de combinaisons nouvelles, et l'ensemble est d'un très-heureux effet.

Non-seulement M. Lequeux a bâti l'église, mais il l'a meublée. Il en résulte une unité de caractère qui manque trop souvent dans nos édifices de tout genre, particulièrement dans nos édifices religieux. Nous donnons à la fois les dessins du beau monument de M. Lequeux et ceux de l'ameublement, convaincu qu'en cela nous rencontrerons l'approbation de tous nos lecteurs.

Ce fut en 1834 que le conseil municipal de la commune de la Villette se décida à faire construire une nouvelle église (la commune de la Villette compte de 12 à 15,000 habitants), et M. Lequeux, architecte de l'arrondissement de Saint-Denis, fut chargé d'en présenter le projet.

Ce ne fut qu'au mois d'octobre 1840, que les dernières formalités administratives furent accomplies et que l'adjudication des travaux put avoir lieu.

La première pierre fut posée au mois de mai suivant, et le 27 octobre 1844, l'église fut inaugurée et bénie solennellement par monseigneur l'archevêque de Paris.

Le programme auquel devait se conformer l'architecte imposait seulement l'obligation d'avoir trois autels, dont le maître-autel, une chapelle des fonts, une chapelle des catéchismes, deux sacristies et un clocher. La dépense avait été d'abord limitée à une somme tout à fait insuffisante; mais, par suite d'observations reconnues justes, un devis général fut arrêté à la somme de 242,550 francs. La dépense réelle a été d'environ 300,000 francs.

L'autorité locale laissait au surplus à l'architecte le soin de satisfaire à tous les besoins bien connus d'une église catholique.

L'église de la Villette est sous l'invocation de deux saints : SAINT JACQUES LE MAJEUR et SAINT CHRISTOPHE. Cette double invocation a donné lieu au motif des deux niches du portail (Voy. *pl.* 34), dans lesquelles vont incessamment être placées les deux statues que termine en ce moment M. Dantan aîné.

Sur la porte en bois, qui est richement sculptée, on voit les images des apôtres saint Paul et saint Pierre.

A l'entrée, à droite, est la chapelle des fonts, dont la cuve est en marbre blanc sculpté. (Voy. le plan de l'église, *pl.* 34, et le plan et l'élévation des fonts, *pl.* 36.)

Le chœur est décoré d'une manière splendide. (Voy. *pl.* 36.)

L'architecte a donné à l'autel, qui est de marbre blanc, la forme d'un tombeau antique (voy. *pl.* 37), divisé en trois compartiments. Dans celui du milieu est représenté l'Agneau sans tache, entouré d'une couronne formée de la vigne symbolique. Les deux autres compartiments contiennent les noms des douze apôtres, avec la croix et le monogramme du Christ.

A la voûte, et au centre de l'arc-doubleau, le Père éternel accompagné de deux anges chantant ses louanges.

Au sommet de la coupole, le Saint-Esprit, et plus bas, les Vertus théologales et cardinales.

Au-dessous de la coupole, dans les croisées, au milieu, le Christ bénissant; de chaque côté un ange adorateur, et plus loin les quatre Évangélistes; à droite et à gauche de l'autel, les martyres de saint Jacques et de saint Christophe,

de sorte que dans le chœur se trouve la représentation entière du dogme catholique : la Trinité, les Apôtres, l'Agneau, les Évangélistes et les Martyrs.

Les peintures ont été faites à fresque par M. Brémont, qui est chargé, par M. le préfet, de compléter la décoration de la nef.

Les vitraux ont été exécutés à Choisy-le-Roi, sur les dessins de M. Gsell.

Le bas-relief de la chaire en marbre a été sculpté par M. Dantan aîné.

Les fondations ont été assises sur un massif de béton, et exécutées en moellons de plâtre de basse masse. Les murs sont en roche, jusqu'à une hauteur de plus de deux mètres; le reste a été construit en vergelé.

La charpente est en sapin du Nord.

La couverture, en zinc n° 16, a été exécutée avec une grande perfection.

Les plafonds sont en bois, et le sol est parqueté, à l'exception des passages et des parties entre les colonnes.

Sous la nef sont pratiqués des conduits pour le passage de la chaleur, produite par un calorifère établi dans les caves.

Le chœur et la chapelle des fonts sont dallés en marbre de couleur.

Les stalles sont en chêne sculpté.

Les grilles sont en fonte, et ont été exécutées sur des modèles composés par M. Lequeux.

La dépense est répartie à peu près ainsi :

Maçonnerie	132 000 fr.
Charpente	16 000
Couverture	20 000
Serrurerie	33 000
Menuiserie	13 000
Peinture et dorure	13 000
Vitraux	8 500
Horloge	1 700
Marbrerie (1)	21 000
Sculpture ornementale	10 000
Calorifère	2 000
Peinture d'histoire	5 000
Sculpture d'histoire	2 400
Stalles et meubles	6 400
Frais divers et d'agence	16 000
TOTAL	300 000 fr.

Le conseil général de la Seine, dérogeant à ses usages en faveur de l'église de la Villette, a voté 9 000 fr. pour compléter la décoration intérieure.

L'autorité locale s'est toujours montrée très-disposée à accueillir et même à provoquer toutes les améliorations possibles; l'intérêt qu'elle attachait à cette construction a constamment encouragé l'architecte dans la direction artistique de cet édifice, dont le public et les artistes se seraient beaucoup occupés, s'il ne fallait pas faire presque un voyage pour aller le visiter.

(1) Les marbres ont été donnés par le ministère.

Description des gravures.

La *planche* 34 montre le plan et l'élévation principale de l'église.

La *planche* 35 donne la coupe longitudinale et l'élévation latérale.

Dans la *planche* 36, on trouve la coupe transversale de l'église, ainsi que le plan et l'élévation des Fonts baptismaux et ceux du bénitier.

La *planche* 37 offre le plan, la coupe et l'élévation du maître-autel, ainsi qu'une portion des deux grilles en fonte.

Enfin, la *planche* 38 fait voir la porte principale, le plan, l'élévation de face et l'élévation latérale de la chaire à prêcher. X.

ARCHITECTURE DOMESTIQUE ÉCONOMIQUE.

A L'USAGE DES OUVRIERS.

Nous avons donné récemment (voy. *col.* 150 et 210, *pl.* 20, 21, 22 et 23) plusieurs plans de maisons projetées pour des ouvriers anglais. Dans un mémoire adressé au Conseil communal et au conseil central de salubrité publique de Bruxelles, par M. F. Ducpétiaux, membre de ces deux conseils, nous trouvons sur ces plans quelques renseignements nouveaux. Nous copions le mémoire de M. Ducpétiaux :

Nous avons jugé utile de compléter les données que nous avons recueillies sur le mode de construction de maisons d'ouvriers en Angleterre, par la publication des plans des habitations qui viennent d'être érigées à Londres par la Société métropolitaine (*Metropolitan Association for improving the industrious classes*), sous le patronage de lord Ashley, du comte Devon, du vicomte Ebrington, des lords Francis Egerton et Grosvenor, des marquis Lansdowne et de Normanby, du vicomte Morpeth, du duc Norfolk, etc., etc.

Cette société a été fondée en 1844; son capital est de 100 000 liv. sterl., divisé en actions de 25 livres, portant un intérêt de 4 p. °/₀ annuellement. Elle a pour objet :

1° D'ériger un certain nombre de maisons spacieuses, aérées, commodes, pourvues à chaque étage de latrines et de conduits d'eau, propres à être louées en appartements entièrement séparés les uns les autres (*pl.* 22);

2° D'ériger ces cottages dans les environs de Londres, d'après les bases les plus économiques, en ayant égard aux conditions essentielles de ventilation, de distribution et d'écoulement des eaux;

3° De construire des édifices plus étendus pour le loge-

ment des ouvriers célibataires. Les étages supérieurs de ces édifices servent de dortoirs; ils sont divisés, à cet effet, en compartiments, sortes de cabinets ou d'alcôves, de 9 pieds de long sur 5 de large, avec des cloisons de séparation de 7 pieds de haut, de manière à isoler, autant que possible, chaque pensionnaire, tout en le laissant participer aux bénéfices de la ventilation et du chauffage. Au rez-de-chaussée est disposée une vaste salle de réunion, éclairée par le gaz, où les locataires peuvent se rendre après l'heure des travaux, afin de se livrer à la lecture et à des amusemens paisibles, sans être obligés de recourir au cabaret (*pl.* 20).

La Société a aussi pour but de favoriser les habitudes de tempérance et de prévoyance, et de procurer à ses locataires le moyen de faire des dépôts aux caisses d'épargne, elle fait aussi tenir un registre des professions exercées par ceux-ci, afin de leur faciliter, au besoin, les moyens d'obtenir de l'occupation.

Le revenu net provenant des loyers peut, tout en abaissant ceux-ci au-dessous de la moyenne des loyers ordinaires, varier entre 5 1/2 et 9 3/4 p. °/₀. La différence entre le revenu et l'intérêt de 4 p. °/₀ payé aux actionnaires sert à constituer un fonds d'amortissement, et à alimenter une caisse de réserve destinée à étendre le bienfait de l'institution.

Voici, d'après les comptes des dépenses et des recettes, quel est le coût des constructions, et quel est annuellement leur produit.

Maison de logement contenant une salle commune et 156 lits, avec une façade de 84 pieds (1) (*pl.* 20.) (2).

	liv.	st.	sch.	den.
Frais de construction.	3	311	»	»
Frais d'ameublement	1	189	»	»
	4	500	»	»
Produit annuel de 156 lits à 4 den. par nuit.		949	»	»
A déduire la dépense annuelle pour taxes, réparations, entretien de la propreté, chauffage, usure et mobilier, blanchissage, gaz, distribution d'eau, assurances, quatre hommes de peine et un concierge, coût du terrain à raison de 5 schell. par pied de façade, et menus frais . . .		505	10	1 1/2
Revenu de 9 3/4 p. °/₀.		443	9	10 1/2
A déduire l'intérêt de 4 l. p. °/₀ sur 4 500 l.		180	»	»
Bénéfice à verser au fonds d'amortissement ou à la caisse de réserve. .		263	9	10 1/2

(1) Le pied ang. vaut 0m,305, et le pouce 0m,025.

(2) La liv. st. vaut 25 fr. 20 c., le schelling 1 fr. 16 c., et le denier 0 fr. 10 c.

Maison contenant 112 chambres séparées, avec une façade de 165 pieds (*pl.* 21).

	liv.	st.	sch.	den.
Frais de construction.	4	050	»	»
Produit annuel de 110 chambres à 2 schell. par semaine. . . .		572	»	»
A déduire la dépense annuelle pour taxes. réparations, assurances, conduits d'éclairage, distribution d'eau, concierge, rente foncière à raison de 8 schell. par pied de façade. .		228	7	9
Revenu de 8 1/2 p. °/₀.		343	12	3
A déduire l'intérêt à 4 l. p. °/₀ sur 4050 l.		162	»	»
Bénéfice net par année.		181	12	3

En admettant que la location de deux chambres soit fixée à 3 s. 6 d. par semaine, on obtiendrait le résultat suivant :

De 55 appartements de deux chambres chacun à raison de 3 s. 6 d.	500	10	»
A déduire la dépense comme ci-dessus.	228	7	8
Revenu 6 3/4 p. °/₀	272	2	3
A déduire l'intérêt à 4 l. p. °/₀ sur 4050 l.	162	»	»
Bénéfice net par an	110	2	3

Maison à 4 étages de 17 pieds 6 pouces de façade, à louer par étage de 3 chambres chacun (*pl.* 22.)

	liv.	st.	sch.	den.
Frais de construction.	453	»	»	
Produit annuel de chaque étage à 4 s. 6 d. par semaine	46	16	»	
A déduire la dépense annuelle pour taxes, réparations, conduits d'eau, collecte de loyers, assurances, et rente foncière à raison de 6 schell. par pied de façade.	21	9	7	1/2
Revenu de 5 1/2 p. °/₀	25	6	4	1/2
A déduire l'intérêt à 4 l. p. °/₀ sur 453 l.	18	2	5	
Bénéfice net par an. . . . . »	7	3	11	1/2

Maison à quatre étages de 6 chambres, à louer par appartement de 3 chambres chacun : 36 pieds 6 pouces de façade (23).

	liv.	st.	sch.	den.
Frais de construction.	1	171	»	»
Produit annuel de 10 appartements de 3 chambres à 4 s. 6 d. par semaine.		117	»	»
A déduire la dépense annuelle pour taxes, réparations, conduits d'eau, collecte de loyer, assurances et rente foncière à raison de 6 schell. par pied de façade.		50	7	6 1/2
Revenu de 5 1/2 p. °/₀		66	12	5 1/2
A déduire l'intérêt à 4 l. p. °/₀ sur 1 171 l.		46	16	9 1/2
Bénéfice net par an.		19	15	8

CONCOURS POUR LES GRANDS PRIX DE ROME.

Pendant trois jours, les œuvres des concurrents pour le grand prix d'architecture ont été livrées à l'appréciation publique, et le jury va maintenant prononcer, si même il ne l'a fait (1), sur leurs mérites respectifs. Déjà, la semaine précédente, l'Académie avait jugé le concours de sculpture, et, dans quelques jours, elle sera appelée à décerner le grand prix de peinture.

Mais chacun sait-il bien ce que c'est que ce concours pour le grand prix? Les artistes, oui, bien qu'ils ignorent généralement l'histoire de cette institution; mais la majeure partie du public, non. Un mot d'explication donc pour le public, et une rapide esquisse historique pour tous.

Au moyen âge, les arts s'exerçaient en France au même titre que les métiers; on n'était pas encore arrivé à ce degré de raffinement de distinguer les arts *libéraux* des arts *mécaniques*. A partir du règne de François Ier, le peintre ou le sculpteur qui voulait exercer librement son art dans Paris fut obligé de se faire recevoir « *maître*, » de faire un « *chef-d'œuvre*, » tout comme un serrurier ou un charpentier, et cette preuve de son talent était soumise à un jury composé des maîtres peintres et sculpteurs reçus déjà au sein de la corporation. Dans ces temps-là, un artiste était tout simplement ouvrier en peinture ou en imagerie, comme on est aujourd'hui ouvrier terrassier, maçon ou bottier. La corporation des peintres et des sculpteurs était formée sous le patronage de *saint Luc;* on y rencontrait le peintre verrier à côté du peintre en bâtiment; le sculpteur en bois était confondu avec le menuisier.

Les arts mécaniques sont à coup sûr très-honorables et méritent fort d'être honorés, mais il y avait bien dans la corporation de Saint-Luc un peu de confusion : le peintre des légendes sacrées méritait certainement un siége plus élevé que celui du peintre à *trois ou quatre couches*; les artistes qui sculptèrent les charmantes figures des stalles d'Amiens, les riches décorations qui se voient dans la cathédrale de Bâle, la boiserie de l'orgue de Rodez, etc., étaient incontestablement supérieurs aux menuisiers qui faisaient tout bonnement des assemblages *à rainures et à languettes*. Aussi le cardinal Mazarin, qui avait apporté de son pays un véritable amour de l'art et quelque respect pour les artistes, forma-t-il, en 1655, une *Académie royale de sculpture et de peinture*. En 1671, par les soins de Colbert, fut fondée l'*Académie d'architecture*, et quatre ans plus tard, en 1675, il fut arrêté que chaque année trois jeunes artistes, un peintre, un sculpteur et un architecte, seraient envoyés à Rome, aux frais du gouvernement, pour étudier pendant cinq années les œuvres des grands maîtres romains.

Était-ce un bien, était-ce un mal? Le goût public s'épura plus rapidement peut-être, mais l'art français s'*italianisa*, et nos artistes, au lieu d'écrire dans leur langue maternelle, ne produisirent trop souvent que des traductions sans accent et sans verve.

L'année 1793, qui brisa de sa main puissante et quelquefois brutale, tant d'institutions séculaires, biffa l'*Académie royale des Beaux-Arts*. Elle ne fut pas supprimée par ordre supérieur; ni l'Assemblée constituante, ni l'Assemblée législative, ni même la Convention ne s'arrêtèrent un moment dans leur course rapide pour frapper l'*Académie;* elle disparut sans éclat et sans bruit : il semblerait que le changement universel qui s'opérait autour d'elle, en modifiant profondément les circonstances habituelles de son existence, avait conduit à son terme naturel cette institution *royale*. L'Académie ne fut pas détruite, elle s'éteignit.

Et, au fait, à quoi bon une *Académie des Beaux-Arts* à une époque où il se trouvait des gens pour proposer, au nom des principes de l'*égalité*, de décapiter les flèches et les tours les plus élevées de nos monuments publics? Sans hiérarchie que peut l'art?

Mais le génie de l'art, terrassé un moment par l'inflexible logique de l'esprit français qui, par malheur, s'était un instant engoué d'un principe incomplet, devait bientôt trouver son salut dans les fécondes ressources de ce même esprit. Peu d'années après l'extinction des académies, on comprit l'utilité d'une institution chargée de conserver les traditions de l'art, et on les vit renaître sous un nom nouveau. L'*Institut* se divisa d'abord en trois classes; la troisième fut composée des sections de peinture, de sculpture, d'architecture, et des représentants de l'ancienne Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La musique et la déclamation furent également accueillies dans cette réorganisation un peu confuse; mais sous le Consulat, l'Institut fut divisé en quatre classes, et l'une d'elles fut exclusivement composée des représentants des beaux-arts. Après la Restauration, cette quatrième classe reprit son ancien titre d'*Académie royale des Beaux-Arts*, qu'elle conserve encore.

C'est l'Académie qui dirige les concours annuels des grands prix d'architecture, de sculpture, de peinture, de gravure et de composition musicale. C'est elle qui rédige les programmes, décide du mérite des concurrents et décerne les grands prix dans une séance solennelle; les lauréats, c'est-à-dire, ceux qui ont obtenu les grands prix, ne sont pas abandonnés à eux-mêmes pendant leur séjour dans *la ville éternelle*. L'Institut les y suit encore de sa surveillance, car le directeur de l'école de Rome est nommé par le roi sur la présentation de l'Académie des Beaux-Arts, et les lauréats sont tenus d'envoyer chaque année, à Paris, qui un tableau, qui une statue, qui un projet de restauration de quelque monument antique, etc. Pour terminer enfin sur les attributions de l'Académie des Beaux-Arts, ajoutons que dans ses statuts on lit : « *Qu'elle est établie pour s'occuper de tout ce qui peut contribuer aux* PROGRÈS *et au* PERFECTIONNEMENT *des différentes parties des beaux-arts.* » Ces pouvoirs sont immenses, la responsabilité doit l'être aussi. Juger le mé-

(1) Cet article était composé avant que la décision du jury fût connue.

rite d'un concours pour le grand prix, c'est donc juger à la fois l'élève et le maître, les concurrents et l'Académie.

Les jeunes artistes admis au concours se rendent en loge (ceci n'est pas une figure). Là, complétement isolés les uns des autres et du monde extérieur, sans livres, sans dessins, ils apprennent, par le programme qu'on leur remet, quel est le sujet du concours. — Pour les sculpteurs et les peintres, voilà qui est peut-être bien; mais si le sujet de composition donné aux jeunes architectes leur est totalement étranger, s'ils ignorent complétement le mécanisme intérieur auquel leur travail architectonique est appelé à servir d'enveloppe? — Eh bien, ils ont là le programme rédigé par l'Académie; à la vérité, je n'en ai jamais vu qui fût exempt de ces fautes de ponctuation, de grammaire ou de syntaxe qui jettent de l'ambiguïté dans le sens; mais en revanche, le programme est toujours très-court. — C'est peu développé, que vous voulez dire? — Enfin, n'importe! il n'est pas nécessaire que les concurrents comprennent le mécanisme intérieur dont vous parlez; il suffit qu'on trouve dans leurs plans le nombre de pièces principales demandées; et, comme ils ne sont pas tenus d'indiquer à quel service spécial chacune d'elles est affectée, le spectateur, comme le jury, est libre d'y faire toutes les transpositions qu'il voudra. — Je conçois que cette latitude puisse faciliter beaucoup les choses. Cependant, supposez que les membres de la section d'architecture de l'Académie des Beaux-Arts soient invités à entrer en loge à leur tour; qu'on leur donne pour toute instruction un programme de quelques lignes, aride dénombrement des salles demandées, et dont le sujet sera, par exemple, soit une pagode pour Vichnou ou Shiva, soit un palais pour les femmes de l'empereur jaune, palais orné de dragons, de clochettes et de lanternes en papier de couleur, soit enfin tout autre édifice peu connu; alors, je vous le demande, croyez-vous que ces messieurs s'en tireraient honorablement et que chacun ferait un chef-d'œuvre dans sa journée? Monge, le savant Monge, disait qu'il lui eût été impossible de sortir victorieusement des épreuves auxquelles on soumet les aspirants à l'école polytechnique. Eh bien, si difficiles qu'elles soient, ces épreuves le sont peut-être encore moins que celles qui sont imposées aux concurrents pour le grand prix d'architecture. L'aspirant à l'école polytechnique voit toutes les difficultés qu'il doit vaincre renfermées dans des limites nettement tracées; il sait l'étendue du terrain qu'on pourra l'obliger à parcourir; pour les jeunes architectes, au contraire, le terrain d'épreuves est sans bornes; il y a beaucoup à parier que le sujet du programme leur sera complétement étranger. Aussi, quand j'entre dans la salle d'exposition, je me sens constamment porté à ne voir que des merveilles d'intelligence.

Le programme donné cette année aux concurrents pour le grand prix d'architecture est un *Muséum d'histoire naturelle, avec Jardin botanique et Ménagerie pour une ville capitale.* Un monument consacré à l'étude de l'histoire naturelle offre, en effet, un ample et intéressant sujet de programme; dans les salles d'un pareil édifice on doit trouver des échantillons de la nature entière, car l'histoire naturelle, dit avec raison le célèbre professeur, M. Élie de Beaumont, est la *description de l'univers.*

Dans les galeries de ce muséum, nous pourrons donc parcourir successivement le monde minéral, le monde végétal et le monde animal; et voici, en effet, le programme du concours.

INSTITUT DE FRANCE. — ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

Section d'Architecture.

CONCOURS DE 1846. — PROGRAMME.

UN MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE AVEC JARDIN BOTANIQUE ET MÉNAGERIE POUR UNE VILLE CAPITALE.

L'emplacement qu'occupera cet établissement sera sur un terrain en pente près d'une rivière, du côté du midi, et complétement isolé.

Cet établissement est destiné à la réunion et à l'étude des trois règnes de la nature. Il devra comprendre un bâtiment principal qui contiendra les collections et les salles d'études, un jardin botanique, une ménagerie, et les bâtiments de service.

Le bâtiment principal contiendra : les galeries de géologie et de minéralogie, de zoologie, d'anatomie comparée et de botanique, avec salle pour l'étude du dessin des fleurs; une salle d'introduction *pouvant* être décorée (c'est *devant* être décorée que l'Académie veut dire, et même *très-décorée;* tant pis pour le concurrent qui ne l'aura pas compris) de bustes de naturalistes qui ont illustré la science; un grand amphithéâtre pour les cours de chimie avec laboratoire et cabinets de professeurs : une bibliothèque et une salle de conseil d'administration.

La galerie de zoologie, divisée en trois parties, sera d'une plus grande étendue. (Que... quoi? le programme ne le dit pas.)

Ces diverses galeries, qui auront chacune leurs amphithéâtres, (le pluriel nous semble ici d'un luxe déplacé; car en faisant les cours à des heures différentes, un amphithéâtre pourrait servir à plusieurs cours; un amphithéâtre par cours est donc déjà un luxe assez grand, et, à moins de vouloir pour chaque science un amphithéâtre des fêtes et des dimanches, comme on aime à voir à l'honnête ouvrier un costume spécial pour les jours de gala, nous ne comprendrions pas cette série d'amphithéâtres. Les concurrents y ont vu une erreur de *nombre.* Tout le monde sera de leur avis.) Ces diverses galeries qui auront (donc) chacune leur amphithéâtre, leurs laboratoires et des cabinets de professeurs, et qui sont destinées à recevoir un public nombreux, devront former un ensemble complet bien coordonné.

Le jardin (non compris la portion destinée à la promenade publique) sera divisé en deux parties : le jardin botanique et la ménagerie.

Le jardin botanique réunira les serres chaudes et tempérées, un amphithéâtre pour les cours de culture, et un local pour les instruments aratoires.

La ménagerie contiendra les loges pour les animaux féroces, avec fosses et parcs disposés de manière que les animaux puissent être vus en plein air et *avec* liberté. (N'est-ce pas *en* liberté qu'on a voulu dire? n'est-ce pas en partie le but des parcs?); des espaces avec bâtiments pour les animaux paisibles; des volières et des bassins pour les animaux aquatiques.

Le jardin, les divers parcs et les allées publiques seront disposés de manière à caractériser la destination de l'établissement. L'eau nécessaire, tant pour l'utilité que pour l'agrément, sera distribuée *dans* des fontaines (d'autres diraient *par* des fontaines) jaillissantes (*sic*).

Les bâtiments de service contiendront les ateliers, les écuries et remises.

Aux diverses entrées seront des corps de garde et logements de concierges.

La plus grande dimension de l'établissement n'excèdera pas 700 mètres, et celle du bâtiment principal 160 mètres.

On fera, pour les esquisses, le plan général en masse sur une seule échelle de 1/2 millimètre par mètre.

Le plan particulier du bâtiment principal, l'élévation et la coupe, sur une échelle de 2 millimètres pour mètre.

Pour les dessins rendus on fera :

Le plan général sur une échelle de 2 millimètres pour mètre;

Le plan du bâtiment principal sur une échelle de 5 millimètres pour mètre;

L'élévation et la coupe sur une échelle de 1 centimètre pour mètre.

Certifié conforme,

Le Secrétaire perpétuel,

RAOUL ROCHETTE.

J'avais lu ce programme avant de voir l'exposition : c'est un procédé que je conseille à tous ceux qui font la critique des concours d'architecture ; car, en voulant se faire une idée du monument demandé, on s'aperçoit des lacunes du programme, et on apprécie mieux les difficultés à surmonter.

Un muséum d'histoire naturelle est un monument consacré à la science, me disais-je, un monument qui contient des collections précieuses ; tout doit y parler à l'esprit, et je vais rencontrer ce caractère de simplicité, de repos et de tranquillité qui convient si bien à l'étude et à la méditation. Ce caractère, digne en même temps que simple, s'harmonisera d'ailleurs avec celui du jardin botanique, qui ne peut avoir la majesté des anciens jardins français, vu la grande variété d'échantillons qu'on doit y rencontrer, et qui non plus ne peut affecter toute la liberté sauvage des jardins anglais, avec leur imprévu et leurs sites pittoresques, attendu que des plates-bandes sont indispensables dans un jardin botanique.

Je faisais part de ces réflexions à un ami qui m'accompagnait et qui avait déjà jeté un coup d'œil sur les œuvres de nos aspirants lauréats. — Entrons, me dit-il.

Nous traversons la cour du palais des Beaux-Arts, admirant les charmants débris qui la décorent, et regrettant de voir les scellements se dégrader rapidement et montrer des efflorescences salpêtrées. Je signale ce fait à M. Duban, l'architecte du palais. M. Duban aime son œuvre, et ne manquera pas de faire réparer ces dégradations, en défendant rigoureusement d'employer à l'avenir du plâtre dans les travaux de ce genre. Nous pénétrons dans le vestibule, puis nous franchissons rapidement l'escalier à gauche, tout en regardant à droite pour admirer l'aspect de la cour intérieure du palais, et nous arrivons à la salle de l'exposition.

Les cadres sont bien disposés, sur un fond vert, à la hauteur de l'œil ; la lumière tombe du haut et éclaire convenablement les dessins ; les exposants doivent être satisfaits, surtout si déjà ils ont éprouvé les inconvénients des expositions annuelles du Louvre.

Mais nous sommes-nous trompés? Quelle est cette façade pompeuse où je vois trois frontispices de temples, reliés par deux corps de bâtiments ornés de niches avec statues? — Sans doute, répond mon ami, c'est là le symbole des trois règnes de la nature, et si l'auteur a imité trois façades de temples antiques, c'est que le culte de la nature est aussi une religion ; la nature n'est-elle pas une révélation permanente? — A la bonne heure! répondis-je, si ce concurrent a voulu faire un monument religieux, je comprends ce style ; je comprends à la fois ces lignes caractéristiques des temples païens et ces statues dans leurs niches, car ces statues sont celles des grands naturalistes, les prêtres et les hommes saints de ce culte de la nature ; mais dans ce mur de soutènement au bord de l'eau, il me semble voir encore des niches ; elles sont même occupées par une rangée d'animaux, lion, ours, panthère, etc., tous assis sur leurs queues. Pour les dieux du temple, c'est là une place peu honorable, une attitude peu noble... Passons outre.

Voici une magnifique colonnade surmontée par un attique non moins magnifique ; en voilà encore une autre à gauche, et même une troisième à droite : les concurrents se seraient-ils donné le mot?

— Arrêtez, reprit mon ami, vous risquez de vous égarer. N'avez-vous pas lu dans le programme que le *muséum* demandé était pour une *ville capitale?* — Je n'y avais pas fait grande attention, mais qu'importe?

— Cela importe beaucoup, car cette ville capitale, ce n'est ni Paris ni Londres, et cependant à Paris on donne trois millions pour rapporter d'Égypte un grand monolithe qui a fait changer le nom de *place de la Concorde* en celui de *place du Gros-Caillou ;* on accorde *quinze millions* pour agrandir simplement l'hôtel municipal ; et à Londres, on donne *trente millions* pour deux salles de délibération, l'une la *chambre* des communes, l'autre la *chambre* des lords. Fi de ces pays constitutionnels ! fi des rogneurs de budgets ! fi de contribuables qui ne payent pas les impôts avec joie ! Les villes capitales de tels pays sont de fort petites villes, des villes pauvres, partant de peu de ressources. Parlez-moi des contrées visitées par Aladin, qui avait pour locomotive une lampe très-merveilleuse ; parlez-moi de la ville capitale d'un pays dont chaque arbre produit des pierres précieuses, dont les grèves sont en sable d'or ; parlez-moi des villes entrevues par l'aimable Shéhérazade, ou même par notre compatriote Perrault ; à la bonne heure ! voilà des pays heureux, des villes riches, des budgets bien arrondis ! Comptez sur de telles ressources, et regardez maintenant ces projets.

— Ainsi, dans les concours de grands prix, il faut faire des projets de l'autre monde? — Pas tout à fait ; c'est seulement l'argent de l'autre monde qui est supposé défrayer les dépenses de celui-ci ; mais quant aux formes, bien que l'Académie ait écrit tout récemment qu'il fallait être de son temps, qu'il était absurde de retourner en arrière de plusieurs siècles, pour emprunter à des civilisations éteintes leur idéal artistique ; cependant, le concurrent qui s'aviserait de ne pas témoigner pour les formes antiques une superstition suffisante, je ne dis pas du respect, s'en trouverait fort mal. — En ce cas, mon ami, je ne vois ici que des preuves de talent : à peu près tous ces dessins sont bien exécutés, et il y a dans plusieurs plans des dispositions heureuses. Quel est l'auteur de celui-ci? — M. Normand ; il est élève de son père et de M. Jay. — J'en félicite ces messieurs ; M. Normand a une habileté de pinceau peu commune : la décoration de cette frise est bien un peu lourde, cet éléphant ne devrait pas avoir un autel pour piédestal, ces charmilles ne sont pas précisément d'accord avec toute cette pompe architecturale ; mais il y a du goût dans l'ensemble de la composition, et beaucoup de charme dans la plupart des détails. Connaissez-vous l'auteur du plan à gauche de celui de M. Normand? Il y a là de l'idée ; avec quelques petites modifications, il conviendrait même à une ville capitale de notre pauvre planète. — Je regrette de ne pas le connaître : son *rendu* est moins habile que celui de son voisin, et que celui de M. André, dont le projet est là vis-à-vis ; mais non-seulement le plan a des qualités, il y a de plus quelque chose de vivant dans cette élévation, où se remarquent toutefois de grands défauts d'étude.

L'observation était juste, et j'en cherchais la cause. Plus j'exa-

minais cette façade et plus j'y découvrais des preuves d'inexpérience; mais je ne trouvais pas la source de ce quelque chose de vivant dont le reflet se jouait sur la surface de la pierre. «Enfin,» s'écria tout à coup une jeune dame qui s'était approchée pendant ma méditation (chose remarquable! il y a encore des dames qui s'intéressent aux progrès de l'architecture, car je ne veux pas croire, comme l'insinuait mon ami, que cet intérêt concerne beaucoup plus les concurrents que l'art). « Enfin, voici donc un édifice avec des fenêtres! » Cette réflexion fut comme un rayon de lumière; le jour se fit dans mon esprit; je compris pourquoi cette façade, si imparfaite du reste, offrait cependant une animation qui manquait ailleurs : c'est que la plupart des autres projets, avec leurs murs pleins et massifs, rappelaient quelque chose de sépulcral. La lumière est le symbole de la vie; les ténèbres sont le symbole de la mort. Partout où passe l'homme vivant, la lumière l'accompagne : dans la maison qu'il habite, comme dans l'atelier où il travaille; dans la salle où il étudie, comme dans l'église où il adore son Dieu; la lumière pénètre même jusqu'au fond des cachots pour réjouir l'âme du prisonnier. Le tombeau seul appelle les ténèbres; à quoi bon, en effet, la lumière dans un sépulcre? un cadavre ne peut pas voir et il ne peut pas être vu.

Un monument sans fenêtres est donc bien près de rappeler un monument funèbre, et c'est là un des moindres dangers de ceux qui puisent toutes leurs inspirations dans les formes des *temples* antiques. Une grande partie des murs d'un muséum d'histoire naturelle sont occupés par les cases qui renferment les collections, c'est vrai, mais pour autant faut-il renoncer complétement aux fenêtres? Pour les besoins mêmes de l'étude, convient-il que la lumière tombe exclusivement de la voûte? On ne retourne pas à volonté toutes les pièces d'un grand muséum, on ne peut pas prendre les éléphants et les crocodiles entre le pouce et l'index; et cependant, si le jour tombe exclusivement du haut, dans la galerie de zoologie par exemple, le dos seul des animaux sera éclairé, les flancs et le ventre seront dans une ombre profonde.

— L'auteur de ce projet ne mérite pas d'être couronné, reprit mon ami, mais il mérite certainement de l'encouragement. Le plan de M. André présente quelques-unes des dispositions de celui que nous venons d'examiner; il y a de plus dans les élévations de M. André, qui est déjà un *deuxième grand prix*, des qualités d'art qui méritent des éloges. M. André ira à Rome; si ce n'est pas cette année, ce sera l'an prochain.

— Connaissez-vous les noms des autres concurrents? demandai-je à mon précieux cicérone? — De quelques-uns. Tenez, voici le projet de M. Ponthieu; c'est consciencieusement dessiné, tandis que le projet voisin, à gauche, quoique habilement rendu, rappelle trop, à mon avis, le peintre de décors. Cherchez le trait sous la teinte, vous le trouvez à peine, car il est imparfaitement tracé; et cependant, à deux pas, le dessin produit de l'effet. Ces procédés de *rendu* sont dangereux, parce qu'ils aident à dissimuler le défaut d'étude sérieuse. Le frontispice de ce projet est occupé par une colonnade divisée en cinq travées, au-dessus desquelles on lit les noms des cinq principales galeries composant l'édifice; mais ici encore il n'y a qu'une illusion : les travées ne répondent aucunement aux divisions annoncées; ces inscriptions ne sont pas sérieuses; rien dans le plan n'appelle cette quintuple division de l'entrée. Le voisin de droite de M. Ponthieu montre aussi au milieu de son élévation principale une colonnade divisée en cinq travées qui ne répondent pas non plus aux cinq principales galeries du muséum.

Après avoir passé tous les projets en revue, mon ami et moi, nous nous retirâmes, en continuant de nous faire part de nos impressions.

— Si un muséum, disais-je, destiné à conserver des échantillons de pierres, d'herbes, d'animaux empaillés, etc., doit avoir cette pompe et cette richesse, comment s'y prendrait-on pour un musée devant recevoir les œuvres des grands maîtres de l'art : les peintures de Raphaël et de Rubens, les sculptures de Michel-Anges et de Phidias, les débris des temples antiques et des cathédrales du moyen âge? Comment donnerait-on à un palais législatif, au PALAIS DE LA NATION, la grandeur et la majesté voulues pour déterminer son rang parmi les autres monuments? Et après tout cela, quelle serait la part de DIEU, quelles seraient les ressources de l'art pour embellir le TEMPLE DE LA DIVINITÉ, l'édifice qui, par sa beauté et sa splendeur, doit symboliser le ciel sur la terre? — Vous oubliez toujours que ce muséum est pour une *ville cap...* — Oui, pour une ville de l'autre monde, je le sais. Mais comment se fait-il que les façades aient généralement si peu de rapport avec les dispositions des plans, que la décoration s'accorde si peu avec les lignes de la construction réelle? Je sais, en effet, qu'il existe quelques natures candides, probes et fort méticuleuses, qui disent qu'il est immoral de mentir en architecture, que la forme doit s'accorder avec le fond, que la décoration ne doit promettre que ce que le monument peut tenir. Folie que tout cela; outre l'opposition que rencontrerait cette doctrine chez nos restaurateurs, marchands de vin et autres débitants et commerçants qui ne sont d'avis que la décoration ne doit faire de promesses menteuses qu'alors qu'ils achètent, et nullement lorsqu'ils revendent; outre cette opposition que je pourrais appeler extérieure à l'art, il se trouve que l'Académie des Beaux-Arts n'est pas non plus de cet avis. Consultez les œuvres de ces messieurs; regardez la Madeleine : à l'intérieur, vous voyez trois coupoles, tandis que l'extérieur n'en accuse aucune. D'ailleurs, si, comme le disait feu M. Harel, la langue a été donnée aux hommes pour les aider à déguiser leur pensée, pourquoi nos académiciens ne verraient-ils pas dans l'art un moyen de déguiser la construction? — Encore un mot : si, pour obtenir le grand prix, il faut tout d'abord que le concurrent consente à oublier l'importance relative des monuments, et qu'il dépouille cinq temples antiques pour enrichir un seul muséum académique, si les façades de ses compositions ne doivent pas concorder avec les dispositions du plan et le système de la construction, dites-moi quelle part de responsabilité on peut faire peser sur les signataires des projets? L'idée-mère déposée dans les esquisses exécutées en loge, et l'exécution matérielle du *rendu* sont à peu près, en effet, les seules choses dont on puisse les rendre responsables, car les détails des projets définitifs sont beaucoup plus encore des maîtres que des élèves.

— Et cependant, ajoutai-je, en disant adieu à mon ami, c'est l'Académie royale des Beaux-Arts qui dirige l'architecture dans cette voie déplorable, elle qui a pour mission « *de s'occuper de tout ce qui peut contribuer aux* PROGRÈS *et au* PERFECTIONNEMENT *des différentes parties des beaux-arts.* »

CÉSAR DALY.

L'Académie des Beaux-Arts s'est réunie pour adjuger les grands prix d'architecture, par suite de l'exposition qui vient d'avoir lieu.

L'Académie a décerné les trois grands prix comme il suit :

Premier grand prix, à M. Alfred-Nicolas Normand, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, élève de MM. Jay et Normand.

Premier deuxième grand prix, à M. Thomas-Augustin Monge, de Puteaux, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Bouchet.

Second deuxième grand prix, à M. Jacques-Louis-Florimond Ponthieu, de Saint-Gobain (Aisne), âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Bouchet.

FAITS DIVERS. — SEPTEMBRE.

RÉCLAMATION AU SUJET DE LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE COLOMBES

(ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS.)

Dans notre dernier numéro, nous avons inséré une critique de la restauration de l'église de Colombes, que nous avait adressée un de nos confrères, homme grave, et chez qui tout commande la confiance. Notre correspondant ignorait quel était l'auteur de la restauration; nous-même, nous n'étions pas plus avancé; mais voici qu'un de nos collaborateurs, pour le talent duquel nous avons une grande estime, M. Lequeux, architecte de l'arrondissement de Saint-Denis, nous écrit pour revendiquer l'œuvre critiquée, et nous donner quelques explications. Nous avons communiqué sa lettre à l'auteur de la critique, dont nous donnons la réponse à la suite des explications avec M. Lequeux.

Il est impossible de se défendre avec plus de mesure que ne le fait M. Lequeux; aussi tenons-nous à annuler complétement le reproche de *précipitation* qu'il nous adresse. Une seule observation nous suffira pour cela.

M. Lequeux comprendra qu'un directeur de *Revue* ne peut pas vérifier *de visu* tous les faits consignés dans les écrits de ses collaborateurs. Les charmantes lettres de M. Lequeux sur Munich, que nous avons publiées dans nos colonnes, à la grande satisfaction de nos lecteurs, contenaient, elles aussi, des critiques basées sur des faits, et ces faits, nous ne sommes pas allé à Munich les vérifier par nous-même; nous nous en sommes reposé complétement sur M. Lequeux, et notre confiance était certainement justifiée.

MON CHER CONFRÈRE,

Vous êtes sévère avec vos amis, et vous avez raison ; mais cette sévérité, pour être juste, ne doit s'exprimer qu'après avoir recueilli les renseignements les plus précis.

Quelques lignes que je lis dans votre dernier numéro relativement à la restauration de l'église de Colombes, m'engagent à vous adresser des éclaircissements sur ce qui a été fait.

Je suis, autant que personne au monde, l'adversaire des restaurations de monuments, si l'on entend par restauration un travail tendant à modifier la forme essentielle d'un édifice dans sa masse ou dans ses détails. Aussi, quant à l'église de Colombes, rien n'a été restauré dans ce sens. Voici ce qui a été fait.

Je ne dirai rien des trois pignons qui remplacent un vieux mur, jadis mitoyen avec des maisons aujourd'hui démolies, et qui participait davantage des masures y adossées que de l'église qu'il fermait. Je n'ai même pas voulu rendre symétrique ce qui ne l'était pas; les combles étant irréguliers dans leur hauteur, les pignons ont conservé cette irrégularité, moins choquante en œuvre qu'on n'aurait pu le craindre.

La porte latérale qui existait était elle-même néo-romaine, ainsi que vous qualifiez la nouvelle ; cette porte, évidemment ouverte à une époque rapprochée de nous, n'avait aucun rapport avec la construction primitive de l'église; j'ai cru devoir lui conserver ce caractère qui se retrouve, au surplus, dans une partie de la nef. Substituer à la porte moderne une porte d'un style d'architecture plus ancien, m'aurait paru une restauration maladroite et sans autorité. Je n'ai fait qu'entourer de moulures les formes existantes ; ainsi la porte plein-cintre et les niches qui l'accompagnent ne sont pas de mon invention.

Le plus grand reproche, celui qui me serait le plus sensible, s'il était fondé, serait celui de la retaille du clocher.

Eh bien, mon cher confrère, il n'en est rien; il n'y a pas eu de retaille excédant un centimètre; et là où la pierre était trop altérée pour être conservée (car la pierre tendre dont ce clocher est construit était en certains endroits dans un état de décomposion déplorable), j'ai fait remettre des pierres neuves de même forme et de même appareil que celles que je faisais enlever. J'ai poussé le scrupule jusqu'à faire estamper les chapiteaux dont la forme était encore reconnaissable, pour les faire copier aux colonnes correspondantes.

Il y a plus, j'étais autorisé à compléter le couronnement du clocher qui, évidemment, n'a jamais été terminé; je ne l'ai pas fait pour n'en pas changer l'aspect auquel on était depuis longtemps habitué.

Ainsi, vous le voyez, mon cher confrère, il n'y a pas lieu de déplorer la mutilation de l'église de Colombes; et je ne doute pas que si celui qui vous a donné les renseignements qui ont motivé votre note eût examiné les travaux autrement qu'en chemin de fer, et entraîné par une vitesse de douze lieues à l'heure, ces renseignements n'eussent été tout autres.

A ce propos, je crains bien que vous n'ayez vu le clocher d'Aubervilliers que de la route de Saint-Denis : je vous engage à l'aller voir de près, non pour ce que j'y ai fait, mais pour ce que j'y ai conservé.

Agréez, mon cher confrère, l'expression de mes sentiments distingués.

L'architecte de l'arrondissement de Saint-Denis,
LEQUEUX.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La note à laquelle répond notre honorable confrère, M. Lequeux, renfermait quatre observations principales : la première était relative à la reconstruction du triple pignon de l'ouest ; la seconde à la porte latérale ; la troisième à la retaille du clocher, et la quatrième, qui n'était qu'un simple corollaire, mentionnait le clocher d'Aubervilliers.

Nous compléterons notre pensée sur la première, en disant que M. l'architecte de l'église de Colombes a très-bien rétabli les trois pignons. Leur ajustement est simple et convenable. Il a eu l'heureuse idée de noyer la base des contre-forts dans une large retraite rectiligne qui, tout en donnant un empattement solide à l'édifice, a fait disparaître tout réceptacle d'immondices. La grande saillie du socle entre les contre-forts a été heureusement raccordée avec le nu des murs par une moulure vigoureusement profilée.

On ferait bien d'imiter généralement cet exemple dans la construction des édifices publics, notamment des églises, en enveloppant les saillies extérieures dans un soubassement général d'une hauteur de 1 mètre ou plus, ainsi qu'on l'a fait aux faces latérales de l'édifice du quai d'Orsay. Cette disposition, qui se rencontre du reste dans beaucoup d'édifices du moyen âge, est préférable

aux grilles d'entourage qui font perdre beaucoup de place, coûtent fort cher et entravent la vue; elle assurerait la propreté de la voie publique et la conservation de la base des édifices.

Nous n'approuvons pas la réserve de M. Lequeux quant aux faits accomplis; nous ne sommes pas de son avis relativement à la porte d'entrée latérale, de style *pseudo-romain*, qu'il n'a fait, dit-il, que reproduire en le perfectionnant. La majeure partie de l'édifice est romane, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et les trois pignons nouvellement construits sont du style roman, et nous pensons qu'on eût très-bien fait de donner à cette porte le caractère roman.

Nous voici arrivés à la retaille du clocher. Nous voudrions pour beaucoup que notre confrère attachât moins d'importance à ce point qu'aux autres; car nous ne pouvons être de son avis. Quoique nous n'ayons vu les travaux qu'en passant au pied de l'édifice, comme nous avons eu occasion de les observer à plusieurs reprises, nous pouvons assurer qu'en portant l'épaisseur de la couche de pierre enlevée à un centimètre, M. Lequeux a pris le *minimum* pour le *maximum*.

Mais serait-ce donc une bagatelle qu'une retaille d'un centimètre sur un boudin ou une colonnette? Un centimètre d'épaisseur sur la surface en ferait deux sur le diamètre; or les colonnettes du clocher de Colombes ne doivent guère dépasser 16 centimètres; on les aurait donc amincies de 1/8e, et le reste en proportion.

Toute retaille, selon nous, est funeste, quelque mince qu'elle soit, et nous préférons, dans un vieil édifice, un ornement fruste, mais original, à un ornement neuf.

Nous n'avons vu effectivement le clocher d'Aubervilliers que de la route de Saint-Denis; aussi avons-nous dit seulement que la couleur claire dont il s'était nouvellement revêtu nous paraissait suspecte. Nous ne doutons pas que notre confrère n'y ait conservé de bonnes choses, mais il ne dit pas qu'on ne l'ait point retaillé, comme nous le craignons.

NOTICE SUR LE VILLAGE D'ÉPINAY-SUR-SEINE ET SUR QUELQUES TOMBEAUX DÉCOUVERTS DANS SON VOISINAGE.

On vient de découvrir, dans une petite butte située sur le bord de la route de Paris à Pontoise, en face de l'ancien étang Coquenard, entre Épinay-sur-Seine et la Briche, un sarcophage en plâtre gâché recélant un squelette. Ce plâtre a conservé une grande dureté quoique enfoui depuis plusieurs siècles.

On a trouvé au même lieu, et à diverses reprises, des tombeaux du même genre. On nous a même assuré qu'on avait exhumé un sarcophage en pierre creusé en forme d'auge, il y a une vingtaine d'années, en arrachant un arbre.

L'emplacement où l'on a fait ces découvertes était voisin d'une léproserie mentionnée par l'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*. La chapelle de cet hospice du moyen âge, dédiée à saint Marc, existait encore il y a une quarantaine d'années. Comme elle servait quelquefois de retraite aux voleurs dans le courant des deux derniers siècles, sa démolition fut demandée. Mais ce n'est que dans les premières années de celui-ci que, menaçant ruine, elle fut abbatue.

On trouve, dans un ancien registre de l'état civil de la paroisse d'Épinay, une notice curieuse portant la date de 1736; elle est relative à l'église de ce village, et écrite de la main d'un curé nommé Lapostolle.

C'est, dit ce bon curé, pour remplir ce qui reste de papier dans le registre, qu'il a écrit l'histoire de son église.

Les observations du curé Lapostolle ne s'accordent pas avec celles de l'abbé Lebeuf sur la destination de l'ancienne chapelle de saint Marc.

Notre curé dit positivement qu'il y avait autrefois deux églises à Épinay, l'une paroissiale, du nom de Saint-Médard, située hors du village, près de l'étang Coquenard; l'autre, succursale, sous le vocable de Saint-Sylvain, était située dans le village, à peu près sur l'emplacement de l'église actuelle.

L'église de Saint-Médard, que le curé Lapostolle place précisément dans la localité où l'abbé Lebeuf pose une léproserie du même nom, tombant en ruines en l'an 1402, par suite des ravages de la guerre, fut interdite par Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, et démolie. On n'en conserva que la chapelle de Saint-Marc, mentionnée aussi par l'abbé Lebeuf. Saint-Sylvain fut érigée en paroisse.

En 1706, l'église de Saint-Sylvain se trouvant en mauvais état, le cardinal de Noailles, évêque de Paris, la mit en interdit.

Le curé Lapostolle nous apprend, en outre, que Louis XIV accordait volontiers des loteries pour le rétablissement des églises. Il advint alors qu'un des prédécesseurs de notre historien, nommé Moreau, obtint de ce prince une promesse de loterie, sur la foi de laquelle l'intendant de Paris, Bignon, rendit une ordonnance autorisant la démolition de l'église, et, dit notre chroniqueur : « Une « belle nuit, M. le curé et quatre ou cinq entêtés rompirent la « voûte à grands coups de masse, quoique, ajoute-t-il, avec « 2,000 écus de réparations, on eût pu la mettre en fort bon état. »

Louis XIV étant venu à mourir, adieu la loterie. On fut alors réduit à célébrer les offices dans une grange. Le pauvre curé Moreau mourut de chagrin des suites de son équipée, en 1718, après avoir obtenu du régent une nouvelle loterie, sur la sollicitation du comte d'Aubeterre, lieutenant général des armées du roi.

Ce fut sur ces entrefaites que le curé Lapostolle transporta ses pénates à Épinay, quoiqu'il n'y eût plus d'église.

Notre curé fit tant auprès de l'évêque de Paris, qu'il en obtint 10,000 liv., lesquelles furent déposées chez l'intendant Bignon pour grossir le produit de la loterie. Il fut ordonné de procéder de suite à la construction de l'édifice, dont les plans furent dressés par un jacobin nommé frère Romain, architecte de M. l'intendant.

L'époque de l'adjudication étant arrivée, un habitant d'Épinay, nommé Étienne Laurent, se mêla de l'affaire, ainsi que le raconte notre caustique historien. « Cet étourdi, dit-il, croyant avoir plus « d'esprit que les autres, quoiqu'il n'eût qu'un œil, parce qu'il « était chantre et avait été jardinier, s'avisa d'aller à l'intendance « une toise et un compas à la main, demander à voir les plans de « l'église. » Sur la critique de cet entrepreneur improvisé, l'adjudication fut ajournée, et son étourderie mit la commune en danger de perdre ses fonds et de n'avoir jamais d'église. Notre curé en éprouva un violent chagrin.

Mais là ne devaient pas finir ses tribulations; car survint un édit du roi ordonnant, sous de grosses peines, de porter son argent à la Banque, avec défense de garder plus de 500 livres chez soi. Notre curé appelle cela le système de M. le régent, et promet d'en dire plus tard son avis, s'il lui reste de la place à la fin du registre. C'était probablement le système financier de Law.

M. l'intendant n'eut rien de plus pressé que de déposer à la Banque les fonds destinés à la reconstruction de l'église d'Épinay.

Ici malheureusement se termine le mémoire de l'abbé Lapostolle, les dernières feuilles du registre ayant disparu. Nous n'avons donc pu savoir l'opinion de notre historien sur le *système de M. le régent*, ni comment on put retirer du gouffre les fonds destinés à rebâtir l'église; toujours est-il qu'elle fut reconstruite : c'est celle qu'on voit aujourd'hui. Elle fut bénite le 24 mars 1736.

L'abbé Lapostolle, qui a vu une partie des choses qu'il rapporte et a consulté la tradition sur le reste, dit que la chapelle de Saint-Marc était un débris de l'ancienne église paroissiale de Saint-

Médard. L'abbé Lebeuf, qui écrivait vers la même époque, pense que cette chapelle dépendait d'une léproserie dont l'autre historien ne dit pas un mot. Nous serons obligé, pour les mettre d'accord, de supposer que sur les bords de l'étang Coquenard existaient une église et une léproserie. Cependant aucune tradition du pays ne rappelle le souvenir d'une léproserie.

D'après Frédégaire, auteur du VIIe siècle, c'est à Épinay que le *bon* roi Dagobert fut pris d'un flux de ventre dont il mourut quelques jours après à Saint-Denis.

On voit encore dans la maison n° 18 de ce village un caveau voûté en ogive, appelé *cave du roi Dagobert* par les habitants, qui ne se piquent pas, que nous sachions, d'être de première force en archéologie. On peut donc leur passer un anachronisme de quelques siècles.

Ce souterrain est situé plus bas que le sol des caves actuelles, d'où l'on y descend par quinze marches. Il forme une espèce de galerie rectiligne en prolongement de la descente à rampe droite, et coupée à angle droit par trois galeries transversales disposées à l'instar des transepts de nos églises. Toutes les voûtes y compris le cintre rampant qui couvre une partie de la descente, sont de même hauteur, et forment arêtiers à leur intersection.

Les murs sont en gros moellons de roche apparents, les voûtes en petits moellons noyés dans un bain de plâtre portant l'empreinte des planches dont le cintre fut recouvert.

La largeur de la galerie principale ainsi que des transepts est de 1 m. 50 c., et sa hauteur de 1 m. 80 c. sous clef. Les massifs de maçonnerie qui séparent les transepts ont même largeur que les vides. Le sol en est fort propre et bien battu. On n'y trouve aucun vestige de décombre ou de dégradation, bien que ce caveau ne fût d'aucun usage lorsque nous l'avons visité, et depuis fort longtemps sans doute.

Ce souterrain est creusé dans un tuf très-ferme; et, comme si l'on eût l'intention de prolonger encore la galerie et les transepts, aucun revêtement en maçonnerie n'existe au fond de tous ces embranchements. Les parois en tuf portent un cachet d'extrême vétusté.

Ce caveau était sans doute destiné à serrer les vins en bouteilles, classés, suivant leur espèce et leur âge, dans les divers compartiments. La galerie principale ou la nef servait seulement de passage.

Ce vieux débris pourrait bien avoir fait partie du manoir élevé par les Montmorency, qui possédaient une terre à Épinay dès le commencement du XIIe siècle. Il paraît toutefois que le roi Dagobert y eut une résidence.

A l'exception de l'escalier, les dispositions de ce caveau sont exactement les mêmes que celles du magasin du château de Viviers, mais sur une moins grande échelle. (Voy. la *fig.* 100, *col.* 442 du 4e *vol.* de cette *Revue*.)

Puisque nous avons nommé la Briche, nous ajouterons quelques mots sur cette localité.

La Briche est un petit hameau situé sur les rives de la Seine, non loin de l'embouchure du canal Saint-Denis. C'est près de là que les Anglais furent battus en 1436, peu de temps avant leur entière expulsion du sol français.

Depuis quelques années, ce modeste hameau a pris un aspect formidable par la construction d'un fort qui le partage en deux.

Au pied du glacis du bastion qui touche à la rivière, on voit encore l'ancienne chapelle du château de la Briche. Ce joli petit édifice du XVIe siècle, très-bien construit en pierre de taille, s'élève près du bord de la Seine; il était encore à près intact, il y a cinq ou six ans; mais le propriétaire d'alors a trouvé le moyen de le défigurer en en faisant une salle dépendante du rez-de-chaussée d'un pavillon construit à côté. On eût pu, très-certainement, en tirer un meilleur parti sans changer la destination qu'on voulait lui donner.

On voit à la porte d'une auberge de la Briche un édicule carré, du XIIIe siècle, qui a dû servir de piédestal à une croix; il est orné, sur chaque face, d'une arcade ogivale à colonnettes surmontée d'un gable. La partie inférieure, ou une assise au moins manque. Les deux assises qui restent reposent sur de méchants gradins, qui ne paraissent pas contemporains, du reste, et font supposer que ce petit monument a été remanié ou repris en sous-œuvre.

H. JANNIARD, *architecte du gouvernement.*

ÉQUILIBRE DES VOUTES.

M. Fabré, capitaine du génie, auteur des *Études sur l'équilibre des voûtes*, insérées dans notre dernier numéro, nous écrit : « Je viens d'expérimenter ma théorie sur une arche de 14 m. d'ouverture et de 1 m. 40 de flèche, jetée sur la rivière de Durenque, à Castres. Le profil satisfaisait mathématiquement aux conditions théoriques établies dans mon mémoire. Après le décintrement la clef est descendue de *cinq millimètres* seulement, et encore j'attribue ce très-léger tassement, non au jeu de la voûte, mais à l'effet du pied-droit, construit en simple maçonnerie de moellons, depuis moins de trois mois. Ce pont, commencé le 15 juin, a été décintré le 10 septembre.

ZINGAGE DU FER.

Par l'opération du zingage, le fer perd-il de sa ductilité? devient-il plus cassant? Cette question se présente à tous ceux qui veulent protéger le fer contre l'oxydation au moyen du zingage, et particulièrement à ceux qui emploient des fers de faibles dimensions, sous forme de clous, pentures, etc.; car s'il est important de chercher une protection contre les attaques de la rouille, ce ne doit pas être en diminuant sensiblement la ductilité du métal. M. le ministre de la guerre vient d'adresser une lettre à l'*Académie des sciences* pour lui demander de s'occuper de cette question; car il hésite à ordonner le zingage des ferrures d'arçons employés pour le harnachement des chevaux de l'armée, bien qu'il soit très-désirable de protéger ces ferrures contre la rouille.

Nous avons publié dans cette *Revue* un mémoire très-remarquable, rédigé par M. le baron Menu de Mesnil, ingénieur des ponts-et-chaussées (Voy. *vol.* 2, *col.* 297), et donnant les résultats d'une suite nombreuse d'expériences sur le fer zingué, exécutées dans diverses conditions et pendant un laps de six mois, par une commission d'ingénieurs du gouvernement. Nous y renvoyons nos lecteurs, qui y trouveront beaucoup d'informations, et nous invitons la commission chargée par l'Académie de faire les expériences nécessaires pour répondre à M. le ministre de la guerre, à en prendre également connaissance.

Voici la lettre de M. le ministre de la guerre :

« Monsieur le secrétaire perpétuel, les arçons qui sont employés pour le harnachement des chevaux de l'armée sont confectionnés en bois, et les diverses parties qui les composent sont liées entre elles par des pièces en fer qui, jusqu'à présent, n'ont été soumises à aucun étamage, et qui avaient l'inconvénient de s'oxyder.

« Pour obvier à cet inconvénient, on a proposé de soumettre la ferrure des arçons à l'étamage du zinc, c'est-à-dire à la galvanisation.

« Je crois que ce mode d'étamage a de grands avantages en beaucoup de circonstances, et qu'il a rendu l'emploi du fer d'une application bien plus grande qu'elle ne l'était avant cette découverte; toutefois, dans les ateliers d'arçonnerie militaire on a cru remarquer que le fer galvanisé était trop cassant pour pouvoir

être convenablement affecté à la confection des rivets, des porte-étriers, etc. ; mais les observations qu'on a faites à cet égard sont-elles le résultat d'un examen suffisamment approfondi?

« L'étamage au zinc a-t-il réellement l'inconvénient grave, en certains cas, d'ôter au fer une partie de ductilité, de lui donner une sorte de trempe qui le rend cassant? Enfin, l'étamage à l'étain suffirait-il pour préserver de l'oxydation les parties en fer de l'arçon d'une selle? Telles sont les questions sur lesquelles le département de la guerre aurait besoin d'être fixé, et pour la solution desquelles je n'hésite pas à recourir à l'expérience de l'*Académie royale des sciences*.

« Je vous prie, Monsieur le secrétaire perpétuel, d'appeler sur ce point l'attention de MM. les professeurs de chimie dont se compose la sixième section de cette Académie. Je verrais avec satisfaction qu'il leur fût possible d'interrompre leurs importants travaux pour se livrer à l'examen d'une question qui intéresse l'armée.

« Pour faciliter les expériences qui seront sans doute nécessaires, je crois devoir vous faire l'envoi de deux ferrures complètes d'arçon, l'une étamée et l'autre galvanisée. »

Nous ferons connaître à nos lecteurs la réponse de l'Académie, parce que le zingage et l'étamage du fer intéressent tout autant l'architecture que la guerre.

UN HOPITAL EN FER.

Le ministre de la marine et des colonies, sur la demande expresse de M. le contre-amiral Gourbeyre, gouverneur de la Guadeloupe, vient de faire construire au camp Jacob, situé dans cette île, au pied de la soufrière, à 800 mètres au-dessus du niveau de la mer, un petit hôpital tout en fer.

Cet hôpital a été monté d'abord en Europe, et aujourd'hui il est élevé dans la colonie.

Le système adopté est celui proposé par l'ingénieur Romand, qui, depuis plusieurs années, s'est occupé spécialement de ce genre de constructions. Voici, en peu de mots, en quoi il consiste :

Dans une assise en maçonnerie sont engagées verticalement des tiges en fer; à la partie supérieure de ces tiges sont fixées les fermes, et l'intervalle entre les tiges est rempli par des tôles de 3 millimètres d'épaisseur, réunies entre elles par des boulons. Les cadres des portes et des fenêtres sont en fonte.

La toiture est pareillement en tôles boulonnées.

Il suit de ce qui précède que, par ce système, d'un montage facile, les parties composant l'édifice ne peuvent être ni disjointes, ni brisées par un tremblement de terre; de plus, le bâtiment est ancré dans le sol comme le sont les chaînes de fer d'un pont suspendu; il semble donc pouvoir lutter contre de violents ouragans.

La surface entière du bâtiment étant un immense conducteur du fluide électrique, celui-ci ne peut s'accumuler sur un point plutôt que sur un autre, et s'envole facilement dans le sol par les pièces servant d'ancres.

Restait à vaincre la question de l'élévation de la température, élévation qui a fait abandonner les casernes en fonte élevées par les Anglais à la Dominique. Ce problème a été résolu par l'inventeur, d'une façon aussi simple qu'ingénieuse.

A 30 ou 40 centimètres des parois en tôle, il place une enveloppe intérieure en bois ou en briques de champ; l'air circule entre les deux parois, et vient sortir par les lucarnes du toit avec d'autant plus de vitesse que les tôles sont plus échauffées.

L'air atmosphérique étant un très-mauvais conducteur du calorique, il s'ensuit qu'à l'intérieur de l'appartement, la température n'est pas plus élevée que dans toute autre habitation d'un système différent. Si l'on considère que dans les pays tropicaux les habitations en bois durent au plus dix à vingt années, à cause des insectes qui s'y logent, et qu'elles sont on ne peut plus sujettes à l'incendie;

Que la durée des habitations en pierre n'est pas régulière, puisqu'elles sont si fréquemment secouées par des tremblements de terre;

On doit en déduire qu'il est très-heureux que le gouvernement ait bien voulu protéger et adopter le système proposé par l'ingénieur Romand, système qui nous paraît devoir résoudre le problème de la construction d'habitations *stables* et *incombustibles* dans les colonies et d'une température intérieure peu élevée.

Nous rappellerons, à ce sujet, que le fer seul a été employé déjà pour certaines constructions, entre autres pour :

Un phare construit, il y a six ans, à la Jamaïque;

Pour deux églises, dont les pièces sont déjà transportées à la Jamaïque;

Pour un phare aux îles Bermudes.

Pendant le séjour de M. Romand aux colonies, M. le ministre de la marine manifesta à M. le gouverneur de la Guadeloupe le désir de charger cet ingénieur du soin de lever les plans des édifices en fer construits à la Jamaïque; il est très-regrettable pour l'industrie et pour les arts que ces intentions du ministre n'aient pas été remplies.

PASSAGE DE L'ISTHME DE SUEZ.

L'*Osservatore Triestino*, si bien placé pour apprécier l'importance commerciale des travaux que nous proposâmes récemment (*col.* 155) de faire exécuter à l'isthme de Suez, a reproduit en entier, et avec éloge, les considérations dont nous fîmes précéder la description du projet de M. A. Colin.

LUTTE DES ENTREPRENEURS ET DES OUVRIERS.

Nous n'avons pu encore achever le travail commencé sous ce titre, parce que son auteur, M. Perreymond, victime de son courage, vient d'expier par une douloureuse maladie son excessive application. Aujourd'hui M. Perreymond est heureusement convalescent; mais Galien et Hippocrate lui interdisent provisoirement tout travail fatigant. Nous avons lieu d'espérer, cependant, que ce repos forcé ne durera pas longtemps.

NÉCROLOGIE.

Nous avons le profond regret d'annoncer plusieurs nouveaux décès. La mort paraît réellement choisir ses victimes, cette année, parmi les architectes. Les jeunes gens, les vieillards et les hommes faits sont arrachés d'au milieu de nous avec des circonstances qui redoublent les regrets des survivants; l'un est emporté par une maladie dans les quarante heures, un autre tombe d'une tour, un troisième meurt d'une chute de cheval. Enregistrons ici les noms des architectes de Paris morts depuis le commencement de cette année seulement; ce sont : *MM. Raltard, Gauché, Demeuninck, Titeux, Vaudoyer, Debourge, Heurteloup, Vignon* (*B.*), *Rouhault de Fleury*, (le père), et *Paul Lelong*. A cette liste si longue, il faudrait ajouter celle de nos confrères de province décédés dans le même intervalle, un à Troyes (*M. Bouché*), deux à Orléans (*M. Pagot* et *M. Cateron*); mais nous ne connaissons pas ou nous connaissons mal ce qui arrive à nos confrères de province. En France, le système de concentration a tellement tout envahi, que, dès qu'un artiste de mérite s'éloigne de Paris, c'est comme s'il se plongeait dans les ténèbres; on ne le voit plus, on n'en entend plus parler. Cependant, que d'hommes éminents, restés inconnus à la renommée parisienne, la province ne compte-t-elle pas!

DÉCÈS ET HÉRITAGE.

Les nombreux décès survenus parmi les architectes de Paris ont donné lieu à quelque mouvement dans le personnel des architectes officiels, et la retraite de M. Debret a imprimé une nouvelle impulsion à ce mouvement : M. Debret s'est démis de tous ses emplois actifs, il est entré au Conseil des bâtiments civils, et désormais il se bornera à peu près à des travaux de cabinet. M. Rohault de Fleury fils l'a remplacé à l'Opéra; M. Janniard, notre collaborateur, lui a succédé aux Menus-Plaisirs, et Saint-Denis attend encore un maître, un médecin, on pourrait dire.

M. Duban, beau-frère de M. Debret, avait bien accepté pour son lot l'église de Saint-Denis, mais c'était « *sous bénéfice d'inventaire.* » L'inventaire fait, M. Duban, il paraît, ne s'est pas soucié du legs fraternel, et l'a refusé; mais on prétend que le ministère tient bon, et refuse à son tour d'accepter le refus de M. Duban. S'il pouvait en résulter que Saint-Denis fût oublié, et qu'on se contentât de faire à la tour découronnée un simple capuchon comme à la tour voisine, ce serait peut-être ce qu'il y aurait de mieux. A la vérité, maintenant que la flèche a disparu, le pays a pris un aspect terne qui inspire de véritables regrets : le monument est comme mort; la contrée sans effet pittoresque. Mais comment penser sérieusement à reconstruire la plus grande partie de cette tour! La dépense serait très-considérable, et la solidité du travail nouveau hors de tout rapport avec celle du reste de l'église : ce serait mettre une basque neuve à un très-vieil habit. La nouvelle tour n'aura d'ailleurs rien d'historique; l'église de Saint-Denis, qui ne fut jamais une œuvre de premier ordre, a tant perdu en faisant peau neuve, que bien des personnes condamneront la dépense d'une nouvelle tour.

M. Duban aura peut-être fait ces réflexions et d'autres encore, et son refus nous paraît si simple et si raisonnable, que le contraire nous eût beaucoup étonné.

NOMINATION A L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS.

M. Lesueur, l'architecte de l'Hôtel-de-Ville de Paris, a été nommé membre de l'Institut. Nous ne faisons qu'enregistrer le fait sans le commenter.

L'ARCHITECTURE RAYÉE DE LA LISTE DES BEAUX-ARTS.

Décidément l'architecture ne compte plus parmi les beaux-arts. Nous trouvons sous notre main un numéro d'une nouvelle publication intitulée : *le Panthéon des* ARTISTES; elle porte sur sa couverture à gauche, *Peinture et Sculpture*, et à droite *Musique*. Pauvre *Architecture!* sans toi il n'y aurait ni peinture ni sculpture, et même fort peu de musique. Cependant, le journal qui raye ton nom de la liste des arts annonce que son *but* est « de relever la critique de l'état dégénéré dans lequel elle est tombée de nos jours, » et que, pour arriver à ce résultat, « il sacrifiera toujours l'intérêt de la nouveauté afin que ses jugements ne soient que le résultat de l'observation et de l'étude. » Il est à supposer que l'architecture n'a jamais été le sujet des observations des rédacteurs du *Panthéon*, et qu'ils ont négligé de même d'étudier l'histoire de l'art et les conditions de son développement.

ÉLARGISSEMENT DU PONT DE LA TOURNELLE, A PARIS.

On s'occupe en ce moment d'élargir le tablier du pont de la Tournelle, à l'instar de celui de Saint-Cloud. On a profité de l'excédant de longueur des avant et des arrière-becs des piles, pour y élever des contre-forts saillants. Sur ceux-ci s'appuient les arcs en fonte, parallèles aux têtes des arcs en pierre, dont ils sont éloignés d'environ 1 m. 50 c. En tenant compte des 0 m. 60 c. au moins qu'on gagnera sur l'épaisseur des anciens parapets réformés, l'élargissement total du tablier sera de 3 m. 60 c. environ.

Une partie de la largeur des trottoirs se trouvera portée par un plancher en fonte, soutenu d'un côté par l'ancienne maçonnerie, et de l'autre par les arcs en fonte.

Ces derniers, dont la courbe est d'un rayon plus grand que celui des arches du pont, se relient à la maçonnerie par une série d'étrésillons, composés chacun d'un tube de fonte à épaulement aux deux bouts, et enfilés par un boulon d'écartement en fer. Celui-ci s'assemble, au moyen d'un moufle à clavette, avec un corbeau à scellement. Le serrage des clavettes fixe invariablement l'arc en fonte à la maçonnerie du pont.

Les arcs en fonte, ainsi que le remplissage à jour en forme de croisillons qui garnit leurs tympans, présentent une surface plane à l'extérieur, et sont renforcés à l'intérieur par des nervures saillantes.

Une corniche profilée en fonte forme l'arasement général. Elle sera surmontée d'un garde-corps monté aussi en fonte, élégi d'une suite *d'à-jours* cintrés haut et bas, et portant socle et main-courante profilés. Cette balustrade, dont le caractère paraît emprunté au XVIIe siècle, sera alternée par des bouts de parapet en pierre, élevés au-dessus des piles.

Il semble, à l'inspection des éléments encore épars de ce nouvel arrangement, qu'on n'a rien épargné pour le rendre solide et durable.

Ajoutons cependant qu'il est regrettable qu'au lieu de chercher les formes artistiques dans la nature même de la fonte, on ait emprunté celles qui dérivent de la pierre. Les ingénieurs font grand cas de la science, et ils ont raison; ils reprochent aux architectes d'en négliger parfois les prescriptions, et ils ont encore raison, car la forme se déduit à la fois des données de la science et de celles du sentiment; aussi est-ce pour cela que les ingénieurs sont tenus, autant que les architectes, de ne jamais recourir à des formes artistiques qui ne dérivent pas des propriétés des matériaux employés.

RUINES DE NINIVE.

A la fin de la dernière session, les chambres ont adopté un projet de loi autorisant la publication, aux frais de l'État, d'un ouvrage destiné à consacrer le souvenir des découvertes archéologiques faites dans les ruines, si longtemps ignorées, de l'antique capitale de l'Assyrie. Ces curieux débris, fruit des recherches infatigables et intelligentes de M. Botta, consul de France à Moussoul, ont été dessinés par M. Flandin, peintre.

Ce recueil descriptif de la plus importante découverte qui ait jamais été faite dans le domaine de l'antiquité, ne pourra manquer d'avoir un grand intérêt pour les amis des arts; mais on regrettera, peut-être, de n'avoir fait les choses qu'à demi, en n'adjoignant pas à l'habile dessinateur un architecte pour mesurer, dessiner et restituer au besoin les plans, les coupes, les élévations et les détails d'architecture de ces curieux monuments.

L'histoire d'un peuple se lit souvent mieux encore dans l'architecture de ses monuments que dans les sculptures qui les décorent et qui n'en sont que l'accessoire. Nous aurons laissé à d'autres, peut-être, le soin d'étudier à fond la partie architectonique de ces vénérables débris.

M. Flandin a copié plus de 1,200 mètres de bas-reliefs, et son travail forme une collection de cent trente dessins; il a aussi dessiné de nombreux détails d'architecture.

La suite de bas-reliefs qu'on y a trouvés n'a pas moins de 3,000 mètres de développement. Ils représentent des scènes guerrières très-animées, des chasses, des festins royaux, etc. Dans toutes les principales scènes, on retrouve l'incommensurable orgueil des monarques de l'Orient. De même que chez les Égyptiens, mais d'une manière marquée, le principal personnage domin

tous les autres par la hauteur de sa stature, par sa pose théâtrale et par la richesse de son costume.

Une partie de ces précieuses sculptures est arrivée en France. On leur prépare, dit-on, un local au Louvre, et elles seront, ajoute-t-on, bientôt exposées à l'impatiente curiosité du public. Ce *bientôt-là*, en style de la Direction des Musées, veut dire de cinq à dix ans; car on sait que la devise de cette honorable administration est : *Festina lentè*. Les amateurs qui se supposent encore dix bonnes années d'existence n'ont donc qu'à se tenir frais et dispos pour l'heureux jour de l'ouverture.

On a retrouvé sur ces bas-reliefs de nombreuses marques de peinture. La découverte de ces belles ruines fournit donc un argument de plus sur le goût des anciens pour l'architecture polychrome. Argument exhumé de la plus antique de toutes les cités, et sorti, comme par enchantement, des décombres qui, depuis plus de vingt-cinq siècles, couvraient sa cendre. Que penseront les incrédules de ce vénérable témoignage qui vient encore à l'appui des assertions de M. Texier et autres voyageurs sur les peintures des monuments persépolitains?

Il ressort aussi du travail de M. Flandin que les Ninivites s'asseyaient à table et n'avaient pas, comme les Grecs et les Romains, l'incommode habitude de se coucher pour prendre leur repas. Cette étrange posture les privait presque de l'usage d'une de leurs mains, et empêchait une partie des convives de voir tous les autres; encore quelques-uns d'entre eux ne voyaient-ils guère que le dos de leurs amis de table.

Les zélateurs de la Bible espèrent trouver dans les sculptures de Ninive la confirmation de quelques-uns des principaux faits consignés dans le livre saint. Aussi leur impatience à rechercher la clef des nombreuses inscriptions cunéiformes qui accompagnent les bas-reliefs doit-elle surpasser encore celle des antiquaires? Il n'est pas impossible que, par la confrontation de ces caractères, jusqu'ici indéchiffrables, avec les scènes représentées dans les sculptures, on arrive à une solution satisfaisante. Ce serait un fait doublement mémorable dans les annales de l'archéologie, si la découverte inespérée des ruines de la cité de Nemrod amenait l'explication jusqu'ici vainement cherchée de ces singuliers caractères.

Petite correspondance.

RECETTE POUR L'ENCOLLAGE DU PAPIER.

A M. Fo..., à Lyon. — Vous nous demandez d'indiquer un bon moyen d'encoller le papier ; la recette ci-après est celle de l'encollage généralement employé par les coloristes de lithographies et de gravures. Le liquide préparé pour cet usage ne se trouve à Paris que chez les principaux papetiers, et ne se rencontre guère que dans quelques-unes des plus grandes villes de provinces. Nous pensons donc être agréable à la fois à plusieurs de nos lecteurs des départements en indiquant ici la manière de le préparer. Cet encollage sera utile surtout aux personnes qui ont des épreuves de gravures à corriger, ou des tracés de canaux, de routes, de chemins de fer, etc., à dessiner sur des cartes géographiques imprimées sur papier non collé. Les amateurs de gravures s'en serviront avantageusement pour donner de la fermeté au papier souvent très-mou des vieilles estampes. S'ils ont soin de les coller par les bords sur une table, après les avoir humectés de ce liquide, la tension les rendra planes et fera disparaître les plis et les légères cassures. On peut faire aussi par ce moyen des corrections à l'encre dans les livres. Après avoir gratté la partie fautive, on la polit avec l'ongle et on l'humecte avec le liquide ; quand la place est sèche, on peut écrire dessus.

Pour la préparation de cet encollage on divise un litre d'eau en trois parties égales ou à peu près; dans l'une on fait dissoudre, à chaud, 25 grammes de colle de Flandre, ou mieux de Givet; dans la deuxième, à froid, 50 grammes d'alun en pierre, ou mieux, calciné; et dans la troisième, essentiellement à froid, un morceau de savon blanc gros comme une aveline. On mélange ensuite les trois dissolutions séparées, et on passe le tout dans un linge fin. Il est bien entendu que, si l'on veut augmenter ou diminuer la quantité de liquide, il faut augmenter ou diminuer proportionnellement le dosage des ingrédients.

ERRATA.

Dans le mémoire intitulé : *Étude sur la théorie des voûtes* (col. 359), il s'est glissé quelques erreurs, bien que nous ayons pris des précautions infinies pour les éviter.

L'auteur vient de nous les signaler en nous priant d'ajouter à notre *errata* l'indication de quelques changements qui auraient dû figurer sur le manuscrit. Voici la liste des erreurs à corriger et des changements à faire.

Colonne.	*Ligne.*	*Au lieu de.*	*Lisez.*
360.	13e en remontant.	des joints.	du point.
363.	18e en descendant.	appliqué.	correspond.
Id.	20, 21 et 22e en descendant.	la poussée correspondrait à celui des deux joints qui donnerait la composante horizontale maximum; les principes exposés le démontrent facilement.	les composantes verticales des résultantes normales aux deux joints de la clef, ne seraient plus égales, mais celles horizontales auraient la même intensité, comme nous l'expliquerons dans la deuxième partie de ce travail.
364.	2e en descendant.	*k k.*	*k k'.*
Id.	10e en descendant.	*a b' d c'.*	*a' b' d' c'.*
Id.	18e en descendant.	remplace.	replace.
365.	10e en descendant.	*a b', a'' b'.*	*a' b', a'' b''.*
Id.	12e en descendant.	joints.	points.
366.	14e en descendant.	Leroy.	N. Persy.
Id.	24e en descendant.	point.	joint.
Id.	18e en remontant.	se trouve.	ne se trouve pas.
368.	4e en remontant.	*e h.*	$e\,h_1$.
Id.	2e en remontant.	une règle.	une règle graduée.
369.	7e en descendant.	*a e.*	*a d.*
Id.	16e en descendant.	$c_9\ e_{10}\ h_{10}\ h_9$	$e_9\ e_{10}\ h_{10}\ h_9$.

Pl. 31, *fig.* 3. Au lieu de *m'*, lisez *m*.
5. Sur la ligne *a' k*, entre les deux points *a'* et *k*, mettez la lettre *c'* en face de *d'*.
5. Mettez la lettre *f'* à l'intersection des lignes *e f* et *c' d'*.
8. Au lieu des numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, placés sur la verticale *a d*, lisez 0_1, 0_2, 0_3, 0_4, 0_5, 0_6, 0_7, 0_8, 0_9, 0_{10}.

UN NOUVEAU CONCOURS.

MAIRIE DE LA VILLE DE STRASBOURG.

En exécution d'une délibération du conseil municipal de Strasbourg, approuvé par M. le Préfet du département, un concours est ouvert pour la fourniture de QUATRE VERRIÈRES OU VITRAUX PEINTS, A PLACER DANS LES FENÊTRES DU TRANSEPT MÉRIDIONAL DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG.

Les projets devront être parvenus au maire de Strasbourg avant le 15 avril 1847. Les frais d'emballage et de transport seront à la charge de l'Administration.

Le programme du concours est déposé au bureau des travaux publics de la mairie de Strasbourg; des exemplaires en seront adressés, francs de port, aux personnes qui en demanderont.

CÉSAR DALY,
Directeur et rédacteur en chef,
Membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britanniques.

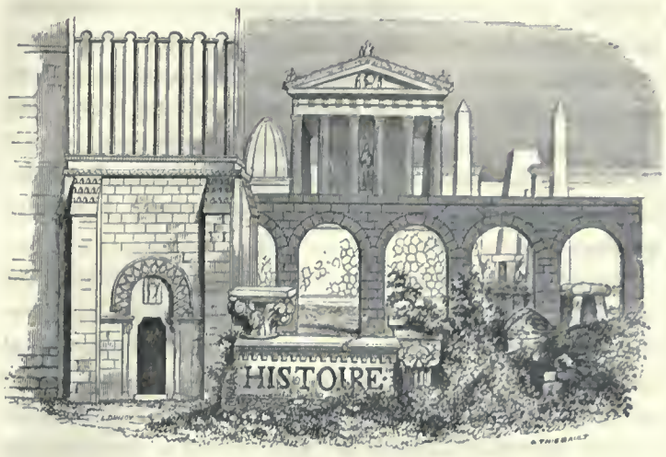

LES

HABITATIONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE

AU XVIIe SIÈCLE

PAR LE COMTE DE LABORDE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

LES HÔTELS DE PARIS AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

(Troisième article. Voy. *col.* 337 et 385.) (1)

On ne sait point assez (2), les Parisiens ignorent eux-mêmes, tout ce que la capitale a perdu de monuments dignes, à tous les égards, d'être conservés à l'étude des artistes, à l'admiration des hommes de goût. Quand on pense que cette ville a réuni, sans interruption depuis quinze siècles, la magnificence de la couronne, le luxe des grands, la richesse de l'industrie; que Paris n'a pas cessé d'être le foyer actif de l'intelligence, le théâtre brillant des arts, le dominateur permanent de ce qu'il y a de plus variable, le goût et la mode, on a droit de s'étonner de sa pénurie monumentale. Arles, Nîmes, Orange, Vienne.. pour ne pas sortir de la France, ont conservé ce que les Romains ont construit; Avignon semble être encore la ville papale, et Dijon la résidence des ducs de Bourgogne; Rouen est une ville gothique, Blois et Orléans des villes de la Renaissance, et Paris où la domination romaine, la royauté de toutes les races, le clergé de tous les degrés, la municipalité, l'université, les ducs et seigneurs, les gens d'épée, de robe et de finance, ont élevé à grands frais de magnifiques habitations, sous la direction des plus habiles artistes, Paris ne conserve rien, rien !

Notre capitale hérita des Romains tous les monuments : temples, cirques, thermes, palais royaux, rien ne lui a manqué. De toute cette époque que reste-t-il? Un pan de mur (3). Après les Romains, le christianisme employa dans Paris la pierre qu'on tire de son sol, le plâtre dont il possède des carrières, la brique qu'il fabriquait dans ses tuileries, sur le bord de la Seine, le bois de ses forêts, enfin tous les matériaux de construction accumulés dans le fond de cette vallée, comme par un pourvoyeur prévenant dans le vaste magasin de la ville.

Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-Julien le Pauvre, Saint-Séverin; puis les palais royaux, l'un sur la hauteur de Sainte-Geneviève, l'autre à la pointe occidentale de la Cité, le troisième au sud de la ville, enfin le Louvre, « cette maison de campagne aux environs de Paris (4), » formèrent les centres religieux ou royaux auxquels se rattachèrent les nouveaux accroissements de la ville. De ces pieuses fondations, de ces nouveaux palais, qu'avons-nous conservé ? Rien !

Bientôt Paris s'enferme dans une nouvelle enceinte, hors des murs de laquelle de pieux solitaires, hardis pionniers de la civilisation, fondent, comme autant de forts détachés, des abbayes bastionnées qui appellent les populations. De ces innombrables fondations religieuses, il nous

(1) Je donne ici une suite de la note 45 (*col.* 406) de mon précédent article. Je m'arrêterai un instant devant l'hôtel de Beauvais construit en 1657, parce que c'est le plus ancien exemple de ce mélange fâcheux du grand luxe et de la petite spéculation, le plus ancien exemple de l'abandon de cette noble retenue qui encadrait le luxe des arts et l'intimité de la vie entre la cour monumentale et le jardin régulier. Sans doute les hôtels avaient déjà ouvert le rez-de-chaussée de leurs avant-corps à l'industrie pour profiter des loyers qu'elle leur proposait, mais on n'avait pas encore vu donner à l'artiste ce programme bâtard. Nous tairons tout ce que ce sujet inspire de réflexions tristes.

Pierre de Beauvais ou plutôt sa femme Catherine-Henriette Bellier choisit pour son hôtel le plus bel emplacement de la rue Saint-Antoine. La première femme de chambre de la reine mère avait eu à se louer des bontés de toute la famille royale, de sa maîtresse qui l'en combla, du jeune roi qui crut lui enlever ce qu'il se laissait prendre, du cardinal Mazarin enfin qui récompensa sa discrète fidélité avec libéralité. Elle chargea Antoine le Pautre de tirer parti d'un terrain très-irrégulier. Cet artiste fit preuve d'un grand talent en répondant au programme nouveau et compliqué qui lui était imposé. Pour la première fois le corps principal d'une grande demeure devait s'étaler sur la rue; pour la première fois un noble hôtel devait loger quatre grandes boutiques. Le Pautre fit si bien, qu'il donna satisfaction à tous les intérêts, tant à ceux de l'amour-propre qu'à ceux du revenu, et il devança de deux siècles les ressources de l'aménagement dont nous nous montrons si fiers aujourd'hui. Je ne m'étendrai pas davantage sur cette création, parce qu'on peut visiter l'hôtel de Beauvais conservé intact rue Saint-Antoine, n° 62. Ni les sculptures de l'escalier, ni les armes et chiffres de la Beauvais, ni l'aspect théâtral de la cour et sa belle régularité au milieu d'un terrain si irrégulier, ni le balcon d'où la cour de France tout entière vit l'entrée de Louis XIV et de la reine d'Espagne, ni aucune des distributions de cette grande demeure n'ont été détruits. (Voir deux plans et une vue de l'hôtel de Beauvais dans le grand Marot, dans Blondel, vol. II, pl. 225, page 120.)

(2) Mes recherches sur Paris sont loin d'être complètes; il sera facile de relever, dans cette esquisse, quelques erreurs et plus d'une omission. Je compte cependant sur l'indulgence des personnes familières avec ces difficiles travaux; elles connaissent les nombreuses fautes qui déparent tant de bons ouvrages, et savent gré aux auteurs dont les écrits amènent quelque utile rectification, sans ajouter encore à la masse des erreurs en circulation.

Je ne veux donner qu'un exemple du dédale d'inexactitudes dans lequel on marche, quand on aborde ces recherches; je le prendrai dans un excellent ouvrage qui date de 1832. A l'article Androuet Ducerceau, du *Dictionnaire d'Architecture de M. Quatremère de Quincy*, on lit : *Androuet Ducerceau décora, dans son temps, Paris d'un assez grand nombre de beaux hôtels, tels que celui du chancelier Séguier, celui de Sully, celui de Mayenne, pour Charles de Lorraine, celui des Fermes générales. On chercherait en vain aujourd'hui la trace de ces ouvrages.* Combien d'omissions, de confusion, de doubles emplois, d'erreurs en ce peu de lignes!

(3) La salle des Thermes, rue Saint-Jacques. Les plus anciens plans cavaliers représentent le jardin boisé qu'on avait planté sur cette voûte. Germain Brice faisait remarquer aux étrangers, que *les habitants de l'hôtel de Cluny venaient s'y promener à l'ombre.* (Tome II, page 189, édition de 1687.) On a trouvé dernièrements quelques substructions de maisons antiques, lors de l'ouverture de la rue de Constantine, entre la rue de la Licorne et la rue Perpignan. Pour d'autres traces du passage des Romains, découvertes plus anciennement, voir le plan de Paris de M. Alb. Lenoir, dans la Statistique de Paris, folio, 1842-45.

(4) Ce château-fort, maison de plaisance de nos rois, n'entra dans Paris qu'au XIIe siècle; l'enceinte de Philippe-Auguste passait à côté.

reste quelques noms peints, sur lave de Volvic, aux coins de nos rues.

Sans doute, de ces monuments et de ceux qu'élevèrent, dans Paris, les générations suivantes, tous n'ont pas eu le même sort. Félicitons-nous d'avoir sauvé quelques chefs-d'œuvre de l'art et de magnifiques témoignages de la piété de nos pères; mais ici, où nos recherches se bornent aux édifices civils, il ne reste presque partout que des souvenirs. La royauté, la noblesse, le clergé dans l'université, n'avaient-ils pas assez construit de palais, d'abbayes, d'hôtels, de colléges, pour espérer que ce sol, qu'ils avaient si souvent et si profondément creusé, garderait l'empreinte de leur passage? Vain espoir : tout s'est écroulé! Le palais des Thermes, le palais de Sainte-Geneviève, le palais de la Cité, le palais du Louvre, l'hôtel de Soissons, qui était aussi un palais : tout a disparu! Devons-nous pousser l'exactitude jusqu'à rechercher ce qu'il reste du palais de la Cité : une salle basse, que l'on cherche à la lumière, et que l'on reconnaît aux gémissements qui en sortent; un escalier qu'anime le pas chancelant de quelque criminel conduit à l'échafaud.

La noblesse avait peuplé nos rues de ses somptueux manoirs, qui leur ont laissé leurs noms, et dont l'histoire est celle de Paris. De ces grandes existences, il restait, il y a encore trois ans, un seul témoin : l'hôtel de Guy de La Trémoille. On l'aurait mis sous verre, tant était curieux, tant était rare ce monument unique de l'art gothique appliqué aux habitations, ce représentant de l'histoire privée de huit siècles. Le Conseil municipal et l'État n'ont pas trouvé cent mille francs pour arrêter sa ruine; il est tombé pierre à pierre, le dernier coup de marteau résonne encore à nos oreilles.

Des élégantes maisons de nos riches abbayes qui logeaient à Paris les représentants chargés des intérêts de la communauté, nous n'en avons plus qu'une seule : l'hôtel de Cluny. On allait le vendre et l'abattre; mais la ruine de l'hôtel de La Trémoille avait laissé un remords; en tombant il sauvait son frère (5). J'allais oublier l'hôtel de Sens, qui, déshonoré depuis lontemps par la destination qu'on lui a donnée, reste encore debout pour représenter les habitations de nos grands dignitaires ecclésiatiques au xve siècle. Défendu moins par la solidité de ses murs épais et des tours qui le flanquent, que par l'abandon où tombe le quartier de l'Arsenal, il subit lentement les sourdes détériorations que lui fait endurer son seigneur : le roulage général (6).

Quand à ces colléges qui s'élevèrent par centaines sur le penchant de la montagne Sainte-Geneviève, aux applaudissements de la jeunesse européenne, avide de science et accourue de toutes parts dans Paris, son asile, pour entendre ses éloquents professeurs, demandez à cette grande Université, fondée par Charlemagne, ce qu'elle en a sauvé. Elle vous montrera la Sorbonne, mais le confesseur de saint Louis n'y reconnaîtrait pas une seule des pierres qu'il y a mises; elle vous dira les noms des autres colléges, parce qu'elle sait son histoire, mais elle ignore jusqu'à la place où ils étaient construits.

Dès cette époque, la Cité regorgeait d'habitants; le quartier de l'Université, et tout ce que comprenait sa juridiction, était encombré; et cependant une seule classe de la population s'était portée de ce côté; tous les suivants de ce qui entoure la cour et de la noblesse s'étaient abattus dans ce vaste espace qui s'étend sur la rive droite de la Seine, en formant un triangle entre le Louvre, les hôtels

(5) L'hôtel de Cluny a été acheté par l'État, il y a trois ans, en même temps que la collection de M. Dusommerard. Ils se sont défendus l'un l'autre. Cet acte honorable est dû à M. Duchâtel, ministre de l'Intérieur, et à la commission des Monuments historiques, qui a pris l'initiative. Un ministre qui reste au pouvoir sept années peut croire, à juste titre, qu'il a marqué dans l'histoire de son pays; je ne sais pas une seule de ses propositions législatives qui gravera plus profondément son souvenir.

L'histoire de l'hôtel de La Trémouille forme l'ombre du tableau de cette même administration, de ce même ministère. Philippe d'Orléans, frère du roi Jean, possédait, en 1363, un grand hôtel, rue des Bourdonnais ou d'Adam Bourdon. Le prince Gui de La Trémouille ou Trémoille en devint acquéreur, en 1398. Elle fut ensuite la propriété et l'habitation d'Antoine du Bourg, chancelier de France, et, plus tard, de MM. de Belièvre. On s'est occupé de cet hôtel, depuis qu'il est tombé, comme on fait la réputation d'un homme quand il est mort. Sauval (Hist. et Rech., tome II, page 125) en disait ce peu de mots, qui valent une histoire. Ils auraient dû lui servir de défense : *Le plus célèbre de tous les hôtels de la famille de La Trimoille est celui de la rue des Bourdonnais. De fait, c'est la maison seigneuriale et le fief de La Trimoille, dont relèvent quantité de maisons, tant de la rue des Bourdonnais, que de celle de Bethisy. Et de plus, c'était l'hôtel de Gui de la Trimoille, ce grand personnage et si vaillant, favori du duc de Bourgogne, entre les mains de qui Charles VI mit l'oriflamme, en 1393 ; d'ailleurs fondateur de sa famille, et qui, par ses actions éclatantes, la tira de l'obscurité et du Poitou.*

Les historiens de Paris et les dernières recherches n'ont rien ajouté d'essentiel à ces renseignements; nos regrets ne sauraient recevoir d'aggravation. Lorsque le Conseil municipal, et je le rappelle avec regret, lorsque M. de Rambuteau lui-même eut repoussé les représentations si bien motivées du comité des Arts et des Monuments, nommé par le ministre de l'Instruction publique, et les propositions financières si convenables de la commission des Monuments historiques instituée par le ministre de l'Intérieur, il ne resta plus d'autre parti à prendre que de conserver ce qui pouvait être employé ailleurs. L'élégant escalier que les amateurs se rappellent avoir vu à gauche, en entrant dans la cour, fut transporté, pierre à pierre, dans le chantier de l'École des Beaux-Arts. Malheureusement ces transports, quelque soigneux qu'ils soient, détériorent les sculptures, et ces fragments, exposés pendant trois hivers à la gelée et à l'humidité, sont tombés en poussière et en pâte, faute de destination.

J'ai dit dans le texte qu'il suffisait de 100,000 fr. pour sauver ce précieux monument, voici comme je l'entends : L'hôtel de La Trémoille, ou plutôt ses terrains valaient 700,000 fr. La spéculation consistait à abattre l'ancien hôtel pour construire des magasins neufs, l'action du gouvernement devait être d'arrêter la spéculation en l'indemnisant. Avec 100,000 fr. on obtenait du spéculateur l'engagement devant notaire de respecter l'ancien hôtel, et de n'en être pour ainsi dire que l'usufruitier, le locataire, sauf à utiliser les terrains qui en dépendaient pour des constructions neuves. Déjà, plus d'une fois, la commission a procédé ainsi, les engagements ont été tenus, et il ne pouvait en être autrement, puisqu'ils avaient force de loi; mais il s'est trouvé même que le goût des arts se développant, l'usufruitier a été au-devant des soins de conservation que la commission des Monuments historiques aurait pu lui conseiller.

(6) Qui n'a pas visité ce vieux manoir entre les petites rues de l'Hôtel-de-Ville et du Figuier? J'en sors aujourd'hui, et j'ai constaté plus d'une détérioration depuis ma dernière visite. En premier lieu, on l'a gratté à neuf, procédé barbare qui fait plus de mal que le badigeon, car l'un écorche la surface et détruit les profils, tandis que l'autre couvre et défend jusqu'à un certain point, en attendant des jours meilleurs. On a entassé les marchandises contre les murs, et les ouvriers qui arrivent ainsi à portée des sculptures ne peuvent résister au plaisir de la destruction. Ce qui appauvrit l'hôtel de Sens, c'est donc la prospérité de ses propriétaires; si le roulage allait moins bien, les arts s'en trouveraient peut-être mieux.

On fait remonter à Tristan de Salazar, archevêque de Sens, la construction de cet hôtel, vers la fin du xve siècle; il le laissa inachevé; c'est le cardinal Du Prat qui l'aurait terminé. Mais il y a des parties plus anciennes. La diligence de Lyon et le carrosse d'Auvergne s'y établirent dès le commencement du xviiie siècle; voilà donc plus de cent ans qu'il lutte contre les mauvais procédés d'hôtes indignes de son élégance.

Saint-Pol et des Tournelles, et enfin les Célestins. Pas un grand nom alors qui n'y eût un grand hôtel; c'étaient de véritables forteresses, dont la solidité eût défié le temps, si elles n'avaient eu que le temps à combattre. De tous ces hôtels royaux, de toutes ces maisons seigneuriales, de ces riches abbayes, de ces redoutables enceintes bastionnées, il reste par-ci par-là un pan de mur, une arcade, une tourelle (7); mais on croirait que la haine populaire de 93 a tout renversé avec la Bastille de Charles le Sage.

Le XVIe siècle a porté bonheur à tous ses parrains. François Ier doit sa célébrité à la Renaissance : les arts se sont ainsi acquittés envers lui de la protection qu'ils en ont reçue. Sans vouloir protester contre ce protectorat, je vois clairement tout ce que nous a coûté de vétérans des arts cette ère de jeunesse, et je cherche ce qu'elle nous a laissé de beaux rejetons. Nos grands manoirs, dont la liste serait longue, si ces études nécrologiques pouvaient avoir quelque intérêt, tombent alors avec fracas; on renverse les hôtels de Bourgogne, de Nesle, des Ursins, d'Artois, de Flandre, de Fécamps, et, plus tard, ceux de Saint-Pol et des Tournelles (8); des rues s'ouvrent sur leur emplacement, de nouvelles demeures s'élèvent. Qu'avons-nous conservé de cette transformation (9)? Rien! Et il a fallu qu'à notre confusion, à notre joie aussi, un homme de goût vînt nous apporter, dans des caisses, un hôtel de la Renaissance, pour peupler le quartier de François Ier. Je me trompe : une fumée d'arquebusade, un flot de sang m'avait caché le Louvre; le chef-d'œuvre de Pierre Lescot ne doit pas être responsable de la faiblesse de Charles IX.

Des cinq règnes qui suivent, il n'est resté intact que l'hôtel de Carnavalet. C'est bien peu, c'est encore trop, pensent les spéculateurs qui songent à l'abattre. Heureusement que le temps de ces sauvages démolitions est passé. Qui oserait, aujourd'hui, porter la main sur le seul monument qui nous rappelle à la fois toutes les gloires des arts français : Jean Goujon, Androuet Ducerceau, Jean Bullant, François Mansart, et les charmants souvenirs de madame de Sévigné, et ses petites mutilations aussi (10)?

Henri IV aurait-il réservé, pour le culte des chefs-d'œuvre du temps passé, des scrupules qu'il n'avait pas eus pour sa religion? Trop positif pour être sensible à certaines délicatesses, il traita les arts avec tout le sans-gêne d'un soldat et la vigueur aveugle d'un agent voyer. De son règne datent la tyrannie destructive de l'alignement et les envahissements vandales au nom de l'utilité publique; ce règne si brillant d'ailleurs est marqué dans Paris par de larges voies de communication, par le Pont-Neuf (11), par des quais, des rues, des places publiques;

---

(7) Il faut aimer son Paris pour l'étudier à fond; il faut s'attacher à ses vestiges si rares, si oubliés, pour le connaître exactement. Des hommes animés du zèle le plus ardent, remplis de savoir du meilleur aloi, sont à la recherche des moindres traces de nos vieux monuments. J'indique sommairement ce que j'ai retrouvé, en attendant que MM. Niel, Lenoir, Rébillet, etc., etc., publient le résultat de leurs curieuses investigations.

Les tourelles gothiques dépendantes de monuments civils commencent à devenir rares; celle qui fait face à l'Hôtel-de-Ville est charmante et bien connue : l'alignement la menace. Les développements de l'hôtel municipal ont mis au grand jour, mais aussi par malheur sur le reculement, la jolie tourelle qui fait encore le coin des rues de la Tixeranderie et du Coq : elle tombera prochainement. Nous conserverons plus longtemps les tourelles qui s'avancent à l'angle de la rue Vieille-du-Temple et des Francs-Bourgeois, de la rue du Paon-Saint-André-des-Arts et de l'École-de-Médecine, ou qui surplombent sur les rues Hautefeuille, Percée Saint-André-des-Arts, etc., etc. Ces tourelles sont de la fin du XVIe, quelques-unes du XVIIe siècle.

On recherchera ce qui reste du Parloir aux Bourgeois, place Saint-Michel, et dans les arrière-bâtiments d'une maison, rue Saint-Hyacinthe, n° 11, les restes de curieuses constructions. On trouvera aussi sur l'emplacement de l'ancien hôtel Saint-Paul et de l'hôtel d'Étampes quelques traces de vieux manoirs (entre la rue Saint-Antoine et la rue des Lions-Saint-Paul, derrière le collége Charlemagne). Pour étudier et reconnaître ces restes, on consultera les anciens plans, les œuvres de Sylvestre et de Marot. Le dernier de ces architectes graveurs, mais non pas le plus fécond, a donné plusieurs éditions de ses planches sous différents titres et de divers formats; il faut les compléter l'une par l'autre. Voici le titre du recueil le plus considérable : *Recueil des plans, profils et élévations de plusieurs Palais, Chasteaux, Églises, Sépultures, Grotes et Hostels, batis dans Paris et aux environs, avec beaucoup de magnificence par les meilleurs architectes du royaume, desseignés, mesurés et gravés, par Jean Marot, Architecte parisien.* Sur la seconde édition, on a ajouté : *A Paris, chez Mariette, rue Saint-Jacques, aux Colonnes d'Hercule;* les planches sont numérotées. L'autre volume est intitulé : *Recueil des plus beaux édifices, dessinés et gravés selon leurs mesures, par J. Marot, et se vendant à Paris, chez l'édit. J. Van Merlen.*

(8) Louis de Gonzague, duc de Nevers, acheta, en 1572, l'hôtel de Nesle et le reconstruisit pour en faire sa demeure; soixante-neuf ans plus tard, en 1641, Henri de Guénégaud l'acheta. Voir la tour de Nesle dans toutes les anciennes vues de Paris; l'hôtel de Nevers, dans le tome I, p. 58, de la *Topographia Galliæ*, de Martin Zeiler, Francf., folio. Rechercher aussi l'œuvre de Sylvestre, etc., etc., et dans le Marot : *La veue de l'hostel Du Plessis Guénégaud, sur le quay Malaquay.*

François Ier ordonna, par lettres patentes du 20 septembre 1513, que l'hôtel de Flandres serait détruit, pour le terrain être vendu à des particuliers qui construiraient sur les rues alignées.

(9) L'hôtel du fameux financier et traitant Scipion Sardini, connu encore aujourd'hui sous le nom d'hôtel Scipion, a été déshonoré par la destination qu'il a reçue. Depuis 1657, il est devenu la manutention des farines de nos hôpitaux. On lit sur la porte, en caractères forgés, dans un grillage en fer, *Sainte-Marthe, maison Scipion;* mais le corps de bâtiment dans lequel s'ouvre la porte d'entrée a été construit à une époque plus moderne. Ce qui date du fondateur se réduit à une aile de bâtiment soutenu par six arcades, que surmontent des médaillons remplis de figures en terre cuite. Ces figures représentent, par allusion au nom de l'ancien propriétaire, d'abord Scipion l'Africain, ensuite les personnages historiques de la même époque, Marc-Antoine, Cléopâtre, etc. La première de ces figures est bien conservée, les autres sont mutilées. Quel que soit le peu d'importance de ce reste d'une grande habitation, il faut espérer que M. Labrouste, architecte des hospices, le défendra contre les projets de destruction qui déjà le menacent.

(10) L'histoire de cet hôtel est aussi confuse que les styles différents qui le déparent. (Voir les planches de Marot et la description de Blondel, Architecture françoise, tome II, p. 151, pl. 276-281.) On peut cependant résumer ainsi cette histoire : Vers le milieu du XVIe siècle (1560-1570), le président de Ligneris charge Androuet Ducerceau et Jean Goujon de lui construire un hôtel dans la rue Culture-Sainte-Catherine : le corps de bâtiment qui donne sur la rue étant seul terminé par ces deux artistes, une raison quelconque arrêta les travaux qui furent continués plus tard, et par d'autres mains; voilà pourquoi le style de l'architecture et des sculptures, dans les bâtiments intérieurs et dans la cour, diffère entièrement et marque une différence de près d'un demi-siècle. En 1631, François Mansart eut ordre de compléter et de terminer cet hôtel. Ce grand artiste respecta, autant qu'il était possible, l'œuvre de ses prédécesseurs, et cette manière intelligente de procéder dans une restauration était bien rare, car elle excita un étonnement et une sympathie générale. *En voyant cet ouvrage*, dit Félibien, *on ne sait lequel estimer le plus, ou l'art dont il s'est servi pour conserver, comme il l'a fait, ce qu'il y avoit de beau dans le vieux portail, ou la science avec laquelle il a rebasti le devant de cet hostel.* (Félibien, Entretiens, tome I, page 121.)

Quel qu'ait été ce soin, les nouvelles additions ont altéré profondément le plan primitif; je vois plus tard quelques petites mutilations du fait de madame de Sévigné. Lorsqu'elle y installe sa demeure, l'homme d'affaires demande seulement le temps d'écrire à M. d'Agauri, en Dauphiné, *pour avoir la permission d'attaquer la vieille antiquaille de cheminée.* (Lettre du 17 octobre 1679.)

Le fils du président de Ligneris vendit cet hôtel à Françoise de la Beauve, dame de Carnavalet; il fut ensuite acheté par P. E. Brunet de Rancé, fermier général, par M. de La Briffe, intendant de Caen, et ensuite par différents propriétaires. Le dernier l'a loué à un maître de pension.

J. Marot, le graveur, a donné, dans son recueil des beaux hôtels de Paris, le plan et quatre vues de cette habitation, sous le nom d'*hostel d'Argouge.*

(11) Le Pont-Neuf fut commencé en 1578, sur les plans d'Androuet Ducerceau. Henri II plaça la première pierre, le 30 mai; Henri IV le fit achever en 1604. La statue du bon roi ne fut érigée qu'en 1635.

malheureusement partout on abattit pour reconstruire. Le palais des Tournelles avait résisté à l'arrêt de Charles IX; il croula devant un plan d'alignement, la place Royale s'éleva sur ses ruines; l'hôtel des Étuves, maison de plaisance bâtie par nos rois, à la pointe de la Cité, ne put obtenir grâce devant la place Dauphine (12), la rue du Harlay et les nouveaux quais. Henri IV allait encore s'emparer de l'île de Notre-Dame (Saint-Louis), pour en régulariser les constructions; il projetait, dans d'autres parties de la ville, des rues tirées au cordeau, qu'il appelait déjà de noms glorieux, quand il tomba sous le poignard d'un assassin.

Les Parisiens avaient suivi l'impulsion de ce rude adversaire de nos vieux monuments ; on a depuis autant construit que sous Henri IV, jamais on n'a plus abattu. Nous ne parlerons que des constructions qui se rapportent à ce règne, et seulement des plus importantes. A ce titre se présente d'abord à nos yeux l'hôtel de ville, terminé à cette époque. C'est un monument curieux par ses beautés et ses défauts, souvenirs fidèles des changements de style survenus pendant la lenteur de son exécution. En remontant la Seine, sur la même rive, on rencontre l'Arsenal et l'hôtel du grand maître de l'artillerie. C'était le logement de Sully, qui occupa cette charge, et se la réserva, en se démettant de tous ses autres pouvoirs, à la mort de son maître. Il agrandit cette demeure (13) et la fit orner intérieurement avec un luxe d'élégance qui contrastait avec ce qu'on suppose de la sévérité d'un grand maître de l'artillerie et ce qu'on sait de son caractère, mais qui convenait aux fêtes galantes qu'il donna et dont nous avons la description (14). En remontant vers la rue Saint-Antoine, on traverse la rue de la Cerisaie, au fond de laquelle se cachait ce grand hôtel Zamet (15), « l'hôtel des menus plaisirs du roi, » et plus tard l'hôtel Lesdiguières. La rue Saint-Antoine montrait l'hôtel de Mayenne (16) et, presque en face, le grand hôtel du joueur Gallet, qui porta ensuite le nom de Sully, quand le ministre l'eut acquis (17). Dans la rue des Fils-Aymon, l'hôtel des ducs de Guise fut reconstruit à neuf (18), et l'hôtel de Roquelaure, qui fut plus tard l'hôtel Saint-Paul, reçut ses plus beaux embellissements (19). En descendant par la rue Saint-Honoré, on remarquait l'hôtel de Sillery (20); dans l'espace compris entre le Louvre et les Tuileries,

---

(12) Cette place date de 1608. Malherbe écrit, le 3 octobre 1608 : *On fait en cette même isle* (du Palais), *une place qu'on appellera, à ce qu'on dit, la place Dauphine, qui sera très-belle et bien plus fréquentée que la Royale.* (Paris, 8°, 1822, page 61. Voir une autre lettre à Peiresc, du 25 mai 1608.)

(13) La décoration intérieure, telle que nous la voyons aujourd'hui, ne date pas tout entière de Sully; il faut en laisser une bonne part à la seconde femme de son successeur, la maréchale de La Meilleraye, Marie de Cossé-Brissac. Il y a encore deux tableaux et quelques distributions que Sully cite lui-même; il y a aussi un portrait de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, des écussons aux lions herminés, des chiffres La Meilleraye; il y a donc une part à faire à chacun. La destination donnée à l'Arsenal assure une conservation telle quelle de ces restes d'élégante décoration.

(14) Tallemant des Réaux, dans son Historiette, critique et raille à son aise cette respectable figure. On recherchera encore les lettres de Malherbe et les mémoires du temps. Malherbe écrit, le 11 décembre 1609 : *La salle neuve de l'Arsenal fut étrennée dimanche dernier d'un ballet que firent douze galants de la cour.* (Édit. de 1822, page 99.)

(15) Raoul Bouthrays en faisait l'éloge :

Ornamento urbis, vicinas condidit ædes,
Ornamentum ingens Zametius urbis, etc., etc.
(P. 87, *Lutetia*. Paris, 8°, 1611.)

Et Lister, en 1698, vante la propreté de la maison et le soin avec lequel sont tenus les jardins.

Cet hôtel, qui a son entrée sur la rue de la Cerisaie, et forme le coin de la rue de Lesdiguières, a été déshonoré par l'abandon qu'on en a fait à des industriels; son aspect, à l'extérieur, rappelait en petit l'hôtel de Mayenne; car il est construit de la même manière, mi-parti brique, mi-parti pierre de taille. On n'y a rien changé, si ce n'est qu'on l'a badigeonné, invention niaise, dont le résultat est de le priver entièrement de caractère, pour avoir voulu le rajeunir. J'ai trouvé, dans ma dernière visite, que le beau jardin était chaque jour plus encombré de masures, que le grand escalier à gauche, en entrant dans la cour, avait disparu (on a pratiqué des chambres dans sa cage), et que le petit escalier de service, en face, dessert aujourd'hui tout l'hôtel. Monté au premier, j'ai rencontré un fabricant d'ornements en bronze, qui a eu la bonté de me conduire dans tous les appartements, aujourd'hui ses ateliers, aux plafonds enfumés, aux murs couverts de *caprices* grossièrement dessinés et médiocrement spirituels. Il n'y reste rien de l'ancienne décoration, et celle qui l'a remplacée est en tout digne de ses hôtes.

(16) *Près des filles de Saincte Marie est un hostel basty de belles pierres de taille et de briques par feu Henry de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon, environ l'an* 1613. (Suppl. de Du Breuil.) Il me semble qu'on doit remonter cette construction à 1609. C'est aujourd'hui l'institution Favart. J'ai eu le plaisir, en visitant dans toutes ses parties cette grande construction, plus belle dans son ensemble que par ses détails, d'apprendre d'une manière certaine qu'elle sera conservée sans altération sensible.

(17) Mesme Gallet était un grand joueur et un joueur heureux; se sentant en fonds, il acheta, vers l'an 1624, deux maisons dans la plus belle partie de la rue Saint-Antoine, les abattit, et fit construire à la place un superbe hôtel. La chance tourna, il perdit son argent, et en novembre 1627, Montmort en devint l'heureux propriétaire. On a écrit qu'il avait perdu son hôtel sur un coup de dés (dans le Commentaire de M. de Saint-Surin sur les œuvres de Boileau) : ce n'est pas une erreur, mais une amplification. On lit dans le supplément de Du Breuil : *Cet hostel fut faict bastir par le sieur de Neubourg, Sourdaust, de la chambre des Comptes, qui estant mort, le duc de Sully l'acheta.* (Page 69.) Je ne sais de qui l'avocat, auteur de ce Supplément, veut parler, mais je trouve une troisième version. Piganiol de la Force s'exprime ainsi : *Cette maison fut bâtie par Ducerceau pour Maximilien de Béthune, duc de Sulli, sur une partie de l'emplacement de l'hôtel des Tournelles. D'autres disent qu'elle a appartenu à Gallet. — Gallet était propriétaire d'une maison dans laquelle il y avoit un cabaret, qui avoit pris pour enseigne l'Hôtel de Sulli, à cause de sa situation auprès de cet hôtel. Gallet fut obligé de la vendre pour payer ses créanciers, et la conformité de noms a fait croire et dire que l'hôtel des ducs de Sully lui avoit appartenu, et qu'il l'avoit perdu au jeu.* (Tome V, p. 37.)

Après mûre réflexion, je me range à cette dernière opinion, qui me semble la seule juste, la seule raisonnable, et je l'adopte après avoir partagé dans mon texte l'erreur commune. Voici la raison du changement qui s'est produit dans mon esprit. J'ai trouvé dans les registres et terriers de Paris, cette mention : *Don au sieur de Rosny de la place, démolitions et bastiments fait par Henri trois au par, des Tournelles à Paris, du costé de la coulture Sainte-Catherine, en mars* 1594. (M. 4. L. folio 316. v. vérifié.) Ce fait incontestable établit la propriété du fonds à Sully, et la grandeur de la construction est en rapport avec l'importance de sa position. Le joueur Gallet, quelle que fût sa chance, ne pouvait avoir des vues aussi grandes, aussi élevées, et son esprit aventureux n'avait pas besoin de ces garanties de durable solidité.

J. Marot a donné trois vues et un *Plan général de l'hostel de Sully à la rue Saint-Antoine;* Sylvestre l'avait déjà gravé.

(18) *Cet hostel fort ancien fut rebasty la pluspart de neuf par le duc de Guise, l'an* 1608. *Il fit aussi reparer les grandes salles du vieil hostel.* (Du Breuil, Supplément, page 38.) Je ne ferai que cette citation pour expliquer la place et la date que je donne à cet hôtel. On sait qu'il se fondit dans le grand hôtel de Soubise, occupé aujourd'hui par les archives générales.

(19) *Le sieur de Roquelaure ajouta la belle gallerie qui regarde le jardin et la spacieuse escurie. Depuis le comte de Sainct Paul ayant achepté cet hostel, l'accreut de plusieurs logements. Luy mort, les créanciers ayans mis cet hostel en criée, monsieur de Chovigny l'acheta.* (Du Breuil, Supp., page 69.) En outre, on lit dans Sauval, tome II, page 226 : *François d'Orléans, comte de Saint-Paul, acheta du maréchal de Roquelaure l'hôtel de Navarre, au bout de la rue du Roi de Sicile, qui appartient maintenant à la marquise de Chavigny, veuve très-illustre d'un très-illustre mari.* On voit que cet hôtel, contigu à ceux de Lorraine et d'Angoulême, dans la rue Sainte-Catherine, n'a aucun rapport avec le vieil hôtel Saint-Pol, habitation royale.

(20) Le commandeur de Sillery fit bâtir son hôtel en 1608, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui le Château-d'Eau et la place du Palais-Royal. *Cet hôtel,*

l'hôtel du marquis de Vieuville, et dans la rue Fromanteau, l'hôtel du maréchal de Souvré (21). Sur la rive gauche, nous ne citerons qu'un seul édifice, le palais abbatial de Saint-Germain des Prés, grande et imposante demeure comme elle convenait alors à ces puissants seigneurs, à cette belle église, à ce grand domaine (22).

Le caractère de ces monuments, le style de cette architecture, se distinguent par l'appareil de la construction; on peut considérer, d'une part, celle qui se sert de pierre de taille, et de l'autre, celle qui emploie la brique comme revêtement extérieur et moyen de décoration. La pierre permet de plus vastes constructions, un grand luxe de sculptures. La lourdeur est le défaut des artistes de ce temps; elle se communique des profils à la sculpture; on avait été élancé et fluet, on se fit court et trapu : les arts procèdent assez souvent par ces extrêmes.

Quand les architectes associent la brique à la pierre, il y a, en général, plus de simplicité dans la disposition des corps de bâtiment, moins de charge sur les étages, plus de sobriété dans les ornements. On se sent plus à l'aise au logis : car ces matériaux conviennent à l'habitation particulière, à notre climat, à nos besoins; et, à l'extérieur, l'opposition des couleurs entre la brique, la pierre et l'ardoise s'harmonise d'une manière pittoresque.

Nous sommes plus heureux pour cette époque que pour celles qui l'ont précédée et suivie : presque tout ce qu'elle a élevé est encore debout; des diverses causes qui ont valu aux monuments du règne de Henri IV un respect qu'on a refusé à leurs devanciers et à leurs successeurs, la plus puissante, et non pas la moins singulière, c'est l'abandon. En effet, la mode que les tournois, les duels, les galantes aventures (23), semblaient avoir fixée dans la place Royale et ses alentours, s'en retira peu à peu, et ce ne fut pas la boutade d'un amant, mais le dernier adieu d'un dernier départ. Du moment qu'il n'y eut plus d'intérêt à construire, il n'y en eut plus à abattre : c'est ainsi que nous avons conservé la place Royale tout entière, les hôtels de Lesdiguières, de Mayenne et de Sully, et de même bon nombre de maisons dans leur style primitif autour de la place Dauphine, de la rue du Harlay, et des quais des Orfèvres et des Morfondus, sans omettre, sur la rive gauche, le palais abbatial de Saint-Germain des Prés. Toutes ces constructions, mi-parties brique et pierre, sont solides et ne céderont qu'au marteau. Si l'hôtel de ville est trop restauré, l'hôtel de Sully l'est trop peu : celui-ci, construit en pierre de taille, voit ses sculptures, ses corniches, menacées de tous côtés; espérons que le gouvernement viendra en aide au propriétaire pour conserver aux artistes ce spécimen d'une grande habitation sous le règne de Henri IV.

Le Pont-Neuf a résisté aux deux courants destructeurs qui ne cessent de l'ébranler, le courant qui s'écoule sous ses arches en flots bruyants, en glaçons menaçants, et le courant qui coule, qui marche, qui trotte sur son pavé, et qui a centuplé depuis deux cents ans, en nombre et en rapidité.

L'hôtel de ville a résisté aussi, mais avec moins d'avantages, contre les restaurations modernes, les appropriations et les achèvements; cependant, comme on menaçait d'écraser sa forme première sous les additions, il faut se réjouir d'avoir obtenu qu'au moins on conservât l'original à côté de la pâle copie.

Après avoir quitté l'extrémité orientale de la ville, la mode resta quelque temps indécise entre le Luxembourg et le Louvre. Le cardinal de Richelieu en 1616, et son successeur en 1640, firent tourner la chance et donnèrent à la tendance de Paris vers le nord une impulsion dont nous ressentons encore l'influence après deux siècles d'activité. Il y eut toutefois cette différence essentielle entre la conduite des deux ministres, que Richelieu abattit trois beaux hôtels (24) pour élever le sien, tandis que Mazarin conserva, dans les vastes développements de son palais, le petit hôtel qui en avait été le germe. Interrogeons les trente années qui suivent le règne de Henri IV, recherchons de combien de grandes habitations elles dotèrent la ville, et ensuite de combien elle s'est appauvrie.

Pendant que le vieil archevêché se relève par les soins de monseigneur de Gondi, pour mieux loger plus tard son célèbre neveu, le Premier président se fait bâtir une noble demeure dans le voisinage du palais, non loin de l'hôtel du trésorier de la Sainte-Chapelle. Le choix de l'emplacement se subordonnait ici à la position officielle des propriétaires.

---

dit l'auteur du Supplément aux Antiquités de Du Breuil, *est construit en carré de belles pierres de taille et de briques, un fort beau portail, et au-dessus une galerie ornée de balustres, de petites colonnes de pierres artistement taillées.* (Page 64.)

(21) Le marquis de La Vieuville, surintendant des finances, fit construire par Metezeau cet hôtel qui eut pour maîtres, en 1620, Charles d'Albert Ier, duc de Luynes; après sa mort, le duc de Chevreuse, qui épousa sa veuve, puis le duc d'Épernon, qui l'acheta; enfin le duc de Longueville. On sait quelle société élégante se réunit dans cet hôtel, quel rôle important il joua durant la Fronde : nous pouvons clore l'histoire de ses vicissitudes, car, vendu en 1794 aux fermiers généraux, pour devenir un magasin de tabac, il a été depuis transformé pour abriter les voitures de la cour, et de nos jours le roi l'a fait abattre, pour donner, par cette brèche ouverte aux immondices, un argument à ceux qui voudraient voir se terminer, au centre de Paris, le palais des rois. J. Marot l'a gravé, Blondel l'a décrit, et Germain Brice parle de son plafond, peint par Mignard. (Page 46, édition de 1687.)

Derrière le Louvre, rue Fromenteau, à main droite, est l'hostel de Souvré, que fit bastir messire Gilles de Souvré, gouverneur de Tours et de Chinon, depuis maréchal de France en 1606. Cet hostel est petit, il a sa vue sur le petit jardin du Louvre, et va par une petite allée sur le pont qui entre au Louvre du costé des cuisines. (Du Breuil, Suppl., p. 66. Voir les plans de Paris.)

(22) Je n'ai pu trouver la date exacte de cette construction.

(23) Selon Saint-Simon, on donnait aux trois grandes statues royales de Paris ce cortége : « Henri IV avec son peuple sur le Pont-Neuf, Louis XIII avec les gens de qualité à la place Royale, et Louis XIV avec les maltôtiers à la place des Victoires. » Le superbe auteur des mémoires ajoute pour son compte : « Celle de Vendôme, faite longtemps depuis, ne lui a guères donné meilleure compagnie. » Aujourd'hui il n'y a de peuple nulle part, car personne ne veut être peuple; il n'y a de gens de qualité nulle part, car la tradition s'en est perdue rue Saint-Florentin; et quant aux maltôtiers, remplacés par des agioteurs, s'ils sont encore dans ce quartier, il y en a un peu partout.

(24) Les hôtels de Rambouillet, de Mercœur, de Sillery et de Brion. Les deux derniers ne furent détruits que plus tard, l'un par Anne d'Autriche, pour ouvrir la place du Palais-Royal, l'autre par Louis XIV, pour construire une galerie. Le Régent fit clore au nord la place par le Château-d'Eau, sur les dessins de l'architecte de Cotte.

malheureusement partout on abattit pour reconstruire. Le palais des Tournelles avait résisté à l'arrêt de Charles IX; il croula devant un plan d'alignement, la place Royale s'éleva sur ses ruines; l'hôtel des Étuves, maison de plaisance bâtie par nos rois, à la pointe de la Cité, ne put obtenir grâce devant la place Dauphine (12), la rue du Harlay et les nouveaux quais. Henri IV allait encore s'emparer de l'île de Notre-Dame (Saint-Louis), pour en régulariser les constructions; il projetait, dans d'autres parties de la ville, des rues tirées au cordeau, qu'il appelait déjà de noms glorieux, quand il tomba sous le poignard d'un assassin.

Les Parisiens avaient suivi l'impulsion de ce rude adversaire de nos vieux monuments ; on a depuis autant construit que sous Henri IV, jamais on n'a plus abattu. Nous ne parlerons que des constructions qui se rapportent à ce règne, et seulement des plus importantes. A ce titre se présente d'abord à nos yeux l'hôtel de ville, terminé à cette époque. C'est un monument curieux par ses beautés et ses défauts, souvenirs fidèles des changements de style survenus pendant la lenteur de son exécution. En remontant la Seine, sur la même rive, on rencontre l'Arsenal et l'hôtel du grand maître de l'artillerie. C'était le logement de Sully, qui occupa cette charge, et se la réserva, en se démettant de tous ses autres pouvoirs, à la mort de son maître. Il agrandit cette demeure (13) et la fit orner intérieurement avec un luxe d'élégance qui contrastait avec ce qu'on suppose de la sévérité d'un grand maître de l'artillerie et ce qu'on sait de son caractère, mais qui convenait aux fêtes galantes qu'il donna et dont nous avons la description (14). En remontant vers la rue Saint-Antoine, on traverse la rue de la Cerisaie, au fond de laquelle se cachait ce grand hôtel Zamet (15), « l'hôtel des menus plaisirs du roi, » et plus tard l'hôtel Lesdiguières. La rue Saint-Antoine montrait l'hôtel de Mayenne (16) et, presque en face, le grand hôtel du joueur Gallet, qui porta ensuite le nom de Sully, quand le ministre l'eut acquis (17). Dans la rue des Fils-Aymon, l'hôtel des ducs de Guise fut reconstruit à neuf (18), et l'hôtel de Roquelaure, qui fut plus tard l'hôtel Saint-Paul, reçut ses plus beaux embellissements (19). En descendant par la rue Saint-Honoré, on remarquait l'hôtel de Sillery (20); dans l'espace compris entre le Louvre et les Tuileries,

---

(12) Cette place date de 1608. Malherbe écrit, le 3 octobre 1608 : *On fait en cette même isle* (du Palais), *une place qu'on appellera, à ce qu'on dit, la place Dauphine, qui sera très-belle et bien plus fréquentée que la Royale.* (Paris, 8°, 1822, page 61. Voir une autre lettre à Peiresc, du 25 mai 1608.)

(13) La décoration intérieure, telle que nous la voyons aujourd'hui, ne date pas tout entière de Sully; il faut en laisser une bonne part à la seconde femme de son successeur, la maréchale de La Meilleraye, Marie de Cossé-Brissac. Il y a encore deux tableaux et quelques distributions que Sully cite lui-même; il y a aussi un portrait de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, des écussons aux lions herminés, des chiffres La Meilleraye; il y a donc une part à faire à chacun. La destination donnée à l'Arsenal assure une conservation telle quelle de ces restes d'élégante décoration.

(14) Tallemant des Réaux, dans son Historiette, critique et raille à son aise cette respectable figure. On recherchera encore les lettres de Malherbe et les mémoires du temps. Malherbe écrit, le 11 décembre 1609 : *La salle neuve de l'Arsenal fut étrennée dimanche dernier d'un ballet que firent douze galants de la cour.* (Édit. de 1822, page 99.)

(15) Raoul Bouthrays en faisait l'éloge :

Ornamento urbis, vicinas condidit ædes,
Ornamentum ingens Zametius urbis, etc., etc.
(P. 87, *Lutetia*. Paris, 8°, 1611.)

Et Lister, en 1698, vante la propreté de la maison et le soin avec lequel sont tenus les jardins.

Cet hôtel, qui a son entrée sur la rue de la Cerisaie, et forme le coin de la rue de Lesdiguières, a été déshonoré par l'abandon qu'on en a fait à des industriels; son aspect, à l'extérieur, rappelait en petit l'hôtel de Mayenne; car il est construit de la même manière, mi-parti brique, mi-parti pierre de taille. On n'y a rien changé, si ce n'est qu'on l'a badigeonné, invention niaise, dont le résultat est de le priver entièrement de caractère, pour avoir voulu le rajeunir. J'ai trouvé, dans ma dernière visite, que le beau jardin était chaque jour plus encombré de masures, que le grand escalier à gauche, en entrant dans la cour, avait disparu (on a pratiqué des chambres dans sa cage), et que le petit escalier de service, en face, dessert aujourd'hui tout l'hôtel. Monté au premier, j'ai rencontré un fabricant d'ornements en bronze, qui a eu la bonté de me conduire dans tous les appartements, aujourd'hui ses ateliers, aux plafonds enfumés, aux murs couverts de *caprices* grossièrement dessinés et médiocrement spirituels. Il n'y reste rien de l'ancienne décoration, et celle qui l'a remplacée est en tout digne de ses hôtes.

(16) *Près des filles de Saincte Marie est un hostel basty de belles pierres de taille et de briques par feu Henry de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon, environ l'an* 1613. (Suppl. de Du Breuil.) Il me semble qu'on doit remonter cette construction à 1609. C'est aujourd'hui l'institution Favart. J'ai eu le plaisir, en visitant dans toutes ses parties cette grande construction, plus belle dans son ensemble que par ses détails, d'apprendre d'une manière certaine qu'elle sera conservée sans altération sensible.

(17) Mesme Gallet était un grand joueur et un joueur heureux; se sentant en fonds, il acheta, vers l'an 1624, deux maisons dans la plus belle partie de la rue Saint-Antoine, les abattit, et fit construire à la place un superbe hôtel. La chance tourna, il perdit son argent, et en novembre 1627, Montmort en devint l'heureux propriétaire. On a écrit qu'il avait perdu son hôtel sur un coup de dés (dans le Commentaire de M. de Saint-Surin sur les œuvres de Boileau) : ce n'est pas une erreur, mais une amplification. On lit dans le supplément de Du Breuil : *Cet hostel fut faict bastir par le sieur de Neubourg, Sourdaust, de la chambre des Comptes, qui estant mort, le duc de Sully l'acheta.* (Page 69.) Je ne sais de qui l'avocat, auteur de ce Supplément, veut parler, mais je trouve une troisième version. Piganiol de la Force s'exprime ainsi : *Cette maison fut bâtie par Ducerceau pour Maximilien de Béthune, duc de Sulli, sur une partie de l'emplacement de l'hôtel des Tournelles. D'autres disent qu'elle a appartenu à Gallet. — Gallet était propriétaire d'une maison dans laquelle il y avoit un cabaret, qui avoit pris pour enseigne l'Hôtel de Sulli, à cause de sa situation auprès de cet hôtel. Gallet fut obligé de la vendre pour payer ses créanciers, et la conformité de noms a fait croire et dire que l'hôtel des ducs de Sully lui avoit appartenu, et qu'il l'avoit perdu au jeu.* (Tome V, p. 37.)

Après mûre réflexion, je me range à cette dernière opinion, qui me semble la seule juste, la seule raisonnable, et je l'adopte après avoir partagé dans mon texte l'erreur commune. Voici la raison du changement qui s'est produit dans mon esprit. J'ai trouvé dans les registres et terriers de Paris, cette mention : *Don au sieur de Rosny de la place, démolitions et bastiments fait par Henri trois au par, des Tournelles à Paris, du costé de la coulture Sainte-Catherine, en mars* 1594. (M. 4. L. folio 316. v. vérifié.) Ce fait incontestable établit la propriété du fonds à Sully, et la grandeur de la construction est en rapport avec l'importance de sa position. Le joueur Gallet, quelle que fût sa chance, ne pouvait avoir des vues aussi grandes, aussi élevées, et son esprit aventureux n'avait pas besoin de ces garanties de durable solidité.

J. Marot a donné trois vues et un *Plan général de l'hostel de Sully à la rue Saint-Antoine;* Sylvestre l'avait déjà gravé.

(18) *Cet hostel fort ancien fut rebasty la pluspart de neuf par le duc de Guise, l'an* 1608. *Il fit aussi reparer les grandes salles du vieil hostel.* (Du Breuil, Supplément, page 38.) Je ne ferai que cette citation pour expliquer la place et la date que je donne à cet hôtel. On sait qu'il se fondit dans le grand hôtel de Soubise, occupé aujourd'hui par les archives générales.

(19) *Le sieur de Roquelaure ajouta la belle gallerie qui regarde le jardin et la spacieuse escurie. Depuis le comte de Sainct Paul ayant achepté cet hostel, l'accreut de plusieurs logements. Luy mort, les créanciers ayans mis cet hostel en criée, monsieur de Chavigny l'acheta.* (Du Breuil, Supp., page 69.) En outre, on lit dans Sauval, tome II, page 226 : *François d'Orléans, comte de Saint-Paul, acheta du maréchal de Roquelaure l'hôtel de Navarre, au bout de la rue du Roi de Sicile, qui appartient maintenant à la marquise de Chavigny, veuve très-illustre d'un très-illustre mari.* On voit que cet hôtel, contigu à ceux de Lorraine et d'Angoulême, dans la rue Sainte-Catherine, n'a aucun rapport avec le vieil hôtel Saint-Pol, habitation royale.

(20) Le commandeur de Sillery fit bâtir son hôtel en 1608, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui le Château-d'Eau et la place du Palais-Royal. *Cet hôtel,*

l'hôtel du marquis de Vieuville, et dans la rue Fromanteau, l'hôtel du maréchal de Souvré (21). Sur la rive gauche, nous ne citerons qu'un seul édifice, le palais abbatial de Saint-Germain des Prés, grande et imposante demeure comme elle convenait alors à ces puissants seigneurs, à cette belle église, à ce grand domaine (22).

Le caractère de ces monuments, le style de cette architecture, se distinguent par l'appareil de la construction; on peut considérer, d'une part, celle qui se sert de pierre de taille, et de l'autre, celle qui emploie la brique comme revêtement extérieur et moyen de décoration. La pierre permet de plus vastes constructions, un grand luxe de sculptures. La lourdeur est le défaut des artistes de ce temps; elle se communique des profils à la sculpture; on avait été élancé et fluet, on se fit court et trapu : les arts procèdent assez souvent par ces extrêmes.

Quand les architectes associent la brique à la pierre, il y a, en général, plus de simplicité dans la disposition des corps de bâtiment, moins de charge sur les étages, plus de sobriété dans les ornements. On se sent plus à l'aise au logis : car ces matériaux conviennent à l'habitation particulière, à notre climat, à nos besoins; et, à l'extérieur, l'opposition des couleurs entre la brique, la pierre et l'ardoise s'harmonise d'une manière pittoresque.

Nous sommes plus heureux pour cette époque que pour celles qui l'ont précédée et suivie : presque tout ce qu'elle a élevé est encore debout; des diverses causes qui ont valu aux monuments du règne de Henri IV un respect qu'on a refusé à leurs devanciers et à leurs successeurs, la plus puissante, et non pas la moins singulière, c'est l'abandon. En effet, la mode que les tournois, les duels, les galantes aventures (23), semblaient avoir fixée dans la place Royale et ses alentours, s'en retira peu à peu, et ce ne fut pas la boutade d'un amant, mais le dernier adieu d'un dernier départ. Du moment qu'il n'y eut plus d'intérêt à construire, il n'y en eut plus à abattre : c'est ainsi que nous avons conservé la place Royale tout entière, les hôtels de Lesdiguières, de Mayenne et de Sully, et de même bon nombre de maisons dans leur style primitif autour de la place Dauphine, de la rue du Harlay, et des quais des Orfévres et des Morfondus, sans omettre, sur la rive gauche, le palais abbatial de Saint-Germain des Prés. Toutes ces constructions, mi-parties brique et pierre, sont solides et ne céderont qu'au marteau. Si l'hôtel de ville est trop restauré, l'hôtel de Sully l'est trop peu : celui-ci, construit en pierre de taille, voit ses sculptures, ses corniches, menacées de tous côtés; espérons que le gouvernement viendra en aide au propriétaire pour conserver aux artistes ce spécimen d'une grande habitation sous le règne de Henri IV.

Le Pont-Neuf a résisté aux deux courants destructeurs qui ne cessent de l'ébranler, le courant qui s'écoule sous ses arches en flots bruyants, en glaçons menaçants, et le courant qui coule, qui marche, qui trotte sur son pavé, et qui a centuplé depuis deux cents ans, en nombre et en rapidité.

L'hôtel de ville a résisté aussi, mais avec moins d'avantages, contre les restaurations modernes, les appropriations et les achèvements; cependant, comme on menaçait d'écraser sa forme première sous les additions, il faut se réjouir d'avoir obtenu qu'au moins on conservât l'original à côté de la pâle copie.

Après avoir quitté l'extrémité orientale de la ville, la mode resta quelque temps indécise entre le Luxembourg et le Louvre. Le cardinal de Richelieu en 1616, et son successeur en 1640, firent tourner la chance et donnèrent à la tendance de Paris vers le nord une impulsion dont nous ressentons encore l'influence après deux siècles d'activité. Il y eut toutefois cette différence essentielle entre la conduite des deux ministres, que Richelieu abattit trois beaux hôtels (24) pour élever le sien, tandis que Mazarin conserva, dans les vastes développements de son palais, le petit hôtel qui en avait été le germe. Interrogeons les trente années qui suivent le règne de Henri IV, recherchons de combien de grandes habitations elles dotèrent la ville, et ensuite de combien elle s'est appauvrie.

Pendant que le vieil archevêché se relève par les soins de monseigneur de Gondi, pour mieux loger plus tard son célèbre neveu, le Premier président se fait bâtir une noble demeure dans le voisinage du palais, non loin de l'hôtel du trésorier de la Sainte-Chapelle. Le choix de l'emplacement se subordonnait ici à la position officielle des propriétaires.

---

dit l'auteur du Supplément aux Antiquités de Du Breuil, *est construit en carré de belles pierres de taille et de briques, un fort beau portail, et au-dessus une galerie ornée de balustres, de petites colonnes de pierres artistement taillées.* (Page 64.)

(21) Le marquis de La Vieuville, surintendant des finances, fit construire par Metezeau cet hôtel qui eut pour maîtres, en 1620, Charles d'Albert Ier, duc de Luynes; après sa mort, le duc de Chevreuse, qui épousa sa veuve, puis le duc d'Épernon, qui l'acheta; enfin le duc de Longueville. On sait quelle société élégante se réunit dans cet hôtel, quel rôle important il joua durant la Fronde : nous pouvons clore l'histoire de ses vicissitudes, car, vendu en 1794 aux fermiers généraux, pour devenir un magasin de tabac, il a été depuis transformé pour abriter les voitures de la cour, et de nos jours le roi l'a fait abattre, pour donner, par cette brèche ouverte aux immondices, un argument à ceux qui voudraient voir se terminer, au centre de Paris, le palais des rois. J. Marot l'a gravé, Blondel l'a décrit, et Germain Brice parle de son plafond, peint par Mignard. (Page 46, édition de 1687.)

Derrière le Louvre, rue Fromenteau, à main droite, est l'hostel de Souvré, que fit bastir messire Gilles de Souvré, gouverneur de Tours et de Chinon, depuis maréchal de France en 1606. Cet hostel est petit, il a sa vue sur le petit jardin du Louvre, et va par une petite allée sur le pont qui entre au Louvre du costé des cuisines. (Du Breuil, Suppl., p. 66. Voir les plans de Paris.)

(22) Je n'ai pu trouver la date exacte de cette construction.

(23) Selon Saint-Simon, on donnait aux trois grandes statues royales de Paris ce cortége : « Henri IV avec son peuple sur le Pont-Neuf, Louis XIII avec les gens de qualité à la place Royale, et Louis XIV avec les maltôtiers à la place des Victoires. » Le superbe auteur des mémoires ajoute pour son compte : « Celle de Vendôme, faite longtemps depuis, ne lui a guères donné meilleure compagnie. » Aujourd'hui il n'y a de peuple nulle part, car personne ne veut être peuple; il n'y a de gens de qualité nulle part, car la tradition s'en est perdue rue Saint-Florentin; et quant aux maltôtiers, remplacés par des agioteurs, s'ils sont encore dans ce quartier, il y en a un peu partout.

(24) Les hôtels de Rambouillet, de Mercœur, de Sillery et de Brion. Les deux derniers ne furent détruits que plus tard, l'un par Anne d'Autriche, pour ouvrir la place du Palais-Royal, l'autre par Louis XIV, pour construire une galerie. Le Régent fit clore au nord la place par le Château-d'Eau, sur les dessins de l'architecte de Cotte.

Ailleurs, et en général, le mouvement était excentrique, l'enceinte de Paris, loin d'être un obstacle, semblait inviter à franchir cette limite. Des Yveteaux, qu'on avait appelé par plaisanterie *le dernier des hommes*, parce qu'il habitait seul au marais, vit bientôt s'aventurer plus loin que lui, dans le faubourg Saint-Germain, les grands hôtels de Liancourt (25), de Concini (26), de Retz (27), de La Force (28), de Mortemart (29), de Falconi (30), et sur le Pré-aux-Clercs, la maison du président Le Coigneux (31).

Si nous quittons la circonscription de l'Université pour entrer dans la ville proprement dite, par les Célestins ou la porte Saint-Antoine, près de la Bastille, nous trouvons la place Royale, qui se complète par les hôtels de Lavardin, de Saint-Géran, de Saint-Luc (32), et en même temps les hôtels de Mayenne, de Sully et de Vitry qui se terminent; mais aucune construction nouvelle ne ranime ce quartier, qui vit sur sa vieille réputation, sur ses belles habitations, sur ses anciens habitués. En gagnant la rue Pavée, on passait près de l'hôtel d'Angoulême, qui s'appela plus tard de Lamoignon (33); on ne suivait pas la rue Saint-Denis sans remarquer, après la fontaine du Ponceau, le grand hôtel de Saint-Chaumont (34); la rue Vieille-du-Temple montrait l'hôtel d'Amelot de Bizeuil, où le luxe dépasse toutes les bornes, et l'hôtel d'Effiat, remarquable par son étendue; on trouvait dans la rue Sainte-Avoye, l'hôtel d'Avaux, l'ancien hôtel de Montmorency transformé et reconstruit pour l'ambassadeur Claude de Mesme (35), et en avançant davantage à l'ouest, on ren-

---

(25) Tallemant des Réaux (tom. II) est fort instructif sur la vie, les excentricités et l'hôtel de Des Yveteaux; j'avais extrait de ses mémoires une note que je croyais piquante, mais je l'ai supprimée sans regrets, après avoir lu, dans le Bulletin du bibliophile (1846, page 601), une notice biographique rédigée avec talent par M. Jérôme Pichon sur les mêmes renseignements et sur d'autres documents entièrement neufs. Je prendrai dans ce consciencieux travail le passage suivant : « Nicolas Vauquelin Des Yveteaux ayant quitté la cour, se retira en 1645 dans une maison qu'il possédait rue des Marais-Saint-Germain, à peu près dans l'espace enfermé par les rues des Petits-Augustins, du Colombier (Jacob), de Seine et des Beaux-Arts, cette dernière rue occupée alors par l'hôtel et les jardins de Liancourt. Lors du fameux procès qu'il soutint en 1645 contre son frère Guillaume, il prétendit l'avoir acquise par décret 17 000 livres, huit ans avant la mort de son père, c'est-à-dire en 1599, sur le prix de la charge qu'il avait été obligé de vendre. (Factum G, p. 1.) Mais en supposant que cette assertion, qu'il avait quelque intérêt à faire, fût exacte, il n'aurait jamais acheté à cette époque qu'une maison ordinaire, car alors même (en 1643) il convenait avoir acquis ensuite de diverses personnes le surplus de la maison et les jardins. (Factum G, p. 1.) Il avait pu s'agrandir assez facilement, car en 1661, époque de sa retraite, il n'y avait rien de bâti au-delà de sa maison dans le faubourg Saint-Germain. Le terrain ne devait donc pas avoir un très-grand prix autour de sa maison, et d'ailleurs la position de Des Yveteaux était assez lucrative pour le mettre à même de faire des acquisitions. Son père étant mort en 1697, il avait hérité de lui et avait recueilli les avantages que la coutume de Normandie assurait aux aînés. (Fact. F, p. 5.) Il est vrai qu'il prétendait, en 1645, n'avoir hérité que de 1 500 livres de rente et de 2 000 écus de meubles.

« Une fois retiré dans sa maison, Des Yveteaux mena une vie épicurienne dont il y a peu d'exemples chez les modernes. C'est sa propre vie qu'il a décrite dans le sonnet suivant, qui, s'il n'est pas très-moral, est au moins agréablement tourné :

Avoir peu de parents, moins de train que de rente
Et chercher en tout temps l'honnête volupté;
Contenter ses désirs, conserver sa santé
Et l'âme de procès et de vices exempte;

A rien d'ambitieux ne mettre son attente,
Voir les siens élevez en quelque authorité,
Mais sans besoin d'appuy garder sa liberté
De peur de s'engager à rien qui ne contente;

Des jardins, des tableaux, la musique, des vers,
Une table fort libre et de peu de couverts;
Avoir bien plus d'amour pour soi que pour sa dame;

Etre estimé du prince et le voir rarement,
Beaucoup d'honneur sans peine et peu d'enfants sans femme,
Font attendre à Paris la mort tout doucement.

(Inséré dans la lettre du président de La Fresnaye à Des Yveteaux. Fac. F.)

« Des Yveteaux avait réuni à sa maison un fort grand jardin allant jusqu'à la rue du Colombier (rue Jacob) et auquel on se rendait par une route souterraine pratiquée sous la rue des Marais. Cette propriété acquit une grande valeur. En 1645, on l'estimait 3 ou 400 000 livres (près d'un million de notre monnaie). Madame de Liancourt, dont l'hôtel était proche, lui avait offert 200 000 livres à condition de l'en laisser jouir sa vie durant (Tallemant II, p. 15), et le cardinal de Richelieu avait même eu la pensée d'y bâtir, mais il trouva que cela était trop loin du Louvre. (Tallemant, II, p. 15.)

« Tous les appartemens de la maison de Des Yveteaux étaient tendus en cuir doré. La basse-cour (sans doute une galerie qui y était située) renfermait des tableaux tellement précieux, que le propriétaire les estimait autant que toute la maison. (Réponse au Factum G, p. 5.) Les meubles étaient à l'avenant, et en 1645, Hercule Vauquelin de la Fresnaye, neveu de Des Yveteaux, démentant dans un Factum l'évaluation de 6 000 livres, qu'en faisait son oncle, ne craignait pas d'offrir des meubles et tableaux 300 000 livres. (Rép. au Factum G, p. 2.) »

L'hôtel de Liancourt était voisin de la maison de Des Yveteaux, et son jardin touchait au sien. Cette magnifique demeure avait été construite par la duchesse de ce nom, sous l'inspiration des innovations de la marquise de Rambouillet. Germain Brice l'appelle hôtel de La Rochefoucauld, parce que M. de Liancourt étant mort, son neveu le duc de La Rochefoucauld en avait hérité. (T. II, p. 227, édition de 1687.) Voir quatre vues et quatre plans dans le Marot, dans Blondel, etc. Cet hôtel a été abattu, de nos jours, par la spéculation, pour percer la rue des Beaux-Arts.

(26) L'hôtel de Concino Concini, maréchal d'Ancre, était dans la rue de Tournon (V. le plan de Gomboust de l'année 1652); on sait que Louis XIII l'habita. On sait aussi ses vicissitudes. Après la mort du maréchal, le duc de Luynes en devint propriétaire par confiscation, et le vendit au roi qui en fit l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires. Le duc de Nivernais le transforma de fond en comble tel que nous le voyons aujourd'hui. Je parlerai plus tard de ce nouvel hôtel, qui sert aujourd'hui de caserne à la garde municipale.

(27) L'hôtel de Retz, plus connu sous le nom de Condé qu'il prit plus tard. (V. le plan de Gomboust de l'année 1652.) Le Supplément de Du Breuil de 1639 cite parmi les nouveaux hôtels celui de Retz. (Page 63.) Germain Brice le décrit dans l'édition de 1687 de son guide, il parle de ses meubles si riches, de sa bibliothèque, et il vante surtout le jardin. (Tome II, page 197.)

(28) Hôtel de Saint-Simon, plus tard de La Force, rue Taranne, bâti en 1644 par Gittard, architecte. La même famille avait une autre habitation, celle-là plus ancienne; c'est aujourd'hui la prison de La Force.

(29) Hôtel de Mortemart, rue Saint-Guillaume, faubourg Saint-Germain, construit par Marot. (Blondel, I, p. 294, pl. 146 et 147.)

(30) Sur le quais Malaquais, au coin de la rue des Saints-Pères, l'hôtel bâti en 1613 pour M. Falconi, acquis ensuite par M. Marstin et le comte de Vartenaer; c'est sous ce nom que Blondel l'a décrit. (Arch. fr., t. I, p. 293.) Cet hôtel avait deux grands étages au-dessus d'un vaste entre-sol et des mansardes.

(31) La maison bâtie par Jacques Le Coigneux, président à mortier du Parlement de Paris, qui mourut en 1650, devint plus tard l'hôtel de Navailles. Germain Brice le décrit sous ce dernier nom en 1687. (T. II, p. 212.) Il était situé à l'extrémité du Pré-aux-Clercs. (V. les plans de Paris et l'œuvre de Sylvestre.)

(32) Ces trois hôtels répondent aux noms des maréchaux de France qui les firent distribuer et terminer pour leur habitation. Quelques années plus tard (1687) Germain Brice désigne aux curieux l'hôtel du duc de Richelieu et celui du marquis de Dangeau. (Tome I, p. 192.)

Des fondateurs de la place Royale, la famille de l'Escalopier était restée seule fidèle à ses anciennes habitudes, à la maison de ses pères, à ce vieux et grave quartier; aujourd'hui enfin gagnée par la mode, elle a placardé sur sa vénérable porte : *Maison à vendre*, et elle quitte le Marais, où brillait sa noblesse, pour aller se perdre avec les agents de change et les grisettes dans les nouveaux quartiers. L'historiette de la présidente de l'Escalopier, racontée par Tallemant des Réaux (Tome VI, p. 174), y perdra aussi quelque chose.

(33) Il est marqué sous ce dernier nom sur le plan de Paris de 1739. (V. le plan de Gomboust de 1632 pour le premier nom.) L'hôtel d'Aumont dans la rue de Jouy, Saint-Antoine, restauré par François Mansart, publié par J. Marot, d'Aviler et Blondel, aurait dû prendre sa place dans le texte. Il était renommé pour son élégance.

(34) Le marquis de Saint-Chaumont, ambassadeur en Allemagne pour les affaires du roy, fit construire cet hôtel en 1633; l'auteur du Supplément de Du Breuil l'appelle : *Un fort spacieux et ample hostel, de très-belle apparence, de pierres de taille et briques.* (Page 68.)

(35) L'hôtel d'Amelot de Bizeuil, dans la Vieille rue du Temple, est probablement du même temps (1640), et pourrait être pris comme modèle d'une certaine recherche dans la distribution; les services étant séparés, les chambres habitées se trouvaient à portée de commodes dégagements, la chambre de parade bien placée près du salon, la chambre à coucher entourée de ses cabinets,

contrait le magnifique hôtel construit en 1615 par Roger de Saint-Larri, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, et qui devint, en 1633, l'hôtel Séguier, théâtre des fêtes royales, asile des lettres et des arts, lieu de réunion de l'Académie naissante (36). Dans la rue Coq-Héron, M. de Fontenay Mareuil fondait sa demeure, et non loin de Saint-Eustache, rue Coquillière, on voyait l'hôtel Châteauneuf (37).

Près du Louvre, les hôtels de Clèves et d'Eu s'élèvent pour la duchesse douairière de Guise (38); la marquise de Rambouillet construit le sien en s'appuyant sur les murs des Quinze-Vingts, et dans l'espace qui sépare le Louvre des Tuileries (39), déborde un flot de grands seigneurs qui semblent vouloir assiéger la demeure royale. La longue rue Saint-Honoré, ou ses aboutissants, comptent les hôtels de Schomberg (40), de Bellangreville (41), de La Roche-Guyon (42), de Royaumont (43), d'Hocquincourt (44), et en appuyant vers le nord, l'hôtel d'Herbaut de La Vrillière, construit par le grand Mansart (45), l'hôtel Brion, accolé par le duc de Damville au Palais-Cardinal (46);

---

galeries, escalier de sortie, etc. La grande porte rochère, fameuse dans son temps, a seule résisté aux transformations imposées par une longue série de propriétaires.

Blondel attribue cet édifice à un architecte du nom de Cottart, dont je ne connais pas d'autres constructions. J'avais lieu de soupçonner quelque erreur. Les planches gravées du grand Marot, au lieu de la souscription *J. Marot fecit*, portent *Cottart fecit*. Je crus un instant que ce nom désignait un graveur ou un dessinateur du temps. (Archit. franç., tome II, p. 163, pl. 283-289.) Mais Germain Brice, qui savait assez bien les choses, qui écrivait presque un siècle avant Blondel, dit la même chose. *Cette belle maison est du dessin de Cottart.* (T. I, page 154, édit. de 1687.) Il vante la magnificence de cette demeure. La Bruyère a parlé d'Amelot de Bizeuil, de son hôtel, de sa grande porte (§ *de la Mode*), et M. Walckenaer, dans la nouvelle édition qu'il a donnée de cet écrivain, a fait, à ce sujet, une note intéressante. (P. 500 et 731.)

L'hôtel de Montmorency, au milieu d'incessantes transformations, a conservé quelques pierres de sa construction première, mais aucune trace de ses décorations. Sauval indique déjà les mutilations : *L'hôtel de Montmorency, rue Sainte Avoie, s'étend jusqu'à celle de Bracque et de l'Homme-Armé; le connétable Anne et sa femme le donnèrent à François, maréchal de France, leur fils aîné, après l'avoir agrandi de plusieurs hôtels particuliers. — On y voyait, il n'y a pas longtemps, une galerie peinte par Nicolo de Modène, que l'on connaît sous le nom de Messer Nicolo, sur les desseins de François Primatiche, abbé de Saint-Martin, le Raphaël et l'Apellès de son siècle et du royaume, mais on l'a ruiné pour en faire un corps de logis; j'y ai vu quelques antiques fort estimées.* (T. II, page 144.)

L'hôtel d'Avaux prit, selon les descriptions du temps, de la grandeur dans les dehors et de la magnificence à l'intérieur, lorsque l'architecte Le Muet le restaura. Un passage public a remplacé de nos jours cette grande habitation.

L'hôtel d'Effiat fut construit pour le maréchal de ce nom, surintendant des finances et grand maître de l'artillerie sous Louis XIII. Voir sur le plan de Gomboust, de 1632, rue Vieille-du-Temple, entre *la rue des Roziers et la rue du Roy de Sicile*. En 1687, c'était la demeure du contrôleur général Le Pelletier.

(36) Cet hôtel, qui devint la propriété et le lieu de réunion des fermiers généraux, est aujourd'hui détruit, il ne s'en est conservé rien qui mérite l'attention, et le nom de la Cour des Fermes reste seul pour rappeler l'hôtel des Fermes. Je renvoie à Sauval pour les recherches que cet auteur consciencieux avait pu faire dans les archives des différents propriétaires qui avaient précédé M. de Bellegarde; on verra que, par le talent de Ducerceau et la libéralité du grand écuyer, cet hôtel fut reconstruit entièrement, moitié en pierres de taille, moitié en briques. (Hist. et Rech., tome II, p. 195.) Quant à la seconde transformation qu'il subit, le même Sauval en fut témoin; les ouvrages sur Paris et les Mémoires du temps en donnent le détail. Germain Brice, qui, par état, devait connaître ce qu'il y avait de plus curieux dans Paris, dit que Vouet y peignait en 1638. Il parle aussi des porcelaines placées sur la corniche, les mêmes dont Tallemant des Réaux prend la liberté de se moquer. Enfin, pour ne rien omettre des témoignages fournis par les contemporains, je citerai quelques vers de Loret, qui décrivent une des fêtes du magnifique chancelier (20 février 1650) :

Quand le souper fut achevé
Et que le roi se fut levé,
Toutes ces personnes illustres,
A la clarté de plusieurs lustres,
Portant plus de trois cents flambeaux,
Traversant des endroits fort beaux,
Tant cabinets que galeries
Où dorures, tapisseries
Et maint autre rare ornement
Éclatoient merveilleusement
Et qu'en passant ils admirèrent.

(Loret, liv. VIII, p. 34.)

J. Marot nous a conservé la *Face de l'Hostel de Monsieur le chancelier Seguier.*

(37) De ces deux hôtels, le premier, construit par M. Fontenay Mareuil (voir le plan de Gomboust de 1632), est cité plus tard (1685), sous le nom d'hôtel de Gèvres, différent de celui de la rue Saint-Augustin, et habité ou possédé successivement par le contrôleur général Chamillart, et, après lui, par le comte de Coigny. Germain Brice le recommande aux voyageurs (tome I, p..., édit. de 1687), et Blondel le décrit.

Le second hôtel, construit par François Mansart, pour Charles de Lauhespine, marquis de Châteauneuf, devint, en 1765, l'hôtel Laval. C'est dans ses fondations que fut trouvée la tête de femme en bronze du cabinet des antiques.

(38) *En la rue qui va du Louvre en la rue Saint-Honoré, madame la duchesse douairière de Guise fit bastir ces deux hostels de Clèves et de Guise, tenans l'un à l'autre, environ l'an* 1613. Il devint plus tard l'hôtel du surintendant des finances Bouthilier. (Suppl. de Du Breuil.)

(39) *Cet hostel (de Crequy), basty l'an 1611, estoit du commencement appelle l'hôtel de Sault et depuis de Crequy pourceque le maréchal de Crequy le fit parachever, comme il se void à présent; il sort d'un costé en la rue des Pollies et de l'autre dans la rue du Louvre.* (Supp. de Du Breuil, p. 66. Germain Brice, p. 46, édit. de 1687.) Charles de Crequy fut fait maréchal de France en 1622. Tous ces hôtels qui se pressent autour du Louvre et qui remplissent son enceinte, sont indiqués de la manière la plus claire et la plus intelligible sur le plan de Gomboust, de 1652. Lorsque Louis XIV construisit la colonnade du Louvre, il abattit l'hôtel de Crequy qui fut remplacé par une autre habitation du même nom, dans l'enceinte du Louvre près du guichet du pont du Carrousel. Sur cet envahissement du palais du roi par les constructions particulières, on peut lire quelques plaintes assez justes, dans l'ouvrage de De La Font de St-Yenne : *L'ombre du grand Colbert, le Louvre et la Ville de Paris. Dialogue.* Paris, 12°, 1752, p. 158. Voir aussi un article de Fréron dans les Lettres sur quelques écrits du temps. (Tome XII, p. 97.)

(40) *Rue Sainct-Honoré, au dessous de la Croix du Trayoir.* Henry de Schomberg, maréchal de France, le reconstruisit à neuf en 1621. Il le laissa à son fils Charles, duc d'Halluyn, comte de Nanteuil.

(41) M. de Bellangreville, grand prévôt de France, le fit bâtir en 1612, rue de la Monnaye-Saint-Honoré. Voir le plan de Gomboust, daté de 1652, et l'Œuvre de J. Marot.

(42) Rue des Bons-Enfants, bâti en 1636, pour M. de Liancourt, comte de la Roche-Guyon. Cet hôtel était appuyé sur les bâtiments du Palais-Cardinal.

(43) Philippe Hurault, évêque de Chartres, et abbé de Royaumont, le fit construire près de Saint-Eustache, en 1613. Le plan de Gomboust, de 1652, l'indique sur la rue du Four, contre l'église Saint-Eustache.

(44) Appelé aussi l'hôtel du grand prévost de France, près la Porte-Neuve; il a été construit en 1635. (Voir l'Œuvre de J. Marot.)

(45) En 1620, Raimond Phelipeaux, sieur d'Herbaut de la Vrillière et du Verger, secrétaire d'État, acheta des terrains sur lesquels il chargea François Mansart de lui construire un hotel. Pendant près d'un siècle on admira cette noble demeure où l'art et la pratique de bâtir semblaient avoir lutté d'émulation. En 1705, M. Roullier, maître des requestes, l'acheta et le revendit, en 1713, à M. le comte de Toulouse qui le livra à l'architecte M. de Cotte, en exigeant des augmentations, dont le plus grand tort était de dégrader complètement l'œuvre d'un grand artiste. Le duc de Penthièvre hérita de ce nouvel hôtel dont nous parlerons ailleurs, car il sort des limites de ce travail. (Voir Blondel, Arch. franç., t. III, p. 27, planch. 324-329, et dans le Marot : *La veue de l'hostel de La Vrillière du dessin de François Mansart.*)

(46) Il est question dans les Mémoires du temps, et dans la Gazette de Loret, des fêtes que donne M. le duc de Damville, au *Palais Brion*, il y reçoit le roi, le cardinal Mazarin et toute la cour (15 mai 1655). Il est donc nécessaire de parler de cette habitation et de fixer sa position. Sauval mentionne vers 1660-70, époque où il écrivait, le duc de Dampville, Charles de Montmorency : il *habitoit l'hôtel de Dampville qui tenoit à celui de Carnavalet, rue Culture Sainte-Catherine.* D'un autre côté, Germain Brice, dans sa Description de Paris, édition de 1687, a un article intitulé : Le Palais Brion. *Le peuple le nomme ainsi à cause que le comte Brion, depuis duc Damville, de la maison Lecy-Ventadour, y a demeuré quelque temps. Ce bâtiment fait une partie du Palais-Royal, où le cardinal de Richelieu avoit destiné de mettre sa bibliothèque.* (P. 75.) Il est évident qu'il s'agit de celui-ci dans la Muse historique, et qu'il occupait l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Théâtre-Français et ses dépendances. Dans le Livre d'adresses de 1691, on lit : *Les Academies de Peinture et de Sculpture se tiennent l'une et l'autre dans le palais Brion qui fait partie du Palais-Royal et*

plus haut, vers la rue Plâtrière, l'hôtel du surintendant des finances, Claude de Bullion (47) ; plus haut encore, touchant aux limites de Paris, le Palais-Cardinal, et tout autour les hôtels de ses créatures, les Chivry, Tubeuf, Bautru, Vanel (48), enfin, et comme dernière limite du développement de la ville, comme suprême expression du luxe et de l'élégance, le grand palais Mazarin.

De tant de somptueuses demeures, de cette richesse empruntée à tous les pays, de cette élégante transformation sous la direction de nos grands architectes François Mansart, Ducerceau, Métézeau, et d'autres, que reste-t-il ? Un seul représentant, le palais Mazarin; tout le reste a été détruit (49).

Nous arrêterons ici nos recherches; poussées plus loin, elles ne serviraient, du reste, qu'à prouver encore avec plus de force la nécessité évidente de faire quelques sacrifices et de grands efforts pour conserver ces rares spécimens des anciennes habitations, de ces nobles demeures contre lesquelles tout semble conspirer depuis les bases constitutives de la société moderne, ce qu'il y a de plus sérieux, jusqu'à la mode, ce qu'il y a de plus futile.

Sans doute le temps n'est plus où l'on démolissait des monuments par arrêt de l'université, au son des hautbois et des autres instruments de musique ; le temps n'est plus, espérons-le du moins, où, la torche et la hache au poing, on faisait

---

qui a sa porte dans la rue de Richelieu. (P. 9.) Les plans de Paris et les gravures de J. Marot ne laissent aucun doute à cet égard : *Veue du Palais Richelieu dit à présent le Palais Brion, du sieur Mercier comme il devoit estre, estant acheué.*

(47) Sauval donne une longue description des peintures de Vouet, Blanchard, etc., qui ornaient à profusion les appartements et la galerie de cet hôtel. (Tome II, p. 192.) Blanchard, qui mourut en 1538, n'aurait rien fait, selon Germain Brice, de remarquable (tome I, p. 3, édit. de 1687), et Vouet travaillait à la galerie en 1634.

(48) Il est nécessaire de faire de nouveau remarquer que Tubeuf, après avoir vendu son hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs, chargea Le Muet de lui en construire un autre, rue Vivienne. Sauval le décrit, tome II de ses *Recherches*. Colbert, marquis de Croissy, l'acheta et lui donna son nom; son fils, marquis de Torcy, y substitua le sien, et c'est sous ce nom qu'il paraît, dans le plan dont je donne un fragment. Vers 1720, vendu au sieur Farges, il fut loué ou cédé au maréchal de Bezons.

Je ne cite pas la maison de M. Bignon de Blanzi, qu'on remarque sur ce même plan, et qui subsiste encore au coin de la rue Vivienne et de la place de la Bourse; elle n'a rien de remarquable.

Marot a donné six planches de l'hôtel Tubeuf, mais elles se rapportent à l'hôtel de Torcy, de la rue Vivienne. Voir aussi ses vues de *l'hostel de Bautru*, et de *la maison de monsieur Colbert, secrétaire d'Estat, Rue Neuve-des-Petits-Champs, du dessein du sieur Levau. J. Marot fecit.* Dans sa vue de la façade du palais Mazarin, sur la rue Neuve-des-Petits-Champs, Marot a figuré une place, décorée d'une fontaine; ce n'était sans doute qu'un projet; c'était peut-être moins encore, une supposition d'artiste.

Je n'ai pas cité dans le texte l'hôtel de Jars, pour ne pas former un nouveau corps de phrase; il suffira de rappeler qu'il est longuement décrit par Sauval, dans son deuxième volume. Il a été construit pour François de Rochechouart de Jars, par François Mansart. En 1670, il passa au cardinal de Coislin, puis au duc du même nom; ce seigneur le vendit, en 1714, à Olivier de Senozan, qui l'a entièrement transformé.

(49) Une petite rue qui descend sur la rive gauche de la Seine, en face du chevet de Notre-Dame, porte encore le nom de *rue du Vieil-Hôtel-Colbert*. On y trouve une maison, sans apparence extérieure, qui a sur une porte cochère fort basse une plaque de marbre, avec ces mots : *Hôtel Colbert*. J'y suis entré : l'intérieur répond à l'extérieur, si ce n'est que les murs sont ornés de huit grands bas-reliefs en plâtre durci, et les fenêtres de médaillons de même matière. L'escalier a conservé son ancienne rampe en fer; les appartements viennent de perdre leur dernière décoration. Le style des sculptures, attribuées à Sarrazin, reporterait la construction de cette maison au commencement du XVIIe siècle : l'ensemble la place vers 1650. Par qui cette demeure a-t-elle été élevée, comment porte-t-elle le nom de Colbert, comment surtout a-t-on pu croire que le grand Colbert a habité ce quartier, à quelle époque, pour quel motif? Je n'ai pas eu le temps de faire des recherches; la chambre des notaires ou les grandes archives auraient peut-être une réponse à donner, et elle ne manquerait pas d'intérêt.

En disant que tout est détruit, je me réservais quelques observations. Et tout d'abord je dois dire que j'ai rangé parmi les hôtels détruits la curieuse habitation des premiers présidents, aujourd'hui la préfecture de police. Je l'ai dit ailleurs, cet hôtel a été condamné et sera démoli par MM. Dommey et Duc, qui n'ont pas trouvé, dans leur talent d'architectes, assez de ressources pour combiner avec les nouvelles constructions du Palais-de-Justice, les égards dus à un chef-d'œuvre, la Sainte-Chapelle, et la conservation d'un hôtel intéressant, celui des premiers présidents. Cet hôtel a été construit vers 1610, par les présidents Achille de Harlay et Nicolas de Verdun; il fut augmenté en 1671 de tous les bâtiments qui s'étendent en profondeur jusqu'au quai des Lunettes; il cessa en 1789 d'être l'hôtel de la présidence, en même temps que Bochard de Saron fermait la liste des premiers présidents. Pétion, maire de Paris, vint en 1792 s'y installer, et ses successeurs y résidèrent jusqu'à l'établissement de la préfecture de police, instituée par décret du 28 pluviôse an VII.

Une suite de médaillons ménagés entre les croisées, et peints à l'huile sur un enduit de mortier de chaux et de sable, est le seul exemple que nous ayons conservé d'un genre de décoration extérieur fort élégant, dont la durée pouvait conseiller l'imitation, et qu'on reproduirait aujourd'hui avec avantage, en lui donnant un avenir sans limites, au moyen de la lave émaillée. Les portraits contenus dans ces médaillons représentent des hommes remarquables dans les hautes juridictions ayant siége au palais : la Connétablie, — *Du Guesclin et le duc de Bourbon;* la Cour des maréchaux de France, — *Blaise de Montluc et Henri de Condé;* — la grande Chancellerie, — *le cardinal Du Prat, l'Hôpital et Chiverny.*

Je ne m'étendrai pas d'avantage : M. E. Labat, archiviste de la préfecture de police, nous a donné une monographie parfaite de l'*Hôtel de la Présidence, actuellement hôtel de la Préfecture de police.* Paris, 8°, 1844. En renvoyant à ses recherches, nous satisferons les plus exigeants, quel que soit le regret qu'ils éprouvent de ne pas trouver en plus grand nombre d'aussi bons travaux sur les anciens monuments de Paris.

Mais la préfecture de police occupe une autre hôtel dont M. Labat aurait dû faire l'histoire : l'hôtel de la cour des Comptes. Construit en 1504 par Jean Jocondo, dominicain, en regard de la Sainte-Chapelle et dans le même style que ce chef-d'œuvre de l'art gothique, sa façade était ornée de cinq statues placées dans des niches. Elles représentaient Louis XII et quatre Vertus cardinales. Ce monument fut détruit, le 27 octobre 1737, par un incendie, et remplacé par l'édifice actuel, de la composition de l'architecte Gabriel. Les deux statues qu'on voit au-dessus de la porte, la Justice et la Prudence, sont l'œuvre du sculpteur Adam l'aîné. La chambre des comptes s'installa dans cet hôtel en 1740; le Préfet de police et une partie de ses bureaux y ont été tranférés depuis 1842.

Dans l'imprimé qui accompagne *le nouveau plan de la Ville, Cité et Université et Faubourgs de Paris,* on trouve la liste suivante des hôtels remarquables de Paris, non pas des hôtels nouvellement construits, mais des plus beaux parmi ceux qui s'étaient conservés ; je crois qu'il est intéressant de la produire :

« Hostel des ambassadeurs extraordinaires, rue de Tournon. Hostel d'Angoulesme, rue Pavée. Hostel d'Avan, rue Saint-Auoye. D'Aubray, rue des Petits-Champs. Believre, rue de Betisy. Bourbon, rue près le Louvre. Brienne, sur le quai Malaquest. Palais Cardinal, rue Saint-Honoré. Hostel de Carnavalet, rue Couture-Sainte-Catherine. De Chavigny, rue des Balets. De Chevreuse, rue Saint-Thomas du Louvre. Chomberg, rue Saint-Honoré. Chosne, place Royale. Clermont, rue de la Marche. Clugny, rue des Mathurins. De Coigneux, rue Gilles-Cœur. Condé, rue de Condé, faubourg Saint-Germain. Crequy, rue des Poullies. La Curée, rue Dauphine. Daumont, rue des Poullies. Lesdiguières, rue de la Cerisaie. D'Emery, rue des Petits-Champs. D'O, vieille rue du Temple. Espernon, rue Platrière. Fleury, rue des Bourbonnois, près la Douanne. Saint-Géran, place Royale. Guenegaud, rue des Francs-Bourgeois. De Guyse, rue du Chaume. Du Haillier, rue des Bons-Enfants. De l'Hospital, rue des Fossez de Montmartre. De Léon, rue Garentière. De Liancourt, rue de Seine. De Longueville, rue des Fossés Saint-Germain de l'Auxerrois. De Lorraine, rue Pavée. Du Louvre, chasteau royal. Du Lud, rue du Bouloy. Petit Luxembourg, rue de Vaugirard. De Lyon, rue Sainct-André-des-Arts. Du Macho, rue de Betisy. De Mayenne, rue Saint-Antoine. De Melusine, rue des Bons-Enfants. De Montbazon, rue de Betisy. De Montmorency, rue Saint-Avoye, à présent l'hostel de Mesme. De Nesmond, sur le quay de la Tournelle. De Nemours, rue Pavée en l'université. De Nevers, sur le quay de Nesle. De Nicolay, rue Bourtibour. De Nouion, rue Nouion. Le Palais d'Orléans, fauxbourg Saint-Germain. Palaiseau, rue de Tournon. Prevost de l'hostel, près la Porte-Neuve. Rambouillet, rue Saint-Thomas du Louvre. Roche Guyon, rue des Bons-Enfants. Rostaing, au bout des rues du Cocq et de Beauvais. Royaumont, rue du Jour. Seguier, rue de Grenelle. Seneterre, rue Neufue des Petits-Champs. Sens, rue des Barres. De Soissons, rue des Deux Escus. Souvré, rue Formanteau. Sully, rue Saint-Antoine. Les Palais des Thuilleries. La Trimouille, rue Garentière. De Tresme, rue du Jour, près la place Royale. De Vendosme, rue Saint-Honoré. De Vantadour, rue de Tournon. Hostel de la Ville, à la place de Greve. Villequier, rue des Poullies. Vitry, rue des Minimes. La Vrillière, rue des Petits-Champs. »

Le plan est signé. *A Paris, chez N. Berey, enlumineur du Roy, proche les Augustins, aux deux Globes.*

Il n'y a pas de date, mais on relate dans l'imprimé la mort *de messire Jean François de Gondy, en 1654.*

crouler, aux applaudissements de la foule, l'innocente habitation, tout au plus coupable de l'impopularité du maître; mais le temps où la spéculation abat tout autour d'elle, c'est le nôtre, d'autant plus dangereuse, qu'elle agit sans bruit, sans fracas, qu'elle semble avoir honte de ce qu'elle fait. Vous croyez suivre ses projets et vous n'apprenez son œuvre de destruction que lorsqu'elle est consommée. A la place du vénérable monument elle a fait sa large trouée, et sur le sol nu elle a planté son fatal drapeau où est inscrit : *Terrain à vendre.*

Élevons drapeau contre drapeau, avec la confiance que tous les hommes de cœur et de goût se grouperont autour du nôtre pour le défendre, car il aura pour devise : « Souvenir national, monument historique à conserver. »

(*Prochainement : les Châteaux dans les environs de Paris au XVIIe siècle.*)

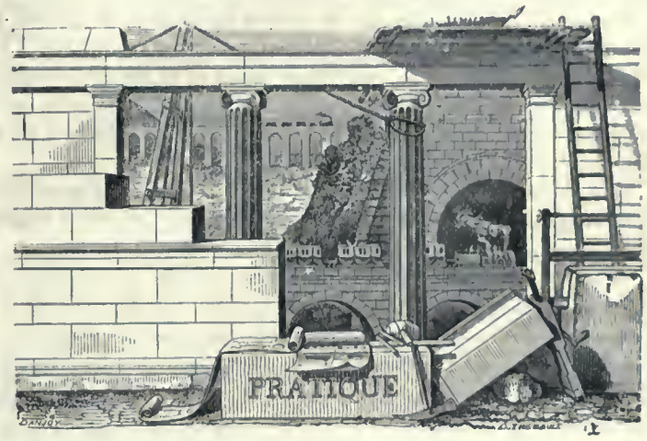

DES HABITATIONS DES OUVRIERS.

Les grandes entreprises de travaux publics qui réunissent des masses de travailleurs en un même point, et le développement toujours croissant de l'industrie moderne qui permet souvent de construire, de toutes pièces, le village destiné aux ouvriers d'une fabrique, d'une usine ou d'une mine, augmentent chaque jour l'intérêt du problème, naguère si dédaigné par les architectes, *de la construction économique d'une habitation saine et commode pour l'ouvrier.*

La concurrence terrible que se font les fabricants, et qui empêche d'augmenter le salaire des ouvriers à mesure que s'accroît le prix des aliments et des loyers, jointe à ce fait moderne de la réunion habituelle des travailleurs en masses nombreuses et compactes, rend plus fréquentes les luttes entre les entrepreneurs de travaux et les salariés; il ne se passe plus une semaine sans qu'on rencontre dans les journaux une ou plusieurs mentions de grèves, de suspension de travaux, de bris de machines, etc.; désordres qui semblent comme le prélude d'une guerre sociale, d'un combat entre les riches et les pauvres, d'une lutte engagée sur toute la ligne entre les entrepreneurs, marchands du travail d'autrui, et les ouvriers.

A défaut d'une augmentation de salaire, qui, en effet, n'est pas toujours possible dans notre état actuel de concurrence industrielle, on pourrait souvent disposer les choses de façon à rendre le salaire plus profitable à l'ouvrier; les architectes surtout pourraient contribuer à ce résultat. Les logements actuels de la classe ouvrière sont sales, délabrés, malsains, et d'un prix élevé; il serait souvent possible de loger les ouvriers beaucoup mieux et à meilleur marché, dans des constructions élevées expressément pour cet objet, et distribuées en conséquence.

Le problème de l'habitation des ouvriers intéresse à la fois tous les grands entrepreneurs d'industrie et de travaux publics, toutes les municipalités, les populations des villes, et surtout les gouvernements. De bonnes conditions architectoniques facilitent une foule d'économies, et assurent le facile maintien du bon ordre, de la salubrité et du bien-être public.

Nous ne négligeons aucune occasion d'informer nos lecteurs des progrès qui se réalisent dans cette direction; nous avons donné déjà plusieurs dessins d'habitations d'ouvriers (Voy. *pl.* 20, 21, 22 et 23; *col.* 150, 210 et 410), et nous en donnerons encore. Nous avons reçu les dessins des maisons de ce genre qu'on vient d'élever à Birkenhead, sur la rive gauche du Mersey, vis-à-vis de Liverpool, et nous les aurions déjà communiqués à nos lecteurs, ainsi qu'un plan de lavoir public qu'on exécute à Londres pour les habitants pauvres, si l'espoir de nous échapper de Paris pendant une huitaine de jours, et de voir par nos propres yeux les travaux de nos confrères d'outre-Manche, ne nous engageait à en remettre la publication jusqu'à notre retour, pour la faire plus complète.

En attendant, nous donnons un extrait du mémoire que M. F. Ducpétiaux, membre du conseil communal et du conseil central de salubrité publique de Bruxelles, vient d'adresser à ces deux conseils. L'objet du mémoire de M. Ducpétiaux est d'exposer un « *Projet d'association financière pour l'amélioration des habitations et l'assainissement des quartiers habités par la classe ouvrière à Bruxelles.* »

Ce mémoire est plein de recherches sur la question de l'architecture ouvrière; il contient les plans de quelques-unes des constructions anglaises que nous avons déjà publiées, et un programme pour la construction de maisons d'ouvriers, contenant des instructions précieuses sur l'emplacement, l'étendue et l'exposition de ces maisons, le nombre des pièces nécessaires, leurs dimensions, distribution, etc., etc. C'est ce programme que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs. Il pourra être encore amélioré et complété; mais tel qu'il est, c'est un document fort utile, et son auteur aura bien mérité de nos confrères de tous les pays. Nous y avons ajouté quelques notes.

PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION DE MAISONS D'OUVRIERS.

Les principaux articles de ce programme contiennent :

1° Le choix de l'emplacement, l'étendue du terrain et l'exposition;

2° La disposition des maisons:

3° La largeur des rues ou des passages;
4° L'élévation des bâtiments et des étages;
5° La distribution, le nombre et la dimension des pièces; la séparation des ménages;
6° Les jardins, les cours et les allées;
7° Les fondations et l'épaisseur des murs, le choix des matériaux;
8° Le sol, les caves et les planchers;
9° Les plafonds et la toiture;
10° Les ouvertures, portes et fenêtres;
11° Les escaliers;
12° Les cheminées et les foyers;
13° La ventilation;
14° L'établissement des latrines;
15° La distribution d'eau;
16° L'écoulement des eaux ménagères, les égoûts, puisards, plombs, etc.;
17° Le mode de coucher, les alcôves, les armoires et autres accessoires.

Nous allons successivement passer en revue chacun de ces articles.

§ 1er. — CHOIX DE L'EMPLACEMENT, ÉTENDUE DU TERRAIN, EXPOSITION.

L'emplacement à choisir pour les habitations projetées doit être salubre, ouvert et accessible à la libre circulation de l'air. Le terrain doit être assez étendu pour permettre le développement le plus large des constructions; il faut qu'il soit sec et à l'abri des émanations nuisibles; on doit éviter un sol d'où s'exhaleraient des gaz délétères, ou celui qui aurait correspondu à un lieu marécageux. Une situation élevée serait également désirable pour mettre les habitants à l'abri des brouillards qui règnent le plus souvent dans les terrains bas et situés au bord de la rivière, et pour protéger les bâtiments contre le danger des inondations et l'action des eaux sur les fondations, les aqueducs et les égoûts.

Pour réaliser ces conditions essentielles, si l'on ne pouvait parvenir à trouver des terrains convenables dans l'intérieur de la ville, il conviendrait de choisir autant que possible des emplacements dans les faubourgs, vers le haut ou sur la pente de la colline. Toutes choses égales, on donnera la préférence aux terrains sur lesquels il serait possible de fabriquer les briques nécessaires aux constructions. On aurait soin surtout de s'assurer, au préalable, de l'existence sur les lieux d'eaux saines et abondantes.

On peut dire en général que, sous l'influence de notre climat, les meilleures expositions sont celles qui permettent au soleil de pénétrer dans l'intérieur des bâtiments. Celle du nord est mauvaise, parce que le soleil ne peut exercer son influence sur les habitations, et qu'à raison du froid habituel qui règne de ce côté, l'humidité y est plus difficile à détruire. L'exposition doit en tous cas s'entendre de celle qui correspond à la façade du bâtiment.

§ 2. — DISPOSITION DES MAISONS.

Les maisons doivent être disposées de façon à faciliter de la manière la plus large l'action de la ventilation extérieure. On évitera, si faire se peut, les impasses qui entravent la libre circulation de l'air, et si l'on se voyait obligé d'y construire des habitations, on pourvoirait du moins à ce qu'au moyen d'espaces, de jardins ou de cours, la ventilation pût s'y établir d'une manière suffisante.

Les maisons adossées l'une à l'autre, sans espace intermédiaire, ont le grave inconvénient d'empêcher cette ventilation si nécessaire; cependant, si, en raison de la configuration et de la valeur du terrain, et de l'économie exigée dans les constructions, on croyait devoir adopter cette disposition, il importerait dans ce cas d'établir la ventilation au moyen de petites cours latérales où pourraient être placées les latrines.

En général, on peut dire que la disposition des maisons doit dépendre de l'étendue et de la configuration du terrain. Là où le terrain serait spacieux et d'un prix peu élevé, on pourrait, particulièrement dans les faubourgs et à une certaine distance de la ville, adopter le système de groupes de quatre, six ou huit maisons.

Ailleurs, si la valeur du terrain exigeait des dispositions plus économiques, on pourrait consulter aussi avec fruit les plans des maisons construites par la société de Londres. (Voy. *planches* 20, 21, 22 et 23 de cette *Revue*.)

Il serait facile de multiplier à l'infini ces combinaisons qui toutes concourent au même but : donner de l'espace, de l'air, de la lumière, du soleil, en aussi grande quantité que possible, aux habitations; augmenter les commodités et les agréments de celles-ci, au moyen de rues larges, de plantations, de pelouses communes, de cours et de petits jardins particuliers.

§ 3. — LARGEUR DES RUES OU DES PASSAGES.

Le projet de construire des habitations convenables pour les ouvriers est intimement lié à l'assainissement et à l'élargissement des rues, ruelles et impasses de la ville et des faubourgs. Il existe à cet égard des règlements dont la Société (1) et ses architectes doivent faciliter l'exécution.

En général, on peut dire que les espaces situés entre les maisons à construire doivent être larges, et qu'il convient de les proportionner à la hauteur des maisons. On ne peut donner moins de 10 mètres de largeur aux rues nouvelles, ni moins de 8 mètres aux impasses et passages, sauf les exceptions qui peuvent être admises pour ceux-ci dans certains cas à déterminer par les règlements locaux.

Dans les faubourgs et hors la ville, la dimension des rues pourrait être proportionnée à l'étendue du terrain; une plantation d'arbres de chaque côté ou une pelouse au milieu embellirait l'aspect du quartier (2).

La nécessité de l'élargissement des rues de Bruxelles, particulièrement dans les quartiers habités par la classe ouvrière, est généralement reconnue; les avantages à retirer de cet élargissement sont nombreux : l'air circulera sans obstacle, la lumière et le soleil pénétreront jusqu'au rez-de-chaussée, le desséchement deviendra facile, et les habitations latéralement situées se ressentiront de ces influences salubres.

La comparaison que nous avons établie entre les rues larges et bien pavées, et les ruelles et les impasses étroites où l'air et la lumière font également défaut, prouve combien la mortalité est plus considérable dans les dernières que dans les premières.

Dans les autres grandes villes, on a constaté les mêmes résultats qu'à Bruxelles. A l'époque de l'épidémie du choléra à Paris, il y a eu, dans les rues étroites où les habitants sont entassés dans les maisons élevées, 33,87 décès sur 1,000, tandis que dans celles qui sont dans de meilleures conditions, il n'y eut que 19,25 décès sur 1,000 habitants.

§ 4. — ÉLÉVATION DES BATIMENTS ET DES ÉTAGES (3).

Il ne suffit pas que les rues soient larges et bien aérées, il faut encore que les maisons ne soient pas trop élevées, ni les étages trop bas. Un, et, suivant les circonstances, deux étages, indépendamment du rez-de-chaussée, telle est chez nous l'élévation la plus convenable pour les maisons

---

(1) Société financière, que M. Ducpétiaux propose d'établir pour l'amélioration des habitations et l'assainissement des quartiers habités par la classe ouvrière à Bruxelles. *Note de M. César Daly.*

(2) Il est à regretter qu'à Paris l'administration ne comprenne pas tout ce qu'une pelouse ajoute de charme et de gaîté aux habitations voisines. L'herbe verte rafraîchit bien mieux les yeux fatigués de l'aspect monotone des murs et des pavés que ne le font quelques filets d'eau, que le vent jette en dehors des bassins et qui forment des flasques boueuses entre tous les joints des pavés. *Note de M. César Daly.*

(3) Les maisons d'habitation construites à la campagne devraient être toutes établies sur des plates-formes de 0 m. 75 c. à 1 mètre de hauteur. Elles en seraient moins humides, plus chaudes, plus saines, sans compter que leur aspect y gagnerait considérablement. *Note de M. César Daly.*

d'ouvriers (1). L'élévation de ces maisons doit d'ailleurs être limitée en raison de la largeur des rues ou des passages dans lesquels elles sont situées. 8 m. 50 c. dans les rues de plus de 9 m. de largeur, et 7 m. dans les rues de plus de 5 m. de largeur, jusques et y compris 9 m., tel est le minimum de hauteur qu'il faut leur donner dans la ville; dans les faubourgs, ce minimum peut être abaissé suivant les convenances.

En tous cas, les étages autres que l'entre-sol et l'attique doivent toujours avoir au moins 2 m. 30 c. de hauteur mesurée entre le plafond et le plancher. Mais la hauteur la plus convenable pour les habitations d'ouvriers est de 3 m. à 3 m. 20 c. de hauteur (2).

§ 5. — DISTRIBUTION, NOMBRE ET DIMENSION DES PIÈCES, SÉPARATION DES MÉNAGES.

En règle générale, il convient autant que possible que chaque famille d'ouvriers ait son habitation séparée (3). Cette habitation devrait contenir au moins trois ou quatre pièces : une qui serve de cuisine, une chambre de réunion ou de travail, et une ou deux chambres à coucher. Les logements doivent être disposés de manière à ce qu'il y ait complète séparation entre les parents et les enfants ayant atteint un certain âge, et, pour ceux-ci, entre les filles et les garçons. A cet effet, on peut opérer des subdivisions et disposer, faute de mieux, une sorte d'alcôve mobile, soit dans la cuisine, soit dans la chambre de réunion ou de travail. Il importe que la dimension des chambres soit proportionnée au nombre de leurs habitants, à leur destination et au mode de ventilation qui y est adopté. Nulle ne doit pouvoir mesurer moins de 35 à 40 m. cubes; la dimension la plus généralement convenable est de 12 à 14 m. carrés de superficie.

Si le prix du terrain était trop élevé pour qu'on pût affecter à chaque famille une maison séparée, il faudrait avoir recours à d'autres combinaisons qui, tout en conservant la séparation des ménages, permettraient de réaliser toutes les économies désirables dans les constructions. A cet effet, on pourrait élever des maisons pour deux, trois ou un plus grand nombre de familles ou de ménages, de manière à ce que chaque logement fût autant que possible distinct et indépendant des autres logements disposés sous le même toit.

§ 6. — JARDINS, COURS, ALLÉES.

Lorsqu'il sera possible de le faire, et que le prix du terrain ne sera pas trop élevé, il conviendra de donner à chaque maison un petit jardin; à défaut de jardin, on pourra se contenter d'une cour. Il serait à désirer que celle-ci eût au moins, en largeur et en longueur, la hauteur des bâtiments qui la dominent; le sol doit être mis à l'abri de l'humidité par un pavement et avoir une certaine pente pour l'écoulement des eaux. Dans le cas où il ne serait pas possible de donner aux cours les grandes dimensions que nous venons d'indiquer, il serait nécessaire de tenir un des côtés au moins, et, s'il est possible, celui du midi, à la hauteur d'un simple rez-de-chaussée.

On ne fait, en général, des allées que dans les maisons qui n'ont pas de cour, et qui, par conséquent, sont privées d'un grand moyen de ventilation; aussi doit-on apporter les plus grands soins pour les assainir en donnant beaucoup d'air aux escaliers qu'elles précèdent, en ménageant les écoulements d'eaux ménagères, de manière qu'elles n'y développent pas des exhalaisons malsaines, et en y entretenant la plus grande propreté. Les gargouilles devraient être toujours bien couvertes et avoir des ouvertures opposées au dehors du bâtiment pour y établir un courant d'air; si on ne le peut pas, il faudrait établir un tuyau d'évent, qui, piqué sur la gargouille, monterait au-dessus des toits. La propreté ne peut être obtenue qu'au moyen d'un bon dallage; le pavé présente trop d'inégalités; enfin la baie d'entrée devrait être fermée par une grille.

§ 7. — FONDATIONS ET ÉPAISSEUR DES MURS, CHOIX DES MATÉRIAUX.

Les fondations doivent être proportionnées à la nature du sol, à l'élévation des maisons et à l'épaisseur des murs. Les tranchées nécessaires à leur établissement doivent être ouvertes jusqu'au bon sol. A défaut de celui-ci, il est indispensable d'employer les moyens d'art ordinaires, tels que des cours de libage, des battues de pieux, des grillages avec ou sans pilotis, plates-formes et racinaux.

Il importe de se servir, pour les murs de fondation, de pierres ou de moellons durs (1) de dimensions ordinaires, liaisonnés et joints entre eux en les posant à bain de mortier de chaux et de sable, par rang ou par assises arasés de niveau.

Les murs de fondation doivent avoir un empatement de 10 cent. au moins de chaque côté des murs en élévation; ils doivent être continus, sans interruption, même au droit des baies qui seraient pratiquées au rez-de-chaussée.

En aucun cas, l'épaisseur des premières assises de ces murs ne peut être inférieure à 0 m. 60 c. pour les maisons à un étage, ni à 0 m. 80 c. pour les maisons ayant plus d'un étage (2).

Toute façade en pan de bois doit être prohibée.

L'épaisseur des façades longeant la voie publique doit être déterminée par leur élévation; elle doit avoir, au *minimum*, 0 m. 33 c. au rez-de-chaussée, et 0 m. 28 c. aux étages, lorsque les étages ne dépassent pas 8 à 12 mètres. Il importe aussi de fixer à 0 m. 28 c. le *minimum* de l'épaisseur des murs de refend, de pignon et de clôture, en briques quelconques.

Le dessus des murs de clôture joignant la voie publique doit être couvert de tablettes en pierres de taille.

Les murs de face, de refend et mitoyens, doivent être liaisonnés à leurs jonctions.

Tous les murs des bâtiments seront, au droit des planchers, solidement attachés ou agrafés au moyen de tirants, d'ancres et de harpons en nombre suffisant.

Il sera enfin construit des voûtes de décharges au-dessus de toutes les ouvertures destinées au placement des portes et des fenêtres. Ces voûtes porteront sur des linteaux de pierre ou de fonte, ou sur des traverses de bois de la même épaisseur que celle du mur.

Les dispositions qui précèdent, extraites du règlement de Bruxelles, sont particulièrement applicables aux constructions à faire dans la ville; on pourrait les modifier, sous certains rapports, pour les constructions que l'on exécuterait dans les faubourgs, en ayant toutefois égard aux règlements particuliers de ces localités.

Le bas des murs, à 6 pouces au-dessus du sol, devrait avoir une gar-

---

(1) Bien entendu, les exigences financières exerceront toujours sur ce point une action plus ou moins despotique. *Note de M. César Daly.*

(2) M. Ducpétiaux nous paraît exiger une hauteur d'étage un peu trop forte; 2 m. 75 c. nous sembleraient suffisants. *Note de M. César Daly.*

(3) Nous n'oserions pas nous prononcer aussi catégoriquement que M. Ducpétiaux en faveur des habitations isolées; ce système entraîne à de plus grandes dépenses de construction; il pourrait être souvent une occasion de perte de temps (Voy. *col.* 210 et suiv.), et rend impossible, ou du moins plus coûteuse et plus difficile, une série de mesures d'économie générale, aisées à réaliser dans de grands édifices où chaque famille a son *appartement* séparé : tels seraient le chauffage et l'éclairage général, la distribution des eaux, surtout des eaux chaudes, etc. *Note de M. César Daly.*

(1) Il faut éviter avec soin d'employer dans les fondations des matériaux qui aspirent l'humidité; il faut par conséquent en rejeter impitoyablement le plâtre, sous quelque forme qu'il se présente. Pour les moyens de lutter avec avantage contre l'humidité, on fera bien de consulter l'excellent *Mémoire* de M. L. Vaudoyer, et les notes non moins précieuses dont M. Janniard l'a enrichi. (Voy. *vol.* 5, *col.* 266, 315, 350 et 446 de cette *Revue*. *Note de M. César Daly.*

(2) La plupart des prescriptions de ce chapitre varieront selon les lieux. *Note de M. César Daly.*

niture de pierre bleue ou seulement d'ardoises, pour empêcher que l'humidité n'attaque les fondations (1).

La brique bien cuite et non vitrifiée, chez nous, est préférable à la pierre, qui n'est pas imperméable et rend les maisons trop froides en hiver et trop chaudes en été. Il y aurait surtout bénéfice dans l'emploi des briques, si la Société établissait elle-même des fours pour leur fabrication; l'architecte aurait à calculer l'économie qui pourrait en résulter.

Il sera aussi utile de faire des études sur la possibilité et l'avantage qu'il y aurait à substituer le fer au bois pour la charpente, les châssis des fenêtres, etc., ainsi que des voûtes en maçonnerie en remplacement des plafonds. L'emploi des briques comprimées sans être cuites, et qui se durcissent à l'air, pourrait également être essayé (2). Les formes et la couleur des briques pourraient enfin être combinées de manière à se prêter à certaines commodités intérieures et à certains embellissements extérieurs, qui, tout en contribuant à varier l'aspect des maisons, n'augmenteraient pas sensiblement les frais de construction.

En Angleterre, il existe des briques de diverses espèces et dimensions appropriées aux différents usages; cette variété donne de grandes facilités pour l'ornementation extérieure (3). En Belgique, l'administration des chemins de fer de l'État a aussi construit pour ses cantonniers des espèces de *cottages,* qui pourraient servir de modèles, dans certains cas, pour la construction de maisons d'ouvriers.

§ 8. — SOL, CAVES ET PLANCHERS.

Le sol sur lequel l'habitation est construite doit être solide, et c'est à l'architecte à veiller sur de telles conditions de terrain. Il faut, autant que possible, comme nous l'avons déjà dit, qu'il ne soit pas humide. Presque toujours cette dernière indication n'est pas remplie et devient la source de l'humectation habituelle des murs, qui s'élève par la capillarité jusqu'à quelques pieds, et d'inconvénients nombreux que l'on doit s'attacher à prévenir avant tout. Si l'humidité est peu considérable, il pourra suffire de tenir le sol intérieur élevé d'une ou de plusieurs marches au-dessus du sol extérieur (4); si elle a au contraire une certaine intensité, il deviendra utile, en tenant d'autant plus à cet exhaussement, de recouvrir le sol intérieur, dans toute la surface de l'habitation, d'un massif continu en bonne maçonnerie hydraulique, en béton, etc. Une voûte qui isolerait le terrain du sol même des pièces, et sous laquelle l'air circulerait, serait sans doute d'un grand avantage; il en serait de même d'un plancher en bois, qui procurerait toujours en outre un sol bien plus sain, moins froid en hiver.

Les caves ne diminuent l'humidité provenant du sol que lorsqu'elles sont bien ventilées par de larges soupiraux et que les matériaux qu'on a employés à leur construction sont hydrofuges; dans le cas contraire, elles sont moins avantageuses, sous le rapport de la transmission de l'humidité, qu'un sol sablonneux ou un remblai de sable et de caillou.

Il convient, en tous cas, que chaque maison destinée au logement d'une ou de deux familles ait sa cave établie dans les meilleures conditions de salubrité.

Le dallage en pierre des chambres, même au rez-de-chaussée, est généralement insalubre à cause du refroidissement qu'il cause aux extrémités inférieures, où il est souvent important de conserver la chaleur, et à cause aussi de l'humidité à laquelle il donne lieu; celui en carreaux ou en briques a les mêmes inconvénients, quoique à un moindre degré. Cependant il peut être adopté pour les pièces du rez-de-chaussée, particulièrement pour celles destinées à servir de cuisine. Un parquet bien fait est le meilleur de tous les planchers; il est utile de ménager au-dessous du parquet des courants d'air qui l'empêchent de toucher au sol; il peut être aussi avantageux de placer au-dessous des corps pulvérulents propres à absorber l'humidité (1).

Il convient enfin de donner au plancher une légère inclinaison vers les portes, de manière à faciliter l'écoulement des eaux lors des lavages.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Une couche continue de bitume ferait bien mieux. (Voy. *vol.* 2, *col.* 481; *vol.* 3, *col.* 23 de cette *Revue.*) *Note de M. César Daly.*

(2) Pour les enduits protecteurs dont on pourrait peindre les constructions de cette nature, voy. *vol.* 1, *col.* 53 de cette *Revue.*
Note de M. César Daly.

(3) Les Anglais emploient quelquefois des briques formées de telle sorte, que, par leur *liaisonnement,* les deux parois du mur sont attachées ensemble tout en ménageant entre elles un intervalle qu'on laisse tantôt vide, et que tantôt on remplit d'un corps non conducteur, le tout pour maintenir l'habitation chaude en hiver et fraîche en été.
Note de M. César Daly.

(4) Si c'est à la campagne qu'on construit, il est bon d'établir une pente douce à partir des murs de chaque face de la maison, afin d'en éloigner les eaux. *Note de M. César Daly.*

(1) Ce genre de remède est bien peu efficace, car les matières pulvérulentes, une fois saturées d'humidité, deviennent inefficaces et même incommodes. *Note de M. César Daly.*

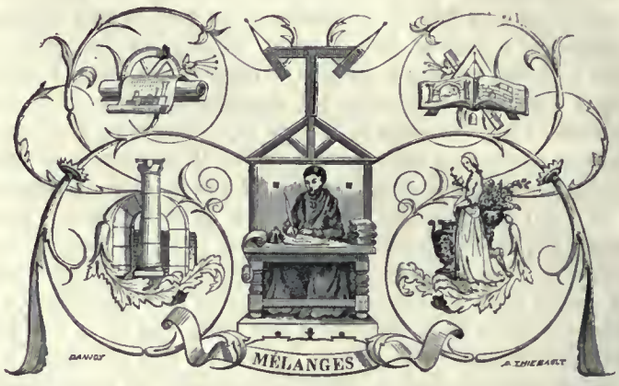

DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE.

Quelles sont les conséquences de la suppression de la patente? Que résulterait-il si l'obtention d'un diplôme devenait nécessaire?

Les architectes, en France, ne sont plus soumis au payement d'une patente, chacun le sait; mais seront-ils astreints, pour exercer légalement leur art, à l'obtention d'un diplôme ou certificat de capacité? C'est là une question débattue activement depuis quelque temps, au sein de la *Société Centrale des Architectes.* Une commission nommée par la Société fut chargée de rédiger le programme des connaissances qu'elle jugerait nécessaires à l'obtention de ce diplôme; et hier, 28 octobre, une réunion générale de la Société fut convoquée pour prendre connaissance du projet de la commission. Voici le programme proposé par elle, et qui vient de recevoir l'approbation de la Société.

Programme des connaissances nécessaires pour l'obtention du diplôme.

1° La langue française;

2° Le dessin de la figure et de l'ornement;

3° Les mathématiques, comprenant:

L'arithmétique, les éléments de l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, et les éléments de statique et de mécanique appliquées;

4° La géométrie descriptive et ses applications à la stéréotomie et à la perspective;

5° Les éléments de physique et de chimie appliquées à l'art de bâtir;

6° La comptabilité des constructions, comprenant le métrage et l'évaluation des diverses natures d'ouvrages;

7° Les lois et les règlements en tout ce qui intéresse la propriété et les constructions;

8° L'histoire de l'architecture;

9° La théorie de l'architecture;

10° La composition d'architecture appliquée à la rédaction de trois projets dont :

Un monument honorifique,

Un édifice public,

Et une maison d'habitation ou toute autre construction particulière;

11° L'expérience pratique des travaux.

Ces diverses connaissances seront constatées par des examens oraux, des épures, des dessins, des mémoires, etc.

Le projet de monument sera exprimé en esquisse à l'échelle de 1 centimètre.

Le projet d'édifice public sera rendu à une échelle d'au moins 5 millimètres. Il sera accompagné d'un mémoire explicatif du système de la composition, de la construction et de la décoration adoptées.

Le projet de construction particulière sera rendu à l'échelle de 1 centimètre; les détails, à une échelle double. Il sera accompagné d'un devis descriptif, d'un détail métrique et estimatif, et d'un cahier des charges.

Toute épreuve, dessin, mémoire, détail, et en général tout travail écrit, figuré ou chiffré, devra être l'œuvre personnelle du candidat qui, en outre, devra prouver, d'une manière authentique, qu'il a suivi, assidûment et avec fruit, des travaux de construction pendant au moins deux années.

Adopté par la commission pour être soumis au conseil.

Paris, le 1er *septembre* 1846.

Signé : A. Blouet, Gourlier, Constant Dufeux, baltard, Brunet de Baisnes.

Adopté en conseil, le 16 *septembre* 1846.

Ce programme va servir de base à une proposition qui sera soumise à l'administration supérieure pour obtenir la création d'un diplôme.

On demandera naturellement quels seront les examinateurs et quelles seront les premières personnes soumises à l'examen?

Sur le dernier point, la Société, dans sa séance du 11 juin dernier, déclara que, pour faciliter la transition, elle était d'avis qu'il conviendrait de délivrer le diplôme, immédiatement et sans examen, à tous les architectes actuellement en fonction et exerçant honorablement leur profession. Quant au premier point, dans sa séance du 1er juillet dernier, la Société émit l'opinion qu'on pourrait instituer un jury d'examen, composé d'architectes choisis parmi les membres de l'*Institut*, du professorat de l'*École royale des Beaux-Arts* (de Paris), du *Conseil général des bâtiments civils* ou de la *Société Centrale*.

Il reste bien d'autres difficultés à résoudre :

A partir de quel moment l'examen sera-t-il obligatoire pour l'obtention du diplôme?

Quel âge faut-il avoir atteint pour se présenter à l'examen?

Quelle sera la pénalité qu'on infligera à ceux qui prendront le titre d'architecte, et qui en exerceront les fonctions sans diplôme?

Un amateur des arts, qui aurait mérité toute la confiance d'un de ses amis, et qui, cédant à ses prières, lui aurait tracé un plan de maisonnette de campagne, devra-t-il être considéré comme en contravention?

Un étranger, un réfugié, qui aurait exercé honorablement la profession d'architecte dans son pays, devra-t-il subir l'examen pour l'obtention d'un diplôme avant de bâtir une cabane en France? Cet artiste peut avoir cinquante ans, une expérience précieuse, et n'être point en mesure cependant de satisfaire à toutes les parties d'un examen tel que le demande le programme adopté dans la séance d'hier; en cela, il aura de grands rapports avec bon nombre de confrères estimables qui figurent dans la *Société Centrale*, et qui ne font pas moins honneur à la profession.

Voici une question d'hospitalité et de générosité nationale : une telle question adressée à des artistes, à des hommes aux chaudes inspirations, au cœur sympathique, ne saurait les trouver indifférents, et nous avons été un peu surpris d'apprendre qu'elle n'avait été formulée par aucun des membres de la Société. Nous avons eu cependant une bien sanglante révolution en France, et des centaines de mille, des millions peut-être de nos compatriotes ont sollicité un accueil bienveillant des autres peuples. Depuis quinze ans, la Pologne, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le Canada, le Brésil, l'ancien et le nouveau monde ont subi de violentes commotions, des populations nombreuses ont été rejetées du sein de la patrie, et ont tour à tour fait appel à l'hospitalité traditionnelle de la France. L'œuvre de la *Société Centrale* n'est donc pas achevée; il lui reste encore bien des questions à examiner; car il ne s'agit pas aujourd'hui de constituer une espèce de *maîtrise*, où la liberté serait tellement asservie au principe de l'ordre, que la réaction ne tarderait pas à se faire sentir : c'est une institution digne autant que durable qu'on veut fonder, une institution dans laquelle l'ordre sera garanti, sans que la liberté et les droits individuels soient opprimés et sacrifiés. La *Société Centrale* poursuit une œuvre destinée dans sa pensée à accroître le sentiment de respect qui s'attache à notre belle profession, en offrant au public toutes les garanties que celui-ci est en droit d'exiger de celui qui porte l'honorable titre d'architecte.

Le principe du diplôme a ses conséquences dont il faut bien se pénétrer : le programme demande des épreuves et des examens sur des parties de théorie et de pratique, d'art et de science, d'histoire et de droit, qui ne sont pas enseignées à l'École d'architecture de Paris, où il ne se trouve ni cours de *physique et de chimie appliquées à l'art de bâtir*, ni chaire consacrée à l'enseignement *des lois et des règlements qui intéressent l'architecture*, ni cours de *comptabilité du bâtiment*, etc., toutes lacunes qu'il faudrait combler, sans compter les réformes que réclameraient les parties de l'enseignement qui y sont professées.

Ces conséquences ont saisi quelques bons esprits; les membres de la commission nommée par la *Société Centrale des Architectes*, animés des meilleures intentions, cherchent encore à compléter, à perfectionner le travail qui doit servir de base à la proposition que la Société compte adresser au gouvernement. Nos lecteurs liront certainement avec intérêt les observations que nous envoie notre honorable confrère M. Brunet de Baisnes, membre lui-même de la commission, et l'un des architectes qui a le plus contribué à l'étude de la matière. M. Brunet de Baisnes, après avoir examiné l'influence que devra exercer l'obligation du diplôme sur l'enseignement de l'architecture, traite aussi la question de la *responsabilité des*

architectes, sous l'influence de la nouvelle législation des patentes. Cette partie du travail de notre confrère est surtout heureuse.

CÉSAR DALY.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Les réflexions ci-après ont peut-être, vu leur actualité, un intérêt dont je vous fais juge.

La *Société Centrale des Architectes* est, comme vous savez, en travail, et depuis longtemps, pour arriver à constituer notre profession sur de nouvelles bases : on veut un diplôme, un titre qui nous permette d'entasser pierre sur pierre, Pélion sur Ossa, et ce sans conteste. Rien de mieux; mais tout en reconnaissant qu'il y a quelque chose à faire, j'avais pensé que la préface de toute réforme devait être une extension de l'enseignement, et aussi quelques modifications dans la façon dont cet enseignement est distribué.

J'ai essayé, dans les pages suivantes, d'indiquer ce que m'a suggéré l'étude de la question du diplôme, surtout au point de vue de l'enseignement, et en prévision du changement que cette possession d'état nécessitera dans notre législation.

Si ces réflexions vous semblent de nature à trouver place dans le journal spécial que vous dirigez si habilement, je croirai n'avoir pas perdu mon temps; dans le cas contraire, je compte sur votre indulgence, qui m'absoudra, j'en suis persuadé, de la faute que j'aurai commise en vous faisant perdre les instants que vous consacrerez à cette lecture.

Paris, ce 19 octobre 1846.

Votre bien dévoué confrère,
BRUNET DE BAISNES.

Une ère nouvelle va commencer pour les architectes. Longtemps confondus par le public et par la loi même avec les entrepreneurs, auxquels ils étaient assimilés, les architectes ont pu se plaindre d'une confusion qui, en même temps qu'elle nuisait à leurs intérêts matériels, portait aussi atteinte à la considération à laquelle ils ont certainement droit, eu égard aux travaux dont ils s'occupent et aux résultats qu'ils obtiennent en contribuant par leurs créations aux splendeurs de la cité et à la richesse du pays.

Aussi, désireux de reconquérir la place honorable qu'ils doivent occuper dans la hiérarchie sociale, place qui leur a toujours appartenu depuis les temps les plus reculés, les architectes, après la tourmente révolutionnaire, firent quelques tentatives pour s'affranchir d'un impôt qui impliquait contradiction avec la nature de leur travaux.

Mais dans cette reconstitution de la société, au milieu de tant de débats contradictoires et d'intérêts divergents, leurs réclamations ne furent pas écoutées. Le législateur les confondit avec une classe qui n'a ni les mêmes intérêts, ni le même véhicule, et les architectes durent se résigner en attendant des temps meilleurs.

Cependant plusieurs architectes, frappés de l'anomalie qui existait entre l'exercice d'une profession artistique entièrement distincte de celle de commerçant avec laquelle on la confondait, puis aussi pour mettre un frein à des envahissements journaliers aussi nuisibles à leurs intérêts qu'à la dignité de leur profession, plusieurs architectes, dis-je, eurent l'idée, et moi-même le premier, dans un écrit rendu public et adressé à mes confrères en juillet 1839, de faire sentir de quel intérêt serait pour l'art et pour l'exercice de notre profession une réunion de tous les architectes vraiment dignes de ce nom, c'est-à-dire faisant preuve de capacité, exerçant honorablement et ne se livrant à aucun acte de commerce.

Cette idée, fécondée par un travail soutenu, a enfanté, en novembre 1840, la *Société Centrale des Architectes,* qui compte aujourd'hui dans son sein, à un petit nombre d'exceptions près, tous les architectes de Paris et des départements.

Au commencement de 1843, la sanction ministérielle est venue donner un caractère d'authenticité et de légalité à notre institution, et c'est aux réclamations d'une réunion légalement constituée, et aussi à la manière si claire et si intelligente avec laquelle la question a été présentée aux Chambres par le rapporteur, que les architectes doivent d'être aujourd'hui affranchis de la patente, impôt d'une minime importance pour chacun de nous, mais qui est toute une révolution dans ce qui nous touche.

En effet, il ne suffira pas sans doute, pour être exempt de la patente, de se dire architecte et de ne faire aucun acte de commerce, il faudra aussi prouver sa capacité. Deux moyens se présentaient pour arriver au but.

Quelques-uns avaient pensé que les conditions d'admission dans la *Société Centrale,* conditions que l'autorité connaît, puisqu'elle a approuvé nos statuts, suffiraient pour faire cette preuve, que dès lors le titre de membre de la *Société Centrale* équivalait à un diplôme, émanant du pouvoir duquel ressortissaient les architectes.

Cependant, quelque satisfaisantes que fussent ces raisons, mus d'ailleurs par un excellent sentiment, d'autres ont pensé que, si minime que fût le nombre des architectes restés en dehors de notre société, ces exceptions devaient être prises en considération; qu'il y aurait plus de libéralisme à en tenir compte, et à demander le diplôme pour tous les architectes exerçant aujourd'hui honorablement la profession sans se livrer à aucun acte de commerce; que respecter les droits acquis, les positions existantes, les consacrer par un titre régulier sanctionné par l'autorité compétente, n'engageait en aucune façon l'avenir, attendu que, dans un délai qu'il ne nous appartient pas de fixer, le pouvoir prendra des mesures dont il comprend toute l'importance pour l'institution du diplôme, dont les conditions ne pourront être remplies avant que l'enseignement ait subi quelques modifications;

Que l'avenir ainsi réservé, il fallait pourvoir au présent; que le titre de membre de la *Société Centrale* était certainement la meilleure garantie de moralité et de capacité; que cependant il y aurait équité sans inconvénients à étendre la distribution du diplôme au petit nombre d'architectes en dehors de la société, sauf à ceux-ci à prouver qu'ils sont dans la catégorie à laquelle s'applique l'exemption de la patente.

Cet avis a prévalu, et un travail qui résume les discussions de plus d'une année va être soumis à l'autorité, à l'effet d'obtenir son approbation, de servir de base aux mesures indispensables pour régulariser notre position, quant à présent et pour l'avenir, ainsi que l'a faite l'exemption de la patente.

Mais ces mesures adoptées et l'institution d'un diplôme exigible à l'avenir pour exercer la profession d'architecte, il faudra, de toute nécessité, que la confusion disparaisse de nos codes, que l'enseignement architectural soit étendu et fortifié, qu'il soit réformé même dans certaines dispositions, etc., etc. Sur ces deux points portent les pages suivantes, qui sont loin d'embrasser toute la question avec les développements qu'elle comporte, mais qui l'effleurent assez pour indiquer l'intérêt qui s'y rattache.

Des Modifications qu'un diplôme nécessiterait dans l'Enseignement de l'Architecture.

Des Changements que l'Exemption de la Patente apportera dans la loi qui règle la responsabilité des architectes.

Suivant Vitruve : « Il est nécessaire que l'architecte soit versé dans la « pratique comme dans la théorie, qu'il se livre également aux spécula- « tions de l'esprit et aux travaux de l'exécution; car l'esprit sans le tra- « vail, et le travail sans l'esprit, ne sauraient former un artiste parfait. »

Cependant, malgré les exigences de Vitruve, auquel il faut toujours remonter pour tout ce qui touche à la profession d'architecte, outre les qualités géminées qu'il vient d'indiquer comme absolument nécessaires à un artiste parfait, les conditions de son programme suffiraient à peine aujourd'hui, que de nouveaux besoins, que les progrès des sciences ont encore étendu le cercle des connaissances à acquérir; et si, du temps de Platon, un bon architecte était déjà une rareté en Grèce, où les arts étaient arrivés à leur apogée, ne nous étonnons pas trop si, de nos jours,

à une époque de transition, d'indécision et d'éclectisme, la perfection n'a pas encore été atteinte.

Le programme que nous proposons dans la *Société Centrale* ne nous mènera pas de prime saut à cette perfection, mais il nous permettra d'acquérir un *moyen savoir*, quant aux sciences exactes, et sous certains rapports généraux; et puisque Vitruve ne demandait que ce *moyen savoir*, tâchons au moins que les dix-huit siècles qui nous séparent de notre auteur aient porté leurs fruits.

Pour satisfaire aux exigences de notre époque et de notre position sociale; pour élever l'éducation de l'architecte au niveau de celle qu'on acquiert dans des écoles, dont la connexité avec certaines parties de l'enseignement architectural crée des analogies et des comparaisons que les architectes doivent vouloir soutenir au moins avec égalité, sinon avec avantage; puis, pour obéir à cette loi du progrès qui pousse sans cesse en avant et les institutions et les individus, peut-on moins faire que d'exiger de l'architecte un ensemble de connaissances qui, pour les sciences mathématiques, sauf les applications spéciales à l'art de bâtir, et sous le rapport littéraire, ne dépasserait guère ce qui est demandé pour le baccalauréat ès lettres? Je ne le pense pas, quoique le programme n'en fasse pas mention, et je n'insisterai pas sur la nécessité de connaître au moins les rudiments des langues grecque et latine, sans le secours desquelles les auteurs et les inscriptions sont inintelligibles.

L'histoire aussi, par ses synchronismes avec les différentes époques de l'art, est un guide trop sûr dans nos recherches archéologiques pour qu'il ne soit pas utile à un architecte d'en posséder au moins les éléments, d'en connaître les faits principaux.

Comment pourrait-il ignorer les événements qui se rattachent aux diverses invasions, dont l'influence sur les arts et sur les peuples a été si profonde; l'origine et les développements des différents styles qui composent le cycle architectural, et ces migrations artistiques auxquelles l'architecture doit ses diverses transformations?

Sans cette éducation première, et qui est loin d'être complète, l'architecte peut devenir un habile dessinateur, un bon constructeur; mais son esprit sans culture ne produira que des œuvres imparfaites.

A tort ou à raison, l'enseignement donné à l'école d'architecture a été critiqué sous plusieurs rapports; il semble, et ceci paraît généralement accordé, que quelques-uns des concours seraient presque illusoires, en ce sens qu'ils ne donnent pas exactement la mesure du savoir de l'élève.

Ceux de construction, par exemple, souvent très-compliqués, et par cette raison impossibles sans secours étrangers, pourraient être simplifiés et atteindre ainsi le but. Les connaissances qu'on doit acquérir dans les différentes parties de la construction seraient mieux prouvées au tableau par quelques figures éclaircissant la démonstration, que par de nombreuses feuilles de dessin qui ne prouvent que de la patience, l'intervention d'autrui, et font perdre beaucoup de temps.

A part quelques épures de stéréotomie, de perspective et de descriptive, mais en petit nombre, les dessins devraient être réservés pour l'expression des compositions architecturales, pour l'ornementation, la décoration, qui n'ont pas d'autres interprètes. Puis il y a des lacunes dans l'enseignement, des questions d'art et de liberté, des répulsions à vaincre, des préférences à contenir, des exclusions à discuter, et à ce sujet qu'il nous soit permis d'emprunter à un auteur bien connu des artistes quelques réflexions critiques dont nous reconnaissons toute la justesse, et qui nous semblent les prolégomènes obligés de tout programme architectural.

Dans l'enseignement de l'architecture, dit M. Chevreul dans son ouvrage sur les lois du contraste, on n'insiste pas généralement assez sur les parties qui se rattachent aux connaissances physico-chimiques et aux arts proprement dits.

Presque tous les développements dans lesquels on entre ne concernent que la forme, et les connaissances positives qu'on professe à ce sujet s'appliquent à des monuments d'une civilisation passée, érigés pour des usages qui ne sont plus les nôtres, il en résulte entre la composition de l'artiste, la destination et la convenance du monument, des non-sens que souvent les plus grands talents ne peuvent sauver entièrement.

En effet, gêné par des types invariables, lié par des canons inflexibles auxquels il a contracté dans l'école l'habitude de se soumettre, l'architecte, dans sa préoccupation exclusivement artistique, oublie trop souvent le but des édifices, leur convenance; et la conséquence forcée de cet oubli, c'est l'absence d'originalité, le défaut de caractère, l'impropriété.

La forme, si belle, si grandiose qu'on la suppose, ne peut tenir que la seconde place dans les compositions architecturales; le principe de la convenance et de la destination devant toujours occuper la première, comme satisfaisant à la principale condition de l'art de bâtir : l'utilité.

Il y a d'ailleurs à distinguer entre les monuments qui ne doivent parler qu'aux yeux et dont la forme est la qualité essentielle, et ceux d'une utilité plus réelle ayant une destination spéciale qui fait que dans ceux-ci la forme est plutôt l'accessoire.

Ce n'est bien souvent que par une fausse application de la belle forme architectonique grecque ou romaine qu'on arrive à revêtir d'une enveloppe menteuse, eu égard à leur destination, des monuments appartenant à un autre ordre d'idées, et à détruire ainsi des rapports de coordination entre la forme et le but de l'édifice, rapports sans lesquels le beau ne peut exister en architecture, quel que soit le choix des éléments employés.

Cette tendance de l'enseignement, cette préférence exclusive pour certains types, doit être modifiée dans l'intérêt de l'art architectural, qui à toutes les époques a été le signe le plus caractéristique de l'état de la civilisation, dont il indique toutes les phases. Cette loi se trouverait violée, et notre époque serait déshéritée de tout caractère si nos artistes, obéissant à un servilisme d'imitation grecque ou romaine, n'employaient dans leurs compositions que les éléments discordants d'une civilisation éteinte.

Or, ne serait-ce pas paraître animé d'un esprit rétrograde que de vouloir plier à des besoins nouveaux et différents, des formes qui tirent leur plus grande beauté d'un accord parfait entre les besoins auxquels elles répondaient et l'état de la société pour laquelle ces monuments avaient été élevés, en tenant compte aussi de la différence des climats et des effets obtenus par une lumière torrentielle qui, en Grèce et en Italie, en faisait valoir jusqu'aux moindres détails?

N'y a-t-il pas aussi quelques dangers pour la liberté, si nécessaire dans les arts que son absence tue l'inspiration, à procéder en quelque sorte par l'exclusion de certaines formes pour en préconiser certaines autres, hors lesquelles on prétendrait que le beau ne peut exister?

L'éclectisme me paraît ici indiqué et rationnel; le beau, en architecture surtout, n'est pas tellement absolu qu'il ne puisse naître d'éléments variables combinés suivant certaines lois, suivant certains rapports harmoniques, dont l'œil et la pensée se trouveraient satisfaits.

Admettons, ce qui n'est pas controversé, je pense, que le beau ne résulte pas nécessairement de l'emploi systématique de l'élément grec ou romain; on arrivera, par une conséquence très-logique, à laisser à l'esprit et au goût faire l'essai de leur plus belle qualité, de celle qui constitue le génie, de l'invention, ou au moins concédera-t-on à l'artiste le droit de choisir entre tous les styles celui qui s'assimilerait le mieux à ses idées d'esthétique.

Et si, pour certains esprits, l'art du moyen âge, par exemple, paraît manquer de ces rapports rhythmiques, dont l'art grec surtout nous fournit de si beaux et de si célèbres exemples, on ne peut disconvenir cependant que les impressions dont nul ne peut se défendre en parcourant les monuments de l'art chrétien ne soient grandes et fortes, et telles qu'on les ressent à la vue des plus belles créations.

Puis, si de cet ensemble saisissant on descend au détail, si on essaye de raisonner son admiration, on arrive à découvrir certains rapports, certaines lois, dans lesquels l'art et la science sont si intimement liés, le

système décoratif si bien approprié à la place, si original même par sa nationalité, qu'il devient impossible de nier les rapports qu'on n'avait pas aperçus tout d'abord, sous l'influence du grandiose du tableau et de la magie des effets.

Pour l'époque de la Renaissance, malgré le défaut d'originalité de la plupart des monuments de cette période, malgré l'ornementation luxuriante sous laquelle disparaît souvent la pureté de la forme originelle, lorsque cette décoration n'en masque pas la pauvreté, l'architecture de la fin du XVe siècle, cet emprunt souvent intelligent aux formes que l'on a appelées classiques, a du moins ce bon côté que la destination de l'édifice, son caractère, sont clairement indiqués, et, pour ne parler que de notre pays, à de rares exceptions près, la forme est bien celle qui convient à notre climat, à nos besoins; la proportion des vides est calculée de façon à répandre la lumière, tout en protégeant contre l'influence et les variations d'un ciel moins torréfiant que celui de la Grèce et de l'Italie.

Et si, dans l'architecture dont nous parlons, l'invention n'occupe pas une grande place, l'habileté avec laquelle sont combinés les éléments d'un autre temps, d'une autre civilisation, doit rendre indulgent pour des emprunts faits à un passé dont la splendeur a laissé tant de traces.

Plus près de nous encore le siècle du grand roi nous fournit les exemples, sinon de pureté, à un certain point de vue, du moins de magnificence, et les compositions grandioses exécutées sous ce règne sont encore des modèles dans lesquels l'artiste peut avec discernement puiser des inspirations.

L'afféterie même du style Louis XV, cette parure recherchée et trop enrubanée, sous laquelle disparaît presque complétement la majesté du style, la grandeur de la forme, cette architecture de boudoir et de petite maison, licencieuse comme les mœurs de l'époque, peut, dans de petites choses et dans certains détails, trouver des applications que le goût ne réprouverait pas toujours.

Il résulte de ce qui précède qu'emprisonner l'art dans des types absolus et exclusifs, que l'enfermer dans des limites qu'il ne pourrait franchir sans encourir une sorte d'excommunication, c'est l'anéantir, c'est tuer l'invention, c'est arrêter l'essor du génie que de vouloir l'immobiliser au profit de certains types sacramentels, hors desquels tout ce qu'il produirait serait frappé d'anathème.

C'est un peu cependant ce qui arrive aujourd'hui : l'art a ses Guelfes et ses Gibelins, ses classiques et ses romantiques. Certes, il faut des règles, un frein qui contienne l'imagination dans ses écarts; mais ces règles, ces rapports, cette harmonie, tous les styles, toutes les époques nous les montrent à différents degrés plus ou moins perfectionnés, mais cependant certains, irrécusables; et il ne peut en être autrement, car ces rapports sont naturels, instinctifs, et empruntés à notre organisation, dont ils dérivent, et qu'ils reflètent, mais modifiés par le goût, l'observation, les temps et les lieux.

La conclusion de ces réflexions préliminaires est indiquée, je pense : c'est, pour l'art architectural, une liberté illimitée quant au style, quant aux époques, quant aux éléments à employer par l'artiste dans les créations, dans l'enseignement; par conséquent, aucune exclusion, aucune répulsion systématique, aucune préférence absolue.

La fin que doit se proposer l'architecte dans ses compositions, c'est de satisfaire aux deux conditions principales de l'art de bâtir, *le beau et l'utile;* peu importe le moyen, l'élément employé, si le but est atteint.

Le professeur ne doit donc en aucune façon entraver la marche de l'artiste, en posant des barrières infranchissables dans telle ou telle direction, mais bien plutôt lui faire parcourir toutes les routes en lui indiquant les écueils dont chacune est semée.

Après cette exégèse de la partie spéculative de notre profession, de l'art envisagé abstraitement, il nous reste à examiner la position de l'architecte, donnant un corps, une forme tangible à ses idées; et ici apparaissent de grandes difficultés.

En effet, l'architecte n'agit plus seul dans cette opération; il a pour auxiliaires des entrepreneurs, des ouvriers qui, mus par d'autres sentiments que ceux dont l'artiste est animé, ont aussi d'autres intérêts. Puis, dans une édification quelconque, il y a des règlements à observer, des lois auxquelles il faut obéir, des contiguïtés à ménager.

Établissons la fonction de l'artiste dans la réalisation de ses plans, et remontons jusqu'à Louis XIV, le fondateur de l'ordre établi jusqu'aujourd'hui dans la classe des architectes.

Au conseil des bâtiments formé par les soins de Colbert à l'occasion de la construction de la colonnade du Louvre, avait succédé l'Académie d'architecture, dont la première séance publique, le dernier jour de l'année 1671, révéla toute l'importance. Depuis, en 1690, Louis XIV créa par un édit cinquante nouveaux offices d'experts-jurés, divisés en deux classes : la première, composée de 25 bourgeois architectes, lesquels devaient avoir expressément, et par acte, renoncé à faire aucune entreprise directement ou indirectement, à peine de privation de leur charge; c'étaient des architectes proprement dits; la seconde classe se composait d'architectes faisant l'entreprise, qui n'étaient point astreints aux mêmes obligations.

En 1788, les architectes étaient encore partagés en directeurs de travaux et en entrepreneurs. Dans ce dernier cas, on leur allouait 10 p. 100 de bénéfice sur leur entreprise; dans le premier cas, ils n'avaient droit qu'au sol pour livre ou 20e du montant des travaux.

La révolution de 89, en détruisant les maîtrises, les jurandes et les offices, laissa à chacun le droit d'exercer sa profession sans restriction, et les architectes ne s'occupèrent plus que de la partie artistique de la profession, laissant à des entrepreneurs à se charger de la construction, à faire acte de commerce; et à ce sujet, l'Assemblée constituante fut saisie d'une demande des architectes tendant à obtenir la suppression de l'impôt qu'ils étaient obligés de payer sous le nom de patente, et qui, suivant eux, ne pouvait s'adresser qu'aux commerçants; leur demande fut rejetée, et les architectes continuèrent à payer au fisc un droit, une sorte de licence, d'exercer leur profession, quoique jamais cette profession n'eût figuré sur le tableau des commerçants. L'année dernière enfin, la chambre des députés accueillit une demande dont les motifs, exposés avec une grande lucidité, convainquirent les pouvoirs que la profession d'architecte, étant toute libérale, ne devait pas être frappée d'un impôt qui l'assimilait aux commerçants; et aujourd'hui les architectes, considérés comme des directeurs de travaux, en restant tout à fait étrangers à l'entreprise, sont affranchis de la patente.

Mais cette nouvelle disposition doit modifier singulièrement l'art. 1792 et 2270 du code civil, touchant la responsabilité. L'esprit de ces articles a plutôt en vue les entrepreneurs, avec lesquels le législateur a bien pu confondre l'architecte, puisque les deux professions n'étaient pas alors très-distinctes.

Il y a donc lieu à rechercher aujourd'hui quelle est la part de responsabilité qui, dans une construction quelconque, doit incomber à l'architecte qui la dirige et en a donné les plans.

En droit et en équité, on ne peut répondre que de ses actes. Quels sont, dans une construction, les actes de l'architecte? quels sont ceux de l'entrepreneur qui exécute d'après les plans et sous la direction d'un architecte?

D'après le principe que nous venons de citer, l'architecte devrait répondre seulement de ses plans, car les plans ce sont des actes; et si ceux-ci contenaient des vices de construction ou des contraventions aux lois et règlements sur les constructions et sur le voisinage, toutes choses qu'il ne lui est pas permis d'ignorer, nul doute que la responsabilité de l'architecte ne fût dans ce cas absolue; car ce qu'il a fait est de son ressort exclusif.

Mais dans la construction il n'agit plus seul, et son intervention se borne à une surveillance des actes de l'entrepreneur et de l'ouvrier qui est chargé d'exécuter ses plans; ce ne sont donc plus là des actes d'architecte. Ce n'est que par extension et par une sorte de confusion que le législateur a frappé l'architecte, l'entrepreneur ou l'ouvrier, de la même pénalité.

En effet, l'ouvrier entrepreneur a, comme commerçant, d'autres intérêts que l'architecte, dont les honoraires fixes ne peuvent augmenter en raison du bénéfice de l'entrepreneur; celui-ci, au contraire, en éludant certaines conditions auxquelles il est astreint, soit par un marché, soit par la nature des obligations qui sont une nécessité de sa profession, peut augmenter ses bénéfices en fournissant moins, ou des qualités inférieures, et en ne donnant pas à la main-d'œuvre toute la perfection à laquelle il est tenu pour chaque nature d'ouvrage. Il devrait donc répondre seul d'actes qui lui sont personnels, dont seul il a retiré le profit.

A quel titre l'architecte deviendrait-il responsable des méfaits de l'entrepreneur ou de l'ouvrier?

On objecte que le directeur des travaux doit, par une surveillance sévère, prévenir les abus et les fautes dont nous venons de parler.

Oui, en généralisant et comme principe, l'architecte peut empêcher certaines fraudes; mais quelque exacte que puisse être sa surveillance, les détails de la construction sont si multipliés, qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, que sa vigilance ne soit pas quelquefois surprise.

Aussi nous croyons qu'il faut distinguer entre les fautes commises dans la construction.

Si leur retour fréquent accuse une négligence continue, un défaut de surveillance, ou l'incapacité du surveillant, celui-ci doit être responsable, *magna negligentia culpa est, magna culpa dolus est.*

Mais si les vices signalés ont pu échapper à la surveillance intelligente et presque quotidienne, il ne nous paraît pas juste de faire peser sur l'architecte la responsabilité d'actes qu'il a tout fait pour empêcher, et dont la perpétration a pu lui échapper. Il faut, pour que l'architecte soit responsable d'autre chose que des actes qui lui sont propres, que la connivence soit prouvée, que son incapacité ressorte avec évidence de la faute qu'il aurait laissé commettre, ou qu'il en ait retiré un lucre qui expliquerait son défaut de surveillance et sa participation à un acte sur lequel il aurait fermé les yeux, mû par un coupable intérêt.

Pour les actes dans lesquels l'architecte intervient accessoirement, et où sa responsabilité se trouve confondue par la législation actuelle avec celle qui pèse sur l'entrepreneur, il faudrait, pour juger les différentes questions qui se présentent dans l'espèce, se souvenir toujours que dans une construction quelconque, soit pour l'État, soit pour les particuliers, l'architecte est un mandataire dont la rémunération est fixe;

Que l'entrepreneur, au contraire, celui qui donne une forme aux conceptions de l'architecte, est un commerçant qui, en exécutant les plans d'une construction, fait un acte de commerce, en ce sens qu'il revend des matériaux qu'il a achetés et sur lesquels il fait un bénéfice, et qu'il vend aussi la main-d'œuvre nécessaire pour l'emploi de ces matériaux, et que, sur cette seconde vente, il fait un nouveau bénéfice; que le gain qu'il peut espérer retirer de cette double opération peut s'augmenter encore, soit par l'infériorité de la matière fournie, soit par l'imperfection de la main-d'œuvre.

Les positions sont donc bien différentes, et on ne pourrait sans injustice appliquer à l'architecte, pour les fautes qu'il n'a pu commettre, la pénalité qui doit frapper l'entrepreneur seul, puisque seul il en a retiré le profit, *is fecit cui prodest.*

Espérons que la législature fixera prochainement toutes les indécisions à ce sujet. Il y a urgence; car aujourd'hui que la loi a distingué entre la profession d'architecte et celle d'entrepreneur, toute confusion dans la répression des fautes doit disparaître. *Suum cuique.*

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE LYON

Créée en même temps que les écoles de Dijon et de Toulouse, c'est-à-dire au moment de la réorganisation de l'instruction publique en France, l'école de Lyon n'a pas tardé à prendre le premier rang parmi les écoles d'art des départements.

La renommée qu'elle s'est acquise n'est due qu'à la protection spéciale que la commune de Lyon accorda à une institution qui l'honore, et qui, grâce aux soins particuliers de l'administration municipale, ne peut que la faire concourir dans une proportion plus forte à la gloire de la ville.

Si l'école de Dijon peut citer quelques artistes qui ont acquis une certaine renommée, ce ne sont que ceux qui ont été achever à Paris leur éducation; mais l'école est toujours restée ce qu'elle était dans le principe, tandis que celle de Lyon est parvenue à acquérir un caractère qui lui est propre.

La ville de Lyon ayant consacré le magnifique palais de Saint-Pierre à tous les établissements de science et de beaux-arts de la ville, l'école fut fondée en même temps que le musée, la bibliothèque et les collections d'antiques. Un directeur avait sous ses ordres toutes les sections, et un règlement général, émané du conseil municipal, et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, en date du 29 germinal an X, fut jusqu'à ces derniers temps le seul code qui régit cet établissement.

Mais depuis longtemps ce règlement était abrogé par le fait, car le musée et les collections prenant plus d'importance, on avait reconnu qu'un seul administrateur ne pourrait offrir une réunion de connaissances suffisantes pour que ces différentes sections restassent toujours au niveau de la science. A la mort de M. Artaud, directeur, la ville a nommé des conservateurs particuliers pour chaque section.

L'école des Beaux-Arts, qui recevait du gouvernement une subvention de 10,000 francs, vit chaque année son budget s'augmenter par les allocations successives de la ville. Des enseignements nouveaux étaient fondés; un directeur fut nommé, et l'enseignement recevait d'année en année des modifications importantes. On se trouve aujourd'hui sans autre règlement que l'usage, car l'ancien est tellement modifié, qu'on y trouve à peine les indications de l'état actuel de l'école.

Depuis longtemps le conseil municipal songeait à élaborer un nouveau règlement lorsque j'arrivai à Lyon pour inspecter l'école.

Le plan d'organisation que vous avez donné, monsieur le Ministre, aux écoles d'art de Paris, a fixé l'attention du maire, sous l'autorité duquel l'école est placé. En effet, la ville de Lyon, tout en voulant conserver dans l'école l'enseignement supérieur des beaux-arts, la peinture, la sculpture et l'architecture, n'oublie pas que le but spécial de l'enseignement est de former des artistes dessinateurs pour ses fabriques et ses manufactures de soieries et de châles.

Dans l'origine, on avait établi un cours de mise en cartes, genre de dessin particulier à la fabrication des étoffes, qui consiste à transposer sur les cartons des métiers les dessins destinés à être exécutés dans les tissus.

Cet enseignement fut remplacé par une classe de dessin appliqué à la fabrique. On a pensé que ce cours donnerait des résultats plus étendus, et que le cours de mise en cartes devait entrer entièrement dans l'enseignement industriel.

Le professeur reçoit les élèves qui ont suivi les cours de dessin d'éléments et de dessin de la fleur. Mais malgré tout le zèle qu'il peut apporter à cet enseignement dont l'importance devient de plus en plus grande pour la ville de Lyon, il reconnaît que ses élèves manquent encore d'une instruction suffisante pour bien

comprendre ses cours. Un cours méthodique d'ornement qui s'appliquerait non-seulement au dessin plane, mais encore à toutes les branches de la sculpture en bois, en métal et en pierre, et à la décoration des édifices, comblerait cette lacune.

Depuis longtemps le conseil municipal attend du gouvernement les moyens de réaliser cette pensée; et dans l'état de la fabrique de Lyon, en présence de la concurrence étrangère et au moment d'établir des relations commerciales avec des pays qui n'ont jamais trafiqué avec la France, ce besoin devient plus impérieux que jamais.

L'arrivée à Lyon d'un envoyé du ministre a prouvé à la ville que son école des Beaux-Arts n'est point oubliée par l'administration supérieure. M. le maire, et M. Reyre, adjoint, chargés spécialement de la section des Beaux-Arts, m'ont fait connaître dans le plus grand détail l'organisation de l'école, et ont particulièrement insisté sur cette question de l'enseignement de l'ornement. Dès l'année 1844, un mémoire à ce sujet avait été adressé au conseil municipal.

La chambre de commerce de Lyon, assemblée par M. le préfet du Rhône, a reconnu la nécessité de donner à la fabrique de Lyon les moyens d'étendre ses relations avec les États asiatiques; car, poursuivant la fabrication et l'exportation des tissus semblables à ceux de l'Orient; considérant que les soieries de Lyon sont d'un écoulement difficile par les marchés d'Orient, parce qu'ils ne s'adressent pas à la masse des consommateurs, la chambre de commerce a décidé qu'il serait écrit à M. le Ministre du Commerce pour le prier de faire acheter, par l'intermédiaire des consuls résidant dans les provinces d'Asie, tous les tissus de soie, de laine et de coton qui seraient susceptibles d'être imités par la fabrique lyonnaise.

L'état des choses en Orient commande au commerce français de ne pas laisser en d'autres mains européennes le commerce des tissus, que l'incurie et la mauvaise administration ont enlevé aux indigènes.

Parmi les tissus envoyés à notre dernière exposition de l'industrie, on remarquait quelques ouvrages faits dans le goût oriental, mais le dessin offrait, à l'œil exercé, de nombreuses incorrections; en effet, les dessinateurs de Lyon manquent totalement de modèles de ce genre. Quelques plâtres dépareillés du palais de l'Alhambra sont tout ce qu'on peut offrir à l'étude des élèves. Le gouvernement est aujourd'hui en mesure, par les nombreuses publications qu'il a ordonnées, de combler cette lacune.

ORGANISATION ACTUELLE DE L'ÉCOLE.

Enseignement. — Professeurs.

L'enseignement donné dans l'école de Lyon est gratuit; il est placé sous la surveillance d'un directeur qui correspond avec le maire pour tout ce qui concerne l'administration. Les élèves sont admis lorsqu'ils ont plus de quatorze ans; ils sont tenus de parcourir successivement les classes suivantes :

Principes. 1re, 2e section. — Dessin d'après le plâtre. — Dessin d'après le modèle vivant. — Peinture et dessin d'après nature. — Peinture et dessin pour la fleur. — Composition applicable aux manufactures. — Architecture, géométrie. — Gravure, perspective. — Sculpture, anatomie.

Chacune de ces classes est sous la direction d'un professeur spécial; mais comme plusieurs de ces enseignements ont été créés depuis peu d'années et que les professeurs reçoivent de la ville la totalité de leur traitement, ils ont été nommés par le maire, tandis que la plupart des autres professeurs sont nommés par ordonnance du roi.

Le directeur, M. Bonnefond, peintre de mérite, dont le zèle est depuis longtemps apprécié par la ville de Lyon, cherche surtout dans l'enseignement à donner aux élèves le goût et l'habileté de l'exécution. Tous les modèles de dessins sont des dessins originaux; il a banni, avec raison, la tête gravée et la lithographie. On ne saurait dire tout le soin qu'il lui a fallu pour réunir un assez grand nombre de modèles dessinés par les élèves médaillistes de l'école de Paris, et qui sont, pour la plupart, des ouvrages ayant remporté des médailles ou des mentions. Les têtes crayonnées ou ombrées à l'estompe sont pour les jeunes élèves un guide bien plus sûr que les médiocres estampes qui servent de modèles dans la plupart des écoles.

Un pareil résultat ne s'obtient pas en un jour, et quel que soit le besoin des établissements d'art d'entrer dans cette voie, je ne saurais, monsieur le Ministre, qu'appeler l'attention de Votre Excellence sur des résultats aussi remarquables, sans pouvoir vous proposer un moyen immédiat d'arriver à ce but. Les dépenses qu'entraînerait la commande de tant de modèles divers, seraient au-dessus des ressources du budget si limité des écoles; mais si vous pensez que le crédit ouvert à la direction des Beaux-Arts pour achat et commande de tableaux peut être appliqué à la commande de dessins destinés à être donnés comme modèles dans les écoles, alors, au lieu de tableaux qui ne servent pas à l'étude, le ministère de l'Intérieur se verrait en peu d'années en mesure de doter les écoles de dessins corrects, et faits dans le bon esprit de l'école des Beaux-Arts. Les dessins d'ornement, si rares encore et pourtant si utiles, pourraient se commander à des dessinateurs de mérite; ce serait pour les écoles des départements, et même pour celle de Paris, une ère nouvelle, puisque la plupart de ces établissements ne restent en arrière du progrès général que faute de bons modèles. Si le dessin lithographié peut, dans certains cas, suppléer, d'une manière insuffisante, il est vrai, au dessin original, il n'en est pas de même pour les modèles d'architecture et de lavis, rien ne les remplace, et les écoles qui n'ont pas de dessins originaux ne peuvent pas former des dessinateurs architectes.

Pour les modèles en relief, la difficulté n'est pas aussi grande, parce qu'on peut multiplier autant que l'on veut les plâtres pris sur les monuments; quoique les magasins de l'école de Lyon soient assez bien fournis de modèles de figures et d'ornements sculptés, ils manquent encore de bons exemples d'architecture antique. Le directeur a également manifesté le désir de posséder à l'école les plâtres du Parthénon, et surtout les métopes et la frise des Panathénées.

Les prix du concours de fin d'année consistent en médailles et objets d'étude; le concours commence au mois de juin, et la distribution a lieu à la fin du mois d'août. Les vacances durent deux mois, et la rentrée des classes a lieu au 1er novembre. Les concours de fin d'année sont jugés par un jury composé de peintres et de dessinateurs et d'artistes étrangers à l'école; les professeurs sont tout à fait exclus du jugement des concours de fin d'année. Il n'a pas semblé à la commission de surveillance qu'il fût juste d'exclure complétement du jugement du concours les professeurs des écoles. Adjoindre au comité d'enseignement un jury qui puisse contre-balancer une majorité est une précaution suffisante. La commission a pensé que, les écoles étant instituées

pour suivre le mouvement de l'art dans toutes ses applications à l'industrie, on devait prendre toutes les précautions possibles pour que l'enseignement ne demeurât pas stationnaire, ni qu'un parti pris d'enseignement n'étouffât toute idée d'innovation, ce qui aurait pu avoir lieu si les professeurs nommés à vie eussent été seuls chargés d'enseigner et de juger les travaux. Mais d'un autre côté, les professeurs, devant être considérés comme les hommes les plus compétents pour apprécier les œuvres des élèves comme exécution, ne peuvent pas être déplacés dans le jury d'examen, du moment que l'opinion du dehors peut aussi se produire. C'est en vue de cette considération que, dans le règlement des écoles de Paris, il a été statué que le comité d'enseignement, composé des professeurs, sera assisté d'un jury composé d'artistes étrangers à l'école, et pris dans des catégories déterminées par le directeur et nommés par le ministre.

Je pense, monsieur le Ministre, que, pour les écoles de départements, la même disposition doit être conservée, et cela est d'autant plus nécessaire, qu'en dehors des professeurs des écoles il ne se trouve pas un grand nombre d'artistes comme à Paris, membres de l'institut, ou anciens pensionnaires de l'Académie de Rome.

Le comité d'enseignement, sous le nom de conseil d'administration, fonctionne depuis longtemps à l'école des Beaux-Arts de Lyon, indépendamment du directeur et des professeurs; il se compose des directeurs des différentes sections d'arts et de sciences du palais de Saint-Pierre; mais ces membres n'ont pas voix délibérative.

CH. TEXIER,
Arch., commissaire près l'établissement des Beaux-Arts.

Règlement de l'école royale des Beaux-Arts de Lyon.

TITRE I.

DIRECTION, ADMINISTRATION.

ART. 1. L'école royale des Beaux-Arts est régie par un directeur dans les limites posées par le présent règlement, sous l'autorité du maire de la ville de Lyon.

Le titre de directeur est attribué au professeur de peinture de la figure.

ART. 2. Il est chef de tout le personnel de l'école.

ART. 3. Le directeur administre l'école conformément au présent règlement, d'après les décisions du maire.

ART. 4. Il surveille toutes les parties de l'enseignement, préside toutes les réunions de professeurs, et transmet au maire le procès-verbal de leurs délibérations avec son avis.

ART. 5. Il rend compte, à la fin de chaque trimestre, de l'administration de l'école, des résultats de l'enseignement, du nombre des élèves qui ont suivi les cours, et du mouvement du personnel des élèves.

ART. 6. Il correspond seul avec le maire pour tout ce qui concerne le service qui lui est confié.

ART. 7. Il adresse au maire les rapports pour les cas extraordinaires, et un rapport général à la fin de l'année, avec les propositions qui lui paraissent utiles au progrès de l'enseignement et à la bonne administration de l'école.

ART. 8. Il est chargé d'assurer les services de l'établissement, tels que chauffage, tenue des classes, éclairage, etc., etc.

ART. 9. Le maire ordonnance, dans les limites du budget, toutes les dépenses de l'école.

ART. 10. Le maire fait payer tous états d'émargement, tous bons, mémoires et propositions de payement, après qu'ils ont reçu le visa du directeur.

ART. 11. La comptabilité générale de l'école est tenue par le maire.

ART. 12. Un secrétaire est attaché à l'école pour tenir les écritures, dresser tous les états, tenir les registres des procès-verbaux, et faire les inscriptions des élèves.

TITRE II.

ENSEIGNEMENT, PROFESSEURS, CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ D'ENSEIGNEMENT.

ART. 13. L'enseignement donné dans l'école est gratuit; aucune rétribution ne peut être perçue à aucun autre titre, sur les élèves admis à l'école.

ART. 14. L'enseignement se divise en treize classes indépendantes l'une de l'autre, savoir :

1° Les principes de dessin, 1re et 2e classe;
2° Le dessin d'après le relief;
3° Le dessin d'après le modèle vivant;
4° La peinture de la figure d'après nature;
5° Sculpture de la figure humaine et des ornements;
6° L'architecture;
7° L'ornement démontré;
8° Dessin et peinture des plantes;
9° Composition d'ornements applicables aux manufactures;
10° Gravure;
11° Perspective;
12° Géométrie;
13° Anatomie comparée appliquée aux arts.

ART. 16. L'enseignement de chacune des classes mentionnées à l'article précédent est confié à un professeur spécial.

ART. 15. Il pourra temporairement être remplacé dans ses fonctions par un professeur suppléant, désigné par le titulaire, et présenté à l'agrément du maire par le directeur, qui rendra compte des motifs de l'absence du professeur.

ART. 17. Le conseil d'administration se compose du maire, du directeur et des professeurs, qui seuls ont voix délibérative; les conservateurs des diverses collections du palais des Arts ont droit d'assister aux séances du conseil d'administration avec voix consultative.

ART. 18. Le conseil d'administration est présidé par le maire; le directeur le remplace en cas d'absence.

ART. 19. Pour que les délibérations du conseil d'administration soient valables, il faut que les deux tiers des membres enseignants soient présents.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

ART. 20. Le conseil d'administration se réunit le premier jour non férié de chaque mois, et toutes les fois qu'il est convoqué par le maire. La présence des professeurs à ces réunions est obligatoire.

ART. 21. Le conseil règle les modèles et méthodes d'enseignement, et délibère sur toutes les questions relatives à l'enseignement.

ART. 22. Le conseil juge, à la suite des concours trimestriels, les élèves qui sont capables de passer d'une classe dans une classe supérieure. Il décide, de la même manière, si un candidat, qui fait preuve de connaissance dans les éléments du dessin, peut être, sur la proposition d'un professeur, admis dans une des classes désignée par le candidat.

ART. 23. Dans la dernière séance de chaque année, le conseil délibère sur le programme d'enseignement pour l'année suivante, et le transmet au maire.

TITRE III.

DES ÉLÈVES.

ART. 24. Pour être élève de l'école, il faut : 1° avoir constaté sa qualité de Français; 2° être âgé de quatorze ans révolus; 3° présenter un certificat de vaccine ou avoir eu la petite vérole; 4° être fils de parents établis à Lyon, ou avoir pour correspondant une personne domiciliée à Lyon; 5° savoir lire et écrire correctement, et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique.

ART. 25. L'examen d'admission sera fait par le professeur de géométrie pratique, auquel seront adjoints deux professeurs de l'école, désignés par le conseil d'administration, et présentés à l'agrément du maire par le directeur.

ART. 26. Les élèves étrangers, nés en France, qui satisfont aux conditions ci-dessus énoncées, pourront être admis à l'école sur la proposition du directeur, agréée par le maire.

ART. 27. Il est tenu, au secrétariat de l'école, un registre matricule contenant les demandes d'admission inscrites selon leur ordre de date. Le registre doit recevoir les noms et prénoms des candidats, le lieu et

la date de leur naissance, les noms, professions et domiciles de leurs parents ou de leurs correspondants.

Les noms des élèves admis sont inscrits par ordre alphabétique.

Art. 28. Toute place vacante à l'école est accordée de préférence aux enfants de négociants ou fabricants de Lyon qui se destinent aux manufactures de soie de la ville.

Art. 29. En entrant à l'école, les élèves doivent être munis des instruments nécessaires à leurs études.

Art. 30. Ils sont tenus de suivre le cours pour lequel ils ont été inscrits, et ne pourront en suivre un autre que par suite d'une décision du conseil d'administration, prise conformément à l'article 22.

Art. 31. Tout élève qui, après deux ans d'études dans la classe des principes, n'est pas jugé, par le conseil d'administration, capable de passer dans une classe supérieure, sera rendu à sa famille.

TITRE IV.

ÉTUDES, POLICE EXTÉRIEURE.

Art. 32. L'école est ouverte aux élèves, à dater du 1er novembre, tous les jours, excepté les dimanches, jeudis et fêtes conservées.

Les classes ont lieu, savoir :

Du 1er novembre au 1er mars, de neuf heures du matin à deux heures après midi.

Du 1er mars au 31 août, de neuf heures du matin à une heure.

Art. 33. Les professeurs sont présents à l'école pendant toute la durée des classes.

Art. 34. Les élèves doivent être rendus exactement dans leurs classes à l'heure fixée par l'article 32. L'entrée de l'école sera refusée à tout élève qui se présentera un quart d'heure après l'ouverture. Le surveillant remettra au secrétaire de l'école les noms des absents. Les parents ou correspondants seront instruits par le secrétaire de l'inexactitude de l'élève.

Art. 35. Nul élève ne peut sortir de la classe avant la fin de l'étude sans la permission du professeur.

Art. 36. Sont exceptés des obligations imposées par les articles 34, 35, les élèves externes du collége royal, qui pourront entrer à l'école à dix heures du matin, et en sortir à une heure tant en hiver qu'en été, sur la présentation d'une carte du proviseur du collége.

Art. 37. Un surveillant est chargé de maintenir l'ordre dans les salles d'études; il tient note des absences des élèves et de leur sortie avant l'heure prescrite.

Art. 38. Le surveillant doit être à son poste avant l'arrivée des élèves, et ne le quitter qu'après leur sortie.

Art. 39. Tout élève contre lequel il aura été constaté, dans le cours de la même semaine, deux absences, soit pour défaut d'arrivée aux heures d'ouverture, soit pour sortie avant la clôture, sera signalé par le surveillant au directeur, qui pourra, si les motifs d'absence ne sont pas justifiés, demander que l'élève soit exclu de l'école.

Art. 40. En cas d'absence forcée, par suite de maladie ou toute autre cause, il doit en être donné immédiatement avis au directeur par les parents ou le correspondant. A défaut d'information l'élève pourrait encourir l'exclusion de l'école.

Art. 41. Les exclusions seront prononcées par le maire sur le rapport du directeur.

Art. 42. Les élèves ne peuvent travailler dans les classes hors les heures d'étude, à moins d'une permission écrite signée par le maire, sur la demande du directeur. Nul élève particulier ne peut être reçu à l'école dans le cabinet d'un professeur.

Art. 43. Le silence, l'ordre et la bonne tenue sont expressément prescrits pendant la durée des classes.

Art. 44. Les élèves sont tenus d'apporter le plus grand soin à la conservation du matériel de l'école mis à leur disposition.

Tout élève qui aura volontairement dégradé, perdu ou détruit un objet quelconque, devra le remplacer à ses frais; sa famille sera civilement responsable, sans préjudice des peines disciplinaires qui peuvent être infligées à l'élève, conformément au règlement.

Art. 45. En cas d'insubordination ou de toute autre faute, le directeur peut interdire à l'élève l'entrée de l'école pendant un temps qui n'excédera pas quinze jours ; une punition plus grave ne peut être prononcée que par le maire.

Art. 46. Les parents seront informés de la mesure disciplinaire prise contre l'élève. Nul élève qui a subi l'exclusion temporaire ne peut rentrer à l'école que présenté par ses parents ou correspondants.

Art. 47. Lorsqu'un élève quitte l'école, il doit se présenter au secrétaire, qui lui remet ses pièces, déposées conformément à l'article 27. Dans le mois de sa sortie, il est tenu de reprendre tous les objets qui lui appartiennent; passé ce délai, l'administration en disposera.

TITRE V.

CONCOURS, PRIX.

Art. 48. Les concours sont de deux sortes :

1° Concours trimestriels, qui ont lieu dans les mois de janvier et d'avril;

2° Le concours de fin d'année.

Art. 49. Le concours est de rigueur pour tous les élèves de chaque classe. Nul ne peut être dispensé du concours que par une permission spéciale et motivée donnée par le directeur.

Art. 50. Le refus de concourir entraîne pour l'élève l'exclusion de l'école.

Art. 51. Les concours de trimestre ont pour but de classer la force des élèves ; les élèves reconnus capables par le conseil d'administration pourront, sur leur demande, être admis dans une classe supérieure.

Art. 52. Le conseil d'administration donne les programmes des concours trimestriels. Pour les classes de dessin copié, les originaux sont numérotés et distribués aux élèves par la voie du sort.

Art. 53. Le dessin de ce concours ne peut occuper l'élève plus d'un mois. Les professeurs peuvent donner des conseils à leurs élèves pendant la durée du concours trimestriel.

Art. 54. Tout élève admis à l'école conformément aux articles 24 et 25 peut, sur la présentation d'un professeur, être admis à concourir avec telle classe que le professeur désignera. Le comité d'enseignement décidera au moment du concours, s'il est capable de suivre les leçons de cette classe.

Art. 55. Un jury, composé du professeur de la classe, auquel seront adjoints deux professeurs désignés par le conseil d'administration, jugera les concours de trimestre.

Art. 56. Le secrétaire tient la plume dans les jugements des concours trimestriels. Les noms des premiers et des seconds de chaque classe sont affichés dans l'école.

Concours de fin d'année.

Art. 57. Les lauréats qui ont déjà remporté le premier prix de la classe dont ils suivaient les études ne peuvent concourir pour les prix annuels. Nul ne peut concourir pour les prix annuels, s'il n'a suivi l'école pendant neuf mois consécutifs.

Art. 58. Les compositions des concours sont exécutées sur des toiles et des feuilles de papier signées par le professeur de chaque classe, et contresignées par le directeur.

Art. 59. Les réclamations que les élèves auraient à faire en ce qui concerne le concours de leur classe devront être présentées au directeur trois jours au plus tard après l'affichage du programme; passé ce délai, elles ne seront plus admissibles.

Art. 60. Les élèves ne peuvent travailler aux ouvrages destinés au concours que dans l'intérieur de l'école. Il est défendu d'apporter des modèles, des croquis relatifs aux différents sujets donnés pour le concours. Toute infraction aux dispositions précédentes entraîne la mise hors de concours.

Art. 61. Les élèves travaillent aux compositions pour les concours aux heures ordinaires des études. Les élèves de la section d'architecture seront admis à travailler pendant toute la durée du jour, le jour où ils doivent exécuter leurs esquisses.

Art. 62. Le concours est clos le 15 août. A cette époque, tous les concurrents auront dû remettre au directeur leurs compositions. Il est prescrit aux élèves d'inscrire très-lisiblement leur nom au dos de leur composition et de le couvrir d'une bande de papier, de manière que ce nom ne puisse être lu qu'en déchirant le papier. Le directeur s'assurera de son exécution, à laquelle les élèves doivent exactement se conformer.

Art. 63. La mise hors de concours ne peut être prononcée que par le conseil d'administration réuni extraordinairement sur la convocation du directeur.

Art. 64. Le secrétaire appose, sur chaque ouvrage destiné au concours, une lettre distinctive qui doit servir à la désignation de la composition au procès-verbal du jury.

TITRE VI.

JURY, JUGEMENT DES CONCOURS.

Art. 65. Les travaux, pour les concours de fin d'année, sont jugés par le conseil d'administration, auquel sera adjoint un jury spécial.

Art. 66. Le directeur présente au conseil d'administration une liste d'artistes, de dessinateurs étrangers à l'école, sur laquelle le maire désigne divers membres qui se joindront au conseil d'administration pour juger le concours de fin d'année.

Art. 67. Dans une séance préparatoire, tenue au plus tard le 10 août, le jury se constitue en nommant un président, et se divise en sections chargées de juger les compositions des élèves.

Art. 68. Le secrétaire de l'école tient la plume dans les séances du jury de fin d'année.

Art. 69. Il est donné lecture du programme général du concours, et le directeur remet au jury toutes les compositions divisées et classées par sections.

Art. 70. Les ouvrages des élèves sont exposés dans les salles de l'école sous les yeux du jury. Toutes les décisions sur les compositions sont prises à la majorité des voix ; elles sont inscrites sur un bulletin signé par tous les membres de la section, et attaché sur chacun des ouvrages jugés dignes des récompenses ou des mentions.

Art. 71. Un procès-verbal des opérations de toutes les sections, signé par tous les membres, est adressé au maire, sous triple cachet. Le procès-verbal n'est ouvert que le jour de la distribution des prix et en séance publique.

Art. 72. Les récompenses de concours de fin d'année consistent, pour chaque classe, en un premier prix, un second prix et quatre accessits, auxquels le jury pourra ajouter des mentions honorables.

Art. 73. Les prix, pour les concours de fin d'année, consistent en livres, gravures ou médailles.

Art. 74. Tout élève qui, durant son séjour à l'école, se sera fait remarquer par son assiduité et ses succès dans toutes les classes, recevra du maire une médaille d'argent.

TITRE VII.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Art. 75. La distribution des prix a lieu en séance publique sous la présidence du préfet du Rhône.

Le préfet déterminera le jour de la distribution des prix.

Art. 76. Le procès-verbal du jury, déposé sur le bureau, est ouvert par le maire, qui en fait donner lecture par le secrétaire de l'école.

Art. 77. Les compositions indiquées par la lettre distinctive comme ayant mérité une récompense sont, au fur et à mesure de la lecture du procès-verbal, présentées au bureau, qui fait déchirer la bande de papier dont est recouvert le nom du lauréat. Ce nom est proclamé à haute voix.

Art. 78. Les élèves reçoivent les prix des mains du préfet ou du maire.

Art. 79. Pendant les trois jours qui suivent la distribution des prix, tous les tableaux ou dessins présentés au concours sont exposés publiquement dans la grande salle de l'école.

Art. 80. Aucun ouvrage autre que ceux qui font partie du concours de l'année ne peut être exposé avec les travaux des élèves.

Art. 81. Les ouvrages qui ont obtenu des premiers ou des seconds prix restent exposés pendant une année dans la salle d'étude. Les premiers de chaque classe demeurent acquis à l'école, comme monument des progrès des élèves et du succès de l'établissement.

Art. 82. Le directeur de l'école est spécialement chargé de faire préparer le palais des Arts, les salles pour la distribution des prix et l'exposition, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre pendant la cérémonie.

L'EGLISE FUTURE DE VAUGIRARD

L'ADMINISTRATION LOCALE N'AIME PAS LES CONCOURS PUBLICS.

Vaugirard n'est qu'un bourg de la banlieue de Paris, mais ce bourg compte une population plus considérable que beaucoup de chefs-lieux des département. Il y a dix ans, Vaugirard avait à peine 10,000 habitants, la population actuelle dépasse le nombre de 16,000; dans dix autres années elle aura atteint peut-être 21,000; il n'est donc pas étonnant qu'on pense à construire une église à Vaugirard.

C'est une église chrétienne et catholique qu'on veut bâtir; dans quel style la fera-t-on ?

L'Académie des Beaux-Arts proteste contre le style gothique; mais d'autres, parmi lesquels il en est dont l'autorité en matière d'art vaut bien celle de certains membres de l'Académie, animés d'un esprit libéral et tenant compte du caractère éclectique de notre temps, pensent qu'on peut fort bien construire de nos jours des églises en style gothique ; d'autres encore ne veulent *que* du gothique, et d'autres enfin voudraient se hasarder dans les régions inconnues du beau idéal futur. Qui tranchera la difficulté? qui voudra assumer sur lui la responsabilité qui s'attache à une telle décision? Nous nous le demandions, et il paraît que nous n'étions pas seul à faire pareille question; car plusieurs lettres nous ont été adressées, et dans chacune l'auteur se demande : Qui? Voici une de ces lettres :

Monsieur le rédacteur de la Revue de l'Architecture et des Travaux publics.

Monsieur,

J'apprends par les journaux que la commune de Vaugirard va construire une nouvelle église. Dans l'un de vos derniers numéros, en parlant de l'église qui va s'élever à la place Belle-Chasse, vous exprimiez le regret que M. le préfet de la Seine n'eût pas mis ce projet au concours, comme l'avait été l'église de Notre-Dame-de-Lorette.

Les communes ont tant d'avantage à ouvrir des concours pour les édifices qu'elles veulent construire, que, suivant toutes les probabilités, si l'administration de Vaugirard est conseillée à temps, elle adoptera cette mesure pour son église nouvelle.

L'Académie des Beaux-Arts, dans un mémoire récent, dit que le style des églises modernes doit être en rapport avec notre siècle : un concours pour l'église nouvelle de Vaugirard ne fournirait-il pas une belle occasion de mettre en présence les architectes-archéologues et les architectes-artistes? Ce concours ne pourrait-il pas exciter une heureuse émulation entre les architectes des deux camps? Ne serait-il pas de nature à avancer la question d'art, en même temps qu'à faire soumettre au choix de la commune de Vaugirard plusieurs compositions remarquables? Prenant un vif intérêt à la question débattue récemment par l'Académie, je viens vous demander si la proposition d'un concours public ne devrait pas être adressée à l'administration de Vaugirard.

Veuillez agréer, etc.

Ce 30 juin 1846.

Pour répondre aux intentions manifestées par les auteurs de ces lettres, nous n'avions qu'un parti à prendre, celui d'écrire à l'administration locale et aux membres du conseil municipal, pour les informer qu'un intérêt général s'attachait à ce projet, un intérêt d'art, et que la commune de Vaugirard avait une belle occasion de s'éclairer des lumières d'une foule d'artistes de mérite, ou, en d'autres termes, d'obtenir aux conditions les plus économiques, les conseils et les avis des hommes les plus compétents, tout en satisfaisant à un devoir de patriotisme, en se montrant soucieux des progrès de l'art national. Nous donnons ici la lettre que nous adressâmes à M. le maire de Vaugirard, qui est certainement un fonctionnaire très-absorbé par les nombreux devoirs de sa charge, car, bien qu'il soit aidé par deux adjoints, nous sommes encore à attendre sa réponse. A la vérité si nous sommes

bien informé, notre proposition allait directement contre les intentions personnelles de M. le maire de Vaugirard.

Monsieur le maire,

Les feuilles publiques ont annoncé que la municipalité de Vaugirard venait de faire choix d'un emplacement pour une nouvelle église ; des circonstances particulières donnent à ce projet un intérêt qui ne s'arrête pas aux limites de votre commune.

L'Académie des Beaux-Arts vient de faire imprimer un mémoire pour protester contre la construction, au XIXe siècle, d'églises en style gothique ; mais des artistes éminents, des publicistes distingués, sont venus protester énergiquement contre la décision de l'Académie.

Entre l'Académie qui condamne le gothique, et les artistes qui désignent ce style comme le seul propre aux églises catholiques, qui décidera? Une administration locale et une municipalité, quelque éclairés qu'en soient les membres, voudront-elles se charger de décider dans une question qui divise les plus habiles artistes? Les vaincus réagiraient certainement avec énergie, et contre les juges, et contre le projet d'église qu'ils auraient choisi; un tel tribunal se créerait, à coup sûr des adversaires, et serait-il bien certain que ceux qui approuveraient son jugement comme un fait de bonne appréciation accorderaient qu'il ait eu droit de trancher une question d'art aussi difficile?

Que faire alors?

La réponse est facile. — Un concours public abriterait complétement la responsabilité de l'administration locale, et, pourvu que ses conditions fussent de nature à garantir un jugement impartial, il est certain que de nombreux artistes s'y présenteraient, et la commune de Vaugirard pourrait s'éclairer des lumières d'une série d'architectes éminents.

En adoptant la proposition d'un concours public, l'administration et le conseil municipal acquerraient des droits très-sérieux à la reconnaissance de tous les artistes, car la question du style des églises modernes est l'objet des discussions les plus animées au sein de l'Académie et des écoles, dans la presse et dans le public.

Les artistes répondraient par acclamation à l'appel d'une commune qui comprendrait si dignement et si noblement les intérêts de l'art. Est-il nécessaire d'ajouter que la commune de Vaugirard, en recourant au concours public, ne ferait qu'imiter les villes de Paris, de Lyon, de Bordeaux, de Strasbourg, de Rouen, de Blois, de Versailles, de Provins, de Marseille, etc., etc., qui ont toutes mis au concours des projets d'édifices nouveaux.

En ma qualité de directeur de la *Revue générale de l'Architecture et des Travaux publics*, il m'a été adressé des lettres sollicitant la *Revue* de soumettre à l'administration et au conseil municipal de Vaugirard la proposition d'un concours public.

Attendu que je suis moi-même architecte, je crois devoir ajouter qu'en raison de ma position particulière, je ne pourrais figurer, ni directement, ni indirectement, parmi les concurrents; mais, si le conseil municipal croit devoir profiter de l'expérience que j'ai acquise et de l'étude que j'ai faite des bonnes conditions des concours publics, je me tiens complétement à sa disposition.

Il est sans doute inutile d'ajouter, qu'en me mettant à la disposition du conseil municipal, j'entends tout d'abord vous prier d'agréer personnellement mes offres de service. En attendant, veuillez agréer, monsieur le maire, les salutations respectueuses de votre très-humble serviteur,

CÉSAR DALY.

Paris, 7 juillet 1846.

A défaut d'une réponse de M. le maire, nous nous sommes renseigné ailleurs, et nous avons tout lieu de croire que nos informations sont rigoureusement exactes. Elles ne sont pas précisément celles que M. le maire nous aurait communiquées, peut-être, si, moins écrasé par le poids de ses fonctions administratives, il eût trouvé le loisir de nous renseigner lui-même; mais nous y avons pleine confiance.

L'administration, de son autorité privée aurait, depuis plus d'une année déjà, chargé M. Naissant, architecte, de lui présenter un avant-projet d'église (1). Aucun programme ne fut rédigé pour diriger les efforts de l'architecte ; on se reposa sur la science de celui-ci et sur les bons avis de M. le curé de la paroisse. Un avant-projet vit le jour sous cette double influence, et il fut *montré* dans une réunion du conseil municipal auquel avaient été adjoints les plus imposés de la commune : c'est que, ce jour-là, il s'agissait de faire voter les ressources nécessaires pour répondre à une dépense de 350,000 fr. au moins, nécessaires pour la construction de l'église.

Pour être conseiller municipal, un des plus imposés de sa commune ou même maire ou adjoint de son endroit, on n'est pas pour autant juge compétent en matière d'architecture. Quelques-uns des membres présents au conseil furent de cet avis ; car ayant choisi ce moment pour adresser au conseil municipal et au maire notre lettre en date du 7 juillet, proposant le concours public, on nous assure que déjà quelques conseillers avaient émis cette idée; que nous n'aurions donc point eu l'honneur de l'initiative ; on nous assure, en outre, que cette proposition rencontra une vive sympathie parmi les membres du conseil.

Pourquoi donc l'intérêt de la commune le demandant, et bon nombre de conseillers l'appuyant de leurs vœux, pourquoi la proposition d'un concours public ne fut-elle pas agitée, adoptée et mise à exécution?

Pourquoi? C'est que, dans cette circonstance comme dans tant d'autres, le sentiment de l'administration ne fut point celui de la plupart des conseillers. A ceux qui faisaient entrevoir la convenance d'un concours public, M. le maire, usant des formules les plus parlementaires, répondait que la proposition en elle-même paraissait très-bonne, très-excellente, mais qu'elle était tardive, qu'un concours occasionnerait des délais nouveaux, etc.; puis quel serait le chagrin de l'honorable architecte choisi par M. le maire, s'il venait à échouer dans le concours? M. le maire ajoutait que M. Naissant, en sa qualité d'architecte de l'arrondissement, représentait en quelque sorte l'administration supérieure, et qu'il userait de son influence pour en obtenir une subvention en faveur de l'édifice projeté. L'avant-projet de M. Naissant, dès lors seul proposé au choix du conseil, fut adopté.

— Mais avant de l'adopter, on a dû nommer une commission pour faire un rapport sur cet avant-projet?

— Cette question est assez naturelle pour qui sait que, lorsqu'un réverbère est réclamé pour tel carrefour de la commune, le conseil a l'habitude de nommer une commission pour instruire la demande et lui en faire un rapport; de même pour l'agrandissement de tel trottoir, pour l'établissement ici d'un bec de gaz, là d'une borne-fontaine, toutes opérations qui entraînent la com-

(1) M. Naissant est l'architecte et l'agent-voyer principal des communes de l'arrondissement de Sceaux. Il est souvent chargé par les maires de travaux relatifs aux édifices communaux. Cependant les communes de Bercy, de Vincennes, d'Arcueil, de Saint-Mandé, et d'autres encore, ont confié leurs travaux à MM. Canissié, Clerget, Molinos, etc.

mune dans des dépenses qui peuvent varier de 30 à 300 francs. Mais la nouvelle église devait coûter au moins 350,000 francs, somme presque égale à celle votée pour le tombeau de l'empereur Napoléon, qui fut l'objet d'un concours public dans lequel parurent quatre-vingts concurrents; dès lors vous comprenez que c'est une autre affaire.

— C'est-à-dire qu'une église de 350,000 francs étant plus importante qu'un réverbère de 20 francs, il y a encore plus de raison de nommer une commission pour faire un rapport sur l'église que sur le réverbère.

— Ce n'est pas ainsi que raisonne l'administration.

— Mais le conseil, quoique formé des membres les plus distingués de la commune, est probablement sans toutes les connaissances nécessaires pour juger, séance tenante, du mérite d'un avant-projet d'église?

— Le monument devant coûter beaucoup à la commune, l'avant-projet a été adopté sans avoir passé par l'examen d'une commission. Le conseil manquant de connaissances spéciales en architecture, il a été jugé qu'il ne convenait pas d'appeler, au moyen d'un concours public, les brillantes lumières que les artistes de Paris n'auraient pas manqué de porter sur la question. Si ce n'est pas là de la logique, c'est du moins de l'administration à la façon de M. le maire de Vaugirard.

— Mais encore, l'avant-projet de M. Naissant est-il passable?

— Votre question m'embarrasse, car je ne l'ai pas vu par moi-même. Des intéressés, qui l'ont examiné avec soin, ne m'en ont pas fait l'éloge. — Pourquoi n'y a-t-il qu'une entrée principale? me disait l'un d'eux. Il est peu convenable que la jeune fille, venant demander à Dieu de bénir son union, rencontre au seuil de l'église la dépouille mortelle d'un chrétien que la multitude conduit au champ du repos.

— Il n'y a de salle ni pour le catéchisme ni pour le mobilier de l'église, me disait un autre.

— Il n'y a pas de logement pour le suisse, et l'édifice devra être gardé cependant, ajoutait un troisième, la prudence et la sainteté du lieu l'exigent.

— L'administration désire que l'édifice soit chauffé, reprenait le premier, et je n'ai rien vu qui laisse croire que M. Naissant ait arrêté l'emplacement des appareils, l'échappement de la fumée, etc.; pourtant, pour ne pas altérer plus tard l'aspect de l'édifice, il faudrait bien déterminer toutes ces dispositions à l'avance.

Le second ajoutait que le terrain en pente permettrait peut-être une crypte, et qu'on n'en voyait pas dans l'avant-projet de M. Naissant.

Le troisième ajoutait à son tour...

Mais à quoi bon vous rapporter toutes ces observations, M. Naissant expliquerait peut-être pourquoi son projet manque des pièces qu'on aimerait à y trouver, et que son adjoint, M. le curé de la paroisse, aurait pu demander sans doute s'il les avait jugées indispensables. Quant aux appareils de chauffage, on pourra les indiquer dans le projet définitif; mais il est certain que si, une fois terminé, l'édifice ne répond pas aux sacrifices de la commune, elle pourra, en toute sécurité, en faire peser la responsabilité presque entière sur l'administration locale, qui a repoussé le concours public, le conseil des hommes expérimentés qui auraient ajouté leurs lumières à celles de M. Naissant, au grand profit de la commune et peut-être de l'art.

Nous reviendrons sur cette affaire, car il est temps que les administrations comprennent qu'en privant les localités des conseils précieux et des lumières apportées par les concours publics, parce qu'elles ont confiance en tel artiste ou qu'elles veulent *pousser les affaires* de tel protégé, elles méconnaissent profondément leur devoir, elles compromettent gravement les intérêts qui leur sont confiés, et dilapident les ressources des communes au lieu de les ménager et d'en faire bon emploi comme elles le devraient.

CÉSAR DALY.

CORRESPONDANCE.

A Monsieur le Directeur de la Revue générale d'Architecture.

Monsieur,

Vous avez eu l'heureuse idée de publier dans votre excellent ouvrage des tableaux synoptiques de diverses portions de l'architecture du Moyen-Age. Si vous devez continuer ce genre de travail si commode, si utile à ceux qui étudient les monuments sous le double point de vue pratique et archéologique, veuillez ne pas oublier d'accorder une place aux *cloîtres*, cette partie si intéressante des anciennes abbayes (1). Les cloîtres étaient merveilleusement construits pour la promenade et la méditation. — La religion chrétienne leur avait imprimé un caractère tout particulier en les construisant autour du cimetière des religieux (2). Tout en se promenant, tout en causant, les cénobites avaient tout naturellement sous les yeux un moyen de tenir leur esprit préoccupé des plus hautes pensées, celles des fins dernières de l'homme.

La forme même des ouvertures des galeries, qui rappelait celles des tombes, surtout aux XIIe et XIIIe siècles, s'harmonisait très-bien avec les méditations habituelles des religieux. La croix placée au milieu du cimetière demandait incessamment des prières pour les défunts.

Les fleurs des petits jardins cultivés par les religieux autour du cloître, tout en récréant la vue, semblaient dire au cœur du cénobite, que si sa vie était austère, la religion l'embellissait des parfums de ses plus douces espérances.

Les cloîtres méritent d'autant plus, monsieur, de figurer dans votre savante publication, qu'ils ont plus souffert de dégradations de la part des barbares et des vandales de toutes les époques. Presque tous ceux qui tenaient aux anciennes abbayes sont entièrement détruits ou ne conservent que quelques portions défigurées de leurs belles galeries. Plusieurs de ceux qui sont restés debout sont livrés aux usages les plus vils. Celui de Cadouin a pendant longtemps servi de toit à porcs; on sait que, classé parmi les monuments historiques, il est enfin sauvé pour les arts, s'il ne lui est plus donné de servir aux usages religieux. D'autres, comme ceux de Saint-Sernin de Toulouse, de Saint-Bertrand de Comminges, de Saint-Trophime à Arles, ont été convertis en musées. Honneur à ceux qui, les premiers, ont eu l'heureuse pensée de sauver ces monuments par une aussi noble destination! Les cloîtres sont devenus pour ainsi dire les *Invalides* des débris de l'ancienne France.

Une publication des cloîtres choisis parmi ceux qui offrent les plus beaux types de ce genre de monuments aux diverses époques de l'architecture chrétienne, serait d'autant plus intéressante que, parmi tous les ouvrages publiés sur l'architecture du Moyen-Age, aucun ne s'est occupé des cloîtres d'une manière spéciale et raisonnée, et surtout de manière à en comparer les plans, les coupes et les vues de détails et d'ensemble.

Si l'idée que j'ai l'honneur de vous soumettre, et qui me préoccupe depuis bien longtemps, recevait de votre part l'accueil qu'elle semble

---

(1) Outre les abbayes et les monastères, plusieurs cathédrales et même de simples églises possédaient autrefois de très-beaux cloîtres, dont la publication spéciale formerait un bel ouvrage.

(2) Du moins, il en existe de nombreux exemples.

mériter, je m'empresserais de mettre à votre disposition les divers matériaux que je possède dans ma modeste collection, sauf à votre expérience et votre goût éclairé à faire le choix des monuments qui vous paraîtraient les mieux disposés pour en faire l'objet de points de comparaisons (3). Un travail de ce genre sur les *ambons* et les *jubés* serait également fort intéressant, et pourrait offrir des rapprochements neufs et dont les architectes et les archéologues feraient leur profit.

Des vues intérieures de bas-côtés d'églises, d'absides, de cryptes, de buffets d'orgues, etc., pourraient également fournir diverses planches de tableaux synoptiques d'un grand intérêt pour les travailleurs.

Pardon, si j'abuse de vos moments, mais les hommes sont faits pour s'entendre et se communiquer leurs pensées, et j'ai toute confiance dans votre bonne volonté.

Votre obéissant serviteur,
GUÈNEBAULT.

BIBLIOGRAPHIE.

Architecture.

COMPOSITION D'ARCHITECTURE, contenant *des bâtiments de toute espèce*, tels que maisons de ville, de campagne, églises, ponts, jardins, bâtiments publics, monuments, etc., d'après les différents styles d'architecture; par A. Idzkowski, architecte du gouvernement en Pologne, membre de l'académie des Beaux-Arts de Florence. Gravée par MM. Beaupré, Dulos, Huguet, Hérard, Lecoq, Sengteller, etc. Ouvrage honoré de la souscription de S. M. l'empereur de toutes les Russies et roi de Pologne.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

L'ouvrage entier sera composé de vingt livraisons, format colombier.
Chaque livraison contient six planches, accompagnées de légendes explicatives.
Le prix de chaque livraison est de 15 francs.
Six livraisons sont en vente; il en paraîtra une tous les deux mois.

MAUSOLÉE DE NAPOLÉON, projeté par A. Idzkowski. In-folio avec 3 pl. Prix. . . . . 10 »

SYSTÈME PÉNITENTIAIRE *aux Etats-Unis et de son application en France; suivi d'un appendice sur les colonies pénales et de notes historiques*; par MM. Gustave de Beaumont et Alexis de Tocqueville. Troisième édition. In-12 de 18 feuilles 3/4. Impr. de Prevot, à Saint-Denis. — A Paris, chez Gosselin, rue Jacob, 30. Prix. 33.50

Archéologie.

ESSAI SUR LA NUMISMATIQUE GAULOISE DU NORD-OUEST DE LA FRANCE; par Ed. Lambert. In-4° de 21 feuilles 1/2; plus, 12 pl. Impr. de Haidel, à Caen. — A Paris, chez Derache, rue du Bouloi, 7; à Bayeux, chez l'auteur. Prix. . . . . 16 »

EXPLORATION SCIENTIFIQUE DE L'ALGÉRIE pendant les années 1840, 1841, 1842; publiée par ordre du gouvernement et avec le concours d'une commission académique. Sciences historiques et géographiques. VI. *Mémoires historiques et géographiques sur l'Algérie*; par le Pélissier. In-8° de 28 feuilles. Impr. royale, à Paris. — A Paris, chez Langlois et Leclercq; chez Fortin, Masson et compagnie. Prix. . . . . 13 »

LES CHATEAUX D'ANCY-LE-FRANC, DE SAINT-FARGEAU, DE CHASTELLUX ET DE TANLAY; par le baron Chaillou des Barres. In-4° de 32 feuilles; plus une carte, 5 fac-simile et 12 lith. Impr. de Lacrampe, à Paris.

Sciences.

HISTOIRE *de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*; par M. Grandperret. In-8° de 7 feuilles 1/4. Impr. de Boitel, à Lyon.

PROGRAMME *de géométrie élémentaire*, etc.; par Fayet. In-8° de 2 feuilles. Impr. de Hoffmann, à Colmar.

Génie militaire.

MÉMORIAL DE L'ARTILLERIE, *ou recueil de mémoires, expériences, observations et procédés relatifs au service de l'artillerie*, rédigé par les soins du comité, avec l'approbation du ministre de la guerre. N. VI. In-8° de 47 feuilles. Impr. de Bachelier, à Paris. — A Paris, chez Bachelier.

Travaux publics.

LIVRET *du chemin de fer de Paris à Orléans, et de l'embranchement de Corbeil*. In-18 d'une demi-feuille; plus, un tableau. Impr. de Dupont, à Paris. —A toutes les gares. Prix. . . . . « 15

(3) Nous acceptons avec empressement la gracieuse proposition de M. Guènebault, et nous le remercions de son initiative. (*N. du D.*)

Industrie.

TRAITÉ DE LA PLOMBERIE POUR LE GAZ, contenant, etc.; par T. Lemoine. In-16 d'une feuille; plus une pl. Imprimerie de Bénard, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, rue de la Mairie, 7. Prix. . . . . 3 »

Législation.

CODE *des locataires de Paris*. In-18 d'un tiers de feuille. Impr. de Smith, à Paris.

TRAITÉ de l'expropriation pour cause d'utilité publique; par M. le chevalier de Lalleau. Quatrième édition. Deux volumes in-8°, ensemble de 77 feuilles 1/4. Impr. de Guiraudet, à Paris. — A Paris, chez Carilian-Gœury, quai des Augustins, 39-41; chez Thorel. Prix. . . . . 15 »

MANUEL DES PATENTES, *ou Commentaire sur la loi des patentes des 25 avril, 7 mai 1844*, par A. F. Lainné. In-8° de 13 feuilles 3/4. Impr. de Crété, à Corbeil. — Paris, rue du Bouloi, 25.

CODE DES PATENTES, *ou Commentaire de la loi du 25 avril 1844 sur les patentes*; par J. B. Duvergier. In-8° de 3 feuilles 3/4. Impr. de Pommeret, à Paris. — A Paris, rue de Seine, 56. Prix. 1 50

Salubrité publique.

MALADIES DES PROFESSIONS INSALUBRES; par M. Blandet. In-8° d'une demi-feuille. Impr. de Dupont, à Paris.

PETITE CORRESPONDANCE.

RECETTE POUR L'ENCOLLAGE DU PAPIER.

A M. Fo..., à Lyon. Notre metteur en pages ayant éliminé, lors de la mise en pages de notre dernier numéro, le paragraphe final de notre lettre sur l'encollage, nous le restituons ici, en y ajoutant la mention d'un second procédé.

On emploie l'encollage décrit en l'étendant sur les deux faces de la feuille de papier avec un pinceau large et très-doux. Le commerce fournit pour cet usage des pinceaux en blaireau. Quand la feuille a un peu séché, dix ou quinze minutes environ suivant la saison, on l'étend sur un carton.

Notre collaborateur, M. Janniard, a trouvé récemment un assez bon moyen d'encoller le papier, qui peut au besoin remplacer le précédent. Ce moyen est, pour ainsi dire, sous la main de tout le monde, encore plus à la campagne qu'à la ville. Il consiste en l'emploi du lait bouilli ou frais; on peut même, à la rigueur, se servir du lait caillé; mais, dans tous les cas, il faut avoir soin d'enlever complétement la crème dont la partie butyreuse graisserait le papier. L'emploi se fait de la même manière que pour l'encollage précédent. On conseille toutefois de n'employer ce dernier procédé qu'en cas d'urgence ou d'impossibilité de se procurer l'autre, quand il s'agit d'objets devant conserver une très-grande propreté.

UN NOUVEAU CONCOURS

MAIRIE DE LA VILLE DE STRASBOURG.

En exécution d'une délibération du conseil municipal de Strasbourg, approuvée par M. le préfet du département, un concours est ouvert pour la fourniture de QUATRE VERRIÈRES OU VITRAUX PEINTS, A PLACER DANS LES FENÊTRES DU TRANSEPT MÉRIDIONAL DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG.

Les projets devront être parvenus au maire de Strasbourg avant le 15 avril 1847. Les frais d'emballage et de transport seront à la charge de l'administration.

Le programme du concours est déposé aux bureaux des travaux publics de la mairie de Strasbourg; des exemplaires en seront adressés, francs de port, aux personnes qui en demanderont.

CÉSAR DALY,
Directeur et rédacteur en chef,
membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britanniques, etc.

LES

CHATEAUX DANS LES ENVIRONS DE PARIS

AU XVIIe SIÈCLE

PAR M. LE COMTE DE LABORDE

DÉPUTÉ, MEMBRE DE L'INSTITUT, ETC.

(Pour les Habitations de ville au XVIIe siècle, voy. *col* 337, 385 et 433.)

Les habitations de ville se complètent par les habitations de la campagne : il est impossible de ne pas examiner les unes après avoir étudié les autres. Au XVIIe siècle, les gens du monde jouirent pour la première fois des plaisirs de la vie champêtre, telle qu'elle peut être pour eux, embellie par le concours de tous les arts et la réunion de toutes les jouissances. Nous voulons décrire en peu de mots le style des constructions rurales et la disposition des jardins; nous ne parlerons de leurs hôtes qu'autant qu'il est nécessaire pour animer ces paysages (1).

Deux causes donnent aux classes aisées, toujours citadines, le goût de la campagne, et les rendent sensibles au charme de la retraite : les temps de paix qui suivent les guerres ou les révolutions, et aussi la satiété du plaisir, qui veut qu'on se repose l'été des fatigues de l'hiver. Mais, pour les gens du monde, le repos ne consiste que dans la variété des jouissances, et la campagne devient ainsi une bruyante solitude.

A toutes les époques, la vie de la campagne a été le reflet de la société des villes. En des temps grossiers, le château était un donjon, la vie du châtelain une réclusion, les plaisirs du seigneur de brutales expéditions sur les passants bons à détrousser, et sur les bêtes féroces, seules dignes de tels adversaires. La civilisation commença-t-elle à adoucir les mœurs des citadins ; aussitôt, autour de ces châteaux encore garnis de tours, de fossés et de ponts-levis, s'élevèrent des parterres aux mille fleurs, des vergers chargés de fruits; de beaux cerfs furent nourris dans les fossés, et les dames, jusqu'alors étrangères à tous les plaisirs des hommes, suivirent la châtelaine à la chasse au faucon, ou vinrent le soir dans la grande salle, réunies autour de l'immense foyer, écouter les récits des pèlerins et les chants des poëtes ambulants. De cette époque datent les grands manoirs de Tancarville, de Coucy, d'Écouen, de Châtillon, du Verger, de Thouars, de Neubourg, etc., etc., véritables résidences royales d'autant de petits rois qui se composaient une cour de leurs vassaux, et dont l'autorité, toujours absolue, était quelquefois bienfaisante.

Pendant que les châteaux conservaient encore dans la France cet aspect formidable de leur destination première, les maisons de plaisance de l'Italie, décorées des chefs-d'œuvre de l'antiquité, rappelaient les villas des empereurs romains, celles des Lucullus, des Mécène, des Pline, des Cicéron, des Horace. La renaissance de l'art s'était produite au milieu de la renaissance des manières, du goût et de l'esprit.

En France, cette résurrection des beautés de l'art antique appliquées par le génie des artistes modernes à la construction de nouveaux monuments, rencontra une vive résistance dans les habitudes de la nation, dans les procédés des artistes, maîtres du terrain, dans les goûts à la mode, et lorsque, cédant à l'impulsion enthousiaste de François Ier, aux souvenirs de la noblesse qui l'avait suivi en Italie, à l'invasion des artistes accourus à sa voix, elle abandonna son

(1) L'Histoire des Habitations de la campagne et le tableau de la Vie des champs restent à faire. Ce n'est pas un sujet indigne d'une bonne plume et d'un grand esprit.

Montfaucon, dans la préface mise en tête de son ouvrage sur la monarchie française, en promettait quelque chose pour la troisième partie de son travail, mais il n'a publié que la première. Blondel devait donner, dans le sixième volume de sa grande publication sur l'architecture française, les *Châteaux et maisons de plaisance de la France*, mais il s'est arrêté à son troisième volume (Paris, folio, 1754). Poncet de la Grave annonçait un travail complet sur les *Anciennes maisons royales*; on n'a eu que les descriptions de Vincennes et de Saint-Cloud (Paris, in-12. 1788-89).

M. Vatout a tracé l'historique des Châteaux royaux, et M. Fontaine a fait connaître les détails d'architecture des Résidences royales; M. Chaillou des Barres a publié un essai sur quatre châteaux, et nous possédons dans deux ouvrages sur les Châteaux de la France et dans les voyages pittoresques de l'ancienne France, des vues à peu près exactes de tout ce qui reste de ces grandes habitations.

Certaines époques ont été traitées avec le soin qu'on donne aux monographies; l'œuvre de Vitruve, les Habitations des Empereurs, celles de Pline, de Cicéron, etc., ont fait le sujet d'intéressantes dissertations. On trouvera quelques renseignements sur la vie de château au moyen âge dans les ouvrages de MM. de Sainte-Pallaye, Legrand d'Aussy, Monteil, etc.; mais il vaudra mieux les aller chercher dans Froissart et dans les auteurs qui, à chaque époque, l'ont décrit sans s'en douter, en parlant de toute autre chose.

Mon père, le comte Alexandre de Laborde, avait commencé la *Description des jardins de la France*; il s'est arrêté à un premier volume, et n'a rien laissé pour compléter cet ouvrage, dont le discours préliminaire est écrit avec tout le charme d'esprit et l'étendue d'érudition qui le distinguaient.

Sur la décoration des jardins, je n'indiquerai qu'un seul ouvrage, dont le titre et quelques mots de l'avant-propos montreront le noble but : « Des devoirs des Seigneurs dans leurs terres. A Paris, chez Pierre le Petit, in-12, 1668. Avant-propos touchant leurs principaux devoirs. Comme ceux qui sont engagés dans le gouvernement de leurs familles ne satisfont pas à leur devoir, si, se contentant de régler seulement leurs personnes, ils ne travaillent aussi bien à régler leur maison; de même il ne suffit pas à ceux à qui Dieu a donné des terres et des seigneuries de penser à eux et à leurs familles. » Ce petit ouvrage fait honneur au duc de Luynes et doit être consulté. Le privilège donne pour auteur un sieur Laval. (V. Barbier, 3639.)

style national pour favoriser cette importation étrangère, il était déjà bien tard : les maîtres d'au-delà des monts avaient fait place aux élèves, la pureté des règles aux caprices de l'imagination, le grand et simple style des Brunelleschi, de Sangallo, des Bramante, aux bizarres imitations de Michel-Ange. Ainsi s'explique, ainsi s'excuse la résistance qui se manifesta dans les magnifiques constructions de Bonnivet (2), de Chambord (3), d'Écouen (4), de Chantilly (5), de Saint-Maur (6). Il semble que la délicatesse du nouveau style entrât en lutte avec la sévérité de l'ancien, et ne gagnât le terrain qu'à grand'peine. Madrid (7), Anet (8), ont brillé un instant dans toute l'élégance du style de la renaissance; mais si nous recherchons la distribution intérieure, combien de traces encore d'anciennes habitudes ! quel oubli des plus simples convenances de la vie ! On pourrait croire que tout le monde fut artiste, hôtes et architectes, dans ces demeures où les perfections de la décoration ont fait oublier les conditions du bien-être.

Des rares monuments de cette époque, appelez-en à l'imagination des poëtes de ce temps, cette magique ouvrière n'inventera rien ou presque rien de supérieur aux distributions et aux formes traditionnellement consacrées. Rabelais voulut un jour faire entrer dans un plan imaginaire tout ce qu'il rêvait d'élégance, de grandeur et de bien-être dans un vaste château. Il en fait l'abbaye de Thélème (9 et 10), afin d'y développer plus à son aise la demeure de toutes les voluptés. Le voilà à l'œuvre, et il nous construit un Chambord, avec tous ses défauts : ce sont grosses tours rondes, sans besoin de défense, escaliers à vis et en saillie qui semblent construits après coup et par pure omission, grandes galeries sans usage si ce n'est pour appendre des dépouilles de gibiers, des trophées de chasseurs, vastes fossés et parc giboyeux ; remarquons toutefois quelques innovations heureuses, fruit d'une expérience durement acquise. Ainsi, plus de ces gargouilles qui, jusqu'au XVIIIe siècle ont inondé nos rues, mais des gouttières avec des conduites d'eau; plus de tuiles, mais des ardoises; des escaliers à marches douces comme en Italie, où ils semblent une montée, et non plus une échelle ; des entrées d'une dimension raisonnable ; enfin des appartements complets pour chaque couple : « Chascune « chambre est guarnie de arrière chambre, cabinet, guarde-« robe, chapelle et yssue en une grande salle ; » enfin, des bibliothèques et des galeries ornées de fresques historiques (11). Cet effort d'imagination ne semble pas bien grand à nous qui avons hérité des conquêtes de trois siècles à tendances matérielles, et cependant, combien il allait encore au-delà de la réalité !

Quelques grandes habitations de cette époque ne rentrent dans aucune des observations que nous faisons ici, ou plutôt

---

(2) Ce grand château, entrepris par Bonnivet au commencement du XVIe siècle (1513-1525), fut terminé par Jacques de Mesgrigny au milieu du XVIIe siècle, et il a été détruit si complétement, qu'il n'en est fait mention nulle part. Heureusement que les graveurs suivaient à la piste les entrepreneurs de grands travaux, et n'ont laissé presque rien inédit de tout ce qui s'est élevé au XVIIe siècle. Voici le titre d'une grande estampe gravée par Lapointe : « Le magnifique chasteau de Bonnivet en Poictou, basti par l'amiral Bonnivet depuis 1513 jusques en 1525, appartenant à dame Eléonore de Rochechouart, marquise de Bonnivet et des Deffends, comtesse de Berlin, vidame de Trilbaldoul, épouse de messire Jacques de Mesgrigny, conseiller du roy en ses conseils et d'honneur en ses parlements, comte de Brin, baron de Grisse, chastelain de Cheneché en Poictou et des Espoisses en Brie, lequel l'a restauré, orné et achevé depuis 1649 jusqu'en 1672. « Ce titre est un renseignement; les autres planches donnent avec celle-ci l'idée d'un vaste château dans le goût de Chambord, dont il offre, sinon les vastes dispositions, au moins les élégants détails. Il y a aussi une vue dans Châtillon ; « Le magnifique bastiment de Bonnivet en Poictou. »

(3) Chambord a été donné au duc de Bordeaux, on sait comment. M. de La Saussaye en a publié une bonne description, après tant d'autres, et on en trouve des vues et des plans partout; mais quelles vues et quels plans!

(4) Construit en 1541 par le connétable de Montmorency, Ecouen appartient au duc d'Aumale par la succession du duc de Condé. Il est bien conservé à l'extérieur. Les graveurs anciens et modernes nous en ont donné des représentations qui n'ont pas la précision et l'exactitude qu'on recherche aujourd'hui et qu'on apporte dans ces travaux.

(5) Il ne reste plus rien de l'ancien château de Chantilly. Le duc d'Aumale, propriétaire actuel, a confié à M. Duban, notre habile architecte, les nouvelles constructions qu'il projette.

(6) Nous avons des vues gravées de l'ancien château de Saint-Maur-les-Fossés, continué pour le cardinal Du Bellay par Philibert de Lorme. Plusieurs graveurs ont reproduit le nouveau château, entre autres Allain Manesson Mallet, le moins connu sans doute, dans sa pitoyable Géométrie pratique (planche 86).

(7) Madrid fut bâti dans le bois de Boulogne par François Ier, à son retour d'Espagne, et en souvenir de sa captivité. Il n'en reste rien en place; une partie des émaux qui décoraient les façades ont fait l'ornement de quelques collections d'amateurs, et sont venus enfin se réfugier dans le musée de l'hôtel de Cluny.

(8) Anet sur la rivière de l'Eure, a été construit en 1548, sur l'emplacement de l'ancien château de Charles-le-Mauvais, par Philibert de Lorme pour Henri II et Diane de Poitiers. Les ducs de Vendôme l'ont fait retentir de leurs joyeux refrains. Détruit presque en entier, ses fragments ont été recueillis, une façade par l'école des Beaux-Arts, et ce qui reste du château et de la chapelle par M. de Caraman. Voir les gravures de Ducerceau, Tavernier, etc., et les ouvrages pittoresques de M. Du Sommerard. (Album, 3e série. pl. IV et VI), Taylor, Province de Normandie, etc.

(9) Rabelais avait de l'esprit pour tout, du sentiment pour rien; les arts durent lui rester étrangers : ses lettres écrites de l'Italie, en 1536, en sont la preuve la plus complète et la plus affligeante. Il est donc moins étrange qu'en 1535 il fût aussi arriéré, aussi gothique. L'édition de *Gargantua* de 1535, porte : « Ledist bastiment estoit cent foys plus magnifique que n'est Bonnivet; » celle de 1542 ajoute : « ne Chambourg, ne Chantilly. » La fondation de ces grandes constructions et la date des éditions expliquent l'omission comme l'addition.

On lira avec plaisir sur ce chapitre de *Gargantua* quelques pages ingénieuses de mon savant confrère M. Ch. Lenormant, *Rabelais et l'architecture de la Renaissance, Restitution de l'abbaye de Thélème*. Paris, in-8° 1840. Les deux planches de restauration sont dues à M. Questel; elles sont dignes de son talent.

(10) La note précédente était imprimée lorqu'on me fit remarquer une omission que les lecteurs de la *Revue* ne m'auraient pas pardonnée. Dans le deuxième volume, pag. 196, M. César Daly, en rendant compte de la publication de M. Lenormant, a discuté à son tour la restitution de l'abbaye de Thélème, et il s'est placé à un point de vue entièrement nouveau, d'où il tire les déductions les plus ingénieuses. M. Ch. Lenormant, dans sa réponse (*Réplique à la critique*, même volume, pag. 383), le reconnaît avec autant de grâce que d'esprit.

(11) « Depuis la tour Artice jusques à Cryère estoient les belles grandes librairies en grec, latin, hébreu, francoys, tuscan et hespaignol : departies par les divers estaiges selon iceulx langaiges. » Voilà pour la bibliothèque. « Depuis la tour Anatole jusques à Messembrine estoient belles, grandes galleries toutes peinctes des antiques prouesses, histoires et descriptions de la terre. » Voilà pour les galeries de fresques historiques. On n'avait pas encore l'idée de former des musées de tableaux et de sculptures. Les chefs-d'œuvre de l'art occupaient la place pour laquelle ils avaient été faits, et le petit nombre de tableaux qu'on recevait d'Italie décoraient la chambre à coucher ou l'oratoire,

elles répondent à toutes : c'est Blois (12), Compiègne (13), Saint-Germain (14) et d'autres, qui n'ont ni une date, ni un style; chaque règne y ayant apporté son addition, chaque roi y ayant élevé, comme pour lutter avec ses prédécesseurs, un pavillon, un corps de bâtiment, une galerie. Il serait également inutile de faire figurer dans nos recherches quelques châteaux, demeures féodales aussi formidables que des forteresses, où le bien-être de la vie a dû céder aux nécessités des temps, aux règles de la défense.

Les résidences royales créées sous l'empire de l'impulsion que François Ier venait d'imprimer aux arts, entretenues par ses quatre successeurs, ne pouvaient avoir de nombreux imitateurs (15). Une égale sécurité ne protégeait pas encore l'habitation des rois et celle de leurs sujets. On resta jusqu'au XVIIe siècle, bastionné, crénelé, bardé de chaînes et de ponts-levis, pour mener une vie de campagne qui n'avait plus de la grande féodalité que les ridicules et l'ennui. Il serait difficile de tracer le tableau de cette époque de transition ; un caractère lui manque, on cherche, on tâtonne, et, dans cette incertitude, chaque château porte l'empreinte particulière aux goûts, aux dignités, aux caprices de son seigneur.

Le chancelier de l'Hospital habitait Vignay (16), près d'Étampes. Là, gardé en quelque sorte par le cortége de ses vertus, entouré de sa famille, passant ses jours entre ses livres et les soins les plus simples du foyer domestique, il offrait le tableau d'une vie tout à fait patriarcale. Sully conservait dans son château la nombreuse domesticité d'un autre temps ; il y avait introduit l'étiquette de la cour, et gouvernait la vie de la campagne à la façon d'un ancien ministre d'État, d'un grand-maître de l'artillerie, d'un grand-voyer de France et d'un surintendant des fortifications du royaume : il n'y avait que des dîners d'apparat, ses promenades ressemblaient à des processions, et toutes ses soirées à des réceptions de cour. Richement ornée, sa demeure ne possédait aucune des commodités de la vie ; on y voyait « un « vaste appartement où il avoit fait peindre les plus mémo- « rables actions de sa vie, jointes à celles de Henry le Grand ; » et, à côté, il avait réuni dans une chambre qu'on nommait « le cabinet des illustres, des portraits des papes, rois, princes « et autres personnages distingués ou célèbres, qu'il tenoit « d'eux-mêmes. (17) » Un contemporain qui lui est très-défavorable, tant la sévérité des mœurs choque une nature dévergondée, n'oublie rien de tout ce qui pouvait ici prêter au ridicule : « A Sully, où il s'étoit retiré sur la fin de ses « jours, il avoit quinze ou vingt vieux paons, et sept ou huit « vieux reistres de gentilshommes qui, au son de la cloche « se mettoient en haie pour lui faire honneur quand il alloit « à la promenade, et puis le suivoient ; je pense que les « paons suivoient aussi (18). »

Ce n'est donc pas chez ces deux hommes, l'un trop patriarche, l'autre trop courtisan, que l'on trouve la vie des champs telle que nous la concevons pour les hommes du monde ; leur contemporain, Montaigne, a-t-il mieux rencontré dans son oisiveté méditative, au milieu de ses travaux philosophiques ? Il habitait Montaigne, bâti par son père : « Ma maison est iuchée sur un tertre, comme dict son nom... « De ma librairie, où je me tiens le plus souvent, je com- « mande à mon mesnage. Je suis sur l'entrée et veois soubs « moy mon jardin, ma basse-court, ma court, et dans la plus- « part des membres de ma maison. Là ie feuilletie à cette « heure un livre, à cette heure un aultre, sans ordre et sans

---

(12) Je parle de ses commencements, *tant somptueux que bien sembloit œuvres du roi*, lorsque vers 1500 Louis XII en construisait la façade orientale. Les mains les plus habiles y ont eu part, depuis Mansart jusques et y compris M. Duban, chargé aujourd'hui de sa restauration. La description du château de Blois, publiée par M. de La Saussaye, est accompagnée d'assez bonnes planches. Ce travail suffit pour se former une juste idée des trois grandes époques architecturales de cette magnifique demeure, et pour lire ensuite avec intérêt la partie de l'histoire de France qui y a trouvé son théâtre.

(13) Depuis Clovis jusqu'à nos jours pour les personnes, depuis saint Louis jusqu'à nos jours pour les pierres.

(14) Commencé par Charles V, repris par François Ier, il a conservé des parties de constructions faites par ces deux rois et sous les règnes de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV.

(15) Le château de Meudon a été bâti par Philibert de Lorme, pour le cardinal de Lorraine. L'histoire de ses transformations successives a d'autant moins d'intérêt qu'il n'en est rien resté. Ronsard l'a chanté et M. Du Sommerard a réuni ou plutôt confondu ensemble, dans son exubérance de compilateur, quelques détails historiques qui ne manquent pas d'intérêt. (*L'Hôtel de Cluny*, pag. 258) On recherchera avec les anciennes gravures la vue qu'il a donnée dans son album. Lorsque Servien habitait Meudon, il y donna de grandes fêtes, des bals, des repas, des comédies ; je remarque dans les minutieuses descriptions qu'en a faites le gazetier Loret ce détail :

> Dans le parc on fit grande chasse,
> Où plusieurs cerfs, quoyque légers,
> Coururent lors de grands dangers.
> (2 octobre 1658.)

(16) Vignay appartient aujourd'hui à M. de Bizemont, membre du conseil général de Seine-et-Oise. Les anciennes bergeries datent de la fondation primitive. J'ai pu en admirer la solide construction ; mais le château est moderne et il ne reste rien des jardins. Le chancelier célébra plus d'une fois sa modeste retraite dans des vers latins qu'elle lui inspirait ; il écrivait de cette simple habitation : « Je vis ici comme le vieux Laërte, cultivant mon champ et ne regrettant rien de ce que j'ai laissé ; je lis, j'écris, je médite, je prends plaisir aux jeux de mes petits enfants ; les occupations les plus simples m'intéressent. » M. Villemain a écrit un éloge du chancelier qui compte parmi ses meilleurs. J'en citerai le seul passage qui a trait au château de Vignay : « Le roi Henri II méprisa de telles calomnies, et ses bienfaits donnèrent enfin à L'Hospital ce qu'il avait longtemps souhaité, une maison des champs, petite comme celle d'Horace, mais dans un pays moins riant que Tibur :

> « Hoc erat in votis, modus agri non ità magnus.

« C'était dans les plaines fertiles et monotones de la Beauce. Le lieu s'appelait Vignay, près d'Étampes. » (Page 21 des *Nouveaux Mélanges hist. et litt.* Paris, in-8°, 1827.)

Le tombeau du chancelier placé dans une chapelle de la petite église de Champmoteux, a été dignement restauré. On sait que l'inauguration en fut faite avec une certaine solennité par les autorités départementales, le 30 octobre 1834. (Voir les descriptions et discours prononcés à cette occasion par notre père ; alors député de l'arrondissement, par MM. Dupin, Aubernon, etc., dans un compte rendu imprimé à Versailles sous ce titre : « Restauration du tombeau et de la chapelle du chancelier de L'Hospital, dans l'église de Champmoteux). « Le journal l'*Artiste* a publié la statue de saint Michel, sculptée par M. Marochetti.

(17) Voir les mémoires de Sully (t. VII), dans lesquels il décrit d'un ton pédantesque cette vie empesée, assis lui-même à sa table, « entouré de ses quatre secrétaires. »

(18) Mémoires de Tallemant des Réaux, t. I, p. 150.

« desseing, à pièces descousues. Tantôt ie resve, tantôt i'en-
« registre et dicte, en me promenant, mes songes que voicy.
« Elle est au troisième estage d'une tour ; le premier, c'est
« ma chapelle; le second, une chambre et sa suitte, où ie me
« couche souvent pour estre seul... le passe là et la plus-
« part des jours de ma vie et la pluspart des heures du iour...
« A sa suite est un cabinet assez poly, capable à recevoir du
« feu pour l'hyver, très-plaisamment percé, et si je ne crai-
« gnois non plus le soing que la despense, le soing qui me
« chasse de toute besongne, i'y pourrois facilement coudre
« à chasque costé une gallerie de cent pas de long et douze
« de large, à plain pied, ayant trouvé touts les murs montez,
« pour aultre usage, à la haulteur qu'il me faut. Tout lieu
« retiré requiert un promenoir ; mes pensées dorment si ie
« les assis; mon esprit ne va si les iambes ne l'agitent ;
« ceulx qui estudient sans livre en sont touts là. La
« figure en est ronde, et n'a de plat que ce qu'il fault
« à ma table et à mon siége ; et vient m'offrant en se
« courbant, d'une veue, touts mes livres, rengez sur des
« pulpitres à cinq degrez tout à l'environ. Elle a trois veues
« de riche et libre prospect, et seize pas de vuide en diamè-
« tre... C'est là mon siége. I'essaye à m'en rendre la domi-
« nation pure et à soustraire ce seul coing à la communauté
« et conjugale et filiale et civile (19). » C'est bien là le refuge de la méditation ; c'est bien là, pour l'écrivain philosophe, le charme de la campagne ; Montaigne ne la comprenait pas autrement (20).

Il semblerait que les jardins se fussent façonnés alors à la ressemblance de leurs maîtres, et se soient crus obligés, au milieu de la liberté des forêts et des champs, de garder l'air compassé et les formes régulières de leurs manières et de leurs costumes. Ce n'étaient qu'allées droites, que charmilles découpées, que parterres emprisonnés dans les minces bordures de buis, dessinant en contours exacts les armes du maître, le chiffre de la dame, ou les noms des enfants (21).

La verdure se détachait sur les allées de sable jaune, les vives couleurs des fleurs tranchaient sur des fonds de cailloux et de coquillages, et les terrasses, péniblement contenues dans les murs de soutenement, offraient des balcons pour admirer ces enfantillages. Bernard de Palissy, dans la description de son « jardin délectable, » s'élève contre les dindons et les grues en ifs et en romarins du jardin de l'abbé de Clairmarais, à Saint-Omer, et contre les gens d'armes

(19) Montaigne, liv. III, ch. III.

(20) « Mon père aimoit à bâtir Montaigne, où il étoit né, et je me glorifie que sa volonté s'exerce encore et agisse par moi ; c'est pourquoi je me suis mêlé d'achever quelques vieux pans de murs et de ranger quelques pièces mal dolées, et ce certes regardant plus à son intention qu'à mon contentement; car quant à mon application particulière, ni ce plaisir de bâtir, qu'on dit être si attrayant, ni la chasse, ni les jardins, ni ces autres plaisirs de la vie retirée, ne me peuvent beaucoup amuser. » (Liv. III, p. 271. Ici le langage est ramené à l'orthographe actuelle.)

Claude Gauchet Dampmartinois, aumônier ordinaire du roi, composa à la fin du XIVe siècle un poëme sur *le Plaisir des champs* (Paris, in-4°, Nic. Chesneau, 1583. — Paris, in-4°, chez Abel l'Angelier, 1604). Le privilége est du 10 décembre 1603. Il y a des exemplaires avec un nouveau titre de 1621. Les quatre saisons de l'année indiquaient la division naturelle de l'ouvrage ; dans le premier livre on trouve sous forme d'instruction une description d'une grande habitation de campagne. Le mérite littéraire et l'intérêt ne manquent certainement pas au morceau que je vais citer ; le conseil est adressé *au gentilhomme champêtre* :

Son logis soit tourné vers la porte où l'Aurore
Sort des bras de Thytan, à fin qu'elle redore
De ses rayons le ciel, et des rayons aussi
De celuy qu'elle guide hors du monde obscurcy.
Que le front en soit beau, long de trente brassées,
Orné de quatre, ou cinq, ou six belles croisées,
Où quatre chambres soient d'une belle grandeur,
Ouvertes à propos, quinze pieds de hauteur :
Que le subtil maçon à chascune desrobbe
Le secret cabinet, auec la garderobbe
Fournis d'honneste meuble et de licts advenants,
Pour coucher les valletz des amis survenants.
Chasque chambre ait, du moins, sa croisée et demie,
Au levant, d'aultre part, une entière bastie.
D'un carreau qui ne sente un auaricieux,
Et qui ne sente aussi son homme ambitieux :
Au noble il est toujours besoin de modestie,
Afin qu'avecq' son bien, il mesure sa vie.
Ses greniers spacieux soient si bien cimentez.
Qu'ils ne soient ni de ratz, ny de souris hantez :
Vne aire bien polie et assez d'ouvertvre
Pour deffendre les bledz de moite pourritvre :
Au bas sa salle soit grande modérément,
Et plus longue que large, haute suffisamment :
Que deux croisées soient jusqu'au haut de la salle
Du costé du levant, qui assez bas devalle
Pour s'accoulder dessus, sans par trop se haulser
Ny aussi, pour les grands, trop avant se baisser.
C'est assez d'autre part que deux demy-croisées,
Car la pluye et le vent prennent là leurs brisées :
Une despense au bout pour cela retirer
Que l'on veult, loin des mains plus friandes, serrer
Que la cuisine soit de la salle eslognée.
D'autant que la despence est large, que l'allée
Qui la ferme conduise, et meine tout d'un pas,
Et aux chambres en hault et à la cave en bas
Par un propre escalier contigu de la salle,
Et de l'austre costé par la viz qui deualle.
Soit l'entrée au milieu, si qu'on puisse empescher
De deux boutz, le volleur s'il vouloit approcher
Au levant et midi, près de la cheminée.
Double ouverture soit en oualle tournée,
Où vous ferez bastir, pour maintz petits oiseaux,
Une maison d'arcal composée en rezeaux :
Là le chardonneret, le serin, la linotte,
Le pinçon, le tarin dégloisants mainte notte,
Aux plus mélancolics esgairont les espris
Du chant qu'ils ont du ciel et de nature apris.
Au dehors vous ferez quelque petit estage,
Où ils pourront sortir, non pourtant de la cage,
Pour s'esplucher aux rais d'un Phœbus gratieux
Alors, qu'au temps d'hyver, il esclaire les cieux.
Vous pouvez pratiquer auprès de la cuisine
Une salle d'hyver, où lon souppe et lon disne
Hors des efforts des vents, car on se chauffe mieux
En un endroit serré, qu'en un lieu spatieux,
Où durant le grand vent, ou l'importune pluye,
En quelque honneste jeu, l'homme se desennuie.
(Page 75.)

(21) « On voit encore, disait mon père en 1816, à la belle terre de Chambaudoin, dans la Beauce, un labyrinthe représentant tous les instruments de musique ; le violon est bien conservé, et le manche communique au château. » (*Description des Jardins de la France*, pag. 39) J'ai encore vu ce parterre ; mais la charrue a passé dessus, en même temps que le marteau abattait le château.

de buis de l'abbé des Dunes en Flandre; mais il conseille les temples en charmilles, avec portes et fenêtres : c'était donc un engouement bien général, puisqu'il est partagé par cet habile homme (22).

Le sentiment des beautés de la nature n'était pas éteint cependant, mais il manquait un architecte qui lui servît d'interprète. Le Nôtre répondit, un siècle plus tard, à cet appel de Montaigne : « Ce n'est pas raison que l'art gaigne le « poinct d'honneur sur nostre grande et puissante mére « nature. Nous avons tant rechargé la beauté et richesse de « ses ouvrages par nos inventions, que nous l'avons du tout « estouffée : si est ce que, partout où sa pureté reluict, elle « faict une merveilleuse honte à nos vaines et frivoles entre- « prinses (23). »

Les champs n'avaient donc encore vu que les mœurs guerrières de la féodalité, les violents exercices de la chasse, l'air compassé des seigneurs ou les enfantillages ridicules du mauvais goût. Sous le ministère, j'allais dire sous le règne de Mazarin, la vie de la campagne prit, pour la première fois, en France, le caractère qui lui est propre, comme complément de l'existence de l'homme du monde. Les raisons en sont faciles à déduire. Richelieu (24) avait assombri l'esprit français; sa pesante domination avait comprimé tout essor; le caractère, la gaîté de la nation, et ce besoin de vivre et de s'épancher, qui fait la société, s'épanouirent lorsque le roi esclave suivit dans la tombe son ministre tyrannique. Tous les désirs, toutes les passions, une effervescence générale éclata de tout côté, et on eût dit un peuple entier délivré de ses chaînes, reprenant possession de ses foyers et respirant un air nouveau. Le luxe s'empara de la ville et déborda sur la campagne. Bientôt la noblesse opulente de la capitale avoisina cette noblesse campagnarde et pauvre qui, cachant avec dignité sa misère, s'en consolait par la haute considération qu'inspirent de grands noms toujours indépendants et des traditions glorieuses précieusement conservées.

Il se trouvait aussi dans les châteaux, quoique en bien petit nombre, quelques hommes distingués, quelques femmes élégantes, qui n'ayant pas la vocation du cloître, trouvaient dans la solitude de la campagne les mêmes ressources qu'offre la religion pour combattre ou pour se rendre utile le désenchantement de la vie. Le citadin a pris d'eux les ressources de la vie des champs, ils apprirent de lui les nouvelles conquêtes du luxe et ses exigences.

Cependant l'économie voyageait encore vers ces retraites; la jeune madame de Sévigné trouva un peu sévères ses premiers étés des environs de Vitré, un peu rudes ses paysans bretons; mais plus tard, elle aussi, quand son veuvage lui eut laissé sa liberté, elle embellit le vieux château des Rochers (25), et se laissa aller, quoique modérément, selon sa nature modérée en tout, à ce goût du luxe qui était général.

C'est en plaisantant que Bussy-Rabutin lui reproche les bé-

---

(22) Les inventions de Bernard de Palissy sont aussi bornées que leur application serait fâcheuse. Il s'élève, il est vrai, contre les charmilles transformées : « Les unes auront la forme d'une grue, les autres la forme d'un coq, les autres la forme d'une oye, et mesme j'ai vu en certains jardins qu'on a fait certains gens d'armes à cheval et à pied; *mais toutes ces choses sont de peu de durée.* » Cette dernière réflexion est sa grosse objection, car il remplace les figures du règne animal par des temples avec colonnes, architraves et balustrades, formés par les troncs des arbres, leurs branches et leur feuillage (page 577, édit. in-4° de 1777.)

De tous ses projets pour l'embellissement de son *jardin délectable*, le plus curieux est l'application de son industrie de potier à ce nouvel art. Qu'on en juge : il place aux quatre coins de l'enceinte de son jardin ce qu'il appelle un cabinet : « Je le bastiray de briques cuites, mais elles seront formées de telle sortes que ledit cabinet se trouvera ressembler la forme d'un rocher qu'on auroit creusé sur le lieu mesme, — et afin de rendre ledit cabinet plus plaisant, je feray planter sur la route d'iceluy plusieurs arbrisseaux portant fruits bons pour la nourriture des oiseaux, et aussi certaines herbes desquelles ils sont amateurs de la graine, afin d'accoustumer lesdits oiseaux à se venir reposer et dire leurs chansonnettes sur lesdits arbrisseaux, pour donner plaisir à ceux qui sont au dedans dudit cabinet et du jardin.

« Quand le cabinet sera ainsi massonné, je le viendrai couvrir (intérieurement) de plusieurs couleurs d'esmails, depuis le sommet des voûtes jusques au pied et passé d'iceluy; quoy fait, je reviendrai faire un grand feu dedans le cabinet susdit, et ce jusques à tant que lesdits esmails en se liquifiant couleront, et en se coulant s'entremesleront, et en s'entremeslant ils feront des figures et des idées fort plaisantes, et le feu estant osté dudit cabinet, on trouvera que lesdits esmails auront couvert la jointure des briques desquelles le cabinet sera massonné, et sera ledit cabinet luisant d'un tel polissement que les lezars et langrottes qui entreront dedans se verront comme en un miroir et admireront les statues; que si quelqu'un les surprend, elle ne pourront monter au long de la muraille dudit cabinet, à cause de son polissement, et par tel moyen ledit cabinet durera à jamais et il n'y faudra aucune tapisserie, car sa parure sera d'une telle beauté, comme si elle estoit d'un jaspe ou porphyre ou calcidoine bien poli, » (*Œuvres* de Bernard de Palissy, pag. 567. Paris, in 4° 1777.) Ronsard a chanté le cabinet de Meudon :

> Et l'esmail bigarré qui ressemble aux couleurs
> Des prés quand la saison les diapre de fleurs,
> Ou comme l'arc-en-ciel qui peint à sa venue
> De cent mille couleurs le dessus de la nue.

(23) Montaigne, liv. I, chap. xxx.

(24) Rueil, arrangé par Richelieu, était encore entouré de fossés et défendu par les ponts-levis, chaînes, etc. Il en existe de nombreuses gravures contemporaines.

(25) Madame de Sévigné alla pour la première fois à la terre des Rochers en 1645 (M. de Sévigné fut tué en 1651). — Ce château, situé à une lieue et demie au sud-est de Vitré, existe encore; c'est un vieux manoir du moyen-âge, probablement de la fin du xve siècle, et que les développements successifs ont entièrement transformé. Il n'a jamais eu l'importance d'une grande habitation, et serait resté inaperçu sans la châtelaine qui a daté de cette demeure ses plus charmantes lettres. M. Dureau de La Malle l'a fort bien décrit dans ses *Lettres sur les Rochers de madame de Sévigné*, Paris, in-8°, 1822 et M. Walckenaer a tiré bon parti de sa description (*Mémoires sur madame de Sévigné*, t. I, pag. 108). On ne connaît pas l'étymologie du nom des Rochers, mais il est certain qu'il n'y a pas un seul rocher à la terre des Rochers ni dans ses environs.

Les lettres de madame de Sévigné contiennent plus d'un détail sur sa campagne; je ne citerai qu'un passage où elle parle de la composition de sa bibliothèque et de l'ordre qu'elle y a introduit :

« J'ai apporté ici quantité de livres, je les ai rangés ce matin; on ne met pas la main sur un, tel qu'il soit, qu'on n'ait envie de le lire tout entier; toute une tablette de dévotion, et quelle dévotion, bon Dieu! quel point de vue pour honorer notre religion! L'autre est toute d'histoires admirables; l'autre, de morale; l'autre de poésies, et de nouvelles, et de mémoires. Les romans sont méprisés et ont gagné les petites armoires. Quand j'entre dans ce cabinet, je ne comprends pas pourquoi j'en sors : il seroit digne de vous, ma fille. »

« Des Rochers, 5 juin 1680. »

J'ai cité quelques vers de Bussy-Rabutin; il faudrait y ajouter ceux qu'elle reçut de Saint-Pavin;

> Ou plutôt quelque métayer,
> Devenu trop lent à payer, etc.

(Bibl. de l'Arsenal. Mss. Courart, t. IX, pag. 347).

néfices de la vie seigneuriale qu'elle mène au milieu de ses terres :

Peut-être aussi que le ménage
Que vous faites dans le village
Fait aller votre revenu
Où jamais il ne fût venu ;
Ce sont des raisons fort pertinentes
D'être au champ pour doubler ses rentes.

Il savait bien que l'esprit le plus sociable, le cœur le plus généreux, n'avait de conseil que la raison.

C'eût été l'âge d'or, si cet entraînement des plaisirs n'avait rencontré des situations fausses, des esprits tristes, des caractères mécontents ; mais cette bonne régence avait les siens. C'était Mademoiselle de Montpensier, *veuve de onze promesses de mariage*, chagrine de tous ses mécomptes. Elle avait transporté à la campagne (26) ses affections si changeantes et se goûts un peu factices; à des commensaux qui craignaient ses caprices, à des amitiés qui doutaient de ses sentiments, elle imposait des mœurs campagnardes de son imagination, et des rôles de bergers pris dans les romans. « Je voudrois à la campagne qu'on allât garder les trou- « peaux de moutons dans nos belles prairies, qu'on eût des « houlettes et des capelines, qu'on dînât sur l'herbe verte « des mets rustiques et convenables aux bergers, et qu'on « imitât quelquefois ce qu'on a lu dans l'Astrée. Lorsqu'on « seroit revêtu de l'habit de berger, je ne désapprouverois « pas qu'on tirât les vaches, ni que l'on fît des fromages et « des gâteaux. » Le XVIIIe siècle a vu ces tentatives pastorales devenir un goût dominant: on n'en était au XVIIe qu'aux essais d'existence mythologique. M. de Lisieux, se promenant dans le beau parc de Rambouillet, entra dans une prairie, au milieu de laquelle s'élève bizarrement un groupe de rochers ombragé par de grands arbres. « Il s'approche, et est « fort surpris de voir entre les branches quelque chose de « brillant; enfin, étant parvenu jusqu'aux rochers, il trouve « Mademoiselle de Rambouillet et toutes les demoiselles de la « maison, vêtues effectivement en nymphes, qui, assises sur « ces rochers, faisoient le plus agréable spectacle du « monde (27). » Le prélat fut charmé, non pas étonné, de ce spectacle qui n'avoit d'insolite que la grâce et l'agrément de la belle Julie d'Angennes; car partout ailleurs (28) il devait s'attendre à ces déguisements, à des changements de noms, à des jeux qui pouvaient être innocents, qui certainement donnaient à l'esprit une tournure agréable et délicate, et en tout cas à la journée un emploi quelconque.

A part cette tendance plus ou moins romanesque, Mademoiselle, dans le cours de son existence qui fut presque une grande folie, eut des moments très-lucides et de haute raison. Les conseils suivants peignent assez bien ce que devrait être et ce que fut quelquefois à Saint-Fargeau (29) la vie de la campagne; ils sont dictés avec simplicité par un goût de société délicat : « Premièrement, il faudroit que les per- « sonnes qui voudroient se retirer de la cour et du monde, « s'éloignassent de l'un et de l'autre sans être rebutées ; mais « qu'elles le fissent par la connoissance du peu de solidité « qu'on trouve dans ce commerce ; et il est aisé de ne s'en pas « soucier, quand on est parvenu par ses soins ou par sa nais- « sance à jouir d'une fortune honnête et selon sa condition. « On peut aussi se trouver en âge où l'ambition est moins « vive et où les personnes raisonnables peuvent guérir fa- « cilement. Il seroit bon de concerter tous ensemble du « lieu de l'habitation, et délibérer, si on choisiroit les bords

(26) En entrant dans son château de Saint-Fargeau, son lieu d'exil après ses aventures au milieu des troubles de la Fronde, Mademoiselle remarqua surtout « que sa maison étoit bonne et forte, que l'on ne l'y pouvoit point surprendre. » C'était alors, au moins pour elle, un avantage ; elle fit venir l'architecte à la mode et lui commanda de grands changements qui s'y firent de 1653 à 1657, pour une somme de 200,000 fr., à peu près 400,000 fr, de notre monnaie. Mais elle n'employa les talents de Le Vau qu'à disposer les intérieurs et à décorer les façades sur la cour ; à l'extérieur, elle conserva l'appareil fortifié et formidable.

Ces aspect lui laissait un caractère assez rustique; aussi Loret en parle ainsi :

Mais Saint-Fargeau ne lui déplaize,
Encor qu'il soit beau bâtiment,
Il ne l'est pas suffisamment
Et sent un peu trop le village.
(5 juillet 1653).

Il est vrai qu'il le comparait à Blois, comparaison écrasante. Une chanson du temps tombe dans l'exagération contraire:

A Saint-Fargeau
Qu'il fait beau!
Ce château vaut Paris,
Prix pour prix.

(27) Tallemant des Réeaux (t. III, p. 217). et Voiture, dans sa deuxième lettre adressée au marquis de Rambouillet, alors ambassadeur en Espagne; « une autre fois elle s'apparut dans les rochers de Rambouillet avec l'arc et le visage de Diane. » (Page 6, t. I des Œuvres. Paris, in-8°, 1729).

(28) Madame de Vigeau fit pareille surprise à la princesse de Condé, Voiture en écrit la description au cardinal de La Valette (lettre X) ; « Au bout d'une allée grande à perte de vue, nous trouvasmes une fontaine qui jettoit toute seule plus d'eau que toutes celles du Tivoli. A l'entour estoient rangés vingt-quatre violons qui avoient de la peine à surmonter le bruit qu'elle faisoit en tombant. Quand nous en fusmes approchés, nous découvrismes dans une niche qui estoit dans une palissade une Diane à l'âge d'onze à douze ans et plus belle que les forêts de Grèce et de Thessalie ne l'avoient jamais veuë. — Tout à coup la déesse sauta de sa niche, et avec une grâce qui ne se peut représenter commença un ballet. — Ceux qui ne croient pas les fables crurent que c'étoit mademoiselle de Bourbon. » (Les Œuvres de M. de Voiture. Paris, in-12, 1658. Chez Augustin Courbé, p. 27). On avait transporté à la campagne cette mode de l'hôtel de Rambouillet de se donner des noms empruntés ou imités des anciens. Au château de Fresnes, madame de Guénégaud s'appelait Amalthée, et son mari Alcandre; M. de Pomponne avait nom Clidamant, et le monde ancien s'emparait ainsi de tous les visiteurs. (Mémoires de Coulanges, Lettres, pag. 396 et suiv.) Cette envie de s'amuser dégénéra en espièglerie qui nous semblent de mauvais goût, mais dont on usait alors au château de Rambouillet aussi bien qu'ailleurs. Il est vrai que la parfaite convenance de mesdames de Rambouillet fixait les limites de ces plaisanteries, tandis qu'ailleurs elles allaient jusqu'à l'importunité, et même, on peut le dire, jusqu'à la crnauté

Un jour, on coud tous les habits du maréchal de Grammont, alors comte de Guiche, de manière à lui faire croire que les champignons dont il a mangé l'on fait enfler. (Tallemant, t. III, p. 219. Voir la même espièglerie racontée dans le *Santoliana*, p. 111.)

(29) Mademoiselle habitait aussi le château d'Eu, mais on sait que cette résidence, aujourd'hui royale, ne doit ses promenades qu'au roi Louis-Philippe. Mademoiselle de Montpensier dit dans ses Mémoires : « Je n'avois pas de jardin, je me promenois dans les dehors de la ville. » Année 1663. Mémoires, t. XLIII de la collection Petitot, pag. 65.)

« de l'Oise ou ceux de la Seine. Quelques-uns aimeront « mieux les bords de la mer. On prendroit un grand plai- « sir à faire planter et à voir croître des arbres différents, « le soin d'ajuster sa maison et son jardin occuperoit aussi « beaucoup. Ceux qui aiment la vie active travailleroient à « toutes sortes d'ouvrages, comme à peindre ou à dessiner, « et les plus paresseux entretiendroient ceux qui s'occupe- « roient de la sorte. On nous enverroit tous les livres nou- « veaux et tous les vers, et ceux qui les auroient les premiers « auroient une grande joie d'en aller faire part aux autres. « Je ne doute pas que nous n'eussions quelques personnes « qui mettroient aussi quelques ouvrages en lumière, selon « leur talent. Ceux qui aiment la musique la pourroient en- « tendre, puisque nous aurions parmi nous des personnes « qui auroient la voix belle et qui joueroient du luth, du « clavecin et d'autres instruments. »

Les mémoires de Coulanges, les ouvrages du temps et la correspondance de madame de Sévigné nous apprennent qu'on menait, au château de Fresnes, la vie conseillée par Mademoiselle. Là, loin d'être rebutées du monde, les personnes dont se composait la société de Madame de Guénégaud, en étaient l'ornement; elles venaient à la campagne, non pour le fuir, mais pour se préparer à mieux briller dans ses fêtes. Quelques-uns des visiteurs avaient cependant cruellement éprouvé ce que valent l'ambition et la faveur; mais ils conservaient, des vicissitudes de leur vie, une expérience sans amertume, qui ne donnait que plus de solidité et d'agrément à leurs conversations. Le maître de la maison expliquait à son protégé François Mansart ses projets, que le grand artiste saisissait facilement, parce que, conçus par un homme de goût, ils étaient toujours exécutables. Les changements qu'il demandoit avaient en général pour but de concilier la beauté des proportions, la grandeur des appartements, en un mot les règles de l'art avec les conditions les plus favorables de l'habitation et du bien-être. Ses salons étaient décorés d'une magnifique collection de tableaux et de quelques morceaux de sculpture réunis à grands frais. On sait, pour peu qu'on ait habité la campagne, combien les beautés de la nature y disposent à l'admiration des chefs-d'œuvres de l'art. Les plus distraits d'ordinaire y sont alors sensibles. M. de Guénégaud, imitateur éclairé des goûts du cardinal Mazarin, avait fait, comme lui, de ses habitations de ville et de campagne, la réunion des productions les plus belles des artistes de tous les temps, et lorsque l'arrestation de Fouquet eut compromis la fortune qu'il lui devait, il trouva pour lui-même une consolation, aux yeux des autres une excuse, dans le noble emploi qu'il en avait su faire. Madame de Guénégaud partageait les goûts de son mari, et, chose assez rare à cette époque parmi les femmes du monde, elle cultivait les arts. On la voyait dans le salon de Fresnes, peignant sous la direction de Nicolas Loir (30), peintre de second ordre, mais d'excellent conseil. Madame de Sévigné, madame de Coulanges, M. de la Rochefoucauld, un essaim de jeunes filles et d'aimables jeunes gens l'entouraient de leur conversation spirituelle, de leurs groupes animés. A une table, madame de Motteville écrivait d'un style sévère les mémoires qu'on lira toujours avec intérêt; elle remontait avec ses souvenirs, et en compagnie d'Arnauld de Pomponne, vers ces temps de trouble, qu'elle eût retracés d'une main entièrement impartiale, si, pour compenser en quelque sorte l'excès de bienveillance que la reine, sa chère maîtresse, avait témoignée à Mazarin et qu'elle lui reproche, elle ne l'avait à son tour trop sévèrement jugée. A une autre table était assise madame de la Fayette, composant sans doute quelque roman, *Zayde*, *la Princesse de Montpensier* ou *de Clèves*. La musique venait s'associer par moments aux travaux et aux causeries; les répétitions de la pièce à l'étude prenaient aussi le temps des hôtes de Fresnes, car le château avait son théâtre, complément de son salon.

La grande Mademoiselle eût vu ainsi, dans plus d'un château autour de Paris, ses conseils mis en pratique; elle-même y ajoutait des exercices très-campagnards et des divertissements bien faits pour animer la vie de château. Elle avait un billard et un mail pour exercer son adresse, des chiens et des chevaux anglais pour courir à travers la forêt et faire ses huit et dix lieues à fond de train. Rentrée au château, elle trouvait une bonne table, une conversation spirituelle, ses violons sa troupe de comédiens, et Segrais et Lully pour diriger le tout (31).

Dans les environs de Paris, au sortir des troubles de la

(30) Mademoiselle avait eu Mignard pour maître de dessin, à une époque où elle pouvait encore prendre des leçons et le peintre en donner. Cet emploi de son talent, en forme de passe-temps, à Saint-Fargeau, est le seul souvenir que nous ayons conservé de ses travaux d'art. Dorénavant les princes apprirent à dessiner, et, pour n'en citer qu'un exemple bien rapproché de Mademoiselle de Montpensier, je prendrai les Œuvres de l'abbé Genest; c'est lui qui parle : « Monseigneur le duc de Bourgogne qui se plaisoit à dessiner, ayant été frappé de ma physionomie, ce n'étoit pas assurément par les traits mignons, fit mon portrait. Comme il n'y avoit pas jusqu'aux enfants qui ne m'y reconnussent, il s'y divertissoit souvent. »

(31) Les habitations de la campagne avaient ainsi adopté tous les perfectionnements du bien-être des villes. La vie de la campagne s'associa également aux plaisirs de la capitale : les bals, les soupers, les concerts, le théâtre, les illuminations, les feux d'artifice, tout y fut transporté; et ce qui distingue plus particulièrement ces nouvelles existences campagnardes, c'est le soin que l'on mit à animer les intervalles de tant de plaisirs variés par la conversation spirituelle des poëtes et des gens de lettres.

La Fontaine promenait d'une campagne à l'autre sa distraite bonhomie (voir ses lettres et ses biographes). Boileau ne quittait Auteuil que pour aller chez M. de Lamoignon, Basville (voir ses biographes et une anecdote dans le *Menagiana*, IV, p. 157). Ce nom me rappelle une autre anecdote : dans le temps des noces de M. de Basville (avril 1672), Boileau fit une chanson qu'on trouve dans ses Œuvres :

Que Basville me semble aimable :

et qui fut mal goûtée du père Bourdaloue, présent au dîner. Brossette assure qu'il aurait dit au père Rapin : Si M. Despréaux me chante, je le prêcherai. » D'Alembert ajoute : « Ce ne sera pas au moins en prenant pour texte le pardon des injures. » Édit. de Saint-Surin. Paris in-8°, 1821, t. II p. 495).

Le grand Condé exploit, au milieu des loisirs de Chantilly, l'excès de son activité au milieu des partis et de son courage au milieu des combats. Il était entouré de la seule cour qui reste fidèle à la disgrâce, car il s'était fait une société de ses égaux, tous hommes de génie. La fougue de son caractère se retrouvait dans sa conversation : soutenait-il une bonne cause, il était

Fronde, nos nouveaux campagnards rencontrèrent des manoirs délabrés et des jardins dévastés ; la guerre, et la plus cruelle, la guerre civile avait habité là pendant près de quatre ans. Il fallut relever ce qui était tombé, réparer ce qui était debout : c'est alors qu'on vit, sous la douce influence des nouveaux goûts italiens importés par Mazarin, sous la direction et par le génie d'architectes tels que François Mansart, Le Muet, Le Vau, s'élever des habitations qui transportaient au milieu des sites les plus pittoresques de notre climat tempéré les beautés d'une architecture élégante, dont le caprice avait son excuse dans la liberté des champs, et dans les villas de l'Italie de précieux modèles.

La belle demeure du président Maison (32) est encore debout; le magnifique château de Vaux-le-Vicomte, construit par Louis Le Vau, s'est conservé intégralement; Le Nôtre a planté leurs jardins, et il nous suffira de ces deux exemples pour faire comprendre les caractères particuliers de cette architecture rurale et de cet art des jardins qui eurent aussi leur renaissance (33).

L'architecture a ses règles, elle a ses inspirations : les unes sont fixes; que vous les transportiez de la ville à la campagne, de la vallée à la montagne, elles restent rigoureusement les mêmes, parce que ses conditions ne changent pas; mais les inspirations de l'artiste se modifient comme le goût, comme les sites de la nature, comme les différences des conditions et des fortunes. Maison domine la Seine, et dans son port gracieux, avec sa blanche enveloppe, il semble un cygne sorti de l'eau, qui se repose au soleil sur la verte pelouse; Vaux-le-Vicomte, comme un homme puissant qui s'entoure de ses courtisans et se fait précéder de ses gardes, s'élève majestueusement appuyé sur ses pavillons. Le caractère des dispositions intérieures fut soumis à la règle du bien-être. Du moment qu'on avait la sécurité au dehors, on chercha les aises de la vie au-dedans; sans être immenses, les nouveaux châteaux étaient proportionnés aux habitudes et logeaient convenablement leurs hôtes (34).

Cette noble architecture demandait des jardins appropriés à la régularité de ses lignes, à la sévérité de ses proportions, à la pondération habilement ménagée de ses différentes masses, et pour cela il fallait que la main d'un grand artiste vînt en aide à la nature.

Jusqu'alors, l'art des jardins n'avait été qu'un puéril labeur de manœuvre; on ne connaissait que des jardins dits « de propreté, à broderies ou à contours symétriqnes, » qui, à l'aide de lisières de buis, d'allées sablées de différentes couleurs et de compartiments de gazon ou de fleurs, reproduisaient uniformément des vases, des chiffres, des plans de villes ou autres dessins d'architecture que les charmilles encadraient de leurs lignes bizarres et tourmentées ; immédiatement après ces parterres monotones, par un contraste choquant, se développaient au loin, avec l'inépuisable variété de la nature, de vastes prairies, des champs cultivés ou les allées couvertes par la sombre voûte des forêts.

L'Italie nous avait donné ce goût, excusable au milieu des lignes sévères de ses paysages; l'Angleterre (35) l'avait accepté de nous; toute l'Europe comprenait ainsi la campagne, et on ne pourrait citer un seul château qui offrît de ses fenêtres une autre vue, et à ses hôtes une plus agréable promenade (36).

---

calme et plein de douceur; entrait-il dans une fausse voie, la contradiction l'irritait, le feu brillait dans ses yeux, et un jour le plus caustique de ses habitués dit à ses amis : « Dorénavant je serai toujours de l'avis de M. le prince quand il aura tort. » (Voir les Mémoires de Racine fils et le *Bolaeana*.) La duchesse du Maine, quelques années plus tard, conviait à Sceaux tous les hommes de lettres, tous les beaux esprits de son temps.

(32) Le président René de Longueil, surintendant des finances, avait commandé cette magnifique demeure au grand Mansart (voir, dans l'œuvre de J. Marot et dans l'ouvrage de Blondel, des gravures du temps). Il y donna des fêtes magniques à la famille royale et à toute la cour. On en trouvera des descriptions dans la *Muse historique*. Celle qui suivit de plus près l'inauguration du château est du 23 avril 1651 :

Le roy, la reyne et leur suite
S'en allèrent dîner bien vite
En la plus belle des maisons,
Du prézident de Maizons,
Où l'on fit immense crapule,
Dût-il après ferrer la mule.
. . . . . .
Ayant ce don par excellence,
Aux financiers assez fatal,
De traiter bien et payer mal.

Le mot *crapule* a pris de nos jours une signification qu'il n'avait pas alors, même dans le langage le plus libre; quant à la conclusion, il faut y voir une remarque générale. Loret n'était pas un homme à faire des allusions directes aussi poignantes. Guy Patin y apportait moins de ménagement; aussi consignait-il son opinion dans des lettres particulières : « D'autres nomment pour cette charge le président de Maisons, qui est un animal mazarinique, homme dangereux, fin et rusé, mais fort incommodé, et qui, par ce moyen, tâcheroit de s'acquitter et de payer ses dettes. » (3 novembre 1649, à Ch. Spon.) Ces dettes avaient-elles pour origines la magnificence du château de Maisons?

(33) Il ne faut pas oublier que Rueil, bâti en 1621 par le cardinal Richelieu, ministre tout-puissant, était encore entouré de fossés. Tanlay, élevé vingt ans plus tard par Le Muet, pour le surintendant d'Hémery, avait ses ponts-levis et ses fossés.

Construit par Le Vau pour Fouquet, Vaux-le-Vicomte étant devenu la propriété du maréchal de Villars, prit le nom de Vaux-le-Villars, et celui de Praslin, depuis qu'il est devenu la propriété des Praslin.

(Voir sur Vaux le tome X de *la Clélie*, pag. 1091; — le descriptiou de La Fontaine : Fragment du *Songe de Vaux*, un des premiers et un des moins bons ouvrages du poëte; — les gravures du temps, dans les œuvres de Sylvestre et J. Marot (deux plans et trois vues). Pour les dépenses de Fouquet à Vaux, se montant à 18 millions, près de 36 de notre monnaie, consulter son procès, tome III, p. 122, 137, 150, 205, et tome XIII, p. 90. La vérité s'y démêle au milieu des efforts de l'accusé pour la cacher et donner le change.

(34) L'immense Chambord n'avait pas une chambre de dégagment pour les gens de la grande Mademoiselle; on en jugera par ce singulier passage de ses Mémoires : « Je fus obligée d'avoir dans mon cabinet, séparé de ma chambre par une porte fermant mal, Frontenac qui vouloit coucher avec sa femme, Le comte de Fiesque alloit les matins s'habiller dans ce cabinet, et ils s'y habilloient tous ensemble. A Blois, il fit encore pis; il coucha avec sa femme, quoique mademoiselle de Pienne fût dans la même chambre et deux de mes femmes. » (Page 115, tome XLII de la collection Petitot.)

Les Mémoires de Bussy-Rabutin mettent en opposition la négligence d'une habitation de campagne avec les recherches tout exceptionnelles d'une autre. La description en est piquante. (Tome I, p. 55, Amst., in-8°, 1731.)

(35) London et Wise, les deux grands architectes de jardins, en Angleterre, avaient tous les défauts que combattit Le Nôtre, et les *jardins anglais*, aussi réguliers que ceux de la France, n'étaient alors, comme partout en Europe, que de véritables puérilités coûteuses.

(36) Les jardins de Rueil avaient toute la régularité des parterres à compartiments et à broderies et les ornements architectoniques que nous retrouvons

Le changement de la vie de campagne, cette sécurité nouvelle qui rendit aux habitants des châteaux la libre jouissance de tout ce qui l'entourait, firent bientôt sentir la gênante et coûteuse inutilité de ces parterres, et quel contre-sens c'était de violenter et d'emprisonner la nature pour l'appauvrir et l'enlaidir. On le comprit, mais vaguement, et l'on continua de suivre la routine, tout en souhaitant une réforme. Cette réforme, Le Nôtre l'accomplit enfin selon le désir de tous (37).

Le mérite de Le Nôtre est difficile à apprécier; comme tous les grands artistes qui n'ont laissé après eux que de maladroits imitateurs, cet architecte de jardins a vu sa réputation compromise par l'école qu'il a formée. Le Nôtre était assez en avant des idées et des goûts de son temps pour devenir un réformateur et rester acceptable. Il fut proposé à Louis XIV, simultanément avec Duverney, son valet de chambre, un amateur qui, dans la création des jardins, faisait des pastiches de paysages. Si le roi n'avait pas le sentiment des arts, le goût des beautés de la nature lui était encore plus étranger; il ne comprenait qu'une certaine grandeur factice, et s'arrangeait de cet inattendu et de ces surprises qui avaient règle et programme. Le Nôtre convenait au roi par ses défauts, et sut se faire pardonner ses qualités. Celles-ci le portèrent à tirer un grand parti des lois, en quelque sorte officielles, de cette étiquette, auxquelles on avait jusqu'alors soumis les jardins. Il comprit qu'entre l'architecture aux lignes droites et la nature, il était nécessaire de créer un intermédiaire qui les reliât l'une à l'autre, et fit disparaître un contraste choquant. Dès lors ses dispositions de jardins réguliers, échelonnés sur des terrasses à balustrades ornées, ces parterres largement découpés et parsemés de statues élevées sur de riches piédestaux, ses bassins de toutes formes, animés de jets d'eau de toutes combinaisons, devinrent la transition naturelle entre l'œuvre de l'homme et l'œuvre de Dieu; c'était, d'une part, assez régulier, assez architectonique, pour s'allier et se fondre dans la construction, et de l'autre assez riche de verdure et de fleurs, assez libre d'allures dans sa régularité, pour s'unir insensiblement aux grandes perspectives de la forêt, aux prairies émaillées de fleurs, aux cascades naturelles des eaux.

Ce système raisonné et sage (38) fit merveille, en premier lieu à Vaux, puis à Versailles, à Paris dans le jardin des Tuileries, à Clagny, à Chantilly, à Saint-Cloud, à Meudon, à Sceaux; enfin, à Fontainebleau, où il dressa le parterre du Tibre. La réputation de Le Nôtre fut immense, elle était méritée. On le sollicita d'aller en pays étranger, créer des jardins. Il dessina, près de Londres, ceux de Saint-James et de Greenwich (39), et il n'y eut plus d'autres règles pour cet art nouveau que les siennes (40).

---

dans les villas italiennes. Le père Rapin avait chanté ses beautés (*Poëme des jardins*, chant II). Il ne s'est conservé des plantations qu'un seul marronnier, des constructions qu'une grotte en rocailles. Les soins et les recherches de M. Bréant, propriétaire actuel, ne laissent aucun doute sur cette ruine complète.

Nous avons ajouté récemment à notre bibliothèque un bon ouvrage, sous ce titre : *Rueil, le château de Richelieu, la Malmaison*, par Jul. Jacquin et Jos. Duesberg. Paris, in-8°, 1845, avec un grand nombre de planches copiées sur les anciennes gravures. Il manque aux auteurs, pour continuer leur œuvre, que nous voudrions encourager, une connaissance plus complète de l'histoire des arts en France, et des mœurs à différentes époques.

(37) André Le Nôtre ou Le Nautre (son nom est ainsi écrit dans les registres de l'Académie, lors de sa nomination en 1665) naquit à Paris en 1613, et mourut en 1700. Son père était surintendant des jardins des Tuileries ; c'est dans cette étroite enceinte qu'il rêva ses créations, et cependant ce jardin n'avait rien de la grandeur qu'il lui doit; il était encombré de bosquets et de labyrinthes. Le poëte Guillaume de Peyrat, à la fin du XVIe siècle, s'adresse à ce jardin :

> Lieux de moy tant aimez, royales Thuileries,
> Labyrinthes, bosquets, fontaines et prairies.
> (*Essais poëtiques*, Tours, in-12, 1593.)

L'histoire de ses transformations successives fera partie de ma description du Louvre, pour laquelle j'ai mis à profit nombre de pièces de circonstance, qui se perdaient dans les collections.

J'ai cité quelques-uns des jardins créés par Le Nôtre; on me reprochera d'en avoir omis plusieurs; je ne veux pas oublier la promenade d'Amiens. Germain Brice, dans sa description de Paris (édition de 1687), dit du jardin du Palais-Royal : « Jardin dressé par Le Nôtre, sur le modèle des Tuileries. » (Page 58.) Il est probable qu'Anne d'Autriche ou Monsieur auront chargé Le Nôtre de ce travail; car, du vivant du cardinal, cet artiste n'avait point encore fait le jardin des Tuileries ni acquis sa réputation. On lui attribue encore, je ne sais sur quelle autorité, le dessin des jardins de Vitry, Conflans, Vaugien, etc., etc.

Dans les dernières années de sa vie, il se prit de goût pour les collections de médailles et d'objets d'art. Le docteur Martin Lister, qui vint à Paris avec l'ambassade anglaise, en 1698, alla le voir, et parle avec plaisir de ce vieillard, de cet artiste célèbre. (*Journey to Paris, London*, in-8° 1699, p. 36 et p. 63 de l'édition de 1823) : « He is a very ingenious old gentleman, and eightynine years of age, but remarkably quick and lively. He entertained me with the greatest civility. »

(38) Blondel, l'auteur de l'ouvrage si souvent cité de *l'Architecture française*, écrivait en 1752, et il n'hésite pas à se faire le défenseur des jardins irréguliers, qu'il appelle *jardins anglais*.

(39) Les *jardins anglais* n'existaient point alors en Angleterre, et nous étions, sous tous les rapports, supérieurs à nos voisins dans l'art d'arranger les jardins. Martin Lister, qui connaissait bien les plus beaux parcs de son pays, avant de voir les nôtres, fut émerveillé de ce qu'il trouva en France. Saint-Cloud lui inspira cette réflexion : « These vast airing gardens are unknown to us in England; and *se promener à cheval ou en carrosse* are terms not translatable into English. Indeed we cannot afford to lose so much country as these prodigious gardens demand; in some parts of which I not only saw an abundance of hares and partridges, but, what I wondered at still more, five female deer feeding. » (Page 160, édition de 1823.)

Le parc de Méréville, dans l'arrondissement d'Etampes, où l'art a le plus agi sur la nature, a été tracé par Hubert Robert. On lui doit la réforme des cabinets, galeries, labyrinthes et autres puérilités faites en treillages, auxquelles il substitua les allées formées par le mouvement des branches et l'épaisseur du feuillage. Cette ornementation des jardins en treillages devint à la mode dans les dernières années de Le Nôtre. Lister, en 1698, s'extasie sur ces productions ridicules. Il admirait des chefs-d'œuvre de treillage à Versailles (labyrinthe), à Sceaux, à Clagny, à Chantilly. (Voir son chapitre sur les jardins et parcs.) Robert, après avoir planté Méréville, le peignit comme il supposait qu'il serait un jour, et il ne s'est pas trompé. Quatre grands tableaux sont tout ce qu'il m'est resté, après les révolutions, d'une propriété qui avait coûté dix millions à mon grand-père.

(40) Le Nôtre a tout fait par goût, par instinct, par inspiration; il est douteux qu'il se soit tracé des règles quelconques; il est certain qu'il n'a rien écrit sur l'arrangement des jardins. M. d'Argenville donna, dans le dernier siècle, le *Traité de la théorie du jardinage*, pour lequel Le Blond, l'architecte, qui s'occupait aussi des jardins, fit les dessins. Cet ouvrage était, en 1747, à sa quatrième édition. Le Blond bâtit à Paris l'hôtel de Chaulnes, dont le jardin eut quelques réputation (Blondel en a donné le plan). Il entra au service de l'empereur de Russie, et mourut, en 1719, à Saint-

Ses imitateurs ne furent point heureux. Appelés, en général, à s'exercer dans de petits espaces et avec des moyens trop restreints, ils ne surent pas proportionner leurs dispositions, et laisser à la nature ses droits. Bientôt on recula devant d'excessives dépenses qui ne créaient que de monotones terrasses élevées les unes sur les autres, et qui prolongeaient sans raison dans la campagne les envahissements de l'architecture; c'est alors que l'on accepta les conseils de ceux qui, partisans exclusifs des simples beautés de la nature, vinrent, vers 1750, proposer un nouveau système avec un grand rabais. L'Angleterre fut la première à accepter les jardins irréguliers repoussés par Louis XIV dans la personne de Duverney; son climat plus humide rendait difficile l'entretien des parterres; des habitudes sociales, moins compassées, s'accommodaient plus facilement d'un laisser-aller qu'elle pouvait étendre jusqu'à ses parterres. Elle développa hardiment toutes les ressources de ce système, et lui donna son nom. Elle les poussa même jusqu'à l'exagération; car, en amenant au perron du château les allées sinueuses, les eaux serpentantes et les arbres dans toute la liberté de leur végétation, elle trouva choquante la ligne droite de l'architecture, la roideur des pilastres, la rectitude des colonnes; alors le lierre et le jasmin furent chargés de dissimuler l'architecture, on chercha dans le gothique ou le genre rustique un refuge, une échappée; de ce moment les grandes beautés de l'art furent remplacées par le pittoresque et la recherche des effets de la nature, autre genre d'affectation et de puérilité. En France, cette mode nous revint vers 1750. Le Blond et Desgots en furent les premiers adeptes; plus tard, Bérenger, architecte et peintre de paysage, mais surtout Robert, se chargèrent de dessiner les jardins avec le pinceau du peintre et l'imagination du voyageur.

Ce court résumé de la marche suivie dans l'art des jardins doit nous apprendre à admirer notre grand artiste, à critiquer également les jardins trop réguliers et les jardins trop irréguliers, à chercher enfin dans les créations de Le Nôtre les sages principes qui l'ont inspiré et qui doivent nous diriger.

Le XVIIe siècle a donc créé la vie de la campagne dans ce qu'elle a de plus agréable, le style des constructions dans ce qu'il offre de plus convenable à nos besoins, et les vrais principes de la décoration des jardins. Que nous reste-t-il de ses nombreuses créations? On le verra dans la liste suivante, où les morts sont marqués, comme sur le champ de bataille, par une croix, signe de deuil.

Versailles, Trianon, Marly et Vincennes sont les châteaux royaux du XVIIe siècle. Ils suffisent à un règne; ils l'ont ruiné. Avant d'arriver aux habitations des seigneurs, de la noblesse, de la robe et de la finance, les résidences princières servent de transition.

Saint-Cloud (41), bâti par Le Pautre pour le frère du roi; Clagny †, près de Versailles, qui s'élève pour madame de Montespan, à une époque où Louis XIV n'avait rien de trop éclatant pour trahir ses faiblesses (42); Issy †, au prince de Conti (43); Grosbois, vaste domaine de Charles de Valois, duc d'Angoulême (44).

Groupons ensemble quelques grands noms qui s'associent à ce mouvement de luxe et d'élégance : les ducs de Luynes, à Dampierre (45), où Jules Hardouin relie habilement les

---

Pétersbourg. L'architecte Desgots, neveu de Le Nôtre, hérita de sa vogue, sinon de son génie; c'est lui qui remania le jardin du Palais-Royal pour M. le duc d'Orléans. On peut encore recommander la *Théorie des jardins*, de Morel. L'auteur, qui n'a rien de commun avec M. Morel de Vindé, membre de l'Académie, section d'agriculture, faisait une occupation spéciale et son métier de l'arrangement des jardins.

Il y a cinquante ans, on citait parmi les amateurs les plus habiles : M. de Girardin, à Ermenonville; M. de Morfontaine à Morfontaine et à Saint-Fargeau; M. de Boulogne, à La Chapelle; M. Boutin, à Tivoli. Dans les derniers temps, Berthault, qui s'intitulait *planteur de jardins*, s'était acquis quelque réputation par l'arrangement des parcs de Compiègne, de Pontchartrain et de la Malmaison. Il est mort vers 1827.

(41) Le cardinal Mazarin acheta au nom du roi, pour *Monsieur*, son frère, les maisons de plaisance des Gondi, d'Hervart, de Fouquet, de Monerot; et de cette réunion est sorti le parc et le château de Saint-Cloud, construit par Le Pautre. (Voir, pour l'histoire de ce château, les recherches exactes de Poncet de La Grave. Paris, in-12, 1789; et le livre de M. Vatout.)

On avait placé dans le grand salon de Saint-Cloud des vues de nos principaux châteaux; il ne sera pas inutile de les citer. Cette collection indique les habitations les plus en vogue :

Chantilly.	Le Luxembourg.
Villers-Coterets.	Fontainebleau.
Le Raincy.	Vincennes.
Sceaux.	Le château neuf de Saint-Germain.
Le Plessis.	Versailles.
Vaux-le-Vicomte.	Blois.
Le Palais-Royal.	Marimont.
Saint-Germain.	Maisons.
Clagny.	Le Val.
Les Tuileries.	Le pavillon de Saint-Cloud.
Saint-Denis.	Chambord.

(42) Jules Hardouin, dit Mansart, débuta dans son active carrière par le château de Clagny, 1676-1680; il l'a publié. Cette résidence passa au comte d'Eu.

(43) Le trésorier de l'épargne, Bazin de la Bazinière, le fit construire; mais le prince de Conti le transforma de fond en comble. L'abbaye d'Issy, qui existait dès lors, ne doit pas être confondue avec le château.

(44) Propriété du prince de Wagram. Le château a été transformé, en 1701, par le premier président Achille de Harlay.

(45) Le 3 juin 1661, la duchesse de Chevreuse reçoit à Dampierre toute la famille royale;

Ils furent, ensuite à Dampierre,
Autre nobilissime terre.
Où la duchesse de Chevreuse,
Princesse illustre et généreuse,
Les reçut admirablement.
Son fils, monseigneur de Luynes,
L'assista dans tous les régales.
Qu'on fit à ces âmes royales.

Je renvoie à Loret pour la description de cette fête; mais je citerai encore quelques vers, parce que cette habitation, fondée par le connétable, est l'une de celles qui se sont conservées avec quelques garanties contre les destructions à venir :

Cette maison, en sa structure,
Est d'agréable architecture;
Elle a quantité d'ornements,
De somptueux ameublements,
Des estrades, des balustrades,
Fontaines, canaux et cascades,
Des jardins émaillés de fleurs, etc., etc.

(*Muse hist.*, liv. XII, p. 105.)

nouvelles constructions aux anciennes; les marquis de Rambouillet, à Rambouillet (46); les ducs d'Aumont, à Passy †; la grande famille de Mesme, à Roissy † (47); Conflans †, aux Villeroy; Chilly †, au maréchal d'Effiat. Je ne cite que les plus remarquables de ces habitations dans le voisinage de Paris; autrement il faudrait demander à chaque famille son manoir.

Parmi les nouvelles habitations des secrétaires d'État, des hommes de robe ou de finance, les récits du temps nous apprennent qu'on distinguait entre tous Berny †, construit pour le chancelier Brulart de Sillery, et qui, plus tard, fut habité par de Lionne; Sceaux †, créé par Colbert; Chaville †, par Louvois (48); Dangu, par le ministre de Louis XIII, le baron des Noyers, le protecteur du Poussin (49). Le Pautre, habile architecte, avait bâti sur ses dessins Saint-Ouen †, pour le chancelier de Bois-Franc. Stain, grande habitation, s'élevait près de Saint-Denis pour le procureur-général Achille du Harlay; Champlâtreux (50) appartenait depuis longtemps aux Molé; Ivry † (51) date du conseiller d'État Claude Bosc du Bois. Les châteaux du Bouchet † et du Fresne † avaient été embellis par Guénégaud (52), l'homme de goût parmi les financiers. L'habitation de Benicourt, à Bagneux †, datait du règne de Louis XIII, vers le temps où le surintendant d'Hemery chargeait Le Muet de construire à Tanlay (53) une superbe habitation. Le même architecte donna des preuves de son talent à Chavigny † en Touraine, à Pont † (54) en Champagne; Petit-Bourg (55) date de Galand, secrétaire du conseil; Montjeu, du surintendant Jeannin; Villeneuve-le-Roi, du contrôleur-général Le Pelletier (56); Hesselin donne de magnifiques fêtes dans son château d'Essonne (57); Châtillon, groupe de charmantes maisons de plaisance, montrait celle que François Mansart avait construite (58), et le Raincy s'était embelli de l'habitation du surintendant des finances Bordier, bâtie par Le Vau (59).

Ici se terminent nos observations sur les habitations de ville et de campagne telles que les a créées le XVIIe siècle; nous ne poursuivrons pas plus loin nos recherches, mais qu'on nous permette l'expression d'un regret, qui s'applique plus particulièrement à notre époque. Loin de moi l'idée de revenir sur le passé, de me plaindre de la disparition de ces grandes existences qui relevaient l'éclat de la France, de ces nobles familles dont l'aîné faisait participer tous les membres à sa grandeur et à son illustration. Nous croyons fermement que l'égalité vaut mieux, même sous le niveau d'une médiocrité générale.

Notre appel ne s'adresse qu'aux nouveaux riches, de quel-

Le duc de Luynes, l'un des hommes les plus distingués dont la France s'honore, s'occupe de la restauration du vieux manoir de ses pères. M. Ingres peint ses murs, Simart imite la Minerve du Parthénon en ivoire et en métal; cette statue sera placée dans la grande salle. La bibliothèque s'est richement complétée; enfin tout le confortable de la vie est venu s'associer au luxe et à la magnificence des arts.

(46) Cette terre et ce château ont été singulièrement augmentés, en devenant la propriété du comte de Toulouse. Rambouillet fait aujourd'hui partie du domaine de l'État, et est loué à M. le comte Duchâtel.

(47) Le comte d'Avaux (nom de la famille) a détruit l'ancien château, en 1704, pour en construire un nouveau. Law en fut un moment propriétaire.

(48) Acheté par le roi, Chaville s'est fondu dans Meudon.

(49) Dangu, près Gisors, aujourd'hui la grande et hospitalière propriété de madame la comtesse de Lagrange. Des changements dans l'architecture intérieure, la suppression de quatre tourelles, ont fait perdre au château son caractère.

(50) Le 16 mai 1667, Louis XIV couche à Champlâtreux. L'ancienne habitation fut abattue et remplacée par un nouveau bâtiment d'une assez bonne architecture au commencement du dernier siècle. Le comte Molé a reçu le roi Louis-Philippe dans cette belle demeure, qu'il entretient avec un grand luxe, et qu'il habite pendant deux mois de l'année.

(51) Ce Claude de Blois était prévôt des marchands; sa maison passa au maréchal d'Uxelles, et après lui au marquis de Heringhen.

(52) M. de Guénégaud avait fait restaurer ou plutôt reconstruire l'hôtel de Nevers par François Mansart; il l'échangea avec madame la princesse de Conti contre un hôtel du quai Malaquais (voir note 569) et le château du Bouchet, qu'il embellit avec le goût qui le distinguait. Il habitait de préférence le château de Fresne, près de Clayo; c'est là que F. Mansart exécuta, en petit, le projet qu'il avait conçu pour l'église du Val-de-Grâce, dont les travaux venaient de lui être retirés. Les Lettres de madame de Sévigné, les Mémoires de Coulanges, etc., etc., sont remplis de détails sur cette grande habitation, qui annonçait, par les plus nobles dehors, la distinction des goûts et de l'esprit qu'elle renfermait au dedans.

(53) D'Hemery (Michel Particelli) acheta la terre de Tanlay, le 13 septembre 1642. Le Muet commença les travaux en 1643, et y dépensa deux millions et demi. Des artistes italiens y avaient été appelés pour peindre les plafonds et orner les appartements. M. Chaillou des Barres a décrit ce château avec un zèle de recherches et un enthousiasme d'amateur des arts fort recommandables. Il prouve que le chiffre du surintendant, sculpté dans toutes les parties de l'édifice ainsi qu'il suit; M. P. D. H., doit servir à la rectification de son nom: *Michel Particelli d'Hemery*. Il prétend que d'Hemery ne mourut que le 15 mai 1651, ce qui contredit l'affirmation du cardinal de Retz et les dires de tous les historiens. (*Les châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau, de Chastellux et de Tanlay*, par le baron Chaillou des Barres. Paris, in-4°, 1845, avec planches et fac-simile.) Le Muet, en 1663, avait déjà publié les travaux exécutés à Tanlay: *Manière de bien bâtir pour toutes sortes de personnes*, par Pierre Le Muet, architecte ordinaire du roy.

(54) Abattu par M. Perrier, ce château a été remplacé par un pavillon moderne. Il a été gravé par J. Marot.

(55) « Le roi va coucher à Petit-Bourg; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit. » (*Siècle de Louis XIV*, Œuvres de Voltaire, t. XXIV, p. 129, édit. de 1785.) Galand en devint propriétaire et le vendit à M. de La Rivière. Je lis dans un des volumes manuscrits de Conrart (dans la *Bibliothèque de l'Arsenal*, in-4°, t. I, p. 200) une pièce de vers à propos de cette vente. Elle commence ainsi:

Amy, toutes les maisons neufues
Ne valent point ces vieux châteaux.

Acheté par M. Aguado, ce beau château avait repris un peu de vie; vendu il y a deux ans, il a été disposé à l'usage d'une Société pour l'éducation des jeunes détenus. Ainsi déshonoré, il est chaque jour menacé de destruction.

(56) Je trouve cette belle habitation citée avec éloge dans les Mémoires du temps.

(57) Voir Loret (*Muse hist.*, liv. 3, pag. 77). On connaît le luxe d'Hesselin dans sa maison de Paris.

(58) Cette maison de Mansart appartenait, vers le milieu du dernier siècle, à M. Poan, secrétaire du roi; je ne sais si elle a trouvé grâce devant les démolisseurs.

(59) Le Raincy, ayant été construit sur la terre de Livry, et étant devenu la propriété de M. Sanguin de Livry, prit quelque temps ce nom. C'était une des terres aux environs de Paris que l'on désignait à la curiosité des étrangers.

Toute cette troupe alla voir
Du sieur Bordier le beau manoir.
(*La Muse roy.*, 15 mars 1656.)

Lorsque le cardinal Chigi vint à Paris, il visita Rueil, le Raincy, Saint-Germain et Maisons. (Voir *La Muse historique* de Loret, 13 juillet 1661. J. Marot a publié sept planches sur ce château et ses dépendances.)

que manière qu'ils le soient devenus; nous leur dirons : « Si vos pères n'ont rien construit pour vous, n'en ayez « pas de soucis, d'autres ont pris ce soin; il y a dans nos « villes de nobles demeures, à la campagne de magnifiques « châteaux; les vicissitudes du temps les ont mis en vente « (60). Vous, monsieur H...., au lieu de dépenser deux « millions pour construire un hôtel que vous n'avez pu « rendre plus riche qu'un café, que n'achetiez-vous dans « Paris un de ces vénérables monuments menacés par la « spéculation? Avec la moitié de vos dépenses, vous vous « arrangiez une magnifique demeure, et vous aviez fait « quelque chose de vos richesses. Vous, monsieur P....., « qui dépensez trois millions pour bâtir l'énorme guin- « guette de Lormois, vous pouviez acheter Chambord ou « Chenonceaux; vous dépensiez moins, vous étiez mieux « logé, et vos enfants héritaient avec votre argent de la re- « connaissance que vingt générations d'artistes vous auraient « vouée. »

(60) Au nombre des vicissitudes du temps, il faut comprendre l'indifférence des personnes. Je citerai un bel exemple de réponse, qui n'était alors qu'une règle commune de conduite. Richelieu avait laissé, par son testament du 23 mai 1642, le château et le parc de Rueil à sa nièce, la duchesse d'Aiguillon. Louis XIV, en 1666, voulut un moment avoir cette belle résidence; Colbert fut chargé de la demander à la duchesse; elle répondit noblement:

« Je ne puis jamais témoigner mon obéissance dans une occasion qui marque mieux mon respect infini pour les volontés de Sa Majesté, qu'au sujet dont il s'agit, n'ayant jamais pensé à vendre Rueil, ni jamais pensé aussi qu'il fût jamais vendu. » Louis XIV y renonça.

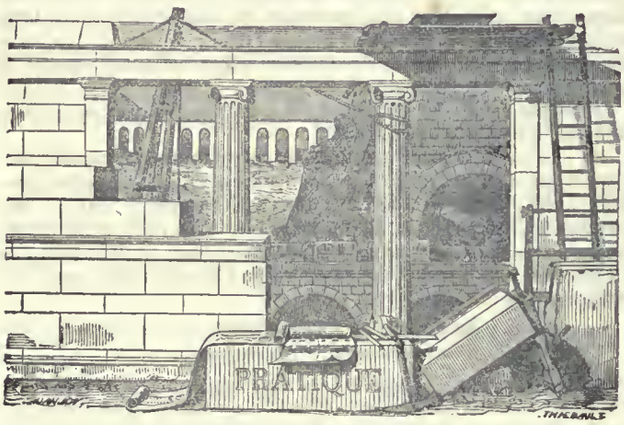

DES HABITATIONS DES OUVRIERS

PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION DE MAISONS D'OUVRIERS.

(Second article, voy. *col.* 449.)

§. 9 — PLAFONDS ET TOITURES.

La couverture ou la toiture ne doit jamais recouvrir immédiatement l'habitation. Lorsque le toit est mince, les rayons du soleil, venant à le frapper, échauffent la chambre d'une manière insoutenable. Il présente aussi fréquemment des ouvertures par lesquelles la pluie peut s'introduire, et qui laissent passer des courants d'air souvent dangereux. Les ardoises, les tuiles sont d'excellents matériaux de toiture, quand ils sont séparés de l'habitation par un plafond. Les tuiles surtout, en raison de l'économie de leur emploi, conviennent parfaitement pour les maisons d'ouvriers.

Les toits doivent être inclinés de manière à faciliter l'écoulement des eaux et à empêcher l'accumulation des neiges; ils seront garnis de chéneaux en métal de dimension suffisante.

Les eaux provenant des chéneaux doivent être dirigées perpendiculairement dans des gouttières emboîtées dans les façades et déversées, autant que possible, dans un réservoir ou citerne à l'usage de l'habitation.

Les toitures qui, telles que celles des chalets, s'avancent au-devant de la façade, toutes pittoresques qu'elles sont, offrent certains inconvénients; cependant il convient qu'elles surplombent de 30 à 40 centimètres, afin de garantir les murs contre l'action des pluies si fréquentes dans notre climat.

La charpente qui supporte la toiture doit être construite en sapin du nord et de la manière la plus simple, sans rien laisser désirer sous le rapport de la solidité. Il conviendrait aussi de rechercher s'il ne serait pas possible et tout aussi économique de substituer, pour la toiture, le fer au bois (1).

En définitive, les matériaux et la forme des toitures les plus convenables sont ceux qui permettent de conserver une température modérée, qui évitent mieux l'humidité, qui facilitent l'écoulement des eaux, qui n'attirent pas l'étincelle électrique, et qui ne privent pas l'habitation de l'influence prolongée de la lumière et du renouvellement de l'air.

Les greniers doivent être éclairés au moyen de lucarnes pouvant s'ouvrir à volonté, et qui, pendant les chaleurs, aident à la ventilation de la partie supérieure des habitations.

Les plafonds doivent être minces et légers construits de matériaux solides. Leur surface sera unie; les renfoncements formés par les solives arrêteraient les mouvements de l'air. Revêtus d'une couleur blanche, ils donnent plus de lumière réfléchie à l'appartement.

§ 10. — OUVERTURES, PORTES ET FENÊTRES.

La porte d'habitation proprement dite doit en général être grande; elle doit être placée de manière à faciliter la ventilation sans occasionner un courant d'air pernicieux. Là où l'espace serait suffisant, la porte d'entrée pourrait donner accès dans un petit vestibule d'où l'on communiquerait avec les diverses parties de l'habitation.

La porte, sans être massive, doit être d'une solidité suffisante; il faut donner une attention spéciale à la serrure qui doit être du moindre volume possible, et pouvoir s'ouvrir et se fermer facilement à l'aide d'une clef de petite dimension. La porte peut être munie d'un marteau tenant lieu de sonnette; ce procédé est plus économique en ce qu'il évite toute dépense d'entretien et de réparation.

La grandeur des fenêtres, leur situation par rapport à la pièce qu'elles doivent éclairer, aux planchers hauts et bas; la manière

(1) Les charpentes telles que celle de la planche II, vol. 1er de cette *Revue*, pourraient offrir des avantages, en ce que, l'entrait étant beaucoup plus élevé que les pieds des arbalétriers, on y attacherait le plafond et on réaliserait une économie sur la hauteur des murs. En adoptant ce système, il ne faudrait pas oublier de ménager une ouverture fermée par une trappe mobile pour faciliter la ventilation de la pièce. La disposition représentée col. 47 et 48, vol. 1er de cette *Revue*, pourrait être aussi imitée parfois. (*Note de M. César Daly.*)

dont les châssis peuvent s'ouvrir, ne sont pas sans influence sur la salubrité des habitations. Lorsque les fenêtres sont trop petites, ou placées de manière à ne pas donner du jour dans toutes les parties de la chambre, cette chambre est obscure. Or, on sait que la lumière est aussi indispensable que l'air à la santé des hommes.

L'exposition des fenêtres, doit être celle qui convient à l'habitation elle-même ; elles doivent être tournées du côté le plus salubre. Dans certains cas, il est bon qu'il en soit pratiqué dans deux positions opposées. Lorsqu'elles sont trop grandes et exposées au midi, elles donnent trop de chaleur ; exposées au nord, elles donnent trop de froid. Si elles sont trop élevées au-dessus du plancher, l'air ne se renouvelle pas dans la région basse ; si elles sont trop éloignés du plafond. L'air ne peut se renouveler dans la partie haute de la chambre. Les fenêtres à coulisse, dont une moitié seulement peut s'ouvrir, ont les défauts des fenêtres trop élevées ou trop basses, selon que c'est la partie haute ou la partie basse que l'on ouvre.

En général, si, comme nous l'avons supposé, les étages ont 3 m. à 3 m. 20 c. de hauteur, les fenêtres doivent s'ouvrir à 60 c. au plus au-dessus du plancher et avoir au moins 2 m. 20 c. de hauteur au-dessus de ce même plancher.

Du reste, on ne peut établir des données trop rigoureuses sur la grandeur des fenêtres de l'habitation. Elles doivent être proportionnées à la hauteur des étages, à l'exposition et au mode de construction de la maison, à l'étendue et à la destination des pièces à éclairer, etc.

La forme et les matériaux des fenêtres admettent aussi une grande variété. En Angleterre et en Écosse, beaucoup de fenêtres de *cottages*, ou maisons d'ouvriers, sont en fer coulé ou battu ; les vitres, diversement disposées en carrés, en losanges, en ronds, etc., sont généralement de petite dimension ; elles sont aussi d'un entretien moins coûteux.

Pour fermer les fenêtres du rez-de-chaussée, on a imaginé des volets qui, en retombant sur des supports, forment table devant la croisée.

§ 11. — ESCALIERS.

On doit éviter avant tout, dans les maisons d'ouvriers, les escaliers droits et raides, en forme d'échelle, qui sont généralement usités aujourd'hui, et qui peuvent occasionner de graves accidents, des chutes dangereuses. Tout en conservant la plus grande simplicité et surtout la plus grande économie dans le choix des matériaux et le mode d'établissement, l'escalier doit être solide et commode, sans occuper un trop grand espace, proportion gardée avec l'étendue de la maison ; il doit être convenablement éclairé et aéré, ouvert par en-haut et par en-bas. Enfin, il importe qu'il soit muni d'une rampe solide à hauteur d'appui.

§ 12. — CHEMINÉES ET FOYERS.

Le mode de construction des cheminées doit fixer d'une manière particulière l'attention de l'architecte chargé de la construction de maisons pour les ouvriers. Les cheminées doivent être disposées de manière à économiser le combustible (1), a ne jamais refouler la fumée, à garantir contre tout danger d'incendie, à pouvoir se nettoyer avec facilité, et enfin à activer la ventilation des pièces où elles sont établies. Il existe, en effet, diverses combinaisons ingénieuses qui devraient être étudiées et qui pourront utilement être adoptées.

Les dispositions suivantes, introduites dans le règlement sur la police des bâtiments, à Bruxelles, serviront en tout cas de guide au constructeur.

Les cheminées seront construites de manière à prévenir tout danger d'incendie, et à pouvoir être facilement nettoyées *au moyen d'appareils mécaniques et sans devoir y faire pénétrer des ramoneurs.*

Il sera fait des enchevêtrures au-dessous des âtres ou foyers ; ceux-ci ne peuvent être posés sur des planches, solives ou poutres.

A tous les étages, les cheminées seront établies sur des voûtes en pierres ou en briques, ayant au moins 10 cent. d'épaisseur.

Les manteaux de cheminées et fourneaux doivent être isolés de toute cloison dans laquelle il entrerait du bois.

Les tuyaux de cheminées qui n'auraient pas au moins 45 cent. de largeur sur 25 cent. d'épaisseur, ne pourront être que de forme cylindrique. Lorsqu'ils seront de forme cylindrique, la maçonnerie dans laquelle on les incrustera devra avoir au moins 9 cent. d'épaisseur de chaque côté des tuyaux.

En Allemagne, les tuyaux cylindriques sont formés à l'aide de briques d'une forme et d'une qualité spéciale, qui, en se rejoignant, forment naturellement le cylindre (1).

Quel que soit le mode de chauffage qu'on emploie, il importe qu'il puisse élever, avec le moins de combustible possible, la température de l'air intérieur à 14 ou 15 degrés Réamur, en même temps qu'il en opère le renouvellement.

Des divers procédés à l'aide desquels l'habitation peut-être échauffée, le poêle est celui qui donne, avec la même consommation, la plus grande chaleur.

Il répand celle-ci d'une manière plus égale ; la cheminée a l'inconvénient d'occasionner une perte considérable de calorique, et, quelque feu qu'on fasse, d'échauffer d'une manière très-inégale les diverses parties de l'appartement.

Il importe aussi de rechercher quel serait le système de poêle qui aurait le plus d'avantage pour l'usage des familles d'ouvriers ; il faudrait qu'il réunit les conditions suivantes :

Prix modique, à la portée des moindres fortunes ;

Économie de combustible ;

Possibilité d'être chauffé, à volonté, soit à la houille, soit au coke, soit au bois ;

Appropriation commode aux divers usages domestiques ;

Solidité et facilité de réparation.

Des poêles, établis d'après le meilleur système, pourraient être placés à demeure et loués avec la maison ou les logements. Il s'ensuivrait un nouveau bienfait et un surcroît d'aisance pour les familles auxquelles ces maisons et ces logements seraient spécialement destinés.

---

(1) Autant que possible il convient de faire passer les cheminées dans les murs intérieurs ; il en résulte une série d'avantages évidents : facilité de grouper les tuyaux de cheminée à leur sortie de la toiture, de porter les orifices de dégorgement des cheminées au-dessus des parties les plus élevées des combles, précaution utile pour éviter de faire rabattre la fumée dans les appartements, économie de combustible par suite du peu de déperdition de la chaleur, etc., etc. (*Note de M. César Daly.*)

(1) Il en existe en France. *Idem.*

§ 13. — VENTILATION.

Sous le rapport de la pureté de l'air, plus la chambre est spacieuse, plus elle convient; plus la famille est nombreuse, plus l'habitation proprement dite doit avoir d'étendue; il faut éviter les encoignures, les recoins, dans lesquels l'air circule avec peine.

Dans les habitations d'ouvriers, les moyens d'assainissement et de ventilation doivent être nécessairement des plus simples et d'une facile application. Ils consistent dans la rénovation de l'air par des courants et ceux-ci peuvent être obtenus de plusieurs manières.

D'abord, par l'ouverture simple des croisées. Il suffit que celles-ci soient quelque temps largement ouvertes, même d'un seul côté, pour que l'air de la chambre se renouvelle. Ce renouvellement s'opère plus complétement encore si on ouvre des fenêtres et des portes établies en sens opposés les unes des autres. Des vasistas peuvent atteindre, jusqu'à un certain point, le même but. Le feu d'une cheminée, d'un poêle qui tirent bien, établit un appel excellent, qui fait pénétrer promptement l'air nouveau dans l'appartement.

Mais ces moyens naturels ne peuvent toujours suffire. Les ouvriers méconnaissent le plus souvent la nécessité d'aérer les pièces qu'ils habitent; s'il fait froid, ils s'y calfeutrent en quelque sorte, et s'attachent à interdire soigneusement toute circulation de l'air. De là de graves inconvénients qu'aggrave encore l'encombrement qui existe d'ordinaire dans les logements d'ouvriers. Dans l'ouvrage de M. Piorry, que nous avons noté en tête de ce programme, l'auteur cite de nombreux faits qui nous attestent l'influence meurtrière de l'encombrement et du défaut de ventilation.

Il résulte d'un travail sur le choléra à Paris que des faits très-nombreux, observés en ville ou dans les bureaux de secours, ainsi que ceux recueillis à la Salpêtrière sur une population de 3,289 indigentes et de 1,200 aliénées, ont prouvé jusqu'à l'évidence : 1° que les malades gravement atteintes habitaient les dortoirs les plus encombrés, et particulièrement les lits situés dans les lieux les plus mal aérés et placés dans les coins des salles; 2° que chaque fois qu'on pratiquait la rénovation de l'air, tantôt dans une partie isolée du service, tantôt dans sa totalité, le lendemain aucune malade n'était frappée du choléra grave; 3° que cette épreuve fut renouvelée dans quatre parties de l'établissement, à des périodes diverses de l'épidémie, et eut partout les mêmes résultats; 4° que l'invasion de l'épidémie eut lieu le même jour aux indigentes et aux aliénées; 5° que tant qu'on ne ventila pas, la mortalité fut comparativement égale des deux côtés, en proportion de la population; 6° qu'à dater du jour où du côté des indigentes, au nombre de 3,289, on renouvela l'air pendant la nuit, l'épidémie sembla s'arrêter; 7° qu'au contraire elle s'accrut énormément chez les aliénées, côté où il fut impossible de prendre les mêmes précautions; 8° que l'épidémie reparut aux indigentes lorsque la ventilation nocturne fut moins exactement pratiquée, mais qu'elle fut toujours beaucoup moins intense chez elles que chez les aliénées; 9° que l'épidémie arriva à son plus haut point de mortalité le même jour, mais que du côté ventilé, bien qu'incomplétement, il y eut seulement 7 morts sur 3,289 indigentes, tandis que, chez les aliénées privées de ventilation, il y eut 16 décès sur 1,200 femmes; 10° que l'épidémie décrut le même jour des deux côtés, mais avec des différences proportionnelles; 11° que la mortalité fut très-grande aux loges, c'est-à-dire dans des cellules où les aliénées étaient isolées, mais dont l'habitation était très-petite; 12° qu'en ville, les alcôves, les logements trop étroits, ceux où l'air n'était pas renouvelé, étaient précisément ceux où l'on observait les cholériques graves, et qu'il y avait une relation presque constante entre la gravité des symptômes et l'exiguité des habitations.

Depuis ce travail, presque tous les relevés statistiques ont confirmé la même loi. Le quartier de la Grève, placé dans les circonstances de ventilation les plus défavorables, a été littéralement décimé, et s'il y a eu des exceptions pour des quartiers dont les rues sont larges, presque toujours elles ont frappé des personnes habitant dans d'étroits espaces. Sur les 954 garnis où logeaient les ouvriers par chambrées, plus de la moitié ont été atteints du choléra. M. Villermé, ayant ramené à 100 tous les établissements garnis, divisés par différentes classes, trouva qu'il y avait eu des cholériques : dans 4 de ceux habités par des personnes riches; dans 8 ou 9 des hôtels où se trouvaient des gens d'une fortune moindre; dans 19 occupée par des marchands, des rentiers, des employés, des étudiants, des commis, des artisans, etc.; dans 52 garnis où logeaient de pauvres ouvriers; dans 60 de ceux occupés par la lie du peuple. La moyenne des personnes atteintes du choléra dans les établissements garnis des 7e, 9e et 12e arrondissements, occupés en grande partie par des gens pauvres, a été de 1 sur 9, et la mortalité de 1 sur 19; tandis que dans les 1er, 2e et 3e arrondissements, occupés en général par des gens plus ou moins riches, on n'a pas compté plus de 1 malade sur 31, et plus de 1 mort sur 97. En opposant deux quartiers bien différents, on trouve pour celui de la Cité 30 fois plus de malades et 21 à 22 fois plus de morts, proportion gardée avec le nombre des habitants, que pour le quartier des Tuileries.

Quelles que soient les causes multiples auxquelles il faille attribuer ces différences, toujours est-il parfaitement démontré pour toute personne qui connaît l'état déplorable des habitations de la classe ouvrière, que l'encombrement, la malpropreté, le défaut où l'insuffisance de la ventilation, ont sensiblement contribué au résultat signalé. De là la nécessité de perfectionner les moyens d'assainissement et d'aérage de manière à les rendre en quelque sorte inhérents à l'habitation de l'ouvrier et indépendants de son action et de sa volonté.

Dans les rapports de la commission d'enquête instituée en Angleterre pour l'amélioration de l'état sanitaire des villes, on trouve des renseignements nombreux sur les divers modes de ventilation. Parmi ceux de ces modes qui ont été particulièrement adaptés à des maisons d'ouvriers, nous citerons les deux suivants :

I. Le ventilateur décrit par M. Toynbee (vol. 1er, n° 76), pour l'admission de l'air extérieur par la croisée, consiste en une simple plaque de zinc, très-finement perforée, à raison de 220 trous par pouce carré. La dimension de ce ventilateur peut varier de 4 à 12 pouces carrés, d'après l'étendue et la construction de la chambre. On l'établit à la partie supérieure de la fenêtre, dans le carreau du coin le plus éloigné du foyer. La petitesse des orifices empêche l'air de se précipiter avec force et d'occasionner un courant; il se tamise en quelque sorte et se répand insensiblement et également dans toutes les parties de la chambre. Les ventilateurs rotatifs en fer-blanc, qui sont placés dans certains lieux publics, quoiqu'ils soient établis à peu près sur le même

principe, ont le triple inconvénient d'admettre l'air trop subitement ou en trop grande quantité, de faire un bruit désagréable et d'être exposés à s'arrêter.

Indépendamment du ventilateur adapté à la fenêtre, ce qui, dans plusieurs cas, peut être suffisant, M. Toynbee a essayé de compléter le système en appliquant un ventilateur à la cheminée pour extraire l'air vicié de l'appartement. Ce second appareil, suggéré par le docteur Arnott, consiste en un conduit carré, en fer, de 3 à 6 pouces de diamètre, et d'une longueur suffisante pour établir une communication entre l'intérieur de la cheminée et celui de la chambre. Ce conduit ou tube a généralement 4 à 6 pouces de largeur; à l'orifice qui s'ouvre sur la chambre on applique une plaque de zinc perforée, ou un morceau de fine toile métallique, à la partie postérieure de laquelle est suspendu un morceau de soie ordinaire ou huilée, qui fonctionne comme une soupape, de manière à laisser passer l'air vicié qui monte par la cheminée, et d'empêcher que la fumée ne se répande dans l'appartement. M. Toynbee évalue la dépense du ventilateur pour la fenêtre à 1 fr. 25 c., et celle du ventilateur adapté à la cheminée à 1 fr. à 75 c. Mais l'expérience a prouvé que ce dernier ne pouvait fonctionner convenablement que là où la cheminée était d'une dimension convenable et le courant ascendant suffisamment actif.

(*La suite au prochain numéro.*)

DES GARES DE CHEMINS DE FER

DE L'ARCHITECTURE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

Le génie de l'artiste est avant tout un génie créateur, et les architectes se révoltent avec raison contre ceux qui voudraient les confiner dans tel ou tel siècle, et borner leur activité à recombiner les formes connues de tel ou tel style ancien. C'est au nom de la dignité de l'artiste, des droits de l'intelligence, de la liberté du génie créateur, qu'on a frappé et brisé la table des vieilles lois classiques, et qu'on repousse encore les tentatives des néo-gothiques. Mais il ne faut pas s'arrêter en si beau chemin : cette liberté de l'intelligence, ce droit sans lequel toute personnalité disparaît, encore faut-il en user, faut-il qu'il serve à quelque chose. Les artistes du moyen âge ne se contentèrent pas de répudier les formes de l'art païen; ils en créèrent d'autres plus conformes à l'idéal nouveau qui était né dans leurs âmes, mieux en rapport avec les besoins de la société nouvelle au sein de laquelle ils travaillaient.

Ce n'est pas à dire que nous voulions la création de toutes pièces et sans gestation préalable, de tout un nouveau système d'architecture : ce n'est pas ce que nous demandons, ce n'est pas ainsi qu'en agirent nos devanciers. Ce ne fut pas du jour au lendemain qu'on substitua les formes gothiques aux formes antiques; celles-ci furent graduellement altérées, modifiées, transformées; et cette élaboration ne se fit qu'avec le secours du temps : ce fut le travail de plusieurs siècles. La société païenne, en cédant la place à la société chrétienne, fut bien loin de mourir tout entière; on coupa les branches inutiles du vieil arbre, et sur le tronc découronné on greffa des germes nouveaux. L'architecture antique ne périt pas non plus entièrement : elle subit des transformations successives et variées, qui commencèrent par altérer son caractère, et qui finirent par l'absorber complétement; mais, pendant bien des siècles, le tronc antique se pouvait aisément discerner à travers les feuilles et les fleurs des pousses nouvelles.

Le temps est un élément indispensable à tout développement : l'homme vient au monde enfant, et il attend vingt ans avant que la barbe lui pousse, trente et trente-cinq ans, avant d'atteindre la plénitude de ses facultés. Le pepin produit-il des pommes le lendemain du jour où on l'a confié à la terre; et l'esprit peut-il saisir à la fois un principe et jusqu'aux dernières conséquences qui en découlent? Nous le reconnaissons donc, la création d'un style d'architecture complétement nouveau est une œuvre qui demande le concours de plusieurs générations successives; mais ce n'est là qu'une raison de plus de s'activer au travail d'avenir, au lieu de rebrousser chemin comme des hommes sans énergie, et de regretter les oignons d'Égypte, parce qu'entre soi et la terre promise s'étendent des déserts qu'il faut franchir. Donc, haut les cœurs! *sursum corda!* et déclarons que toute protestation contre le culte exclusif de l'architecture du passé, comme toute protestation en faveur de la liberté du génie créateur de l'artiste, est en soi nulle et sans valeur, à moins qu'on ne l'accompagne de cette affirmation : que notre société a un caractère qui la distingue nettement des époques antérieures, que ce caractère doit trouver son expression dans l'art contemporain, et que c'est aux artistes modernes, usant du droit de libre création, de chercher avec sagesse et prudence, à l'exemple de leurs prédécesseurs du moyen âge et de l'antiquité, les formes de la nouvelle langue architectonique convenant aux temps nouveaux.

Entre la société antique et la société du moyen âge, la différence était radicale, sous le double rapport religieux et social. La différence entre la société du XIIIe siècle et celle du XIXe n'est pas aussi tranchée; elle est cependant bien marquée déjà. Notre régime actuel de liberté religieuse, politique et civile, l'immense développement du commerce, le développement encore plus immense de l'industrie, qui chaque jour fournit des produits nouveaux, le progrès des sciences et des arts d'application, l'emploi de la vapeur sur terre et sur mer, la télégraphie électrique, l'usage habituel de la fonte et du fer dans les constructions, etc., etc., constituent, certes, des différences bien assez marquées pour laisser comprendre que les besoins intellectuels, moraux et matériels de la société du XIXe siècle, que les matériaux et les puissances qu'elle offre à l'architecte, ne sont pas tout à fait ceux du XIIIe ou même ceux du XVIe siècle; et il doit y avoir dans l'architecture des deux époques un contraste aussi prononcé qu'il s'en trouve entre les caractères de ces époques.

L'industrie et le commerce sont les *caractéristiques* de notre temps; ce sont aujourd'hui les plus puissants moyens

de faire fortune, et, par suite, d'exercer une action dans le monde, d'acquérir de l'influence, des honneurs et de la considération dans la société.

Autrefois toutes ces choses étaient conquises à la pointe de l'épée; le commerce méprisé, était l'affaire des Juifs; l'industrie, celle des manants. Qu'on s'imagine l'indignation d'un chevalier des temps féodaux, auquel on aurait annoncé que ses nobles descendants se feraient non-seulement honneur de se livrer au commerce et à l'industrie, mais qu'ils se glorifieraient de faire des opérations de banque et d'agio, auprès desquelles les opérations réunies de tous les Juifs du royaume ne seraient qu'une bagatelle. A coup sûr, le noble homme n'aurait pas trouvé de masse-d'armes assez lourde pour châtier une telle insolence.

D'où il faut bien conclure que les temps sont changés, les goûts et les idées aussi.

Le commerce et l'industrie sont les dieux du jour : les voies de communication, les moyens de transport en sont les instruments indispensables ; les chemins de fer sont nés d'hier, et déjà leur influence est incalculable.

L'architecture, dans ses rapports avec le commerce et l'industrie, mérite la profonde attention des artistes sérieux. Nous sommes arrivés à une époque qui demande encore plus de marchés publics, d'usines, d'entrepôts, de gares et de stations de chemins de fer, etc., que d'arcs de triomphe et de temples élevés à la Gloire. C'est dans ces constructions nouvelles qu'on a commencé à donner un grand développement à l'architecture en fonte et en fer; qu'on a combiné l'emploi simultané du bois, du fer et de la fonte dans les charpentes : la nécessité de satisfaire à des besoins nouveaux y a fréquemment conduit à l'adoption de lignes, de formes et de proportions qui ne se rencontraient pas dans l'alphabet architectonique.

Que tous ces essais aient été couronnés de succès, on ne saurait le prétendre; mais il faut se rappeler que l'enfant tombe bien souvent avant d'apprendre à marcher, et convient-il d'exiger que l'architecte se montre plus parfait dans ses œuvres que la nature? Mais à force de tomber, on apprend à se tenir debout; consultons donc l'expérience, et enregistrons ses enseignements.

Dès le commencement de cette publication, en 1840, nous avions voulu communiquer aux lecteurs de la *Revue* ce que nous avions recueilli de renseignements sur les gares et stations des chemins de fer, et nous avions appelé à nous des hommes spéciaux pour compléter nos recherches; mais nous avions devancé, il paraît, de quelques années, les désirs de nos confrères : les chemins de fer étaient encore très-nouveaux en France, et bien peu d'architectes comprirent la nécessité d'étudier un genre de construction qu'ils ne se voyaient pas appelés à exécuter immédiatement. Nos lecteurs accueillirent froidement des efforts qui nous avaient beaucoup coûté, et plus de trente plans de gares et de stations que nous avions recueillis avec de grandes peines dans nos voyages restèrent inutiles dans nos cartons. Aujourd'hui on nous demande de reprendre notre travail et de faire connaître, sinon la théorie définitive des gares et des stations, au moins l'état actuel de l'opinion parmi ceux qui se sont spécialement occupés de la question, quant aux meilleures dispositions à adopter.

Une occasion fort heureuse de reprendre ce travail se présente aujourd'hui. On a terminé depuis très-peu de temps la gare du Nord, à Paris ; du moins elle a été livrée au public, car à proprement parler, la gare n'est pas encore achevée. C'est le dernier monument de ce genre exécuté à Paris, et la disposition de son plan n'aura certainement pas été arrêtée, sans que son auteur, M. Reynaud (1), qui est à la fois un ingénieur et un architecte fort distingué, n'ait scrupuleusement étudié les avantages et les inconvénients des diverses combinaisons adoptées antérieurement à lui. Nous renonçons donc à donner les plans anciennement recueillis par nous, mais nous ferons précéder l'étude de la gare du Nord par un examen succinct et méthodique des diverses dispositions qu'on rencontre dans les gares et stations exécutées jusqu'aujourd'hui, en faisant remarquer les avantages et les inconvénients principaux de chacune d'elles.

DE LA DISPOSITION DES GARES DE CHEMIN DE FER.

Quand on étudie les diverses dispositions adoptées pour l'établissement des principales gares de chemin de fer, soit en France, soit à l'étranger, on reconnaît que, bien qu'elles paraissent extrêmement variées au premier abord, elles peuvent être ramenées à un petit nombre de types, qui dépendent des dispositions relatives de l'entrée et de la sortie de la gare. Sous ce rapport, il y a quatre systèmes possibles, et on trouve des exemples de chacun d'eux dans les édifices déjà exécutés. De sorte que si l'on n'est pas encore parvenu à élever, pour l'exploitation des nouvelles voies, des constructions entièrement satisfaisantes, au moins peut-on dire que les recherches ont été actives et qu'elles ont eu lieu dans toutes les directions.

Ces systèmes sont les suivants :

1° L'entrée et la sortie sont réunies dans un même corps de bâtiment placé en tête du chemin, et dans une direction normale à celle de ce dernier ;

2° L'entrée et la sortie sont ouvertes sur les côtés opposés du chemin, et débouchent dans des cours distinctes;

3° L'entrée étant établie en tête du chemin, la sortie est ouverte sur l'un des côtés; ou bien l'inverse, c'est-à-dire, la sortie étant établie en tête, l'entrée est ménagée sur l'un des côtés;

4° L'entrée et la sortie sont réunies toutes deux sur le même côté du chemin.

Chacune de ces dispositions générales a ses avantages et ses inconvénients, et aucune d'elles ne paraît pouvoir être

(1) M. Reynaud est ingénieur des phares, professeur d'architecture à l'*Ecole des Ponts-et-Chaussées* et à l'*Ecole Polytechnique* dont il est un ancien élève. Au reste, l'œuvre de M. Reynaud parlera pour son auteur.

recommandée d'une manière absolue. Le choix à faire entre elles dépend essentiellement des circonstances dans lesquelles la gare se trouve placée, de la forme et des dimensions du terrain, de la disposition des débouchés, de l'importance de la circulation qu'il s'agit de desservir, enfin des conditions spéciales de l'exploitation.

1er SYSTÈME : — ENTRÉE ET SORTIE EN TÊTE.

Cette disposition présente les avantages suivants :

Tous les services étant réunis dans le même corps de bâtiment, la surveillance est plus facile ; les divers agents sont plus prompts à se rendre sur le point où leur concours est demandé; toutes choses égales d'ailleurs, la construction est plus économique, parce que son développement est moins considérable : le vestibule destiné aux voyageurs qui partent sert aussi aux personnes qui viennent attendre l'arrivée des convois ; les salles d'attente, d'où la vue peut s'étendre sur toute la gare, sont plus gaies; on peut, suivant les exigences de l'exploitation, multiplier les trottoirs de départ et ceux d'arrivée ; enfin, les deux côtés du chemin n'étant obstrués par aucune construction, donnent des cours de service très-favorablement disposées, et permettent d'augmenter le nombre des voies couvertes à mesure que la circulation prend de l'importance, de séparer, lorsqu'il s'agit d'une ville, le service des environs des parcours à grande distance, et de donner des voies et des trottoirs spéciaux aux principaux embranchements du chemin.

Ce dernier avantage est le plus saillant de ceux qu'offre le système dont il s'agit ; et si l'on réfléchit à ce que l'avenir des chemins de fer présente encore d'inconnu, aux immenses développements que cette création capitale de notre époque a déjà pris, alors qu'elle date de quelques années à peine, on reconnaîtra qu'il y a prudence bien justifiée, nous dirons presque nécessité, à ne pas engager l'avenir et à lui faire même large part, sans y trop sacrifier toutefois les convenances du présent.

Les inconvénients de cette disposition sont relatifs au service des bagages.

On sait que, suivant le système généralement adopté pour la composition des convois, les wagons de bagages se placent en tête des trains. L'endroit où les voyageurs qui vont partir déposent leurs bagages est donc mal placé, puisqu'il est en arrière du convoi au lieu d'être, ainsi qu'il conviendrait, à proximité de la tête ; il en résulte que l'on est obligé, ou de transporter à bras d'homme ces bagages, parfois assez nombreux, d'une extrémité à l'autre du convoi, ou bien d'adopter une disposition spéciale, toujours plus ou moins gênante, pour faire revenir en tête le wagon de bagages que l'on aurait d'abord placé en queue, jusqu'à ce que son chargement fût complet.

Au retour, les bagages occupant la tête sont placés près du lieu où ils doivent être remis aux voyageurs ; mais il se présente, du moins dans la plupart des gares ainsi disposées, un autre inconvénient. Les salles d'attente occupant le milieu de l'édifice, les salles de bagages sont rejetées sur les côtés; il s'ensuit que le flot des voyageurs arrivants est coupé à chaque instant par le va-et-vient des employés occupés à transporter les bagages; ou bien que la remise des bagages est retardée, si, pour en opérer le transport, l'on veut attendre que les voyageurs soient tous entrés dans la salle d'attente.

Ces inconvénients ne sont pas sans gravité ; car le service des bagages sur les chemins de fer du continent est d'une importance et d'une difficulté dont on ne s'était pas suffisamment préoccupé, tant que l'on n'a eu pour sujets d'étude que les chemins de fer d'Angleterre, où les habitudes de la population sont tout autres.

On pourrait signaler aussi comme un inconvénient la grande distance qui sépare les voitures de tête de la salle d'attente, surtout dans le cas de grands convois. Dans l'hypothèse d'un convoi de vingt à vingt-cinq voitures, comme on en voit sur beaucoup de grandes lignes, et dont la longueur serait par conséquent de 160 à 200 m., les voyageurs, en parcourant cette distance, se précipitent en avant pour choisir les places de coin, au risque de faire tomber les femmes et les enfants. Le classement des voyageurs dans les différentes voitures offre aussi des difficultés, les voyageurs se jetant dans toutes les voitures dont les portières sont ouvertes, et où ils aperçoivent des places commodes non encore occupées. Pour éviter ce désordre, il faudrait un agent presque à chaque portière de voiture.

Ces derniers inconvénients se rencontrent plus particulièrement en France, car ailleurs, les populations, moins emportées, sont plus faciles à diriger ; là, des écriteaux fixés au-dessus des voitures et indiquant leur destination, suffisent souvent pour empêcher toute erreur. En France, on a adopté aussi les écriteaux ; mais dans le système de gare que nous examinons, les voyageurs, courant parallèlement au convoi, distinguent moins bien les écriteaux que s'ils arrivaient d'une salle d'attente établie sur le côté.

Ce premier système de distribution des bâtiments a été adopté, à Paris, rue Saint-Lazare, et l'on sait qu'il a permis à la Compagnie de recevoir dans cette gare, qui appartient au chemin de fer de Saint-Germain, les chemins de fer de Versailles et de Rouen, et que l'on doit y ajouter bientôt sans doute le chemin de fer de Paris à Rennes. Si les bâtiments avaient été placés sur le côté de la ligne, cette agglomération de chemins, qui a sans doute ses inconvénients, mais qui présente aussi des avantages, eût été impossible.

Le chemin de Versailles (rive gauche) a sa gare de Paris disposée dans le même système (Voy. la Pl. 20 du 1er vol. de cette *Revue*).

2e SYSTÈME : — ENTRÉE ET SORTIE SUR LES CÔTÉS OPPOSÉS DU CHEMIN.

C'est principalement pour le service des bagages que cette disposition offre des avantages marqués. On peut, en effet, du côté des départs, placer le vestibule au centre du

bâtiment, et ouvrir à l'une de ses extrémités les salles d'attente, et à l'autre la salle des bagages, de telle sorte que bagages et marchandises n'aient que le trottoir à traverser pour se rendre dans les wagons qui leur sont destinés, sans que jamais le mouvement des voyageurs en soit contrarié. Il est d'ailleurs assez digne de remarque que, dans plusieurs des gares disposées de cette manière, on n'a pas pensé à s'assurer cet avantage; nous ne parlerons pas de celles d'Angleterre, où le service des bagages est tellement facile que l'on est, jusqu'à un certain point, en droit de ne pas s'en préoccuper, mais nous citerons en France la gare du chemin de fer d'Orléans à Paris et la gare à Rouen. Dans la première, la salle des bagages est placée au centre de l'édifice, et il y a des salles d'attente à droite et à gauche; de sorte que si le service des bagages du départ est convenablement disposé pour l'une des lignes qui sont desservies par cette gare, il est pour l'autre dans les mêmes conditions que si l'entrée était placée en tête. A Rouen, la salle des bagages est en arrière des salles d'attente; l'inconvénient est entier.

Du côté de l'arrivée, en faisant sortir les voyageurs latéralement, on trouve cet avantage, que les bagages peuvent se rendre dans la salle où ils doivent être distribués et visités, sans rencontrer le flot des voyageurs. On peut même, au moyen d'une plate-forme tournante, faire entrer dans cette salle les wagons même qui contiennent les bagages.

Telle est la disposition adoptée dans la gare du boulevard de l'Hôpital, à Paris, et elle est éminemment favorable à une bonne organisation du service.

Il y a encore, à séparer l'entrée de la sortie, cet avantage que le mouvement des voyageurs sortant du chemin de fer, ou s'y rendant, est parfaitement distinct, qu'il s'opère dans des cours séparées, et que par suite les encombrements sont beaucoup moins à redouter.

Enfin, la disposition dont il s'agit a été souvent recommandée comme offrant encore un avantage dont nous ne pouvons nous dispenser de parler. On prétend que lorsque les salles d'attente longent les voies, les voyageurs n'ont que le trottoir à traverser pour se rendre dans leurs voitures respectives. Cela n'arrive pas nécessairement, attendu que la longueur des trains est essentiellement variable, et que si, dans une circonstance donnée, on peut disposer les voitures d'un convoi de manière que celles de première classe correspondent exactement à la salle d'attente des voyageurs de cette classe, et qu'il en soit de même de celles de deuxième et de troisième classe, ce sera cependant impossible la plupart du temps. On sait d'ailleurs que l'on est dans l'usage de faire précéder et suivre les voitures de première classe par des voitures de deuxième et de troisième classe, et enfin qu'aux jours d'affluence la longueur des trains dépasse de beaucoup celle des salles d'attente. Or, c'est précisément pour ces jours-là qu'il importe d'établir le plus grand ordre dans le mouvement des voyageurs, et cette disposition, loin d'y être favorable, y est contraire, attendu que, pour se rendre dans leurs voitures, les voyageurs des différentes classes sont très-fréquemment appelés à marcher en sens inverse. Mieux vaut faire faire à une foule une cinquantaine de pas de plus, mais dans une même direction parfaitement déterminée, que de lui abréger son trajet en lui imprimant des directions contraires et incertaines. Toutes les personnes qui sont revenues de Versailles à Paris un jour de grandes eaux ont pu en faire l'observation. Il faut ajouter cependant qu'on remédie à l'inconvénient que nous signalons, en groupant les voyageurs de différentes classes dans des divisions distinctes de la salle d'attente, et en faisant passer chaque classe successivement dans ses voitures respectives. Nous ne connaissons même pas de gares du deuxième système où cette mesure n'ait pas été adoptée.

Au surplus, cet avantage se peut obtenir alors même que l'entrée et la sortie sont placées en tête, puisque rien n'empêche de mettre les salles d'attente sur le côté, comme on l'a fait à Versailles.

Nous avons déjà indiqué les inconvénients qu'il y a à établir l'entrée et la sortie sur les côtés, en faisant ressortir les avantages du premier système de distribution.

Il faut un personnel plus considérable pour assurer convenablement le service; on ne peut avoir qu'un trottoir de départ et un trottoir d'arrivée, ce qui doit entraver l'exploitation d'une manière regrettable; on ne peut pas augmenter le nombre des voies de la gare à mesure que l'exige le dévoloppement progressif de la circulation.

Enfin, il y a encore cet inconvénient, du moins dans la plupart des circonstances, que l'entrée de la gare se présente mal aux voyageurs venant de l'intérieur de la ville; ils sont obligés de contourner l'édifice pour y entrer. C'est ce qui a lieu, par exemple, à la gare du boulevard de l'Hôpital, à Paris : l'entrée qui est le plus en évidence, que les voyageurs rencontrent la première, est celle des bâtiments de l'administration, il faut prendre une rue latérale pour trouver la porte ouverte au public.

3e SYSTÈME : — ENTRÉE EN TÊTE ET SORTIE LATÉRALE, OU L'INVERSE.

Cette disposition, qui offre une sorte de compromis entre celles dont on vient de parler, participe de leurs avantages et de leurs inconvénients. Convenablement appliquée, elle peut être fort utile en plusieurs circonstances, et elle a été, en effet, employée assez fréquemment. Les gares d'Angleterre en offrent de nombreux exemples. Il est évident qu'il y a presque toujours avantage à mettre, dans ce cas, en tête de l'édifice, l'entrée et non la sortie des voyageurs. Un des côtés de la gare reste libre pour les besoins de l'avenir; les voyageurs marchant dans les deux sens sont parfaitement séparés, et le service des bagages arrivants, qui est le plus difficile, se trouve placé dans les meilleures conditions.

C'est même, dans ce moment, le système de distribution qui paraît réunir le plus grand nombre de suffrages parmi les ingénieurs de Paris. La raison qu'ils font valoir est

celle-ci : que, perpendiculairement à un grand vestibule occupant la tête de la gare, il est facile d'aligner une série de salles d'attente ayant chacune ses trottoirs de départ et d'arrivée.

4e SYSTÈME : — ENTRÉE ET SORTIE SUR L'UN DES CÔTÉS.

Cette disposition est fort ingénieuse, mais les seuls exemples que nous en connaissions se trouvent sur les lignes de *Midland Counties* et *North Midland* (Angleterre).

L'entrée est placée au centre de l'édifice, qui s'étend le long du chemin de fer ; entre l'édifice et le chemin règne un trottoir très-large. Ce trottoir se rétrécit à l'une de ses extrémités quand c'est une gare de tête, ou à toutes deux quand c'est une gare de passage, de manière à faire aligner le convoi dans l'un ou l'autre cas directement le long des salles d'attente, qui occupent les deux ailes (1).

On peut obtenir ainsi les avantages inhérents aux autres systèmes, sans en rencontrer les inconvénients. C'est surtout pour les gares intermédiaires que cette disposition mérite d'être recommandée, attendu qu'en plaçant le bâtiment du côté de la ligne où s'opère le plus grand mouvement de voyageurs, on évite à la plupart d'entre eux l'obligation, ou de traverser le chemin de fer à niveau précisément au moment de l'arrivée des convois, ou d'aller chercher à des distances plus ou moins considérables un passage au-dessus ou au-dessous (2). L'inconvénient de ce système est d'exiger une longueur double, s'il s'agit d'une gare de tête, ou triple, si elle est appliquée à une gare intermédiaire, de celle qui serait nécessaire dans l'un quelconque des autres systèmes. Il en résulte également que, dans une notable partie de son développement, le trottoir est plus large qu'il ne serait rigoureusement nécessaire.

CONCLUSION.

On voit, par ce qui précède, qu'il est presque impossible de se décider *à priori* en faveur de l'un ou de l'autre des divers systèmes employés jusqu'ici dans l'établissement des gares de chemins de fer. L'expérience n'a pas encore suffisamment prononcé. La détermination de la forme la plus convenable à un nouveau genre d'édifice est une œuvre difficile, qui ne s'accomplit qu'au prix d'essais multipliés, et qui exige beaucoup de temps.

Un jour viendra sans doute où les gares de chemins de fer compteront parmi les édifices les plus importants, où l'architecture sera appelée à déployer toutes ses ressources, où leur construction devra être monumentale. Les gares pourront être mises alors sur la même ligne que les vastes et splendides monuments consacrés aux bains publics chez les Romains. Mais elles n'en sont pas là encore ; leurs commencements, comme tout ce qui a été grand et durable, doivent être modestes. Que l'on s'attache maintenant à étudier les besoins et à y satisfaire avec simplicité ; que l'on étudie toutes les convenances des nouveaux édifices, pour s'en bien rendre compte ; que l'on se garde surtout de se laisser dominer par le souvenir de formes que le passé a consacrées, à la vérité, mais en vue d'autres usages. Il y a peut-être dans ces nouveaux établissements le principe d'une rénovation de notre architecture : les traditions d'art ont été pour nous des guides précieux, il est vrai, mais elles nous ont aussi imposé parfois de bien lourdes chaînes ; les gares et autres nécessités de notre temps nous obligeront à plus d'indépendance. A la grande création industrielle correspondra sans doute une création de l'esthétique ; mais cette dernière se produira plus lentement. Nous devons donc considérer que sous ce rapport nous sommes dans une époque de transition, et ne voir dans nos œuvres que des essais, des établissements provisoires, destinés à préparer la voie aux établissements définitifs. Courage ! le mont Horeb est à l'horizon.

(La suite au prochain numéro.)

C. D.

(1) Cette disposition mérite une attention sérieuse ; nous avons entre les mains le plan de la gare de Derby, la plus importante qui ait été faite d'après ce système ; l'indication de la distribution intérieure du bâtiment ne s'y trouve pas, mais nous nous déciderons peut-être à la publier, ce qui manque n'ayant qu'une importance secondaire.

(2) Cet inconvénient a été surmonté à la station de Normanton (Angleterre), point de rencontre du *North Midland* et du *Leeds and Manchester* railway, au moyen d'un pont volant en charpente qui relie les trottoirs situés sur les côtés opposés de la voie.

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS

OUVERTURE DES COURS

De M. Blouet, professeur de théorie d'architecture, et de M. Constant Dufeux, professeur de perspective.

La théorie de l'architecture, c'est-à-dire de l'art-mère, est celle de l'art lui-même, et jamais plus qu'aujourd'hui on n'eut besoin d'une théorie fixe pour régulariser sa marche incertaine. On paraît considérer les monuments du passé comme un matériel immense emmagasiné par les siècles pour le service des temps modernes. On y puise à pleines mains, et on ajuste les débris qu'on en retire. Mais se peut-il que l'art doive se réduire à ce travail de marqueterie, qui consiste à tacheter nos villes, ici d'un édifice gothique, là d'un temple antique, et ailleurs de n'importe quoi ?

La théorie d'un art, c'est la science de cet art, la connaissance de toutes ses exigences, de tous ses effets, de toutes ses lois. La chose qu'on appelle un monument se bâtit, se peint, se sculpte, se

meuble, se drape, se chauffe, etc.; il en est de chinois, d'indiens, de grecs et d'arabes; de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance. Tantôt ils sont commémoratifs, et tantôt ils sont religieux; ici publics et là privés; ils expriment la joie ou la tristesse, le triomphe ou l'humilité. L'architecture réalise à la fois l'utile, le beau et le vrai; elle emprunte ses ressources à l'industrie, à l'art et à la science; elle répond à nos besoins, flatte nos sentiments et satisfait nos esprits. La théorie de l'architecture touche donc à toutes les questions fondamentales; elle intéresse l'humanité entière, elle est le reflet de la société même. Certes, une chaire consacrée à la théorie de l'architecture est une grande et utile institution, qui appelle un professeur dont les connaissances doivent être peu ordinaires : c'est M. Blouet qui est ce professeur à l'École royale des beaux-arts de Paris.

M. Blouet a été nommé à la place de M. Baltard père, décédé, qui avait été suppléé dans les derniers temps par M. Baltard fils.

Les concurrents de M. Blouet étaient M. Baltard fils et M. Albert Lenoir.

M. Blouet ne lit pas ses leçons d'un bout à l'autre, comme M. Lebas, le professeur d'histoire; il ne se livre pas non plus avec une entière confiance au génie de l'improvisation; il lit les principales propositions de son discours, et les développe successivement de vive voix sur le ton de la causerie. M. Blouet n'est ni terne ni brillant; son auditoire se compose de jeunes gens pour la plupart de dix-sept à vingt-cinq ans, et M. Blouet sera suivi sans effort par les plus jeunes élèves.

La forme littéraire et le fond de la pensée de M. Blouet offrent une grande analogie avec le ton de son débit. Ne cherchez dans son discours ni une grande rigueur d'expression, ni de ces idées générales qui dénotent un esprit philosophique; mais à travers l'incorrection du mot et le tissu un peu lâche des idées, vous trouverez le plus souvent le cachet du bon sens pratique.

Suivant notre habitude, nous devrions peut-être justifier par des citations le jugement que nous portons; mais nous n'avons que peu d'espace à consacrer dans ce moment à l'ouverture des cours de l'École : nous serons donc bref, et nous nous contenterons de rappeler ce que l'honorable professeur a dit sur *l'économie* et la *régularité* dans leurs rapports avec l'architecture.

Pour un esprit rigoureux, l'ÉCONOMIE consiste à produire un *maximum* d'effet utile avec un *minimum* de moyens. M. Blouet l'a envisagée avec plus de bonhomie; il lui a donné son sens vulgaire et incomplet : aussi n'a-t-il pas distingué l'*économie relative*, c'est-à-dire le bon emploi des ressources accordées pour l'exécution d'un travail, de l'*économie absolue*, c'est-à-dire de l'économie qui proportionne l'importance des moyens à celle de l'œuvre. Exemple : un architecte qui emploie le plus habilement possible la somme qu'on lui alloue pour un objet déterminé a fait de l'économie relative, c'est-à-dire de l'économie eu égard aux ressources qui lui étaient confiées; mais ce capital pouvait être hors de proportion, en plus ou en moins, avec l'œuvre à accomplir : d'où il résulte que l'architecte qui aurait satisfait au principe de l'économie, relativement aux ressources qui lui auraient été confiées, pourrait, si cette somme était positivement insuffisante pour bien faire, ou si, au contraire, elle était d'un chiffre extravagant, manquer dans son travail au principe de l'économie absolue; il n'y aurait pas là de sa faute à lui, mais son œuvre serait entachée d'un vice.

En prenant d'un peu plus haut cette question de l'économie, M. Blouet n'aurait pas manqué aussi de faire observer qu'il se trouve souvent dans un tel monument bâti de marbre, de métal et de bois précieux, plus d'économie artistique, constructive et matérielle, que dans telle ou telle cabane; bref, nous aurions aimé entendre M. Blouet traitant devant son auditoire :

1° *De l'économie dans ses rapports avec la construction*, — économie qui consiste d'abord à employer les matières qui conviennent le mieux à l'objet proposé, et ensuite à adopter les formes et les proportions que la science détermine, pour que partout les résistances soient proportionnées aux charges; économie qui a donc pour objet de procurer un maximum de *solidité et de durée* avec un minimum de matière.

2° *De l'économie dans ses rapports avec l'art*, — économie qui a pour but de produire le plus grand effet *artistique* possible par les combinaisons les plus simples de formes et de couleurs.

3° *De l'économie quant à la dépense allouée*, qui doit être en rapport avec l'importance du but final de l'œuvre.

En résumant ces trois ordres d'économie, on verra qu'ils rentrent tous les trois dans la définition que nous en avons donnée d'abord, c'est-à-dire : « la production d'un *maximun d'effet utile avec un minimum de moyens.* »

Très-certainement il n'y a rien dans tout ce qui précède qui ne soit parfaitement connu de M. Blouet, et nous supposons que la crainte d'alarmer son jeune auditoire par des formules rigoureuses, le plus souvent un peu abstraites, l'aura fait tomber dans le défaut contraire.

Que l'honorable M. Blouet veuille bien se persuader, nous l'en prions même, que nos observations sont absolument étrangères à tout sentiment malveillant. Il occupe la chaire la plus importante du plus important et du plus influent des Beaux-Arts, il nous est donc impossible de ne pas le suivre pas à pas avec une singulière sollicitude; c'est là un devoir impérieux pour le rédacteur d'une feuille exclusivement consacrée à l'architecture. Cette observation faite, l'homme honorable et l'artiste distingué qui se nomme M. Blouet disparaît à nos yeux, et nous ne voyons plus devant nous que des idées, nous n'entendons qu'un discours sur l'architecture : c'est à ces idées, à ce discours que nous avons affaire.

Ce discours, dans sa forme, nous a paru craindre la rigueur des définitions; il était bonhomme, indécis de contour, mais laissait deviner un bon fond : pourquoi ne pas mettre ce bon fond plus à découvert, en le costumant de manière à en faire valoir les formes? Est-ce réellement pour ne pas intimider les esprits du jeune auditoire? Mais dans cet auditoire, bon nombre ont vingt-deux, vingt-quatre, vingt-cinq ans et plus : nous avons des capitaines du génie qui n'ont pas au-delà de vingt-cinq ans, des lieutenants d'artillerie, au courant de toutes les sciences et de plus bacheliers ès-lettres, qui n'ont que de vingt à vingt-quatre ans. En soupçonnant à nos jeunes architectes des intelligences trop faibles pour digérer une théorie de leur art exposée en termes précis, ne court-on pas la chance de pêcher à la fois par trop de timidité, et par trop de hardiesse? Par trop de timidité, en hésitant à leur parler la langue de ceux qui aiment la vérité toute nue; par trop de hardiesse, en les supposant indignes ou au-dessous d'un tel langage.

Les mots *symétrie* et *régularité* méritaient certainement aussi des définitions précises; voyez, cependant, jusqu'où l'amour du ton paternel ou bien la crainte des formules rigoureuses peuvent conduire! « La *régularité*, a dit l'honorable professeur, est bien

importante dans un monument; elle est même *nécessaire;* cependant elle n'est pas *indispensable;* il y a même des circonstances où une *certaine irrégularité peut offrir de grands avantages*, et produire des effets très-*pittoresques.* »

Certainement la pensée de M. Blouet était saisissable : personne n'a dû s'y tromper ; et si quelqu'un lui avait fait ensuite remarquer le « pittoresque » de sa phrase, il en eût été peut-être surpris lui-même. Mais ce n'est pas sur la contradiction des termes que nous voulons nous appesantir : les orateurs les mieux doués ont parfois à se reprocher des *lapsus linguæ*; notre observation va porter plus à fond, et attaquer le corps abrité sous cette écorce.

La *régularité* est un effet d'*ordre*. Or, *qu'est-ce que l'ordre par rapport à l'architecture?* Quelles sont ses exigences? La réponse à cette question renfermait la solution à cette autre : Quelle est l'action légitime du *caprice* en matière d'art? et à celle-ci : Qu'est-ce que le *pittoresque?* En quoi le *pittoresque* diffère-t-il du *désordre?* Toutes questions importantes, fondamentales, qu'il est indispensable de traiter dans un cours de théorie d'architecture, mais que M. Blouet n'a pas même fait entrevoir à ses élèves, les considérant peut-être comme un peu ardues pour son jeune auditoire, mais, peut-être aussi, et nous souhaitons que cette seconde interprétation soit la véritable, se réservant de les traiter plus tard.

En attendant, et pour achever ces critiques, ajoutons que si M. Blouet s'était décidé à montrer, en quelques mots, les fonctions respectives de l'*ordre* et de la *liberté* dans une composition d'art, aussitôt les notions de *régularité* et de *pittoresque* se seraient précisées dans l'esprit de ses auditeurs, tandis que nous doutons qu'il en ait été ainsi.

M Blouet ne fait que de commencer sa tâche, et elle est rude, il faut en convenir. Rien dans ses belles publications ne nous avait préparés à voir en lui un professeur de *théorie;* il est donc possible que M. Blouet se soit livré à un travail considérable pour se mettre à la hauteur de sa nouvelle mission; car autre est un professeur de théorie d'art, et autre un artiste praticien.

M. Blouet est dans une route qui offre bien des embranchements, et, tandis qu'il marche encore, ce serait au moins téméraire de prétendre indiquer exactement la voie qu'il suivra. Ses travaux passés ne suffisent même pas pour cela, car, dans sa première séance. M. Blouet, a trouvé des paroles élogieuses pour l'art du *Moyen Age,* ce qui surprit beaucoup de monde, et il a déclaré trouver les principes de l'architecture moderne dans la *Renaissance*, rejetant ainsi l'*Antique*, au second plan, à la surprise encore de quelques-uns.

Avant de quitter M. Blouet, nous devons lui adresser nos compliments sur le ton de dignité et de politesse affectueuse qu'il garde envers ses jeunes auditeurs.

Le professeur a terminé sa seconde leçon par une critique sommaire des compositions du concours mensuel des élèves de 2e classe. Cette espèce d'examen nous semble se rattacher assez directement à l'enseignement de la *théorie;* car, actuellement du moins, c'est le professeur de *théorie*, c'est-à-dire M. Blouet lui-même, qui rédige les programmes des concours, et ce sont ses auditeurs mêmes qui les exécutent. Or, il nous semble difficile de choisir un meilleur moyen pour faire bien apprécier l'importance d'un principe théorique que d'en exposer les conséquences visibles dans les œuvres mêmes des auditeurs.

M. Constant Dufeux a aussi ouvert son « *cours de perspective.* » Dans l'auditoire de M. Constant Dufeux se pressent non-seulement les jeunes architectes, mais encore des peintres et des sculpteurs; car eux aussi ont besoin de pénétrer le secret des illusions magiques de l'optique.

M. Constant Dufeux a réellement la fibre sacrée; il s'émeut devant les grandes questions d'art comme la corde qui vibre et parle sous le souffle du vent. Il y a un singulier contraste dans la manière de M. Constant Dufeux et celle de son honorable collègue M. Blouet : autant le dernier semble éviter les grandes questions métaphysiques qui forment comme le sous-sol du champ de l'art, autant M. Constant Dufeux se trouve invinciblement porté à rattacher le particulier au général, le fait à sa cause, le phénomène à sa loi.

M. Constant Dufeux est professeur de perspective, avons-nous dit, mais il est encore un artiste très-éminent, et il ne pouvait négliger de montrer l'influence de la perspective sur l'art lui-même : aussi, pour déblayer le terrain, ou plutôt pour établir un terrain commun et un même point de vue pour les architectes, les peintres et les sculpteurs de son auditoire, ouvrit-il son cours, l'an dernier, en montrant les relations hiérarchiques et communes des trois arts du dessin. Cette année, il a consacré sa première séance à l'examen des trois principes qui se retrouvent dans tout ce qui est digne de l'activité humaine, par conséquent dans les beaux-arts; il a traité du *vrai*, du *beau* et de l'*utile :* mais il s'est particulièrement étendu sur le *vrai*, peut-être, parce que l'art qui enseigne (la perspective) est celui des illusions, et que constamment l'apparence contredit la réalité. Un reproche en terminant : les idées abstraites veulent être méditées mûrement : pourquoi M. Constant Dufeux ne publie-t-il pas ses discours d'ouverture? Ce serait un service à rendre à l'auditoire et aux artistes en général.

Quant à la perspective, en tant qu'application géométrique, nous avouons n'avoir assisté à aucune des leçons de M. Constant Dufeux. Nous avons entendu dire, cependant, que le professeur y montre toute la complaisance possible pour les élèves; en ce point, du moins, les deux collègues paraissent vouloir rivaliser.

CÉSAR DALY.

FAITS DIVERS

PARIS : Chaque année, à l'occasion de l'élection des nouveaux membres de la Chambre de commerce de Paris, M. le préfet de la Seine a l'usage d'entretenir la Chambre des principaux intérêts du département : octroi, mouvement de la population, bureaux de bienfaisance, hôpitaux, travaux d'embellissement et d'utilité publique, etc. Ce document offre toujours un grand intérêt, parce qu'il donne le résumé des travaux de l'année qui vient de s'écouler, indique ceux qui seront prochainement entrepris, et fournit des chiffres curieux, que chacun est aise de connaître. Nous en donnerons ici les extraits qui peuvent intéresser le plus directement nos lecteurs, tout en faisant nos réserves sur quelques appréciations de M. le préfet.

Population actuelle de la ville de Paris et de la banlieue. Ainsi que je vous l'annonçais au mois de juillet, nous avons procédé cette année à une opération importante; je veux parler du recensement quinquennal de la population. Cette opération est terminée, et le gouvernement en publiera dans peu les résultats généraux ; mais, dès à présent, je puis vous dire que la population totale de Paris, qui, en 1841, était de

935,291, a atteint le chiffre de 1,053,907; elle s'est accrue ainsi de 118,646 individus, ou d'un huitième.

La marche de la population, dans cet accroissement, suit une direction qui n'a rien d'anormal; tous les arrondissements se sont accrus d'une manière notable, et aucune partie de la ville ne s'est appauvrie. Il ne peut donc être question, ainsi qu'on l'a dit souvent, de déplacement de la population et d'abandon de la rive gauche pour la rive droite. Il est même à remarquer que sur cinq quartiers qui ont subi quelques diminutions insignifiantes, quatre appartiennent à la rive droite et un seul à la rive gauche. Ce dernier est celui du Palais de Justice, où une diminution de 233 habitants est expliquée tout naturellement par les démolitions qui ont eu lieu sur ce point.

Quant au dénombrement de la population de la banlieue, il offre en augmentation des résultats également importants. L'arrondissement de Saint-Denis, qui, en 1841, avait 138,916 habitants, a aujourd'hui une population de 180,000, ce qui donne une augmentation de 41,000, ou deux septièmes. Dans l'arrondissement de Sceaux, la population, qui était en 1841 de 107,243, atteint le chiffre de 123,000, ce qui établit une augmentation de 16,000 individus, ou deux treizièmes.

Hôpitaux. Nous continuons, messieurs, à améliorer nos hôpitaux, nos hospices, pas encore aussi complétement que nous le voudrions, mais cependant d'une manière notable et qui porte d'heureux résultats.

A l'Hôtel-Dieu, et à l'Hôtel-Dieu Annexe, nous avons encore fait cette année d'utiles travaux : 44 nouveaux lits en fer ont été placés à l'Annexe.

A la Vieillesse (femmes), la plupart des dortoirs ont été restaurés; dans la section des aliénés, il y a eu une augmentation de 42 lits.

Nous avons continué à Bicêtre la construction des Grands-Infirmes, et fait plusieurs réparations importantes à Necker, à Beaujon et à Saint-Louis.

Les travaux du nouvel hôpital, dans le quartier Poissonnière, ont enfin été adjugés et commencés cette année; en attendant, l'administration a pourvu aux besoins les plus urgents par l'établissement d'un hôpital temporaire de 400 lits dans une maison rue de Charonne : 200 de ces lits sont déjà mis à la disposition des malades (1). Le nombre total des lits dont dispose actuellement l'administration dans les hospices et hôpitaux est de 17,643. Tout considérable qu'il est en lui-même, ce nombre est encore bien inférieur aux besoins et aux accroissements constants de la population.

Écoles. Nous avons consacré à nos écoles environ 300,000 francs (2). Les bâtiments des Bernardins et ceux qui sont destinés, auprès du Marché des Blancs-Manteaux, aux enfants israélites, sont actuellement terminés et livrés en partie.

Une autre maison d'école sur l'emplacement de l'ancienne église Notre-Dame de Lorette est en construction; d'autres travaux ont été continués sur divers points.

Le conseil municipal, sur la proposition de l'administration, a voté les fonds pour l'institution de l'enseignement gymnastique dans les écoles supérieures : c'est le complément de tout ce qui a été fait pour ces établissements.

Grands travaux. En fait de grands travaux, la construction de la caserne des Célestins a été poursuivie avec activité. — Le nouveau bâtiment, sur la rue de Sully, est au moment d'être terminé. — La caserne des Bernardins, destinée à une 5e compagnie de sapeurs-pompiers, a donné les moyens d'alimenter ce corps si utile, et dont les services méritent la juste reconnaissance des citoyens comme les encouragements de l'administration. — Des travaux d'amélioration sont en cours d'exécution dans plusieurs autres casernes de Paris, rue de Tournon, aux Minimes et rue Mouffetard.

La nouvelle maison d'arrêt de la Force se poursuit également sans interruption. Le conseil général, dans sa dernière session, a adopté le projet d'établissement de promenoirs individuels qui doivent compléter le régime d'isolement de cette nouvelle maison d'arrêt, qui pourra être livrée à sa destination à la fin de 1847.

On termine les dernières constructions de l'Hôtel-de-Ville, et les travaux d'agrandissement du Palais-de-Justice ont pu être commencés. Quelle que soit la bonne volonté de l'administration, elle se trouve quelquefois arrêtée par des obstacles imprévus et que le temps seul peut surmonter.

Les travaux de la mairie du 12e arrondissement, place du Panthéon, sont en cours d'exécution.

La mairie du 2e arrondissement vient d'être transférée rue Chauchat, et les terrains sur lesquels se trouve l'ancienne mairie seront incessamment vendus par la Ville et couverts bientôt de constructions; ils offriront à la circulation de nouvelles voies, tout en augmentant la valeur du quartier.

Les travaux préparatoires de l'église Sainte-Clotilde, sur la place Belle-Chasse, sont commencés.

L'ancienne église Panthemont, rue de Grenelle, a été appropriée aux besoins du culte protestant. Enfin, les ressources affectées à la construction des deux mairies des 3e et 11e arrondissements viennent d'être votées.

Je vous entretenais l'année dernière, messieurs, du projet d'amélioration et d'agrandissement des halles centrales. Ce grand projet, qui touche à des intérêts si importants et si nombreux, a dû être, de la part des ministres compétents, l'objet d'une étude approfondie, tant sous le rapport de l'approvisionnement qu'au point de vue de la circulation. L'examen qui a été ainsi fait a démontré la parfaite utilité et la sagesse des dispositions proposées par l'administration municipale; le projet subit en ce moment la dernière épreuve, et j'espère que, dès les premiers mois de l'année prochaine, nous pourrons mettre la main à l'œuvre, et employer les 4,500,000 fr. déjà votés pour les premiers travaux d'un des plus beaux et surtout des plus utiles projets qu'il m'ait été donné de réaliser.

Voirie. Nous continuons les opérations qui ont pour but d'élargir la voie publique et les communications dans la capitale, opérations immenses qui absorbent des sommes importantes, et dont le besoin, cependant, semble s'accroître chaque jour davantage.

Les maisons bordant les deux côtés de la rue François-Miron ont été expropriées, et sont pour la plupart en démolition.

Il en est de même du boulevard Contrescarpe, qui s'achève maintenant.

La rue dans l'axe du pont de la Tournelle, sur les terrains de l'ancien enclos du Cardinal-Lemoine, vient d'être ouverte, et sera nivelée au printemps.

Les quinze premières maisons de la rue Montmartre, depuis la pointe Saint-Eustache jusqu'au n° 28, ont été expropriées, et seront démolies incessamment.

Il en est de même pour les maisons situées dans le parcours de la première partie de la rue Soufflot jusqu'à la rue d'Enfer.

Parmi les améliorations de voirie à l'ordre du jour, je dois rappeler celle de la deuxième partie de la rue Montmartre, du n° 28 à la rue Tiquetonne; l'élargissement de la rue des Mathurins-Saint-Jacques; l'ouverture d'une rue entre les places Saint-Sulpice et Saint-Germain-des-Prés; l'élargissement de la rue de la Harpe et de la rue Sainte-Avoye, depuis la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie jusqu'à la rue Rambuteau.

Les permissions pour travaux ordinaires de voirie délivrées à des particuliers continuent toujours à s'élever à des chiffres considérables. Au 8 décembre dernier, elles étaient, pour 1846, de 3,486; sur

(1) Le nombre des lits, dans les hôpitaux ou hospices, s'élève aujourd'hui :

Hôpitaux, malades. . . .	6,504
Aliénés.	2,230
Vieillards et infirmes. . . .	8,350
Enfants trouvés et orphelins	559
Total. . .	17,643

(2) On sait que le budjet de l'instruction primaire s'élève maintenant à près de 1, 200,000 fr.

ce nombre, 2,788 s'appliquent à des travaux de réparation, et 698 à des constructions neuves, à l'alignement, sur une longueur de 14,632 mètres.

Pavage et trottoirs. Les travaux d'amélioration de la viabilité des rues n'ont pas été moins considérables.

Après les changements de disposition des chaussées, l'administration s'occupe de perfectionner la taille du pavé, et obtient ainsi les plus heureux effets. On peut s'en rendre compte sur la partie qui vient d'être relevée entièrement du boulevard de la Madeleine au boulevard Montmartre.

On a converti en 1846, en chaussées bombées, une longueur de 10,200 mètres, ce qui porte à 250,000 mètres la longueur des chaussées bombées : c'est à peu près les deux tiers de la longueur totale des rues, qui est de 420,000 mètres.

On a construit 900 trottoirs nouveaux, formant une longueur de 11,000 mètres, ce qui porte le développement de tous les trottoirs à 181,500 m.

La surface des pavages neufs exécutés en 1846 est de 47,500 mètres. La superficie totale du pavé de Paris, entretenue par l'administration, se trouve par-là portée à 3,360,000 mètres; la surface des trottoirs est de 530,000 mètres.

Égouts. En 1846, il a été construit 2,860 mètres d'égouts, qui, ajoutés aux 123,450 construits auparavant, donnent un total de 126,310 mètres.

Eaux. Il existait 200,000 mètres de conduites pour la distribution des eaux; on en a ajouté 12,700. Le nombre total des bornes-fontaines est aujourd'hui de 1,799, dont 95 ont été posées cette année.

Les grands travaux de la distribution des eaux ont permis en outre à un grand nombre de propriétaires de recevoir, par abonnement, pour de faibles sommes, les eaux publiques dans leurs maisons. Le nombre des abonnés était, en 1832, de 807, donnant un revenu de 150,000 fr.; il est aujourd'hui de 4,288, pour un revenu de 662,000 fr.

Le tarif de ces abonnements, qui était pour les eaux de la Seine de 40 fr. par hectolitre, a été réduit à 10 fr.

Dépôt des vidanges. Nous touchons enfin au moment où l'administration va pouvoir envoyer à Bondy toutes les matières de vidange de Paris et supprimer la voirie de Montfaucon. Comme pour tant d'autres améliorations, nous avons eu à surmonter de grands obstacles d'exécution.

Seine. Le projet de l'amélioration de la navigation de la Seine ayant été adopté, l'administration prend toutes les mesures nécessaires pour hâter l'exécution de cette grande entreprise.

Quais. Les travaux du quai Montebello viennent d'être adjugés; ils feront cesser toute lacune sur la ligne des quais de la rive gauche. — Tout le service de halage sera en outre concentré entre les murs des quais, où l'on établira de nouveaux ports de tirage pour le commerce des bois.

Banlieue. Le mouvement de progrès et d'amélioration que nous constatons dans la capitale continue à se faire sentir également à un haut degré dans la banlieue, où nous continuons les assainissements et les perfectionnements des voies publiques de toute nature.

Vous savez, messieurs, qu'indépendamment des travaux d'entretien, nous consacrons annuellement à l'amélioration des routes royales une somme de 440,000 fr., et qu'une dépense plus considérable encore est faite chaque année sur les chemins vicinaux et routes départementales, environ 8 à 900,000 fr.

Nous avons commencé cette année l'assainissement de Montrouge, qui ne coûtera pas moins de 100,000 fr., et celui des Batignolles, dont la dépense sera tout aussi considérable.

Nous nous sommes occupés de l'ouverture et du perfectionnement de plusieurs voies de communication aux abords du chemin de fer de Rouen et du Havre, dans cette même commune des Batignolles. Nous avons commencé un nouveau chemin qui met la gare de Clamart et le chemin de fer de Versailles en communication avec plusieurs villages voisins; enfin, nous adjugerons à la fin du mois les travaux d'une nouvelle route à pente douce dans la commune de Passy. Tous les travaux exécutés, tous ceux en projets, réunis aux routes stratégiques des fortifications, feront un ensemble de voies de communication autour de Paris comme peut-être jamais les abords d'une capitale n'en ont possédé.

Aussi de tous côtés voit-on s'élever des constructions nouvelles; celles que j'ai autorisées pendant les dix premiers mois de 1846, sur les routes royales et départementales, sont au nombre de 1,572, et de tous côtés les rues des communes rurales se bordent de trottoirs comme celles mêmes de la capitale.

Nous pouvons constater aussi des améliorations dans la situation des édifices publics et des établissements communaux de la banlieue. Partout on est à l'œuvre pour construire ou réparer les églises, pour édifier des écoles, des hôtels de mairie, et, dans quelques années, la banlieue n'aura plus rien à envier aux départements les plus avancés.

— *M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, nommé membre libre de l'Académie des Beaux-Arts.* Cette nomination a excité quelques murmures; M. le ministre aura de nombreuses occasions de donner raison à l'Académie, en montrant qu'il attache un intérêt sérieux au développement des Beaux-Arts en France.

— *Les Tuileries en danger.* Nous avons vu avec peine la plupart des travaux exécutés aux Tuileries depuis 1830. Tous ont eu pour objet de rendre un peu plus confortable et plus ample le logement royal, et il est aussi naturel à un roi de chercher à se loger commodément qu'à un de ses sujets; mais la nombreuse famille réunie sous le toit des Tuileries, et qui ne fait qu'augmenter, devient une cause d'alarme légitime pour tous ceux qui attachent quelque prix au grand œuvre des Philibert Delorme, etc. Nous empruntons au feuilleton d'Eugène Guinot (*Siècle*) quelques observations très-justes à cet égard :

On dit que la princesse (duchesse de Montpensier) n'a pas été médiocrement étonnée lorsqu'on l'a conduite à l'appartement qu'elle doit occuper au château des Tuileries. Cet appartement est situé sous les combles, et en arrivant au sommet de l'interminable escalier, la jeune duchesse de Montpensier n'a pu contenir une exclamation de lassitude, — un *ouf!* espagnol, — et s'est écriée avec la naïve franchise de son âge : — « Je n'étais jamais montée si haut! » Il est certain qu'une pareille élévation de domicile devait paraître extraordinaire à une infante. Quand on a trente-quatre millions de dot, on peut, sans trop d'exigence, prétendre à un premier étage, ou tout au moins à un second. Mais, au château, la hiérarchie des rangs l'emporte sur les priviléges de la fortune : avec toute son opulence, la duchesse de Montpensier est l'épouse d'un cadet de famille, qui n'a droit qu'à une mansarde dans la maison paternelle, car ses aînés doivent passer les premiers et occuper les premiers logements; c'est dans l'ordre. Du reste, la duchesse en prendra aisément son parti : des jambes de quatorze ans franchissent si lestement deux cents marches.

Certainement, on ne peut qu'approuver la bonne et affectueuse pensée qui réunit la famille royale sous le même toit; mais cette famille augmente tous les jours, et croyez-vous que, même en défigurant le château des Tuileries par des constructions nouvelles, il sera possible de conserver longtemps cette réunion complète. Déjà le chef-d'œuvre de Philibert Delorme est devenu méconnaissable, et les princes sont très-gênés. Ne vaudrait-il pas mieux en prendre son parti tout de suite? Tandis qu'on gâte les Tuileries, d'autres demeures royales souffrent de rester inhabitées. Madame la duchesse d'Orléans et ses fils demeureraient au château; le duc de Nemours habiterait le Palais-Royal; le prince de Joinville, l'Élysée-Bourbon; le duc d'Aumale et le duc de Montpensier, qui sont très-riches, se feraient construire l'un et l'autre un palais. Chacun aurait ainsi son établissement particulier, sa maison, son état de prince; cela n'empêcherait ni l'union ni l'affection, et le commerce de Paris y gagnerait quelque chose.

JURISPRUDENCE.

Responsabilité des entrepreneurs. — Extinction par la confusion. L'entrepreneur, constructeur d'un immeuble sur son propre terrain,

n'est pas responsable des vices de construction et des malfaçons constatés de cet immeuble vendu sur lui par expropriation forcée.

Cette grave question, sur laquelle la jurisprudence n'offre aucun précédent, se présentait dans les circonstances suivantes :

M. Brugnier, entrepreneur, a bâti, en 1839, pour son propre compte, sur un terrain dont il était propriétaire, rue d'Enghien, 20. Il en a été exproprié en 1842, et madame la marquise de Sassenay s'en est rendue adjudicataire moyennant 180,000 fr.

En 1843, les vices de construction les plus graves se sont manifestés dans cette maison ; un rapport d'expert les a constatés, et a évalué à 60,000 fr. environ les travaux de réfection qui étaient nécessaires à la dépréciation qui pesait sur l'immeuble.

Un procès s'engagea à ce sujet, et madame de Sassenay demanda contre M. Brugnier l'entérinement du rapport d'expert, et la condamnation au payement des sommes qui y étaient fixées.

Madame de Sassenay a succombé en première instance; elle a interjeté appel, et la question qui a été débattue devant la Cour est celle de savoir si Brugnier, exonéré de la garantie de la chose vendue par l'article 1649 du Code civil, était en même temps exonéré de la responsabilité prononcée par les articles 1792 et 2270 du même code, par la raison qu'il avait construit la maison pour lui-même.

La Cour, après un long délibéré, a rendu un arrêt confirmatif, mais fondé sur d'autres motifs que ceux de première instance, et dont le principal est que l'article 1792 et l'article 2270 n'ont établi la responsabilité des entrepreneurs que pour les cas où ils contractent avec un propriétaire qui les met en œuvre.

Madame de Sassenay a donc été débontée de sa demande, et condamnée aux dépens. (*Cour royale de Paris*, 3e *Chambre*, 3 *décembre*.)

Concours Publics.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-GERMAIN EN LAYE.

Nos lecteurs savent l'état déplorable de cette église, bâtie par M. Malpièce, et qui n'a pas encore quinze ans de date. (Voy. *vol.* 3, *col.* 579 de cette *Revue.*) Sa restauration est aujourd'hui mise au concours; la ville s'est lassée du triste spectacle de cette jeune caducité. Le principal travail à faire consiste : « A substituer un mode de construction quelconque aux portails formant architrave sur les colonnes qui séparent les bas-côtés de la nef et du chœur, et à redresser les entraits formant soffites de plafonds dans les bas-côtés. »

Le maire appelle principalement l'attention des concurrents : 1° Sur le surplomb des murs supérieurs de la nef; 2° sur la saillie de la corniche qu'ils supportent; 3° sur le fléchissement du plafond du porche, côté du château; 4° sur la fracture de la pierre d'assouchement à l'angle sud du fronton.

« Ils seront libres du choix de consolidation, » mais M. le maire désire que « la dépense totale à faire pour la restauration de l'église ne dépasse pas *cent trente mille francs*.

« On produira des plans, coupes, élévations et détails à des échelles suffisantes pour qu'on puisse bien les apprécier dans toutes leurs parties; on disposera le mode d'exécution des travaux de manière qu'il y ait toujours au moins la moitié de l'église de libre pour l'exercice du culte.

« La remise des projets aura lieu le 1er février 1847; ils seront exposés publiquement, à la mairie, les 2, 3 et 4 février; ils seront examinés en session par une Commission du Conseil municipal, qui fera, sur chacun d'eux, les observations qu'elle jugera convenables.

« Les projets seront ensuite soumis au Conseil des bâtiments civils, qui choisira les trois meilleurs. Cette appréciation sera basée non-seulement sur la valeur artistique des projets, mais aussi, et surtout, sur la garantie offerte que le chiffre total porté au devis ne sera pas dépassé.

« Le premier admis sera adopté, et son auteur chargé des travaux.

« Le projet n° 2 recevra une prime de *mille francs;* celui n° 3 une prime de *cinq cents francs.*

« Ces projets seront acquis à la ville. »

LA CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR A SAINT-GERMAIN EN LAYE.

Le Conseil municipal de la ville de Saint-Germain en Laye a arrêté que la construction d'un abattoir à édifier à l'entrée de la ville (route de Mantes) serait mis au concours.

« Chaque concurrent fournira 1° un plan général, en masse seulement, indiquant les abords du monument et sa disposition par rapport aux diverses routes qui l'environnent, à l'échelle de 2 millimètres par mètre (1); 2° un ensemble du projet, comprenant les coupes, élévations et plans détaillés, à l'échelle de 5 millimètres pour mètre; 3° plans, coupes, élévations détaillées de chaque corps de bâtiment à l'échelle de 1 centimètre pour mètre; 4° les détails de construction, machines et décorations nécessaires, à l'échelle de 2 centimètres.

« Chaque projet sera accompagné : 1° d'un exposé motivant la disposition et les attributions de chaque partie de l'édifice; 2° d'un devis descriptif du mode d'exécution et de la nature des matériaux à employer; 3° d'un devis estimatif détaillé des dépenses à faire pour la construction du projet, établi comme il est d'usage dans les travaux du gouvernement, pour qu'il puisse servir à l'adjudication par série de corps d'états, qui aura lieu ensuite du concours.

« Tous les projets devront être parvenus à M. le maire de la ville de Saint-Germain en Laye, avant le 1er février 1847, époque après laquelle ils seraient refusés, et leur auteur évincé de tous droits.

« Les projets seront exposés publiquement dans la salle de la mairie, pendant trois jours.

« Le maximum de la dépense pour la construction de l'édifice et son mobilier est fixé à *cent cinquante-cinq mille francs*. Tout projet excédant cette limite sera rigoureusement refusé.

« Les projets seront soumis au Conseil des bâtiments civils, qui décidera les trois d'entre eux qui seront admis de préférence.

« L'auteur du premier admis sera chargé de la construction de l'édifice; il aura cinq pour cent de la dépense pour les travaux d'exécution de l'édifice. Le second recevra une indemnité de mille francs, et le troisième une de cinq cents francs.

« Tous les dessins, détails, etc., seront mis à l'encre et lavés.

« Les travaux supplémentaires, nécessités par l'oubli de leurs prévisions, ne seront pas productifs d'honoraires pour les architectes. »

Le délai accordé pour la remise des projets nous paraît tellement insuffisant, qu'à moins de supposer l'existence d'un projet déjà composé et approuvé à huis-clos, il est à croire que l'administration accordera un nouveau délai.

Avis à nos Lecteurs.

Depuis la publication de notre dernier numéro, nous avons été victime d'une série de malheurs. Mécontents des retards trop constants apportés par notre imprimeur à la *composition* de nos épreuves, nous avons dû nous arranger avec un autre établissement. Mais voici que, notre numéro *composé* et mis en pages, nous nous apercevons qu'on a retranché deux lignes à chaque colonne, et deux lettres à chaque ligne : c'était, à coup sûr, une erreur involontaire de la part de notre nouvel imprimeur, quoiqu'il se fût chargé de notre feuille à forfait; cependant il nous refusa formellement de remanier notre numéro et de le refaire conformément au modèle. Sans doute nous avions des droits à faire valoir, puisqu'il y avait une convention signée, et que tout retard pouvait nous être préjudiciable, mais ne voyant dans un conflit que du temps perdu, nous cherchâmes fortune ailleurs. Nouveau malheur! La fin de l'année approchait, les imprimeries étaient surchargées de travail, de livres d'étrennes qu'il fallait terminer avant le délai fatal du 31 décembre 1846, etc. Ajoutez à ce qui précède les jours de *repos*, pendant lesquels les ouvriers courent tout Paris, et dont le premier de l'an commence la série, et on comprendra une partie de nos tribulations.

Nous avons devant nous des montagnes de manuscrits, de dessins, de planches gravées, etc. Que notre nouvel imprimeur M. Martinet, nous tienne parole et nos numéros se suivront à la course. En attendant, dans l'impossibilité de faire paraître tous les articles pressés dans le même numéro, nous prierons nos collaborateurs et nos correspondants de vouloir bien ne pas trop s'impatienter. Parmi les premiers écrits que nous publierons seront les suivants :

Lettre de M. Magne sur l'architecture religieuse au XIXe *siècle*; — *Une note de M. Gounod* : — *Lettre de M. Gunebault*; — *Etude comparative des divers systèmes d'armature remplaçant les poitrails en bois, par M. Janniard* (texte et planches); — *Un hôpital en fer, par M. Romand* (texte et planches). — *Détails de la construction de la Gare du Nord* (texte et planches); — *Des Notices Nécrologiques de MM. Vaudoyer, Ballard et Vignon*; —*La fin de l'histoire des Grèves*; etc

(1) On pourra se procurer un plan lithographié du terrain, en le demandant à l'administration locale.

CÉSAR DALY,
Directeur et rédacteur en chef,
membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britaniques, etc.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

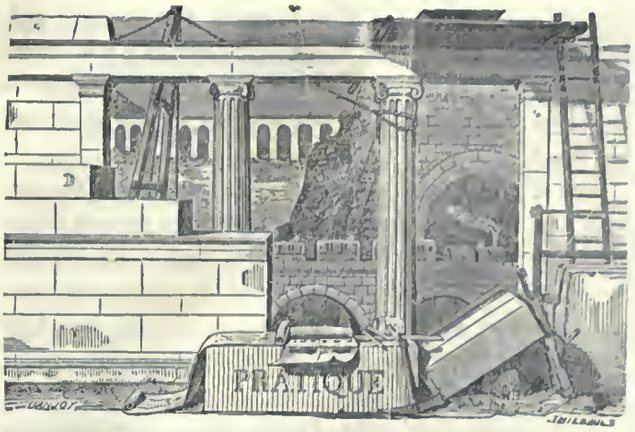

GARE DU CHEMIN DE FER DU NORD

(Deuxième article. Voy. *col.* 509.)

Veuillez regarder d'abord notre *planche* 39; elle montre le plan de la gare, ainsi que les terrains, les rues et la place qui l'avoisinent. La *planche* 40 donne son élévation principale, celle qui fait face à la ville (la gare du Nord est sur les limites de Paris); et son élévation postérieure, celle qui regarde le chemin de fer. La *planche* 41 représente la coupe faite suivant l'axe longitudinal de la gare et du chemin, ainsi que la coupe transversale passant par la salle d'attente des voyageurs. Ces trois planches contiennent donc tout l'ensemble de la gare; mais nous avons aussi donné, dans les *planches* 42 et 43, les détails de construction de la grande halle qui abrite les voyageurs et les convois au départ et à l'arrivée.

Dans notre septième volume nous publierons encore d'autres détails intéressants, mais ce que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs présente déjà un ensemble passablement complet.

A droite et à gauche du plan (*pl.* 39), nous avons écrit des légendes, et chaque fois que l'échelle de notre dessin nous l'a permis, nous avons inscrit les noms et désigné la destination des diverses parties de la gare. Aussi l'examen attentif de notre plan peut déjà suffire pour faire très-bien comprendre toute la distribution de l'établissement; cependant, tenant compte de cette paresse si douce à caresser et si difficile à vaincre qui est le partage du grand nombre nous voulons encore servir de cicerone à nos lecteurs. — En route donc.

De quelque point de la ville que nous partions, en voiture ou à pied, avec ou sans bagages, nous arrivons finalement à la *Place du Chemin de fer* (Voy. *pl.* 39).

Sommes-nous en voiture, c'est dans la *Cour d'entrée*, séparée de la *place* qui la précède par une belle grille en fonte, que notre automédon fait passer son équipage; là, nous descendons devant une porte monumentale à gauche de la façade, qui donne un accès direct dans le *Vestibule*; nous entrons, et des serviteurs de l'administration nous suivent chargés de nos bagages.

Sommes-nous arrivés à pied, nous nous engageons sous le *Portique du Départ*; ici, nous avons à notre gauche des boutiques où se vendent ces mille riens dont le voyageur a toujours besoin au moment de se mettre en route, cigares, journaux, ficelles, cordes, canifs, gâteaux, etc., tandis que le côté droit s'ouvre sur la cour d'entrée, dont le portique n'est séparé que par une rangée de charmantes colonnes en fonte, d'un ordre ionique, réunies par un entablement en bois, et dont les proportions allongées, en rapport avec la nature du métal, révèlent déjà que chez l'auteur de la gare du Nord, l'art trouve dans la science un collaborateur efficient, un aide indispensable, et non un adversaire intraitable. Il y a des gens qui ont au contraire le talent de se faire des ennemis de leurs meilleurs amis. Nous voudrions bien admirer à loisir cette ordonnance moderne, mais nous voici déjà dans le vestibule, qui s'étend sur toute la face principale de l'édifice et qui dégage les diverses parties de l'établissement.

Pour les gens à précautions, ou pour les estomacs surpris, il y a, au bout du vestibule, à gauche, toute une rangée de compartiments (B) conçus en vue des aisances du voyageur. Mais quant à nous, nous nous adressons à celui des bureaux (A. A.) qui délivre les billets de voiture qu'il nous faut; nous accompagnons les porteurs de l'administration pour faire déposer nos bagages dans la *Salle des Bagages du Départ* (Voy. *pl.* 39), et nous passons dans la *Salle d'Attente*.

Ici nous pouvons nous reposer un instant, regarder autour de nous et échanger quelques remarques. Nous en profiterons pour faire observer que les voyageurs très-prudents, et ce sont pour la plupart des personnes d'un âge mûr, ne manquent jamais d'arriver à la gare quelques vingt minutes avant le départ du convoi, qu'ils trouvent alors les bureaux de distribution fermés, et le vestibule devient forcément pour eux une salle d'attente. Groupés autour des bureaux, les jambes fatiguées peut-être d'une longue course, ils se plaignent, même avec colère, d'être ainsi contraints de se tenir debout dans le vestibule, à attendre le moment de MM. les buralistes, au lieu d'être admis à prendre immédiatement leurs billets et à passer directement dans la véritable salle d'attente, où des banquettes convenablement rembourrées, offrent à qui en veut leur élastique support.

L'administration ne pourrait-elle pas épargner en effet, ce désagrément aux voyageurs? Les jeunes gens venus en voiture, et qui vont peut-être se trouver encastrés pendant quelques heures dans l'étroite caisse d'une voiture de 2me classe, sont moins à plaindre que les dames et les hommes d'âge. Heureusement pour ceux-là, le vestibule de la gare du Nord est une magnifique salle, bien aérée, bien claire et très-allongée de proportion (11 mètres sur 70), ce qui en fait un superbe promenoir. Les entraits des fermes de la charpente, qui sont apparents, divisent le plafond en travées, et supportent les pièces de bois qui forment les caissons. Un des grands côtés du vestibule est largement ouvert sur la cour d'entrée, au moyen de huit grandes arcades vi-

trées (Voy. la façade principale, *pl.* 40), tandis que l'autre est occupé par les bureaux de distribution des billets, par les deux entrées de la salle d'attente, et les entrées publiques et particulières des salles de bagages, du départ et de l'arrivée.

La *Salle d'attente*, qui mesure 11 m. 00 sur 34 m. 40, est située de manière à offrir beaucoup d'agrément aux voyageurs; un de ses grands côtés est percé de six arcades vitrées, comme celles du vestibule, qui permettent d'embrasser du regard la grande *Halle* renfermant les *Quais* et les *Voies couvertes*. Grâce à cette disposition, la vue s'étend au loin sur la ligne, et les voyageurs attendent, sans trop d'impatience, le signal du départ.

La salle d'attente est divisée en six travées par des banquettes à dosserets en menuiserie, surmontés de grilles en fonte ornée, le tout d'un effet très-élégant et d'un arrangement ingénieux. Elle est éclairée par le haut, et la charpente qui la recouvre est apparente à l'intérieur; des panneaux de boiserie, en chêne, occupent la partie inférieure de la salle jusqu'à une hauteur de.....; mais laissons pour le moment tous ces détails intéressants de décoration et d'utilité, nous y reviendrons, et des dessins gravés à une grande échelle nous aideront à les faire mieux apprécier.

La grande halle a 34 m. 40 c. de largeur dans œuvre sur 133 m. 65 c. de longueur. Elle est divisée en deux nefs sur sa longueur par une suite de colonnes en fonte qui supportent les fermes de la charpente. La couverture est formée par deux combles; chacun a deux égouts, et un chêneau longitudinal règne par conséquent au-dessus de la file de colonnes. Les eaux qui s'y réunissent s'écoulent par les colonnes elles-mêmes qui sont creuses, et sont recueillies dans un petit égout en maçonnerie (Voy. *pl.* 42) qui les rejette au dehors dans l'un des égouts de la ville.

Les murs latéraux se composent d'une suite d'arcades qui ont été fermées en maçonnerie de remplissage, de manière qu'il soit facile d'établir autant de communications qu'on le jugera nécessaire entre la halle couverte et les cours latérales (Voy. *pl.* 41).

A son extrémité, la halle est ouverte par deux grands arcs en maçonnerie de pierre de taille (Voy. *pl.* 40 et 42).

Cette partie de l'établissement contient sur sa largeur six voies de fer et deux trottoirs de 5 mètres de largeur chacun.

Tandis que les voyageurs s'amusent, ceux-ci à admirer le grand effet perspectif de la halle, ceux-là à suivre de l'œil les enroulements en fonte qui couronnent si heureusement les dosserets des banquettes de la salle d'attente, des employés s'occupent à transporter les bagages sur les wagons affectés à ce service.

La salle des bagages du départ est placée à gauche de la salle d'attente, et elle est ouverte, comme on l'a dit plus haut, sur le grand vestibule. La partie gauche de cette salle est divisée en trois compartiments (1); celui du centre ouvre sur une cour de service; il est consacré à la réception et à l'introduction des colis du commerce destinés à être transportés par les convois à grande vitesse; dans les compartiments extrêmes sont établis des bureaux relatifs au service des bagages.

Dans le projet primitif (Voy. *pl.* 39), une voie de fer normale aux voies du chemin, et s'y rattachant par une plate-forme tournante, donnait passage aux wagons de bagages qui pouvaient se charger à l'extrémité (*d*) de cette salle jusqu'au moment où, le départ approchant, il fallait bien leur faire prendre place dans le convoi. On devait par conséquent n'avoir qu'un petit nombre de bagages à transporter à bras d'une extrémité d'une halle à l'autre. Mais la Compagnie n'a pas cru devoir maintenir ce système; l'emplacement de cette voie a été consacré à d'autres usages, et les bagages se transportent sur des brouettes, ainsi qu'il se pratique sur les autres chemins de fer. On remarquera que les trottoirs de départ, tant celui de la banlieue, situé en dehors de la halle couverte, que celui des longs parcours qui est dans la halle, occupent le même côté de la gare que la salle des bagages du départ.

Voici maintenant l'heure qui sonne; les portes donnant sur la halle sont ouvertes, nous courons avec la foule; peut-être devrions-nous être plus sages, mais que voulez-vous! nous tenons aux places de coin, car nous avons pris des billets de deuxième classe, et les voitures de cette classe, sur la ligne du Nord, sont de véritables étouffoirs, tellement les voyageurs y sont pressés, les fenêtres microscopiques et la ventilation nulle; mais sous ses pieds la foule rencontre un plan qui s'incline en descendant, la course n'en est que plus précipitée et l'ordre plus difficile à maintenir. Pourquoi ce trottoir en plan incliné? Pourquoi ce plan qui descend depuis la salle d'attente jusqu'au convoi, de manière à obliger ensuite les voyageurs à escalader les marche-pieds des voitures, ascension toujours incommode et souvent très-pénible pour les femmes, les enfants et les personnes âgées? Nous nous adressons ces questions tout en nous casant et en jouant du coude en attendant que les vibrations et les secousses nous viennent tasser et faire concorder les angles saillants et les angles rentrants des voisins. Le sifflet retentit, nous sommes en route; les questions précédentes nous reviennent, et voici comment

(1) Depuis que l'État a livré la gare du Nord à la Compagnie, celle-ci y a fait plusieurs modifications, sans s'être encore arrêtée à un parti définitif. Nous ferons connaître les principaux changements effectués. Ce n'est pas d'un petit intérêt pour celui qui étudie les besoins des gares, que de constater les transformations que subissent ces établissements à la suite de toute modification dans le service, et en conséquence des avertissements d'une expérience quotidienne.

Aujourd'hui les quatre parties qui composaient la salle des bagages et du départ ne forment plus qu'une grande salle. Le trottoir du départ pour la banlieue communique directement avec la salle des bagages au moyen d'une galerie; et on transporte les bagages sur des brouettes le long de ce trottoir, jusqu'à la tête du convoi de départ, là où stationnent les voitures de bagages. A la place de *d* D, la compagnie a fait construire un corps de bâtiment avec étages *a b c*, dans lequel se trouve, au rez-de-chaussée, la galerie de communication dont nous avons fait mention plus haut (pavée en bois), une salle d'attente pour la famille royale et un bureau pour le commissaire de police. Des bureaux d'administration occupent le premier étage. Provisoirement, le bureau du commissaire de police est établi dans le petit bâtiment isolé.

on nous explique cette anomalie à la fois si désavantageuse pour le public et si contraire aux règles de l'art.

Dans la gare exécutée par l'État, les trottoirs étaient à 1 m. au dessus du niveau des rails, conformes en cela aux trottoirs de toutes les gares de Paris. Cette disposition était très-avantageuse pour les voyageurs qui entraient ainsi de plain-pied dans les voitures au lieu de se fatiguer à monter les marches qui arment leurs flancs et de s'endommager parfois les tibias contre le tranchant de leurs lames de fer; mais la Compagnie y trouvait quelques inconvénients en ce que les roues avoisinant les trottoirs n'étaient pas faciles à visiter, que les boîtes à graisses étaient difficiles à arranger, que l'ombre projetée par le trottoir empêchait les ouvriers de bien voir, et qu'enfin la surveillance et le soin de ces roues étaient à la fois embarrassants et fatigants pour les agents chargés du service; elle décida donc que les trottoirs seraient abaissés et que, conformément à ce qui se pratique depuis quelque temps dans beaucoup de gares d'Angleterre, ils ne dépasseraient le niveau des rails que de 0 m. 35. Cet arrangement offre des avantages évidents pour le service; car à ceux que nous avons énumérés indirectement en signalant les inconvénients des trottoirs élevés, il faut ajouter ceux-ci : les employés peuvent passer plus facilement des voies sur les trottoirs et réciproquement; au lieu de ponts-levis pour laisser passer les voitures au travers des trottoirs, on peut se contenter de trappes de faible largeur qui, alors même qu'elles restent ouvertes, n'interrompent pas la circulation; enfin, il ne faut pas des échancrures aussi prononcées au droit des plates-formes destinées à faire tourner les voitures ou les locomotives. Il est regrettable cependant que, pour obtenir un avantage d'un côté, on ait créé un nouvel inconvénient de l'autre. A la gare du Nord cet inconvénient est d'autant plus sensible que le plancher de la salle d'attente se trouvant à peu près au même niveau que le plancher des voitures, le public est d'abord forcé de descendre et ensuite de remonter, par un moyen incommode, jusqu'au premier niveau d'où il est parti, disposition certainement choquante.

Jusqu'à quel point les avantages assurés au service de la gare du Nord par cette modification compensent-ils le désagrément imposé au public? C'est là une question que nous ne nous permettrons pas de trancher; on pourra remarquer, cependant, que ces avantages n'ont pas paru assez importants à aucune autre des compagnies qui ont des gares à Paris pour qu'elle ait cru devoir se les procurer au même prix. On peut ajouter que, dans une question où deux intérêts sont en présence, celui du public, qui réclame des quais à peu près à la hauteur du seuil des voitures, et celui des exploitants, auxquels des quais bas conviennent davantage, il semble qu'elle doive être résolue dans un sens ou dans l'autre, suivant que le nombre des voyageurs est plus ou moins considérable; car dans les gares où l'affluence est très-grande, il importe avant tout de faciliter la montée et la descente, le va-et-vient des voyageurs. Il est vrai que plus le nombre des voyageurs est grand, plus aussi le service de l'exploitation et de la surveillance se complique; mais en augmentant proportionnellement le nombre des agents, l'activité demandée à chacun d'eux reste la même. En résumé donc, mais sans prétendre clore définitivement la discussion, quand les voyageurs sont très-nombreux, comme il importe avant tout de faciliter leurs mouvements, les quais élevés semblent mériter la préférence; partout ailleurs, les quais bas paraissent devoir l'emporter.

Mais nous voici arrivés à la fin de notre excursion; nous descendons à une station intermédiaire; le convoi poursuit sa route, et, en attendant qu'un autre nous ramène à la gare, nous continuons à causer des quais élevés et des quais bas. A chaque instant des voyageurs traversent les voies pour se rendre d'un quai à l'autre, et cette observation nous conduit tout naturellement à conclure que, si les quais bas ne sont pas toujours désirables dans les gares où l'affluence est très-considérable, du moins dans les stations intermédiaires, où l'on est contraint de traverser la voie à tout moment, ses avantages sont assez incontestables pour qu'on s'accommode aisément du désagrément des marche-pieds.

Voici un convoi de retour. Nous y prenons place... Déjà nous arrivons au terme du voyage, et nous allons bientôt assister à un des services les plus difficiles d'une gare importante, celui de la distribution des bagages et de l'écoulement des voyageurs. Nous sommes partis par le trottoir de gauche; en arrivant, le convoi s'aligne devant le trottoir du côté opposé.

A la droite de la grande halle, la Compagnie a fait une addition aux constructions primitives exécutées par l'État, de manière à rétablir la symétrie du plan troublée par la construction *a b c*. Cette addition, *f g h*, permet aux voyageurs de passer à couvert de la grande halle dans la pièce *i m n*, dépendante de la *Salle des Bagages de l'Arrivée*. Là ils reçoivent leurs bagages, qui ont été transportés à brouettes depuis les wagons jusqu'à la salle des bagages de l'arrivée. De la salle *i m n*, les voyageurs passent dans le *Portique de l'Arrivée*.

Mais, à l'inspection du plan (*pl.* 39), on voit que telle ne fut pas la disposition que l'ingénieur de l'État avait comptè voir adoptée. Dans le plan de l'établissement, tel qu'il fut livré à la Compagnie par l'État, la *Salle des Bagages de l'Arrivée* est placée à droite de la salle d'attente, et forme le pendant de la *Salle des Bagages du Départ*. Une grande table *m n*, destinée à recevoir les bagages à visiter, la divise en deux parties dans le sens de sa largeur, et voici, d'après les renseignements que nous nous sommes procurés, comment devait s'opérer la remise des bagages aux voyageurs.

On sait que dans les chemins de fer où le service est le mieux organisé, chacun doit conserver son billet jusqu'au terme de son voyage. Sur quelques chemins de fer, et notamment sur celui de Corbeil à Paris, et, depuis quelques jours, sur ceux de Saint-Germain et de Versailles (rive droite), les billets se remettent à la sortie de la station ou de la gare d'arrivée. Pour les petites stations ceci n'offre

pas d'inconvénient; mais, à Paris, les jours de grande affluence, il en résulte de fâcheuses entraves pour la sortie des voyageurs, et parfois même du désordre.

En Angleterre, et en France, sur le chemin de fer de Paris à Rouen, on obvie à cet inconvénient en prenant les billets des voyageurs à quelque distance du point d'arrivée, et, à cet effet, on arrête le convoi pendant un intervalle qui varie de deux à quatre minutes, suivant le nombre des voyageurs. Cette pratique a un autre avantage : pendant ce temps d'arrêt, la locomotive se détache du convoi et vient s'atteler de côté ou par derrière, d'où résulte que l'on n'est pas obligé de réserver l'une des voies couvertes pour opérer ce que l'on appelle *le dégagement de la locomotive*, c'est-à-dire, pour que la locomotive puisse se rendre immédiatement dans les ateliers; toutes les voies peuvent alors être utilisées pour le remisage des voitures ou pour la formation des convois.

On a supposé que cette excellente méthode serait adoptée également sur le chemin de fer du Nord, et que l'on en profiterait pour faire arriver le wagon ou les wagons de bagages dans la salle (*i*) qui leur était destinée, au moyen d'un changement de voie, et par l'une des voies placées à droite et en dehors de la grande halle. La locomotive, après s'être détachée du convoi et pendant le temps d'arrêt nécessaire pour prendre les billets, devait s'atteler de côté à ces wagons, les conduire sur une certaine longueur et les abandonner ensuite à l'action de la vitesse acquise ; elle pouvait alors retourner au convoi pour le prendre en queue ou de côté. De cette manière, non-seulement le transport des bagages ne devait contrarier en rien le mouvement des voyageurs, non-seulement on se procurait un avantage qui paraissait exclusivement inhérent aux sorties latérales, mais encore les bagages étaient rendus à destination avant les voyageurs, et leur distribution pouvait se faire avec plus de rapidité que dans tout autre système. On était obligé, il est vrai, de consacrer à cette partie du service, et sur 300 mètres de longueur environ, une voie spéciale ; mais le résultat n'en valait-il pas la peine? Il s'agissait d'ailleurs, non pas d'une voie couverte qui représente une assez grande valeur, mais simplement d'une voie découverte.

Les voyageurs descendaient de voiture et traversaient la *salle des bagages de l'arrivée* pour sortir de la gare ; les bagages rangés sur la table longitudinale qui occupait la position *m n*, étaient livrés à leurs propriétaires, qui passaient directement dans le vestibule où les attendaient leurs amis; ils sortaient par la grande porte du vestibule, à droite, ou bien ils prenaient le *portique de l'arrivée*, au-devant duquel, dans la cour d'entrée, s'alignaient les omnibus de la Compagnie, et ils franchissaient à pied ou en voiture, suivant leur volonté, les dernières limites de la gare.

En ajoutant que les appareils F, à gauche et en dehors de la halle, servent au chargement des voitures de messageries, et que les appareils F, à droite, aussi en dehors de la halle, servent à leur déchargement ; que la plate-forme G, à gauche de la halle et en tête des voies découvertes, sert à l'embarquement des chaises de poste, et que la plate-forme G, symétriquement située à droite de la halle, sert à leur débarquement; que les bureaux E, destinés primitivement au chef de gare et au commissaire de police, qui représentent à eux deux l'autorité morale et la force légale, et les cabinets B sont aujourd'hui occupés par les bureaux du chef de gare, du sous-chef et des deux sous-inspecteurs; que H et H indiquent des bâtiments d'administration qui faisaient partie du projet primitif, mais qui n'ont jamais été exécutés, et qu'enfin les lignes ponctuées montrent les modifications introduites après coup par la Compagnie dans la disposition des trottoirs, nous aurons réussi peut-être à donner une idée assez nette de la distribution générale de la gare du Nord.

Nous terminerons cette partie de notre étude, en résumant les motifs particuliers qui ont pu conduire à adopter un plan dans lequel l'entrée et la sortie sont réunies en tête, dans le même bâtiment, disposition caractéristique des gares du *premier système* (Voy. *col.* 513).

1° Le chemin de fer du Nord étant appelé à desservir une circulation extrêmement active, et le mouvement des hommes et des choses pouvant, dans un avenir plus ou moins éloigné, prendre un développement hors de proportion avec tout ce qui avait été observé jusqu'à ce jour sur d'autres chemins, on a pensé qu'il convenait de se réserver, autant qu'il était possible de le faire, sans trop grever le présent, la faculté de donner à l'établissement tous les accroissements que pourraient exiger ces éventualités. A peine le chemin était-il ouvert que déjà la prudence de cette mesure, se reconnaissait; la Compagnie chargée de l'exploitation de la ligne, ayant jugé qu'il convenait de séparer le service de la banlieue de celui des longues distances, a voulu ajouter aux quais existants, et a pu le faire sans difficultés, deux quais spécialement affectés au premier de ces services. C'eût été impossible dans toute autre disposition.

2° Le chemin de fer longe la rue du faubourg Saint-Denis (1), mais il est établi à près de cinq mètres en contre-bas du niveau de cette rue : on ne pouvait donc lui ouvrir ni issue ni entrée de ce côté, qu'à la condition d'établir des escaliers ou de longues rampes; disposition gênante pour les voyageurs et surtout pour le service des bagages et des voitures.

3° En établissant l'entrée et la sortie en tête, on les a placées dans la partie de la gare la mieux exposée, dans celle où les dégagements présentent le plus de facilité, et qui est le plus rapprochée du centre de la ville.

Nous ne ferons pas ici l'énumération de tous les avantages et de tous les inconvénients propres aux gares du premier système, les ayant déjà rapportés dans la partie publiée de ce travail, mais nous ajouterons une observation importante que l'exploitation de la ligne pouvait seule faire parfaitement

(1) Le pâté de maisons à droite de la gare (*Voy. pl.* 39), sur l'emplacement desquelles nous avons tracé l'échelle de notre plan, sépare la gare du Nord de la rue du faubourg Saint-Denis.

apprécier, c'est que la salle d'attente est sensiblement trop petite pour les besoins du service. Elle est cependant la plus grande de Paris. Il faut ajouter que la division du service en service de la banlieue et service de long parcours demanderait, en cas de départs simultanés, une salle d'attente presque double de celle qui serait nécessaire dans un autre système.

SYSTÈME DE FONDATIONS.

Il paraît qu'autrefois, dans le terrain sur lequel la gare est établie, on a exploité des carrières de plâtre; le sol a été refouillé à différentes profondeurs, puis remblayé avec des immondices ou des terres provenant de fouilles faites dans l'intérieur de la ville. Les fondations de la gare ont dû être descendues, par suite, à d'assez grandes profondeurs. Le terrain se soutenant d'ailleurs assez bien lorsqu'il n'était pas détrempé par les pluies, on a adopté le système suivant pour l'exécution de cette partie du travail : On a coulé, dans les excavations pratiquées pour recevoir les fondations, du béton de sable, c'est-à-dire, du mortier hydraulique fait de 15 parties de chaux hydraulique en pâte pour 100 parties de sable. Le béton était versé par couche de 0 m., 20 c. d'épaisseur, puis damé.

Il n'est revenu qu'à 10 fr. 65 c. le mètre cube mis en place, tandis que le béton ordinaire n'eût pas coûté moins de 14 fr. 50 c.; la maçonnerie de moellons bruts aurait coûté 19 fr.

Ce béton de sable acquiert d'ailleurs au bout de peu de temps une assez grande dureté; ainsi, celui qui est placé sous la pile des grands arcs de la halle subit une pression de près de 10 kilogr. par centimètre carré, et cependant cette partie de la construction n'a pas éprouvé le moindre tassement.

Plus tard nous donnerons un tableau qui rendra compte des dépenses de construction, non-seulement de l'ensemble, mais encore des différentes parties de l'établissement.

DÉTAIL DE LA CONSTRUCTION DE LA HALLE.

Cette halle de 34 m. 40 c. d'ouverture dans œuvre, est divisée, comme nous l'avons dit, en deux nefs sur sa largeur. Elles sont séparés par une suite de colonnes en fonte qui supportent la charpente du comble, et servent de tuyaux de descente pour les eaux pluviales qui se rendent dans le chêneau placé au-dessus d'elles. Un petit égout longitudinal accueille ces eaux et les conduit au-dehors (Voy. *pl.* 42) : on lui a donné une pente de 0 m. 005 par mètre.

Les murs latéraux de la halle sont formés par une suite d'arcades (Voy. la coupe longitudinale de la gare, *pl.* 41). Quelques-unes sont entièrement ouvertes; la plupart sont fermées par des murs de remplissage de 0 m. 40 d'épaisseur, dans chacun desquels on a ménagé une fenêtre (1). Ce système de construction fut adopté dans le but de faciliter l'établissement ultérieur d'autant de communications entre le dehors et le dedans de la halle que pouvaient l'exiger les convenances de l'exploitation.

Au droit de chaque ferme, les murs sont consolidés par des contre-forts extérieurs, exécutés en moellons piqués. La plupart des maçonneries sont formées de moellons bruts posés à bain de mortier hydraulique, à l'exception des socles, bandeaux et corniches, qui sont construits en pierre de taille.

Toute la charpente est exécutée en sapin, sauf les blochets qui sont en chêne.

Voici les équarrissages des différentes pièces qui la composent :

Désignation des pièces.	Hauteur.	Épaisseur.
Arbalétriers.	0m25	0m15
Moises formant blochets. . . .	0.22	0.15
Jambes de force.	0.21	0.15
Entraits.	0.22	0.15
Poinçons.	0.22	0.15
Sous-arbalétriers.	0.21	0.15
Contre-fiches.	0.18	0.15
Liens de faîtage.	0.15	0.15
Faîtage.	0.25	0.22
Pannes.	0.25	0.20
Sablières.	0.22	0.15
Chevrons.	0.08	0.08

Les fermes sont espacées de 5 m. de milieu en milieu, à l'exception des deux premières, dont les espacements ont été portés, pour raison de service, à 6 m. 70 c. et 6 m. Les pannes ont été doublées dans ces travées exceptionnelles (voy. *Pl.* 41.)

Le tirant est en fer rond de 0 m. 032 de diamètre. Il est soutenu dans son milieu par une aiguille en fer de 0 m. 018 de diamètre, et il est taraudé à ses deux extrémités afin que l'on puisse régler sa tension.

Les pannes sont entaillées au droit des arbalétriers; elles sont maintenues chacune par deux chantignoles sur chaque ferme, de manière qu'elles ne puissent être soulevées. Le même motif a engagé à fixer les chevrons sur les pannes au moyen de clous de fortes dimensions.

Les différentes pièces composant chaque cours de pannes ou de faîtage sont assemblées entre elles à trait de Jupiter. On s'est attaché, en un mot, à rendre toutes les pièces solidaires, afin de les maintenir contre l'action du vent s'engouffrant dans la halle par les deux grands arcs ouverts à son extrémité.

(1) En raison de la très-grande longueur de la halle (133 m. 65), nous avons dû supprimer une partie des arcades dans notre coupe longitudinale. Comme elles offrent quelques variantes dans leurs formes, nous avons toujours eu soin de reproduire la première et la dernière arcade de chaque série, ne supprimant que les arcades intermédiaires; et comme aussi la différence de forme de ces arcades correspond à une différence dans leurs fonctions, il en résulte qu'en comparant notre coupe (*Pl.* 41.) avec le plan (*pl.* 39), on aura de tout l'ensemble une connaissance aussi complète que si nous n'avions absolument rien supprimé.

Cette halle présente une surface de 4,597 m. 56 c. dans œuvre.

Le cube total de la charpente, chevrons compris, est de 313 m. c. 515, dont 14 m. c. 850 en bois de chêne.

Les colonnes de fonte n'auraient pu être fondues d'un seul morceau que très-difficilement : aussi les a-t-on composées de deux parties, et cette disposition a eu l'avantage de faciliter le levage de la charpente. La première de ces parties est cylindrique (Voy., pour ce qui suit immédiatement, les *fig.* 2 à 7, *pl.* 42, et les *fig.* 1 et 2, *pl.* 43) ; la seconde est prismatique, sa section est un carré dont les angles sont abattus. Elles s'assemblent à emboîtement, et sont fixées l'une à l'autre par quatre boulons placés dans les angles du tailloir du chapiteau. On a interposé entre les deux plans qui s'appuient l'un contre l'autre un plateau en feutre goudronné de 0 m. 005 d'épaisseur environ, afin de répartir la pression aussi uniformément que possible.

La seconde partie de la colonne porte à son pied quatre oreilles contre lesquelles sont reçues les jambes de force des fermes. A son sommet elle présente deux longues oreilles horizontales qui sont moisées sur les sablières de la charpente; elles y sont boulonnées et ont pour but de s'opposer au roulement du système.

En consultant les *planches* 42 et 44, on se rendra aisément compte de ces dispositions. Ainsi :

Pl. 42, *fig.* 1, représente une coupe de l'ensemble de la halle;

fig. 2, coupe et élévation de la base de la colonne;

fig. 3, coupe et élévation du chapiteau de la première partie;

fig. 3 bis, un détail indiquant le boulon d'assemblage des deux parties du chapiteau;

fig. 4, la moitié du plan du chapiteau vu en dessous;

fig. 5, le côté gauche de cette figure montre la disposition de la seconde partie de la colonne vue en dessous, le côté droit est un fragment du plan du chapiteau vu en dessus :

fig. 6, coupe et élévation du chapiteau de la seconde partie de la colonne;

fig. 7, plan de ce chapiteau vu en dessous :

Pl. 44, *fig.* 1 et 2, élévation et plan de l'extrémité de la seconde partie de la colonne. Des lignes ponctuées représentent les pièces de bois de la charpente et montrent comment elles embrassent la pièce de fonte ; les pièces du bas qui reposent immédiatement sur le chapiteau sont les blochets; celles du haut, qui sont boulonnées aux oreilles horizontales, sont les sablières.

Les autres figures de cette planche donnent les détails de divers assemblages de la charpente.

Fig. 3 et 4 donnent la coupe et le plan d'un des sabots en fonte qui reçoivent les pieds des contre-fiches s'appuyant sur les murs d'enceinte;

fig. 5 et 6, l'élévation et le plan d'une des ancres qui arrêtent les blochets sur les murs;

fig. 7 et 8, les brides et équerres rattachant l'entrait aux arbalétriers;

fig. 9 et 10, l'élévation et la coupe des ferrures du poinçon et de l'aiguille pendante;

Et *fig.* 11, 12 et 12 *bis*, le système d'attache du tiran en fer aux blochets.

Nous renvoyons à notre prochain volume pour les autres détails de cet important édifice.

C. D.

DES HABITATIONS DES OUVRIERS

PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION DE MAISONS D'OUVRIERS.

(Troisième article, voy. *col.* 449 et 503.)

§ 14. — LATRINES.

Il faut, autant que possible, que chaque maison ait une latrine, et que, dans les bâtiments destinés au logement de plusieurs ménages, les latrines soient disposées de manière à servir au plus à deux ou trois ménages.

D'après le règlement sur la police des bâtiments, à Bruxelles, dans le cas où il est reconnu nécessaire d'établir des latrines communes pour plusieurs habitations, elles ne peuvent être construites qu'avec l'autorisation de l'administration communale, et conformément aux conditions qui sont posées dans l'acte d'autorisation.

En tout cas, il est préférable de disposer les latrines hors, mais à proximité de l'habitation, que de les établir dans l'intérieur. Si cet arrangement était impraticable, il faudrait du moins éloigner le cabinet d'aisances de la chambre à coucher et des autres lieux où l'on réside le plus souvent, en fermer exactement l'entrée, et maintenir, si faire se peut, un courant d'air entre le siége et l'habitation.

Il est bon, en tout cas, d'établir dans la partie supérieure du cabinet, ou mieux encore, sur la voûte de la fosse, un tuyau d'appel qui entraîne le gaz vers l'air extérieur.

Les matières fécales se déversent généralement, à Bruxelles, dans les égouts; jusqu'à ce jour cependant, les ordonnances municipales avaient interdit cette pratique, mais lors de la rédaction du nouveau règlement, le conseil communal a compris qu'il fallait bien tolérer ce qu'on ne pouvait empêcher, et il a en conséquence décrété « que l'écoulement des résidus des latrines et fosses d'aisances ne pourrait avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation spéciale du collége des bourgmestres et échevins, qui déterminerait les conditions auxquelles elle serait accordée (1). »

---

(1) Nous voyons peu d'inconvénients à faire couler les produits des lieux d'aisances dans les égouts publics, surtout quand une ville est bien alimentée d'eau, mais nous y voyons des avantages nombreux et incontestables. En Angleterre, c'est un procédé qu'on adopte quand on le peut. A Paris, on vient d'*autoriser* cette mesure, et nous aurions mieux aimé qu'on l'eût rendue *obligatoire*. Nous avons donné, pl. XII et col. 105 de ce volume, le dessin et la description d'un nouvel appareil (une cuvette hydraulique), ayant pour objet d'empêcher les gaz de l'égout public de remonter par le canal de dégorgement et de pénétrer dans l'intérieur des maisons.

(*Note de M. César Daly.*)

Si, néanmoins, on se décidait à faire construire des fosses d'aisances, on aurait à observer les conditions suivantes :

Ces fosses ne pourront être creusées ailleurs que dans les cours, jardins ou autres endroits non couverts, ou, à leur défaut, sous le sol des caves ou autres pièces ayant une communication immédiate avec l'air extérieur.

Les caves ou autres pièces sous lesquelles seront construites les fosses d'aisances, devront être assez spacieuses pour contenir quatre hommes et leurs ustensiles.

Les fosses d'aisances devront être couvertes d'une voûte de 0 m. 30 c. d'épaisseur au moins.

Autant que les localités le permettront, les fosses seront construites sur un plan circulaire, elliptique ou rectangulaire. Le fond sera établi en forme de cuvette concave. Tous les angles intérieurs seront effacés par des arrondissements de 0 m. 25 c. de rayon...

Les tuyaux de chute seront de plomb, de zinc ou de fer, et seront, autant que possible, placés dans une position verticale.

Que les fosses d'aisances soient établies dans l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, les tuyaux de chute seront distants de 0 m. 25 c. au moins, des murs mitoyens ou de séparation.

L'orifice intérieur des tuyaux de chute ne pourra descendre au-dessous des points les plus élevés de l'intrados de la voûte.

Dans les rapports anglais que nous avons déjà cités, la question du mode de l'établissement des siéges d'aisances a été longuement traitée, et l'on est tombé d'accord que le meilleur moyen d'assainir ces siéges et d'empêcher l'action des gaz méphitiques, serait de faire plonger le conduit dans une eau courante qui emporterait les matières...

A Paris, les dangers auxquels les ouvriers vidangeurs sont exposés, l'incommodité des vidanges, les dégradations qu'elles causent dans les propriétés, ont conduit à employer un procédé infiniment supérieur à ceux qui étaient en usage : nous voulons parler des fosses mobiles inodores. Ce procédé consiste à substituer aux fosses proprement dites des tonneaux placés à l'extrémité d'un tuyau mobile, tonneaux que l'on enlève lorsqu'ils sont pleins pour les remplacer par des tonneaux vides. MM. Parent-Duchatelet et Londe donnent avec raison les plus grands éloges à l'emploi de ce moyen. Voici ce qu'en disent MM. Petit, Trébuchet et Rohault dans un rapport qu'ils ont publié à ce sujet :

« Les fosses mobiles évitent l'agitation des matières, et par « conséquent leur enlèvement n'a aucun inconvénient. Elles « peuvent aussi être tout à fait inodores, mais pour cela il faut « leur appliquer les évents dont nous avons déjà parlé, et empê- « cher que les matières ne se répandent sur le sol des carreaux « au rez-de-chaussée sur lesquels les fosses sont placées. Les pro- « priétaires se tromperaient s'ils pensaient qu'il suffit d'avoir « des fosses mobiles pour se garantir des inconvénients des fos- « ses ordinaires; il faut les entretenir avec la plus grande pro- « preté, et veiller à ce que les tuyaux soient bien placés. »

Les fosses mobiles sont en définitive infiniment préférables à l'ancien procédé, qui, malgré l'emploi des pompes et toutes les précautions prises lors des vidanges, ne peut en rien soutenir la comparaison. A Paris, l'abonnement annuel aux fosses mobiles revient à 50 ou 60 fr. par maison. Ce prix est certes trop élevé pour que l'on puisse appliquer intégralement le procédé dont il s'agit aux maisons d'ouvriers; mais il doit être possible de modifier celui-ci, en étendant, par exemple, l'usage d'un même appareil à plusieurs habitations contiguës : la dépense pourrait également être réduite en raison de la valeur, assez élevée chez nous, des matières à recueillir dans les tonneaux.

§ 15. — DISTRIBUTION D'EAU.

La nécessité de fournir aux maisons d'ouvriers de l'eau en quantité suffisante est généralement reconnue. Ainsi convient-il que chaque ménage ait, si faire se peut, une pompe ou un robinet communiquant avec un réservoir commun. A défaut de conduits particuliers, il est indispensable d'affecter à l'usage d'un certain nombre d'habitations voisines, soit une pompe, soit une fontaine commune.

Les puits doivent être construits en maçonnerie assise sur un rouet en bois de charpente. Leurs murs doivent être d'au moins 0 m. 28 d'épaisseur. Ils seront, ainsi que les citernes, éloignés autant que possible de toute fosse d'aisances, sans que la distance puisse être de moins de 2 mètres.

S'ils sont établis dans l'intérieur des maisons, ils doivent être couverts d'une dalle en pierre de taille bleue (1) de 10 centim. d'épaisseur au moins, encadrée dans un châssis en pierre de taille. S'ils sont construits dans les cours, jardins, ou en tout autre endroit situé à l'extérieur des bâtiments, leur ouverture sera défendue dans tout son pourtour par un garde-fou en fer ou en maçonnerie d'un mètre de hauteur sur au moins 0 m. 28 d'épaisseur; s'il est formé de dalles en pierre de taille bleue, celles-ci ne pourront avoir moins de 0 m. 10 c. d'épaisseur.

On s'occupe dans ce moment d'une étude, et le conseil communal est saisi d'un projet pour la distribution d'eaux vives dans la capitale. Dans les arrangements qui pourront être conclus à cet égard avec la compagnie concessionnaire, il importe de ne pas négliger l'intérêt des quartiers où les eaux sont tout à fait insuffisantes, ou même font absolument défaut. Si, moyennant une modique rétribution annuelle, on parvenait à procurer à chaque habitation d'ouvriers une certaine mesure d'eau pure et salubre, on aurait fait un pas immense dans la voie des améliorations que réclame la condition de la classe laborieuse.

L'eau peut être conduite dans l'habitation par des tuyaux qui percent les murs ou qui les traversent. Presque toujours le conduit qui l'apporte laisse, par sa porosité ou par des fissures imperceptibles, pénétrer de l'humidité : il est utile de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter cet inconvénient. Il faudra que les conduits fassent le moins de chemin possible dans l'épaisseur du mur, et on les entourera avec avantage d'une couche de bitume ou de mastic hydrofuge.

§ 16. — ÉCOULEMENT DES EAUX MÉNAGÈRES, ÉGOUTS, PUISARDS, PLOMBS ET CUVETTES.

Les conduits pour les eaux ménagères doivent déboucher par la ligne la plus directe, et avec une pente suffisante, dans l'égout commun.

La forme la plus convenable pour ces conduits est le rond ou l'ovale en forme d'œuf; on doit employer à leur construction des briques dures et compactes, et de la chaux hydraulique. En An-

(1) Inutile de dire que beaucoup de ces recommandations spéciales ne concernent que Bruxelles, où habite l'auteur. (*Note de M. Cesar Daly.*)

gleterre, on a aussi fait avec succès usage des conduits en forte poterie vernissée à l'intérieur. Il y aurait évidemment une grande économie dans l'emploi de ce procédé, et à ce titre il est peut peut-être préférable à tout autre pour les maisons d'ouvriers. Enfin, dans d'autres localités, les conduits pour les eaux ménagères sont simplement de forme carrée avec un fond angulaire; ce système peut également être employé avec avantage.

L'orifice intérieur des conduits doit, en tous cas, être recouvert d'une petite grille, et leur dimension doit être proportionnée au volume d'eau qu'ils doivent recevoir. Il convient, pour les laver, d'y conduire une partie des eaux pluviales.

Lorsque l'écoulement des eaux, soit pluviales, soit ménagères, ne peut se faire dans l'égoût commun ou sur la voie publique, on a souvent recours aux puisards, c'est-à-dire à une fosse dont les parois sont perméables. Si le puisard ne reçoit que des eaux pluviales, il ne présente aucun inconvénient; mais si on est obligé d'y conduire les eaux ménagères et même des matières fécales, il peut devenir très-incommode, très-insalubre.

Ces eaux et ces ordures, par suite de leur infiltration dans la terre, infectent les puits, et déposent sur les parois du puisard des matières qui finissent par en obstruer les pores, de sorte qu'elles ont de la peine à s'infiltrer, et répandent à l'intérieur leurs émanations, résultats de la fermentation des matières qu'elles ont entraînées.

Ces inconvénients ont été signalés à diverses reprises par les autorités médicales préposées à la salubrité publique à Bruxelles. Voici comme s'exprimait à cet égard la commission médicale locale, dans une lettre adressée au collége des bourgmestre et échevins, le 14 avril 1842 :

« Les résidus des latrines sont quelquefois reçus dans des cavités pratiquées dans le sol, et que l'on désigne sous le nom de *puisards*. Ces cloaques offrent de grands inconvénients, car les eaux vannes pénètrent dans le sol, et vont souvent gâter, même à une grande distance, les nappes d'eau qui alimentent les puits. Un exemple frappant est fourni par l'immense puisard de Bicêtre, pratiqué pour recevoir les vidanges des fosses d'aisances : le long séjour de ces matières dans le sol a fini par déterminer des infiltrations qui sont parvenues à la nappe d'eau alimentant les puits des communes environnantes jusqu'à une distance qui augmente chaque jour; des inconvénients semblables ont conduit le conseil de salubrité de Paris à refuser l'établissement des puisards; l'adoption générale de pareilles mesures serait un moyen excellent de diminuer les causes d'insalubrité d'une foule de localités.

« M. Gaultier de Claubry dit : « Les puisards ordinaires ne « sauraient être trop sévèrement prohibés, car ils deviennent « bientôt pour les localités environnantes des causes graves « d'infection.

« Les eaux qui contiennent des matières animales ou végétales, telles que celles qu'on puise dans les étangs et les marais, « sont toujours dangereuses, lors même qu'elles ne recèlent que « des quantités inappréciables de substances organiques en putréfaction, ou de produits gazeux provenant de leur décomposition; leurs effets nuisibles se manifestent, à la longue, par la « débilitation des forces gastriques, par des fièvres intermittentes, par des engorgements des viscères abdominaux et une « asthénie générale.

« L'eau de la Seine, prise au centre de Paris, a les mêmes « inconvénients que les eaux marécageuses, à cause des immondices que les égouts y versent de toutes parts; aussi ne sont-elles pas sans danger pour ceux qui en font une boisson habituelle; et déterminent-elles des effets laxatifs chez ceux qui en « usent pour la première fois. Il convient donc, dans la construction des puits, d'éviter le voisinage des écuries, des « égouts, des dépôts d'immondices et des fosses d'aisances. »

« Outre ces inconvénients, il en est d'autres attachés à la vidange des puisards, et auxquels sont exposés les ouvriers chargés de ce pénible travail; nous voulons parler de l'asphyxie produite par l'inspiration de gaz méphitiques.

« Les nombreuses constructions qui s'élèvent dans les faubourgs, et notamment dans ceux de Schaerbeek, de Namur, etc., où l'établissement des puisards est général, doivent éveiller votre attention, messieurs, et réclamer toute votre sollicitude, pour que vous préserviez notre ville de l'infection de ces eaux et conjuriez ainsi une cause imminente d'épidémies et d'affections de nature pernicieuse. En effet, la position déclive de Bruxelles, dominée par des faubourgs, dont le sol est formé d'une terre meuble et sablonneuse, est une circonstance qui doit singulièrement favoriser le mélange des eaux vannes des puisards avec les eaux des nappes ou sources qui alimentent les faubourgs et la capitale. »

Le conseil central de salubrité publique de Bruxelles a appelé à son tour l'attention de l'autorité municipale sur les dangers que présentent les puisards. « Les nombreuses constructions, dit-il, dans une lettre adressée au collége échevinal, en date du 7 décembre 1843, les nombreuses constructions qui se sont élevées et qui se continuent dans nos faubourgs, sont pourvues presque toutes de puits perdus pour recueillir les matières fécales et les eaux ménagères, faute d'égouts déversoirs. Ces matières pourront, à la longue, par leur infiltration, rencontrer la nappe d'eau souterraine qui coule sous la ville et sert à alimenter. Ces eaux ne tarderont pas, dès lors, à se vicier de manière à ne plus être potables, et la capitale se trouvera exposée un jour aux mêmes conséquences que la ville de New-York, par suite des mêmes causes. Les eaux de cette ville devinrent si mauvaises, par suite des nombreux puits perdus qu'on y avait construits, que la ville fut obligée de construire à grands frais un immense aqueduc pour amener l'eau du dehors (1). »

M. le commissaire de l'arrondissement de Bruxelles, dans un rapport adressé, le 18 mai 1844, au gouverneur de la province, tout en signalant les efforts faits dans les faubourgs pour mettre un terme aux abus dont il s'agit, déclare cependant que ces efforts ne sont pas toujours couronnés de succès. « Ce n'est pas à *New-York* seulement, dit-il en terminant, comme semblerait le croire le conseil de salubrité publique, que l'inconvénient des puisards s'est fait sentir : plusieurs villes de France et d'Italie se sont vues réduites à construire des aqueducs considérables qui vont chercher l'eau potable à de grandes distances. A Paris, et en maint autre endroit, on a recours à la filtration... »

Dans les communes de Molembeek-Saint-Jean, de Lacken, de Schaerbeek, d'Ixelles, de Saint-Gilles et d'Anderlecht, un règle-

(1) Voyez la *Description de l'aqueduc de Croton, destiné à alimenter la ville de New-York*, par M. T. Schramke, ingénieur, pet. in-fol., texte en anglais, en allemand et en français, et 20 planches. Prix 20 fr. S'adresser aux bureaux de la *Revue de l'Architecture*, 6, rue de Furstemberg, à Paris.

ment sur les bâtisses a, dès 1838, décrété la disposition suivante :

« Il ne pourra être construit de puits d'absorption, dits puits « perdus ; cependant, à défaut d'égout, le creusement de ce « genre de puits sera toléré aussi longtemps que, dans un rayon « de 50 mètres au moins, il ne se trouvera pas d'autres puits « soit d'absorption, soit d'eau de source.

« Cette tolérance ne pourra avoir son effet que pour autant « que le pétitionnaire s'engage formellement et par écrit à sup- « primer son puits d'absorption dès qu'un puits d'eau de source « aura été creusé dans le rayon de 50 mètres. Cette suppression « devra avoir été effectuée un mois après l'achèvement du « puits d'eau de source. »

L'administration de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, frappée également des inconvénients que devaient occasionner les puisards, prescrit, dans chaque autorisation de bâtir, la construction d'une cave voûtée pour recevoir les déjections alvines, et défend de les faire couler dans les puits d'absorption.

« On a donc, ajoute M. le commissaire d'arrondissement, *en principe* les mesures nécessaires et possibles pour le moment ; quant à l'exécution, elle a laissé beaucoup à désirer, L'onéreuse prescription introduite dans les règlements était ignorée par les uns, considérée comme une innovation de *légalité douteuse* par les autres, et timidement maintenue par les autorités locales. »

Depuis la date du rapport de ce fonctionnaire, la construction d'égouts dans plusieurs rues des faubourgs a remédié jusqu'à un certain point à l'inconvénient signalé.

Dans la séance du 11 mars 1846, le conseil communal de Bruxelles a décidé « qu'il ne pourrait plus être établi de puisards ou puits d'absorption. » Mais cette disposition ne statue que pour l'avenir ; elle laisse subsister l'abus actuel. Les puits perdus existants peuvent continuer à corrompre les eaux et à menacer la santé des habitants. C'est là une lacune regrettable qu'il conviendrait de combler. A cet effet il faudrait ajouter la disposition suivante à l'article voté par le conseil communal.

« Les puisards actuellement existants, et dont l'insalubrité « sera reconnue, seront supprimés au fur et à mesure de la « construction des égouts et conduits, et de l'exécution des « travaux susceptibles de remplacer les puisards ou qui les « rendront inutiles. »

On a objecté à cette disposition qu'elle aurait un effet rétroactif en ce qui concerne les puisards construits sous l'empire des règlements existants.

Mais peut-on envisager les puisards comme des propriétés? Ce sont tout au plus des tolérances qui doivent, nous paraît-il, cesser d'exister avec les causes qui les avaient provoquées. Qu'est-ce, le plus souvent, qu'un puisard? Un trou plus ou moins profond dans lequel s'opère l'absorption des liquides qui y sont déversés. Parce que j'ai creusé dans ou à proximité de mon habitation un de ces trous, ai-je, par ce seul fait, acquis un droit supérieur à celui de la généralité des habitants? Et si ce droit existe en effet, son exercice ne doit-il pas, dans tous les cas, être subordonné à l'intérêt général? Or, nous l'avons prouvé jusqu'à l'évidence, et toutes les autorités sont d'accord sur ce point : les puits perdus sont une source permanente d'inconvénients et de dangers. La nécessité et la légalité de leur suppression ne peuvent dès lors être contestées. Refuser à l'autorité communale le droit de supprimer les puisards au fur et à mesure de la construction des égouts et de l'exécution des travaux qui doivent les rendre inutiles, ce serait la mettre dans l'impossibilité d'assainir les localités les plus insalubres et de remédier d'une manière efficace aux habitudes de malpropreté qui ne sont que trop générales dans les quartiers habités par les ouvriers.

On ne saurait, en tous cas, trop recommander aux constructeurs de maisons d'ouvriers d'employer tous les moyens praticables pour donner aux eaux ménagères un écoulement facile loin de l'habitation.

Là où les maisons servent à plusieurs ménages qui habitent aux divers étages, il peut être utile de fournir, à chaque ménage en particulier, les moyens d'évacuer ses eaux ménagères sans devoir les descendre à bras. Mais les plombs et les cuvettes disposés à cet effet à chaque étage ne devront jamais être ouverts dans l'appartement ; il faudra veiller, le plus possible, à leur propreté, et faire en sorte qu'ils donnent en même temps issue aux eaux pluviales à l'effet d'entraîner les immondices qui pourraient s'y accumuler. Ceux en fonte sont préférables aux autres. Il est bon de donner une grande dimension aux tuyaux de descente pour que l'aérage s'y fasse mieux, et de les fermer avec une grille afin que les matières qui y tomberaient ne les encombrent pas.

§ 17. — MODES DE COUCHER, ALCOVES, ARMOIRES, ETC.

Il peut être utile, dans certains cas, de profiter des encoignures pour y établir des armoires ; indépendamment des avantages que celles-ci ont pour les locataires, elles contribuent à la salubrité de l'habitation, en ce sens qu'elles préservent jusqu'à un certain degré contre l'humidité des murs. Mais il est indispensable que ces armoires soient proprement tenues, sinon l'air qui y séjourne s'altère et peut devenir, dans certains cas, la source d'émanations putrides qui ne sont pas sans danger.

Les alcôves, comme nous l'avons dit, de même que les cabinets, peuvent être utiles dans une habitation occupée par une famille nombreuse, composée d'individus d'âges et de sexes divers, qu'il convient de séparer pendant la nuit. Mais dans l'établissement de ces alcôves et de ces cabinets il faut avoir égard aux conditions hygiéniques les plus essentielles. L'espace le plus étroit peut devenir salubre si l'air y circule librement et se renouvelle avec facilité, et si la lumière solaire y parvient aisément.

Les rideaux qui ferment d'ordinaire les alcôves actuelles ont le grand inconvénient d'intercepter la circulation de l'air. Pour y remédier, il convient de laisser l'espace ouvert au-dessus du lit jusqu'au plafond, et d'écarter, au moyen d'une tringle de fer, les rideaux à trois pieds au moins de la couchette. L'espace entre celle-ci et le rideau peut en quelque sorte tenir lieu de cabinet de toilette.

A défaut de caves, il convient de disposer dans l'habitation un réduit ou petite pièce bien ventilée pour les provisions, ainsi qu'un dépôt pour le combustible.

Les murs intérieurs doivent être soigneusement récrépis et blanchis, soit au lait de chaux, soit à la colle ; il conviendra de peindre à l'huile, en forme de plinthe, le bas des murs qui seraient sujets à se souiller.

Quant au récrépissage, au blanchiment et à la peinture des maisons à l'extérieur, l'architecte aura égard soit aux convenances et aux usages de la localité, soit aux règles d'ornementation simple et peu coûteuse qu'il se sera proposées.

cier peu de baiser la mule du Saint-Père. Eh qu'importe! Rome n'était-elle pas la patrie du beau? Le jeune Baltard fut donc saisi d'un désir indomptable de visiter Rome. MM. Percier et Fontaine venaient de partir pour étudier les monuments de cette terre classique. Ce dut être un cruel crève-cœur pour leur camarade Baltard, que de les voir s'éloigner sans lui, et sans doute plus d'un fou projet de fuite, de pèlerinage artistique, le sac sur le dos et la canne à la main, dut lui traverser l'esprit. Qui pourrait dire combien de fois il compta et le temps et l'argent qu'il lui faudrait pour exécuter ce voyage pédestre? Heureusement M. le baron de Breteuil, l'un de ses protecteurs, et alors ministre de la maison du roi, montra en cette circonstance et sa bonté et son goût éclairé en assurant au jeune artiste une pension qui lui permit de réaliser ses rêves. « A Rome, dit un de ses biographes, autrefois son élève (M. Dalgabio, architecte à Lyon), il partageait son temps entre l'étude de l'architecture et l'exécution de paysages à l'huile, à l'aquarelle et à l'encre de Chine.

« La révolution française, qui venait d'éclater, le rappela à Paris; il y travailla aux décorations de l'Opéra, dirigé alors par M. Cellerier.

« Bientôt nos frontières furent menacées, l'ennemi s'avançait. Baltard jeta le crayon et le pinceau; l'artiste se fit soldat, il s'engagea et rejoignit l'armée en qualité d'adjoint au génie militaire.

« Les plans de fortifications qu'il dressa pendant la campagne furent approuvés par Carnot; la marche rapide des événements et de la guerre ne permit pas de les exécuter.

« Le désir de se marier lui fit quitter le service militaire; il rentra à Paris. L'École polytechnique venait d'être créée; il y fut nommé professeur d'architecture : le gouvernement récompensait à la fois son talent et son patriotisme. Plus tard, il devint architecte du Panthéon; les échafaudages qu'il construisit pour l'exécution des sculptures à l'intérieur du temple, des peintures de la coupole et des pendentifs, et aussi pour la pose de la croix sur la lanterne, valurent à M. Baltard, par leur hardiesse et leur simplicité, les applaudissements des plus habiles connaisseurs.

« En 1818, il fut nommé professeur à l'École royale des beaux-arts, et successivement architecte des prisons de Paris, de Bicêtre, des halles et des marchés, etc., etc.

« Il publia : 1° *Un voyage en Italie,* collection de quarante vues à l'aqua-tinta, avec texte en forme de Lettres à MM. Percier et Fontaine; 2° *Paris et ses monuments,* deux grands volumes in-folio, dédiés à Napoléon, comprenant le Louvre et les Tuileries; 3° *la Colonne de la grande armée,* bas-reliefs, figures, détails et ensemble, admirables gravures qu'il exécuta lui-même à l'eau-forte, et qui sont égales, si ce n'est supérieures, à ce que Piranèse a produit de meilleur dans le même genre; 4° *Un projet de réunion du Louvre aux Tuileries, et jardin d'hiver,* gravés à l'aqua-tinta, in-folio; 5° *Architectonographie des prisons;* in-folio, avec texte, quarante planches de prisons, anciennes et modernes, de tous les systèmes; 6° *Essai de fortifications,* avec texte et planches lithographiées; 7° en collaboration avec M. Vaudoyer, la *Collection des grands prix d'architecture;* 8° *Une collection d'ornements d'architecture,* lithographiés; 9° de nombreuses planches pour le *grand ouvrage sur l'Égypte,* pour le *Voyage de M. Denon,* et les ouvrages de MM. Mazois, Gau et de Laborde. »

M. Baltard, toujours jeune de cœur, généreux, ardent pour le bien, répondit des premiers à l'appel lors de la formation de la *Société centrale des architectes.* M. Huyot, qui avait accepté la présidence de la première Commission par laquelle fut rédigé le premier Mémoire et formulée la première résolution de l'association naissante, et non encore autorisée, des architectes, M. Huyot étant mort avant la constitution légale de la société, au 31 janvier 1841, M. Baltard en fut alors nommé président, et l'exemple de son adhésion ne fut pas sans influence sur ses anciens camarades.

Non plus que M. Barthélemy Vignon, mort aussi cette année, M. Baltard ne fut reçu membre de l'Institut. Une seule fois il s'y présenta, mais la porte où il venait frapper resta close. Il s'éloigna avec dignité du seuil inhospitalier de l'Académie, et jamais il ne se plaignit de cette rigueur.

En parlant de cette circonstance, M. Dalgabio ajoute : « Et, renonçant à ce rêve qu'il avait toujours caressé, renonçant à sa seule ambition, il n'a vécu que pour l'art, sa famille et ses amis.

« C'est dans cette intimité, précieuse à tous ceux qui en ont été honorés, que M. Baltard se révélait avec toutes ses qualités. Constamment bon et affable, obligeant, et, chose rare, protégeant, aimant ses jeunes collègues, doué d'un esprit fin et plein de charmes, il avait à la fois la douce sévérité de l'honnête homme et l'indulgence du vrai talent. »

Je vois dans l'exemplaire que je possède du discours de M. Dalgabio qu'un de mes amis, qui connaissait aussi M. Baltard, a écrit à côté du passage que nous venons de rapporter : « Très-vrai! » Cet éloge du cœur pour un artiste mort nous a paru comme un dépôt qu'il était de notre devoir de rendre à son véritable propriétaire, au public qui admire les natures chaudes et généreuses.

MM. Vaudoyer et Baltard sont morts l'un âgé de presque quatre-vingt-dix ans, et l'autre presque de quatre-vingt-deux ans; le premier est décédé le 27 mai de cette année 1846, et le second le 22 janvier même année.

Ils laissent des fils qui portent honorablement des noms honorés. MM. Léon Vaudoyer et Victor Baltard comptent parmi les architectes qui contribuent activement aux progrès de l'art et à la gloire du pays.

CÉSAR DALY.

JURISPRUDENCE.

Débarcadère de Tours. Écroulement du comble. Mort de l'entrepreneur. Demande en cent cinquante mille francs de dommages-intérêts contre l'ingénieur de l'État. La construction de la gare du chemin de fer de Tours a donné lieu à un accident déplorable. En faisant l'essai des fermes en fer et en fonte du grand comble, celles-ci se sont écroulées, et M. Brunet, l'entrepreneur, est mort écrasé sous les débris. C'est madame Brunet qui vient de former une demande en cent cinquante mille francs de dommages-intérêts contre M. Morandière, ingénieur des ponts et chaussées, et contre l'État, comme civilement responsable. Selon la demande, il y aurait eu, dans le système de comble dressé par les soins et les ordres formels de M. Morandière, des innovations tout à fait imprudentes, telles qu'un écartement exagéré des fermes et des pannes, etc.; l'écroulement du comble et la mort de M. Brunet en seraient la conséquence. Madame Brunet ajoutait que les épreuves d'essai auraient été faites sous les ordres de M. Morandière, qui ne les aurait pas conduites avec la prudence désirable.

M. le ministre des travaux publics a opposé l'incompétence du tribunal; mais celui-ci a rendu le jugement suivant, qui intéresse à un haut degré à la fois ceux qui dirigent et ceux qui exécutent les constructions.

« Attendu qu'il s'agit au procès de l'application des articles 1382, 1383 et 1384 du Code civil;

« Attendu que ces articles sont applicables sans exception dans tous les cas où il y a dommage causé à autrui par le fait de l'homme;

« Attendu que les agents de l'État, et l'État lui-même représenté par les différentes branches de l'administration publique, sont passibles des condamnations auxquelles peut donner lieu l'application des articles sus-énoncés, lorsqu'ils se trouvent dans les cas y prévus;

« Attendu que les Tribunaux ordinaires sont seuls compétents pour décider s'il y a lieu à l'application desdits articles, qui ont pour objet de protéger la personne, la propriété et la fortune des citoyens contre les délits et les quasi-délits;

« Que les Tribunaux ordinaires ont en effet la plénitude de juridiction, et ne doivent conséquemment se dessaisir de la connaissance d'une affaire qu'alors qu'il leur est justifié d'une disposition de loi exceptionnelle, qui attribue à toute autre juridiction que la leur la demande portée devant eux;

« Attendu que dans la cause il n'est justifié d'aucune disposition de loi de cette nature;

« Attendu qu'il ne s'agit pas des cas prévus aux § 2 et 3 de l'art. 4 de la loi du 28 pluviôse an VIII, qui détermine la compétence du Conseil de préfecture; que la demanderesse n'élève aucune difficulté sur le sens ou l'exécution des clauses du marché passé entre son mari et l'administration; qu'elle ne se plaint pas non plus de torts et dommages provenant du fait personnel d'un entrepreneur;

« Attendu que s'il est défendu aux Tribunaux ordinaires d'examiner et de critiquer les actes administratifs et les ordres compétemment donnés par l'administration, il leur appartient d'apprécier les faits résultant de l'exécution plus ou moins intelligente, attentive ou prudente, de ces actes et de ces ordres;

« Attendu qu'en cet état il convient de faire une distinction entre les moyens sur lesquels la dame Brunet fonde sa demande; qu'elle soutient en effet que la mort de son mari doit être attribuée :

« 1° Aux innovations imprudentes du système de charpente et des plans proposés par Morandière, et adoptés par l'administration;

« 2° Et en outre aux épreuves au milieu desquelles a péri son mari, et qui, selon elle, n'auraient pas été dirigées par Morandière avec l'attention, la prudence et les précautions désirables;

« Que, quant aux premiers moyens, le Tribunal n'est pas compétent pour les apprécier, puisqu'il y a à cet égard une décision du Conseil des ponts et chaussées approuvée par le ministre des travaux publics, et qui constitue un acte administratif qui ne peut être examiné, même dans ses conséquences directes, par l'autorité judiciaire; mais qu'il en est autrement de l'exécution desdits plans, de l'épreuve qui a dû la précéder; qu'à cet égard il peut y avoir une faute personnelle de l'ingénieur; que cette faute n'a rien d'administratif, et peut dès lors être reconnue et appréciée par les Tribunaux ordinaires;

« Attendu que de cette distinction il ne résulte pas que le Tribunal doive se déclarer incompétent en ce qui touche l'État, assigné seulement comme civilement responsable dans les termes de l'art. 1384 du Code civil, c'est-à-dire en qualité de commettant;

« Que si l'instruction et les débats sur le fond démontraient qu'il n'y a eu qu'une faute personnelle de l'agent, et que cette faute a été commise par lui en dehors des fonctions auxquelles il était employé, cette démonstration donnerait lieu seulement à une fin de non-recevoir tirée de l'inapplication de la loi, mais n'influerait en rien sur la compétence qui a été établie dans les motifs ci-dessus déduits;

« Se déclare compétent, mais seulement en ce qui concerne l'appréciation des moyens tirés de l'imprudence, de la négligence et du défaut de précaution dans les épreuves de la charpente dont il s'agit, sans qu'il puisse être question aux débats des marchés et plans approuvés par le Conseil des ponts et chaussées;

« Condamne Morandière et le ministre des travaux publics aux dépens de l'incident. (*Trib. civ. de la Seine, 1re Chambre, 13 déc.*)

Salaires d'ouvriers. La cour de cassation a décidé récemment que l'entrepreneur de travaux publics, à qui le cahier des charges interdit de faire des sous-traités, est responsable du salaire des ouvriers qui ont été employés par les sous-traitants que l'entrepreneur a illégalement mis à sa place. Peu importe qu'il ait fait annoncer par des affiches le jour et l'heure où il payerait les sommes par lui dues à ses sous-traitants, cette annonce ne peut le soustraire à la responsabilité personnelle que lui imposait son traité vis-à-vis des ouvriers, à l'égard desquels cette annonce ne pouvait former un contrat qui les obligeât à supposer l'insolvabilité des sous-traitants.

NOUVELLES

DE PARIS, DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGER.

Paris. *Une salle de spectacle particulière* vient d'être construite rue de la Chaussée-d'Antin, par M. le prince de la Moskowa. Les théâtres d'amateurs paraissent devenir de plus en plus à la mode; nous y applaudissons comme tout ce qui est de nature à développer le goût des arts dans les classes aisées de la société. Les architectes surtout ne pourront qu'y gagner : les riches propriétaires qui font bâtir ne s'en entendront que mieux avec les artistes qui conduisent leurs travaux.

Théâtre Montpensier. Voici un nouveau théâtre construit à Paris, non pas sous le vocable de *Saint-Martin* ou de *San-Carlo*, mais sous le patronage d'un jeune prince royal, actuellement très proche allié de la famille royale d'Espagne, M. le duc de Montpensier. Le gentilhomme historiographe du jeune Duc, M. Alexandre Dumas, est le second patron en même temps que le pivot principal du théâtre qui s'achève en ce moment sur le boulevard du Temple, où se trouve déjà un groupe si remarquable d'établissements destinés aux plaisirs du public de moyenne et de très-minime fortune, quoique cependant le public riche, très-riche même, ne dédaigne pas de visiter aussi parfois ces spectacles. L'espace nous manque aujourd'hui pour décrire avec détail le nouveau théâtre.

Destination nouvelle des monuments publics. Au milieu de la place du Châtelet s'élève une fontaine monumentale construite en 1807, et appelée, de sa forme, *fontaine du Palmier;* elle a 17 mètres de hauteur, à peu près celle des maisons environnantes, et sert aujourd'hui de porte-enseigne pour les échafauds mobiles, dits *échafauds Journets*. L'un des pignons de l'hôtel de Nantes, sur la place du Carrousel, a servi pendant quelque temps au même usage de cette industrie des échafauds. Sans doute le propriétaire de l'hôtel percevait une indemnité en compensation; mais l'administration publique perçoit-elle aussi un loyer pour l'emploi de la fontaine si bien située, et qu'elle concède depuis quelques mois aux propriétaires de ces échafauds-machines? car on ne peut pas supposer raisonnablement qu'elle loue, qu'elle paye un prix par jour ou par mois, pour les échafauds qui y figurent, mais dont elle ne se sert pas. Il n'en est pas moins déplorable, dans l'un et dans l'autre cas, de voir le monument de la place du Châtelet enveloppé dans une espèce de cage qui n'a rien de pittoresque.

On nous apprend que l'échafaudage vient d'être enlevé. Enfin!

Éclairage de Paris. M. le préfet de police vient de rendre une ordonnance qui porte en substance ce qui suit :

« Le privilége accordé aux compagnies constituées pour l'éclairage par le gaz de la capitale commence au 1er janvier 1847 pour finir le 31 décembre 1863. Total : dix-sept années.

« Le gaz sera extrait de la houille.

« Il devra être soigneusement épuré.

« Les compagnies devront poser à leurs frais des conduites dans toutes les rues qui n'en sont pas pourvues.

« Elles devront fournir le gaz à toute personne qui souscrira un abonnement de trois mois au moins.

« Les abonnements pourront être faits au bec et pour tous les jours, les fêtes et dimanches exceptés.

« Le payement aura lieu par mois et d'avance.

« Le gaz sera fourni soit au compteur soit au bec.

« Les compteurs seront à la charge de l'abonné.

« Ils seront approuvés et vérifiés par l'administration, et un exemplaire sera déposé à la Préfecture de police.

« A partir du 1er janvier, le mètre cube de gaz sera payé 49 cent., avec diminution d'un centime par année, jusqu'à ce qu'il ait été réduit à 40 cent.

« Le prix actuel à l'heure, par bec du système Argant sera réduit annuellement, jusqu'à ce qu'il soit descendu à 6 centimes par heure pour les becs éteints à dix heures du soir et 5 centimes 50 pour ceux éteints à onze heures et minuit.

« Chaque bec aura vingt trous d'un tiers de millimètre de diamètre.

« La hauteur de la flamme aura 8 centimètres.

« La consommation par heure en moyenne est fixée à 120 litres par bec.

« Les prix pour les becs de fantaisie seront débattus de gré à gré. »

Nouvelle architecture. On demande du nouveau en architecture, et c'est aux architectes et aux arts de la paix qu'on s'adresse : on a deux fois tort; c'est du côté des armuriers et du génie de la guerre qu'il faut se tourner. Le bey Achmet, de généreuse mémoire, qui vient de semer ses trésors d'une main libérale dans les villes de France, et de pratiquer envers les malades et les pauvres les préceptes du Koran, fut l'objet d'une attention particulière de la part de M. le ministre de la guerre. Son excellence, instruite des goûts militaires d'Achmet (qui admire, dit-on, beaucoup plus un beau cheval bien harnaché et un brillant équipement militaire que tous les charmes du harem), lui donna, comme on sait, un festin animé par une brillante musique militaire. Mais ce qui dut surtout charmer sa hautesse tunisienne, ce fut la *salle d'armes* qu'il lui fallut traververser pour arriver à la salle du banquet, et qui était décorée uniquement au moyen d'armes ou de pièces d'armes de nos régiments d'infanterie et de cavalerie. Ce salon, vaste et disposé en forme de tente, était, dit-on, d'un brillant effet, et excita toute l'admiration d'Achmet, qui s'émerveillait qu'on pût inventer des effets aussi variés et aussi pittoresques en combinant des objets constamment les mêmes : canons de fusil, baïonnettes, pistolets et sabres de toute espèce.

Le lustre, comparable, dit-on, aux lustres des salles de spectacle pour la grandeur et l'éclat, était uniquement composé de sabres de cavalerie, de pistolets et de gourmettes. La forme en était parfaitement élégante, et quand les cercles de lampes à globes de cristal, entremêlés de bougies, étaient allumés, on ne peut se figurer l'éclat des reflets qui scintillaient sur l'acier poli que présentaient ces lames ou ces facettes dans toutes ces directions.

Les porte-bougies, autour des glaces, étaient formés de pistolets la crosse en bas, et dont les canons recevaient les bougies. Les sabres droits ou courbés formaient autour des trophées des balustrades d'un bon effet. Enfin, les colonnes et les pilastres cannelés, figurés au moyen de canons de fusils, et leurs chapiteaux au moyen de pistolets, la crosse en l'air, étaient, disent les amateurs, dans des proportions avouées par la bonne architecture.

A la vérité, les malveillants qui prétendent qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, rappelleront les décorations des musées d'artillerie, des dépôts d'armes, des salles d'armes des vaisseaux de guerre, etc.; mais évidemment, pour passer des dépôts de guerre et des musées aux antichambres des salles de banquet, il faut convenir que ce style a dû faire un pas.

Acquisition précieuse de tapisseries historiques. Plusieurs tapisseries de la plus grande beauté, destinées à être exposées au musée de Cluny, viennent d'être achetées au prix, dit-on, de 60,000 francs. Ces merveilleux échantillons de l'art français représentent des sujets empruntés à la Bible. Ce sont les principales actions de la vie du roi David.

Ces tapisseries, au nombre de dix, dont plusieurs ont 25 pieds de long sur 14 de haut, sont de fabrication flamande et viennent d'être achetées en Italie, et non à Arras comme l'avaient annoncé les journaux, où elles auraient été envoyées en présent par un roi de France. Tissées en soie et en or, elles sont d'une conservation extraordinaire et d'une exécution merveilleuse. Nous ne savons pas encore précisément quand on pourra les faire voir au public, parce qu'il faut, en raison de leur hauteur et de leur étendue, arranger des salles exprès pour les exposer.

— **Départements.** *Nouveau théâtre à Louviers.* Nous n'avons pas de détails à donner sur la nouvelle salle de Louviers. Elle a été ouverte il y a quelques jours seulement.

Nouveau musée de Lyon. — Les journaux de la localité annoncent qu'il se forme, aux archives de la ville de Lyon, un musée historique composé de bustes, de gravures, de médailles et de jetons. Les grandes villes de France montrent un intérêt beaucoup plus marqué qu'autrefois pour les recherches qui touchent l'histoire locale. Cet esprit ne peut être que profitable à la conservation des monuments bâtis, ces témoins importants de l'histoire. L'étude de leur passé ne pourra qu'y gagner aussi.

— **Étranger.** *Congrès de savants italiens tenu à Gênes.* Ce congrès, qui est le huitième, avait terminé ses séances avant le commencement d'octobre. Il se composait de 1,072 personnes.

Afin d'encourager davantage les études de l'électricité appliquée au paratonnerre, M. Éluc y a proposé trois primes de l'importance réunie de 500 fr., à ceux qui prouveraient l'erreur de quelques notions adoptées communément sur cette partie intéressante de la physique.

La section de Géographie et d'Archéologie, présidée par M. Giulo Cordero de S.-Quintino, a décidé qu'il serait présenté au congrès, chaque année, un historique des progrès obtenus dans les études géographiques et archéologiques. Deux commissions ont été nommées à cet effet.

Les questions d'archéologie ont principalement occupé la section. On a proposé et exécuté une excursion dans Gênes et ses environs, et on a de nouveau, à cette occasion, examiné quelques antiquités locales. Parmi celles-ci, M. Tibrario a décrit le magnifique manteau de soie qui a été donné par l'empereur grec Michel Paléologue, et sur lequel est figurée la vie de saint Laurent, spécialement vénéré par les Génois.

La section s'est occupée aussi d'antiquités égyptiennes, à la suite des communications érudites faites par le marquis Gratti.

M. Orioli a donné une importante relation des nouvelles fouilles faites dans l'île de Corfou, dans lesquelles on a découvert des restes précieux appartenant à la nécropole de l'ancienne Corcira, et qu'il croit contemporains de la guerre des Perses.

L'abbé Angius et le général La Marmora ont longuement disserté sur certains monuments de l'île de Sardaigne, que l'on ne connaît pas bien jusqu'à présent, ignorant s'ils ont été des tombeaux, des souterrains ou des châteaux.

M. le prince de Canino a offert à la section le dessin d'un char étrusque orné de bronze, qui a été trouvé dans les terres de Canino, près de l'ancienne Velutonie; et M. Orioli, celui d'un autre char étrusque orné d'or et d'argent, découvert près du lac de Trasimène.

M. Calvi, missionnaire, a parlé de différentes antiquités génoises qu'il a observées au pied du mont Liban, en Syrie, et il cite spécialement un château dit Kaisarieh, que le professeur Ghi Bellini dit être une des anciennes *Césarées.*

Afin de pouvoir diriger les études du prochain congrès, on a proposé, dès à présent, pour le congrès de Venise, l'étude d'une série de questions, dont nous mentionnerons les suivantes :

M. Pietro Gaëtano Toniati : Comment les Romains, avant d'avoir étendu hors de l'Italie les limites de leur république, faisaient les quatre opérations arithmétiques que l'on ne peut pas faire avec leurs nombres où ne se trouve pas le chiffre zéro;

M. Orioli : Beaucoup d'érudits se disputant sur l'origine des Étrusques, chercher quelle est sur ce point l'opinion la plus probable.

M. de Caumont : Démontrer s'il existe en Italie quelques-uns de ces monumens appelés en France *celtiques:*

Le même : Quelle était, du XIIe au XIVe siècle, la construction ou ordonnance des forteresses féodales.

Le *coton-poudre.* Le premier mouvement du public est de prendre tout nouvelle invention en suspicion, et de répondre à l'annonce d'une découverte : « *impossible !* » La suspicion peut n'être qu'une

légitime prudence; car sur cinquante ou même cent inventions dites nouvelles, il en est une tout au plus qui est née viable. Quant aux « *impossibilistes,* » c'est la pire espèce de gens pour les hommes ingénieux et pour le public : ils commencent par décourager les inventeurs, et se raillent de leurs efforts; mais lorsqu'une approbation signée d'un nom puissant, d'un nom faisant autorité, vient encourager les efforts du travailleur, aussitôt, passant des notes les plus graves, les plus lugubres, aux sons les plus aigus, ils éclatent en cris d'admiration, et ils accablent de leur sot enthousiasme l'inventeur qu'ils dédaignaient le moment d'auparavant. Et Dieu sait cependant si leur approbation est mieux sentie que leur critique : elle est seulement plus compromettante; car elle aide à entraîner la foule, qui ne demande qu'à accepter des jugements tout faits.

Ces enthousiasmes irréfléchis ont nui au succès de beaucoup de produits utiles : chacun se souvient de la frénésie du public pour les bitumes de tous genres; c'était à qui en achèterait des actions. Ensuite vint le pavage en bois, etc., etc.; actuellement on paraît disposé à compromettre le *coton-poudre*. Tout ce que nous voulons dire à ce sujet aujourd'hui est qu'il paraît probable que, dans les travaux de terrassement demandant l'emploi de la poudre, le *coton-poudre* pourrait présenter des avantages économiques. Quelques expériences décideraient la question et coûteraient peu de chose. Nous en recommandons l'essai aux entrepreneurs (1). Voici l'extrait d'une lettre adressée de Stuttgard (Wurtemberg) :

« Il y a quelques jours, on a essayé, dans le tunnel de Laufen, qui se perce en ce moment, d'employer le coton explosif pour faire sauter des rochers.

« Ces essais ont été exécutés sous la direction de M. le professeur Fehling, en présence des membres du conseil royal des bâtimens, et ils ont tous donné des résultats très-satisfaisants.

« On a remarqué que l'effet de l'explosion est plus grand lorsque l'excavation faite dans la pierre et destinée à recevoir le coton explosif est étroite et très-profonde, ce qui s'explique, parce que la quantité de coton nécessaire pour opérer l'explosion forme un volume beaucoup plus grand que celui de la poudre, de sorte que lorsque le trou pratiqué dans la pierre n'est pas profond, le coton que l'on y introduit déborde. Il faut même que l'excavation dans la pierre soit non-seulement profonde et étroite, mais même plus large en bas qu'en haut.

« Pour déterminer l'explosion, il suffit d'une quantité de coton d'un poids huit ou dix fois moindre que celui de la poudre. Ainsi, bien que la livre de coton explosif coûte ici quatre fois plus que la livre de poudre, il y a économie d'argent à s'en servir.

« Le coton explosif procure encore un autre avantage dans l'emploi dont il s'agit; c'est que l'on peut travailler immédiatement après l'explosion. »

(1) MM. Combes et Caudin ont fait une communication à l'Académie des Sciences sur l'emploi du coton-poudre pour le tirage des roches. Les expériences de ces messieurs, qui ont eu lieu dans des conditions diverses, sont de nature à encourager les imitateurs. Le rapport de ces messieurs est beaucoup trop étendu pour que nous puissions le reproduire ici; nous renvoyons donc nos lecteurs aux *Comptes rendus* de l'Académie ou bien au *Moniteur universel* du 8 décembre.

Architecture irlandaise. Les Anglais ont de l'originalité; les Français, de l'esprit; les Irlandais tiennent un peu des uns et des autres. Tandis que la famine désole l'Irlande, que ses habitants meurent d'inanition et de misère, que dans leurs rêves doivent figurer plus de banquets et de festins que d'abnégation et d'ascétisme, voici que les membres de la Société de tempérance de Cork viennent de faire bâtir dans leur cité une maison pour le révérend père Mathieu, l'apôtre de la tempérance et l'ennemi des boissons spiritueuses.

Cette maison, d'après les journaux irlandais, est en forme de tour : elle a cent pieds de hauteur et seize pieds seulement de diamètre; ses croisées sont en ogive, en partie fermées de vitraux peints, et les boiseries sont en chêne sculpté. La cheminée de la pièce principale, au premier étage, est en marbre rouge, et très-grande; à la place d'une glace, elle est surmontée d'un bas-relief en marbre blanc représentant le père Mathieu debout, donnant les mains à deux femmes : l'Irlande et la Grande-Bretagne.

Au banquet d'inauguration de ce singulier monument, les membres de la Société de tempérance de Cork saluèrent le père Mathieu, la *tasse de thé* en main; les membres les moins amateurs de la boisson chinoise s'étaient armés de verres remplis à plein bord... d'eau de Seltz.

CÉSAR DALY,
Directeur et rédacteur en chef,
Membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britanniques, etc., etc.

A NOS LECTEURS.

Nous terminons ici le sixième volume de la REVUE, qui correspond aux années 1845 et 1846. Nous avons tenu toutes les promesses de notre INTRODUCTION dont l'accomplissement a dépendu de nous, et nous avons augmenté sensiblement le nombre de nos planches. Dans notre premier volume nous n'en avions donné que 31, dont cinq doubles, formant un total de 38 1/2 planches simples (1); dans ce sixième volume il y a 45 planches, dont cinq doubles, formant un total de 52 1/2 planches simples; c'est 14 planches, c'est-à-dire près d'un tiers de plus qu'en 1840. Nous avons tout lieu d'espérer que l'année qui s'ouvre offrira encore un très-notable progrès sur les années passées.

Nous avons en portefeuille des dessins d'art et de construction d'un haut intérêt, des monuments antiques, des détails de l'architecture religieuse et civile du moyen âge, des édifices modernes importants, et plusieurs constructions privées exécutées par nos plus habiles architectes. Volontiers aussi, nous ferions part à nos lecteurs de quelques nouveaux projets d'amélioration que nous avons conçus pour la REVUE, mais l'espace nous fait défaut, et ces améliorations se feront d'ailleurs remarquer assez d'elles-mêmes. Nous nous résumerons donc en disant que l'année nouvelle de la REVUE s'ouvre sous de brillants auspices, que les richesses artistiques que nous possédons déjà et le concours de collaborateurs nouveaux et importants nous font présager une brillante campagne.

(1) Une planche double offre une surface gravée qui est, en moyenne, de 2 1/2 fois celle d'une planche simple.

FIN DU SIXIÈME VOLUME (ANNÉES 1845 ET 1846).

TABLE DES SOMMAIRES

DONNANT L'ORDRE DANS LEQUEL LES PLANCHES ONT PARU.

N° 1. — INTRODUCTION : par M. César Daly. — 1. HISTOIRE : L'Alhambra, par M. César DALY, 7. — PRATIQUE : De l'écoulement des eaux privées dans les égouts de la ville de Paris, par M. H. D., architecte ingénieur, 14. — Vicat : Les chaux hydrauliques; récompense nationale : par M. Perreymond, 16. — De la conservation des bois employés dans les chemins de fer, par M. L.-V. Parizel, 23. — MELANGES. Salubrité publique : Observations sur le règlement de la mairie de Rouen, fixant la hauteur des maisons, par M. Perreymond, 25. — Antiquités : Découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine, par M. H.-J., 30 — Exploration archéologique dans le Mexique et dans l'Amérique centrale, 32. — Concours de Blois, 36. — Correspondance : Département du Bas-Rhin, 35. — Chronique : Jardin du Luxembourg, Palais du Grand-Luxembourg, rue de Fleurus, Fontaine Notre-Dame de Paris, Peintures de Saint-Vincent de Paul et de Saint-Germain des Prés, l'ancien hôtel Mancini, le Pavillon de la place Mazas, Couvent des Bénédictins et le Petit Séminaire, Antiquites romaines, Manoir Jean Goujon, Un mot au lecteur. — Petite correspondance. — *Cinq planches : Le Frontispice*, imprimé en deux couleurs. — *Trois planches sur acier*, Pl. 1, *Fontaine des Lions*, palais de l'Alhambra (ensemble), Pl. 2, *Fontaine des Lions* (détail); Pl. 7, *Ecoulement des eaux privées dans les égouts de Paris. Une planche sur bois :* Pl. 5, *Entrée de Ferdinand et d'Isabelle à Grenade; sculpture chrétienne du palais de l'Alhambra.*

N° 2. — HISTOIRE : L'Alhambra (suite et fin), par M. César Daly, 49. — PRATIQUE : Vicat : Les Chaux hydrauliques; récompense nationale (suite et fin), 55. — Des poitrails en bois et en fer, par M. A.-A. Boudsot, ancien élève de l'Ecole centrale, 66. — De l'emploi du fer dans la construction des poitrails, par M. H .. D..., architecte-ingénieur, 67. — MELANGES : L'archéologie aux prises avec l'architecture; reponse à une critique des *Annales archéologiques*, par M. César Daly, 70. — Concours pour le grand prix d'architecture et envois de Rome, 77. — Chronique : Fontaine de la place Saint-Sulpice, l'Hôtel-de-Ville et ses abords; l'Eléphant de la Bastille; la barrière du Trône; quai d'Austerlitz; place Walhubert. Barrière de la Rapée; les rues nouvelles: situation des travaux sur le chemin de fer du Nord; statue élevée en France à un Danois. — Bulletin bibliographique, 95. — Avis à nos lecteurs. — Petite correspondance. *Quatre planches, dont trois sur bois, représentant : L'une*, Pl. 3, *diverses parties de la forteresse de l'Alhambra; une autre*, Pl. 4, *un bas-relief arabe; la troisième*, Pl. 6, *un morceau de sculpture chrétienne de la même forteresse; la quatrième*, Pl. 8, *sur métal, représente un système de poitrail en fer pour des portées de 2 mètres et au-dessous.*

N° 3. — HISTOIRE : Tableaux synoptiques de divers éléments de l'Architecture du Moyen-Age, par M. L. Batissier, avec Introduction par M. César Daly, architecte, 97. — PRATIQUE. Nouvelle cuvette à fermeture hydraulique, pour servir à l'écoulement direct des eaux des établissements privés dans les égouts de la ville, par M. H. Janniard, architecte, 105. — Armatures en fer pour de grandes portées, par H. D., archit. ingén., 108. — MELANGES : Transport d'une flotte française par voie de fer; observations par M. César Daly; lettre à ce sujet par M. Guillemon, capitaine du génie, 110. — Lettres sur Munich, par M. Lequeux, architecte, 116. — Manière de faciliter les lavis sur des papiers gras, par M. H. Janniard, architecte, 119. — Des Ecoles royales des Beaux-Arts, à Paris et dans les départements, par M. Ch. Texier, commissaire royal près les écoles des Beaux-Arts, 120. — Luttes des Ouvriers et des Entrepreneurs, par M. Perreymond, précédé d'une Introduction par M. César Daly, architecte, 127. — Chronique : Les Champs-Elysées : l'hôtel de madame Lehon et ses dépendances; une plaidoirie en faveur des grilles; hôtel de M. le marquis de Lauriston; son aspect extérieur; sa décoration intérieure. — Manoir de M. Jacquand; la façade; distribution et décoration intérieure; remarquables peintures et manières dont elles ont été faites. — Enquête sur deux chemins de fer destinés à rattacher entre elles différentes gares de Paris, 138. — Bulletin bibliographique, 143. — Petite correspondance, 144. *Trois planches sur métal, représentant : l'une*, Pl. 12, *Une nouvelle Cuvette à fermeture hydraulique; la seconde*, Pl. 13, *deux systèmes d'Armature en fer pour de grandes portées; la troisième*, Pl. 14, *l'Armature de l'invention de M. Boudrit.*

N° 4. — HISTOIRE : Tableaux synoptiques de divers éléments architectoniques du moyen âge, par M. L. Batissier, *col.* 145 — PRATIQUE : Nouvelle architecture à l'usage des prolétaires anglais, par M. César Daly, *col.* 150. — MELANGES : Communication entre la Méditerranée et la mer rouge par un canal maritime et un chemin de fer. Observations de M. César Daly, *col.* 155. — Projet de M. Colin, *col.* 158. — Luttes des Ouvriers et Entrepreneurs, par M. Perreymond, *col.* 165. — Ecole des Beaux-Arts; Ouverture du cours de *Perspective* de M. Constant Dufeux, et du cours d'*Histoire de l'Architecture* de M. Lebas, par M. César Daly, *col.* 177. — La tour de l'église de Saint-Denis tombera-t-elle? par M. César Daly, *col.* 180. — D'un Mémoire sur l'établissement des arches de pont, *col.* 182. Chronique : Les vieux monuments s'en vont; les nouveaux s'en vont aussi. — Saint-Denis, l'église de l'abbaye de Brantôme; la tour d'Herzéele; l'église nouvelle de Saint-Germain-en-Laye; l'aqueduc de Barentin; le nouveau pont sur la Loire. — Un phare russe. — Un tombeau singulièrement placé. — Paris : Fontaine de la place Saint-Sulpice; les colonnes de la barrière du Trône. — Académie des Beaux-Arts. — Un tunnel sous la Manche. *Cinq planches, dont quatre sur bois représentant : La première*, Pl. 9, *Profil d'archivolte, de corniches*, etc., *depuis le XIe jusqu'au XVIe siècle; la seconde*, Pl. 10, *série de chapiteaux depuis le XIe jusqu'au XVIe siècle; la troisième*, Pl. 11, *base et couvre-chefs, depuis le XIe jusqu'au XVIe siècle; la quatrième*, Pl. 15, *portails du XIe et du XIIe siècle; la cinquième*, Pl. 20, *représente un modèle d'édifice nouveau pour loger à la nuit les prolétaires anglais.*

N° 5. — Histoire : Le Palais Mazarin et les Habitations de ville et de campagne au XVIe siècle, par le comte de Laborde, *col.* 193, avec *cinq gravures sur bois* dans le texte. — PRATIQUE : Nouvelle Architecture domestique à l'usage des ouvriers : Clubs domestiques en Angleterre; quartier modèle pour les ouvriers, à Lille; quartier modèle pour les ouvriers aux environs de Bruxelles, par M. César Daly, *col.* 210, avec *trois gravures sur bois* dans le texte. — MELANGES : Lettres sur Munich (troisième lettre), par M. Lequeux, architecte, *col.* 222. — Des Ecoles royales d'Art (deuxième article); de l'Ecole de Dijon, par M. Ch. Texier, commissaire royal près des Ecoles des Beaux-Arts, *col.* 226. — Bibliographie : Dessin linéaire à la règle et au compas, appliqué à l'industrie, par J.-P. Thenot, *col.* 235. — Nouveau Manuel des Experts, par M. Ch. Vasseroi, *col.* 238. — Bulletin bibliographique, *col.* 239. — Avis. *Quatre grandes planches représentant : l'une*, Pl. 16, *deux portails d'église, XIVe et XVe siècle; la seconde*, Pl. 17, *des exemples de feuillages sculptés du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle; la troisième*, Pl. 21, *une maison à loyer pour les ouvriers, contenant cent douze chambres séparées; la quatrième*, Pl. 22, *dix-huit maisons réunies pouvant contenir cinquante-huit familles d'ouvriers.*

N° 6. — HISTOIRE : Le Palais Mazarin et les Habitations de ville et de campagne au XVIIe siècle, par le comte de Laborde, *col.* 241. — PRATIQUE : Des Portails en fer, *col.* 259, par M. H. J. — Causes des lézardes survenues à la tour de Saint-Denis; inutilité de démolir la flèche, *col.* 262, par M. H. Janniard, architecte. — MELANGES : L'archéologie aux prises avec l'architecture. Observations de M. César Daly, *col.* 273. Réponse de M. Didron, directeur des *Annales archéologiques*, *col.* 275. Réplique de M. H. Janniard, *col.* 278, et Note de M. César Daly sur la légitimité de tous les styles d'art, *col.* 283. — Faits divers : Nécrologie; construction à ne pas imiter; aperçu rétrospectif sur les expositions du Louvre; encore un chemin de fer destiné au transport des vaisseaux; l'étude de la technologie officiellement reconnue aussi importante que celle du Mantchoux, *col.* 285. — Petite correspondance, *col.* 287. — *Cinq planches représentant : la première* (Pl. 18), *tableau de diverses travées d'églises du moyen âge, du XIe et du XIIe siècle; la seconde* (Pl. 19), *tableau de diverses travées d'églises du moyen âge, depuis le XIIIe jusqu'au XVe siècle; la troisième* (Pl. 23), *nouveau portail en fer*, de M. Leturc; *la quatrième* (Pl. 26), *plans de divers étages de la tour nord de l'église de Saint-Denis; la cinquième* (Pl. 27), *deux coupes verticales et des détails de la flèche de Saint-Denis.*

N° 7. — PRATIQUE : Tunnel en fonte, servant à passer sous les eaux des rivières, des fleuves et des bras de mer, *col.* 289, par MM. Franchot et Tessié du Motay, ingénieur civil. — Dispositions réglementaires de la grande voirie de Paris, sur la hauteur des bâtiments et de leurs combles, *col.* 298. — MELANGES : Luttes des ouvriers et des entrepreneurs; le travail et les grèves, *col.* 301, par M. Perreymond. — Opinion de l'Académie royale et des beaux-arts sur l'architecture gothique, *col.* 313, par M. César Daly, architecte. — Considérations sur la question de savoir s'il est convenable, au XIXe siècle, de bâtir des églises en style gothique, *col.* 316, par M. Raoul Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, et adoptées par l'Académie comme le résumé de son opinion. — Salon de 1846, *col.* 322, par M. César Daly, architecte. — Quatrième lettre sur Munich, *col.* 327, par M. Lequeux, architecte. — Faits divers : Invention allemande pour gravir les pentes des chemins de fer (communication de l'auteur, M. Busse, directeur du chemin de fer de Leipzig à Dresde), *col.* 330. Place du Carrousel, *col.* 332. — Observation sur l'emplacement de l'embarcadère du chemin de fer de l'Ouest, *col.* 334. — Monument commémoratif de l'attentat Lecomte, *col.* 335. — Nécrologie, *col.* 335. — La flèche de la tour du nord de Saint-Denis, *col.* 336. — Ce qu'on fait du sarcophage de Napoléon, *col.* 336. — Nouvelles nominations au Conseil des bâtiments civils, *col.* 336. — *Quatre planches, dont une double, représentant : la première* (Pl. 23), *architecture privée des prolétaires anglais : maison à loyer pour dix familles; la deuxième, la planche double* (Pl. 28), *les détails de construction d'un tunnel en fonte servant à passer sous les eaux des rivières, des fleuves et des bras de mer; la troisième* (Pl. 29), *les dispositions réglementaires de la grande voirie de Paris sur la hauteur des bâtiments; la quatrième* (Pl. 30), *les dispositions réglementaires de la grande voirie de Paris sur la hauteur des combles.*

N° 8. — HISTOIRE : Les Habitations de ville et de campagne au XVIIIe siècle, *col.* 337, par M. le comte de Laborde, membre de l'Institut. — THEORIE : Etudes sur la théorie des voûtes. — Règle pratique pour vérifier les conditions d'équilibre d'une voûte, *col.* 359, par M. Fabre, capitaine du génie. — PRATIQUE : Des planchers en fer. — Détails de leur construction; tableaux des dimensions des pièces pour divers écartements, *col.* 371, par M. Hérard, architecte-ingénieur. — MELANGES : Salon de 1846, dernier article, *col.* 373, par M. César Daly. — L'Académie et l'architecture gothique; correspondance de la *Revue* sur cette question, *col.* 383. — Restauration de l'église de Colombes, *col.* 384. — *Quatre planches, dont une double, représentant : la première* (Pl. 30), *les dispositions réglementaires de la grande voirie de Paris sur la hauteur des combles* (Nota. Cette planche fut annoncée par erreur dans le sommaire de notre dernier numéro); *la deuxième* (Pl. 31), *théorie des voûtes; la troisième* (Pl. 32), *planchers en fer; la quatrième* (Pl. 33), *planchers en fer.*

N° 9. — HISTOIRE : Les habitations de ville et de campagne au XVIIe siècle, *col.* 385, par M. le comte de Laborde, député, membre de l'Institut, etc. — PRATIQUE : Nouvelle église de la Villette, *col.* 407. — Architecture domestique économique, à l'usage des ouvriers, *col.* 410. — MELANGES : Concours pour le Grand prix de Rome, *col.* 413, par M. César Daly. — Faits divers : *col.* 421 : Une réclamation. — Notice sur le village d'Épinay-sur-Seine et sur quelques tombeaux découverts dans son voisinage. — Équilibre des voûtes. — Zincage du fer. — Un hôpital en fer. — Parquets en marqueterie de fabrique de M. Charles Brumer, de Strasbourg. — Passage de l'isthme de Suez. — Lutte des entrepreneurs et des ouvriers. — NÉCROLOGIE : Décès et héritage. — Nomination de M. Lesueur à l'Académie des Beaux-Arts. — Elargissement du pont de la Tournelle. — Ruines de Ninive. Petite correspondance : Des moyens d'encoller le papier, *col.* 431. — *Errata*, *col.* 431. — Nouveau concours (quatre vitraux pour la cathédrale de Strasbourg), *col.* 432. — *Quatre planches représentant : la première* (Pl. 34), *le plan et l'élévation principale de la nouvelle église de la Villette; la deuxième* (Pl. 35), *la coupe longitudinale et l'élévation latérale de la nouvelle église de la Villette; la troisième* (Pl. 36), *la Coupe transversale, le Benitier et la Chaire à prêcher de la nouvelle église de la Villette; la quatrième* (Supplément du vol. VI, Pl. 1), *parquet en chêne, acajou, amarante et érable, de la fabrique de Ch. Brumer et comp., de Strasbourg.*

N° 10. — HISTOIRE : Les habitations de ville et de campagne au XVIIIe siècle, *col.* 433, par M. le comte de Laborde, député, membre de l'Institut, etc. — PRATIQUE : Des Habitations des ouvriers, *col.* 449. — Programme pour la construction de maisons d'ouvriers, *col.* 450, par M. Ducpétiaux, membre du conseil communal et du conseil de salubrité publique de Bruxelles. — MELANGES : De la profession d'architecte : Quelles sont les conséquences de la suppression de la patente? Que résulterait-il si l'obtention d'un diplôme devenait nécessaire? *col.* 456, par M. César Daly. — Des modifications qu'un diplôme nécessiterait dans l'enseignement de l'architecture, et des changements que l'exemption de la patente apportera dans la loi qui règle la responsabilité des architectes, *col.* 460, par M. Brunet de Baisnes, architecte. — Ecole royale des beaux-arts de Lyon, *col.* 465, par M. Ch. Texier, architecte commissaire royal près les établissements des beaux-arts. — L'Eglise future de Vaugirard. — L'administration locale n'aime pas les concours publics, *col.* 473, par M. César Daly. — Correspondance : Lettre de M. Guénehault sur les cloîtres, *col.* 478. — Bibliographie, *col.* 479. — Petite correspondance : Deuxième recette pour l'encollage du papier, *col.* 480. — Concours pour la fourniture de quatre verrières (mairie de Strasbourg), *col.* 480. — *Deux planches représentant : la première* (Pl. 37), *le plan, la coupe et l'élévation du maître-autel de la nouvelle église de la Villette, la grille du chœur et celle des chapelles; la deuxième* (Pl. 38), *la porte principale et le plan, l'élévation principale et la face latérale de la chaire à prêcher.*

N° 11. — HISTOIRE : Les châteaux dans les environs de Paris au XVIIe siècle, *col.* 481, par M. le comte de Laborde, député, membre de l'Institut, etc. — PRATIQUE : Des habitations des ouvriers : programme pour la construction des maisons d'ouvriers, *col.* 503, par M. Ducpétiaux, membre du conseil communal et du conseil de salubrité publique de Bruxelles. — Des gares de chemins de fer, *col.* 509 (1er article) : de l'architecture commerciale et industrielle; de la disposition des gares de chemins de fer, par M. C. D. — MELANGES : Ecole royale des beaux-arts de Paris : Ouverture des cours de MM. Blouet et Constant Dufeux, *col.* 518, par M. César Daly. — Faits divers, *col.* 522. — Concours publics, *col.* 527. — Avis a nos lecteurs, *col.* 528. — *Deux planches doubles représentant : la première* (Pl. 40), *l'élévation principale et l'élévation postérieure de la gare du Nord, à Paris*, projetée et exécutée par M. Reynaud, ingénieur des ponts et chaussées, professeur d'architecture aux Ecoles royales polytechnique et des ponts et chaussées; *la deuxième* (Pl. 41), *la coupe longitudinale et la coupe transversale de la même gare.*

N° 12. — PRATIQUE : Gare du chemin de fer du Nord (2e article, *col.* 529), par M. César Daly. — Des Habitations des ouvriers : Programme pour la construction de maisons d'ouvriers, *col.* 540, par M. Ducpétiaux, membre du conseil municipal et du conseil de salubrité publique de Bruxelles. — MELANGES : Notices nécrologiques, sur MM. Vaudover et Balyard, *col.* 547. — Jurisprudence : *col.* 554. — Avis aux lecteurs, *col.* 558. — Table des sommaire du 6e vol., *col.* 559. — Table alphabétique et analytique des matières, *col.* 562. — Table des grandes planches (avis au relieur), *col.* 576. — Table des gravures sur bois, *col.* 576. — *Quatre planches, dont une double, représentant : la première* (Pl. 24), *un fragment du plan de Paris*, gravé par J. Gomboust, en 1649, *et comprenant : les Tuileries, le Louvre, le Palais-Royal, le Palais Mazarin et les hôtels de Rambouillet, de Soissons, etc.; la deuxième* (Pl. 39), *le plan de la gare du Nord (Paris); la troisième* (Pl. 42), *l'ensemble et des détails de construction de la grande halle de la gare du Nord; et la quatrième* (Pl. 43), *des détails de construction de la grande halle de la gare du Nord.*

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES MATIÈRES DU 6e VOLUME. — (ANNÉES 1845 et 1846.)

A

Abattoir à Saint-Germain en Laye, 527.

Abbayes citées, voir *Brantôme*. — De *Marmoutier*. — De *Saint-Médard de Soissons*. — De *Montmajour*. Voir ces divers noms, et à *Cloîtres*.

Académie des Beaux-Arts : Reproches qui lui sont adressés, 87. — Quelles sont ses fonctions dans les concours annuels pour les grands prix ? 414.—Son opinion sur l'architecture *dite* gothique, 313 et suiv. — L'académie et l'architecture gothique en présence, 383. — Nominations à l'académie. Voir *Duchâtel*, *Lesueur*.

Académie royale de musique : Ce qu'elle devient en 93, 414. — Sa réorganisation, *ib.*

Académie de Saint-Luc : ce que c'était, 413.

Académie royale des sciences de Lyon, belles-lettres et arts. In-8°, par Grand-Perret, 479.

Affranchissement des esclaves chez les anciens, 133.

Aiguillon (hôtel d'). Voir *Luxembourg (petit)*.

Air (du renouvellement de l') dans les établissements publics et les logements particuliers, 27, 28 et suiv. Voir *Habitation* et *Ventilateur*.

Alby. Description de la cathédrale de cette ville, par César Daly, architecte, 325.—Détails des dessins de ce monument exposés au salon de 1846, par le même 323.— Explication du symbolisme de la clôture du chœur, 326.

Alcôve de la salle des Deux-Sœurs (Alhambra), 9.—Ses ornements, *ib.*

Alcôves. Leurs divers noms et formes, 390.—Des maisons d'ouvriers, 546.

Alhambra. Beauté de ce palais, 7.—Poésie de ses ruines, *ib.*—Détails de la cour des lions, 8.— De la salle du tribunal, 9. — De la salle des Abencerrages, 19.—De celle des Bains, 11.—De la cour de la Mosquée, 12.—De la Mosquée, 13. — Sculptures et peintures qui décorent ce palais, 50, 51. Voir *Sculpture* et *Peinture*.

Allées des maisons d'ouvriers, 453.

Althen (Jean). Statue élevée à cet étranger. Voir *Garance*.

Amérique centrale. Voir *Mexico*.—Commission scientifique américaine, 35.

Ameublement (objets d') au xviie siècle, détaillés et inventoriés, 247 et les notes, 392 et suiv.

Amphithéâtre d'Arles. Projet de restauration de ce monument, 324. — Détails historiques sur ce monument, 380 et suiv.

Ancy-le-Franc (château d'). Sa description, par le baron Chaillou des Barres, 479.

Androuet du Cerceau. Son bel ouvrage sur les plus beaux bâtiments de France, 434, à la note.

Anet (château d'), 483, note 8.—Détails historiques sur ce monument et dessins de M. Gallois (P.-M.), Salon de 1846, 323, 327.

Angelico Fiesole. Etude d'une fresque de ce moine-peintre, par M. Gay (Victor), 323.

Annales archéologiques (réponse aux), par M. Daly, 70. Voir *Jannard*.

Ansar ou Ansarium : Ce que c'est, 9, à la note 2.

Antiquaires de la Côte-d'Or. Fouilles qu'ils font exécuter, 30.

Antiquités monumentales. Voir *Cours*.—Découvertes aux sources de la Seine, 30 et suiv.—Dans le Mexique et l'Amérique centrale, 32 et suiv. Explorées, dessinées, décrites et publiées en France, 33, 34.—Romaines, au Palais-de-Justice de Paris, 147.

Arabes. Des ouvrages d'arts chez ce peuple. Voir *Alhambra*, *Figures*, *Sculpture* et *Peinture*.

Arabesques. Fontaine des Lions à l'Alhambra, pl. 2; et le texte, 8.

Arago. Son rapport sur les travaux et les découvertes de M. Vicat, 18 et la note 1.

Archéologie (l') aux prises avec l'architecture, 70 et suiv., 273 et suiv. — Monumentale. Importance de son étude, 7. — Annonces d'ouvrages sur l', 95. Voir *Bibliographie*.

Arches en *anse de panier*, mises en parallèle avec les arches en *arc de cercle*, 186.—De ponts (des). Mémoire de M. Yvon Villarceau sur leur établissement, 182.

Architectes. Doivent-ils être soumis à un diplôme ou certificat de capacité, 456 —Conséquences de la suppression de la patente, *ib.*— Mort d'architectes. Voir *Nécrologie*.

Architecture. Considérations générales sur l'importance, la beauté et la valeur morale de cette branche des connaissances humaines, 6. — Rayée de la liste des beaux-arts, 429. — Chrétienne. Publications à ce sujet, 2 et suiv. — Domestique nouvelle à l'usage des ouvriers, 210 et suiv. Voir *Habitations* et *Maisons*. — Gothique (*dite*). Opinion de l'Académie des beaux-arts à ce sujet, 313 —Considérations sur la question de savoir s'il est convenable de bâtir des églises de style gothique au xixe siècle, 316 et suiv.— Du moyen âge. Tableaux synoptiques, 97 et suiv. — Nouvelle, dérivée des besoins du commerce et de l'industrie, 309 et suiv. — A l'usage des prolétaires anglais. Voir *Maisons*.

Archives (palais des). Projet de M. Titeux, 86.—De Lyon. Leur désordre, 229.

Archivoltes (des) dans l'architecture au moyen âge, 99 et la pl. 9.

Arcs transversaux aux divers siècles du moyen âge, 99 et la pl. 9.

Argouge (hôtel d') : Ce que c'est, 438, à la note.

Armatures primitives en fer, 408 — Modifiées par M. Jacquemart, 409. —Baudrit (*dite*), *ib.* et les pl. 13 et 14. Voir *Poitrau*.

Armoires (des) dans les maisons d'ouvriers, 546.

Arsenal. Sully y donne un ballet, 439, note, 14.

Artamène ou *le grand Cyrus*. Ce roman est une peinture des mœurs et usages français, 386, note 5.

Arthénice ou madame de Rambouillet. Son influence sur les usages de son temps, 344 et suiv., 387, 401.

Artillerie (mémorial de l'). Recueil des mémoires relatifs à cette arme, rédigé par les soins du comité, etc., 479.

Assemblée nationale constituante. Résultat de ses opérations en 89, 465 et suiv.

Association (de l') dans l'antiquité, 134.

Attentat Lecomte. Monument commémoratif à ce sujet et réflexions qu'il suggère, 335.

Athènes. Etude sur ses monuments, 332, 376.

Autel d'une église d'Italie, copié pour un concours. Voir *Sainte-Marie-Nouvelle*.

B

Bademier (M.), architecte. Son projet d'achèvement du Louvre et des Tuileries, 324.

Bains de l'Alhambra, 11. — Leurs voûtes, comment éclairées, *ib.*

Bale. Chemin de fer conduisant de cette ville à Manheim, en construction, 39.

Baltard (père). Sa mort, 285, 547 et suiv.

Balustre. Importance de cet ornement, 391.

Baptême des Maures, bas-relief, 51 et *pl.* 6.

Baptistère (projets d'un), par M. Lainé, examen de ce travail, 82.

Barentin. Voir *Viaduc*.

Barrière du Trône, 88, 90. — De la Râpée, 91.

Bases (des) aux diverses époques de l'architecture du moyen âge, 103 et la *pl.* 11. — De pilier. Voir à ce mot.

Basevi, architecte anglais. Sa mort, 285.

Batiments sur la voie publique. Règlement de police à ce sujet, 298.

Batissier. Son histoire de l'*Art monumental*, etc., ouvrage avec planches, 97 et la note 1. — Détails, p. 99 à 105. — Tableaux synoptiques des portails des églises aux divers siècles du moyen âge, 145. — Des travées, 148. — Des feuillages, 146.

Battants (portes à un ou deux), 343.

Baudrit, inventeur d'un système d'armatures. Voir à ce mot.

Beauvais (hôtel de), 433 et la note.

Biblia pauperum de Faust à la bibliothèque de Munich, 225.

Bibliographie d'ouvrages concernant l'architecture. 3. Voir aussi à *Bulletin*. — Bibliographie archéologique. Voir *Archéologie*.

Bibliothèque Mazarine : Son origine, 209.—De Munich, 225.—Du baron Pichon, citée pour ses manuscrits, 393.—Epoque où elles commencent à paraître dans les châteaux, 584, note 11.

Biriut. Son projet sur le redressement du palais du Louvre et des Tuileries, 332.

Blois (château de), 585, note 12.

Blondel. Son ouvrage sur l'architecture en France, cité 319 à la note, et 406, 438 et les notes.

BLOUET (M.). Observation sur son cours de théorie d'architecture, 519.
BOCHERVILLE. Son église de Saint-Georges, citée pour ses belles travées, 148.
BOIS (des) employés dans les chemins de fer et moyens de les conserver, 23 et suiv.
BONNIVET (château de), 483, note 2.
BORDE (de la). Voir *La Borde*.
BOSSE (Abraham). Curieuse estampe de ce graveur montrant le détail de l'ameublement sous Louis XIII, 348, note.
BOUCHÉ (M.), architecte. Sa mort, 428.
BOUCHERIE de Montfaucon. Comment approvisionnée? 312.
BOUDSOT (M.). Son système de poitrails en fer. Voir à *Poitrails*.
BOUES de Paris au XVIIe siècle, 346 et la note 12.
BRAI ou goudron distillé, employé avec succès pour la conservation des bois, 25.
BRANTÔME (l'église et l'abbaye de) de la chute, 186.
BRIQUES employées dans la construction des hôtels. 385, à la note 2.
BRULE-MORT-VERT. Ce que c'est et ce qu'en obtient M. Vicat, 57.
BRUNEL (M. Isambert). Son projet de réunir les deux rives de la Tamise, 289. — Comment réalisé, 290.
BROSSE (Jacques de). Voir à ce nom.
BULLETINS bibliographiques, 93, 94, 95, 143, 479.
BUSSE, ingénieur allemand. Son système de vis pour faire gravir ou descendre les pentes de chemins de fer, 331.

C

CABINETS. De leur utilité dans la distribution d'un appartement, 392.
CALENDRIER (le petit), de 1793, montrant les noms des rues débaptisées avec leurs nouvelles désignations républicaines et sans-culottides, 342, à la note. — Sur pierre dans la Nouvelle-Grenade, 34.
CALORIFÈRES dans les églises, 276.
CANAL de comunication de la Méditerranée et de la mer Rouge, 155 et suiv.
CAPEFIGUE (M.). Son erreur sur le mot *Ruelle* lui fait faire une méprise singulière. 390 (note).
CARAMAN (M. le comte de) fait restaurer le château d'Anet, 327, 484, note 8.
CARNAVALET (hôtel de). Cité 438 et la note 10.—Etudes de diverses parties de cette habitation, par M. Hénard (Jul.), salon de 1846, 323.
CARROUSEL (place du). Projets d'alignement de la galerie de l'Est, 332. Voir aussi à *Place*.
CASA de Sanchez à l'Alhambra, 13 et *pl.* 3.
CASTELLANE (M. de), antiquaire. Sa mort, 336.
CATALOGUE des manuscrits du cardinal Mazarin, 253.
CATERON (M.), architecte. Sa mort, 428.
CAVES des maisons d'ouvriers, 455.
CÉRÉMONIES nuptiale de toutes les nations, du sieur de Gaga, 351, note 31.
CHAISE percée, rôle important de ce meuble, 356, note 44.—La duchesse de Bouillon n'avait que deux chaises, 392, note 22.
CHAMBORD (le château de). Cité, 483, note 3.—Son intérieur jugé incommode au XVIIe siècle, 496, note 34.
CHAMBRES à coucher, leurs conditions hygiéniques, 28.—Description de la chambre à coucher d'un ancien hôtel, 349, note 20.
CHAMPS-ÉLYSÉES. Hôtels et maisons modernes (dans les), 139.
CHANDELLES. Leur usage supprimé au XVIe siècle, 348, note 18.
CHANTILLY (château de). Cité, 483, note 5.
CHAPEAU sur la tête et l'usage contraire, 397, note 26.
CHAPELLE dédiée à la Sainte-Enfance, inaugurée à Strasbourg, 38. — Sépulcrale du château d'Anet, étude de M. Gallois (P.-M.), salon de 1846, 323.
CHAPITEAUX romans et de style ogival, etc., 102 et la *pl.* 10.
CHARITÉ (de la) chrétienne et de ses résultats pour la société, 134.
CHARPENTIERS (grèves des) en 1822 et 1833, 306. Voir *Travail*.
CHASSE de St. Etienne de Muret, provenant de l'abbaye de Grandmond, aujourd'hui à l'église d'Ambazac. Étude d'orfèvrerie par M. Gay, 323.
CHATEAUBRIAND (M. de) propose la création d'une commission scientifique pour l'exploration des antiquités mexicaines, 35.
CHATEAUX dans les environs de Paris au XVIIe siècle. Mémoires sur leurs origines historiques, par le comte de la Borde, 481 et suiv.
CHATEL-MONTAGNE, en Bourbonnais. Belles travées de cette église, 148.
CHAUMONT (hôtel Saint-), 444, note 34.
CHAUX hydrauliques, 16.—Leur fabrication, 19, 55.—Noms des départements où l'on en trouve, 57.—Travaux exécutés, 58 et suiv. — Naturelle de Sénonches. Sa belle et utile propriété, 21, — Des Romains. Voir l'ouvrage cité p. 17, note 1.
CHEMIN de fer en construction entre Bâle et Manheim, 39. Destiné à relier les différentes gares de Paris, 142.—Ouvrages publiés sur l'établissement des chemins de fer en France. *Bulletin bibliographique*, 239.—Du nord (travaux du), 92.—De l'Ouest. Voir *Gares*.—Envisagés comme lignes militaires, 94.—Pouvant servir à transporter des vaisseaux. Voir *Flotte*.—Nouveau système pour les descendre et les gravir. Voir *Busse*.
CHEMINÉES (de la construction des), 505 et suiv. — Sont indispensables pour le renouvellement de l'air dans les logements, 28. — Aux XVIe et XVIIe siècles. Série d'ouvrages sur leur forme, grandeur, ornements, etc., 349, à la note.
CHENETS énormes de cheminées, 348, note 19,
CHEVREUL (M.). Son ouvrage sur les lois du contraste. Cité 461.
CHIMISTES. Eloges qu'ils font des découvertes de M. Vicat, 63.
CIMENTS. De leur construction, 22.—Romain : Comment s'obtient-il? *ib.* — Amélioré par M. Vicat, *ib.*
CIVILITÉ (code de la) au XVIIe siècle. Fait connaître de curieux usages, 399, à la note.
CLASSE d'architecture des écoles publiques, 234.—De sculpture, 235.
CLERGÉ (le) vient au secours du peuple, 134.
CLERMONT-FERRAND. Feuillage sculpté sur le portail de cette église, cité, 147.
CLOÎTRE de l'abbaye de Montmajour, à Arles. Projets de restauration de ce monument, par M. Revoil, 324.—Aube à l'ancienne abbaye de Saint-Leu d'Esseran. Voir *Leu* (Saint-).—Tableaux synoptiques des cloîtres. Lettre à ce sujet, 478. — De Saint-Jean de Latran avec ses mosaïques. Études de M. Titeux envoyées de Rome, 86.
CLÔTURE du chœur de la cathédrale d'Alby, 326. — Sa signification symbolique, sa beauté et sa description, 326.
CLOUD (château de Saint-). Son origine, 500, note 41.
CLUB. Modèle pour loger des ouvriers, 214.—Domestiques en Angleterre, 210.
CLUNY (hôtel de). Ce qu'il est devenu, 435, note 5.
COLBERT (hôtel), 447, note 49.
COLIN (M.). Son projet d'un canal de communication de deux mers, 150,
COLLECTIONS de tableaux et sculptures du cardinal Mazarin, 206, 253. — Rendues publiques, 254, 256.
COLLÉGES (anciens) de Paris, détruits, 436.
COLOMBES (église de). Critique de sa restauration, 384, 421 et suiv.
COLONNES (des) aux divers siècles de l'architecture du moyen âge, 101 et les *pl.* indiquées.—De la barrière du Trône, 90.
COMBLES des maisons, règlement de la voirie de Paris à ce sujet, 300.
COMPIÈGNE (château de), 485, note 13.
CONCOURS. Pour la construction d'un abattoir à Saint-Germain en Laye, 527.—Au siècle dernier, 77.—Pour les grands prix d'architecture, *ib.*, 82 et suiv., 413 et suiv.—Proposé pour la construction de l'église de Vaugirard. Voir ce nom. Pour des vitraux de la cathédrale de Strasbourg. Voir à ce nom et à *Vitraux*. — Ouvert à Blois pour la construction d'une halle au blé, 36 et suiv. — Pour la reconstruction de l'église de Saint-Germain en Laye, 527.
CONCURRENCE dans le commerce, ce qui doit en résulter, 138.
CONNÉTABLES de France. Leurs portraits sur des médaillons à la Préfecture de police de Paris, 448, à la note.
CONSTRUCTEURS (des) et de leurs folles spéculations de 1823 à 1826, 302.
CORDONS (des) aux divers siècles de l'architecture du moyen âge, 100, *pl.* 9.
CORNICHES (des) aux divers siècles du moyen âge, 100 et la *pl.* 9.
CORPORATIONS (des) chez les Romains, 133. —Dans les temps modernes, 135.—Abolies en France, 163, 165.
CÔTE-D'OR (département de la). Voir à *Antiquaires* et *Fouilles*.
COUCHE. Nom du lit qui n'avait pas une certaine mesure, 350, note 24.
COUPE (de la) des pierres, par J. Adhémar, ouvrage cité, 143.
COUPOLES (des) dans les églises byzantines, 79. — A Sainte-Sophie, 80. — A Saint-Pierre de Rome, *ib.* — Aux Invalides, *ib.*
COUR des comptes transformée en Préfecture de police, 448, à la note. — Des lions à l'Alhambra, 8. — De la Mosquée à l'Alhambra, 12 et *pl.* 3.—Restauration qu'en a faite Owen Jones, *ib.* — Couleurs qui s'y remarquent, *ib.*
COURONNEMENT de cheminée, style de la renaissance, 202.
COURS d'histoire de l'architecture, par M. Lebas. Voir à ce nom. — Théorique d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, 518.— De perspective à la même école, 522. Voir *Perspective*.—Des maisons d'ouvriers, 453.
COUVENT des bénédictins, à Paris, 47.
COURTIN (Ant.). Son traité de civilité, 400, note 32.
COUVRE-CHEFS, ou dais aux divers siècles de l'architecture du moyen âge, 103 et la *pl.* 11.
CRACHER haut, privilége des seigneurs, 348, note 16.
CRAIE de Briançon. Son usage pour les taches, 119.
CRAYONS. Procédé pour aviver leur pointe, 96.—Étuis pour conserver cette pointe, *ib.*
CRÊTES et épis en plomb doré du château de Meillant. Très-belles études de M. Lenormand, 378.
CROCHETS (des) dans l'architecture du moyen âge aux XIIIe et XVIe siècles, 104.
CROISÉES du palais cardinal, 387, note 13.
CURÉ (un), sculpteur du moyen âge, son tombeau, 191.
CUSCO. Voir *Forteresse*.
CUVETTE à fermeture hydraulique, 105 et la *pl.* 12. — 542.

D

DAIS. Voir *Couvre-chefs*.
DALY (César), architecte, auteur de l'introduction du 6e volume de la *Revue*. Sa lettre à la municipalité de Blois, sur le *Concours* relatif à la halle au blé, à Blois, 37.—Sa description de l'Alhambra. Voir ce nom. — S'il est vrai que la science et l'industrie puissent nuire aux arts? 52.—Sa réponse à M. Didron, relative aux intérêts contraires de l'archéologie et l'architecture, 70. — Examen de l'ouvrage de M. Batissier sur l'architecture, 97, 98.—Sur les maisons à l'usage

des pauvres en Angleterre, 150 et suiv.—Sur un canal de communication de deux mers. Voir *Canal*. Sur la grande tour de Saint-Denis. Voir ce nom.—Sur le mouvement dans les idées, dans les arts et les sciences, à l'occasion de l'architecture gothique, 313 et suiv.—Sa description de la cathédrale d'Albv, 325 et suiv.—Observations sur les gares des chemins de fer. Voir *Gares*.—Observations sur les cours d'histoire de l'architecture et de perspective de l'Ecole des beaux-arts de Paris. Voir au mot *Cours*. — Sur les programmes et les concours d'architecture, 413 et suiv.—Salon de 1846. Voir ce mot.—Ses notes sur la construction des maisons d'ouvriers. Voir *Habitation*.—Concours pour le grand prix de Rome, 413.—Des diverses distributions des gares de chemin de fer, 509 et suiv.—De la gare du chemin de fer du Nord, 530 et suiv., etc.

DAMPIERRE (château de), 500, note 45.

DEBOURGE, architecte. Sa mort, 428.

DÉCORATION d'une maison particulière dans le style de l'Alhambra, 12.

DÉESSE de la Seine. Recherches à ce sujet, 31.

DÉGRAISSAGE du papier. Voir *Encollage*.

DELAROCHE (M.), peintre. Inexactitudes de son tableau de la mort de Mazarin, 350. note 30.

DEMEUNINCK, architecte. Sa mort, 428.

DENIS (église de Saint-). Mémoire de M. Daly sur les sinistres de la tour et du clocher, 100 et suiv. — Détails de ses constructions vicieuses; causes de ses lézardes, par M. Janniard, 286.

DESSIN linéaire appliqué à l'industrie, ouvrage de M. Thénot. Compte-rendu, 236.

DÉVOTION populaire tournée en ridicule par Courte-Epée, 31.

DICTIONNAIRE des beaux-arts. Travail réclamé, et qui devrait être fait depuis longtemps par l'Académie des beaux-arts, 87.

DIDRON (M.). Assertions de cet archéologue réfutées par la *Revue*, 72, 73.—Ce qu'il répond, 275.—Ses débats avec M. Janniard. Voir ce nom.—Son traité du Nimbe cité. Voir *Nimbe*.

DIJON. Rapport sur l'état de son Ecole des arts, ses archives, son enseignement, etc., 226.

DIPLÔME (du) exigé des architectes; ce qu'on pense de cette mesure, 458.

DISPOSITION (de la) des maisons d'ouvriers, 451.

DÔME (du) dans les monuments. Voir *Coupoles*.

DOMESTIQUES de M. de Rambouillet traités avec humanité, 388, note 14. — Non payés et vivant de vol, 345.

DROITS d'entrée sur les vivres, supprimés; ce qu'il en résulte, 170.

DURAN (M.) refuse les travaux de l'église Saint-Denis, 429.

DUCHATEL (M.) nommé membre libre de l'Academie des beaux-arts, 526. — Ses sages observations sur les grèves et les moyens de les empêcher, 310.

DUCPÉTIAUX (M.) Son mémoire sur les habitations des ouvriers, 450.

DUFEUX (Constant). Examen de son cours de perspective, 178.

DUPAIX (général). Son expédition archéologique au Mexique, 33.

DUSOMMERARD (M.) Sa collection sauve l'hôtel de Cluny de la destruction, 435 (note 5).

E

EAU de mer décompose tous les bétons, 56.—Comment y remédier. Voir *Pouzzolanes artificielles*.

EAUX ménagères (des). De leur écoulement, 542.—Leur distribution dans les maisons, *ib.*

ÉCLAIRAGE des appartements aux chandelles et cierges de cire blanche, 348, note 18. — De Paris, 554.

ÉCOLE ancienne de peinture en France, 198.—Française des beaux-arts, à Rome, due à Mazarin, 250.—Royale des beaux-arts, à Lyon, 465, son organisation, son enseignement, etc., 466, 467; son règlement, 469; ses conditions d'admission, 470. — Royale des beaux-arts de Paris.—Ouverture des cours de perspective et de l'histoire de l'architecture, 177 et suiv.; des cours de théorie et de perspective, 518.—Royale de dessin pour les garçons à Paris, 120; règlement de cette école, 121.—Royale de dessin, à Paris pour les jeunes filles, 124; règlement, 127. — Royale des ponts et chaussées. Façade postérieure, 92. — Publiques, 534.— Royales des beaux-arts dans les départements, 226 et suiv. Voir *Dijon, Lyon*.

ÉCOUEN (château d'), 483, note 4.

ÉCOULEMENT des eaux ménagères, 14 et la *pl.* 7.—Autorisation de les faire écouler dans les égouts de la ville de Paris, *ib.*—Moyen d'opérer cet écoulement, 15.

ÉCRIN d'une dame romaine, donné au musée de Lyon, 95.

ÉCROULEMENT de monuments et de constructions modernes, 186 et suiv.

ÉCURIES. De leur construction hygiénique, 27.

ÉGLISE écroulée. Voir *Brantôme*. — Fortifiée du xe siècle. Projet de restauration. Voir *Leu (Saint-), d'Esserant, Alby*.

ÉGLISES grecques et latines. Recherches sur le caractère distinctif de leur disposition et décoration, 85.—Restaurations ou constructions d'églises. Voir *Châtel-Montagne, Colombes, Strasbourg, Vaugirard, Villette, Vitraux*.

ÉGOUTS de la ville de Paris, 105, 540.—Des maisons d'ouvriers, 542.

ÉLÉPHANT (l') de la Bastille. Destruction de cette masse, 89.

EMBARCADÈRE du chemin de fer de l'Ouest. Sur le choix du terrain le plus propre à son emplacement. Voir *Gares*.

EMPLACEMENT (choix de l') pour les maisons d'ouvriers, 451. Voir *Chemins de fer*.

ENCOLLAGE et dégraissage du papier, 48, 431, 480.

ENCOURAGEMENTS donnés aux beaux-arts, 432.

ENDIGUEMENT (de l') des fleuves, rivières, torrents. Ouvrage de M. A. Paris, ancien député, cité 143.

ENTRÉE de Ferdinand et d'Isabelle dans l'Alhambra, sculpture chrétienne en bois, pl. 5; et le texte, 51.

ENTREPRENEURS (responsabilité des), 526. — Prennent le titre d'architectes, 43.

ENVOIS de Rome, 85. — Observations à ce sujet, 86 et suiv.

ÉPINAY (Seine). Voir *Tombeaux*.

ÉPIS en plomb doré du château de Meillan. Très-belles études de M. Lenormand, 378. Voir *Crêtes*.

ÉQUILIBRE des voûtes, 182, 359, 425.

ESCALIERS des maisons. Voir *Habitations*.

ESCALOPIER (hôtel de l'), place Royale, à vendre, 32, 444.

ESCLAVES (des) chez les Grecs et les Romains, 132.

ÉTAGES. La hauteur qu'il convient de leur donner dans les maisons d'ouvriers, 452.

ÉTEIGNOIRS aux portes des hôtels, 343, note 3.

ÉTERNUER haut. Usage des personnes en dignité, 348.

ÉTIQUETTE. Recueil des usages de l'ancienne noblesse à ce sujet. Voir tous les détails consignés dans les notes depuis la colonne 342 jusqu'à 351 et suiv., 391 et suiv.

EXPERTS. Voir *Manuel*.

EXPOSITION (de l') des maisons d'ouvriers, 451.

EXPOSITIONS du Louvre (liste des), de 1800 à 1846, 286.

F

FABRÉ (M.), capitaine. Sa théorie des voûtes, 359.

FAÇADE des bâtiments sur la voie publique. Règlement de la voirie de Paris à ce sujet, 298.

FARGEAU (château de Saint-). Sa description, 479.—Cité 491, note 16.

FAYE (M. de la). Ses travaux sur l'art de bâtir des anciens, 17.

FENÊTRES à coulisses, 386, note 4. — Des habitations d'ouvriers. Voir *Ouvriers*.

FER. De son usage dans les constructions. Voir *Armatures, Hôpital*. — Zingage du fer. Voir *Zingage*.

FERMETURE hydraulique pour l'écoulement des eaux, 15.

FESTINS au xvie siècle (description des). Voir l'ouvrage cité, 355, note 42.

FÊTES et carrousels donnés par Mazarin, 247.

FEUILLAGES de l'architecture ogivale à ses diverses époques, 147, et la *pl.* 17.

FIGURES d'êtres animés. S'il était réellement défendu aux Arabes d'en exécuter en peinture et en sculpture, 49 et suiv.

FLAMBEAUX portés devant les gens de qualité, 343, à la note.

FLEURET (M.), professeur d'architecture. Ses travaux cités, 17 et la note 1.

FLEURUS (rue de). Ses nouveaux bâtiments, 43.

FLOTTE transportée par le chemin de fer. Lettre à ce sujet. Voir *Guillemon*. Autre projet par des Anglais, 287.

FONDATIONS des maisons d'ouvriers, 554.

FONTS d'or. Inconvénients qu'ils présentent, 52, à la note 1.

FONTAINE Cuvier citée, 45, — Saint-Sulpice, *ib.* — Examen de cette construction, 88, 191.—Des lions à l'Alhambra, 8, pl. 1.—Notre-Dame de Paris, 44.—Des Palmiers, 554.

FORTERESSE de l'Alhambra, sculpture pl. 5.—De Cusco, 34.

FOUILLES exécutées dans le département de la Côte-d'Or. Voir *Antiquaires*.

FOUR à pain à Montrouge, 48.

FRANCHOT et TESSIÉ DU MOTAY (MM.). Leur projet de tunnel pour passer sous les eaux des fleuves et des bras de mer, 289 et suiv.

FRESNES (château de). Tableau de sa société, 493.

FRIGIER (M.). Son ouvrage en faveur des classes ouvrières, 311, 312.

FURETIÈRE et son dictionnaire cités, 390, note 18.

G

GALVANISME (usage du) pour le fer, 426.

GARANCE. A qui la France en doit-elle la culture? 93.

GARE du chemin de fer de l'Ouest, 283.—Des projets de chemin de fer destinés à les relier, 142.—De leur caractère architectonique, 509 et suiv.— Des divers systèmes de gares, 512. — Du chemin de fer du Nord; étude de sa distribution, 529 et suiv., de ses fondations, 637; de la construction de sa halle, *ib.*

GARGOUILLES, si elles doivent être conservées ou supprimées dans les anciens monuments, 72, 74.

GAUCHER architecte. Sa mort, 428.

GAY (M. Victor), architecte. Son projet d'une chapelle gothique, 223, 373; sa fresque d'une salle capitulaire au couvent de Saint-Marc, à Florence, *ib.*; et ses études sur l'orfèvrerie romane de Limoges, *ib.*

GERMAIN EN LAYE (château de Saint-), 485, note 14.—Reconstruction de son église, 526.

GERMAIN (Saint-) des-Prés. Peintures de cette église, 45.

GISORS (M. de), architecte, nommé membre honoraire du Conseil des bâtiments civils, 336.

GISQUET (M.). Son rapport sur l'état des ouvriers, de 1789 à 1833, 305. — Sur la coalition des charpentiers. Voir ce mot.

GLYPTOTHÈQUE (la) de Munich, 222.
GOMBOUST. On lui doit un plan de Paris en 1652, cité 444, notes 26, 33. Fragment de ce plan reproduit, *pl.* 24.
GOTHIQUE. Peut-on, au XIXe siècle, construire en style de cette époque ? 316.—Tableaux synoptiques des diverses variétés de formes gothiques. Voir *Tableaux synoptiques.* — L'étude des monuments de ce style est presque nulle dans les écoles départementales, 234.
GOUDRON. D'où provient, 24, note 1.
GOUJON. Voir *Jean Goujon.*
GOUTTIÈRES en forme de gargouilles, 343, note 11.
GRATTER aux portes, étiquette citée, 399, note.
GRÈVES (des). Leurs résultats funestes pour les ouvriers et les entrepreneurs, 118. Voir *Travail.*
GRILLE de Saint-Ouen, de Rouen. Ce qu'en pense M. Janniard, 71 et surtout 283, 284.
GUENEBAULT. Sa lettre sur les cloîtres. Voir ce mot.
GUILHERMY (M. de). Ce qu'on en dit, 76, à la note.
GUILLEMON. Projet d'un chemin de fer pour relier les ports français, 110.
GUISES (tombeau des). Projet de restauration par M. L. Lenormand, 323.

H

HABITATIONS des ouvriers, 449 et suiv.—Programme sur la construction des maisons d'ouvriers, 410 et suiv., 449 et suiv., 540 et suiv. — Devis de leur construction, 410.
HABITATIONS de ville et de campagne au XVIIe siècle, 193 et suiv., 241 et suiv., 337 et suiv., 386, 433 et suiv. Ce curieux travail est de M. le comte Léo de La Borde.
HALLE au blé, à Blois, objet d'un concours, 37, 38. —Autre à Schelestadt, par M. Klotz, 29.—Centrales pour Paris. Voir HOREAU.
HARMONIE. Comment il faut l'entendre dans les monuments d'art et dans leur décoration, 74, 75.
HAUT (le) du Pavé, ce que c'était, 347, note.
HAUTEUR des maisons (règlement à ce sujet). Voir *Maisons.*
HÉNARD (M.), architecte-ingénieur, ses recherches et études sur les planchers en fer, 371.—Ses travaux sur les écoulements des eaux. Voir à *Ecoulement.*
HERZÉLE. Voir *Tour.*
HEURTELOUP (M.), architecte. Sa mort, 428.
HISTOIRE *de l'art monumental dans l'antiquité et le moyen âge,* par Batissier, citée 144.
HISTOIRE (l') des monuments archéologiques. Importance morale et statistique de cette étude, 70.
HOLLAR, graveur célèbre. Ses planches précieuses pour les anciens costumes, 396.
HOPITAL en fer, 426.
HOREAU (M.). Architecte cité au sujet du projet des halles centrales d'approvisionnement pour Paris, 143.
HOPITAUX (statistique des), 533.
HÔTEL de Beauvais, 534. Son origine, sa construction et ses représentations, *ib.*, note 1.—Carnavalet. Plan, coupes et détails, par Jul. Hénard, 323. — Laval-Montmorency, transformé en couvent par les Bénédictins, 47. — Lebon, 139. — Du marquis de Lauriston, *ib.* — Mancini, 46. — De Rambouillet. Voir à ce nom. — De Sens. Voir à ce nom.—De la Trémouille. — Voir à ce nom. — -de-ville de Paris, 89; ses additions, 442. — Saint-Pol, sa description, 357. —(Anciens) de Paris, au nombre de 73, cités avec les rues où ils se trouvaient, 448, à la note. Voir aussi à *Habitations de ville,* etc.
HUILE fixe, sa propriété et son application, 24.
HUIS vert, ou la portière, 349, note 21.
HYDRAULICITÉ. Recherches des véritables causes qui la produisent, 20.
HYGIÈNE appliquée aux habitations, 26.

I

ICONOGRAPHIE chrétienne grecque et latine, publiée par M. Didron et Paul Durand, citée, 143.
INDUSTRIE (l') est-elle ennemie de l'art ? 52.
INSTITUT. Voir *Académie.*
INSCRIPTION arabe sur le bassin de la fontaine des Lions, de l'Alhambra, 7, 9.
INTÉRIEURS des églises (des) aux divers siècles du moyen âge, 148, *pl.* 18, 19.
INTRODUCTION au 6e volume de la *Revue* offrant la récapitulation des travaux des années passées et l'indication de ceux à faire, 1 et suiv.
INVENTAIRES de garde-meubles, 347, à la note.
ISTHME de Suez (carte de l'), 159.—Projet du percement de cet isthme par un canal maritime côtoyé par un chemin de fer, 155 et suiv. Ce travail de la *Revue* est approuvé par le *Journal de Trieste,* 428.

J

JABACH, célèbre amateur. Sa collection de dessins vendue à Louis XIV, 208.
JACQUES DE BROSSE, architecte du Luxembourg, 463, note 30.
JANNIARD, architecte du gouvernement. Sur les découvertes faites aux sources de la Seine, 30.—Manière de faciliter le lavis sur des papiers gras, 119.—Sur les poitrails en fer, 259 et la *pl.* 25, — Ce qu'il dit de la grille de l'église de Saint-Ouen, de Rouen, 71, 283, 284.—Son rapport sur les sinistres de l'église Saint-Denis.—Voir à ce nom.—Sa réponse aux attaques de M. Didron, 278 et suiv.—Inventeur des cuvettes à fermeture hydraulique. Voir *Cuvettes.*—Nommé architecte des *menus plaisirs,* 428.
JARDIN du Luxembourg, 41.—Du préfet de la Seine, 89.—Anglais, 498, note 29.—Des maisons d'ouvriers, 453.—(Description des) en France, ouvrage cité 482, à la note.—Ce qu'on dit de leur mauvaise décoration, 488. Améliorations à ce sujet, 496.
JEAN GOUJON. Diverses études de ses sculptures à l'hôtel Carnavalet. Voir à ce nom.
JEU (du) dans les soirées du cardinal Mazarin, 246.
JONES (Owen). Voir Owen Jones.
JUBÉ néo-grec placé dans la cathédrale de Rouen, forme un contresens et un anachronisme avec le style de cette église, 283.
JUILLET 1830. De ses résultats pour les ouvriers, 304.
JURISPRUDENCE des bâtiments, 522, 526 et suiv.

K

KLENZÉ (M. Léon de), architecte, cité, 117.
KLEIN (M.). Ses belles peintures polychromes, à Strabourg, 38, 39.
KLOTZ (M.), architecte. Sa belle halle au blé à Schelestadt, 39.
KORAN. S'il est vrai qu'il défende la représentation de figures d'hommes ou d'animaux, 49 et suiv.

L

LA BORDE (le comte de). Mémoire sur les hôtels de Paris. Voir *Habitations de ville.*
LACORDAIRE (M.), ingénieur des ponts et chaussées, cité, 23.
LAON (portail principal de la cathédrale de), *pl.* d'étude, 13.
LATRINES. Où elles doivent être placées dans les habitations, 540.
LAVIS (du) sur papier gras, manière de le faciliter, 119.
LAVOIRS publics à Londres, 153.
LEBAS (M.). Examen de son cours d'architecture, 178.—Il est nommé membre honoraire du Conseil des bâtiments, 336.
LELONG (Paul), architecte. Sa mort.
LENOIR (Albert), architecte. Son travail sur l'architecture chrétienne d'Orient et d'Occident, cité 2.
LE NOTRE. Sa célébrité pour les jardins, 489, 497 et les notes 37, 40.
LE PAUTRE. Imagination féconde de cet artiste, 391.
LEQUEUX. (M.). Lettre sur Munich et ses monuments. Voir *Munich* et *Pinacothèque.*
LESUEUR (M.). Nommé à l'Institut, 429.
LEU (Saint-) d'Esserant. Études sur l'église fortifiée de l'ancienne abbaye de ce nom, 324, 382.
L'HOSPITAL (le chancelier de) et son habitation de campagne, 435 note 16. — Son tombeau, *ib.*, 486.
LIANCOURT (hôtel de). Son histoire, 443.
LIT (le) de l'évêque de Paris était soumis à un droit pour les pauvres, 350, note 26.—De parade de Marie Mancini, 351, et note.—De réception, 352, aux notes. Servant de cachette, 353, note 37.—Dans les logements du XVIIe siècle, 350 et les notes.
LOGES de portiers; leur mauvaise construction, 27.
LOIS. Sont ordinairement faites pour la minorité, 131.
LONDRES. Tableau de sa population et de son paupérisme, 131.
LOTERIES autorisées par Louis XIV pour la restauration des églises, 423. — Au palais du cardinal Mazarin, 246.
LOUIS XV. Style de son époque, jugé, 463.
LOUIS (Saint). Sa statue sur l'une des colonnes de la barrière du Trône, 90.
LOUP, espèce de masque, 395.
LOUVRE (château du) au XIIe siècle, 434, note 4.—(Palais du). Moyen de masquer le défaut de parallélisme qui existe entre ce monument et les Tuileries, 332.
LUTTES des ouvriers et des entrepreneurs. Voir *Grèves.*
LUYNES (duc de). Son livre sur les devoirs des seigneurs dans leurs terres, 482, à la note. — Éloge de ce seigneur, 501.
LUXEMBOURG (Palais et jardin du). Restauration et amélioration, 41. 42, 403, à la note 36. — (le petit), 404.
LYON. Voir *Écoles.*

M

MACLOU (Saint). Travée de cette église citée, 149.
MADRID (château de), cité, 483, note 7.
MAHOMÉTANS. Voir *Arabes.*
MAIRIE (projet de) pour Paris, par M. Lefuel. Ce qu'on en pense, 86. — De Rouen. Son règlement sur la hauteur des maisons, 27.
MAISON moresque de Owen Jones à Londres, 12.
MAISONS. Anglaises, leur distribution, 288.—Pour les prolétaires anglais, 150, et les *pl.* indiquées au texte.— De la rue de Fleurus, 43. —Règlements de la mairie de Rouen sur leur hauteur, 25 et suiv. Voir *Habitations.*
MAISONS (château de), 495, note 33.

MALOUET. Son discours sur la situation de la classe ouvrière, 166.
MANHEIM. Chemin de fer conduisant de cette ville à Bâle, 39.
MANGANÈSE. Ses inconvénients dans la confection de la chaux hydraulique, 20.
MANOIR de Jean Goujon à Paris, 48. — De M. Jacquand, 141. — Sa distribution, *ib.* — Mode d'exécution des peintures, 142.
MANOIRS (ruines de vieux), 437.
MANTEAUX qui se gardent, 343.—Qui se quittent, *ib.*, note 11.
MANUEL complet des experts, par Ch. Vasserot, compte-rendu, 238.
MANUSCRITS de la bibliothèque du cardinal Mazarin. Voir *Catalogue.*
MARAT (note de). Sa réponse aux ouvriers soulevés, 172.
MARCHANDEURS. Ce qu'ils sont, 308, note 2.
MARIE (sainte-) Nouvelle à Florence, copie de l'autel de cette église pour un concours, 82.
MARMOUTIER (ancienne abbaye de). Sa façade, restaurée, 41.
MAROT. Son œuvre curieuse sur les bâtiments, 406.—Donne l'ancien plan du Palais-Royal ou Cardinal, 405 et encore 437. — Son œuvre sur les alcôves, 390, note 18.
MARQUETERIE. Voir *Parquet.*
MARS vengeur (temple de). Études envoyées de Rome, 86.
MASQUE (du) des femmes, 394, à la note 25.
MATHÉMATIQUES (sciences). De leur état chez les Grecs et les Orientaux, ouvrage cité, 95. — Appliquées au mesurage des surfaces et des solides, par Thieulin, ouvrage annoncé, 93.
MAUR (Saint-) les Fossés. Château cité, 483, note 6.
MAURES. Conversion et baptême de ce peuple, bas-relief chrétien, 51, *pl.* 6.
MAZARIN. Ce que lui doit la France, 194 à 210. Son beau *Palais.* Voir ce mot. Ses riches collections de livres, de tableaux, etc. Voir *Collections.* Comment il recevait les ministres et grands dignitaires, 247. Sa disgrâce et sa retraite de la cour, 250.—Sa tête mise à prix, 251. Sa bibliothèque vendue en partie, *ib.* — Son retour et son triomphe, 242.—Sa fin, 256, 258.
MÉDAILLONS peints à la préfecture de police, 447, note 49.
MÉDARD (abbaye de Saint-) à Soissons. Souscription pour un ouvrage sur ce monument, 239. Savoir : palais, églises, crypte, prison de Louis le Débonnaire, chapelle, tour d'Abailard, blasons, etc.
MEILLANT (château de). Études de restauration de ce monument, par M. Lenormand (Louis), salon de 1846, 323, Voir aussi *Crêtes, Épis.*
MELANCHTHON. Son portrait par Lucas Kranach, au musée de Munich, 118.
MÉNAGERIE du château de Vincennes, 249.
MÉRIMÉE (M. Prosper). Son voyage dans le Midi de la France, cité au sujet d'un cloître, 324.
METZIQUITA ou la mosquée de l'Alhambra, ses ruines, 13.
MEUDON (château de), 485, note 15.
MITLA. Ses temples merveilleux, publiés dans les *Antiquités mexicaines*, 33, 35.
MOLIÈRE rebuté souvent par la grossièreté de ses expressions, 401, note 35.
MONGE. Ce qu'il disait du programme de l'Ecole polytechnique, 415.
MONTAIGNE et son habitation de campagne, 486 et suiv., note 20.
MONTFAUCON (Bernard de), cité, 481.
MONTMAJOUR (abbaye de). Voir *Cloître.*
MONTMORENCY (hôtel de ce nom), 443.
MONTOIRS pour aider les cavaliers à se placer sur leurs chevaux, 344 et la note 6. — Détruits par ordre de la police, *ib.*
MONTRES sonnantes, 399, à la note.
MONUMENT commémoratif de l'attentat Lecomte, 335.
MONUMENTS, ce que nous apprend l'étude (des), 7.—Restauration de monuments, projets cités, 322, nos 2249, 223, nos 2250, 2252, 2265, 2271, 2275, 2276, 2279, 2280, 2281. Voir aussi *Alby, Saint-Denis, Marmoutier*, etc.—Du moyen âge sont presque tous l'ouvrage de moines, 339.
MORTEMART (le duc de). On lui doit l'entière réparation du château de Meillant, 323.
MORTIER, nom du flambeau de nuit, 354, note 39.
MORTIERS (de la confection des), 19.
MOSQUÉE (la) à l'Alhambra, 13.
MOUCHES (de l'usage des), 396.
MOULINS à plâtre, 144.
MOYEN AGE. L'étude des monuments de cette époque est presque nulle dans les écoles départementales, 234.—Tableaux synoptiques des divers éléments de l'art à cette époque, 98 et suiv., et les planches indiquées dans le texte.
MUNICH. Lettres sur les monuments de cette ville, 116, 117, 118, 222, 328.
MURAILLE de 30 milles de longueur, 34.
MURS des maisons d'ouvriers, leur épaisseur, 454.
MUSÉE de Mexico, 37.—De peinture à Munich, 117, 118.—De l'industrie, projet cité, 378. — De Lyon, 556.

N

NAPOLÉON. État déplorable de son sarcophage, 336.
NAUDÉ, bibliothécaire du cardinal Mazarin, 209.
NAUTRE (le). Voir *Lenôtre.*
NÉCROLOGIE des architectes, 335, 428 et suiv.
NÉO-GERMANIQUE (style). Ses défauts, 40.
NESLE (hôtel de), 437, note 8.
NERVURES des voûtes dans les églises du moyen âge. Tableau synoptique de leurs profils, pl. 9.
NEUVILLER (église abbatiale de). Sa restauration, 41.
NIMBE (du). Voir *Didron.*
NINIVE. Exploration de ses ruines, 430.
NOTRE-DAME-DE-L'ÉPINE. Portail central, pl. 16.
NUMISMATIQUE gauloise du nord-ouest de la France, par Lambert, 479.

O

OREILLERS de la comtesse de Soissons, 370, note 26.
ORFÈVRERIE romane de Limoges. Études de M. Gay, au salon de 1846, 323.
ORNEMENTS des appartements. Voir la liste des ouvrages cités, 390, note 18.
OUEN (Saint-). Travées de cette église, 149.—Sa grille, critiquée par M. Janniard. Voir *Grille.*
OUVRIERS (des) et entrepreneurs, 127, 391 et suiv. — Des habitations des ouvriers, 449, 503 et suiv. — Comment nourris la plupart du temps; tableau effrayant donné par M. Gisquet, 312. Voir *Grèves, Habitations, Travail.*
OWEN (Jones). Ce qu'il a remarqué à la salle des Abencerrages, 9. — Ses travaux sur l'Alhambra. Voir ce mot.

P

PAGOT (M.), architecte. Sa mort, 428.
PALAIS abbatial de Saint-Germain-des-Prés, cité, 441.—Des archives, projet de M. Titeux, 86. — Examen de ce travail, *ib.*—Cardinal ou Palais-Royal, son origine, 404. Voir l'œuvre de Marot sur ce bâtiment, 405 à la note.—De Justice à Paris, antiquités qu'on y découvre, 47. — De Marie de Médicis. Voir *Luxembourg.* — Mazarin. Histoire de ce monument, par M. Léo de La Borde, 193 et suiv. Relevé des peintures de Grimaldi, 204. Galerie des tableaux, 207, 241 et suiv. Ses collections, 338. — Royal (le) au XVIIe siècle, 194. Description de ce monument, 405 et les notes.
PALENQUE. Ses monuments curieux, explorés, dessinés, décrits et publiés, 32 et suiv.
PANTHÉON des artistes. Singulière lacune commise par cette publication, 429.
PANDROSIUM à Athènes. Etude de M. Bourgerel (Gustave), 322.
PAPIER. Manière de l'encoller et de le dégraisser. Voir *Encollage.*
PARAVENTS (sur l'usage des), 398.
PARIS. Description des monuments du moyen âge et de la renaissance, 337 et suiv., 434 et suiv. — Discours de M. le préfet de la Seine sur les travaux exécutés dans la ville, 522. Voir aussi *Hôtel-de-Ville, Plantations, Quais, Restaurations, Rues*, etc.
PARISEL (L.-V.). Sur la conservation des bois, 25. Voir *Brai.*
PARLOIR aux bourgeois, cité 437, note 7.
PATENTES des architectes. Voir à ce mot.
PATIO de la Alberca à l'Alhambra, 11.
PAUPÉRISME à Londres et à Paris, 130, 131, 134.
PAVAGE des rues, 525.
PAVILLON Massas, démoli pour alignement, 46, 47.
PEINTURE (de la) chez les Arabes. Voir *Figures d'êtres animés.* — De l'église Saint-Vincent-de-Paul, 45. — De Saint-Germain-des-Prés, *ib.*—Polychromes de la belle chapelle d'un pensionnat, 38. — Sur peaux d'animaux à l'Alhambra, 51.
PENTES de chemins de fer. Invention allemande pour les gravir, 331.
PERREYMOND (M.). Sur les découvertes faites par M. Vicat, 18. — Sur un Mémoire de M. de la Quérière, 20.—Mémoire sur les luttes des ouvriers et des entrepreneurs, 127 et suiv., 301 et suiv.
PERRUQUES (grandes), 399, note.
PERSPECTIVE (cours de), par M. Constant Dufeux, 177.— Éloge de sa méthode, 522.
PHARE d'Edystone. Cité comme un chef-d'œuvre de construction, 20. — Russe, 190.
PHILIBERT DELORME. De la solidité des bâtiments, 62.
PICHON (M. le baron Jérôme). Sa belle bibliothèque et ses manuscrits, 393, à la note ; 394, à la note.
PIÈCES. De leur distribution, nombre et dimension dans les maisons d'ouvriers, 452.
PIED-DROIT (du) des voûtes, 367.
PIERRES factices. De leur fabrication, 17, note 1.
PILIERS (des) aux divers siècles de l'architecture du moyen âge, 100. —Plans des bases de piliers, avec ou sans colonnes *ib.* nos 21 à 30.
PINACOTHÈQUE de Munich, 117.
PIVOTS remarquables des portes de la salle des Abencerrages, 11.
PLACE du Carousel. Son aspect désespérant, 332.—Projets d'achèvement, *ib.* — Dauphine. Son origine, 439. — Saint-Sulpice. Ce qui reste à y faire. 88.—Walhubert, 91.
PLACETS. Espèce de tabourets, 392, note 23.
PLANCHERS en fer. De leur construction, 371.—Des maisons d'ouvriers, 455.
PLANTATIONS d'arbres sur les quais, boulevards, etc., 89.
PLANTES sculptées sur les monuments. Sont ordinairement le résultat d'une reproduction conventionnelle, 147.

Plombs et cuvettes, 542.
Poêles. Inconvénients de ce meuble, 28.
Poitrails en bois, 66.— En fer, *ib.*, 67, 108, pl. 8; 259, pl. 25. Voir *Armatures.*
Politesse. Ce qu'elle doit en paroles et en usages à madame de Rambouillet, 401, note 35. Voir *Rœderer.*
Pont-Neuf (le). Son origine, 438 et la note 11, 442.
Pont de Souillac. Sa belle construction, 21.—De la Tournelle, à Paris, élargi, 429.
Ponts en pierres de taille, 59.—Ponts moyens, 60.—Ponts suspendus, *ib.*—Leurs dépenses comparées, *ib.* — Théorie publiée par la *Revue* à ce sujet, 2.
Population de Paris. Son accroissement, 522.
Boquet (M. l'abbé), directeur de l'établissement des Sourds-Muets. Son ouvrage cité, 239.
Portraits (des) aux divers siècles du moyen âge, 145, et la pl. 15 et s.
Porte cochère de l'hôtel de Bisseuil, 443.
Porte-flambeaux à louage, 346, note 12.—Lanternes, *ib.*
Portes (belles) de la salle des Abencerrages. Leur destruction barbare, 11.—Comment suspendues, *ib.* Voir *Habitations des ouvriers.*
Poudre de savon ou craie de Briançon pour enlever les taches, 119.
Pouzzolanes naturelles, 55.—Artificielles trouvées par M. Vicat, *ib.* Elles résistent à l'action de la mer, *ib.*
Poynter, architecte anglais. Visite la France, 227, note 1.
Préfecture de police. Origine de ses anciens bâtiments, 447 et la note 40.
Présidence (hôtel de la). Ce que c'est, 448, à la note.
Privés (détails singuliers sur les) au xviie siècles, 356, note.
Prix. Liste des élèves qui les ont obtenus en 1845, au grand concours, 420 et suiv.
Proclamation du préfet de police sur les rassemblements d'ouvriers, 309.
Programme des concours à l'École des Beaux-Arts de Paris. Vices qui s'y remarquent, 80, 85. — Pour le projet d'un muséum d'histoire naturelle, avec jardin, ménagerie, etc. Examen de ce programme, 415 et suiv.
Propylées d'Athènes (dessin des), par M. Lacroix, 376.
Puisard (des), 542.
Pyramides d'Égypte et de Nubie. *De leur utilité contre les irruptions des sables du désert*, par Fialin de Persigny. 144.

Q

Quai d'Austerlitz, 91.
Quais (nouveaux), 525.
Quartier modèle pour les ouvriers, à Lille, 215 et suiv. — A Bruxelles, 218.
Quatremère de Quincy. Ce qu'il dit des architectes du Louvre, de son péristyle et de la porte Saint-Denis, 339.—Défaut de son Dictionnaire d'architecture, 434, note 2.
Quérière (M. de la). Ses observations sur la hauteur des maisons Voir ce mot.

R

Rabelais, cité et jugé, 484, note.
Raincy (le). Château, 502, note 59.
Rambouillet (château de). Confondu avec l'hôtel par plusieurs, 358, à la note.
Rambouillet (hôtel de). Sa construction; ses appartements, ses détails, 385 et suiv. — Son ameublement, 399 et suiv. — Anciens noms de l'hôtel de Rambouillet, 358, note 48.
Rambouillet (madame de). Son portrait; son amour pour les lettres et les arts, 341 et suiv.—Réunit les savants dans son hôtel, *ib.*—Elle dessinait, *ib.*—Elle trouve le moyen de faire placer les escaliers d'une manière plus convenable pour le service de l'habitation, 358.
Raoul Rochette. Son rapport sur l'opinion de l'Académie au sujet de l'architecture gothique, 316.
Réceptions (étiquette des), 398, note 28.
Reims (histoire de la ville de), par G. Marlot. Compte-rendu de cet ouvrage, 144.—Portail central de la cathédrale, 16.
Renaissance. L'étude des monuments de cette époque est presque nulle dans les écoles départementales, 234.
Responsabilité des architectes, 460.—Des entrepreneurs, 526.
Restauration (travaux de) leur mauvaise direction détruit au lieu de conserver les monuments. Appel de M. Daly, à ce sujet, aux architectes-inspecteurs, 41. Voir aussi *Colombes, Denis (Saint-), Marmoutier, Médard (Saint-), Neuviller, Strasbourg.*
Retz (hôtel de), 444, note 27.
Revue d'architecture. Résumé des travaux qu'elle a publiés, 2 et suiv.
Rhin (département du Bas-). Constructions exécutées pendant le premier semestre de 1845, 38 et suiv.
Richelieu (le cardinal de) achète des terrains, 404, note 40.—Histoire de son palais, 405, note 40.
Rœderer. Son livre *De la société polie en France*, 403, note.
Rohault de Fleury (père), architecte. Sa mort, 428.
Roland de Virloys. Sévère reproche qu'il adresse à l'Académie, 87.
Roman (style). Archivoltes, 99. Piliers, 100. — Chapiteaux, 101. — Couvre-chefs, 103, et les planches indiquées dans le texte.
Rome (concours pour les grands prix de), 513 et suiv.
Rubens. Ses tableaux copiés en tapisserie, 403, note 37.
Rueil (château de), 495, note 33.—Ses beaux jardins, 496, note 36.
Ruelles. Rôles qu'elles jouent au xviie siècle, 350 et la note 29.
Rues de Paris. Observation sur leur changement de noms en 93, 341, note 3.—Nouvelles, à Paris, 91.

S

Saint-Père (M.), architecte. A qui l'on doit la belle conservation et restauration des tombeaux des ducs de Bourgogne, 234.
Salle des Abencerrages, à l'Alhambra, 10. — Capitulaire orné d'une fresque d'Angelico Fiesole. — Voir à ce nom.—Des deux sœurs à l'Alhambra, 9.—Du tribunal, à l'Alhambra, *ib.*—De Spectacle, 554. Voir *Théâtre.*
Salon de 1846. Compte-rendu des travaux d'architecture, etc., 322 et suiv., 373 et suiv. — Voir à *Expositions.*
Salubrité publique. Recherches sur les moyens de la procurer, 25.
Sarcophage de Napoléon. Ce qu'on en fait aux Invalides, 336.
Science (la) est-elle ennemie de l'art? 52.—Mathématiques chez les Grecs et les Orientaux (histoire comparée des), 95.
Scipion Sardini. Son hôtel, 437, note 9.
Sculpture (de la) chez les Arabes, 41, 60.—Chrétienne de l'Alhambra, 49, 50 et suiv., et ses *pl.* 1, 2, 4, 5 et 6.
Seguier (hôtel de), 443.
Seine. Découverte archéologiques faites aux sources de cette rivière, 30 et suiv.
Séminaire (petit). Observation sur les nouveaux bâtiments et leurs dispositions peu sanitaires, 47.
Semur, en Bourgogne. Portail de son église, xiie siècle, *pl.* 13.
Sens (hôtel de), cité, 435 et la note 6.
Sépulture singulière trouvée dans une église, 190.
Services des tables. Règlement cité à ce sujet, 347 note 14.—Détails curieux des objets placés sur la table, 345 et les notes.
Serviettes de tables. Les vingt-deux manières de les plier, traité curieux à ce sujet, 356, à la note.
Sevigné (madame de) et son château, 490 et note 25.
Sillery (son hôtel), 440.
Smeaton. Célèbre architecte, cité, 20.
Société. Tableaux des mœurs, usages, étiquette, langage, etc., de celle du xviie siècle, 343 à 358.
Soirées au palais du cardinal Mazarin, 245 et suiv.
Sol des maisons d'ouvriers, 455.
Sonnettes dans les appartements. Leur origine, 388, note 15.
Sort. Comment consulté par les Arabes idolâtres, 50, note 1.
Soubise (hôtel de), 440, note 18.
Souvré (hôtel de), 441 et la note 21.
Spéculations sur les bâtiments, à Paris, en 1823 et 1826. Leurs résultats, 302.
Statistique de Paris, par Albert Lenoir, cité 423, note 2.
Statue-Portrait. Sculpture égyptienne à Munich, 223. — Votive élevée au sieur Althen, Danois, 93.—Comment ce mot est entendu dans le Koran, 50.
Statues de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 89.—De saint Louis et de Philippe-Auguste, 90.
Strasbourg. Travaux divers dans cette ville, 38 et suiv.—Restauration du chœur de la cathédrale, 39, 40. Voir *Vitraux.*
Style ogival à ses diverses époques. Tableaux comparés. Voir *Gothique.*
Styles historiques. (Légitimité de tous les), Note de M. Daly, 282.
Sulfate de cuivre. N'est pas propre à conserver les bois, pourquoi? 24.
Sully. Son hôtel à l'Arsenal, 439 et la note 13.
Symbolisme des sculptures du chœur de la clôture de la cathédrale d'Alby, 326.

T

Table du Seigneur. Etat de sa dépense, 347, note 14.
Tableaux synoptiques des diverses parties de l'architecture du moyen âge; de leur utilité pour les travailleurs, 98 et suiv., 145 et suiv., et les planches indiquées dans le texte. Voir aussi *Archivoltes, Chapiteaux, Corniches, Travées*, etc.
Taches. Manière de les enlever, 119.
Tanlay (château de), 501, note 53.
Tapisseries (de l'usage et du luxe des) dans les appartements au xviie siècle, 347, note 14, 355, notes. —Sont réformées, 399. Voir aussi *Rubens.* — Du musée de Cluny, 555.
Technologie (chaire de) fondée, 287.
Temple de Minerve à Assise, étude envoyée de Rome, 86.—de Vesta, *ib.*
Tentures des appartements, 586. Voir *Tapisseries.*
Théocallis (les). Ce que c'est, 33, note 1.
Texier (M.). Son rapport sur les Écoles royales des beaux-arts de Paris et des départements, 120. Voir *Ecoles des beaux-arts.*
Théâtre, 554, 556.
Thélème (abbaye de). Ce que c'est, 484, notes 9 et 10.
Thenot (M.). Son *Traité du dessin linéaire appliqué à l'industrie*, 236.

THERMES (salle des). Son ancienne voûte, 434.—Chargée d'un jardin, *ib.* à la note.
THOR (porte de l'église de), étude de M. Joret (H.), au salon de 1846, 323.
TITEUX, architecte. Sa mort, 285. — Études envoyées par cet artiste. Voir *Temple de Minerve, Cloître de Saint-Jean-de-Latran, Tombeau de Tarquinia.*
TOMBEAUX d'un curé, renfermant un manuscrit du XIe siècle. Description de son costume, 190. Position singulière de ce monument, *ib.*
TOMBEAUX découverts près le village d'Epinay-sur-Seine, 423. Voir aussi *Sarcophages.* —De Tarquinia, études envoyées de Rome, 86.
TOUR (grande) de l'église Saint-Denis. Recherches sur les causes des lézardes survenues à ce monument, et inutilité d'en démolir la flèche, 262. —D'Herzéele, écroulée, 187.
TOURELLES gothiques à Paris. Ce qu'il en reste, 437, note 7.
TOURET de nez. Recherches sur ce genre de masque, 393 et les notes.
TOURNELLES (palais des). Ce qu'il est devenu, 439.—Pont de ce nom. Voir *Pont.*
TOURS de la forteresse de l'Alhambra, 13.
TRAVAUX publics de Paris, 523 et suiv.
TRAVAIL (du) dans l'antiquité, 131, 132, etc. Voir aussi *Ouvriers.* — Sous le régime féodal et jusqu'à la révolution de 89, 135 et suiv. — Les corporations d'arts et métiers abolies définitivement par la Révolution de 89, 165.—Première grève, 170.—Les ouvriers sous l'Empire, 301. — Sous la Restauration, 302.—Grèves en 1832 et 1833, 306.
TRAVÉES (des) aux diverses époques du moyen âge, 148 et les planches 18, 19.
TRÉMOILLE. Voir *Trémouille.*
TRÉMOUILLE (hôtel de la). Détails sur cette habitation, 435, note 5.
TUILERIES (château des). Dangers qu'il court, 526.—Comment masquer son défaut de parallélisme avec le Louvre. Voir *Louvre.*
TUNNEL sous-marin, 192. — Nouveau système de tunnel en fonte, servant à passer sous les eaux des rivières, des bras de mer et des fleuves, 290.
TUYAUX (assemblage des) du tunnel en fonte, 292.—Rendus flexibles. Voir *Watt.*—Viaducs, 291.—De cheminées; règlement à ce sujet, à Paris, 301. — Fixes et mobiles. Comment s'opère leur réunion sous l'eau, 294. — Redressement et scellement des tuyaux sous l'eau; comment ils se font, 295.

U

UNITÉ (loi de l'). Son importance dans les monuments, 73 et suiv.
USAGES. Recherches sur ceux du XVIIe siècle, 387 et suiv.

V

VASSERGT (M. Charles). Son *Manuel des experts.* Voir *Manuel.*
VATOUT (M.). Son Historique des châteaux royaux, cité, 481, note 1.
VAU (LE), architecte, cité, 495.
VAUDOYER (père, M.), architecte. Sa mort, 336, 547 et suiv.
VAUGIRARD. Projet d'église dans cette commune; réclamations à ce sujet, 473.
VAUX-LE-VICOMTE. Château cité, 495, note 33.
VEILLEUSES de nuit au XVIIe siècle, 354, note 39.
VENDOME (les ducs de). Désordre de leur maison. Domestiques mal nourris, mal payés, etc., 388, note 14.
VENTILATEUR de M. Toynbee, 508.
VENTILATION. Voir *Air, Habitations.*
VERSAILLES. Ses commencements, 249.
VESTA (temple de). Études de ce monument envoyées de Rome, 86.
VIADUC de Barentin, sa destruction, 187.
VICAT (M.), découvre le mortier hydraulique, 17.—Ses travaux sur les ciments, 22.—Trouve une pouzzolane artificielle indestructible, 56. —Services immenses rendus par ce savant aux constructions publiques, 61, 64.—Reçoit une récompense nationale, 65.—Comparaison de ses travaux avec ceux des anciens, 61, 62.
VIDANGES (dépôt des), 525.
VIE intérieure des châteaux au XVIIe siècle, 491 et suiv. et les notes.
VIGNAY (château de), 485, note 16.
VIGNON (M.), architecte. Sa mort, 428.
VILLETTE (la). Description de son église, 407 et suiv., et ses planches, 34, 35, 36, 37, 38.
VILLA PIA. Deux Études de M. Bouchet (Jules), au salon de 1846, 322.
VILLARCEAU (M. Yvon). La nouvelle théorie des voûtes, citée, 3.
VINCENNES (château de), arrangé par ordre de Mazarin en habitation royale, 258 et suiv.
VINCENT (Saint-) de Paul. Peintures de cette Église, 45.
VIOLLET-LE-DUC. Son catalogue, cité 402, à la note.
VISITE aux accouchées, 351, note 31.—Aux nouvelles mariées, *ib.*
VISITES. Étiquette à ce sujet, 398 et les notes.
VITRAUX pour la cathédrale de Strasbourg. Concours à ce sujet, 431, 480.
VITET (M.). Son *Histoire du Palais-Royal*, 405, note.
VITRUVE. Ses renseignements sur les constructions et les constructeurs de la Grèce et de Rome, 62.
VOILE des femmes. Usages à ce sujet, 393, note 25.
VOIRIE (travaux de), 524.—De Paris (grande). Dispositions réglementaires sur la hauteur des bâtiments et de leurs combles, 298.
VOUTES. Recherches sur le système de leur construction et leur équilibre, 184. — Études sur la théorie des, 359. — Règle pratique pour vérifier leur condition d'équilibre, 365.— Du pied-droit des, 367.—Equilibre des, 425.

W

WATT (M.). Trouve un mode d'assembler les tuyaux de manière à rendre l'ensemble flexible, 291.
WILLIS (M.). Son *Traité des voûtes* au moyen âge. Traduit et publié dans la *Revue*, 2.

Y

YVETEAUX (hôtel DES). Notice curieuse, 443.

Z

ZINGAGE du fer, 425.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

TABLE DES GRANDES PLANCHES

(**AVIS AU RELIEUR.**)

Nos des Pl.	TITRES DES PLANCHES.	Colonnes.
	Frontispice	1
1.	Fontaine des Lions, de la forteresse de l'Alhambra (*Ensemble*)	48
2.	*Ib.* (*Détails*).	
3.	Diverses parties de la forteresse de l'Alhambra.	
4.	Un bas-relief arabe représentant des êtres animés, de la forteresse de l'Alhambra	
5.	Entrée de Ferdinand et d'Isabelle à Grenade (*Sculpture chrétienne à la forteresse de l'Alhambra*).	
6.	Conversion et baptême des Maures de Grenade (*Sculpture chrétienne de la forteresse de l'Alhambra*).	
7.	Cuvette hydraulique pour faciliter l'écoulement des eaux ménagères dans les égouts publics (*Paris*)	
8.	Poitrail en fer pour des portées de 2 m. et au dessous.	96
9.	Tableau synoptique de divers éléments architectoniques du moyen âge (*archivoltes, arcs transversaux, corniches, cordons et plans de piliers*).	144
10.	*Ib.* (*Chapiteaux*)	
11.	*Ib.* (*Bases et Dais ou Couvre-chefs*).	
12.	Nouvelle cuvette à fermeture hydraulique pour faciliter l'écoulement des eaux ménagères et empêcher l'introduction des gaz méphitiques dans les intérieurs.	
13.	Armatures en fer pour de grandes portées (de 5 à 6 m.)	
14.	*Ib.* (de 6 à 8 m.)	
15.	Tableau synoptique de divers éléments architectoniques du moyen âge (*Portails des* XII*e et* XIII*e siècles*).	192
16.	*Ib.* (*Portails des* XIV*e et* XV*e siècles*).	
17.	*Ib.* (*Feuillages*)	
18.	(*Travées d'églises,* XI*e et* XII*e siècles*).	
19.	*Ib.* (*Ib.* XIII*e*, XIV*e et* XV*e siècles*).	
20.	Architecture privée des prolétaires anglais (*Dortoirs pour 156 personnes*)	
21.	*Ib.* (*Maisons à loyer contenant 112 chambres séparées*).	
22.	*Ib.* (*18 maisons réunies pouvant contenir 68 familles*).	
23.	*Ib.* (*Maisons à loyer pour 10 familles*).	
24.	Fragment d'un plan de Paris dressé par Jacques Gomboust, en 1649, et publié en 1652, comprenant les Tuileries, le Louvre, le Palais-Royal, le palais Mazarin et les hôtels de Rambouillet, de Soissons, de Chevreuse, de la Vrillière, etc., etc. (*Planche double*)	240
25.	Poitrail en fer, perfectionné par M. Leturc, employé aux nouveaux bâtiments des archives du ministère de la guerre	288
26.	Plans et chaînages de la tour nord de Saint-Denis, près Paris.	
27.	Eglise royale de Saint-Denis	
28.	Tunnel en fonte servant à passer sous les eaux des rivières, des fleuves et des bras de mer (*Planche double*).	
29.	De la hauteur des bâtiments et de leurs combles. (*Disposition réglementaire de la grande voirie de Paris*)	336
30.	*Ib.*	
31.	Théorie des voûtes (*Planche double*)	
32.	Planchers en fer.	384
33.	*Ib.*	
34.	Nouvelle église de la Villette, Paris, (*Plan et élévation*).	
35.	*Ib.* (*Coupe longitudinale et élévation latérale*).	
36.	*Ib.* (*Coupe transversale, fonts baptismaux et bénitier*).	432
37.	(*Autel et Grilles*).	
38.	(*Porte principale et chaire à prêcher*)	
39.	Gare du Nord, Paris (*Plan*).	
40.	*Ib.* (*Élévation antérieure et postérieure, planche double*)	560
41.	*Ib.* (*Coupe longitudinale et transversale, planche double*)	
42.	*Ib.* (*Ensemble et détails de construction de la grande halle*).	
43.	(*Détails ib.*)	

En tout 45 planches, dont 5 doubles.

FIN DE LA TABLE DES GRANDES PLANCHES.

TABLE DES GRAVURES SUR BOIS INSÉRÉES DANS LE TEXTE.

Entête de l'introduction du volume.	1
Ib. de la section historique	7
Ib. pratique	14
Ib. mélanges	25
Profil d'un arc transversal du XII*e* siècle.	99
Chapiteau du XIII*e* siècle	102
Dais ou couvre-chef du XII*e* siècle	103
Carte de l'isthme de Suez, avec le canal de jonction des deux mers.	160
Plan de l'hôtel Chivry	195
Ib. Tubeuf	*ib.*
Plan des premiers développement de l'hôtel Mazarin.	197
Couronnement de la cheminée dans la galerie Mazarine	202
Plan de la grande galerie de l'hôtel Mazarin sur la rue Richelieu.	208
Club d'ouvriers, façade méridionale.	214
Une variante de cette façade	*ib.*
Plan du club	*ib.*
Entête de la section théorique.	360

FIN DE LA TABLE DES GRAVURES INSÉRÉES DANS LE TEXTE.

Imprimerie L. Toinon et C*e*, à Saint-Germain.

Echelle de
100
50
0
1
2 Mètres
Echelle du 10e de l'élévation

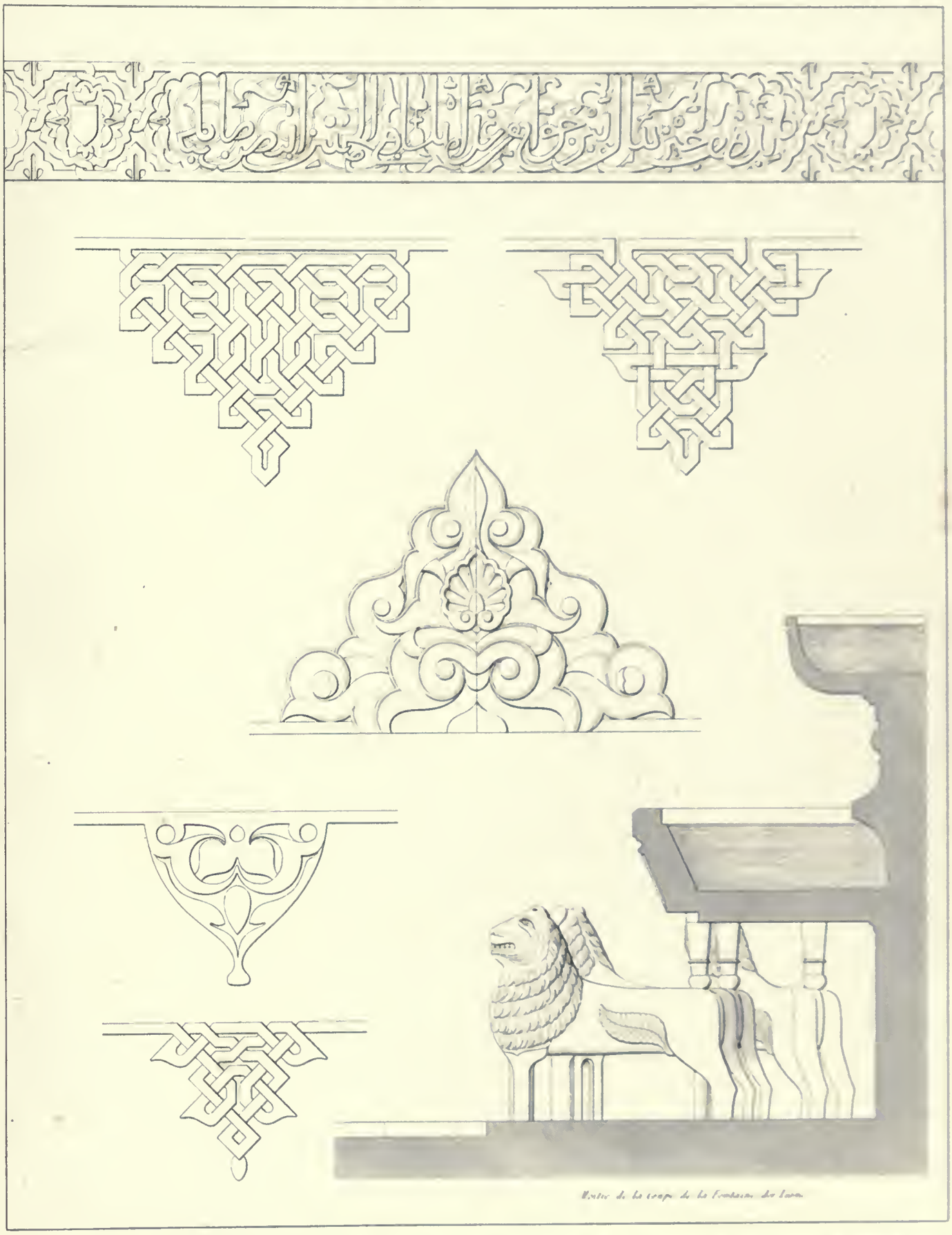

Ensemble de la coupe de la Fontaine des Lions

Echelle de 10 0 10 20 30 40

CASA DE SANCHEZ

UNE DES FACADES DONNANT SUR LA COUR DE LA MOSQUÉE

Owen Jones del.

FORTERESSE DE L'ALHAMBRA

(GRENADE)

FONTAINE DANS L'ALCAZABA

BAS-RELIEF D'UNE FONTAINE DANS L'ALCAZABA

Owen Jones del.

FORTERESSE DE L'ALHAMBRA

(Bas-relief arabe représentant des êtres animés)

ENTRÉE DE FERDINAND ET D'ISABELLE DANS L'ALHAMBRA

Bas-relief du grand autel de la chapelle royale de Grenade, bâtie par FERDINAND et ISABELLE

Owen Jones, del.

FORTERESSE DE L'ALHAMBRA

(Sculpture chrétienne)

CONVERSION ET BAPTÊME DES MAURES

Bas-relief du grand autel de la chapelle royale de Grenade, bâtie par FERDINAND et ISABELLE

Owen Jones del.

FORTERESSE DE L'ALHAMBRA

(Sculpture chrétienne)

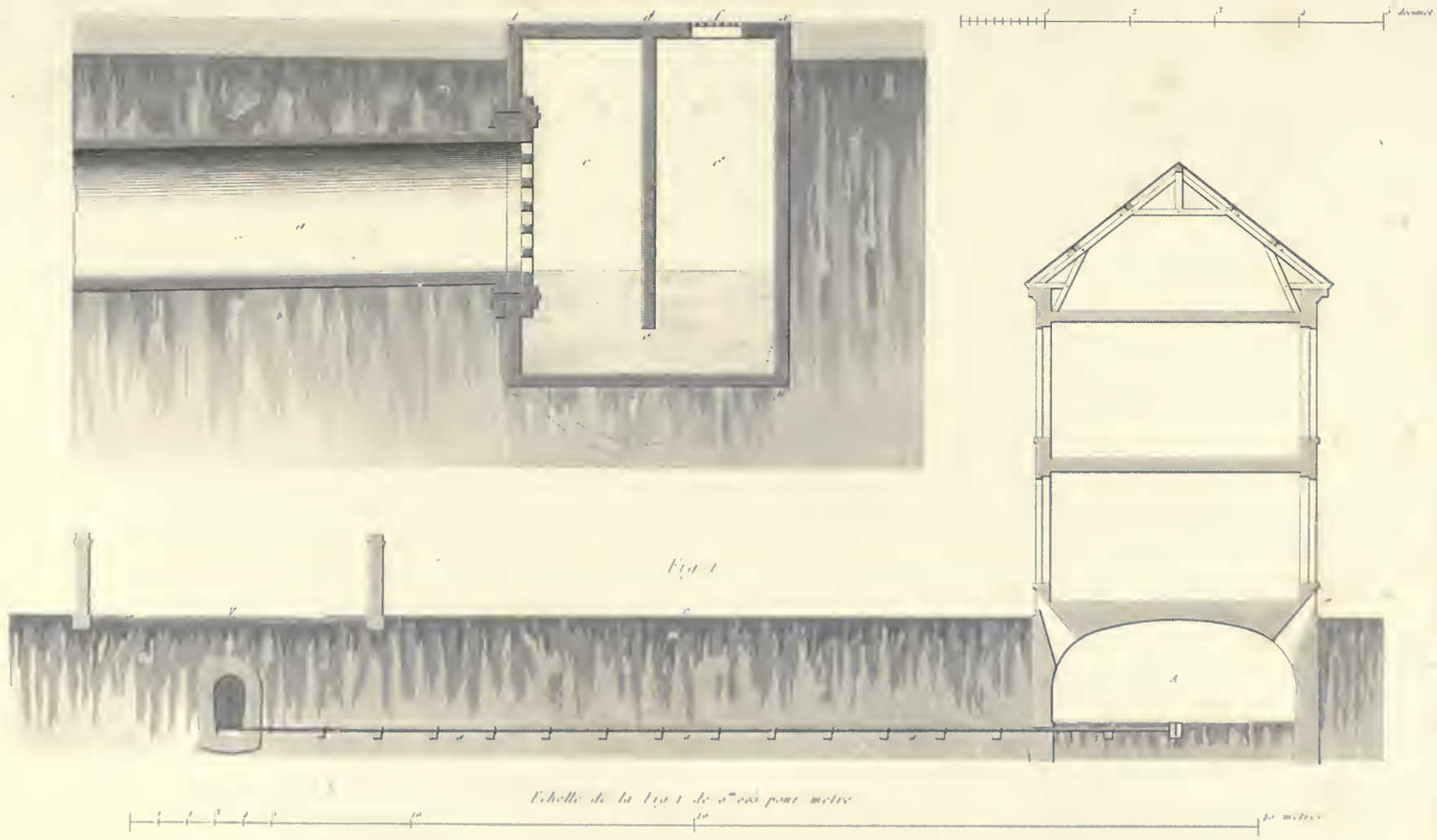

Renard sc. & del. Cesar Poly dir. Lemaître x.

LOGEMENT DES BAINS PRIVÉS.

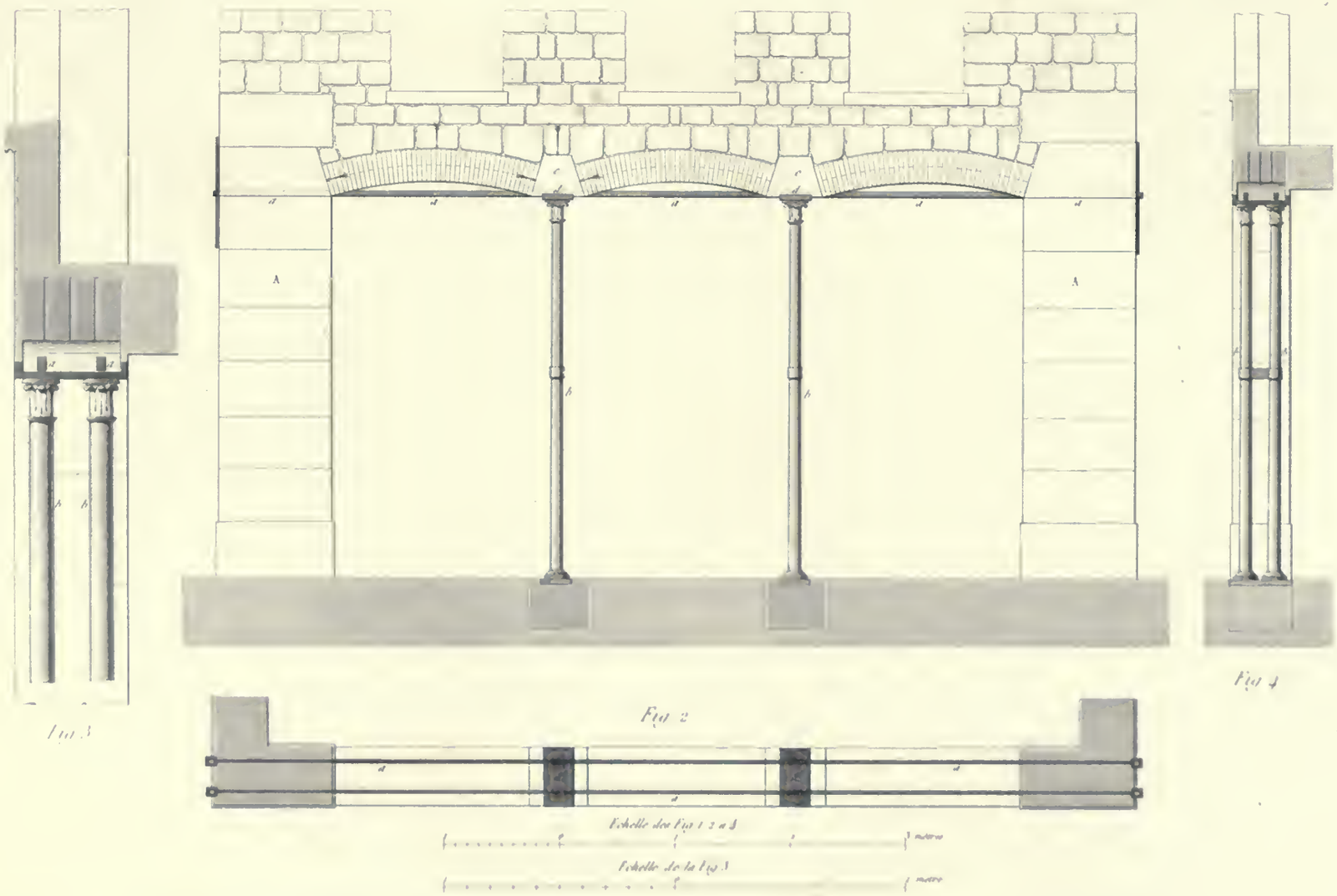

VOITURE EN FER

pour les portes de [illegible] et [illegible]

PROFILS DES ARCHIVOLTES ET DES ARCS TRANSVERSAUX, DEPUIS LE XIe JUSQU'AU XVIe SIÈCLE

ROMAN, XIe ET XIIe SIÈCLES — OGIVAL PRIMAIRE, XIIIe SIÈCLE

Fig. 1. Archivolte. — Dans les églises romanes de France.

Fig. 2. Arc transversal. — Dans les églises romanes de France.

Fig. 3. Arc transversal et archivolte. — Saint-Germain-des-Prés.

Fig. 4. Nervure diagonale. — Cathédrale de Sens.

OGIVAL PRIMAIRE, XIIIe SIÈCLE

Fig. 5. Nervure diagonale. — Notre-Dame de Paris, de Reims, etc.

Fig. 6. Arc transversal et archivolte. — Notre-Dame de Paris, de Chartres, etc.

Fig. 7. Nervure diagonale. — Église de Noyon.

Fig. 8. Nervure diagonale. — Notre-Dame d'Amiens.

OGIVAL SECONDAIRE, XIVe SIÈCLE — OGIVAL TERTIAIRE, XVe SIÈCLE

Fig. 9. Arc formeret. — Bas côtés de Notre-Dame de Paris.

Fig. 10. Nervure diagonale. — Bas côtés de Notre-Dame de Paris.

Fig. 11. Archivolte. — Saint-Maclou, à Rouen.

Fig. 12. Nervure diagonale. — Saint-Maclou, à Rouen.

PROFILS DES CORNICHES ET DES CORDONS

ROMAN, XIe ET XIIe SIÈCLES

Fig. 13. Fig. 14. — Corniches extérieures de l'église de l'Abbaye-aux-Dames, de Caen.

TRANSITION, XIIe SIÈCLE.

Fig. 15. — Cordon à l'intérieur de Notre-Dame de Laon.

OGIVAL PRIM., XIIIe SIÈCLE.

Fig. 16. — Cord. ext. de N.-D. de Paris.

OGIVAL PRIMAIRE, XIIIe SIÈCLE

Fig. 17. — Cordon à l'int. de St-Jacques, Compiègne.

Fig. 18. — Cordon à l'int. de N.-D. de Paris.

OGIVAL SECONDAIRE, XIVe SIÈCLE

Fig. 19. — Cordon ext. de St-Urbain, Troyes.

OGIVAL TERTIAIRE, XVe S.

Fig. 20. — Cord. ext. d'une égl. à St-Quentin.

ROMAN ET TRANSITION, XIe ET XIIe SIÈCLES. — OGIV. PRIM., XIIIe SIÈCLE. — OGIV. SEC., XIVe S. — OGIV. TER., XVe S.

Fig. 21. Partout. — Fig. 22. Partout. — Fig. 23. St-Germ.-des-P. — Fig. 24. Le mêl. — Fig. 25 Normandie. — Fig. 26. Cath. de Reims. — Fig. 27. Cath. de Senlis. — Fig. 28. Saint-Denis — Fig. 29. St-Urb., Troyes. — Fig. 30. St-Mar., à Rouen.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE DIVERS ÉLÉMENTS ARCHITECTONIQUES DU MOYEN AGE

CHAPITEAUX

STYLES ROMAN ET DE TRANSITION

XIe ET XIIe SIÈCLES.

XIe ET XIIe SIÈCLES.

Fig. 1. Alsace.

XIe ET XIIe SIÈCLES.

Fig. 2. Alsace.

XIe ET XIIe SIÈCLES.

XIe ET XIIe SIÈCLES.

Fig. 3. Église de Thil-Châtel (Bourgogne). Fig. 4

XIIe SIÈCLE.

Fig. 5. Église de Brioude.

XIIe SIÈCLE.

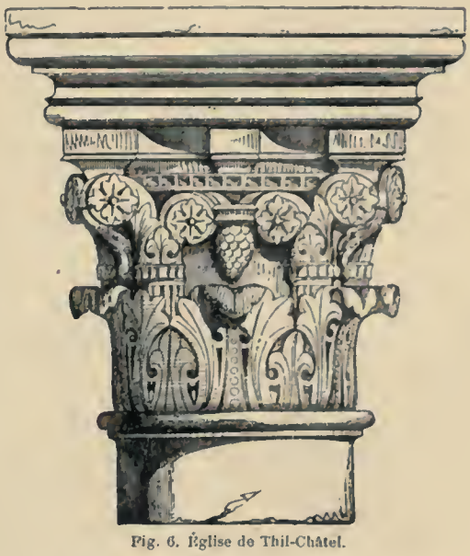

Fig. 6. Église de Thil-Châtel.

XIIe SIÈCLE.

Fig. 7. Église de Thil-Châtel.

OGIVAL PRIMAIRE, XIIIe SIÈCLE.

Fig. 8. Bourgogne.

Fig. 9. Cathédrale d'Auxerre.

OGIVAL SECONDAIRE, XIVe SIÈCLE.

Fig. 10. Chap. du puits de Moïse, à Dijon.

OGIVAL TERTIAIRE

XVe SIÈCLE.

Fig. 11. Église de St-Nicaise, à Rouen.

Fig. 12. Église de St-Virien, à Rouen.

J. Claye, imprimeur, rue Saint-Benoît, 7, Paris.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE DIVERS ÉLÉMENTS ARCHITECTONIQUES DU MOYEN AGE.

BASES

ROMAN ET TRANSITION, XIe ET XIIe SIÈCLES.

Fig. 2. Église de Châtel-Montagne.

Fig. 1. Se trouve dans un grand nombre d'églises.

Fig. 3. Église de St-Étienne d'Auxerre.

OGIVAL PRIMAIRE, XIIIe SIÈCLE.

Fig. 4. Église de St-Étienne d'Auxerre.

Fig. 5. Église de N.-D. de Dijon.

Fig. 6. Église de Montréal (Bourgogne).

OGIVAL SECONDAIRE, XIVe SIÈCLE. — Fig. 7.

Cathédrale de Troyes. Cath. d'Orléans. St-Urbain (Troyes). Cath. d'Orl.

OGIVAL TERTIAIRE, XVe SIÈCLE. — Fig. 8.

Saint-Maclou, à Rouen.

DAIS OU COUVRE-CHEFS

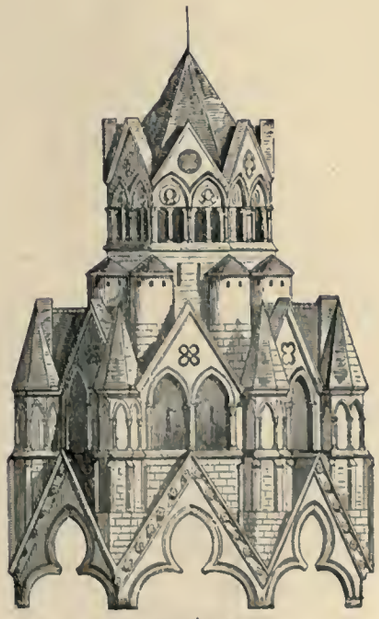

XIIIe SIÈCLE.
Fig. 9. Cathédrale de Reims.

XVe SIÈCLE.
Fig. 11. Saint-Michel, à Dijon.

XIVe SIÈCLE.
Fig. 10. Notre-Dame de Paris.

J. Claye, imprimeur, rue Saint-Benoît, 7, Paris.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE DIVERS ÉLÉMENTS ARCHITECTONIQUES DU MOYEN AGE.

Fig 1. Plan de la Cuvette.

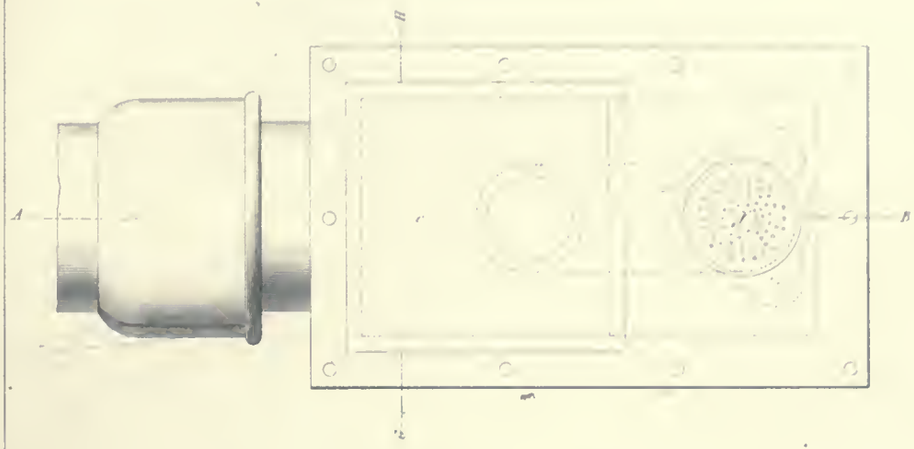

Fig 5 Embouchure du tuyau dans l'égout

Fig 2 Coupe suivant AB des Fig 1 et 3.

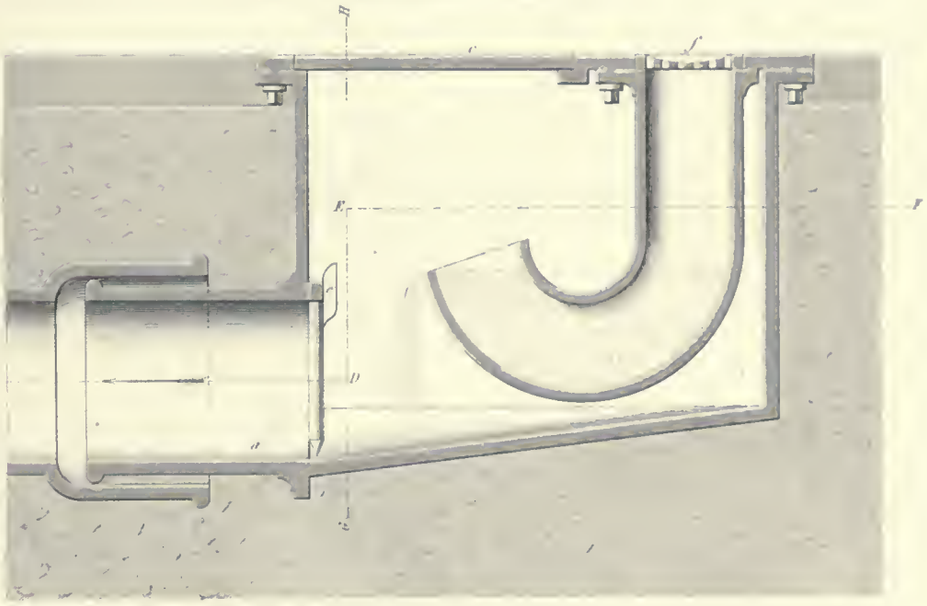

Fig 4 Coupe suivant GH des Fig 2 et 3

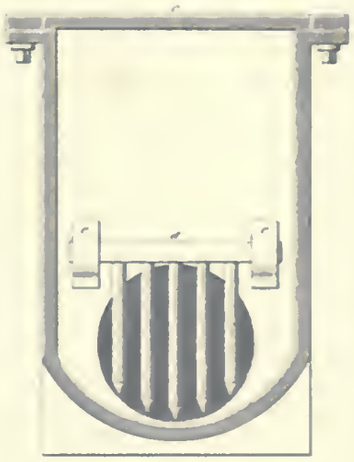

Fig 6 Coupe de l'embouchure du tuyau suivant IJ de la Fig 5

Fig 3 Coupe horizontale suivant CDEF de la Fig 2

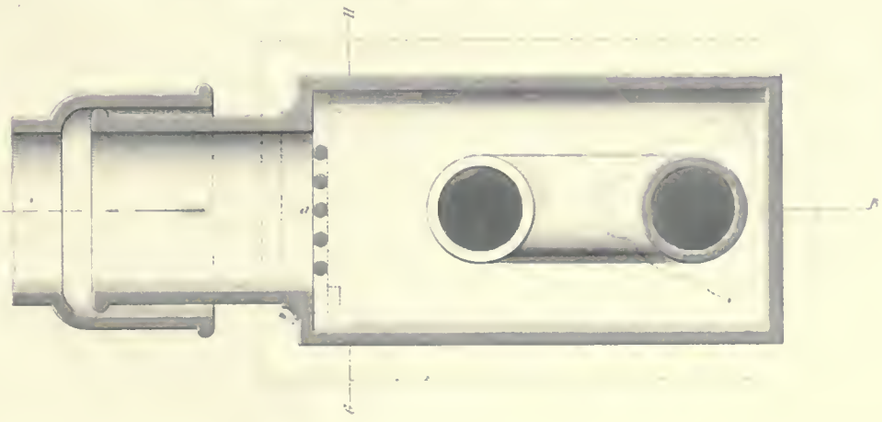

Echelle de

Fig 1.

ARMATURE PRIMITIVE

Coupe transversale

Arc

Tirant

Entretoise

Elévation perspective de l'arc et du tirant, montrant le talon destiné à recevoir l'entretoise

Fig 3

Plan géométral

Coupe transversale

Fig 2

ARMATURE PRIMITIVE MODIFIÉE

PAR Mr JACQUEMART

Echelle de 0m03 pour mètre (Fig 1 et 2)

Echelle de 0m05 pour mètre (coupe)

Hurard arch del. — Louis Roby arch. dir. — A. Magnard sc.

ARMATURES EN FER

pour de grandes portées (de 5 à 6 mètres)

Fig. 1 Coupe verticale suivant A B des Fig 2 et 3

Fig. 3. Coupe transversale

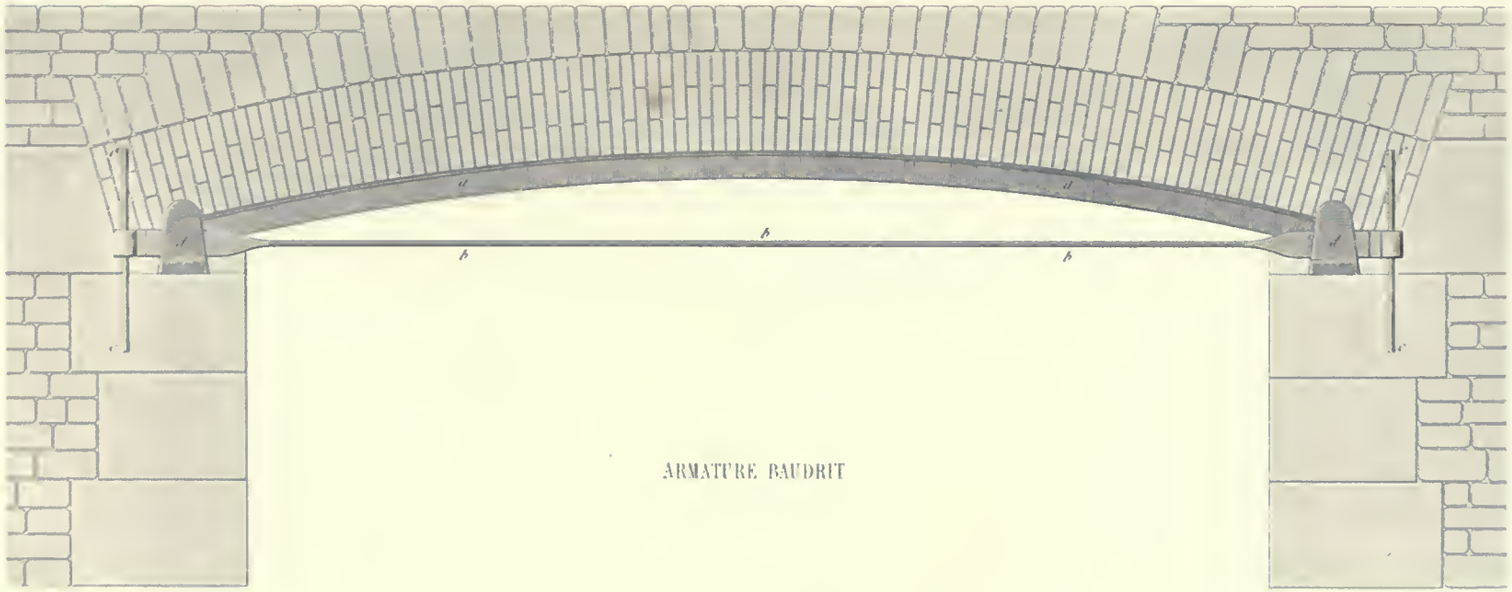

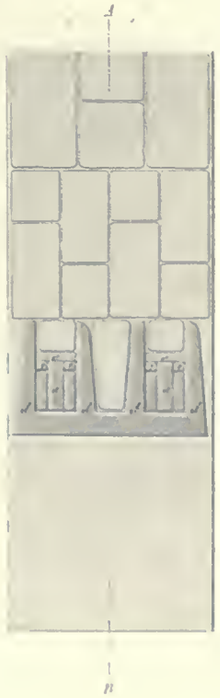

Fig 2

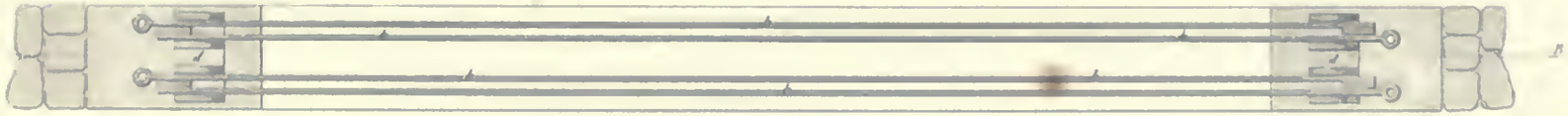

Les cordes et les sabots sont seuls indiqués dans ce Plan

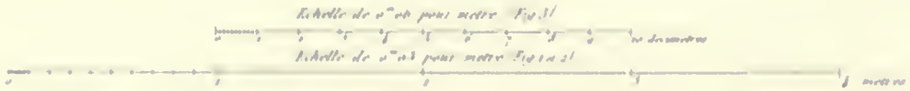

Revue d'arch. del. — Lemaire Poitly arch. dir. — Ch. Regnard sc.

ARMATURES EN FER

pour de grandes portées (de 5 à 8 mètres)

PORTAILS

ROMAN, XIIe SIÈCLE.

Portail de l'église de Semur (Bourgogne).

OGIVAL PRIMAIRE, XIIIe SIÈCLE.

Portail principal de la cathédrale de Laon.

J. Claye, imprimeur, rue Saint-Benoît, 7, Paris

TABLEAU SYNOPTIQUE DE DIVERS DÉTAILS ARCHITECTONIQUES DU MOYEN AGE.

OGIVAL SECONDAIRE, XIVe SIÈCLE

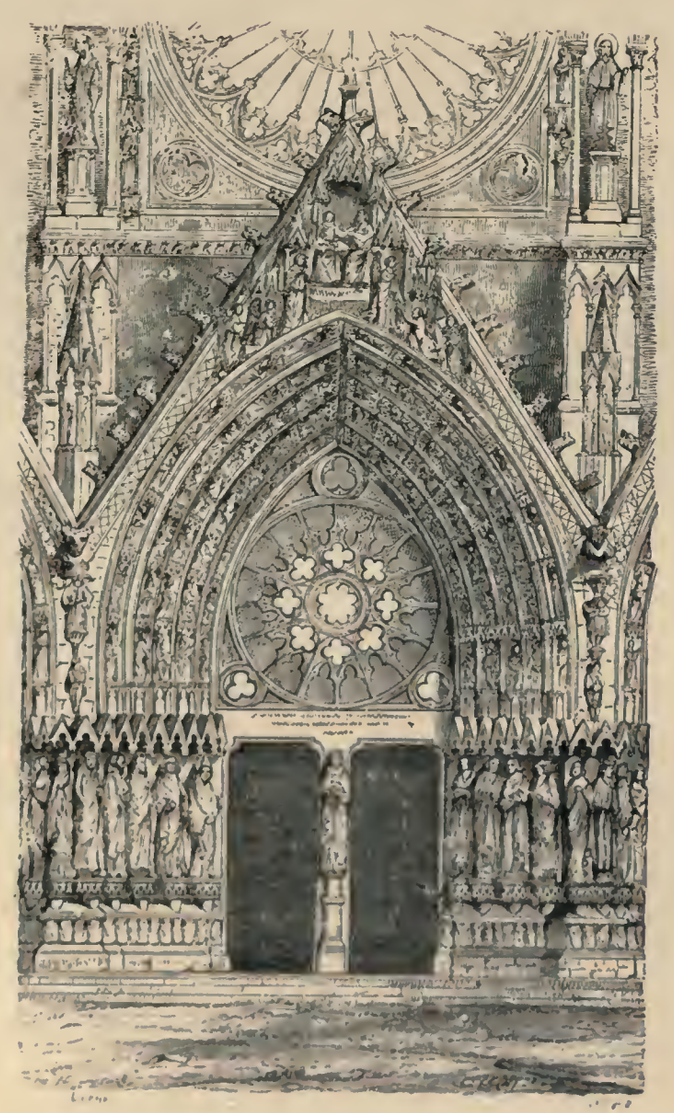

Porte centrale de la cathédrale de Reims.

PORTAILS
DU
XIVe ET DU XVe SIÈCLE

OGIVAL TERTIAIRE, XVe SIÈCLE

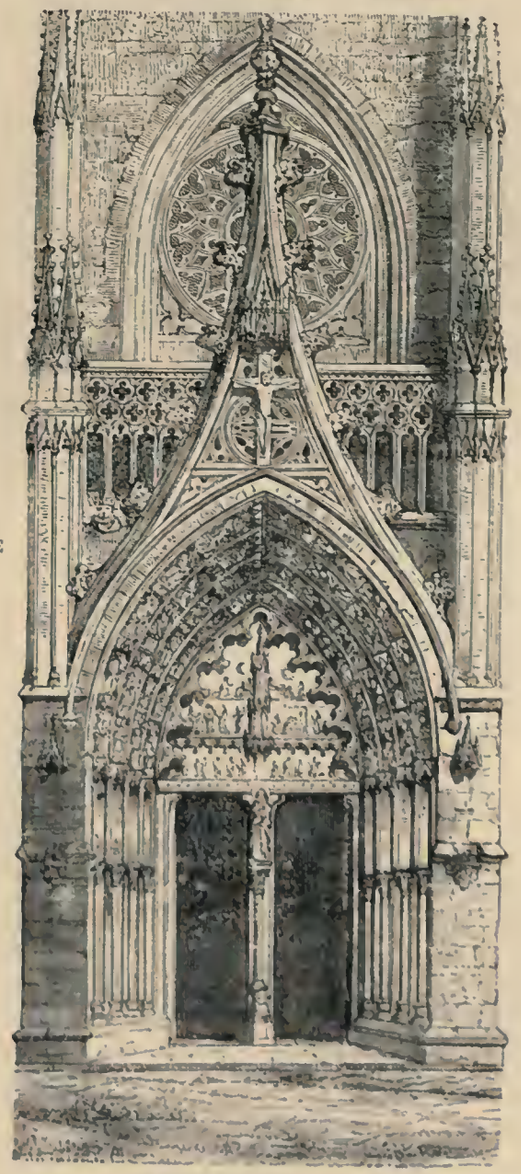

Porte centrale de la cathédrale de l'Epine.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES DIVERS ÉLÉMENTS ARCHITECTONIQUES DU MOYEN AGE

FEUILLAGES

OGIVAL PRIMAIRE, XIIIe SIÈCLE.

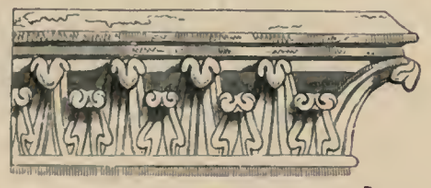

Fig. 1. Une corniche extérieure. — Notre-Dame de Paris.

Fig. 2. Une corniche extérieure.— Notre-Dame de Paris.

Fig. 3. Une corniche extérieure.— Notre-Dame de Paris.

OGIVAL TERTIAIRE, XVe SIÈCLE

Fig. 7. Cathédrale de Rouen.
Cordon intérieur.

Fig. 8. Eglise Saint-Jean à Dijon.
Cordon extérieur.

OGIVAL SECONDAIRE, XIVe SIÈCLE

Fig. 4. Cathédrale de Clermont-Ferrand.
Cordon intérieur.

Fig. 5. Saint-Denis. — Cordon extérieur.

Fig. 6. Saint-Denis. — Cordon extérieur.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE DIVERS ÉLÉMENTS ARCHITECTONIQUES DU MOYEN AGE.

ROMAN (XIe siècle)

Fig. 1. Saint-Georges de Boscherville, près Rouen.

TRANSITION (XIIe siècle)

Fig. 3. Cathédrale d'Autun.

ROMAN (XIe siècle)

Fig. 2. Église de Chatel-Montagne (Bourbonnais).

TABLEAU SYNOPTIQUE DES DIVERS ÉLÉMENTS ARCHITECTONIQUES DU MOYEN AGE

TRAVÉES

OGIVAL PRIMAIRE, XIIIe siècle

Fig. 1. Travée de Notre-Dame de Paris.

OGIVAL PRIMAIRE, XIIIe siècle
(à l'exception des fenêtres des bas côtés)

Fig. 2. Travée de Saint Denis, près Paris.

OGIVAL SECONDAIRE, XIVe siècle

Fig. 3. Travée de Saint-Ouen, Rouen

OGIVAL TERTIAIRE, XVe siècle

Fig. 4. Travée de Saint-Maclou, Rouen

TABLEAU SYNOPTIQUE DE DIVERS ÉLÉMENTS ARCHITECTONIQUES DU MOYEN AGE

FAÇADE PRINCIPALE

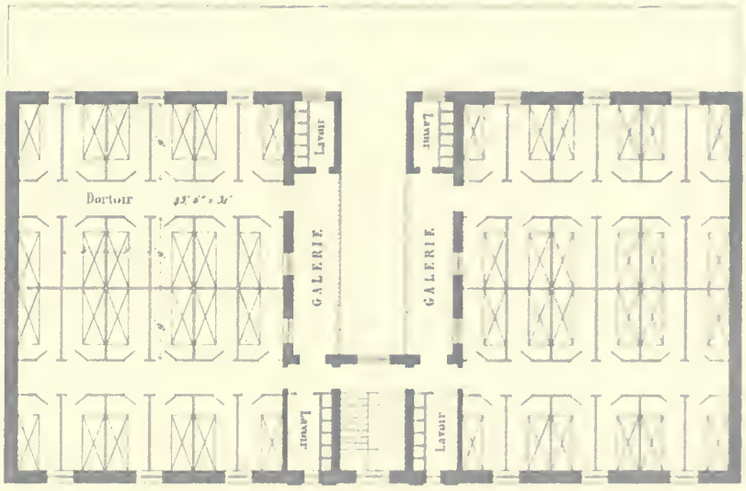

PREMIER SECOND ET TROISIÈME ETAGE DE DORTOIRS

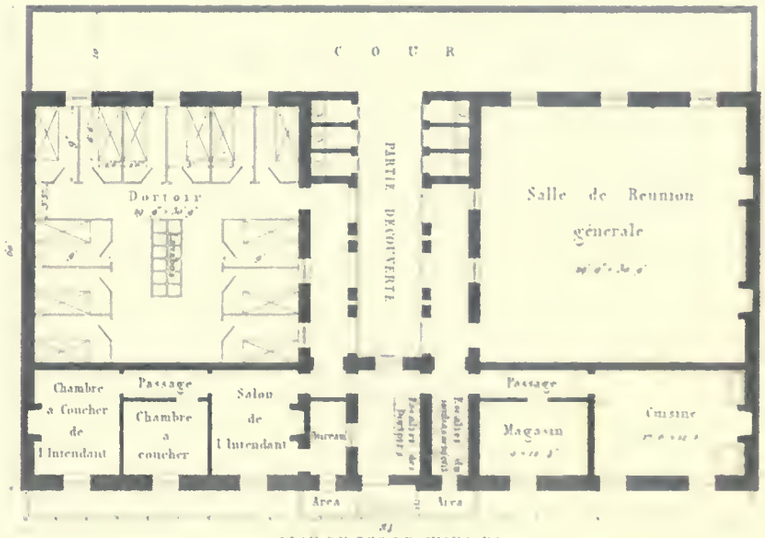

PLAN DU REZ DE CHAUSSÉE

N.B. Les signes ' et " signifient Pieds et Pouces anglais

Ch Pierre arch ang inv & del

ARCHITECTURE PRIVÉE DES PROLETAIRES ANGLAIS

Dortoir pouvant recevoir 200 personnes

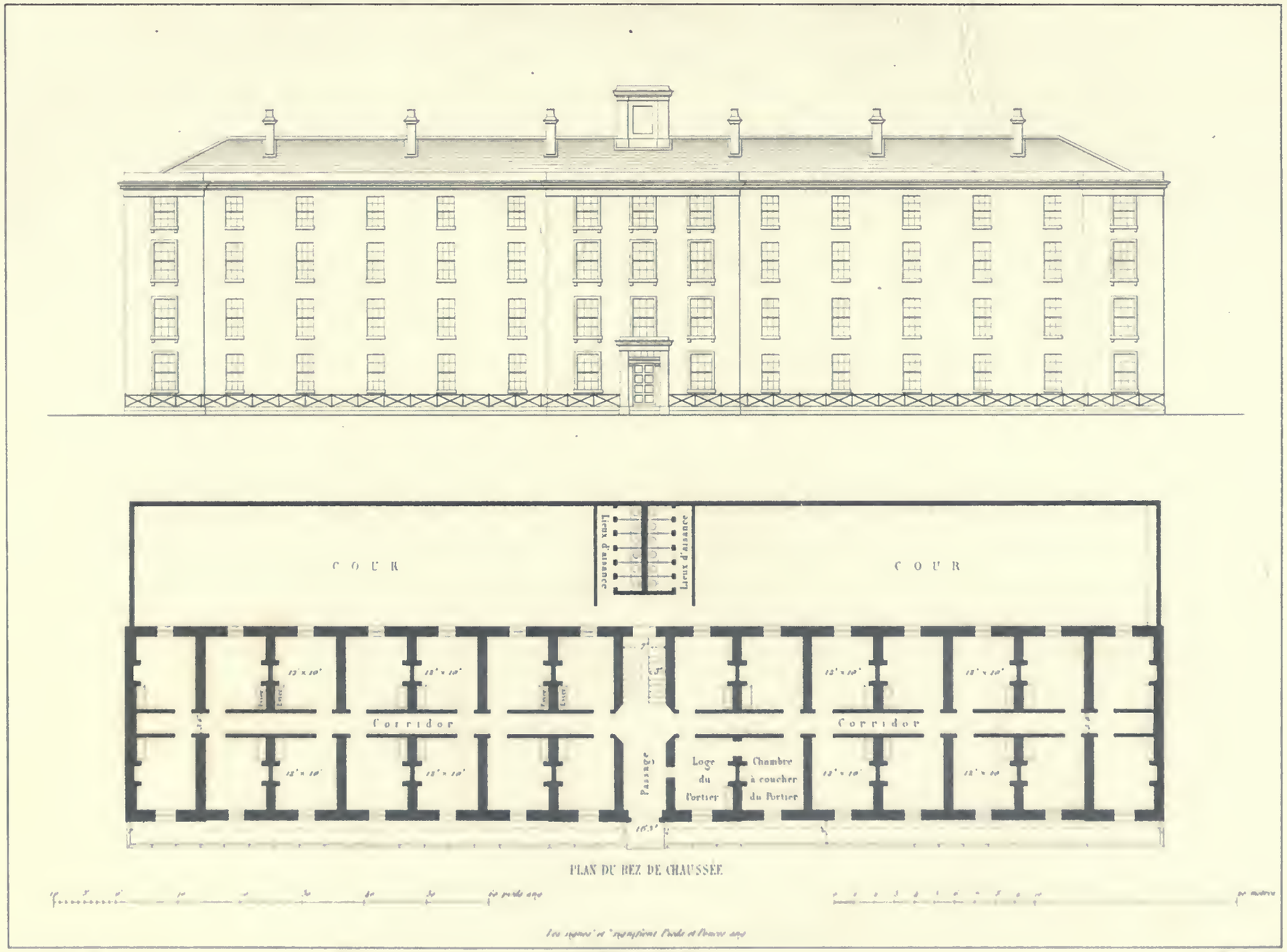

ARCHITECTURE PRIVÉE DES PROLÉTAIRES ANGLAIS

Maison à loyer contenant 12 chambres séparées

ÉLÉVATION DU CENTRE ET DE L'AILE GAUCHE DE LA FAÇADE PRINCIPALE

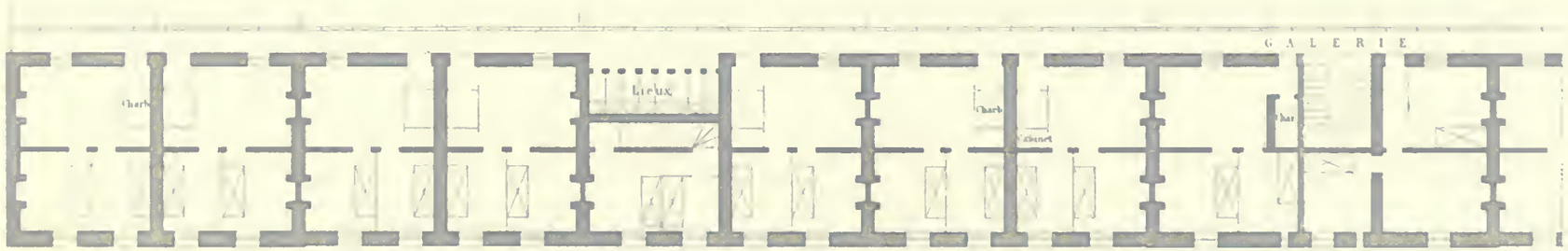

PREMIER, SECOND ET TROISIÈME ÉTAGES

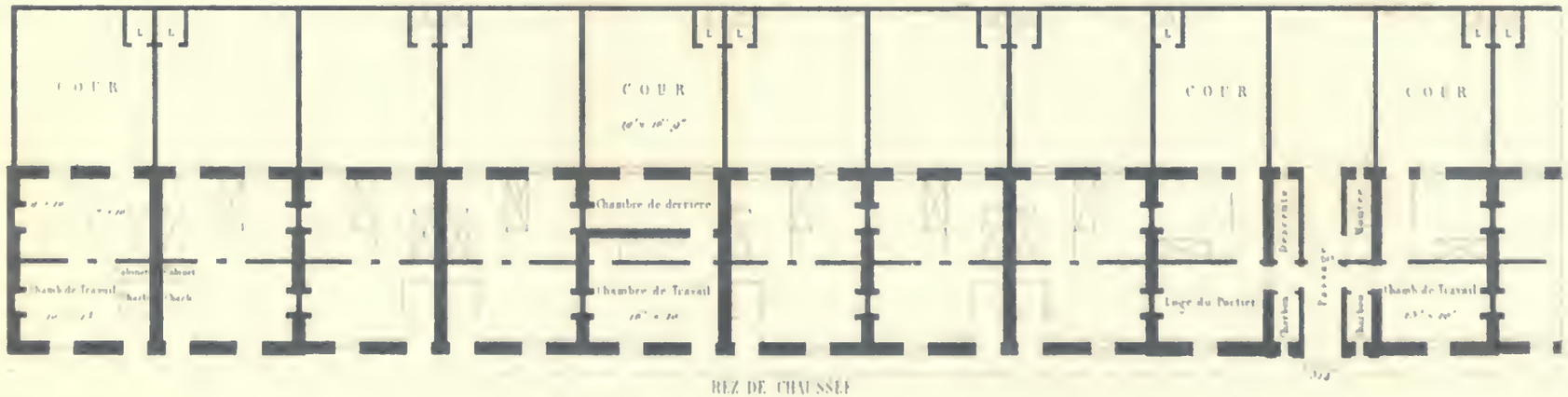

REZ DE CHAUSSÉE

ARCHITECTURE PRIVÉE DES PROLÉTAIRES ANGLAIS

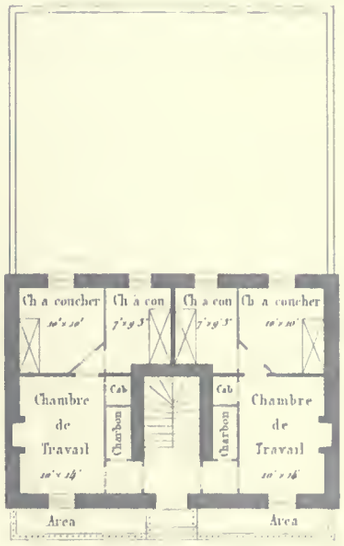

REZ DE CHAUSSÉE

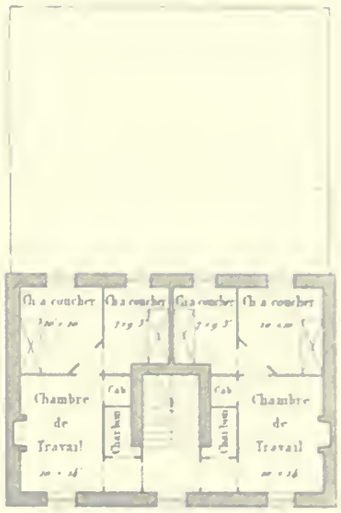

PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME ÉTAGES

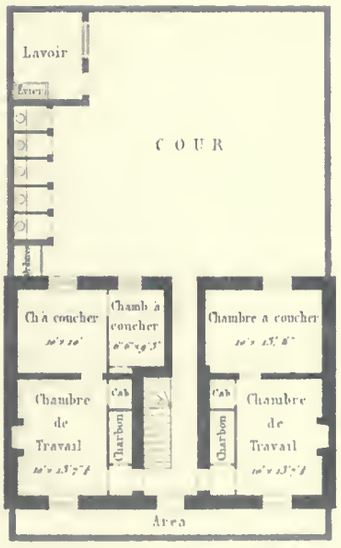

SOUBASSEMENT

ÉLÉVATION

N.B. Les signes ' et " signifient Pieds et Pouces anglais

Ch Pierce arch ang. inv. & del. — Cernat Dale arch. dir. — E. Bayard

ARCHITECTURE PRIVÉE DES PROLETAIRES ANGLAIS

Maison à louer pour 10 familles

FRAGMENT D'UN PLAN DE PARIS DRESSÉ PAR

QUES GOMBOUST EN 1649 ET PUBLIÉ EN 1652.

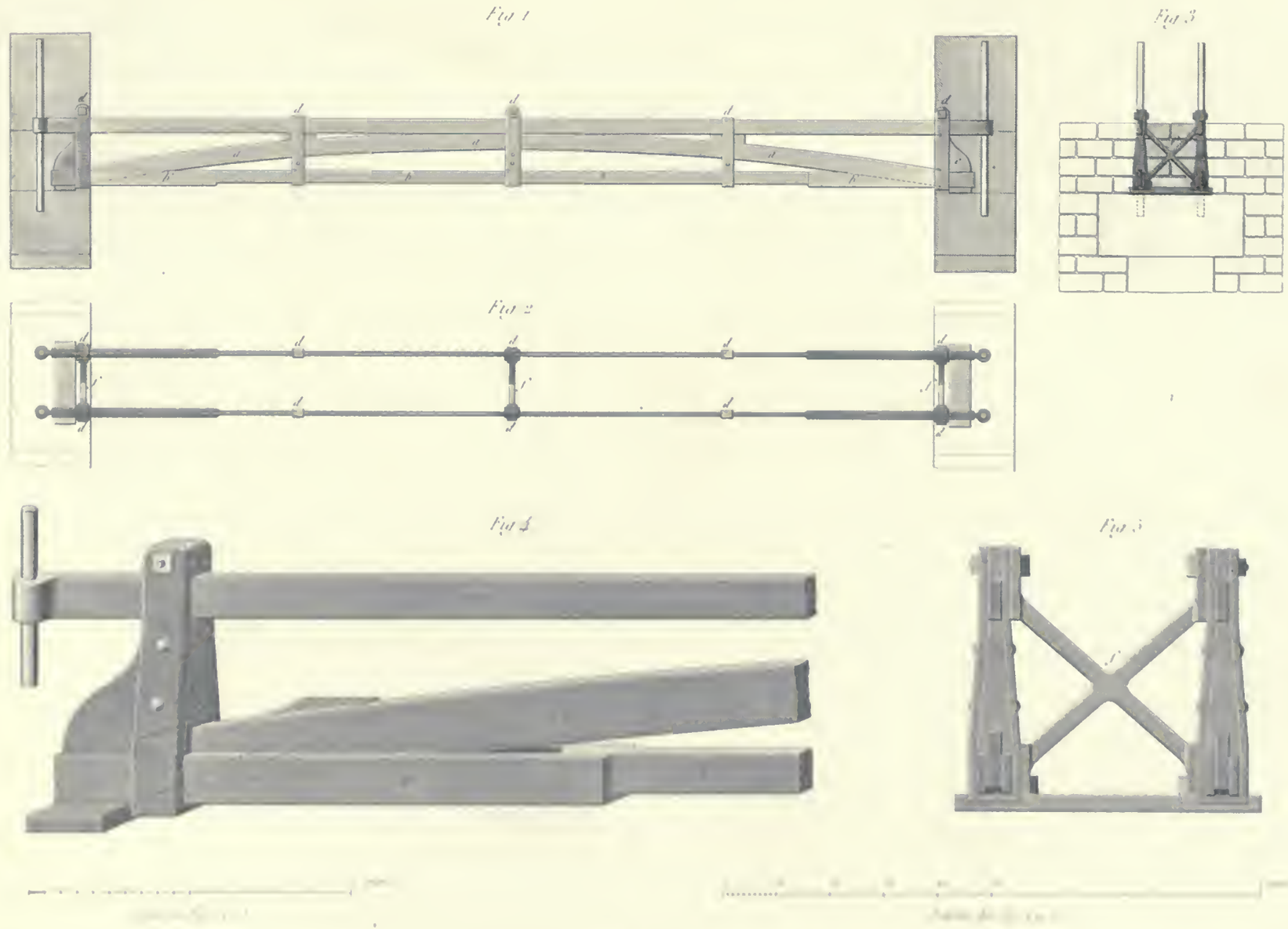
Fig 1
Fig 3
Fig 2
Fig 4
Fig 5

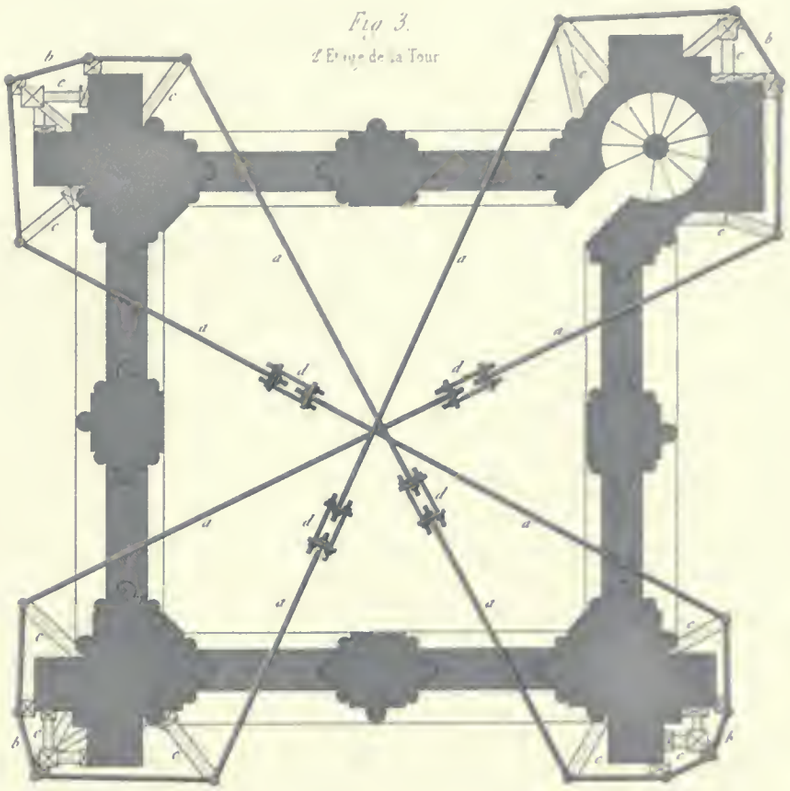

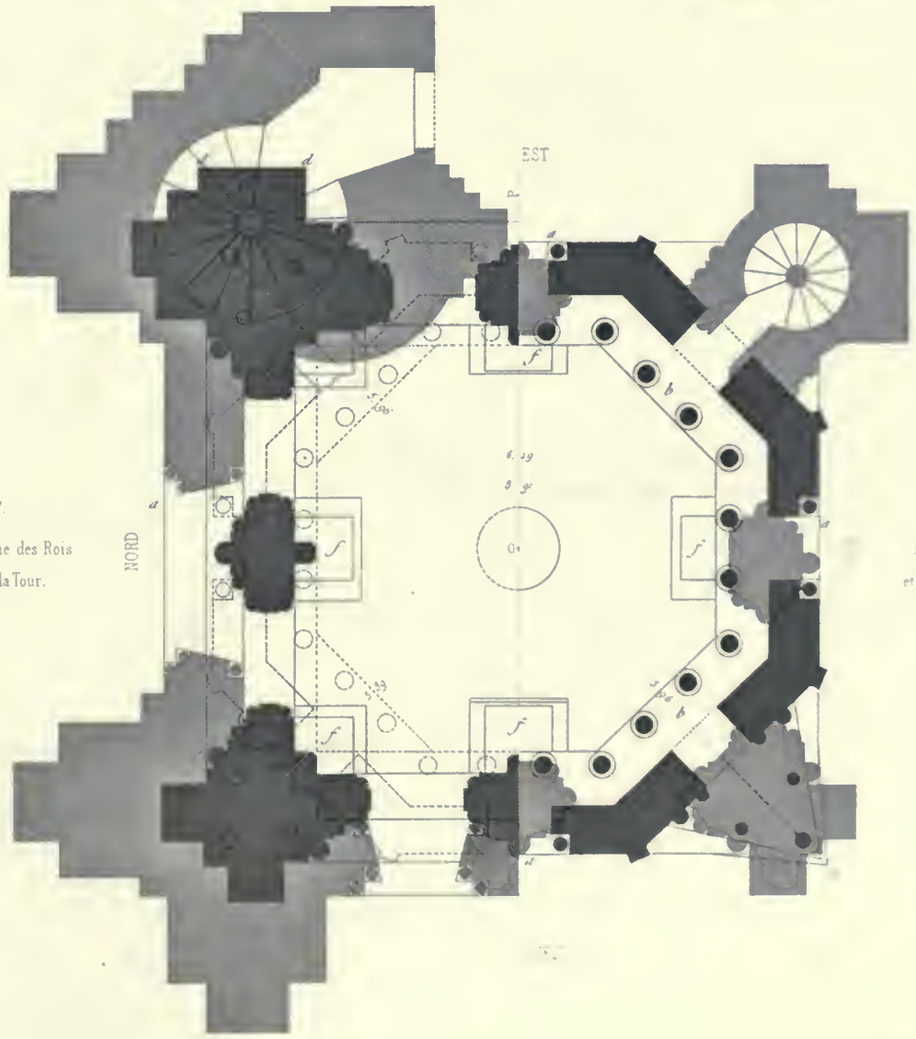

Fig 2.
Etage sous la galerie des Rois
et 1er Etage de la Tour.

Fig 1
1er Etage de la Tour
et base de la Flèche

H. Lannier arch. del.

Fig 3

Nota Les détails ponctués de la Fig 3 indiquent les modifications faites par M Debret arch

Fig 4

Fig 1

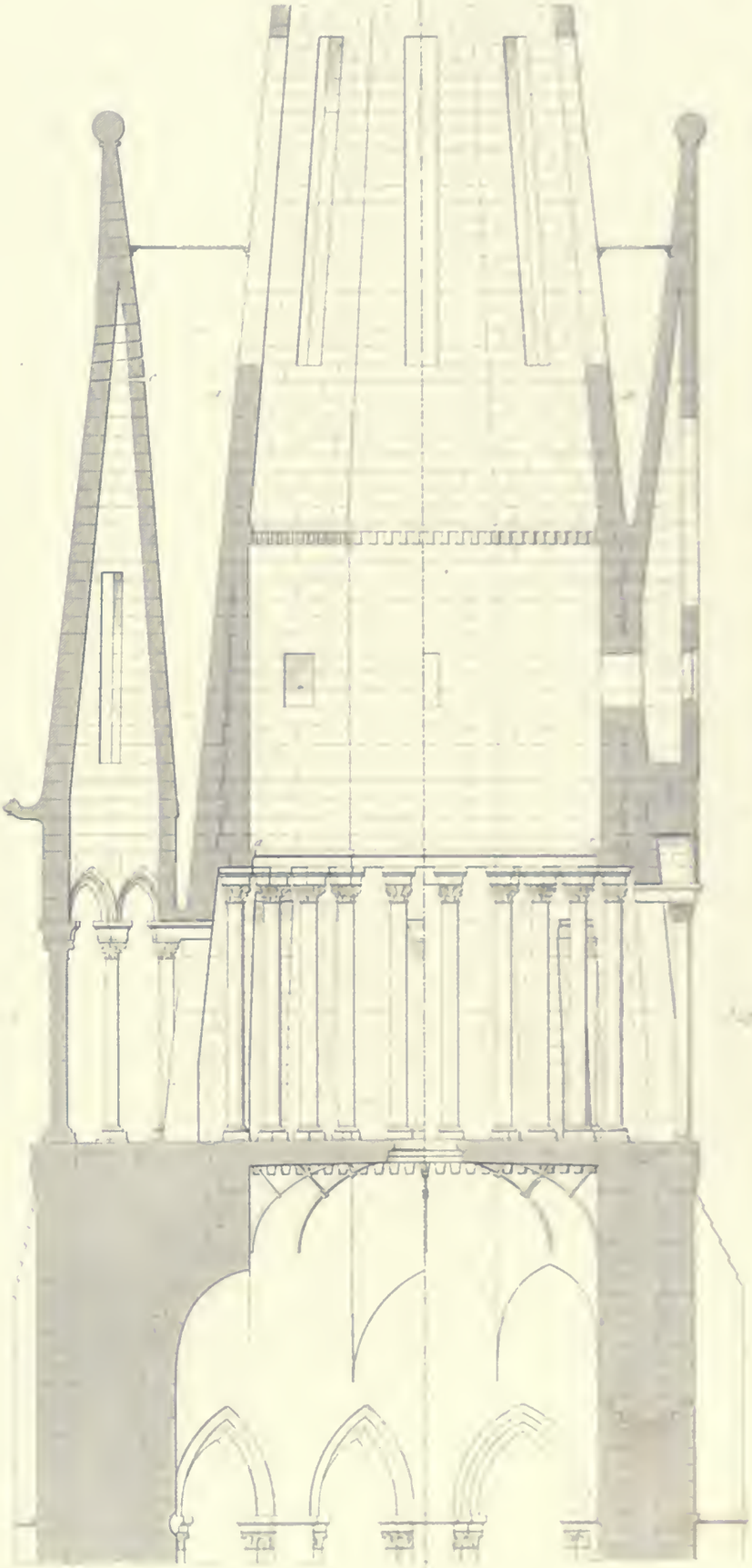

Fig 1 Coupe de la Flèche sur
Fig 2 Coupe diagonale sur D des Plans
Fig 3 Façade principale
Fig 4 Détails des chl. de la gal inter de la Flèche
a a fig 1 galerie des Rois
x r fig 1 et 2 voûtes intérieures
de la partie [illegible] en 18[illegible]
[illegible] Rétablissement en 18[illegible]
[illegible] Ravalement en 183[illegible]

Y Lenoirard arch del

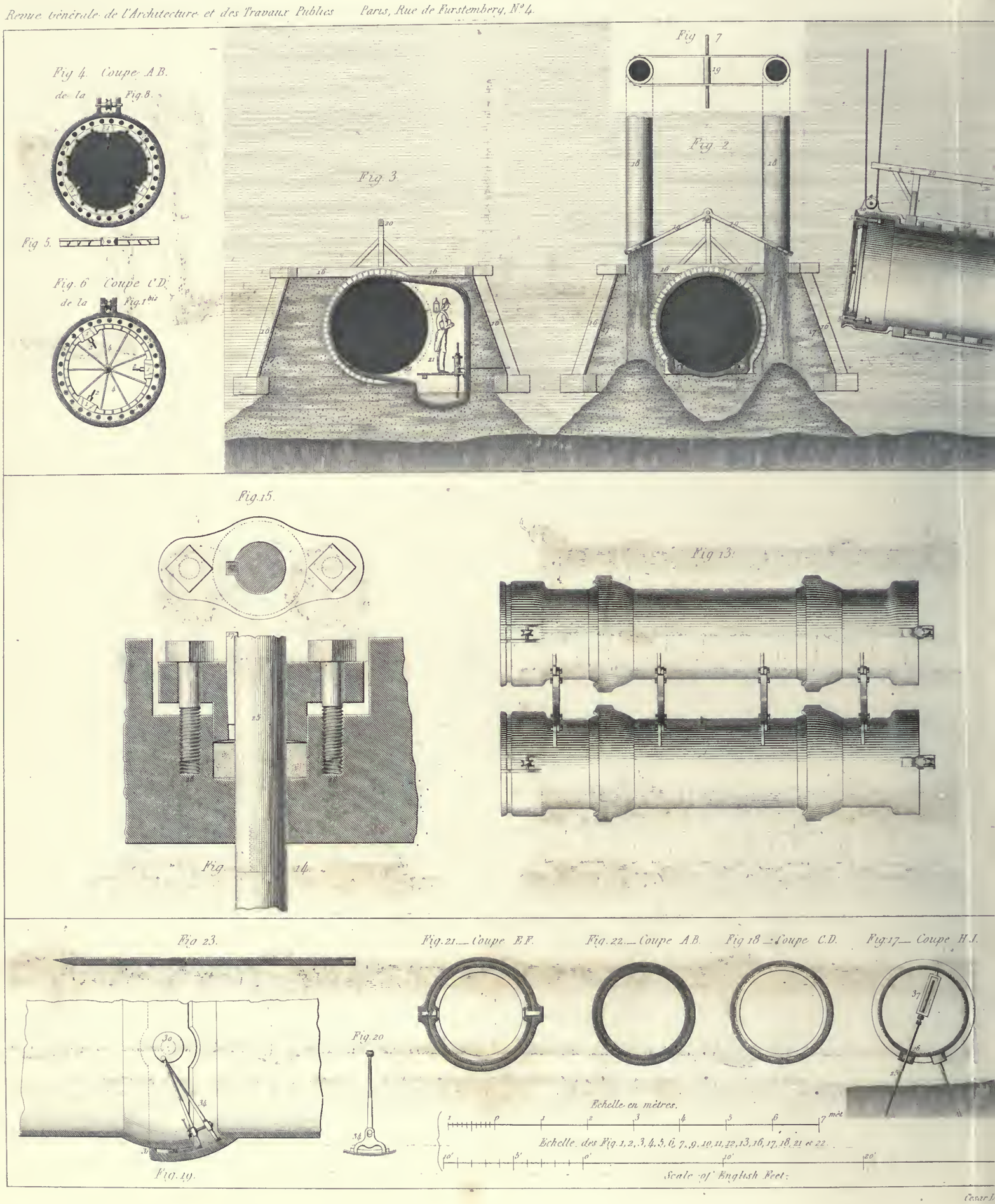

TUNNEL

SERVANT A PASSER SOUS LES EAUX DES

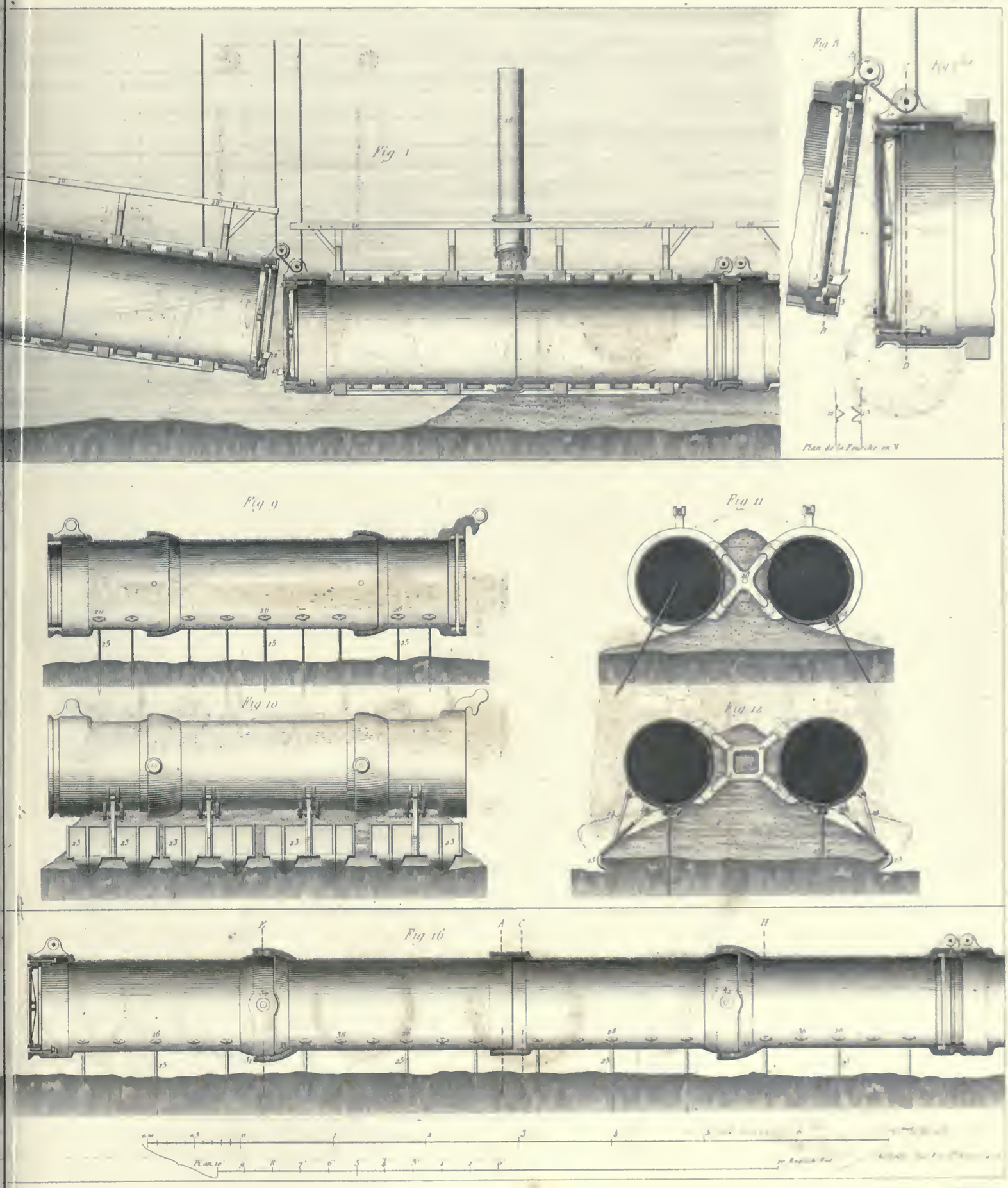

...rch dir

...N FONTE,

...TRES DES FLEUVES ET DES BRAS DE MER

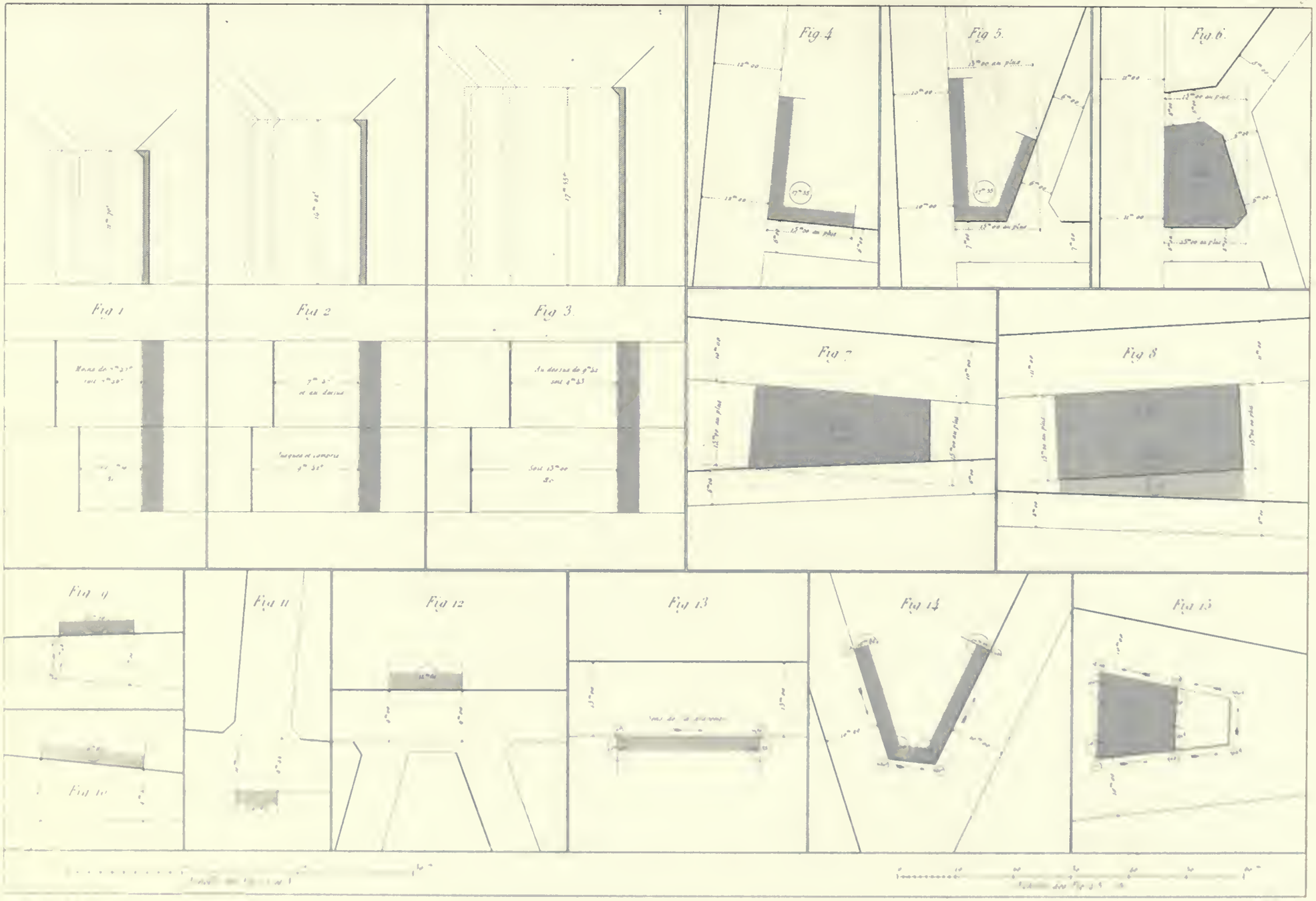

DE LA HAUTEUR DES BATIMENTS ET DE LEURS COMBLES

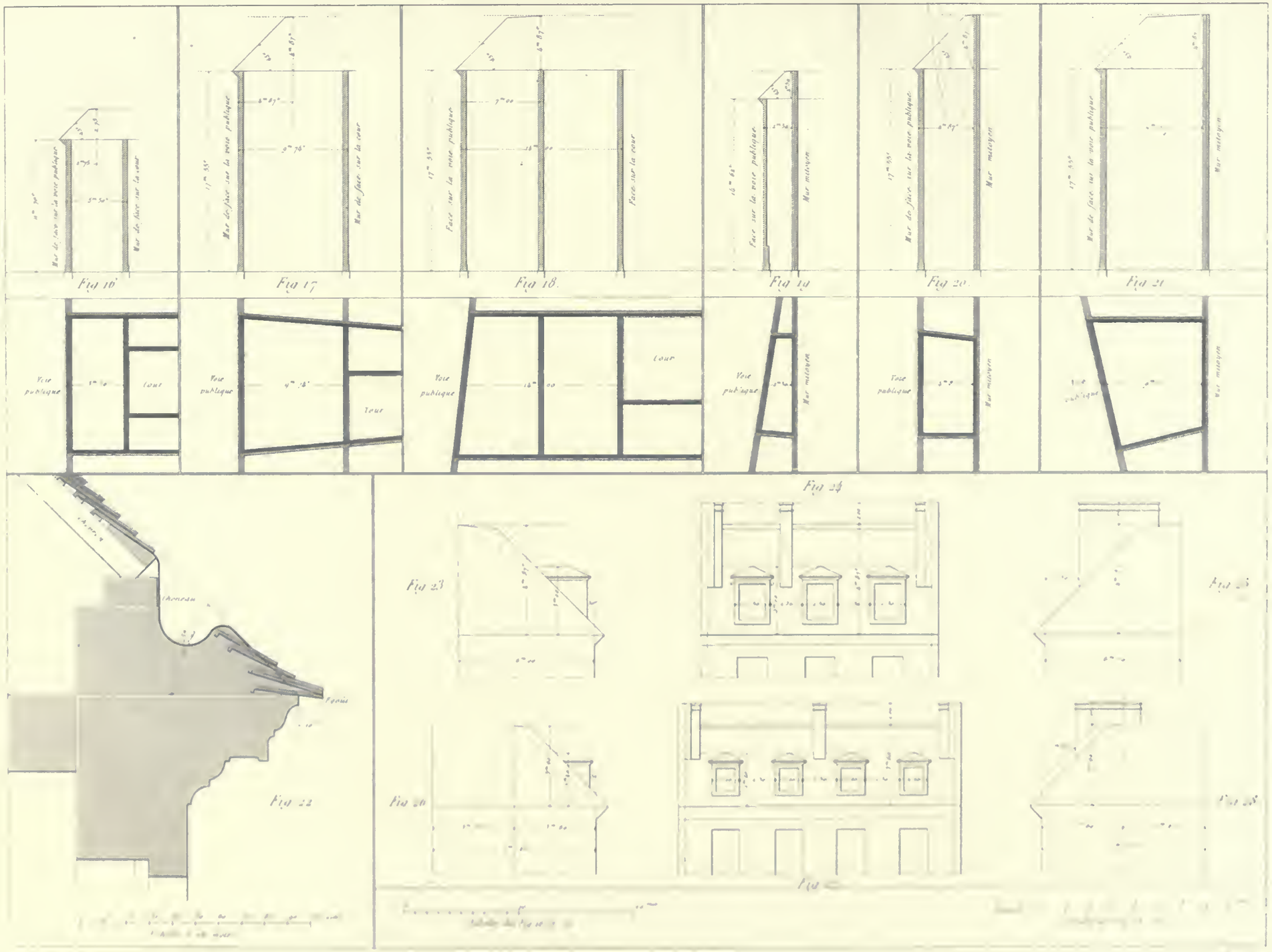

DE LA HAUTEUR DES BATIMENTS ET DES COURS COUVERTES

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics. Paris, Rue de Furstemberg. N°4

V. Fabre Cap.ne du Génie del

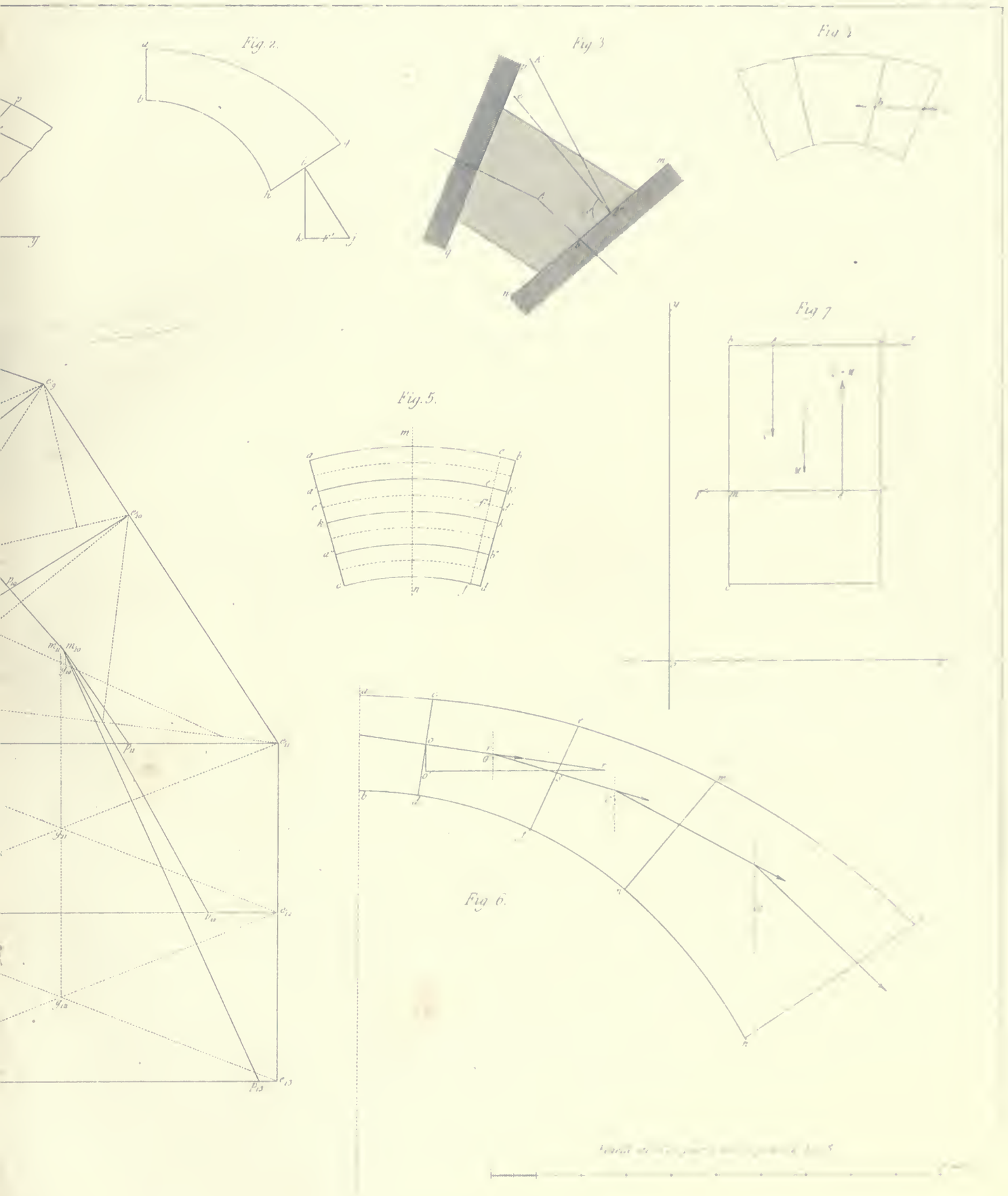
Fig. 2.
Fig 3
Fig 4
Fig 7
Fig. 5.
Fig 6.

Fig. 1.

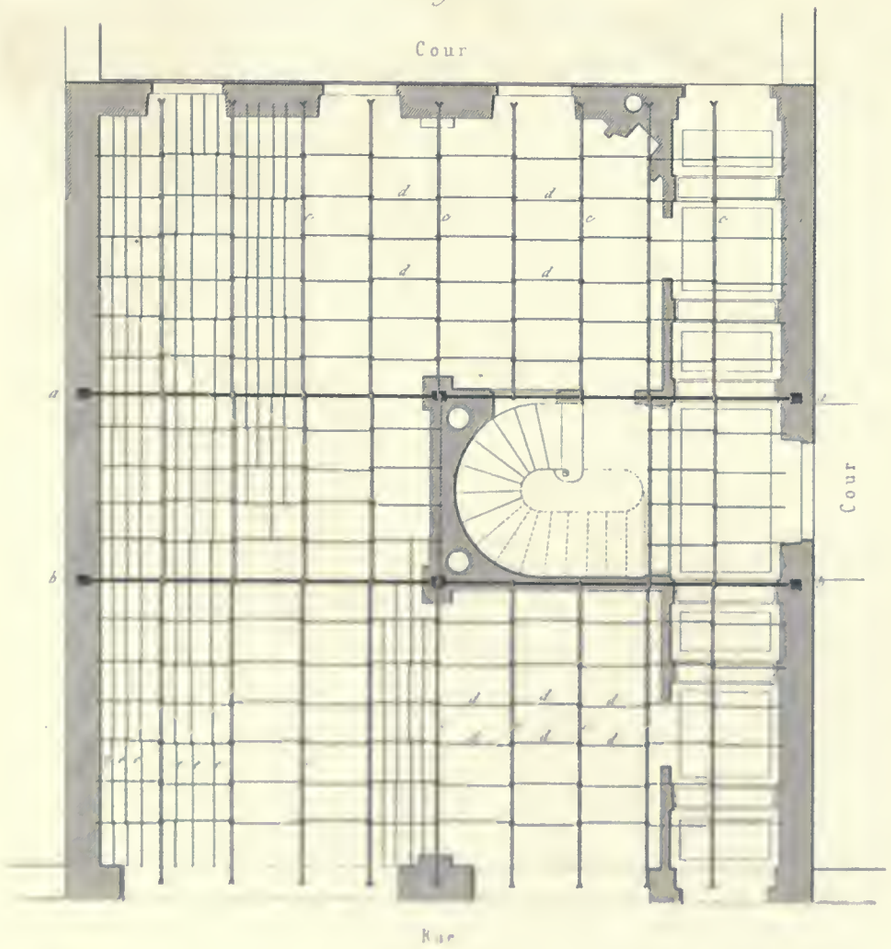

Fig 2.

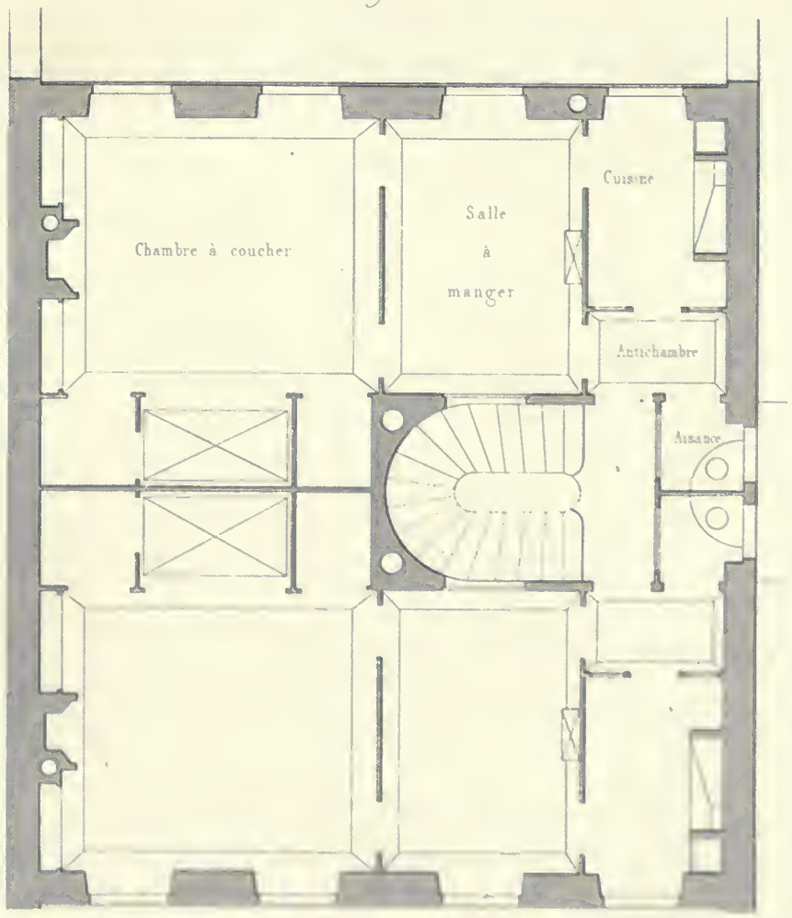

Echelle de 0.01 pour mètre

Renard sc. & del. Imp. Paly dir.

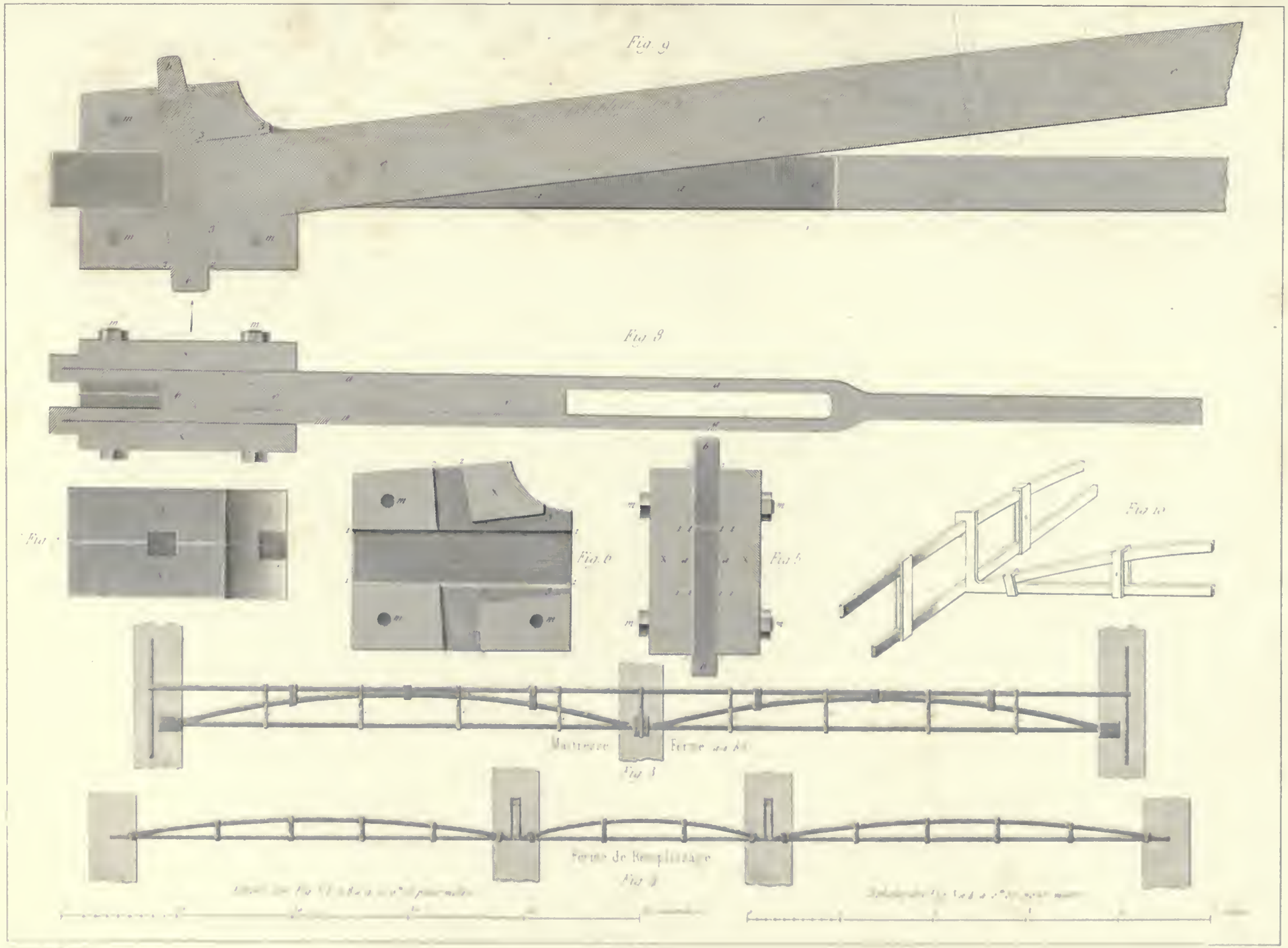

PLANCHES EN FER

Echelle de l'Elevation

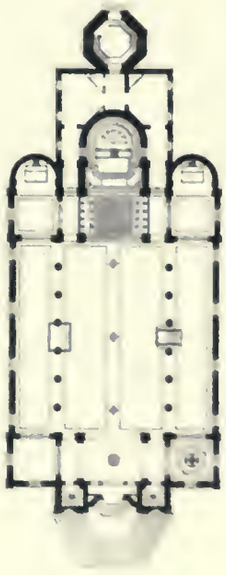

Echelle du Plan

M. Lequeux arch. del.

NOUVELLE EGLISE DE LA VILLETTE

COUPE LONGITUDINALE

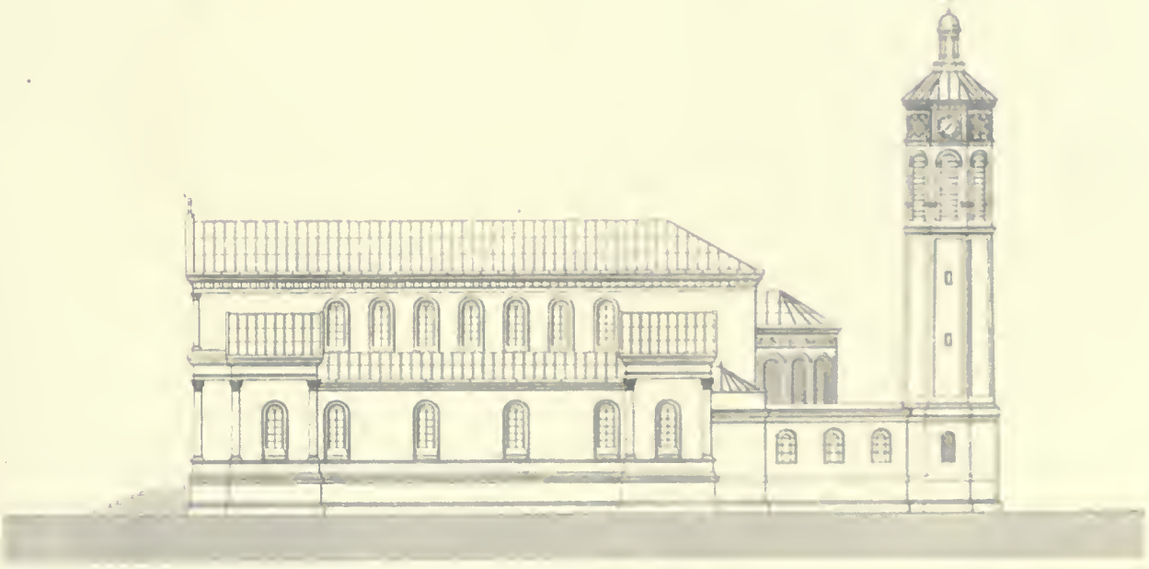

ELEVATION LATERALE

Echelle de

M. Lequeux arch. del.

NOUVELLE EGLISE DE

COUPE TRANSVERSALE

Echelle de

Hauteur de la coupe

ELEVATION DU BENITIER

ELEVATION DU FONT BAPTISMAL

PLAN DU BENITIER

PLAN DES

FONTS BAPTISMAUX

ÉLÉVATION DU MAÎTRE-AUTEL

COUPE DU MAÎTRE-AUTEL

PLAN DU MAÎTRE-AUTEL

DÉTAILS DE LA NOUVELLE CHAPELLE DE LA VIERGE

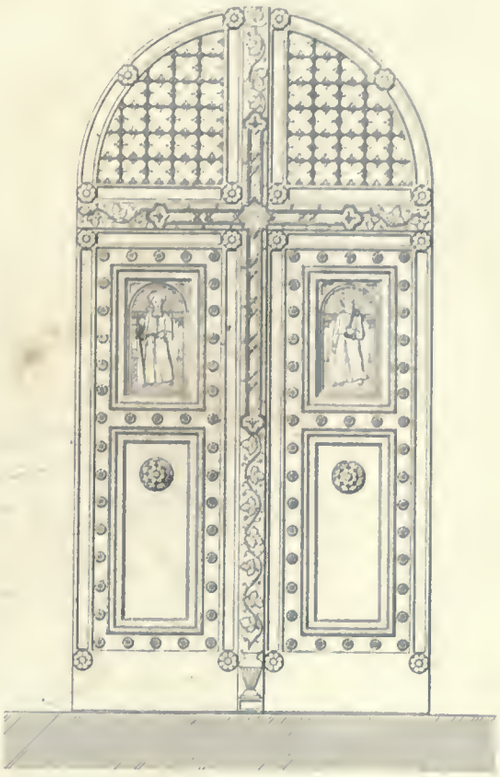

PORTE PRINCIPALE.

Echelle de la Porte

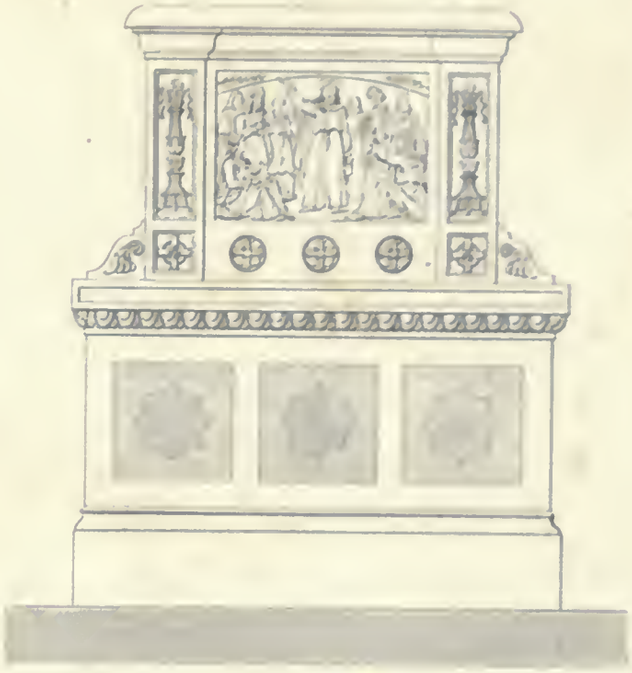

CHAIRE A PRÊCHER

Façade principale

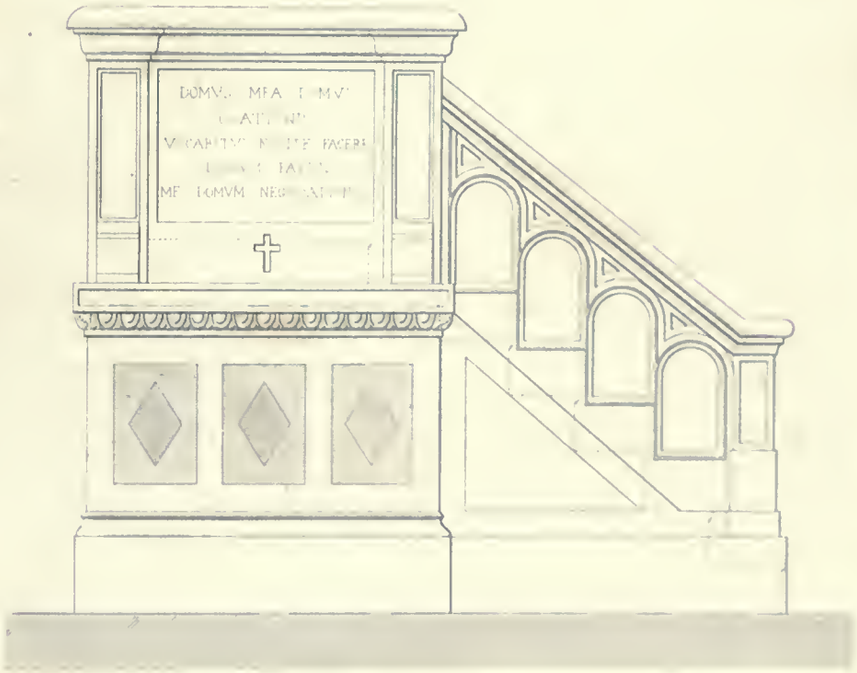

CHAIRE A PRÊCHER

Élévation latérale

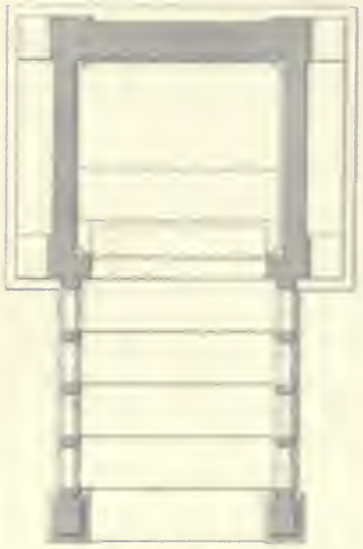

CHAIRE A PRÊCHER

Plan

Echelle des Élévations de la chaire

M. Lequeux arch. del.

IMPRIMERIE DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ ANONYME DE LA LITHOGRAPHIE

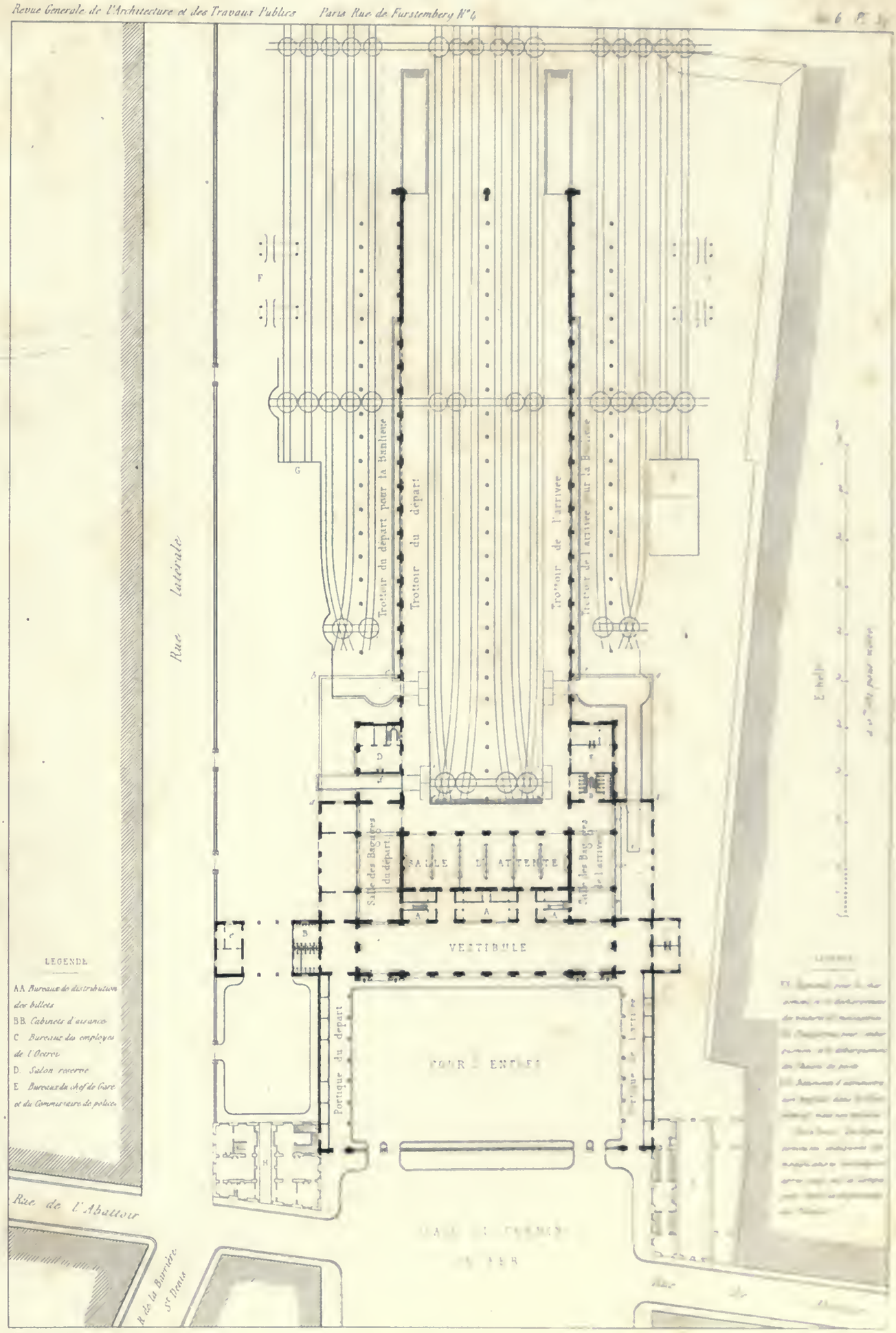

Cœur Daly dir

GARE DU CHEMIN DE FER DU NORD

Paris

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics. Paris, Rue de Furstemberg, N° 4.

ÉLÉVATION SUR

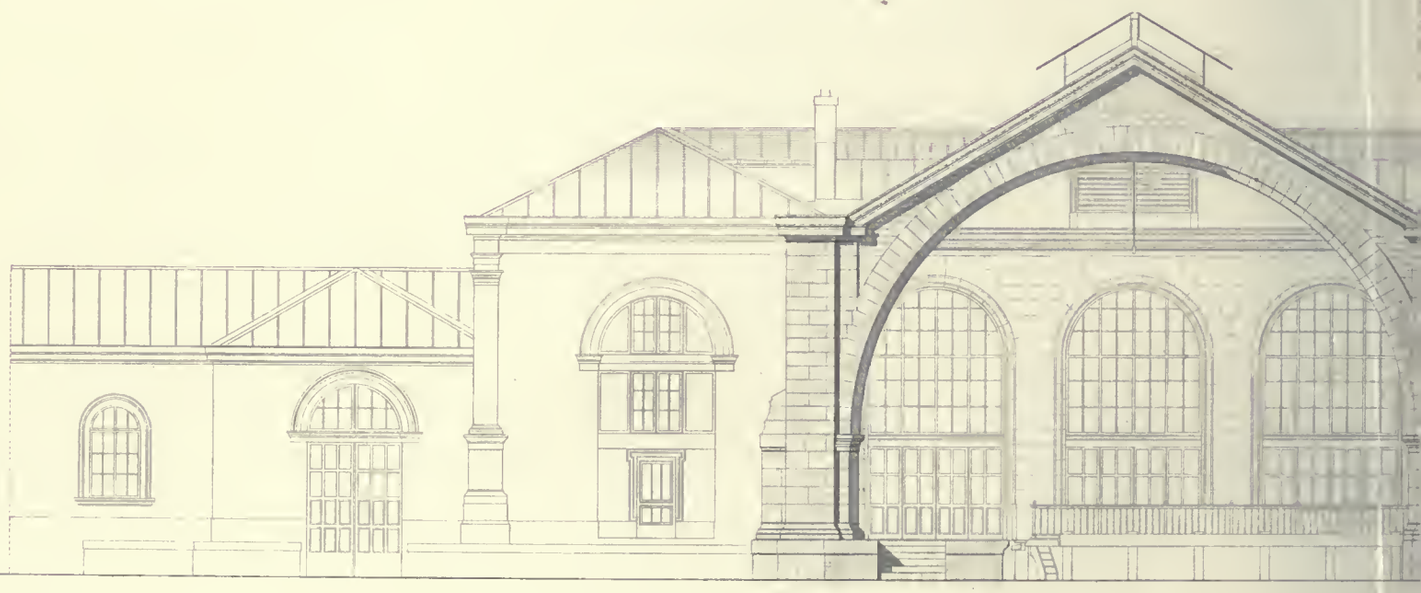

ÉLÉVATION SU

Echelle de 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
à 0m05 p

César Daly dir.

GARE DU CHEMIN
(Pa
PROJETÉE ET EXEC

VOIE PUBLIQUE.

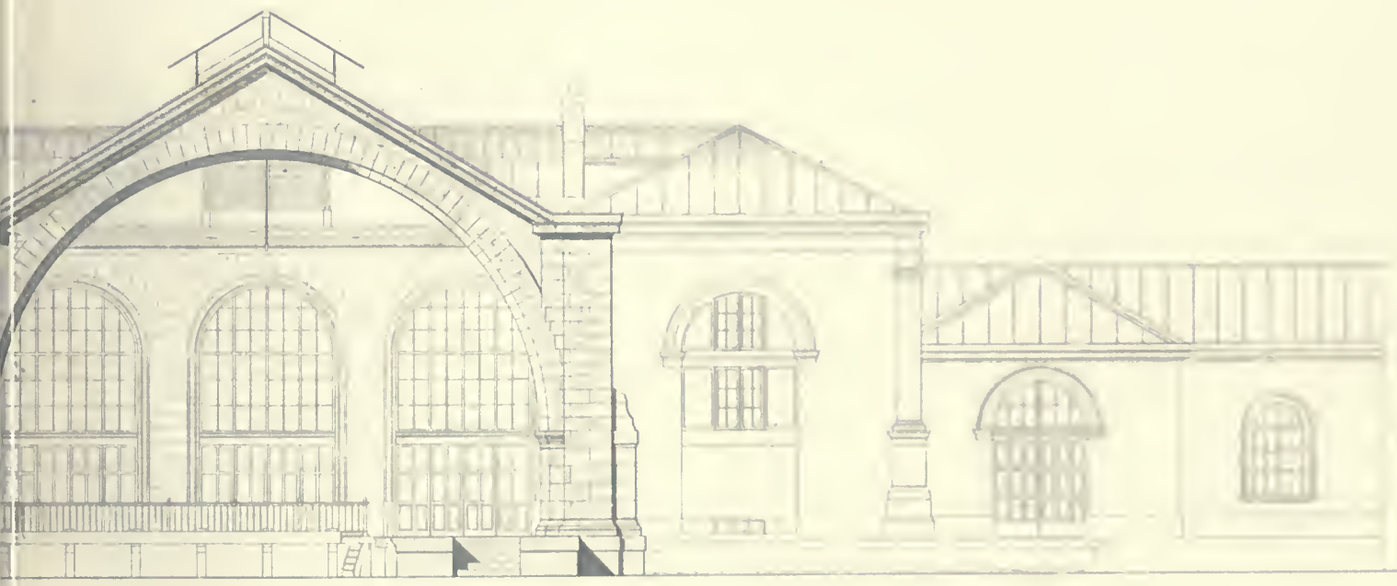

CHEMIN DE FER.

30 mètres

FER DU NORD

PAR M. REYNAUD

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics. Paris, Rue de Fürstemberg, N° 4.

COUPE LONGITUDINALE PA

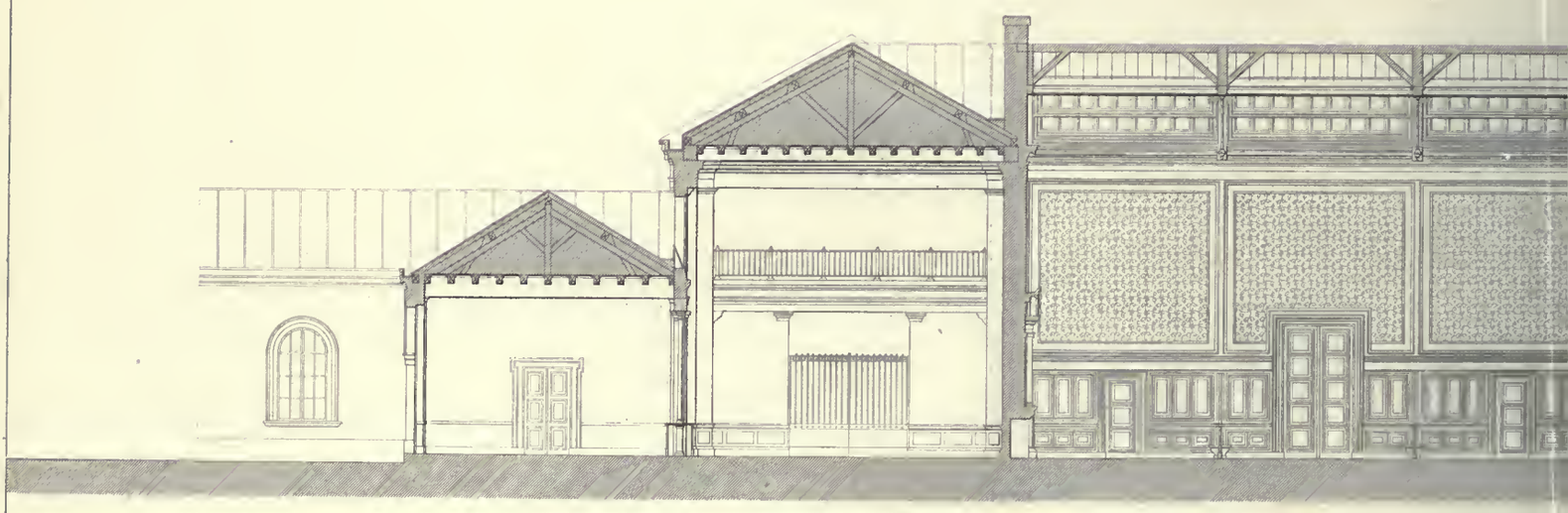

COUPE TPANSVERSALE 3/

Echelle de 0 1 2 3 4 5 6 7 8

César Daly arch. dir.

GARE DU CHEM

PROJETÉE ET E

T PAR LA SALLE D'ATTENTE.

PAR LA SALLE D'ATTENTE

mètre

mètre

E FER DU NORD

)

E PAR M. REYNAUD

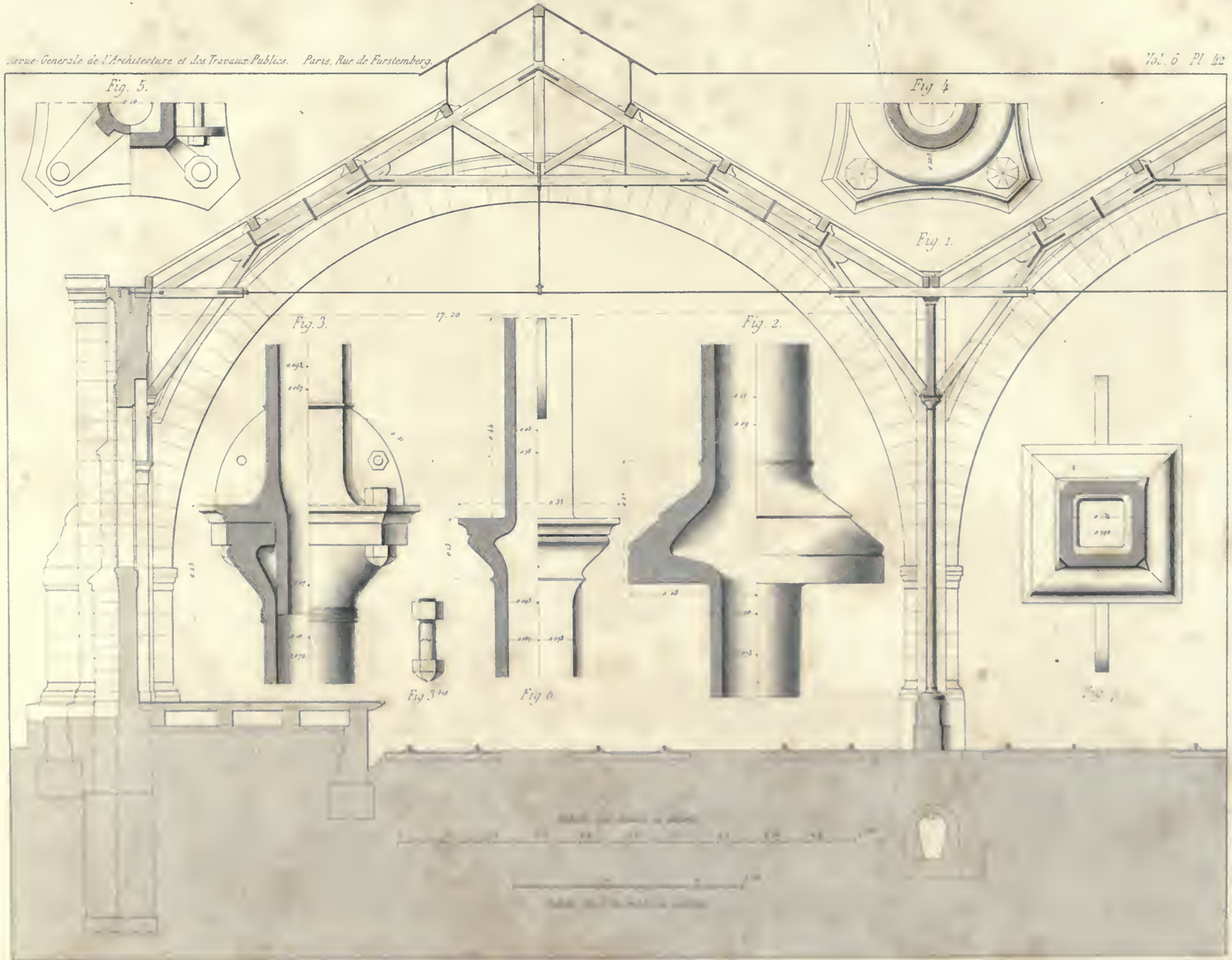
Fig. 5.
Fig 4
Fig 1.
Fig. 3.
17.20
Fig. 2.
Fig 3 bis
Fig 6
Fig 7

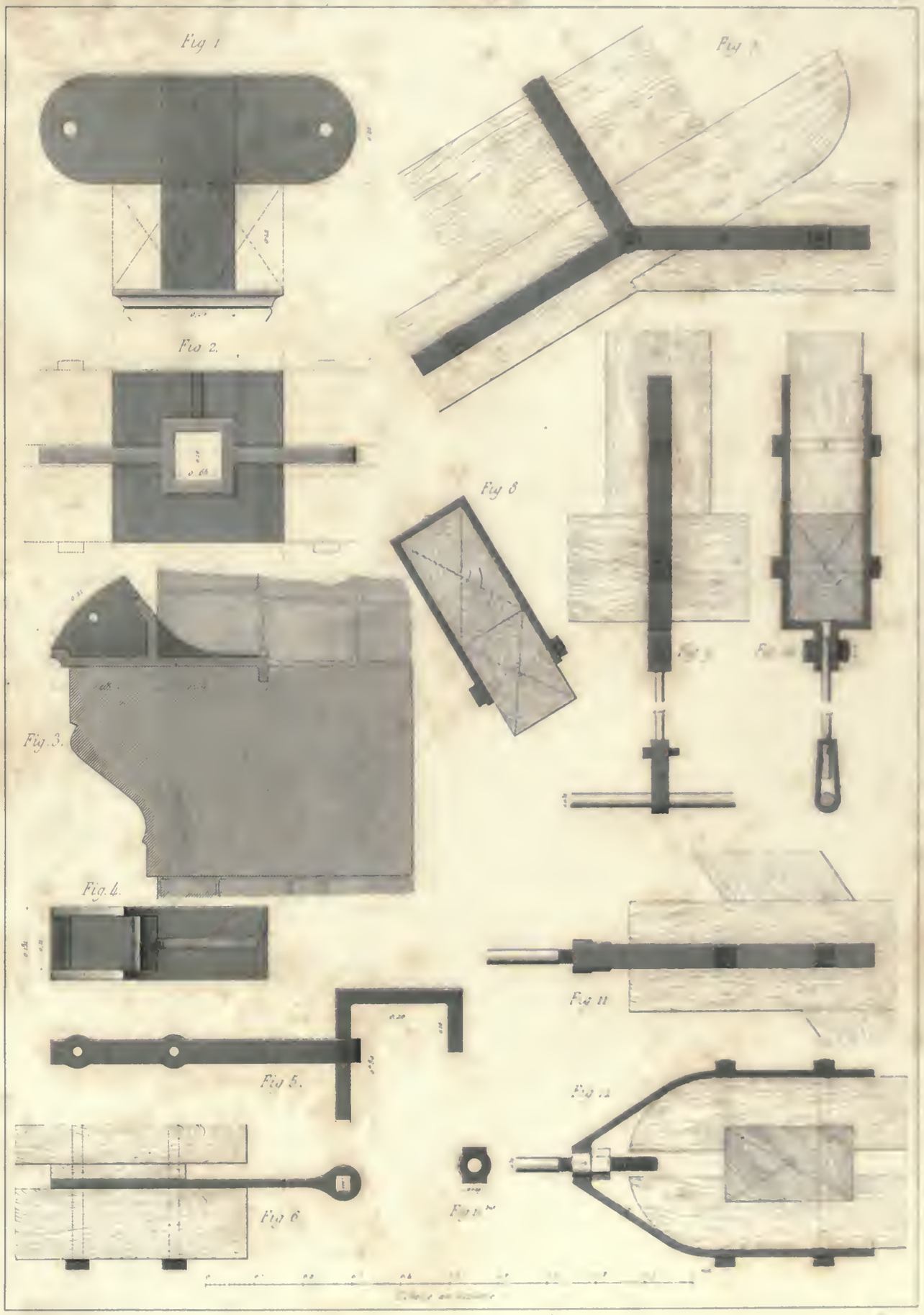

Ch. Daly sc.

GARE DU CHEMIN DE FER DU NORD
(Paris)

NA
2
R48
v.6

Revue générale de
l'architecture et des
travaux publics

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY